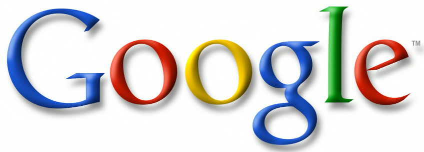
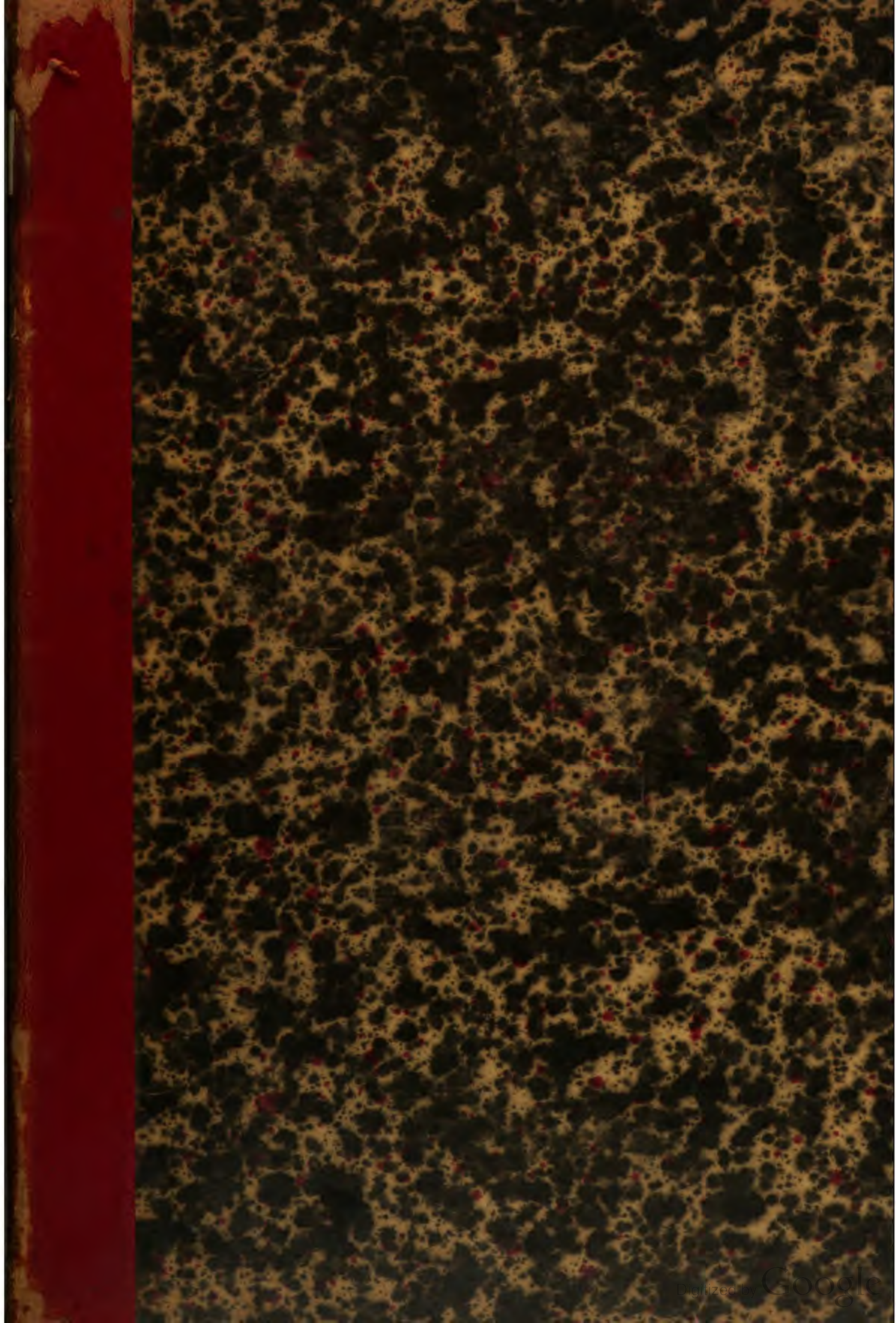
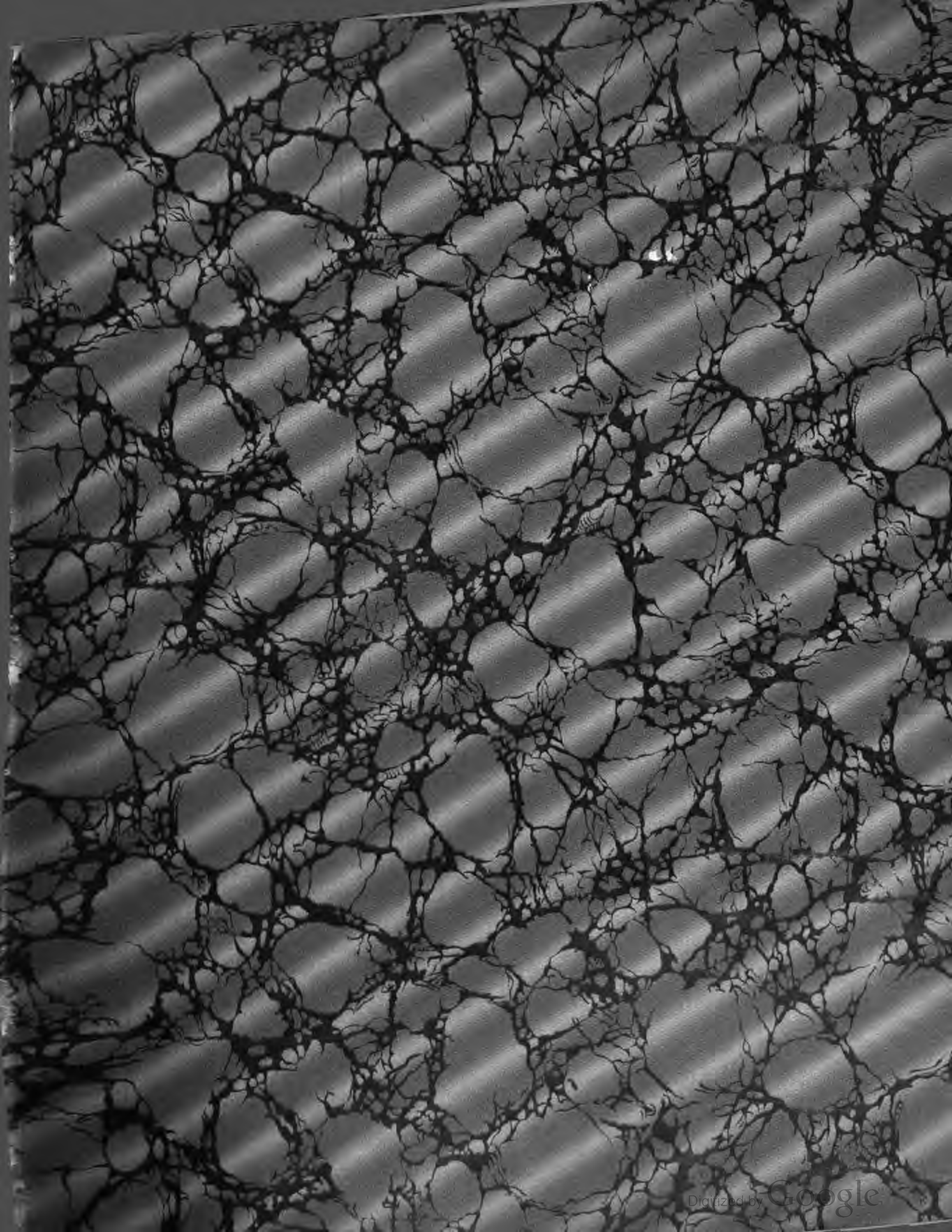

Google




SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE



COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

Publiée sous la Direction du Ministère de l'Instruction Publique

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. ALFRED LEROUX, ARCHIVISTE

HAUTE-VIENNE

SÉRIE E. SUPPLÉMENT (ARCHIVES COMMUNALES)

TOME I

VILLES DE ST-JUNIEN, ROCHECHOUART, LIMOGES (Complément), EYMOUTIERS, LE DORAT ET BELLAC



LIMOGES
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE F. PLAINEMAISON, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE
10, rue des Grandes-Pousses, 10
—
1889

INTRODUCTION

1. — DÉPOTS D'ARCHIVES COMMUNALES.

Comme l'indique son sous-titre, le présent volume comprend l'inventaire sommaire des Archives communales suivantes (1) :

Saint-Junien en Basse-Marche (auj. chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rochechouart). Inventaire rédigé en 1884 et 1885 : 23 articles, de 1655 à 1792. 31 pages ;

Rochechouart en Poitou (auj. chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Vienne). Inventaire rédigé en 1883 : 22 articles, de 1475 à 1793. 21 pages ;

Limoges en Haut-Limousin. Inventaire rédigé en 1888 : 76 articles, de 1224 à 1792. 33 pages. C'est un second complément à l'Inventaire sommaire des archives communales de cette ville (296 articles, de 1212 à 1792), publié en 1882 par M. Antoine Thomas ;

Eymoutiers en Haut-Limousin (auj. chef-lieu de canton de l'arrondissement de Limoges). Inventaire commencé en 1885, repris en 1887 et terminé en 1888 : 157 articles en tenant compte des articles bissés, de 1560 à 1793, avec mentions régressives jusqu'au XIIIe siècle. 92 pages ;

Le Dorat en Basse-Marche (auj. chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bellac). Inventaire rédigé en 1880 : 20 articles de 1658 à 1793 (-1813). 28 pages ;

Bellac en Basse-Marche (auj. chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Vienne). Inventaire rédigé en 1881 et 1882 : 140 articles, de 1418 à 1792 (-1812). 89 pages ;

Un second volume, s'il nous est donné de le rédiger, comprendra l'inventaire des Archives communales de Saint-Yrieix et Châlus au sud du département, — de Magnac-Laval et Châteauponsac au nord, — de Saint-Léonard, Pierrebuffière, Châteauneuf-la-Forêt et Peyrat-le-Château à l'est.

Avec ces deux volumes sera épuisée la série des villes de la Haute-Vienne qui ont conservé une importance

(1) Les exigences de l'impression nous ont obligé à ne pas suivre pour ces inventaires l'ordre alphabétique des localités.

d'opinion jusqu'à la fin de l'ancien régime. Un troisième volume, s'il en est jamais rédigé un, ne pourra comprendre que des registres paroissiaux sans grand intérêt. En effet, quand les localités ont possédé un chapitre, une abbaye ou même un château seigneurial, les archives de ces établissements doivent presque toujours être cherchées ailleurs qu'au lieu d'origine. Quand il s'agit de paroisses toutes rurales, leur existence ne présente d'ordinaire aucun caractère saillant. On en trouvera quelques-unes dans ce premier volume : Biennac réuni à la commune de Rochechouart en 1805, Bussy-Varache réuni à celle d'Eymoutiers en 1829, Voulon réuni à celle du Dorat en 1822, Saint-Sauveur réuni à celle de Bellac en 1790. Le lecteur pourra juger lui-même combien elles apportent peu de notions à l'histoire.

Par une anomalie dont nous avons donné l'explication à la page 167, on trouvera aussi dans le présent volume l'inventaire des Archives hospitalières d'Eymoutiers. Plus important que ceux de Bellac et du Dorat, que nous avons publiés jadis (1), cet inventaire l'est cependant beaucoup moins que ceux de Magnac-Laval et de Saint-Yrieix. Mais par une foule de mentions régressives des XIIIe-XVIe siècles, il apporte à l'histoire d'Eymoutiers, dont les registres paroissiaux ne commencent qu'en 1624, la connaissance de quelques faits intéressants : statuts du chapitre en 1295, tenue de chapitres généraux au moyen âge, donations, etc., etc.

Avec l'agrément de l'administration centrale, nous avons introduit dans ce volume quelques innovations qui seront certainement bien vues du public érudit.

Ainsi, à la différence de ce qui se constate dans notre récent *Inventaire des Archives hospitalières de la Haute-Vienne*, la pagination de cet *Inventaire des Archives communales* est ininterrompue du commencement à la fin, au lieu d'être reprise pour chaque nouveau fonds. Les références en seront d'autant facilitées.

Les annotations ont été multipliées sans hésitation toutes les fois qu'elles ont paru nécessaires soit pour signaler la publication d'une pièce, soit pour redresser une erreur des textes, soit pour identifier un personnage, soit pour renvoyer à un autre document.

En troisième lieu, un certain nombre de pièces importantes ont été non-seulement analysées mais même reproduites intégralement, comme les statuts de la confrérie de Saint-Christophe de Limoges, 1598 (p. 56), ceux de la confrérie des Pénitents noirs de Limoges dite confrérie de Sainte-Croix, 1598 (p. 82), les lettres patentes de Charles IX instituant quatre consuls à Bellac, 1571 (p. 209), les statuts de la confrérie des Meuniers à Bellac, 1686 (p. 245), ceux des prêtres de la communauté Notre-Dame de Bellac, 1464 (p. 246), un règlement de 1485 pour les mêmes (p. 249), enfin toutes les inscriptions qui se sont rencontrées (p. 94, 276). Cette reproduction est d'autant plus justifiée pour quelques-uns de ces documents qu'ils appartiennent à des dépôts sis hors de Limoges.

Enfin l'analyse des pièces et principalement des registres paroissiaux a été poussée plus loin que dans aucun de nos précédents inventaires. Il nous a semblé qu'aucun détail n'était à négliger pour arriver à une solide restitution de l'histoire provinciale, et qu'un fait sans signification bien grande, quand on le considère isolément, en acquiert une très réelle quand on peut le rapprocher d'autres faits tout semblables.

Voici maintenant le relevé exact des registres paroissiaux conservés dans les communes de la Haute-Vienne.

Arrondissement de Limoges.

Noms des communes actuelles.	Dates extrêmes des registres.	
Aixe	de 1614 à 1792.	
Amand-le-Petit (St-)	— 1642 — 1791.	
Ambazac	— 1672 — 1791.	
Anne-St-Priest (St-)	— 1736 — 1791	= Par^{se} de St-Priest : 1654 à 1792.
		= Par^{se} de Villevaleys : 1655 à 1792.

(1) *Inventaire des Archives hospitalières de la Haute-Vienne* (formant le supplément à *l'Invent. des Arch. départementales,* série H.) 1884-1887.

Noms des communes actuelles.	Dates extrêmes des registres.
Augne	de 1669 à 1792.
Aureil	— 1687 — 1792.
Beaumont	— 1649 — 1792.
Beaune	— 1686 — 1792.
Bersac	— 1702 — 1790.
*Beynac	— 1660 — 1791.
Billanges (les)	— 1761 — 1792.
*Boisseuil	— 1676 — 1791.
Bonnac	— 1658 — 1792.
Bonnet-la-Rivière	— 1722 — 1792.
Bosmie	— Commune récente.
*Bujaleuf	— 1613 — 1791.
Burgnac	— 1634 — 1791.
Champnétery	— 1661 — 1792.
Chaptelat	— 1670 — 1792.
Châteauneuf-la-Forêt	— 1654 — 1792.
Châtenet-en-Doignon	— 1667 — 1792.
Condat	— 1685 — 1792.
Couzeix	— 1694 — 1790.
*Denis-des-Murs (St-)	— 1670 — 1792.
Domps	— 1677 — 1791.
*Eybouleuf	— 1630 — 1792.
Eyjeaux	— 1760 — 1792.
Eymoutiers	— 1624 — 1792 = Parsse de St-Pierre-Château : 1634 à 1792. = Parsse de Bussy-Varache : 1692 à 1792.
Feytiat	— 1660 — 1790.
Gence (St-)	— 1692 — 1792.
Genest (St-)	— 1742 — 1792.
Geneytouse (La)	— 1666 — 1793 = Parsse des Alloix : 1669 à 1793.
Gilles-les-Forêts (St-)	— 1682 — 1792.
Hilaire-Bonneval (St-)	— 1611 — 1792.
Isle	— 1677 — 1792.
Jabreilles	— 1663 — 1791.
Jean-Ligoure (St-)	— 1628 — 1792.
Jonchère (La)	— 1676 — 1760.
Jourgnac	— 1651 — 1792.
Jouvent (St-)	— 1622, ailleurs 1677 à 1792.
Julien-le-Petit (St-)	— 1740 — 1792.
*Just (St-)	— 1682 — 1792.
Lacroisille	— 1634 — 1792.
*Laurent-les-Églises (St-)	— 1664 — 1790.
Laurière	— 1599 — 1792.
Léger-la-Montagne (St-)	— 1733 — 1792.
Léonard (St-)	— 1639 — 1792.
Limoges	— 1554 — 1792.
Linards	— 1664 — 1790.
Martin-Terressus (St-)	— 1784 — 1792.
Martin-le-Vieux (St-)	— 1784 — 1792.

Noms des communes actuelles	Dates extrêmes des registres.
Masléon	de 1662 à 1792.
Maurice-les-Brousses (St-)	— 1712 — 1761.
Méard (St-)	— 1658 — 1792.
Moissannes	— 1651 — 1792.
Nedde	— 1670 — 1792.
Neuvic	— 1750 — 1792.
Nieul	— 1619, ailleurs 1674 à 1698.
Palais (Le)	— 1671 — 1792.
Panazol	— Néant.
*Paul (St-)	— 1648 — 1688.
Peyrat-le-Château	— 1641 — 1791 = Par^{se} de Beaulieu : 1685 à 1792.
Peyrilhac	— 1720 — 1792 = Par^{se} de Conore : 1687 à 1792.
Pierrebuffière	— 1667 — 1792 = (Par^{se} de Ste-Croix disparue).
Priest-sous-Aixe (St-)	— 1645 — 1792.
Priest-Taurion (St-)	— 1738 — 1792 = Par^{se} de St-Priest-les-Ouliéres : 1730 à 1737.
Rempnat	— 1682 — 1792.
Rilhac-Rancon	— 1660 — 1791.
*Royères	— 1712 — 1792.
Roziers-St-Georges	— Confondu avec Masléon.
Sauviat	— 1740 — 1792 = Par^{se} de St-Christophe : 1682 à 1793.
Séreilhac	— 1730 — 1792.
*Solignac	— 1657 — 1790.
Sulpice-Laurière (St-)	— 1723 — 1792.
Surdoux	— 1764 — 1792.
*Sussac	— 1610 — 1790.
Sylvestre (St-)	— 1642 — 1792.
*Verneuil	— 1645 — 1791.
Veyrac	— 1628 — 1792.
*Vigen (Le)	— 1670 — 1792.
Yrieix-sous-Aixe (St-)	— 1701 — 1792.

Arrondissement de Bellac.

Amand-Magnazeix (St-)	de 1685 à 1790.
Arnac-la-Poste	— 1644 — 1792.
Azat-le-Riz	— 1621 — 1790.
Balledent	— 1731 — 1790.
Barbant (St-)	— 1614 — 1790.
Bazeuge (La)	— 1640 — 1790.
Bellac	— 1652 — 1742 = Par^{se} de Vacqueur : 1716 à 1792.
Berneuil	— 1685 — 1790.
Bessines	— 1649 — 1792.
Blanzac	— 1736 — 1789.
Blond	— 1665 — 1792.
Bonnet (St-)	— 1739 — 1790 = Par^{se} de Pont-St-Martin : 1648 à 1790.

Noms des communes actuelles.	Dates extrêmes des registres
Breuil-au-fa	de 1694 à 1790.
Buis (Le)	— 1702 — 1787.
Bussière-Boffy	— 1733 — 1790.
Bussière-Poitevine	— 1702 — 1792.
Chamborêt	— 1610, ailleurs 1668 à 1790.
Châteauponsac	— 1641 — 1792.
Chézeaux (Les)	— 1648 — 1791.
Cieux	— 1679 — 1790.
Compreignac	— 1604 — 1792.
Croix (La)	— 1731 — 1792.
Cromac	— 1678 — 1790.
Darnac	— 1640 — 1792.
Dinsac	— 1712 — 1792.
Dompierre	— 1613 — 1793.
Dorat (Le)	— 1674 — 1790. = Par[se] de Voulon : 1658 à 1790.
Droux	— 1707 — 1792.
Folles	— 1739 — 1792.
Fromental	— 1734 — 1793.
Gajoubert	— 1645 — 1790.
Georges-les-Landes (St-)	— 1644 — 1789.
Hilaire-la-Treille (St-)	— 1634 — 1789.
Jouac	— 1640 — 1792.
Junien-les-Combes (St-)	— 1699 — 1790.
Léger-Magnazeix (St-)	— 1738 — 1790.
Lussac-les-Églises	— 1699 — 1792.
Magnac-Laval	— 1564 — 1790.
Mailhac	— 1623 — 1790.
Martial (St-)	— 1692 — 1790.
Martin-le-Mault (St-)	— 1717 — 1792.
Mézières-sur-Issoire	— 1710 — 1792.
Montrol-Sénard	— 1669 — 1792.
Mortemart	— 1661 — 1790.
Morterolles	Néant.
Nantiat	— 1728 à 1792.
Nouic	— 1667 — 1790.
Oradour-St-Genest	— 1685 — 1790.
Ouen (St-)	— 1679 — 1790.
Pardoux (St-)	— 1683 — 1790.
Peyrat	— 1724 — 1790.
Priest-le-Bétoux (St-)	— 1668 — 1793.
Rancon	— 1648 — 1796.
Razès	— 1678 — 1791.
Roussac	— 1644 — 1792 = Par[se] du Buis : 1644 à 1787 = Par[se] de la Garde : 1729 à 1792.
Sornin-Leulac (St-)	— 1667 — 1772.
Sornin-la-Marche (St-)	— 1700 — 1792.
Sulpice-les-Feuilles (St-)	— 1729 — 1790.
Symphorien (St-)	— 1780 — 1790.

Noms des communes actuelles	Dates extrêmes des registres
Tersannes	de 1780 à 1790.
Thiat	— Commune récente.
Thouron	— 1673 — 1792.
Vaulry	— 1645 — 1789.
Verneuil-Moustiers	— Moutiers : 1721 à 1792 = Verneuil : 1739 à 1792.
Villefavard	— Commune récente.

Arrondissement de Rochechouart

Auvent (St-)	de 1625 à 1792.
Basile (St-)	— 1749 — 1792.
Brice (St-)	— 1658 — 1791.
Chaillac	— 1690 — 1790.
Champagnac	— 1653 — 1792.
Champsac	— 1681 — 1792.
Chapelle-Montbrandeix (La)	— 1758 — 1792.
Chéronnac	— 1743 seulement, avec les tables de 1720 à 1792.
Cognac	— 1618 — 1792.
Cussac	— 1600 — 1793 = Par^se de Boubon : 1659 à 1792.
Cyr (St-)	— 1625 — 1792.
Dournazac	— 1652 — 1792.
Gorre	— 1641 — 1790.
Javerdat	— 1640 — 1792.
Junien (St-) : le Moutier	— 1698 — 1792 = Par^se de St-Pierre : 1707 à 1792.
Laurent-sur-Gorre (St-)	— 1622 — 1692.
Maisonnais	— 1633 — 1790.
Marie-de-Vaux (Ste-)	— 1675 — 1792.
Martin-de-Jussac (St-)	— 1698 — 1792.
Marval	— 1656 — 1793.
Mathieu (St-)	— 1660 — 1790.
Milhaguet	— 1743 — 1792.
Oradour-sur-Glane	— 1681 — 1792.
Oradour-sur-Vayres	— 1619 — 1792.
Pensol	— 1721 — 1792.
Rochechouart	— 1771 — 1790 = Par^se de Biennac : 1605 à 1790.
Salles-Lavauguyon (Les)	— 1669 — 1792.
Vayres	— 1688 — 1790.
Victurnien (St-)	— 1648 — 1792.
Videix	— 1729 — 1792 = Par^se de St-Gervais : 1669 à 1792.

Arrondissement de Saint-Yrieix.

Bussière-Galant	de 1659 à 1790.
Cars (Les)	— 1786 — 1790.

Noms des communes actuelles	Dates extrêmes des registres.
Chalard (Le)	— 1603 — 1793.
Châlus	— 1612 — 1792.
Château-Chervix	— 1671 — 1792.
Coussac-Bonneval	— 1694 — 1791.
Flavignac	— 1736 — 1792.
Germain-les-Belles (St-)	— 1630 — 1792.
Glanges	— 1660 — 1792.
Hilaire-Lastours (St-)	— 1666 — 1790.
Janailhac	Néant.
Ladignac	— 1644 — 1790.
Laporcherie	— 1726 — 1790.
Lavignac	— 1743 — 1790.
Magnac-Bourg	— 1659 — 1790
Meilhac	— 1736 — 1792.
Meuzac	— 1600 — 1790.
Meyze (La)	— 1646 — 1790.
Nexon	— 1634 — 1790.
Nicolas (St-)	— 1671 — 1792 = Par^se de Courbefy : 1671 à 1792.
Pageas	— 1623 — 1790.
Priest-Ligoure (St-)	— 1703 — 1792 = Par^se de Freissinet : 1722 à 1792.
Rilhac-Lastours	— 1737 — 1792.
Roche-l'Abeille (La)	— 1597 — 1792.
Vicq	— 1701 — 1792.
Vitte (St-)	— 1745 — 1792.

Yrieix (St) : Le Moutier, 1650-1792 ; La Chapelle, 1740-1791 ; St-Pierre-hors-les-Murs, 1738-1791 ; St-Pierre-dans-les-Murs. 1652-1791 ; Ste-Catherine, 1669-1791 ; La Nouaille, 1713-1743 ; La Rochette, 1740-1792 ; Glandon 1653-1790 ; Quinsac, 1692-1792.

Il va sans dire que la plupart de ces registres présentent des lacunes plus ou moins considérables. Les communes dont le nom est précédé d'un astérisque, sont celles sur lesquelles nous n'avons pu obtenir de renseignements directs : nous avons alors reproduit les dates fournies par les inventaires de 1844 ou 1867.

II. — ÉTAT DES FONDS INVENTORIÉS.

En laissant provisoirement Limoges de côté, nous ferons remarquer que des cinq dépôts d'archives énumérés, celui de Bellac est le seul qui présente une véritable importance. Alors que les autres localités n'ont guère sauvé que leurs registres paroissiaux, ou quelquefois des registres consulaires comme Rochechouart, ou bien des cadastres comme Eymoutiers et St-Junien, — peu de chose en somme si l'on songe à ce qu'ont dû posséder des villes d'un si lointain passé que celles qui nous occupent (1), — Bellac a conservé quelques-uns des actes constitutifs de sa commune, un registre de délibérations du corps municipal (séries AA, BB,) nombre de pièces relatives à la gestion financière de la ville, à ses intérêts économiques (séries CC, DD, HH), à diverses institutions locales (série GG. 6 à 11). Bellac a même retenu deux fonds d'archives qu'on devra toujours consulter non-seulement pour l'histoire de la ville, mais même pour celle du diocèse en général : le fonds de la communauté des prêtres de Notre-Dame et celui du collège des Doctrinaires. Le premier (GG. 12 à 27) renferme des statuts, règlements et autres actes des XVe et XVIe siècles qui éclairent vivement la société ecclésiastique d'une ville de quatrième rang. Le second (GG. 28 à 89), qu'il faudrait compléter par diverses pièces des autres fonds (BB. 1, p. 214 et ss., CC. 8, GG. 18 et 22), contient en partie l'histoire d'une des congrégations enseignantes les plus répandues en Limousin, puisque ces Doctrinaires avaient des établissements non-seulement à Bellac, mais encore à Brive et à Treignac. Là aussi les matières proprement ecclésiastiques sont abondantes (GG. 34 à 49), à tel point qu'on y saisit, plus aisément que dans les archives du collège des Jésuites de Limoges, l'organisation générale de la congrégation en France, ses ressources locales, ses relations avec les pouvoirs provinciaux. Par malheur, tout ce qui concerne l'enseignement proprement dit, tout ce qui a trait aux méthodes, aux études, à la discipline, tout ce que l'historien de la pédagogie aimerait à savoir, fait à peu près complètement défaut dans ce fonds.

Quant au second complément que nous apportons à l'inventaire des Archives communales de Limoges et que nous insérons dans ce recueil collectif pour en assurer la publicité, il comprend entre autres pièces importantes :

La série des privilèges accordés à la capitale du Limousin par les rois de France et d'Angleterre de 1225 à 1555 ;

Un procès-verbal, malheureusement incomplet, de la reddition de la cité de Limoges au Prince noir en 1370 ;

Un plan de Limoges, de 1680, connu sous le nom de ***Plan des Trésoriers de France*** ;

La série des plans d'alignement de la même ville, dressés en 1775 ;

Les statuts de la confrérie de St-Christophe et ceux des Pénitents noirs de Ste-Croix, 1598 ;

Le cahier des doléances de la paroisse d'Uzurat-lez-Limoges, 1789 ;

Trois lièves, en provençal, des rentes dues à la confrérie des aumônes Ste-Croix, XIIIe-XIVe ss. ;

Deux registres des forléaux de Limoges, complétant ceux du XVIIIe siècle (2) ;

Trente-quatre registres ou cahiers baptistaires, matrimoniaux et funéraires des anciennes paroisses de la banlieue de Limoges, qui ont laissé si peu de traces dans l'histoire : St-Christophe, Ste-Félicité, la Bregère, Montjauvy, Soubrevas et Uzurat ;

Enfin dix registres ou cahiers des anciennes paroisses de la cité de Limoges : St-Jean en St-Etienne, St-Julien et St-Maurice. Ceux de St-Maurice ont même le mérite de reculer jusqu'à 1554 la collection des registres paroissiaux de Limoges qui ne commence qu'en 1585 dans l'***Inventaire*** de M. A. Thomas.

---

(1) Voy. d'ailleurs dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (V. 270), un *État des dépôts publics et particuliers d'actes et titres* existant dans la Généralité de Limoges en 1769. Cet état fragmentaire est d'ailleurs fort peu explicite sur la consistance des dépôts qu'il mentionne. Cf. dans A. Leymarie, *Limousin historique*, I, 42, un autre *État* rédigé vers 1788.

(2) On a pu reconstituer pour Limoges la série ininterrompue de ses forléaux depuis 1400 jusqu'à 1832. Voy. Texier, *Dictionnaire géographique de la Marche et du Limousin* (non terminé), p. 43 et ss.

Ces registres paroissiaux ne sont que des épaves de riches collections qui, si elles existaient encore dans leur entier, nous rendraient le détail de l'histoire des villes depuis le milieu du XVIe siècle. Ils furent commencés, en effet, sous François Ier, en vertu de l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) qui obligeait les curés de paroisses à tenir registre des baptêmes de leurs ouailles. Dans la Haute-Vienne, comme on a pu le voir plus haut, trois paroisses seulement, en dehors de Limoges, possèdent des registres de ce genre remontant au XVIe siècle : Magnac-Laval dont la collection commence en 1564, la Roche-l'Abeille qui part de 1597, Laurière qui s'ouvre en 1599. Une soixantaine seulement dépassent 1650.

Parmi les cinq villes comprises dans le présent inventaire (Limoges restant hors de compte), c'est Eymoutiers qui possède la plus riche, la plus complète et la plus intéressante série de registres paroissiaux : de 1624 à 1792 pour la paroisse Notre-Dame, de 1635 à 1792 pour la paroisse de St-Pierre-Château.

Vient ensuite Biennac-Rochechouart dont les registres commencent en 1635 et vont jusqu'à 1791 ; puis le Dorat, de 1674 à 1792 ; enfin St-Junien, de 1698 à 1792 pour la paroisse Notre-Dame, de 1707 à 1792 pour la paroisse St-Pierre.

Quant à Bellac, la série de ses registres paroissiaux est singulièrement endommagée. En 1865, l'inventaire général fourni par le secrétaire de la mairie, stipulait une suite ininterrompue de cahiers depuis 1652 jusqu'à 1792. Présentement la série s'arrête à 1742, on peut même dire à 1715, puisqu'il ne subsiste après cette date que partie des années 1723, 1724 et 1742.

Au XVIe siècle, les registres paroissiaux sont très souvent encore rédigés en latin : ceux de St-Maurice de Limoges (1554 et ss., GG. 250) sont en un langage macaronique où le latin, le français et le provençal se mêlent étrangement. Au XVIIe siècle, le latin est généralement abandonné, sauf pourtant au Dorat où il persiste jusqu'en 1675.

III. — RENSEIGNEMENTS QUE FOURNIT LE PRÉSENT INVENTAIRE.

Les registres paroissiaux ne sont autre chose que les registres des actes de baptême (non de naissance), de mariage religieux et d'enterrement (non de décès), de chaque paroisse sous l'ancien régime : à ce titre déjà ils contiennent sur ce que nous appellerions aujourd'hui l'état civil, sur ce qu'il convient d'appeler l'état ecclésiastique de personnages connus des renseignements utiles à recueillir. Mais ils sont aussi, aux deux derniers siècles, la source principale de nos informations sur l'état des différents groupes de population de chaque région.

Cette assertion surprendra les personnes qui ignorent que, à la différence de nos modernes registres d'état civil, les registres paroissiaux renferment le plus souvent bien autre chose que la mention des trois cérémonies ecclésiastiques par lesquelles passaient la plupart des habitants de chaque paroisse. La tâche de tout archiviste est de faire rendre à ces registres tout ce qu'ils contiennent. Le lecteur jugera si nous nous sommes épargné à cette tâche, bien que nous ayons, de parti pris, renoncé aux recherches statistiques que l'on pourrait entreprendre sur ces registres pour déterminer le mouvement de la population. A cette étude, pour qui se rend compte des difficultés à vaincre, le temps nous a manqué. Et puis, la méthode nous échappe encore : car ce n'est pas seulement par une opération d'arithmétique qu'on résout ce problème, en raison de l'état dans lequel nous sont parvenus les registres paroissiaux. Si nous écrivons pour le second volume de l'*Inventaire des Archives communales* le chapitre de diplomatique paroissiale que nous projetons, on verra avec quelles précautions les statisticiens doivent puiser à cette source, dans quelles erreurs ils tombent s'ils négligent certains détails, à quelles exagérations ils arrivent s'ils en méconnaissent d'autres. Bref la matière est délicate et exige pour être bien traitée une méthode rigoureuse.

L'érudition des trois derniers siècles ne s'est préoccupée de l'histoire d'aucune des villes de notre territoire, sauf pourtant Bellac (1) et Limoges. C'est au XIX[e] siècle seulement qu'on s'est mis à la tâche, mais sans profiter de toutes les ressources disponibles. Ainsi, pas un seul de nos modernes historiens de villes n'a interrogé les registres paroissiaux ni utilisé leurs témoignages (2). En ceci, comme en beaucoup de choses, la synthèse a précédé l'analyse. Il est temps de reprendre cette synthèse sur nouveaux frais.

Nous allons donc résumer sous des rubriques distinctes les renseignements de toutes sortes qui sont disséminés dans le présent recueil, en avertissant une fois pour toutes que nous laissons Limoges de côté.

Population.

Nous réunirons ici, sans essayer de conclure, toutes les indications que nous avons pu réunir sur la population de chacune des villes qui figurent dans le présent *Inventaire*, en puisant d'ailleurs à d'autres sources encore.

BELLAC : l'*État des paroisses de la Généralité de Limoges* (3) lui attribue vers 1688, 660 feux. Le *Mémoire sur la Généralité de Limoges*, 1698, lui en attribue 770 et 3000 habitants. La différence entre le premier et le second chiffre de feux vient sans contredit de ce que l'*État des paroisses* compte à part Vacqueur (20 feux) et St-Sauveur (50 feux).

---

(1) Voy. Mallebay de la Mothe, *Plan pour servir à l'histoire du comté de la Marche* (et particulièrement de Bellac), 1767. Cf. la *Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges*, 1780, avril et mai ; 1788, p. 143, 146, 150 et 166, — et le *Calendrier ecclésiastique* de 1784.

(2) La première étude sur les registres paroissiaux est celle qu'a publiée M. Louis Guibert en 1881, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (XXIX. 73), sous ce titre : *Anciens registres des paroisses de Limoges*. Dans le même *Bulletin* (p. 139) figure aussi notre étude sur les *Registres paroissiaux du Dorat*.

(3) Manuscrit coté 20 de la Bibliothèque communale de Limoges.

En 1762 Bellac compte 682 + 391 = 1073 maisons (p. 214) et 2400 communiants (*Chartes et chroniques*... p. 359), plus 70 communiants à Vacqueur (*ibid.* 361). En 1770, 4500 habitants (p. 225); en 1788, 2500 communiants, plus 60 communiants à Vacqueur (Legros, *Indicateur*).

Le Dorat : 392 feux en 1688 (*État des paroisses*); 420 feux en 1698 (*Mém. sur la Généralité*); 150 feux en 1710 (p. 187). Mais ce dernier chiffre ne s'applique vraisemblablement qu'à une partie de la paroisse.

En 1762, le Dorat comptait 1250 communiants (*Chartes et chroniques*.. p. 362) et 1100 en 1788 (Legros, *Indicateur*). Un relevé des maisons de la ville du Dorat, dressé vers 1769 (auj. détruit), accuse 481 articles.

Eymoutiers (1) : 336 feux en 1698 (*Mém. sur la Généralité*) et 600 communiants en 1788 (Legros, *Indicateur*). Ce dernier chiffre nous paraît erroné, car le même *Indicateur* attribue 1550 communiants à la paroisse de St-Pierre-Château. Le présent *Inventaire* ne fournit aucune indication sur la population totale d'Eymoutiers, mais seulement sur le mouvement de la population à partir de 1716.

Rochechouart et Biennac comptent 1800 communiants en 1762 (*Chartes et chroniques*.... p. 343) et 1900 en 1788 (Legros, *Indicateur*). Nous n'avons malheureusement aucune indication pour les années antérieures.

Saint-Junien : 671 feux en 1688 (*État des paroisses*); 900 feux et 3000 habitants en 1698 (*Mém. sur la Généralité*). La différence est telle qu'il y a lieu de croire à l'omission d'une des deux paroisses dans le premier cas.

En 1707, Saint-Junien compte 400 feux dans la paroisse Notre-Dame et 300, alias 372 feux dans la paroisse St-Pierre (p. 5 et 19) : au total 700 ou 770 feux pour l'ensemble de la ville.

En 1762, on lui attribue 3900 communiants (*Chartes et chroniques*... p. 341 et 377) et 3500 en 1788 (Legros, *Indicateur*).

Noms de Famille

Il y en a de particuliers à chaque localité et que l'on pourrait dire autochthones si ce mot n'emportait une idée d'extrême antiquité qui n'est rien moins qu'applicable à des dénominations nées depuis le XII[e] siècle.

Bellac : Gallichier, Sénamaud (ou Sénemaud), Mallebay, Audebert, Papon, Arbellot, Lagedamond, Massoulard' Chareyron, Maravaud (Marevaud ou Mallevaud), Génébrias, Fusibay (Fusibeix ou Fusibée), Degude, Gouttepagnon, etc.

Le Dorat : Maurat, Jousseaume, Boucheul (ou Boucheuil), Aubugeois, Boutinon (Boutenon ou Bouthenon), Vételay, Vacherie, Rabillac, Sandemoy, Jevardat (ou Javerdat), Teytaud, Lester (ou Lesterpt), Lherbon, Augros, Auprêtre, Alabonne, Lhulier (ou Lheulier), Coudamy, etc.

Eymoutiers : Veytisou, Tiquet, Ruben, Cramouzaud, Masmoret, Coutisson, Pradilhon, Riffaterre, Bardoulat, Ringuelet, Thénezaud, Dulac, Fantoulier, Nony, Pichard, Duchiron (ou Duchéron), Quinat, Vilgouleix, etc.

Rochechouart : Chemison, Boulesteix, Chabodie, Pallier, Delachaumette, Soury, Rayet, Fourgeaud, Marron, Pascart, Descubes, Charlonnie (ou De la Charlounie), etc.

Saint-Junien : Singareau, Amasselièvre, Tamoineau (ou Thamoineau), Reix, Alliaud, Massias, Quichaud, etc.

Le nom de Robert, si connu au Dorat, fournit l'exemple d'un simple *nomen* élevé au rang de *cognomen*. Ce phénomène se rencontre d'ailleurs fréquemment en Limousin où Henry, Michel, Albert, Nicolas sont également devenus noms de famille. Le cas d'un nom d'homme féminisé n'est pas rare non plus dans les textes du moyen-âge et devient la source d'un grand embarras pour les traducteurs. De *Philippus* on a fait *Philippa*, de *Mauricius Mauricia*, de *Stephanus Stephana*, de *Botinus Botina*. De même aussi, de Joseph on a fait Josèphe, de Paul on a fait Paule, de Veyrier Veyrière, d'Audier Audière, de Saleys Saleyssa. En généralisant tout à fait cette pratique, on eût finalement abouti à l'usage polonais qui donne à toute femme le nom de son père ou de son mari avec une désinence nouvelle : Czartorywski et Czartorywska, Leczinski et Leczinska, Paulowski et Paulowska.

---

(1) *L'État des paroisses de la Généralité* a laissé en blanc le chiffre de la population d'Eymoutiers, mais il indique 122 feux pour St-Pierre-Château et 13 feux pour Bussy-Varache.

Quelques jolis prénoms sont aujourd'hui hors d'usage, comme Souveraine, Quitterie, Radegonde. Ce dernier est retourné au Poitou d'où il était venu.

Beaucoup de noms de famille sont primitivement des noms de terre, plus ou moins reconnaissables : De la Gesmillot = De l'Age-Millot ; De la Jobert = De l'Age-Aubert. Lapomélie est originairement De la Pomélie, qu'on orthographie aussi De la Poumeilhie. Au XVII[e] et surtout au XVIII[e] siècle, beaucoup de bourgeois enrichis sentirent le besoin d'une savonnette et la prirent dans le coin de terre qu'ils possédaient.

Je sais un paysan qu'on appelait Gros Pierre.

Gros Pierre eut en Limousin des centaines d'imitateurs qui voulurent, comme lui, se donner un air de condition. On se heurte dès lors à une nouvelle noblesse de nom qui, ne se souvenant plus de son origine, se croit aujourd'hui de même antiquité que l'autre. Mais l'historien sait au juste à quoi s'en tenir.

Beaucoup de noms de personnes et de noms de lieux sont diversement orthographiés : Melchior et Melchiol, Vaucourbeil et Beaucorbeil, Gripsal et Rispal, Ruben et Rubent, — Charapoux et Charabou, Solomniac et Solignac, Anède et Nedde. Sotterie, Sauterie et Soutarie. Nous avons ordinairement suivi ces variations de l'orthographe.

Personnages.

Les Archives communales ne sont pas sans apporter quelques secours à la biographie provinciale. On y remarque d'obscurs ancêtres de Marmontel, Cruveilhier et Magy (p. 129, 136, 137), de proches parents de Baluze et de l'abbé Oroux (p. 115 et 94), les descendants de Pierre Audebert de Francour, de Léonard de Génébrias et de François de Pontcharraud à Bellac (p. 230 et ss.), de Tristan de Lhermite à Eymoutiers (passim).

On y retrouve Messire Jean de Mallevaud, évêque d'Olonne *in partibus*, et comme tel suffragant de Clermont (p. 237 et 256) ; Annet de Lévi et de Ventadour, archevêque de Bourges et gouverneur militaire du Limousin, comme nous le savions déjà par d'autres documents (p. 101) (1) ; Jean-Baptiste Pichard, controversiste du XVII[e] siècle, ancien ligueur devenu jésuite, puis archidiacre et théologal de Périgueux dès 1626 au moins : il est mentionné sous ce dernier titre dans deux actes de 1627 et 1631 (p. 92 et 95) ; l'abbé François-Alexis Richard, d'Eymoutiers, poète patoisant (p. 123 et 145) ; un architecte de Bellac du nom de Cajon (p. 218), qui pourrait bien être le Cajon connu comme auteur d'un plan topographique de Limoges en 1776 (2).

On y constate que Gabriel Ruben, le célèbre théologal d'Eymoutiers, fut curé de St-Pierre-Château, de mai 1651 à 1659 environ (p. 101 et 143), ce qu'a ignoré son dernier biographe.

On y apprend les démêlés de Simon Mallebay de la Mothe, le plus ancien historien de Bellac, avec les communautés religieuses de la localité vers 1761 (p. 245), et on y saisit la trace de ses premières recherches historiques (p. 251).

On peut, en outre, y recueillir :

La date de naissance de Dom Pradilhon, qui fut, avec Léonard Bandel, correspondant de Gaignières en Limousin (p. 93) (3) ;

La date approximative du décès de Jean Fayen (p. 82), médecin et géographe du commencement du XVII[e] siècle, auteur de la première carte du Limousin (1594) et collaborateur du premier atlas national de la France : le *Théâtre françois* de Maurice Bouguereau, de Tours, 1594 ;

---

(1) Voy. le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin, XXXII*, 186.

(2) Voy. la *Feuille hebdomadaire de Limoges*, 1776, n° 51.

(3) M. l'abbé Arbellot, prépare pour le prochain *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, une biographie de Dom Pradilhon, qui, rapprochée de celle que nous avons consacrée à Léonard Bandel (*ibid.*, t. XXXVI), fera voir de quel secours peut être la collection Gaignières pour l'histoire de notre province.

La date rectifiée du décès de Jean Bandel, chanoine de Limoges et l'un des plus anciens historiographes de notre province (p. 98);

La date exacte du décès du récollet Léonard Duléris (ou du Liris), bien connu au XVII[e] siècle par ses écrits de mathématiques et d'astronomie (p. 109);

Celle de Joseph Boucheul, jurisconsulte du Dorat, qui a laissé de nombreux ouvrages de droit (p. (186);

Celle de Léonard Daniel de la Gasnerie, directeur du séminaire de la Mission, à Limoges (p. 137) (1);

Celle d'un religieux de la Merci, le P. Isidore, d'origine espagnole, qui mourut subitement à Eymoutiers au retour d'un voyage d'Allemagne où il était allé traiter des affaires de son ordre (p. 94).

L'histoire d'Eymoutiers n'a pas encore été faite, mais le peu que nous en savons laisse deviner que le XVII[e] siècle est, à certains égards, la phase la plus brillante de son développement séculaire, celle où se rencontrent le plus d'hommes marquants, comme Gabriel Rubent, dom Pradilhon, Léonard Duléris, J.-B. Pichard que nous venons de nommer; dom Bardoulat, bénédictin, † 1641 (p. 104); Jacques Bourdicaud, directeur des Carmélites de Bordeaux en 1643 (p. 99), etc.

Le *Nobiliaire limousin* pourra s'enrichir de détails précis sur la mort:

De Messire François de Lévy et de Ventadour, comte de Vaulvert, tué au premier siège de la Rochelle (p. 94);

De d[elle] Louise de Villelume, « femme fort vertueuse et fort bien née, » 1644 (p. 142);

De Messire Charles de Lévy et de Ventadour, gouverneur militaire du Limousin, 1649 (p. 107);

De Messire Henri de Pierrebuffière, seigneur de Chambéret, tué devant Libourne pendant les troubles de la Fronde (p.107);

Du baron de Lostanges, marquis de Villeneuve au comté de Nedde, 1656 (p. 109);

De la comtesse d'Ambrugeat, ensevelie près de Brive, 1673 (p. 145);

D'Antoine et de François de Combort, père et fils, seigneurs d'Enval (p. 97 et 98);

De Messire Bertrand, vicomte de Rochechouart, 1742 (p. 48);

De Marie-Anne de Guittau, marquise de Châteauneuf, 1777 (p. 136).

François de Lafayette, qui occupa le siège de Limoges pendant près d'un demi-siècle, est fréquemment nommé dans l'*Inventaire des Archives* d'Eymoutiers. Il semble avoir eu une certaine prédilection pour cette petite ville dont il avait d'ailleurs la justice en pariage avec le chapitre et où il possédait une maison dite le château de l'évêque (p. 40). C'est à Eymoutiers qu'il se réfugia pendant plus d'un an (p.108), lorsque la terrible peste de 1630-31, qui fit tant de milliers de victimes à Limoges, lui inspira le souci de sa propre conservation (2). Il y avait emmené son propre médecin, le sieur de Ste-Marie qui demeura à son service pendant 17 ans (p. 109), prit sa retraite vers 1643 et mourut en 1655 (3).

Labiche de Reignefort, dans le recueil de notices biographiques qui a pour titre *Six mois de la vie des saints du Limousin* (III,148), semble placer en 1788 la nomination de Paul Esmoing à la cure d'Eymoutiers. D'après notre *Inventaire*, cette nomination serait de la fin de 1789 ou même seulement du commencement de 1790.

Deux des Ursulines d'Eymoutiers, dont Labiche de Reignefort a écrit la vie (III, 358 et I, 275) sans pouvoir indiquer la date de leur mort, sont mentionnées dans notre *Inventaire*: Gabrielle Rubent dont l'inhumation doit être fixée désormais au 23 décembre 1657 (p. 103), et Antoinette Bardoulat qui fut enterrée le 12 août 1646 (p. 106). Une autre Ursuline de la même ville, Antoinette de la Pomélie fut marraine le 21 mai 1648 (p. 99); Claude-Marie de la Tour, de l'illustre maison de Noailles, supérieure du couvent d'Eymoutiers, fut inhumée le 9 juin 1658 (p. 103).

Les Doctrinaires de Bellac avaient coutume de consacrer, dans leur grand *Registre capitulaire* (GG. 33), une notice de quelques lignes à ceux des membres de leur ordre qui venaient à décéder: Jean Laforge, recteur, † 1672; Jacques Delcasse, recteur, † 1679); Sébastien Lachatre, professeur, plus tard curé de Vaulry, † 1709; Renouard, curé de Mounismes, † 1713; Vitrac de Brive, professeur, † 1714; Louis Pagnon, curé de Mounismes,

---

(1) Nous avons retrouvé tout récemment son testament que nous publierons un jour.

(2) Le fait est connu je crois d'autre source. Cependant il est passé sous silence par chacune des trois relations que nous possédons de cette calamité.

(3) Le soin que prend le curé d'Eymoutiers d'enregistrer le décès de ce médecin, quoiqu'il soit mort à Sauviat, prouve suffisamment qu'il l'avait connu à Eymoutiers.

† 1719; Jacques Labajauderie, † 1721; Pierre Vergnaud, curé de Mounismes, † 1722; Martial Gallicher, † 1727; Magnaud, curé de St-Ouen, † 1729; Joseph Vergnaud, curé de Blanzac, † 1739; François Doume, recteur, † 1741; Prozat, recteur, † 1755. Quelques-unes de ces notices méritent d'être recueillies avec grand soin.

Outre ces divers noms déjà connus, la galerie des hommes dirigeants de l'ancien Limousin devra comprendre désormais celui de François Masmoret, curé d'Eymoutiers de 1619 à 1658. Non point qu'il se soit signalé par des actions remarquables ou qu'il ait laissé des écrits d'un mérite supérieur. Ces deux conditions de l'immortalité font même absolument défaut. Tout au plus peut-on le considérer comme le chroniqueur de sa ville natale, au même titre que le chanoine Jarrige à St-Yrieix. Mais Masmoret nous a laissé sur lui-même, sans penser peut-être à la postérité, bon nombre de renseignements directs, grâce auxquels nous pouvons ressusciter un type assez curieux d'ecclésiastique du XVII[e] siècle (1).

Né le 30 juin 1591 à Eymoutiers, où les Masmoret faisaient souche depuis plusieurs générations, notre François après avoir achevé ses humanités probablement au collège des Jésuites de Limoges, exerça dans cette ville, de 1609 à 1619, les fonctions de précepteur libre et compta parmi ses élèves Jean Baillot, plus tard avocat au Présidial, mort en 1638; ses deux frères Jean et Martial Baillot, qui devinrent chanoines de la collégiale St-Martial et moururent également avant leur maître, à peu de distance l'un de l'autre, 1652 et 1657 (p. 107 et 109).

Les Masmoret n'étaient point de haute extraction puisque la propre cousine de François, Jeanne Mons, fut en même temps pendant sept ans sa servante (p. 107 et 110). Son frère fut consul de la ville ès années 1649 et 1650.

D'une mention de l'année 1649 on pourrait inférer que Masmoret eut pour principal titre à la cure d'Eymoutiers d'être le neveu de Guillaume Boyer, sieur de Condac, qui fut curé de l'église Notre-Dame jusqu'en 1619. Le népotisme est d'ailleurs dans les usages du temps en haut comme en bas de la hiérarchie ecclésiastique. Quoiqu'il en soit, Masmoret semble avoir été jusqu'à la fin de sa vie sincèrement dévoué à ses devoirs professionnels et avoir contribué à la grande œuvre ecclésiastique de la première moitié du XVII[e] siècle, autant par la régularité qu'il apportait à l'exercice de ses fonctions que par sa sévérité à l'égard des mariages clandestins si fréquents à cette époque, sa haine des hérétiques et son respect des statuts diocésains, jusqu'à refuser, en 1651, de prendre part à une petite ripaille entre confrères parce que les statuts de 1500 interdisaient ces sortes de réjouissances (p. 101). Il est vrai qu'à cette époque, Masmoret était, selon toute vraisemblance, un homme éteint, puisqu'il avait 60 ans sonnés. Il est vrai aussi que, trois ans plus tard, il se relâche de sa sévérité et accepte, dans des circonstances toutes semblables à celles de 1651, d'être traité, à trois diverses fois, chez Champagne, « hôte et pâtissier de cette ville ». Il accepte encore une fois l'année suivante, « durant quatre jours »; derechef en 1658 (p. 103, 109). L'affaiblissement de la mémoire, qui est chose ordinaire aux vieillards, lui avait décidément fait oublier les statuts de l'an 1500.

Chatouilleux à l'endroit de ses droits curiaux, Masmoret l'était sûrement. Il en témoigne en plusieurs endroits de son registre par le soin qu'il prend de les stipuler. Il daube même assez rudement ceux de ses confrères qui empiètent sur ses prérogatives et ne craint point, en 1651, de plaider contre les chanoines du chapitre St-Étienne d'Eymoutiers qui lui contestaient sa mense (p. 104). Point tendre non plus aux protestants, Masmoret s'oublie jusqu'à outrager la mémoire de Messire de Bèthe, châtelain de Sussac, « mort huguenot comme un chien » (p. 106). Cœur chaud pourtant à l'égard des siens. Quand il apprend la mort de son neveu, âgé de 20 ans, il ne peut s'empêcher de verser des « larmes irrémédiables » (p. 108). Il n'est pas moins sensible à la perte d'un sien cousin, Joachim Monstre, docteur en médecine, et nous trace de lui un portrait en quelques lignes, dont plus d'un trait laisse deviner dans le défunt une âme peu commune (p. 108).

Jusqu'à quel point Masmoret avait l'esprit cultivé, nous ne saurions le préciser. Simple bachelier en théologie lorsqu'il arriva à Eymoutiers, il resta bachelier toute sa vie et il ne paraît pas qu'il ait même passé par l'Université pour prendre ce premier grade (2).

---

(1) Voy. les articles GG 1 à 4 de l'*Inventaire des Archives* d'Eymoutiers.

(2) Le collège des Jacobins de Limoges, où l'on enseignait exclusivement la physique et la théologie, préparait à l'obtention de ce grade.

Il est plus aisé de parler des prétentions littéraires du curé d'Eymoutiers, car elles s'étalent naïvement en plusieurs endroits du registre paroissial. En 1625, il fait l'épitaphe du comte de Ventadour, tué à la Rochelle (p. 94). Quand on refondit la cloche de l'église collégiale, en 1625, il se chargea de rédiger, au choix du chapitre, une série de distiques latins destinés à commémorer ce grand événement (p. 94). Plus tard, en 1641, une procession du clergé d'Eymoutiers ayant mis fin à une sécheresse qui désolait la campagne, Masmoret célèbre ce rare succès en beaux vers latins, où malheureusement les réminiscences de l'hymnique sacrée sont par trop sensibles (p. 104). Chargé, en 1654, de bénir le mariage de Messire Chastaignac de Narbonné avec d[elle] Louise Bardoulat, il compose un petit discours de circonstance qu'il transcrit ensuite sur le registre paroissial et que nous avons reproduit en entier (p. 110). Ce discours est sur le ton familier et n'est déparé par aucune des fautes de goût si fréquentes alors dans la chaire chrétienne. Ailleurs cependant, Masmoret n'a point échappé à ce tort. Mentionnant la mort d'une vieille dame noble, veuve depuis dix-huit ans, il termine sa notice par cette fâcheuse image : « Et entre autres vertus qui l'ont accompagnée au tombeau, il faut croire que sa virginité est la première qui tint le bout du drap mortuaire » (p. 104).

Masmoret semble avoir recherché les occasions de faire montre de son éloquence. Lorsqu'en 1658, l'évêque de Pamiers traverse Eymoutiers, le curé de la ville n'oublie pas de lui présenter ses devoirs et de le « haranguer », comme s'il se fût agi de l'évêque de Limoges ou de l'archevêque de Bourges. Il faut dire que sa réputation d'orateur datait de loin déjà et lui faisait comme un devoir de prendre souvent la parole. A l'inauguration du couvent des Ursulines en 1629, ce fut Masmoret qui fut chargé du sermon, sur la désignation de l'évêque présent (p. 95). En cette même année il avait déjà prononcé *coram populo* l'oraison funèbre d'Antoine de Lombre, théologal du chapitre; en 1654 il prononça celle de d[elle] Léonarde Allouveau et à ce propos « fit un petit discours à la grand messe sur l'allusion d'Allouveau à l'alouette » (p. 108). Ces monuments de son éloquence, il en conservait soigneusement les pièces dans ce qu'il appelle lui-même son « portefeuille des oraisons funèbres » ou encore ses « cayers funèbres ».

C'est peut-être à ces prétentions oratoires qu'il faut attribuer la régularité avec laquelle on sut trouver chaque année des prédicateurs étrangers pour prêcher aux habitants d'Eymoutiers l'avent et le carême. Nous n'ignorons pas que cet usage existait alors dans toutes les localités importantes, mais il n'a été jusqu'ici constaté nulle part, sauf à Limoges, avec une aussi exacte régularité. Masmoret nous a conservé les noms de ces prédicateurs (1), leurs ordres respectifs, souvent même le texte de leurs sermons, mais s'abstient de tout jugement à leur endroit, (p. 94, 96, 105).

Esprit ouvert à tous les bruits publics, le curé d'Eymoutiers enregistrait non-seulement les événements extraordinaires ou simplement curieux en témoin oculaire qui a pris la peine, ou plus vraisemblablement qui s'est donné le plaisir d'aller voir lui-même, mais encore tous ceux qui de près ou de loin intéressaient sa ville et dont on glosait entre confrères. Et c'est ainsi que le souvenir s'est perpétué pour nous d'une foule de noms et de faits qui précisent nos connaissances historiques et élargissent véritablement notre science.

Pratiquant cette maxime, que le prêtre vit de l'autel, Masmoret prêtait son ministère *gratis pro Deo* à ceux qui n'avaient absolument rien; mais pour peu qu'ils eussent quelque chose il n'oubliait jamais de se faire rétribuer. En 1656, il enterre un soldat du régiment de Roannez, qui n'avait que la cape et l'épée. Masmoret prit pour lui l'épée qu'on avait couchée sur le cercueil (p. 109). L'année suivante, il marie un menuisier de la ville, trop pauvre pour acquitter les droits d'usage. Masmoret les lui remet libéralement, à condition pourtant que le menuisier lui fabriquera par compensation une chaise percée (p. 111). Ces transactions étaient d'ailleurs dans les habitudes du temps et ne choquaient probablement personne, surtout à Eymoutiers. L'abbé Legendre, chanoine de Notre-Dame-de-Paris, dont nous aurons occasion de citer plus d'une fois les *Mémoires*, nous dit, en parlant d'un religieux de St-Victor, le seul de cette maison qui ait fait du bruit par ses sermons sous Louis XIV, le Père Bouïn : « Quelque réputation et quelque mérite qu'il eut, il se faisoit si peu valoir que, quand des gens de métier le

---

(1) Ses successeurs immédiats ayant imité son exemple, la liste de ces prédicateurs, commencée en 1619, s'arrête à 1678. (Voy. p. 113).

prioient de prêcher leur saint, il le faisoit volontiers, à la condition, bien entendu, qu'ils lui donnassent ce qui lui convenoit de leurs marchandises. Il taxa les chapeliers à deux castors, les marchands de vin à vingt-cinq bouteilles, et les pâtissiers à dix tourtes » (1).

Masmoret n'avait aucune raison de se montrer plus fier que le père Bouïn. A l'exemple de beaucoup d'autres ecclésiastiques, il avait trouvé une autre source de revenus, plus légitime encore, en instruisant aux lettres quelques jeunes gens d'Eymoutiers : Pierre Bardoulat, qui fut plus tard trésorier de France à Limoges, Guillaume Cramouzaud, qui devint docteur en médecine de l'Université de Toulouse, et plusieurs autres qui prirent ensuite les ordres sacrés ou revêtirent des offices de judicature (p. 102, 106).

Les derniers mois de sa vie semblent avoir été en proie à la maladie, car il cessa ses fonctions dès le mois de mars 1658, bien qu'il ne soit mort que le 31 octobre, âgé de 68 ans, et non de 76, comme le dit le registre paroissial. Il fut enterré le jour suivant dans le chœur de son église (p. 112).

Offices publics et professions libérales.

La liste des consuls et maires, curés et vicaires, juges et notaires de chaque localité pourra s'augmenter d'un très grand nombre de noms, grâce à ce dépouillement des registres paroissiaux ; et l'on sait de quelle importance il est pour la critique des documents historiques de posséder des listes de ce genre, exactes et complètes.

Certains offices publics méritent également l'attention, comme celui de garde des petits sceaux royaux au comté de la Basse-Marche à Bellac en 1605 (p. 294), — de contrôleur des registres paroissiaux du diocèse en 1705 (p. 118), — d'examinateur des comptes des marchands à Eymoutiers en 1694 (p. 175), — de certificateur des criées au Dorat en 1701 (p. 185), — de contrôleur des actes des notaires à Rancon en 1759 (p. 296), — d'arpenteur ou appréciateur des domaines, directeur des postes, entreposeur du tabac, etc. Ces offices témoignent en effet de nouveaux progrès dans l'effort du pouvoir central soit pour étendre son contrôle sur tous les actes de la société civile, soit pour faire financer le Tiers-État.

François de Lafayette, évêque de Limoges, se titre premier aumônier de la reine (p. 89) ; Jacques Rubent de Neufvialle se dit gentilhomme ordinaire de Monsieur en 1678 (p. 115) ; Jean Delagrange, baron de Tarnac, s'intitule secrétaire du roi en 1685 (p. 116) ; François de Lesterpt, abbé du Dorat, est qualifié en 1789 de chapelain du roi et secrétaire général de la grande aumônerie de France. Un de ses compatriotes se titre en 1751, garde de la manche du roi. Nous saisissons ici la trace de cette manie des charges honorifiques qui a sévi si fort aux deux derniers siècles.

Les médecins paraissent nombreux au XVIIe siècle dans les localités qui nous occupent, plus qu'au XVIIIe. Beaucoup sont docteurs. Au-dessous d'eux, les chirurgiens font foule ainsi que les apothicaires et les sages-femmes. Preuve certaine que les populations rurales recherchent maintenant des secours qu'on ne trouvait guère au moyen-âge que dans les grandes villes.

Professions manuelles.

La plupart des professions que nous avons relevées n'ont d'autre intérêt que de prouver dans telle ou telle localité l'existence d'une industrie plus ou moins développée, comme celle de papetier, de corroyeur ou tanneur, de pelletier, de gantier, de potier d'étain, etc. D'autres, comme celles d'arquebusier et d'éperonnier, ramènent l'esprit à des usages disparus. Celle de maître de musique ne semble s'appliquer en général qu'à des choristes d'église, appelés plus ordinairement serpents. A la date de 1632 nous rencontrons cependant un joueur de luth à Eymoutiers (p. 92), et en 1752-55 un joueur de violon à Bellac (p. 225 et 287). Au XVIIIe siècle la profession de maître de danse devient fréquente.

---

(1) *Mémoires*, p. 16 et 17.

Ce sont là en somme des professions assez ordinaires. Celle de « chimiste » qu'exerce en 1693 un sieur Péconet d'Eymoutiers (p. 117), n'était peut-être pas plus relevée, et la chimie de ce savant nous inspire peu de confiance. Plus sérieux nous semble, un siècle plus tard, le titre d' « ancien démonstrateur d'anatomie » que prend un certain Pierre Soury de Rochechouart (p. 39), parce que nous supposons que ses démonstrations avaient eu lieu non à Rochechouart, mais à Limoges où il y avait une clinique d'hôpital.

Pierre Pradel, peintre à Eymoutiers, qui épouse en 1629 d[elle] Jeanne de Conhac, veuve de Messire d'Eychizadour (*al.* Deysisadour) (p. 95) (1), et Simon Javerlhat de Rochechouart, qui prend de 1665 à 1706 le titre de « maître en l'art de peinture » (p. 43), sont selon toute vraisemblance plus et mieux que des barbouilleurs de murailles. C'étaient probablement des décorateurs d'églises, capables de satisfaire, au besoin, une clientèle de curés de campagne.

Au Dorat, François Pacourt est appelé en 1770 peintre et sculpteur (p. 199). Ce titre de sculpteur se retrouve à Bellac au profit de Gabriel Brunier, 1669-1694, et de Jacques Reys, 1689-1705 (p. 234 et 237). C'est le titre dont se parent encore aujourd'hui les constructeurs de monuments funéraires.

Il est plus intéressant de constater à Bellac un certain nombre d'orfèvres : Jean de Lagedamont, 1682, et Pierre de Lagedamont, vers 1750 et 1755 (p. 226, 235, 237 et 287); Gabriel Vergnaud, 1647, François Vergnaud, 1647-1695, et Jacques Vergnaud, 1704-1708 (p. 234, 240 et 257); Parinaud en 1752 (p. 225).

Nul n'a signalé jusqu'ici d'ateliers d'orfèvrerie à Bellac. Et cependant, nous ne saurions voir sous ces six noms de simples marchands, par la raison que Bellac ne possédant ni abbaye, ni chapitre, ni lieu de pélerinage, ne pouvait attirer les étrangers.

Un sieur Dulac, d'Eymoutiers, est fréquemment désigné aux environs de 1749-1760 comme « tailleur pour femmes » (p. 127 et ss.) (2). A première vue on s'imagine constater une innovation qui, depuis un demi-siècle, a fait son chemin dans nos grandes villes. Tout bien considéré, nous pensons que tous les tailleurs de ce temps taillaient et cousaient pour les deux sexes, par cette raison que la corporation ne comprenant statutairement que des hommes et le métier ne pouvant s'exercer légalement en dehors de la corporation, les couturières devaient être fort rares dans les villes et n'exister qu'à la faveur d'une sorte de tolérance.

Agriculture, commerce, industrie.

L'état de l'agriculture ne ressort pas clairement des pièces que l'on pourrait consulter sur ce sujet, parce qu'elles sont trop rares et trop espacées chronologiquement. Il y a cependant deux documents sur les foires de Bellac (p. 209, 226 et 290), des mercuriales du Dorat (p. 208), une estimation de terres à Bellac (p. 290), plusieurs matrices cadastrales du milieu du XVIII[e] siècle (p. 3, 90, 224) et nombre de prix-faits pour terres et bestiaux (passim).

En ce qui touche le commerce et l'industrie, il faudrait noter quelles sont les professions le plus souvent dénommées pour apprécier par à-peu-près l'activité de la production et de l'échange dans chaque localité.

A consigner ici l'existence à Luchapt près Bellac, en 1760, de forges de fer (p. 297), comme celles que l'on trouvait un peu plus au sud à Dournazac (3).

Maîtres d'école.

Notre *Inventaire* constate l'existence de régents de petites écoles :

A Bellac en 1659, 1670, 1697, vers 1728, vers 1740, 1752, 1762, vers 1780 ;

Au Dorat en 1693, 1699, 1742, 1753, 1756, 1767, 1769, 1771, 1780, 1787;

A Eymoutiers en 1632, 1642, 1658, 1675, 1682, 1701, 1712, 1717, 1731, 1744, 1772, et pour la paroisse de St-Pierre-Château en 1755;

A Rochechouart en 1727, 1743, 1776, 1779, 1780, et pour la paroisse de Biennac en 1623; en outre une école de filles à Rochechouart en 1727 ;

(1) Le parrain de leur premier-né avait été le marquis de Châteauneuf (p. 91).
(2) Cf. p. 132 l'art. GG. 76 où cette profession se retrouve.
(3) Voy. notre *Invent. des Archives départementales de la Haute-Vienne*, D. 287 à 290.

A St-Junien en 1709, 1712, 1715, 1724, 1728, 1732, 1736, 1738, 1757, 1760, 1772 pour la paroisse St-Pierre; en 1706, 1735, 1739, 1744, 1748, 1762, 1764, 1767, 1768,1775, 1776, 1778 pour la paroisse Notre-Dame; abstraction faite, ici comme précédemment, des régents de collège.

Le nom de ces magisters importe assez peu. Il est plus instructif de constater qu'au Dorat, à Eymoutiers et à St-Junien, les dates se suivent d'assez près pour qu'on puisse admettre *a priori*, dans chacune de ces localités, (sans rien préjuger pour cela quant au nombre des lettrés), une suite ininterrompue de régents des petites écoles au XVIIIe siècle. La conclusion ne ressort pas aussi sûrement pour Bellac et Rochechouart, mais d'autres documents nous permettraient de multiplier là aussi les dates, si nous avions à traiter la question à fond.

En somme nous vérifions ici ce que nous soupçonnions d'autre source : à savoir que le plus sérieux effort de l'autorité diocésaine pour établir de petites écoles est l'ordonnance épiscopale de 1698, qui d'ailleurs avait pour premier dessein moins l'instruction pour elle même que la catéchisation des enfants.

En tous cas le nombre des ecclésiastiques précepteurs et des maîtres-écrivains semble avoir sensiblement diminué par cette cause au XVIIIe siècle.

Illettrés

Sur ce sujet nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici, pour lui donner une plus large publicité, la partie essentielle d'un récent travail de M. Louis Guibert (1). L'enquête instituée par lui porte sur l'ensemble des anciennes paroisses comprises aujourd'hui dans la Haute-Vienne et s'étend jusqu'à 1851. Nous briserons forcément à 1790 pour ne point sortir de l'ancien régime.

« Nous n'avons pas de statistique générale de l'instruction sous l'ancien régime. On s'est demandé comment on pourrait y suppléer et par quelles recherches on arriverait à déterminer plus ou moins approximativement, pour les XVIIe et XVIIIe siècles tout au moins, le rapport ayant existé entre le nombre des personnes sachant lire et écrire et le chiffre de la population totale. Le problème est assurément plein d'intérêt; mais il semble, de l'aveu des hommes les plus compétents, qu'on doive renoncer à en obtenir la solution. A défaut de renseignements précis, il faut s'en tenir à de simples indications, tirées de certains documents ayant un caractère général. Celles que fournissent les anciens registres paroissiaux, les répertoires de mariage surtout, sont les moins vagues. Si on prend la peine de dépouiller méthodiquement ces registres, et si, négligeant les signatures du prêtre et des témoins, qui peuvent se reproduire souvent, on s'en tient aux seules signatures des deux conjoints. on se trouvera en possession, non certes d'une statistique concluante, mais d'un élément d'appréciation non sans valeur. Il en aurait une très réelle si les registres avaient été toujours bien tenus; mais il apparaît trop manifestement qu'il n'en a pas été ainsi.

« En 1883, sur le désir exprimé par la Société archéologique et encouragé par M. F. Buisson, inspecteur général de l'Université, M. L. Galliard, inspecteur d'Académie à Limoges, — dont le trop court passage a laissé dans le département les meilleurs souvenirs, — voulut bien adresser à tous les instituteurs du département une circulaire (2) pour prescrire le dépouillement, à des dates fixées par nous d'un commun accord et à un intervalle moyen de vingt-cinq années, des registres de toutes les anciennes paroisses de la Haute-Vienne. Ce travail comprenait une période de deux siècles et demi, de 1600 à 1851 (3), et devait porter, à chaque terme indiqué, sur deux années consécutives : condition qui nous avait paru nécessaire pour rectifier les résultats d'une année exceptionnelle ou pour suppléer au défaut d'une année en lacune. A chacune des dates indiquées, trois totaux devaient être fournis : 1° le nombre des mariages célébrés dans la paroisse; 2° celui des signatures de conjoints-hommes relevées au bas des actes; celui des signatures de conjoints-femmes.

---

(1) *L'instruction primaire en Limousin sous l'ancien régime* dans *l'Almanach limousin* pour 1889, partie historique, p. 85 et ss.

(2) *Bulletin de l'Instruction primaire du département de la Haute-Vienne*. Année 1883 : Janvier-février-mars, p. 55.

(3) Nous ne reproduisons ici que les résultats obtenus sur les anciens registres paroissiaux pour les années antérieures à la Révolution. — A. L.

« Ce dépouillement, que nous avions été chargé de suivre, fut effectué par MM. les instituteurs. Nous avons lieu de croire qu'il a été presque partout fait avec soin, et nous tenons à exprimer ici tous nos remerciements à nos utiles collaborateurs.

« Dans les localités d'une certaine importance seulement, à Saint-Léonard, à Saint-Yrieix, à Saint-Junien, à Bellac et à Rochechouart, nous avions adressé personnellement un appel à la bienveillante obligeance des maires. Leur concours ne nous a fait défaut qu'à Saint-Yrieix, où M. Luc Gondinet nous a rendu le service de se charger du travail dont nous sollicitions sans succès l'envoi depuis bien longtemps. Nous nous étions réservé le dépouillement des registres paroissiaux de Limoges.

« Les résultats de cette enquête, dont le dossier est déposé, avec les états récapitulatifs, aux archives de la Société archéologique, sont publiés ici pour la première fois. Nous les avons réunis dans deux tableaux à la suite de cette notice. Le tableau A donne, par canton, le relevé des constatations faites pour chaque paroisse ; au tableau B on trouvera les relevés détaillés pour les diverses paroisses de Limoges et pour les villes et les principales localités de la Haute-Vienne.

« Nous n'avons pas fait figurer à nos tableaux les résultats qui nous sont parvenus pour 1600, 1601, 1625 et 1626 ; ils sont en trop petit nombre et nous ont paru trop douteux.

« Considérons, en premier lieu, les résultats généraux qu'accuse le tableau A et plaçons en regard les chiffres qui les résument, de façon à ce que le lecteur puisse se rendre compte du progrès lent, mais constant, de l'instruction dans le département de la Haute-Vienne. Nous constaterons les rapports suivants entre le nombre de signatures des conjoints et le nombre total des mariages :

1650	Signatures d'hommes	5.7 p. %	Signatures de femmes	3.8 p. %
1651	—	5.6	—	1.6
1675	—	7.02	—	4.1
1676	—	10.2	—	9.5
1700	—	8.7	—	5.7
1701	—	9.7	—	6.8
1725	—	10.02	—	5.8
1726	—	10.6	—	8.5
1750	—	8.2	—	5.4
1751	—	8.2	—	5.00
1789	—	11.8	—	8.2
1790	—	15.9	—	10.5

« Si ces chiffres attestent que tout le monde s'est progressivement instruit, ils démontrent aussi que la progression a été bien moins lente pour les hommes que pour les femmes.

« Si maintenant nous passons à l'étude des chiffres particuliers qui indiquent l'état de l'instruction dans chaque canton à diverses époques, et si nous examinons d'abord les résultats des années 1789 et 1790, pris ensemble, pour chacun de ces cantons, il nous apparaîtra au premier coup d'œil que, dans l'arrondissement de Limoges, les cantons de Limoges, d'Aixe et de Saint-Léonard, — dans celui de Bellac, les cantons de Bellac, Châteauponsac, Le Dorat, Magnac, Mézières et Saint-Sulpice-les-Feuilles, — dans celui de Rochechouart, les cantons de Saint-Junien, Oradour et Rochechouart, — dans celui de Saint-Yrieix, les cantons de Châlus, Nexon et Saint-Yrieix donnent seuls, à cette date, une proportion d'au moins *dix* signatures d'hommes pour cent mariages. La proportion dépasse 14 p. % pour le canton de Bellac, 17 p. % pour celui d'Aixe, 18 p. % pour celui de Saint-Sulpice-les-Feuilles, 19 p. % pour celui de Châteauponsac, 20 p. % pour ceux de Saint-Léonard et de Saint-Junien, 35 % pour les cantons de Limoges.

« Un siècle plus tôt, en 1700 et 1701, atteignent seulement cette proportion de 10 p. % de signatures de conjoints-hommes, par rapport au nombre total des mariages, les cantons de Saint-Léonard, Limoges, — Bellac, Bessines, Magnac-Laval, Mézières, Saint-Sulpice, — Saint-Junien, Rochechouart. Les cantons de Magnac-Laval et Saint-Junien dépassent 15 p. %, Mézières, 20 p. %, Saint-Léonard, 22 p. %. — Les cantons de Limoges ne donnent, pour 1700-1701, que 42 signatures d'hommes pour 380 mariages, soit un peu plus de 11 p. % : mais en 1675-1676, ils en fournissent près de 24 p. % : 56 sur 237.

« En 1700 et 1701, les cantons d'Ambazac, Laurière, Nieul, Nexon ne fournissent pas une signature (Châteauneuf n'a pas de registres, ou du moins on n'a pas relevé de mariages sur les fragments qui en restent). A ces dates nous n'avons noté, dans les cantons d'Aixe et de Saint-Mathieu, qu'une signature d'homme; dans le canton de Châlus, deux; dans le canton de Saint-Germain-les-Belles, une d'homme et une de femme.

« En 1789-1790, nous retrouvons encore le canton d'Ambazac avec une seule signature d'homme pour cent douze mariages; celui de Nieul avec une seule signature d'homme pour soixante-deux; Bessines n'a que deux signatures d'hommes pour cent vingt-un mariages.

« Le rapport entre le nombre des conjoints-hommes et le nombre des conjoints-femmes qui ont signé leur acte de mariage est très variable. L'écart est souvent peu considérable.

« En 1789-1790, le nombre des conjoints-femmes ayant signé ne s'élève à 10 p. °/₀ ou plus que dans sept cantons : dans celui de Rochechouart, il dépasse un peu cette proportion; dans celui d'Aixe, il dépasse 11 p. °/₀; dans ceux de Bellac et de Saint-Sulpice-les-Feuilles, il dépasse 12 p. °/₀; dans celui de Saint-Junien, il est de plus de 16 p. °/₀; dans celui de Saint-Léonard, de 17 p, °/₀; dans celui de Limoges, de 29. Il n'atteint pas tout à fait 9 p. °/₀ dans celui de Saint-Yrieix.

« Si nous remontons à 1700-1701, nous trouverons que la proportion de 10 p. °/₀ pour les signatures de femmes n'est dépassée que dans deux cantons : Saint-Léonard et Mézières. Dans ce dernier canton, elle dépasse 20 p. °/₀; mais le petit nombre de mariages compris au relevé (dix-huit pour les deux années), fait qu'il n'y a pas lieu d'attacher d'importance à ce résultat. A Saint-Léonard, on trouve plus de 18 p. °/₀ et comme en 1675-1676, on relève seize signatures de femmes sur cent trente-deux mariages, c'est-à-dire une proportion de plus de 12 p. °/₀ l'indication acquiert une certaine consistance.

« Dans les deux cantons de Limoges, le nombre des signatures de femmes, en 1700-1701, est un peu supérieur à 9 p. °/₀, mais n'atteint pas 10. En 1675-1676, il est de plus de 16 p. °/₀. Dans celui de Pierrebuffière, il s'élève à un peu moins de 7 en 1789-1790, et dépasse 8 en 1700-1701.

« Dans le canton de Bellac, la proportion, de 8 à 9 p. °/₀ en 1700-1701, est de 13 en 1675-1676. En 1700-1701, elle est de 9 dans celui de Saint-Junien; dans celui de Saint-Yrieix elle n'atteint pas 5 p. °/₀; dans celui de Magnac-Laval. où cependant nous savons qu'à cette date il existe plusieurs écoles, elle n'est pas beaucoup plus élevée.

« Si nous passons maintenant au tableau B, nous y relèverons une proportion de signatures beaucoup plus forte que celle ressortant de nos moyennes totales. La vérité est que les signatures sont presque toutes fournies par les villes et les gros bourgs. En dehors de là, les conjoints sont illettrés, à très peu d'exceptions près.

« En 1789-1790, à Limoges, 40 p. °/₀ des conjoints hommes ont signé leur acte de mariage; à Aixe, 50 p. °/₀; à Pierrebuffière, près de 43; à St-Léonard, plus de 37 p. °/₀; à Saint-Junien, plus de 31 p. °/₀; à Saint-Yrieix, près de 16 p. °/₀; au Dorat, près de 27; à Châteauponsac, près de 25; à Bellac, plus de 42; à Châlus, plus de 16; à Saint-Germain, 12; à Magnac-Laval, plus de 11; à Oradour-sur-Vayres, près de 10; à Rochechouart, en 1790, 50 p. °/₀.

« En 1700-1701, la proportion de 10 p. °/₀ est dépassée, pour les hommes, dans les villes de Limoges, Aixe, Pierrebuffière, Magnac-Laval, Saint-Junien et Peyrat-le-Château. A Aixe, l'observation ne porte que sur deux mariages et n'a pas de valeur. Mais il faut relever les chiffres pour Bellac (près de 12 p. °/₀), Peyrat-le-Château (près de 14), Magnac-Laval (plus de 18); Saint-Léonard (plus de 25), Pierrebuffière (plus de 27) et Saint-Junien (plus de 33).

« En 1675-1676, la proportion est, à Limoges, de 24 p. °/₀; à Saint-Léonard, de 21; à Magnac-Laval, de 12; à Bellac, en 1676, de 29 p. °/₀.

« En 1789-1790, les villes et les gros bourgs, compris à notre tableau, où on relève le moins de signatures de femmes, sont : Peyrat-le-Château, Bessines, Magnac-Laval, Saint-Germain-les-Belles, et Solignac. — Châteauponsac n'atteint pas 9 p. °/₀ du nombre des mariages; Châlus et Eymoutiers n'arrivent pas à 10. — Saint-Yrieix dépasse 12; Le Dorat, 18; Saint-Junien, 23; Limoges, 33; Saint-Léonard, 34; Bellac 41; Pierrebuffière 43 et Aixe 44. En 1790, Rochechouart dépasse 43.

« Les résultats de 1700-1701 sont fort modestes : à Magnac-Laval, 7 p. °/₀ des mariées seulement ont signé l'acte; à Bellac un peu moins; à Peyrat, à peu près 10 p. °/₀; au Dorat, un peu plus de 10; à Limoges, un peu plus de 11; à Saint-Junien, plus de 24; à Saint-Léonard et à Pierrebuffière, 27 p. °/₀.

« En 1675-1676, on compte à Limoges plus de *dix-sept* pour cent de signatures de femmes; à Saint-Léonard, tout près de *dix-huit*, à Magnac-Laval, moins de sept.

« Si nous voulons mettre en regard, pour les hommes seulement, les résultats de 1700 et ceux de 1790, dans les villes, nous déduirons des chiffres portés au tableau B les proportions suivantes (en chiffres ronds) :

A Limoges	1700-1701,	12 %;	1789-90,	40 %
A Aixe	—	50	—	50
A Eymoutiers	—	»	—	8
A Saint-Léonard	—	25	—	37
A Peyrat-le-Château	—	14	—	3
A Pierrebuffière	—	27	—	43
A Solignac	—	»	—	»
A Bellac	—	12	—	22
A Châteauponsac	—	8	—	25
Au Dorat	—	8	—	27
A Bessines	—	7	—	2
A Magnac-Laval	—	18	—	11
A Saint-Junien	—	33	—	31
A Oradour-sur-Vayres	—	11	—	10
A Rochechouart	—	8	—	50
A Châlus	—	»	—	16
A St-Germain-les-Belles	—	»	—	12
A Saint-Yrieix	—	4	—	16

« Qu'on ne s'étonne pas de constater que, dans quelques villes, la proportion des individus sachant écrire ait suivi une progression si lente ou même ait diminué d'une manière sensible, entre 1700 et 1790. — Qu'on y réfléchisse bien. Est-ce d'éléments riches et instruits ou d'unités pauvres et ignorantes que s'est accrue, depuis 1750, la population de nos centres industriels ?

« La comparaison des chiffres respectifs fournis par les registres des diverses paroisses de Limoges, pourrait donner lieu à de curieuses observations. Quelle différence, par exemple, sous le rapport de l'instruction, entre les habitants des riches paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Michel, où 30, 40, et même 50 % des conjoints signent leur acte de mariage, et les pauvres gens de l'Abbessaille, paroissiens de Saint-Domnolet, ou les jardiniers de Sainte-Claire de Soubrevas ! Mais nous ne voulons pas allonger cette notice, et le seul examen de nos tableaux pourra suggérer bien des réflexions à tout esprit attentif.

« On doit faire, toutefois, nous l'avons dit plus haut et il convient de le répéter, d'expresses réserves sur l'exactitude des chiffres fournis par ces relevés. Le rapport du nombre des individus lettrés au chiffre total de la population que ces états semblent accuser, est notablement inférieur à ce qu'était ce rapport dans la réalité. En effet, le choix même de notre terrain d'observations a exclu de cette statistique la classe la plus généralement instruite de la nation : le clergé, séculier et régulier ; et tout le monde sait combien il était nombreux en Limousin.

« En second lieu, un grand nombre d'ecclésiastiques, surtout avant 1737, date à laquelle des mesures furent prises pour la tenue en double et la conservation des registres, ne présentaient point l'acte de mariage à la signature des parties : il est même vraisemblable qu'ils l'écrivaient hors de la présence des conjoints. Et même dans les registres où nous avons relevé quelques signatures auprès de celle du célébrant, nous avons pu aisément constater que celui-ci a souvent omis de faire signer les époux. Veut-on des exemples de ces omissions évidentes dans les églises où les registres sont tenus avec le plus de soin ? Au cahier des mariages de Saint-Michel-des-Lions pour l'année 1675, ni Charles de Chamberly, maître chirurgien (20 août), ni Jean Boudet, notaire royal (6 novembre), n'ont apposé leur signature à leur acte de mariage. La signature d'un Beaubreuil, notaire, manque également au bas de son acte de mariage, même paroisse, 9 janvier 1701. Il serait facile de multiplier les citations.

« C'est sous la réserve de ces observations qu'on pourra accorder quelque valeur à notre statistique et qu'il sera permis d'en citer les chiffres.

TABLEAUX

INDIQUANT LE RAPPORT DU NOMBRE DES SIGNATURES DES CONJOINTS

au nombre total des mariages entre 1650 et 1790

A. — RELEVÉ PAR CANTONS, POUR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (M. mariages. H. hommes. F. femmes)

	CANTONS	1650			1651			1675			1676			1700		
		M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.
Arrond. de Limoges	Aixe	8.	»	»	7.	»	»	17.	»	»	9.	»	»	6.	»	»
	Ambazac		»			»		2.	»	»	3.	»	»	14.	»	»
	Châteauneuf		»			»		2.	»	»	3.	»	»		»	
	Eymoutiers		»			»		42.	1.	1	23.	1.	»	25.	1.	1
	Laurière	7.	»	»	4.	1.	»	24.	»	»	15.	1.	1	39.	»	»
	St-Léonard		»			»		71.	5.	2	61.	15.	14	83.	17.	12
	Limoges nord et sud		»			»		110.	23.	14	127.	33.	25	228.	18.	15
	Nieul		»			»		26.	»	»	2.	»	»	12.	»	»
	Pierrebuffière		»			»		8.	»	»	10.	»	»	45.	5.	4
Arrond. de Bellac	Bellac		»			»		-11.	»	»	27.	7.	5	16.	1.	1
	Bessines		»			»		2.	2.	1		»		24.	3.	
	Châteauponsac	9.	»	»	19.	»	»	21.	»	»	10.	»	»	50.	3.	»
	Le Dorat		»			»		10.	»	»	27.	»	»	38.	4.	2
	Magnac-Laval	21.	2.	1	29.	3.	1	34.	5.	3	41.	4.	2	32.	4.	1
	Mézières		»			»		7.	1.	2	5.	1.	2	8.	2.	2
	Nantiat	8.	»	»	4.	»	»	9.	»	»	2.	»	»	54.	2.	1
	St-Sulpice-les-Feuilles		»		9.	1.	»	20.	1.	»	24.	1.	1	27.	5.	3
Rochech.	St-Junien	9.	»	»	11.	»	»	20.	»	»	16.	1.	»	43.	6.	4
	St-Laurent-sur-Gorre	16.	4.	2	13.	2.	1	38.	1.	»	39.	»	»	41.	1.	1
	St-Mathieu		»			»		24.	1.	»	26.	»	»	26.	1.	»
	Oradour-sur-Vayres		»			»		22.	»	»	18.	1.	»	48.	4.	2
	Rochechouart		»			»		19.	1.	1	15.	»	»	14.	3.	2
St-Yrieix	Châlus		»			»		2.	»	»		»		9.	»	»
	St-Germain-les-Belles	8.	»	1	3.	»	»	9.	»	»	5.	1.	»	20.	1.	1
	Nexon	4.	»	»	5.	»	»	8.	»	»	9.	»	»	13.	»	»
	St-Yrieix	15.	»	»	20.	»	»	26.	»	»	28.	1.	1	56.	4.	8
		105.	6.	4	121.	7.	2	584.	41.	24	545.	67.	51	974.	85.	56

	CANTONS	1701			1725			1726			1750			1751			1789			1790		
		M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.	M.	H.	F.
Arrond. de Limoges	Aixe	4.	1.	»	22.	»	»	23.	»	»	74.	8.	3	72.	6.	3	71.	10.	5	37.	9.	7
	Ambazac	20.	»	»	26.	1.	1	21.	1.	1	45.	»	»	55.	»	»	54.	1.	»	58.	»	»
	Châteauneuf		»		7.	»	»	13.	»	»	41.	1.	1	46.	1.	1	56.	2.	1	27.	1.	1
	Eymoutiers	34.	2.	1	36.	2.	1	36.	3.	2	127.	1.	1	92.	3.	3	97.	4.	4	58.	2.	1
	Laurière	10.	»	»	21.	2.	»	23.	1.	1	47.	2.	»	31.	»	1	45.	3.	1	30.	1.	»
	St-Léonard	71.	18.	17	73.	11.	10	62.	15.	10	107.	11.	5	100.	8.	8	96.	18.	13	94.	21.	20
	Limoges nord et sud	152.	24.	22	151.	32.	25	165.	42.	39	221.	55.	50	218.	59.	48	229.	75.	65	191.	75.	57
	Nieul	23.	»	»	19.	»	»	14.	1.	»	36.	»	»	47.	»	»	30.	»	»	81.	1.	»
	Pierrebuffière	27.	1.	2	28.	1.	»	30.	2.	2	45.	»	»	45.	2.	1	55.	4.	5	34.	3.	1
Arrond. de Bellac	Bellac	31.	5.	3	55.	9.	4	40.	4.	2	83.	5.	4	70.	7.	4	70.	9.	8	68.	11.	9
	Bessines	38.	4.	1	14.	4.	2	27.	2.	1	67.	6.	2	90.	4.	2	69.	1.	»	52.	1.	»
	Châteauponsac	37.	2.	1	55.	1.	»	42.	»	»	64.	5.	4	81.	5.	»	52.	11.	2	45.	8.	4
	Le Dorat	70.	1.	1	54.	4.	3	50.	7.	6	98.	1.	1	105.	1.	»	64.	6.	2	50.	8.	3
	Magnac-Laval	46.	8.	3	64.	8.	1	43.	3.	3	88.	8.	4	60.	4.	3	65.	9.	3	42.	4.	2
	Mézières	10.	2.	2	50.	2.	1	44.	4.	3	50.	4.	1	70.	6.	3	92.	4.	»	35.	11.	5
	Nantiat	50.	3.	1	49.	»	»	68.	3.	2	97.	3.	3	90.	2.	1	78.	3.	1	52.	4.	1
	St-Sulpice-les-Feuilles	43.	3.	2	55.	4.	1	58.	5.	»	69.	8.	2	80.	11.	4	83.	13.	9	54.	12.	8
Rochech.	St-Junien	41.	7.	4	45.	7.	5	34.	4.	3	80.	9.	4	99.	12.	5	68.	10.	9	71.	19.	14
	St-Laurent-sur-Gorre	47.	2.	1	51.	6.	1	48.	2.	1	56.	2.	1	70.	3.	1	62.	5.	5	47.	2.	1
	St-Mathieu	29.	»	»	48.	4.	2	50.	3.	3	62.	2.	»	83.	2.	1	74.	1.	1	61.	4.	1
	Oradour-sur-Vayres	26.	2.	1	55.	8.	3	39.	2.	3	41.	3.	3	47.	3.	1	68.	9.	5	48.	4.	»
	Rochechouart	16.	1.	»	27.	2.	2	31.	3.	3	25.	1.	1	28.	1.	1	48.	3.	2	34.	8.	7
St-Yrieix	Châlus	24.	2.	»	3.	»	»	8.	»	»	9.	»	»	5.	3.	»	24.	4.	2	30.	2.	1
	St-Germain-les-Belles	9.	»	»	37.	3.	3	46.	5.	6	69.	5.	3	71.	6.	4	108.	6.	4	73.	6.	3
	Nexon	12.	»	»	32.	1.	»	35.	2.	2	47.	3.	2	59.	4.	»	44.	5.	2	55.	5.	1
	St-Yrieix	50.	2.	2	47.	1.	1	88.	2.	2	79.	7.	4	100.	4.	1	123.	11.	10	79.	11.	8
		920.	90.	61	1127.	113.	66	1093.	116.	94	1827.	150.	99	1914.	157.	96	1920.	227.	157	1456.	233.	155

B. — RELEVÉS PARTICULIERS AUX VILLES & AUX PRINCIPALES LOCALITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Ville de Limoges, cité, faubourgs et banlieue	1650 M.	1650 H.	1650 F.	1651 M.	1651 H.	1651 F.	1675 M.	1675 H.	1675 F.	1676 M.	1676 H.	1676 F.	1700 M.	1700 H.	1700 F.	1701 M.	1701 H.	1701 F.
1 St-Pierre-du-Queyroix		»			»		28.	11.	7	43.	19.	15	44.	7.	6	25.	4.	3
2 St-Michel-des-Lions		»			»		68(1)	11.	6	62.	11.	7(1)	82.	3.	3(1)	58.	10.	7(1)
3 St-Cessateur-St-Aurélien		»			»		3.	»	»		»		1.	»	»	1.	»	»
4 St-Gérald		(†)			(†)		4.	1.	1	13.	3.	3	16.	2.	2	2.	1.	»
5 St-Michel-de-Pistorie		»			»			»			»		2.	»	»	1.	»	»
6 Hôpital		»			»			»			»			»		»	»	»
7 St-Maurice-St-André		(†)			(†)			(†)			(†)		18.	3.	2	15.	6.	8
8 St-Jean-en-St-Etienne (6)		»			»			»			»		3.	»	»		»	
9 St-Domnolet		»			»			»			»		13.	»	(1)	5.	2.	3
10 St-Julien-Ste-Affre		»			»			»			»		4.	2.	2		»	
11 St-Paul-St-Laurent		»			»		3.	»	»	1.	»	»	2.	»	»	1.	»	»
12 St-Christophe		»			»			»			»		12.	»	»	3.	»	»
13 Ste-Félicité-St-Lazare		»			»			»			»		7.	»	»	7.	»	»
14 Ste-Madeleine-de-la-Bregère		»			»			»			»			»			»	
15 Ste-Marie-l'Egypt.-d'Uzurat		»			»			»			»			(3)			»	
16 St-Martial-de-Montjauvy		»			»			»			»			»			»	
17 Ste-Claire-de-Soubrevas		»			»		4.	»	»	3.	»	»	4.	»	»	5.	1.	1
Principales villes du département		»			»		110.	23.	14	122.	33.	25	208.	17.	15	123.	21.	22
Arr. de Limoges — 1 Aixe		»			»			(†)			(†)			»		2.	1.	»
2 Eymoutiers		»			»			»			»			»		10.	»	»
3 St-Léonard		»			»		47.	4.	2	43.	15.	14	66.	15.	12	65.	18.	17
4 Peyrat-le-Château		»			»		4.	1.	1	5.	1.	»	10.	1.	1	11.	2.	1
5 Pierrebuffière		»			»			»			»		17.	5.	4	5.	1.	2
6 Solignac		»			»			»			»			»			»	
A. de Bellac — 7 Bellac		»			»			»		24.	7.	5	13.	1.	1	30.	4.	2
8 Bessines		»			»			»			»		18.	1.	1	27.	2.	»
9 Châteauponsac		»			»			(†)			(†)		31.	3.	»	29.	2.	1
10 Le Dorat		»			»			»		17.	»	»	21.	2.	2	16.	1.	1
11 Magnac-Laval	21.	2.	1	29.	3.	1	34.	5.	3	41.	4.	2	24.	3.	1	35.	8.	3
Roch. — 12 St-Junien		»			»			»			»		11.	5.	4	19.	5.	3
13 Oradour-sur-Vayres		»			»			»			»		26.	3.	1		»	
14 Rochechouart		»			»		16.	1.	1	10.	»	»	11.	1.	»	12.	1.	»
S-Yrieix — 15 Châlus		»			»			»			»			»			»	
16 St-Germain-l-Belles		»			»			»			»			»			»	
17 St-Yrieix	15.	»	»	20.	»	»	26.	»	»	28.	1.	1	41.	2.	2	37.	1.	1

Ville de Limoges, cité, faubourgs et banlieue	1725 M.	1725 H.	1725 F.	1726 M.	1726 H.	1726 F.	1750 M.	1750 H.	1750 F.	1751 M.	1751 H.	1751 F.	1789 M.	1789 H.	1789 F.	1790 M.	1790 H.	1790 F.
1 St-Pierre-du-Queyroix	24.	11.	8	33.	17.	15	42.	10.	9	41.	18.	15	50.	24.	20	37.	19.	13
2 St-Michel-des-Lions	55.	10.	9	60.	14.	13	62.	21.	18	68.	24.	22	79.	31.	26	71.	32.	25
3 St-Cessateur-St-Aurélien	5.	1.	1	2.	»	»	3.	1.	»		»		2.	»	»	3.	2.	1
4 St-Gérald	10.	1.	1	5.	2.	1	4.	1.	1	8.	1.	»	14(5)	2.	2	6.	»	1
5 St-Michel-de-Pistorie	3.	2.	2	9.	3.	5	5.	2.	1	5.	1.	1	3.	1.	1	2.	1.	1
6 Hôpital		»			»			»			»			»			»	
7 St-Maurice-St-André	8.	2.	2	9.	5.	4	18.	7.	8	10.	3.	1	13.	6.	6	19.	13.	8
8 St-Jean-en-St-Etienne (6)		»			»		8.	7.	6	9.	5.	5	1.	1.	1	3.	1.	2
9 St-Domnolet	5.	»	»	5.	»	»	5.	»	»	6.	1.	»	14(2)	2.	2	3.	1.	1
10 St-Julien-Ste-Affre	1.	»	»		»		4.	1.	1	3.	»	1		»		3.	»	1
11 St-Paul-St-Laurent	1.	1.	1	3.	»	»	1.	1.	1	5.	2.	1	1.	»	»	2.	1.	1
12 St-Christophe	4.	1.	»	1.	1.	1	8.	»	»	7.	1.	1	3.	»	»	6.	»	»
13 Ste-Félicité-St-Lazare	4.	»	»	9.	»	»	5.	2.	3	5.	2.	1	3.	2.	2	4.	1.	»
14 Ste-Madeleine-de-la-Bregère	1.	»	»	1.	»	»	1.	»	»	1.	»	»		»		3.	1.	1
15 Ste-Marie-l'Egypt.-d'Uzurat		(3)		2.	»	»	1.	»	»	2.	»	»	1.	»	»	1.	»	»
16 St-Martial-de-Montjauvy	2.	»	»	1.	»	»	2.	»	»	2.	»	»	4.	3.	3	2.	2.	2
17 Ste-Claire-de-Soubrevas	6.	(4)	»	2.	»	»	1.	»	»	8.	»	»	2.	»	»	6.	»	»
Principales villes du département	129.	29.	24	142.	42.	39	170.	53.	48	180.	58.	48	190.	72.	63	170.	74.	57
Arr. de Limoges — 1 Aixe		»		9.	»	»	24.	8.	3	20.	3.	1	16.	7.	5	11.	7.	7
2 Eymoutiers	4.	»	»	4.	»	»	26.	»	»	22.	»	»	33.	3.	8	16.	1.	1
3 St-Léonard	46.	10.	9	51.	15.	10	58.	11.	5	44.	8.	8	46.	15.	13	48.	20.	19
4 Peyrat-le-Château	9.	2.	1	8.	2.	1	32.	1.	1	28.	3.	3	22.	1.	1	11.	»	»
5 Pierrebuffière		»			»			»		1.	1.	1	6.	2.	2	1.	1.	1
6 Solignac		»			»		7.	»	»	8.	»	»		»			»	
A. de Bellac — 7 Bellac	29.	9.	4	19.	3.	2	34.	5.	4	26.	5.	2	22.	8.	8	19.	10.	9
8 Bessines	1.	»	»	12.	»	»	31.	»	»	39.	2.	1	26.	»	»	22.	1.	»
9 Châteauponsac	35.	1.	»	16.	»	»	27.	2.	1	38.	2.	»	26.	8.	1	23.	4.	3
10 Le Dorat	9.	1.	1	12.	5.	5	28.	(†)	»	15.	(†)	»	15.	3.	2	12.	4.	3
11 Magnac-Laval	45.	8.	1	16.	2.	2	51.	7.	3	35.	4.	3	37.	5.	3	23.	2.	1
Roch. — 12 St-Junien	10.	2.	1	9.	2.	1	47.	7.	4	53.	8.	3	31.	7.	6	46.	17.	12
13 Oradour-sur-Vayres	27.	5.	1	14.	2.	2	12.	»	»	17.	»	»	15.	2.	1	26.	2.	»
14 Rochechouart	13.	1.	1	10.	3.	3	15.	(†)	»	16.	(†)	»	10.	(†)	»	14.	7.	6
S-Yrieix — 15 Châlus		»			»		6.	»	»	4.	3.	»	14.	4.	2	17.	1.	1
16 St-Germain-l-Belles	11.	3.	3		»		12.	1.	1	18.	6.	4	35.	3.	1	7.	2.	»
17 St-Yrieix	37.	»	»	35.	2.	2	55.	6.	4	64.	8.	1	75.	9.	8	53.	11.	8

Notes et signes indicatifs

Le signe (†) indique que le curé ou les vicaires ont seuls, à cette date, l'habitude de signer au registre, et ne font pas signer les conjoints. Nous ne portons pas les résultats de ces registres, du reste en petit nombre, à notre statistique. antérieurement à l'année 1700.

(1) Registres où il est manifeste que le curé a omis de faire signer un certain nombre de conjoints lettrés.

(2) Le chiffre de 19 qui figure à un tableau statistique du mouvement de la population qui accompagne notre notice sur les anciens Registres paroissiaux de Limoges, est donné par erreur.

(3) Les registres manquent. Dans le tableau statistique joint à la notice dont il est parlé à la note précédente, nous avons indiqué 1 comme chiffre approximatif.

(4) C'est par une faute d'impression que le tableau statistique porte 3.

(5) Le tableau déjà signalé porte 2, chiffre erroné.

(6) Il est utile de rappeler ici que la paroisse de St-Etienne, comme celle de Saint-Thomas d'Aquin (Sainte-Marie), ne furent créées qu'au mois d'août 1791.

(7) Il y a 275 numéros au registre, mais on en a annulé un.

(8) 545 numéros au registre, une annulation.

(9) 367 numéros, une annulation.

Louis GUIBERT.

Misère.

Le grand nombre de gens dits « mendiants », ou bien « inconnus », ou bien encore « pauvres étrangers passants », laisse deviner que la vie nomade avait toujours ses amants et qu'il suffisait à ceux-ci d'éviter les grandes villes pour échapper à l'obligation d'établir leur identité et de justifier de leurs actes. Cette postérité de la grande truanderie du XVe siècle, sillonnant la campagne en tous temps, sans profession fixe ni moyens d'existence autres que la mendicité, explique comment, au milieu du XVIIIe siècle, Mandrin et sa bande purent terroriser pendant si longtemps notre région et se rire de la maréchaussée (1). La sécurité des grandes routes ne date vraiment que du XIXe siècle.

A noter également l'extrême facilité avec laquelle les curés de paroisse enregistrent sur simple déclaration verbale le décès de gens dont on ne leur fait connaître ni le nom, ni le domicile, ni le genre de mort. Que de disparitions ont pu s'accomplir à la faveur de cette tolérance et que de coupables ont pu trouver ainsi l'impunité de leurs crimes !

D'autres prêtres, il faut le dire, étaient moins coulants et prenaient leurs fonctions au sérieux. Tel ce curé de St-Junien qui en 1747 et 1749 s'efforce si courageusement de faire respecter les canons de l'Église (p. 25 et 26). Il est vrai que le cas était grave.

Le relevé des épidémies qui désolèrent si souvent les villes et les campagnes dans le passé, n'a pas encore été fait d'une manière exacte. Aux indications déjà recueillies, nous pouvons ajouter celle d'une épidémie de picotte à Eymoutiers en 1639 (p. 98), d'une épidémie de fièvre à Bussy-Varache en 1762 (p. 166), à Bellac en 1774 (p. 214), au Dorat en 1775 et années suivantes (p. 200).

On sait les efforts de Turgot et de ses successeurs pour porter remède à la misère du peuple et organiser partout des bureaux de charité. On en trouvera trace dans l'*Inventaire des Archives* de Bellac (p. 213 et 222).

Naissances illégitimes.

BELLAC........	Par^{se} de St-Sauveur : 9, de 1654 à 1723.
LE DORAT......	Par^{se} de St-Pierre : 8. — Enfants exposés 4.
EYMOUTIERS....	Par^{se} de Notre-Dame : 46.
	Par^{se} de St-Pierre-Château : 39.
	Par^{se} de Bussy-Varache : 4, de 1723 à 1774. — Enfants exposés dans l'une ou l'autre paroisse : 14.
ROCHECHOUART.	Par^{se} de St-Sauveur : 6.
	Par^{se} de Biennac et St-Sauveur : 13.
ST-JUNIEN......	Par^{se} du Moutier : 23.
	Par^{se} de St-Pierre : 48. — Enfants exposés dans l'une ou l'autre paroisse : 21.

Cette statistique ne saurait prétendre à une valeur même approximative. Bien que la recherche de la paternité fut alors permise et que les déclarations de grossesse fussent exigées des filles-mères depuis l'édit d'Henri II (2),

(1) Voy. Louis Duval, *Cahiers de la Marche*, p. 113.

(2) M. Louis Duval cite, dans ses *Cahiers de la Marche* (p. 117), des déclarations de filles-mères conservées aux Archives départementales de la Creuse. Nous n'en avons point encore rencontré dans les Archives de la Haute-Vienne.

bien que les curés de paroisse se fissent ordinairement un devoir de conscience de consigner que tel enfant présenté au baptême était né du péché de ses père et mère, il y avait encore bien des manières pour les coupables d'échapper à cette publicité et bien des complicités assurées pour en cacher la honte. Nous l'induisons surtout de ce que, neuf fois sur dix, l'identité des enfants trouvés (que nous avons le droit de considérer en général comme des enfants bâtards) reste inétablie. Mais cette façon d'échapper à la sévérité de l'opinion publique, par l'exposition du nouveau-né, ne se constate guère qu'au XVIIIe siècle (1). Il y avait probablement au XVIIe d'autres expédients que nous ne connaissons pas.

La question est d'ailleurs beaucoup plus large et de celles qui ne se résolvent pas par les textes. Il faudrait ne rien savoir de l'homme, ne rien connaître du monde, pour croire que les chiffres indiqués, même en les multipliant par 4 ou 5, représentent la cote exacte de la moralité privée dans chacune des villes qui nous occupent. Notre société qui se dit chrétienne depuis quinze siècles, est toujours restée païenne dans son ensemble, avec plus de mesure et de retenue que la société antique, mais rien de plus. Ce sont les saints seulement qui prennent le christianisme par le côté élevé et mystique, y puisent une vie nouvelle et combattent victorieusement le perpétuel et incessant combat de l'esprit contre la chair. Mais les saints authentiques ont toujours été clairsemés ici-bas, même avec l'appoint de ceux qui ne figurent pas au calendrier romain. L'excès de leur tendance ascétique, l'exagération de leurs efforts pour atteindre la perfection spirituelle, ne se peuvent même comprendre, à notre avis, que par le besoin de réagir contre le matérialisme du milieu où ils vivent.

Ceci posé et le naturalisme des mœurs admis comme un fait général, évident pour ceux qui savent voir objectivement, la vraie question pour l'historien serait de rechercher la proportion probable des hommes qui, à chaque époque, se sont soustraits, d'une manière ou d'une autre, à la règle commune. Car c'est cette proportion qui détermine la valeur morale de chaque siècle et lui donne sa physionomie propre. Elle résulte de l'action d'une foule de causes qu'il n'est pas impossible de déterminer. Ainsi il est indubitable que le grand mouvement ecclésiastique et religieux du XIIe siècle a produit au siècle suivant, dans les classes moyennes et pendant quelques années, des fruits de moralité qui se fanèrent bientôt et tombèrent tout à fait au XIVe siècle. Certes, à travers tout le passé on trouve des déclamations contre la licence des mœurs, le mépris de la femme, l'oubli des lois du mariage c'est le rôle des moralistes de prêcher sur ce thème et ce rôle sera certainement nécessaire jusqu'à la fin des temps. Mais il y a des époques où cette prédication prend un caractère plus solennel, où les moralistes se font apôtres et prophètes, où les appels à la conscience individuelle deviennent plus pressants, où l'activité des réformateurs revêt les formes les plus diverses. L'étendue de la corruption amène l'excès de la protestation, et l'exagération du mal l'énergie du remède. On cautérise alors au fer rouge des plaies qu'en d'autres temps on laissait suppurer en se contentant de détourner les yeux.

Ce spectacle, l'historien le trouve encore au commencement du XVe siècle, mais sans le voir arriver à son dénouement. Il se représente au XVIe et aboutit à une réforme, protestante ou catholique, selon les lieux. Le XVIIe siècle est sorti de là, comme le XIIIe était sorti des efforts du XIIe siècle.

Nous disons donc qu'à toutes les époques de notre histoire nationale le naturalisme des mœurs a été la règle de tous les jours et s'est étendu sur toutes les classes de la société, sans épargner même le clergé, mais qu'à certains moments il a été comme endigué par de puissants courants d'idées religieuses et de sentiments moraux qui, de la foule des chrétiens de nom, a tiré quelques milliers de chrétiens de fait. Mais dans quelle proportion et dans quelle mesure ? Tel est le problème.

Pour nous en tenir au Limousin et à la seconde moitié du XVIIe siècle, où l'influence de ce courant est le plus visible, le nombre de ces exempts ne nous semble pas avoir été bien grand. Trop d'ecclésiastiques aiment le vin et la bonne chère et participent aux plantureux festins des confréries laïques, pour qu'on ne soit pas en droit de

(1) Il est question (p. 128, année 1753) de la tourière des dames religieuses d'Eymoutiers. Mais rien n'indique que le tour servit dès lors à recevoir les enfants abandonnés.

suspecter leur célibat. Dans le peuple, l'absence d'éducation et l'usage persistant de marier les enfants dès l'âge de puberté fournissent également de fâcheux pronostics, cet usage entraînant l'éveil des sens avant que la conscience morale soit véritablement formée. Dans les classes moyennes, parmi les « cas graves » que constate notre inventaire, il y en a de très significatifs et qui prouvent que les gros accidents n'étaient nullement inconnus. Il y a des séductions caractérisées, des rapts plus ou moins consentis, des adultères plus ou moins coupables. Il y a traces aussi de servantes élevées, ou pour mieux dire abaissées au rang de concubines du maître de la maison. Je vois bien à la même époque une foule d'hommes de la bourgeoisie adonnés à toutes les pratiques de la dévotion, membres des confréries, habitués des processions ou des ostensions et qui semblent ne vivre que par l'esprit. Mais ce sont des hommes d'âge mur et de sens reposés, dont la sagesse est maintenant sans mérite.

En résumé il semble impossible d'approfondir par les textes la question de la moralité privée. En la réduisant même à la question du nombre des naissances illégitimes, elle reste encore bien obscure, les statistiques que nous pouvons dresser à l'aide des registres paroissiaux étant loin d'avoir l'exactitude rigoureuse des statistiques que fournit aujourd'hui l'état civil.

Meurtres et violences.

Il y en a un certain nombre de consignés dans notre Inventaire :

A Bellac en 1695 et 1704 ;

Au Dorat en 1731 ;

A Eymoutiers en 1639, 1646, 1652, 1653, 1654, 1657, 1658, 1702, 1739 et 1762.

A Rochechouart en 1684, 1710, 1736 et 1756 ;

A St-Junien en 1719 (bis).

Le chroniqueur d'Eymoutiers enregistre aussi un parricide à Châteauneuf-la-Forêt en 1658 (p. 109) et, en parlant d'un meurtre commis la même année, à Eymoutiers, il ajoute que les coupables étaient des hommes masqués *qui honoris gratia non sunt nominandi*. Pareille réserve est observée par le curé de Bellac à l'occasion de l'assassinat d'un chapelain de Lorette en 1695 (p. 238).

Ces indications méritent d'être recueillies, mais il faut bien se rendre compte qu'elles ne fournissent aucune donnée sérieuse quant à la statistique des cas criminels. La véritable source des informations en cette matière, ce ne sont pas les registres paroissiaux, ce sont les registres d'audience des sénéchaussées et présidiaux de la région.

Suicides.

Il est malaisé de juger de leurs fréquence parce que la mort volontaire par strangulation, arme blanche, arme à feu ou par le charbon, paraît inusitée. On se détruit en se précipitant par la fenêtre du logis, plus souvent encore en se jetant dans la rivière voisine. Et quand le juge du lieu vient faire la levée du cadavre, il est lui-même fort empêché de décider s'il y a crime, accident ou suicide. En tenant compte de la forme des procès-verbaux reproduits dans les registres paroissiaux, nous ne constatons bien sûrement :

Au Dorat que trois suicides : 1747, 1752, 1761 ;

A Eymoutiers trois également : 1638, 1640 et ..?..... ;

A St-Junien onze : 1729, 1731,1739, 1750, 1753, 1756, 1773, 1775, 1777, 1780 (bis).

Institutions.

Les colléges classiques du Dorat (p. 203), d'Eymoutiers (p. 137 et ss), de St-Junien (p. 2), de Mortemart (p. 244 (1), de Brive (p. 265, 284) et celui de la Marche à Paris (p. 297), sont signalés dans notre *Inventaire*. Celui de Bellac nous est pour ainsi dire rendu tout entier, grâce à la conservation du fonds des Doctrinaires. Nous en avons même l'historique rédigé vers 1780 (p. 257) (2).

Les Ursulines d'Eymoutiers (p. 95 et 174), et les sœurs de l'Union chrétienne de Bellac (3), appelées aussi sœurs de la Propagation (p. 285), qui toutes deux tenaient écoles de filles, ont laissé quelques traces de leur existence dans les Archives communales. Les sœurs de Rouen, introduites à Bellac par Jean de Mallevaud, évêque d'Olonne, ne sont mentionnées qu'une seule fois (p. 285).

A Rochechouart l'école des filles était tenue par une maîtresse laïque et annexée à l'hôpital faute de local (p. 35). Ce fait n'est point isolé : nous le retrouvons à Magnac-Laval et à Auzances, pour d'autres raisons.

A propos d'hôpitaux, celui de Rochechouart justement fit au cours du XVIII[e] siècle l'objet de deux délibérations consulaires que nous avons reproduites presque en entier (p. 35 et 36). C'est à peu près tout ce qui subsiste de son histoire.

L'hôpital d'Eymoutiers est naturellement mieux partagé. Les documents sont assez nombreux, les mentions assez détaillées pour permettre de raconter les vicissitudes de l'existence de cet établissement, au moins depuis le milieu du XVI[e] siècle. Certaine attaque dont il fut l'objet en 1675 et qui n'allait à rien moins qu'à le réunir contre son gré aux ordres du Mont-Carmel et de St-Lazare, est rappelée dans les art. GG. 138 (p. 173) et GG. 139 (p. 176) (4). Mais le véritable caractère de cette attaque nous est indiqué, d'une manière bien inattendue, par les *Mémoires* de l'abbé Legendre, chanoine de Notre-Dame de Paris (p. 145) : « Le marquis de Louvois, après s'être fait nommer, en 1673, vicaire général des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, avoit uni à ces ordres, sans garder de formalités, ce qui restoit de biens à d'autres petits ordres militaires qui étoient à peine connus (5). Il y avoit aussi uni les biens des maladreries et de beaucoup d'autres hôpitaux qu'il supposoit avoir été de la dépendance de ces ordres. Sa vue étoit d'avoir des fonds de quoi faire des commanderies qui pussent servir de récompense aux officiers de guerre qui auroient bien servi l'Etat. »

L'abbé Legendre nous fait comprendre également mieux que les Archives locales comment les succès obtenus par le marquis de Louvois ne lui survécurent pas. Comme cette entreprise a eu son contre-coup en Limousin et a menacé non-seulement l'hôpital d'Eymoutiers, mais plusieurs autres, puisqu'on en retrouve la trace dans les Archives de l'hôpital général de Limoges (6), nous reproduirons ici la suite du récit de Legendre.

---

(1) Une lettre adressée par les officiers municipaux de Bellac à l'Assemblée constituante (archives modernes de Bellac), donne quelques renseignements sur ce collège : «...... D'après le décret qui a supprimé les religieux qui font des vœux solennels, il se trouve deux communautés à Mortemart-Bourg, à deux lieues de cette ville, compris dans son district, dont l'une est des Carmes et l'autre des Augustins, qui font des vœux solennels. Elles se trouvent supprimées par votre décret du premier (?) du courant. Cependant il y a deux établissements non supprimés attachés à ces deux communautés, l'un d'éducation à celle des Augustins, qui forme un petit collège de 12 pensionnaires ; l'autre de charité, qui est une espèce d'hôpital, à celle des Carmes. L'un et l'autre de ces établissements ne sauroit répondre aux intentions du fondateur, parce que ce bourg n'est pas un lieu de passage où les pauvres et les passants puissent se rendre pour y recevoir l'hospitalité et être secourus dans leur besoin, et que le bourg qui n'a pas plus de 60 feux, n'est pas en état de l'occuper, et que le Collège, qui rencontre les mêmes inconvénients en raison de sa situation dans le même bourg, ne peut plus se soutenir par la suppression des religieux Augustins qui fera cesser l'enseignement qui s'y faisoit par les religieux mêmes aux 12 pensionnaires boursiers qui y étoient entretenus suivant les vœux du fondateur. » En conséquence les officiers municipaux demandent la réunion de ces deux établissements à l'hôpital et au collège de Bellac, ville de plus de 4.000 âmes, dont la position géographique et les ressources administratives sont tout à fait supérieures à celles de Mortemart.

(2) *Cf.* l'*Invent. des Archives départementales de la Corrèze*, D. 3 et 6.

(3) Cf. p. 378 de nos *Chartes, chroniques et mémoriaux*.

(4) Une première attaque, partie de la Chambre de réformation en 1612 (p. 173), fut sans conséquences.

(5) Comme l'ordre de St-Esprit de Montpellier, celui de St-Jacques de l'Épée et de Luc, du St-Sépulcre, de Ste-Christine, de Somport, de Notre-Dame teutonique, de St-Louis, de Boucheraumont (Voy. notre *Invent. des Archives hospitalières de Limoges*, H. 13).

(6) Article H. 18 de notre *Inventaire* des archives de cet hôpital.

« Le marquis mort [1691], les anciens possesseurs réclamèrent ces biens comme enlevés par violence et comme destinés à d'autres usages. Ces plaintes donnèrent au roi des scrupules d'autant mieux fondés, que les papes avoient refusé d'autoriser ces unions. Pour calmer ses remords, le roi voulut que cette affaire fût discutée exactement, et nomma pour cela M. l'Archevêque [de Paris], M. le Chancelier (c'était M. Boucherat), M. Le Peletier le ministre, le Père de La Chaise, confesseur de Sa Majesté, un ancien conseiller d'Etat et un autre pour rapporteur. Jusque-là il n'y avoit point eu de commission si noble et si distinguée ; mais plus ceux qui la composoient étoient élevés en dignité, moins il étoit aisé de régler le cérémonial...... Le roi décida que M. l'Archevêque auroit la préséance et le chancelier la présidence. On peut dire hardiment que le mérite du prélat autant que sa dignité lui attira ce témoignage d'une considération et d'une estime particulières. Sur son avis, ces biens unis par voie de fait furent rendus par arrêt à leurs anciens et légitimes possesseurs. »

M. Pierre Laforest, dans son livre sur *Limoges au XVIIe siècle*, prétend (p. 432) que la congrégation hospitalière fondée à Limoges en 1659 sous le patronage de saint Alexis n'a jamais érigé dans le diocèse d'autres succursales que La Souterraine, St-Junien et St-Léonard. Le *Pouillé* de 1773 ne mentionne pas St-Léonard. mais ajoute Beaulieu-ville, Bellac et Turenne. Le *Pouillé* de Nadaud ne nomme ni St-Léonard, ni Bellac, mais conserve Turenne et y joint St-Yrieix.

De nos recherches personnelles résulterait le tableau suivant :

Les hospitalières de Saint-Alexis se sont établies à La Souterraine en 1732, à Beaulieu en 1751, à St-Junien en 1754 (1), à Turenne avant 1761 (2), à Eymoutiers avant 1761 (3) jusqu'à 1771 environ (4), à St-Yrieix en 1761 (5).

Nous ne connaissons point la preuve de leur présence à St-Léonard avant la Révolution. Quant à Bellac, nous tenons ce nom pour une erreur du *Pouillé* de 1773, résultant peut-être de ce fait que l'hôpital de Bellac était, depuis le XVIe siècle au moins, sous le vocable de saint Alexis (6).

Les sœurs de St-Alexis d'Eymoutiers furent d'ailleurs remplacées en 1771 par les hospitalières de Ste Marthe, venues de St-Maixent (p. 136-175). Celles-ci sont appelées dans d'autres documents sœurs de Lusignan. Il y avait en effet dans cette dernière ville des hospitalières de Ste-Marthe qui formaient sans doute la maison-mère des autres (7).

Il n'est pas inutile de rappeler ici, pour éviter les confusions, qu'au XVIe siècle l'hôpital d'Eymoutiers était sous le vocable de saint Alexis comme celui de Bellac (8).

Une véritable trouvaille faite au cours de l'inventaire d'Eymoutiers, c'est celle du petit gouvernement militaire que formèrent, à partir du milieu du XVIIe siècle, les trois villes de St-Léonard, Eymoutiers et Bourganeuf (p. 101, 102 et 139). Comme nous l'avons dit en son lieu, le *Mémoire sur la Généralité de Limoges* de 1698 ne fait point mention de cette institution, et aucun historien limousin n'en a eu connaissance jusqu'ici. Ce gouvernement ayant été constitué, selon toute apparence, en faveur des d'Aubusson de la Feuillade, qui résidaient d'ordinaire à la cour, nous soupçonnons que si Louvois jeta son dévolu sur l'obscur hôpital d'Eymoutiers dans l'affaire dont il a été tout à l'heure question, ce pourrait bien être sur le conseil de ces d'Aubusson de la Feuillade, désireux d'obtenir pour eux ou leurs parents une des commanderies que projetait le ministre.

Plusieurs synodes diocésains sont rappelés incidemment aux années 1628, 1632, 1640, 1760 (p. 95, 97, 110, 130). Les mentions de ces sortes d'assemblées sont extrêmement rares dans les textes imprimés, mais elles perdent leur importance si l'on tient pour certain que, conformément aux prescriptions des statuts diocésains de 1519, ces synodes avaient lieu régulièrement deux fois par an. Un acte de 1339 parle déjà de synodes périodiques (9).

---

(1) Ces trois dates sont fournies par les deux *Pouillés* précités.

(2) Voy. notre *Invent. des Archives hospitalières de St-Yrieix*, H. 5.

(3) On trouve (p. 125) la mention du décès d'une très vieille directrice de l'hôpital d'Eymoutiers en l'année 1744. Ce pourrait bien être après ce décès que les religieuses furent introduites à Eymoutiers.

(4) Voy. notre *Invent. des Archives hospitalières de St-Yrieix*, H. 5. Cf. ci-dessus, l'*Invent. des Archives communales d'Eymoutiers*, pp. 171 et 175.

(5) *Invent. des Archives hospitalières de St-Yrieix*, H. 5.

(6) *Invent, des Archives hospitalières de la Haute-Vienne*, introduction, p. XXXVI.

(7) *Invent. des Archives hospitalières de Limoges*, H. 21.

(8) *Invent. des Archives hospitalières de la Haute-Vienne*, introduction, p. XXXVII.

(9) *Invent. des Archives hospitalières de Limoges*, B. 431.

Quelques assemblées de villes et de paroisses, à des fins diverses, sont constatées dans notre Inventaire : à Bellac en 1671 et 1781 (p. 254, 257), à Biennac en 1760 (p. 49), à Eymoutiers en 1599, 1699 et 1750 (p. 152, 168, 176). Cette forme de gouvernement communal n'a point encore été étudiée en Limousin comme elle mériterait de l'être.

L'acte de nomination d'un ermite de Laurette en 1643 s'est conservé dans les archives de Bellac : « hermite de contrebande, » disait de son successeur Mgr. d'Argentré en 1762 (1).

Associations religieuses.

On rencontre beaucoup de confréries en Limousin au XVII[e] et encore au XVIII[e] siècle :

A Bellac celles du St-Sacrement (2), 1650 et 1692, de l'Ange-Gardien, 1652 et ss., de Notre-Dame, 1657 et 1662, de Meuniers (3), 1686 et ss., de la Ste-Trinité et de St-Blaise, 1762 ;

Au Dorat celle des saints Israël et Théobald (4) ;

A Eymoutiers celles de St-Étienne et Ste-Élisabeth dès 1560, de N.-D. de Septembre en 1630 (p. 96), de Ste-Élisabeth (différente peut-être de la précédente) en 1655, du St-Sacrement en 1723, 1741 et 1774, de St-Joseph en 1757 (p. 273), des Pénitents bleus et blancs ;

A Biennac-Rochechouart celles de St-Julien, 1639, et de la Nativité Notre-Dame, 1633.

A St-Junien celle des Pénitents bleus (5).

Mais il est souvent malaisé de discerner le véritable caractère de l'institution et de dire si l'on est en présence d'une association de piété ou de charité.

Le chanoine Jean Collin fait allusion, dans son *État topographique* de la ville de St-Junien (p. 1), aux vieilles querelles intestines du chapitre de cette ville. Il est revenu incidemment sur ce fait dans ses *Lemovici illustres*, 1660, à l'article Du Verdier. Comme cet ouvrage est fort rare nous transcrivons ici le passage que nous visons :

D. N. du Verdier *qui exortas inter Petrum Villebosium præpositum et canonicos Sanjunianenses rixas et lites quæ non parlamentum modo Parisiense et Burdegalense, sed et majus Parisiense privatumque quod vocant concilium, et aulas pontificias Bituricensem, Burdegalensem et Lemovicensem quadraginta ipsos annos fœde exercuerant, arbiter de communi partium consensu fœliciter sustulit anno 1650.*

Un mémoire historique, rédigé au XVIII[e] siècle, avance (p. 251) que la communauté des prêtres de Notre-Dame de Bellac était encore vers la fin du XIV[e] siècle sous le vocable de saint Nicolas. Il y a d'autres exemples dans notre histoire provinciale de changements de ce genre. Il serait intéressant de savoir par suite de quels griefs les confréries tournaient ainsi le dos à leur premier patron.

L'auteur de ce mémoire, qui est l'historien Mallebay de la Mothe, prétend que cette communauté de Bellac est de la plus haute antiquité. Cette assertion ne tient guère debout, si l'on se souvient qu'aucune des associations de ce genre actuellement connues ne remonte au delà de 1372 (6).

---

(1) Voy. nos *Chartes, chroniques et mémoriaux*, p. 378.

(2) Cette confrérie date du premier quart du XVII[e] siècle. On trouve en effet dans le *Manuel ou Recueil des prières à l'usage de la confrérie du Très Saint-Sacrement, érigée dans la ville de Bellac* (Limoges, Pierre Chapoulaud, 1765, in-12), les *Anciens statuts de l'archiconfrérie du Très Saint-Sacrement de la ville de Bellac* (en 10 articles, p. 258-261). Ils sont suivi de l'homologation donnée par Raymond de la Marthonie, évêque de Limoges, le 4 avril 1620. — A la page 262 il est dit : « on observera exactement les réglemens généraux pour les confréries du T.-S. Sacrement publiez au synode de Pâques l'an 1687 et insérez dans le corps des ordonnances de ce diocèse, outre lesquels on a jugé à propos d'ajouter les règlemens suivans. » Viennent en effet (p. 262-269) les *Statuts et règlemens particuliers pour le rétablissement de la confrérie du T.-S. Sacrement, érigée en l'église Notre-Dame de Bellac* en 10 articles, sous la date du 6 sept. 1707. (Exemplaire communiqué par M. Fray-Fournier, de Limoges).

(3) Cette confrérie des Meuniers a dû persister jusqu'à la Révolution. Elle est encore mentionné dans le *Manuel* d'une confrérie de Bellac, imprimé vers 1772.

(4) Il a été publié en 1717 un *Manuel de dévotion pour les confrères des saints confesseurs Israël et Théobald du Dorat*.

(5) Voy. dans le *Limousin historique* d'Achille Leymarie (I, 338) les *Statuts des pénitents bleus de Saint-Jérome à St-Junien, 1*.

(6) Voy. le *Pouillé du diocèse de Limoges* de 1773, p. 29.

Cette communauté de Bellac comptait onze membres, y compris le curé, quand elle était au complet (1). Elle n'en comptait que six en 1790 (p. 291).

Les statuts donnés au chapitre d'Eymoutiers en 1295 (p. 172) sont perdus (2). Ceux des prêtres de l'église d'Eymoutiers, que Masmoret attribue à l'année 1500 (p. 101), n'avaient point été signalés jusqu'ici. Le témoignage est précieux, parce qu'il apporte une nouvelle preuve du mouvement réformateur qui traversa l'église catholique antérieurement au concile de Trente.

Les règlements donnés aux Doctrinaires de Bellac en 1666, 1685, 1702 et 1737 (p. 261, 264, 266 et 269) ne nous sont pas non plus directement connus; mais leur rapide succession laisse entrevoir la décadence de l'esprit de discipline des premiers jours.

Quant au règlement imposé en 1776 aux hospitalières de Ste Marthe de St-Maixent, nouvellement installées à Eymoutiers (p. 171), il s'inspirait selon toute apparence du règlement à nous connu des hospitalières de Lusignan (3) si, comme nous l'avons admis précédemment, Lusignan était la maison-mère de St-Maixent.

Protestants.

Les protestants de la région ne sont guère mentionnés qu'à l'occasion d'abjurations plus ou moins volontaires. Il y en a deux d'enregistrées avant l'avènement de Louis XIV : 1640 et 1643; deux autres avant la révocation de l'Édit de Nantes : 1665 et 1667; et six après la révocation : 1735, 1761, 1762 (bis), 1775 et 1780. Nous les avons déjà recueillies dans notre *Histoire de la Réforme en Limousin.*

En dehors de ces cas, il y a une épitaphe injurieuse pour M. de Bèthe, rédigée par le curé d'Eymoutiers (p. 106), la mention par le même de la mort du marquis de Villeneuve, également protestant (p. 109), et, à la date de 1709 (p. 35), la constatation que le sieur Boulesteix de Rochechouart est allé demeurer dans un faubourg de Vayres « à cause de sa religion prétendue. »

Actes du pouvoir central.

Ils sont assez rares dans les archives locales. Notre inventaire analyse cependant ou bien rappelle :

1° Des bulles ou brefs de la curie romaine en faveur de la congrégation des Doctrinaires, des années 1571, 1589, 1607, 1650, 1651 (ter), 1659, 1660, 1661, 1664, 1668, 1679, 1687 (ter), 1697, 1699, 1709 et 1718 (p. 271 et 273);

Une bulle de 1657 instituant la confrérie Notre-Dame de Bellac (p. 212).

Nous omettons les dispenses pour raison de consanguinité assez fréquemment stipulées dans l'Inventaire d'Eymoutiers.

2° Des lettres royaux de 1532, 1552, 1571, 1605 et 1611, instituant ou confirmant les foires et marchés de Bellac (p. 209, 212, 290);

L'édit d'Henri II, de 1556, contre les femmes enceintes qui cèlent leur grossesse;

Des lettres royaux de 1571 instituant quatre consuls à Bellac (p. 209 et 212);

Les lettres patentes de 1605 autorisant les habitants de Bellac à lever 6 deniers tournois sur chaque minot de sel (p. 212, BB. 1, et p. 226, GG. 5);

L'édit royal de 1606, relatif aux mariages (p. 111);

Les édits de 1612, 1662 et 1666 relatifs aux hôpitaux du royaume (p. 173);

---

(1) Cf. un relevé de 1762 dans nos *Chartes, chroniques et mémoriaux*, p. 877.

(2) M. J. Dubois, avocat à Limoges, possède un règlement intérieur du chapitre d'Eymoutiers de 1603, qui sera prochainement publié.

(3) Voy. notre *Invent. des Archives hospitalières de Limoges*, H. 21.

Une ordonnance royale de 1640 relative aux étapes (p. 282, GG. 69);

Des lettres royaux de 1659 portant que les PP. de la Doctrine chrétienne et les clercs réguliers de Somasque font deux corps distincts (p. 271);

Une lettre close de 1684 relative aux affaires religieuses (p. 263);

Un édit de mars 1694 créant un office d'examinateur et auditeur des comptes des marchands et artisans à Eymoutiers (p. 175);

Une déclaration royale du 25 février 1708, renouvelant l'édit de 1556 (p. 167);

Des lettres patentes de 1740 réglant les droits du curé de Notre-Dame de St-Junien et ceux du chapitre (p. 13);

Une déclaration royale de 1766 réglant la comptabilité des villes (p. 213);

Un brevet royal de 1775 en faveur des officiers municipaux de Bellac (p. 214);

Une ordonnance royale de 1776 destituant le maire de Bellac (p. 215);

Des ordonnances royales de 1776, 1781 et 1782, nommant les membres de la municipalité de Bellac (p. 215 et 218).

Actes des pouvoirs locaux.

Un certain nombre de décisions ou simples homologations émanées de l'évêque de Limoges, sont mentionnées en divers endroits de l'*Inventaire*; mais elles ne présentent point de réelle importance, sauf pourtant deux ordonnances de M. de Coëtlosquet, 1746 et 1747, rappelées à la page 122.

Par contre, les archives de Saint-Junien (p. 31), celles d'Eymoutiers (GG. 3, p. 106; GG. 15 bis, p. 117; GG. 138, 140), et surtout celles de Bellac (BB 1, GG. 29, 32, 68 et 69), témoignent de nombreuses interventions de l'intendant de la Généralité dans la police et l'administration communales.

Le *Livre capitulaire* des Doctrinaires de Bellac (GG. 33) et quelques autres articles de leur fonds d'archives (GG. 44 à 49), sont à consulter pour comprendre de quelle manière les congrégations de ce genre, toutes isolées qu'elles semblent, restaient dans la dépendance du chef de l'ordre et se sentaient toujours les membres d'un vaste corps aux jointures bien unies.

Circonscriptions.

On trouvera, sous la cote AA. 2 de l'*Inventaire* de Bellac (p. 211), un utile relevé des paroisses qui composaient en 1789 la sénéchaussée de Bellac, créée en 1572 (1);

Sous la cote GG. 254 de l'*Inventaire* de Limoges (p. 72), la preuve que le petit village de la Bregère aux portes de Limoges était compris dans l'archiprêtré de Rancon;

(1) Le ressort de l'élection de Bellac, créée en 1558, supprimée en 1560, rétablie en 1578, supprimée de nouveau en 1583, rétablie une troisième fois en 1635 (ou 1639), et supprimée définitivement en 1661, était plus étendu et ne comprenait pas moins de 80 paroisses. L'*Estat des villes et paroisses que le Roi en son conseil a ordonné estre distraites des élections de Limoges, Poitiers et Le Blanc en Berry pour ressortir à l'avenir en l'élection de Bellac, nouvellement créée et restablie par édit du* 15 *mars* 1639, énumère les suivantes : 1° *De l'élection de Limoges :* Bellac, Peyrat, St-Sauveur, Vacqueur, Cieux, Berneuil, Nantiat, Chamboret, Thouron, Bonnac, St-Pardoux, St-Symphorien, Roussac et l'enclave du Bouex, St-Junien-les-Combes et le lieu de Laguzet, Balledent, Rancon, Blanzac, St-Bonnet, Pont-St-Martin, Darnac, Bussière-Poitevine et l'enclave du Deffends, Asnières et les enclaves de Mézières et Trancher, St-Barban et l'enclave de Chastaing, St-Martial, Bussière-Boffy, Mézières, Javerdat, Lesterp, Le Dorat, Oradour-St-Genest, Dinsac, Mounismes, Azat-le-Ris, la Bazeuge, Voulon, St-Ouen, la Croix, St-Sornin-la-Marche, Châteauponsac, Magnac, St-Léger, St-Hilaire-Magnazeix, Arnac, St-Amand, St-Sornin-Leulac, Villefavard, Droux, Dompierre, St-Priest-le-Betoux; 2° *De l'élection du Blanc :* Morteroles, Tersannes, Farsat, Fromental; 3° *De l'élection de Poitiers :* l'Isle-Jourdain, Moussat, Queaux, Persat, Moulismes, Adrier, Meillat, Luchat, Montet, Vigean, Availles, Azat-sur-Vienne, Pressat, St-Germain-sur-Vienne, Alloue, Négrat, Oradour-Fanois et les enclaves de Gajoubert et Champeau, Leissat, Briliac, Monterol-Senard et Mortemard, Blond et les enclaves de Breuil-au-Fa et de Fraixeix, Vaulry (?), Nouix, Morterolles, St-Victurnien, Oradour-sur-Glane. (*Collection dom Fonteneau* à la bibliothèque de Poitiers, t. XXIV, p. 811 et ss.)

Sous la cote GG. 1 de l'*Inventaire* du Dorat (p. 183), une anomalie consistant en ce que les registres paroissiaux de cette localité, siège de cour royale depuis 1572, furent paraphés en 1692 par exception à Limoges;

Sous la cote GG. 3 et ss. de l'*Inventaire* de Rochechouart (p. 41 et ss.), la preuve que cette importante paroisse n'était qu'annexe de la paroisse rurale de Biennac. Cette singulière dépendance ne résultait pas, comme nous l'avons affirmé ailleurs, de ce que, depuis 1577 environ, la majorité de la population de Rochechouart était protestante. Elle avait des raisons plus éloignées: Rochechouart n'était en effet, au XIe siècle encore, qu'un château-fort compris dans la paroisse de Biennac.

De même, l'église rurale de St-Sauveur était considérée comme la matrice de N.-D. de Bellac et les deux paroisses étaient unies. Mais le curé résidait en fait à Bellac (p. 292).

Il y a d'ailleurs beaucoup d'autres exemples de ces anomalies. Ainsi Treignac était annexe de St-Martin, Aixe de Tarn, la Souterraine de la Magdeleine, Châlus-bas de Lageyrac, Masléon de Rosiers, les Cars de Flavignac, etc.

Il est à retenir que la paroisse de Voulon, près du Dorat, relevait de l'abbaye de la Règle (p....?...(1); — que le prieuré de Chasseneuil, près Rancon, dépendait des Augustins de Montmorillon (p. 275 et 292); — que Bellac fut longtemps compris dans le ressort de la Cour des aides de Clermont (art. CC. 5, 7, 10); — que la chapelle Ste-Anne de Millanges en la paroisse de la Croix était desservie en la chapelle Ste-Anne de l'église de Bellac (p. 291), et que le village de Gourseirol passait alternativement de la paroisse de Sussac à celle de Ste-Marie (p. 166). Il y a d'autres exemples de cette curieuse alternance.

Du plus ancien document des archives de Bellac, qui est un acte de 1418 (p. 252) (2), il résulte clairement que la châtellenie de Bellac, Rancon et Champagnac était alors possédée par la maison de Bavière-Ingolstadt. Nous avons mis ailleurs le fait en pleine lumière (3). Il est inutile d'y revenir ici.

En 1571, chose bien oubliée, Bellac (sans doute aussi Rancon et Champagnac) était aux mains du duc d'Anjou (p. 209, 210). Le témoignage est assez formel pour qu'on ne puisse le révoquer en doute.

Cette antique triade féodale : Bellac, Rancon et Champagnac, cent fois mentionnée dans les textes antérieurs au XVIIe siècle, est remplacée dans un acte de 1778 par Bellac, Dorat et Champagnac (p. 228). Déjà dans un acte de 1695 et dans un autre de 1771 (p. 184, 199), la châtellenie de Rancon figure seule. Il y a donc eu, à une époque que nous ne saurions préciser, une modification dans la dépendance réciproque de ces trois châtellenies.

Archéologie.

L'archéologie locale n'a presque rien à retirer des trois cents pages de cet *Inventaire*. Réparations aux murailles et au château de Rochechouart dans la seconde moitié du XVe siècle (p. 33), — fonte de cloches pour les églises de Rochechouart, 1511, d'Eymoutiers, 1625, et de Bellac, 1722 (p. 34, 94 et 285); — érection à Rochechouart de la fontaine appelée la Fontbouillant, en 1539 (p. 34); — existence à Eymoutiers en 1629 d'un aqueduc à six pieds sous terre, et érection d'une fontaine publique en 1643 (p. 95 et 104); — construction d'une demi-tour derrière le four banal à Rochechouart en 1603 (p. 34); — inauguration de l'église des Ursulines à Eymoutiers en 1629, des bâtiments du collège à Bellac en 1655-56, de la chapelle des Doctrinaires dite église St-Joseph à Bellac en 1664 (p. 174, 275 et 260); — pose à Eymoutiers de la première pierre de la chapelle des Pénitents bleus en 1633 et des Pénitents blancs en 1654 (p. 92, 104, 108); — établissement d'un « état topographique » de St-Junien en 1655

---

(1) De même la paroisse de Vacqueur, près Bellac, relevait des dames religieuses de Montazaux en Poitou. Mais ce renseignement ne nous est fourni que par l'*État des paroisses de la Généralité de Limoges* (vers 1688) que nous avons déjà cité. — En ce qui touche Voulon, l'*État des paroisses* ajoute : « Le roy en est seigneur et Mad. l'abbesse de la Règle de Limoges en partage. »

(2) Par suite de la négligence avec laquelle ces archives, comme tant d'autres, ont été longtemps gardées. Nous lisons en effet dans l'*État des dépôts publics* de 1769 (que nous avons déjà cité): « Les curés ou syndics fabriciens sont en possession des dépôts et titres de l'église paroissiale de Notre-Dame, dont la chapelle des comtes de la Marche faisait partie; les plus anciens sont de 1290.....»

(3) D'après les *Deutsche Reichstagsacten*, V et VIII, et la *Gesch. des bairischen Hzgs Ludwig des Bœrtigen* par le chevalier de Lang.

(p. 1); — description d'une curieuse maison d'Eymoutiers au XVIIe siècle (p. 164); — signalement d'un tableau peint en 1650 et qui existe encore (p. 274); — mention d'un trébuchet comme attribut parlant d'un changeur, 1650 (p. 107); — construction d'une sacristie à l'église de Biennac, 1741 (p. 48); — pavage des principales rues de Bellac en 1784 (p. 219); — mentions de petites chapelles et oratoires de campagne aujourd'hui disparus (*passim*) : telles sont les seules glanures archéologiques que fournissent les Archives communales.

Il y a peut-être plus qu'un intérêt de curiosité à relever les noms des vieilles auberges. Malgré le pittoresque de quelques-uns, on constate que la source de l'imagination populaire est ici des plus pauvres : des noms d'animaux ou d'arbres, des ustensiles de cuisine, la croix peinte de diverses couleurs, les rois mages bien oubliés aujourd'hui, mais qui se retrouvent fréquemment encore dans les villes d'Allemagne; par contre, peu de noms de saints, point de patrons comme pour les autres corps de métier.

Ainsi nous relevons :

A Bellac : le Lion d'or, 1608 et 1739; la Croix blanche, 1609; Saint Jacques, 1655; le Point du jour, 1670, 1729; le Cheval blanc, 1689; la Maison Rouge, 1701 (1); la Tasse d'argent, 1706; les Trois Marchands, 1710; la Croix d'or, 1725; Notre-Dame, 1740; les Trois pigeons, 1742;

Au Dorat : la Corne, 1730, 1791;

A Eymoutiers : la Croix blanche, 1653, 1746 et 1748; le Lion d'or, 1730, 1737, 1738, 1750, 1753 et 1765; les Trois pigeons, 1738 et 1751;

A Saint-Junien : le Cheval blanc, 1655 et 1734; les Trois rois, 1708, 1744, 1750 et 1759; le Petit Aurochs, 1711; le Chesne vert, 1714, 1744 et 1766; la Croix blanche, 1737 et 1768; le Lion d'or, 1744; la Croix verte, 1744; Saint Louis, 1745; le Petit Coq, 1782 et 1786.

On en trouvera d'autres dans notre *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Vienne* (série D) qui ne démentiront pas ce que nous venons de dire. Nous ajouterons seulement qu'en ce qui touche Limoges la nomenclature est plus variée et les noms de saints sont plus fréquents, puisque l'on rencontre non-seulement la croix rouge, blanche, verte ou or, mais encore :

La Salamandre 1561, la Tête noire 1571; les Trois épées 1571; le Cygne blanc 1630; la Cloche au Cluchier, XVIIe s., la Pédouire (vessie), 1607 et 1708; le Lion d'or, 1650; la Coquille d'or, 1685; le Dauphin, 1715 et 1726; l'Agneau pascal, 1699; Saint Maurice, 1708; Notre-Dame, 1690; Sainte Catherine, 1685; la Couronne; l'étoile d'or, XVIIe s., Saint Jacques, 1678; les Trois rois, 1741; les Trois anges, 1708; les Trois Marchands, 1708; les Trois piliers, 1701; les Trois pigeons, XVIIIe s., le Signe de la Croix, 1701; l'Aigle d'argent, 1701; le Chêne vert, 1701; le Cheval blanc, XVIIIe s., Saint Germain, 1708; la Table royale, 1789; le Comte des Cars, 1789.

Les *Trois empereurs* en l'année 1757 (p. 196) méritent considération. A cette date il ne peut s'agir que de l'empereur d'Allemagne, du czar des deux Russies et du sultan des Turcs. N'y aurait-il point là une tentative, introduite du dehors sans doute, de détrôner les *Trois rois*, soit qu'on ne comprît plus bien de quels rois il s'agissait, soit que ces personnages bibliques parussent trop obscurantistes à l'esprit du XVIIIe siècle? Au commencement de notre siècle, l'enseigne des *Trois empereurs* a repris faveur, mais l'empereur d'Autriche remplaçait l'empereur d'Allemagne et le sultan des Turcs avait fait place à l'empereur des Français.

Croyances et coutumes.

On trouvera exprimée cette croyance que les biens spirituels s'acquièrent à prix d'argent (p. 254 et 278); qu'un nouveau-né, qui meurt au passage, doit pour être sauvé être baptisé, ne fut-ce que sur l'extrémité du bras (p. 8 et 235, cf. p. 93); qu'un enfant de 16 mois décède en la communion de l'église, s'il a seulement reçu l'eau

(1) Voy. notre *Invent. des Arch. hospitalières de Limoges*, série B. p. 120.

lustrale (p. 237). Quant à l'appréhension de se trouver treize à table, au scrupule qui empêche une femme enceinte d'être marraine, aux craintes que provoqua l'approche d'une éclipse en 1654 (p. 102), ce sont des manifestations bien connues de la crédulité populaire.

On observe plusieurs fois à Eymoutiers en plein XVII[e] siècle, que des enfants ne sont baptisés que quelques années après leur naissance (p. 99, 100 et ailleurs). Etait-ce pure négligence des parents ou bien le résultat d'une doctrine arrêtée sur le sens et la valeur du baptême? Le registre paroissial ne fournit malheureusement aucun indice à cet égard.

Parmi les coutumes dont témoignent nos archives communales, il n'y en a pas non plus qui ne soient déjà connues : fondations de messes pour les défunts (passim), constitutions de rentes en faveur du clergé (passim), distributions d'aumônes générales par les consuls des villes (p. 168), institutions de dot pour aider à marier les jeunes filles pauvres (p. 277, GG. 53 et 55); banquets et festins à tout propos, quelquefois même hors de propos, à l'issue des inhumations par exemple (p. 109 et 286); mariages clandestins surtout pendant la première moitié du XVII[e] siècle (1); mariages en masse, c'est-à-dire célébration de l'office divin non pour chaque groupe de conjoints, mais pour huit ou dix groupes rassemblés le même jour; mariage des filles dès l'âge nubile, quelquefois même avant (p. 142 et 143); refus fréquent par les héritiers de servir les rentes assignées par le testateur, jusqu'à contrainte judiciaire, etc., etc.

Nous signalerons encore dans cet ordre de constatations :

L'usage des présents aux magistrats dont on veut obtenir la faveur (p. 288);

Celui des visites réitérées aux donateurs des couvents, car il est d'expérience que ces sortes de bienfaiteurs « veulent estre visitez, caressez, considérez » (p. 275);

Les tentatives faites au XVI[e] siècle pour réformer le costume des ecclésiastiques et proscrire entre autres choses la moustache, de même qu'au XVIII[e] siècle on s'efforcera de leur interdire la perruque (p. 250, 268, 270);

Les réconciliations d'églises. au moindre soupçon de souillure (p. 22, 112);

La pratique des fraudes d'octroi à l'aide de subterfuges (p. 212);

L'habitude des exorcismes contre les « maléfices » dont étaient quelquefois atteints, paraît-il, les nouveaux mariés (p. 111).

Nous noterons encore l'introduction par l'évêque François de Lafayette, en 1648, d'une taxe arbitraire sur les curés de son diocèse à l'occasion de la tournée de confirmation (p. 100). Le curé d'Eymoutiers ne paya qu'en maugréant. Sa protestation nous remémore ce que raconte l'abbé Legendre dans ses *Mémoires* (p. 100 et ss.), des exactions du haut clergé de ce temps aux dépens du clergé inférieur.

On sait à quel point le clergé du moyen âge a développé le goût des spectacles et des représentations dans le peuple des villes et des campagnes. La tradition s'étant perpétuée sous l'ancien régime, il ne faut point s'étonner si, en 1658, à l'occasion du supplice d'un parricide à Châteauneuf-la-Forêt, « quasi la moitié [d'Eymoutiers] se porta au dict lieu, » (p. 109) (2).

Entre tous les plaisirs profanes, festoyer en commun est peut-être celui que goûtaient le plus nos ancêtres du bon vieux temps. S'ils jeûnaient aux temps prescrits pour obéir à l'Église, ils compensaient de temps à autre ce désagrément par de fabuleuses ripailles qui duraient quelquefois trois et quatre jours, comme nous l'avons vu à propos de Masmoret. Nous en savons d'autres exemples qui prouvent même que ces joies de l'estomac montaient parfois au cerveau. C'est ainsi que Messire Jacques Dutour, archiprêtre de Chirouze, est frappé d'apoplexie un soir, au lever de table, après avoir soupé « joyeusement » (p. 105). Jean de la Grange, conseiller du roi et juge d'Eymoutiers, meurt de la même manière quelques années plus tard (p. 105). Jacques Ruben, chanoine, éprouve le même sort en 1656 (p. 109), et sans doute d'autres encore qui ne sont pas nommés.

---

(1) Cf. dans la *Dernière chronique* de Pierre Robert (p. 300 de nos *Chartes, chroniques et mémoriaux*...) le passage suivant : « En la dite année 1647, les nobles ou plutôt voleurs des pays du Limousin et de la Marche, abusant du désordre qui étoit en France à cause des guerres enlevèrent fils et filles d'anciennes maisons, qui avoient le bruit d'être moyennés, et firent non obstant les ordonnances, des mariages clandestins ».

(2) La mention est assez mal rédigée. Un peu d'attention suffit cependant pour voir que le chroniqueur a voulu parler de la population d'Eymoutiers.

L'inconvenante coutume des charivaris aux nouveaux mariés a duré en Limousin jusqu'à la Révolution sinon plus loin (1). On en connaît de singuliers exemples qui édifient médiocrement sur la société de ce temps (2). C'est pour échapper aux vexations de ce genre, si nous ne nous trompons, qu'en 1643, deux habitants de St-Pierre-Château près Eymoutiers obtiennent du vicaire qu'il célèbre leur mariage dans une chapelle particulière, « à cause, nous est-il dit, du danger des gens d'armes qui estoient logés dans la dite paroisse » (p. 142). En quoi ces gens d'armes pouvaient-ils gêner la célébration d'un mariage si ce n'est justement par des jovialités d'un goût douteux, mais d'un succès certain ?

D'une mention incidente du registre paroissial d'Eymoutiers (p. 93, anno 1638), il ressort nettement que chaque curé de paroisse, au moins dans les villes importantes, fut directement informé par lettre circulaire imprimée, de la naissance de Louis XIV. Etait-ce une innovation ou la continuation d'un usage plus ancien ? Nous ne saurions le dire.

Chroniques locales.

Il n'y en a pas d'autre vraiment digne de ce nom que celle dont Masmoret, curé d'Eymoutiers, est l'auteur. Celle-là est d'une abondance exceptionnelle pour le court espace de temps qui s'écoule de 1619 à 1658. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler : nous ajouterons simplement que tout son contenu peut assez bien se ranger sous les cinq chefs suivants : passage de grands personnages ou de gens d'armes, calamités publiques, décès de personnes marquantes, venue de prédicateurs étrangers, fêtes et réjouissances publiques.

Messire de St-Georges, curé de St-Pierre-Château, près Eymoutiers, eut aussi un instant la velléité de se faire chroniqueur. Il n'y a point cédé tout à fait, et son registre paroissial ne contient en somme que des notes sans grande valeur pour les années 1741-1774 (p. 152).

Mais on peut recueillir çà et là dans divers registres de la même localité ou dans ceux des autres localités qui nous occupent, de courtes mentions dont l'ensemble forme une petite chronique limousine qui n'est pas sans nous instruire. Ces mentions ont trait encore à des visites épiscopales, à des querelles de sacristie, à des ostensions de reliques, à des scandales ecclésiastiques plus ou moins graves, à des violences plus ou moins caractérisées, à des fêtes publiques, à des services de commémoration, etc., etc., tout ce qui constitue aujourd'hui le fond de la « chronique locale » des journaux religieux.

Le sac d'Eymoutiers par les Anglais au XIVe siècle, d'après un document aujourd'hui perdu (p. 171) ; — une échauffourée à Eymoutiers en 1640 (p. 98) ; — l'assassinat d'un prêtre près Bellac, en 1695 (p. 238) ; — une émeute (?) à Coussac-Bonneval près St-Yrieix, en 1645 (p. 106) ; — une autre à Treignac, en 1648 (p. 106) ; — le supplice de la roue à Châteauneuf-la-Forêt, en 1658 (p. 109) ; — le dur hiver de 1748 (p. 126) ; — les ostensions de 1778 à Bellac (p. 216) ; — la sécheresse de 1788 (p. 40) ; — un épisode de la peur en 1789 (p. 221 et 230) ; — le dur hiver de 1789 (p. 40 et 140), sont autant de faits dont nous ne trouvons pas toujours trace ailleurs.

On enregistre aussi à plusieurs reprises les visites de l'évêque ou de l'intendant : à Pompadour en 1655 (p. 108) ; — à Treignac en 1629 et 1648 (p. 95 et 100) ; — à Eymoutiers en 1629 (p. 95) ; 1630 (p. 108) ; 1632 (p. 92) ; 1648 (p. 99 et 106) ; 1655 (p. 108) ; 1658 (p. 109) et 1769 (p. 171) ; — à Bellac, en 1677 (p. 236) et 1742 (p. 288) ; — à St-Léonard, en 1629 et 1648 (p. 95 et 100) ; — à Voulon et au Dorat, en 1742 (p. 206). Ces constations, si on prenait la peine de les multiplier, expliqueraient bien des réformes et bien des innovations dont la raison immédiate échappe d'ordinaire à l'historien.

Ces dépôts d'Archives communales, si instructifs pour les derniers temps de l'ancien régime, le sont aussi, mais par exception, pour les premiers temps du régime moderne. Ils nous fournissent pour chaque localité, avec une précision rigoureuse, la date de décès de l'ancienne administration que les commissaires du district scellent, pour

---

(1) Cf. Juge, *Changements survenus dans les mœurs depuis cinquante ans*, édit. 1808, p. 69.

(2) Cf. L. Guibert, *Coutumes singulières de quelques confréries et de quelques églises du diocèse de Limoges* dans le *Bull. soc. archéologique du Limousin*, XXVI, p. 296 et ss.

ainsi dire, dans son tombeau en clôturant, à jour dit, les registres municipaux sous la formule sacramentelle *Ne varietur*. Et alors se succèdent la prestation de serment des curés et autres agents publics à la Constitution, l'installation des nouvelles municipalités, les déclarations de revenus faites en vertu des décrets de l'Assemblée nationale, les demandes en relèvement des vœux monastiques, etc., etc. (pp. 18, 31, 40, 51, 141, 179, 204, 207, 243, 293).

Faits divers

Bien d'autres faits encore, qui n'ont pu être rassemblés sous l'une ou l'autre des rubriques précédentes, doivent être signalés à quiconque s'occupe de l'histoire de la Marche et du Limousin.

1. D'ordre ecclésiastique. — Certain procès des religieux Carmes et Augustins de Mortemart contre l'évêque Sébastien de l'Aubespine en 1571 (p. 244) est un épisode resté inconnu jusqu'ici des vieilles luttes du clergé régulier contre l'ordinaire du diocèse.

La suppression de la vicairie des Rosiers ou de St-Antoine à Biennac en 1779 (p. 51) serait à rapprocher de la multitude des suppressions de ce genre qui marquent plusieurs épiscopats du XVIII[e] siècle.

Le catalogue des reliques disséminées dans l'ancien diocèse de Limoges n'a point encore été dressé. Il devra comprendre : la pierre de l'étable de Béthléem qu'Eymoutiers avait recueillie par des voies inconnues (p. 114); la relique de sainte Dominate à Bellac (p. 271 et 289) et celle de saint Thomas de Cantorbéry à Eymoutiers (p. 114).

Cette dernière mérite attention. Elle prouve une fois de plus à quel point le meurtre de Thomas Becket a frappé les imaginations du XII[e] siècle (1). Cet évènement est rapporté par le chroniqueur limousin Bernard Itier (2) et l'on sait qu'un moine de Grandmont (3) adressa à Henri II une lettre de reproches à cette occasion.

Quant au reliquaire nous ignorons ce qu'il est devenu. L'abbé Texier, qui connaissait à fond tout ce qui de près ou de loin touchait à l'orfèvrerie limousine, n'en parle pas. Mais nous noterons qu'à la fin d'avril dernier, la splendide collection Odiot, vendue à l'hôtel Drouot, comprenait une petite châsse du XIII[e] siècle, d'origine limousine, en cuivre doré et émaillé, où était figuré le meurtre de Thomas Becket (4).

Quelques lecteurs seront sans doute bien aises d'apprendre que l'usage de la bénédiction solennelle du St-Sacrement fut introduit à Biennac en 1745 (p. 48), — qu'un certain nombre de mariages irréguliers furent réhabilités à Eymoutiers et ailleurs au cours des deux derniers siècles (passim), — qu'un vicaire de St-Pierre-Château fut interdit en 1641 pour avoir béni un mariage clandestin dans l'église même de la paroisse (p. 142), — qu'un monitoire fut publié au Dorat en 1736 pour arriver à découvrir les noms de ceux qui avaient pillé les biens meubles de Jean de Verdillac, curé de la paroisse, décédé dix ans auparavant (p. 190). — Ces menus détails ont leur signification.

Il est assez longuement question dans le *Livre capitulaire* des Doctrinaires de Bellac (GG. 33, p. 262) d'une affaire qui intéresse moins le Limousin que la mémoire de Godeau, évêque de Vence, mort en 1672 suspect de jansénisme.

Il s'agissait, autant que nous pouvons l'induire d'une lettre du roi au P. Général de la doctrine chrétienne, d'empêcher la publication de la *Morale chrétienne* que Godeau avait composée vers 1666-67, dans l'intention « d'opposer ce corps de morale aux maximes pernicieuses de l'apologie des casuistes qui venait d'être condamnée par un grand nombre d'évêques » (Moréri). Il avait, disait-on, légué ses manuscrits aux Doctrinaires. Les Jésuites, qui avaient toujours la lance en arrêt dans ces sortes de cas, se remuèrent et firent décider par le roi que les manuscrits de Godeau ne pourraient être imprimés avant d'avoir été examinés par l'archevêque de Paris. C'était M. de

---

(1) Le P. Labbe a publié (*Bibl. nova.* II. 515) une lettre de Pons, évêque de Clermont, à l'archevêque et au chapitre de Cantorbéry (av. 1189), où est raconté un miracle obtenu par une relique de saint Thomas qu'un chevalier avait apportée à Mainsat (auj. arr. d'Aubusson, Creuse).

(2) *Chronique de saint-Martial*, édit. Duplès-Agier, p. 57.

(3) Pierre Bernard de Boschiac, *Epistolæ ad Henricum Angliæ regem* dans Martène, *Thesaurus anecdotorum*, I. 454, 560 et 562.

(4) Il a seulement reproduit, dans ses *Argentiers et Émailleurs limousins* (pl. III), une châsse de son propre cabinet, non datée, où est figuré le martyre de l'archevêque de Cantorbéry. Est-ce celle de la collection Odiot ?

Harlay que Legendre, son secrétaire, nous représente comme une sorte de « patriarche de l'église de France, oracle de tout le clergé, » dévoué au roi et à la cour. On peut deviner ce qu'il serait advenu des manuscrits de Godeau pour peu qu'ils eussent senti le fagot. Mais il y a tout lieu de croire que les ordres du roi ne furent pas exécutés, puisque la *Morale chrétienne* parut en 1709 avec quelques retouches d'Arnauld.

En 1672-73, on ne faisait qu'entrer dans le fort de la querelle janséniste, et le roi qui, au jugement de Saint-Simon, était très ignorant des questions religieuses, ne savait mieux faire qu'imposer silence à tous ceux qu'on suspectait de « nouveautés. » Il y a dans le même *Livre capitulaire* (p. 263) deux lettres fort explicites contre les novateurs. L'une est de 1683, l'autre de 1684, et toutes deux visent uniquement le jansénisme. A quel point Louis XIV fut obéi et réussit à obtenir le silence, nous n'avons pas à le rappeler ici; mais il nous a paru utile de faire voir par quelle porte l'écho des disputes du temps pouvait arriver en Limousin.

2. *D'ordre civil.* — Les registres paroissiaux d'Eymoutiers mentionnent plusieurs fois (p. 99, 141, 168, etc.), aux entours de 1626-1641, les fiefs de Faux (sans doute Faux-la-Montagne, canton de Gentioux, Creuse). Ces fiefs sont appelés tantôt fieds, tantôt fieux. Cette double forme, sous la plume d'un homme instruit, semble trahir l'ignorance de ce que ce mot représentait au juste.

Le fief que les bénédictins de Solignac possédaient en la paroisse de Nedde est aussi rappelé en 1676 (p. 146) et ailleurs encore. Ce fief était un débris de la donation faite aux dits religieux, par un roi de France, de la *curtis de Aneto* à une date incertaine, mais en tout cas antérieure au XII° siècle (1).

Le registre GG. 3 des archives d'Eymoutiers et la liasse GG. 70 des archives de Bellac nous montrent de nombreux mouvements de troupes en Limousin pendant la Fronde (2). Ce n'est que passages de compagnies et de régiments venant on ne sait d'où, allant on ne sait où (3). Cette épisode de notre histoire provinciale a été jusqu'ici assez peu étudié et tout l'effort des chercheurs a porté sur les intrigues et les complots dont la vicomté de Turenne était alors le foyer (4). Les opérations militaires aideraient peut-être à comprendre les évènements politiques.

A consigner en passant qu'une compagnie de cavalerie dite écossaise, qui traverse Eymoutiers en 1655, n'était composée que de Français (p. 108).

On admettait jusqu'ici qu'antérieurement au XIX° siècle l'imprimerie n'avait point été exercée en Limousin en dehors de Limoges, Tulle, Brive et Guéret. Une pièce des archives révolutionnaires de la Haute-Vienne (série L), qui nous a récemment passé sous les yeux, prouve cependant que les Chapoulaud de Limoges avaient une succursale à Bellac en 1794, car cette pièce est imprimée dans cette dernière ville, sous le nom de « François Chapoulaud, imprimeur du district » (5). Nous conjecturons même que cette succursale est antérieure à 1790, car vers le milieu de l'année précédente, le subdélégué de l'Intendant adresse à la municipalité de Bellac une lettre pour annoncer la création d'une grande bibliothèque à la Chancellerie de France et inviter la municipalité à y envoyer par l'intermédiaire de M. Moreau, historiographe de France, tous les documents qui seront imprimés à Bellac (BB. 6, p. 223).

Nous avons reproduit (p. 277, 279, 286 et 288) les plus importants articles de la bibliothèque des Doctrinaires de Bellac. Dans le même ordre de faits, il faut remarquer l'acquisition d'un baromètre et de cartes géographiques en

---

(1) Voy. nos *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*, I, p. 169.

(2) Cf. les *Registres consulaires de Limoges*, t. III.

(3) Quelques-uns cependant sont dits venir de Catalogne ou aller en Flandre, 1645 et 1655 (p. 106 et 108). Mais aucune de ces deux dates n'appartient réellement à la période militaire de la Fronde.

(4) Cf. dans le *Bulletin de la Soc. archéologique du Limousin*, t. XXXVI, p. 494, un épisode de l'année 1650 qu'on avait perdu de vue depuis longtemps.

(5) On a également retrouvé dans le même fonds d'Archives, l'avis suivant: « Bellac, ce *cinq* floréal l'an 2° de la République française une et indivisible. Citoyens, le citoyen Chapoulaud qui vient de monter son imprimerie à Bellac, espère que les administrations, les municipalités et les sociétés populaires, qui avoisinent cette commune, lui accorderont leur confiance. Il fera tous ces (*sic*) efforts pour la mériter, par le zèle et l'activité qu'il mettra à les servir. Salut et fraternité Chapoulaud fils. » — L'*Inventaire des Archives communales de Limoges* (GG. 35) signale à la date du 15 juin 1790 la naissance de Pierre, fils de François Chapoulaud, imprimeur et libraire.

1743, et un abonnement à la *Gazette* ou *Courrier*, en 1756 (p. 288 et 289) (1). Nous avons prouvé ailleurs (2) que le collège royal de Limoges commence vers la même époque à se constituer un matériel scolaire qui lui avait manqué jusque-là.

Il y a dans les archives de Bellac (GG. 52, 88 et II. 20) plusieurs inventaires de meubles qui ne seraient pas sans fournir d'instructifs renseignements sur le plus ou moins d'aisance de quelques familles. Un long document de même genre, provenant de la succession de Messire Audebert de Fontmaubert (mort à Bellac vers 1741) a été donné, il y a quelques semaines, à la Société archéologique de Limoges par l'abbé Barbier de Montault.

Nous renvoyons le lecteur au copieux *Registre des délibérations* de la maison de ville de Bellac (BB. 1, 211) comme au document le plus propre à fournir le commentaire des doléances présentées par la ville de Bellac en 1789 (3). La place que tiennent dans ce registre les délibérations relatives aux difficultés financières, aux intrusions du pouvoir royal dans l'administration intérieure de la ville, aux obstacles qui empêchent le bon fonctionnement du collège des Doctrinaires, explique et justifie la plupart des griefs qu'énoncent les signataires. A côté des réformes réclamées par tous les autres cahiers paroissiaux, quelques-unes font relief sur l'ensemble. Comme ce cahier est encore inédit, nous en donnerons ici quelques extraits :

Art. XV. Arretté qu'on ne s'adressera plus à la cour de Rome pour dispances de mariages, résignations, permuttations de bénéfices et toutes autres causes ; qu'à cet effet la pragmatique sanction sera renouvelée et le concordat supprimé.

Art. XVII. Les fonds et revenus des abayes, chapitres, prieurés, bénéfices, communautés supprimées ou qui le seront à l'advenir, ainsy que les ordres et communautés qui pourroient s'etteindre, ne seront plus réunis ny aux évêchés, ni aux chapitres, abbayes ni à autres communautés ou bénéfices, mais seront employés à fondations, dottations ou restorations des collèges, hôpitaux, ou aux autres établissements publics de la province, et que ceux qui ont déjà éprouvé ce sort, seront remis à la province.

Art. XXV. Il sera formé dans les universités un nouveau plan d'instruction et les sujets subiront un examen plus sévère.

Art. XXXVI. Il plaira à Sa Majesté d'accorder à sa province de la Marche le rétablissement de ses anciens états particuliers, qui seront toutefois fournis à l'instar de ceux du Dauphiné.

Art. XXXVII. Que M. Turgot ayant démontré dans un mémoire fourny au Conseil, que les impositions établies sur la Généralité de Limoges étaient, proportion gardée, plus fortes d'un tiers que celles des provinces voisines.... on ne peut donc, sans injustice, reffuser de réduire d'un tiers les impositions de notre province..... »

Le *Mémoire* de Turgot que l'on invoque ici, figure tout au long dans le Registre des délibérations de la municipalité de Bellac (BB. 1, p. 220). Imprimé plusieurs fois avant la Révolution, il est devenu avec le traité de Necker *De l'Administration des finances*, avec la *Lettre* de Messire Roulhac de Rochebrune, le *Mémoire* du chevalier Garreau de Lameschenie, les *Réflexions* du vicomte de Mirabeau (4) et quelques autres pièces de la même époque, l'un des écrits dont se sont le plus volontiers inspirés les rédacteurs des doléances de la Marche et du Limousin.

Nous signalerons en dernier lieu :

Une opération du trépan en 1650 (p. 107) ;

Le renvoi au papier journal du sieur Bourdicaud d'Eymoutiers, 1645 (p. 99) (5) ;

La mention d'un sourd-muet confessé par signes (p. 109) ;

Un hommage lige rendu en 1781 (p. 297) ;

---

(1) Si cette double dénomination s'applique à une seule et même feuille, nous ne pouvons y voir (d'après Hatin, *Bibliographie de la presse*) que le *Courrier véritable des Pays-Bas* appelé aussi *Gazette de Bruxelles* à partir de 1741. — Les prêtres du collège de Limoges recevaient la *Gazette de Leyde*.

(2) Voy. notre notice sur l'ancien collège de Limoges, en tête de *l'Invent. des Arch. départementales de la Haute-Vienne*, série D., p. XXXVI.

(3) Ces doléances, tout récemment retrouvées par M. l'abbé Granet, n'ont pu figurer dans le recueil de *Doléances paroissiales de* 1789 que nous venons de publier.

(4) Réimprimés dans les *Doléances paroissiales de la Haute-Vienne* (1889).

(5) Le Limousin est particulièrement riche en documents de ce genre, puisqu'il en subsiste une soixantaine pour le moins, qui seront prochainement tous publiés. A cette soixantaine, on peut ajouter une cinquantaine d'autres perdus, mais dont la mention démontre combien l'usage du Registre de famille était anciennement répandue.

La preuve que le seigneur de Châteauneuf-la-Forêt possédait encore en 1658 les droits de haute justice (p. 109). Ce droit se constate également à Peyrat-le-Château au XVIII[e] siècle ;

Des plaintes singulières sur la turbulence et l'indiscipline des écoliers de Bellac vers 1781 (p. 217) ;

La preuve qu'au XVIII[e] siècle plusieurs Marchois passèrent aux colonies et en ramenèrent des nègres et des négresses, les premiers sans doute qu'on ait vus dans notre région (p. 8, 201 et 202) ;

Un nouvel exemple du soin avec lequel Turgot veillait à ce que les fous ne fussent pas confondus dans les hôpitaux avec les malades ordinaires (p. 171 (1) ;

Quelques grosses erreurs de rédaction ou de fait, comme la mention d'un prétendu diocèse de Saverne (p. 129), et cette assertion qu'en l'année 1566 on commença l'année au jour de Noël, sur l'ordre du roi (p. 67).

Nous sera-t-il permis de conclure, en terminant ce chapitre, que le présent inventaire n'est pas sans apporter quelques gains réels à notre histoire provinciale ni sans fournir d'amples ressources à l'étude du passé ? Il s'agit aujourd'hui moins de bien écrire que de bien comprendre. Force est donc d'accorder aux infiniments petits de l'histoire l'attention que le physiologiste accorde avec tant de raison aux cellules du corps humain. L'intelligence du passé y gagnera certainement.

---

(1) Cf. notre *Invent. des Archives hospitalières de Limoges*, E. 2, p. 16.

IV. — AUTRES SOURCES DE L'HISTOIRE DES VILLES.

L'ensemble des faits que nous venons de classer n'enrichit véritablement notre science que sur les deux derniers siècles. Et encore ne nous apprend-il que peu de choses sur les transformations de l'administration intérieure des villes pendant ce temps, sur leurs relations avec l'autorité royale et les pouvoirs locaux, sur les diverses institutions dont elles jouissaient au moment de la Révolution.

Pour le XVIe siècle, les Archives communales sont déjà d'un plus faible secours, plus encore pour le XVe. Pour le moyen âge féodal elles ne nous ont apporté que déception et regrets.

Rien donc à leur demander sur l'origine des villes, sur leur configuration primitive, sur leurs accroissements successifs. Rien non plus sur leur importance respective aux diverses époques de l'histoire, ni sur le chiffre de leur population. Nous savons cependant qu'au XIIIe siècle, par exemple, certaines localités avaient dans leur région une prééminence incontestée. Peu à peu, sans que nous voyons bien comment, le Dorat a été effacé par Bellac, Peyrat-le-Château par Eymoutiers, et Saint-Junien n'a plus sur Rochechouart d'autre supériorité que celle de compter quelques milliers d'habitants de plus.

Et cependant, l'histoire des villes ne peut s'écrire sans que l'on indique comment elles se répartissaient entre les circonscriptions ecclésiastiques, féodales, administratives et financières; sans que l'on sache bien si elles étaient de droit écrit ou de droit coutumier, de la langue d'oc ou de la langue d'oil; sans que l'on soit exactement informé de toutes les institutions qu'elles ont pu posséder : ateliers monétaires, ermitages, prieurés ou abbayes, juridictions grandes et petites, forteresses ou châteaux, écoles, hôpitaux, etc., etc.

Pour retrouver toutes ces choses, répondre à tous ces points d'interrogation, il faut recourir à d'autres sources d'informations que celles qui sont ici rassemblées : aux textes, assez nombreux déjà, disséminés dans les recueils de documents que nous devons à l'érudition des derniers siècles et du nôtre. Voici à cet égard quelques indications sommaires, qui, en montrant ce qui a été publié sur chacune des quatorze villes historiques que nous avons énumérées à la page 1, montre aussi ce qui reste à faire pour épuiser la matière.

Bellac (Cf. ci-dessus, p. 209-297).

Charte communale du XIIIe siècle, publiée par A. Leymarie, *Limousin historique*, II, 32, et par d'autres encore.

Relation du siège de Bellac en 1591 dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, II, 242.

Appointement entre Jacques II de Bourbon et les habitants de Bellac, 1424, publié, par M. Ant. Thomas, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXVII, 324.

Registre de famille de Jean Badou, bourgeois, 1657-1695. Sera prochainement publié.

Archives hospitalières de Bellac. Voy. notre *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Vienne*, série H, suppl. : archives hospitalières.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série B, sénéchaussée de Bellac et maîtrise des Eaux et Forêts de Bellac ; — série C, passim ; — série G, passim.

Archives communales de Limoges. Voy. l'*Inventaire sommaire* rédigé par M. A. Thomas, CC. 12, FF. 2, GG. 16, 37, 182, 192.

Une demi-douzaine de pièces justificatives ont été imprimées en appendice dans l'*Histoire de Bellac* de M. Roy-Pierrefitte (1851).

Une demi-douzaine de pièces, fort importantes pour l'histoire de Bellac, figurent dans nos *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*, I, 122, 123, 229, 293 et II, 265.

Collection particulière de M. l'abbé Granet, actuellement curé de St-Hilaire-Bonneval.
Anciens registres des études de notaires de la région.

Châlus.

Archives communales de Châlus : registres paroissiaux de 1612 à 1792.
Archives départementales de la Haute-Vienne: série C, passim; — série G, passim.
Doléances de la paroisse et communauté de Châlus dans les *Doléances paroissiales de 1789.*
Anciens registres des études de notaires de la région.

Châteauneuf-la-Forêt.

Documents de 1617 et 1633, publ. dans nos *Nouv. documents historiques sur la Marche et le Limousin*, p. 230 à 240.
Archives communales de Châteauneuf : registres paroissiaux de 1654 à 1792.
Archives départementales de la Haute-Vienne : série C. passim ; — série D, art. 461-469 et 1031 de l'*Inventaire* imprimé.
Archives de l'ancien marquisat de Châteauneuf, aux mains des héritiers de M. le Dr Cramouzaud à Eymoutiers.
Anciens registres des études de notaires de la région.

Châteauponsac.

Cinq inscriptions dans le recueil de l'abbé Texier.
Archives communales de Châteauponsac : registres paroissiaux de 1641 à 1792.
Archives départementales de la Haute-Vienne : série B., justices seigneuriales ; — série C, passim ; — série D, art. 776 de l'*Inventaire* imprimé.
Anciens registres des études de notaires de la région.

Le Dorat (Cf. ci-dessus, p. 181-208).

Chronique (apocryphe) de la fondation du Dorat par Clovis I, publiée cinq fois (!), en dernier lieu par M. Aubugeois de la Ville du Bost dans son *Histoire du Dorat*, p. 195.
Nombreuses bulles relatives au Dorat rappelées dans les *Extraits des Archives du Vatican*, publ. par M. A. Thomas dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXX, nos 38, 48, 60, 62, 64, 66, 69, 71, 77, 83, 85, 91, 92, 120, 127, 128.
Cinq inscriptions dans le recueil de l'abbé Texier.
Chroniques de Pierre Robert, lieutenant général au Dorat (1536-1657), publ. dans nos *Chartes, Chroniques et Mémoriaux....* p. 276 à 309.
Registre de famille des sieurs Maurat, bourgeois du Dorat (1556-1798), publ. par M. L. Guibert dans les *Livres de raison limousins et marchois*, p. 187.
Journal personnel de Jean Moreau, notaire du Dorat (1666-1741), publ. dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXIX, p. 170.

Nombreux documents historiques sur le Dorat dans A. Leymarie, *Histoire du Limousin*, I, 338 et ss.; — dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, I, 123 et XXIX, 155 et ss.; — dans l'*Histoire du Dorat* par M. Aubugeois : appendice, p. 195-241.

Archives hospitalières du Dorat. Voy. notre *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Vienne*, série H, suppl. : archives hospitalières.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série B, sénéchaussée du Dorat ; — série C, passim ; — série G, chapitre du Dorat, une liasse.

Collection de dom Fonteneau à la Bibliothèque communale de Poitiers.

Anciens registres des études de notaires de la région.

Eymoutiers (Cf. ci-dessus, p. 89-180).

Accord entre l'évêque de Limoges et le chapitre d'Eymoutiers, XIII[e] siècle, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, I, 205.

Charte communale de 1428, publ. dans nos *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*, I, 235.

Six inscriptions dans le recueil de l'abbé Texier.

Trois livres de raison des sieurs Léonard et Joseph Romanet (1518-1581), Pierre Ruben (1645-1661), et Cramouzaud (XVII[e] s.). Seront prochainement publiés.

Vingt pièces originales des XIV[e]-XVIII[e] siècles dans les archives de la Société archéologique et historique du Limousin. Voy. le *Catalogue des manuscrits* de la dite Société dans le *Bulletin*, XXXVI, p. 335.

Recueil de documents historiques sur Eymoutiers, XVI[e]-XVIII[e] siècles, publ. par M. J. Dubois dans le *Bulletin de la Société archéologique* (XXXVI, p. 377 à 465).

Chronique des Ursulines d'Eymoutiers, publiée par M. l'abbé Lecler dans un recueil de *Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, actuellement sous presse.

Doléances de la paroisse et communauté d'Eymoutiers dans les *Doléances paroissiales de 1789*.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série B, justices seigneuriales ; — série C, passim ; — série G, chapitre d'Eymoutiers, deux liasses.

Papiers historiques en la possession de M. l'abbé Monique, à Eymoutiers : original de la Charte communale de 1428 ; Journal personnel de M[e] Jean de Droulhas, semi-prébendier du chapitre, 1610-1638 ; Registre des délibérations du chapitre, 1724-1746 ; Inventaire de titres anciens relatifs à Eymoutiers, fin du XVII[e] siècle ; Registre de comptes du chapitre, XVIII[e] siècle, etc., etc.

Papiers historiques provenant du chapitre d'Eymoutiers, en la possession de M. J. Dubois, à Eymoutiers.

Anciens registres des études de notaires de la région.

Magnac-Laval.

Charte communale de 1269, publiée par A. Leymarie, *Histoire du Limousin*, I. 357, et par M. Normand, à Péronne en 1875.

Archives hospitalières de Magnac-Laval, 71 articles. Voy. notre *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Vienne*, série H, suppl. : archives hospitalières.

Archives communales de Magnac-Laval : 1° registres paroissiaux de 1564 à 1792 avec plusieurs mentions chronistiques ; 2° une vingtaine de pièces diverses, des XVII[e]-XVII[e] siècles, que nous comptons publier prochainement.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série B, justices seigneuriales ; — série C, passim.

Une demi-douzaine de documents sur Magnac-Laval figurent dans nos *Documents historiques* (II, 279 et ss.), et dans nos *Nouv. documents historiques sur la Marche et le Limousin* (p. 300 à 316).

Un fort petit nombre de pièces historiques ont été imprimées dans l'*Histoire du collège de Magnac-Laval* par M. Normand [1871].

Une dizaines de pièces justificatives figurent, en appendice, dans notre *Notice sur l'hôpital de Magnac-Laval*. (*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXVIII, 208 et ss.)

Anciens registres des études de notaires de la région.

Peyrat-le-Château.

Archives communales de Peyrat : registres paroissiaux de 1641 à 1792. Inventaire rédigé par M. Cousseyroux.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série B, justices seigneuriales ; — série C, passim ; — série D, art. 1041-1042 de l'*Inventaire* imprimé.

Archives départementales de la Vienne à Poitiers : série C, passim.

Collections particulières de MM. Pâquet au Monteil, et Cousseyroux à Limoges.

Anciens registres des études de notaires de la région.

Pierrebuffière.

Chronique de Gérald Tarneau, notaire de Pierrebuffière, 1424-1427, publiée dans nos *Chartes, Chroniques et Mémoriaux*..... p. 203 et ss.

Registre de famille du dit Gérald Tarneau, 1423-1438, publié comme dessus.

Archives communales de Pierrebuffière : registres paroissiaux de 1667 à 1792.

Archives départementales de la Haute-Vienne, série B, justices seigneuriales ; — série C, passim ; — séries D, art. 1043-1045 de l'*Inventaire* imprimé ; — série E, titres de la maison de Pierrebuffière : quatre liasses et deux registres.

Anciens registres des études de notaires de la région.

Rochechouart (Cf. ci-dessus, p. 33-51).

Charte communale de Rochechouart de 1296, dans le *Limousin historique*, I. 204, et dans l'*Hist. de la maison de Rochechouart*, II, 259.

Registre de famille des sieurs Labrunye de Rochechouart, 1599-1788, publ. dans les *Livres de raison limousins et marchois*, p. 233-260.

Répertoire des actes d'Antoine Rymond, notaire en la vicomté de Rochechouart, 1572-1620 : ms. coté 17 de la Bibliothèque communale de Limoges.

Registre consistorial des réformés de Rochechouart, 1596-1635, publ. par extraits dans nos *Documents historiques sur la Marche et le Limousin,* I, 63-132.

Cinq pièces des Archives nationales (XVII[e]-XVIII[e] siècles), que nous comptons publier prochainement.

Doléances de la paroisse de Rochechouart dans les *Doléances paroissiales de 1789*.

Plusieurs documents relatifs à la seigneurie du lieu dans l'*Histoire de la maison de Rochechouart*, par le général comte de Rochechouart.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série C, passim ; — série E, fonds de la vicomté de Rochechouart, très important ; — série G, registre baptistaire et matriomonial des réformés de Rochechouart, 1596-1634, faisant suite au registre consistorial.

Archives départementales de la Vienne à Poitiers : série C.

Anciens registres des études de notaires de la région ; — Cf. les extraits fournis par M. Depoin au *Bulletin de la Société archéologique du Limousin,* XXXII, 309 et ss.

Saint-Junien (Cf. ci-dessus, p. 1-32).

Chronique d'Étienne Maleu, prévôt de St-Junien, † 1322, publ. par M. l'abbé Arbellot (1847), et de nouveau dans le *Recueil des Historiens de France,* XXI, 814 et ss. — Il y a eu de cette chronique une continuation aujourd'hui perdue, mais dont la substance se retrouve dans un remaniement de l'abbé Nadaud, publ. dans nos *Chartes, Chroniques et Mémoriaux....* p. 239 et ss.

Six inscriptions dans le recueil de l'abbé Texier et dans celui de M. E. Molinier.

Livre de raison et registre de famille de Pierre Esperon, juge épiscopal de St-Junien, 1384-1417. Sera prochainement publié.

Registre de famille des sieurs Singareau, XVI[e] siècle. Consulté par M. Arbellot en 1847, il semble maintenant perdu.

Mémorial de l'évêque de Limoges pour l'archiprêtré de St-Junien, publ. dans nos *Chartes*, *Chroniques et Mémoriaux....* p. 337 et ss.

Documents historiques sur la ville de St-Junien par l'abbé Arbellot, 1847 (à la suite de la chronique de Maleu). — En dépit de son titre, cette publication de plus de 140 pages ne contient qu'une dizaine de documents sous leur forme originale, entre autres la Charte communale de 1254.

Statuts des chirurgiens et barbiers de St-Junien, 1621, publ. par A. Leymarie, *Limousin historique*, I. 89.

Statuts des apothicaires de St-Junien, 1623, publ. comme dessus, p. 91.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série B, justices seigneuriales ; — série C. passim ; — série G, chapitre de St-Junien, trois liasses et un registre.

Anciens registres des études de notaires de la région.

Saint-Léonard.

Charte communale de St-Léonard, 1279, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, IV, 144.

Privilèges de St-Léonard au XVII[e] siècle, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin,* XIV, 108.

Chronique dite de l'Anonyme de St-Léonard, 1548-1604, publié dans nos *Chartes*, *Chroniques et Mémoriaux....* p. 262.

Archives communales de St-Léonard: registres paroissiaux de 1639 à 1792.

Quatre inscriptions dans le recueil de l'abbé Texier.

Archives départementales de la Haute-Vienne: série B, justices seigneuriales ; — série C, passim ; — série D, art. 820 de l'*Inventaire* imprimé ; — série G, chapitre de St-Léonard, vingt-cinq liasses et deux registres.

Doléances de la paroisse et communauté de St-Léonard dans les *Doléances paroissiales de 1789*.

Anciens registres des études de notaires de la région.

Saint-Yrieix (1).

Long procès entre le chapitre de St-Yrieix et l'abbaye de Solignac vers 1147, dans nos *Chartes*, *Chroniques et Mémoriaux....* n[os] XXX à LII.

(1) Pour plus de détails, voy. les *Notes pour servir à l'histoire de St-Yrieix* que nous avons publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXX, 29 et ss.

Statuts du chapitre de St-Yrieix, 1445, publ. dans nos *Documents historiques...* I. 276.

Trois lièves ou terriers du chapitre de St-Yrieix, 1499, 1515 et 1616, analysés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXX, 33 et ss.

Actes de 1505 et 1750 publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, I, 124 et VI, 124. Cf. René Fage, *la Cour d'appeaux de Ségur*, p. 142 et ss.

Extraits du Registre consulaire de St-Yrieix (1565-1668), publiés par Auguste Bosvieux dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, III, 155-160.

Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de St-Yrieix, 1560-1574, continué par Pardoux de Jarrige, son fils, 1574-1591, publié par M. de Montégut dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1867.

Journal historique d'Antoine de Jarrige, chanoine de St-Yrieix, 1600-1633, publié dans nos *Chartes, Chroniques et Mémoriaux....* p. 309.

Livre de raison d'un sieur Gondinet de St-Yrieix, 1613-1630, publié dans les *Livres de raison limousins et marchois*, p. 273-275.

Livre de raison d'un sieur Jarrige, de St-Yrieix, 1619-1621, publié comme dessus, p. 276-282.

Archives communales de St-Yrieix : registres paroissiaux, neuf paroisses, de 1650 à 1792.

Archives hospitalières de St-Yrieix, 135 articles. Voy. notre *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Vienne*, série H, suppl.: archives hospitalières.

Archives départementales de la Haute-Vienne : série B, fonds de le sénéchaussée de St-Yrieix; — série C, passim; — série E, registre consulaire, 1565-1689; papiers divers relatifs aux familles; — série F, fonds Bosvieux (1), carton coté L, spécial à St-Yrieix; — série G, chapitre de St-Yrieix, une liasse.

Anciens registres des études de notaires de la région.

Nous n'avons point mentionné les Vies de saints de la région, ni les Cartulaires et Terriers de l'évêché de Limoges, ni l'*État des paroisses de la Généralité de Limoges* dressé vers 1688, ni le *Mémoire sur la Généralité de Limoges* de 1698. Ce sont là des documents d'intérêt général qu'il est superflu de rappeler.

Instruit par tous ces témoignages et par tant d'autres que nous ne pouvons recueillir ici, l'historien aurait d'innombrables scènes à évoquer dans le cadre de chacune de nos villes limousines. Scènes bien modestes et bien incolores, penseront quelques-uns. Ces petites gens du Tiers-État, ces membres du Clergé inférieur méritent-ils vraiment, en dehors des grandes villes, que nous nous intéressions à eux de si près? Non certes, si nous n'avons d'yeux que pour les affaires politiques, les grands intérêts économiques, les hautes productions de l'esprit humain. Oui pourtant, si nous voulons considérer dans ces humbles ancêtres l'homme même, avec ses grandeurs et ses petitesses, comme eût dit Pascal, — ou bien retrouver l'homme peuple en lutte contre toutes les tyrannies sociales, prenant peu à peu conscience de sa misère et de ses droits, élargissant tous les jours ses besoins et ses exigences, serf du seigneur et de l'abbé au XI[e] siècle, et plus tard leur faisant la loi; sujet du roi au XIII[e] siècle, et au XVIII[e] présentant ses doléances respectueuses; autrement dit, marchant du même pas que la royauté aussi longtemps que la royauté est pour lui, aidant à son œuvre par la haine des pouvoirs féodaux, l'amour de la sécurité, de la justice et de la liberté, faisant peu à peu de notre province ce qu'elle est présentement et préparant ainsi l'avenir dont nous jouissons aujourd'hui.

C'est pour aider à cette résurrection de notre passé provincial que nous avons rédigé avec tant de soin ce copieux inventaire et que nous le livrons maintenant à ceux qui, en matière d'histoire, n'estiment que les témoignages de première main.

Limoges, 15 juin 1889.

ALFRED LEROUX.

(1) Aug. Bosvieux, originaire de St-Yrieix, avait entrepris une histoire de cette ville. Il n'en a paru que quelques fragments dans un journal de la localité.

Département de la Haute-Vienne.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Supplément à la série E. — Archives communales.

VILLE DE SAINT-JUNIEN.

CC. 1. (Atlas). — In-plano, 62 feuillets, papier.

1655. — « Estat topographique des églises, [mai]sons, jardins et autres lieux de la [vil]le et faux-bourgs estans de la seigneurie directe, féodale ou fon cière de Messieurs les vénérables prevost, chanoines et chapitre de l'église collegiale et seculière de St-Junien, tiré des vieux livres, terriers,.......... investitures, receptes et anciens documens du thrésor de la mesme eglize par [Jean Collin, chanoine théologal et syndic] (1), 1655. » — F° 2 r°-Table des noms et surnoms des chanoines, demi-prébendiers et officiers du dit chapitre. Sous le nom d'officiers sont compris : l'organiste, le maître de psallette, deux choristes, les chantres, le syndic, le scribe, trois receveurs, un marguillier, un bedeau et un souffleur. — *Ibid.* Table des rues de la ville de St-Junien, au nombre de 39. — F° 3 r°. Epitre dédicatoire de M° Jean Collin aux chanoines du chapitre de St-Junien : « Messieurs, l'expérience vous fait voir tous les jours combien la négligence des siècles passés et la division qui s'est trouvée depuis quarante ans en ça dans nostre communauté, a diminué de la gloire de Dieu, des revenus de vostre églize et de la vénération que les peuples devoient a vostre caractère. Maintenant que Dieu vous a donné le calme par l'amortissement des differens, qui deschiroient les entrailles et le cœur de son églize et luy a rendu bonne partie de son premier esclat par le zèle de sa gloire, que nous y voions fleurir, à la confusion des dœmons qui allument ces fœux pendant qu'un chacun de vous employe son talent dans la vigne du Seigneur, j'ay creu qu'avec les autres occupations de la charge que je porte, quoy que fort indigne, je devois vous rendre conte des heures que le vulgaire, dans les rigueurs de la saison, apelle heures perdues. Vous en verrés doncques l'employ dans ce travail que je vous présente, qui est à vray di[re un r]acourci des soins de defuncts Mess. de Glane et de Bretes, et un recueil des sueurs de MM. P. Hugon, Jean de Beaubreuil, C. Hugon, L. Simon et autres qui ont défriché ceste forest, dont les halliers et les espines très espaisses avoient creu [tou]t à loisir, pendant l'espace de six-vingts ans (120 ans). Le tems vous donnera tous les jours la preuve de la fidélité que j'y ay employée et des difficultés qu'il a fallu vaincre pour soulager vos travaux et conserver par la

(1) Le nom de l'auteur est resté en blanc, mais on le retrouve au folio 3, au bas de la dédicace.

clarté de cest escrit les droits de vostre églize..... » — F° 4 r°. « Avis pour l'intelligence et usage de ce livre, » en sept articles. — F° 5 r°. « Table alphabétique des noms des tenanciers mentionez dans ces deux presens livres. » (En blanc). — PREMIER LIVRE : VILLE DE ST-JUNIEN. F°s 6 et 7 : Représentation figurative de la rue du Pont-levis, avec la porte de ce nom, la grange et le pressoir du Chapitre, la tour de la Psallette, le cloître du Chapitre et partie du Moutier. Parmi les noms de propriétaires figurent : Jacques et Vincent Labesse, drapiers ; Jean Mandineau et Jean Codet corroyeurs ; Jacques Singareau, avocat ; Jacques Mathias, notaire ; Joseph Pouillot, avocat ; Jacques Dupont, avocat ; — F° 8. Bancs de la Boucherie formant la Halle, au nombre de 15.— F°s 9 et 10. Représentation figurative de la rue du Pont-levis avec la maison de ville, le collège et le local des régents. Parmi les noms de propriétaires figurent : Jean Sire, chirurgien ; le sr. Monjon « esleu ; » Pierre Allegraud, assesseur ; Germain Desmoulins, chanoine ; Léonard Codet et Léonard Pascaut, notaires ; Me Michel Amasselièvre ; — F°s 11, 12, 13 et 14. Représentation figurative de la ruette des Hugons. Parmi les noms de propriétaires figurent : le sieur Chambord, gantier ; Jean Mercier, drapier ; — F°s 15, 16, 17 et 19. Représentation de la rue de Sallert et de la porte de ce nom. Parmi les noms de propriétaires figurent : le sr. Beynaud, drapier ; Etienne Queroir, notaire ; Me François Tevenon, chanoine ; Léonard Tamoineau, procureur ; Jean Vidaud, avocat ; — F° 20. Représentation figurative de la rue qui va de la Croix de Pierre à la rue de Sallert. Parmi les noms de propriétaires figurent : Jean Tamoineau, avocat ; Junien Maublanc, chapelier ; Claude Derosseau, demi-prébendier ; — F°s 21 et 22. Représentation figurative de la rue dite la voie du Pont, et d'une maison monumentale dont la destination n'est point indiquée. Parmi les propriétaires de maisons figurent : Gabriel Hugon, apothicaire ; Emery Rossillon, peintre : — F° 23. Représentation figurative de la rue Paillouze. Parmi les propriétaires de maisons figurent : Jean Lenoir (?), gantier ; Antoine Bertet, peintre ; Mathieu Chabodie, corroyeur ; Junien Surin, avocat ; Emery Augier, chirurgien ; — F°s 24 et 25. Représentation figurative de la grande place, de la façade du Moutier et de la salle du Chapitre. Parmi les noms des propriétaires figurent : Me Junien de Glane, chanoine ; Isaac de Fua et Mathieu Dubanc, apothicaires ; — F° 26. Représentation figurative de la rue Jaumergier. Parmi les noms de propriétaires figurent : Clément Hugon, chanoine ; Léonard Rouet et Léonard Lemasson, gantiers : — F° 27. Représentation figurative de la rue Paillouze. Parmi les noms de propriétaires figurent : Isaac Laborie des Essars, avocat ; Jean Dubanc, gantier ; Junien Darnat, drapier ; — F° 28. Représentation figurative de « la rue qui monte de la Porte de la voye du pont vers la croix de l'Andeyx. » Parmi les noms de propriétaires figurent : Vincent Cheval, pintier ; le sieur Tardieu, médecin ; Jean Gratterolle et François Mallicher, gantiers ; — F° 29. Représentation figurative de la rue de la Croix de l'Andeyx. Parmi les noms de propriétaires figurent : Léonard Teillet, papetier : Josias Pravier, teinturier ; Jérôme Lagrange, gantier ; Mathieu Vigier, pintier ; Laurent Simon, chanoine ; — F° 30. Représentation figurative de la rue « qui va depuis la place du petit cimetière vers la croix de l'Andeix. » Parmi les noms de propriétaires figurent : Guillaume Bertet, peintre ; Pierre Reix dit le vieux procureur ; Jean Sadri, chanoine ; Junien Sadri, gantier ; André Jouvi, corroyeur ; Jean de la Grange et Martial de Rabier, gantiers ; — F° 31. Représentation figurative de la grande rue du Cimetière. Parmi les noms de propriétaires figurent : Jacques Rigaud, drapier ; Pierre des Harses et Simon Mallicher, gantiers ; Simon Tamoyneau, drapier ; — F° 32. Représentation figurative de la ruette du Chapelot, de la grosse Tour et d'une partie des murailles. Parmi les noms de propriétaires figure : Méry Dubanc, drapier et foulon ; — F° 33. Représentation figurative de la rue du Cimetière avec la Tour de Bourganeuf. Parmi les noms de propriétaires figurent : Junien Dubanc, fondeur ; Gabriel Dupuy, gantier ; Lucas Hugon, corroyeur ; Jean Aillaud, et Jean Nicaud, notaires ; — F° 34. Représentation figurative de la place de Tras-la-bride avec une maison monumentale dite de Jean Vidaud, juge, et la maison de la Prévôté ; — F° 35. Représentation figurative de la ruette de Grammont ; — F° 36. Représentation figurative de la rue de la Croix de l'Andeix. Parmi les noms de propriétaires figurent Jean Sadry et Pierre Hugon, corroyeurs ; Pierre Codet, notaire ; — F° 37. Représentation figurative de la rue « qui va de la porte de la voye du Pont vers l'église St-Pierre ; » — F° 38. Représentation figurative de l'église St-Pierre, du cimetière de même nom et de la porte du Pont avec les tours dites du Bourreau et de Vengeance Parmi les noms de propriétaires figurent : le sieur Regondaut, médecin, et feu Jean Emery, notaire ; — F° 39. Représentation figurative de la rue St-Pierre avec la Tour de Bœuf ; — F° 40. Représentation figurative de la rue » qui va

de la croix de pierre dans la grand rue de Sallert. » — SECOND LIVRE : BANLIEUE DE ST-JUNIEN. F° 42 et ss. Faubourgs de la voie du Pont et du Pont-levis, mas de Fontboisseau (en blanc), faubourg de Chez-Tinon, avec le couvent des Cordeliers et ses dépendances, verger du chapitre (en blanc), faubourg du cimetière, mas du Riupousirieis (en blanc), les horts de St-Junien, faubourg de Sallert avec l'hôpital, le couvent des Jacobins et ses dépendances, la Coste-nègre avec deux moulins à draps sur la Glane, le pré Coudoin. Parmi les noms de propriétaires mentionnés dans ce second livre figurent : Jean Villebois, hôte du *Cheval-blanc;* Léonard Mathias, drapier; Jean Courant, corroyeur; Pierre Beynaud, drapier; le sieur Senergon, gantier; Emery Gendrau, corroyeur; Francois Bastier, mareyeur: Junien Carron, Léonard Quéroir, Mathieu Chabodie, et Jean Quichaud, drapiers; Léonard Tamoyneau, procureur d'office; Jean Maudineau, « l'Espaignol; » Jacques Paignon, gantier.

CC. 2. (Registre). — In-folio, 313 feuillets, papier.

1744. — Cadastre. — « Etat général des fonds de la ville et banlieue de St-Junien, ensemble de quelques unes des paroisses voisines, ces dernières faisant partie de domaines, corps de biens et fermes de la dite ville et paroisse de St-Junien ou appartenant à des particuliers y domiciliés les exploitans; au mesurage desquels je Jean Boussy, arpenteur juré, demeurant au Dorat, en exécution de la délibération des habitans de la ditte ville de St-Junien passée devant Rouhet, notaire royal, le 30 mars 1743, après avoir presté le serment par devant luy de m'acquitter de ma commission fidellement et conformément à ses intentions, ay procédé comme il s'ensuit. Cejourd'huy 2e janvier 1744, je arpenteur susdit, me suis transporté en la dite ville de St-Junien où étant à 8 heures du matin, après avoir informé les consuls et principaux habitans de la dite ville du sujet de mon transport, je les ay requis de m'accompagner au dit mesurage, etc..... » — Tome I, articles 1 à 2157, donnant une brève description de chaque immeuble, le nom du propriétaire et le nombre des sesterées. — Parmi les propriétaires figurent les suivants : art. 1er : le prévôt du chapitre comme propriétaire de l'église de N. D. du Moutier; — art. 13 : Junien Alliaud, notaire royal; — art. 33 : Pierre Courant, sacristain; — art. 45: messire Charles de Villebois, prévôt du chapitre; — art. 60 : Pierre Maublanc, « chirurgien et marchand graissonnier; » — art. 65 : Jean Quichaud, hôte du *Chêne-vert;* — art. 67 : Jean Quichaud, hôte du *Lion d'or;* — art. 76 : Jean Quichaud, hôte des *Trois Rois*; — art. 100 : Me François Hugon, chanoine; — art. 124 : Emery Dussous, « bouchon vendant vin; » — art. 143 : Gabriel Bastier, apothicaire; — art. 156 : Léonard Simon, chanoine théologal; — art. 160 : Me Léonard Joseph Sire, chanoine; — art. 170 : Me Philippe Maisondieu, chanoine; — art. 171 : Me Martial Simon, sieur Delafont, subdélégué de l'Intendant; — art. 177 : Michel Vidaud, chirurgien; — art. 190 : Me Georges Duchesne, chanoine; — art. 195 : Jean Praneuf, aubergiste et garde-étalon; — art. 199 : Jean Périgord, « notaire subalterne; — art. 206 : Me Jean de Grandsaigne, écuyer, sieur de Renaufie; — art. 222 : Laurent Courraut, « demeurant aux Invalides, à Paris; » — art. 227 : les PP. Jacobins pour leur église et leur couvent; — art. 243 : François Beynaud, juge et médecin; — art. 243 : Léonard Vergnaud, hôte de la *Croix-verte*; — art. 264 : Jacques Thamoinaud, receveur des octrois; — art. 287 : Martial Pecadeau, notaire royal; — art. 315 : les religieuses de N.-D. pour leur église et leur couvent; — art. 330 : Junien Duqueyroir, « controlleur ambullant pour la marque du fer; » — art. 331 : Jacques Marron, « gantier, tenant les deux poids du Roy; » — art. 337 : Jean Tardieu, régent demeurant à St Amand de Coussat (*alias* Cussat tout court); — art. 373 : J. B. Payté, « bourgeois et marchand n'ayant rien dans sa boutique »; — art. 386 : delles Vallet, « filles dévottes; » — art. 395 : Etienne Rigaud, régent; — art. 408 : Me Etienne Mazaud, « prêtre non pourvu de bénéfice; » — art. 422 : Etienne Massias, notaire royal; — art. 515 : le sieur Vignon, praticien; — art. 528 : Me François Tardieu, chanoine; — art. 536 : Léonard Simon, procureur d'office; — art. 540 : Etienne Lavergne, cavalier de la maréchaussée; — art. 561 : Gabriel Teiller, « marchand de vin en gros et en détail et vitrier; » — art. 577 : Simon Lemeunier, curé de Javerdat; — art. 579 : Nicolas Poulet, cavalier de la maréchaussée; — art. 580 : le sieur Coddet, peintre; — art. 614 : l'évêque de Limoges, propriétaire d'un « grand batiment où l'on tient l'auditoire et les prisons, confrontant à la grande église; » — art. 623 : Simon Colombier, vigneron; — art. 628 : Antoine Berthet, mendiant; — art. 665 : Clément Charroure, chirurgien; etc.

CC. 3. (Registre). — In-folio, 312 feuillets, papier.

1744. — Cadastre. — Etat-général des fonds de la banlieue de St-Junien. — Tome II, articles 2158 à

4276. Même forme d'articles que précédemment. — Parmi les propriétaires figurent les suivants : *passim* : Me Deroussaud, chanoine ; le sieur Thamoinaud, prêtre ; le sieur Beynaud, juge de St Junien ; Alliaud, notaire royal, et autres noms déjà relevés dans le tome premier.

CC. 4. (Registre). — In-folio, 311 feuillets, papier.

1744. — Cadastre. — Etat général des fonds de la banlieue de St-Junien. — Tome III, articles 4277 à 6335. (Rien n'indique que ce registre ait été le dernier du cadastre) Même forme d'articles que précédemment. — Parmi les propriétaires figurent les suivants : *passim :* le sieur Graterolle, papetier ; Bardet, tisserand ; le sieur Maisondieu, chanoine ; le sieur Perigord, contrôleur à St-Junien ; Léonard Coddet, juge de Chateaumorand ; le sieur Pouillot, directeur de la poste ; le sieur Alliaud, diacre, et autres noms déjà relevés dans le tome premier.

GG. 1. (Registre). — In-4°, 220 feuillets, papier.

1698-1731. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — « Registre des mariages, baptesmes et enterremens, deuement paraphé par le sr. Roche commis pour cet effet par Sa Majesté, fait par moy Junyen Hugon, curé de N.-D. du Moustiers de St-Junyen. » — Curés : Junien Hugon († vers 1738), et Simon. Vicaires : J. Robert, Lemasson, Tardif, Chaumeys, Chaveroche, Cybot, Chavaud, Sadry, J. Simon, Sire, Laforest, Desmoulins. — 1698, 27 mai, mar. de Jean Dandodreas, me papetier, avec Anne de Verdilhac ; — 5 juillet, mar. de Pierre Devoyon, marchand drapier, avec Marguerite Chantois ; — 26 juillet, bapt. de Jeanne, fille de Junien Duqueroiyx, sieur de la Grange, docteur en médecine ; — 4 sept., parrain Mathieu Boileau, procureur d'office de Verneuil ; — 9 sept., parrain Emeric Lemasson, me gantier ; — 13 oct., ent. de Pierre Robert, papetier, décédé à l'hôpital de la ville ; — 1699, 26 février, bapt. de Simon, fils de Laurent Simon sieur de Lalande, avocat en Parlement et juge de MM. du chapitre ; parrain Me Simon Dupuy, chanoine du Moutier ; — 1 mars, parrain Me Jacques de Maisonnais, chanoine du Moutier ; — 29 juin, parrain Me Gabriel Simon, chanoine du Moutier ; — 30 juin, parrain Junien Perigort, clerc tonsuré, pour Jean Texier, curé de Marval ; — 3 juillet, ent. dans le couvent des frères Mineurs, de François Vincent, marchand d'Angouléme ; — 12 août, bapt. de Jean, fils de Jacques Boyer, chirurgien ; — 29 août, bapt. de Jean, fils naturel et adultérin de Jean Périgort, sieur de Massé, et d'Anne de la Judie, sa servante ; — 13 sept., bapt. de Marie, fille de Jean Singaraud ; — 1700, 6 janv., mention de Valéric Pouillot, me chirurgien ; — 10 janv., mar. célébré par le prieur de Chéronnac de Me Gabriel Dupin, procureur au Présidial de Limoges, avec dlle Jeanne Massiat, fille de feu Me Jacques Massiat, notaire royal à St-Junien ; présents, Jean Gadaud, sieur de Frégefond, et Me Etienne David, sieur de Brie, greffier, habitants de Limoges ; — 12 mai, ent. de Jeannette de Maisonnès, femme de Clément Ogier, me chirurgien ; — 29 juin, parrain Me Vincent, chanoine ; — 5 juillet, mention de Me Ogier, curé de la paroisse de St-Pierre ; — 9 août. bapt. d'une fille née de père et mère inconnus ; — 23 nov., bapt. de Léonard, fils de Léonard de Barbarin, sgr. du Monteil, et de dlle Isabeau de Montion ; — 1701, 1 avril. bapt. de Anne, fille de Pierre-Joseph Moulynier, avocat ; — 28 avril, mention de Jean de Villebois, avocat ; — 25 nov., bapt. d'Elisabeth, fille de Me de Barberin, écuyer, sieur du Monteil, et de dlle Isabeau Montion ; parrain Jean de Barberin, marraine Isabeau Derousseau, « lesquels n'ont sceu signer ; » — 1702, 30 mars, acte signé J. de Singarreau, prêtre commis : — 25 avril, bapt. de Madeleine, fille de Joseph Hugon, maire perpétuel de la ville de St-Junien ; — 28 avril, acte signé Hugonneau, chanoine ; — 14 août, parrain Mathurin Marot, prêtre et maître de musique au Moutier ; — 21 sept., parrain Antoine Durousseau, chanoine ; — 10 oct., mention de Junien Villaud, avocat ; — 9 nov., bapt. de Jean, fils de feu Jean de Villebois, avocat en Parlement ; — 2 déc., bapt. de Jeanne, fille de Louis Pommier, écuyer ; — 1703, 25 juin, ent. d'Anne Bastier, veuve de Claude Lamy, chirurgien ; — 29 sept., parrain Me Junien Hugon, docteur en théologie, curé du Moutier ; — 29 oct., acte signé Ruaud, chanoine ; — 7 déc., parrain Jean Sire, docteur médecin ; — 1704, 22 fév., mention de Pierre Ogier, « capitaine de cette ville ; » — 1705, 18 août, bapt. de Françoise, fille de Simon Dubanc, apothicaire ; — 1706, 6 janv., mention du P. gardien des Récollets ; — 19 mars, marraine Catherine Salvanet, femme du sieur Laissenaud, maître de musique ; — 8 avril, bapt. de Suzanne, fille de Pierre Sudraud, potier d'étain ; — 24 avril, bapt. de Jean Cousin, huissier ; — 27 avril, bapt. de Gabriel fils d'Etienne Mathieu, notaire royal ; parrain Gabriel Mazau, régent ; — 17 mai, parrain François Dupuy, praticien ; —

25 juin, mention des P.P. Jacobins; — 19 juillet, mention de Marie Derue, sage-femme; — *Ibid.* parrain Pierre Tardieu, écrivain; — 9 sept., parrain Jean Lamy, praticien; — 1707, (Transposition de feuillets): « Ville de St-Junien, 400 feux pour la paroisse de N.-D. du Moutiers; » — 9 fév., mention de Jacques Boyer, mᵉ chirurgien; — 18 mars, bapt. de Joseph Clément, fils de Mᵉ Joseph Hugon, avocat en Parlement et maire de St-Junien; parrain Clément Hugon de Glane; marraine dˡˡᵉ Marie Hugon; témoins Mᵉ Emeric Hugon de Glane, avocat en Parlement, lieutenant du maire de St-Junien et juge assesseur; — 19 mars, mention de Mᵉ Jean de Villebois, avocat en Parlement et juge sénéchal de St-Junien; — 30 juin, mention d'un enterrement dans l'église des Jacobins; — 11 sept., bapt. de Jean-Junien, fils d'Etienne Massias, notaire royal; mention de Junien Convidat, chanoine; — 19 nov., bapt. de Jean, fils naturel et illégitime, « dont la mère qui est Valérie Coussi, pauvre fille, a dit que c'estoit des œuvres de Pierre Roudaut, de la ville de Limoges; » — 22 nov., ent. de Mᵉ Jean Chavaud, prêtre, agé de 67 ans; présent Mᵉ Simon Bernard, prêtre, prieur d'Oradour-sur-Glane; — 8 déc., parrain Junien de Chasalbenoit, *al.* Chazaubenoit, Chasalbenet, Chasalbenit; — 1708, 8 janv., bapt. d'un fils de Jean Béchemin, sargetier; — 8 janv., ent. de Pierre Guichaud, maître du logis des *Trois-Rois;* — 24 janv., mention de Mᵉ François Planchas, avocat; — 30 janv., bapt. de Simon, fils de François Boigeas, « à présent militien; » — 26 fév., parrain d'honneur Mᵉ Clément Gendraud de Glane, « prêtre et principal du collège de Pompadour, à Paris; » — 6 mars, parrain Michel Vidaud, mᵉ chirurgien, par commission de Mᵉ Martial Vidaud, praticien: — 8 avril, acte signé J. DE SINGAREAU, garde-drapeau du Pont-levis; — 9 juin, ent. de la femme de Jean Villebois, greffier de la ville; présent Mᵉ Gabriel Mazaud, « distributeur; » — 13 juillet, mention de Vaury Pouillot, chanoine semi-prébendé; — 28 juillet, bapt. d'un fils de Jean Boulesteix, « soldat de milice; » — 28 nov., ent. de Léonard Quichaud, « procureur postulant; » — 30 nov., bapt. d'une fille de Jean Senergon, « blanchier; » — 19 déc., ent. de Guillaume Mullier, « pauvre mendiant agé de 70 ans; » — 21 déc., ent. d'une fille de feu Joseph Bastier, mᵉ de forge; — 22 déc., acte signé « J. ROBERT, curé de St-Pierre, » en l'absence du curé et du vicaire de N.-D. du Moutier; — 1709, 26 janv., mention d'un enterrement dans l'église des Cordeliers; — 22 janv., « Je donnai hier la sépulture à feu Françoise, fille desdits [Brice Varacheau et Catherine Boissou], dont ils ne donnèrent que 8 sols. CYBOT, vicaire; » — 3 mars, bapt. d'une fille de Leonard Chelard, chirurgien; — 10 mars, bapt. d'un fils de feu Mᵉ Léonard Tamoineau, « ancien procureur d'office; » — 9 avril, bapt. de Joseph, fils de Martial de Londeix, écuyer, sgr. de la Brousse, et de dame Jeanne de Villard; — 30 avril, ent. de Mᵉ Junien Quichaud, procureur, agé de 64 ans; — 30 août, bapt. d'une fille de François Rivet, « huillier; » — 18 sept., ent. dans l'église des Jacobins de Junien Mazaud, « sergent et marguillier de la grande église; » — 28 sept., parrain Silvain Codet, « receveur du chateau de Brigueil; » — 10 déc., ent. de Dorothée Roche, religieuse des Claires, agée de 94 ans; — 1710, 7 janv., ent. de Jannet Itier, potier de terre; — 1711 (Transposition de feuillets), 20 sept., mention de Mᵉ Massias, chanoine; » — 5 oct., parrain François Quichaud, ecclésiastique; — 1712, 19 janv., bapt. de Joseph fils de Martial de la Brosse, écuyer et de dame Jeanne de Villard; — 2 juillet, bapt. d'un fils de Junien Bastier, « capitaine de la milice bourgeoise »; — 1713, 5 juin, mention de Mᵉ Junien Aillaud, avocat; — 25 juillet, acte signé J. LEMASSON, prêtre semi-prébendé; — 17 août, ent. de Mᵉ Jean Lamy, procureur; — 1 nov., mention de Mᵉ Simon Singareau, avocat; — 20 nov., mention de Mᵉ Teulier, archiprêtre d'Oradour; — 18 déc., parrain Pierre Hugonneau, mᵉ apothicaire; — 1714, 31 juillet, parrain Mᵉ Georges Duchesne, chanoine, représenté par Jean Dupic; — 15 août, bapt. d'un fils de Gabriel Crousaud, tisserand; — 21 août, mar. de Jacques Duprat, sieur de la Valette, avec dˡˡᵉ Françoise Tamoignaud, fille de Mᵉ Jean Tamoignaud, procureur; — 1715, 27 janv., bapt. d'un fils de Junien de la Choise, foulon; — 12 février, mention de feu Etienne Duparc, chirurgien, et de Jean Bergeron, curé de la Bretagne, près St-Junien; — 15 mars, parrain Mᵉ Gabriel Simon, chanoine; — 23 mars, bapt. d'une fille de Jean Cintrac, mᵉ cardeur; — 30 avril, mention de Junien Duqueyroix, docteur en médecine; — 7 août, ent. de Jacques Berthet, peintre; — 30 oct., bapt. d'une fille de Clément Charron, cabaretier; — 12 déc., ent. de Junien Alliaud, notaire, agé de 66 ans; — 1716, 8 oct., mar. de Catherine fille de feu Mᵉ Jean Sire, docteur en médecine; — 23 oct., mention de Mᵉ Joseph Aillaud, prêtre, bachelier de Sorbonne; — 1717, 13 janv., mention de Mᵉ Pierre Reys, chanoine; — 1 fev., bapt., d'une fille d'Etienne Massias, procureur fiscal; — fin février, acte signé L. MARCHADIER, vicaire de St-Pierre; — 1719, 26 fev., bapt. d'une fille

de Charles Lahaix, « cavalier dans la compagnie de M. de Bussy, régiment de Bretagne; » — 7 mai, acte signé FEYTY, prêtre délégué du curé de St-Junien; — 17 nov., ent. de Martiale Bayle, décédée à l'age de 96 ans; — 28 nov., ent. d'un homme « creu homicidé dans le ruisseau de Sadry, dans le chemin de St-Junien à la Bretagne; » — 7 dec., bapt. d'un fils de Martial Dubanc, m° gantier: parrain M° Léonard Marchadier, curé de St-Pierre; — 1721, 26 juin, parrain M° Joseph de Londeix, écuyer; — 18 oct., parrain Pierre Ducraux, notaire; — 14 dec., parrain M° Jean Carbonnel, écuyer, sieur de la Peyrière; marraine d^{elle} Marie de Londeix ; — 1722, 15 janv., bapt. d'une fille de Pierre Moulin, « cavalier dans la compagnie de M. de St-Estève, au régiment de Beringhen, » présentée par César Murat, aussi cavalier dans la dite compagnie; — 3 fév., ent. de d^{elle} Isabeau Reys, veuve de Pierre Hugon du Pradeau, décédée à l'age de 81 ans; présents M° Junien Hugon, curé de St-Junien, et Pierre Hugon du Pradeau, ses fils; Vincent Hugon de Glane, juge assesseur, et Junien Reys, ses neveux; — 27 fev, parrain Gabriel Mazaud, « principal de cette ville; » — 7 juillet, ent. de Anne Machat, « fille dévote; » — 13 août, parrain, M° François Hugon, chanoine; — 7 oct., mention de M° François Dupeyrat, écuyer; — 9 oct., mention de M° François Tardieu, prêtre, prieur de Genoulhac; — 1723, 9 janv., mar. de Jacques Boyer, fils d'autre Jacques Boyer, m° chirurgien; — 14 fév., parrain M° Jean Chavaud, chanoine semi-prébendé; — 7 avril, parrain M° Michel Tardif, curé de la Bazeuge; témoin M° François Tardif, curé de Javerdat; — 19 avril, mention de M° François Beynaud, docteur en médecine; — 28 avril, bapt. d'une fille de François Feriol, maître de musique; parrain M° Joseph Aillaud, chanoine de St-Junien et prévôt de Veyrat; — 8 mai, acte signé HUGON DE GLANE, prieur de St-Martin; — 28 sept., mention de Mad. Marianne de Carbonnières de Lepaud; — 26 déc., bapt. d'une fille née de père inconnu; — 1724, 13 janv., bapt. d'une fille de Jacques Boyer, m° chirurgien; parrain autre Jacques Boyer, m° chirurgien (Cf. ci-dessus, 1723); — 30 janv., mar. de Jean Deshourteaux avec Catherine Vivaud, après dispense obtenue de la cour de Rome pour raison de consanguinité au second degré; « lesquels [conjoints] ont présenté une fille nommée Catherine, aagée de quatre ans ou environ qu'ils ont déclarée être léur fille naturelle et ont déclaré vouloir la légitimer »; — 2 mai, ent. d'une femme morte à l'hôpital de St-Junien; — 12 oct., mention de Mathieu Vigier, greffier en chef; — 1725, 11 avril, ent. de Lazare Bretteau, cavalier du régiment de Royal-Piémont; — 3 oct., mention de M° Jean Hugonneau, sieur de Boyet (?), conseiller du Roi en l'élection de Confolens; — 15 oct., parrain M° Joseph Aillaud, chanoine; — 17 nov., mention de M° Léonard Hugon, chanoine semi-prébendé; — 1726, 5 janv., parrain M° Philippe Maisondieu, clerc tonsuré, chanoine de St-Junien; — 6 mars, ent. de Charles Boissy, dragon au régiment d'Epinay, compagnie de la Bredêche, originaire de Picardie; — 1 juin, parrain M° Valérie Pouliot, chanoine semi-prebendé; — 30 oct., parrain M° Junien Périgord, curé de St-Cyr; — 1727, 16 fév., acte signé L. THAMOYNEAU, vicaire de St-Pierre; — 20 fév., ent. de la femme de Pierre Vidaud, « consul de ville; » — 2 mars, parrain Jean du Sohier, officier au régiment de Lyonnais; — 13 mai et ss., actes signés C. HUGON, prêtre, chanoine à ce commis; — 3 juin, mar. de Jean Bernard, originaire de Cognac, avec d^{elle} Catherine Vidaud, fille de Pierre Vidaud, sieur de Plaud, procureur fiscal de la juridiction de Chateaumorant; — 1728, (Le cahier de cette année fait défaut dans le registre): — 1729, 9 août, bapt. d'un fils de Jean de la Chevaillière, sgr. de Buxerolles et de Marguerite de Plumant; parrain Jean Martial de Plumant, marraine d^{elle} de Roffignac; — 16 août, acte signé LAQUINTINIE, prêtre; — 29 août, bapt. d'un fils de M° François Beynaud, docteur-médecin; — 15 sept. et 19 oct.. actes signés ANGÉLIQUE TARDIF, « opitalière; » — 5 nov., bapt. d'une fille de J.-B. Périgord, apothicaire; parrain Jean Périgord, notaire; — 12 sept., parrain M° Clément Charenton, chanoine semi-prébendé; — 1730, 2 fév., mention du sieur Mallet, curé de St-Brice; — 17 fév., mention du moulin à papier de Rochebrune; — 11 mars, parrain Emeric Chautrezac, pelletier; — 29 mars, parrain M° Clément Hugon de Glane, prieur de St-Martin de Sussac; — 27 avril, bapt. d'une fille de M° J.-B. Dupin, sgr. des Bâtiments; parrain M° Louis Dupin de Lussat (?), curé d'Availle et prieur de Montfaure; — 31 mai, acte signé TEILLET, régent; — 3 juillet, ent. de François Codet dans la chapelle de N. D. de Recouvrance au cimetière de la ville; — 16 juillet, parrain Antoine Berthé, tireur de laine; — 2 juillet, acte signé POULIOT, curé de Chaliot, commis; — 8 août, ent. dans l'église des P. Cordeliers, de Joseph Lacombe, musicien; — 25 août, acte signé SYMON, curé de St-Junien, chanoine théologal; — 28 août, ent. de Jean Charron, chirurgien; — 2 sept., mar. de Léonard Mandineau, m° chirurgien; — 15 sept., ent. dans la

chapelle de N.-D. de Recouvrance de Mᵉ Barthélémy Bastier, consul en charge ; — 26 oct., ent. d'un fils de Pierre Vigier, chirurgien; — 9 nov., parrain Gabriel Cheyrou, marchand éperonnier; — 1731, 6 fév., parrain Jean Malissier, mᵉ boursier; — (Le registre s'arrête au 9 fév. 1731. Les actes suivants jusqu'au 6 juillet 1734 font défaut. On a intercalé à la fin un extrait fait en 1746, sur feuille volante, d'un acte de baptême du 5 janv. 1732, le dit extrait visé par l'évêque de Limoges.)

GG. 2. (Registre). — In-4º, 152 feuillets, papier.

1734-1739. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Curé : Joseph Hugon. Vicaires : Texier, Baralier, Morel de Chabannes, Gamon, Bernon, Tandeau de St-Nicolas, Daniel de Lagasnerie, Lapeyrie. — 1734, 25 juillet, ent. dans l'église des Jacobins; présent François Lemasson, clerc semi-prébendé; — 30 oct., bapt. d'un fils d'Amable Moulinier, sieur de l'Isle ; — 9 nov., mar. de Pierre Faury, coutelier, avec Anne Blondy, aux fins de légitimer la naissance d'un garçon « qu'ils avoient eu ensemble avant leur mariage; » — 10 déc., parrain, Antoine Bernard, cavalier de la brigade de St-Junien; — 11 déc., bapt. d'une fille de J.-B. Périgord, apothicaire; — 19 déc., parrain Laurent Tamoyneau, prêtre, semi-prébendé du chapitre de St-Junien; — 21 déc., présents Jacques Boyer et autre Jacques Boyer, mᵉˢ chirurgiens ; — 1735, 7 fév., ent. de Simon Teillet, régent, agé de 66 ans ; — 8 fév., bapt. d'une fille de François Beynaud, docteur médecin et juge de la baronnie de St-Junien : — 21 fév., mention du sieur Géradeau, mᵉ chirurgien; — 1 mars, ent. de la femme de François Boyer, mᵉ chirurgien ; — 13 avril, mention de Jean Boyer, mᵉ chirurgien ; — 3 juin, ent. dans l'église des religieuses de N.-D. d'Anne Bufoux, agée d'environ 6 ans, « ce qu'a attesté la sœur de la deffunte ; » — 13 juin, ent. dans l'église des Jacobins de dame Françoise Dassier, femme de feu Mᵉ François Barbarin, écuyer, agée d'environ 69 ans ; — 21 sept., acte signé DEVOYON, chanoine commis ; — 1736, fév., acte signé RUAUD prêtre commis et chanoine ; — 7 fév., ent. d'une fille de Hierosme (*sic*) Maisondieu, greffier ; — 26 mars., ent. de Mᵉ Junien Reys; présent Mᵉ Joseph Reys, chanoine, et Mᵉ Joseph Hugon, curé de N.-D. ; — 6 avril, présents Joseph Marchadier, lieutenant de la compagnie bourgeoise du Pont-Levis, et Jacques Reys, porte-étendard dans la même compagnie; — 10 mai, mention de Mᵉ Léonard Tamoineau, procureur d'office; — 30 juin, mention de Martial Péradaud, notaire royal; — 13 juillet, ent. de Junien Bastier, praticien; — 12 juillet, mention de Angélique Tardif et Marie Hugon, « sœurs de l'hôpital ; » — 6 nov., mar. de Jean Laurent avec Léonard Beichemicle, veuve de Junien Hugon, « décédé à l'hôpital de Gravelines en Flandre, le 13 mars de l'an 1733, selon le certificat de M. Tair, colonel du régiment de Blésois, dont le dit Hugon étoit soldat, lequel certificat a été signé du major dudit régiment, reconnu par M. de Rochebrune, commissaire ordinaire des guerres en la Généralité de Limoges, et par Mgr N. R. évêque de Limoges, notre prélat ; » — 7 nov., ent. de Marie Masseliéve, « fille dévote, » dans l'église du Moutier auprès de la chapelle St-Jean ; — 21 nov., bapt d'un fils de Gabriel Bastier, apothicaire ; — 1737, 27 janv., parrain Mᵉ Simon Meunier, diacre ; — 12 fév., mention de Hiérome (*sic*) Maisondieu, procureur ; — 10 août, mar. de Léonard Dupuy, notaire, avec Thérèse Ruaud, veuve de Junien Marlain, avocat ; — 26 fév., mention de François Boyer, mᵉ chirurgien ; — 26 fév., mention de Mᵉ Guillaume Tandeau de St-Nicolas, vicaire de St-Junien, Martin Pougeat, avocat en parlement, François Dumas, licencié en droit ; — 27 mars, bapt. d'un fils de Philippe Meriquel, « mᵉ blancheur; » — 8 avril, parrain Emeri du Soulx, « frère de l'Oratoire; » — (Un nouveau cahier commençant au mois de mars 1737 reproduit quelques actes déjà mentionnés. Il est dit paraphé par Jean Pierre Rogier des Essarts, sgr de Leyraud et du Buisson, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et de police en la sénéchaussée du Limousin et siége présidial de Limoges.) — 1 avril, mention de Mᵉ Martial Hugon, docteur en médecine et de François Hugon, chanoine ; — 29 avril, parrain Mᵉ François Tardif, prêtre, docteur en théologie, curé de Monterollet, « visiteur ; » — 30 avril, bapt. d'un fils de Jean Cointdor, né « proche les religieuses; » — 27 mai, mention de Jean Mazaud, « prêtre et principal de la présente ville ; » — 28 mai, ent. dans l'église du Moutier, « par MM. du chapitre, » d'Anne Graterolle, agée de 36 ans; — 6 juin, ent. de François Brouliaud, mᵉ cardeur; — 20 juillet, bapt. d'un fils de Louis Varain, mᵉ de musique; parrain Mᵉ François Chabaudie, organiste du chapitre ; — 9 août, parrain Alexis Mazaud, mᵉ blanchisseur ; — 28 août, ent. dans l'église du Moutier par MM. les chanoines de messire Antoine Ruaud, prêtre, chanoine du chapitre de St-Junien ; — 1738, 25 janv., bapt. d'une fille de Clément Beynaud, mᵉ drapier; — 12 fév., bapt. d'un fils de François Codet, mᵉ corroyeur; — 17 mars,

ent. de la femme de Jean Rouhet, procureur d'office ; — 26 avril, ent. de Léonard Meunier, sergent royal ; — 29 avril, bapt. d'une fille de Jean Vouzelaud, arpenteur ; parrain Emery Lemasson, mᵉ gantier ; — 23 mai, mention de Pierre Vigier, mᵉ chirurgien ; — 20 juin, parrain Joseph Bernard, bénédictin ; — 23 juin, bapt. d'un enfant né de père inconnu ; — 3 juillet, bapt. d'un fils de Joseph Rouhet, notaire ; — 5 août, mention de feu Léonard Chabaud, notaire royal ; — 28 août, mention de Jérôme Maisondieu, praticien ; — 4 sept., mention de Martial Simon Delafon, subdélégué ; — 14 sept., bapt. d'un fils de Laurent Paquet, cardeur de laine ; — 22 déc., ent. de Mᵉ François Alliaud, avocat en Parlement, ancien juge de St-Junien ; — 22 nov., bapt. d'une fille légitime de Jean Gouneau, « maître en fait d'armes, homme naturellement noir, » et de Marie Guinoinoux ; — 14 déc., mention de Joseph Tardieu, clerc et porte-croix ; — 18 déc., mention d'André Bossu, « musicien de la présente église ; » — 17 déc., « a été inhumé un nommé Charanton par le chapitre, dont les parens n'ont voulu donner le nom. Il étoit semi-prébandier ; » — 1739, 21 fév., ent. de Jean Graterolle, régent, agé de 70 ans ; — 3 fév., « J'ay permis à Marguerite Montolier, ma paroissienne, d'aller épouser dans la paroisse de Condat, diocèse de Limoges. J. Hugon, curé ; » — 23 fév., parrain Léonard Périgord, « étudiant de grammaire ; » — 24 fév., parrain Simon Monnier, docteur en théologie, vicaire d'Etaignac ; — 4 mars, parrain Etienne Dalby, « brigadier de la maréchaussée en la résidence de St-Junien, » marraine Denise Batier, fille dévote ; — 2 avril, bapt. d'un fils de François Beynaud, docteur en médecine et juge de St-Junien ; — 11 avril, mention de feu François Genty, mᵉ chirurgien de Guéret ; — 19 avril, ent. d'une fille de Louis Varrin, « maître de la salepte (*corr.* psallette) du chapitre de St-Junien ; » — 23 avril, mention de Mᵉ Charles Villebois, prêtre, prévôt du chapitre ; — 25 avril, ent. dans l'église des Cordeliers de Marguerite Salesse, agée de 70 ans ; — 11 mai, mention du sieur Cosnac, archiprêtre de St-Junien et curé de Brigueil, et du sieur Lequern, prieur de St-Christophe ; — 17 juin, parrain, Laurent Tamoineau, « docteur en théologie, demi-chanoine de la présente église ; » — 29 juin, mention de Simon Dubanc, apothicaire ; — 18 juillet, ent. d'un enfant de 12 ans, « dont le nom est inconnu, fils à un certain quidam aveugle, défunt, qui demeuroit au village de Vilards ; » — 20 août, bapt. d'un fils de Léonard Gabriel apothicaire ; — 7 sept., ent. d'un nommé Junien, métayer, trouvé noyé dans la Glane ; « sur les marques extérieures de religion qu'on a trouvées sur lui et le bruit public qu'il faisoit les fonctions de chrétien, nous lui avons donné la sépulture ecclésiastique ; » — 28 sept., ent. dans la chapelle de N.-D. du Pont de Maurice Moreau, marchand, agé de 84 ans ; — 17 oct., ent. de Pierre Beynaud, agé de 12 ans, décédé au Pradeau, « maison de campagne à MM. ses parents ; » — 20 oct., mar. de Clément Charron, mᵉ chirurgien ; — 25 nov., ent. de Junien Bertet, maître d'école, agé d'environ 60 ans ; — 23 déc., mention de Jean Boyer, garçon armurier. — Dernier feuillet : Relevé des débiteurs de l'église pour frais d'inhumation, sous cette forme : « Doit un grand enterrement la veuve de Reix pour sa fille morte en ville, en avril 1735..... Doit un petit enterrement François Bonjajon, demeurant au moulin de Gramont, du 1 sept. 1735, etc.

GG. 3. (Registre). — In-4°, 263 feuillets, papier.

1740-1750. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Curés : J. Hugon. Vicaires : Lapeyrie, de Villauniers, Laforest, Goursaud. — 1740, 18 janv., mention de Jean Singareau, prêtre semi-prébendé du chapitre de St-Junien ; — 20 janv., acte signé F. Chagneau, prieur de Boubon, et J. Marchadier, curé de Milliaguet ; — 9 mai, bapt. de Melchior fils de Jean Melchior Lenoble, marchand ; parrain noble messire Melchior de Carbonnières ; — 10 août, bapt. d'une fille de Pierre Maublanc, mᵉ chirurgien ; — 11 oct., mention du sieur Meunier, curé de Javerdat ; — 10 nov., parrain Léonard Codet, procureur de St-Junien ; — 20 nov., ent. d'une enfant nouveau-née, « laquelle fut batisée le matin du jour de la mort par la sage-femme du lieu sur un bras qui paroissait, n'ayant pu l'être ailleurs, l'accoucheur l'ayant tirée morte du sein de la mère ; » — 26 déc., mention de Junien Aillaud, notaire royal ; — 1741, 4 fév., parrain Etienne Lavergne, « garçon cavalier de la maréchaussée ; » — 21 fév., ent. de Marie Reix, « fille dévote du tiers ordre de St-Dominique, » agée de 72 ans ; — 4 mai, ent. de Jacques Boyer, mᵉ chirurgien, agé de 77 ans ; présents Jacques et François Boyer, tous deux chirurgiens, fils du défunt ; — 4 juin, ent. de Madeleine Monjan, dame de Grandsaigne, veuve de Pierre de Grandsaigne, écuyer, sieur d'Essenat ; présents Jean de Grandsaigne, sieur de la Renofie, écuyer, son fils, et Simon Dussoulier, écuyer, capitaine au régiment d'Artois ; — 28 juin, ent. d'Armand Surin, avocat, agé de 69 ans ; — 9 juillet, ent. dans l'église

du Moutier de d^elle Jeanne Dupont, « ancienne supérieure des dames de la Miséricorde, » agée de 73 ans; — 21 août, parrain Simon Sardine, imprimeur à Limoges; — 4 sept., bapt. d'un fils de François Teillet, geôlier; — 16 sept., parrain Me Jean Devoyon, chanoine; marraine dame Françoise Méandre, « hospitalière de Ste-Malthe (*corr.* Marthe) de l'hôpital de Confolant; » — 18 sept., ent. de Pierre Laboureur, « pauvre passager natif de la ville de Chalus...... Presens pitoiables pénitens bleux qui ont porté le cadavre et qui ont signé avec moy; » — 24 sept., ent. dans l'église des Cordeliers; — 30 sept., mention de Joseph Reyx, docteur en théologie, chanoine de St-Junien; — 13 oct., ent. en présence des membres du chapitre de d^elle Catherine de Rousseau, « fille supérieure des dames de la Miséricorde, agée d'environ 64 ans; » — 6 nov., bapt. d'une fille de J.-B. Vouzellaud, arpenteur; — 10 nov., ent. dans l'église des RR. PP. Prècheurs (les Jacobins); — 9 déc., parrain Pierre Lemasson, huissier; — 1742, 15 mars, ent. dans la chapelle des pénitents bleus, de Junien de Montjon de Beaumoran, avocat, âgé de 78 ans; — 17 mars, bapt. d'une fille de François Chabaudie, m^e de chant; — 28 mars, parrain Léonard Berthet, garçon mazelier (boucher); — 30 juin, ent. d'un enfant de 13 ans, mort « un quart d'heure après avoir été frappé de la foudre; » — 2 juillet, mention du sieur Hugonneau, curé de Vaux; — 24 juillet, mention de Me Hugon de Glane, prieur curé de St-Martin; — 6 sept., parrain Gabriel Mazeau, cordelier; — 2 oct., mar. d'un fils de maître Martial Simon, avocat] en parlement, par-devant Martial Simon, « abbé commandataire de l'abbaye N. D. de Bœil, ordre de Cisteaux, curé de la paroisse de St-Pierre-du-Queyroix de Limoges, » (cf. 28 déc.); — 12 nov., parrain Jacques Périgord, docteur en théologie, semi-prébendé de l'église collégiale de St-Junien; — 18 déc., parrain Simon Veyre, domestique de M. de Montjon de La Valette à Château-gaillard; — 1743, 8 janv., mention du sieur Dupeyrou, chanoine régulier de St-Augustin, prieur de St-Brice; — 30 janv., bapt. d'un fils de Philippe Emeriquet, m^e corroyeur; — 28 août, mention de François Mandineau, clerc tonsuré; — 2 août, ent. d'une pauvre femme décédée à l'hôpital; — 8 oct., ent. d'un mendiant inconnu « qui a été levé par la justice à la porte de l'église; » présent M. Simon Raquinaud, procureur d'office; — 1744, 19 janv., mar. de Pierre Vigier, bourgeois, avec Elisabeth Quichaud; « à l'encontre duquel mariage on a révélé par motif de conscience les parties être parents au quatrième degré de consanguinité sans pouvoir le prouver. Après un exact [examen] et assemblée de parens les plus dignes de foy, qui ont signé une généalogie qui nous est demeurée en mains, par laquelle il conste que les parties ne sont point parents et n'ayant découvert aucun empêchement civil ny canonique, je soussigné, curé de N.-D. du Moutier de la ville de St-Junien, après les avoir interrogés séparément, ay pris et receu leur consentement........; » — 28 fév., ent. d'André Arnaudaud, soldat au régiment de Flandre; — 28 avril, bapt. d'une fille de Me Bernard, juge de la ville de St-Junien; acte signé DESBROES, curé de la Bretagne; — 8 juillet, bapt. d'un fils « naturel et légitime » de Martial Magnon, milicien; — 6 août, ent. de Marie Folounonne, hospitalière en l'hôpital de St-Junien; présents L. Graterolle et J. Chabaudie, administrateurs du dit hôpital; — 9 sept., mar. de François Biois, « homme d'affaires » de Mad^elle de Rochechouart, au château du Bâtiment; — 12 oct., mention des sieurs Périgord, curé de St-Cyr, et Buisson, curé de St-Auvent; — 22 juillet, bapt. d'un fils de Me Martial de Lafond, subdélégué de l'intendant de la Généralité; parrain François Hugon, bachelier en droit; — 1745, 25 mai, bapt. d'un fils de Michel Pagnon, cabaretier; — 30 juin, mention de M. Babaud de St-Georges, prieur et curé d'Ansat ?; — 29 juillet, parrain Me Léonard Simon, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église collégiale de St-Junien; — 9 août, ent. de Martial Feyty, curé de Gorre; — 21 août, ent. de Me Georges Duchène, chanoine; — 18 sept., ent. d'Angélique Tardieu, « sœur dans l'hôpital de cette ville », agée de 74 ans; — 23 sept., bapt. d'un fils de J.-B. Chastain, march^d orfèvre de Limoges; présents J.-B. Voisin, imprimeur; Pierre Latache, marchand orfèvre; — 14 oct., ent. dans la chapelle de N.-D., de Clément Gendras de la Garde, ancien curé de Croquenaine; — 1746, mar. du fils de feu Pierre Basse, « opérateur privilégié du Roy » à Auch, avec la fille du sieur Thierry de la Montagne, aussi opérateur; — 17 avril, mention de Jacques Boyer, distributeur; — 29 août, ent. d'une femme décédée au lieu dit de Versailles; — 1 oct., parrain François Boyer, m^e chirurgien; — 1747, 21 janv., mention de Jacques Boyer, m^e chirurgien, et de Jacques Boyer, m^e perruquier; — 12 mai, bapt. d'une fille de Me Joseph Rouhet, notaire royal; — 26 juin, bapt. d'une fille de François Quorivaud (?), m^e d'école; — 6 sept., mention de Michel Vidaud, m^e chirurgien; — 27 déc., réhabilitation du mariage de Jean Lamy, bourgeois, avec Elisabeth Allegros, en vertu d'une dispense épiscopale obtenue à la suite de la découverte

faite que les conjoints étaient parents au quatrième degré. « A cet effet, ils se sont mis à genoux en dehors de la balustrade de la chapelle de la paroisse, tenans entre eux un enfant appelé Pierre, agé de 7 mois environ, lequel ils ont déclaré vouloir légitimer....; » — 1748, 25 fév., mention de Mᵉ François Deserces, chanoine; — 30 mars, bapt. d'une fille de Junien Montjon « prieur consul » (*compr.* premier consul); présent Jean Hugonneau, conseiller du Roi, Philippe Hugonneau, sieur des Chavailles, son fils; — 5 avril, ent. de Jean Aussel, cavalier au régiment des Cars; — 17 avril, parrain, Mᵉ Etienne Vignon, chanoine; — 3 juin, ent. dans l'église des Jacobins, de Simon Linier, marchand colporteur; — 21 juillet, parrain Mᵉ Jacques Codet, prêtre de St-Pierre à St-Junien; — 30 juillet, mar. de deux filles de Léonard Dubanc, mᵉ apothicaire; — 20 août, mar. d'une servante des Filles de N.-D.; — 18 sept., mariage d'une fille de Amand Bastier, mᵉ chirurgien; — 25 nov., marraine, Louise Blaumet, accoucheuse; — 1749, 28 janv., mention de Michel Vidaud, « procureur d'office de police; » — 28 janv., mention du sieur Boulesteys, curé de St-Basile; — 8 fév., bapt. d'un fils de Martial Simon, sieur de la Fon, subdélégué; — 8 mars, bapt. d'une fille de Simon Aillat, mᵉ d'école; — 14 avril, bapt. d'un enfant trouvé « dont les officiers de justice ont fait procès-verbal; » — 8 oct., ent. de la veuve de Jean Quichaud, en son vivant hôte des *Trois Roys*. (Le dernier acte est du 13 janvier 1750.)

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

1750-1760. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Curé : J. Hugon; Vicaires : Laforest, Goursaud, Lachaize, Chabodie, Limousin, Nadaud. — 1750, 9 fév., mar. de Jean Léonard, colporteur; — 28 fév., bapt. d'un fils de feu Joseph Roubet, notaire royal; — 12 avril, bapt. d'un fils de Pierre Tamoineau, pelletier; — 23 avril, bapt. d'une fille de messire Etienne Barbarin de Puyfranioux et de dame Catherine du Soulier; parrain, messire Jean Barbarin du Monteil, son grand père; marraine, Marie du Soulier de Mareillac; — 6 juillet, parrain Mᵉ Jean Dubanc, docteur en médecine; — 21 juillet, acte signé Tardieu, chanoine de St-Junien et Lemasson, curé de Gorre; — 3 août, bapt. d'un fils de Léonard Simon de Raquiaud, procureur d'office; parrain, Martial Simon de Raquiaud, avocat en Parlement; — 4 oct., ent. de Jean Delage, soldat au régiment de Poitou, compagnie de Chabaud (?), décédé à l'hôpital; — 18 oct., bapt. d'une fille de Pierre Beausoleil, aubergiste; — 21 nov., ent. de Pierre Vigier, chirurgien, agé de 80 ans; — 1751, 9 fev., mar. de Jacques René Cholet, « marchand forain; » — 12 fév., parrain, Gabriel Duchéront, éperonnier; — 25 mars, bapt. d'un fils de Pierre Puybourau, armurier; — 28 avril, parrain, Mᵉ Joseph Alliaud, docteur en théologie, prieur de Peyrat; — 21 mai, ent. d'un inconnu trouvé noyé au moulin Codet; — 22 juillet, bapt. d'une fille de messire Jean de Grandsaigne, écuyer, et de dame Marie du Soulier; — 21 août, bapt. de deux fils jumeaux d'Amand Bastier, mᵉ chirurgien; — 1 sept., parrain, Lazare Jouvy, sergent royal; — 9 sept., parrain, Mᵉ François Deserces, chanoine; présent Mᵉ L. Simon, chanoine théologal; — 19 oct., mar. de Georges Dianet, « ci-devant cavalier au régiment de Montcarme, compagnie de M. de St-Germain; » — 19 oct., bapt. d'une fille de Jacques Lemoine, cavalier de la prévôté, à la résidence de St-Junien; — 20 oct., parrain, Simon Marchadier, prêtre semi-prébendé; — 24 oct., parrain, Jacques Codet, prêtre; — 26 oct., bapt. de Jacques Foulon, natif de Normandie, dragon au régiment d'Apchon, compagnie de Touriat, décédé à l'hôpital; — 3 nov., ent. dans la chapelle de N.-D. du Pont; — 12 nov., parrain d'honneur Mᵉ Antoine Pax, procureur au Parlement de Bordeaux; — 1752, 14 avril, présent Joseph Defuas, clerc tonsuré; — 27 avril, présent Pierre Lavergne, potier d'étain; — 23 mai, mar. d'une fille de feu Junien Amasselièvre (*alias* Masselièvre); — 14 juillet, bapt. d'un enfant né « au moulin à papier de Rochebrune; » — 16 juillet, bapt. d'un fils de Martial Simon Delafont, subdélégué; parrain, Mᵉ Jean Singareau, chanoine; — 14 août, ent. de Jeanne Jeannot, femme de Pierre Quichaud de Villecheyrou, dans l'église des Cordeliers; — 12 sept., bapt. d'un fils de Barthelémy Vignon, « bourgeois; » parrain Mᵉ Etienne Vignon, chanoine; — 21 sept., mention de Cybard Maublanc, « distributeur; » — 26 nov., mar. de Michel Lenoir, natif de Piémont, brigadier au régiment d'Apchon; — 1753, 19 fév., mention de Mᵉ Morand, curé de Javerdat; de M. Jacques Codet, curé de Vayres; — 5 mars, mention de M. Courdeau, vicaire de Brigueil; — 13 avril, mention de François Boyer, mᵉ chirurgien; — 8 mai, mention de Lazare Desroziers, drapier; — 19 juin, mar. d'un fils de Pierre Coiffe, maître de musique; — 31 juillet, mar. d'une fille de J.-B. Périgord, apothicaire et chirurgien; présent Jean Périgord, notaire; — 4 août, parrain, Pierre Dupuy Mezurat, garde-forêt; — 4 août, ent. dans la

chapelle de N.-D. de Recouvrance, de d[elle] Marie Hugon, fille de feu Joseph Hugon, maire de St-Junien et conseiller du Roi au Présidial de Limoges; — 7 août, mar. de Jean Petit, journalier du lieu de Trianon; — 23 sept., parrain, François Thomas, soldat au régiment de Bourgogne; — 15 oct., mention de M. Labrunie, vicaire d'Oradour-sur-Vayres; — 30 oct., mention de Léonard Périgord, commis au contrôle; — 18 nov., ent. de Pierre Ribière, sieur de Ravertat, juge de police; — 21 nov., mention de messire Joseph Reix, chanoine; — 21 déc., parrain, Etienne Deserces, marchand gantier; — 1754, 3 janv., parrain, François Maublanc, chirurgien; — 29 janv., mar. de Pierre Grand, domestique au moulin de Dieu-le-Don, paroisse d'Oradour-sur-Glane; mention du sr. Lagane, prieur-curé du dit Oradour; — 29 janv., mar. de Pierre Brandy, domestique au moulin du Chatelard; — 2 fév., parrain Junien Bernard, potier de terre; — 19 fév., mention du sr. Dupeyroux, prieur de St-Brice; — 14 mai, parrain, M[e] Etienne Vignon, chanoine; — 17 mai, ent. d'un fils de messire Jean de Grandsaigne, écuyer, sieur des Jauberties, agé de 2 ans; — 23 mai, ent. d'Etienne Quontaud, fondeur; — 21 juillet, parrain. M[e] François Deserces, chanoine; — 13 oct., parrain, Simon Maublanc, « valet de ville; » — 25 oct., ent. de François Charron, m[e] chirurgien, agé de 60 ans; — 1755, 21 janv., mention de M[e] Simon Marchadier, chanoine; — 28 fév., bapt. de Marie, « fille naturelle de Marie Bouteron et de père inconnu; » — 10 mars, bapt. de Catherine, « fille naturelle de Charles Lequeur, soldat au régiment de Grammont, et de Marie Pagnoux; » — 3 avril, acte signé DEVERDILHAC, curé de St-Pierre; — 7 avril, mention du sr. Desbordes, prieur-curé de St-Sébastien de Chabanais; — 4 mai, ent. de d[elle] Madeleine Hugonnaud, veuve de M. Aymery Hugon de Glane, subdélégué, avocat et assesseur de cette ville de St-Junien, âgée de 89 ans environ; — 15 sept., bapt. d'une fille trouvée à la porte de l'église Ste-Elisabeth; — 1756, 12 janv., bapt. d'une fille de Etienne Merieux, arquebusier; — 8 fév., parrain Martial Bastier, médecin; — 25 fév.. mar. de Pierre Dumez, marchand tapissier de la ville de Limoges; — 16 avril, ent. d'un fils de Query Lamontagne, « opérateur; » — 17 mai, ent. d'un fils de Léonard Cousin, exempt de la maréchaussée de Libersac; — 18 mai, parrain, François Coutelhias de la Ribière, avocat en Parlement; — 13 juin, parrain, Messire François de la Garde, écuyer, garde du Roi, sgr. de Tonisserie; marraine dame Louise Molé de Tonisserie, son épouse; — 14 juillet, parrain, Léonard Périgord, « contrôleur; » — 18 juillet, bapt. d'un fils de Jean Boyer, chirurgien; parrain, autre Jacques Boyer, chirurgien; — 26 juillet, ent. de François de Malmouche, tailleur de Monterolier, trouvé noyé dans la rivière de Glane, après procès-verbal du juge de la baronnie de Châteaumorand; — 4 août, parrain, M[e] Joseph Aillaud, prieur de Peyrat; — 4 oct., bapt. d'une fille de François Roy, maître de musique du chapitre de Saint-Junien; — 1757, 1[er] janv., ent. d'un mendiant inconnu; — 14 avril, marraine, dame Louise-Thérèse Beaubreuil, religieuse hospitalière; — 3 déc., mention de M[e] Etienne Mazaud, curé de la Bretaigne; — 3 déc., parrain, Pierre Maublanc, m[e] chirurgien; — 1758, 16 janv., mar. de Jean Lacombe, habitant les Salles de Lavaujon (*lisez* les Salles de Lavauguyon); — 29 janv., ent. de François Hugonnaud, ancien prêtre, chanoine du chapitre de Saint-Junien, âgé de 80 ans environ, décédé dans la maison de messire Philippe Hugon de Marsillac, écuyer, sgr de la Coste, enterré dans l'église du Moutier, en présence de Philippe Hugonnaud, écuyer, conseiller du Roi; — 23 fév., bapt. de Cybard-Rorice, fils de François Pigner, cabaretier; — 2 mars, parrain, François Rouhat, m[e] de psallette; — 7 avril, parrain, Francois Maublanc, chirurgien; — 24 mai, mar. d'un fils de feu François Dupont, juge sénéchal de Chabanais; — 3 juillet, mar. de Joseph de Fuas, juge de police, avec Catherine Dupuy, fille de Léonard Dupuy, notaire; — 18 juillet, bapt. d'une fille de Jeanne Salesse et de père inconnu; — 10 août, parrain, François Boyer, chirurgien; — 4 sept., ent., dans l'église des Cordeliers, de Léonard Symon, bourgeois, âgé de 70 ans, en présence de Gabriel Bastier, apothicaire; — 17 déc., ent. de Marguerite de la Garde, dame de Dreux, femme de messire Simon de Dreux, écuyer, âgée d'environ 40 ans; — 1759, 11 mai, bapt. d'une fille de Charles Larbitre, sieur de Montferrand, maître de danse; — 1[er] juin, ent. d'un fils de Pierre de Laurent, brigadier au régiment dauphin, décédé à l'auberge des *Trois Rois*; — 3 juin, ent. de François Monjeon, dans l'église basse des RR. PP. Récollets; — 27 nov., ent. d'un enfant « administré par sieur Jacques Boyer, m[e] chirurgien, à la maison par nécessité; » — 16 déc., bapt. d'une fille de Jacques Lapierre, peintre.

GG. 5. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1760-1767. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements.

— Curé : J. Hugon; Vicaires : Chabodie, Nadaud, Aillaud, Dussous; — 1760, 22 janv., parrain, Mᵉ Jean Poulliot, chanoine; — 22 mars, mar. de dˡˡᵉ Anne Périgord, « pensionnaire aux Filles de N.-D. de la ditte ville; » — 27 mars, parrain, Mᵉ Mathieu Vigier, chanoine semi-prébendé; — 30 mars, bapt. d'un fils d'Amand Jouvy, organiste du chapitre; — 16 avril, bapt. d'un fils de Pierre Jouvy, sargetier et musicien; — 15 avril, bapt. d'un fils de Joseph Deffuas, juge de police à Saint-Junien; — 16 mai, ent. dans la chapelle de N.-D. de Recouvrance; — 14 juin, mention de Jean Périgord, contrôleur des actes; — 1761, 24 janv., bapt. d'une fille née de Anne Vivien et de père inconnu; — 11 fév., bapt. d'un fils de Léonard Périgord, juge assesseur et contrôleur des actes à St-Junien; — 26 mars, bapt. d'un fils de Jacques Codet, « bourgeois et procureur de la présente juridiction; » — 25 avril, bapt. d'un fils de messire Joseph de Londeix, écuyer, sgr de la Brosse et de Brétenoux, capitaine-lieutenant et aide-major ancien au régiment de Penthièvre-cavalerie, et chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, marié à dame Marianne de Montjon; — 24 juin, parrain vénérable Mᵉ Georges Périgord, clerc tonsuré, chanoine de St-Junien; — 1762, 23 fév., mar. d'une fille de Pierre Graterolle, bourgeois, marchand et juge de police de St-Junien; — 19 mars, bapt. d'un fils de Jean Périgord, juge assesseur et contrôleur des actes à St-Junien; — 5 avril, ent. d'un homme trouvé mort, à la requête du sieur Valet, procureur d'office, accompagné du greffier et sergent de la juridiction de Châteaumorand; — 17 mai, mar. de Pierre de Villepontin, perruquier de Bergerac, agé de 27 ans, « lequel a fait foy de son abjuration de l'hérésie de Calvin dont il a reçu l'absolution de M. Manot, curé de St-Pierre-Château, en la ville d'Eymoutiers du présent diocèze; » — 17 mai, parrain, François Baynaud, docteur en médecine; — 6 juin, ent. de Louis Simon Hacquard, régent, agé de 48 ans; — 13 juillet, ent. de Jérôme Maisondieu, procureur de la juridiction de St-Junien, agé de 61 ans; — 22 juillet, bapt. d'une fille de Jacques Codet, procureur; parrain autre Jacques Codet, curé de St-Pierre de Vayres; — 5 août, parrain, Mᵉ Joseph Aillaud, prieur de Peyrat; — 1763, 7 avril, ent. de Pierre Revaud, « après avoir été confessé et extrémontié; » — 30 juillet, parrain d'honneur, Mᵉ J.-B. Guillot, du Doucet (?), écuyer, chevalier, sgr du Puy; — 7 sept., parrain, Georges Périgord, chanoine; — 30 oct., bapt. d'un fils de Jean Lamy, potier d'étain; — 13 déc., ent. de la femme de Jacques Lapierre, peintre; — 31 déc., parrain, Mᵉ François Moulinier, chanoine; — 1764, 1 janv., bapt. d'un fils né de Marie Bauby et de père inconnu; — 30 janv., mar. du fils de François Chabodie, organiste; — 16 mars, ent. de Marie Dusoulier, agée de 67 ans, femme de Philippe Hugon, sieur de Marcillac, écuyer, sgr de Lacotte et des Coussières; — 19 mars, mar. de Geneviève Maublanc, veuve de Junien Quichaud, « mort et enterré à Louisbourg en l'Isle royalle par le supérieur des religieux de la charité desservant l'hôpital du Roy, comme il appert par l'extraict mortuaire par luy envoyé et receu par Rouhet, notaire royal, où le défunt porte le nom de Sans-Chagrin et qu'on trouvera dans le cas chez le dit Rouhet, notaire; » — 14 avril, bapt. d'un fils de Léonard Maillot, « employé pour la marque des cuirs; » — parrain Pierre Rempnoux, régent principal de St-Junien; — 1ᵉʳ mars, parrain, Simon Couvinat, mᵉ chirurgien; — 17 mai, parrain, Mᵉ Jean Chabodie, chanoine semi-prébendé et vicaire de N.-D. de St-Junien; — 3 juillet, parrain, J.-B. Pouliot, directeur des postes de St-Junien; — 7 sept., acte signé Boussy de Lachaize, prieur et curé de Vareilles, commis; — 18 oct., ent. par le chapitre de dame de Puymoulinier, religieuse (point d'autre indication); — 25 déc., bapt. d'une fille de Jean Desvargnas, arquebusier; — 1765, 22 janv., mention de Georges Beynaud, docteur en médecine; — 11 fév., parrain Mᵉ François de Montjon, écuyer; présent, Mᵉ Joseph de Londeix, écuyer, sgr de la Brosse, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ancien capitaine aide-major dans le régiment de Penthièvre; — 16 mars, parrain, François Mallebay de Massé, avocat et subdélégué; — 4 juin, mar. d'un fils de feu Pierre Lacoste, « cuisinier de M. le comte de St-Brice, » avec une fille de feu François Maublanc, cabaretier; — 19 août, mar. de Jean François Gratieux, sieur de Lhaumarteau, avec Catherine Hugon, fille de Mᵉ Philippe Hugon de Marcillac, écuyer, sgr de la Coste et des Coussières; — 1766, 19 avril, bapt. d'une fille de Junien Quichaud, hôte du *Chêne-Vert*; — 23 avril, ent. d'Etienne Bize dit Belle-rose, décédé à l'hôpital, soldat au régiment de Royal-comtois, compagnie de la Martinière; — 5 mai, ent. d'un inconnu, « sur la réquisition du sieur Léonard Simon de Requioux, substitut dans l'office de procureur fiscal, et par ordre de justice; » — 29 juillet, ent. dans l'église de N.-D. du Pont de Mᵉ Jean, comte de Turpain, écuyer, sgr de Noillier et autres lieux, époux de dame Antoinette de Cognac, agé de 61 ans; — 5 août, parrain Junien Massias, notaire royal; — 18 oct., parrain, Mᵉ Charles Nemo, prêtre, vicaire de Cussat, gradué de l'Université de

Paris; — 7 déc., parrain, Léonard Lalluaud, arpenteur; — 1767, 13 janv., mention du sieur Dessains, prieur de St-Christophe, et de M. Noalhier, curé de Chassenon; — 3 fév., ent. de Léonard Dupuy, notaire; — 10 fév., mention de M. de Marcillac, curé de Rochechouart; — 25 fév., ent. de Me Joseph Hugon, curé de N.-D. du Moutier, agé d'environ 66 ans, enterré au cimetière paroissial en présence de François Roy, maître de musique, et Pierre Hitier, serpent du chapitre (1); — 30 mars, parrain J.-B. Boussy, sieur de la Chaise, notaire royal et juge des châtellenies de Nieul et Peyrilhac; — 26 avril, ent. de Marie Harne, native de St-Louis du Canada; — 15 oct., ent. de delle Marie de Sallignac, fille de feu Me Jean de Sallignac, écuyer, sgr de Picardie, et d'Anne de Roquart, en présence de J. Rouhet, syndic des dames religieuses; — 1 déc., bapt. d'une fille de Jacques Rohet, maître d'école; — 31 déc., acte signé CHABODIE, vicaire régent.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1768-1777. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements, coté et paraphé par Me Joseph Grégoire de Roulhac, écuyer, sgr de Thias, conseiller secrétaire du Roi, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges; — Curé : J. Desvergnes de la Font ; Vicaires : Dussous, Chabodie, Marchadier, Deschamps, Lavergne, Simon ; — 1768, 27 fév., ent. de la femme de Léonard Duclou, me d'école ; — 15 avril, ent. de Jeanne Aillaud, fille dévote, âgée de 70 ans; — 26 avril, mention du sieur Brisset, curé de Verneuil; — 15 mai, parrain, Léonard Périgord, bachelier en droit, juge assesseur et contrôleur des actes; — 16 mai, parrain, Me Léonard Fargeaud, chanoine du chapitre de Saint-Léonard; — 30 mai, parrain, Georges Beynaud de Lomiese, docteur en médecine; — 1er juillet, parrain, Léonard Defuas, prêtre; — 15 août, parrain, Hyacinthe Chabodie, avocat; — 9 oct., ent. de Joseph Rouhet, greffier, secrétaire, receveur de la présente ville, âgé de 60 ans ; — 3 déc., bapt. d'une fille de Simon Besson, « veilleur »; parrain, Jean de Sousmagne, garçon chirurgien ; marraine, Anne Carrière, femme du sieur Périgord, me chirurgien, laquelle n'a su signer; — 1769, 18 janv., mar. d'une fille de feu Jean Descoutures, avocat de Limoges; — 4 mars, parrain, Me Georges Périgord, chanoine ; — 9 avril, bapt. d'une fille de Jacques Boyer, chirurgien; parrain, Me Etienne Massias, chanoine; marraine, « très haute et puissante dame Marie Geneviève de Vassan, épouse de haut et puissant seigneur Victor d'Anquille (?), marquis de Mirabeau, comte de Beaumont-Négrant, St-Anquille, premier baron du Limousin à cause de sa baronnie de Pierrebuffière, vicomte de Saint-Mathieu, sgr de Bignon, de Charannat et autres lieux; » — 16 juin, ent., dans l'église du Moutier, de Me François Dezerces, chanoine, en présence de Me Philippe-Simon Dussoubs, chanoine, et Barthélemy Dussoubs, curé de la Bretagne, ses neveux; — 6 sept., parrain, J.-B. Auzannet, étudiant en philosophie ; — 7 sept., bapt. d'un fils né de Marguerite Colombier et de père inconnu; — 17 oct., ent., dans l'église des Jacobins, de Jeanne Lecomte, veuve de Pierre Montalier ; — 23 oct., bapt. d'un fils de Pierre Graterolle, sgr de Montalier, juge viguier de la baronnie de Saint-Junien ; marraine, Marie Rochon, dame de Dreux; — 1770, 26 juin, parrain, J.-B. Marchadier, prêtre, religieux dominicain; — 30 oct., mention de J.-B. Rouhet, notaire royal; — F° 81 et ss. Cahier intercalaire, sur lequel on a transcrit les lettres patentes données à Paris, au grand Conseil, le 27 avril 1740, en faveur de Joseph Hugon, curé, vicaire perpétuel de la paroisse de N.-D. du Moutier de St-Junien, demandant, depuis 1738, que le prévôt du chapitre soit obligé de lui fournir « la cire et le blanchissage nécessaires pour la desserte de la dite paroisse, le pain, le vin et le papier des registres, aussi nécessaires pour la même desserte, lui payer la somme de 50 ll. pour chacune des années, depuis sa prise de possession, afin de lui tenir lieu de restitution des fournitures qu'il a été obligé de faire, si mieux n'aime le deffendeur que le tout soit réglé par arbitres convenus, ou pris d'office. » Le chapitre demande, par contre, que le dit curé soit tenu « d'assister au moins quelquefois aux offices du chapitre, aux processions et aux chapitres généraux, et, par lui ou ses vicaires auxiliaires, toujours présenter l'encensoir à celui des demandeurs qui donnera la bénédiction du Saint-Sacrement à la paroisse; qu'il soit fait deffense au dit sieur Hugon de faire des enterrements pendant la célébra-

(1). Il est à remarquer que, contrairement à tous les usages, le curé de l'église collégiale est enterré dans le cimetière commun au lieu de l'être dans l'église même, et qu'aucun des chanoines du chapitre n'assiste à son inhumation. La raison de ces faits nous est fournie par le document de 1740, analysé dans l'article suivant : Il y avait, entre le curé de N.-D. du Moutier et le chapitre, une querelle vieille de 30 ans, dont nous constatons ici la dernière manifestation effective.

tion du service divin dans le chœur, etc.; » — f° 87, accord intervenu entre les dites parties, en suite des précédentes lettres, 6 juillet 1743; — 1771, 11 fév., bapt. d'une fille de Simon Besson, relieur; — 7 mars, ent. de la femme de Jean Naugarel, soldat dans le régiment de la Couronne; — 6 avril, parrain, M° Antoine Montjon, chanoine semi-prébendé; — 16 avril, mention de M° Martin, curé de Saint-Barthélemy; — 28 avril, bapt. d'une fille de Jean Desvergnes, arquebusier; — 2 mai, ent., dans l'église paroissiale, de Louise Joubert de la Bastide, d^{lle} de Châteaumorand, fille de feu Jean Joubert de la Bastide, écuyer, et de dame Marguerite Vérinau, âgée de 62 ans; présents Alexandre de Bailleul, écuyer, et Joseph de Londeix, chevalier de St-Louis; — 23 mai, ent., dans l'église des Cordeliers, de Clément Beynaud, sargetier; — 27 juin, ent., dans l'église du Moutier, de M° François Tardieu, chanoine, âgé de 78 ans; présent M° Jean Chabodie, chanoine semi-prébendé; — 28 juin, ent. dans la chapelle de Bonne Délivrance, de Martial Batier de Lamirande, docteur en médecine, agé de 75 ans; — 24 juillet, mention de M. Chèzemartin, vicaire de St-Auvent; — 22 sept., ent. d'une fille de Simon Couvidat, sergent de police; — 31 déc., bapt. d'un fils de M° Jean de Fornel, écuyer, sgr de la Laurencie et de dame Jeanne de la Valade; marraine, Geneviève de Bassan, marquise de Mirabeau; — 1772, 26 fév., ent. de Léonard Simon, bourgeois et ancien procureur d'office de la baronnie de St-Junien; — 30 juin, ent. de Marguerite Lamy, sœur converse dans la communauté des Filles de N.-D. de St-Junien, agée de 45 ans; — 26 août, ent. de Gaspard Desoubsdannes, m° chirurgien de St-Auvent, âgé de 82 ans; présent, Léonard Gravellet de la Gasne, notaire royal et contrôleur à St-Auvent; — 5 sept., ent. de M° Etienne Alexis Montjon, chanoine semi-prébendé; — 16 sept., ent. de la femme de François Chabodie, ancien maître de musique; — 20 oct., mar. d'une fille de Joseph Fontauille, officier de Mad. la vicomtesse de St-Auvent; — 25 oct., ent. de M° Jean Pouillot, chanoine, âgé de 90 ans; — 1773, 12 janv., mar. d'Amand Dussoubs, m° chirurgien; — 3 fév., mention de M° Duclos, curé de St-Michel de Confolens; — 18 mai, parrain, Joseph Marchadier, curé de Javerdat; marraine, « haute et puissante dame Marie Catherine Louise de Mirabeau de Clapier, marquise de Cabris, dame de Taneron, Tigenet, Moustiers et autres lieux; » — 13 juillet, ent. de Jean Collé, entreposeur des tabacs à St-Junien; — 10 août, mar. de Jean Bastier, greffier, fils de feu Gabriel Bastier, apothicaire, avec d^{elle} Henriette Saury, fille de feu M° Pierre Saury, notaire, greffier de la vicomté de Rochechouart; — 10 nov., ent. de Marie Deguéry, âgée de 22 ans, novice aux Filles N.-D., en présence de J.-B. Rouhet, syndic de la dite communauté; — 4 déc., ent. d'un fils de Michel Denis, « musicien; » — 6 déc., ent. de M° Mathieu Vigier, prêtre semi-prébendé; — 1774, 18 janv., mention de M° Defuas, vicaire de St-Brice; — 8 fév., mention de M° Lageneste, curé de Blond; — 7 mars, parrain, M° Martial de la Valade, écuyer, représenté par autre M° Martial de la Valade, chevalier, sgr de Bouffier ?; — 31 mai, mention du sieur Brandy, vicaire de Biennat; — 24 juin, ent. d'un homme d'environ 35 ans, trouvé mort, « ayant sur lui, pour marques de chrétien, un chapelet et un livre in-12, intitulé : *Prières à l'usage des écoliers de la congrégation de N.-D.*; » — 1er juillet, parrain, Pierre Graterolle, sieur de Mourallier, juge viguier et de police, à Saint-Junien; — 10 août, mar. de Philippe Joubert de la Briaudière, contrôleur ambulant et receveur général des domaines du Roi au département de la Basse-Marche, fils d'André Joubert, ancien maire d'Ancenis, diocèse de Nantes, avec d^{elle} Marguerite Audebert, fille de feu M° Gervais Audebert, sgr de Fonmaubert, avocat du Roi au bureau des finances de la Généralité de Limoges; présents, Léonard Périgord, sgr des Granges, avocat en Parlement, juge assesseur de cette ville, et Joseph Ducros, commissaire des tailles en la dite Généralité; — 2 oct., mention de M° Joseph Mathieu, curé de Videix; — 4 oct., ent. de Jean Duteil, décédé à l'hôpital, natif de Maisonnais en la juridiction de Limoges; — 6 nov., mention de Pierre Rempnoux, régent principal de St-Junien; — 1775, 10 janv., mar. de Louis Cannet, m° chirurgien; — 3 mars, bapt. d'un fils de Martial Hacquard, « régent du collège de cette ville; » — 31 mars, ent. d'une femme inconnue, trouvée noyée dans la Vienne, au moulin Descelles, agée d'environ 30 ans, en présence de Jacques Martin, procureur au lieu et place de François Beynaud, juge, et de Jacques Amand Leyneau (?), au lieu et place d'Antoine Simon, procureur fiscal; — 21 juillet, ent. de Joseph Deserces, clerc tonsuré, chanoine semi-prébendé de St-Junien, âgé de 21 ans; — 26 juillet, parrain, J.-B. Denis, vicaire du chapitre cathédral de Limoges; — 3 sept., bapt. d'un fils de M° Paul de Nollet; parrain, M° Paul Dejames de Frégnaudies, au lieu et place de M° Paul de Nollet, chevalier, sgr comte de Lépeaud, grand sénéchal d'épée de la Basse-Marche, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; — 25 sept., ent. de Barthélemy Vignon, notaire

royal et procureur; — 7 déc., bapt. d'un fils d'Antoine Feurier, mᵉ d'école; — 1776, 16 avril, mar. de Mᵉ Jacques Amand Beynaud, avocat en Parlement, juge de la juridiction de Châteaumorand, fils de feu François Beynaud, docteur en médecine, bachelier en droit et juge de la baronnie de St-Junien, avec dᵉˡˡᵉ Marie Thamoineau, fille de Hubert Thamoineau, sgr de Bonconhort; — 28 avril, bapt. d'un fils de Clément Hugon, écuyer, gendarme de la garde du Roi; — 15 juin, bapt. d'un fils de Martial Hacquard, régent de St-Junien; — 2 juillet, mar. de Jacques Simon de Lafont, sgr de Rieubarby; — 12 juillet, mention de Junien Desvergnes de Lafont, docteur en médecine; — 19 oct., ent. « dans le cimetière des dames religieuses et filles de N.-D., » de Marie Gros de Puységur, novice en la dite communauté, agée de 22 ans; — 31 oct., parrain, J.-B. Tarieux, chanoine de l'église St-André de la ville de St-Junien; — 22 nov., parrain, Mᵉ Jean Dubanc, curé de Montrollet; — Fᵒ 312, « Je soussigné, déclare que c'est par la permission de M. le curé que j'ay accompagné les confrères du concordat de St-Junien, sans prétendre à aucuns droits curiaux. B. Eynaud, prêtre de St-Pierre; » — 1777, 24 janv., bapt. d'une fille de Mᵉ Etienne Toussaint Boulinière du Fraisse, docteur en médecine; parrain, Junien Périgord, chirurgien juré de Limoges; — 17 avril, parrain, Mᵉ Etienne Massias, chanoine; — du 30 mai au 1ᵉʳ juillet, ent. de plusieurs personnes trouvées noyées.

GG. 7. (Registre.) — In-4ᵒ, 419 feuillets, papier.

1778-1786. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Curé : J. Desvergnes de la Font; Vicaires : Lavergne, Deschamps. — 1778, 3 janv., bapt. d'une fille de Clément Hugon de Marcillac, gendarme ordinaire de la garde du Roi; parrain Philippe Tourniol, ancien président à l'élection de Guéret, représenté par M. François Moulinier, chanoine de St-Junien; — 12 janv., mar. de Mᵉ Jean Raymond de Salignac, écuyer, sgr du Masnadaud, chevau-léger de la garde du Roi, veuf de dame Suzanne-Anne-Léontine-Catherine de Salignac, avec dᵉˡˡᵉ Marie de Roquart, fille de feu Mᵉ Joachim de Roquart, écuyer, sgr des Doges, demeurant actuellement en la communauté des Filles N.-D. de St-Junien; présents Jean de Fornel, écuyer, et le curateur d'André-Emmanuel de Salignac, baron de Lafont, chevalier de l'ordre de St-Louis; — 12 janv., ent. d'un fils de Antoine Feurier, mᵉ d'école; — 22 janv., ent. dans la chapelle des Pénitents bleus, de Mᵉ Alexandre, comte de Bailleul, sgr de Valetot sous Beaumont, époux de dame Marie-Anne de Carbonnières, agé de 69 ans; — 27 janv., mar. de Jean Pouliot, avocat en parlement, fils d'autre Jean Pouliot de Lonpré, ancien maire de St-Junien, avec dᵉˡˡᵉ Jeanne Simon de Raquiaud; présents M. Pierre Pouliot, chanoine, J.-B. Pouliot, gendarme du roi, et Martial Simon, chanoine; — 27 janv., mar. de Simon Teillet, bourgeois: présents, J.-B. Simon de Beaujon, docteur en médecine et Junien des Vergnes de Lafont, aussi docteur en médecine; — 25 fév., mar. de J.-B. Lemaître, chirurgien-juré, fils de Guillaume Lemaître, aussi chirurgien-juré, demeurant à Aixe, avec dˡˡᵉ Louise Degraterolle, fille de feu François Degraterolle, docteur en médecine; — *Ibid.*, mention du sieur Crozat, curé de Nouic et du sieur Brousse, curé d'Aixe; — 9 avril, ent. dans l'église des Cordeliers, de Pierre Degraterolle, sgr de Montvallier, juge viguier et de police, époux en secondes noces de dᵉˡˡᵉ Suzanne Rochon; — 17 mai, ent. dans l'église des Jacobins, d'un enfant de Jacques-Amand Beynault, juge de Châteaumorand, avocat en Parlement; — 27 mai, ent. de Mᵉ Philippe Hugon de Marcillat, gendarme de la garde du Roi, agé de 82 ans; présent Mᵉ Joseph de Londeix, chevalier de Saint-Louis; — 1 août, bapt. d'un fils de Martial Hacquard, régent; — 7 août, acte signé par cinq témoins qui s'intitulent « tous cinq garde-drapeaux du Pont-levis; » — 2 sept., bapt. d'une fille de J.-B. Desraines, marchand confiseur; — 4 sept., présent Michel Denys, maître de musique; — 13 sept., bapt. d'une fille de Jacques Simon de Lafont, avocat en Parlement; — 19 nov., ent. dans le couvent des filles N.-D., de dame Léonarde Descubes, religieuse, âgée de 67 ans; — 1 déc., mar. de Antoine Vincendon, bourgeois, avec dame Marie Bastier, veuve de Mᵉ Pierre de Baslon, écuyer, sgr de Laforest; — *Ibid.*, mention du sieur Nadaud, curé de Chamboret et du sieur Robert, curé de Brillac; — Fᵒ 38 bis vᵒ, Récapitulation des actes de l'année 1778 : baptêmes : garçons 54; filles, 52; mariages 12; enterrements : hommes et garçons 53, femmes et filles 49; — 1779, « Registre...... de l'église paroissiale de la ville de St-Junien et de celle de la Bretagne, son annexe; » — 1 janv., parrain Mᶜ Charles-Ignace Singareau, curé de la paroisse St-Pierre de St-Junien; — 14 janv., ent. d'une fille de François Marchadier, « marchand poillier; » — 16 janv., ent. dans l'église collégiale, de Marie-Anne de Carbonnières, veuve de Mᵉ Alexandre du Bailleul, âgée de 80 ans environ; —

29 janv., ent. dans l'église des Récollets de Mᵉ François comte de Carbonnières, sgr de Monjauffre et St-Denis, âgé d'environ 78 ans; — 10 fév., ent. dans la communauté des Filles N.-D., de Catherine Hugon de Glane, religieuse, âgée de 80 ans environ; — 23 fév., ent. dans l'église des Pénitents bleus, de dˡˡᵉ Françoise Ruaud, bourgeoise, âgée de 78 ans; — 4 avril, bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 17 juin, bapt. d'une fille de Mᵉ J.-B. de Fornel, écuyer, sgr de la Laurentie et de dame Jeanne de Lavalade; parrain, Mᵉ Martial-Simon Marlin, sieur de Chabaut, avocat en Parlement; — 14 juillet, bapt. d'un fils de Martial Hacquard, régent du collège de St-Junien; — 3 sept., ent. de deux hommes tués par la foudre; — 1ᵉʳ oct., mention de François Surin, avocat en Parlement; — 22 oct., bapt. d'une fille de Jacques Lapierre, peintre; — 28 oct., ent. d'un fils de François Pignet, régent; — 31 oct., bapt. d'un fils de Jacques-Amand Beynaud, avocat en Parlement et juge de Châteaumorand; — 15 nov., parrain Mᵉ Martial Simon, prêtre, chanoine de l'église collégiale et séculière de Saint-André de cette ville; — 21 déc., ent. de J.-B. Duplessis, concierge des prisons de cette ville; — 29 déc., bapt. d'un enfant exposé à la porte de l'hôpital; — F° 90 v°, Récapitulation des actes de l'année 1779 : baptêmes: garçons 59, filles 63; mariages 27; enterrements : hommes 84, femmes 114; — 1780, 6 février, mention du sieur Brandy, vicaire-régent de Biennac; — 15 fév., mention de Gaspard Dusoullier, mᵉ chirurgien; — 10 mai, ent. d'un inconnu, âgé d'environ 30 ans, trouvé noyé dans la Vienne, « ayant sur soy un petit chapelet de bois; » — 13 juin, mar. d'un fils de Jean Richard, colporteur, avec une fille de Jacques Lemoine, brigadier de la maréchaussée de St-Junien; — 10 août, bapt. d'un fils de J.-B. Bastier, greffier de la juridiction de St-Junien; — 1 nov., ent. d'un homme trouvé mort sur le chemin de St-Junien à Limoges, reconnu par Mᵉ Dupuy, entrepreneur des ponts et chaussées; — 24 nov., mention d'Israël Lavergne, mᵉ chirurgien; — 17 déc., ent. de Thérèse Hugon, religieuse aux Filles N.-D., agée de 78 ans environ; — 1781, 17 juin, mar. de Pierre Vidus, marchand, fils de feu François Vidus, ingénieur, natif de Lassay, diocèse du Mans; — 5 sept., mention du sieur Marchadier, curé de Javerdat; — 22 sept., ent. de Balthazard Guinète, natif de Maillez en Bugey, juridiction de Nantua, fusilier au régiment du corps royal de la marine, compagnie de Duchilleau, décédé à l'hôpital; — 2 oct., mar. de Jean Maublanc, ancien soldat au régiment de la Farre; — 12 oct., ent. de Mᵉ Louis-Joseph Darfeuilhe, docteur en théologie, ancien curé de St-Quantin, agé de 78 ans environ; — 7 nov., ent. de Nicolas Bongars, natif de Normandie, cuirassier au régiment des cuirassiers du Roi, compagnie de Castillon, décédé à l'hôpital; — 15 nov., ent. de Mᵉ Jacques Périgord, chanoine, âgé de 80 ans; — 24 nov., bapt. d'une fille de Mᵉ Jean Pouillot, avocat en Parlement et procureur fiscal de la baronnie de St-Junien; — 25 nov., ent. de dˡˡᵉ Françoise Sardain du Repaire, veuve de Mᵉ Beynaud, docteur en médecine, bachelier en droit et juge de St-Junien; — 25 nov., ent. de Louis-Philippe Thorat, ancien receveur des droits sur les cuirs; — 1782, 2 janv., parrain Mᵉ Junien Beynaud de Fontroze, vicaire à Lézignat; — 5 fév., mention du sieur Bastier, vicaire d'Oradour-sur-Glane; — 23 mars, ent. de Mᵉ Clément Hugon, bachelier en théologie, ancien prieur de St-Martin de Jussac, âgé de 88 ans environ; présent Charles-Ignace Singareau, curé de St-Pierre à St-Junien et Antoine Montjon, chanoine semi-prébendé; — 15 mai, mar. d'une fille de feu Jacques Martin, tenant l'auberge du *Petit-Coq;* — 24 juin, parrain, Mᵉ Joseph Aillaud, prieur de St-Denis de Peyrat; — 27 juillet, ent. de Jean Lamy de Boisrosier, âgé de 80 ans environ; — 18 août, mar. de Junien de Chaseaubeneix, sorti par congé absolu du régiment de la Couronne-infanterie; — 14 nov., ent. de Mᵉ Martial Simon, prêtre, bachelier en théologie, âgé de 32 ans; — 19 nov., mar. de Jean Roussauge, brigadier aux fermes du Roi, à la résidence de Bourganeuf; — 2 nov., ent. de dˡˡᵉ Anne Derousseau, « fille dévote et dame de charité, » âgée de 83 ans; — 1783, 28 janv., mention du sieur Guillaume Ducluzeau, prieur-curé d'Oradour-sur-Glane; — 19 mars, mar. de J.-B. Simon de Beaujon, docteur en médecine, fils de feu Mᵉ Martial Simon de Lafont, sgr. de Rieubarby, avec dˡˡᵉ Anne Périgord, fille de Léonard Périgord, sgr. des Granges, avocat en Parlement, juge de la baronnie de St-Junien; présent Jean Pouliot, ancien gendarme du Roi; — 9 avril, ent. de François Grison, natif de Bray en Dauphiné, caporal au régiment de Hainaut, décédé à l'hôpital, à l'âge de 48 ans; — 4 mai, ent. de Joseph-Ambroise, natif de Grengole (?), soldat au régiment de Court en Suisse, compagnie de Preux; — 10 mai, ent. de Mᵉ Charles Desmaisons de Bonnefont, chanoine de St-Junien, agé de 66 ans; — 13 mai, ent. de François Lafon, natif de Naïc (?) près Treignac, soldat au régiment de Conty-infanterie; — 24 mai, bapt. d'un fils de Jean de Fornel, chevalier, sgr de la Laurencie, et de dame Jeanne de la Valade;

parrain, Pierre de Fornel; marraine d[elle] Céleste de Fornel, « qui n'ont seu signer, de ce enquis; » — 3 juin, présents Jean Singareau, sgr. de Pruniéras et Joseph Codet de Boisse, avocat en Parlement; — 12 juin, parrain, M[e] Etienne Vignon, chanoine; — 6 sept., parrain Pierre Dupuy, notaire royal; — parrain M[e] Etienne Massias, chanoine de l'église collégiale et séculière de Saint-André, de St-Junien; — 26 oct., mar. d'une fille de feu Laurent-Sulpice Chabodie, régent; — 30 oct., parrain Joseph Poncet, dentiste; — 20 nov., mar. de Barthélemy Rougier, « soldat provincial, » sur la permission accordée par l'intendant de la Généralité; — F° 271 v°, Récapitulation des actes de 1783 : baptêmes : garçons 69; filles 57; mariages 25; enterrements : hommes 68; femmes 52; — 1784, 24 fév., mention du sieur Pinot, entreposeur de tabac; — 31 mai, mar. de Lazare Dubant, « soldat provincial de cette ville pour l'année 1784; » — 2 juillet, ent. de M[e] Etienne Vignon, chanoine, âgé de 74 ans environ; — 13 sept., mention de sieur Chézemartin, curé de St-Auvent; — 16 octobre, parrain, M[e] Jean Guillemaud, « prêtre, chanoine de l'église collégiale de St-Junien et juge viguier de police de la même ville; » — 21 nov., ent. de François Gaspard Dusoulier, m[e] en chirurgie, âgé de 44 ans; — 26 déc., bapt. d'une fille née de père et mère inconnus; — F° 318 *bis*. Récapitulation des actes de l'année 1784 : baptêmes: garçons 64; filles 64; mariages 36; enterrements : hommes 65, femmes 53; — 1785, 8 janv., mention de Junien Desvergnes de Lafont, docteur en médecine; — 1 fév., mention du sieur Goujeaud, vicaire de Brigueil; — 10 fév., parrain, Jean-Pierre Romanet, curé de Blanzac; — 10 fév., ent. de M[e] Jean Etienne de Roulhac, sgr du Chastelard, âgé de 68 ans; — 1 mars, ent. d'une fille de Antoine Feurier, régent; — 23 mars, parrain, M[e] Léonard Périgord, clerc tonsuré et chanoine du chapitre de St-Junien; — 2 avril, bapt. d'un garçon né de père inconnu; — 7 avril, mention de J.-B. Maublanc, m[e] chirurgien; — 10 avril, bapt. d'un fils de Denis Guilletaud, « traiteur; » — 8 mai, mar. de J.-B. Sénemaud, entreposeur [de tabac à Bellac], avec d[elle] Louise-Etienne du Repaire, fille de feu M[e] J.-B. du Repaire, sgr de la Rivière, président à l'élection de Limoges; présents Guillaume-Joseph Sénemaud, avocat en Parlement et contrôleur du bureau de tabac à Limoges; Paul Pinot, entreposeur du tabac à St-Junien, et Pierre Fontaubert, avocat en Parlement; — 22 juillet, mention de M. de Marcillac, chevalier de l'ordre de St-Louis; — 15 août, parrain, Junien Massias, notaire royal; — 21 août, parrain, Joseph Marchadier, curé de Javerdat; — 7 déc., ent. d'un enfant né de père et mère inconnus; — 1786, 24 janv., mention du sieur Desraines, maire de St-Maurice, et du sieur Léger, vicaire de Flavignac; — 23 fév,, ent. d'un enfant exposé à la chapelle de N.-D.; — 27 fév., mar. d'Elisabeth Bougreau, « en service au château de Cromière, paroisse de Cussac; » — 13 avril, bapt. d'une fille d'Amand Bernard, « marchand, fabriquant de papier, » et de d[elle] Marie Ardant du Pic; — 22 juillet, ent. d'un fils de feu Pierre Graterolle de Montvailler, juge viguier et de police; présent Joseph Codet de Boisse, avocat en Parlement; — 30 août, acte signé ESTIENNE DE LA RIVIÈRE, chanoine régent; — 4 sept., parrain, J.-B. Chavaud, substitut du procureur d'office; — 15 sept., ent. du nommé Karré, « soldat dans les colonies françaises, » âgé d'environ 22 ans.

GG. 8. (Registre). — In-4°, 319 feuillets, papier.

1787-1792. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Curés : Desvergnes de Lafont, et à partir de 1792, Marchadier; Vicaires : Lavergne, Deschamps, et à partir de 1791, Marchadier, Allegraud, Petit et Peccadeau. — 1787, 31 janv., ent. de Marie Simon, religieuse aux Filles N.-D., âgée de 60 ans environ; — 6 fév., mar. de Jean de Villemonteu, « laboureur..... lequel se trouve soldat provincial; » — 11 fév., parrain, Pierre Thibaud, m[e] chirurgien; — 18 fév., mention du sieur Sénemaud, curé de Cognac, — 18 fév., parrain, M[e] Philippe Dussoub, chanoine; — 23 mars, ent. de M[e] Pierre Clergeon, prêtre semi-prébendé du chapitre de St-Junien, ancien curé de Turgon, diocèse d'Angoulême, âgé de 63 ans; — 7 nov., ent. d'André Matoire, « mendiant, natif de l'Auvergne, âgé d'environ 22 ans, décédé dans les prisons de cette ville, après avoir reçu le sacrement de l'extrême-onction; » — 9 nov., ent. de dame Jeanne Simon de la Périère, religieuse aux Filles N.-D., âgée de 65 ans; — 14 nov., bapt. d'un enfant né de père inconnu; — F° 54, v°, Récapitulation des actes de l'année 1787 : baptêmes : garçons, 64; filles, 53; mariages, 40; enterrements : hommes, 48; femmes, 59; — 1788, 24 fév., ent. de Pierre Dupuy, huissier à la connétablie; — 3 juin, ent. d'un enfant de François Vinson, régent principal; — 18 juin, parrain, M[e] Antoine Montjon, chanoine; — 16 juillet, bapt. d'un fils de J.-B. Dupuy, procureur en la juridiction de St-Junien; — 19 août, parrain, M[e] Etienne Lamy, prêtre semi-prébendé du chapitre; — 31

oct., ent. de Catherine Richetond, fille dévote, âgée de 75 ans environ; — 9 nov., mention du sieur Verrier, vicaire de St-Victurnien; — 15 nov., bapt. d'un enfant exposé; — 24 nov., ent. de Pierre Daudy, notaire royal; présent, J.-B. Rouhet, aussi notaire royal; — 1789, 1er mars, bapt. d'un enfant exposé dans l'église des Cordeliers; — 15 mars, parrain, Me Jacques Peccadeau, prêtre; — 4 mai, parrain, Nicolas Ardant du Pic, négociant et juge de la Bourse de Limoges; — 26 mai, ent. de dame Anne Martin, religieuse dans la communauté de N.-D., âgée de 60 ans environ; — 10 juin, parrain, Simon Teillet, prêtre; — 29 juillet, marraine, Valérie Lucie Duvert, « religieuse des dames de la Charité; » — 27 sept., parrain, Me Philippe-Barthélemy Dussoubs, chanoine; — 30 sept., parrain, Junien Massias, notaire royal; — 1790, 11 janv., mar. d'une fille de François Lamarche, huissier de la cité; — 21 mars, parrain, François Vinson, régent principal; — 2 avril, présent, Francois Surin, maire de la municipalité; — 8 avril, mention de J. Maublanc, me chirurgien et accoucheur; — 3 juin, bapt. d'un enfant trouvé sur le chemin de Chatelard; — 15 juin, mar. de Simon Vincent Thamoineau de Lalande, fils de Simon Thamoineau de Lalande, me chirurgien; — 27 juillet, ent. de Joseph Aillaud, ancien prieur de Peyrat, aumônier de la garde nationale de cette ville, âgé de 66 ans environ; — 30 juillet, mention du sieur Heyraut, curé de Veyrat; — 15 sept., parrain, J.-B. Simon de Beaujon, médecin; — 16 oct., parrain, François Surin Hugon, avocat; — 22 nov., parrain, Me Jean Bernard, curé d'Etagnac; — 27 nov., ent. de Marthe Soulet, sœur converse de la communauté des Filles N.-D., âgée de 26 ans; — 2 déc., ent. d'Anne Beausoleil, sœur converse de la dite communauté, âgée de 50 ans; — 16 déc., bapt. d'un enfant de Charles Guizier, cavalier de maréchaussée; parrain, le sieur Guizier, curé de Benoin; — 17 déc., ent. de Léonarde Barbe de Lafont, épouse de Léonard Rebeyrolle, médecin; — 22 déc., ent. de Marie Descubes, religieuse aux Filles N.-D., âgée de 90 ans environ; — 1791, « Registre de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de N.-D. de la ville de St-Junien et Bretagne......paraphé par nous, Jacques Pierre le Gros de Puisséguy, président du tribunal du district de St-Junien, séant à Rochechouart; » — 13 janv., ent. de Pierre Rivaud, décédé à l'hôpital; — 16 janv., « Aujourd'huy... nous maire, officiers municipaux et notables de la ville de St-Junien, assemblés en Conseil général de la commune, nous sommes transportés en corps dans l'église paroissiale de N.-D. de la ditte ville, à issue de la messe paroissiale d'icelle, les fidèles y étant, ainsy que les sieurs Joseph Desvergnes, curé, François Deschamps et Simon Lavergne, vicaires, et encore Etienne Marchadier, prêtre et l'un des membres de la préceptoralle de la ditte ville, auxquels dits Desvergnes, Deschamps, Lavergne et Marchadier nous avons fait faire la lecture des articles 1, 2 et 3 du décret du 27 nov. 1790, concernant le serment à faire par les évêques, ci-devant archevêques, curés, vicaires et autres fonctionnaires publics, publié et affiché dimanche dernier, neuf du courant; et sur le requis du procureur de la commune, les avons sommés, en conséquence, d'avoir à l'instant à prêter le serment prescrit, auquel ils se sont soumis par leur déclaration du 13 du courant, faitte au secrétariat de la municipalité. Et à l'instant, le dit sieur Desvergnes, curé, ayant levé la main à Dieu, a juré et prononcé en touttes lettres de veiller avec soin et exactitude sur les fidelles de sa paroisse, d'être fidelle à la nation, à la loy et au roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le Roy. Ayant également sommé les dits Deschamps, Lavergne et Marchadier de faire le serment porté par l'art. 3 du dit décret, ils ont de suite, chacun à leur tour, levé la main, juré et prononcé....; CODET, maire; DESVERGNES DE LA FONT, procureur de la commune; PIERRE COURAUT, paroissien, etc. » — *Au-dessous* : « Je soussigné, curé de N.-D..., certifie avoir déclaré à MM. les officiers municipaux, le 19 nov. 1791, pour être déposé dans leur registre, que je me rétractais de mon susdit serment, ce que j'ay fait le lendemain, au prône de la messe paroissiale, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance ainsi que mes paroissiens. DESVERGNES DE LAFONT, curé susdit. » — 8 fév., mention du sieur Singareau, curé de St-Martin; — 21 fév., ent. d'Anne Martin, religieuse aux Filles N.-D., agée de 60 ans; — 24 fév., bapt. d'un enfant de Jacques Graterolle, fabricant d'étoffes; — 18 avril, mention de Léonard Chanoinier, prêtre; — 25 avril, acte signé L. ALLEGRAUD, grenadier; — 29 juin, ent. de François Duclou, fils de Léonard Duclou, me d'école; — 21 juillet, Junien Dupuy, maire de St-Brice; — 9 août, bapt. d'un enfant de Martial Raymond, « cavalier de la gendarmerie nationale; » — 8 oct., ent. de Jacques Simon de Lafont, homme de loi, juge de paix, agé de 40 ans; — 12 déc., bapt. d'un enfant de Joseph Thareaud, arquebusier; — 1792, 22 janv., bapt. d'une fille née de père et mère inconnus; — 30 janv., mar. de Pierre Grandcoin, marchand bijoutier, originaire de Nontron, demeurant à St-

Junien depuis six mois; — *ibid*, mention de J.-B. Thomas, homme de loi et notaire à Limoges; — 12 fév., mention de MM. Cousin et Gauny, vicaires de M. l'évêque du département de la Hte-Vienne; — 7 et 10 mars, bapt. de deux enfants nés de parents inconnus; — 13 mars, mar. de Pierre Léonard Périgord, « homme de loi et administrateur du directoire du district de St-Junien, » agé de 30 ans, après sommation respectueuse. Suit l'acte de reconnaissance par les conjoints d'un enfant né à Limoges, le 9 oct. 1788; — 9 et 11 avril, bapt. de deux enfants nés de parents inconnus; — 24 juillet, ent. de Marie Beaumatin, décédée à l'hôpital; — 29 août, mar. d'une fille d'Amand Jouvy, organiste; — *ibid*, mention du sieur Dulac, curé de la Rochefoucault; — 4 sept., ent. de Léonard Périgord, homme de loi et receveur du district de St-Junien; présents, J.-B. Rouhet, juge de paix, et Martial Hacquard, capitaine des chasseurs; — 30 sept., marraine, Marguerite Coldebœuf. — (A partir du 1er novembre 1792, les actes sont enregistrés par un officier municipal et mentionnent uniquement les naissances, mariages et décès des intéressés.)

GG. 9. (Cahier). — In-4°, 62 feuillets, papier.

1698-1767. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — — Répertoire des registres de baptêmes (1698-1767), mariages (1698-1699) et enterrements (1688-1699 et 1740-1767) de la dite paroisse, commencé par le sieur Merchadier, vicaire de N.-D. en 1740.

GG. 10. (Registre). — In-4°, 92 feuillets, papier.

1698-1767. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Répertoire des registres de baptêmes de la dite paroisse (mise au net de la partie correspondante du cahier précédent).

GG. 11. (Registre). — In-4°, 105 feuillets, papier.

1768-1792. — Paroisse de N.-D. du Moutier. — Répertoire des registres de baptêmes, mariages et enterrements de la dite paroisse, commencé par l'abbé Deschamps, vicaire de N.-D., l'an 1785. — F° 1, v°, « On a pris pour base du calcul des naissances et mariages les dix dernières années qui ont précédé la Révolution, c'est-à-dire depuis 1780 jusqu'en 1790. L'année commune sur les susdites dix années donne 224 naissances, dont 124 mâles et 100 filles, et pour les mariages 60. Ce premier brumaire, an VII de la République. »

GG. 12. (Registre). — In-4°, 537 feuillets, papier.

1707-1736. — Paroisse de St-Pierre. — « Registre des baptesmes, mariages et sépultures que moy, curé de la paroisse de St-Pierre de la ville de St-Junien soussigné, ay fait depuis le troisiesme avril 1707, que j'y ay commencé les fonctions curiales. J. Robert. » — Curé : J. Robert; vicaires : L. Marchadier, Clément Hugon de Glane, Marpiénas, Feyty, Thamoyneau et Girard. — F° 1 : 372 feux; f° 31 : 300 feux. — 1707, 1 avril, ent. de François Bordes par Me Chaveroche, vicaire de N.-D. du Moutier, à ce commis par Jacques Reynaud, desservant la paroisse de St-Pierre; — 11 mai, ent. de Jeanne Boucheron par Jean Brugeron, curé de la Bretagne; — 13 juin, mar. pour la seconde fois de Junien Delagoue avec Léonarde Géraldy aux fins de légitimer le mariage par eux célébré deux ans plus tôt, sans avoir obtenu les dispenses nécessaires de ce chef, que la dite Géraldy avait tenu sur les fonts baptismaux un enfant issu d'un premier mariage du dit Delagoue avec Isabeau Mériguet; — 14 sept., mar. de Pierre Couprice avec Marie Naneix aux fins de légitimer la naissance d'un enfant né avant mariage; — 11 déc., présent Junien Duqueyroix, sieur de la Grange, docteur en médecine; — 30 déc., mention du sieur Pouilhot, curé de Chaillac; — 1708, 10 mars, ent. « dans l'église basse des PP. Récollets de St-Amand, » de Léonard Thamoineau, consul de St-Junien, âgé de 70 ans; — 11 avril, ent. d'un mendiant inconnu, trouvé mort près le pont N.-D.; — 27 avril, bapt. d'un fils de Léonard Montalier, me papetier; — 4 juin, mention du sieur Mallet, prieur-curé de St-Brice; — 5 juillet, ent. d'une fille de Jean Fayen, couvertier, *al.* drapier; — 16 juillet, mar. de Me Jean Viger, licencié ès lois, fils de Me Mathieu Viger, notaire, avec Jeanne Thamoineau, fille de feu Léonard Thamoineau, avocat; — 9 nov., bapt. de Marie-Anne, fille de Charles de Ribeyreix, écuyer, sieur du Boucheron, et de dame Jeanne Despousses; parrain, François de Ribeyreix; marraine delle Marie-Anne de Ribeyreix, « fille qui a déclaré ne sçavoir signer; » — 1709, 22 mars, bapt. d'un fils de Jean Viger, avocat; — 10 avril, bapt. d'un fils d'Aymeric Simon, me chirurgien; — 24 juillet, bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 6 oct., ent. dans l'église paroissiale de St-Pierre, de Jean Gaillard, âgé de 70 ans environ. « Et pour le droit d'ouverture du tombeau

j'ay receu 5 ll., ayant fait remise des 5 ll. restans tant à cause de la misère des temps que pour la coutume qu'on a d'inhumer dans l'église pour la dite somme ceux qui y ont des tombeaux; » — 20 oct., mention de Gabriel Mazaud, régent principal; — 2 nov., mention du mariage célébré à Monterollet, de Léonard Barbarin, écuyer, sgr de Monteil, veuf d'Elisabeth de Montjon, avec Marie Dreux, fille de Simon Dreux, sgr de Monterollet et de Jeanne Dupin; — 1710, 8 fév., ent. d'un mendiant, âgé d'environ 15 ans, trouvé mort près de la chapelle de N.-D. du Pont: — 18 fév., mar. de François Goursaud, apothicaire, avec Isabeau Viger, fille de Me Mathieu Viger, notaire et greffier de Châteaumorant; — 16 mai, ent. d'un inconnu, âgé d'environ 15 ans, « étant mort de misère en mendiant son pain. Il paraissoit être du côté de Limoges et par conséquent catholique »; — 3 juin, ent. dans l'église des PP. Dominicains de Léonard Lévesque, gantier; — 8 oct., ent. de Jacques Desplasses, « maître des basses œuvres de cette ville; » — 10 oct., ent. de Vincent Chavaud, « bourgeois, vivant sindicq de M. l'abbé de Grandmont. » Présent Me Jean Chavaud, fils du défunt, vicaire de N.-D. du Moutier; — 1 nov., mention de M. de Villebois, juge de St-Junien; — 27 nov., parrain, Léonard Jourdaneau, drapier et consul de St-Junien; — 1711, 26 janv., mention de Jacques Boyer, chirurgien; — 16 fév., mar. de Jacob Morien, fils de feu Jean Morien, docteur en médecine; — 21 février, mention de Me Léonard Hugon, chanoine, semi-prébendé de l'église de St-Junien; — 14 avril, mention de feu Antoine Boyer, hôte du *Petit-Horoch* (Aurochs?); — 23 mai, ent. de la femme de Jean Graterolle, « maître escrivain; » — 2 juin, bapt. d'un fils d'Aymeric Simon, me chirurgien; — 1712, 8 janv., bapt. d'une fille de Jacques Thamoineau, sieur des Champs, bourgeois et consul de St-Junien; — 24 janv., bapt. d'un fils naturel de Jacques Martial Dupont et de Marguerite Degorceix, sa servante; — 23 fév, témoin Gabriel Mazaud, régent principal; — 10 juillet, attestation délivrée à Pierre-Joseph Moulinier, bourgeois et avocat, « du nombre de ses enfants qui est de cinq garçons et filles; » — 15 juillet, ent. dans l'église des PP. Dominicains, de Martialle Bernard, âgée de 71 ans environ; — 10 août, bapt. d'un enfant naturel de Marguerite Bordier; — 3 sept., bapt. d'un enfant naturel de Marguerite Bleaumet; — 6 sept., ent. dans l'église des PP. Cordeliers, de Marie Codet, âgée d'environ 20 ans, fille de Pierre Codet, marchand; — 9 sept., ent. de Jean Desselles « dans le petit semitière (*sic*) contigueu à l'église paroissiale de St-Pierre; » — 19 sept., bapt. d'un enfant de Catherine Peyrilhaud « qui s'étoit accouchée en cette ville où elle étoit venue du village las Gouttas, paroisse de Saugon, pour acquitter un vœu; » — 21 oct., mention d'une fausse déclaration faite à l'occasion du baptême d'un fils naturel de Raymond Vidaud, écuyer, sieur d'Essenat, et de Catherine Périllaud, sa servante; — 14 déc., bapt. d'une fille naturelle de Jean Maron, fermier du Chastenet, paroisse de St-Christophe, et d'Anne Rigoud, « cy-devant sa servante, originaire de la paroisse de Chaillac, qui a dit avoir fait la déclaration de sa grossesse, chargeant le dit Jean Marron [d'aller] au sieur juge de Brigueil, depuis environ 15 jours; » — 1713, 8 janv., mar. de Pierre Mathieu, me papetier, habitant au moulin à papier de St-Auvent, avec Marie Vidaud, fille de feu François Vidaud, chirurgien; — 7 fév., mar. de Marie Berger, fille de Jean Berger, me papetier, demeurant au moulin à papier d'Oradour-sur-Glane; — 17 mars, parrain, Simon Teillet, régent; — 30 mai, ent. d'une fille de Joseph Moulinier, avocat, et de dlle Catherine Delacharlonie; — 5 sept., ent. dans l'église des PP. Dominicains de Me Joseph Thamoineau, clerc tonsuré et chanoine semi-prébendé du chapitre de St-Junien: — 8 oct., mar. d'Etienne Lamy, juge de police de la présente ville; — 30 oct., bapt. d'une fille de Léonard Codet, consul; — 13 nov., ent. de François Delavie, laboureur, âgé d'environ 100 ans; — 5 déc., ent. dans la chapelle des Pénitents bleus, de Madeleine Durousseau, épouse d'Etienne de Montjon, sieur de Bagnac, bourgeois; — 7 déc., présents, Jean de Villebois, juge de St-Junien, et Me Gabriel Symon, chanoine du chapitre; — 1714, 11 fév., mention de M. de Mallevaud, curé de Brigueil; — 11 fév., parrain, Jean Guichaud, hôte du *Chesne-Vert;* — 7 mars, parrain, Me Junien Périgord, chanoine, semi-prébendé du chapitre; — 18 août, présent Jacques Gendraud, consul; — 22 août, parrain en titre Me Pierre Cassagnol, avocat au Parlement de Bordeaux, demeurant en cette ville; — 1715, 5 fév., mar. de Jean Poulhiot, chirurgien, fils de Junien Poulhiot, aussi chirurgien, avec Marie Chabodie, fille de Michel Chabodie, marchand; — 21 fév., bapt. d'un fils naturel d'Etienne de Montjon, sieur de Bagnac, et de Jeanne Palart, sa servante; — 26 mai, bapt. d'une fille naturelle de Catherine Bernard et de Pierre Brachet, « cy-devant vaslet de Pierre Ray, et greffier de Chailhac, des œuvres duquel Brachet la dite Bernard a dit qu'étoit provenue cette enfant; » — 18 août, parrain, Pierre Bastier, consul; — 19 août, mar. de Ga-

briel Mazaud, fils d'autre Gabriel Mazaud, « régent principal de cette ville, » avec Marie Thoury, fille de feu François Thoury, « régent latiniste, » habitante de Bergerac; — 30 déc., bapt. d'une fille de Jean Rougier, laboureur: parrain, Jean Barbarin, écuyer, sieur de Puyfragnoux; marraine d^{elle} Marie de Salignac; — 1716, 25 janv., parrain, Me Léonard Marchadier, vicaire de la paroisse; — 12 fév., parrain, Me Junien Poulhiot, curé de Chaillac; — 13 avril, « Environ midy, je soubsigné, curé de la paroisse de St-Pierre de la ville de St-Junien, accompagné de Me Estienne Mazaud, clerc tonsuré du présent diocèse, et Léonard Reygondeau, sieur de Grateresse, bourgeois, habitant du lieu de Grateresse, témoins connus, appellés et soubsignés, me suis transporté au domicile de Pierre Sudraud, m^{e} potier d'esteing (*sic*), cydevant habitant de la paroisse de N.-D. du Moustier, et à présent de ma paroisse à raison de la maison qu'il occupe contigeue à celle du sieur Hugon, maire de la présente ville, laquelle maison a été longtemps inhabitée et est limitrophe de ma dite paroisse; lequel Sudraud étant absent, j'ay sommé Catherine Clavaud, épouse du dit sieur Sudraud, de venir faire sa communion paschale avec son mary et sa famille dans la dite église paroissiale de St-Pierre, luy déclarant comme autrefois qu'elle étoit paroissienne de la paroisse de St-Pierre, laquelle monition je lui ay faite tant pour elle que pour son mary et sa famille, pour qu'elle n'en prétende cause d'ignorance. De tout quoy a été fait acte en présence des dits sieurs Estienne Mazaud et Léonard Reygondeau qui ont signé. F. Mazaud, L. Grateresse, Robert, curé de St-Pierre; » — 14 avril, ent. d'un enfant naturel de Pierre Soury, habitant du village de Mallebracher et de Françoise Bigaud, sa servante; — 14 mai, bapt. d'un enfant naturel d'Etienne Montjon, sieur de Bagnac et de Jeanne Palart, sa servante; — 2 oct., ent. dans la chapelle des PP. Cordeliers, de Martialle Marchadier, veuve de Laurent Delagrange, m^{e} gantier; — 1717, 13 janv., « Je curé soubsigné ay remis au sieur Codet, greffier, les révélations (?) a moy faites les 5e, 7e et 27e décemb. 1716 et 1 janvier 1717 sur le monitoire décerné par M. Leduc, official, vice-régent, le 27 nov. 1716 et publié à mes messes paroissiales les 29 nov., 6e et 13e déc. 1716. J. Robert, curé de St-Pierre; » — 1 fév., bapt. de Anne Agnès, âgée d'environ 33 ans, née de père et mère inconnus, exposée et élevée dans la paroisse, comme il est de notoriété publique, étant incertain si elle a été baptisée dans son enfance; — 2 fév., mar. de la susdite Anne Agnès élevée dans la maison du sieur Jacques Duqueroy, avocat; — 28 mars, bapt. de Paul de Carbonnières, fils de messire Melchior de Carbonnières, écuyer, sgr de St-Brice et de dame Françoise de Labreuilhe, sa femme. Parrain en titre, messire Paul de Rosiers, écuyer; marraine en titre, dame Marie-Anne de Carbonnières, épouse de messire Paul de Lépaux, écuyer; — 15 avril, mar. de Clément Durousseau, marchand et consul; — 22 mai, fiançailles de Jean de Gransagne, écuyer, fils de feu Pierre de Gransagne, sieur d'Essenat, écuyer, et de dame Madeleine Monjon, avec Marie Duqueyroix, fille de Jacques Duqueyroix, avocat; — 27 mai, ent. dans l'église paroissiale de St-Pierre par le chapitre en corps, mais sans la participation du curé de la dite église, de Léonard Barbarin, écuyer, sgr du Monteil, époux de Marie Dreux, « décédé le jour précédent au village du Monteil de cette paroisse, sans avoir receu ny demandé, qu'il m'eust apparu, aucun des derniers sacremens, ny sans qu'il m'eust fait apparoir avoir satisfait à son devoir paschal. Me de Salignac, sieur du Vignaud, écuyer, M. Monjon de Boismorant et sieur Léonard Derousseau, bourgeois, ont assisté au convoy et n'ont signé. J. Robert, curé de St-Pierre; » — 30 juin, bapt. d'un enfant naturel d'Etienne Montjon, sieur de Bagnac et de Jeanne Palart, sa servante; — 21 juillet, mention du mariage de Jean Barbarin, écuyer, fils de feu Léonard Barbarin, avec d^{elle} Marie de Salignac, fille d'Etienne de Salignac, écuyer, sieur du Vignaud; — 7 sept., bapt. d'un fils naturel de Jean de Châteauneuf, écuyer, et de Marie de Maseuron, habitant tous deux près de la Rochefoucaud, le dit enfant né dans la maison de Jean Ytier, poissonnier; — 1718, 9 janv., bapt. d'une fille de Jean Vigier, licencié ès lois, juge de la juridiction de St-Brice et Châteaumorand; — 18 janv., mention d'une enquête faite par le curé de la paroisse sur la mort de Jean Bardon, décédé au service du Roi, aux fins d'autoriser sa veuve à se remarier; — 9 fév., mention de Me Balthazard Ruaud, chanoine théologal de la collégiale de St-Junien; — 20 fév., ent. dans l'église collégiale de dame Françoise Labreuilhe, épouse de messire Melchior de Carbonnières, écuyer, sgr de St-Brice; — 17 avril, ent. dans l'église collégiale d'Antoine Ruaud, chanoine, ancien théologal du chapitre, âgé de 77 ans; — 17 août, ent. d'un homme de 29 ans qui avait eu « la tête écrasée par la cheute d'une image de la très sainte Vierge dans la chapelle de N.-D. du Pont, la nuit du 15 d'aoust; » — 26 sept., bapt. d'un enfant naturel de Françoise Derousseau, servante de Clément Teisseyraud,

« laquelle a déclaré que le dit Clément Teysseraud était son père ; » — 20 oct., bapt. d'un enfant naturel d'Etienne Monjon, sieur de Bagnac et de Jeanne Palart, sa servante ; — 1719, 23 janv., certificat du titre fait à Me Jean Poulhiot, acolyte, d'une pension annuelle et viagère de 100 ll. sur la métairie de Maziéras ; — 4 fév., mar. d'Etienne de Montjon, bourgeois, veuf de Madeleine Derousseau, avec Jeanne Palart, le dit mariage devant légitimer une fille de quatre mois, née des dits conjoints ; — 8 fév., bapt. d'un enfant de Philippe Meunier, cavalier du régiment de Bretagne, compagnie de St-Maurice, en garnison à St-Junien. Parrain Pierre Lafflotte, chirurgien de la dite compagnie ; — 19 mars ; «..... Ay reconsilié le cœmetière contigeu a la dite église, violé par l'effusion du sang répandu de la personne de Pierre Amas-lievre, charpantier, dans une querelle arrivée le soir du 17e janvier dernier ; la cérémonie faite suivant le Rituel nouveau du diœcese..... J. Robert, curé de St-Pierre ; » — 6 juin : «..... A été reconsiliée la chappelle dédiée à St-Jean Baptiste, appellée communément Ste-Elizabeth, située près le pont des malades et dans le détroit de la présente paroisse, par M. Me Jean de Mallevaud, archiprêtre de St-Junien, curé de la paroisse de Brigueil-l'Aisné, visiteur et commissaire député par Mgr l'évèque de Limoges aux fins de la visite et reconsiliation de la dite chappelle...... » ; — 28 août, parrain, Denis Besse, chanoine, semi-prébendé du chapitre ; — 9 oct., ent. d'un enfant naturel de Françoise Derousseau et de Clément Teysseraud, vigneron ; — 18 oct., bapt. d'un fils de Me Etienne Massias, notaire et procureur d'office de la juridiction de St-Junien ; — 23 déc., mention de feu François Vidaud, me chirurgien ; — 1720, 4 janv., mention de Jean Vaslet, me apothicaire ; — 14 janv., « Aujourd'huy.... à la messe paroissiale ont été publiées par moy, curé soubsigné, les commissions des tailles de la ville de St-Junien, de la présente année 1720, montant à la somme de onze mille livres, dont l'acte m'a été remis par Jean Codet, garde de la maison de ville, par l'ordre de Mes Jean Simon, Léonard Jourdaneau et Junien Lemasson, consuls de la ville de St-Junien en l'année 1720, au bas duquel acte j'ay mis mon certificat...... J. Robert, curé de St-Pierre » ; — 23 oct., bapt. d'un enfant naturel de Léonarde Jalarias et de Clément Teysseraud ; — 27 oct., bapt. d'un enfant légitime d'Etienne Monjon, sieur de Bagnac, bourgeois, et de Jeanne Palart, sa femme ; — 12 nov, mention de Jean Simon, sieur de Peyrissac, bourgeois et consul ; — 23 nov., ent. d'un enfant de René Collin, ouvrier en soie, et de Jeanne Dutard, sa femme, « naturels de la ville de St-Pierre en Touraine ; » — 19 déc., ent. d'un soldat du régiment de Beringaud (?) en quartier d'hiver à St-Junien ; — 1721, 7 fév., fiançailles célébrées par L. Marchadier, curé de Lindois, de J.-B. Robert, fils de Samuel Robert, sieur d'Arthon, ancien exempt de la maréchaussée du Limousin, avec Marie Thamoyneau, fille de feu Léonard Thamoyneau, procureur d'office de la juridiction de St-Junien ; — 19 fév., ent. d'une fille naturelle de Françoise Reyx et de Jean Javerliac, perruquier ; — 27 avril, publication des bans de mariage de Messire Jacques-François de Brette, chevalier, sgr de Corrigé, fils de feu Messire François de Brette et de feu dame Marthe de St-George, avec delle Françoise de Barbarin, fille de feu Léonard de Barbarin, écuyer, sgr de Monteil, et de feu dame Elisabeth de Monjon ; — 27 juillet, présent Pierre Tardieu, me apothicaire ; — 24 sept., parrain en titre Me Junien Périgord, curé de St-Cyr, représenté par Me Jacques Périgord, clerc tonsuré et chanoine semi-prébendé de la collégiale ; — 12 dec., parrain, Jean Descharles, me chirurgien ; — 1722, 4 janv., fiançailles de Jacques Reix, me armurier ; — 28 janv., bapt. d'un enfant naturel de Marie Broderie, « cy-devant servante au village de Prassaleix chez sieur Jacques Codet, veuf, qu'elle a déclaré être père de la dite Marie ; » — 2 avril, bapt. d'une fille de Jean Sadry, meunier au moulin du Bâtiment. Parrain en titre Messire François de Rochechouart, comte du Bâtiment, Chaillac et autres lieux ; marraine en titre haute et puissante dame Marie-Anne Despinay, marquise de St-Luc et de Rochechouart ; — 2 juin, ent. de Barthélémy Poulhiot, notaire, âgé d'environ 62 ans. Présents, Junien Pouilhiot, curé de Chailhac, Jean Pouilhiot, prêtre, et autre Jean Pouilhiot, bourgeois ; — 8 juillet, parrain, Jean Chavaud, chanoine semi-prébendé ; — 11 sept, parrain, Junien Pouilhiot, chirurgien ; — 16 sept., ent. de Jean Descharles, chirurgien, âgé de 58 ans environ ; — 23 sept., ent. de Jean Mingaud, marchand, originaire de Pons en Saintonge, après avoir reçu les derniers sacrements. « Pour le sacré viatique il n'avoit peu le recevoir, ayant été subitement privé de l'usage de la parole. Jean Michaud, marchand, de la paroisse de St-Martin de Chastenat en Saintonge, m'a rendu témoignage de sa catholicité et a dit l'avoir veu souvent assister à la sainte messe ; » — 24 oct., mar. de Bernarde d'Auriat, domicilié présentement au château des Etangs, paroisse de Massignac, diocèse de Limoges ; — 13 nov., bapt. d'un

enfant naturel de François Bordas, laboureur, et de Michelle Bourgoin, sa servante; — 1723, 17 janv., ent. de Françoise Barbarin, agée de 83 ans, veuve de Pierre Barbarin, écuyer, sgr de Monteil; — 4 mars, bapt. d'un enfant trouvé; — 3 juin, mar. de Jean Brimault, journalier, « le dit Brimault s'étant purgé par serment, suivant les ordres de M. Maurençanne, vicquaire général du diocèse, n'avoir contracté nulle part mariage dans tout le temps qu'il a été au service du Roy; » — 4 août, mention de M. Fillaud, curé d'Esmoutier-Ferrier; — 31 août, ent. d'un nommé Jean-Baptiste, « more de nation, baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice de la ville de Paris, âgé d'environ 80 ans, marié à Magdeleine..... timbalier dans le maistre de camp du régiment Dauphin, décédé le jour précédent en cette ville ou la compagnie étoit en quartier de rafraîchissement; » — 1724, 1 janv., parrain, François Boyer, me chirurgien; — 3 janv., ent. de Me Louis Massias, ancien curé de la paroisse de Cognac, âgé d'environ 89 ans; — 18 janv., mar. de Jean de Laumonerie, sieur de Laborde, demeurant à la Bussière, paroisse de Dournazac, avec delle Marguerite Guérin, de Bellac. Présents, Messire Philibert de la Croix, écuyer, Me David de Lavaud, écuyer, Me Guillaume Labrunie et Me Jean Giry; — 16 avril, parrain, Antoine de Monjon, sieur de Châteaugaillard, ancien conseiller au Parlement de Bordeaux; — 29 juin, bapt. d'un fils de Jean Robert et Léonarde Pouchat, serviteurs, « lesquels ne sont point mariés; » — 18 sept., ent. dans l'église des PP. Jacobins de Marie Moneyrat, épouse de Gabriel Mazaud, régent principal; — 25 sept., ent. de Catherine Pouilhiot, âgée d'environ 66 ans, fille de feu Vaury Pouilhiot, me chirurgien; — 23 oct., ent. de Jacques Duquéroix, avocat, âgé d'environ 65 ans; — 8 nov., ent. de Charlotte Audebert, épouse de Pierre Boitteau, maître des basses œuvres; — 14 déc., ent. d'une fille de feu Junien Quéroix, médecin; — 1725, 27 avril, ent. de dame Marie Duquéroix, épouse de Messire Jean de Grandsaigne, écuyer, âgée d'environ 37 ans; — 17 juillet, mar. de Pierre Amable Moulinier, fils de Pierre Joseph Moulinier, avocat, et de Madeleine Hugon de Glane, fille de Emeric Hugon de Glane, juge assesseur de St-Junien, avec delle Madeleine Hugonneau; — 28 août, bapt. d'une fille de messire Jean de Puy-Fragnol, écuyer, sgr du Monteil, et de dame Marie de Salignac. Parrain, Me Pierre de Salignac, écuyer, sgr du Vignaud, lieutenant au régiment de Villars-cavalerie; marraine dame Elisabeth de Brac, dame de Montrollet; — 5 nov., ent. d'une fille de Junien Bastier, consul; — 16 déc., bapt. d'une fille de Jean Vigier, maître potier d'étain (profession fréquemment dénommée). Parrain, Mathieu Vigier, greffier en chef de la juridiction de Châteaumorant; — 1726, 20 janv., ent. de la femme de Jean Codet, potier de terre (profession fréquemment dénommée); — 10 février, ent. d'un fils naturel de Jean Robert, foulon; — 27 avril, ent. de Martial Deroussaud, âgé de 95 ans; — 23 juillet, mar. de delle Thérèse Ruaud, fille de Me Pierre Ruaud, procureur au présidial de Limoges, avec Léonard Jourdanaux, bourgeois et marchand; présent Me Antoine Ruaud, chanoine; — 1727, 30 avril, parrain, Gabriel Bastier, me apothicaire; — 29 juin, fiançailles de Me Paul Pinot, avocat en Parlement et juge sénéchal de St-Germain sur Vienne, avec delle Anne Reygondeau; — 16 août, bapt. à la requête de Me Etienne Massias, procureur d'office, d'un enfant trouvé à la porte de la chapelle de N.-D. du Pont; — 7 sept., parrain, Me Martial Sudraud des Isles, curé de Cognac, représenté par Me Guillaume Sudraud des Isles, docteur en médecine; — 17 oct., ent. de Me Jean Chavaud, chanoine semi-prébendé, âgé d'environ 40 ans; — 7 déc., bapt. d'une fille de Jean Mazaud, me teinturier; — 1728, 2 avril, ent. d'un enfant trouvé; — 26 juin, mar. de J.J. Mau, fils de feu Me François Mau, procureur au siège royal de Lusignan, demeurant à Vayres, avec Magdeleine Thamoyneau; — 23 oct., bapt. d'une fille d'André Fournier, brigadier de la maréchaussée; — 17 nov., ent. dans la chapelle des PP. Dominicains de Gabriel Mazaud, régent principal, âgé d'environ 72 ans. Présent Me Etienne Mazaud, prêtre et régent principal; — 24 nov., parrain, Me Balthazar Ruaud, docteur en théologie, chanoine de St-Junien; — 21 déc., ent. de Catherine Pérot, « décédée au lieu des Malades, » *alias* au lieu de la Maladrerie; — 1729, 23 janv., ent. dans la chapelle de N.-D. du Pont, de Laurent Simon de Peyrissat, agé de 42 ans. Présents, MM les confrères des frairies de St-Junien et St-Jérôme; — 5 juillet, mar. de Jean Buisson, sieur de Salvert, notaire et procureur de la justice de Brillac, avec delle Elisabeth Peccadeau, fille de feu Antoine Peccadeau, notaire royal; — 7 nov., mention de Jean Boyer, me chirurgien; — 1730, 21 janv., ent. de Guillaumette Trouillaud, « fille dévote, aagée d'environ 60 ans, qu'on a trouvée noyée dans la rivière de Vienne, proche du moulin Codet, levée en présence de Mr Hugon de Glane, sieur de Mandavy, juge, assisté de M. Marchadier, avocat de la présente ville, de M. Périgord, greffier, de Mrs Boyer, père et

fils, chirurgiens, et de Louis Sergent, sergent; » — 19 fév., ent. dans l'église des Pénitents bleus, de Madeleine Massias, âgée de 60 ans; — 1 mars, ent. de Martial Turpin, fils de René Turpin, écuyer, sgr de Buxerolle et de dame de Cossas, le dit Martial décédé au village de Chez-Bonnaud où il était en nourrice; — 14 mai, ent. de Joseph Fesselert (Fessler?), âgé de 43 ans environ, époux de Marie Eva et fils légitime de Ferdinand Fesselert et de Marie Touretay de la ville de Mondechinier (?) en Autriche. Présentes : Marie Eva, sa femme, Marie Chetain, Marie-Rose-Christine, ses compagnes, qui ont déclaré ne savoir signer; — 5 juillet, ent. dans l'église collégiale de Balthazard Ruaud, chanoine théologal, âgé d'environ 66 ans; — 8 sept., ent. dans la chapelle des PP. Dominicains, de Jean Bernard, huissier royal; — 1731, 5 mars, ent. de George Bernard, foulon et teinturier, trouvé noyé près du moulin de St-Amand; — 6 juillet, bapt. d'une fille de Léonard Duband, apothicaire; — 7 juillet, parrain, Pierre Maublanc, chirurgien; — 1732, 5 janv., bapt. d'une fille de Léonard Duband, apothicaire; — 7 juillet, parrain, Pierre Maublanc, chirurgien; — 1732, 5 janv., bapt. d'une fille de André Fournier, sous-brigadier de la brigade de St-Junien; marraine d^{lle} Jeanne Pabot, dame de St-Christophe; — 6 mai, bapt. d'une fille de messire Jean Barbarin, écuyer, sgr du Monteil et de dame Marie de Salignac; parrain, messire Etienne Barbarin, écuyer. « Le dit sieur de Barbarin a déclaré ne savoir signer; » — 17 août, présent Etienne Rigaud, régent; — 1733, 3 fév., ent. d'un enfant d'André Fournier, brigadier des archers; — 16 juillet, ent. d'une fille de Philippe Hugon, sieur de Marcillac, bourgeois. Présents Me Hugon de Glane, sieur de Mandavy, juge assesseur, et Me Jacques Boyer, chirurgien, distributeur; — 1 août, fiançailles de François Dupin, écuyer, avec Mathée Martin, veuve de Léonard Simon, sieur de Beaupré, bourgeois; présent, Antoine Dupin, écuyer; — 24 nov., bans du sous-diaconat de Me Jacques Périgord, acolyte et semi-prébendé du chapitre de Saint-Junien, les dits bans faits à la messe paroissiale « sans que personne ait réclamé contre son pieux dessein; » — 1734, 26 mars, bapt. d'un fils naturel de François Dupil: parrain, Pierre Reygondeau pour et au nom du dit Junien Dupil; — 19 mai, bapt. d'une fille naturelle de Jeanne Delareyne, habitante de Bussière-Galand, logée de présent au *Cheval-blanc*, et de François Dupuyfé, sieur de Masneau, habitant de la paroisse de Dournazac en Poitou; — 1735, 18 janv., bapt. d'une fille de Gabriel Duchiroux, m^e éperonnier; — 2 mai, parrain, Etienne Monjon du Bagnac, bourgeois; — 21 mai, mar. de François Boyer, m^e chirurgien; — 27 juillet, parrain, J.-B. Périgord, m^e apothicaire; — 29 juillet, parrain, Me Balthazard Guillemaud, clerc tonsuré; — 1736, 3 avril, bapt. d'un enfant naturel de Léonarde Buely et de Jean Mayeras, maréchal du bourg d'Oradour sur Glane; — 4 oct., bapt. d'un enfant d'Etienne Rigaud, régent; — 2 nov., parrain, Pierre Montalier, cardeur de laine; — 13 nov., mention de Pierre Vigier, m^e chirurgien; — 25 déc., ent. de Martialle Robidhon, âgée d'environ 55 ans, « décédée dans la communion de l'Eglise sans avoir receu les sacremens dans sa maladie pour avoir été surprise de mort inopinée. » (Il y a dans ce registre une centaine de mentions analogues).

GG. 13. (Registre). — In-4° 136 feuillets, papier.

1737-1743. — Paroisse de St-Pierre. — « Registre pour servir aux baptêmes, mariages et enterrements.....» — Curé: J. Robert; Vicaires: Bastier, Vigier. — 1737, 13 mai, mention de Jacques Boyer, hôte de la *Croix-Blanche;* — 8 juillet, bapt. d'un fils de J.-B. Périgord, notaire et procureur; — 28 août, bapt. d'un fils de Junien Rigaud, m^e corroyeur; — 1738, 4 fév., mar. de André Joudin, teinturier, fils de feu Me Jean Joudin, procureur au siège de Limoges, avec Suzanne David, fille de François David, huissier; — 10 mars, bapt. d'une fille exposée à la porte du couvent des PP. Récollets; — 30 mars, présent, Me Etienne Mazaud, prêtre, régent principal; — 20 juillet, bapt. d'un fils de Me Jean Barbarin, écuyer, sgr du Monteil et de Puyfragnoux, et de dame Marie de Salignac; parrain, Me François Desmontiers, écuyer, sgr de Brigueil et autres lieux, représenté par Etienne de Barbarin, écuyer; marraine, dame Anne Catherine Ducanet; — 5 octobre, mention de Junien Lamy, consul; — 10 oct., bapt. d'un fils de Martial Peccadeau, notaire royal; marraine, dame Anne Moulinier, religieuse de N.-D., représentée par Jeanne Robert; — 1739, 13 mai, ent. d'un mendiant trouvé mort sur le chemin de Chaillac; — 20 oct., ent. dans la chapelle des Pénitents, d'un fils de Martial Peccadeau, notaire royal, le dit fils âgé de 3 ans; — 13 nov., ent. dans l'église collégiale de Suzanne, fille de Jean Villebois, bourgeois; — 1740, 26 janv., mar. de Jacques Guichaud, procureur, fils d'autre Jacques Guichaud et de Magdeleine Amasselièvre; — 14 fév., mar. de Me Simon Gaultier de Dreux, écuyer, fils d'autre Simon Gaultier de Dreux et de feu dame Antoinette de Latomassière, avec Margue-

rite Delagarde, fille de Jacques Delagarde, bourgeois; — 6 avril, ent. de Jacques Bourdier, taillandier, âgé de 93 ans; — 14 mai, mention de Mᵉ Martial Bastier, docteur en médecine; — 21 mai, injonction faite à la requête du vicaire général du diocèse, au nommé Jourdaneau, d'ajourner son mariage avec Marie Merchadier, de Confolens, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Le dit Jourdaneau répond que, son mariage ayant été célébré déjà par le curé de Confolens, il fallait, dès lors, porter l'injonction au dit curé. « Enfin, j'ay adjoutté, pour le dû de ma charge, qu'il devoit se séparer et ne pas user du mariage, jusqu'à ce qu'il en eut été ordonné. A quoy point de réponse qu'un froid silence ; » — 1741, 13 juin, mar. de Léonard Codet, bourgeois, fils d'autre Mᵉ Léonard Codet, juge de Châteaumorant, avec dᵉˡˡᵉ Anne Surin, fille d'Amand Surin, bourgeois; — 29 août, ent. d'une fille de Mᵉ Martial Simon, sieur de Laffont, subdélégué de l'intendant; présent, Mᵉ François Hugon, chanoine; — 4 sept., bapt. d'un fils de François Menut, milicien; — 6 sept., ent. dans la chapelle de N.-D., d'Elisabeth Lapoméroulie, épouse de Jean Duchamp, bourgeois: — 21 sept., ent. de Marc Dubrac, mᵉ gantier, âgé d'environ 71 ans; — 8 déc., ent. dans l'église des PP. Dominicains de Junien Mesdre, fils de François Mesdre, sieur de l'Isle; présents, Martial Simon de Simon, subdélégué de l'intendant, et Mᵉ Simon Dubant, apothicaire ; — 1742, 28 mars, ent. de Léonard Juge, âgé d'environ 40 ans, « décédé de plusieurs blessures, comme Mᵉ Simon, procureur d'office, me l'a déclaré, sans avoir receu les sacrements, pour n'avoir donné aucun signe de pénitence. Il avoit pourtant vécu dans la communion de l'église et étoit muni d'un chapelet; » — 11 mai, ent. de Jacques Meslier, âgé d'environ 90 ans; — 1 juillet, ent. de Pierre Féry, décédé dans le clocher de l'église, d'un coup de foudre; — 18 sept., parrain, Clément Charron, mᵉ chirurgien; — 4 nov., ent. d'un fils de Junien Bastier, consul ; — 22 nov., ent. de Marie Pascaud, veuve d'Étienne Lamy, potier d'étain. Présent, Jérôme Maisondieu, « procureur en la juridiction de St-Junien et distributeur; » 1743, — 11 fév., mention de M. Sallot, vicaire de Chassenon.

GG. 14. (Registre). — In-4°, 301 feuillets, papier.

1743-1758. — Paroisse de St-Pierre. — « Registre pour servir à enregistrer les baptesmes, mariages et enterremens..... » — Curés : J. Robert, Meusnier, Deverdilhac ; Vicaires : Vigier, J. Codet, Peyrigord, Chabodie. — 1743, 25 mars, parrain, Étienne Rigaud, régent; — 6 avril, ent. de Jeanne Gaillard, femme de Pierre Gay, cuirassier dans le régiment du Roi; — 30 juin, mar. de Marthe Rougeret, fille de Mᵉ Hélie Rougeret, régent de la ville de Rochechouart; — 18 juillet, bapt. d'une fille de Pierre Gay, maître d'école ; — 26 nov., mention de la publication faite du titre clérical de Mᵉ Etienne Massias, acolyte, fils d'autre Mᵉ Etienne Massias ; — 10 déc., bapt. d'une fille naturelle de Rose Faure et de Junien Duquéroix, bourgeois, d'après la déclaration de la mère ; — 1744, 28 fév., bapt. d'un fils de Martial Peccadeau, notaire royal ; — 14 avril, ent. dans la chapelle des Pénitents bleus, de Mᵉ Martial Peccadeau, notaire royal, âgé d'environ 60 ans ; — 20 mai, fiançailles de Joseph Amand Pingareau, bourgeois, avec dᵉˡˡᵉ Madeleine Codet, fille de Mᵉ Léonard Codet, juge de Châteaumorand ; — 19 juin, ent. de Marguerite Clavaud, syndic de l'abbaye de Grandmont ; — 10 juillet, bapt. d'un fils de François Menut, milicien ; — 8 août, mention de Mᵉ François Tardieu, chanoine du chapitre de St-Junien et de Jean Périgord, notaire ; — 30 oct., ent. dans l'église des PP. Dominicains de Jeanne Graterolle, âgée d'environ 29 ans, épouse de Jacques Derousseau, bourgeois; — 26 nov., mar. de Léonard Simon, sieur de Peyrillac, bourgeois, fils de feu Laurent Simon, avocat, avec dᵉˡˡᵉ Marie de Grandsagne, fille de Mᵉ Jean de Grandsagne, sieur de la Renoffie, écuyer, et de feu Marie Duquerroix; — 1745, 12 janv., mar. de Léonard Goujon, « vaslet en l'auberge de *St-Louis*, faubourg de la voye du Pont; » — 10 mai, bapt. d'une fille de Léonard Jourdaneau, « foulon et teinturier ; » — 23 juin, bapt. d'une fille naturelle de Françoise Jiraldy et de père inconnu ; — 7 juillet, parrain, Mᵉ Etienne Massias, chanoine; — 26 juillet, mention de Maurice et Jean Ramat, cardeurs de laine : — 21 sept., mention du sieur Bussière, archiprêtre de Nontron et curé d'Oradour-sur-Vayres ; — 8 nov., ent. dans l'église collégiale, de Mᵉ Annet Simon, chanoine semi-prébendé; — 1746, 3 mai, mar. de Etienne Barbarin, écuyer, fils de Mᵉ Jean Barbarin, sgr du Monteil, et de dame Marie de Salignac, avec Catherine Dussolier, fille de Léonard Dussolier, sieur des Lèzes, écuyer; — 29 mai, mar. de Marie Lerégat, veuve de Pierre Boilleau, maître des basses œuvres; — 27 juillet, bapt. d'un fils d'Etienne Lavergne, cavalier de la brigade de St-Junien ; — 19 oct., ent. de François Villebois, clerc tonsuré, âgé de 32 ans; — 1747, 9 avril, « Aujourd'huy... jour de dimanche et de la cloture des communions paschales de la dite année

1747, sur la fin de la dernière messe célébrée par moy, curé soussigné, s'est présenté à la sainte table, avec nombre d'autres, sieur Jacques Delagarde, ancien gendarme de la garde du Roy, demandant la sainte communion, auquel sieur Delagarde j'aurois, tenant l'hostie sacrée de la main, demandé s'il étoit de ma paroisse; lequel m'aurait répondu affirmativement, auroit même ajoutté que la justice luy aurait fixé son domicile dans ma dite paroisse, depuis plus de trois ans, qu'en conséquence de laquelle fixation il y auroit fait sa communion paschale et qu'il y demeuroit actuellement, à feu et lieu. Sur laquelle réponse faite publiquement et à haute voix, je luy aurois accordé la sainte communion. De tout quoy j'aurois demandé acte à sieur Léonard, fils d'autre sieur Léonard Codet, et à sieur François Monjon, bourgeois, mes paroissiens connus de moy, qui ont signé avec d'autres alors presens et iceluy Delagarde, les dits jour et an que dessus. J. ROBERT, curé de St-Pierre; » — 21 juin, ent. dans l'église des PP. Dominicains de Jacques Thamoyneau, bourgeois, âgé d'environ 78 ans. Présents, autre Jacques Thamoyneau des Champs, et Jean Périgord, notaire, exécuteurs testamentaires; — 29 juillet, mention de feu Jean Rodier, notaire; — 13 sept., mention de Michel Vidaud, chirurgien; — 23 nov., ent. d'une fille de Jacques Dubanc, me corroyeur; — 21 déc., bapt. d'une fille du sieur Simon, me gantier, — 1748, 13 janv., mar. de Pierre de Puyboureau, arquebusier; — 14 janv., parrain, Léonard Vergnaud, consul; — 28 fév., ent. d'un inconnu se disant milicien, renvoyé de l'hôpital et mort de froid sur le pavé de la rue; — 5 mars, ent. dans l'église de St-Pierre « à cause de la rigueur du froid, » de Marie Rouzier, âgée d'environ 50 ans, « décédée sans avoir pourtant receu les derniers sacrements dans sa maladie, pour avoir été surprise de mort imprévue; » — 5 mars, ent. d'une fille de Jean Maijon, papetier; — 26 mars, bapt. d'un fils naturel de Jeanne Chatellet, « mariée à Junien Maselard, absent depuis longtemps. La dite Chatelet n'a voulu déclarer quel en étoit le père; » — 1 juillet, ent. d'un enfant exposé la nuit précédente près la croix de la chapelle N.-D.; — 29 oct., présents : Jean Chabodie, bourgeois et distributeur; Etienne Simon, procureur, et Etienne Vignon, chanoine; — 30 nov., ent. d'un fils de Jean Périgord, notaire et procureur; — 1749, 3 fév., mar. de Me François de Couteilhas, avocat en parlement, avec delle Anne Derabier; — 4 mars, bapt. d'une fille naturelle de Marie Masserat et de père inconnu; — 13 avril, parrain Gabriel Bastier, me apothicaire; — 27 juillet, ent. d'une enfant nouveau-née, « baptisée par un bras, par Louise Bleaumet, matrone; » — 6 oct., bapt. d'un fils naturel de Marie Mazaud et de François Guillemetaud, garçon teinturier, « fiancé depuis le 14 février dernier avec la dite Mazaud, sans avoir fini le mariage proposé, quelques instances que j'aye peu leur en faire et quelques ordres que Mgr l'évêque leur en aye fait : parrain, Jean Ytier, charpentier et mon sacristain; marreine, Louise Bleaumet, matrone, lesquels j'ay substitués au parrain et à la marreine trop jeunes qu'on me présentoit; lesquels ont dit ne sçavoir signer. J. ROBERT, curé de St-Pierre; » — 12 oct., bapt. d'une fille de Léonard Simon, sieur de Peyrissac, bourgeois, et de dame Marie de Grandsagne; parrain, Messire Jean de Grandsagne, sieur de la Jobertie, écuyer; — 10 nov., bapt. d'un enfant exposé près de la chapelle de N.-D.; — 23 nov., « Je, curé soussigné, ayant appris que François Guilhomettaud étoit de retour de la foire de Bordeaux et encore en la compagnie de Marie Mazaud, veuve de Jean Mazaud, contre la défense de Mgr l'évêque et nonobstant l'ordre que Sa Grandeur lui avoit fait de s'en séparer, je me suis transporté en la maison de Jean Mazaud père, où il habite, et ce en compagnie de Lazare Joumy, sergent royal, de Jean Reys, de Christophle et...... Marnac, pour le sommer de finir son mariage avec la dite Mazaud, ou de me déclarer s'il étoit marié et par le ministère de quel prêtre. S'est présentée..... Mazaud, mère, qui m'a dit qu'il étoit de retour de son voyage de Bordeaux, mais qu'il étoit party depuis vendredy par Angoulesme. J'ay réitéré à la dite Mazaud la défense déjà faite de souffrir cette cohabitation scandaleuse, et protesté d'informer le prélat de ce scandale continuel; qui ne m'a fait aucune response suffisante. Quoy voyant, je me suis retiré, ayant averti la dite Mazaud de la colère de Dieu sur sa maison, et me suis retiré; » — 1750, 4 fév., mar. des susdits François Guilhomettaud et Marie Mazaud; acte de légitimation de leur premier enfant; — 1751, 24 mai, mention de M. de Cosnac, archiprêtre de St-Junien et curé de Brigueil; — 10 juillet, ent. dans l'église St-Pierre, de Me Jean Robert, docteur en théologie, curé de la paroisse St-Pierre de St-Junien, âgé d'environ 86 ans, « inhumé avec les cérémonies prescrites par le rituel pour les enterremens des prestres par moy soussigné, curé de Rochechouart..... De MARCILLAC. » — 5 oct., ent. de Messire François Dupin de la Cour, écuyer, veuf de dame Marie de Lépine, âgé d'environ 85 ans, « dont le corps a été inhumé le même jour dans l'église paroissiale de St-Pierre, en

payant les droits dus à la fabrique; » — 23 nov., ent. dans la chapelle des Pénitents de Pierre Allegraud, bourgeois; — 1752, 14 janv. (feuillet intercalaire): « A été remis au greffe du sénéchal de Limoges les registres de la paroisse de St-Pierre de la ville de St-Junien, de l'année 1751. QUINQUE, greffier; » — 21 fév., parrain, Jacques Boyer, chirurgien; — 16 avril, « Je curé soussigné, déclare avoir publié, au prône de ma messe de paroisse, l'édit du Roy [Henri II] concernant les femmes qui, après avoir conçu par des voyes iniques, tuent leurs enfans et les privent du batême et de la sépulture ecclésiastique, sans avoir donné leur déclaration en justice, concernant leur grossesse. MEUNIER, curé de St-Pierre; » — 4 sept., mar. de Mᵉ François de Lagarde, écuyer, sgr de Tonnisserie, garde du corps du Roi, « demeurant à Tonnisserie, dans la partie de la maison qui dépend de la paroisse de Chaillat, » fils de Mᵉ Jacques de Lagarde, sieur de Labesse, ancien gendarme de la garde, « demeurant au dit lieu de Tonnisserie, dans la partie de la maison qui dépend de cette paroisse, » avec d^elle Louise de Molé, fille de feu Mᵉ Joseph-Mathieu de Molé, écuyer, sgr de St-Jouard, demeurant au château de Lavaud-Bosquet, paroisse de Château-Chervix; — 1753, 8 janv., bapt. d'un fils de J.-B. Pouilhot, bourgeois; parrain, Jean Bonhomme, bisayeul; marraine, d^elle Marguerite Simon, ayeule; — 8 fév., annonce faite à la messe paroissiale que Mᵉ Mathieu Vigier, acolyte, fils de feu Mᵉ Jean Vigier, juge de Châteaumorand, « a intention de se présenter à Mgr l'évêque pour recevoir l'ordre du sous-diaconat; » — 19 fév., ent. d'un homme trouvé noyé dans la rivière de Gorre, « fondeur de pots de profession; » — 10 juin, fiançailles de Pierre Coiffe, « musicien du chapitre, » fils d'autre Pierre Coiffe, « maître de musique; » — 8 sept., ent. dans l'église St-Pierre, « en payant les droits dus à la fabrique, » de Pierre Vouzelaud, forgeron; — 18 nov., ent. dans l'église St-Pierre, de Mᵉ Simon-Sylvain Meusnier, curé de la paroisse, âgé d'environ 43 ans; — 31 déc., bapt. d'une fille de J.-B. Vatignier, carabinier dans la compagnie de Regnon, régiment de Grammont-cavalerie. Parrain, Gaspard de St-Martin, lieutenant de la dite compagnie; marraine, d^elle Françoise de Londeix de la Brosse; — (A partir de 1754, la forme d'enregistrement des actes devient beaucoup plus sommaire, en sorte que les détails particuliers font défaut;) — 1754, 9 juillet, ent. dans la chapelle de N.-D. du Pont, de Jean Paignon, charpentier; — 10 nov., ent. dans l'église des Jacobins, de Jean Preneuf, garde-étalon, âgé d'environ 45 ans; — 1755, 12 mars, parrain, Mᵉ Etienne Massias, chanoine; — 1756, 25 mars, mar. d'une fille de François Couthelias de la Ribière, avocat; — 24 avril, ent. dans l'église des Jacobins, de Jean Périgord, bourgeois et notaire; — 19 déc., parrain, Messire Antoine Dupin, écuyer; — 1757, 12 avril, bapt. d'un fils de Jean Fouriaud, régent; — 30 mai, ent. dans l'église des Cordeliers, de Anne Vaslet, fille dévote, âgée d'environ 83 ans; — 8 oct., bapt. d'un fils de Jean Gaudi, laboureur; marraine, d^elle Louise de la Bastide de Châteaumorand; — 15 oct., ent. dans la chapelle de N.-D., de d^elle Marie de Grandsaigne, épouse de Léonard Simon de Peyrissat, âgée d'environ 40 ans.

GG. 15. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1758-1769. — Paroisse de St-Pierre. — « Registre des baptêmes, mariages et sépultures.... » — Curés: Deverdilhac; Vicaires: Chabodie, Bernard, Chauvignier, Aillaud. — 1758, 8 juillet, ent. d'Etienne Massias, notaire royal, âgé d'environ 80 ans. Présent, autre Etienne Massias, chanoine; — 20 juillet, ent. dans l'église des Jacobins, de Magdeleine Montjon, épouse de Mᵉ Léonard Codet, procureur; — 25 sept., mention de Pierre-Nicolas de Regnonval de Courcelle, contrôleur des actes de Chabanais; — 8 oct., ent. dans l'église des Jacobins, de Mᵉ François Couteilhas de la Ribière, avocat en Parlement, âgé d'environ 40 ans; — 15 nov., mention de Jérôme Maisondieu, procureur; — 14 déc., ent. dans l'église paroissiale de Léonard Barier, procureur, âgé d'environ 40 ans, « sans avoir pu recevoir les sacrements; » — 1759, 1 janv., ent. de Jean Quichaud, mᵉ gantier; — 29 avril, mention de Simon Daguesseau, mᵉ papetier; — 29 nov., ent. dans l'église paroissiale de noble dame Marie du Vigneau de Salignac, décédée au château du Monteil, épouse de Mᵉ Jean Barbarin, écuyer, sgr du Monteil; présent, Mᵉ Jean Grandsaigne, sieur des Jouberties, distributeur; — 1760, 16 juin, ent. de Yves Luguern (?), régent, âgé d'environ 66 ans; — 8 juillet, mar. de Pierre Berthet, éperonnier; — 18 juillet, parrain, Léonard Simon, chanoine théologal; — 23 juillet, ent. dans l'église paroissiale, de Mᵉ Psalmet Mailhot, ancien curé d'Esse près Confolens, âgé d'environ 80 ans; — 26 août, ent. de Léonard Ribette, âgé d'environ 100 ans; — 27 août, bapt. de Junien, fils de père inconnu et de Marie Padri; — 1761, 12 janv., ent. de Jean, fils de père inconnu et de Valérie Merchadier, âgé de 7 ans, « après avoir receu la bénédiction compétente à son âge; » — 22 fév., ent. d'un

fils de Mᵉ Etienne Barbarin, écuyer, sieur de Puyfraneuf et de dame Catherine Dussoubs; — 29 mai, bapt. de François Rorice, fils de Michel Chabodie du Peyrat, bourgeois et de dˡˡᵉ Marie Rampnoux; parrain, François Rampnoux, sieur du Mas-de-Bost, bourgeois de Chabanais; marraine, dˡˡᵉ Catherine Singareau de Barouneau; — 8 nov., ent. de François Boyer, mᵉ chirurgien: — 1762, 20 mars, bapt. d'un fils de Pierre Simon Lafont, bourgeois; marraine, dˡˡᵉ Marie de Grandsaigne « qui seule n'a sceu signer, de ce enquis; » — 12 avril, ent. dans l'église des Cordeliers, de Mᵉ Léonard Codet, juge de Châteaumorand, âgé d'environ 64 ans; — 7 sept., parrain, Mᵉ Léonard Périgord, juge assesseur et contrôleur des actes en la ville de St-Junien; — 18 sept., bapt. d'un fils né de père et mère inconnus; — 31 oct., parrain, Mᵉ Léonard Deffuas, prêtre, représenté par Jean Leproux, mᵉ chirurgien: — 1763, 9 janv., mar. de Jacques d'Alesme de Gorseix, bourgeois de Limoges, avec dˡˡᵉ Léonarde de Chaussade; — 1764, 14 avril, bapt. d'un fils de François Peccadeau, bourgeois; parrain, Jean Amand, prieur des Augustins, et marraine, dˡˡᵉ Françoise Marie Moulinier, « qui tous deux ont déclaré ne sçavoir signer,; » — 30 juillet, bapt. de deux frères jumeaux; — 1765, 24 janv., bapt. d'Israël-Rorice-Théobald, fils de Jean Pinot de Lanfersé, bourgeois; parrain, Mᵉ Jean Guillemaud, « prêtre, bachelier en théologie, chanoine de cette église, juge viguier de police de la présente ville. GUILLEMAUD, chanoine, juge-viguier et de police. BERNARD, vicaire de St-Pierre; » — 18 nov., ent. d'un inconnu trouvé mort dans la juridiction de St-Auvent. Parmi les témoins, figurent: GRATEROLLE. « soubprieur de la congrégation des pénitents, prié par la justice du dit St-Auvent; » — 1766, 16 mars, bapt. d'un fils de Catherine .... et de père inconnu; — 23 mai, ent. dans l'église des Jacobins, de Jean-Junien Périgord, âgé de deux ans, fils de Léonard Périgord, juge assesseur et contrôleur des actes; présent, J.-B. Chavaud, négociant, et Junien Périgord, chirurgien-juré; — 1767, 24 fév., bapt. d'une fille naturelle de Jacquette..... et de père inconnu, née chez Jacques Boyer, chirurgien juré; — 27 mai, ent. de Marguerite Audoin, âgée de 45 ans, « décédée au pensionnat des dames religieuses, » épouse de Pierre Valette, procureur; — 2 juin, fiançailles de Pierre-Joseph Pradenne, fils de Nicolas, soldat invalide à l'hôtel-Dieu de Paris, et de feu Elisabeth de Corbelier, native de Strasbourg, « actuellement au service de Mᵉ de Londeix, officier de cavalerie du régiment de Penthièvre; » — 28 nov., ent. dans l'église paroissiale, de Mᵉ François Dupin, écuyer, âgé de 76 ans, veuf en dernières noces de Mathive Martin; — 1768, 10 fév., ent. de Jean Dubanc, docteur en médecine, âgé de 54 ans; — 8 avril, parrain, Jean Périgord, bachelier en droit, juge assesseur de la baronnie de St-Junien; — 21 mai, bapt. de deux sœurs jumelles; — 1769, 25 janv., ent. dans l'église paroissiale, « en payant les droits de la fabrique, » de Pierre Joumaud, âgé d'environ 50 ans; — 4 fév., parrain, Pierre Maublanc, chirurgien; — 12 avril, parrain, Mᵉ Antoine Montjon, clerc tonsuré, chanoine semi-prébendé.

GG. 16. (Registre). — In-4°, 205 feuillets, papier.

1770-1780. — Paroisse de St-Pierre. — « Registre des batêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Pierre.... » — Curés: Deverdilhac, Singareau; Vicaires: Chauvignier, Aillaud, Singareau, Beynaud, Allegraud, Dumontet de Lambertie. — 1770, 14 fév., bapt. d'un fils de Denis Chaussade, chaudronnier; parrain, Mᵉ Jacques de Chouly, écuyer, sgr de Béchady; — 30 avril, bapt. d'un fils de Léonard de Laglavoix, « notaire et procureur au comté de St-Auvent; » — 11 juin, bapt. d'une fille naturelle de Marie Vigier et de père inconnu; — 10 nov., bapt. d'un fils de Jean Boyer, soldat dans le régiment d'Artois; — 1771, 7 juillet, ent. dans l'église des Cordeliers de Pierre Codet, meunier; — 5 oct., ent. de Hyacinthe Chabodie, avocat en Parlement, âgé d'environ 31 ans; — 1772, 17 fév., mar. de Mᵉ George Reynaud, sieur de Laumière, docteur en médecine, fils de Mᵉ François Reynaud, juge de la ville et baronnie de St-Junien et docteur en médecine; — 26 juin, ent. dans l'église des dames religieuses de Marie Béchameil, âgée d'environ 16 ans, décédée dans le pensionnat des filles de N.-D., fille de Jacques Béchameil de Montenbeuf, en Angoumois. Présent, François Roy, mᵉ de musique; — 7 juillet, mar. de François Fontenille, « soldat dans le régiment provincial de Poictiers; » — 25 juillet, ent. de François Courivaud, « troisième régent du collège de cette ville, agé d'environ 62 ans; » présent, Martial Hacquard, maître écrivain; — 31 août, bapt. d'un fils de François Peccadeau, bourgeois, « procureur fiscal de la viguerie et police » de St-Junien. Parrain, Mᵉ Jean Guilhemeau, « prêtre, chanoine, bachelier en théologie, juge viguier et de police; » marraine, haute et puissante dame Marie-Geneviève de Vassans, marquise de Mirabeau, première baronne du Limousin,

vicomtesse de St-Mathieu, Chéronnac, Brie et autres lieux; — 1773, 1 fév., bapt. d'une fille de Jean Amasselièvre, huilier; — 28 juin, ent. dans l'église paroissiale, « en payant les droits de fabrique, » de Pierre Faure, âgé de 10 ans, fils d'André Faure, laboureur; — 7 août, ent. dans l'église paroissiale, « après avoir payé les droits de la fabrique, » d'un garçon de quelques jours, baptisé à la maison par nécessité, fils de Me Michel Vidaud de Jondat, conseiller assesseur en la sénéchaussée de Limoges; — 13 sept., bapt. d'une fille de Jacques Roche, me écrivain; — 4 oct., bapt. d'un fils de J.-B. Thavaud, négociant; parrain, Me Philippe-Claude-Auguste Chouly, marquis de Permangle, représenté par Me J.-B. Larieu, chanoine de St-Junien; marraine, la marquise de Mirabeau (voy. plus haut); — 16 oct., ent. d'une fille d'Etienne Massias, notaire royal, trouvée noyée dans la Vienne, âgée d'environ 23 ans; — 1774, 5 avril, bapt. d'une fille née de père et mère inconnus, « présentée par MM. de la justice.... qui nous ont dit l'avoir trouvée dans la chapelle de Ste-Elisabeth; » — 8 sept., bapt. d'une fille d'Armand Dussoubs, me chirurgien; parrain, Me Philippe Simon Dussoubs, chanoine; — 25 oct., bapt. d'un fils naturel de Pierre Rempnoux, aubergiste, et de Valérie Quentin; — 15 déc., bapt. d'une fille de Me Louis Barbarin de Puyfragnon, écuyer, sieur de Monteil; parrain, Me François-Martial Barbarin du Peyron, garde de corps du Roi; — 21 déc., bapt. d'un enfant trouvé, avec un billet portant ces mots: « Il n'a pas été baptisé; » — 1775, 18 avril, bapt. d'un fils de Jacques Roch, me d'école; — 27 mai, bapt. d'une fille de François Menu, « propriétaire; » — 27 août, bapt. d'une fille naturelle de Françoise Chaput et de Nicolas Lherbon, « conformément à la déclaration par la dite mère faite et déposée au greffe de la juridiction; » — 4 sept., parrain, Jacques-Amand Vigneaud, avocat en parlement, juge de Châteaumorand; » — 11 nov., ent. dans l'église paroissiale de Marie Sénemaud, « pensionnaire aux religieuses de N.-D., âgée d'environ 30 ans..... décédée hier, dans la maison des dites dames religieuses, après avoir reçu les sacrements des infirmes et payé les droits de la fabrique; » — 1776, 4 janv., ent. d'un fils naturel d'Antoine Amasselièvre et de Marie Thessier, « conformément à la déclaration par la dite mère faite et déposée au greffe de la juridiction de St-Junien; » — 7 avril, bapt. d'une fille d'Amand Dussoub, chirurgien: — 22 juillet, bapt. d'un fils de Gaspard François Dusoulier, me chirurgien; — 25 août, bapt. d'un fils de George Beynaud de Laumière, docteur en médecine et médecin de l'hôpital; — 22 oct., bapt. d'un fils naturel de Marguerite Parot et de père inconnu; — 1777, 11 déc., bapt. d'une fille de Joseph Valadat, cuisinier. Parrain, Me François de Carbonnières, comte de Montjoffre; marraine, Marie-Françoise de Carbonnières, dame de Baillet; — 1778, 12 janv., parrain, Me Etienne Vignon, chanoine et doyen du chapitre de St-Junien; — 8 mars, parrain, Jean Pouliot, gendarme du Roi; — 22 août, bapt. d'un fils naturel de Pierre Batier, sergent au régiment de la Fère, « avoué tel par Catherine Lenoir, mère, dont la déclaration a été donnée par devant Me Périgord, juge de cette ville; » — fo 160, vo, « Je soubsigné, ai pris possession de la dite cure de St-Pierre, le 11 avril 1778, assisté de Me Allegraud, vicaire en icelle, de Me Massias, notaire royal, des sieurs Roch et Defuas, qui ont servi de thémoins. SINGAREAU, curé susdit; » — 1779, 5 mars, ent. d'un enfant d'environ deux ans, fils de père inconnu et de Marguerite Pérote, veuve de Junien Chabaud; — 8 mars, bapt. d'une fille exposée près de la chapelle de N.-D., présentée par MM. de la justice; — 5 juin, bapt. d'une fille exposée près de la fontaine de la chapelle de N.-D., présentée par MM. de la justice; — 29 sept., ent. de Jacques Gaillard, âgé d'environ 97 ans; — 10 oct., ent. de Jean Beynaud, syndic fabricien de la dite paroisse; — 15 oct., ent. d'un homme âgé d'environ 60 ans, nommé Pierre « n'ayant jamais pu découvrir son nom de famille ny s'il étoit marié; » — 1780, 10 janv., bapt. d'une fille de Pierre Hitier, musicien; — 19 janv., bapt. d'un enfant naturel d'Anne Jayat et de père inconnu; — 15 mars, ent. d'un fils de Jacques Simon de Rieubarby, avocat en Parlement; — 27 août, bapt. d'une fille naturelle de Marie Vouzelaud, « se disant veuve de Jacques Lépine, en son vivant, menuisier; » — 7 nov., bapt. d'une fille de Louis Filreppe, musicien d'un régiment de dragons.

GG. 17. (Registre). — In-4°, 235 feuillets, papier.

1781-janvier-1792.— Paroisse de St-Pierre. — « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de St-Pierre.... » — Curé : Singareau; Vicaires : Allegraud, Deschamps, Teillet, Marchadier, — 1781, 11 juillet, parrain, Jacques-Pierre Boussy de Fromental, juge de Cieux; — 16 sept., bapt. d'un fils d'Israël Lavergne, chirurgien; parrain, Etienne Lavergne, « officier invalide; » — 10 oct., bapt. d'un fils de Jean Thamoyneau, bourgeois; parrain, Amand Bernard, faisant pour Me Jean Bernard, curé

d'Estagnac; marraine, d^{elle} Marie Thamoyneau.... Guillemaud, prêtre, chanoine, juge-viguier de police, faisant pour la marraine; » — 1782, 15 avril, bapt. d'un fils de Pierre Daudy, juge de Cognac, notaire royal et apostolique; — 3 mai, bapt. de Jeanne et Marguerite, sœurs jumelles, filles naturelles de Marie Vouzelaud, « ainsi appellées par Me Dussoubs, m^{e} chirurgien, qui nous les a présentées, le père étant incogneu ; » — 6 oct., ent. de dame Catherine Dussoulier, épouse de Me Etienne Barbarin, écuyer, sgr du Monteil, âgée d'environ 62 ans; — 1783, 9 mars, ent. de François Lefare, « soldat provincial, natif de la ville de Lion, venant de Rochefort, disposé à se retirer chez lui jusqu'à nouvel ordre; » — 19 mars, mar. de Simon Merlin de Chauzac, notaire royal, avec d^{elle} Valérie Barbarin, fille de Me Barbarin, écuyer, chevalier, sgr du Monteil.... Signé : Louys Barbaren, etquier (*sic*); — 21 juillet, ent. d'une fille en bas âge de Jean Pouliot, avocat en parlement et procureur d'office de St-Junien; — 22 août, parrain en titre, Georges-Symphorien Veyreton, religieux bénédictin à Bourges; — 1784, 28 mai, bapt. d'une fille de Gaspard François Dusoulier, sieur de Chareuil, ancien chirurgien des camps et armée du Roi ; — 1785, 18 juin, ent. de Me François Delagarde, écuyer, ancien porte-étendard des gardes du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, agé d'environ 60 ans; — 5 juillet, mar. d'E. Limousin, fils de François Limousin, m^{e} apothicaire de Limoges; — 21 sept., bapt. d'un fils de Marie Desalles, « mariée depuis seulement cinq mois et demi, avec Jean de l'Etang, et veuve auparavant de Jean Tourleau, décédé le 11 février de la même année, sans aucune absence; — 14 déc., bapt. d'un fils de Pierre-Joseph Codet de Boisse, ancien maire de St-Junien; — 1786, 17 janv., mar. de François Martin, fils de feu Jacques Martin, aubergiste du *Petit Coq*; — 25 mai, ent. d'un mendiant, « depuis très longtemps dans cette ville; » — 2 nov., parrain, Me Jean de Grendsagne, écuyer, sgr des Jouberties; — 1787, 13 fév., bapt. d'une fille de Me Joseph Codet de Boissse, avocat en parlement; parrain, Antoine Montjon, « échevin de l'hôtel de cette ville » de St-Junien; — 10 août, bapt. d'un fils naturel de Jeanne Pagnoux et de père inconnu; — 14 août, parrain, Me Etienne Lamy, chanoine semi-prébendé; — 2 oct., mar. de Léonard Dinard, « compagnon papetier ; » — 26 déc., « Je soubsigné, m'étant transporté aux fonts baptismaux, après avoir entendu l'appel comme ordinairement, par le son de la cloche, j'ai trouvé un enfant à baptiser, qu'on m'a dit avoir été trouvé exposé dans le faubourg N.-D., ayant un bulletin qui annonçoit qu'il avoit été ondoyé, n'ayant vu ny M. le juge, procureur d'office, ny...... pour m'attester la levée.... »; — 1788, 30 janv., mar. de Charles Guizier, cavalier de la maréchaussée, fils de François Guizier, ancien greffier des eaux et forêts de la maîtrise de Limousin; — 1 avril, mar. de Julien Reytier, brigadier des fermes du Roi; — 1 sept., présent, Junien Massias, notaire royal et distributeur; — 25 sept., ent. de Jean Boissou, soldat du régiment des dragons de Condé; — 7 nov., bapt. d'un enfant né de père et mère inconnus, présenté par Françoise Jolivet, maîtresse accoucheuse; — 1789, 17 janv., ent. de Léonard Codet de Boisse, ancien maire de St-Junien, âgé d'environ 73 ans; présent, Me Marc Petit, chanoine semi-prébendé; — 27 janv., bapt. d'un enfant exposé, présenté par MM. de la justice; — 31 mars, ent. d'un fils en bas âge de Me Jacques de Pons, écuyer, et de dame Marie-Justine de Montbel; présents, Me Jean de Grandsaigne, écuyer, sgr des Jauberties, et Me René d'Arfeuille, écuyer, ancien capitaine au régiment de la Fère; — 27 juin, bapt. d'un garçon né de père et mère inconnus, présenté par MM. de la justice; — 14 juillet, bapt. d'un fils naturel de Marie Derousseau et de père inconnu; — 14 juillet, bapt. d'une fille de Me Jacques de Pons et de Marie-Justine de Montbel; parrain, Joseph de Montbel, marquis de Bourgchambaud et autres lieux, chevalier de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et St-Lazare, ancien officier de cavalerie; marraine, dame Marguerite Barde de Lavergne; — 17 juillet, ent. de la susdite dame de Montbel; — 1 oct., bapt. d'un fils de Me Jean Massias, avocat en parlement, procureur fiscal de St-Brice; parrain, Me Junien Massias, notaire royal et capitaine de la bourgeoisie de St-Junien; — 7 déc., bapt. d'une fille née de père et mère inconnus, présentée par Marie Andrieu, nourrice; — 6 mars, bapt. d'une fille naturelle de Françoise Vouzelaud, présentée par Françoise Jolivet, accoucheuse; — 28 mai, bapt. d'une fille née de père et mère inconnus, trouvée près de la chapelle de N.-D. et présentée par Martiale Hitier, sa nourrice; — 19 juillet, ent. de Marie Rivaille, âgée d'environ 30 ans, « décédée dans une maison du faubourg N.-D., où elle s'y était retirée se sentant malade, après avoir servi de fille de chambre dans plusieurs maisons des environs de St-Junien; » — 17 sept., ent. d'une mendiante âgée, trouvée morte dans une grange, « étant munie d'un petit bulletin dont (*sic*) son curé consentoit qu'elle fit ses pasques où bon lui sembleroit ; » — 21 oct., bapt. d'un fils naturel de

Françoise Lagorse et de père inconnu; — f° 210, v° (le début de l'acte fait défaut, le feuillet précédent ayant été arraché) : « .... les avons sommés en conséquence, d'avoir à l'instant à prêter le serment prescrit et auquel ils se sont soumis par leur déclaration du 13 du courant, faitte au secrétariat de la municipalité. Et, à l'instant, le dit sieur Singareau, curé, ayant levé la main à Dieu, a juré et prononcé en toutes lettres, de veiller avec soin et exactitude sur les fidelles de sa paroisse, d'estre fidelle à la nation, à la loy et au roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume acceptée par le Roy. Ayant également sommé les dits Allegraud et Teillet, vicaires, de faire le serment porté par l'art. 3 du dit décret, ils ont de suite chacun à leur tour, levé la main, juré et prononcé intelligiblement et à haute voix, de remplir leurs fonctions avec exactitude, d'être fidelles à la nation, à la loy et au roy, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy. De la prestation desquels serments nous avons dressé acte sur le registre des baptêmes, mariages et sépultures de cette paroisse, en présence des dits fidelles, pour y avoir recours si besoin est, et le rendre notoire au public. Et ont les dits Singareau, Allegraud et Teillet, signé : SINGAREAU, curé de St-Pierre; ALLEGRAUD, vicaire; TEILLET, vicaire de St-Pierre; L. THOMAS, paroissien; P. HITIER, sacristain; CODET, maire; MARCHADIER, officier municipal; DEFUAS, notable; FRANÇOIS LABRUNIE, notable, etc.; » — 1791, 15 janv., parrain, Louis Barbarin, commandant de la garde nationale; — 20 janv., ent. de d^elle Marie Moulinier, âgée de 82 ans, épouse de feu Me Martial Peccadeau, notaire royal apostolique; — 20 fév., ent. de Martial Challiat, âgé d'environ 97 ans; — 30 mars, bapt. d'un fils de Joseph Pierre Codet de Boisse, homme de loi, maire de St-Junien; — 13 juin, mar. de Jean Fougeras, maître de danse; — 29 sept., parrain, Me Antoine Cluchaud (?), curé de St-Brice; — 15 déc., bapt. d'une fille naturelle d'Anne Baret et de père inconnu; — 1792, 11 janv., ent. de Marie Chambard, âgée d'environ 102 ans, veuve de Simon Chaize-Martin.

GG. 18. (Registre). — In-4°, 181 feuillets, papier.

1665-1791. — Paroisse de St-Pierre. — Répertoire des registres de baptêmes, mariages et enterrements pour les dites années.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1733-1788. — Famille Marneix. — Contrat de mariage d'Aubin Marneix, serrurier, avec Marie Teyxiéras, fille de Paul Teyxiéras, m^e tapissier de Limoges, le dit contrat portant constitution de 160 ll. de dot en faveur de la future épouse, 1733. — Quittance délivrée par Me Léonard Devoyon, docteur en théologie, chanoine et syndic de l'église de Limoges, d'une somme de 33 ll. reçue d'Aubin Marneix, m^e serrurier, pour droits de lods et ventes dus au chapitre à cause de l'acquisition d'une maison sise rue Haute-cité dans la directité du chapitre, 1744. — Cession faite par Pierre Chapoulaud, imprimeur de Limoges, à Aubin Marneix, m^e serrurier, d'une maison rue Haute-cité, dans le directité du chapitre, 1744. — Lettres de maîtrise en serrurerie délivrées par le lieutenant général de police en la ville de Limoges à Aubin Marneyx, garçon serrurier de St-Junien, après que le dit Marneyx eut fait son chef d'œuvre en présence des maîtres et bailes de la communauté, présenté un certificat de bonnes vie et mœurs et de catholicité et promis sous serment « de bien et fidèlement vacquer au métier de serrurier, servir le public en Dieu et conscience et se conformer exactement tant aux statuts du dit mestier qu'aux ordonnances et réglemens de police qui le concernent, » 1750. — Contrat de mariage de Paul Marneix, fils d'Aubin Marneix, m^e serrurier, avec Catherine Bordas, fille de Jean Bordas, m^e boulanger, le dit contrat portant constitution de 500 ll. de dot en faveur de la future épouse, 1765. — Testament d'Aubin Marneix, serrurier, habitant de la paroisse St-Maurice en la haute cité de Limoges, « détenu au lit à cause d'indisposition corporelle, » léguant à sa fille Marguerite la somme de 150 ll., et tout le reste de ses biens meubles et immeubles à son fils Pierre, 1767. — Dépouillement des rôles d'imposition de la cité de St-Junien, effectué sur la requête adressée par Marie Tessiéras, veuve d'Aubin Marneix, consul, à l'intendant de la Généralité, « aux fins qu'il luy plût ordonner que les habitans de la dite cité nommeroient un premier consul pour la présente année 1767, à la place du dit feu Auby (*sic*) Marneix, auquel nouveau consul les rolles de la dite cité seroient remis et elle déchargée, sous l'offre de remplir les sommes recouvrées en deniers ou en quittances, le dépouillement des dits rolles préalablement fait, » 1767. A la suite de cette requête, intervint une ordonnance signée De BEAULIEU, sub-

délégué, prescrivant une assemblée de ville pour la nomination d'un nouveau consul. — Lettres de maitrise en serrurerie délivrées par les maîtres et bailes de la dite communauté en la ville de Limoges à Pierre Marneix, fils de feu Aubin Marneix, et à J.-B.-Alexis Dubouchelx. fils de Jean Dubouchelx, m^e serrurier, après que les dits candidats ont eu exécuté leurs chefs d'œuvre, prêté le serment requis par devant le lieutenant général civil et acquitté les droits dus à la communauté 1768. — Contrat d'acquisition fait par Pierre Marneix d'une maison sise à Limoges rue de la Haute-cité près de l'auberge de la *Croix-Blanche*, pour la somme de 800 ll., 1768. — Quittance délivrée par Me Louis-Alexis de Maleden, chanoine de l'église de Limoges, d'une somme de 88 ll. recue de Pierre Marneix, m^e serrurier, pour droits de lods et ventes à cause de l'acquisition faite par le dit Marneix de la susdite maison, 1768. — Acte de partage de la dite maison, fait à l'amiable entre Pierre Marneix, m^e serrurier, et Catherine Delignères, 1770. — Quittance délivrée par François Bagaudou, laboureur, d'une somme de 225 ll. recue du dit Pierre Marneix pour fournitures de charbon faites en différentes fois. 1771. — Acte du partage fait entre le dit Pierre Marneix et Martial Hélie, cordonnier, d'une moitié de maison par eux acquise de Marguerite Barot, rue de la Haute-cité, 1771. — Quittance délivrée par la dite Marguerite Barot d'une somme de 460 ll. reçue du dit Pierre Marneix, pour final paiement du prix de vente de la susdite maison, 1772. — Acte par lequel le dit Pierre Marneix, serrurier, déclare renoncer à l'institution d'héritier faite à son profit par sa mère, 1788.



Département de la Haute-Vienne.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Supplément à la série E. — Archives communales.

VILLE DE ROCHECHOUART.

BB. 1. (Registre). — In-8°, 163 feuillets, papier.

1475-1643. — Registre consulaire de Rochechouart. — C'est la transcription, dans un ordre chronologique assez peu rigoureux, de quelques actes de l'administration consulaire de Rochechouart. — F° 1, r° : Afferme des revenus de la ville, faite par les consuls à Mérigot Delachaumette, clerc, moyennant la somme annuelle de 25 ll. et à charge de diverses redevances au vicomte de Rochechouart, aux prieurs d'Estricort et du Chatenet, au curé de Biennac (juillet 1475) (1). — F° 2, v° : Caution fournie par le dit Delachaumette aux consuls de la ville pour les raisons susdites (3 août). — F° 3, v° : Quittance donnée par les consuls à Jean Perrot pour les réparations par lui faites au mur de la ville (11 nov.). — F° 4, v° : Affermes du droit de fourrage faites par les consuls de la ville : à Martial Forgeau, charpentier, moyennant la somme de 8 ll. 10 sols par an (26 juillet 1478); — f° 6, r° : à Géry Chemison, marchand, moyennant la somme de 16 ll. par an (27 juillet 1479). — F° 7, r° : Traité des consuls avec les sieurs Jean Chanteu et Pierre Delavau pour les réparations à faire aux toitures et aux murailles du château (1480). — F° 8, r° : Afferme de fourrage faite par les consuls de la ville à Micheau Reys, mercier, moyennant la somme de 19 ll. 5 sols (22 juillet 1481). — F° 10, r° : Traité des consuls avec le sieur Perrot de las Vergnas pour murer les portes de Py et de la Vigne (7 avril 1487). — F° 11, r° : Condamnation de Jean Troilhau à payer aux consuls la sommé de 22 sols « pour l'arrest de ses comptes, » (14 nov. 1488). — F° 13, r° : Comptes rendus par Pierre Pigau, Pierre Soury et autres consuls de l'année 1485. — F° 19, v° : Traité des consuls avec le sieur Guillaume Vivien et autres maçons de la ville pour la reconstruction du four vicomtal (22 mars 1489). — F° 22, r° : — Procédure pour les consuls contre le sieur Poulet, débiteur (1500). — F° 23, r° : Reconnaissance d'un boisseau froment de rente, faite aux consuls de Rochechouart par Pierre Poulet, sa femme et ses enfants (1526). — F° 25, v° : Copie de quittance délivrée aux consuls par Pierre Chabasie, tournier, d'une somme de 40 ll. 13 sols à lui due « à cause du prix fait de font-bouillant » (22 déc. 1503). — F° 28, r° : Marché fait entre les consuls et Pierre de las Vergnas pour la reconstruction du four vicomtal (25 juillet 1503). —

(1) Publ. au t. II, p. 60 des *Doc. hist. sur la Marche et le Limousin.*

F° 29, v°: Transaction entre les consuls et Pierre Boulesteix, bachelier ès lois, au sujet d'un millier de plomb à lui réclamé, le dit Boulesteix promettant de payer annuellement aux consuls une somme de 20 ll. (sans date). — F° 32, r° : Prestation de serment par les nouveaux consuls entre les mains de leurs prédécesseurs (26 fév. 1506). — F° 33, r° : Autorisation accordée par les consuls de bâtir le long des murailles de la ville (8 mars 1506). — F° 35, r°: Affermes des revenus de la dite ville faites par les consuls : à Jean Pailler, moyennant la somme annuelle de 15 ll. 10 sols (28 juillet 1510); — f° 36, r° : à Pierre Boulesteix, marchand, moyennant la somme annuelle de 14 ll. (5 août 1511); — f° 37, v°: à Jean Chemison, marchand, moyennant la somme annuelle de 8 ll. 5 sols (22 juillet 1512). — F° 39, v° : Remise d'une somme de 51 sols tournois faite par le vicomte de Rochechouart aux consuls et habitants de la ville pour les aider à dégager les prés communaux hypothéqués à « certains personnages, » en garantie d'une somme de 100 ll. destinée à faire fondre la cloche de l'église paroissiale St-Sauveur (6 sept. 1511) (1). — F° 41, r°: Délibération concluant à prendre une somme de 14 ll. sur les revenus de la ville pour dédommager quelques consuls des avances par eux faites à l'occasion du passage d'une compagnie de lansquenets (22 fév. 1512). — F° 43, r°: Afferme du four banal faite par les consuls à Pierre Delachaumette, notaire, Raymond Delachaumette et Nadaud de Labrouhe, moyennant la somme de 20 ll. par an (22 juillet 1513). — F° 44, v° : Comptes rendus par les consuls (14 mars 1513, n. st. 1514). — F° 47, r° : Afferme du four banal, moyennant la somme de 21 ll. par an (23 juillet 1514). — F° 50, r° : Comptes rendus par les consuls (18 novembre 1514). — F° 52 : Prix fait par les consuls pour la réparation d'une brèche des murailles (22 fév. 1514, n. st. 1515). — F° 34, r° : Prestation de serment par les nouveaux consuls (22 fév. 1514, n. st. 1515). — F° 55, r°: Comptes rendus par les consuls (28 mars 1515). — F° 56, v°: Autorisation de percer une fenêtre dans les murailles de la ville, accordée à M° Aimeri Bodau, notaire (28 mars 1515). — F° 57 v°: Affermes du four banal, moyennant la somme de 19 ll. (22 juillet 1516); — f° 61, r° : moyennant la somme de 21 ll. (22 juillet 1515); — f° 63, r° : moyennant la somme de 15 ll. (22 juillet 1517); — f° 66, r°: moyennant la somme de 18 ll. (22 juillet 1518); — f° 67, r°: moyennant la somme de 18 ll. (1519); — F° 68, r° et v°: Copies de quittances délivrées aux consuls pour prix des réparations faites au clocher (1519) (1), etc., etc. — (Du f° 69, r°, au f° 162, les mêmes matières se reproduisent à intervalles plus ou moins réguliers. On peut toutefois relever encore les actes suivants) : F° 100, r°: Arrentement fait par les consuls à Jean Marron, barbier, de « certaine tour nommée et appellée la Porte-Panart, ensemble le plassage et ayzine estant pres et joignant à la dite tour » (5 oct. 1526). — F° 118, r°: Erection de la fontaine appelée de la Font-Bouillant devant l'église de Rochechouart (1539 (2); — F° 135, r°. — Délibération concernant les usurpations faites sur le domaine public (janv. 1598). — F° 638, v° : Acte par lequel le sieur Plenoyer, vicaire de St-Sauveur de Rochechouart, reconnaît avoir reçu de MM. Blaize Duverdier et Jean Chemison, consuls, « deux tabliers ouvrés » pour mettre sur l'autel de la dite église, lesquels tabliers furent légués par Marie Lacroix lors de son décès (1600). — F° 139, r° : Mention de la pose de la première pierre d'une demi-tour édifiée par les consuls derrière le four banal (1603). — F° 147, r°: Mention de la tour de Barrière que les consuls viennent de faire bâtir (1618). — F° 148, r°: Liève des rentes dues à la ville de Rochechouart : par les fermiers de la porte Panard, 6 deniers ; par ceux de la tour de Pourtaneau, 2 sols ; par ceux du portail de la Porte-Béraud, 2 sols ; par les fermiers de diverses maisons et boutiques de la ville, environ 50 sols. — *Passim :* listes des consuls de Rochechouart au XVII° siècle : 1601, Jean Pallier, Michel Boudaud, Jacques Delachaumette, Jean Mourellon ; 1608, Jean Maumillon fils de feu Michel, Etienne Delachaumette, fils de feu François, Jean Rougier, Pierre Delaire ; 1612, Jean Delachaumette fils de feu Léonard, autre Jean Delachaumette, sergent royal ; Junien Grauvaud, sergent royal ; Pierre Rogeret ; 1615, Jean Laborie, Jean Delachaumette, Mathieu Desvergnes, Jean Simon jeune ; 1616, Jean Maisondieu, Jérôme Boudaud, Pierre Delacharlonnie, Laurence Maumilhon ; 1618, Michel Marron, Jacob Maisondieu, Etienne Trouilhaud, Louis Delavaud ; 1624, Jean Delachaumette, fils de feu Junien ; Mathieu Desvergnes, Jean Desvergnes, Siméon Sériot ; 1625,

(1) Publ. au t. II, p. 61 des *Doc. hist. sur la Marche et le Limousin.*

(1) Publ. par M. Depoin, ap. *Bull. Soc. arch. du Limousin,* XXXII, p. 309.

(2) Publ. par M. l'abbé Arbellot, ap. *Bull. Soc. arch. du Lim.,* XVII, 19 — et par M. A. Leroux dans les *Doc. hist. sur la Marche et le Limousin,* t. II, p. 62.

Jean Symon, Etienne Delachaumette, Pierre Peyraut, François Delavaud; 1626, Martial Desvergnes, David Peyronny, Junien Périgord, Jean Reynaud, fils d'autre Jean Reynaud; 1639, Louis Boudaud, fils de feu Michel; Pierre Soury, chirurgien, fils de feu Jean; Jean Boulesteys, fils de feu Benjamin; François Maumilhon, fils de feu Jean; 1642, Jean Delachaumette, fils de feu Léonard; Antoine Bigard, fils de Jean; Jean Barrière, fils de feu Antoine; François Rozier, fils de Jean.

BB. 2. (Registre). — In-4°, 43 feuillets, papier.

1690-1770. — « Papier journal pour les affaires communes de la ville de Rochechouart, commençant le 12 janvier 1708. » — F° 1, r° et ss : Listes des collecteurs de Rochechouart de 1690 à 1741. — Parmi les affaires mises en délibération figurent les suivantes: F° 3, r° : Afferme du four banal. — F° 4, r° et ailleurs : Nomination des collecteurs et des consuls. — F° 5, r° : Répression des vols de nuit. — F° 6, v°: Rectification de la liste des collecteurs (1709). Il est dit que Josué Boulesteix étant allé demeurer dans le faubourg de Vayres « à cause de sa religion prétendue, » avait obtenu du tribunal de l'élection sa radiation des rôles de la ville de Rochechouart. — F° 8, r° : Répartition des tailles. — F° 12, r°: Amélioration du chemin appelé de Chez-Fontaudran. — F° 17, r°: Réfection des charpentes du clocher de l'église. — F° 20, v° : Logement de la brigade des archers. — F° 22, r°: Décharge de tailles réclamée par quelques privilégiés. — F° 23, v° : Suppression du Bureau des traites foraines et domaniales, établi à Rochechouart (1723). — F° 27, v° : Etablissement d'une école de filles (15 déc. 1727) : « Le zèle et la surveillance de messire Simon Nauche, docteur en théologie, prestre, curé de cette ville, pour le bien public de la paroisse, ayant fait observer combien une fille pour faire les petites écoles estoit nécessaire aux jeunes filles de la ville, à cet effet nous a proposé la personne de sœur Elizabet Brisau, estant actuellement en la ville de Confolent, personne d'une probité et capacité connue. La ville en reconnaissance des services qu'ils (*sic*) espèrent recevoir de la ditte [sœur], consentent qu'elle se loge dans l'hospital de la présente ville, jouisse de la maison, jardin et enclos en dépendant, en par elle instruisant à lire et écrire les jeunes filles de la ville, logeant les pauvres passants, visitant et assistant les pauvres de la ville de tout son pouvoir. Au surplus, la ville a nommé pour administrateurs du dit hospital, les personnes de maistre Jean de Lavaud, advocat de la présente ville, et de maistre Jean Goursaud le jeune, advocat, lesquels ont presté le serment de fidélement et en conscience régir les affaires du dit hôpital. Fait et passé en la plasse publique de Rochouart, les habitants assemblés à la manière accoustumée. » — F° 28, v° : Réorganisation de l'hôpital : «......... Sur ce que les dits consuls ont eu advis que d^{elle} Elizabeth Brisseau, à laquelle ils avoyent donné pouvoir de se loger dans l'hospital de la présente ville, aux charges et conditions portées en la délibération du 15 déc. dernier, ne vouloit accepter les dites conditions, cependant se nantir du dit hospital pour y establir un couvent d'hospitalières, ils ont requis la ville de délibérer si tel étoit leur (*sic*) advis. » Les habitants déclarant s'en tenir à la délibération du 15 déc. précédent, les consuls se transportent auprès de la d^{elle} Brisseau, lui font lecture de cet acte et lui demandent sa réponse. Après avoir pris avis du curé, la dite d^{elle} déclare ajourner sa résolution. — F° 29, r° : Etablissement d'une école de garçons (28 déc. 1727). — Les consuls demandent aux habitants s'ils acceptent, pour précepteur, un certain Jean Charles de la Jousselinière, « homme de bonnes mœurs et religion, » que le curé a fait venir de Limoges « pour instruire la jeunesse et lui apprendre les humanités. » Consentement des habitants accordant 60 ll. de traitement annuel au dit précepteur, « à la charge toutefois d'enseigner gratis six pauvres continuellement, lesquels les consuls nommeront. » — F° 32, r° : Traitement du précepteur (déc. 1730) : «.......... S'est présenté Hélie Rougeret, ancien précepteur de la présent ville, lequel parlant aux dits habitants assemblés [sur la place publique] leur auroit dit que, s'il a discontinué les fonctions de son employ qui est d'enseigner la jeunesse, c'est par deffaut de paiement fait des gages attribués aux précepteurs qui sont annuellement de la somme de 60 ll. » Il se déclare disposé à reprendre ses fonctions si les habitants consentent à lui servir son traitement. Ce qui est accordé, à charge par le dit Rougeret d'instruire quatre enfants pauvres désignés par les consuls. — F° 34, v° et ss : Traité des consuls avec le fontainier; — nomination d'un valet de ville; — afferme des places de la ville aux marchands; — adjudication du four banal. — F° 38, r° : Délibération concluant à louer un local pour servir de maison de ville et de lieu de réunion aux assemblées des habitants (fév. 1738) : «...... Le sieur Simon a dit qu'attendu que leur maison de ville est tombée en ruine depuis longtemps, qu'il est impossible d'y faire d'as-

semblées et que même il n'est pas possible de faire librement aucune assemblée ny délibération soubs la halle presente à cause du tumulte et du bruit causé par la populace de tous ages et de tous sexes quy se rendent pour sçavoir les causes de ces assemblées, ce quy empêche les consuls de convoquer les dites assemblées dans tous les besoins et les principaux habitants de s'y trouver, » il propose en conséquence de louer un local. — F° 42, r° et ss. : Transcription de pièces concernant le procès intenté par Me Léonard de Marcillac, bachelier en théologie, curé de Rochechouart et Biennac son annexe, administrateur et aumônier de l'hôpital, à quelques consuls qui l'avaient accusé d'avoir aliéné du fonds de l'hôpital une somme de 500 ll. pour s'en faire une rente personnelle (1770).

BB. 3. (Registre). — In-folio, 189 feuillets, papier.

1748-1793. — « Livre de la municipalité de Rochechouart. » (Le premier feuillet manque.) — F° 2, r°: « Il est d'usage à la ville de tenir et payer un valet de ville auquel on a coutume de donner pour ses gages la somme de 12 ll. par an..... » — F° 3, r° et ss. : Mentions analogues dans leur forme, relatives : à l'entretien de l'horloge moyennant 24 ll. par an, — à l'entretien de la fontaine, — au précepteur de ville à qui l'on donne 60 ll. par an. « Il est aussy d'usage que les consuls en charge ont la liberté d'envoyer au précepteur quatre garçons de la ville, des pauvres, que le précepteur doit enseigner gratis. » — F° 6, r° : Mention d'affermes faites par les consuls : du four banal moyennant 800 ll. et plus tard 170 ll. par an ; des places de la halle moyennant 30 ll. et plus tard 27 ll. par an. — F° 7, v° : 12 janv. 1755, Election par les habitants de la ville des sieurs Pierre Delabrunie, sieur de la Teuillière, avocat en Parlement et juge sénéchal de la Peyruze, et de Me Pierre Moreau, notaire royal et procureur, comme consuls en remplacement de Me Jean Goursaud de la Jousselenie et de Me Hilaire Goursaud de Bonnefon, précédents consuls. — F° 8, v°: 14 mars 1762, Election de Me Pierre Jacob Simon, avocat et Me Jacques Goursaud de la Jousselenie, aussi avocat, comme consuls. — F° 9, r°: 12 oct. 1771, Procès-verbal de l'élection de six notables. — F° 11, r° : 15 oct. 1771. Règlement fait par les notables sur l'ordre de leurs assemblées ordinaires et extraordinaires.— *Ibid.* Procès-verbal de l'inspection des fontaines de la ville par les échevins et conseillers de la ville. — F° 12, r° et ss : Délibérations relatives au différend mû entre les échevins et le vicomte de la ville au sujet des dites fontaines. — F° 13, v° : Délibération relative au différend mû entre les échevins de Rochechouart et la fabrique de la paroisse, touchant le paiement des tailles, le dit différend porté devant l'intendant de la Généralité de Poitiers. — F° 23 v° et ss. Transcription de dépositions relatives à quelques procédures administratives. — F° 27, r° : Nomination de collecteurs. — F° 28, v° : Délibération relative à l'hôpital (26 déc. 1785) : «............ M. J. B. Goursaud, sieur du Mazet, avocat en Parlement, juge lieutenant civil, criminel et de police, procureur du Roy en la dite mairie, a dit qu'il croyoit utile pour le dû de sa charge de les prévenir qu'il y a dans la dite ville un hôpital établi depuis quelques siècles composé de maison et jardin, scitué fauxbourg Porte-Marchedieu de la présent ville, auquel est attaché un revenu assez considérable pour y tenir de temps à autre quelques pauvres nécessiteux, que ce revenu étoit autrefois administré par le curé de la paroisse et quatre des principaux bourgeois ; mais depuis nombre d'années ces administrateurs étant décédés, l'on a négligé d'en nommer d'autres à leur place et ce revenu a été du depuis perçu et administré par les curés seuls qui n'en ont rendu aucun compte, quoique depuis bien des années il n'y ait eu aucun pauvre dans cet hôpital. » Le sieur Goursaud demande en conséquence que l'on nomme de nouveaux administrateurs, ce qui a lieu. On résout en même temps de contraindre le curé à rendre des comptes et à produire les titres de l'hôpital. — F° 31, r° et ss : Transcription de lettres patentes du Roi, procès-verbaux des séances de l'Assemblée nationale, décrets et autres actes analogues d'intérêt général. = F° 48 r° et ss : Délibération des officiers municipaux de Rochechouart protestant contre le choix qui a été fait de la ville de St-Junien pour chef-lieu du district. (14 janv. 1790). — Autres délibérations de la nouvelle municipalité relatives aux différentes branches de l'administration communale, redditions de comptes, prestations de serment, etc. — Transcription des lois, décrets, ordonnances et instructions des nouveaux pouvoirs publics ; extraits des procès-verbaux de la Constituante ; lettres patentes et discours du Roi, etc.

GG. 1. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1727-1759. — Paroisse St-Sauveur de Rochechouart. — Extraits des actes de baptême : de Laurent fils d'autre Laurent Rayet, marchand. Signé Hugon-

NEAU, vicaire de Rochechouart, 1727. Pour copie conforme : de MARCILLAC, curé de la dite ville, 1749; — de Jacques fils de Laurent Rayet, marchand. Signé MANEIX, vicaire de Rochechouart, 1730. Pour copie conforme : de MARCILLAC, curé de la dite ville, 1759.

GG. 2. (Registre). — In-8°, 241 feuillets, papier.

1773-1791. — Paroisse St-Sauveur de Rochechouart (1). — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — De Marcillac, Nadaud, Rempnoulx, Brandy, curés; S. Dechavignac, Périgord, Dubrac, Brac, Barben, Paulet, Brandy, Rempnoulx, Dumonteil, Volondat, Bourdier, Lemoine, Malauron, Lapouraille, Melière, vicaires. — Parmi les actes enregistrés, figurent les suivants : 1773, 1 fév., parrain, François Lacroix Delavalette, avocat; — 21 fév., ent. du fils de Me François Joseph Simon Delaborde, secrétaire du Roi; — 1 mars, parrain, Me Robert Simon de la Bastide, avocat; — 2 avril, bapt. de Monique, fille d'Antoine Silvain Prevost du Marais, avocat en parlement; — 16 avril, ent. du fils de René Gonneau, intendant du vicomte de Rochechouart; — 3 mai, ent. de Jacques de Beaudequin, ancien sergent au régiment de Dauphin-infanterie; — 10 juin, bapt. de Jean, fils de Me Pierre Montazeau, sieur Durand, chirurgien, et de delle Suzanne Gabriel de Montalembert; — 20 juin, ent. dans l'église des Jacobins, de delle Marguerite Périgord; — 22 juillet, ent. dans la chapelle de Bonmousson, de Pierre Lavergne, potier d'étain; — 12 août, bapt. de Jean Joseph, fils de Me Bertrand Bourdeau, avocat en Parlement; — 7 sep., mar. de Antoine Lacroix Delagrange, fils de Jacques Lacroix, avocat, avec delle Catherine Goursaud de la Joussellenie, fille de Jean Goursaud de la Joussellenie, avocat; — 3 oct., ent. de Me Joseph Boudaud, sieur de Monnery, médecin de la faculté de Montpellier, âgé de 60 ans; — 8 oct., ent. de delle Françoise Soury femme de Jacques Poitiers, me chirurgien; — 13 déc., ent. de Catherine Verdilhac, femme de J.-B. Goursaud, sieur du Mazet, avocat en Parlement, juge-lieutenant; — 27 déc., bapt. de Joseph, fils de Nicolas Chemison de Lassagne, me chirurgien; — 1774, 4 janvier, parrain, messire François Rayet, curé de Roussine; — 1775, 28 janvier, ent. de Jean Gouneau, décédé à l'hôpital; — 5 fév., bapt. d'Antoine, fils de Silvain Prevost, avocat en parlement; — 8 avril, ent. de Jeanne, femme de Pierre Cottet, armurier; — 23 avril, ent. de Simon Moreau. avocat en parlement; — 4 mai, bapt. de Jean, fils d'autre Jean Lacroix, chirurgien; — 24 juin, bapt. de Baptiste, fils de Joseph Beaudequin, notaire royal et apostolique; — 7 juillet, bapt. de Simon, fils d'autre Simon de la Razide, avocat en parlement: parrain, Simon de Fongrenier, chanoine régulier de la congrégation de France; — 28 oct., ent. de Marie, fille de Raymond Ducourtieux, cavalier de la maréchaussée; — 18 nov., bapt. de Jean, fils de Julien Léonard, huissier royal; — 28 nov., parrain, messire Louis-César-François de Bonneval; marraine, delle Agathe-Antoinette-Aimée de Rochechouart; — 1776, 16 fév., bapt. de Marie, fille de Pierre Montazeau. chirurgien juré; — 11 mars, bapt. de François, fils d'autre François Rayet, avocat en parlement et notaire royal; parrain, Me Laurent Rayet, ancien curé de Lindois; — 24 mars, parrain, Pierre Rempnoux, régent principal de St-Junien; — 1 avril, bapt. de Jean, fils de messire J.-B. Goursaud de Merlis, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de la Généralité de Poitiers; parrain, messire Thibaud de Marcillac, écuyer, seigneur d'Oradour, représenté par messire Ambroise Périgord, écuyer, conseiller secrétaire du Roi; — 28 avril, parrain, messire Armand Courlaut (?) marquis de Rochechouart, représenté par J.-B. Goursaud de Laumond-Chandeau, sénéchal de la vicomté de Rochechouart; — 7 mai, mar. de Guillaume de Lindoix, écuyer, seigneur de Puitignon, chevalier de l'ordre militaire de St-Lazare, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, avec delle Catherine Goursaud de Merlis, fille de Me J.-B. Goursaud de Merlis, avocat en parlement, etc.; — 25 août, bapt. de Catherine, fille de Me Pierre Descubes, notaire et procureur; — — 12 octobre, parrain, Jacques Rocq, précepteur à St-Junien; — 1777, 1 mars, bapt. de Françoise, fille de J.-B. Marchand, « receveur des aides au département de Rochechouard; » — 13 mars, mort de Joseph Chaumette, conseiller du Roi à l'élection de Coufolent; — 16 juillet, ent. de Germain Binet, maître d'hôtel de la maison de Rochechouart; — 6 oct., mar. de François Rayet, avocat, avec delle Thérèse Gouzon; — 1 nov., ent. de delle Jeanne, femme de Claude Bernier, avocat en parlement, entreposeur du bureau de tabac de Rochechouart; — 12 nov., bapt. de Charles-Alexandre, fils de J.-J.-Pierre Souchet, « écuyer, gentilhomme servant chez Monsieur, frère du Roy; » parrain, mes-

(1). Reconstituée en 1770. Voy. *Invent. des Arch. dép. de la Haute-Vienne*. C. 388. — Cf. *Bull. Soc. arch. du Limousin* XXXI, 90-91, article d'ailleurs erroné sur ce point.

sire Charles Alexandre Garnier, chevalier, seigneur des Prises; — 1778, 8 janv., parrain, Martial Gouzon Delachaumette, chirurgien; — 7 janv., bapt. de Catherine, fille de J.-B. Delacroix, chirurgien; parrain, Jean Boudaud, m[e] en chirurgie; — 6 mars, bapt. de Marie Rose, fille de Pierre Gros de Puisséguy, avocat en parlement; — 8 avril, bapt. d'Emilie, fille de M[e] Joseph Delachaumette, sieur de Mandat, conseiller du Roi à l'élection de Confolens; parrain, Etienne Delachaumette, avocat; — 6 avril, ent. de Marie Bigaud, femme de Jean Maisondieu, notaire; — 5 sept., parrain, Jean Levêque, curé de Chambon; — 3 déc., bapt. d'Antoinette, fille de J.-B. Marchand, receveur des aides à Rochechouart. — F° 61, v° : « Nous avons publié, chaque Quatre-Temps de l'année, l'édit de Henri second concernant les femmes qui cachent leur grossesse. A Rochechouart, 31 déc. 1778. Nadaud, curé; » — 1779, 12 janv., mar. de Jacques Lavergne, m[e] perruquier à St-Junien, fils d'Etienne Lavergne, officier de maréchaussée; — 12 avril, mar. de M[e] Claude Bernier, avocat en parlement, receveur au bureau de l'entrepôt du tabac, avec d[elle] Marie Chemison Delasaigne; — 4 mai, ent. dans l'église des Jacobins, de d[elle] Marie-Antoinette-Agathe-Anne de Rochechouart, fille de messire Louis-Marie-Honorine *(sic)* de Rochechouart et de Bridiers, comte de Chaillat et autres lieux, et de dame Victoire Boucher, vicomtesse de Rochechouart, la dite d[elle] Marie morte à Paris, le 13 avril; — 22 juillet, bapt. de Marie, fille de Pierre Boudaud de Maschaumont, avocat en parlement; — 6 août, bapt. de Jean-Julien, fils de Jean Boutineau de Lagorce, avocat; parrain, Jean Périgord, vicaire de Champniers; — 17 août, mar. de M[e] Pierre de la Brunye, sieur de la Tuillerie, avocat en parlement; — 23 août, bapt. de Baptiste, fils de François Rayet, avocat en parlement; — 4 oct., parrain, M[e] J.-B. Goursaud, curé de Cussac; — 25 nov., bapt. d'un fils de Léonard Ducloud, régent; — 1780, 6 fév., bapt. de Marguerite, fille de J.-B. Lacroix, m[e] chirurgien; parrain, M[e] Jean Lacroix, docteur en médecine; témoin, J.-B. Simon, médecin; — 17 fév., ent. d'Antoinette Béville, veuve de Joseph Barbou, en son vivant imprimeur libraire à Paris; — 29 avril, abjuration du protestantisme, faite par Anne Graveraud, veuve de Jean Martin, bourgeois du village de Lartige, paroisse de St-Pierre de Jarnac, diocèse d'Angoulême, agée de 45 ans, habitant Rochechouart depuis un an; — 30 juin, parrain, Jacques Roch, maître d'école de St-Junien; — 20 août, bapt. d'un enfant né de père et mère inconnus, « trouvé aux Jacobins de cette ville, sans billet ny autre indication » (mention relativement rare); — 1781, 13 janvier, bapt. de Pierre, fils de M[e] François Rayet, avocat en parlement; — 30 janv., bapt. de Marthe, fille de M[e] Bertrand Bourdaud, avocat; — 1 fév., bapt. de Suzanne, fille de Joseph Beaudequin, notaire royal; — 7 fév., ent. de J.-B. Soulat, notaire royal; — 8 fév., bapt. d'Adrien-Sicaire-Charles, fils de M[e] J.-B. Goursaud de Merlis, écuyer, conseiller du Roi, trésorier de France au bureau de Poitiers; parrain, M[e] Adrien-Sicaire Texier, écuyer, sgr de Talivaud, chevalier de l'ordre de St-Louis, représenté par M[e] Charles Périgord, écuyer, sgr. de Beaulieu; marraine, dame Henriette-Radegonde Moreau, épouse de M[e] Pierre de Maillard, écuyer, sgr de la Combe; — 9 mars, bapt. de Suzanne-Françoise, fille de Sylvain-Antoine Prevôt du Marais, avocat en parlement; — 12 mars, bapt. de Jean, fils de Michel Vivien, maître menuisier et « citoyen de cette ville; » — 15 avril, ent. de Suzanne Boudaud, fille de M[e] Joseph Boudaud, docteur en médecine; — 27 avril, ent. de Pierre-Joseph Simon, avocat, à l'âge de 55 ans environ; — 27 avril, ent. de Jeanne Duchatenet, épouse de Jacques Delacroix, avocat; — 12 juin, bapt. de Marie-Radegonde-Adélaïde, fille de M[e] Jacques Goursaud, sgr de la Jousselenie et des Borderies, avocat; parrain, M[e] Léon Sardain, écuyer, sgr de Reilhac; — 24 juin, bapt. de Pierre, fils de Léonard Ducloud, m[e] d'écriture; — 24 juillet, parrain, Antoine Chemison de Recoudert, garde du corps du Roi; — 15 août, M[e] Jean-Simon Delabarde, écuyer; — 12 nov., bapt. de Michelle Constance, fille de Louis Ardele concierge du château; parrain, M[e] Armand Constant, vicomte de Rochechouart-Pontville, capitaine au régiment d'Artois-dragons; marraine, d[elle] Michelle-Marie-Constance de Rochechouart-Pontville; — 1782, 11 janv., bapt. de Françoise « née de parents inconnus, trouvée le même jour sur les tuiles d'une petite maison située à l'entrée de la ville; » — 15 fév., bapt. de Léonard-Bertrand-Alpinien, fils de Pierre Boudaud de Machaumont, avocat en parlement; — 20 mai, ent. de Catherine Reyasse, épouse de Martin Boutineau de Lagorce, notaire et procureur de la châtellerie de St-Laurent-sur-Gorre; — 17 août, bapt. d'Auguste Michel, fils de M[e] Jacques-Pierre Legros de Puisséguy, avocat en parlement; — 27 sept., ent. de Jean Delacroix, docteur en médecine, âgé de 84 ans; — 14 déc., ent. de Pierre Sellier, natif de Normandie, garde forestier de Mad. la vicomtesse de Rochechouart; — 1783, 18 fév., mar. d'Etienne Boyer, brigadier des employés des fermes du Roi; — 20 fév., ent de Jean Giry, domes-

tique de M. le sénéchal; — 9 juin, parrain, Abraham Jallageas, notaire, — 2 août, bapt. de Françoise, fille de François Goursaud de Boischenet, bourgeois, et de d^elle^ Gouzon de la Chaumette; parrain, Me J.-B. Goursaud du Mazé, « avocat en parlement, juge lieutenant civil et criminel, procureur du Roi de la mairie de Rochechouart; » — 17 août, ent. de Pierre, fils de Léonard Duclou, m^e^ écrivain; — 21 août, ent. de Jean, fils de Pierre Boutinaud de la Gorse, avocat en parlement; — 26 août, ent. de Pierre de Marsillac, bourgeois, âgé de 84 ans; présent, Pierre Boudaud de Machaumont, avocat en parlement; — 2 sept., ent. de Raymond Migeon, âgé de 81 ans, notaire; — 23 sept., bapt. d'Anne, fille de François Rayet, avocat en parlement; — 28 oct., parrain, Pierre Migeon, huissier royal; — 12 nov., ent. de Jean Brice, ancien garde du château, décédé à l'hôpital de Rochechouart, à l'âge de 80 ans; — 1784, 14 janv., bapt. de Michelle, fille de Joseph Simon de Lagardette, notaire; — 27 janv., mar. de J.-B.-Jacob Simon, docteur en médecine, fils de feu Pierre-Jacob Simon, avocat, avec Marie Louise Goursaud, fille de J.-B. Goursaud du Limon, ancien procureur du Roi en l'élection de Confolens; présents, Hilaire Goursaud, lieutenant de marine, Robert Simon de la Raside, avocat en parlement, Jacques Simon, étudiant; — 3 juin, bapt. de J.-Baptiste, fils d'autre J.-Baptiste Soulat, notaire royal; — 18 juin, « Nota que j'ai pris possession de Rochechouart et Biennac ce 18 juin. BRANDY, curé; » — 24 juin, ent. de Suzanne Goursaud, fille de Jacques Goursaud, ancien maire de Rochechouart; présent, Annet Simon du Rivaud, avocat en parlement; — 15 juillet, ent. de Jean Delachaumette, huissier audiencier de la connétablie, âgé de 48 ans; — 11 sept., bapt. de Jean-Jacques, fils de François Delacroix, avocat en la cour; parrain, J.-J. Delacroix, docteur en médecine; — 1785, 9 janv., bapt. de Marie, fille d'André Thomas, « négociant; » parrain, J.-B. Rayet, aubergiste; — 30 janv., ent. de d^elle^ Elisabeth Dasnières de Villefranche, épouse de Me Pierre de la Brunie, avocat; — 26 mars, ent. de Jacques Beaudequin, « bas officier pensionné du Roi; » — 5 avril, mar. de J.-B. Poulet, fils de feu Jacques Poulet, chirurgien, avec d^elle^ Marguerite de la Chaumette, fille de feu sieur de la Chaumette, huissier à la connétablie; — 15 avril. ent. de Léonard Fourgeaud, ancien militaire invalide, décédé à l'hôpital; — 31 mai, ent. de Marie Giane, épouse de feu Pierre Rampnoulx, chirurgien; — 3 juillet, ent. de Marthe de Marcillac, épouse de Jean Boudaud, apothicaire; — 2 nov., ent. de d^elle^ Françoise Simon, épouse de feu Me Verdilhac de Villelonge, avocat en parlement; — 1786, 15 avril, parrain, Me Pierre Thomas, vicaire de St-Auvent; — 16 avril, ent. de d^elle^ Agathe de Londeix, fille de Me Guillaume de Londeix, écuyer, sgr du Puytignon, chevalier de l'ordre de St-Lazare, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi; — 13 mai, bapt. d'Emilie, fille de Me Silvain Prevost du Murest, avocat en parlement; parrain, J.-B.-J. Simon, docteur en médecine; — 11 juillet, mar. de Me François Grenet, notaire, procureur et arpenteur; — 25 juillet, mar. de Jean Souris, marchand; présent, Pierre Souris, « ancien démonstrateur d'anatomie; » — 17 août, bapt. d'Ursule et d'Agathe Goursaud, filles jumelles de Me J.-B. Goursaud de Merlis, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau de Poitiers; parrain, Me Jean-Marie Moreau, chevalier, sgr de St-Martial, président en la cour des aides de Guyenne, représenté par François Périgord des Conties, écuyer, clerc tonsuré, et Me Philippe Moreau, chevalier, sgr. de Montjulien, gendarme de la garde du roi, représenté par Guillaume Jean Goursaud de Merlis, écuyer, frère des baptisées; — 1787, 23 janv., mar. de Me Anne-René Berthelot, avocat en parlement, juge sénéchal des baronnies de Brice et Champagnac et de la vicomté de St-Mathieu, avec d^elle^ Rosalie Nadaud de Lagrange, fille de feu Joachim Nadaud de Lagrange, docteur en médecine de la faculté de Montpellier; — 2 juin, bapt. de Léonard, fils d'autre Léonard Rousseau, notaire royal; parrain, Me Léonard Brandy, licencié ès lois, curé de Biennat et Rochechouart son annexe; — 12 juin, parrain, Me Léonard Ducolombier, avocat; — 1788, 29 janv., acte signé « PASQUIER, chan. reg. pour avoir fait le baptême avec la permission de M. le curé; » — 29 janv., mar. de Me Léonard Chazeaud des Granges, juge sénéchal du comté de St-Mathieu et de la baronnie de Reilhac, avec d^elle^ Eulalie Simon, fille de Me Jacob Simon, avocat; — 16 juin, bapt. de Léonard, fils de Pierre Legiot de Puisséguy, sgr de Monteil, avocat en parlement; parrain, Léonard Fleurat, sieur de la Vaissière, sgr de la Gandonie et de Fayemondie; — 30 juin, bapt. de Paul, fils de Me Charles-Ambroise Périgord, écuyer, sgr de Beaulieu; — 7 sept., bapt. de Pierre, fils de J.-B. Soulat, notaire royal; parrain, Pierre Joubert, écuyer, sieur des Valons, commandant de frégate du roi; — 11 déc., bapt. de J.-B., fils de Me François Goursaud de Laumont, avocat; parrain, J.-B. Goursaud de Laumond, avocat en Parlement, juge sénéchal civil et criminel de la vicomté de Rochechouart; — (A la fin du cahier

de l'année 1788) : « Nota que depuis le 14 juillet 1788, on a presque pas vu de pluye jusqu'au 15 janvier 1789 que, quoy que le terrein fut si sec que les puits de la ville ont presque tous manqué d'eau ainsi que les petites rivières, il a commencé de geler le 15 octobre et a continué jusqu'au 15 janvier suivant, avec tant de violence, que la nuit du 30 au 31 décembre 1788, la gelée fut un degré et demy plus forte qu'en 1709. La neige tomba le 7 et le 8 décembre, épaisse de deux pieds et demy et a duré jusqu'au six janvier qu'elle ne disparut que pour retomber le même jour, de la même épaisseur, et a duré jusqu'au 15, ce qui a rendu l'hiver jusqu'à cette époque le plus rude qu'on aye vu; » — 1789, 26 janv., bapt. de Pierre, fils de Simon de la Barde, écuyer; parrain, Jean-Pierre Barreiron, sgr de Laillière; — 12 mai, mar. de Mᵉ Jean Desroches de Chassai, écuyer, ancien premier lieutenant au régiment de la Fère-infanterie, fils de Louis-Philippe Desroches, chevalier, sgr de la Valade, avec dᵉˡˡᵉ Anne Antoinette Périgord de Beaulieu, fille de Mᵉ Ambroise Périgord, écuyer, sgr de Beaulieu, Villechenon et autres lieux; présents, J.-Alex. Desroches, chevalier, sgr de Chassai, demeurant aux Salles-Lavauguyon, Jean Binet de Moulinneuf, sgr de la Garenne, Adrien de Texier, écuyer. capitaine de cavalerie, demeurant à Nontron, etc. *Signé :* « PÉRIGORD DES BORDERIES, curé de Marval, commis par M. le curé de Rochechouart absent; » — 24 août, mar. de Raymond de la Brunie, fils de Jean de la Brunie, bourgeois, avec dᵉˡˡᵉ Marie Simon, fille de Mᵉ Robert Simon de la Razide, avocat en parlement; présent, Joseph Mandat de la Chaumette, conseiller en l'élection de Confolent. *Signé :* « DE LA BRUNIE, vicaire de Chantrezat, commis par M. le curé de Rochechouart; » — 4 sept., bapt. de Joseph, fils de Nicolas Chemison, chirurgien; — 28 oct., mar. de Mᵉ Antoine Nanot, procureur en la sénéchaussée et siège présidial d'Angoulême, avec dᵉˡˡᵉ Jeanne-Louise Goursaud de la Jousselenie; — (A la fin du registre de l'année 1789) : transcription des lettres patentes du roi sur le décret de l'Assemblée nationale portant que tous les titulaires de bénéfices et supérieurs des maisons et établissements ecclésiastiques, seront tenus de faire, dans deux mois, la déclaration de leurs biens, 18 nov. 1789; — 1790, 7 avril, bapt. de Marie, fille de Joseph Beaudequin, notaire royal apostolique; — 14 oct., bapt. de François, fils de Pierre Emery Roch, maître écrivain; — *Passim :* plusieurs mentions d'enfants nés de pères inconnus; — 1791, 4 janv., ent. de dᵉˡˡᵉ Suzanne Goursaud, épouse de feu Jacob Simon Pailler, avocat; — 7 janv., ent. de Mᵉ Pierre de la Brunie, âgé de 75 ans; — 23 janv., « Aujourd'huy...., jour de dimanche, onze heures du matin, en l'église de la commune et paroisse de St-Sauveur de Rochechouard, à l'issue de la messe, en présence du Conseil général de la commune et des fidelles assemblés, la garde nationale sous les armes, M. Léonard Brandy, curé de la dite ville et paroisse, s'est présenté et a dit qu'en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 27 nov. dernier, sanctionné par le roi le 26 déc. dernier, et publié en cette municipalité le 16 du présent mois, il venait avec empressement preter le serment civique prescrit par les dits décrets. Et de fait, le dit sieur curé en présence des maire, officiers municipaux et notables, après un discours prononcé par M. le maire, auquel M. le curé a répondu avec des applaudissements universels, dans lequel il a exprimé à la grande édification des assistants, les sentiments d'attachement à la nouvelle constitution, a prononcé à haute et intelligible voix et la main levée, le serment solennel de veiller avec soin sur les fidelles de la paroisse confiée à ses soins, d'être fidelle à la nation, à la loy et au roy, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy. Et ce fait s'est ensuite présenté M. Mélière, vicaire, qui, en présence de la susdite assemblée, et la main levée, a pareillement fait et prêté le serment de remplir avec exactitude les fonctions de son ministère et d'être fidelle à la nation, à la loy et au roy. Ce fait et aucun autre ecclésiastique ne se présentant plus pour faire le même serment, l'assemblée s'est séparée.... RAYET (?), maire, J. TOURNADRE, ROUSSEAU, SOURY-DELAVERGNE, VIVIEN, DUVERDURIER, THOMAS, officiers municipaux; DELACHAUMETTE, DELACONCHIE, etc; — 3 avril, ent. de Marie Delatière, épouse de Mᵉ J.-B. Goursaud de Laumont, « avocat en Parlement, juge sénéchal de la ci-devant vicomté de Rochechouart; » — 24 mai, mar. de J.-Joseph Magy Dandalais, de la ville de St-Léonard, avec dᵉˡˡᵉ Radegonde Moreau de Montjulien; présents, Daniel de Montfayon, Tardivet du Repaire, Chenaud de Beaufort, etc.; — 27 août, bapt. de René, fils d'Antoine Lacroix, commandant de la garde nationale; — 17 oct., bapt. de Robert, fils de Raymond de la Brunie, de Fougeras, citoyen; parrain, Robert Simon de la Raside, homme de loi et juge de paix. — (Le registre de l'année 1792 et les suivants sont paraphés par le président du tribunal du district de St-Junien.)

GG. 3. (Cahier). — In-12, 21 feuillets, papier.

1625-1627. — Paroisse de Saint-Julien de Biennac. — « Papier où sont escripts les baptesmes, mariages et enterrementz qui ont esté faictz dans l'église de Biennac en Poictou pour le temporel et dioceze de Limoges pour le spirituel et cimetière d'icelluy, faict par messire Jehan Fourichon, presbstre, vicaire de la ditte esglise de Bienac, luy indigne. Le commencement de ce que dessus a esté le treziesme juillet 1625, lequel jour il a pris pocession (*sic*) de la ditte viquairie par le commendement de M. Boutineau, prebstre, curé du dit Bienac et de ses annexes, aulmonier de M. le compte (*sic*) de Chombert. » — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1625, 5 septembre, enterrement de François Beylier, fils de Jean Beylier; — 10 sept., ent. de Marie et Jeanne Beylier, filles de Jean Beylier; — 11 sept., ent. de Jean Beylier et de son enfant, « tous deulx dans une caisse ; » — 29 novembre, ent. de Marie de Roumaignac, après que deux témoins eurent affirmé « qu'elle avoit faict sa bonne feste et qu'elle frequentoit ordinairement l'esglise catholique, appostolique et romaine, et qu'elle est morte bonne catholique. »

GG. 4. (Cahier). — In-8°, 14 feuillets, papier.

1628-1630. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Jean Bertrand, vicaire. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1628, 4 septembre, ent. de M. Michel Goudard, régent demeurant au Chatenet; — 1629, 23 septembre, bapt. de Jean Brandi, fils de Guilhen Brandi, patron du village de Chez-Meliat.

GG. 5. (Cahier). — In-8°, 64 feuillets, papier.

1630-1635. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Jean Bertrand et Fourichon, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1630, 16 septembre, ent., de Léonarde Bazet, fille de Léonard Bazet et de Pasquette Chapelle « pauvres estrangers » de la paroisse de Melle; — 8 nov.: « Catherine Soury et Marie Couraud, mère et fille, ont arranthé à St-Antoine de Bienac pour trois ans 9 deniers, 3 deniers par an. » — 13 déc., ent. de Jean Puippellat, maçon, « pauvre estranger, décédé au village de Puy-Joyeulx ; » — 1631, 26 janvier, parrain Jean Chavagne, clerc; — 3 mars : « Jehan Boudaud et André Mallet, jeunes enfans, ont faict vœu à St-Anthoine de Bienac pour trois ans à cause de certaine maladie; » — 8 juin, bapt. de Marie Brachet, fille de Me Poncet Brachet, notaire; — 27 juillet, parrain Me Pierre de de la Gourrettie, écuyer, sieur de Vilars; marraine Anne de Rochechouart, fille du baron de St-Auvent; — 1632, 17 juin : « Marie Boudaud, de la ville de Rochoard, a faict vœu à St-Anthoine de Bienac pour trois ans ; » — 8 mai : « Je viquaire de Bienat soubzigné ay mis en pocession (*sic*) de la cure de Bienat et son annexe de Rochoart Me Jehan Nicolas, ayant donné procuration à M. de Broa, prebstre de Limoges, pour en faire l'acte, receu par Laurans de Limoges, notaire et tabellion ; » — 30 mai, parrain messire Jean Mourissaud, prêtre, vicaire de Mialet; — 1er juin, Françoise Gady et Léonard du Colombier « ont faict vœu à St-Anthoine de Bienac pour trois ans de faire célébrer une messe et pour les dits trois ans chasque année trois deniers de ranthe, affin de guérir de la maladie pour laquelle elle a faict le vœu ; » — 5 sept., bapt. d'Etienne de Lavaud. Parrain Etienne de Magnac (?), écuyer, sieur du Chastelard et de Rochebrune; marraine Jeanne Dasnières, delle de Grayne; — 1633, 21 février, bapt. de Pierre Durand, fils d'Etienne Durand et de Marguerite Vincent, « pauvres étrangers; » — 25 juin, mariage de Françoise Rampnoulx, « servante de Durant, appothicaire de Rochoart; » — 10 juillet, acte de baptême signé : « Fre René Camus, religieux du Chastenet, en l'absence de l'ordinaire; » — 5 oct. : « Suyvant la permission de la justice de Rochoart a esté enterrée dans le cimetière de Bienac et au fond d'icelluy ung petit enfant, fils de Marguerite Goudy, servante de Mons. de Villefranche et de Chez-Pouyaud, baptisé à la nécessité en la maison du dit sieur par le nommé en l'enqueste et audition de la dite Goudy.... (En marge) : La dite Goudy fut executtée le 2e jour de janvier 1634 en son appel de Paris; » — 1634, 28 avril, bapt. fait en la chapelle du Bastiment, paroisse de Biennac, de Guillaume, fils de Me Léonard du Colombier, chirurgien ; — 29 avril : « M. Boutineau a repris pocession (*sic*) de la cure de Bienac ; » — 1635, 30 mars, ent. de Frère Jean Dalbie, prieur du Chatenet; — 2 avril, bapt. de deux enfants jumeaux, garcon et fille.

GG. 6. (Cahier). — In-8°. 48 feuillets, papier.

1635-1640. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Fourichon et J. Cot, vicaires. — 1635 et ss., huit arrentements en faveur de St-Antoine; — 26 avril, « M. Chazaud a prins pocession de la cure de Biennac; » — 6 sept., ent. de Pierre Dupuy, fils de N. et de Léonarde Fredet; — 1636, 20 janvier, parrain Me Jacques Marron, chirurgien de Rochechouart; — 27 janvier, parrain noble Louis de Fonlebon, écuyer, seigneur du Buisson; marraine delle Jeanne Dasnières, fille de feu noble Léon Dasnières, écuyer, seigneur de la Chapelle; — 10 fév., parrain Gabriel de la Faye, écuyer; — 20 avril, bapt. dans la chapelle du Bastiment de Honorette, fille de Me Poncet Brachet, notaire, et de Marie Coquilhaud, demeurant au château du Bastitiment. Parrain Me Jean du Colombier, notaire au Bastiment; — 1640, 30 août, « Me Léonard du Colombier, chirurgien du bourg de Biennat, après avoir entendu crier par plusieurs fois au reynat de la confrairie de Monsieur St-Julien pour l'an 1661, a enchery aux réparations de l'esglise de Biennat pour le dit reynat la somme de 3 ll. et veut et entend que Guilhen du Colombier, son fils aisné, soit roy et asigné avec les dénommés; » — 1637, 3 avril, bapt. de Marie, fille de haut et puissant seigneur Jean de Rochechouart et de dame Marie de Marti. Parrain noble Jean de Tiercelin, sieur de la Chapelle-Baslou; marraine dame Marie-Esther de St-Germain. Parmi les signataires figurent Lucrèce Stuart; — 1638, 8 mars, parrain Me Jean Chazaud, curé de Biennat et Rochechouart; marraine, noble Marie de Barbezière, dame de la Chapelle; — 17 oct., bapt. de Jean Boulesteys, « fils naturel et légitime » de Josué Boulesteys et de Catherine Fareaud; — 25 nov., parrain Francois de Soubsleteil, curé de St-Jean-de-Vayres; marraine delle Marie de Rochechouart, fille du baron de Rochechouart; — 1639, 29 août, « Leonard de Lagarde du village des Bordes, promit pour estre roy de de la frairie St-Julien l'an prochain qu'on contera (*sic*) 1640, la somme de 8 livres 5 sols (caultion Pierre Delaire), et ce pour la réparation de l'eglize : Chazaud, curé; » — 17 nov., bapt. de Catherine, fille de M. Jean de Romagnac, notaire; — 1640, 7 février, abjuration du protestantisme par Jeanne Javerlhac. Signée : J. Chazaud, curé; D. Vernet, aumosnier de Monseigneur; F. J. R. Gassaignes, religieux de St-Dominique: M. de Barbezière. = (Au rebours du registre) : 1638, 22 août, « damoyselle Marguerite de Lachapelle, fille à M. et Mad., a esté nommée reyne de la confrerie de la Nativité de Nostre-Dame, et ont promis pour elle 6 ll. cire et ce pour la présente année; » — 1637, 30 août, « a esté délivré le reynat pour l'an 1638, à 15 ll. à la réparation de l'église, à 12 ll. pour faire une bannière, à Guilhen de Romaignat » (article biffé).

GG. 7. (Liasse). — 25 pièces, papier.

1659-1668. — Paroisse de Biennac. — Actes de baptêmes, mariages et enterrements. (Feuillets détachés, en fort mauvais état, maculés ou déchirés. Nombreuses lacunes.) — Mazeau et Ducoulombier, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1659, 26 mai, parrain Me Martial Chappus, notaire; — 8 sept., bapt. de Marie Jeanneton, fille du capitaine Jérémie et de Marie Jeanneton. Parrain, noble Jean de Rochechouart; marraine vertueuse dame Marie de Lambertie; — 1664, 15 février, ent. de Pierre Prevost, âgé de 40 ans, « ayant esté trouvé mort sur le grand chemin qu'on va de Rochouard à St-Laurent, proche du village de la Brousse; » — 1665, 18 août, abjuration du protestantisme entre les mains de M. Nauche, curé de Biennac, par Elisabeth Delaire, décédée le même jour après avoir reçu le sacrement de l'extrême-onction à l'âge de 60 ans; — 1668, 19 août, parrain Pierre Ducoulombier, me chirurgien de Biennac.

GG. 8. (Cahier). — In-4°, 55 feuillets, papier.

1660-1668. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes. — Mazeau, Deleyssene, Devialle, Ducoulombier et Pascarel, vicaires. — Parmi les actes enregistrés, figurent les suivants : 1661, 25 fév., bapt. de Jeanne, fille de Louis Javerlhac, notaire; — 23 juin, bapt. de Jean, fils de Robert d'Asnières, écuyer, seigneur de la Chapelle; — 29 août, acte signé Delaleys, curé de St-Gervais; — 1662, 4 janv., bapt. de Pierre Légier, « fils naturel mais illégitime; » — 9 mars, bapt. de Jean, « fils naturel et non légitime » de Jean de Rochechouart, écuyer, seigneur et vicomte des Bastiments, et de Marie Mouron, « boèmienne. » Parrain, Jean Boyssou, laquais; marraine Marie Rybotte, métayère du dit seigneur; — 28 août, acte signé Nauche, curé de Biennac; — 27 sept., parrain, Me Jean de Marcillac, notaire; — 20 nov., parrain, Me Jean de Labrunie, prêtre et vicaire, « de présent à Maraval; » — 1663, bapt. de Laurent, fils de feu

Pierre de la Conchie, mᵉ chirurgien; — 27 mars, bapt. d'Hilaire, « fils naturel de haut et puissant seigneur Jean de Rochechouart, vicomte des Bastiments, et de Marie Mouron ; » — 25 oct., parrain, Mᵉ Jean Desvergnes, avocat; — 1664, 13 janv., bapt. de Marie Chrestien. Parrain, François de Lavie; marraine, Marie de Lavie, représentée par Jeanne Ducoulombier, « d'autant que ladite Marie de Lavie s'est trouvée professer la religion prétendue réformée; » — 25 août, parrain, Pierre Soury, « au deffaut de Simon de la Brouhe qui n'a sceu les principes de la foy chrestienne; » — 1665, 20 août, marraine, « vertueuse Marie de Barbezière, dame de la Chapelle, demeurant à la maison noble de Guains, au dit bourg » de Biennac; — 6 déc., parrain, Mᵉ Robert d'Asnières, écuyer, seigneur de St-Palais; — 1666, 2 avril, parrain, Simon Javerlhac, « maître en l'art de peinture ; » — 10 avril, bapt. de Joseph, « fils naturel de haut et puissant seigneur Louis de Rochechouart, comte des Bastiments, et de Mathurine Puyrichard, du bourg de Cherveyx en Angoumois. A esté son parrain Jean de Leylavoix, sieur de la Maillerie, du bourg de St-Auvent, et sa marraine Magdeleine Lair, demeurant en service auprès de Mad. la baronne des Bastiments; » — 1667, 26 juin, bapt. d'une fille née dans la paroisse de Vayres, « le sieur curé [de cette paroisse] estant absent de son bénéfice, et estant à Paris pour les intérêts de l'esglise; » — 5 juillet, parrain, Mᶜ Martial Chappuis, notaire; — 1668, 1 janvier, bapt. de Marie, fille de Jean Meilhat, maître cuisinier, etc.

GG. 9. (Cahier). — In-12, 87 feuillets, papier.

1664-1674. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Ducoulombier, F. Esthauvel, Treilhe et Simon, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1665, 22 sept., témoin, Mᵉ Simon Javerlhac, « maître en l'art de peinture ; » — 1666, 19 janvier, témoin, Mᵉ Isaac Penifaure, de la ville de Rochechouart ; — 4 mai, témoin, Mᵉ Jean Bréaud, sergent royal; — 1667, 9 janvier, témoin, Mᵉ Pierre Javerlhac, notaire; — 20 juin, témoin, Mᶜ Louis Soury, apothicaire demeurant à Rochechouart; — 8 nov., mariage entre Simon Javerlhac, « maître en l'art de pinture, » et Françoise Chappus, tous deux de Biennac; — 22 nov., témoin, Mᵉ Jean Marron, notaire de Rochechouart; — 1668, 6 février, témoin, Mᵉ Louis Javerlhac, notaire de Biennac; — 20 août, mariage entre Robert Dasnières, écuyer, sieur de St-Palais, habitant de la paroisse de Biennac, et dˡˡᵉ Anne Valentin, de la paroisse de Javerdat; — 1669, 12 mars, acte de baptême signé Nauche, curé de Biennac; — 1670, 30 avril, parrain, noble Robert Dasnières ; marraine, noble dˡˡᵉ Marie Dupin, demeurant en la paroisse de St-Cirq; — 20 juin, bapt. de Jeanne, fille de Simon Javerlhac, mᵉ peintre ; — 1671, 12 janvier, mar. de Léonard Ratteau, mᵉ sargetier; — 15 décembre, ent. de Marie Soury, fait par M. Pascart, vicaire de Rochechouart, en l'absence du vicaire de Biennac ; — 1673, 3 sept., bapt. fait par J. Dasnières, prêtre délégué ; — 8 oct. et ss., bapt. faits par F. Dejousseu, vicaire de Rochechouart; — 22 oct., bapt. dans l'église de Rochechouart de Marguerite Soury, « fille batarde et non légitime de Léonard Soury et de Jeanne Paulet, ses père et mère, du village de Champaignac, lesquels ont esté conjoints et mariés par un mariage non légitime, d'autant que la dite Jeanne Paulet a esté mariée avec le dit Léonard Soury sans avoir certificat et assurance de la mort de son premier mari ; » — 1674, 16 janvier, mar. fait dans la chapelle de N.-D. de Bonmousson de Rochechouart ; — 1 avril, parrain, messire Jacques d'Ablat, chevalier, seigneur de Pressac; marraine, haute et puissante dame Marie des Cars, femme de messire Louis-Joseph de Rochechouart, chevalier, seigneur comte des Bastiments ; — 4 juillet, témoin, M. Jean Vivien, notaire de Rochechouart.

GG. 10. (Cahier). — In-4°, 131 feuillets, papier.

1674-1694. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — J. Simon et Javerliat, vicaires. — (Sur la couverture du registre) : « Je soussigné, vicaire régent de la paroisse de Biennat, ai ramassé et cousu ensemble tous les fragments que j'ai pu trouver depuis 1674 [jusqu'à 1694] et [déclare] que foy doit y être ajoutée. Ce 23 mars 1768, Brandy Dupeyrat, vicaire régent de Biennat. » — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1674, 1 nov., parrain, Antoine Rateau, marguillier ; — 1675, 20 juin, acte de baptême signé Javerliat, prêtre délégué; — 17 nov., bapt. de Catherine Ducolombier, « dans l'église du couvent du Chastenet; » — 1676, 25 oct. et ss., actes signés F. Dejousseu, vicaire de Rochechouart; — 1677, 7 mars, acte de baptême signé Nauche, curé de Biennac; — 25 juillet, parrain, Louis-Joseph de Rochechouart, comte du Bastiment, de St-Cyr, Chaillat et autres places; — 22 août, bapt. de Jacques, fils de messire Joseph de Rochechouart et de Marie des Cars. Parrain,

messire Jacques des Cars, seigneur de St-Bonnet et de la Renaudie; marraine, Catherine des Cars, comtesse de Beauvais; — 29 sept., mar. d'Antoine Périllat, m[e] tisserand; — 1678, 28 fév., bapt. de Pierre, fils de Simon Brandy, m[e] tisserand; — 20 fév., acte de baptême signé Mars; — 28 mars, parrain, François Laurens, m[e] chirurgien; — 16 août, mar. de Jean Descubes, sieur de la Lorentie, avec d[lle] Jeanne de Vautière, fille de Charles de Vautière, écuyer; — 27 oct., bapt. d'une fille née de père inconnu; — 3 nov., bapt. de Marie, fille de messire Louis-Joseph de Rochechouart et de Marie des Cars. Parrain, messire Jean-François de Pompadour, vicomte de Rochechouart et St-Germain; marraine, dame Marie de Rochechouart, dame de Bussière; — 1679, 6 janvier, ent. de Marie Laroche, femme de Jean Peyrat, de la paroisse de Sarlande en Périgord; — 12 mars, parrain, Pierre Ducoulombier, m[e] chirurgien; — 14 mai, parrain, messire Jacques Dasnières, écuyer, sieur de Villeneuve: — (en marge): « L'an de grâce 1679, au mois de décembre, la custode de Biennat a esté achetée à Paris 40 ll. 15 sols, le port gratis. M. Nauche, pour lors curé, a fourny 30 ll. et la paroisse le reste; la dite custode a la couppe dorée; » — 29 décembre, ent. de M[e] Martial Chapput, notaire, âgé de 72 ans; — 1680, 12 fév., parrain, Etienne Delavaud, docteur en médecine; — 29 mars, bapt. de Martial, fils bâtard de Léonard Fourgeaud et d'Anne Boulesteix; — 30 avril, mar. de Jean Poumier, m[e] tisserand; — 20 oct., parrain, noble Jacob Dasnières, sieur de Villeneuve; — 1681, 14 janvier, mar. entre François Laurent, m[e] chirurgien, fils de Louis Laurent, notaire, avec Marie Dureysseix; — 20 déc., bapt. de François, fils de messire Louis-Joseph-Victor de Rochechouart et de Marie des Cars. Parrain messire François Joumar Tizon d'Argence, chevalier, seigneur de Courrière et autres places; marraine, illustre d[elle] Jeanne des Cars; — 1682, 9 fév., mar. de Jean Coulhon avec Léonarde Léonard, après dispense du pape pour raison d'affinité au 3[e] degré; — 18 mai, parrain Pierre Ducoulombier, m[e] chirurgien; — 29 sept., mar. entre Georges Esdras, fils d'autre Georges Esdras et de dame Marie Savaniou, « demeurant à present au chasteau de M. le comte de Rocheouart aux Bastiments, » avec Jeannette Blaumet; — 1683, 9 avril, ent. de M[e] Léonard Nauche, curé de Rochechouart (1), docteur en théologie « et fort regreté: » — 20 juin, marraine, Louise Cloquemin, fille de M[e] Cloquemin, « horrologeur de Rochechouart; » — 1684, 16 janvier, parrain, Gabriel Londeix, écuyer, sieur de la Brousse; — 2 avril, parrain, Jean Constancin, sieur du Chastanet, m[e] de forge; — 30 juin, ent. de François Laurens, « assassiné entre les deux ponts de Rochouart; » — 4 août, bapt. de Jeanne, fille de père inconnu: — 20 août, bapt. de Marguerite, fille de François Laurent, sergent royal; — 1685, « Registre pour la paroisse de Biennac et Rochechouart son annexe pour l'année mil six cent quatre-vingt-cinq; » — 4 déc., bapt. de Jean, fils de Jean Descubes, sieur de la Lorencie et de Suzanne Fayolle, demeurant au château du Bastiment. Parrain, M[e] Jean Fayolle, premier lieutenant de la maréchaussée du Limousin; marraine, d[elle] Madeleine Chautois, femme de M[e] Pierre Descubes, sieur des Vignes; — 1686, 23 juillet, ent. de M[e] Antoine Javerliat, notaire; — 31 juillet, ent. de Françoise Delabrunie, décédée à Rochechouart à l'âge de 72 ans; — 20 sept. et ss., actes signés: Frère A. Parade, religieux de St-Dominique, à la place du sieur curé et par son ordre exprès: Fr. Jacques Farnières, de l'ordre des FF. Prêcheurs, faisant pour M. le curé et par son ordre exprès (1); — 22 déc., ent. d'Anne Chabaudie, femme de Léonard Chappus, notaire; — 29 déc., marraine d[elle] Marie de Marcilhat, femme de M[e] Maron, médecin; — 1687, 23 février, acte de baptême signé: Nauche, curé; — 20 mars, parrain, Jean Maron, notaire; — 3 avril, ent. de dame Anne Valentin, femme de M. de St-Palais de Guains, de la Motte, d'Oradour et autres places, « dans la chapelle du cimetière de Bienat, ez tombeaux des ayeulx de M. son mary; » — 18 juin, parrain, M[e] Louis Laurent, notaire au comté d'Oradour; — 20 juin, parrain, M[e] Jean Chouverron (?), seigneur de Jourgnac; — 10 oct., bapt. de Léonard de St-Gervais, né de père inconnu; — 1688, « Papier des baptesmes, mariages et enterrements de la paroisse de Bienat; » — 6 juillet, parrain, Joachim Chouverron, seigneur du Chastelard; — 25 juillet, parrain, Jean Dasnières, écuyer; marraine, dame Suzanne Barbe, femme de Louis Dasnières, écuyer, seigneur de Villechenoux; — 21 sept., mar. de Jean de la Conchie, fils de feu M[e] Laurent de la Conchie et de dame Françoise Soudanes, avec Nicole Chapput, fille de M[e] Léonard Chapput, notaire; — 1689, 9 février, mar.

(1) Ne point le confondre avec un autre Nauche, curé de Biennat, qui vivait à la même époque et dont la signature se retrouve dans le présent registre jusqu'en 1694.

(1) Ces premières mentions de l'année 1686 se trouvent sur une feuille intercalée par erreur au milieu des actes de l'année 1688, qui sont eux-mêmes reliés dans le plus grand désordre.

de Mᵉ Junien Dupuy, sieur de Boygeras, fils de Mᵉ Léonard Dupuy, avocat en parlement et juge sénéchal d'Oradour-sur-Glane, avec dˡˡᵉ Jeanne Périgord, fille de feu Jean Périgord, sieur de Puyblanc, mᵉ apothicaire ; — 21 fév., bapt. de Marie Olympe, fille de messire Jean-François Dasnières, écuyer, sieur de Villechenoux, et de Suzanne Barbe; — 27 nov., parrain, Mᵉ François Laurent, sergent royal ; — 19 décembre, ent. de dame Suzanne Barbe, femme de messire J.-F. Dasnières, décédée de mort soudaine ; — 1690, 15 fév., bapt. de Jacques, fils de Mᵉ François Vergnaud, écuyer, sieur de St-Hilaire ; — 12 mars, bapt. d'une fille née de père et mère inconnus. Parrain, Jacques Goudy, menuisier; marraine, Michelle Pascaud, servante; — 26 avril, bapt. de Jeanne, fille de Pierre Nicolas, cavalier de la compagnie de M. Renoux, capitaine d'une compagnie de chevau-légers allemands, et de Thérèse Renoux ; — 17 nov., parrain, Mᵉ Jacques Javerliat, notaire ; — 1691, 21 mars, bapt. de Jeanne Dupuy, fille de Mᵉ Léonard Dupuy, sieur des Plantes. Parrain, messire Simon Dupuy, curé de Javerdat, docteur en théologie ; — 2 mai, mention de Mᵉ Junien Ogier, curé de St-Pierre à St-Junien ; — 22 oct., bapt. de Léonard, fils de Mᵉ François Vergnaud, écuyer, sieur de St-Hilaire ; — 17 nov., parrain, Mᵉ Louis des Vergnes, sieur de la Logerie; — 1692, 24 avril, marraine, dame Jeanne Descubes, religieuse à St-Junien ; — 16 sept., parrain, Mᵉ Jean Simon, sieur de Brueil, avocat en parlement et procureur d'office de Rochechouart ; — 11 nov., ent. dans le cimetière des pauvres d'un petit mendiant, âgé de 7 ans ; — 21 nov., parrain, Mᵉ Simon Javerliat, peintre ; — 1693, 29 fév., parrain, Jean Brossard, sieur de Lespardeau ; — 13 juin, parrain, Mᵉ François Touyeras, avocat en parlement et procureur d'office de St-Auvent ; — 25 oct. et ss., actes signés : « Fr. Antoine Parade, prêtre de l'ordre des FF. Prêcheurs, servant pour M. le curé ; » — 24 nov., bapt. de Françoise, fille de François Laurent, sergent royal ; — 31 déc., ent. de dame Marie Barbesie, veuve de Mᵉ Robert Dasnières, sieur de Maisonneix, seigneur d'Oradour et autres places ; — 1694, 11 janv., ent. de Louis Delavie, sergent royal ; — 13 juin, parrain, Mᵉ François Touyeras, avocat en Parlement.

GG. 11. (Registre). — In-4°, 31 feuillets, papier.

1694-1697. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Nauche, curé ; Massoulie, Dupré, Goursaud et Delavie, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1695, 4 avril, acte signé « Gabriel Labrouhe, religieux prestre ; » — 1696, 5 juin, parrain Mᵉ Pierre Javerlhac, curé de Pluviers ; — 15 juillet, acte signé « F. Benoist Retourret, frère mineur indigne ; » — 22 juillet, acte signé « F. Michel de Cazeneuve, récollet indigne ; » — 26 juillet, acte signé « F. Hyacinthe Lonval, religieux de St-Dominique ; » — 14 septembre, parrain, Léonard, fils de Louis Javerlhac, praticien ; — 4 octobre, parrain, Léonard Delafontaine, mᵉ horloger ; — 30 octobre, parrain, Etienne Lavaud, docteur en médecine à Rochechouart, etc. — (Un grand nombre d'actes, rédigés par les vicaires, sont d'une orthographe et d'un style singulièrement viciés.)

GG. 12. (Registre). — In-4°, 31 feuillets, papier.

1697-1700. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Nauche, curé; Delauze et Simon, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1698, 25 avril, bapt. d'Anne, fille de Louis Couille, par le vicaire de Biennat, « comme ayant charge de M. le curé de Rochechouart, » (mention fréquente); — 20 juin, ent. d'un enfant « qui avait été baptisé par M. Joubert, curé de St-Jean-de-Vayres ; » — 28 juillet, mar. sur présentation d'un certificat délivré par le sieur Pouillot, curé de Chaillat (?); — 2 sept., bapt. célébré « en l'église paroissiale de St-Sauveur de Rochouart ; » — (Sur le plat du registre) : « Le premier dimanche de l'Avent de l'année 1698, François Rateau, le marguiller, s'est obligé d'entretenir l'autel de cire pendant un an moyennant 10 ll. que M. le curé lui donne ; » — 3 déc., « aujourd'huy on a commencé de ne pas conduire les morts au cimetière ; » (écriture du sieur Simon, vicaire); — 1699, 21 avril, bapt. de Françoise, fille de Jean Delachaumette, drapier; — 11 mai, bapt. de Pierre, fils de Mᵉ Jean Descubes, sieur de la Laurentie ; — 12 mai, acte signé « J. Goursaud, vicaire de Rochechouart ; » — 8 juillet, ent. de dˡˡᵉ Marie Régat, femme du sieur François Vergneau du Maine, « bourgeois du village des Brosses ; » — 15 sept., mar. sur présentation d'un certificat délivré par Mᵉ Gauteille, prieur curé de Chéronnac ; — 1700, 16 mai., bapt. de Jeanne, fille de Mᵉ Louis Javerlhiat, praticien ; — 14 déc., bapt. de Marie Anne, fille de Mᵉ Jean Descubes, sieur de la Laurentie. Parrain, messire François des Cars représenté par messire François de Rochechouart ; marraine, dˡˡᵉ Marie Anne d'Espinay de St-Luc, etc.

GG. 13. (Cahier). — In-4°, 36 feuillets, papier.

1701-1704.— Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Simon, vicaire. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1701, 10 mai, acte signé « NAUCHE, curé de Rochechouart ». — 8 juin, bapt. célébré en l'église paroissiale de Rochechouart par J. Goursaud, vicaire ; — 1702, 24 janv., mar. sur présentation d'un certificat délivré par Mᵉ Malignaud, curé de Chassenon; — 30 mai, bapt. de Marguerite, fille de Pierre Boutet, « cabaretier ; » — 17 octobre, mar. de Jean Goursaud avec Jeanne de la Tierre, « vu la fulmination du bref de N. S. P. le Pape, Clément XI, obtenu pour se faire dispenser de l'empeschement du troisième degré de consanguinité ; » — 1703, 10 sept., mar. sur présentation d'un certificat délivré par Mᵉ Dusolier, curé de Saint-Laurent; — 1704, 29 janvier, mar. de Martial Roux, écuyer, veuf de dame Françoise Laurent, avec dᵉˡˡᵉ Marie Olympe Dasnières, fille de feu Jacob Dasnières, écuyer, et de feu Elisabeth de la Tour; — 29 janvier, autre mariage célébré par le curé de Rochechouart et Biennac, etc.

GG. 14. (Cahier). — In-4°, 79 feuillets, papier.

1704-1711. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Simon, Madelbos, Laguerie, Sardinet, Lecugy, St-Maurice et Philippe, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1704, 1ᵉʳ avril, mar. d'Olivier Dasnières, écuyer, fils de feu Jacob Dasnières, avec Elisabeth Birot, dᵉˡˡᵉ de Servolle, fille de Pierre Birot, écuyer, sieur de la Mirande et de la Clavelière, « capitaine au régiment de Périgord ; » — 24 août, mar. de Jeanne Dutiras, « laquelle est originaire de la paroisse de St-Blaise, vulgairement de St-Basille ; » — 2 octobre, parrain messire Pierre Thomas de Joussinaux ; marraine dᵉˡˡᵉ Marie de Rochechouart ; — 170., 22 février, bapt. de Pierre-Louis Dasnières, fils de Messire Olivier Dasnières. Parrain, Mᵉ Pierre Birot, écuyer ; marraine dame Louise de la Tour, comtesse de Chambéry et de St-Brice; — 24 mai, bapt. célébré en l'église paroissiale de Rochechouart par le sieur Nauche, curé de la dite paroisse ; — 12 déc., bapt. de Pierre, fils de Jean Simon, avocat, et de Jeanne Simon, sa femme, « demeurant au présent bourg ; » — 1706, 4 mai et ss., actes signés RAYMBAULT, *loco rectoris*; — 8 juin, ent. de Simon Javerlhat, peintre, âgé de 63 ans ; — 10 août et ss., actes signés MADELBOS, vicaire ; — 7 nov, acte signé ALBERT DE LAVAUD, prestre et religieux; — 1707, témoin, Mᵉ Léonard Chaput, notaire; — 7 mars, mar. de Mᵉ Etienne Giry, praticien ; — 7 août et ss., actes signés LAGUERIE, vicaire ; — 13 sept., bapt. de Léonard, « fils naturel et non légitime d'Izaac de Labergerie et de Catherine du Coulombier, sa servante ; » — 12 nov., acte signé « F. J. DOMINIQUE LAVAL, de l'ordre des frères prêcheurs ; » — 1708, 8 mai, bapt. de Jean, « fils naturel, non légitime » du sieur de Labrousse, écuyer, et de Anne Denis ; — 10 août, acte signé SARDINET, vicaire ; — 10 oct., et ss., acte signé LECUGY, vicaire ; — 1709, 26 février, bapt. de Pierre, fils de Mᵉ Jean Simon, avocat en parlement. Parrain Mᵉ Pierre Simon, curé de Vayres, représenté par autre Pierre Simon sieur de la Gardette ; — 1710, 28 janv., acte signé SAINT-MAURICE, vicaire ; — 1ᵉʳ avril, ent. de Jean Touyeras, « qui avoit été tué dans la forest, » le dit enterrement fait « en présence des deux filles du forestier ; » — 11 déc., parrain Jean de la Laurentie; marraine, dᵉˡˡᵉ Marie de Rochechouart ; — 1711, 15 janvier, acte signé PHILIPPE, vicaire; — 30 janvier, parrain messire Simon Nauche, curé de Biennac ; marraine noble Marie-Olympe Dasnières, dame de la Garde, etc.

GG. 15. (Registre). — In-4°. 41 feuillets, papier.

1711-1717. — Paroisse de Biennac. — « Registre des baptêmes, mariages et mortuaires de la paroisse de St-Julien de Biennac, diocèse de Limoges, archiprêtré de St-Junien. » — Philippe, St-Maurice, Simon Sadry et Boulesteys, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1712, 1ᵉʳ janv. et ss., actes signés SADRY, vicaire ; — 14 août, mar. sur présentation de certificat délivré par Mᵉ Pierre Malignaud, docteur en théologie, curé de Chassenon ; — 16 sept., ent. de Jean du Coulombier, mᵉ chirurgien, demeurant au village des Plas, paroisse de Biennac. — 1713, « le 18 avril, nous avons nommé un sindic fabricien à la sortie de la messe. Les paroissiens assemblés d'une commune voix ont choisi Pierre de la Chaumette, sieur de Boissoulet, dont acte a été passé par Mallet, notaire ; » — 1714, 11 avril et ss., actes signés BOULESTEYS, vicaire ; — 20 juin, témoin Simon, curé de St-Jean de Vayres ; — 1716, 10 mars, parrain, Pierre-Louis Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche ; marraine dame Marie-Olympe Dasnières ; — 26 mai, mar. sur présentation d'un certificat délivré

par Me Daniel, prieur de Pressignac; — 1717, 21 mars, parrain, Jacob Dasnières, écuyer; marraine, Marguerite Dagoury, « qui n'ont seu signer; » etc.

GG. 16. (Registre). — In-4°, 99 feuillets, papier.

1718-1730. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Jacques Boulesteys, vicaire. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1718, 20 juin, mar. de Jean Malet, notaire, avec Françoise Delachaumette; — 21 août, ent. de Jacob Dasnières, écuyer, sieur de Villeneuve, âgé de 90 ans; — 1719, 30 sept., mar. sur présentation de certificat délivré par Me Roucoulès, curé de Vayres; — 1720, 18 juin, actes signés « DE MARCILLAC, vicaire de Rochouard; » — 1721, 18 février, mar. de François Soury, me chirurgien, avec Henriette Soury; — 24 février, mar. sur présentation de certificat délivré par le sieur Périgord, curé de St-Cyr, — 20 juillet, parrain, Pierre Delachaumette, avocat; — 14 sept., parrain, Messire Robert Dasnières, écuyer, sieur de Villechenoux;—30 déc., parrain, Jean Delacroix, docteur en médecine; — 1722, 21 juin, parrain, Pierre Viguerie, notaire de la paroisse de St-Cyr; — 22 octobre, parrain, Daniel Delachaumette, me apothicaire; — 1723, 21 nov., mar. de Pierre Adhumeau, sieur de la Moralière: témoin, Etienne Delavaud, docteur en médecine; — 1724, 1er février, « au village de Chez-Rougier, nasquit un enfant de Léonarde Faure qui a accouché 15 jours après avoir épousé Léonard Gaillard, sabotier; et tout le public est imbu que Pierre Goursaud, marchand, du village de Troupeu, en est le père; » — 6 février, bapt. célébré en l'église de Rochechouart par le sieur Hugonneau, vicaire; — 1728, 2 novembre, bapt. célébré à Rochechouart par M. Maisondieu, prêtre; — 1729, 9 février, mar. de Joseph Boudeau, sieur de Maumery, docteur en médecine, avec Léonarde Delachaumette; témoin, Pierre Delachaumette, avocat; — 26 déc., parrain, haut et puissant seigneur François de Rochechouart; — 1730, 2 janv., bapt. célébré à Rochechouart par M. Charron, vicaire; — 21 nov., mar. sur présentation de certificat délivré par M. Goursaud, curé de St-Auvent, etc.

GG. 17. (Registre). — In-4°, 82 feuillets, papier.

1731-1739. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Maneix, Maisondieu, Boulesteys, Taillandier et Leyniac, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1731, 10 fév., bapt. célébré à Rochechouart par M. Maneix, vicaire; — 1731, passim, actes signés F. J.-B. Blanchard, religieux jacobin; — 1732, 23 sept., acte signé « DE MARCILLAC, curé de Biennac et Rochechouart; » — 1733, 18 avril, ent. de dame Marie-Olympe Dasnières, veuve de Me Delagarde, écuyer; — 6 juin, parrain, Me Louis-Michel René, abbé des Cars; marraine, delle Marie-Henriette, comtesse de Rochechouart; — 1734, 28 mars, parrain, messire François-Alexandre, vicomte de Rochechouart; marraine, delle Marie-Anne de Rochechouart; — 1735, 6 fév. et ss., acte signé : LEYNIAC, vicaire; — 26 avril, bapt. de Marie-Elisabeth, fille de Pierre-Louis Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche; — 12 nov., « en l'église paroissiale de St-Julien de Biennac, Marie-Elisabeth Birot, femme de feu sieur Olympe Dasnières, âgée d'environ 60 ans, ayant reconnu que hors de l'église catholique, apostolique, romaine il n'y a point de salut, a de sa bonne volonté et sans aucune contrainte fait profession de la foy catholique, apostolique romaine, et fait abjuration de sa mauvaise religion entre les mains du sieur de Marcillac, curé; de laquelle le dit sieur curé luy a donné l'absolution, se trouvant à l'article de la mort, en présence des domestiques et autres du bourg qui s'y sont trouvés, qui en partie ont signé conjointement avec moy. Après quoy la dite malade ayant reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, est décédée dans la communion de l'église, le lendemain 13e de novembre, et a été enterrée dans la chapelle du cimetière de la dite paroisse à la réquisition de son fils Pierre-Louis Dasnières, écuyer, sieur du lieu noble de Villefranche..... »; — 1736, 24 sept., ent. d'un homme tué d'un coup de fusil; — 1737, 20 janv., ent. dans l'église de Biennac, sur la réquisition de Pierre-Louis Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche, de delle Marie-Elisabeth Birot, « décédée en la communion de l'église » (Cf. plus haut, 1735, 12 nov.); — 1er juillet, parrain, Henri-Auguste de la Tour, chevalier, seigneur de Renoy (?), etc.

GG. 18. (Registre.) — In-4°, 328 feuillets, papier

1740-1770. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — De Marcillac, curé; Leygnac, Nadaud, Simon de Lagardelle, Marquet, Etienne Céron, Rayet, chanoine de St-Junien, et Brandy, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : — 1741 (à la fin

du cahier) : « Nota qu'en la présente année la sacristie a été bastie et le grand autel qui estoit fixé et posé à trois pieds du mur a été remué et porté près du mur et par la a perdu sa consécration. C'est pourquoy on est obligé de se servir d'un autel portatif. Cette note est mise afin qu'on ne doute pas dans la suite si l'église a été consacrée. Nous l'avons toujours regardée comme telle et fait l'office ; » — 1742, 11 fév., bapt. d'Elisabeth, fille de Louis Dasnières, écuyer, chevalier, sieur de Villefranche ; — 27 mai, bapt. de Marie, fille de Martial Coullont, marguillier ; — 14 août, ent. de messire Bertrand, vicomte de Rochechouart, époux de dame Julie-Sophie de Jare, à l'âge de 63 ans ; « le corps duquel a été porté du château des Batiments en l'église paroissiale, où l'office a été fait par moy soussigné, et conduit ensuite au couvent du Chatenet pour y être enterré en présence des soussignés. » *Signé :* Pouliot, curé de Chaliat, Mathieu, curé de Videix ; Gamon, curé de St-Gervais ; Pouliot, prêtre ; Nadaud, prêtre, vicaire de Rochechouart ; Marquet, prêtre, vicaire de Biennac ; De Marcillac, curé de Biennac et de Rochechouart son annexe ; — 1743, 3 juillet, bapt. de Jacques Morphié, fils de Jean Morphié. Parrain messire Jacques Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche ; — 28 août, parrain François de Londeix, écuyer, sieur de Labrousse ; marraine Françoise Rousseau, dame de la Girauderie ; — 22 déc., ent. de Pierre Simon de Lagardelle, époux de d^{elle} Françoise de Soliers, âgé de 70 ans ; « il a été inhumé dans la chapelle de St-Antoine de l'église de cette paroisse, en présence de A. Simon, sieur de Lagardelle, prêtre, chanoine de St-Junien, et de Martial Simon, ecclésiastique ; » — 1744, 12 avril, ent. de Pierre Martin, cuisinier, âgé de 90 ans, dans l'église paroissiale ; — 19 mai, mar. de François Boutinaud, sieur de Lagorce avec d^elle^ Françoise Simon, fille de feu Pierre Simon de Lagardelle, demeurant au château de Grêne, « après avoir reçu le certificat de M. Chagneau, prieur et curé de Boubon, où la dite d^elle^ Françoise Simon étoit pensionnaire ; » — 1745, 9 mai, parrain, Me Annet Simon de Lagardelle, prêtre, prébendier de St-Junien ; — 15 juin, bapt. de François Bujois par le R. P. Hugon, jacobin de la ville de St-Junien. Parrain, haut et puissant seigneur Messire César-Phébus-François, comte de Bonneval, brigadier ès armées du Roi ; marraine, très haute et très puissante d^elle^ Marie de Rochechouart, comtesse des Bastiments et Chaillat, dame en partie de la terre et vicomté de Rochechouart ; — 30 sept., parrain Jean-Charles de la Tour, comte de Monsereau ; — 14 déc., ent. dans la chapelle N.-D. de Jean Jalageas, garde de Mad^elle^ de Rochechouart au lieu noble du Batiment, à l'âge de 60 ans ; — (A la fin du cahier de l'année 1745) : « Nota que le 12 du mois d'octobre de la présente année 1745, second dimanche du mois, on a commencé dans l'église de Biennac à donner la bénédiction du très Saint-Sacrement, le matin et le soir, avec la procession dans l'intérieur de l'église après vespres, Mgr l'évêque de Limoges, notre illustre prélat, nous ayant accordé la permission de la donner tous les segonds dimanches de chaque mois ; » — 1746, 22 oct., ent. de d^elle^ Marie de Rochechouart, comtesse des Batiments et Challiat, âgée d'environ 72 ans ; « le corps de laquelle a été porté le lendemain, de son château du Batiment en l'église paroissiale de St-Julien de Biennac, où l'office a été fait par moy curé soussigné, et conduit ensuite au couvent du Chatenet pour y être enterré, et ce en présence des soussignés. De Marcillac, curé de Biennac et de Rochechouart ; Marquet, prêtre, vicaire, de Biennac ; » — 23 déc., parrain, Me Abraham de Préveraud, écuyer, sieur de Nitrat, capitaine dans le régiment de Beaujolais ; — 1747, (Reg. des bapt. et mar.) 7 déc., bapt. de Pierre, fils de Guillaume Vergnaud ; « le nom de Pierre luy a été donné par François Manien qui n'a pas été parrein parcequ'il ignoroit les principaux mystères de notre religion. Louis Couillon, fils du marguillier, a tenu pour luy ; » — 1747, (Reg. des sépul.) 18 sept., ent. de Me Abraham de Préveraud, écuyer, sieur de Nitrat, capitaine d'infanterie ; « le corps duquel a été inhumé dans la chapelle de N.-D. de l'église paroissiale de St-Julien de Biennac, en présence de Me Jean Préveraud, écuyer, sgr de Lamirande, capitaine d'infanterie, et de Me Pierre-Louis Dasnières, écuyer ; » — 1749, 21 mars, ent. dans la chapelle de N.-D. de François Goursaud, âgé de 17 ans ; — 10 déc., parrain, Jacques-Abraham Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche ; marraine, d^elle^ Marie Boutinaud de la Gorce, « qui n'a sçu signer de ce enquise ; » — 17 déc., ent. d'un nommé Antoine Devoyon, « trouvé noyé dans le canal du Batiment ; » — 1751, 1 nov., ent. de Me Antoine Marquet, « prêtre, bachelier en théologie et vicaire de Biennac, âgé de 36 à 37 ans. Son corps a été inhumé dans le cœur *(sic)* de l'église paroissiale de Biennac en présence de Laurent Rayet, soudiacre, et d'Estienne Céron, vicaire de Rochechouart, qui ont signé avec moy. De Marcillac, curé ; » — 1753, 5 avril, bapt. de Jean-Jacques, fils de Jean Courdavaud, garde des Batiments. Parrain,

J. J. Etignard, sieur de la Faulotte, entreposeur de tabac à Rochechouart; — 16 août, mar. de Me Jean Périgord, notaire et procureur, veuf de delle Anne Soury, avec delle Marie Simon, fille de feu Pierre Simon sieur de Lagardelle. Présent François Boutinaud sieur de Lagorce; — 11 oct., parrain, Me René Gonneau, receveur des aides à Rochechouart; — 1754, 22 avril, ent. de Julien Dupin, âgé de 80 ans, époux de Marie Gombaud, mendiants; — 7 août, bapt. d'un enfant « trouvé sur le perron de la croix du bourg avec un écrit portant qu'il n'avoit pas été baptisé; » — 1756, 28 oct., ent. « à la réquisition du procureur fiscal, d'un homme dont le corps mutilé et moitié pourry a été trouvé dans la forest auprès du chemin de Lage; » — 1757, 4 sept., ent. d'Anne fille d'Amand Fourgeaud, tanneur; — 1758, 16 mars, bapt. de Françoise, fille de J.-J. Goursaud, bourgeois, sieur de Laumon, et de delle Marie-Elisabeth Dasnières. Parrain, Pierre-Louis Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche; — 11 juin, bapt. d'un fils de Jean de la Conchie, cabaretier; — 12 oct., bapt. de Marguerite-Camille, fille de Me Pierre-Louis Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche, et de dame Marie-Louise Préveraut, son épouse. Parrain, Me Jacques-Martial de Léonard, chevalier, sgr de St-Laurent-sur-Gorre et de St-Cyr, ancien président-trésorier général de France en la généralité de Limoges; marraine haute et puissante dame Marguerite-Henriette de la Roche, veuve de Me J.-B.-J. Boucher, écuyer, trésorier général des colonies françaises de l'Amérique, dame de la vicomté de Bridier, de la baronnie de Crosse, de Rhodes et autres lieux; — 6 déc., parrain, J.-B. Soulat, notaire royal; — 1759, 1 déc., parrain, Me Robert-Marie Dasnières, écuyer, sieur de Leycanie; — 1760, 14 mars, ent. d'un fils de François Goursaud, cabaretier; — 19 mars, ent. d'un fils de François Bouyer, cabaretier; — 2 avril, ent. d'un fils de Jacques Roc, « me écrivain à Rochouard; » — 20 avril, « la paroisse assemblée à l'issue de la messe paroissiale par François Restouil, syndic de la paroisse, M. de Marcillac, curé, a fait interpeller les paroissiens assemblés de procéder à la nomination d'un syndic fabricien, attendu que Jacob Marquet, qui avoit soigneusement fait cette charge depuis longues années, étoit décédé depuis quelques jours. A quoy les paroissiens ont unanimement répondu qu'ils nommoient Barthélémy Marquet, fils de l'ancien syndic, comme ayant les papiers de son père et fort en état de faire cette fonction. Les signataires ont signé et les autres déclaré ne sçavoir. De Marcillac, curé de Biennac et de Rochechouart, son annexe; François Restouil, syndic, etc.; » — 19 mai, mar. de Me Robert-Marie Dasnières, écuyer, chevalier, sieur de Leycanie, veuf de delle Marie-Thérèse Monjon, âgé de 60 ans, avec delle Françoise-Henriette Dasnières, fille de Me Louis-Pierre Dasnières, écuyer, âgée de 22 ans; — 1761, 27 fév., marraine, delle Marie Rayet, « fille dévote de Rochouart; » — 30 août et 2 sept., mentions de trois personnes enterrées dans l'église; — 1762, 3 janv., bapt. de Jean, fils de Pierre Decubes, receveur. Parrain, Jean Decubes, religieux dominicain; — 1 mars, ent. dans l'église de Me Pierre-Louis Dasnières, écuyer, sieur de Villefranche, âgé de 57 ans; — 24 mars, bapt. de Jeanne, fille de Junien Delavaud, sieur de la Forge. Parrain, Me Jacques Chabodie, prêtre, bachelier en théologie et curé de Challiat; marraine, dame Jeanne Muret de la Rapidie; — 27 mars, ent. dans l'église de delle Françoise Simon, âgée de 47 ans, épouse de François Boutinaud, receveur au château de Grêne; — 28 juin, le dit jour, « en l'église paroissiale de St-Julien de Biennat, en présence des témoins soussignés, delle Suzanne Birot, delle de Bouchaud, âgée d'environ 80 ans, ayant reconnu que hors de l'église catholique, apostolique et romaine il n'y a point de salut, a de sa bonne volonté et sans aucune contrainte fait profession de la foi catholique, apostolique et romaine et fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre mes mains. De laquelle je lui ai donné l'absolution en vertu du pouvoir que Mgr l'évêque de Limoges m'a donné pour cet effet. En foi de quoi la ditte delle Birot, qui a été absous (*sic*) de l'hérésie, et Barthélémy Marquet, Louis Caillet, François Restouil, Léonard Delabrousse, témoins, habitans le présent bourg, ont signé conjointement avec moi. Rayet, vicaire de Biennac; » — 3 sept., parrain, J.-B. Goursaud, sieur du Mazet, avocat; — 22 novembre, bapt. de J.-B. Lebrun, notaire et procureur. Présents Joachim Nadaud Delagrange, docteur en médecine; Jean Périgord, notaire. Signé : Nadaud, curé de Massignac, à ce commis; — 1763, 3 fév., parrain, Me Robert Simon, avocat; — 11 août, bapt. de Magdeleine, fille de Jean et de Marie Barbier, mérandiers, demeurant dans la forêt de Rochechouart; — 22 août, ent. de Marie Montazaud, épouse de Martial Hugonneau, « employé dans la maltôte du tabac; » — 1764, 18 janvier, ent. d'une femme, âgée d'environ 45 ans, morte subitement, « mendiante, qui a dit aux métayers qui l'ont logée être de la paroisse de Manot

et avoir resté ci-devant en service chez Graterolle, aubergiste à St-Junien; » — 1765, 11 fév., bapt. de Marguerite, fille de Jacques Marquet, chirurgien; — 9 mars, ent. d'une femme de 24 ans, « qui a été trouvée noyée dans un trou rempli d'eau sur le grand chemin de Rochouart à Oradour-sur-Vayres, à la hauteur du Maine; » — 3 sept., ent. dans l'église de Rochechouart de Susanne Voisin, épouse de Jean Chemison, bourgeois; — 26 nov., mar. de Pierre Decubes de St-Cir, receveur au château de Puidan, âgé de 34 ans, fils de Me Charles Decubes, sieur de la Lande, juge sénéchal de St-Laurent-sur-Gorre, avec delle Marie Boutinaud; — 1766, 20 mars, parrain, J.-B. Gonrsaud du Mazet, avocat et assesseur; — (Nombreux actes relatifs aux mérandiers de la forêt de Rochechouart); — 1768, 12 juin, bapt. de François Brun par Me Périgord, vicaire de Rochechouart, « faisant pour M. Brandy, vicaire de Biennat; » — 7 déc., ent. de Jean Chaumond, « commis exploitant la forêt de Rochechouart; » — 1769, 15 mars, parrain, J.-B. Delacroix, chirurgien juré; — 20 oct., ent. dans l'église de Biennac, « avec la permission du syndic fabricien; » — 1770, 18 mai, ent. de Brice Dumur, « garde et pensionné du château de Rochechouart, » âgé d'environ 101 ans; — 13 sept., ent. d'un inconnu « qu'on a dit être charbonnier à la forêt de Rochechouart ».

GG. 19. (Registre). — In-8°, 238 feuillets, papier.

1771-1791. — Paroisse de Biennac. — Registre des baptêmes, mariages et enterrements. — Brandy du Peyrat, curé; Brandy du Peyrat, Lemoine, Lapouraille, vicaires. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1771, 2 juillet, ent. dans l'église, avec la permission des syndics fabriciens, d'une fille de Robert Simon de la Raside, avocat en parlement, âgée de six mois; — 26 juillet, bapt. d'un enfant préalablement ondoyé par Me Durand, chirurgien; — 17 sept., ent. de Pierre Fillaud, âgé d'environ 40 ans, « époux de........... qui est absente depuis longtemps, dont on ne sçait pas de nouvelles; » — 17, sept., parrain, Pierre Corps-de-bœuf; — 1772, 29 avril, parrain, Léonard Brandy du Peyrat, vicaire de Biennat et de Rochechouart; — 1773, 30 mars, bapt. d'un fils de Jacob Marquet, chirurgien. Parrain, Jean Bernard, me perruquier; — 10 oct., ent. de la femme « d'un nommé Rivaud, marchand de veaux; » — 20 nov., parrain, Me Robert Dasnières, écuyer, sgr. du Moulin et autres lieux; — 1775, 3 juillet, ent. d'un fils de Julien Linard, huissier royal; — 22 oct., ent. dans la chapelle de N.-D. de l'église de Biennac, de M. Robert d'Asnières de Maisonnais, écuyer, sgr du Moulin, demeurant au château de Graine, âgé d'environ 75 ans. Présents ses domestiques qui ont déclaré ne savoir signer; — 15 déc., « le sieur Henry-David Boisserand, fils légitime de Me Charles Boisserand et de Marthe Gallant, baptisé en l'église de Morges, païs de Veaud, canton de Berne en Suisse, né au dit lieu, âgé de 52 ans, ayant librement et volontairement reconnu et confessé que hors de la véritable église catholique, apostolique et romaine il n'y a point de salut et s'étant instruit des dogmes de notre communion a bien sincèrement abjuré le calvinisme dans lequel il a vécu longtemps; et [comme] depuis plusieurs années a désiré de se réunir à nous, dans une dangereuse maladie qu'il éprouve tout à l'heure, [m'a] fait appeler et a secrétement abjuré et renoncé au calvinisme, dont je luy ai donné l'absolution *in extremis*. Et a reçu de ma main tous les sacrements des malades avec une piété tout à fait édifiante, et ce en présence de plusieurs assistants, de sr. Joseph Simon de Lagardette, de sr. Pierre Jurond de Montazaud, maître chirurgien, du sieur Duclou, maître d'écriture et autres qui ont signé avec moy. BRANDY DU PEYRAT, prêtre et vicaire régent de Biennac et vicaire ordinaire de la ville de Rochechouart; » — 1776, 20 fév., parrain, Me J.-B. Rouet, notaire royal de St-Junien; — 28 mai, bapt. de Anne, fille naturelle de Jean de las Vergnas et de Renée Gorsay, sa servante; — 18 juin, mar. du dit Jean de las Vergnas avec Renée Gorsay; — 6 août, mar. de Me Léonard Roussaud, sieur de la Farge, notaire royal, avec delle Suzanne Poitiers, fille de feu Jacob Poitiers, maître chirurgien; présent, Me Robert, curé de Saint-Jean de Vayres, Me J.-B. Descubes, religieux jacobin; — 1777, 4 mars, ent. d'une fille de Joseph Delachaumette, conseiller au siège de l'élection de Confolens; — 10 nov., parrain, Me Jean Simon, docteur en médecine; — 1778, 13 fév., parrain, Me Charles de Doussay, chevalier de Malte; marraine, dame Marie Françoise Adelaïde de la Rochetulon, épouse de M. de Beaupoil de St-Aulaire, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis; — 3 oct., ent. d'un fils de Julien Léonard, huissier royal; — 1779, 9 fév., mention de dix mariages célébrés en masse le dit jour; — 30 janv., ent. « d'illustre delle Louise du Doussay, morte en odeur de sainteté, habitante du château de Graine, âgée d'environ 55 ans, fille légitime de défunt mes-

sire de Doussay, écuyer, chevalier, sgr du Pin (?), lieutenant colonel d'infanterie, commandant le bataillon d'Angoumois, et de dame Henriette Dasnières de la Reille. Et a été inhumée suivant ses intentions dans l'emplacement de l'ancienne chapelle du cimetière, en présence de Michel Verger, de François Labrousse, de Jean Levêque et d'une infinité d'autres qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis. BRANDY DU PEYRAT, vicaire régent; » — 12 juin, bapt. d'un fils de Léonard du Rousseau, notaire royal; — 22 nov., parrain J.-B. Rouet, notaire royal; — (A la fin du registre de l'année 1779) : fragment de l'acte de suppression de la vicairie des Rosiers : « .... Disons que nous avons éteint et supprimé comme par ces présentes nous éteignons et supprimons à perpétuité le titre de la dite vicairie des Rosiers anciennement fondée pour être desservie en la chapelle du cimetière de Biennat sous le titre de St-Antoine. Ce faisant, nous avons uni et incorporé, unissons et incorporons par ces présentes aussi à perpétuité tous les fruits et revenus de la dite vicairie consistant en trois setiers froment............ Rochechouart......... »; — 1780, 7 fév., mention de sept mariages célébrés en masse le dit iour; — 18 avril, mar. de Me Jean Joubert, fils de Me Benoit Joubert et de dame Marie de Ruiffe, demeurant au château de Furmiger, paroisse de Pensol, avec delle Marguerite Dasnières, fille de feu Me Louis-Pierre Dasnières, écuyer, sgr de Villefranche, et de dame Marie Louise de Préveraud, demeurant au lieu noble de Villefranche; — 20 avril, « j'ai mis en possession de Rochechoüart et de Biennat l'abbé Rempoux, résignataire de M. Nadaud. BRANDY DU PEYRAT; » — 13 mai, mar. de Catherine Trouillaud, « vivant notaire au présent vicomté; » — 20 oct., ent. d'une fille de Me Jacques Goursaud, avocat; — 13 nov., mar. de Jacob Marquet, me chirurgien, veuf en première noces de Françoise Bernard, avec Jeanne de Laconchie; — 1781, 20 fév., mention de treize mariages célébrés en masse le dit jour; — 21 août, mar. de Me Jean de Roquard, fils de feu Me François de Roquart, écuyer, sgr du Puymajol (?), avec delle Marie-Anne de Lavaud, fille de feu Etienne Olivier de Lavaud, docteur en médecine; — 1783, 4 mars, mention de neuf mariages célébrés en masse le dit jour; — 4 avril, parrain Me François Dasnières, clerc tonsuré et chapelain de la Ménardière; marraine, dame Camille Dasnières de St-Gelais; — 11 juin, parrain Me Léonard de Grandsagne, lieutenant des maréchaux de France; — 1784, 18 juin, « aujourd'huy....... j'ai pris possession de la cure de Biennat et Rochechouart, assisté de M. Lemoine, vicaire de Biennat, et de M. Bouhet, vicaire apostolique. BRANDY DU PEYRAT, vicaire régent cy-devant, aujourd'huy curé de Biennat et de Rochechouart son annexe; » — 29 juin : « Nota que tous les baptêmes, mariages et sépultures dependans des villages de la paroisse de Biennat seront dhors en avant inscrits sur ces registres, suivant l'ancien usage qui n'a été interrompu que depuis environ six ans où l'on a mis confusément sur les registres de Rochechouart ceux qu'on y faisoit. BRANDY, curé de Biennat et Rochechouart son annexe; » — 1785, 7 fév., mention de huit mariages célébrés en masse le dit jour; — 7 août, bapt. de Henri-Benoit fils de Me Jean Joubert écuyer, et de dame Marguerite-Camille Dasnières. Parrain, Benoit Joubert, écuyer, sgr du Feurmigey; marraine, dame Marguerite-Henriette de la Roche, marquise de Foucauld demeurant à Paris; — 1786, 7 fév., mention de sept mariages célébrés en masse le dit jour; — 4 juin, ent. d'une fille de Louis Caillet, syndic fabricien; — 11 juillet, parrain, Abraham Dasnières, écuyer, sgr de Villefranche, capitaine d'infanterie, représenté par Me François Dasnières, « ecclésiastique chapelain de la Ménardière en Poitou »; — 27 sept., ent. d'un fils de François de la Poméroulie, « propriétaire; » — 25 oct., bapt. d'un fils de François Leylavoix, « commis de Mad. de Rochechouart à la forêt; » — 5 nov., ent. d'un fils de Me Simon de la Gardelle, avocat en Parlement; — 1787, 12 fév., mention de sept mariages célébrés en masse le dit jour; — 1788, 4 fév., ent. d'un fils de Jean Soury, « propriétaire; » — 12 fév., bapt. d'un fils de Me François de Jaubert, chevalier de St-Gelais; — 1789, 18 sept., bapt. d'un fils d'Etienne de Lavaud et de dame Marie David de Lastours. Parrain messire Etienne-Emmanuel de Châteauneuf; — (Le registre de l'année 1791 et les suivants sont paraphés par le président du tribunal du district de St-Junien); — 23 janv., le dit jour, « à l'issue de la messe paroissiale et les habitants n'étant aucuns sortis de la ditte église, en présence de MM. le maire et officiers municipaux et conseil général de la commune, le commandant et sa garde y étant en grande tenue, je François Lapouraille, vicaire desservant de la paroisse de Biennac, ai prêté le serment requis et ordonné par l'Assemblée nationale, sanctionné par le roy du 27 nov. 1790 et du 26 déc. 1791. Fait à l'instant de la prestation de serment, en présence des syndics qui ont la plus part signé avec moi. LAPOURAILLE, vicaire desservant de Biennac; P. MEILLAC, maire; L. BOULESTEIX; JACQUES MARQUET, officier municipal: commandant de la garde; B. GOURSAUD, syndic fabricien, etc.

Département de la Haute-Vienne.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Supplément à la série E. — Archives communales.

VILLE DE LIMOGES — SECOND COMPLÉMENT (1)

AA. 10. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1224-1289. — Privilèges. — Vidimus sous le sceau du chantre et de l'official de Limoges, (20 janv. 1288/89) de plusieurs lettres des rois de France : Louis VIII (1224) et Louis IX (1240 et 1259), — et des rois d'Angleterre : Henri III (1259, 1262 et 1264) et Edouard I (1273 et 1289), relatives aux privilèges de la commune de Limoges (Publ. dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XV, 31 et ss).

AA. 11. (Cahier). — In-4°, 17 feuillets, parchemin.

1371-1555. — Privilèges. — Vidimus général et confirmation par le roi Henri II (St-Germain, juillet 1555), des privilèges concédés à la ville de Limoges par les rois de France : Charles V, 26 et 28 déc. 1371 ; 2 janv. 1371/72 ; Charles VII régent, Limoges, janv. 1421/22 ; Louis XI, 4 nov. 1467 ; Charles VIII, nov. 1483 ; Louis XII, 2 mars 1512/13 ; François I, janv. 1514/15 ; Henri II, mars 1547/48 et 15 juin 1554 (Publ. dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XIV, 22).

AA. 12. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1416. — Privilèges. — Lettres patentes de Charles VI, roi de France, portant continuation de la levée du subside de fouage pour deux années en faveur des consuls du château de Limoges. « Donné à Paris, le IIIIe jour de may l'an de grace mil IIII^{c} et seize et de nostre règne le XXXVIe ». Vidimus délivré par *Raymundus la Chapolia*, *miles*, *locumtenens nobilis et potentis domini, domini senescalli Lemovicencis regii, commissarius in hac parte per dominum nostrum regem specialiter deputatus..... Datum Lemovicis*, *die vicesima quinta mensis maii*, *anno Domini millesimo CCCC^{mo} XVI°* (Publ. dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, I, 198).

(1) Ce nouveau complément à l'*Inventaire des Archives communales de Limoges*, publié en 1882 par M. Antoine Thomas, comprend un certain nombre de pièces et registres retrouvés lors du transfert des bureaux de la Mairie dans le nouvel Hôtel-de-Ville (1885), et, en outre, plusieurs documents sur parchemin, des XIIIe-XVIe siècles, série AA, donnés par M. Nivet-Fontaubert (1887). — La numérotation des articles continue celle du premier inventaire.

AA. 13. (Cahier). — In-4°, 5 feuillets, papier.

1370. — Affaires politiques. — Vidimus incomplet d'un procès-verbal de la reddition de la cité de Limoges en 1370. Il est reconnu entre Jean, duc de Berry et d'Auvergne, lieutenant du roi de France, Louis, duc de Bourbon, Jean, comte de la Marche, Louis de Sancerre, d'une part, l'évêque de Limoges, les chanoines de l'église cathédrale et plusieurs consuls et habitants de la cité dénommés, d'autre part, que, par le traité de paix conclu entre le roi de France et celui d'Angleterre, la supériorité du duché de Guyenne demeure expressément au roi de France. En suite de quoi, les représentants du dit roi demandent à être admis dans la cité, ce qui leur est accordé. (Ecriture du XVIIe siècle. Cf. le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, III, 153 et XVIII, 116, et l'*Almanach limousin* pour 1869, partie historique, p. 9.)

AA. 14. (Liasse). — 1 pièce, papier, imprimée.

1781. — Fêtes publiques. — Extrait du *Journal de Paris* (supplément au n° 352, 28 déc. 1781), racontant les fêtes célébrées à Limoges à l'occasion de la naissance du Dauphin et reproduisant l'inscription placée à cette occasion sur la fontaine de la Place Dauphine. Cet article de quatre colonnes grand in-8° est sous forme de lettre adressée aux « auteurs du *Journal* » et signée « L'ABBÉ VITRAC, *de plusieurs académies* » (Reproduit dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, VII, 93).

AA. 15. (Liasse). — 30 pièces, papier (19 imprimées).

Août-Novembre 1789. — Législation générale : déclarations, lettres patentes et proclamations du roi, avec les lettres d'envoi de l'intendant de la généralité de Limoges aux officiers municipaux de la ville. — Déclarations du roi : pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le royaume; — portant sanction du décret de l'Assemblée nationale concernant la perception des impôts. = Proclamations du roi : sur le décret de l'Assemblée qui surseoit à toute convocation de provinces et états; — sur le décret de l'Assemblée portant que nulle convocation ou autre assemblée par ordres ne pourra avoir lieu; — portant sanction d'un décret de l'Assemblée concernant les passeports et les suppléants des députés. = Lettres patentes du roi : portant sanction des décrets de l'Assemblée contenant réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle; — sur le décret de l'Assemblée concernant la nomination des suppléants; — sur le décret de l'Assemblée concernant l'envoi et la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps administratifs et municipalités; — sur le décret de l'Assemblée portant que tous titulaires de bénéfices et tous supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques seront tenus de faire, dans deux mois, la déclaration de tous les biens dépendants des dits bénéfices, maisons et établissements. — Proclamation du roi qui autorise les municipalités à recevoir les bijoux et la vaisselle d'or et d'argent pour les transmettre aux directeurs des Monnaies. — Lettres patentes du roi sur le décret de l'Assemblée portant que les ci-devant privilégiés seront imposés en raison de leurs biens, non dans le lieu où ils ont leur domicile, mais dans celui où les dits biens sont situés.

AA. 16. (Liasse). — 19 pièces, papier (15 imprimées).

Décembre 1789. — Législation générale (suite). — Lettres patentes du roi : sur un décret provisoire de l'Assemblée concernant les municipalités; — sur le décret de l'Assemblée portant qu'il ne sera plus permis à aucun agent de l'administration ni à ceux qui exercent quelques fonctions publiques, de rien recevoir à titre d'étrennes, gratifications, vin de ville ou sous quelque autre dénomination que ce soit; — portant exécution de deux décrets de l'Assemblée relatifs à la conservation des biens ecclésiastiques et à celle des archives et bibliothèques des monastères et des chapitres; — sur le décret de l'Assemblée portant qu'il ne sera plus expédié de provisions d'offices de judicature, mais seulement des commissions provisoires dans le cas de nécessité; — sur le décret de l'Assemblée qui prohibe la disposition de tous bénéfices, à l'exception des cures; — portant exécution du décret de l'Assemblée relatif à la confiscation des grains et farines saisis en contravention; — sur un décret de l'Assemblée concernant les délits qui se commettent dans les bois et forêts; — sur le décret de l'Assemblée portant qu'il sera accordé un délai de deux mois pour faire les déclarations au sujet de la contribution patriotique; — sur un décret de l'Assemblée portant que les officiers municipaux qui vont être élus exerceront, par provision, les fonctions de la juridiction contentieuse et volontaire dans les provinces où ils étaient en possession de les exercer;

— sur un décret de l'Assemblée portant admission des non-catholiques à tous les emplois civils et militaires.

AA. 17. (Liasse). — 20 pièces, papier (15 imprimées).

Janvier-Février 1790. — Législation générale (suite). — Lettres patentes du roi : sur le décret de l'Assemblée qui ordonne la convocation des assemblées pour la composition des municipalités, — sur un décret de l'Assemblée contenant diverses dispositions relatives aux municipalités. — Proclamation du roi concernant les déclarations pour la contribution patriotique. — Lettres patentes du roi : sur les décrets de l'Assemblée concernant les pensions, traitements, etc., des Français absents sans mission expresse du gouvernement; — sur les décrets de l'Assemblée concernant la caisse d'escompte et portant établissement d'une caisse de l'extraordinaire; — sur un décret de l'Assemblée relatif aux conditions exigées pour être citoyen actif; — sur un décret de l'Assemblée portant que, nonobstant tout attribution, tous juges ordinaires peuvent et doivent informer de tous crimes; — sur un décret de l'Assemblée concernant les condamnations prononcées pour raison de délits et de crimes; — sur un décret de l'Assemblée qui proroge de deux mois le délai pour la déclaration des biens ecclésiastiques; — sur un décret de l'Assemblée qui affranchit de la formalité du contrôle et des droits de timbre tous les actes relatifs à la constitution des municipalités et autres corps administratifs et qui détermine l'état des villes et communautés mi-parties entre différentes provinces.

BB. 6. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1375. — Finances. — Acte par lequel les consuls et habitants du château de Limoges, assemblés pour élire de nouveaux consuls, délibèrent sur la question de savoir si l'on maintiendra les droits de péage, barrage, chevage et vinage qui se lèvent sur les habitants du château, et résolvent, d'un commun accord, que les dits droits seront abolis (22 fév. 1374/75).

CC. 26. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1690. — Comptabilité. — « Extrait du registre du sieur Echaupre, auditeur des comptes, tiré de l'hôtel-de-ville. » C'est une réduction en valeur d'argent de certaines redevances en nature. Suit un « tarif pour les droits de lods et ventes au douzième ou à 20 deniers. »

DD. 7. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1785-1789. — Incendies. — Cinq lettres de M. Meulan d'Ablois, intendant de la généralité de Limoges, aux officiers municipaux de la dite ville, pour les déterminer à faire acquisition de pompes à incendie et éviter ainsi le retour du désastre récent de l'hôtel Ste-Catherine. — Note relative à la dépense qu'occasionnerait l'établissement de deux pompes à incendie; au total 4072 ll. « avec la certitude d'un service parfait. »

DD. 8. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1779-1789. — Travaux publics. — Arrêt du Conseil d'Etat portant modification des directions et alignements projetés sur le plan de la ville de Limoges par le sieur Trésaguet, 24 juin 1779 : «... Sur ce qu'il a été reconnu que la forme octogone proposée par le dit plan pour la place des Arènes de la ville [de Limoges] auroit des inconvéniens en ce qu'elle ne laisse pas à cette place toute l'étendue dont elle est susceptible et qui est nécessaire à la facilité des communications et du commerce, la dite place étant traversée par les grandes routes de Paris à Toulouse et de Lyon à Bordeaux et à la Rochelle, et en même temps que c'est le lieu où se tiennent les foires toute l'année, ce qui exige un grand espace; et que d'ailleurs l'entrée de la promenade de la ville plantée en belle venue (*sic*) se trouve sur la dite place et est élevée de 12 à 13 pieds au-dessus de son niveau; que, conséquemment à ces vues, les officiers municipaux de la dite ville de Limoges auroient pris une délibération, le 4 du mois de février 1779, par laquelle ils auroient consenti à payer des deniers communs successivement et à proportion de leurs moyens, l'augmentation de dépense qui pourroit résulter des nouvelles dispositions qui sont projettées pour donner à la place des Arènes une forme carrée et lui procurer toute l'étendue dont elle est susceptible... » Suit un arrêt de M. d'Aine, intendant de la généralité, portant expropriation de certaines maisons voisines de la place des Arènes. — Concession faite par les bailes de la confrérie des Ames en l'église St-Michel, aux sieurs Pierre Barry et Elie Bétoulle, menuisiers, du droit d'ouvrir des jours sur le derrière des maisons

qu'ils ont fait construire et pourront faire construire au voisinage de la chapelle des Pénitents Gris, sur l'emplacement d'un ancien cimetière, 1789.

DD. 9. (Plan). — 0m48 c. sur 0m59 c., papier.

1680. — Plan de Limoges dit « plan des Trésoriers de France », comprenant le Château, la Cité et leurs faubourgs; sans date. — La légende porte : LIMOGES, *dédié à M. les Presidens trésoriers de France, généraux des Finances et grands voyers en la généralité de Limoges, chevaliers, conseillers du roy, juges et directeurs du domaine, par A. Jouvin de Rochefort, trésorier de France.* Ce titre est inscrit à gauche, en haut, dans une couronne de feuillage, dont chaque branche supporte l'écusson de l'un des vingt-cinq trésoriers de la généralité : C. d'Alesme, J. d'Arche, M. Aubusson, P. Bardoulat, J. Beaubreuil, J. Blondeau, F. Brunet, P. Chastagnac, C. Clary, J. de Creil, P. A. de Fusembert, J. Guillaume, P. Jarrige, A. Jouvin, J. Lasudrerie, J. Léonard, G. Mailhot, M. Maleden de Laborie, P. Maleden-Hardy, J. du Peirat, M. du Peirat, P. Petiot, A. Phénix, (*mieux* Fénis), G. Picon, A. du Roy, P. du Roy, G. Verthamont. — A gauche, en bas, on lit : *A Limoges, proche les Perres Jésuittes. A Paris, sur le Quay de l'Horloge, aux Trois étoilles et à la Spherre royale.* — A droite, en haut, un personnage allégorique soutient de la main droite les armes de Limoges, et de la main gauche les armes de France.

DD. 10. (Atlas). — In-folio, 54 feuillets, papier.

1775. — Plan d'alignement de la ville de Limoges, avec quelques additions postérieures à 1775. C'est une copie ancienne (conservée aujourd'hui au Bureau des travaux publics de l'Hôtel-de-Ville), du plan de l'ingénieur Trésaguet que l'on trouve aux Archives départementales de la Haute-Vienne (Minutes sur toile, série C. 65-72; originaux sur papier, C. 410-417.)

DD. 11. (Plans). — 2 feuilles in-plano, papier.

XVIIIe siècle. — Plan figuratif du pont Saint-Martial et du pont Saint-Etienne, du côté d'amont; — des mêmes du côté d'aval. — (A l'extrémité du pont Saint-Etienne est figuré un « corps de garde »).

DD. 12. (Plan). — In-plano, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la place Tourny et des environs : les Feuillants, l'église Saint-Paul, une manufacture.

FF. 4. (Liasse). — 1 pièce, papier, imprimée.

1777. — Police. — Sentence du lieutenant général de police en la ville de Limoges, condamnant deux préposés à l'entretien des lanternes, à une amende de 3 ll. et restitution, pour infidélités commises dans leur service, « soit en ôtant une partie des mèches des lampes, soit en n'y employant pas toute l'huile qui leur avoit été délivrée à cet effet. »

GG. 231. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, parchemin.

1597-1607. — Collège de Limoges. — Procès-verbal : d'une première assemblée des notables de Limoges délibérant sur la fondation d'un nouveau collège à mettre aux mains des Jésuites, 31 juillet 1597; — d'une seconde assemblée des mêmes, portant énumération des promesses de contribution qui ont été faites en faveur du dit collège, 1er janv. 1598; — d'une troisième assemblée des mêmes, touchant le non-paiement des contributions promises, 9 juin 1604. — Accord entre les mêmes touchant l'union au collège du revenu des prieurés d'Altavaux et d'Aureil, 8 nov. 1605 (Les deux premiers et le dernier de ces actes ont été publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, I, 107 et ss).

GG. 232. (Cahier). — In-8°, 4 feuillets, papier.

1598. — Paroisse St-Christophe-lez-Limoges. — Confrérie. — « Les estateuz et ordonnances de la frérie Mr. sainct Cristofle en l'église de Sainct-Cristofle du bourg de Sainct-Augustin lez la présent ville de Lymoges, ung chacun an célébrée, ainsin qu'ilz ont esté arestés par les confraires soubz nommés. Et premièrement, a esté dict, convenu et accordé ce jour d'huy desoubz escript par les confreres cy emprès nommés que, passé ce jour, sy aulcung se veulle mettre de la dicte confrairie, il sera tenu payer une livre cire, laquelle cire cera (*sic*) employée au proffict, affaires et charges de la dicte confrairie. *Item*, seront mis pour l'advenir les dicts confreres qui s'en vouldront mettre, par les deux bayles et le roy; et ne

le pourront recepvoir qu'il ne soit bien revenué et suffizant pour tenir en son rang la dicte confrairie. *Item*, se bailheront les offices: le roy, congnnétable (*sic*), porte-enseigne, mignon du roy, porte-espée et fou, è sa guise de la dite confrairie pour les années suyvantes, en l'esglise du dict sainct Cristofle, après les vespres, à la manière accoustumée et au plus offrant et dernier encherisseur. *Item*, seront tenus les deux bayles qui tiendront la dicte confrairie en leur rang et ordre bailher aus dicts confreres sept repas, sçavoir : la vigille de la dicte feste de sainct Cristofle, le souper, et les deux jours ensuyvans par chacun des dicts jours le desjeuner, le disner et le souper, suyvant l'accoustume entienne. Ausquelz deux bayles sera et appartiendra toutes les mises des offices, ainsin que seront délivrées, fors de la mise du roy pour le regard de la cire qui y sera employée pour fere le service divin ; et aussy [pour le regard] de l'estaing, lequel demeurera au proffit commun de la dicte frairie pour le service d'icelle. Et seront tenus ung chacun des dicts confreres balher aus dicts bayles pour la despance des dicts sept repas la somme de quarante cinq soulz pour ung chacun confrere. Davantage seront tenus les dicts deux bayles qui seront en charge de faire faire à leurs despens le service divin accoustumé estre faict à cause de la dicte confrairie et payer les cornomuseurs (*sic*) en nombre de deux. Pareillement seront tenus les dicts bayles, le jour de la dicte feste de sainct Cristofle, balher à disner avec les dicts confreres de la dicte frairie à leur curé ou vicaire. *Item*, seront tenus les dicts bayles fere porter le may, le jour de la dicte feste sainct Cristofle, au roy en la maison qu'il nommera, pourveu qu'elle soit dans le dict bourg de Sainct-Augustin ou Naveys de la cité du dict Lymoges, sçavoir : deux quartes vin, deux pains blancs, ung membre de mouton et du dessert. Oultre ce, seront tenus les dicts bayles balher au fou, à sa guise durant la dicte feste, troys pintes de vin dans son barlet. A esté aussy accordé que à celluy à qui l'office du roy sera délivré par chacun an, il sera tenu, outre la mise pour laquelle il luy sera délivré, balher la livrée aux confrères avec le jardin garny, ainsi et comme il est accoustumé. *Item*, entreront en charge les dicts bayles tant de la despance que du service de l'esglise en rang et ordre, suyvant l'alphabet et comme il [z] sont dessoubz nommés, en rang. Et s'il advenoit que l'ung des dicts bayles ou des dicts confreres allast de vie à trespas, pourra celuy qui sera bayle prendre le premier des confrères qui sera après luy en rang. Et si le cas advenoit que les deux bayles decedassent dans leur année et charge, seront tenus les deux premiers confreres qui se trouveront venir après eux en rang prendre la dicte charge et tenir la feste au[x] mesmes pactes et conditions que dessus; laquelle feste se tiendra en la maison de la cure du dict Sainct-Cristofle, comme il est de coustume. *Item*, a esté dict que les dicts bayles seront tenus, ou aulcung des dicts confrères viendroit à deceder dans leur année et charge, avertir les autres confrères pour assister aux funérailles du deffunct pour faire honneur au corps, comme bons confrères sont tenus faire. Toutes (*sic*) pechés qui se commetront durant la dicte feste par les dicts confrères ou l'ung d'eulx, sont modérés à dix deniers pour une chacune; et lesquelles (*sic*) appartiendront aux bayles. *Item*, ou aulcungs des effens des dicts confrères se vouldra faire recepvoir de la dicte frairie au lieu de leurs peres, seront receuz en faisant par eux les seremens accoustumés et pourveu qu'ils soyent suffizantz, sans payer la livre de cire dessus ordonnée. Et finablement ont promis les dessoubz nommés confrères et chacun d'eulx promet et jure tenir, garder et observer ce que dessus est dict et escript et tout le contenu es dicts articles de poinct en poinct, suyvant leur forme et teneur. A quoy de leur consentement ont esté condempnés par Symon Laurens, notaire, qui les présentz statuz a receuz et passés en la maison de la cure du dict Sainct-Cristofle, le 26e jour de juillet 1598 après midy, ez présences de Messire George Jehanau (?), curé de la dicte église, et Joseph Laurens, clerc, tesmoingtz à ce requis et appellés. S. Laurens, *notere*, *recepit* » (Original). — Suivent les noms des confrères de la dicte confrairie, au nombre de 24, sans indication de leurs professions.

GG. 233. (Liasse). — 16 pièces, papier.

1677-1692. — Paroisse St-Cristophe-lez-Limoges. — Curés J. Chastagnac et J. Guéry. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Gramilhon, Cheyron, Rougerie, Beauvais, Joly, Pradeau, Béchade, Noualler, Ventenat, Faye, Massalou, Baudou, Boyol, Combrouze, etc. — 1678, 24 sept., ent. d'une fille de M. Cybot et de delle Romanet, sa femme; « laquelle j'ay ensevelie dans le simetière, sur le rapport que la servante de la maison m'a fait qu'elle l'avoit baptisée »; — 1679, 5 sept. : « A esté enterrée aux Jacobins dame Marie

Decordes, ma mère. J. Chastaignac ». — 27 sept., mar. de François Michel avec d^elle Renée de la Pisse, fille de feu Charles de la Pisse-Dubois et de d^elle Françoise de Villautrey; — 1680, 5 dec., mention de Léonard Sorbe, mercier, et de Jean Landry ,mercier, demeurant tous deux au Naveix; — 1681, 30 août, ent. de « une fille estrangère, suisse, que l'on appeloit Marie, l'on ne sçait pas autrement son nom, qui demeuroit à la Grange chez M. Poylevé »; — 28 nov., bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 1682, 30 juillet, mention de Me Lelusson, « notaire habitant de la basse Cité »; — fin sept., bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 1684, 16 avril, ent. de Jean Redon « aux Cordeliers »; — 1685, 16 mars, bapt. d'un fils de Jean Parot, vigneron. Parrain Joseph Devaux, avocat en la cour; — 19 mars, ent. d'un enfant dans la chapelle de la Maison-Dieu; — 26 août, signature pour la première fois de J. Guéry, *curé de St-Cristophe*; — 1686, 28 nov. et ss., actes signés, J. Sire, *vicaire de St-Maurice, faisant pour le curé de St-Cristophe;* — 1687, 15 janv., ent. de Pierre Bertin, de la paroisse de Vars en bas Limousin, domestique en l'abbaye St-Augustin de Limoges. Pierre Bretanges, cellérier; — 4 fév. etss, actes signés J. Sire, *vicaire de St-Cristophe*; — 1689, 15 déc., bapt. d'un fils de François de Magontier, sieur des Fieux, commissaire des poudres; — 1690, 17 oct., acte signé Guéry, *curé de Chalus;* — 1691, 10 juillet, mention du sieur Verthamont, curé de St-Léonard; — 25 sept., mention de Guillaume Pommier, huissier de Rilhac-Lastours; — *Passim* : mentions de laboureurs, vignerons, marchands de bois, couvreurs, forgerons, tailleurs d'habits, blanchisseurs, cardeurs, etc.

GG. 234. (Liasse). — 5 pièces, papier.

1770-1772.— Paroisse St-Cristophe-lez-Limoges. — Pièces diverses relatives aux frais de réparation de la dite église. — Rôle des secours distribués aux pauvres de la dite paroisse.

GG. 235. (Cahier). — In-8°. 15 feuillets, papier.

1665-1669. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — Curé Lascure (?). — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Chazaud, Nivet, Peynichou, Delage, Baudet, Covidou, Ferminet, Audoin, Durou, Combrouze, Virole, etc. — 1665, 12 juin, bapt. d'une fille de Martial Chazaud, notaire royal; — 1668, 17 janv., mention de Gaspard Faudry, « fabriqueur » de Ste-Félicité; —9 fév., mention de Noël Moreau, « asnier »; — 3 mars, mention de Henry Lagorse, maître mouleur de boutons; — 30 juin, mar. célébré en la chapelle de St-Lazare; — 25 juillet, mention de Jean Ferminet, « compagnon poudrier »; — 31 juillet, présents Fr. Gaudin, vicaire, et Fr. Dupuy, frère et profès, vicaire de Beynat; — 5 nov., ent. fait par M. Simon Coussy, prêtre de St-Maurice; — 21 nov., bapt. célébré par M. Lascure, curé [de Ste-Félicité ?]; — 3 déc., parrain vénérable Me Martial Bourdeaux, grand vicaire de l'église St-Etienne. — 1669, 27 fév., mar. célébré dans la chapelle St-Lazare; — 4 mars, parrain Martial Guarat, m^e teinturier.

GG. 236. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1669-1691. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — Curé Chassain. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Boudet, Faugeras, Valeton, Pascailhe, Ribouille, Fourissout, Guynot, Hervy, Sirven, Faudry, etc. — 1670, 9 juin, mention de Me Martial Chazaud, notaire royal; — 1671, 16 janv., mention de Jean Dubois, archer en la grande prévôté; — 5 avril, bapt. d'une fille de Me Pierre Jouvic, greffier du temporel du chapitre; — 1672, 25 mars, parrain François Descordes, procureur au siège présidial; — 1673, 30 juillet et 31 déc., mention de Guillaume Benoist et de Louis de Personne, « faiseurs de moules à boutons »; — 1674, 12 janv., mention de Léonard Dort, « faiseur de moules à boutons »; — 1679, 3 sept., mention de Simon Benoist, « maître mouleur de boutons »; — 1680, 21 fév., mention de Reymond Fournier, « mouleur de boutons »; — (nombreuses mentions de ce genre); — 17 mai, bapt. d'une enfant exposée devant la porte des PP. Récollets, présentée et adoptée par Anne Petit, fille dévote; — 19 nov., bapt. d'un fils et d'une fille de Jacob Lepreux, sargetier, et de Suzanne Batouffet, sa femme, originaires de Nantes; les dits enfants, nés en 1676, « ont esté apportés en cette église pour y recevoir les cérémonies du baptesme, ayant esté auparavant baptisés dans l'église calvinistique (*sic*), dont leurs dits parans faisaient profession et qu'ils ont abjurée solennellement par devant Mgr l'évesque de la présent ville, l'illustrissime et révérendissime Mgr. Louis d'Urfé, samedy dernier passé..... »; — 1681, 11 mars, parrain

Léonard Blanchard, marchand orfèvre; — 14 mars, bapt. d'un fils de Barthélemy-Thoumieu Balaud et de Léonarde Brueil, « pauvres mendians estant de présent en cette paroisse ». Parrain Jean Nicolas, « escolier » ; — 14 oct., mar. par paroles de présent de Louis du Teris, écuyer, sgr. de Lage-Peyramont, de la paroisse de Sauviat, avec d[elle] Léonarde Fauvaud de Trenchebeuf, de la paroisse de St-Sulpice-Laurière; — 1683, 1[er] avril, bapt. d'un « fils naturel et bastard de Marie Ventoux, qu'elle a dict estre fils de Jean Lacoste, demeurant au lieu de la Grange »; — 13 mai, bapt. d'un fils de Léonard Dandin, « pauvre mendiant aveugle »; — 1690, 16 nov., parrain Pierre Braham (*sic*), « serviteur chez le sieur Fournet, au logis *Nostre-Dame*, paroisse St-Pierre »; — 26 nov., mention de M. Chazaud, vicaire de la paroisse Ste-Félicité; — 3 déc., mention de Michel Bazin dit le Bohesme; — 1691, 27 avril, bapt. d'une fille de Léonard Mouret (?), brossier, et de Françoise La Durantie, « pauvres gens cherchans leur pain, de la paroisse de Viq. « Marraine Jeanne Bouchaud, « pauvre femme mendiante de la paroisse de Chabrignat »; — 11 mai, mention d'une femme décédée devant la fontaine de Bouttet. Présent François Dupuy, prieur-curé de St-Julien; — 24 juin, ent. dans le cimetière de St-Lazare, « annexe de la présente paroisse », de Guillaume Leduc, originaire de Vigeois. Présent Léonard Chazaud, prêtre et grand vicaire de la Règle; — 27 juin, ent. de Pierre Mazet, « pauvre garçon mendiant, venu à Limoges à l'ausmone generalle, » âgé de 6 à 7 ans, fils d'autre Pierre Mazet, laboureur.

GG. 237. (Liasse). — 3 pièces, et un cahier in 8°, 21 feuillets, papier.

1687-1690. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — (Double du précédent cahier pour les années correspondantes).

GG. 238. (Cahier). — In-8°, 56 feuillets, papier.

1692-1707. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — Curé Jean de Constant, docteur en théologie. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Ribière, Boudaud, Masabraud, Foucaud, Auconsul, Desmaisons, Halary, Chaufailhe, Dubut, Dentreygeas, etc. — 1693, 15 oct., ent. de Pierre, fils de Lazare Auxemeris, pauvre mendiant; — 19 oct., ent. de François, fils d'autre François Latreilhe, sgr. de Ponteil, greffier de l'officialité. « Il fut enterré dans nostre églize de St-Lazare, dans la chapelle de Nostre-Dame, présents le dit sieur Latreilhe, son père, et M. Joseph Peyroche, curé de St-Michel »; — 16 nov., ent. de M[e] François Dupuys, curé de St-Julien en la cité de Limoges, âgé d'environ 72 ans; — 30 nov., ent. d'un enfant, « dans notre cimetière de Ste-Félicité », et d'un pauvre mendiant de la paroisse d'Alonzac (*sic*, Allassac ?) « dans notre cimetière de St-Lazare »; — 16 déc., mention de Léonard Michel, m[e] chirurgien; — 1694, 25 mars, ent. dans l'église des Jacobins de d[elle] Marie Bardy, fille dévote, âgée d'environ 36 ans; — 17 nov., parrain M[e] Joseph David, procureur du roi en la grande prévôté du Limousin; — 1695, 10 fév., ent. de Marcelle Bargeas, femme de Guy-Blanchard, m[e] chirurgien; — 14 sept., « M. le curé de Feytiat estant décédé et n'y ayant personne pour faire les fonctions curiales de la dite paroisse, on nous a présenté une fille du lieu de Lansaigne qui naquit ce matin, pour baptiser »; — 21 déc., mention de M. Roulhac, « ausmonier »; — 1696, 19 avril, bapt. d'un fils de Gabrielle Puissant, de la paroisse de Vic, « laquelle a déclaré [le dit enfant] estre des œuvres du nommé Jean Rafé, de la paroisse d'Userche »; — 8 août, parrain Thomas Boutineau, praticien; — 17 août, parrain Louis Lebeau, « droguetier »; — 1698, 17 oct., bapt. d'une fille de Léonard Jarnat, « demeurant au château de Saint-Lazare »; — 1699, janv., mention de M[e] Antoine Chabrol, vicaire de St-Etienne; — 16 juin, mar. de Philippe Lecompte, sieur du Parc, « maréchal de logis de la compagnie du Carnois (*sic*) au régiment de cavalerie de Lévy, paroisse d'Annolin, en Flandre »; — 1700, 16 août, bapt. d'une fille de Pierre Peypot, vigneron, « demeurant dans la cabane d'Albert Disnematin »; — 24 août, bapt. de Jean, fils d'autre Jean Duboys, « archier en la grand prévosté ». Parrain autre Jean Duboys, chirurgien, frère du baptisé; — 31 déc., bapt. d'une fille de Jean Bouquer, jardinier. Parrain Jean Vidaud de Fonléon, fils de M. le comte du Daugnon (*sic*, *pro* Dongnon). — 1701, 29 mai, bapt. d'une fille de Jean Hervy, teinturier. Marraine, Marie Favelon, épouse de M[e] Boucher, avocat du roi au Bureau des finances; — 14 juillet, ent. de Guillaume Blanchon, « estudiant en théologie, qui fust trouvé mort dans la rivière de Vienne, s'y estant noyé par accident.... d'après le procès-verbal fait par M. le juge du chapitre. Comme le dit Blanchon avoit fait profession de notre sainte religion durant sa vie, il a esté inhumé en terre

sainte »; — 31 oct., mention du moulin Maleden, « appartenant à M. de la Garde, conseiller de la paroisse St-Gérald; » — 1702, 3 sept., parrain Antoine Duchêne, maître sculpteur; — 1703, 4 janv., ent. de Mᵉ Charles Cluzeaud sieur de Leyssard, praticien, natif des Cars, décédé en la maison de Léonard, voiturier; — 18 fév., parrain Léonard Garat, curé d'Ambazac; — 9 juillet, mention du sieur Combrouse, maître passementier; — 1704, 8 sept., ent. d'un enfant trouvé et qui avait été confié par les administrateurs de l'hôpital général à Marguerite Bessière; — 1706, 17 fév., parrain Jean Malissen, maître armurier; — 26 juillet, parrain Mᵉ Jean Sire, prêtre, docteur en théologie, curé de Janailhac; — 26 nov., mention de Jean Bouchemousse, vigneron, « demeurant dans la cabane du nommé Tantoyne, au-dessus le ruisseau d'Ausette »; — 1707, 4 fév,, bapt. d'un enfant de Barthélemy Gras, « pauvre mendiant demeurant dans la maison du sieur Navières, au présent pont ». Parrain François Faye, « pauvre mendiant demeurant dans la maison du sieur Chazaud, prêtre »; — 13 mars, bapt. d'une fille de René Gondinet, « pauvre mendiant demeurant dans la maison du sieur Navières »; — *Passim* : nombreuses mentions de sargetiers, teinturiers, droguetiers, tailleurs, mouleurs de boutons, voituriers, vignerons, jardiniers, revendeurs, meuniers, etc.

GG. 239. (Cahier). — In-8°, 4 feuillets, papier.

1707-1708. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — Curé... ?...— Baptêmes, mariages et enterrements. — 1707, 5 juin, mention de Léonard Jarnat, demeurant au château de St-Lazare; — 25 juin, ent. de Mathieu Salot, sieur de Pairoux, dans l'église de St-Lazare; — 1708, 15 janv., mention de Mathurin Nivet, vigneron, demeurant au village de las Terrieras, en la maison du sieur Ardant, orfèvre, de la paroisse Ste-Félicité; — *Passim :* mentions de « pauvres mendiants. »

GG. 240. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier,

1708-1716. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — Curé J. Constant. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Maury, Marneix, Pradeau, Martineau, Gitard, Tarneau, Pradier, etc. — 1708, 11 sept., parrain, Jean Bandel (ou Baudet), prêtre, principal du Collège St-Pierre de Poitiers; — 1710, 5 fév., mention de Paul de Marsat, syndic perpétuel de la paroisse de Barsat; — 1711, 20 mai, ent. de Paul Goursaud, mᵉ apothicaire; — 20 août, mention de Jacques Sire, mᵉ corroyeur; — 22 août, bapt. d'une enfant « dont le père est François Moury, selon la plainte de Catherine Lebas, sa mère »; — 20 déc., parrain, Jean Muret, teinturier; — 1712, 25 fév., bapt. d'un enfant de Guillaume Moury, meunier dans les moulins du Pont-St-Martial, et de Jeanne Creveiller, sa femme; — 21 sept., ent. d'une fille de M. Barny, conseiller au Présidial; — 1713, 17 avril, ent. dans l'église, de Jean Hervy, « teinturier et commissaire de police », âgé de 29 ans; — 1715, 31 janv., mention du sieur Garat, « trésorier de notre paroisse »; — *Passim :* nombreuses mentions de « pauvres mendiants » et de vignerons, habitants dans des « cabanes ».

GG. 241. (Cahier). — In-12, 38 feuillets papier.

1669-1716. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — (Double des précédents cahiers pour les années correspondantes.)

GG. 242. (Cahier). — In-8°, 35 feuillets, papier.

1717-1729. — Paroisse Ste-Félicité-lez-Limoges. — Curé J. Constant. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Seguy, Faurissou, Poumaret, Brun, Canardou, Pallier, Sabourdy, Goudin, Salivert, etc. — 1717, 27 mars, parrain, Pierre Ardellier, docteur de Sorbonne et curé de Janaillac; — 1718, 16 juin, mention du sieur Goislard, prieur-curé de Bussière-Galand; — 22 juin, parrain, Martial Ricaud, vigneron demeurant à la Maison-Dieu, paroisse St-Christophe; marraine, Anne Meymac, demeurant à l'hôpital général; — 13 sept., ent. d'une fille de M. Léonard Deloménie, de Las Tours; — 21 sept., parrain, Pierre Bouyet, jardinier des PP. Carmes déchaussés; — 1719, 11 juillet, ent. dans l'église d'Anne Chasaud, fille dévote, âgée de 55 ans environ; — 6 août, bapt. d'une enfant, née de père inconnu; — 1720, 2 sept., mention du sieur Cordier, prieur d'Oradour-sur-Glane; — 10 oct., ent. d'un enfant de M. Gingaud, sgr de St-Mathieu, et de dame Limousin; le dit enfant en nourrice chez Magdeleine Bouchemousse; — 29 nov., bapt. d'un enfant « duquel l'on n'a pas voulu donner le nom du père ny de la mère »; —

1722, 3 mars, mention du sieur Gabriel, curé de Feytiat et supérieur des Carmes déchaussés de Limoges; — 1723, 1 fév., bapt. d'Alpinien Lebos, fils d'Étienne Lebos, « sargier »; — 18 mars et 2 août, parrain, Martial Hervy, curé de Juillac; — 1724, 9 fév., mention du sieur Rouchaud, curé de St-Hilaire-Bonneval; — 27 juin, mention de Pierre Reculès, apothicaire; — 1 déc., bapt. d'un enfant de Jean Roquet, me armurier; — 1726, 15 avril, bapt. d'une enfant née de père inconnu; — 6 juillet, mention de Jean Bourdeaux, hôte du *Dauphin*; — 1727, 8 juillet, mar. de Jean Landry, de Pierrebuffière, avec Marie Roussaud, de la paroisse de St-Gérald, « sur le consentement de MM. leurs curés »; — 23 oct., mention du sieur Desroches, curé de Janaillac; — 1728, 18 janv., mention du sieur Orsel, curé d'Aixe; — 26 mars, acte signé « Frère Jean-Baptiste Baudet, *recolé, desservant la paroisse de Ste-Félicité, M. le curé estant déteau de maladie* »; — 8 juin, mar. de Pierre Chassaigne, fils de François Chassaigne, ancien élu de la Généralité de Limoges, célébré par M. J. Cluzeau, prêtre commis, ancien de la communauté de St-Michel-des-Lions, ci-devant curé de Fressinet en Limousin et de Seix en Conserans; — 1729, 14 juin, mention de Jean Devau, muletier; — 26 juillet et ss., actes célébrés par le sieur Constant (*alias* Constant de Beaupeyrat), vicaire de St-Méard, au lieu et place de J. Constant, curé de Ste-Félicité; — 6 sept., mar. du sieur Deflottes, avocat, sgr de Fonbesse, avec Jeanne Latreille du Ponteil; — *Passim* : nombreuses mentions de chapeliers, tisserands, tondeurs, sargetiers.

GG. 213. (Registre). — In-4°, 24 feuillets, papier.

1629-1672. — Paroisse St-Jean en St-Étienne. — Curés François Maillot et Pierre Segond. — Baptêmes administrés seulement dans la semaine de Pâques et dans celle de la Pentecôte. — (Le présent registre est une mise au net des registres originaux, commencée en 1657. Il y a une lacune de 1639 à 1647.) — Actes concernant les familles Bourdeyron, Cibot, Blanchard, Senémaud, Marsalou, Colusson, Riffaterre, Francillon, Guitard, Champalimaud, Gorsas, Dureysseix, Cacate, etc. — 1647, 22 avril, bapt. de Mathieu Dubois, fils *spurius* de Jean Dubois et de Léonarde N., servante; — 23 avril, bapt. d'une fille d'un certain Pierre, « capitaine d'une compagnie de boesmes ». Parrain, R. P. en Dieu, Messire François de la Fayette, évêque de Limoges (1); marraine, delle Antoinette Decordes, femme de Me Nicolas, lieutenant-général; — 1648, 4 juin, parrain, Me Léonard Coussy, chanoine; — 1649, 27 mai, marraine, Marsalle Langlard, « demeurant aux moulins de Me Papot, chanoine, paroisse de St-Gérard »; — 28 mai, bapt. d'un fils de Me Léonard Decordes, conseiller. Parrain, Guillaume Decordes, curé de St-Julien; — 1651, « baptesmes de Pasques et de la Pentecoste faictz par M. Rousset, prebstre, mon vicaire, en mon absance, ayant esté envoyé à Bourdeaux pour les affaires de MM. du chapitre, et qu'il m'a remis estant de retour, ainsi qu'il estoit obligé. » [Segond, curé]; — 8 avril, « a esté baptisé dans la chapelle Notre-Dame des trois Rois de l'église cathédralle, où les fons baptismaux furent transportez accause du danger et péril que menaçoit la voulte de l'esglise de St-Jean, Narde Couret... »; — 18 juillet, bapt. d'un fils de Joseph Pabot et de..., « né dans une maison canonialle scituée dans la rue allant à la Régle et joignant au parquet du juge de la citté »; — 1652, 22 mai, parrain, Me Jean Joufrenet, curé de Meilhac; — 1655, 28 mars, bapt. d'Antoine Marc, fils *spurius* de Martial Marcq; — 29 mars, bapt. d'un fils *spurius* de Jean Dulong d'Uzerche; — 1 avril, bapt. d'un fils de M. Brunet, trésorier de France. Parrain, Me Antoine de Chavaille, aussi trésorier de France; — 1656, 3 juin, mention du sieur Brugère, juge des Combes; — 1657, 22 mai, bapt. d'une fille de Me des Flottes, conseiller; — 1658, 12 avril, bapt. d'une fille de Jeanne Labiche, fille de Mathieu Labiche sieur de Rilhac, et de Marie Decordes. Parrain, Jacques Labiche, sieur de Sivernhac; — 1663, 26 mars, mention de Me Jean Rogier, receveur des consignations; — 1665, 7 avril, parrain, Me Fiacre Couderc, curé des Billanlanges; — 14 sept., parrain, Me Jacques Talois, chanoine; — 1666, 27 avril, parrain, Me Jean Segond, chanoine; — fin mai : « Les baptesmes de la Penthecoste et octave furent faicz par Me Pierre Beneyton, vicaire de St-Jean, moy absan puis le 3 may 1666, et estan à Paris deputté de Messieurs de notre chappitre pour leurs affaires; et n'en revins que le 29 septembre »; — 1669, 8 juin, parrain, Me François Berneuil, conseiller du roi en l'élection;

(1) Ce parrainage est connu d'autre source, car M. P. Laforest le mentionne dans son *Limoges au XVIIe siècle*, p. 649. Le père s'appelait Pierre de la Maile.

— 1670, 9 avril, mention de Jacques Arbonneau, médecin; — *Passim* : nombreux actes dans lesquels le nom de l'un ou l'autre des parents est laissé en blanc.

GG. 244. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1634-1673. — Paroisse St-Jean en St-Étienne. — Fragments de registres baptistaires, sur lesquels on peut relever les noms suivants : — 1634, Pierre Guitard, procureur au Présidial; Etienne Thomas et Pierre Ribière, procureurs au dit siège; Jehan Bonnet, tailleur de limes; Daniel Gauthier, teinturier; Barthélemy et autre Barthélemy Pascalié, cartiers; Martial Sadrau, « me teinturier »; Me Jehan Duboys, curé de Savigniat; Jacques Rougier, procureur au Présidial; Jehan Péconnet, orfèvre; Mathieu Chambon, greffier de la cité; Jehan Roubeyrol, « me ceinturier et faiseur de boucles »; Me Mathieu, curé de la dite paroisse; — 1672, Simon Poilevé, avocat; Antoine Decordes, procureur; Étienne Gaston, juge de Bosviger; François Barrier et Jean Gay, passementiers; Pierre Moulinier, notaire royal; — 1673, actes très sommaires, signés : P. SEGOND, *curé de St-Jean.*

GG. 245. (Registre). — In-4°, 34 feuillets, papier.

1673-1685. — Paroisse St-Jean en St-Étienne. — Curé Pierre Segond. — Baptêmes administrés seulement dans la semaine de Pâques et dans celle de la Pentecôte. — Actes concernant les familles Salaignac, Poncet, Teulier, Devoyon, Rougerie, Marsicas, Sirven, Recoquillé, Mauplo, Combrouze, Bardonnaud, Samiot, Vitrat, Boyssou, etc. — 1673, 22 juin, bapt. de Damnolet Renard, « fils illégitime de Michel Renard et de Anne Douiat, ses père et mère »; — 27 juin et ss., actes signés VILLOMONTEYS (*sic*), *commis de M. le curé de St-Jean*; — *idem*, parrain, Jean Deschamps, procureur, « comme ayant ordre de Me Pascal Noel, procureur en la cour du Parlement de Bourdeaux »; — 1674, 28 mars, parrain, Philippe Meinard, praticien; — 1675, 13 avril, parrain, Jacques Guillhoc, médecin; — 14 avril, parrain, Martial Roux, « me corroyeur »; — 18 avril, bapt. d'une fille de Léonard Romanet et de delle Thérèse Duverdier. Parrain, vénérable Me J.-B. Romanet [chanoine ?]; — *idem*, parrain, vénérable Me Jacques Pinchaud, chanoine théologal de St-Étienne; — *idem*, bapt. d'un fils de Jean Vidaud, seigneur de Bosviger et de la Roche, et de dame Anne de la Farge. Parrain, David Bouquet, écuyer, sieur de Boismorin, représenté par M. Vidaud, sgr du Garreau; marraine, dame Françoise de Douhet; — 2 juin, bapt. de Chitérie (*sic*) Caliac. Marraine, Chitérie de Germaneix; — 1676, 4 avril, bapt. de Pierre Venteuat. Parrain, Me Pierre Faure, procureur d'office de la salle épiscopale; — *idem*, bapt. d'un fils *spurius* de Léonard Marbouty, cartier; — 7 avril, parrain, Me Léonard Bossan, curé de Châteauponsac; — 1677, 4 juin, bapt. d'un fils de Charles Chambély, me chirurgien. Parrain, Pierre Bonnin, praticien; marraine, dame Jeanne de Verneuil, « femme de M. Debort, advocat du roy au siège présidial de Limoges »; — 1678, 2 avril, bapt. d'un fils de Pierre Veyrier, sieur du Breuil. Parrain, Me Moreil Jayac, conseiller du roi; — 1680, 22 avril, bapt. d'une fille de Léonard Romanet et de Thérèse Verdier (*alias* Duverdier). Marraine, delle Marguerite Descordes; — *idem*, parrain, me Jacques Nadaud, diacre; — 25 avril, bapt. d'un fils de Jacques de Romanet, sgr de St-Priest-Taurion, et de dame Henriette de la Marthonie. Parrain, Pierre Veyrier, sieur du Breuil; marraine, dame Ysabelle de la Marthonie; — 10 juin, parrain, Me Pierre Tardieu, conseiller du roi, lieutenant de la juridiction royale de Limoges; — *idem*, mention de Joseph Roux, avocat; — 1681, 28 mai, bapt. de François, fils d'autre François Cluzeau, me tailleur de pierre. Parrain, autre François Cluzeau, me architecte; — 7 avril et ss., actes signés J. PINCHAUD, *curé d'Uzurat*; — 23 avril et ss., actes signés POUYAT, *prêtre commis*; — 26 avril, bapt. d'un fils de Jean Nadaud, me tapissier. Parrain, Joseph Avril, médecin; — 27 mai, parrain, Pierre Dumays, me tapissier; — 1682, 30 mars, mention du sieur Rousselle, avocat; — 2 avril, bapt. de Jean, fils de Me Charles-Joseph Chastaignat, « grand prévost et seigneur de Neufvit et Masléon », et de dame Anne de Lespicier. Parrain, Jean Chastaignat, écuyer, sgr de Combas; marraine, delle Marguerite Chastaignat; — *idem*, parrain, Me Jean Meynard, médecin; — 19 mai, bapt. d'un fils de Mathieu Rouard, avocat. Parrain, Pierre Martin, greffier en chef du bureau des finances; — 1683, 17 mars, mention de Jean Masdot, avocat, et de Pierre Desvignes, vicaire de St-Étienne; — 16 avril, parrain, Simien (*al.* Siméon) Guytard, fondeur; — 17 avril, parrain, Jean Salaignat, imprimeur; — 19 avril, bapt. de Jean, fils d'Étienne Bargeas, libraire. Parrain, Jean Montégut, praticien; — 20 avril, parrain, M. Nicolas, juge de la paroisse de St-Pierre; — 20 avril, parrain, Me Psal-

met Beaulaigue, curé de Courbefy ; — 22 avril, mention de Martial Courtau, mᵉ éperonnier ; — 23 avril, bapt. de Thérèse, fille de Jean Condat, fondeur, et de Françoise Sylvain. Marraine, autre Françoise Sylvain (*al.* Sirven) « qui a donné pourtant nom de Thérèse à la baptizée » ; — 6 juin, parrain, Michel Douillat, mᵉ écrivain ; — 7 juin, parrain, Mᵉ Jacques Guytard, curé de Panazol ; marraine, dame Barbe Ruaud, fille dévote ; — 8 juin, bapt. d'un fils de Pierre Baleu, pâtissier et hôte. Parrain, Mᵉ Pierre Colusson, notaire ; marraine, dame Jane (*sic*) de Verthamond, veuve de Mᵉ Guillaume de Verthamond, trésorier des finances en la généralité de Limoges ; — 1684, 1 avril, mention de Jean et Martial Gibus, mᵉˢ pâtissiers ; — 3 mars (*sic*), bapt. d'une fille de Pierre Bureau, huissier en la cour présidiale. Parrain, François Bureau, mᵉ arquebusier ; — 3 avril, bapt. d'un fils de Joseph David, mᵉ chirurgien. Parrain, Martial Chaumeil, sieur de las Ressaudias, d'Aixe ; — 4 avril, bapt. d'un enfant de Michel Denys et d'Anne Pichotte, pauvres passants, venant de la Rochelle ; — 8 avril, parrain, François Grammaniat, « estudiant en philosophie » ; — 23 mai, bapt. d'un fils de Jacques Bardet, mᵉ chirurgien. Parrain, Pierre Dumont, « estudiant en philosophie » ; — *idem*, parrain, Pierre Perguay, hôte de la *Croix-Rouge* ; — 24 mai, bapt. d'une fille de Mathieu Desmaisons, visénéchal du Limousin, et de dame Marie Rogier. Parrain, Jean Rogier, sieur des Essars, conseiller au Présidial ; — 24 mai, mention de Pierre Vidaud, mᵉ chirurgien ; — 1685, 20 et 21 avril, mention de Noël Cérat, passementier, et de Jean Boulet, « retorseur de soye » ; — 21 avril, mention de Léonard Sabaud, mᵉ couchier, et de Jean Baby, mᵉ bassinier ; — 22 avril, mention de Jean de Bost de Mouli, « travaillant sur la corne », et de Michel Bost de Mouli, faiseur de moules ; — *idem*, mention de Jean Desfarges, « couroieur » ; — 26 avril, parrain, Pierre Dumaiz, mᵉ tapissier ; — 27 avril, parrain, Bonaventure Barrot, procureur en la cité de Limoges ; — 9 juin, mention de Jean Doineyx, notaire royal ; — 11 et 14 juin, parrains, Jean Chaminade, et Léonard Mallieras, épingliers, — 13 juin, mention de Jean Thomas, hôte de *Sainte-Catherine*, paroisse de St-Maurice ; — 15 juin, mention de Barthélemy et Jean Constantin, mᵉˢ épingliers.

GG. 246. (Liasse). — 1? pièces, papier.

1686-1699. — Paroisse St-Jean en St-Étienne. — Curé, à partir de 1691 seulement, J. Fougères. — Baptêmes administrés seulement pendant la semaine de Pâques et celle de la Pentecôte. Mariages et sépultures par exception. — Actes concernant les familles Grenaud, Barry, Volondat, Jupile, Grimaud, Pénicaud, Toumieux, Audoin, etc. — 1686, 13 avril, parrain, Léonard de Loménie, sgr du Clau, conseiller au Présidial ; — 13 avril, bapt. d'un fils de Pierre Guibert, mᵉ orfèvre, et de dˡˡᵉ Jeanne Avril. Parrain, Martial Avril, vicaire de l'église cathédrale ; — 13 avril, parrain, Pierre Veyriras, « cornetier » ; — 16 avril, bapt. d'une fille de Jean Babin, mᵉ pelletier. Parrain, Mᵉ Martial Goudin, prêtre ; marraine, Jeannette Danen, fille dévote ; — 18 avril, parrain, Pierre Pradaud, « valet de marchand » ; — 1 juin, ent. dans l'église de dˡˡᵉ Catherine Dalesme, « demeurant dans cette paroisse avec M. Dalesme, son frère, chanoine de la cathédrale » ; — 2 juin, mention de Léonard Benoist, « ouvrier en fer blanc » ; — *idem*, bapt. d'une fille de Mᵉ Jean Mandat, sgr de Puy-Benist (?), lieutenant-général. Parrain, Mᵉ Joseph Bardinet, sgr de Bosvieux, conseiller au Présidial ; — 5 juin, parrain, Paul Gallandier, procureur au Présidial ; — 7 juin, bapt. d'un fils de Léonard Coudert, praticien. Parrain, Louis Faugeras, mᵉ apothicaire ; — 15 juin, mar. d'Aubin de Nérat, natif de Ligueil en Périgord, « demeurant à présent cocher dans la maison de l'évesché » ; — 21 août, ent. dans l'église de la nommée Jane, « servante dans la maison des enfans de chœur de St-Etienne » ; = (*A la suite de la précédente mention et d'une autre écriture :* ent. dans l'église d'Antoine Desmaisons, sonneur de cloches à St-Étienne, 13 mai 1694 ; ent. dans l'église d'un valet du marguiller, compagnon charpentier, 27 fév. 1695 ; mar. de Louis Guérin, jardinier de l'évêque, 12 sept. 1697) ; = 1687, 19 mai, acte signé J. Pinchaud, *ancien chanoine théologal de l'église de Limoges* ; — *idem*, bapt. d'une fille de Léonard de Loménie, conseiller du roi au Présidial. Parrain, Pierre Parrière, chanoine de St-Martial. Présents, Léonard Juge, porte-verge de St-Étienne, et Nadaud Laplaud, marguillier de St-Étienne. De Douhet, *curé de St-Domnolet et chanoine de l'esglise de Limoges, commis* ; — 20 mai, bapt. d'un fils de Louis de Lesse, écuyer, chevalier, sgr de Noué (?), demeurant au lieu de la Bernarderie, paroisse de Chaliac, diocèse de

Bourges, et de dame Marie de Laborie. Parrain, Messire Joseph Pinel, président de l'élection de Limoges; marraine, d[elle] Dauphine de Laborie; — 21 mai, parrain, Jean Monseau, « escholier, estudiant en théologie »; — 22 mai, mention de Melchior Pariset, « ouvrier en soye »; = (*A la suite des précédentes mentions et d'une autre main :* ent. dans l'église de Madame Chavaniac, « mère de M. Chavaniac, chanoine de St-Etienne », 11 nov. 1695; ent. dans l'église des Jacobins de Marie Roux, « fille dévotte et niepse de M. Roux, chanoine de St-Estienne, qui pria de faire l'honneur le sieur Fougière, curé susdit » de St-Jean, 25 mai 1698; ent. à St-Étienne de M[e] Antoine Boutinaud, chanoine, 13 août 1698; ent. dans l'église de Claude Cibot, marchand, frère du chanoine, 13 août 1693); = 1688, 17 avril, bapt. d'un fils de David David (*sic*), notaire royal. Parrain, Pierre David, procureur d'office de l'abbaye de la Règle; — 19 avril, mention de Pierre Gorsas, libraire; — *idem*, bapt. d'un fils de Jean Mado, conseiller au Présidial; — 20 avril, bapt. d'un fils de Jean Garat, contrôleur au bureau des finances; — 8 juin, bapt. par nécessité administré à la maison par le sieur Reculès, médecin. Parrain, Chavepeyre, notaire royal; — 1689, 10 juin, parrain, Joseph Goudin, avocat en parlement; — PASSIM, actes signés DARGENTEAUX, *chanoine, prêtre commis;* — 1690, 26 mars, bapt. de Jeanne Garde, « fille naturelle et illégitime de Jeanne Garde, et n'ay peu descouvrir le lieu de l'habitation de la mère, non plus que le nom du père »; — 30 mars, ent. de Jean Pinchaud, chanoine de l'église cathédrale, dans la chapelle de N.-D. des Trois-Rois; — 13 mars, parrain, Jean Bonnaud, « crocheteur »; — PASSIM, actes signés AVRIL ou CHABROL, *prêtres commis.* — (Les actes des années 1691-1692 ont été intercalés dans les blancs laissés par les actes précédents. On les analysera ici dans leur ordre chronologique); — 1691, 14 avril, premier acte signé FOUGIÈRES, *curé de St-Jean*; — 19 avril, bapt. d'une fille de Joseph Dupré, sieur des Mottes. Parrain, Jean Tirebas, procureur au Présidial; — 4 juin, bapt. d'une fille de Messire Michel de Vertamond, écuyer, conseiller du roi et trésorier de France, et de dame Jeanne de Petiot. Parrain, Messire Pierre de Vertamond, docteur de Sorbonne, représenté par David-Ignace Romanet, sieur de la Coste; — 1692, 6 janv., parrain, Léonard Delauze, « chanoine de St-Martial et prieur, demeurant à Paris », représenté par Claude Cibot, « qui n'a sceu signer, de ce requis par moy. » FOUGIÈRES, *curé de St-Jean;* — 7 avril, bapt. d'un fils de J.-B. Mailliard, sgr de la Cousture, conseiller du roi, trésorier général de France, garde au sceau des finances de la présente généralité. Parrain, Messire Joseph Mailliard, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris; marraine, d[elle] Jeanne Mailliard, épouse du sieur Barbou; — 8 avril, mention de Simon Tinaud, « marchand grossier »; — 10 avril, bapt. d'un fils de Jean Bardinet, imprimeur; — *idem*, mention de Pierre Denys, m[e] chirurgien. Parrain, Jean Malesont, « tailleur de baleine »; — *idem*, parrain, sieur Blanchard, marchand orfèvre; — 11 avril, mention de Pierre Mory, m[e] chirurgien; — 27 mai, mention de Pierre Dessaignes, faiseur de moules; — 28 mai, mention de Pierre Lemerle, « maître tireur de laine »; — 9 sept., ent. de M[e] Jacques Austin (?), maître de musique de St-Étienne; — 1693, 19 oct., ent. dans l'église de M[e] Pierre Segond, curé de St-Jean en St-Étienne, grand vicaire de l'église cathédrale, décédé dans sa maison, « rue du Montant de Manignie », à l'âge d'environ 64 ans (N. B. La date de 1693, qui serait la bonne, eu égard au rang de l'acte, a été corrigée en 1685, qui semble, en effet, seule exacte, la signature de P. Segond prenant fin avec le précédent registre); — 12 mai, parrain, Jean Chaufalie, « faiseur de sabots »; — 13 mai, parrain, Martial Vouzelle, marchand de sel; — *idem*, bapt. administré en l'église St-Christophe, proche les Bénédictins, par M. Decordes, curé d'icelle, à une fille de Léonard Lagarde. « De quoy adverti M. J. Fougières, curé de St-Jean, lui avoit intimé (au sieur Decordes) qu'il estoit seul en droict de baptiser tous enfans et fillies les semènes de Pasques et Pentecostes. Et voulant poursuivre en procès le dict Decordes, il (Decordes) se seroit excusé de ce qu'il estoit depuis peu receu curé du dict St-Christophe, situé au bourg de St-Augustin, où les taillies se payant comme à la campagnie et non comme à la ville, le dict Decordes auroit creu estre curé de campagnie et n'estre obligé comme les curés de ville à cesser tout baptesme dans sa paroisse durant les dictes deux semeines. Et par accord faict avec le dict curé de St-Jean, il (Decordes) lui auroit remis et l'argent du dict baptesme et le baptistère signé de sa main : DECORDES, *curé de St-Christofle les Limoges* »; — 1694, 10 avril, bapt. d'un fils de Jean Léonard, trésorier de France. Parrain, Pierre-Joseph Moulinier, avocat en Parlement; — 31 mai, parrain, M[e] Jean Vergniol, notaire royal et procureur d'office de la juridiction de Nexon; — 3 juin, mention de Charles Baronnet, cocher de l'évêque; — 1695,

30 mars, mention de Jean Auconsul, archer du grand prévôt; — 4 avril, bapt. de Jean, fils de François Chapoulaud, imprimeur. Parrain, Jean Chapoulaud, aussi imprimeur; — 7 avril, parrain, François Sougmaniac, m^e emballeur; — 24 avril, décès de Me Jean Gadaud, chanoine, enterré dans la cathédrale, « le dit jour, après vespres, par le chapitre, à cause de la procession solennelle de saint Marc qui se debvoit faire le lendemain, suivant la coustume ». (Une autre mention, hors série, du dit décès, porte que le défunt fut inhumé dans la chapelle de Thouards en St-Étienne); — 1696, 20 avril, parrain, Martial Eyssenaud, huissier audiencier à l'élection de Limoges; — 23 avril, bapt. d'une fille de Gabriel Grelet, marchand drapier. Parrain, Me Laurent Malet, prêtre de St-Pierre; — 8 juin, veille de la Pentecôte, bapt. de Jacques Couder, célébré en l'église St-Domnolet, par le sieur Desmaisons, curé, « qui s'en est excusé au sieur Fougières, prebstre, curé de St-Jean, et a dict avoir faict le dict jour le baptesme susdict sans prétendre usurper les droicts du dit curé de St-Jean, et par pure mégarde et inconsidération du dict temps prohibé de Pentecoste. Et lui aiant donné l'argent a faict transcrire dans le présent registre le dict baptesme, aient esté effacé de son registre de St-Domnolet..... Le 23 febvrier 1696 fut condamné aux despans, sieur Jean Constant, curé de Ste-Félicité, pour pareil subject par le séneschal d'icy »; — 9 juin, mention de Pierre Devet, « tondeur d'estoffes »; — 15 juin, bapt. d'une fille de Me Jean-François de Maledent, sieur de Fonjaudrant, et de d^elle Thérèse de Rouliat (*alias* de Roulhac). Parrain, Jacques de Labiche, sgr de Regniefort (*alias* Reignefort), avocat du roi au bureau des finances; — 1697, 5 mars, bapt. de Jean, fils de Pierre Coulaud et de Marguerite Bretonne, habitants de la Baconnie, paroisse St-Jean. « C'est un bastard; » — 10 avril, bapt. d'un fils de J.-B. Bertrand, m^e tapissier. Parrain, Me Martin David, sieur de Fontenay, « capitaine exempt de cent Suisses de Monsieur le frère du roy »; marraine, dame Nicole-Angélique Testart, épouse de Me Antoine Phélipeau, sieur du Fresnois, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Limoges, — 11 avril, parrain, Joseph Ardant, chanoine de St-Étienne; — 12 avril, parrain, Mathieu Guibard, marchand de passements; — 26 mai, bapt. de Jean-Baptiste (1), fils de Pierre Nohalié, m^e émailleur, et de dame Anne Faulte; — 27 mai, bapt. d'un fils de Jean Vidaud, sieur du Garreau. Parrain, J.-B. Vidaud, écuyer, sieur du Carrier, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France; — 29 avril, mention de Pierre Reculet, confiseur et ciergier, de Maurice Ponset (*al.* Poncet), ciergier, et du sieur Reculès, apothicaire; — 1698, 30 mars, parrain, André Béron, m^e chirurgien; — *idem*, parrain, Pierre Dumas, chanoine de St-Étienne, — *idem*, mention de Jean Viregoureis, « mailleur » du pont St-Martial; — 31 mars, bapt. d'un fils de J.-B. Goudin, procureur au Présidial. Parrain, Jean Chauvepeire, fils du sieur Chauvepeire, notaire royal; — 4 avril, parrain, Léonard Gabaud, « ceinturier »; — 18 mai, parrain, Léonard Soudanas, imprimeur; — *idem*, mention de Henry Ribière, faiseur de moules, et de Joseph Pénicaud, chirurgien; — 1 avril et 23 mai, mention de contestations avec les curés d'autres paroisses, touchant le droit du curé de St-Jean de baptiser seul, durant les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, les enfants nés dans la banlieue de Limoges (Cf ci-dessus, anno 1693 et 1696); — 1699, 19 avril, mention de François Lansade, sieur de Royer, élu en l'élection de Limoges; — 21 avril, bapt. de Jean Michel, fils de J.-B. Romanet, « substitut de MM. les procureurs et advocat du roy au bureau des finances ». Parrain, Me Jean-Michel de Périére, sgr du Vigniaud, conseiller du roi, premier président au Présidial de Limoges; marraine, dame Jeanne Poilevé, épouse de Pierre Petiot, sgr du Masboucher, écuyer, trésorier général de France; — 23 avril, parrain, Joseph Noallier, émailleur; — 6 juin, bapt. d'un fils de Jean Manent, bourgeois, par Me Pierre Manent, chanoine de St-Étienne. Parrain, autre Jean Manent, ancien chanoine honoraire de St-Étienne. — (Cf. pour les années 1694, 95, 97 et 98 quelques actes complémentaires, enregistrés hors série et analysés ci-dessus après les années 1686 et 1687.)

(1) Ce Jean-Baptiste figure sur le tableau généalogique des Nouailhier, dressé par M. L. Bourdery (1898), sous le nom de Pierre II († 1717).

GG. 217. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1698-1783. — Paroisse St-Jean en St-Étienne. — « Déclaration faite par le P. Goislard, de St-Gérald, » de deux baptêmes par lui administrés en la paroisse St-Gérald dans l'octave de la Pentecôte, au détriment du droit du curé de St-Jean, 1698. — Déclaration du sieur Géry, curé de St-Jean, portant « que la cure de St-Christophe et St-Jacques, située en dedans des croix de Limoges, est l'une des douze

paroisses de la ville, faux-bourgs et cité dont Messieurs les curés sont obligés, durant l'octave de Paques et de Pentecôte, de faire apporter les enfans qui naissent sur le territoire de leur paroisse dans l'église paroissiale du dit St-Jean en St-Etienne, pour y être baptisés, » 1768. — Fragment d'un sermon sur la Passion, qui semble de l'écriture du susdit sieur Géry. — Lettre sans adresse, datée de Bordeaux, oct. 1783, et signée GARDET, demandant l'envoi d'un secours de cinq louis par l'intermédiaire de l'abbé Gandillon, aumônier de l'hôpital Saint-André.

GG. 248. (Registre).— In-12, 31 feuillets, papier.

1646-1668. — Paroisse St-Julien de Limoges. — Curés J. Decordes et F. Petitpied. Vicaires L. Rousset. Ruaud, Borye, Petitpied, Renon, prêtres commis. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1646, 6 juin, bapt. de Jean et autre Jean Beaubreuil, frères jumeaux; — 1650, 28 oct., marraine, dame Charlotte Benoist, « demeurant chez M de Lymoges; » parrain, Barthélemy surnommé Barthoumieu, demeurant chez M. Devoyon, chanoine; — 15 nov., parrain, Martial Robert, grand vicaire de St-Étienne; — 1651, 10 juillet, parrain, Léonard Coussi, chanoine de St-Étienne; — 1654, 22 avril, bapt. de Léonard.... *incerto patre natus*; — 1658, 15 juin, bapt. d'un fils de Léonard Dumay, « demeurant de présent à la guerre »; — 1660, 15 janv., parrain, Philippe Gui, chirurgien; — 3 déc., bapt. de Martial de Fontaguli (*sic*). Parrain, Martial Tigié, chirurgien; — 1662, 3 mars et 27 mai, actes signés P. DUPLESSY, *chanoine religieux de St-Gérald et prieur de Lagudet près Bellac*; — 1665, 10 fév., parrain Jean Delacroix, m^e apothicaire; — 1666, 13 juin, mention de Philippette Tessière; — 1667, 29 avril, bapt. d'une enfant née de parents inconnus; — 1668, 25 fév., acte signé F. DE VILLIERS, *chanoine régulier et religieux de St-Gérald*. = (*Au rebours du registre*) : 1646, 27 nov., mention de M. Debroa, curé de Sti Maurice; — 1649, 13 juillet, mention du sieur Faucher, notaire royal en la cité de Limoges; — 1662, 14 fév., mariage de François Daugère célébré en la chapelle du château de Fonjondran. = (*Au milieu du registre*) : 1651, 3 mars, ent. de Léonard Navaud, maçon, décédé dans la maison de M. Baudel, chanoine de St-Étienne; — 1665, 11 nov., ent. « dans l'église, proche le bénitier, sans donner pourtant droit de tombe, » de Léonard Boudot, âgé de 92 ans. = *Passim*, actes relatifs aux familles Dague, Beaubiat, Aucamus, Bournazeau, Coquinat, etc.

GG. 249. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1668-1790. — Paroisse St-Julien-St-Affre *alias* prieuré-cure de St-Julien-lez-Limoges. — Fragment du registre baptistaire et mortuaire de la dite paroisse pour l'année 1668. Dans les sept actes mentionnés figurent Jean Balzi, passementier de la cité de Limoges, et François d'Yrignac, notaire de St-Priest-Taurion. Signé : F. DE VILLIERS, *chanoine régulier de St-Gérard (*sic*) de Limoges, faisant les fonctions curiales*. — Procuration donnée par les parents de Jeanne Couturier, habitants de Périgueux, à Messire François Montaudon, prêtre, prieur de Grammont, demeurant à Limoges, paroisse de Saint-Julien-St-Affre, aux fins de faire célébrer le mariage de leur dite fille Jeanne domiciliée à Limoges, susdite paroisse, 1790. — Dispense d'un ban, délivrée par l'évêque de Limoges en faveur de la dite Jeanne Couturier, 1790.

GG. 250. (Cahier). — In-16, 63 feuillets, papier.

1554-1587. — Paroisse St-Maurice de Limoges. — « Incipit numerus illorum utriusque sexu (*sic*) quos batizavi in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti anno Domini nostri Jesus (*sic*) Christi 1554. » — Il y a aussi quelques mentions de mariages et d'inhumations. Les actes sont rédigés en un dialecte macaronique : latin, français et quelquefois limousin. — 1554, 13 août, Petrus filius Petri Diacre, cultoris vinearum, et Valerie Echaulproth (*alias* Exchaulpro), pistricis; — 20 août, Bartholomea filia Bartholomei Malhyard, apothicarii; — 1557, 20 sept., Abel filius Leonardi Ryaulx, « speronnier, des faubourz de la porto de Magnignie », et Johanna Vitrac. Patrinus Abel Chabroux, « albalestier et hoste des dis faubourz de la porte de Magnignie »; — 22 sept., Petrus filius Petri Dumays, « appoticaire »; — 1558, 3 mai, Maria filia magistri Johannis Queyreix, « notere royal »; — 18 mars, Fuit patrinus Bernardus dictus Barny de Leysmario, faber lapidarius et hospes dicte cyvitatis Lemovicensis; — (Mentions intercalaires) : 1568, 9 juillet, Fuit patrinus Philippus Rimbau ex majoribus vicarii ecclesiæ Sancti Stephani civitatis Lemovicensis, et matrina Johanna Pilet, uxor Antonii Coustures dict Touniliaud, « mason et talhieur des pierres de la ville de Lymoges »; —

11 juillet, Fuit patrinus magister Johannes Nycolas, « procureur au siège présidial de Lymoges »; — 27 mai, Fuit matrina Katherina Delabrousse, vidua sive relicta Johannis Guiennet primo et post magistri Hugonis Delachaud, notarii regii urbis Lemovicensis; — 1559, 19 juillet, Fuit patrinus Leonardus filius Johannis Reynaut... et patrinus erat tunc discipulus meus; — 25 déc., Katherina filia Johanna Peychadour de Tullo. Fuit patrinus Nycolas Guynot, conchier; — 1562, 20 juin, Fuit patrinus Franciscus Victrat, « appoticaire »; — 22 oct., Francisca, filia Johannis Coulomb, medici et mercatoris civitatis Lemovicensis; — 3 nov., In ecclesia Sancti Juliani parrochiali eundo a cymynterio Sancti Mauricii ad Sanctum Augustinum prope cyvitatem spopondi Petrum Mareys, cinturier urbanorum portæ Malinguiæ urbis Lemovicensis; — 15 oct., Fust parrain Me Pierre de Leyssenne, procureur au siège présidial de Lymoges. COUSSY, prestre asse (*sic*) commys par Monsieur le curé; — 2 déc., Katherina, filia Bartholomei Laudin, « conchier »; — 1563, 25 juin, Johannes filius Johannis Apvril; — 1565, 12 juin, in eadem ecclesia [Sti Johannis baptistæ] fuit baptizata Margarita, filia venerabilis magistri Marcialis Lavaud, notarii urbis Lemovicensis; — 2 juillet, in ecclesia Sti Juniani prope civitatem eundo a dicta civitate ad Sanctum Augustinum fuit baptizatus Johannes filius Marcialis Nivet, habitantis au vilage de la Garde; — 1565, 6 juillet, Katharina filia magistri Marcialis Goubert et Mariæ Charlonia. Fuit patrinus venerabilis magister Petrus Charlonia, procurator urbis Lemovicensis; — 27 sept., Fuit patrinus magister Johannes Courteilx, notarius regius in urbe Lemovicensi; — 28 sept., Anthonius non legitimus filius unius mulieris que vocabatur Loyse galice, et morabatur ancilla apud Petrum Coulomb, dict Fouliaud, in civitate Lemovicensi, et faciebat monetam argenteam; — 6 oct., Fuit patrinus venerabilis dominus Guilhiermus Mauri dictus Gonot, canonicus ecclesiæ Sti Germani; — 1566, Fuit matrina Martha Rougier, uxor magistri Guilhiermi Polevet, advocati curiæ regiæ; — fo 21 vo, In illo anno incepimus numerare 1566 die nativitatis Domini (1), mandato regio vel regis; — fo 24 vo, die dominica, vigilia sanctæ Mariæ Magdalenæ, Bartholomeus Coussy, frater meus (2), spopondit Anthonia filia Johannis du Malofilio, boulengier cyvitatis Lemovicensis, in capella Sanctæ Mariæ trium regum in ecclesia Sancti Stephani civitatis Lemovicensis, per manus domini Joseph Chambon, presbiteri Sancti Mauricii civitatis Lemovicensis; littera conjugales fuere scripta per manus domini et magistri Johannis Martin, notarii regii urbis Lemovicencis.... Data predicta littera fuere et scripta in domo secrestarii episcopi Lemovicensis qui nominatur dominus Symon Palays, canonicus ecclesiæ Lemovicensis scilicet cathedralis »; — 23 août, acte signé GASPY, curatus Sancti Mauricii; — 5 sept., Franciscus, filius Merigot Melhingou, *alias* Merliariou. Ipse Merigo est bigamus, id est habuit duas uxores secundum (?) ritum et consuetudinem esclesiæ (*sic*) christianæ; — 13 sept., Margarita, filia magistri Petri Buely, notarii regii civitatis Lemovicensis. Fuit patrinus magister Johannes Blanchon, avocatus curiæ regiæ; — 29 nov., Maria filia Leonardi Lymousin dict Jehan Gays; — 1567, fo 27 bis, Francoys Roulan dict Lansaman, fondeur et habitant es faubourgz de la porte de Boucherie de la ville de Lymoges... a fondu la clocho du cyvory du cymenteri (*sic*) de l'esglize de Sainct Maurice de la cyté de Lymoges, le vendredyt 6e jour de juing 1567, et fust baptizée le dimanche 15e du dict moys de juing. Et fut parrin Léonard Leyraud le jeune, marchans des dicts faubourgz de Boucherie, et marrine Margarite Boulhion, relicte de feu Pierre Maulplot, marchans et bourgoys de la dicte ville de Lymoges. Et messyre Jacques Chappelas fist l'office comme vicaire avec et ensemble messire Jehan Fougieras dict Fabert, messire Marcial Coussy et messyre Pierre Blondeilx, prestres de la dicte esglize de Sainct Maurice. Et le mercredi 18e du dict moys prénommé 1567, la dicte clocho en son lieu fust mise par les mains Jehan Chambon dict Jehan Pauly, sarurier des dicts faubourgz prénommés, es presences de son parrin et de Jehan Boutineaux dict Milan Chaucheyraux. Et le dict parrin la sonna la dicte clocho, tenant premièrement la corde entre les mains joinctes, luy estant à genouilx, dizant ung *Pater noster* et *Ave Maria*; — 18 sept., matrina Anna Dinomatin, vidua magistri Guilhiermy Charlongnia, greffier des esleusz; — 20 sept., Geraldus Legier, « barbier *sive* cirugien »; — 7 nov., magister Guilhermus Polevet, avocatus curiæ regiæ; — 13 nov., Fuit patrinus domnus Barthezard Duhet *sive* Granoulhie, canonicus esclesiæ (*sic*) cathedralis; — 1568, 6 mai, Marcialis filius Petri Gilet alias Peyre Cadegnat, archabouzier es faulxbourgz de Boucherie; — 15 juin, Magister

(1) Il faut certainement corriger *die circumcisionis*.

(2) Plusieurs actes précédents sont en effet signés de ce nom.

Petrus de Beyssat, graffier curiæ officialis Lemovicensis; — 1er août, Fuit patrinus domnus Leonardus Roulhiat, presibiter (*sic*) sive sacerdos Sancti Petri de Quadruvio; — (Aucune mention pour les années 1569-1578. Pour l'année 1573, voyez cependant à la fin de l'article). — 1579, 13 avril, Johannes Goyran, factor alearum; — 10 mai, Dictus Ruaud (baptisatus) est receptus ab fabricatoribus monetæ regis Francorum (*sic*). M. Lagorsse, curatus ecclesiæ Sancti Mauricii; — 8 juillet, Magister Marcialis Guery, procurator urbis Lemovicensis; — 27 juillet, Johanna Charlongnia, uxor magistri Leonardi Goubert, notarii regii curiæ Lemovicensis; — 29 oct., Magister Hugo Palays, notarius regius et enquesteur du Roy; — 30 oct., Fuit susceptor domnus Andreas Ardant, unus majorum vicariorum ecclesiæ cathedralis, magistro Marciale Lagorsse capellano Sti Mauricii; — 1580, 23 janv., Fuit susceptor magister Marcialis Gadaud, procurator in sede presidiali; — 31 janv., Guilhiermus de Neupvilo vel Neuvilo, appotiquaire civitatis Lemovicensis; — 12 fév., Anna Moulsour, vidua primo Francicsi Mauri, scribæ curiæ regiæ; — Die dominica secunda quadragesimæ hoc est 28e mensis februarii cauza bissexti, anno Domini 1580, corpus Domini nostri Jhesu Christi fuit ostensum in ecclesia nostra, causa necessitatis et adversitatis ab inimicis nostris et pro prosperitate temporis; — item, magister Leonardus Gaubert, notarius sive scriba curiæ regiæ et urbis Lemovicensis, obiit mortem die jovis XVIIe mensis februarii, et fuit traditus sepulthuræ secundum ecclesiam catholicam et apostolicam in ecclesia nostra, anno Domini 1580; — item, domnus Mauricius Roquet, curatus Stæ Felicitatis in urbe pontis Sti Marcialis obiit mortem... 20 ejusdem mensis et ejusdem anni; — 28 juin, Jacobus Meynardus, recepveur des talhies du presidial de Lymoges; — 8 juillet, Fuit susceptor venerabilis magister Symon Palays, prior d'Aureil et secretarius episcopi Lemovicensis; — idem, Fuit susceptor Katherina, filia Johannis de Melhiac dicti Magister Ouniou, hospitis subburborum portæ Magnigniæ et etiam suctoris carceatorum; — 1581, 25 mai, Fuit susceptor Petrus Cibot, bouchier urbis Lemovicensis olim, sed nunc mercator sive fenerator dictæ urbis; — 11 juin, Leonardus Lymousy, pasticier civitatis Lemovicensis; — 31 juin, Janot Meynard, bouchier civitatis Lemovicensis et archier du sénéchal; — 28 août, Petrus Nycolas, notarius regis et curiæ episcopalis, et Johannes Ruaud, hospes et fabricator monetæ regiæ; — 14 déc., Claudius, filius Ludovici qui occisus fuit circa le bourg Sti Augustini prope civitatem Lemovicensem in eodem anno antequam dictus puer nasceretur; — 24 déc., mention de Martial Lagorse comme curé de St-Maurice; — 1582, 1er fév., Bartholomeus Malhiard, appotiquaire urbis Lemovicensis; — 3 mars, Franciscus Lacroix, surrigicus (*sic pro* chirurgicus) et medicus civitatis Lemovicensis. Fuit susceptor Israhel filius Francisci Reytoys, appotiquaire urbis Lemovicencis. Dictus Israhel fuit baptizatus a ministro heretycorum permissione patris; — 9 avril, Guilhiermus Apvril, bysetaire (?); — 15 juillet, Johannes Lauren, bajulus ecclesiæ Sti Stephani; — ibid., Fuit susceptor Margarita filia magistri Johannis Lavandier, notarii regii in curia presidiali; — eodem die fuit de nocte (non matrimonio legitimo creatus) baptizatus.... Marcialis filius Petri David et Magdalenæ Poilevet. Mater dicti pueri erat ancilla dicti David; — 4 oct., Magister Jacobus Nycard, consul curiæ presidialis; magister Guilhermus Blanchard, noctarius et practiciens curiæ urbis Lemovicensis; — 14 oct., Fuit baptisatus.... domino Marciale Lagorce fungente officio ut curatus noster, me presente M. Coussy; — 31 oct., Fuit baptisatus... per Jaccobum Chappelas, vicarium ecclesiæ Sti Mauricii civitatis Lemovicensis. M. Coussy; — 1583, 1er avril, Johannis Ruaud, prepositus monetæ regiæ; G. Dubois, magister dictæ monetæ; — 27 avril, Fuit susceptor Jaccobus Meynard, recepveur regis nostri; — 2 juin, Fuit baptisatus... in ecclesia divi Johannis Baptistæ; — 24 juin, Fuit susceptor Franciscus Victrat, appoticarius urbis Lemovicensis; — 11 juillet, Jacobus Mauri, saltor; — 27 juillet, circa horam primam post mediam noctem fuit baptizatus Leonardus....; — 17 nov., Petrus Mozza, pergiminier Sti Leonardi; — 24 nov., Fuit susceptor Lucas, filius magistri Francisci de Recules, primo magni vicarii Sti Stephani, deinde curati de Bonnac, post Sti Gaudentii, iterum canonici Sti Marcialis Lemovicensis; — (Pour l'année 1584 une seule mention sans intérêt); — 1585, 15 mars, Symon, filius magistri Hugonis Palays, scriba regii civitatis Lemovicensis; fuit susceptor Symon Palays, pater Hugonis, canonicus cathedralis ecclesiæ et prior Aurelii; — (fo 67 vo, mention intercalaire relative à l'année 1573, 10 juin): Fuit patrinus magister Johannes Chastagniac, procurator sedis presidialis; — 1587, 12 juin, Johannes Demays, appotiquaire suburborum portæ Magnihniæ; — eodem die Johannes Cibot fuit sepultus in ecclesia Sti Mauricii in introitu chori.

GG. 251. (Registre). — In-4°, 31 feuillets, papier.

1697-1700. — Paroisse St-Maurice. — Curé Léonard Pétiniaud. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Ventenat, Audoin, Laplau, Cogniasse, Maisongrande, Mazabraud, Laloy, Juge, Combe, Beaubrun, etc.. — 1697. 6 mai, mention du sieur Doineix, notaire ; — 17 mai, mention de Léonard Michel, m° chirurgien ; — 21 mai, mar. de Pierre Bardinet, libraire. J. Farne, *curé de St-Paul* [*St-Laurent*] ; — 8 juillet, acte signé Dutreix, *curé de la Bregère, en l'absence du curé de St-Maurice* ; — 16 juillet, parrain Pierre Béchade, prêtre ; — 13 sept., mention de Léonard Allegraud, m° serrurier ; — 10 sept., mar. de messire Gabriel Blondeau, sgr. de Ventaux, président trésorier général de France, avec d^{elle} Magdeleine Moulinier, fille de messire Martial Moulinier, sgr. du Puymaud, conseiller du roi, juge-prévôt royal de Limoges, et de dame Barbe de Verthamond ; — 17 oct. et ailleurs : actes signés Petiniaud, *curé de St-Maurice* ; — 8 nov., ent. d'un enfant « dans notre église de St-Maurice » ; — *passim*, actes signés Chabrol P. I. — 1698, 23 janv., ent. de Pierre Lareintrie, dragon, brigadier dans la lieutenance colonelle du régiment des dragons de Bretagne, « en présence de ses officiers » ; — 6 fév., mention de Nicolas Henri, « faisant les canolles » ; — 6 mars, parrain Jean Faure, curé de Génis (*sic*) en bas Limousin ; — 9 mars, parrain M° Alexis-Mathurin Mérigot, chanoine de Limoges ; — 13 avril, ent. de Nicolas Laudin, « marchand esmailleur ». Présent N. Laudin ; — 21 avril, mar. de Philippe Mauransanne, m° gantier, célébré par le sieur Mauransanne, prêtre de la Mission ; — 27 avril, mention de Jean Parot, huissier à l'élection ; — 2 mai, mention de Robert Saro, passementier ; — 30 mai, ent. de Pierre...... « homme de chambre de M. de Segonzat, venant de l'armée » ; — 1er juin, mention de Jacques Delignat, greffier de la cité ; — 5 juillet, ent. « dans notre église de St-Maurice » de la veuve de François Debroa, apothicaire ; — 7 juillet, bapt. d'un fils illégitime de J.-B. Dentreygeas ; — 31 juillet, mention de François Martin, « peintre » ; — 4 août, mention de Jean Labesse, m° jaugeur ; — 7 août, parrain Ignace Borie, « ecclésiastique » ; — 1er sept., parrain M° Étienne Grammagnat, chanoine de l'église collégiale ; — 18 sept., parrain M° Philippe Nicolas, prêtre ; — 24 sept., ent. de Paul Gastinaud, « horologeur » ; — 14 oct., parrain Pierre Faure, juge de la cité ; — 3 déc., parrain Antoine Forest sieur de Masmoury, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Bourganeuf, — 14 déc., mention de Joseph Avril, docteur en médecine ; — 1699, 13 janv., mention de Martial Reymon, m° chirurgien, et de Bertrand Recorquillé, sgr. de Poméreille, « lieutenant du premier chirurgien de Sa Majesté » ; — 12 janv., mention d'un mariage célébré « aux RR. PP. Cordeliers » ; — 18 janv., mention de Pierre Michel « m° chirurgien et consul de la cité » ; — 26 janv., mention du sieur Fougères, curé de St-Jean ; — 7 fév., parrain Joseph Avril, docteur en médecine, qui signe Davril ; — 15 avril, parrain J.-B. Devoisin, médecin à Oradour ; — 27 avril, ent. « dans leur chapelle de St-Maurice », de dame Barbe Martin, épouse de M. de Reignefort, conseiller au présidial ; — 28 avril, ent. de François Ribière, surnommé Chopine, âgé d'environ 12 ans, « qui fut étouffé dans la multitude des pauvres à l'aumône générale qu'on avoit fait, le jour précédent, dans la place sous les arbres » ; — 25 mai, bapt. d'une fille de Claude Lanbelle, « cavalier du régiment de Lévis, compagnie de Mons. du Carnoy » ; — 13 juin, ent. dans l'église St-Maurice de Joseph Chevalier de Movesinières, lieutenant de cavalerie au régiment de Lévis, âgé d'environ 25 ans ; — 9 juillet, parrain Jean Dargenteau, chanoine de St-Étienne ; — 14 juillet, mar. célébré sur l'ordre du vicaire général de l'évêque, de François Lafon, originaire de Treignac, avec Catherine Lanleau, originaire de Cerné en Poitou ; — *idem*, bapt. d'une fille des susdits, qui ont promis « de l'élever et la conduire comme leur fille naturelle et légitime » ; — 21 juillet, mention d'un enterrement dans l'église des PP. Cordeliers ; — 7 août, ent. dans l'église de Joseph Raymon, l'un des grands vicaires de St-Étienne, âgé d'environ 70 ans ; — 10 août, mention de François Géral, « nostre réveilleur » ; — 23 août, bapt. de Noël, fils de Jacques Laudi (*sic*), marchand émailleur. Parrain Noël Laudin ; — 10 sept., mention de Paul Gentaud, « cuisinier de l'hôte de *St-Jacques* » ; — 26 oct., ent. de Jeanne Grellet, fille dévote, « portée aux RR. PP. Jacobins ; » — 18 oct., mention de Léonard Barthélemy, « m° souchier » ; — 11 nov., ent. de Jacques fils d'autre Jacques Laudin, m° émailleur ; — 15 nov., mention de Jean Rouhaud, hôte de *l'Agneau pascal*. Parrain Pierre Michel, m° chirurgien et consul de la cité ; — 20 nov., ent. de Martial Gilles, archer en la grande prévôté, âgé d'environ 63 ans ; — 24 nov., ent. dans l'église de Léonard Dufénieux, « escholier de phisique », âgé

de 19 ans : — 3 déc., ent. de Jean Ducros, âgé de 19 ans, « ecclésiastique, étudiant en théologie » ; — 14 déc., bapt. d'un fils de Marie Lassaignas, « pauvre mendiante réfugiée dans les maisons du sieur Brunier » ; — *passim*, nombreux actes signés CHABROL, P. I., — 1700, 16 janv., mention de Léonard Dilhon, me tanneur; — 10 janv., mention de Jean Clorieu, huissier; — 16 fév., mention de Jean Barny, hôte de la *Tête noire*; — 13 mars, ent. dans l'église des Jacobins de Jean Nouailler; — 19 mars, ent. de Léonard Tardivet, de St-Léonard, écolier de philosophie, âgé de 19 ans; — 21 mars, ent. de Philippe Falgerat, me chirurgien, âgé de 51 ans; — 17 avril et ss :[actes signés J. FARNE, *curé de St-Paul* [*-St-Laurent*]; — 24 avril, parrain sieur Reculés, prêtre. LEDUC, *official général de Limoges*; — 7 mai, ent. fait par sr. de Verthamond, chanoine; — 8 mai, ent. dans l'église, à côté du grand autel, de me Léonard Petiniaud, curé de la paroisse, âgé de 42 ans.

GG. 252. (Registre). — In-4°, 23 feuillets, papier.

1715-1717. — Paroisse St-Maurice. — Curé Gilles Leduc; vicaire Chambon. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Chardon, Fajardie, Compain, Laplau, Disnematin, Retouret, Navières, Lajudie, Gibus, etc. — 1715, 5 août, bapt. d'une fille de Pierre Vergnaud, me potier d'étain; — 24 sept., « il a été fait dans ceste églize le service solennel de l'âme du roy Louis XIV » ; — 28 sept., ent. dans l'église de Guillaume Maillard, écuyer, sgr de la Couture, âgé de 33 ans, fils de Jean Maillard, président-trésorier général de France ; — 14 oct., parrain Pierre Sire, curé de Conore ; — 2 nov., mention de Pierre Arnaud, « courrier de Poitiers » ; — 7 déc., mention de Baptiste Bourdeaux, hôte du *Dauphin* ; — 27 déc., ent. dans l'église de Jeanne Hugon, âgée d'environ 60 ans, épouse de Jacques Roux de Luçon, écuyer, sgr de Labesse ; — 31 déc,, parrain Pierre Vidaud sieur de la Brugère, conseiller du roi, greffier en chef de l'élection de Limoges : — 1716, mention de Pierre Ventenat, hôte de la *Croix-Blanche* ; — 2 mai, ent. dans la chapelle des Labiche de Jacques de Labiche, sgr de Reignefort, avocat du roi au bureau des finances, âgé d'environ 50 ans; — 6 mai, ent. de Pierre Bardinet, libraire ; — 15 mai, ent. de Magdeleine...... « vieille femme, servante de Me Gérard, apothicaire, *gratis pro Deo* » ; — 31 mai, mention de Léonard Dumas, sieur de la Combe, hôte de la *Croix d'or* ; — 16 juin, présents Louis Descoutures, grand vicaire de St-Étienne, et J. Farne, curé de St-Paul ; — 30 août, bapt. d'un fils illégitime d'une « femme étrangère » appelée Françoise Duzuy ; — 4 sept., parrain Pierre Rousset, « me entrepreneur de bastiments » ; — 15 oct., mention de Gui Mortesagne, huissier de la Chambre ecclésiastique ; — 25 oct., parrain Joseph Maumy, me chirurgien ; — 2 nov., parrain François Dournau, curé de St-Pierre-Château ; — 1717, 6 fév., bapt. d'une fille de Nicolas Laudin, me émailleur ; — 16 fév., parrain Jean Cybard, vicaire de St-Étienne ; — 21 mars, parrain Me Pierre Martin, prieur de St-Yrieix ; — 8 juillet, mention de Pierre Jaubert, teinturier.

GG. 253. (Cahier). — In-8°, 20 feuillets, papier.

1705-1750. — Paroisse de la Bregère lez Limoges. — Curés P. Valade, Ardilier (1706 et ss.), Dutreix (1711 et ss.). L. Desveux (1726 et ss.). — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Gentraud, Buisson, Fremon, Labesse, Vate, Vilate, Jourde, Charboniéras, Avril, Cardinaud, Dourneau. — 1709, 12 janv., mention de Léonard Viregoureix, papetier ; — 13 juin, mention de M. Descordes, curé de St-Christophe ; — 1715, 6 août, bapt. d'une fille de Thomas et Gabrielle, « demeurant serviteurs à la Bastide ». Parrain, vénérable Me Étienne Martin de la Bastide, chanoine de St-Martial; marraine, noble dame N. de la Bastide ; — 22 déc., ent. de Madame Léonarde Colusson, femme de noble Jean du Peyrat, sgr de Vigenal, « dans l'église, proche l'autel de saint Léobon » ; — 1725, 19 fév. et 26 juin, mentions du sieur Guérin, curé de Couzeix, et du sieur Crouzeil, curé d'Isle ; — 1726, 17 avril, bapt. d'un enfant né de père inconnu ; — 1727, 6 août, « aujourd'hui a été bénite notre petite cloche, pesant 119 ll., par vénérable Me Raimond, prêtre. Le nom de saint Léobon lui a été imposé par M. Jean Mouri, bourgeois et marchand de la présente ville, qui a été parrain, et la marraine [a été] delle Paule Baju, dame épouse de sieur Jean Dupeyrat, écuyer, sgr du Vigenal » ; — 25 sept., parrain, Me Léonard Desveux, docteur en théologie, curé de la Bregère ; — 1728, 5 juin, ent. dans l'église paroissiale de la Bregère, « sur la permission de M. Dumas-la-Fillie, curé du Palais, de Jean Dupeyrat, écuyer, sgr de Vigenal, décédé de mort soudaine au Palais ; — 1733, 9 avril, ent. de Jean Navières, fils du sieur Navières, greffier en chef de la police. Présent le sieur Boisse, conseiller du roi, juge-garde

de la Monnaie; — 1734, 16 mai, mar. d'Aventin de la Marche, chirurgien, fils d'autre Aventin de la Marche, aussi chirurgien de la paroisse de St-Vincent-des-Monts, en Poitou; — 1735, 16 juin, bapt. d'un enfant né de père inconnu; — (*dernier feuillet*), mentions diverses, postérieures à la date du dernier acte : « Le 1er jour du mois de juin 1735, m'étant aperçu que notre église de la Brugère (1) menaçoit d'une ruine imminente, les deux murs quittant la voute de part et d'autre, je fis faire plusieurs assemblées de paroisse, dans lesquelles il y avoit toujours des paroissiens contraires ou qui éludoient la réparation, ce qui dura trois ans de suite. A la fin je demanday une visite épiscopale, ce qui me fut accordé, et notre église fut interdite pendant 16 mois, ce qui m'obligea, vu l'indifférence des paroissiens, à demander un arrêt au grand Conseil pour les contraindre à parfournir aux frais de la dite réparation qui a coûté 560 ll. à la paroisse, comme on peut voir par les quatre rooles (*sic*) qui ont resté chez M. de Font-Jaudran, subdélégué de Mgr le marquis de Tourny, intendant en cette généralité de Limoges, lesquels rolles furent faits en conséquence de l'arrêt du grand Conseil. Nota que outre et par dessus les 560 ll. qu'il en a coûté à la paroisse pour la susdite réparation, outre les peines, chagrins, démarches et embarras que m'ont causé ces visites et réparations, j'en ay été de plus de 300 ll. du mien et de mes propres deniers. Et encore par surcroit, voyant que le presbitère étoit tout délabré et hors d'état de pouvoir loger, je ne veux pas dire un pasteur, mais le dernier du monde, d'ailleurs la paroisse étant fatiguée de l'imposition susdite de 560 ll., j'ay fait construire la petite cabane qui est à côté du cimetière, à mes propres frais et dépens, sans que la paroisse y ait contribué d'un liard, pas même pour les charrois nécessaires que j'ai fort bien payés, ce qui m'a coûté 1,600 ll. Il est vray que les débris de l'ancienne maison m'ont épargné tout au plus 300 ll. Aussi je prie mes successeurs de vouloir offrir le saint sacrifice de la messe pour le repos de mon âme, six fois dans l'année. Car si je n'eusse fait faire cette petite chambre, ils n'auroient pas un endroit à pouvoir se mettre à couvert. Et la paroisse ayant été si opiniâtre pour une réparation de 560 ll., le seroit encore plus s'il luy falloit constribuer à la construction d'un presbytaire. En foy de quoy j'ay signé pour assurer le fait, à Limoges, ce 1er janvier 1740. DESVEUX, curé de la Brugère »; — *Ibid.*, v°, « le 11 octobre 1750 a été bénite la grande cloche par Me Benoit, prêtre et curé de St-Christophe de Limoges; la dite cloche pesant 210 ll. Le nom de Marie luy a été donné par M. Jean Mandat, écuyer, sgr du Vicq, qui en a été le parrain, et Madame Marianne de la Clef, dame de la Batide, marraine. Et ce en présence de toute la paroisse qui en a marqué sa joye universelle par le canon qu'on a tiré avant et après la bénédiction... DESVEUX, curé de la Brugère »; — *Ibid.*, « nota que le 5 juillet 1750 on descendit du pinnacle la susdite cloche qui pezoit 174 ll. cassée. Et comme on a ajouté quelque peu de matière dans la fonte, le 5 octobre suivant, elle s'est trouvée peser 210 ll., qui ont monté pour le fondeur à 86 ll., qui ont été payées moyennant un rolle qui a été fait du consentement de Mrs La Batide, Durand et Navières, sur tous les propriétaires de la présente paroisse... DESVEUX, curé de la Brugère ».

(1) Il subsiste un profil de cette église aujourd'hui détruite, dans la liasse C. 59 des Archives départementales de la Haute-Vienne. Le dessin est de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

GG. 254. (Cahier). — In-8°, 49 feuillets, papier.

1737-1766. — Paroisse de la Bregère lez Limoges. — Curés L. Desveux, et par intérim, d'octobre 1754 à février 1755, A. Lombardie. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Coudert, Reynard, Ratier, Bercedeau *alias* Bersadeau, Armagaud, Mondon, Dada, Gasny, Garet, Reix, Pallier, etc. — 1737, 16 juillet, mar. célébré dans la chapelle du château de la Bastide, de Messire Martial-Léonard de Martin-Labastide, écuyer, sgr de Verthamon et du Boucheron, âgé de 21 ans, avec delle Anne-Thérèse de Trompaudon, âgée de 12 ans (*sic*), fille de Messire J.-B. de Trompaudon, chevalier, sgr du Repaire et de Moissannes, et de feue dame Jeanne Varachaud. Suivent 20 signatures, entre autres celles du sieur Gay de Vernon et de Étienne-Martial de Martin-Labastide, bachelier de Sorbonne, chanoine de l'église St-Martial de Limoges, qui célèbre la messe et donne la « bénédiction nuptiale »; — 1739, 28 oct., parrain Martial Jeunet, « domestique des RR. PP. Jésuites », et marraine Marie Marat, « servante chez M. Lidon, confiseur »; — 1740, 17 oct., bapt. d'un garçon de Pierre Garreau et de Marie Betoule, « serviteurs au château de la Bastide »; — 1742, 30 janv., mention de M. Mosnier, curé de St-Gence; — 26 fév., ent. « dans le cimetière St-Aurélien » d'un fils de

Mathieu Garat, notaire royal. Présents Baptiste Baju, forgeron; — 28 mars, mar. de Messire Léonard de Léobardy-Demazeau, mousquetaire, avec d[elle] Marcelle Sanson. LAVALETTE, *augustin, du couvent de Limoges*; — 23 juin, ent. dans l'église de Marie Boutique, âgée de 35 ans. Présents Martial Coussedier, « son mari, mendiant son pain », et Pierre Boutique, vigneron. « N.-B. Le droit de tombeau n'a pas été payé. Le susdit droit de tombeau est deu par les successeurs et biens-tenans du susdit Pierre Boutique, aussi bien que tous droits d'enterrement et de service. DESVEUX, curé »; — 1748, 1 avril, ent. de Anne Debort, « pauvre, mendiant son pain », décédée au Grand-Treuil, présente paroisse; — 1749, 14 oct., mar. dans la chapelle du château de la Bastide, de Messire Antoine-Joseph de Martin, chevalier, sgr de la Bastide, Cursac, Tranchillon, la Brugère et Uzurat, président-trésorier de France, veuf de dame Marie-Anne Constant de Verthamont, avec dame Marie-Anne de la Clef, veuve de Messire André de Mandat, habitante de la paroisse St-Pierre-du-Queyroix. Suivent douze signatures; — 25 nov., ent. de J.-B. Latour de Fombiard, agent d'affaires au château de la Bastide, âgé de 45 ans; — 1752, 21 août, ent. de Victurnien Laroze, palefrenier de M. de la Bastide; — 1754, 6 août, mar. de Messire Martial du Peyrat, écuyer, sgr du Vigenal, avec d[elle] Rose-Henriette Darsonval, fille de feu Pierre Darsonval, conseiller du roi et son procureur en la prévôté du Limousin; — 9 oct., et ss., actes signés « A. LOMBARDIE, *prêtre, curé de la Brugère* »; — 1755, 9 sept. et ss., actes signés de nouveau « DESVEUX, *curé de la Brugère* »; — 1757, 9 janv., feuillet intercalaire sur lequel l'église paroissiale de Ste-Marie-Magdeleine de la Brugère (*sic*) est dite de l'archiprêtré de Rancon : — 11 avril, ent. de Catherine Peyrat, « fille dévote », âgée d'environ 80 ans; — 1759, 13 sept., ent. d'un enfant de Jean Fermis, de Voila (?) en Quercy, élection de Montauban, et de Marie-Catherine Étamne, « de la province de la Franconie »: — 10 oct., bapt. d'une enfant née de père inconnu; — 1760, ent. d'une fille de André-Joseph Pouyat, bourgeois et marchand de Limoges; — 1766, 9 fév., mar. de Gabriel Vielsard, jardinier au château de la Bastide. — *Passim :* nombreuses mentions de domestiques du château de la Bastide, de vignerons, de laboureurs, de journaliers. La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.

GG. 255. (Cahier). — In-8°, 84 feuillets, papier.

1767-1786. — Paroisse de la Bregère lez Limoges. — Curés L. Desveux et, à partir d'octobre 1779, A. Lombardie. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Senèque, Courty, Chavagnac, Cerveau *alias* Servaud, Talabot, Cibot, Renon, Drouet, etc. — 1769, 5 fév., acte signé « A. LOMBARDIE, *vicaire de St-Pierre, desservant la paroisse de la Brugère* »; — 30 déc., « je soussigné certifie que l'édit du roy Henry second, de 1556 [contre les femmes qui cèlent leur grossesse], a été publié aux prones de notre messe paroissiale, le dimanche qui a précédé les Quatre-Temps de chaque saison de cette présente année »; — 1772, 3 fév., ent. dans l'église de J.-B.-Joseph Grellet, âgé de huit jours, fils de M[e] Gabriel-Joseph Grellet aîné, écuyer, et de dame Marthe-Elisabeth de Lavaud; — 1773, 25 août, parrain Joseph Fournier, conseiller du roi, commissaire général des saisies réelles du Limousin et doyen des notaires de Limoges; marraine d[elle] Marguerite Ventenat, épouse de Léonard Baud; — 1776, 2 juillet et ss., actes signés « ETIENNE BULLAT, *prêtre commis* »; — 1777, 8 avril, mar. de Joseph Fray de Fournier, « ancien chirurgien-major de l'hôpital général de Limoges », veuf de Marie-Geneviève Varoquier (?), avec d[elle] Clotilde du Masneuf, fille d'Antoine du Masneuf, secrétaire de l'intendance au département de la guerre. Suivent douze signatures, entre autres celle de Fray de Fournier, curé de Pérols; — 1778, « cette année au mois de décembre, a été fait un dais pour la paroisse. Ce même mois, a été bénite la croix du cimetière »; — 1779, 4 oct., mention que la cure de la Bregère est vacante par le décès de M. Léonard Desveux, curé d'icelle; — 9 oct., « je soussigné ai pris possession du bénéfice-cure de Ste-Madeleine de la Bregère, qui m'avoit été résigné par M. Léonard Desveux, curé d'icelle, décédé le 1 octobre, par acte passé par Thomas de Bosmie, notaire. A. LOMBARDIE ». (Au bas de la page est collé l'écusson du dit nouveau curé : un lion passant sur champ d'azur avec cette inscription en exergue : ANT. LOMBARDIE PRESB., surmontée d'une couronne; le tout soutenu par deux lions); — 1780 (à la fin de l'année) : « J'ai engagé le sieur Fournier, sindic, de réparer le confessionnal, le banc où M. le curé fait l'office, et de refaire à neuf la porte du baptistaire. J'ai fait abattre les noix du cimetière qui m'ont donné deux petits sacs que j'ay vendus 6 ll...

J'ai fait peindre à Noualher la porte du baptistaire, qui m'a coûté 9 ll. Plus, j'ay acheté pour sept sols d'encens. J'ai fait faire une petite boîte de plomb pour chremer (*sic*) des eaux baptismales pour les baptêmes qui se font dans le cours de l'année, l'ancienne étant trop grande pour y chremer si peu d'eau baptismale. Elle me coûte 30 sols. A. LOMBARDIE, prêtre, curé de la Brugère »; — 1781, 19 juin, mar. de Messire Silvain Gravelat de Monsebaud, chevalier, sgr de Vareilles, Fontvieille, Avit, la Cuillère, etc., veuf en premières noces de dame Françoise de Volondat et habitant la Souterraine, avec d^elle Charlotte de Martin de la Bastide. Suivent 14 signatures; — 18 août, mar. de Bernard Barutel, officier de marine et major, natif de Savignac, avec d^elle Antoinette Laurenou; — 1783 (à la fin de l'année) : « N'y ayant à la Brugère d'étoles soit pour l'administration des sacrements, soit pastorales, j'en ai acheté ou fait faire trois, savoir une étole à deux faces pour le baptême, une autre de soie rouge... une troisième d'un satin broché, fond rouge....... lesquelles me reviennent à 40 ll... »; — 1785, 20 juin, mar. de Antoine Masset, receveur du château de la Bastide, avec Radegonde Joly, ancienne gouvernante au dit château. — (La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

GG. 256. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1787-1792. — Paroises de la Bregère lez Limoges. — Curé A. Lombardie et, à partir de décembre 1787, E. Vitrac. — Actes concernant les familles Ruaud, Fournier, Pradeau, Catalifaud, Touze, etc. — 1787, 16 mars, bapt. de Pierre-Hippolyte, fils de Messire J.-B. Martin de la Bastide, officier de cavalerie au régiment royal, et de dame Charlotte-Françoise de Bœil. Parrain, Messire Étienne Martin de la Bastide de Tranchillon, chevalier, faisant pour Messire Pierre de Benezech, chevalier, sgr du Petit-Val; marraine, d^elle Marie-Thérèse-Guillelmine Martin de la Bastide; — 1788, 15 mars et 19 avril, bapt. et ent. d'Athanase-Charles, fils de Messire Jean-Baptiste de la Bastide; — 26 juin, ent. de Pierre Lafonta, postillon de M. le marquis de Josse, du diocèse de Lescars, « mort par un accident, comme il est constaté par le procès-verbal de M. Fournier, juge de la seigneurie de la Bastide »; — 1790, 8 juin, mention de Me Guillaume Pasquet, notaire royal. Suivent 12 signatures; — 11 juillet, bapt. de deux filles jumelles de Pierre Barthélemy, laboureur; — 26 oct., mention du sieur Mercier, curé de Couzeix; — 1791, en épigraphe, de la main de E. Vitrac, curé de la paroisse : *Mori potius quam fœdari;* — 2 mars, présent Jérôme Lamontagne, « artiste »; — 14 avril, bapt. de Baptiste-Auguste-Silvain, fils de Messire J.-B. de Martin de la Bastide, ci-devant chevalier, ancien officier de Royal-Navarre, et de dame Charlotte-Françoise de Bœil, ci-devant baronne. Parrain, Silvain Gravelat de Montsebeau, ci-devant écuyer; marraine, dame Sophie d'Hugues-Sésèles, ci-devant baronne de Bœil. « VITRAC, *curé de la Brugère* »; — 1792, registre des baptêmes, mariages et sépultures, paraphé par Bernard Debeaune, président du tribunal du district. (En blanc.)

GG. 257. (Cahier). — In-8°, 31 feuillets, papier.

1667-1676. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curés L. Garat, J. Ardant et, de nouveau en 1673, L. Garat. Vicaire Barèges. — Baptêmes, mariages et enterrements. (Ceux de 1667 et 1668 ne commencent qu'à la page 11). — Actes concernant les familles Dondanne, Vimar, Gateny, Taupou, Bournazeau, Courtaud, Chambon, Paroutaud, Delabournaselle, Chavillon, etc. — Dans la section *Baptêmes et mariages*, on relève les noms suivants : 5 août 1668, François Cybot, prêtre de St-Pierre-du-Queyroix; — 10 oct. 1673, Jean Coussy, maître-paveur; — 7 août 1674, Jean Coudert, maître-sargetier, de Thiviers. — (De la page 14 à la page 47, il y a un répertoire de noms propres] s'appliquant au présent registre et aux suivants, de 1667 à 1699, le dit répertoire fait par Vitrac, curé, 1787.) = Dans la section *Enterrements*, à la fin du registre, on relève les noms suivants : 1672, 27 mai, Jean Valladon, jardinier; — 11 sept., Clément Coustaud, paveur; — 1673, 7 nov., Martial Chambon, compagnon cartier; — 1674, 6 août, Jacques Martin, prêtre de St-Michel; — 12 avril, Jean Cybot, curé de St-Paul.

GG. 258. (Cahier). — In-4°, 27 feuillets, papier.

1674-1693. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curé L. Garat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Gardy, Magaudet, Bardy, Marsicat, Chabrier, Roby, Pauliat, Mignon, Chaminade, Valade, Beaubiat, Py, Ventenat, Chabrol, etc. — *Passim*, nombreuses mentions de personnes mortes dans la paroisse St-Michel-des-Lions et inhumées dans le cimetière de Montjau-

vy; — 1686, 14 janv., ent. dans la chapelle de l'Hermitage, de frère Antoine Fregax, hermite (1), âgé d'environ 50 ans; — 20 sept., Barthélemy Valet, maître-paveur; — 1688, 16 oct., bapt. d'une enfant née de père inconnu; — 1691, 9 déc., bapt. d'une enfant née de parents inconnus.

GG. 259. (Liasse). — 1 cahier in-8° de 7 feuillets, et 7 pièces, papier.

1692-1716. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curés L. Garat, P. Ardant (à partir de 1703) et François Ardant (à partir de 1714). — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Bailhot, Vauselade, Dupeycher, Tigier, Patapy, etc. — 1692, 29 mai, mar. de Me Joseph Goudin, avocat en parlement, procureur pour le roi des traites foraines et domaniales; — 1 juin, présent à l'enterrement et à la plupart des suivants, frère Pierre Chambinaud, hermite de Montjauvy; — 1699, 28 juin, ent. dans la chapelle de l'Hermitage de frère Pierre Chambinaud, hermite, âgé d'environ 45 ans, « après avoir dict la sainte messe dans l'église paroissiale, en présence de Messieurs lés consuls et de MM. Guérin, Valade, Texier, Gadault, Chabaudie, Jayac, tous prestres, tant de St-Pierre-du-Queyroix que de St-Michel-des-Lions »; — 1700, 22 oct., acte signé P. Chabodie, *vicaire de Saint-Michel, commis*. — 1707, 17 sept., ent. de Marie Delause, âgée de six ans, dans l'église des RR. PP. Augustins; — 1709, 18 oct., ent. de frère Martial Ribouille, âgé d'environ 75 ans, dans la chapelle de l'Hermitage; — 1710, 12 fév., mention du sieur Lévêquet, prieur-curé de St-Surin, au diocèse de Saintes; — 1714, 26 mai, bapt. d'un garçon né de père inconnu; — 1715, 6 juin, ent. de Michel Jouet, fondeur, âgé de 22 ans; — 23 juillet, présents Me Louis Benoît, conseiller du roi en la cour et prévôté royale de Limoges; Me Jacques-Augustin-Maurice de la Morélie, directeur général des postes du Limousin; Me Charles Lemoine, architecte du roi et ingénieur des ponts et chaussées de la généralité de Limoges. — (La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

(1) Les mentions de ce genre complètent sur plusieurs points la liste des hermites de Montjauvy, donnée par M. Arbellot dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, XXXIII, 28 et ss. d'après les *Registres consulaires de Limoges*.

GG. 260. (Liasse). — 3 cahiers in-8°, 39 feuillets, papier.

1716-1738. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curé François Ardant. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Sénemaud, Maumy, Bouchemousse *alias* Bouchemouche, Beaubrun, Saro, Mondoly, Planchadoux, Marquet, Champalimaud, etc. — *Premier cahier :* 1716, 22 fév. et ss., très nombreux actes signés Pierre Ardant, *prêtre commis, chanoine de l'église de Limoges;* — 1717, 4 fév., mention de M. Leduc, curé de St-Maurice; — 1719, 16 mai, parrain Jean Mativaux, hôte, qui n'a su signer; — 10 oct., ent. dans l'église de Michel Marcialot, hermite de Montjauvy, âgé de 51 ans, en présence de MM. Daugères et Puimatiçon; — 1720, 20 janv., ent. dans l'église d'une fille de Joseph Lamy, sieur de Luret, et de dame Thérèse de Lachassagne. — *Deuxième cahier :* 1721, 26 avril, acte signé : Nadaud, *vicaire de St-Michel-des-Lions:* — 1725, 7 fév., ent. « dans sa chapelle » de frère Jean Bonet, hermite de Montjauvy; présents, Arnaud et Joseph Bonet, ses deux fils; — 9 mars, acte signé : Pétinaud, *vicaire de St-Michel;* — 24 oct. et ss., nombreux actes signés : Ardant, *curé de St-Jean, prêtre commis;* — 1728, 14 oct., bapt. d'une enfant déposée sur la route; — 1729, 28 juin, acte signé : F. Dumas, *augustin;* — 20 nov., ent. « dans l'église paroissiale de St-Martial, vulgairement Montjauvy », d'une fille de Anne Phifre; — 20 nov., présent M. Ruaud, monnayeur; — 1731, 8 mars, ent. « dans le cimetière de la paroisse avec les cérémonies de l'église, telles qu'elles doivent être observées, le cimetière étant interdit ». (Nombreuses mentions de ce genre aux environs de la dite année); — 1732, 25 oct., bapt. d'une fille née de père inconnu: — *Troisième cahier :* 1733, 4 août, acte signé : F. Desborderie, *augustin;* — 1734, 7 janv., mar. de Guillaume Lemaitre, commis au bureau de poste de Limoges; — 30 oct., ent. de Susanne Aumon (1), veuve de Jean Laloy, âgée d'environ 73 ans, dans la chapelle de l'Hermitage, « ce que le frère hermite, fils de la deffunte, et M. Doulhac ont signé avec moi..... la dite deffunte étant recluse et de la paroisse de Montjauvy ». François Ardant, *curé de Montjovy;* Antoine Laloy, Doulhac, *aîné;* — 1738, 30 oct., ent. d'une fille du sieur Roger

(1) Appelée ailleurs Susanne Maumont. Cf. *Registres consulaires de Limoges*, à la date.

de Lone. Présents Martial Romanet, procureur du roi, et Roger des Essarts, lieutenant-général. — (La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

GG. 261. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1739-1751. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curés François Ardant et Pierre Ardant. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Aubugeois, Sénèque, Robert, Marendet, Delauze, Béchade, etc. — 1741, 18 oct., ent. dans l'église de Martial Texendier, âgé de 17 mois, fils d'Alexis Texendier sgr de Nieul, et de Marguerite Guingan ; — 1742, 15 déc., présent à l'enterrement Hyacinthe Laloy, hermite ; — 20 déc., parrain Joseph Fournier, praticien ; — 1743, 17 sept., bapt. d'un garçon né de parents inconnus ; — 9 déc., ent. de mᵉ François Ardant, curé de Montjauvy, décédé en la paroisse de St-Michel des Lions, âgé d'environ 55 ans. GERY, *prêtre* ; — 1744, 4 janv., ent. d'Anne Robert, épouse de Louis Batide, « marguillier, servant la dite paroisse de Montjauvy. RECULÉS, prêtre desservant ; — 7 mai, ent. de Pierre Joui, « demeurant dans la terre de l'hermitage ». ARDANT, *curé* ; — 1745, 6 nov., mar. de Catherine-Thérèse Lyron, fille de Mᵉ François Lyron, « directeur des affaires du roy à Limoges », avec Léonard Ardant, bourgeois ; — 20 nov., mention de Barthélemy Pinot, huissier au bureau des tailles ; — 1747, 12 mars, ent. de Jacques Lescure, garçon boulanger, âgé de 50 ans, mort à l'hôpital. GÉRY, *curé de St-Jean, commis* ; — 10 mai, ent. de Léonard Tabirau, postillon : — 19 mai, ent. d'une enfant née de parents inconnus : — 1748, 22 mars, bapt. d'un enfant né de père inconnu ; — 5 oct., ent. d'une fille de feu messire Léonard-Louis Guingand, chevalier, sgr de St-Mathieu, et de dame Marie Durousseau de Ferrières. SIRE, *ancien curé de Conore, commis* ; — 13 nov., mention de Marguerite Bonnet, accoucheuse ; — 1749, 13 juin, mention de Catherine Parmentier, originaire d'Épinal, mariée à Limoges ; — 1750, 28 août, mention de Léonard Chatin « cabaretier » ; — 1751, *passim*, actes signés : DEPÉRET, *prêtre commis*, et ARDANT, *prêtre, vicaire de St-Etienne*. — (La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

GG. 262. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1752-1763. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curés Pierre Ardant et Cibot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Dumay, Landeau, Faure, Dadat, Joly, Londeix, Poncet, Meynieux, Lioré, etc. — 1752, 16 juin, bapt. d'une fille de Jean Beaugy, mᵉ praticien. ARDANT, *prêtre, vicaire de St-Etienne, commis* ; — 1753, 24 juillet, ent. dans l'église des PP. Augustins de Michel Foussat, aubergiste ; — 1754, 2 janv., bapt. d'une enfant née de père inconnu ; — 26 juillet, acte signé : SIRE, *ancien curé de Conore* ; — 1755, 28 fév., ent. de Messire Pierre Ardant, curé de St-Martial de Montjauvy, « décédé en sa paroisse de St-Pierre-du-Queyroix, demeurant près la porte Boucherie, âgé d'environ 69 ans, et son corps ayant été apporté de sa dite paroisse de St-Pierre en celle-ci et présenté par Messire Pierre Ardant, senior, prêtre, grand vicaire de l'église de Limoges, il a été inhumé dans l'église de cette paroisse à côté de l'évangile, aujourd'hui premier jour de mars..... en présence de messire Pierre Ardant, prêtre, chanoine de l'église de Limoges, et de M. Nicolas Ardant, bourgeois et marchand..... GÉRY, *curé de St-Jean en St-Étienne* » ; — 21 mars, acte signé : CIBOT, *curé de St-Martial de Montjauvy* ; — 27 mai, mar. de Pierre Desbordes, praticien, fils de Jean Desbordes, notaire. DUROUX, *vicaire de St-Michel-des-Lions* ; — (Feuillet intercalaire) : « Je soussigné, déclare avoir receu de Mademoiselle Barbe Ardant les registres de la paroisse de Montjauvy, tant anciens que nouveaux, à l'exception de celuy de l'année dernière, comme aussi les autres papiers concernant les revenus, tant en rentes qu'en dîmnes, cédés par M. l'abbé de St-Martial, qui composent le gros de la cure, sauf de ma part à lui en donner un reçu détaillé s'il est nécessaire, en ce que de sa part, si elle trouve d'autres papiers, elle aura la bonté de me les remettre. A Limoges, le 18 août 1755. CIBOT, *curé de Montjovy* » ; — 1756, 1 mars, mention de Jacques Fisot, entrepreneur ; — 13 mars, mention de Pierre Sauviat, « droguetier » ; — 14 juin, mar. de Marguerite Bertrand, fille de feu Louis Bertrand, suisse de Mgr l'évêque ; — 1759, 10 fév., ent. de Étienne Baillot, fayencier ; — 26 mai, mar. de Pierre Chapoulaud, imprimeur, veuf de Jeanne Nadaud, avec dˡˡᵉ Françoise de Vincent, fille de feu Messire Louis de Vincent, ancien trésorier des troupes ; — 12 août, mention de Barthélemy Vilette, maître traiteur ; — 20 déc., parrain Léonard Javaud, « conducteur des ouvrages du roy » : — 1760, 2 sept., mar. de Pierre Henry, fils de Jean Henry, ancien receveur au grand bureau de Limo-

ges; — 1761, 5 juin, bapt. de deux enfants jumeaux, garçon et fille, de Jean Deroche, journalier; — 14 sept., acte signé : FARNE, *curé de St-Paul-St-Laurent*; — 1763, 17 nov., mention de Martin Palant, garçon fayencier. — (La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

GG. 263. (Liasse). — 11 pièces, papier.

1764-1773. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curés Cibot et, depuis 1772, Belut. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Guionet, Romanet, Ragot, Picat, Gratade, Savoyaud, etc. — 1764, 31 août, mention de Jean Benoit, garçon imprimeur; — 27 sept.. ent. de François Sardine, âgé d'environ 76 ans; — 1765, 29 août, mention de Marcial Mounier, « ouvrier de fayence »; — 1768, 27 août, ent. de Léonarde, âgée de 4 ans, « fille venant de l'hôpital, remise entre les mains de Marie Bouriaud, ma paroissienne, chez qui elle est morte »; — 7 sept., mention de J.-B. Roche, paveur; — 1769, 15 juin, mention de Pierre Daury, « manufacturier »; — 1770, 26 sept., ent. d'une fille née de parents inconnus; — *passim* : actes signés de divers prêtres commis : De Loménie, Belut, Cogniasse, chanoine de St-Martial; — 1771, 9 juillet, mention du sieur Fournier, chirurgien; — 16 juillet, mar. de Bernard Cossas, fils de Jean Cossas, bourgeois, avec Jeanne Fisot, fille de Jacques Fisot, « entrepreneur des ouvrages du roy »; présent Jean Dupuy, « aussi entrepreneur des ouvrages du roy »; — 1772, 25 mars, bapt. de J.-B. François, fils de Messire J.-B. Desflottes de Fonbesse, sgr. des Bordes, et de Angélique-Françoise Jarrit. Parrain J.-B. François Jarrit-Dutheil, bourgeois de St-Léonard. DESFLOTTES DE FONBESSE, *curé de Panazol*; — 3 nov., mar. de Étienne Jouhaud, huissier audiencier au présidial; — 12 déc., Martial Soudanas, relieur; — 1773, 31 mars, bapt. de Jean-Baptiste, fils de Me J.-B. Desflottes de Fonbesse; — *passim :* actes signés de prêtres commis, Vitrac et Péricaud. — (La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

GG. 264. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1774-1785. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curés Belut et J.-B. Vitrac. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Betoule, Bouriaud, Bordas, Jacquet, Beaubiat, Bellet, Ruaud, Villegoureix, etc. — 1775, 2 oct., mar. d'Etienne Cibot, cartier. ARDANT DU PIC, *chanoine de l'église de Limoges*, *commis*, et DESPORTES, *grand vicaire de l'église de Limoges*; — 1776, 10 sept., mar. de Jean-François de Marsillac, contrôleur des actes, fils de François de Marsillac, notaire et procureur. Présent Jacques Fisot de Lavergne, entrepreneur des ponts et chaussées; — 1777, 3 juin, mar. de Étienne Alauzi, maître entrepreneur. Présent, J.-B. Dupuy, entrepreneur des ponts et chaussées; — 1778, 2 mars, mar. de J.-B. Barbier, fils d'autre J.-B. Barbier, marchand arquebusier, avec Marie Saderne, fille de feu Antoine Saderne, « entrepreneur des ouvrages du roy »; — 24 août, acte signé : CRAMOUZAUD, *chanoine théologal de St-Martial*, *prêtre commis*; — 24 nov., mar. de Messire Philippe-Claude-Auguste de Chouly, chevalier, marquis de Permangle, sgr. de Monchaty, les Champs, Boubon, Fredières et autres places, ancien mousquetaire noir, pensionnaire du Roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Lazare, demeurant en son château de Monchaty, paroisse de Dournazac, avec delle Marie-Thérèse-Josèphe de Launoy, fille de Messire Gabriel-Alexandre-François comte de Launoy, baron de la Maillarderie; — 1779, 20 mai, ent. de delle Marie-Victoire Lamy, âgée de 19 jours, fille de Messire Pierre Lamy, sgr de la Chapelle, procureur du roi, et de dame Madeleine Deschamps; — 27 juillet, mar. de Léonard Grégoire Roulhac, bourgeois, fils de Jean-Grégoire Roulhac du Rouveix, conseiller du roi au présidial de Limoges, avec Jeanne Senèque veuve Risard, fille de feu Étienne Senèque, bourgeois; — 1780, 2 et 6 juillet, ent. de deux filles d'Henri Guérin, marchand orfèvre; — 25 sept., mar. de J.-B. Plainemaison, greffier au présidial; — 1782, 7 juillet, mention de Léonard Rousse, cardeur; — 18 déc., mention de Martial Reclus, charpentier; — 1783, 6 janv., bapt. d'une fille née de parents inconnus; — 1er juin, acte signé : VITRAC, *curé de Montjovi*; — 19 oct., acte signé *:* J. BLANC, *prêtre de l'ordre des frères prêcheurs ;* — 1784, 1er juillet, mention de Jean Guilliabeau, « employé au grand bureau du tabac de cette ville »; — 1785, 28 mai, bapt. d'une fille née de parents inconnus; — 23 oct., ent. de dame Élisabeth Desvergnes, veuve de Messire de Josselin, chevalier, âgée d'environ 78 ans. — (La plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

GG. 265. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 20 feuillets, papier.

1786-1791. — Paroisse de Montjauvy lez Limoges. — Curé J.-B. Vitrac. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Audouze, Joubert, Pineau, Lavie, Legay, Barbelange, Reclus, Cheyron, Lavaux, Dutreix, etc. — 1786, 1er janv., ent. de Louis Audiat (?), originaire de Bussière-Poitevine, décédé subitement à l'auberge de la *Croix d'or;* — 16 mai, mar. de Léonard Duclou, bourgeois, avec une fille de Me Pierre Depéret, docteur en médecine, intendant des eaux minérales d'Availles; — 1787, 2 janv., « j'ai publié l'édit d'Henry II [contre les femmes qui cèlent leur grossesses], conformément aux ordonnances royaux et mandement de Mgr l'évêque. J.-B. VITRAC, *curé de Montjovy* »; — 25 avril, mar. de Gabriel Sazerat, « artiste vétérinaire.... originaire du bourg de Nexon », avec la fille de Pierre Valade, « entrepreneur d'ouvrages »; — 1788, 2 mai, mention de Pierre Leypi, ouvrier à la Monnaie; — 17 juin, mar. de J.-B. Blondeau de Venteaux, chevalier, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, régiment de Viance, chevalier de l'ordre de St-Louis, avec delle Gabrielle de Fénieux, fille de Messire Joachim de Fénieux, écuyer; — 5 août, mar. de J.-B. Farre, « soldat provincial »; — 1789, 30 juillet, mar. de François Talabot, « avocat en parlement, suivant le barreau de Limoges ». Présent J.-B. Lingaud, receveur syndic à l'hôtel de ville; — 29 sept., parrain Michel Cornuau [l'ingénieur?]; — 1790, 26 janv., mar. de J.-B. Lingaud, fils d'autre J.-B. Lingaud, trésorier-receveur de l'Hôtel-de-Ville, et de Marie-Magdeleine Cherveix, avec delle Marie Nicot, fille de J.-B Nicot du Puidebaneix, bourgeois, et de Valérie Peyroche. Suivent 26 signatures de parents et amis; — 19 avril, mar. de Joseph Lenoble, orfèvre. FILLIATRE, *curé de St-Gence, commis*; — 19 mai, ent. d'un fils de Messire Jacques-Joseph Juge de St-Martin, conseiller au présidial; — 1791, le feuillet est paraphé par Bernard Debeaune, président du tribunal du district. — *Passim* : mentions des recettes trouvées dans le tronc des âmes du purgatoire. — (Comme précédemment, la plupart des témoins, sur ce interrogés, déclarent ne savoir signer.)

GG. 266. (Registre). — In-12, 61 feuillets, papier.

1614-1638. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs. — Curé François Ducoudert, 1614; vicaires F. Voysin, Jean Delaplanche. — Baptêmes. (Il n'y en a que trois relatifs à l'année 1614. Au rebours du registre commence le « Papier et registre des baptêmes » pour l'année 1627 et ss.) — Fo 1 et ss., notes relatives à des honoraires de messes; — fo 2 ro, « mémoire soit que le second jour de.. après vespres est venu en devotion à madame Ste-Claire, Léonard de Courbiat.... du village de Lortelarie, paroisse de Mongibaut, et a baillé une messe votive »; — *Ibid.*, noms de ceux à qui les charges de porte-masse, connétable, porte-épée, porte-enseigne et fol du roy ont été adjugées; — fo 9, vo, mention de la sépulture d'un mendiant trouvé mort sur la route de Limoges. = Parmi les actes de baptêmes, on ne peut relever que les rares indications suivantes : 1628, 11 juin, parrain, Me Pierre Paignon, avocat au présidial; — 1631, 1er oct., parrain, Isaac Guicot, praticien de Limoges; — 1632, 19 janv., acte signé : M. HARDY, *vicaire d'Isle*; — 1633, 21 déc., parrain, messire Étienne Laplou, prêtre de la dite paroisse de Sonbrevas.

GG. 267. (Cahier). — In-8o, 6 feuillets, papier.

1674-1676. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs — Curé Cibot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — (Ce cahier fait quelquefois double emploi avec le registre suivant, pour les années correspondantes.) — 1675, 10 avril, marraine Valérie, servante, « laquelle n'a sceu son surnom »; — 1676, 26 nov., mention d'une dispense accordée par les vicaires généraux, le siège épiscopal étant vacant; — 30 nov., ent. de Marie Renon dite la Cassoune ou Barbude, « enterrée dans l'église prez et à costé de l'autel de Ste-Catherine, dans un tombeau où il y a tous les ans une messe de fondation que doivent les Taulions dits Cassous. Il y a 10 sols, 6 deniers pour la messe et les prières sur les morts »; — 1675, 27 janv., ent. de Magdeleine Poulouzat, dans l'église, « parce qu'alors les [deux] cimetières étaient interdits, parce qu'ils n'étoient point fermés ».

GG. 268. (Cahier). — In-8o, 20 feuillets, papier.

1674-1681. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs. — Curé Cibot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — (L'année 1675 manque.) — 1677, 1er août, bapt. de Léonard Pajot, né dans la

vigne de M. du Verger; — 1678, 25 janv., mention de Me Gadaud, notaire; — 1676, 24 sept., ent. de Jeanne Bournagelle, morte dans la vigne du sieur Germain, me patissier; — 24 oct., mention du sieur Constant, avocat; — 1677, 8 oct., ent. de Catherine Fournier, âgée de près de 100 ans, « à ce qu'on dit »; — (Au rebours du registre) : Liste des communiants. Elle comprend 72 noms qui semblent être ceux des chefs de famille de la paroisse. Chacun d'eux est suivi d'un chiffre qui représente peut-être le nombre des membres de la famille.

GG. 269. (Registre). — In-8o, 57 feuillets. papier.

1681-1692. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs. — Curé J. Duprat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — (Mentions très sommaires. La plupart des habitants de cette paroisse rurale sont dits vignerons.) — 1682, 10 juin, bapt. d'un fils de Bernard Fremond, greffier de la Bourse; — 1683, 6 juin, bapt. d'un garçon ondoyé « par nécessité à la maison, par la fille de la Parisienne, sage-femme de Limoges »; — 29 oct., parrain Pierre Dumas, vicaire de la cathédrale; — 1684, 5 avril, mention de François Cluzeau, me architecte de Limoges; — 1685, 8 juillet, parrain Pierre Dartigeas, hôte de la *Coquille d'or* à Limoges; — 1690, 30 sept., ent. d'un nouveau-né qui avait été baptisé « soubs condition, s'il estoit vivant, la mère ayant certifié qu'elle l'avoit senti remué, quoy qu'on n'ayt apperceu ensuitte aucun mouvement n'y autre indice de vie sinon qu'estant noir en naissant et lorsqu'il fut baptisé, il changea ensuitte de couleur et devint blanc »; — 1691, 6 fév., marraine Anne Teulier, fille dévote.

GG. 270. (Registre). — In-8°, 8 feuillets. papier.

1692-1693. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs. — Curé J. Duprat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Registre paraphé par Jean-Baptiste de Vincent, écuyer, sgr. de Thède, conseiller du roi, lieutenant-général, civil et de police en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges. — 1693, 20 avril, ent. d'un pauvre mendiant décédé dans une grange; — 22 avril, ent. dans l'église paroissiale de Léonard Veyrinaud, métayer, âgé de 70 ans; — *Passim*, mentions de laboureurs et de vignerons.

GG. 271. (Registre). — in-8°, 9 feuillets, papier.

1694-1696. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs. — Curé J. Duprat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1694, 15 mai, ent. d'une pauvre mendiante trouvée morte près du chemin d'Isle; — 1695, 15 mai, bapt. d'une fille de Martiale Meyrinac, « demeurant en service chez le sieur Marchandon, au château de Naviat, de cette paroisse »; — 1696, 16 janv., mar. de Jean Bertrand, me tapissier, natif d'Autun en Bourgogne, avec Marguerite Demay, fille de Guillaume Demay, tondeur de draps; — 1696, 23 mars, mention de Jean Philippe Fulgeont (?) et de Bertrand Chambély, chirurgiens de Limoges.

GG. 272. (Registre). — In-8°, 10 feuillets, papier.

1696-1699. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs. — Curé J. Duprat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1697, 14 avril, ent. d'une fille de Jean Boule et Antoinette Friquette, pauvres mendiants, originaires de Treignac; — 1698, 27 oct., ent. d'Isaac Blancher, « confessé par un religieux carme »; — 10 nov., ent. célébré en l'absence du curé par le P. Eustache, carme; — 1699, 15 mai, mention du sieur Ponroy, maître écrivain de Limoges.

GG. 273, (Registre). — In-8°, 4 feuillets, papier.

1745-1762. — Paroisse de Soubrevas-Ste-Claire hors les murs. — « Registre servant à la fabrique de l'église paroissiale de Soubrevas... pour Jean Chanio dit Meilhac, nommé syndic fabricien par les habitants de la dite paroisse.... » — Parmi les dépenses on peut relever : 3 ll. au sieur Bardy, notaire de Limoges, pour l'acte de délibération nommant le dit Chanio; 8 ll. pour l'acte de reddition de comptes du curé au dit Chanio; 4 ll. pour le marbre de l'autel; 3 ll. pour un tapis d'autel; 6 ll. pour un vitrage; 21 ll. à M. Bardonnaud « pour surplus d'échange d'une coupe neufve avec une vieille toutte usée ». — (*Au rebours du registre*) : Parmi les recettes on peut relever les suivantes : 15 ll. pour chaque grand enterrement dans l'église; 5 ll. pour chaque petit enterrement dans l'église : au total 208 ll. Les comptes sont arrêtés par M. Romanet,

grand vicaire de la cathédrale, à la suite du décès du sieur Nicolas, curé de Soubrevas.

GG. 274. (Cahier). — In-12, 13 feuillets, papier.

1709-1725. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Curé Paul-Xavier Chambon. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Micaud, Breteau, Pétiniaud, Patapy, Talois, Bidou, Cossi, Terrier, etc. — 1710, 7 janv., ent. d'un « inconnu trouvé mort et assassiné dans le pré du sieur Chabodier » ; — *passim*, nombreuses mentions de meuniers, laboureurs et métayers, — 1722, notes relatives aux offices de la frairie de Saint-Roch : le roi, la reine, le porte-enseigne, le porte-couronne, le porte-croix, le porte-épée, le porte-bouquet, le porte-agnus, le porte-ruban, le porte-tourteau, le porte-St-Jean, le porte-St-Etienne, le mignon, etc.

GG. 275. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1726-1735. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Curé Paul-Xavier Chambon. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Les feuillets de 1726-28 sont paraphés par J. Boysse, sieur de la Maison-rouge, juge temporel du chapitre de Limoges ; les suivants, par Rogier des Essarts, lieutenant-général au présidial. — Actes concernant les familles Moreau, Marchandon, Chauveau, Grangier, Villatte, Suduyraud, Roche, Faye, Toumieux, Chauveau, etc., tous meuniers, laboureurs ou métayers.

GG. 276. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1746-1755. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Curés Paul-Xavier Chambon et, à partir de 1752, Talendier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les mêmes familles que précédemment. — 1751, 9 sept., mention du baptême d'un paroissien de Couseix, la cure étant vacante ; — 1752, 15 avril, ent. devant le maître-autel de Mᵉ Paul-Xavier Chambon, curé de la paroisse, âgé d'environ 76 ans. Présents Pénicaud, prêtre célébrant ; Boutineau, curé de Beaune ; Dubois, vicaire régent de Chaptelat.

GG. 277. (Liasse). — 11 pièces, papier.

1756-1765. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Curé Talendier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les mêmes familles que précédemment. — 1761, 26 juillet, mention de François Boutaud, greffier en chef de la Monnaie ; — 1762, 2 fév., mention du sieur Tabaraud, vicaire de St-Pierre ; — 13 mars, ent. d'une fille du sieur Guibert, « monoyeur et ajusteur de la monnoye de Limoges » ; — 1762 et ss., fin décembre, mention que l'édit de Henri II contre les femmes qui cèlent leur grossesse, a été publié au prône de la paroisse ; — 1765 (feuillet intercalaire) : Copie d'un bref de Clément XIII et de la fulmination faite par l'official du diocèse de Limoges, touchant la dispense de consanguinité accordée à Jean Moreau et Catherine Chabrol.

GG. 278. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1766-1775. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Curé Talendier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Pradeau, Frelan, Chaveignac, Chabrol, Courty, Courtaud, Jouandeau, Faurissou, Mérigot, Vate, etc., tous meuniers, laboureurs ou métayers ; — 1766 et ss., fin décembre, mention que l'édit d'Henri II a été publié, comme dessus ; — 1774, 24 nov., parrain, J.-B. de Martin-la-Bastide, de Masbourianne, écuyer ; marraine, Marie-Thérèse-Guilelmine de Martin-Labastide, représentés, l'un par Jean Damet, domestique, l'autre par Radegonde Joly, femme de chambre.

GG. 279. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1776-1781. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Curés Talendier et Montaigne ; vicaire, en 1780 seulement, Laurier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les mêmes familles que précédemment. — 1776, 11 fév., ent. d'une fille de Michel Mounier, procureur au présidial. et de dˡˡᵉ Marie Jacquette Crouzaud de la Touche.

GG. 280. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1782-1791. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Curé Montaigu. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les mêmes familles que précédemment. — 1782, 5 mars, ent. d'un paroissien de St-Pierre-du-Queyroix, mort accidentellement à Uzurat, « duquel procès-verbal a été fait par M. le juge civil et criminel de la juridiction des Combes » ; — 9 avril, mention de A. Lombardie,

curé de la Bregère ; — 22 déc., mention d'Etienne Baignol, « tourneur en porcelaine » ; — 1787, 13 oct., ent. sur procès-verbal du cadavre d'un paroissien de Folles, mort accidentellement dans la paroisse d'Uzurat ; — 1788, 25 mai, mention du sieur Boyer, docteur en médecine ; — 1789, 20 mai, mention de François Javaneau, orfèvre ; — 1791, 21 fév., ent. de Jean Fournier, laboureur, âgé d'environ cent ans.

GG. 281. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1789-1790. — Paroisse d'Uzurat lez Limoges. — Procès-verbal d'assemblée de la paroisse d'Uzurat, pour la nomination des députés, 1 mars 1789. — Doléances de la dite paroisse, en 12 articles, pour être présentées aux Etats généraux, 1 mars 1789 (1). — Procès-verbal d'assemblée de la dite paroisse pour constituer une municipalité : « Le... jour du mois de février 1790, nous, habitants de la paroisse d'Uzurat, pour nous conformer aux volontés du Roy et au décret de l'Assemblée nationale pour la constitution des municipalités, nous nous sommes assemblés pour délibérer ensemble sur les moyens que nous pourrions prendre en cette circonstance. Et voyant que nous étions en nombre insuffisant pour former une municipalité, n'y ayant que huit feux dans la paroisse, et que le total des citoyens actifs n'iroit pas à 6 ou 7 personnes au plus, avons unanimement statué et consenti de nous réunir à la municipalité la plus proche de nous, qui est celle de la ville de Limoges, avec laquelle nous demandons d'être incorporés. En conséquence, avons dressé le présent procès-verbal, et en avons chargé Antoine Fournier, laboureur au lieu de Pinard et sindic de la paroisse, et luy avons enjoint de présenter nos vœux à la susditte municipalité de la ville de Limoges. A Uzurat, le..... » (Aucune signature.)

GG. 282. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

XIIIe siècle. — Aumônes Ste-Croix. — Compte des bailes de la confrérie. En provençal, sans date, écriture du XIIIe siècle. (Publié par M. Louis Guibert, *Les confréries de dévotion et de charité à Limoges avant le XVe siècle, p. 17*).

(1) Publiées avec d'autres *Doléances des paroisses de la Haute-Vienne* (1889).

GG. 283. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

XIVe siècle. — Aumônes Ste-Croix. — « Aysso es la renda de l'almona de S. †. » En provençal, sous cette forme sommaire : *En la mayjo Morgan que fo P. Laplou II s. En la mayjo que fo ay pargaminier de S. Affra, II s. Ay la Vileta VI d. Et si no son paiat lo premier jour de may, deu III s. des gatge......*

GG. 284. (Rouleau). — Parchemin, 2m 18 sur 0m 17.

XIVe siècle. — Aumônes Ste-Croix. — « Redditus helemosine Ste Crucis. » En provençal et en latin, sous cette forme sommaire : *Lo claus de Montjauvi..... matgier debet III sext. frumenti..... de Montmelier I sext. siliginis.*

GG. 285. (Registre). — In-4o, 42 feuillets, papier.

1638-1641. — Aumônes Ste-Croix. — « C'est la liève des rentes et debvoirs cy-devant constitués à la maison commune de la ville de Limoges pour estre levés et receus par Messieurs les consuls de la dicte ville, une chascune année, et estre employés aux aulmosnes et aultres heuvres (*sic*) pieuses et nécessités de la dicte ville, une chascune année, suyvant les intantions des fondateurs des dites rentes ; dans laquelle sont nommés les héritages et dommaines affectés et obligés aux dictes rentes et debvoirs, et ceulx qui les ont possédés ou possèdent à présent ». — Au verso de la couverture de dessus : « Liève pour Valadon, garde des petits sceaux à Lymoges ». Au recto de la couverture de dessous : « Narde Valadon, 1640. » — Parmi les débiteurs on peut relever : du fo 1 au fo 20 : la dame abbesse de la Règle, « comme administraresse des aulmosnes de Ste-Croix et Pains de Noël pour estre distribués aux pauvres à cause du prieuré de la Maison-Dieu, près Lymoges » ; feu Me Guillaume Nycot, grand vicaire de St-Etienne ; Pierre Bagniol, avocat ; Byays, avocat ; Jehan Menudier, teinturier ; Me Pierre Besse, maître du jeu de paume ; l'abbé de St-Martial ; Me Joseph Apvril, greffier de la salle épiscopale ; le sieur Deymier, conseiller en parlement, à Paris ; le sieur Barbou, imprimeur ; feu Martial Peyteau, le jeune, orfèvre ; Jehan Veyrier, orfèvre ; Jehan de Nouveau dit Calhaud, fondeur ; Jehan Trouttier, fondeur ; Me Pierre de Mauple, receveur des tailles ; Me Jehan Duboys, maître de la

Monnaie; — du f° 21 au f° 42 : Jehan Baudet, hôte de l'*Aigle d'argent*; M° Pierre Veyrier, prêtre; Bertholomé Tailliandier, dit le Brigand, clavellier; Martial Ydeulx, dit le Pape; Etienne Reymond, pelletier; François Guibert, orfèvre; Martial Gay, avocat; Yzac (*sic*) Cybot, avocat du roi à Limoges; Louis Bouty dit Fastoureau, boucher. — Les rentes énumérées sont assises sur diverses maisons de Limoges et clos ou prés des environs.

GG. 286. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1665. — Aumônes Ste-Croix. — Remise faite par les consuls de Limoges des aumônes Ste-Croix à l'hôpital général (Cf. ci-dessous, GG. 287, f° 206 r°).

GG. 287. (Registre). — In-folio, 218 feuillets papier.

1494-1666. — Aumônes Ste-Croix. — Terrier dressé vers l'année 1666, sous ce titre: « Tiltres, recognoissances et autres actes concernant les cens, renthes et debvoirs appartenantz à l'hospital général de St-Alexis de la ville de Lymoges, à cause de l'union faitte au dict hospital général des aulmosnes de Ste-Croix et Pains de Noël, par lettres pattentes du Roy, du moys de décembre 1660, et délaissement faict en exécution d'ycelles par Messieurs les consulz de la dictte ville, ce 5 febvrier 1665 ». — Les reconnaissances concernent les ténements, lieux-dits et maisons suivants : Lou Prat Vicontaud, une maison de la rue du St-Esprit, une autre de l'Arbre-Peint, de nombreux bancs charniers de la grande et de la petite halle; diverses maisons de la rue du Temple, de la rue Descendant-Manigne, de la rue Ferrerie, de la rue du Vieux-Marché, de la rue du Clocher, de la rue Pissevache; le territoire de Lansecot, le puy de las Rodas, le territoire de Thony, le creux des Arènes, Condat, etc. — Les premières reconnaissances (enregistrées jusqu'au f° 104), ont été passées devant le garde du sceau royal au bailliage de Limoges pendant les années 1494-1496. — Du f° 104 au f° 124, les actes de reconnaissances concernent les quarteries et sont dits passés *in judicio curie presentis* pendant les années 1502-1507. — Du f° 125 r° au f° 162, les actes sont passés de nouveau devant le garde du sceau royal au bailliage de Limoges, pendant les années 1507-1514. — A partir du f° 163 r°, les actes, rédigés le plus souvent en françás, sont passés ordinairement devant des notaires royaux ou devant le greffier du consulat, de 1525 à 1665. Outre des reconnaissances il y a aussi dans cette dernière partie des constitutions de rentes, des investitures, des jugements sur procès, des quittances et des baux. = On peut relever dans ces actes les faits et noms suivants : du f° 1 à 50: mention du jeu de paume, 1494; *providus vir Bartholomeus* Mercier, *aurifaber*, 1494; Pierre Malinvaud, boutonnier, et Arnaud Tillet, aiguilletier, 1494; *discretus vir magister Johannes Clementis*, *notarius castri Lemovicarum*; Pierre Ydeux, brodeur, et Rolland Ydeux, barbier; *Stephanus* Darnac, *pictor*; Pierre de la Bastide, notaire; Jean Feyssinaud, « espilier »; Arnaud Mazurier, aiguilletier; — du f° 50 à 100: *Petronilla sive* Parrine de l'Hospitau, *uxor Mathei* de las Mailherias, *textoris castri Lemovicarum;* Mathieu Lafosse, aiguilletier; *magister Egidius Anellarii*, *notarius castri Lemovicarum ; discretus vir magister Johannes de Ulmo, notarius ; venerabilis vir magister Jacobus de Pirpirolio, canonicus :* — du f° 100 à 124: *Petrus* Veyrier, *aurifaber*; *Christophorus* Demons et *Typhayna* d'Enguinier, ejus uxor; *Jordanus* Treignac, *viticola castri Lemovicensis ; Johannes* Murat, *aurearius* (*aurifaber ?*) *castri Lemovicensis* ; *discretus vir magister Jacobus* Fouschier, *notarius regius castri Lemovicensis*; *magister Martinus* Balestier, *in medicina licentiatus;* mention d'une maison sise *prope scalam murorum villæ*, et d'une autre maison sise *in rua* de Crochados ; Jacobus de Fursac, *aurearius (aurifaber ?) castri Lemovicensis;* mention d'une maison de la rue Raffilhoux sise *prope et subtus* la Porte Galinieyre; *Johaneta* Doussette, *relicta quondam magistri Johannis* de Bestestes; *dominus Johannes Gayoti de Bastida, presbiter, cappellanus de Bono-oculo;* mention du *viridarium reverendi domini Lemovicensis episcopi*, *vocatum* de la Chancellerie; *magister Marcialis de Campis*, *notarius regius villæ Lemovicensis*; mention d'une maison de la rue Manigne, ayant appartenu à la *communitas presbiterorum ecclesiæ beati Petri de Quadrivio*; *dominus preceptor de Palatio; Guilhermus* Mestadier, *barbitonsor: providus vir Paulus* Gaye, *burgensis et apothecarius castri Lemovicensis*; Johannes Souvanet, dit deu Palays, *cousturarius; domus nuncupata* l'Hospital de Vieilhe-Monede *sancti Johannis de Hierusalem*; *Jacobus de Janeilhaco*, *burgensis et aurifaber;* Johannes Gautier dit le camus de Ventoux, *cordenarius;* — du f° 125 au f° 162 : *honestus vir Johannes* Bachelier, *pinterius; Marcialis* de Verthamon, dit Juge, *carnifex*; mention d'un *scamnum carnale situm et situatum in scamnis carnalibus deversus* les Troys roys; *Johannes* Auconsoulz, dit Paris, *carnifex; ma-*

gister Matheus de Vinays, ***notarius***; ***Jacobus*** Mailhot, ***pelliparius***; Johannes Chouzie dit Treize métiers, ***mercator***; ***Johannes*** Reymon, ***pelliparius et hostellarius***; ***Johannes*** Cybot, ***bovicida***; ***Petrus de Charlonia, notarius castri Lemovicensis***; ***Guilhermus*** Saleys, ***aurifaber***; ***Jacobus*** de Saint-Fermys, ***menuzarius***; ***honesta mulier Philipa*** de Bonneville, ***relicta quondam Petri*** Tartibot; ***magister Johannes*** Meilhaud, ***notarius***; ***Marcialis*** Lequart, ***burcerius***; — du f° 163 r° au f° 180 : Jehan Bermondet, chanoine de l'église cathédrale; Me Antoine Demontz, notaire et sergent royal; Léonard Barny, licencié ès droits, juge civil et criminel de la cour, justice et juridiction ordinaire de la ville de Limoges pour le roi de Navarre, seigneur vicomte de Limoges; mention du pré de la confrérie des Pâtres en l'église St-Pierre-du-Queyroix; Léonard Guymbert, teinturier; Me Pierre de Grandchault, conseiller en la sénéchaussée du Limousin: Messire Martial Dazat, curé de Bonnat; Simon Descoutures, licencié ès droits (1536); dame Charlotte de Maumont, abbesse de la Règle; Jehan Chastain, « marchand orpheuvre de Lymoges »; — f° 180 r° et ss : Me Jacques Chaffort, prêtre, baile et syndic de la communauté des prêtres de St-Pierre-du-Queyroix; feu Me Jehan Clément, notaire et praticien; sire Pierre Guybert, « orpheuvre et consul de Lymoges »: Pierre Vignenaud dit Courtaud, orfèvre (1559), honorable Me Jehan Dupeyrat, « recepveur des consignations »; Joseph Decordes, le jeune, marchand de Limoges (1609); dame Valérie Brugière, veuve d'honorable Me Pierre de Gransaigne, contrôleur général à Limoges; Joseph Decordes, l'aîné, bourgeois; Jehan Moury, imprimeur (1611); Jehan Vironneau, gagier du consulat et fermier des aumônes Ste-Croix; Simon Laurens, notaire royal; Grégoire Decordes, sieur de Ligoure, bourgeois et consul; Jehan Coulomb, sieur de Courbiate, bourgeois, et Pierre Faulte, marchand, « bayles de la frairie du Pavilhon qui se célèbre chascun an en l'église de St-Pierre-du-Queyroy »; Léonard de Chastenet, lieutenant général au siège présidial; Jacques Baillot, notaire; feu Me Fayen, docteur en médecine (1611)(1); procuration donnée par Michel de la Roche, bourgeois et marchand, « lequel a dict et déclaré qu'il est en intention, aydant Dieu, de fayre un voyage auquel il prétend faire longue demeure »; Nicolas Daury, m^{e} imprimeur (1612); Me Maureil de Razès, prebstre de la ville d'Aixe (1612); Pierre et Léonard Lymousin, frères, marchands corroyeurs (1618); Me Izaac Cybot, « cy-devant advocat du roy »; Jehan Desmaisons, visénéchal (1626); Jehan Menudier, m^{e} teinturier, « lequel avoyt offert de prendre à renthe et emphiteose partye d'un plassaige [moyennant 60 livres], laquelle offre avoyt esté publiée au prosne des eglizes parrochialles de la présent ville » de Limoges; — f° 204 r°, procès-verbal des titres remis par les consuls de Limoges à l'hôpital général auquel sont unies les aumônes Ste-Croix, 1666; — f° 206 r°, acte du consulat portant remise à l'hôpital général du revenu des aumônes Ste-Croix et pains de Noël, 1665; — f° 208 r°, transaction entre Jean Roux, sieur du Masbaten, et l'hôpital général, touchant la rente de 10 setiers froment due par le premier sur son moulin de Sousmieras, en suite de l'aumône des pains de Noël fondée par Pierre Lacrost en 1417. Il est dit que les clauses du testament de Pierre Lacrost subsistent, « puisque, nonobstant la closture du dit hospital, il ne layssoit pas d'y avoir dans la ville [de Limoges] un bon nombre de pauvres honteux et quelquefois de telle familhe qu'on ne debvoit pas exiger d'eulx d'aller dans l'hospital; outre encore les religieux mendians auxquelz, aux termes de la ditte fondation, il estoit libre au dict sieur du Masbatein de faire part de la dictte aulmosne, puisqu'il estoit dict par expres qu'il la distribueroyt à quy et ainsin qu'il abviseroit. A quoy les dits sieurs administrateurs entendoyent réplicquer que la dictte aulmosne ayant esté fondée pour la distribuer aux pains de Noël, qui estoit une distribution publicque et généralle, icelle cessant dans la mayson de ville, celle que le dict sieur Roux prétendoyt fayre par ces mains debvoit aussy cesser et revenir au proffit des pauvres de l'hospital général où estoyent receuz sans aucune reserve tous les pauvres de la ville, cyté et parroisses d'ycelle... » 1666; — f° 210 r°, Table des matières.

(1) Il s'agit vraisemblablement du célèbre Jean Fayen, médecin, poète et géographe, dont la date de décès est encore ignorée.

GG. 288. (Cahier). — In-8°, 11 feuillets, papier.

1598. — Confrérie. — Statuts de la dévote confrérie de Sainte-Croix des pénitents noirs, érigée en la ville de Limoges, l'année 1598. — « *De la réception des confrères, art. 1.* Lorsqu'il se présentera quelqu'un pour être reçu en la dite frérie, il faudra le faire savoir aux censeurs ou [à] l'un d'eux, qui le proposeront à l'assemblée ou un chacun sera averti de s'en-

quérir de la bonne vie et mœurs de ceux qui voudront être reçus, pour en délibérer en l'assemblée suivante, en laquelle chacun baillera son avis sur la réception, et les suffrages se recueilleront par reget, qu'il sera loisible retenir par ceux des dits confrères qui ne trouveront bonne la ditte reception. Si tous les confrères se conviennent à la réception du présenté, il sera reçu sans autre charge que d'observer les statuts et payer la somme de quatre écus ordonnés sur tous ceux qui seront reçus, pour subvenir aux frais de la ditte frérie. Si celui qui se présente n'a pour lui jusqu'aux deux tierces parties des voix des confrères, ne sera point reçu; et celui qui aura les deux tiers des suffrages et manquera toutes fois de deux ou plus pour les avoir tous, si le conseil juge qu'il y ait suget aux raisons de ceux qui auront refusé leurs suffrages dont ils seront tenus avertis par ceux ou par d'autres, les censeurs, afin que ceux dont l'on pourrait recevoir l'amendement ne soit repoussés par les fautes de la vie passée, leur réception sera remise pour trois ou quatre mois. Et cependant sera enjoint au présenté qu'avenant la première bonne fête, il s'adresse à quelqu'un des confesseurs de la ditte frérie qui lui seront nommés et fasse sa confession générale, et pour ce aye à lui bailler son nom ou prendre un certificat d'un confesseur; et outre ce, garder les autres statuts de la ditte frérie concernant les mœurs et bonne vie qui lui seront baillés pour règle. Que si pendant le dit temps il se trouve qu'il y ait contrevenu par le rapport des gens dignes de foy, ne pourra tel personnage être reçu n'y admis en la dite frérie. Ceux qui seront nouvellement mariés donneront à la compagnie un présent selon leurs moyens, qui sera employé à la réparation de la chapelle. —*Des sacs des confrères, art.* 2. Leurs sacs seront de toille et porteront chacun d'eux un chapelet à la ceinture sans pompe ni superfluité. Tiendront le rang qui leur sera ordonné avec toute humilité tant aux processions que dans leur chapelle et assemblée, en gardant très étroitement le silence, à quoi les dits censeurs soigneusement prendront garde. — *De la création du recteur et autres offices, art.* 3°. La veille de l'exaltation de Ste-Croix, troisième jour du mois de septembre, après vêpres et dévotement faire (1) l'invocation de la grâce du St-Esprit, par la pluralité des voix seront élus de tout le corps de la confrérie un recteur homme d'autorité, de bonne vie et grande prudence, un collatéral ou lieutenant sage et avisé, pour présider en son absence, six conseillers, hommes prudents et de très grand jugement, pour assister au dit recteur, un sindic bien expérimenté et diligent, trois censeurs, personnages graves et vénérables, pour remarquer les vices des dits confrères, un trésorier responsable et loyal, un controlleur de très entière vie et de bonne foy, un secrétaire fidèle et discret, un aumonier dévot et loyal pour dignement distribuer les aumones, deux marguillers ou bailes pour la garde et superintendance de la chapelle, deux mandes pour convoquer les dits confrères toutes et quantes fois qu'il en sera besoin. Pouront néanmoins les dits confrères retrancher des dites charges celles qu'ils jugeront n'être nécessaires à la dite frérie. Le recteur ne pourra seul ordonner des affaires et choses de conséquence ni de la contravention aux statuts sans prendre l'avis des dits confraires. — *De l'obéissance, art.* 4°. En toutes choses concernant les affaires de la ditte confrérie, tous tant officiers que confrères obéiront au dit recteur et après lui au vice-recteur, censeurs et autres susdits officiers de degré en degré, sur les peines ordonnées contre les réfractaires, suivant l'avis du recteur, et de son conseil. — *Des jours qu'il faut s'assembler, Art.* 5°. Aussy les dits confrères, le premier vendredy de chaque mois, s'assembleront au dit oratoire ou chapelle, sauf excuse, pour ouir la prédication publique, laquelle y sera faite par quelque docte prédicateur, bien catholique et approuvé de l'ordinaire, ou l'exortation qui sera faitte particulièrement entre les dits confrères. Et pareillement les prières accoutumées achevées, ceux qui auront dévotion au commendement prendront secrettement la dissipline. Et advenant qu'au dit premier vendredy écheoiroit quelque fête solennelle, alors la dicte dévotion ou office prédit et accoutumé sera transféré au premier vendredy. Les défaillants sans légitime excuse payeront cinq sols. Nul ne pourra se retirer avant la fin de l'assemblée qu'il n'aye permission. — *De la confession et communion, art.* 6°. Les confessions se feront aux confesseurs qui seront nommés et désignés en la dite frérie; la sainte communion se fera le second dimanche du mois par tous les dits confrères en la chapelle où ils se trouveront préparés avant les huit heures. Ceux qui auront légitime excuse, ledit jour, feront leur communion le dimanche suivant, en présence d'un des confrères qui en pourra témoigner. Feront aussy les dits confrè-

(1) Il faut comprendre *et après avoir dévotement fait l'invocation.*

res la sainte communion en la dite chapelle, les cinq principalles fêtes de Notre-Dame, les jours de fêtes de Monseigneur saint Martial, de sainte Valérie, les fêtes de sainte Croix de septembre et may. Pourront changer le second dimanche du mois en un autre, s'il se trouve plus commode, et ajouter encore d'autres fêtes s'il est trouvé bon, sans préjudice touttes fois des droits de paroissiens pendant le dit tems. — *Des processions, art.* 7°. Feront deux processions solennelles tous les ans, pieds nuds, sauf légitime excuse : la première le jour du jeudy sainct avec flambeaux; la seconde le dimanche qui est dans l'octave de la fête du corps de Jésus-Christ, portant le précieux corps de Notre-Seigneur. — *Des exercices des confrères et de la peine contre les désobéissants, art.* 8°. Les exercices des confrères seront : vacquer à touttes bonnes œuvres, vu que seroit trop absurde d'attandre d'eux aucun mauvais exemple; et pour ce fuiront les compagnies des gens débauchés et mal vivants, et surtout des hérétiques; ne fréquenteront les hôteleries et cabarets, sy ce n'est pour causes fort nécessaires et dont ils ne se puissent honnêtement excuser; ouiront tous les jours la sainte messe s'ils en ont la commodité et si leur vocation le permet; ne feront faute tous les matins au lever se recommander à Dieu, faire leur dévotion, et les soirs avant de coucher faire un examen de conscience; s'abstiendront de touttes danses publiques ou dissolues ou qui se feront sous prétexte de fête et services, de vins, masques et de tous jeux de hazard, et de tous autres jeux et commédies au temps du service et des prédications; auquel ils doivent pour leur amendement s'addonner à lire ou prier Dieu; se garderont les dits confrères de touttes querelles et inimitié et de se mêler des querelles et différents des autres, si ce n'est pour les appaiser et assoupir. Les dits confrères tiendront fort secret tout ce qui se passera en leur confrérie sans en communiquer à personne si ce n'est à quelque amy particulier qu'ils conoitront se pouvoir avec amendement disposer pour être admis à la ditte frérie. Ceux qui ayant office deffaudront en l'assemblée sans légitime excuse, diront un *Miserere*, outre les cinq sous de peine commune, et pour la seconde fois payeront quinse sous et demanderont pardon au suppérieur, et pour la troisième fois seront demis de leur office. Quiconque commettra un crime public, comme adultère, simonie, larcin, faux témoignages, multres, usure, s'il est eclésiastique, sera condamné pour la première fois à jeuner tout un carême au pain et à l'eau, et payera deux écus de peine applicable à la frérie pour la seconde fois, et pour la troisième fois sera rayé sans remission; et s'il est laïque sera condamné en la moitié pour la première fois, pour la seconde autant comme eclésiastique, et pour la troisième fois sera rayé. Quiconque jurera le nom de Dieu en vain, se promenera dans l'église, payera sept sous six deniers de peine. Celuy qui admonesté de fuir certaine compagnie et sera désobéissant, payera même peine; et si c'est la compagnie d'un hérétique, outre la peine portée prendra la dissipline. Pour la fréquentation des hotelleries, danses et jeux, payeront dix sous de peine; pour les querelles payeront sept sous et six deniers, et seront tenus se reconcilier avec leurs ennemis autant qu'il dépendra d'eux, et pour ce le recteur chargera tel qu'il sera avisé de la compagnie pour traitter l'accord et satisfaire de la part de celuy de la dite confrérie, s'il avoit baillé quelque sujet au différent. Quiconque révellera les secrets de la dite frérie payera sept sous six deniers. Ceux qui tomberont en ces contreventions pour la seconde fois payeront le double des dites peines, et doubleront les pénitences; lesquelles, le recteur de l'avis du conseil, pourra non-seulement augmenter, mais, encore en charger d'autres pour l'amendement des pénitents, tant pour le cas y exprimé qu'autres pareils et semblables. Si quelqu'un venoit à se deborder et rendre refractaire aux dits statuts par plusieurs fois, sy bien qu'il n'y eut espoir d'amendement, il pourra de l'avis de la majeure être rayé de la dite frérie pour un certain temps; dans lequel s'il n'y est connû d'amandement, sera du tout retranché, et touttes nos assemblées et fréquentations luy seront interdittes. — *De la charge des censeurs, art.* 9°. Les censeurs s'informeront continuellement et dilligemment de la vie et conversation (le texte porte *conservation*) des dits confrères et leur remontreront particulièrement et fraternellement leurs péchés et imperfections; lesquels, où ne se voudront amender, le dénonceront au recteur pour en être fait punition comme dessus; et pour ce un chacun des confrères sera tenu d'avertir l'un des dits censeurs de ce qu'il scaura des contreventions; et la première chose qui se trouvera es assemblées sera pour la correction des mœurs et censures des délinquants, par après la réception des confrères, s'il s'en est présenté, et pour la troisième les œuvres de miséricorde. — *Des différents des confréres. Art.* 10°. Si les dits confrères avoient entre eux quelque procès ou différent, seront tenus de s'accorder de deux ou troix des officiers de la ditte frairie, en passer par ce qu'eux ou les arbitres qu'ils

choisiront (les parties ouies) en sera décidé, à peine d'être rayé de l'assemblée, si le conseil en est d'avis. Que si ils avoient différents avec d'autres qui ne fussent de la frairie et que ceux-cy voulussent sortir de leur différent à l'amiable, les dits confrères seront tenus en uzer tout de même, affin que leurs différents soient promptement appaisés et qu'ils n'ayent aucun sujet de haine, procès ny querelles. — *Des œuvres de piété et de miséricorde. Art. 11°.* Iront les dits confrères visiter les prisonniers et pauvres pour les consoler et subvenir à leurs nécessités, afin que ceux qui n'ont de quoy se substanter soient secourus en leur maladie. N'oublieront aussi les pauvres filles orphelines pour les aider à marier, et les enfans pour leur aider à faire apprendre quelque métier ou art pour gagner leur vie. Se souviendront pareillement des pauvres honteux, et auront soin de faire ensevelir les pauvres trépassés, lesquels n'auront laissé aucun bien pour les aider à leurs funérailles, et faire prier Dieu pour eux après leurs deceds. — *Du tronc pour les aumônes. Art. 12°.* Et d'autant que les facultés de la dite confrérie ne seroient suffisantes pour subvenir aux frais et charges et pour faire tant de bonnes œuvres, ils tiendront un coffre ou tronc dans la ditte chapelle pour recevoir les aumônes et tous autres bienfaits. — *Du jour du jeudy saint. Art. 13°.* Les dits confrères mettront le très vénérable sacrement, le jeudy saint, à leur chapelle, comme est de coutume faire aux autres églises; se tiendront debout les dits confrères à tous les *Gloria patri* et à touttes les antiennes quand on dit l'office; diront les dits confrères tous les jours cinq *Pater* et *Ave Maria*, ou bien l'antienne *O crux ave*, l'oraison de la croix pour le bien et augmentation de la compagnie. — *De la vigile et jour Sainte-Croix. Art. 14°.* Leur est permis aussy de faire célébrer l'office et grand messe dans icelle chapelle comme est de bonne coutume aux autres églises, la veille et fête Ste-Croix en septembre, et ce solennellement. (Ces quatre derniers mots ont été portés après coup, par erreur, au bas du feuillet 3 v°.) — *De la visite et sépulture des confrères. Art. 15°.* Visiteront les confrères malades, memement les censeurs pour les consoler et de bonne heure faire disposer de leurs consciences. Et advenant le deceds d'aucun d'eux, se revêtiront de leurs sacs pour accompagner à la sépulture le corps du trespassé qui sera aussi revêtu de son sac, si aucune légitime occasion ne les empêche de ce faire; et seront tenus chacun des dits confrères faire dire une messe dans leur chapelle, ou ailleurs s'il est trouvé bon, pour l'âme du deffunt. *Item*, il a été convenu et arrêté de l'avis de la ditte compagnie dans la ditte chapelle que tous les confrères donneront tous les ans au trésorier de la compagnie trois livres quatre sols chacun; moyennant ce ne seront tenus de payer autre chose soit pour les années soit pour les flambeaux des processions tant ordinaires qu'extraordinaires, réservé de l'année de l'ostention. — *De l'observance des présents statuts. Art. 16°.* Le tout cy-dessus les dits confrères seront tenus d'observer, sans toutefois que pour l'ommission d'aucune des choses susdites ils encourent péché mortel. — *Ce que le recteur doit dire quand il donne l'habit aux pénitants étant à genoux devant lui.* Mes frères, que demandez-vous ? *Les novices.* La misericorde de Dieu, la paix et la charité de cette congrégation. *Le recteur.* Benedic, Domine, hunc vestem, cum cingulo, rosario et flagello, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen, et puis jette l'eau bénite. En lui mettant ses habits il dit : Induat te Dominus novum hominem qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis per Christum Dominum nostrum, amen. — *Homologation des presents statuts par Monseigneur l'évêque de Limoges en l'année 1598.* Nous Henry de la Martonie, évêque de Limoges, après avoir vu et lu les statuts de la confrérie Sainte-Croix des Pénitents noirs, cy-dessus écrits, avons yceux approuvés et homologués, confirmé et permis l'exercice d'iceux en notre ville et cité de Limoges et faubourgs d'icelle Fait en notre maison d'Isle, ce dix septembre mil cinq cents quatre-vingt-dix-huit. Signé à l'original des présentes : HENRY DE LA MARTONIE, ÉVÊQUE DE LIMOGES. .... Collationné, extrait et vidimé a été fait par nous notaires royaux, tabellions, garde-nottes hereditaires à Limoges soussignés, sur la coppie des présentes imprimée et cotée sur de la toille et attachée à un cadre de bois, couleur noire, à nous représenté et à l'instant fait retirer par messire François Maledent de Balezis, écuyer, trésorier en charge de la compagnie de Messieurs les Pénitents noirs établis dans l'église de St-Michel de Pistorie de cette ville, y demeurant rue Manigne, paroisse de Saint-Pierre, ce jourd'hui vingt-huitième juillet mil sept cents quatre-vingt-un, après midy. Et a signé avec nous notaires. Signé MALEDENT de BALEZY, trésorier de la dite compagnie, POULARD et ARDENT, notaires. Controllé à Limoges le 28 juillet 1781. Reçu sept sous. DUMASNEUF ».

HH. 4. (Registre). — In-8°, 184 feuillets, papier.

1722-1748. — « Registre contenant le prix des grains vendus au marché public de la ville de Limoges pour les jours, semaines et mois de chaque année ». — Série de tableaux hebdomadaires, indiquant les variations du prix du froment et du seigle.

HH. 5. (Registre). — In-8°, 195 feuillets, papier.

1748-1782. — « Registre contenant le prix des grains vendus au marché public de la ville de Limoges pour les jours, semaines et mois de chaque année. — Suite du précédent.



Département de la Haute-Vienne.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Supplément à la série E. — Archives communales.

VILLE D'EYMOUTIERS

CC. 1. (Registre).— In-folio, 239 feuillets, papier.

1751. — Arpentement de la paroisse St-Pierre Château (réunie en 1829 à celle d'Eymoutiers), sous ce titre : « Etat général des fonds de la paroisse de St-Pierre-Château, ensemble de quelques-unes des paroisses voisines, ces dernières faisant partie de domaines, corps de biens ou fermes de la dite paroisse de St-Pierre-Château ou appartenant à des particuliers y domiciliés les exploitans, au mesurage desquels je Jean Vacherie, arpenteur royal juré des eaux et forêts de Sa Majesté, demeurant en la ville du Dorat, en exécution de la délibération des habitans de la dite paroisse, passée devant Raymond, nottaire royal à Esmoustiers, le 28 sept. 1749, et de l'ordonnance de Mgr l'intendant de cette généralité du 17 oct. 1750, après avoir presté serment par devant luy de m'acquitter de ma commission fidellement et conformément à ses instructions, ay procédé comme il s'ensuit... » — Tome 1. — On peut relever les noms et articles suivants : n° 1, l'église paroissiale, le clocher, la chapelle adjacente, la sacristie et le cimetière ; — n° 153, un pacage appelé Aurioux, appartenant au sieur d'Auberoche, écuyer demeurant à Eymoutiers, et faisant partie de son domaine de Sigaud, élection de Bourganeuf ; — n° 160, un pacage appelé de la Ribière-blanche, appartenant au sieur de la Baroche, écuyer, demeurant à Eymoutiers ; — n°s 206 à 211 et 230 à 344, diverses pièces de terre appartenant aux Ursulines ; — n° 460, une pièce de terre appartenant au sieur de Ruben-Lavialle, subdélégué à Eymoutiers ; — n° 468, une châtaignerie appartenant à Urbain Delombre, subdélégué à Eymoutiers ; — n° 661, terre appartenant au sieur Pichard, écuyer, demeurant à St-Junien en Marche ; — n° 696, champfroid appartenant à la communauté de Bèthe ; — n° 848, masure appartenant aux héritiers d'Antoine Abril, « bien vaquant et abandonné pour les charges » ; — n° 869, masure appartenant aux héritiers d'Antoine Averille et joui par les collecteurs ; — n° 909, champfroid appartenant à la communauté du village de Bord ; — n° 1,000 et ss., terres appartenant à Léonard Vallériot, domestique de Mgr l'évêque de Limoges ; — n°s 1,193 à 1,438, terres appartenant au sieur Ruben de Meilhac, chanoine d'Eymoutiers ; — n° 1780, pièce de chaume appartenant à Léonard Moriés, journalier ; — n° 1857, terre appartenant à Léonard Chalard, laboureur ; — n° 1895, terre appartenant à Léonard Magadoux, laboureur ; — n°s 2,159

à 2,192, terres appartenant aux Ursulines; — n° 2,204, terres appartenant aux sieurs Pateront, Teissier, Dumas et Moreau, laboureurs; — n° 2,387, coudert appartenant au sieur Chauvert *alias* Chouvert, curé de Pleinartige; — n° 2,574. terres appartenant aux sieurs Laurière, Brugeassou, Broussely et Chalard, laboureurs; — n° 2,599 et dernier, terre appartenant au sieur de la Chapelle, chanoine d'Eymoutiers. = Parmi les autres propriétaires le plus fréquemment nommés figurent les héritiers Dutour, Riffatelle, sacristain; Raymond, marchand; Cramouzaud, bourgeois; Blaise Mousset *alias* Monsat, laboureur; les Ursulines; Delombre, subdélégué; Masmoret, bourgeois; Jean Depeix, cabaretier; Léonard Chalard, cabaretier; Bachellerie, secrétaire du roi; Dumas bourgeois; les frères Pallié, laboureurs, etc.

CC. 2. (Registre). — In-folio, 192 feuillets, papier.

1751. — Arpentement de la paroisse St-Pierre-Château. — Tome II. — On peut relever les noms et articles suivants : n° 2,642, et ss., terres appartenant à Léonard Pétiniaud, Léonard Broussely et Léonard Mazeaux, laboureurs; — n° 2,692, pré appartenant au sieur Bonneval, écuyer, demeurant à Langle; — n° 2,964, et ss., terres appartenant à Jean Dutheille, Jean Mulleton, Pierre Couigniat, laboureurs; — n° 2,967, terre appartenant au sieur Péconnet, notaire. — Parmi les propriétaires le plus fréquemment nommés figurent encore : Pierre Queinaud, laboureur; Vintezont, bourgeois; d^{elle} St-George; le chapitre d'Eymoutiers (n° 3,286 et ss.); le sieur de la Poumélye, écuyer, demeurant à Charebière *alias* Chaverivière; la cure d'Eymoutiers (n°s 3,426, 3,563, 3,604, 3,636, 3,657, 3,761, 3,763, 3,799); Simounaud, journalier; Pouraud, journalier; Darfeuille, laboureur; Léonard Lalutaut, dit le Soudard, « étant au service du roy »; Masmoret, médecin; Mad. de la Rebayreix, demeurant en la paroisse de St-Gilles-les-Forêts, etc.

CC. 3. (Registre). — In-folio, 184 feuillets, papier.

1751. — Arpentement de la paroisse St-Pierre-Château. — Tome III. — On retrouve la plupart des noms et articles qui figurent aux tômes précédents. On peut toutefois relever les suivants : n° 4,761, terre appartenant au sieur Dumont, avocat à Eymoutiers; — n° 5,051, une terre à chaume appartenant aux héritiers de Léonard Boulandy, « bien abandonné, joui par les collecteurs » (mention fréquente); — n° 5,244, terre appartenant à Jean Meilhac, aubergiste des *Trois Pigeons* à Eymoutiers; — n° 5,246, terre appartenant au sieur Péconnet, notaire royal; — n° 5,368, terre du Chapitre; — n° 5,446, maison basse, granges, étables, etc., appartenant au sieur Tavernier, chirurgien d'Eymoutiers; — n° 5,498, et ss., terres appartenant au sieur de Farsac, écuyer, demeurant à Limoges, affermées au sieur Bachellerie, juge d'Eymoutiers; — n° 5,596, pré appartenant au sieur de Boneguize, écuyer, demeurant à Fougeolle; — n° 5,610, terre appartenant à Jean Lionet, cordonnier; — n° 5,620, bruyère appartenant à Jacques Dégueperce, maréchal ferrant. = Parmi les propriétaires le plus fréquemment nommés figurent encore : Léonard Chaussat, charpentier; Gautier, bourgeois, *alias* contrôleur; les Ursulines d'Eymoutiers (n° 5,913, et ss.); le sieur du Muraud, écuyer, demeurant à Muraud; Bardoulat de la Planche, bourgeois; Pierre Lalutaud, journalier; Masmoret, médecin; Léonard Lalutaut, soldat; Dumond, curé de N.-D. d'Eymoutiers (n° 3,387 et dernier). — (Récapitulation au pénultième feuillet) : « Les dixmes de toutes sortes de grains de la paroisse de St-Pierre-Château sont partagées par moitié entre le sgr évesque de Limoges et le chapitre d'Eymoutiers, et se percoivent à la onzième gerbe et montent, année commune, suivant les entiens (*sic*) beaux d'afferme à 250 setiers bled seigle, mesure d'Eymoutiers, évaluée à 3 ll. le septier, à cause des menus grains qui consistent en avoine et bled noir, à 750 ll..... *Observations générales sur la paroisse de St. Pierre-Chasteau.* La rivière de Vienne la traverse dans l'étendue de demy ou trois quarts de lieue; elle vient de la paroisse de Nedde du côté de l'orient et en sort à l'occident pour entrer dans celle de Bussy-Varache et Neuvic. Il y a plusieurs autres ruisseaux qui traversent et entrecoupent cette paroisse et qui arrosent partie de ses prés et qui souvent procurent de la gelée dans les mois d'avril et de may. Les terres de cette même paroisse sont toutes terres à seigle, avoine et bled noir. Il y a des cantons où les préz sont de meilleures qualités que dans d'autres; d'autres plus abondans mais plus aigres et sauvages. Les terres en sont de même, ainsi que les pasturaux, beaucoup meilleurs dans les cantons que dans les autres. Cette différence se connaîtra dans mes estimations. Il y a quelques bois taillis, dont partie sont situés sur des costes et rabougris; le reste de la coupe [est] de 8 à 9 ans. La ville d'Eymoutiers est située dans le centre de cette paroisse. Les paroisses

de Bussy, Neuvic, St-Priès, Domps, Chambret, St-Géry et Nedde avoisinent celle de St-Pierre-Château et la confrontent. La justice de cette paroisse appartient à Mr l'évesque de Limoges et à MM. du chapitre d'Eymoutiers par moitié, et les causes en sont portées en première instance devant leur juge. Ce faict, moy arpenteur susdit me suis retiré au dict bourg de St-Pierre-Château où le présent état, contenant 300 feuillets écrit de la même main sans rature ni interligne qui ne soient approuvées, a esté clos et aresté le dict jour 10 juin 1751, en présence de Léonard Mouret, Estienne Baronnet, Annet Chamarillaud, Jean Depeix et François Valérian qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis. J. VACHERIE. »

GG. 1. (Registre). — In-4°, 92 feuillets, papier.

1624-1641. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, François Masmoret; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — « *Sequuntur nomina baptisatorum juxta diem, mensem et annum in parrochia beatæ Mariæ Aentimonasterii, me Francisco Masmoret Aentino rectore. Dedicatio ecclesiæ beatæ Mariæ Aentimonasterii fit quotannis die sancti Georgii, nempe die 23 mensis aprilis.* C'est le livre des baptesmes qui ont esté faictz.... depuis l'an 1624.... C'est outre un autre papier que j'ay des baptesmes faictz par moy en la dite église depuis l'an 1619 jusques à l'année présente 1624. MASMORET, curé susdit. » — (N.-B. L'ordre des actes enregistrés n'est point rigoureusement chronologique.) — 1624, 14 avril, parrain, Mᵉ Jean Duteil, chanoine en l'église métropolitaine St-André de Bordeaux; — 17 avril, parrain, Mᵉ Pierre Boyer, chanoine d'Eymoutiers; — 18 mai, parrain, Mᵉ Jean de la Grange, « juge de la juridiction de Monseigneur de Lymoges en ceste ville »; — 1625, 17 fév.; « Les habitants de Bussy ont d'antienneté accoustumé venir baptiser, confesser et communier céans, comme aussy ceux de la Fourest et du village de la Varrache. Et cependant, le jour d'hier, ayant refusé de transporter les sainctes huilles au dit village de Bussy, sçavoir à Messire Daniel de Villechenoux, [le] vicaire de M. de Bussy a conduit le baptesme pour lequel les sainctes huilles m'avoient esté demandées à Chasteau, duquel Mad^elle de Farsac estoit marraine. C'est pour dire que, quand le dit vicaire viendra chercher le saint Sacrement, j'ay droit de le lui refuser »; — 13 avril, parrain, Mᵉ Martial Duteil, procureur au présidial de Limoges; — 17 juin, parrain, Jean Cramouzaud, marchand et consul; — 1 juillet, parrain, Mᵉ François Garreau, sieur de Bourdelas, chanoine en l'église de St-Yrieix; — 31 juillet, bapt. d'une fille de Jean Vouzeau, mᵉ de psallette en l'église collégiale d'Eymoutiers; — 6 sept., bapt. de deux sœurs jumelles; — 23 sept, bapt. d'une fille de Jean de la Grange, juge des deux juridictions de la ville. Parrain, Mᵉ François Celière, chanoine d'Eymoutiers; — 25 sept., bapt. d'une fille de Mᵉ Pierre Bonneau, apothicaire; — 1626, 5 janv., parrain, Mᵉ Pierre Masmoret, chirurgien; — 1 fév., bapt. d'un fils de Mᵉ Guichard Bezasse, chirurgien. Parrain, Mᵉ Louis Symond, opérateur et chirurgien; — 26 fév., parrain, sire Léonard Hugon, consul; — 12 mai, mention de Mᵉ Martial Rubent, procureur du Chaslard; — 8 juin, parrain, Jean Lafaye, apothicaire de Bourganeuf; — 14 juin, bapt. d'un fils de Mᵉ Jacques Bourdicaud, conseiller du roi, contrôleur et élu en l'élection de Bourganeuf. Parrain, Mᵉ Antoine Boyol, avocat au parlement de Bordeaux; — 6 août, bapt. d'une fille de Mᵉ Antoine Bonneau, chirurgien; — 15 août, bapt. de deux enfants jumeaux, garçon et fille, nés à quelques heures d'intervalle; — 1627, 5 juillet, bapt. d'un fils de Mᵉ Martial Rubent, procureur d'office des deux juridictions d'Eymoutiers; — 18 juillet, bapt. d'une fille de Mᵉ François Péconnet, médecin; — 28 août, bapt. de Melchior de la Poumélhie, fils de noble Jean Charles de la Poumélhie, sieur de la Judie, et de d^elle Léonarde Duteil. Parrain, noble Mᵉ Melchior de David, prévôt d'Eymoutiers; — 1628, 24 janv., bapt. d'un fils de Mᵉ Martial Jutaud, apothicaire; — 18 fév., marraine; Mine Verneresse; — 25 juillet, bapt. d'un fils de Mᵉ Pierre Pradeilhe, peintre. Parrain, M. le marquis de Châteauneuf; — 5 avril, parrain, Mᵉ Jacques Lassalle, chanoine; — 7 mai, parrain, Mᵉ Pierre Brenac, chanoine d'Eymoutiers et curé de Tarnac; — 18 nov., parrain, Mᵉ Antoine Rubent, chanoine d'Eymoutiers et prieur de Bussy; — 1629, 22 déc., bapt. d'une fille de Jean Menot, apothicaire. Parrain, Mᵉ Jean Rubent, notaire royal et consul; — 29 déc., parrain, Mᵉ Martial Gaultier, apothicaire; — 1630, 17 fév., bapt. célébré en la chapelle de la Porte-Neuve; — 22 mars, parrain, Mᵉ Charles Gaultier, greffier de Voutezac en bas Limousin; — 27 avril, parrain, Mᵉ Daniel de Villechenoux, prêtre de la communauté d'Eymoutiers et choriste en la grande église; — 26 juin, parrain, noble Mᵉ Jean Pichard, seigneur de la Geneste; — 21 sept., bapt. d'une fille de Jacques Bastier, chirurgien; — 2 oct., bapt. d'une

fille de Me Joachim Le Monstre, docteur en médecine; — 21 oct., parrain, Me Pierre Pichard, curé au Monestier, diocèse de Psallat (*sic, corr.* Sarlat); — 31 oct., parrain, Me Jean de Nesmon, conseiller au siège de Guéret; — 22 nov., bapt. d'Isabeau de la Pommélye, fille de noble Jean Carles (*sic*) de la Pommélye et de delle Léonarde Duteil. Parrain, noble Josias de la Pommélye, prévôt d'Eymoutiers; — 1631, mention intercalaire de la délivrance faite, le 13 juin 1633, d'un extrait baptistaire concernant Me Jacques Vitet, chanoine régulier de Chancellade en Périgord, baptisé à Eymoutiers le 23 janv. 1617; — 12 nov., parrain, Me Pierre Pichard, curé de St-Bonnet; — 2 fév., parrain, noble Louis du Mas, sieur d'Alten; — 8 avril, parrain, Me François, Masmoret, curé de la ville, docteur en théologie. (Cf plus bas, 29 août 1632). Mention de Me Léonard Bardoulat, prieur-curé de Bujaleuf; — 28 avril, bapt. d'une fille de Me Pierre Bardoulat, lieutenant des deux juridictions de la ville; — 8 juillet, parrain, Me J.-B. Pichard, docteur en théologie, archidiacre et théologal de Périgueux, représenté par noble Germain Pichard, sieur de Villefouneys; — 20 juillet, bapt. d'une fille de Me Antoine Pradilhon, notaire royal. Parrain, Me Pierre Pradilhon, consul; — 22 juillet, bapt. d'une fille de Léonard Reymond, consul; — 9 oct., parrain, Me Antoine Devergnas, notaire royal à Limoges; — 2 nov., bapt. de Roland de la Pommellie, fils de noble Jean Carles (*sic*) de la Pommélie. Parrain, noble Roland de la Pommellie, docteur en théologie et chanoine d'Eymoutiers; — 3 nov., bapt. d'une fille de Jean Dumont, me arquebusier; — 9 nov., mention de Pierre de Meilhac dit le Gaucher, fournier du four à l'évêque; — 27 nov., mention du sieur Chastaignac, receveur des tailles pour le Roi en la province du Limousin; — 8 déc., parrain, Me Antoine Pradel, « prestre de la communauté de céans et vicaire à la grande esglize, chapelain des dames Ursulines »; — 9 déc., bapt. d'un fils de Pierre de Loménie et Marie Pradilhon, « les dicts de Loménié et Pradilhon.... s'estantz retirés de la ville de Lymoges en la présente ville accause de la contagion; » — 1632, 18 janv., mention de Me Pierre Pasquelet, notaire royal; — 3 fév., bapt. d'une fille de Me Jacques Rubent, docteur en médecine. Marraine, delle Adrienne Bardon, fille du juge des appeaux de Ségur; — 9 fév., bapt. d'un fils de Me Jean de la Grange, élu en l'élection de Limoges et juge d'Eymoutiers. Parrain, Mgr François de Lafayette, évêque de Limoges, premier aumônier de la Reine; marraine, delle Magdeleine de Plantadis, épouse de noble Étienne Seiglière, visénéchal de la Marche, le dit baptême célébré en l'église collégiale par noble Josias de la Pommélie, prévôt; — 1 mars, bapt. d'un garçon et d'une fille jumeaux, enfants de Geoffre Reymondaud, bonnetier; — 1 mars, bapt. d'une fille de Me Pierre Bardolat (*sic*), lieutenant des juridictions d'Eymoutiers et juge de Nedde; — 13 août, bapt. d'une fille de Me Roland, joueur de luth. Parrain, noble Germain Pichard, sieur de Villefouneyx; marraine noble demoiselle Louise de Villelume; — 9 août, bapt. de Jean Bourdicaud, fils de Me Jacques Bourdicaud, conseiller du Roi, contrôleur en l'élection de Bourganeuf. « Le dict Jehan Bourdicaud mourut à l'armée le 19 nov. 1648, cavalier dans le régiment du marquis de Genèvre et dans la compagnie du sieur Largicour; » — 29 août, bapt. célébré par François Masmoret, curé d'Eymoutiers, bachelier en théologie. (De la main du dit Masmoret. Cf. plus haut, 8 avril 1631); — 11 déc., mention de noble Joseph Pichard, sgr de l'Église-au-Bost; — 1633, 1 fév., parrain, Me Jean Rubent, docteur en théologie, chanoine théologal d'Eymoutiers et curé de Beaumont; — 8 mai, parrain, Me Mathieu de Coulx, prêtre de la paroisse de Peyre-Levade; — 15 mai, parrain, Me Martial Pradilhon, avocat et régent en la dite ville; — 25 mai, mention de Martial Dutour, juge des fieds de Faux; — 14 juin, bapt. d'Antoine Lestrade, « le jour qu'on posa la première pierre de la chappelle de la congrégation des Pénitents, proche la porte de ceste ville appellée St-Estienne, la bénédiction d'icelle [pierre] faicte par noble Josias de la Pommellie, vicaire général de l'évesché, prévost d'Hesmoustiers; » — 20 août, bapt. de Judith de la Pommélie, fille de noble Jean Charles de la Pommelhie, sieur de la Judie. Parrain, Me Jacques Lasalle, chanoine de la ville; marraine Judith de Foursac, abbesse des Allois; — 22 oct., parrain, sire Pierre Cramouzaud aîné, consul; — 1634, 18 juin, parrain, Me Antoine Rubent, chanoine d'Eymoutiers et curé de Bussy; — 3 sept., parrain, Guillaume Boyer, consul; — 1635, 7 mai, parrain, Pierre Fressinet, vicaire de St-Germain; — 30 oct., parrain, Me François Seiglière, chanoine d'Eymoutiers et curé de Tarnac; — 26 juillet, parrain, Me Jacques Dutour, archiprêtre de Pierre-Levade; — 16 août, bapt. d'une fille de Jean Lafaye, consul; — 1636. 19 janv., bapt. de Jean de la Pommélhie, fils de noble Jean Carles (*sic*) de la Pommélhie, sieur de la Judie. Marraine, delle Magdeleine de Sauvaignat, représentant dame

Jacquette de la Pommélhie, religieuse du Queyroux; — 15 avril, bapt. d'une fille d'Anne Rouzier, morte en l'hôpital de la ville; — 20 avril, mention de Me Jacques Rubent, docteur en médecine; — 13 mai, bapt. d'un fils de Pierre Commolet, consul; — 4 sept., parrain, Me Léonard Babouleyx, prieur-curé de Ste-Radegonde, diocèse de Bourges; marraine, Marie Rubent, épouse de Me Pierre Pasquelet, greffier de la juridiction du chapitre d'Eymoutiers; — 9 sept., parrain, Me Antoine Pradeilh, curé de St-Martin-le-Vieux; — 6 sept., bapt. d'un fils de Me Pierre Rubent de Lombre, avocat au parlement de Bordeaux et lieutenant de la juridiction de Nedde. Parrain, Antoine Rubent, sieur de La Vialle, grand-père du baptisé; — 1637, 27 janv., parrain, Me Jean Bardoulat, chanoine d'Eymoutiers; marraine, delle Louise de Villelume, épouse de M. de Farsac; — (Mention intercalaire) : « Mémoire soit que le présent livre a été exhybé par moy en personne au séneschal de Limoges, le 15 mars 1653, requérant Bardoulat, pour estre receu à Paris trésorier de France. Masmoret, curé susdit »; — 23 mars, parrain, Me Léonard de Vieilleville, communaliste de St-Pierre-Château; — 2 août, mention de la veuve d'Antoine Lafaye, docteur en médecine, habitant de Bourganeuf; — 10 nov., bapt. de Josias de la Poumellie, fils de noble Melchior de la Poumellie, sieur de la Joubert, et de delle Valérie Romanet; — 1638, 29 fév., parrain, Me Blaise Barbarin, vicaire de l'église collégiale d'Eymoutiers et curé de Domps; — 8 avril, parrain, Me Pierre Coutisson, consul; — 19 août, ent. dans l'église paroissiale de Sussac, de Me Pardoux Beauvois, prieur-curé de St-Maureilh. « Je fus employé par sa mère pour faire l'office, du consentement du curé, au jour de son enterrement. Masmoret »; — « Le 5 sept. 1638, peu avant midy, nasquit Louys de Bourbon, 14e du nom, dans le chasteau neuf de St-Germain-en-Laye. L'imprimé en est dans mes cayers en liasse »; — 1639, 27 fév., mar. en la chapelle de la Porte neuve de Marie du Cheyroux, demeurant au pressoir de la porte de St-Psalmet; — 2 mars, ent. dans la chapelle basse du Moutier, de noble Louis Chappellon, sieur de Vielleville, décédé au bourg de Charriéras. « Tout le clergé fut cercher (*sic*) le corps jusques sur le pont de pierre de la Charrière-Farge, à 12 heures du matin »; — 7 mars, enterrement de Jeanne Romanet, dans la chapelle des Romanet, près la chapelle des Bourdicaux; — 11 fév., bapt. d'Anne Rubent, fille illégitime de Léonarde de la Forest, servante chez Me Jacques Rubent, médecin. Parrain, Me Martial Gaultier, apothicaire; marraine, Anne Rubent, épouse de David de Chassaignas; — 6 fév., parrain, Pierre Nony, chirurgien; — 7 juin, bapt. de Rouland de la Poumelhie, fils de noble Melchior de la Poumelhie, sieur de la Joubert. Parrain, noble Roland de la Poumelhie, chanoine d'Eymoutiers et archiprêtre de la Porcherie; — 30 juillet, bapt. d'une fille de Claude de la Bachellerie, consul; — 1640, 11 mars, bapt. de David Bourbon. (Mention intercalaire) : « Il partit de cette ville pour aller estre enfant de ceur (*sic*) à St-Martial [de Limoges] soubz M. Béranger, le 14 août 1649. Son père l'y mena. J'escrivis à M. Baillot »; — 23 mars, bapt. d'un fils de Jean de Loménie et de dame Marie Pradilhon. « Son parrain a esté Guilhaume Poirier, âgé de 26 ans, marchand drapier, natif de St-Jean à deux lieues de Corbie en Picardie, en l'évesché d'Amiens, qui s'est rencontré en l'hospital de cette ville, pauvre nécessiteux qui avoit avec luy Magdeleine Dubois, sa femme malade; et marraine a esté Jehanne Monseau, pauvre femme, gardienne du dit hospital »; — 23 déc., bapt. de J.-B. Pradilhon, fils de Me David Pradilhon, sieur du Champaufaure. (Mention postérieure, en marge) : « lequel susdict baptizé J.-B. Pradilhon (1) s'est rendu religieux feuillant à 8 lieues de Tolose environ le xve de febvrier 1658 ». = Au rebours du registre : *Sequuntur matrimonia ab anno Domini 1624 celebrata in ecclesia beatæ Mariæ Aentimonasterii. Sequuntur etiam permixte nomina deffunctorum ab anno 1624.* — (N. B. L'ordre des actes enregistrés n'est point rigoureusement chronologique). — 1624, 12 avril, ent. de Léonarde Deschamps, ensevelie devant le portail de l'église St-Pierre-Château; — 1625, 2 fév., « jour de dimanche de la sexagésime, la bénédiction des chandelles feust remise au lendemain avec la célébration de la feste tant pour les laïcs que pour les ecclésiastiques »; — 4 avril, ent. de Jean de la Grange, juge d'Eymoutiers et coseigneur de Tarnac. « Il se confessa au prédicateur la veille de Pasques. A sa sépulture, le dict prédicateur nommé Laval, jacobin, prescha ». *Tollitur e vivis hoc anno tertio aprilis || mercuriique die primo post pascha Joannes || Grengœus judex, etc.*, — 7 mai, ent. d'une femme morte en couches. « Immédiatement après sa mort, elle feut fendue au costé droict du

(1) Né en 1640, mort en 1701, est l'auteur de plusieurs ouvrages d'érudition tant imprimés que manuscrits. Voy. *Annales de la Haute-Vienne*, 1813, au rang alphabétique du nom.

ventre d'où l'on tira un petit fils qui receut baptesme le lendemain »; — 3 déc., « passa et reposa en l'église de céans douze heures le corps de M. le comte de Vaulvert, frère de M. le duc de Vantadour. Le dict comte feust tué quelques jours auparavant devant la Rochelle en l'armée navalle. Le dict sieur estoit eagé de 21 ans. Son dict corps feust de nostre esglize porté à la ville de Meymac pour estre enseveilhy (*sic*) où y est. Et Monsieur l'ausmosnier de Madame la duchesse de Vantadour fit graver dans nostre esglize les parolles qui s'ensuivent sur la quaise de plomb du dict corps : *Cy gist le corps de Messire François de Lévy, filz de Annet de Lévi, duc de Ventadour, pair de France, et de Marguerite de Montmorancy, qui a esté tué en la bataille navalle donnée contre les hérétiques de la Rochelle, le 17 sept. 1625.* A l'honneur duquel je soubsigné fis les épytaphes suivantes et les baillis (*sic*) au dict ausmosnier qui les enporta et estima. *EPITAPHIUM || Conditur hoc tumulo Franciscus stirpe Levitus. || Rupellæ bellans floridus occubuit. || ALIUD : || Clauditur hoc tumulo Franciscus stirpe Levi quem || Nautica Rupellæ bella dedere Deo. || An ne quid impulerit petis hunc in flore juventæ? || In promptu causa est relligionis amor;* — 23 déc., ent. dans la chapelle de l'hôpital de R. P. Isiodore (*sic*), « religieux profest de l'ordre de la Mercy, du couvent de Pampelone. Comme il revenoit d'Allemaigne et de Flandres où il feust trouver son général pour certains et importans affaires, il arriva le samedy au soir et mourut le lundy après heure de sept heures de soir. Je soubzsigné curé l'ay confessé et n'a peu recevoir le saint Sacrement. MASMORBET, curé »; — 1626, 24 fév., ent. de Jean de Leyssène, dit Buzandor, tailleur d'habits; — « S'ensuivent les noms des prédicateurs qui ont presché en ceste ville et en nostre paroisse despuis l'an 1619 que j'ay esté curé : R. P. Laurent, cordelier, 1619. M. Delombre, nostre théologal, 1620. R. P. Sales, jésuite, 1621. M. Mre Jean Rubent, chanoine de St-Germain, 1622. R. P. Dorléans, cordelier, 1623. R. P. Laval, jacobin, 1624. R. P. Laurent Pochet, religieux de la doctrine chrestienne, 1625. R. P. Anthoine, jacobin refformé, 1626, natif de Villeneusve en Rouargue; son advent feut *De sacramento pœnitentiæ*. R. P. Estienne du Dognon, recollet, natif de Branthome; son advent fut sur l'oraison dominicale, 1627. R. P. André du Doigt, recollet, gardien de Lybourne, prescha icy en l'année 1628. L'an 1629, le R. P. Simon Vachet, religieux de la doctrine [chrestienne], immédiatement après la visite de Mgr de Lymoges; son advent fut de Jacob et Esaü. L'an 1630, vénérable Me Jean Rubent, chanoine théologal de la présent ville, prescha pour la seconde fois advent et caresme. L'an 1631, le R. P. Thimothée, gardien des Recollets de St-Léonard; son advent feust de saint Estienne. L'an 1632, le R. P. Simon Descordes, recolet de St-Léonard; son advent fut sur le premier chapitre de St-Jean : *In principio erat verbum*. Et parce que à cause de quel[que] diférent survenu entre les recollets, il fallut quitter nostre chaire au dict Descordes, le P. Victor Daisso, père minime (?) à St-Léonard, vient achever l'advent et print pour subject les parties de la pénitence. Et pour le caresme de la dicte année 1633, nous eusmes le P. Gabriel, père minime (?) de Limoges. 1633, prescha le R. P. Anthoine Cussat, jacobin du couvent de Lymoges, natif de Tolose; son advent fut sur l'arche de Noë trahetant (*sic*) du déluge, [figure] mystique nous avertissant de faire une arche mystique de..... 1634, prescha le R. P. Jean-Baptiste Rommanet..... aux Augustins de Lymoges; son ad[vent fut] l'histoire de Joseph ». — « Le 25 oct., 1625, j'ay délivré congé à Melle Léonarde Duteil, fille de Me François Duteil, greffier de cette ville, pour aller recevoir la bénédiction nuptialle en l'église de la Pourcherie, avec noble Jean Carles (*sic*) de la Pouméle, sieur de la Judie ». — « *Bénédiction des cloches*. Voyés le Manuel de Beuvelet, prestre du séminaire de St-Nicolas du Chardonnet, à Paris, § 3, chap. 4, des bénédictions. Le concile de Cologne qu'il allègue dist des merveilles là-dessus. Le 4 de juin 1625, veilhe de l'octave de la Feste-Dieu, la seconde cloche de la grande église de ceste ville feust refondue, sur laquelle ces deux vers icy que j'ay faict sont escritz à présent : *Psalmodii mihi nomen erat prius estque deinceps || idem. Sic ego bis igne probata fui.* Avant que la dicte cloche feust rompue pour faire refondre, je leus les deux vers suivantz escritz en lettre ancienne : *Psalmodii vere fateor me nomen habere. || Vox mea cunctorum terror sit dæmoniorum.* J'avois baillé le choix des suivantz distiques à MM. de chapitre; mais ils trouvarent le susescrit le plus propre : *Vox mea Psalmodii fertur dum convoco clerum, || funera dum dico, fulmina dumque fugo. || ALIUD: || Nosce hic Psalmodii vocem, dum fulgura pello, || funera dum moneo, dum populum que voco.* L'usage des cloches : *Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, || defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.* » — « Mémoire soit qu'en l'an 1626 il y cuida avoir une calamité

publique et quasi commune par toute la France accause des pluyes qui empeschoient le pauvre peuple à couper les bleds qui se perdoient sur la terre; d'autres les perdoient après les avoir coupés, car ilz se pourrissoient sur la terre pour ne pouvoir seicher, Ces pluyes durarent despuis le 8 juillet jusques au jour de Ste-Magdeleine, durant lequel temps tous les soirs en nostre église nous faisions procession par toute la ville où le corps du chapitre assistoit, car la dicte procession se faisoit immédiatement après leurs vespres. Nostre communauté, suivie de la plus grand part des habitantz, alla en procession à Ste-Anne une fois et Mrs les Pénitentz une autre fois. » — 1627, 31 mars, ent. de Joseph Rubent, fils de Me Antoine Rubent, sieur de Nouvialle. « Il y eut oraison funèbre par le père prédicateur de la dite année »; — 7 août, « noble et vénérable Me Josias de la Poumeilhie a esté receu prévost en l'esglize collégialle de ceste ville. M. Pichard, docteur en théologie et chanoine théologal en l'esglize cathédralle de Peyrigueux, l'a mis en possession ès presences de tout le corps de chappitre et des plus apparantz de la ville. Un jour avant, vénérable Me François de David, prieur de Mauzanes, fut receu chanoine »; — 17 août, ent. de Guillaume Dumont. « Il a fondé pour un anniversaire 20 soulz annuellement (mention fréquente, *mutatis mutandis*).... Fut enseveilhy (*sic*) dans l'esglize parrochialle, près des fons baptismales, dans un tombeau que lui avons donné pour luy seulement sans que ses héritiers y puissent rien prétendre »; — 1628, 5 janv., ent. dans la chapelle des prévôts de la grande église, de Me Melchior de David, jadis prévôt du chapitre pendant 45 ans; — 25 avril, mention d'un synode tenu à Limoges; — 1629, 14 juin, ent. de Me Nicolas Boyer, chanoine; — 4 juillet, ent. de Me Antoine de Lombre, chanoine théologal d'Eymoutiers et curé de Beaumont. « Il y eut oraison funèbre faicte par moy soubzsigné dans le Moustier. Masmoret »; — 25 fév., « contre ma probibition, par le mesme prestre [Messire Pierre Gerbaud] a esté faict mariage entre Psalmet de Villegouleys et Catherine Rigoulène, parroissienne de St-Pierre-Chasteau, la fille estant au-dessous de douze ans. Lequel du despuis a esté dissoubz et déclairé nul par sentence de l'official »; — 15 juillet, « les religieuses de Ste-Ursule sont arrivées de Lymoges en ceste ville pour y establir un couvent, et se sont logées dans la maison de M. Pichard, sgr de l'Esglize au Bost, laquelle du despuis elles ont achettée du dict Pichard six mille livres »; — 17 sept., « Mgr de Lymoges Messire François de Lafayette poursuivant le cours de sa visite vient de Treignac en ceste ville où il séjourna sept jours et fit les ordinations dans la grand eglize. Il planta la croix aux Ursulines le jour de St-Mathieu, de matin; et l'après-dînée par son commandement je fis une prédication dans leur chappelle; MM. de chappitre et MM. les consuls et habitantz plus notables furent au-devant de mon dict seigneur en nombre de quelques trente chevaux, jusques à une lieue et demy de la ville. Monseigneur ayant apperceu ceste compagnie sortit hors son carosse, et là M. le prévost luy harangua et puis M. le procureur luy dit deux ou trois motz pour la ville. Mon dit seigneur pria M. le prévost d'entrer dans son carrosse, ce qu'il fit, et puis, remontés à cheval que nous fusmes, conduisimes mon dict seigneur en ville et jusques à son logis qu'estoit le logis de M. de la Vareilhe. Quelques temps après son arrivée, moy et les prestres de nostre communauté fusmes faire les offres de notre service et fusmes les très bien venus et recueillis. Mon dit seigneur fit tonsures et les quatre moindres [ordres], le jour de S. Mathieu qu'estoit un vendredy, et le dimanche après, il celebra la messe pontificalement au Moustier. Il y bailla de sa main la communion à plus de deux mille personnes. Les paroisses circonvoisines estoient venues icy en procession. D'icy mon dict seigneur s'en alla à St-Léonard ». — « En l'an 1629, M. le lieutenant Bardoulas, fabriqueur de nostre eglize, fit couvrir tout à neuf la dicte eglize, qui fut pour le moins du coustz de 300 ll. Fit de plus nettoyer un conduict, canal *sive* doua qui entre au costé de l'autel de la chappelle de St-Rocht, fait sa sortie soubz la vittre qui est au bout, entoure l'esglize par le bas, passant soubz le coingt de la bouticque de feu Jabou et va entrer dans la maison de Léonard Fayaud par dessoubz leur petite porte qui est vis à vis de la dicte bouticque devers chez Nicouleau. Cest aquæduc (*sic*) est profond presque de six piedz dans terre avant qu'on le puisse trouver. Il se va randre dans l'entredeux qui est chez le cadet Rubent ». — « Le 27 sept., 1629, mariage fut faict par moi soubsigné entre Pierre de Pradel, peintre de ceste ville, et delle Jeanne de Conhac, veusve de M. Deysisadour, et ce en vertu de commission à moy décernée estant au pied de la requeste présentée à Mgr de Lymoges faisant sa visite et estant en ceste ville. Les parties ont la dicte requeste avec l'ordonnance rière (*sic*) eux, laquelle ils m'ont faict voir et par laquelle ilz remonstroient avoir cy-devant, en l'année 1627, espouse as

bourg de Crouzis, près de Lyon clandestinement. Toutesfois de ce mariage estoit descendu un petit filz de l'eage de quinze mois, nommé Jean Carles (*sic*) de Pradeil, que certains ennemis des dicts pretendus espousés vouloient faire déclarer illégitime, et par conséquent le mariage nul pour estre clandestin. Le prestre qui les espousa est un nommé Me Martial Goudon, curé de St-Priest-las-Vergnas; lequel en vertu de la commission à moi dressante je dois faire citer au premier jour à Lymoges par devant mon dict seigneur ». — « Les prédicateurs despuis l'an 1635. L'an 1635, le R. P. Dumas, augustin de Lymoges. L'an 1636, le R. P. François Duclaux, cordelier, gardien de Lymoges. L'an 1637, le R. P. Pierre-Martyr Coliârd, natif d'Estampes, prieur des Jacobins de Lymoges; son advent fut de l'Ecclésiaste III, *Omnia tempus habent*. L'an 1638, le R. P. Anthonin Gueydan, natif de la Rochefoucaud, recollet conventuel de St-Léonard; son advent fut : *In principio erat Verbum;* son compagnon estoit frère Jacques-Célestin Terrasse, natif de Moyssac en Quercy; et fut substitué en la place du dict Célestin, frère Eutrope Descoutz, de Xaintes. L'an 1639, Père Sébastien Pallié, natif de Lymoges. L'an 1640, Bonaventure Brachet, cordelier, natif et gardien de Périgueux ». — 1629, 13 déc., ent. de Jeanne Pichard, « laquelle bailla une nappe fine à la confrairie du St-Rosaire »; — 1630, 1 mai, « la communauté de céans est allée en procession à Bussy-les-Eymoutiers; qui fut une dévotion extraordinaire. La fin de cette procession estoit pour prier Dieu pour la conservation des biens de la terre en ce temps de disette et pauvretté. L'autre fin estoit pour prier Dieu [de] destourner le fléau de la contagion qui nous menassoit »; — 8 mai, ent. dans l'église de sire Pierre Ponsard, bourgeois, lequel « fit un légat de 10 ll. annuellement et perpétuellement aux curé et prestres de la communauté de céans pour prier Dieu pour le salut de son âme... »; — 29 juin, « arriva sur les 5 heures du soir un grand orage et inondations d'eaux du costé du village de Planche-Mouton, qui ruina tous les prés, arracha quantité d'arbres, emporta le pont et le moulin de Barton, celui du tan de St-Estienne, fit mille autres dégâts le long de la rivière de Vienne jusques à St-Léonard. L'estang de Charabou [auj. Charapoux] se rompit ce mesme jour et à mesme heure, qu'estoit à 2 heures après midy. Les moulins du chasteau de la rivière furent emportés par le grand ravage de cest orage ». — (Mention intercalaire) : « *Item*, un grand desbordement d'eaux par la rivière de cette ville arriva le dimanche 5 sept. 1649, sur les 7 heures de soir, qui emporta de plain saut le moulin du tan de la porte de Peyrat L'eau inonda tout l'hospital et monta jusques chez Jean de Lamy, et faillit-on prendre dans la rue un saulmont qui se retira dans la rivière. L'eau monta à la porte de Peyrat quasi dans la porte de la ville. On ne pouvoit aller sur le pont de pierre ». — 1630, 5 juillet, ent. dans l'église de Me Pierre Gerbaud, « diacre à la grand eglize, vicaire et prestre le plus ancien de céans, eagé de 67 ans ou environ ». — « C'est la pancarte de la confrairie qui se fait en l'églize parrochialle N.-D. de la ville d'Esmoustiers au jour de la nativité N.-D., et les noms de MM. les confrères de la dicte confrairie tant ecclésiasticques que lais de l'un et l'autre sexe qui sont enrollés en la dicte confrairie pour estre baylles chascun à leur rang et suivant l'ordre de leur réception cy apprès inséré, et ainsin qu'il a esté accordé et convenu par tous les dicts confrères à condition que ceux qui auront esté receux et [auront] tenu la dicte confrairie ne pourront s'en départir qu'ilz n'ayent payé, lorsque leur rang de bayle arrivera, les droicts et devoirs accoustumés, et ce conformément aux anciens statuts de la dicte confrairie et institution d'icelle. Faict et arresté dans la dicte églize parroissialle le huictiesme jour du mois de septembre l'an 1629, apprès midy. » Suivent 44 noms parmi lesquels figurent : Martial Dumont, chanoine; Pichard, curé de St-Bonnet; Masmoret, curé d'Eymoutiers; Josias de la Poumélie, prévôt du chapitre; Pierre Boyer, chanoine; Jean de la Grange, juge; Guillaume Rubent, juge de Ste-Anne; delle Louise de Villelume; Pierre Pasquelet, notaire royal; François Voysin, notaire royal; Pierre Bouneau, apothicaire; Jacques Rubent, médecin; Anne Rubent, épouse du sieur de Fougeolles, etc. ». — 1630, 26 déc., ent. de Me Guilien Rubent, procureur d'office de la ville; — 1631, « 11 août, mention du décès à Paris de Me Jean Romanet, sieur de Vaulx, greffier de la châtellenie d'Eymoutiers, « mort de la contagion. » — « Les mises de la confrairie de N.-D. de Septembre en l'année 1632. L'office de roi délivré à noble Antoine Pichard, escuyer, sieur de l'Esglize-au-Bost, pour 21 ll. cire boulie..... L'office de connestable délivré à M. de Peyrigeas, pour 15 ll. cire boulie..... L'office de royne délivré à Jacques Rommanet, sieur de Vaulx, pour 11 ll. cire boulie..... L'office de connestablesse délivré à Melchior de la Grange, pour 9 ll. cire boulie..... L'office de porte-image délivré à sire Pierre Rubent, pour 6 ll..... L'office de [porte-] chandelles à sire

Pierre Pradilhon, pour 7 ll..... » — 1631, 29 sept., « mariage a esté faict à mon déceu et sans ma licence, par Me Anthoine Meilhac, prieur de St-Gilles, dans la chapelle de l'hospital, entre Pierre Redon dict Chayguet, et Françoise Hugon »; — 1632, 1 fév., « jour de dimanche, par ordonnance de Mgr de Lymoges, j'ai receu à la bénédiction nuptialle Me Martial Menot, chirurgien, et Jacqueline de Villegouleix, les ayant au préalable entendus en confession..... Reste à faire la pénitence enjoincte. Masmoret, curé d'Hesmoustiers »; — 13 mars, ent. d'un garçon et d'une fille jumeaux, nés peu auparavant, enfants de Geoffre Raymondaud, boucher; — 8 sept., mention que Me Pierre Boyer, chanoine, sieur du Beaulonguet, et Guillaume Boyer, sieur de Claux, ont reçu les 48 cierges que le sieur Masmoret, curé, avait en sa garde comme membre de la confrérie de N.-D. de Septembre; — 21 oct., mar. célébré à 9 heures du soir, de delle Valérie Romanet avec noble Melchior de la Poumelhie, sieur de la Joubert, la plus grande partie du clergé de la ville étant au synode; — 1634, 12 fév., ent. de Louise Denchauneuf « dans le cimetière des pauvres »; — 23 mai, ent. de François Rubent, « dict le petit cadet, de la confrairie des pénitentz »; — 1635, 11 avril, ent. dans le Moutier, devant l'autel N.-D., de Me Anthoine de Combort, sgr d'Enval, âgé d'environ 89 ans; — 18 sept., mar. de Gabriel Voysin, me chirurgien, du bourg de St-Amand-le-Petit, avec Jeanne Masmoret, cousine du curé de la paroisse; — 2 juillet, mar. de Guillaume Fauchier, procureur de St-Genest; — 2 nov., mar. de noble Léonard Romanet du Chaslard avec delle Marguerite Deyssisadour; — 1636, 22 janv., mar. clandestin dans l'église de Bonneval, de Jeannette Coutison avec..., par le ministère de Me Annet Bouchet, de Sussac. « C'est pour quoy faut faire déclarer le mariage nul »; — 17 mars, ent. d'honorable Jacques Chenaud, sieur de la Cour de Peyrelevade. « Et fut ensevely dans l'église d'Anède, le jeudi sainct ensuivant. Plus[ieurs] des plus apparents de ceste ville assistarent à ses obsèques où la musique du chappitre fut appelée, et le P. Celse, recollet, prescha à l'enterrement du dict Chenaud »; — 2 juillet, ent. dans la chapelle des Bourdicaud, de Pierre Bourdicaud, « de la congrégation des pénitents bleus de la présente ville »; — 15 nov., ent. de Jean Reymond, enseveli dans le tombeau de ses ancêtres (mention très fréquente), entre celui des Bardoulet et la halle; — 15 nov., mar. de la fille de Martial Juxtaud, apothicaire, le dit mariage célébré « à la chapelle des pénitents nouvellement édifiée et bénite hors la ville, à la porte de la rue Farge, où induement on a commencé à administrer les saints sacrements contre la permission de M. de Lymoges et leur propre fondation. Que si cela arrive à l'advenir, je formeray complainte »; — 20 nov., mar. clandestin en la chapelle de Chadieyras, sans le congé du curé d'Eymoutiers, de Pierre Menot, cousin du dit curé; — 1637, 25 janv., mar. clandestin en la dite chapelle de Chadieyras, sans le congé du curé d'Eymoutiers, d'un nommé Jean Barrière; — 1 mars, ent. à St-Pierre-Château de François de Vaulx dit Meny. « Et fut ensevely sans appeler le curé ny la communauté de céans »; — 4 mars, décès de Léonard Tavernier. « Et fut ensevely à Chasteaux sans estre porté à nostre paroisse »; — 31 mars, ent. de Dauphine Géry « ès tombeaux des pauvres »; — 19 avril, ent. de Jeanne Masmoret, sœur du curé de la paroisse, après s'être confessée quatre fois en huit jours; — 11 avril, ent. de Claude de Golas, demeurant au Puy d'Ayen, près le château; — 18 nov., « jour de la translation de St-Estienne, qu'on faisoit les consuls », ent. de Pierre Coutissou; — 31 déc., ent. de François de Vaulx dans le cimetière de l'église N.-D., « jaçoit qu'il ne fut de nostre paroisse, où le curé de Chasteau s'est opiniastré pour le vouloir faire ensevelir à Chasteau, ce qu'il n'a peu fère, et enfin a envoyé son vicaire pour enlever le corps avec nous »; — 1638, 10 janv., ent. d'une femme qui, sortie de sa chambre par la fenêtre, était allée se noyer « dans la violence de son mal qu'estoit une espèce de fiebvre chaude »; — 31 janv., mar. de Guillaume Cramouzaud avec Marie Menot, contre la défense du curé de la paroisse. « Et fit le dict mariage Me Pierre Pichard. Ils ne voulurent espouser au grand autel parce que je ne voulois leur bailler la place la plus honnorable qu'estoit du costé de l'Epistre, disoient-ilz, laquelle j'avois accordée aux Rommanet »; — 28 fév., ent. de Jeanne de Villechenoux « dans un tombeau que luy avons presté sans qu'elle ny les siens y eussent aucun droict »; — 28 fév., ent. d'une femme qui s'était noyée volontairement dans un accès de fièvre chaude; — 13 avril, ent. de Catherine Bardon, épouse de Jacques Rubent, médecin. « Faut avoir recours à la missive que j'escrivis à M. son père, le juge de Ségur, laquelle est dans le portefeuille des oraisons funèbres »; — 23 avril, ent. de Me Guillaume Bardoulas, bourgeois, âgé d'environ 69 ans, « à la mort duquel furent tousjours présents M. le théologal, M. le curé et tous les plus proches parentz et amys.

Et fit une très heureuse mort, estant, durant toute sa maladie de huit jours, toujours résigné à la volonté de Dieu, sans une extravagance. Et fut ensevely le 25 du mesme mois, jour de Ste-Croix, où furent invités Mrs le prévot et chanoine et les deux paroisses à la sépulture et à la septaine où l'on donna double distribution aux prestres avec une aulmone générale d'argent, tant en son enterrement qu'en la septaine, donnant un sol pour teste jusques aux plus petits, où fut emploié environ 100 ll. » ; — 20 août, ent. de Me Pardoux Beauvois, prieur-curé de St-Maureilh, enseveli dans l'église de Sussac, Me Annet Rocher étant curé de la dite église ; — 22 sept., décès à Limoges de Me Jean Baillot, avocat, « lequel j'avois, moy soubsigné autres fois enseigné aux humanités en la dicte ville durant cinq ans. Il fut fort regretté de tout Lymoges pour estre grandement homme de bien. Je fus expressément le voir avant de mourir et fis séjour après sa mort. Son corps est ensevely ès tombeaux de ses prédécesseurs dans leur vas soubz les arbres St-Martial. Masmoret » ; — 1639, « S'ensuivent le nombre des enfans morts de la picotte et ensevelis en nostre paroisse, despuis Pasques en l'an 1639 » : 4 en mai, 30 en juin, 26 en juillet et 4 en août ; — « Mariages au carnaval de l'an 1640 », au nombre de 14 entre lesquels : Antoine Rubent, sieur de Valeau, avec delle Marie de Beauvois, « lesquels espousarent en l'église parroissialle Ste-Marie de Chasteauneuf et vindrent en [ceste] ville où ilz furent receus avec solennité... accompagnés des plus proches et apparents de l'une et l'autre part » ; Jammet Voysin avec Antoinette Desgueparsse, fille naturelle de François dit la Forge ; — 1639, 21 juin, décès de Jean Bandel, official de Limoges (1). « Et fut porté son corps sans pompe à St-Exupéri, près l'abbaye de Grandmont, son lieu natal, où il fut ensevely » ; — 14 déc., décès de Guilhaume Rubent, fils illégitime d'autre feu Guillaume Rubent, procureur fiscal ; — 1640, 27 fév., décès de Thonie Raymond, « s'estant précipitée des hautes fenestres de sa maison en bas » ; — 11 avril, « fut tué Me François de Combort, sgr d'Enval, au village de Marcis, parroisse de St-Merd, près Chabanes, dans une rencontre des gendarmes menés et conduictz par Margis ou Margion Beaucastel et des Cassettes, capitaines. Le dict des Cassettes est celuy qui tua le dict seigneur d'Euval. Et fut son corps ensevely le vendredy d'après Pasques ensuivant, 13e du dict mois et an, dans leur chappelle du Moustier, au devant l'autel de N.-D., dans le grand tombeau du costé de l'évangile ; car du costé de l'espitre soubz l'autre tombeau est ensevely Me Anthoine de Combert, sgr d'Enval, son père, despuis l'onziesme apvril 1635 (Cf. ci-dessus, à la date). Le dict Messire François a laissé pour ses hoirs et successeurs deux filles et un garçon de 3 ans, nommé Louyx. La mère du dict feu Me François est encore vivante, nommée Madelle Catherine de la Font » ; — 9 juillet, ent. dans la chapelle du Sépulcre de l'église N.-D., de honorable Joseph Rommanet, sieur de Farsac, âgé d'environ 69 ans, décédé en son château de Farsac. — 18 août, décès par accident de Me Jacques Rubent, docteur en médecine, baile de la confrérie de N.-D. de Septembre ; — 1641, janvier, « Hilaire de Salon, peigneur, espouse, à ce qu'on m'a dict, dans la chappelle de l'hospital sans mon congé et licence, Gabrielle Fourie, fille d'Anne de Villegouleys, matronne. Le contract du dict prétendu mariage a esté escrit par Me Jullien Pradilhon, et n'y a point de publication de bans ».

GG. 2. (Cahier). — In-12, 75 feuillets, papier.

1634-1640. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, François Masmoret ; vicaire..?.. — Baptêmes, mariages et enterrements. — (C'est le double du précédent cahier pour les années correspondantes.)

GG. 3. (Registre). — In-4°, 170 feuillets, papier.

1641-1658. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, François Masmoret ; vicaire... ?.. — Baptêmes, mariages et enterrements sous ce titre : « Papier de l'église parrochialle N.-D. de la ville d'Hesmoutiers par moy curé d'icelle... » — « Processions. De toute ancienneté, le jour de la Feste-Dieu, la dicte églize parroissialle faict avant la grand messe scavoir à 8 heures la procession solennelle portant le saint Sacrement soubz un poile porté [par] MM. les consuls de cette ville. Partant de l'église on va à la rue des Bancs ; faisant le tour de la fontaine, on monte à la rue des Quatre-Coingtz [et] à la rue de la Motte. On descend par la rue des Fours. Passant devant le moustier on vient devant la fontaine. On

(1) Auteur d'un traité intitulé : *De la dévotion des anciens chrétiens à St-Martial, apôtre de la Guienne, premier évêque de Limoges*. Limoges, Barbou, 1638, in-12. — La date donnée ici rectifie celle du 1er juin fournie par M. Texier dans sa réédition du susdit traité.

entre dans le cimetière et au-devant la porte de l'église on baille la bénédiction, et puis on passe soubz le poile où est le sainct Sacrement à l'entrée de l'église, et cependant on commence la messe; laquelle finie, le sieur curé porte le sainct Sacrement au moustier où le chapitre après la grand messe faict le grand tour de la porte... A l'octave, la paroisse faict derechef la procession par toute la ville où le chappitre et la musique assistent précisément à 8 heures, et puis la grand messe. Masmoret, curé ». — (Nouveau titre) : « *Liber baptisatorum in parrochia beatæ Mariæ urbis Aenti monasterii, diocesis Lemovicensis...* » — Mention de deux petites rentes possédées par la dite église, l'une sur un jardin situé à la porte St-Psalmet, « d'une livre de cire pour faire quatre chandelles pour estre bruslées les jeudy et vendredy sainctz au monument devant le sainct Sacrement, » l'autre sur la maison de Claude de la Bachellerie, « qu'est d'une choppine de vin au jour de Pasques et une autre choppine de vin au jour de la Noël pour servir au peuple du sang-vinage, *ut aiunt*, ou pour mieux dire d'ablation après la communion. Et dit-on qu'il y en a autres deux choppines de vin payables à la Pentecoste et à la Toussaint sur la maison de sire François Reymond... » — (Nombreuses mentions de personnes déjà relevées dans les registres précédents.) — 1641, 16 mai, bapt. de François de la Pouмélye, fils de noble Melchior de la Pouмélye, sieur de la Joubert. Marraine, Jeanne du Sourdaoux, fille de l'hôpital et chambrière du dit sieur de la Joubert; — 3 juin, mention de Me de Macaux, chanoine; — 1642, 18 mars. bapt. de Gabriel Gaultier. Parrain, Me Jean Demaisons, son oncle, avocat, « ayant charge de Me Gabriel Demaisons, son père, illec présent, juge de Meilhard et lieutenant de Chasteauneuf, parce qu'il estoit de la religion prétendue »; — 25 mai, parrain Me Martial Dutour, juge des fieux (cf. plus bas, 28 fév. 1643); — 3 juin, parrain Me Jean de la Grange, juge du chapitre; — 30 oct., parrain Me Jacques Bourdicaud, docteur en théologie et directeur des religieuses carmélites de Bordeaux; marraine, delle Maureilhe Debort, épouse de Pierre Rubent, sieur de Nouvialle, avocat du Roi en l'élection de Bourganeuf; — 1643, 28 fév., parrain, Jean Dutour, fils de Me Martial Dutour, juge des fiefs de Faux; — 6 juin, parrain, Antoine Rubent, étudiant en médecine à Bordeaux; — 27 juin, bapt. de Geneviève de la Poumélie, fille de Melchior de la Poumélie sieur de la Joubert; — 27 déc., parrain, Pierre Chassaigner, consul; — 1644, 15 avril, parrain, Me Pierre Bardoulat, sieur de la Brunetie, chanoine; — 7 juillet, parrain, Me Léonard Bardoulat, prieur de Bujaleuf; — 4 déc., parrain, noble François de Ste-Marie, écuyer, sieur du Boscgiraud; — 8 déc., parrain, Me Pierre Reymond, docteur en théologie; — 1645, 25 janv., parrain, Me Guillaume Rubent, juge du Chaslard et sieur de la Sotterie (*alias* Soutarie); — 28 mars, bapt. d'un fils de Me Jean de Loménie, receveur et contrôleur en la grande prévôté de la généralité de Limoges. Parrain, Me Léonard Chastaignac, sgr. de Ligoure, grand prévôt en la généralité de Limoges; marraine, delle Paulie d'Auvergne, épouse de Pierre Bardoulat, lieutenant d'Eymoutiers et commissaire pour le Roi en la grande prévôté; — 31 mars, bapt. de Marie Bourdicaud, fille de Me Jacques Bourdicaud, conseiller du Roi, élu et contrôleur en l'élection de Bourganeuf. (Mention postérieure) : « Elle estoit née le dimanche 20 nov. 1633 (*sic*), ainsi que j'ai veu et leu dans le papier-journal de feu son père »; — 8 avril, parrain, Me Charles Rubent, docteur en théologie; — 20 oct., bapt. d'un fils de Me David Pradilhon, lieutenant du grand prévôt. Parrain, Me Melchior de la Grange, sieur de la Faux, chanoine d'Eymoutiers et prieur de Nedde; — 1647, 19 janv., bapt. du bâtard de Langlezaud, demi-prébendé; — 5 fév., parrain, Me Pierre Reymond, docteur en théologie et curé de Maisonnais près Rochechouart; — 25 fév., bapt. d'un fils de Me Pierre Bardoulat, né le 29 janv. 1644; — 25 fév., bapt. d'un autre fils du dit Pierre Bardoulat, né le 2 février 1645; — 25 juin, bapt. d'un fils de Me Pierre Bardoulat, « lieutenant de cette ville, juge d'Anède pour MM. les religieux de Solomniac ». Parrain, David Pradilhon, lieutenant du grand prévôt en la généralité de Limoges; — 13 juillet. baptême d'Etienne Reymond. « L'accouchée se leva le lendemain à messe en notre [église], à l'accoustumée des autres accouchées »; — 10 déc., parrain, Antoine Meilhac, prieur de St-Gilles; — 1648, bapt. de deux frères jumeaux; — 25 mai, bapt. de Jeanne de la Poumélie, fille de noble Melchior de la Poumélie sieur de la Joubert. Marraine, Jeanne de la Poumélie sa sœur. « Est à noter que la dicte baptizée estoit née dès le 19 de novembre 1644 »; — 25 mai, bapt. de Josèphe de la Poumélie sœur de la précédente. Marraine, Antoinette de la Poumélie, ursuline, représentée par Isabeau Lasalle; — 27 juin, « le samedy au soir, Mgr l'évesque François de la Fayette arriva en cette ville, logé chez M. la Grange, juge, où il fit séjour jusques au vendredy 3 de julhet de la dicte

année. Il vient de St-Léonard et d'icy alla à Treignac. Il bailla la confirmation durant cinq jours dans le moustier à quelque 6,000 personnes, sans compter celles qu'il fit le jour de son départ en nostre église paroissiale où il avoit baillé la tonsure, le jour avant, à une vingtaine de jeunes enfans tant de cette ville que circonvoysins; un desquels fut mon nepveu et filieul François Masmoret. Et le dict seigneur évesque me fit payer 50 solz de visite, quoy que je n'en eusse jamais payé, parce qu'il la faisoit en personne pour une fois en sa vie, d'où j'ay quittance de Palais son secrétaire, que j'ay attaschée avec celles de la taxe extraordinaire imposée sur le clergé de France, en conséquence du contrat passé à Paris le 19 juillet 1646, entre Sa Majesté et Messeigneurs les depputés du dit clergé »; — 10 aoùt, parrain, Me Jean Lafaye, dit le Chérubin; vicaire *de mensa* au Moutier; — 6 sept., parrain, Me Jean Nony, vicaire à St-Germain; — 9 sept., parrain, Jean de Loménie, conseiller du Roi et receveur en la grande prévôté de Limoges; — 27 sept., parrain, Me Jacques Rubent, sieur de la Font-Macaire, chanoine; — 29 nov. « Moy soubsigné estant allé prescher à Domps, j'ay porté à baptesme François Chaslard, fils de mon mestayer... né le jour de St-Mathieu immédiatement avant. Ayant esté destiné son parrin par ses père et mère, je l'ay porté du logis du dict mestayer entre les bras jusques à la porte de l'église de Domps, et l'ayant mis entre les bras de mon filieul François Masmoret, mon nepveu, son père présent, je l'ay baptisé du congé du curé de Domps présent... »; — 1649, 29 mai, parrain, Me Blaise Barbarin, curé de Domps et vicaire au moutier d'Eymoutiers; — 30 juin, parrain, Pierre Bardoulat, « âgé d'environ 9 ans, mais sçachant parfaitement les principes de la doctrine chrestienne que je luy ay fait réciter publiquement à la porte de l'église en présence de ses compaignons pour leur bailler exemple »; marraine, Marie Rubent, épouse de Pierre Bardoulat, sieur de Plazanet, consul; le dit baptême célébré « le jour de la naissance et baptesme du curé de cette ville en l'année 1591, curé pour lors Me Guillaume Boyer, *alias* Mr. de Condac, chanoine et curé de cette ville, oncle du soubsigné curé, MASMORET »; — 23 août, mention de Pierre Dutour, notaire royal; — 25 août, bapt. d'un fils de Me Pierre Rubent de Lombre, avocat en parlement et consul d'Eymoutiers; — 11 oct., bapt. de Valérie de la Poumélie, fille de noble Melchior de la Poumélie sieur de la Joubert. Parrain, noble François de la Poumélie, sieur d'Eytignac; — 14 oct., bapt. d'un fils de Pierre Bardoulat, né le 24 sept. 1648. Parrain, Me Pierre Boyer, chanoine, fils de Me Guillaume Boyer, « aussy chanoine de cette ville, jadis beau-frère du dit Bardoulat »; le dit baptême célébré en l'absence du père et du prieur de Bujaleuf, son frère, « qui faisoient pour lors vendanges au bas Limousin, à leur lieu de Ponnerel »; — 24 oct., réception de Me François Menot en la communauté des prêtres d'Eymoutiers, à l'âge de 25 ans; — 28 nov., mention de Jean de Loménie, receveur en l'élection de Bourganeuf, « estant de présent à Paris pour se fere pourvoir du dict office de receveur »; — 19 décembre, « jour auquel entrarent en garnison en cette ville deux compagnies de cavallerie de Mr. le prince, conduittes l'une par Mr. le marquis de la Tour-Serville et l'autre par Mr. de Bleny, mon frère estant consul la présente année, et sejournarent en cette ville jusques... Sortit la dite garnison de cette ville le 26 janvier après, et le 19 du dict mois furent arrestés Mr. le prince, Mr. de Condé son frère et Mr. de Longueville leur beau-frère. C'est outre deux logements pour coucher l'un de cavalerie, le 1er de décembre 1649, l'autre le 4e d'apvril 1650, de 8 compagnies d'infanterie où le filz de Mons. de Pontac, greffier en parlement, estoit un des capitaines »; — 1650, 22 mai, parrain, Me Léonard Fourest, procureur d'office de la Villeneuve-au-Comte; — 27 juin, parrain, Léonard Reymond, marchand et consul; — 4 août, « Mr. de Meymac, Anné de Lévi, archevesque de Bourges, passa en ville allant à Lymoges. Son sieur official estoit Mr. de Maure, aagé d'environ 55 ans; son ausmosnier Mr. S. Michel; son secrétaire, Mr. Maire. Pour luy escrire touchant la régale, faut s'adresser à Mr. Bonnet, procureur principal du Port-Dieu à Ussel : Mr. Pasqual d'Ussel, me d'hostel »; — 7 août, mention de Jean d'Eymousy, « fournier aux fours de la place de cette ville »; — 21 oct., « le régiment de cavalerie de Coutray-Montpanssier fut logé une nuict à Esmoutiers, celuy qui emporta le linge de Mgr. l'évesque [en] passant à Lymoges, ensemble ses mules qui portoient le dict linge à la rivière pour laver, et les amena en ville où son maistre d'hostel fut les retirer »; — 23 oct, « le dimanche suivant... nous logeasmes encore en ville deux régimens de cavallerie qui faisoient 600 chevaux, l'un de Pardailhan-Boysse qui se retira le landemain, et l'autre nommé le régiment de Clerc qui séjourna icy deux jours et de là à Felletin comme les précédents, conduit par Mr. de Cramail, fils d'une lingière de Paris... »; — « Le vendredy emprès, sçavoir le 28 octobre 1650,

logea icy la compagnie du prince Thomas de 60 ou 80 cavaliers, conduite par le comte de Lans. Dutour, l'apothicaire, consul, fit seul ce logement, les autres consulz absents et mon frère malade revenant de visiter Mr. de Meillars avec Mr. de Lombre, Mr. le médecin la Monstre et Mr. Martial Menot, chyrurgien »; — 1651, 10 mars, mention de Me Antoine Lafaye, prieur et curé de St-Amand-Jartoudeyx; — 12 mars, bapt. de Françoise de la Poumélie, fille de noble Melchior de la Poumélie sieur de la Joubert; — 1er avril, parrain, Me Jean-Pasquelet, « estudiant pour la seconde année en philosophie à Lymoges, lequel print le landemain à 8 heures du matin, possession publique d'une des vicairies *de mensa* dans l'église collégiale de cette ville »; — *Dialogus in quo pater loquitur primo, deinde respondet. Quotquot habes oculos in vertice, tot mihi natæ. Quotquot pueri? digitos dextera quotquot habet*; — 10 avril, parrain, Léonard du Fraysseix, notaire royal à Rousiers; — 13 avril, mention de Me Gabriel Rubent, docteur en théologie, chanoine d'Eymoutiers, curé de St-Pierre-Château « despuis un mois en çà »; — « Le 1er du dict mois [d'avril], moy avec 4 prestres de nostre communauté avons porté la procession de nostre église et paroisse N.-D. de la ville d'Hesmoustiers à la chapelle de Bussy, accompagnés d'environ 300 personnes, où j'ay faict exhortation *inter missarum solemnia* sur le texte de l'introït de la messe du jour. Masmoret »; — 29 avril, bapt. célébré « la nuict que nous avions icy logées 3 compagnies de cavalerie du régiment de Claire »; — 27 juin, parrain, Me Barthélemy Chyrol, notaire royal et huissier d'Ussel; — 2 juillet, réception de Marc-Antoine Rubent dans la communauté des prêtres d'Eymoutiers, « qui paya contre mon adveu et consentement trois repas aux prestres de nostre communauté, ausquelz je refusay d'assister parceque c'estoit contre les anciens statutz de nostre église esmologués (*sic*) par devant R. P. en Dieu, Mgr. l'évesque de Limoges, le 13 de mars 1500... »; — 6 août, mention de Me Antoine Rubent, sieur de Valeaux, consul; — 1652, 8 janv., mention de Me Jean de la Grange, baron de Tarnac et juge d'Eymoutiers; — 18 février, « ce soir, je fus appelé à souper chez le dict Menot où nous fusmes 13 à table ». Suit l'énumération des dits convives; — 23 avril, « le jour de St-Georges, passa en cette ville venant de Lymoges par St-Léonard, l'illustrissime et révérendissime Me Anné de Lévi, archevesque de Bourges et gouverneur en Lymousin (1), pour Mgr. de Ventadour, son nepveu encore jeune. Et fut receu processionnellement avec poile à la porte de Peyrac par MM. de chapitre et nostre communauté où j'assistay avec mon étolle et chappe avec le reste du chappitre. MM. les consulz avec 50 chevaux luy furent au devant à 2 lieues d'icy, mais par malheur ne se rencontrarent, passant par un autre chemin. Il estoit accompagné de Mr. de Soudellie et de Mr. Blondeau, trésorier de France, et autres messieurs, [et] logea chez Mr. le lieutenant. Ses officiers estoient les mesmes qu'il est escrit en ce mesme livre au mois d'aoust 1650 (cf. ci-dessus, à la date), sauf Mr. de Meure, son official et grand vicaire qui estoit demeuré à Bourges. De plus, cette ville avoit 50 piétons armés qui le feurent recevoir à demy-lieue d'icy, du costé de Bujaleuf où il passa en carosse, et ne fit que coucher en ville, s'en allant à Meymac faire son entrée comme icy. Les dicts piétons et cavallerie l'accompaigna comme dessus, scavoir les gens à pied jusques à Chastau, et les gens à cheval jusque à Chastain, deux lieues d'icy, où je fus seul ecclésiastique, d'où mon dit seigneur me remercia fort »; — « Le dimanche dernier jour de juin, jour de St-Martial 1652, Me Jehan de la Grange, juge de cette ville et baron de Tarnac, cuida d'estre, tué allant à Limoges, dans le village de Montignac, ayant esté poursuivy despuis Gris. Et là fut desmonté et volé n'ayant qu'un homme à cheval. Sa perte fut de 2,000 ll. sans la risque »; — 1er oct., parrain, Me Martin Brenac, écolier en philosophie et diacre; — 17 nov., parrain, Me Jean Melchior de la Grange, curé de Tarnac et prieur de Nedde; — 1653, 16 janv., parrain, Gabriel Voysin, me chirurgien à St-Armand-le-Petit; — 29 janv., bapt. d'une fille de Jean Théveny dit Champaigne, me pâtissier et hôte du logis de la *Croix blanche*; — 27 fév., parrain, Joseph la Grange, « petit baron de Tarnac, âgé d'environ 3 ans, » représenté par Léonard de Guymond, « notaire royal, domestique de la maison de Me Jehan de la Grange, père du dict parrain, juge de cette ville »; — 27 fév., « nostre garnison de Mr. de la Fueillade entra en cette ville et faisoit reveue à la place, tout autour de la hasle tandis que je faisois le susdit baptesme, et soufrismes logement sur logement durant trois couchées avec la garnison ». Jehan Lamayre et nous nourrismes Mr. du Puy, lieutenant de la dite garnison,

(1) Voy. sur ce fait les renseignements que nous avons réunis dans le *Bull. soc. arch. du Limousin*, XXXII, 136.

avec 4 chevaux durant 18 jours par moytié, et ce nonobstant avons payé aux consuls de taxe 45 ll., plus 22 ll. 10 sols. Le dict Lamayre a les billets de logement entre luy et nous. La dicte garnison se retira de cette ville le dernier de may 1653, veilhe de la Pentecoste »; — « Mémoire soit que la bénédiction des rameaux fut faicte dans le cimetière de nostre église par le chappitre de cette [ville], quoyque le temps ne fut pas trop injurieux, parce qu'il ne pluvoit ny ne neigeoit, mais pour éviter un peu de peine sans satisfaire à la dévotion accoustumée du peuple de toute ancienneté, le 6 apvril 1653 »; — « Mémoire soit que le 15 mars 1653, j'ay exhibé en personne à Lymoges par devant Mᵉ Nicolas, lieutenant général de Lymoges, mon livre baptistaire, requérant Mᵉ Pierre Bardoulat, sieur de la Brousse, estant pour lors à Paris pour se faire recevoir à l'office de trésorier de France, pour attester qu'il estoit de l'aage de 25 ans, completz et plus, et qu'il était fils de Mᵉ Pierre Bardoulat sieur de Plazanet et de feu dᵉˡˡᵉ Marie Rubent; lequel avoit esté instruict par moy à mon logis en ses bas ans, tant à la vertu et bonnes lettres qu'en la doctrine chrestienne, apostolique et romaine, l'espace de 3 ans et demy, et qu'il fréquentoit actuellement pour le jour d'huy les saincts sacrements de l'Eglise et sermons.... »; — 12 mai, « passa en cette ville le comte de la Fueillade et logea pour une couchée seulement chez les sieurs Léonard et Joseph Raymond, frères, lorsque nous ayons partie de son régimens en garnison icy despuis le premier jour de caresme, 26 febvrier dernier, et sont encore. Le commandant de nostre ditte garnison estoit Mr. du Faux, du costé de Leytoure et fort honneste homme, logé chez Mᵉ Pierre Dutour au Puy-d'Ayen. Le dict d'Aubusson comte de la Feuillade vient de Bourganeuf icy et d'icy à St-Léonard (1), d'autant que dans ces trois villes tout son régiment estoit en garnison. Le dict comte de la Feuillade estoit aagé d'environ 22 ans »; — « Le dernier jour de may, veilhe de Pentecoste 1653, se retira de cette ville la garnison du régiment d'infanterie de Mr. le comte de la Feuillade, composée de 10 compaignies, autant à St-Léonard, Bourgganeuf et Esmoustiers (2), laquelle garnison entra en cette ville, comme j'ay noté cy-dessus, le premier jeudy de caresme 27 febvrier au dict an. Jehan Lamayre, nostre voysin, et moy logeasmes un lieutenant nommé Mr. Dupuy, proche de Niort et Fontené, et le nourrismes par moitié avec 4 chevaux et 3 valets, durant 18 jours premiers. Les consuls ont receu cette estappe qui monta sur toute la ville 1,100 ll. qu'ilz ont tenu en compte aux particuliers et de ce nous sont comptables. De plus, nous avons fourni le pain de munition et l'ustencile à un sergent nommé La Fortune despuis le jour des Rameaux, 6 apvril, jusques au premier de juin. Sa paye estoit de 6 solz tous les jours. Le tout suivant le billet des consulz. Item, 2 hommes [et] 2 chevaux du dict régiment par billet des consulz, le 25 may pour 4 jours »; — 23 juillet, parrain, Mᵉ Jean Lafaye, « semy prebandier et basse-contre (*sic pluries*) au moustier decà 3 jours, vicaire à St-Germain par la mort de feu Mᵉ Jehan Freyssinet »; — 29 juillet, mention de Jean Dumont, arquebusier et consul; — 14 sept., parrain, Mᵉ Pierre Pichard, curé au Monastier, diocèse de Sarlat; — 8 nov., bapt. de Pierre Antoine de la Poumelhie, fils de noble Melchior de la Poumelhie sieur de la Joubert; — 27 nov., mention de Mᵉ Pierre Devergnas, sieur des Maynotz, capitaine au régiment de Mr. d'Anville; — 1654, 10 janv., bapt. de Guillaume, Pierre et autre Pierre Lassalle frères, le dit Guillaume né le 16 février 1649; — 10 janv., parrain, Mᵉ Pierre Dutour, notaire royal; marraine, noble Marie-Marthe Maumont, épouse du sieur de Fougeolles; — 10 mai, bapt. d'une fille de Mᵉ Psalmet Gaultier, « notaire soubz le scelz »; — 28 mai, bapt. de deux sœurs jumelles, filles de Jacques Destropt, menuisier; — 19 juin, bapt. de Gabrielle Chyrol, née le 31 juillet 1652; — 30 juin, « le régiment de Mr. le duc d'Anville logea en cette ville, qu'est un jour de séjour. Nous feusmes céans exemptz. Grand Mercy à Mr. le contrerolleur Bourdicaud, consul. Delbost de Brive estoit le commandant, et Paignon de Limoges commissaire »; — « Processions à cause de l'éclypse. Au temps de l'éclypse qui arriva le 12 aoust 1654, le jour de la transfiguration qui tomboit le jeudy avant du dict mois et an, la procession de Peyrac, revenant de Ste-Anne, passa en cette ville et fut visiter nostre églize, et de là fut au moustier. Autant en fit la procession d'Anède revenant de Ste-Anne, le dimanche apprès, veille de St-Laurent, 9 d'aoust 1654. Toutes ces dévotions pour l'appréhension de l'éclypse future, le 12 aoust 1654 »; — « Ce soir, 9 aoust 1654, logea en cette ville une compagnie de chevaux légers de Mr. de Puyguilhen, nepveu du comte de Louzun. Le

(1 et 2) On peut voir ici la première trace de ce gouvernement particulier de Bourganeuf, Eymoutiers et St. Léonard que l'on trouvera mentionné plus loin, à deux ou trois reprises, dans les registres paroissiaux du XVIIIᵉ siècle. Ce gouvernement particulier n'est point signalé, dans le *Mémoire de la généralité de Limoges* de 1698.

commendant estoit logé chez Pierre Menot, fils d'Hélie »; — 23 août, réception de Me Martin Brenac en la communauté des prêtres de la ville. « Feusmes traittés à trois diverses fois chez Champaigne, hoste et pâtissier de cette ville, logis de Mr. de Peyrigeas, receveur en son vivant de l'élection de Bourganeuf »; — 1655, 10 janv., bapt. d'une fille illégitime de Léonarde de Caoux, de la paroisse de Pierre-Levade; — 19 janv., mention de Me Joachim La Monstre, médecin, — 4 fév., bapt. de Jeanne de la Poumélie, fille de noble Melchior de la Poumélie, sieur de la Joubert. Parrain, François Bastier, notaire royal et consul; — 27 mars, parrain, Léonard Mousnier, écuyer, sieur de la Valade; — 5 avril, « lendemain de Quasimodo, jour auquel on célébroit la feste de l'Annonciation de N.-D. à cause qu'elle avoit esté transférée dès le jeudy... Me Jehan Pasquelet chanta sa première messe en nostre église et ce fut la grand messe parroissialle, où Me Pierre Pasquelet, son père, greffier de cette ville, nous fit grand feste durant quatre jours, tous les matins à disner non-seulement à toute notre communauté et officiers d'icelle, mais pareilhement à un bon nombre de ses parentz et amys durant quasi toute la sepmaine... »; — 15 avril, parrain, Jean de Maumont, sgr. de Pontfeille; — 23 avril, bapt. célébré un dimanche soir, « après souper »; — 18 mai, « ce mesme jour, je portay la procession à Ste-Anne, à l'accoustumée, avec les prestres de nostre communaulté, suivis de presque toute la ville. Consuls, Me Gabriel Bardoulat, qui épousa ce jour-là, à Neufvy, delle Marguerite Loubès, Me François Bastier, notaire royal, Jehan Menot, fils à feu Hélies, et François Dulac. Revenant de Ste-Anne et estant à Villevaleyx, sortant de l'église, nous feusmes visiter dans l'abaye Me Léonard Lavergne, curé du dict lieu, malade des goutes dans son lict. Et nous retirant, Pierre Masmoret, mon nepveu, aagé d'onze ans, se cuida tuer, car il tomba des galeries de la dicte abaye, la teste première sur le pavé, n'eust esté que par bonheur il se trouva avoir mon chappeau et le sien en teste qui lui pararent le coup... MM. les prestres et MM. les consulz disnarent céans aux despens des consulz »; — 4 et 12 août, mention du passage de gens de guerre; — 18 déc., bapt. d'un fils bâtard de Jean Diacre, sellier; — 1656, 13 janv., marraine, Marie Rubent, « laquelle ne voulut tenir la baptisée sur les fons parce qu'elle estoit enceinte, qui est un abus et superstition blamable, et la fit tenir par sa fille Mathive »; — 12 avril, parrain, Louis du Leyris, écuyer, sgr. de Soumiac, représenté par François du Léris, son fils; — 8 juillet, parrain, Jean Lafaye, marchand et arpenteur; — 18 sept., parrain, Pierre Bonneau, me apothicaire; — 1657, 20 avril, bapt. de Josèphe de la Poumélie, fille de noble Melchior de la Poumélie, sieur de la Joubert; — 15 juillet, mention du sieur du Breuil « estant à présent à Paris pour l'office de lieutenant-général de Montmorillon »; — 5 août, bapt. d'une fille de Pierre Vitet, me chirurgien. Parrain, Jean Vitet, aussi me chirurgien; — 24 août, bapt. célébré « après la procession des pénitentz blancs ausquelz je (le curé) venois de prescher »; — 23 déc., ent. de Gabrielle Rubent, dite sœur de la Vierge, ursuline, « laquelle eust le bras droit couppé causant la gangrenne... et nonobstant ce est morte hydropicque. C'est une vierge marthyre urseline »; — 1658, 23 fév., bapt. d'un fils de Me François Rubent, docteur en médecine. Parrain, Jean de Loménie, « escolier en réthorique (*sic*) au collège de Bourges »; — 6 avril, bapt. d'une fille de François Romanet, procureur d'office en la châtellenie d'Eymoutiers; — « Le 13 juin 1658, passa en cette ville revenant de Paris, Me François de Caulet, évesque de Pamiers, aagé de 48 ans, supérieur des Missionnaires, lequel logea chez Mr. de Lombre et prescha le lendemain, jour de mardy, apprès vespres en nostre église. J'eus l'honneur de luy haranguer, accompaigné de deux de nos prestres. Il fut à Lymoges, de là à Bujaleuf et de là icy. Nostre communauté avec moy fusmes le cercher avec nos supelis (*sic*) pour la prédication, et apprès de mesme. Le soir, Mr. de Tarnac le traitta. Il avoit à sa suitte Mr. Carayre, son grand vicaire, Mr. Rinffan, chanoine de St-Victor de Paris, un autre chanoine de Pamiers nommé Mr. Carlat, portant l'habit blanc et le surpelis dessus, continuellement. Le dict seigneur évesque amenoit de Paris le dict Rinffant agé d'environ 58 ans, chauve, pour establir la réforme au chappitre de Pamiers qui est du mesme ordre. Le petit marquis de Maignac les suivait, nichant (?) son précepteur, Mr. Geoffre, diacre de la ville des Gloutons (*sic*, *corr.* d'Egletons). Mr. de la Motte-Fénelon, gouverneur de la Marche, père du dict marquis, les attendoit au passage à son chasteau de Carennac. Les dicts deux chanoines réguliers furent dire la messe à nostre église, le jour de leur despart, 5 du susdict moys, et le dict seigneur évesque me fit l'honneur de me rendre visite »; — 8 juin, ent. dans l'église, de delle Anne de la Grange, épouse de Gabriel de Ste-Marie, écuyer, sieur de Bort. « Il y eut chappelle ardante »; — 9 juin, ent. de Claude-Marie de la Tour, supérieure

des Ursulines d'Eymoutiers, de la maison de Noailles; — 27 juin, « ce jour-là, les pénitentz bleus ont commencé d'assister à nostre procession solennelle par ville avec grande dévotion et célébrité, le tout après la grand messe du moustier. Mr. Goudard, curé de Beaumont, prescha l'octave [du précieux corps de Dieu] à nostre église ». = (Au rebours du registre) : *Liber deffunctorum*, précédé de quelques notes historiques. — 1641, 3 sept., mention d'une procession faite à N.-D. de Chadieyras « pour implorer de Dieu la pluye, d'autant que la sécheresse avoit duré en ces quartiers et presque par tout le Lymousin, l'espace de trois mois. » La pluie revint et le peuple rendit grâces à Dieu. « *Laus Deo patri Mariæque matri.* || *Nocte pluit multum*; *placuere Deo pia vota.* || *Urbis Aentinæ virgo rogata favet.* || *Desuper ô cæli rorate pluantque petitum* || *imbrem. Nubes sic sicca madescet humus*... Est à noter que nous eusmes abondance de chastaignes la dicte année. Nous eusmes assés [de] bled et le vin cousta de 12 à 15 ll. le muict » (*sic*). — « L'an 1642, les pluyes furent si grandes apprès Pasques qu'au jour de la Feste-Dieu, MM. du chappitre ne peurent faire la procession du sainct sacrement à l'accoustumée. Mais il y eut une procession par la ville, car ayant dict ma grand messe à la procession, je portay le sainct sacrement au moustier à l'ordinaire, et fismes tous ensemble la procession dans la ville, sans sortir hors les murailles... » — 1642, 9 juillet, mention d'une procession faite « à la chapelle de Chardyeras pour demander à Dieu le beau temps, où je fis une exhortation sur le texte d'Hélie le prophète desquelles (*sic*) l'église saincte se sert ès jours des rogations. On ne pouvoit moissonner causant la pluye. Le bled coustoit pour lors 35 sols le sestier. Dieu dereschef exauça nos prières »; — 1643, 26 mars, jour des rameaux. Mention d'une procession à Château pour bénir les rameaux. Mais la bénédiction fut faite dans le cimetière de l'église N.-D. à cause de la neige qui survint, « et le reste des cérémonies devant la porte du moustier à l'accoustumée »; — 24 sept., « nos fontaines viendrent (*sic*) rejalir dans la ville conduittes par des canaux de pierre, à les prendre despuis la tine du Bostchallé, la plus proche de la ville sur les champs de la Condamine. On avoit commencé cest ouvrage dès le 28 juillet dernier, à le prendre de la tine; et causa bien une telle joie au peuple qu'il se print à sonner toutes les cloches de la paroisse sans congé aucun »; — 1644, 27 mai, mention de la chute du porche de l'église N.-D., lequel fut bientôt remis à neuf au prix de 45 ll. par les soins de Me Guillaume Rubent, sieur de la Soutarie, juge du Chaslard, pour lors « fabriqueur »; — 1645, 21 janv., mention que la muraille supérieure du clocher du moutier tomba sous l'action d'un « vent impétueux » soufflant du midi; — 1646, mardi de Pentecôte, procession du clergé de N.-D. à Ste-Anne; — 1651, 1er mai, procession du dit clergé à Bussy; — « L'année dernière, 1650, nous obmismes de porter la procession à Ste-Anne à l'accoustumée, causant que MM. du chappittre ne me voulurent bailler le reliquaire de Madame Ste-Anne, ce qu'ilz n'avoient jamais plus refusé. Mais ce fut en haine de ce que j'avois intenté procès contre eux pour ma mense (?) »; — « L'an 1652, nous ne fusmes aussy en procession à Ste-Anne, le mardy de la Pentecoste, parceque Me Guilhaume Rubent, sieur de la Sauterie, procureur d'office, Jacques Dutour, Jean Lamayre et Jehan Coutisson, consulz, ne nous voulurent pas prier de ce fère pour espargner le repas accoustumé aux prestres au retour de la procession »; — 1656, mention de la bénédiction des rameaux par MM. du chapitre, « le jour de l'ouverture du jubilé qui dura 15 jours »; — « Le mardy ensuivant XI d'apvril 1656, fut faicte la bénédiction de la chappelle des pénitentz blancs de cette ville par Mr. le prévost, apprès laquelle fut célébrée une messe basse par le dict sieur; et je dis immédiatement après la seconde. Il n'y eust ny prédication ny musique. MASMORET, curé ». = 1641, 18 janv., « mourut à Diane près de Bésiers et Carcassonne, le R. P. Robert Bardoulat, bénédictin »; — 1642, 22 avril, ent. de Marie Romannet, *alias* Mademoiselle de Riffardie. « Elle avoit assisté le jeudy avant à l'office du jour et à ténébres et avoit fait ses pasques ce jour-là. Car despuis 18 ans qu'elle estoit vesve et que j'avois ce bien et cest honneur d'avoir esté son directeur durant ce temps, la fille n'avoit jamais manqué à faire son bonjour tous les dimanches et festes solennelles... Et entre autres vertus qui l'ont accompaignée au tombeau, il faut croire que sa virginité est la première qui [tint] le bout du drapt mortuaire. *Requiescat in pace* »; — 9 juillet, mention d'une procession à N.-D. de Chadieyras pour demander à Dieu le beau temps; — 18 nov., mention de la place publique « où l'on vend le pain »; — 25 nov., décès de Jacques Dutour, archiprêtre de Chyrouze et curé de Peyrelevade, « lequel peu de jours avant avoit résigné en cour de Rome son dict bénéfice. Mourut le dict Dutour l'environ minuit, non à son logis mais à celuy de sire Jean de la Grange, marchant de cette ville, où il avoit souppé, ayant esté

invité par le sieur régent de cette ville, filz du dict sieur de la Grange, où le dict Dutour souppa joyeusement. Et comme il se recréoit apprès soupper au jeu des cartes, fut surprins d'un appoplexie qui le priva incontinant de sentiment universel et par mesme moyen de la parrolle et cognoissance, à quoy les médecins, apotiquaires et chyrurgiens ne peurent aucunement remédier... Il estoit de l'aage de 54 ans... »; — 4 déc., ent. de Pierre Veytison, « qui avoit esté cy-devant consul de cette ville pour Mgr. de Lymoges en compagnie de mon frère et autres »; — « S'ensuivent les noms des prédicateurs qui ont presché en cette ville et en nostre paroisse Advent et Caresme depuis l'an 1619 que je suis curé. J'ay extraict cecy de mon précédent livre baptistaire. » (Cf. ci-dessus le registre de 1624-1641, GG. 1, complété par le relevé suivant) : « R. P. Laurentz, cordelier, théologal du Dorat, 1619... R. P. Dorléans, cordelier à la Grandmanche, 1623... Dumat, augustin, 1635. François Duclaux, cordelier, 1636. Pierre-Marthir Coliard, jacobin réformé, 1637. Anthonin Gueydon, recollet, 1638. Sébastien Palié, carme, 1639. Antoine Lagrange, gradué à Cahors, 1640. Bonaventure Brachet, cordelier, 1640. Pol Nicot, jacobin, 1641. La Brangélye, jésuitte, 1642. Damasène, recolet, *alias* P. Roche, natif de Périgueux, 1643. Alange, jésuitte natif de Montmorillon, 1644. Hyacinthe Milet, de Nevers, jacobin, prieur de Lymoges, 1645. Constantin Barberin, recolet, natif de Périgueux, gardien de St-Léonard, 1646. Léandre de la Trinité, carme deschaux, natif d'Agen, *alias* Jean-Baptiste Rigal, 1647. Lachaud, jésuitte, natif de Meymac, 1648. Eugène Mounier, natif d'Ussel et gardien d'Argentat, 1649. Denis Lagarde, de Belac, cordelier, 1650. Clusel, frère mineur, natif de Périgueux, 1651. François Auconsul, natif de Ségur. frère mineur deffiniteur, 1652. Pierre André, jacobin, prieur de Lymoges, 1653. Francois Négrignac, cordelier, 1654. *Iterum*, Denys Lagarde, cordelier, gardien de Martel, 1655 et 1656. Frère Aureilhan Lautrette, des faulzbourgs de Maninie à Lymoges, estoit icy avec luy, le caresme, jeune religieux de 22 ans ou environ. Pierre Reymond, natif de cette ville [d'Esmoustiers] et curé de Meyzonneyx. Ce fut son premier Advent et Caresme, 1656. Goudard, curé de Beaumont, 1657 ». — 1643, 6 mai, ent. de Martial Pichard, devant le grand autel de l'église N.-D. « sans y avoir aucun droict, ains par force, n'y ayant aucun qui s'y opposa que moy seul, quoy que ce fust l'intérest de tous nos prestres qui estoient pour lors au nombre de 13. La seule raison que son filz, le curé de Monastier en Périgord, et Pichard, prestre de céans, avoient, estoit que nos prédécesseurs les curés et prestres avoient, il y a environ 40 ans, permis que le père du dict Martial Pichard fut ensevely dans le mesme tombeau pour les bons services qu'il avoit rendus à la dicte église en qualité de fabriqueur, ce qui ne tire à conséquence. Masmorbt, curé »; — 12 juin, altercation au sujet de l'enterrement dans l'église N.-D. de Me Daniel de Villechenoux, prêtre, âgé d'environ 78 ans; Martial Dumont, chanoine, contestant l'emplacement choisi; — 27 juillet, ent. de David Romanet, marchand et taneur, habitant d'Eymoutiers, « lequel avoit vescu toute sa vie dans l'hérésie très fermement et avec opiniastreté jusques à trois ou quatre jours avant sa mort où il donna à M. Rubent, chanoine théologal, et à moy de certains tesmoignages de repentance et recogneut son erreur, qui fut cause que, ne pouvant à raison de sa foiblesse recevoir le sainct sacrement, nous luy administrasmes le sacrement de l'extrême-onction, après avoir receu l'absolution sacrementale, et fut ensevely avec toutes les cérémonies de l'église, où le corps du chappitre fut appelé, dans la chappelle des Romanetz en nostre paroisse. Le jour avant, son filz Jean Romanet fit profession de foy dans nostre église à la grand messe, de quoy il a esté publié. Masmorbt »; — 26 déc., ent. d'un pauvre passant décédé à l'hopital, trainant avec lui « une femme de l'aage d'environ 30 ans, natisve de Tolose, à ce qu'elle me dit; lesquelz n'estoient point mariés ensemble »; — 1644, 25 avril, mention de la place publique « où l'on vend le poisson »; — 10 juillet, fiançailles de Jeanne Bardoulat, fille de Me Pierre Bardoulat, avec Me Jean de la Grange, jeune, juge du chapitre, la fiancée n'étant âgée que de onze ans et sept mois. « Pour scavoir si leurs fiançailles ou espousailles seroient valables, faut recourir au droict canon »; — 24 oct., décès de Jean Dumont, « après avoir porté les armes toute la journée et tiré avec une trentaine d'autres de la ville au mariage de Mr. de Fayolles, de Guéret »; — 28 oct., ent. de delle Louise de Villelume, veuve de Me Joseph Romanet, sieur de Farsac, décédée au château noble de Farsac, ensevelie au Moutier dans la chapelle des Farssac. « Nos prestres furent dire le Psaultier sur le corps, de deux en deux alternativement, tandis qu'il demeura sur terre »; — 1645, 7 mai, ent. de Me Jean de la Grange, conseiller du Roi, élu en l'élection de Limoges et juge d'Eymoutiers, frappé d'apoplexie au sortir de table; — 14 juillet, mention du passage de gens d'armes avec

environ 400 chevaux « au retour de la prinse de Roses en Catalhonie »; — 31 août, décès de Mᵉ Guillaume Cramouzaud, docteur en médecine de l'université de Toulouse, « mon cousin germain, auquel j'avois enseigné la grammaire céans à mon logis l'espace de 4 ans, en compagnie de Mᵉ Boyer, le chanoine, sieur de Claux, Mᵉ Léonard Bardoulat, chanoine, sieur de la Brunetie, Mᵉ Jehan de la Grange, juge, sieur de Courtiaux, et Mᵉ Melchior, son frère, chanoine et prieur d'Anède, despuis l'an 1625 jusques à l'an 1629. Le dict sieur Cramouzaud, deffunct médecin, se retira des estudes de médecine de Tolose dans le mois de juillet 1643 et arriva en cette ville le 27 du dict mois et an; et l'année suivante et immédiate, le 24 may 1644, le dict feu Cramouzaud, médecin, espousa Léonarde Rubent, fille de sire Pierre Rubent, dict le cadet, filz de feu Psalmet Rubent, à 5 heures du matin en nostre église parroissialle. Il vesquit en compaignie de sa femme chez son beaupère jusques à sa mort, fut gouverné et traitté par sa belle-mère et sa femme à rebours de la consulte des médecins, M. Chadourne de Treignac et Mrs Monstre et Degolas, de cette ville, moy présent et voyant ce qui se passoit au gouvernement du dict malade deux et trois fois le jour. Sa maladie estoit une fiebvre chaude aux grandes chaleurs qui ne dura que 14 jours..... »; — 10 oct., MM. les consulz de cette ville, par commandement de Mgr de Vantadour, gouverneur, et de M. de Corberon, intendant, conduisirent 50 hommes d'armes de cette ville à Bonneval de Coussac pour... (la suite en blanc) »; — 22 déc., ent. de Mᵉ Léonard de Chamboux, notaire de Nedde; — 1646, 12 fév., mention du passage à Eymoutiers de la compagnie de M. Capderousse, commandée par M. de la Fourtilliesse, lieutenant; — 4 mars, ent. dans l'église de Léonard Cramouzaud, marchand, âgé de 36 ans, « homme excessivement gros et un des plus gros que nous ayons veu, fort homme de bien... »; — 12 juin, ent. de Léonard Mazeau, métayer, frappé d'un coup de levier par le valet de M. Pierre Devergnas, avocat, et pardonnant « pour l'amour de Dieu » au dit valet; — 12 août, ent. d'Antoinette Bardoulat, ursuline comme ses deux sœurs, « laquelle avoit charge dans le couvent d'enseigner les filles »; — 3 sept., décès de Jean Bourdicaud, sieur de Peyrigeas, au château de Vieilleville. L'autopsie révèle qu'il est mort d'un coup de fusil reçu dans le dos; — 15 sept., décès de Jacques Romanet, sieur de Farssac, âgé d'environ 29 ans, tué en duel par le baron de Lostange; — 27 oct., passage de deux compagnies de carabiniers; — 1647, 4 mai, ent. de Jean Cramouzaud. Le curé ayant refusé de célébrer la messe de huitaine à un autel que les chanoines du chapitre déclarèrent leur appartenir, les héritiers « en desdain de ce, ont empesché les parants de venir à l'offrande et m'ont refusé ma distribution »; — 8 juin, ent. à Lymoges « soubz les arbres de St-Martial, ès tombeaux de ses prédécesseurs, » de Mᵉ Claude Baillot, jadis chanoine à St-Martial et curé de St-Maurice, près Neysson (Nexon?), âgé d'environ 80 ans; — 8 juin, ent. dans l'église de St-Amand-le-Petit, de Mᵉ Gabriel Voysin, curé du lieu; — 25 sept., ent. dans le cimetière de St-Pierre-Château, de sire Jacques Dutour, âgé de 80 ans. « Le chappitre fut appellé et non nostre communauté. On bailla double distribution. J'ay remis la mienne en qualité de vicaire du dict chapitre »; — 24 oct., mention de feu François Duteil, notaire royal et greffier de la châtellenie d'Eymoutiers, dont la veuve morte à l'âge de 80 ans, était restée alitée 30 ans; — 1648, « le dimanche des rameaux 5 apvril, mourut huguenot comme un chien M. de Bethe, paroisse de Sussac, et fut ensevely dans son chasteau de Bèthe, à qui Barthe, ministre et nouvellement converti, refusa la visite par escrit que le mourant luy avoit demandée par lettre aussy (1). Epitaphe du mort: Passant, arreste. || Point ne regrette || le sieur de Bèthe || qui est mort en beste. || Beste en son cœur, || plain de rigueur, || plain de manie || et d'hérésie »; — 1 juillet, mention de la visite de l'évêque de Limoges; — 12 juillet, décès de Mᵉ Martial Dumont, syndic de la communauté des prêtres de N.-D. et chanoine d'Eymoutiers depuis 30 ans environ, âgé de 82 ans, « apprès avoir résigné son canonicat à un sien nepveu, qui mourut à Bourdeaux escolier en théologie, soubz-diacre... »; — 31 juillet, « vendredy au soir, arriva en cette ville Mᵉ Annet de Ventadour, abbé de Meymac, logé chez M. le lieutenant Bardoulat, lequel en qualité de commissaire extraordinaire du Roy pour certaine esmotion qui s'estoit faitte quelques jours avant en la ville de Treignac, il s'y transporta le lendemain premier jour d'aoust, accompaigné de M. Fenix, lieutenant-général de Tulle, mandé de Sa Majesté pour estre adjoinct au dict seigneur de Ventadour affin de faire justice. C'estoit pour avoir excédé un nommé M. Tabouret et

(1) Sur ce singulier épisode, voy. notre *Hist. de la Réforme en Limousin*, p. 195.

ses gentz, qui faisoit la recepte des deniers royaulx dans la province; et estant à Treignac, les habitantz l'en firent fuyr à pleine mi-nuit où il laissa 7 ou 8,000 ll. Mgr de Pompadour s'y employa fort pour eux et comme lieutenant de la province envers le dict seigneur commissaire, frère de Mgr le duc de Ventadour, nostre gouverneur »; — 17 août, ent. de Mᵉ Jacques Lasalle, chanoine, âgé de 68 ans, « soubz-diacre seulement »; — 1649, 37 fév., ent. de dᵉˡˡᵒ Gabrielle Pichard, âgée d'environ 85 ans, « bienfaitrice de l'église de céans pour avoir faict donnation de 1400 ll. qu'est annnellement de rente 70 ll., à condition de dire journellement la première messe en bas et tous les soirs après vespres le salut de la Vierge, ce qui a esté faict cinq ans avant sa mort... »; — 18 mai (*bis*), décès à Brive de Charles de Lévi, sgr duc de Ventadour, gouverneur du Limousin, enterré à Ussel, « où il faisoit d'ordinaire sa continuelle demeure »; — 21 mai, passage de deux compaignies de M. le Prince, commandées par M. d'Auterive, agenois, et M. Lamothe-Argençon, « qui venoit de faire la guerre à Bourdeaux, pour M. d'Espernon. Viendrent (*sic*) d'Userche icy et d'icy à Aubusson... »; — 26 mai, « M. de Chambéret, nommé Henry de Pierre-buffière, fut tué devant Lybourne le mercredi des Quatre-Temps apprès la Pentecoste 26 may 1649, heure de midy. M. Cappet, marié à Sussac, et M. Vacherie qui faisoit jouer les canons, y furent grandement blessés. Ce fut pour l'employ du parlement et pour sa deffense et de toute la Guyenne contre M. d'Espernon »; — 23 juillet, ent. de Geoffroy Brenac à côté de l'autel de St-Roch, du côté de l'Évangile, « où il y eust un grand vacarme par les filles de feu François dit Rigoulène à cause des tombeaux »; — 12 oct., « fut trouvé le corps de Pierre Dumont, jadis chanoine de cette ville, aagé d'environ 28 ans,... tout nud dans une levée proche un bois chastanier, et fut ensevely à la chapelle du dit lieu par permission de la justice de cette ville qui se transporta sur les lieux. Le dict Dumont estoit mal vivant, au dire de ses voysins les habitantz du dict lieu »; — 1650, 14 janv., ent. de Jean de la Grange, « deux garnisons de M. le duc d'Anguien estant en ville dès le 14ᵉ de décembre dernier, mon frère consul »; — 28 fév., ent. dans le moutier de noble François de la Tour, écuyer, sieur de Nouallas, décédé au Pré à la Nauf. « Sa maladie fut une pleurésie qui le porta dans une frénésie de laquelle il mourut sans vouloir boire ny manger, croyant estre empoyssonné » (*sic*); — 8 mars, ent. de Marie Prasbonneau, « confessée par le R. P. Eugène, recollet, nostre prédicateur »: — 5 avril, départ de deux compagnies de cavalerie du régiment de Créquy, commandées l'une par le chevalier de Vivant et l'autre par M. de Femény; — 22 mai, arrivée de la compagnie de M. le marquis de Revel, du régiment de la Miliaret. « Le lieutenant estoit M. Duparc, homme fort sage et fort estimé, autresfois lieutenant de l'aide-major de M. de la Myliaret, grand maistre »; — 20 juillet, décès, après opération du trépan, de Mᵉ Antoine Meilhac, prieur de St-Gilles et vicaire de Vieilleville au moutier; — 5 sept., décès de Mᵉ Antoine Pradilhon, notaire royal, à son retour de Bordeaux « où il avoit demeuré prisonnier tantost trois ans »; — 31 oct., ent. de Mᵉ Jean Meilhac, prêtre de la communauté, « apprès avoir porté l'habit de recollet l'espace de 5 ou 6 ans, d'où il fut renvoyé par les supérieurs du dit ordre *propter quasdam infirmitates sibi illisque cognitas quæ ejus professionem invalidam reddiderunt*..... et mourut en odeur de sainteté »; — 7 nov., ent. de Josias Brenac, prêtre, « soubz le tombeau où il y a pour armes une main tenant un trébuchet pour dire que c'est le tombeau du changeur Brenac »; — 1651, 3 janv., ent. de Jeanne Mons, « laquelle j'avois ouye en confession quoyque ma proche parante et qu'elle eut demeuré servante chez nous 7 ou 8 ans »; — 17 fév., départ de trois compagnies de cavalerie de M. de Renneville; — 11 fév., « sortie de Mr le prince, M. le duc d'Anguin, M. de Conty, son frère, M. de Longueville leur beau-frère, de l'Havre de Grâce où ils estoient arrestés pendant 14 mois. Furent mis en liberté le 11 février 1651 et le cardinal Mazarin chassé de France avec ses troupes »; — 1 mai, procession au village de Bussy, à laquelle plusieurs prêtres de la communauté refusèrent de se rendre. « Ce n'est pas que nous ayons obligation d'y aller, mais seulement de dévotion. On [ne] nous présenta pas un verre d'eau au retour »; — 10 août, ent. dans le moutier de dame Catherine de la Tour, veuve de Mᵉ Antoine de Combort, sgr d'Enval; — 26 nov., ent. de Mᵉ Jean Rubent, docteur en théologie, chanoine théologal d'Eymoutiers; — 1652, 1 janv., ent. d'Hélie Menot, âgé de 86 ans. « Les quatre consuls portèrent le drap mortuaire »; — 13 fév.. ent. d'un homme assassiné sur le pont de pierre; — 6 mars, ent. de Mᵉ Antoine Pradeilh, curé de St-Martial-le-Vieux, près Ussel; — 14 sept., ent. de Mᵉ Jean Baillot, « mon disciple jadis et mon très intime amy, » chanoine de St-Martial de Limoges et curé de Compreignac, puis de St-Maurice, près Nexon; — 8 oct., ent. de Mᵉ François

Boyer, âgé de 77 ans, diacre et premier chanoine de la ville; — 1653, 15 janv., ent. de Me Charles Rubent, sieur de la Varasche, bachelier en théologie, âgé de 39 ans; — 25 fév., ent. de Me Léonard Bardoulat, prieur-curé de Bujaleuf, bachelier en théologie et chanoine d'Eymoutiers; — 1654, « Imposition de la première pierre de la chappelle des pénitentz blancs de cette ville, proche le chasteau de Mgr de Lymoges, laquelle fut mise par vénérable Me Melchior de la Grange, curé de Tarnac et prieur d'Anède, recteur la présente année de la congrégation des dicts pénitents, et prié de ce faire de la part de toute la compaignie... »; — 1653, 5 sept., ent. de Marie Rubent, épouse de Pierre Dutour, me apothicaire. « C'estoit une des plus dévotes filles et amesnettes (1) de ceste ville »; — 16 sept., passage de deux compagnies de cavalerie de M. Lamotte en Cour (*lisez* la Motte-Houdancourt); — 3 oct., décès de Pierre Bardoulat, sieur de Plazanet, âgé d'environ 56 ans, « à son retour de boire des eaux à St-Miont »; — 30 oct. décès à l'hôpital de Thadeus Hanlii, irlandais, soldat au régiment de Farral-irlandais, tué d'un coup de pierre; — *ibid.*, « fut détenu prisonnier icy l'espace de 12 jours Conaudus Farral, generosus, gentilhomme, major au régiment de M. Farral, son oncle, âgé d'environ 25 ans, honneste homme au possible, que j'ay visité souvent; parloit latin et n'entendoit le françois »; — 18 déc., ent. de Gilbert Bouilland, curé de Faux, âgé de 56 ans; — 1654, 7 fév., ent. de Me Pierre Bardoulat, lieutenant des deux juridictions de la ville, juge de Nedde pour MM. de Solignac et juge de Châteauneuf, âgé de 67 ans; — 15 juin, ent. à Limoges, de Me Pierre Delort, receveur des tailles pour le Roi; — 12 juillet, ent. de Léon-Pierre Bardoulat, « âgé de 12 ans moins 4 mois, chanoine de cette ville, lequel a laissé pour successeur en son bénéfice Jacques son frère... Les dicts Léon-Pierre et Jacques Bardoulat, frères, estoient de ce temps escoliers en quatriesme à Lymoges ensemble... »; — 26 juillet, ent. de Jean Pradilhon, fils de Me Antoine Pradilhon, notaire royal, trouvé étranglé dans un étang; — 22 oct., ent. de delle Marguerite de la Seiglière, âgée de 56 ans, sœur de M. de la Seiglière, conseiller clerc au siège de Guéret; — 3 nov., ent. de delle Léonarde Alouveau. « Je fis un petit discours à la grand messe sur l'allusion d'Allouveau à l'alouette, oyseau qui se guinde en haut à perte de vue. Je l'ay mis dans mes cayers funèbres »; — ? déc., ent. de Me François Masmoret, « vicaire au Moutier, âgé de 20 ans et un mois, escolier en réthorique (*sic*) pour la seconde année soubz le P. Galachier, jésuitte, et la première année soubz le P. Garry, aussi jésuitte, qui l'aimoit avec passion..... J'ay regretté ce mien nepveu avec des larmes irremédiables, semblables à celles de Jacob pour son filz Joseph, *si nostras vestris lachrimas componere fas est*. Garçon qui promettoit beaucoup et de grande espérance, qui avoit fait merveilhes 4 mois avant chez les Jésuittes représentant sur le théâtre une tragédie où je fus présent »; — 6 déc., décès en son château de la Rivière, de noble Léon de l'Hermite, sieur du lieu, enseveli dans l'église d'Augne. « Le R. P. François de Négrignac, cordelier, nostre prédicateur la présente année, fut employé pour fère oraison funèbre... »; — 1655, 13 mai, décès de Me Joachim Monstre, *alias* Chambaret, docteur en médecine, « mon cher amy, condisciple, cousin et contemporain, aagé de 65 ans... Il eut exposé sa vie et souffert le marthire pour la deffense de la foy de J.-C. et de la religion catholique, apostolique et romaine... La nuict de sa mort, Mgr François de la Fayette, nostre évesque et prélat, couchait en ville, revenant de Pompadour porter la fille de Mgr de Pompadour, lieutenant-général de la province de Lymousin soubz Mgr de Tureine, nostre gouverneur en chef. Mon dit seigneur l'évesque à qui je dis le premier les nouvelles de la mort de celuy qu'il aimoit uniquement pour luy avoir rendu de bons services de sa profession et longuement et principalement en cette ville, lors de son séjour d'un an entier en l'an 1630, me pria de célébrer la saincte messe ce matin pour le deffunct, à laquelle il assista en nostre église... Quelque temps avant sa mort, il se print à rire. Je luy demande le suject de son rire. Il me dict qu'il se rioit de ce que sa famille pleuroit et qu'il se resjouyssoit de quitter le monde... Je luy dis ce beau verset : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi*, lequel il répéta souvent »; — 27 mai, ent. de Me Antoine Bussy, chanoine, prieur de Bussy, âgé de 58 ans; — 25 mai, passage d'une compagnie de cavalerie de M. de Vendôme, revenant de Catalogne et allant en Flandre. « Nous fusmes exemptz de logement, mais nous payasmes 6 ll. »; — 4 juin, passage d'une compagnie écossaise de cavalerie, « jaçoit que les cavaliers feussent tous françois »; — 9 juin, passage de

(1) Sur le sens de ce mot, qu'on écrit ordinairement *Menettes*, voy. notre *Invent. des Arch. hospit. de la Hte-Vienne*, fonds St-Martial, I F. 1. Cf. la première *Chronique* de Pierre Robert dans nos *Chartes, Chroniques et Mémoriaux*..... p. 289.

4 compagnies de cavalerie du régiment du comte Goar (?), chaque cavalier ayant trois ou quatre chevaux; allaient d'Uzerche à Felletin; — 19 juin, passage d'une compagnie de royal-cavalerie venant de Limoges et allant en Flandre; — 23 juin, passage de 94 cavaliers du régiment de Bonneval auxquels M. le trésorier Chastagnac « fit faire reveue »; — 4 juillet, mention de la frairie de Ste-Élisabeth; — 14 juillet, passage de 2 compagnies de chevaux-légers de la Reine; — 25 sept., décès au bourg de Souviac (Sauviat?) de M. de Ste-Marie, médecin de Mgr l'évêque de Limoges, au service duquel il était demeuré 17 ans; — 31 oct., mention d'un neveu du curé, parti « pour aller estudier au collège de Brive soubz les Pères de la Doctrine »; — 1656, 11 avril, bénédiction de la chapelle des Pénitents blancs; — 6 juillet, décès subit de Mᵉ Jacques Rubent, sieur de la Fontmacaire, chanoine, âgé de 64 ans, « au lever de table »; — 9 juillet, ent. de Jean Bonneau, mᵉ apothicaire, âgé de 55 ans. « Le lendemain apprès le service, mon nepveu Jehan Gaultier, mᵉ apothicaire, fit festin pour les pharmaciens, chyrurgiens et médecins de ce lieu chez Mᵉ Jean Vitet, chyrurgien, dict Printemps »; — 29 juillet, ent. de Jacques Pioson, soldat au régiment de Roannez. « J'ay retenu pour moy et mon droict l'espée du dict soldat de dessus le corps lorsqu'on le mettoit en terre »; — 10 nov., « le vendredy matin, entre 6 et 7 heures, au chasteau d'Anéde, mourut Théophile de Blanchier, marquis de la Villeneuve au comté de Neyde et baron de Lostange, hugenot, estant surprins d'un catarre quasi dire apprès son retour de trois mois de Paris où il avoit faict séjour d'environ un an pour le grand procès qu'il avoit avec M. de Pompadour, lieutenant et gouverneur en cette province. Et fut ensevely à l'hucguenotte dans l'enclos de son dict chasteau avec ses prédécesseurs. Il estoit eagé d'environ 40 ans »; — 30 sept., décès à la Rochelle de R. P. Léonard Duléris, recolet, natif d'Eymoutiers, agé d'environ 68 ans, « lequel avoit en son commencement esté frère mineur à Lymoges et demeura chez les PP. Recollets environ 53 ans. Il estoit grand mathématicien et astrologue et a escrit et mis soubz la presse quelques livres sur ce subject (1). C'estoit mon grand amy, mais surtout grand homme de bien »; — 1657, 5 janv., ent. de Mᵉ Pierre Boyer, chanoine depuis l'année 1599, curé de St-Bonnet, âgé de 70 ans environ; — 8 fév., meurtre de Pierre Gaultier par des hommes masqués *qui honoris gratia non sunt nominandi;* — 12 avril, ent. de François Mané, sourd-muet de naissance, âgé d'environ 20 ans. « Je confessois ordinairement le dict François par signes et luy avois souvent administré le sainct sacrement de l'autel à l'église »; — 8 mai, mention d'une procession à St-Gilles; — 8 mai, décès de Pierre de Lestrade, bourgeois, âgé de 51 ans, après s'être réconcilié avec sa partie adverse contre laquelle il plaidait à Bordeaux; — 22 nov., décès à Limoges de Mᵉ Martial Baillot, sous-diacre et chanoine de St-Martial, agé d'environ 56 ans, « duquel j'avois été précepteur durant 4 ans en compagnie de ses frères, despuis l'an 1609 jusqu'à l'an 1613 »; — 1658, 20 avril, ent. dans l'église de noble Melchior de la Poumélie, écuyer, sieur de la Joubert, âgé de 44 ans; — 27 mai, réception de Mᵉ Louis Gaultier en la communauté des prêtres N.-D., « issue du disner où nous estions 10 prestres communalistes, moy comprins, avec le dict Pasquelet, Pierre Menot, fabriqueur et Pierre Vitet, qui font le nombre de 13 à table »; — 23 juin, décès de Mᵉ Martial Pradilhon, prêtre de la ville, mais non de la communauté N.-D., « à sa faute, qui enseignoit en particulier les enfans de cette ville à la grammaire, » âgé d'environ 80 ans; — 27 juin, meurtre de François Péconnet, médecin, âgé de 66 ans environ, durant un voyage qu'il faisoit à Bordeaux; — « Le 7 aoust 1658 fut roué par main de bourreau au bourgt de Chasteauneuf Pierre du Rouveraud, [de la] paroisse de St-Merd, aagé d'environ 30 ans, non marié, pour avoir tué malheureusement son père. Pour voir cette extraordinaire exécution, quasi la moitié de cette ville se porta au dict lieu »; — « Ce jour-là 7 aoust passa en ville M. de Champigny, intendant à Lymoges, avec sa femme et sa fille d'environ 18 ans, et logearent au logis de feu M. le lieutenant Bardoulat »; — 23 sept., ent. de Léonard du Mazouloubaud, taneur, « fort petit homme, aagé d'environ 90 ans à son rapport, auquel je n'ay peu administrer les saincts sacrementz, causant sa mort inopinée, car il alloit et venoit le jour avant par ville comme sain et gaillard pour son eage. »

(1) Il a publié entre autres ouvrages un traité sur la *Théorie et la pratique des Longitudes.*

GG. 4. (Registre). — In-12, 70 feuillets, papier.

1640-1658. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, François Masmoret; vicaire...?... —

« Registre des publications des bans et mariages qui ont [esté] faictz en nostre église paroissialle N.-D. d'Hesmoustiers par moy, François Masmoret, curé d'icelle, ou par nostre vicaire en mon absence, despuis l'ordonnance de Mgr de Lymoges au synode de Pasques, 19 du mois d'apvril. » — 1640, 16 juillet, mention de Me Léonard des Mazaux, vicaire de Tarnac; — 14 oct., bans du mariage de Pierre Rubent de Lombre sieur de la Vialle, bourgeois d'Eymoutiers et lieutenant de la juridiction de Nedde, avec delle Narde Alouveau, fille du juge de St-Germain; — 1641, 23 janv., bans du mariage d'une fille de Me Desmaisons, juge de Meillars; — 15 sept., bans du mariage de P. Péconnet, fils de Me François Péconnet, médecin; — 20 oct., bans du mariage de Jacques Dutour, me apothicaire, « requérant le dict Dutour en personne, parlant au sieur curé comme il s'alloit mettre à l'autel pour dire la messe paroisiale »; — 1642, 4 fév., mar. de Jean Lamayre, consul, en la chapelle des pénitents, « sans congé des curés »; — 14 sept., mar. de noble Gabriel de Ste-Marie, écuyer, sgr du Bord, avec delle Anne de la Grange, en l'église Ste-Anne; — 1643, 13 août, mar. de Pierre Devergnac, avocat, avec delle Gabrielle Reymond, « avec dispense de Sa Sainteté causant leur parentelle »; — 14 sept., mar. en la chapelle de la Porte-Neuve; — 1644, 24 mai, mar. de Me Guillaume Cramouzaud, « docteur-médecin, receu à Tolose..... Mourut le dict Cramouzaud en ceste ville, au mois d'aout 1645 »; — 24 oct., mar. de Me Claude Barthon de Montbas, chevalier, sgr de Fayolles, avec delle Éléonore de St-Jullien; — 1645, 6 août, mar. de François Bégasse dit Lestourcet, chirurgien; — 30 oct., mar. à Treignac de Pierre Vitet, chirurgien; — 1646, 17 juin, « Pierre Lavergne de Villevaleys espousa, en nostre église, Jeanne Mons, fille de Jabou, nostre cousine et servante durant sept ans, contre mon avis ». (Cf. GG. 3. 1651); — 1647, 24 fév., mar. de Me François Rubent, médecin, avec delle Magdeleine Deloménie; — 1648, 16 fév., mar. de Jean Rubent avec Jeanne Péconnet, et de Geoffroi Rubent avec Léonarde Péconnet. « Les deux frères espousarent les deux seurs »; — 16 fév., mar. célébré en la chapelle de Combas; — 16 fév., « j'ay délivré congé à Jehan Lafaye, cy-devant vicaire au moustier, pour aller espouser (c.-à-d. marier) Anne Vilatte à Bourganeuf »; — 11 juillet, « j'ay délivré congé à Me Jacques du Maspecou, cy-devant vicaire de Vielleville dans le moustier, pour aller espouser, le lendemain dimanche 12 du dict mois, à Peyras, Andrine de Trasmonteil, habitante de la dicte ville et paroisse. » — « Taxe des expéditions de Rome. Dispenses de mariage en cour de Rome. Dispense *in 4° de contrahendo cum causa, 40 ll., sine causa, 60 ll.*; *de contracto*, 136 *ll. In-3° et 4° de contrahendo cum causa 30 ll., sine causa 130 ll., de contracto 140 ll.*, etc. Bulles de compaternité *de contrahendo cum causa 280 ll.* Quand les parties se sont cognues charnellement ou se sont mariées ignorant la parenté, l'on peut avoir les dites dispenses *in forma pauperum* sur une attestation de pauvretté de leur official diocésain, et cousteront environ 60 ll. in 4°... mais au 2e dégré elles cousteront 150 ll. Compain, advocat et banquier à Lyon, rue Saint-Jean. Faict le 22 juillet 1650. Masmoret, curé d'Hesmoutiers. » = (A partir de 1649, les actes de mariage ne mentionnent plus que les noms et prénoms des parties sans aucun détail. On peut relever cependant par exception les actes suivants) : 1654, 17 janv., mar. à Tulle de Me Pierre Bardoulat, trésorier de France, avec delle Marie-Thérèse Salvanye; — 15 fév., mar. de Me Grégoire Chastaignac, sieur de Narbonné, avec delle Louise Bardoulat. Discours prononcé par le curé d'Eymoutiers « aux nopces de Mr. de Narboneys à Esmoutiers : ....

Monsieur et vous, Madamoiselle, vous voyla assemblés par un sainct et sacré lien de mariage. Gardés fidèlement la parole que vous vous estes donnée l'un à l'autre, si vous voulés que le grand Dieu qui vous a liés se tienne avec vous. Rendés-vous un amour et bienveillance réciproque[s] et faictes tous les jours, par vostre bonne intelligence, de nouveaux nœuds à ce lien. Vous, Madamoiselle, rendés l'honneur, le respect et l'obéyssance que vous debvez à Mr. vostre mary. Et vous, Monsieur, aymés vostre femme comme vostre chère moitié et vostre bonne compagne. Ne soyés tous deux qu'une mesme ame et qu'un mesme cœur, et qu'il n'y ait rien au monde qui puisse faire bresche à une si belle et saincte union. C'est ce que je vous recommande aujourd'huy de la part de Dieu. A quoy l'Eglise, nostre bonne mère, me commande d'ajouster que, si vous devés attascher inséparablement vos affections l'un à l'autre, vous [ne] debvés pas aussi vous abandonner de telle façon à ces amitiés que vous mettiez en oubly ce que vous devés à Dieu. Et par ainsi, je vous exhorte en second lieu de conserver à Dieu sa place que vous luy devés en vostre cœur, et luy donner parfois audience pour recevoir ses sainctes inspirations. Prenés parfois quelque heure pour penser à luy. Séparés par fois vos couches et vous abstenés par fois, pour vacquer avec

plus de pureté à la dévotion et à la prière, singulièrement aux solemnités de l'Eglise. Résolvés vous de vivre en la crainte de Dieu et en l'observance de ses commandemens. Que sa saincte volonté vous soit plus chère que toute autre. Que le premier de vos soingtz soit que les enfans qu'il vous donnera et toute vostre famille le servent et luy obéissent comme il luy appartient. Ainsi, il bénira vostre mariage, vous assistera à supporter les charges d'iceluy, bénira vos enfans, les eslèvera en sa craincte et, à la fin de vos jours, et eux et vous et nous faira participantz de la gloire éternelle à laquelle nous conduise le Père, le Filz et le Saint-Esprit. Amen. » — 1655, 27 nov., mar. de Me Jean Decordes, sgr. du Brueil, avec delle Françoise Rommanet, delle de Farssac ; — 1656, 27 fév., mar. de Jean Gaultier, me apothicaire ; —20 oct., mar. à Ste-Marie de Châteauneuf de Me Martial Juxtaud, apothicaire ; — 30 nov., mar. en l'église de St-Vict, de Pierre Bonneau, me apothicaire, avec Jeanne Alamay, fille de Me Alamay, « procureur d'office de La Croisille, et à présent demeurant au chasteau de Pontfeuille comme fermier ; » — 1657, 6 fév., mar. d'Antoine Guilhot, « mulatier » ; — 12 fév., mar. de Jean Coste dit Calirou, « hospitalier, » avec Léonarde Marssion, servante chez Mr. de Valeaux, juge de Ste-Anne ; — 26 avril, mention de M. du Prat, sgr. d'Aigueparse, demeurant à Limoges ; — 22 mai, mar. de Pierre de Domps, « pauvre mendiant à la porte de nostre église » ; — 26 mai, « lorsque nous gaignons le jubilé universel en cette ville », mar. de Pierre Vigeoas, sur dispense obtenue de l'official de Limoges, « le seigneur évesque, estant à Paris » ; — 17 juillet, mar. de Jacques Destropt, menuisier, « lequel me doit faire une chaire (*sic*) percée, et par ce, je [ne] luy ay rien prins de son mariage » ; — 15 juillet, « Marguerite Redon, femme de Menot, a espousé à St-Léonard et au pont de Noblat Léonard Auroux, blanchisseur, après l'avoir refusée par plusieurs fois, sur l'incertitude de la mort du dict Menot, son mary. Elle a faict faire une faulcetté (*sic*) qu'on dict escritte et signée de ma main, de quoy nous sommes en procès » ; —21 oct., mar. dans la chapelle des pénitents blancs de Me Bernard Rubent, médecin ; — 1658, 24 fév., mar. de Jean Arfeuille, célébré à 6 heures du matin ; — 24 fév., fiançailles de Jean Gassies. « Il y eut feste à soupper, point de fiancailles devant moy ». = (Au rebours du registre) : Extrait du ***Recueil général des affaires du clergé de France***, tome IV : Édit royal de l'an 1606, relatif aux mariages, art. 12 ; — autre édit royal donné à Melun, relatif au même objet, art. 25 ; — édit des États de Blois relatif à la proclamation des bans, art. 40 ; — exorcisme contre les maléfices qui surviennent quelques fois aux nouveaux mariés, extrait du livre de Tobie, VI ; — ***de cognatione spirituali quæ matrimonium impedit, de conconfirmatione, de confessariis, de affinitate, de dispensationibus***, etc. ; — exemple curieux de consanguinité : « Jehan de Maumont, escuyer, sieur de Ponfeylle et despuis sgr. du Chaslard de Bujaleuf, espousa en premières nopces Susanne Hugon, seur de Philippes Hugon, escuyer, sieur de la Gardelle, || et le dict Philippes Hugon espousa Gabrielle de la Rigondie, vesve de Mr. Martin, président de Lymoges. || La dicte Susanne et Philippes Hugon, seur et frère, venants à mourir tous deux, le dict Jean de Maumout espouse la dicte Gabrielle de la Rigondie, vesve pour la seconde fois ; laquelle venant à mourir, le dict de Maumont demeure veuf pour la seconde fois aussy (*sic*) que sa feu femme. || Ors, en ce temps là, [le] père de la dicte Gabrielle de la Rigondie, juge de Chasteauneuf et sgr. du Chaslard, aagé d'environ 70 ans, espousa Jehanne de la Brousse, laquelle arrivant vesve par la mort du dict de la Rigondie, || le dict de Maumont espousa la dicte Jehanne de la Brousse, || en sorte qu'il est vray à dire que le dict Maumont a espousé en son vivant sa belle-sœur, femme de son beau-frère, jadis le sieur de la Gardelle, || et a aussy après espousé Jehanne de la Brousse, sa tante, femme de son beau-père jadis, le tout légitimement et licitement, tant il est vray que ***affinitas non parit affinitatem***. Escrit pour servir de mémoire ce 16 may 1657. Il me semble qu'il n'est pas hors de propos d'establir cette maxime pour règle générale, que je n'ay jamais leu ny trouvé dans les livres : Les consanguins de ma femme me sont affins, mais ses affins ne me sont rien. *Require* RUBUFFUM ***in sua Praxi***, 567. MASMORET, curé. »

GG. 5. (Cahier). — In-4°, 17 feuillets, papier.

1658-1659. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés, Dutour et Jean de la Grange. — Baptêmes et enterrements. — 1658, 27 nov. bapt. d'un fils de Me Antoine Bourdicaud, contrôleur en l'élection de Bourganeuf ; — 1659, 25 mars, bapt. de Joseph Masmoret. Parrain Philippe Masmoret « qui a donné le nom à monseigneur saint Joseph » ; — 19 août, bapt. d'un fils de Me François Romanet, procureur de la châtellenie de monseigneur de Limoges ; — 25 oct., parrain, Me François Ruben, docteur en médecine ;

— 11 nov. bapt. d'un fils de Me Jean de la Grange, baron de Tarnat; = 1658, 1er nov., ent dans le chœur de Me François Masmoret, curé de la dite église et vicaire de l'église collégiale, âgé de 76 ans; — 7 nov., ent. dans le sépulcre de l'église collégiale de Me Philippe Roumanet, écuyer, sieur de la Vareilhe, âgé de 74 ans; — 10 déc., ent. proche l'autel Saint-Éloi, de Me Pierre Pradilhon, notaire royal de la confrairie des Pénitents blancs; — 1659, ent. dans le couvent des Ursulines de dame Gabrielle Bardoulet, sœur de Saint-Benoît.

GG. 6. (Cahier). — In-4°, 49 feuillets, papier.

1660-1670. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, Jeau Delagrange. — Baptêmes. — *Sit nomen Domini benedictum in sæcula.* — 1660, 1er fév. mention de honorable Pierre Devergnias, capitaine major au régiment de M. le duc d'Anville; — 10 fév., parrain Me Pradilhon, lieutenant de M. le grand prévôt; —29 fév., parrain, Me Pierre Dutour, apothicaire; — 6 juin, parrain, Me Pierre Pascalet, notaire royal;—8 juillet, parrain, Léonard Brenac, consul; — 22 juillet, parrain, Me Melchiol (*sic*) de la Grange, prieur de Nedde, curé de Tarnat; — 17 août, parrain, Me Pradilhon, sieur de Chanenjaufre (?), lieutenant de M. le grand prévôt; — 30 août, parrain, M. Pierre Pasqualet, juge de Laron et de Tarnat; — 14 nov., bapt. d'un fils de Pierre Nony, me chirurgien; — 1661, 29 mars, parrain, Me Antoine Pichard, chanoine; — 16 juillet, «... jour auquel nostre esglise de Nostre-Dame fust réconciliée, ayant esté polluée par divers playes que les fusilliers qui levoient les tailles donnèrent à Léonard Lyoné, dict La Courte; le mesme jour donc furent baptisées Josèphe et Anne Bastier... »; — 8 juillet, bapt. d'une fille d'Estienne Dual, originaire de Lorraine, et de Catherine Royer, sa femme, lesquels demeurèrent longtemps icy, estans employés à faire des bouquets pour les autels. » Parrain, Me Antoine Ruben, sieur de Laviale, avocat au parlement de Toulouse; — 13 sept., parrain, Me Pierre Dutour, curé de Domps; — 24 nov., parrain, Me Pierre Bonneau, apothicaire; — 26 nov., parrain, Me Pierre Delombre, lieutenant des juridictions d'Eymoutiers; — 1662, 15 mai, parrain, Me Francois Besasse, chirurgien; —31 mai, parrain, Me Jacques Bardoulat, sieur de Planchemouton, commissaire dans la grande prévôté; — 16 juillet, parrain, Me Antoine Coutisson, vicaire de St-Julien; — 1er oct., parrain, Louis Vitèle, « escholier en philosophie; » — 29 oct., parrain, Pierre Devergnias, « lieutenant major dans le régiment du Lymouzin »; — 1er nov., parrain, Me Jean Lafaye, dit Chérubin, prêtre, vicaire de Messieurs du chapitre;—26 nov., bapt. d'un fils de Jean Gaultier, me apothicaire; — 1663, 2 janv., bapt. de deux garcons jumeaux; — 4 fév., bapt. de deux enfants jumeaux, dont une fille; — 8 juillet, parrain, Michel Masmouret, consul; — 10 aout, bapt. d'une fille de noble Josias de la Pouмélie, sieur Delajobert (*sic pro* l'Age-Aubert). Parrain noble Jean-Charles de la Poumélie, sieur de la Judie; —9 sept., parrain, Jean Gramania, me chirurgien; —21 oct., parrain, noble Pierre Roumanet, sieur de Beaune; — 11 nov., bapt. d'un fils de Pierre Dutour, me apothicaire; — 1664, 30 janv., parrain, Jean Menot, me apothicaire; — 3 aout, parrain, Me Pierre Pasquelé, juge de Laron; —26 oct., parrain, noble Germain de Vielfond (?), écuyer, sieur de Villafounays; —3 nov., bapt. d'une fille de Jean Menot, le jeune, apothicaire. Parrain, maître Jean Menot [l'aîné], aussi apothicaire; — 1665, 22 fév., bapt. de deux jumelles. Parrain de l'une, Me Pichard, chanoine; parrain de l'autre, Jean Lafaye, prêtre et syndic de la communauté de Notre-Dame; — 5 mars, bapt. d'une fille de Me Psalmet Gautier, notaire royal et praticien; — 19 mars, parrain, Philippe Ruben, « nostre escholier »; — 10 juillet, parrain, Pierre Péconnet, consul; — 3 sept., bapt. d'une fille de Me François Rubent, docteur en médecine, et de Magdeleine Delominie (*sic*) sa femme. Parrain, Me Léonard Delominie, chanoine; le dict baptême fait « avec le consentement de Me Coste chanoine théologal, comme ayant commission de MM. du chapitre pour la paroisse de St-Pierre-Chasteau »; — 15 nov., bapt. de Marie, « fille d'un certain incogneu, » et de la Quiquine. Parrain, noble Pierre-Antoine de la Poumélie, « faisant pour MM. d'Esmoutiers »; — 1666, 3 janv., bapt. d'une fille de Jean Apvril, me chirurgien; — 19 fév., bapt. de Jacques Guerre, « fils de pauvres passants, s'estant arrêtés par contrainte au village de la Coussiverie, d'où le dict Jacques a esté porté à la haste à l'église de Nostre-Dame d'Esmoutiers, estant en danger de mort »; — 16 avril, parrain, noble Gabrielle de l'Hermitte, sieur de la Rivière; marraine, noble dame Catherine Eymerin (?) de l'Asyle-au-Bois; — 21 déc., parrain, M. Jean de Chaverebière, curé de St-Hilaire les Combes; marraine, delle Jeanne de Pradel, femme de M. le lieutenant particulier d'Uzerche, » faisant pour delle Jeanne Chaussade, veuve de Léonard Grenallie,

en son vivant lieutenant particulier du dict Uzerche; » — 1667, 24 avril, parrain, Me Martial Dutour, juge du Chalard; — 6 mai, parrain, Me François Roumanet, procureur d'office de Mgr. de Limoges; — 4 juillet, parrain, Me Jean Geneste, chirurgien; — 31 juillet, parrain, Me Jean Hulin, maître de musique; — 10 sept., parrain, Me Jean Lafaye, « vicaire dans l'église de MM. du chapitre de la présent ville, et prestre et syndic de nostre communauté »; — 1668, 6 fév., bapt. d'une fille de Antoine Lafaye, consul; — 10 mars, parrain, Me Pierre Rubent, sieur de l'Ombre, lieutenant d'Eymoutiers; — 7 juillet, parrain, M. Benoit Rubent, prêtre de la communauté d'Eymoutiers; — 11 oct., bapt. d'une fille de noble Josias de la Poumélie, écuyer, sieur de Lajoubert. — (A la suite du précédent article) : « Il faut marquer le jour de la naissance de l'enfant et s'yl est légitime ou illégitime, et bien spécifier les paroisses des baptizés et des parrains et marraines. Faict au cours de la visite, le 14 d'octobre 1668. Lafon, *curé de Meymac, visiteur* » (1); — 1669, 11 fév., bapt. d'un fils d'Anne Margon et de père inconnu; — 1er juillet, bapt. d'une fille de Me Antoine Rubent, sieur de Laviale, procureur d'office de MM. du chapitre; — 3 nov., bapt. d'un fils de M. Jacques Bardoulat, sieur de Planchemouton, et de delle Anne de l'Hermitte. Parrain, Me Léonard Bardoulat, chanoine; marraine, noble delle Dubois; — 27 déc., bapt. d'une fille de Marguerite Mourillon et de père inconnu; — « En la présente année 1670, le roy Louis quatorze ordonna que les baptesmes, mariages et mortuaires seront mis en un mesme registre, dans l'ordre qui suit. » = (Les feuillets suivants sont en blanc, sauf le dernier qui donne la liste des prédicateurs de l'Avent et du Carême à Eymoutiers, entre 1659 et 1678) : 1659, le R. P. Desvrignières (?), jésuite; 1660, le R. P. Alipe, de l'ordre des Augustins; 1661, le R. P. Alesme, des FF. PP.; 1662, Me Martial Leymarie, docteur en théologie, prêtre de St-Michel de Limoges; 1663, le R. P. Théodore, carme déchaux; 1664, le R. P. Thomas, de l'ordre des Augustins; 1665, le R. P. Bernardin Rogerie, carme déchaux; 1666, le R. P. Deschamps, de l'ordre des FF. mineurs; 1667 .....; 1668, le R. P. Étienne, récollet de St-Léonard; 1669, « le Père assistant des Feuillants, qui, estant général de son ordre, avoit presché à St-Martial de Limoges, prescha à Emoustier advent et caresme, estant consuls Pierre Menot, Jean Larue, Jacques Bardoulat, sieur de Planchemouton, et Jean Vitet, dit Printemps »; 1670, le R. P. Brassard, récollet de Tulle; 1671, le R. P. Bonardeau, jacobin de la ville de St-Germain; 1672, le R. P. Henry, récollet à Ste-Valérie de Limoges; 1673, Mons. Sage, prêtre de Brive, ancien curé de Cublat, étant consuls Psalmet, Gautier..... Léonard Reymond, dit Chambouly; 1674, Mons. Lacoste, théologal et curé d'Eymoutiers, étant consuls Jacques Bachellerie, Psalmet Menot; 1675, le P. Benoit, récollet, de la famille des Martin, marchands à Limoges, étant consuls Ruben, sieur du Rabaseyx, Psalmet Masmoret, Jean Dulac; 1676, le P. Duteil, du bas Limousin, cordelier, étant consuls Psalmet Gauthier, notaire, Jean Vitet (?), chirurgien, Pierre Ruben de l'Ombre et Pierre Masmoret; 1677, M. Leychousier, curé de N.-D. d'Eymoutiers, étant consuls Pierre Menot, procureur fiscal, Pierre Vitet, chirurgien, Jean Larue, Jean Reymond; 1678, le R. P. Avril, augustin de Limoges, étant consuls Léonard Bardoulat, Jean Bourdicaud, sieur du Melz, Guillien (Quinat et Léonard Mathely, dit Poulière. (Cf. ci-dessus GG. 1 (*bis*) et 3.)

GG. 6 bis. (Cahier). — In-4°, 13 feuillets, papier.

1661-1669. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, Jean de la Grange. — Mariages. — (Mentions très sommaires. La plupart des noms se retrouvent d'ailleurs dans le registre baptistaire qui précède.) — 1661, 19 fév., mention de Me Jean Hulien *alias* Hulin, maître de musique; — 23 juin, mar. de Me Jacques Delableynie avec delle Delestang; — 1662, 9 oct., « les bans publiés sans aucune opposition, j'ay baillé permission par escrit d'aller espouser où bon leur semblerait à Mathurin de Masaudon, paroisse de St-Léger-la-Montagne, et à Marie Bonneau, de nostre paroisse »; — 1663, 19 août, mar. de Antoine Ruben, sieur de Lavialle, avec Jeanneton de Chanerebière; — 1668, 22 janv., permission à Me Martial Dutour, juge du Chalard, et à Louyse Dalesme « d'aller prendre la bénédiction nuptiale à Bujaleuf, les bans ayant esté publiés sans aucune opposition »; — « Il faut marquer le jour des fiançailles et des publications des bans et marquer deux ou trois tesmoins et les faire signer ou déclarer qu'ils ne le scavent. Il faut aussy mettre les dattes [tout] du long, non en chiffre. Faict au cours de la visite, le 14e d'octobre 1668. L. Lafon *de Meymac, visiteur, député*... Le même jour, avons visité le reliquaire de verre enchassé dans

(1) Il n'est qu'à moitié tenu compte de cette prescription dans les articles qui suivent.

du cuivre, faict en forme pyramidale, dans lequel avons trouvé des reliques de saint Psalmet, de saint Thomas, évesque de Canterbie (*sic*), de la pierre de l'estable de Bethléem et plusieurs autres. L. Lafon, *visiteur;* Deschamps, *curé de St-Germain et adjoint;* Delagrange, *curé d'Eymoutiers* ».

GG. 7. (Cahier). — In-f°, 8 feuillets, papier.

Janvier-Juin 1669. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers.— Curé, Jean Delagrange.—Baptêmes, mariages et enterrements. — (Il y a plusieurs feuillets en double.) — 20 janv., parrain, Me Antoine Coutisson, vicaire du chapitre; — 5 fév., bapt. d'un fils de Me Bernard Ruben, docteur en médecine. Parrain, Me Jean Pradilhon, chanoine; — 22 avril, mention de Me Jean Guion, curé de St-Amand; — 7 juin, ent. de François Menot, maître chapelier, « qui décéda sur le chemin de Lymoges »; — 19 juin, ent. d'une fille de Pierre Menot, greffier de Mgr. de Limoges.

GG. 8. (Cahier). — In-4°, 4 feuillets, papier.

Janvier-Février 1670. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, Jean Delagrange. — Baptêmes, mariages et enterrements. — (Le recto du feuillet est consacré aux baptêmes; le verso est réservé aux mariages ou aux enterrements.) — 6 janv., mention de Jean et Joseph Parrinet, marchands pelletiers; — *ibid.*, mention de Léonard Cramouzaud, Jacques de la Bachellerie et François Larue, taneurs; — 10 janv., mar. d'une fille de Jean Cramouzaud, gantier; — 15 janv., mention de Jean Duteil, corroyeur; — 4 fév., mention de Jean Reymond, taneur; — 15 janv., mention de M. François Dutheil, corroyeur; — 6 fév., parrain, Me Jean Pasquelet, curé de St-Julien; — 4 fév., mar. de Léonard Périer, chapelier, avec une fille de feu Léonard Coutisson, taneur; — *ibid.*, ent. d'un fils de Jean Pasquelet, notaire royal.

GG. 9. (Cahier). — In-4°, 27 feuillets, papier.

1671-1673. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, Jean Delagrange. Vicaire, J. Gayon. — Baptêmes, mariages et enterrements.— 1671, 4 janv., parrain, Gabriel Pouret, archer de la ville d'Eymoutiers; — 12 janv., bapt. d'une fille de Pierre Dutour, apothicaire; — 17 janv., ent. de Suzanne Menot, âgée de 50 ans, « estant tombée du grenier dans le degré de la chambre en dessoubs, vesquit près d'un mois quasi toujours assoupie »; — 21 fév., ent. de Me Jean Laffaye, prêtre, demi-prébendier en l'église collégiale d'Eymoutiers. Présents, autre Jean Laffaye, prêtre, et Jean Nony. (Le dit article a été reproduit une seconde fois au bas de la page suivante et mentionne comme témoins : Jean Laffaye, prêtre, et autre Jean Laffaye, marchand);— 12 avril, ent. de Nicolas Lemaigre, « pauvre, âgé de 20 ans, dont le corps a esté inhumé dans le cimetière des pauvres de l'église paroissiale »; — 6 mai, parrain, Léonard Avril, pêcheur; — 30 mai, ent. de Pierre Rubent, sieur de Neufvialle, chanoine, âgé de 72 ans; — 8 juin, mar. de Me Silvain Regnaud, sieur des Villates, fils de Me Jean Regnaud, sieur de Chatenille, lieutenant criminel de la Marche, demeurant à Guéret, avec dlle Françoise, fille de Jean Delagrange, écuyer du roi, baron de Tarnac; — 22 juin, parrain, Me Léonard Vitet, chirurgien; — 14 juillet, ent. de Jean Beaumont, pêcheur; — 11 août, mention de Jean Mano, marchand brodeur; — 21 août, ent. d'Anne Menot, « qui faisoit profession vivante de perpétuelle virginité », âgée d'environ 84 ans. Présents, Martial Menot, chirurgien, son frère, et François Menot, prêtre, son cousin; — 23 août, bapt. de Jean, fils d'autre Jean Avril, chirurgien; — 28 août, ent. dans la chapelle des Romanet, d'une fille de noble Josias de la Poumélie, sieur de la Jobert, écuyer du roi; — 28 août, mention du sieur Galas, muletier; — 31 août, parrain, Jean Lavergne, muletier; — 8 sept., bapt. d'un fils de Joseph Reymond, taneur. Parrain, Gabriel Gommoulet, notaire; — 14 oct., parrain, Me Melchior Delagrange, chanoine d'Eymoutiers; marraine, Françoise Cramouzaud, femme de Jacques Nony, taneur; — 7 oct., ent. dans la chapelle des Roumanet d'un fils de noble Philippe de la Tour, chevalier, sgr. de Neufvillars; — 11 oct., bapt. d'une fille de noble François Bourdicaud, sieur de Peyrigeas, écuyer, et de dame Catherine d'Aubusson; — 7 nov., ent. dans la chapelle des Pénitents bleus d'une fille de Léonard Bonaval, chaudronnier; — 10 nov., mention de Me Pierre Brenac, notaire royal; — 13 déc., parrain, Pierre Coutisson, vicaire de St-Pierre-Château; — 1672, 7 janv., ent. de Me Bernard Rubent, docteur en médecine; — 6 mars, ent. d'un fils de Me Barthélemy Leyraud, âgé de sept ans, « dont le corps devoit estre inhumé selon l'ordonnance de la justice dans l'église paroissiale de N.-D., devant saint Joseph, en présence de Me Pierre Brenac, notaire royal, et du sieur Léonard Leyraud, parrain du dit feu; et néantmoins, parce que Léonard

Fayaud fist force, on l'inhuma dans le cimetière »; — 21. mars, ent. dans la chapelle des Boudicaud, adhérente à l'église paroissiale, d'un fils de Me François Boudicaud, sieur de Peyrigeas; — 3 mai, bapt. d'une fille de Me Antoine Rubent, avocat et procureur d'office d'Eymoutiers; — 14 juin, bapt. de Marie Faure. « Sa mère estant venue à Eymoutiers au jour de saint Psalmet, en dévotion, s'accoucha de la susdite Marie dernier (*sic*) l'église paroissiale de N.-D. du susdit Eymoutiers, et c'est la raison pourquoy on l'a faict appeler Marie »; — 15 août, parrain, Baptiste Nony, chirurgien; — 14 sept., bapt. d'une fille de Martialle Biasle et de père inconnu; — 30 sept., ent. de Jean Pichard, vicaire de l'église collégiale, âgé de 76 ans; — 6 nov., ent. dans l'église collégiale de noble Germain de Pichard, sieur de Villejouneyx, écuyer, âgé de 71 ans; — 1673, 2 janv., ent. dans l'église paroissiale d'une fille de François Fayaud, maître pelletier, âgée de quatre ans.

GG. 9 bis. (Cahier). — In-4°, 16 feuillets, papier.

1675. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, Delacoste. Vicaires, François Vilgouleyx, Simon Reymond et A. Coutisson. — Baptêmes, mariages et enterrements. — (Cahier en mauvais état. Beaucoup d'articles sont illisibles.) — 14 avril, bapt. d'un fils d'Estienne Lemasson, maître maçon. Parrain, Pierre Dumazet, maître architecte; — 16 juillet, mention de Me Antoine Lafaye, arpenteur; — 25 juillet, parrain, Me Jean Angleraud, régent; — 25 août, parrain, Léonard de St-Amand, poissonnier; — 25 sept., parrain, Me Lassaigne, clerc de la paroisse de St-Pierre-Château; — 21 nov., présents, Pierre Coutisson, vicaire; Jacques Coutisson, médecin; François Faye, marguillier.

GG. 10. (Cahier). — In-4°, 9 feuillets, papier.

Janvier 1678-mars 1679. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, Leychousier. Vicaire Vilgouleyx. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1678, 9 janv., bapt. d'un fils d'Antoinette Serre et de père inconnu. Parrain, Clément d'Auvergne, tisserand; marraine, delle Léonore de Bardoulat, fille de Mr. de Plazanet, trésorier de France; — 21 janv., ent. de Pierre Bonneau, chirurgien, âgé de 20 ans; — 16 fév., présent, Léonard Vitet, docteur en médecine; — 17 avril, Pierre Veyriras, « courratier »; — 17 mai, parrain, Jean Angleraud, régent; — 12 sept., ent. dans l'église paroissiale d'une fille de Jean Cramouzaud, âgée de 5 jours; présent, Psalmet Masmoret, apothicaire; — 15 sept., parrain, M. Pierre Bouneau, apothicaire; — 10 oct., ent. dans l'église paroissiale de Melchior Germain, archer, âgé de 25 ans; présents, Nicolas Germain, corroyeur, et Pierre Menot, procureur fiscal; — 10 déc., ent. dans l'église de Me Jacques Rubent, sieur de Neufvialle, gentilhomme ordinaire de Monsieur, demeurant en la paroisse de St-Pierre-Château, âgé de 34 ans environ; présents, Me Jean Pradilhon, chanoine, Me Philippe Rubent, et Me Antoine Rubent, sieur de la Vialle, juge des juridictions de la ville; — 1679, 6 janv., ent. d'Antoine David, maître doreur; — 6 mars, parrain Léonard Brenac, apothicaire; présent, Étienne de St-Amand, « courratier », et Pierre Dubary, praticien; — 11 mars, parrain, Joseph Bardoulat, chanoine; marraine, delle Peyronne de Baluze de la Villeneuve, femme du juge du lieu; — 9 avril, bapt. d'un fils de François Cramouzaud, pelletier. Parrain, Mathieu Périer, drapier; — 11 avril, présents, P. Romanet, praticien, et François Felletin, patissier.

GG. 11. (Cahier). — In-4°, 5 feuillets, papier.

1679. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé..?. Vicaire, Vilgouleix, *loco rectoris*. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 24 mai, présent, Pierre Avril, chirurgien; — 27 mai, présents, Jean Cramouzaud, pelletier, et Jean Reymond, corroyeur; — 22 juin, ent. dans l'église du chapitre de delle Françoise Forest, âgée de 63 ans, femme de noble Jean Delagrange, baron de Tarnac. Présent, Baptiste Nony, chirurgien; — 14 déc., ent. dans l'église de Me Pierre Rubent, sieur de l'Ombre, lieutenant des deux juridictions de la ville, âgé de 66 ans. Présents, Jean Delagrange, gentilhomme et baron de Tarnac; Jean Rubent, sieur du Mas, et Antoine Rubent, sieur de la Vialle, juge des deux juridictions de la ville.

GG. 12. (Cahier). — In-4°, 2 feuillets, papier.

1681. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé..?... Vicaire, François Vilgouleys, *loco rectoris*. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 20 oct., parrain, Jean Menot, apothicaire; — 21 oct., ent. dans l'église de Paule Pichard, femme de Jean Vitet, chirurgien. Présents, Léonard Vitet, docteur en médecine; Pierre Vitet, chirurgien, et Jean Avril, chirurgien; — 25 nov., parrain, Pierre Lafaye, curé de

Beaumont; — 30 nov., présent, Jean Lafaye, chanoine; — 18 déc., parrain, Jean Geneste chirurgien; — 30 déc., parrain, Étienne Montoire, maître de musique. Présent, Martial Menot, receveur des tailles.

GG. 13. (Cahier). — In-8°, 8 feuillets, papier.

1682. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé..?. Vicaire, François Vilgouleys, *loco rectoris*. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 17 janv., ent. dans l'église de d^{elle} Marie Pradilhon, veuve de Guillaume Rubent, procureur fiscal, âgée de 62 ans. Présents, Jean Pradilhon, chanoine, et François Ruben, docteur en médecine; — 10 août, présents, Antoine Riffaterre, corroyeur, et Léonard Rubent, pelletier; — 30 août, bapt. d'une fille d'Antoine David, doreur; — 15 sept., ent. dans l'église de Me François Chastaignier, « escrivain de la ville d'Ussel »; — 14 oct., parrain, Jean Angleraud, régent; — 22 oct., parrain, Jacques Rubent, prêtre de l'Oratoire, ancien prieur de Bujaleuf; marraine, Magdeleine Cramouzaud, femme de Me Pierre Menot, procureur fiscal; — 3 déc., présent, Jean-Melchior Delagrange, sgr. de Faux, chanoine d'Eymoutiers.

GG. 14. (Cahier). — In-4°, 48 feuillets, papier.

1683-1688. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, Leychouzier. Vicaires, François Vilgouleys et Louis Gaultier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1683, 2 mars, mention de Me Pecconnet, curé de Domps; — 12 mars, bapt. d'un fils d'Antoine Veytizou, pelletier; — 15 mars, ent. dans l'église de Léonard Glanjaud, boucher; — 5 avril, présents, Jean Bonnaud, prêtre, et Jean Geneste, chirurgien; — 10 mai, bapt. d'un fils d'Anne Faye et de père inconnu; — 10 mai, bapt, d'une fille de Geoffroy Pecconnet, apothicaire; — 12 mai, bapt. d'un fils de Psalmet Masmoret, apothicaire. Présent, Léonard Masmoret, curé de Bussy; — 15 sept., ent. de Léonard Nony, marchand, âgé de 25 ans, en présence de Pierre Avril, apothicaire; — 5 déc., ent. dans le chœur de l'église de Me Delagrange, sieur de Laffaud, chanoine de l'église d'Eymoutiers, âgé de 65 ans, « en présence du sieur Simon Duchiron, musicien »; — 1684, 16 avril, bapt. d'une fille de Léonard Brenac, apothicaire; — 1er mai, présent, Léonard Vitet, docteur en médecine; — 7 août, mention de Louis Vitet, m^e chirurgien; — *ibid.*, présents, les sieurs Jean et Pierre Avril, apothicaires; — 18 sept,, présent, Charles Voysin, apothicaire; — 24 oct., ent. dans l'église devant l'autel St-Jean, de Léonard Menot, fils de Pierre Menot, procureur fiscal. Présent, Martial Menot, receveur des tailles; — 1685, 16 avril, ent. dans l'église de noble Jean Delagrange, « sgr. baron de Tarnat, secrétaire du Roy, maison-couronne de France et de ses finances »; — 6 juillet, mention de Pierre Damazé, architecte; — 26 août, parrain, Charles Voysin, m^e chirurgien du bourg de St-Amand; — 17 déc., parrain, Jacques Coutisson, docteur en médecine; — 1686, 5 janv., bapt. de deux sœurs jumelles; — 10 janv., bapt. de Charles-Joseph, fils de Jacques de Bardoulat, sieur de Planchemouton, conseiller du roi et commissaire à la grande prévôté, et de demoiselle Anne de l'Hermitte. Parrain, Charles-Joseph de Chastaignat, chevalier, sgr. de Neuvic et de Masléon et grand prévôt en la généralité du Limousin; marraine, d^{elle} Marthe de Maumont, du Chalard; — 31 janv., parrain, Me Antoine Pichard, chanoine de l'église collégiale; — 24 juin, présent, Me Antoine Bourdicaud, prieur de St-Gilles; — 10 oct., ent. dans l'église de François Romanet, procureur fiscal. Présent, Pierre Brenac, notaire; — 1687, fév. mention du sieur Damazé, lieutenant de la juridiction d'Eymoutiers; — 17 mars, ent. dans l'église de Peyronne Coutisson, femme de François Pichard, corroyeur, âgée de 52 ans. Présents, Louis Gaultier, Pierre Dumont et François Vilgouleys, prêtres communalistes; — 22 avril, bapt. d'un fils de Mathieu Dumazeaud, maître architecte; — 4 mai, parrain, Pierre Laffaye, ancien curé de Beaumont; — 9 nov., bapt. d'un fils de Jean de Chantegrieu, m^e tailleur d'habits; — 19 nov., parrain, Jean Felletin, vicaire de l'église collégiale; — 30 déc., ent. de François Rubent, docteur en médecine, en présence de Jacques Coutisson, aussi docteur en médecine; — 1688, 25 fév., bapt. d'une fille de noble Guillaume Malet, écuyer, sieur de Mérignac; présent, Psalmet Gaultier, juge de Neuvic, et Pierre Gaultier, juge de Sussac.

GG. 15. (Cahier). — In-4°, 31 feuillets, papier.

1688-1692. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés Leychousier, et, à partir de septembre 1690, L. Gaultier. Vicaires L. Gaultier, Fr. Vilgouleix. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1688, 14 juin, parrain, Martial Rubent, chanoine; — 26 aout, ent. de Baptiste Nony, m^e chirurgien; — 16 sept., parrain, Geouffroy (*sic*) Péconnet, apothicaire; — 1689, 15 janv., mar. de Pierre Gaultier,

avocat, avec dame Marie Bachellerie ; — 6 mars, parrain, Me Pierre Lexchiousier (*sic*), docteur en théologie, chanoine et curé de la ville ; — 21 mai, parrain, Pierre Dubourg, lieutenant de Tarnac ; — 29 mai, ent. de noble Joseph de la Pomélie, âgé de 51 ans ; — 2 juin, bapt. d'une fille de Jean Chantegrieu, me tailleur d'habits ; — 10 juin, ent. de Pierre Desgasparce (d'Aigueperse ?), taneur ; — 8 juillet, mar. d'Annet Descous, me arquebusier de Treignac, avec Marguerite Rubent ;— 1690, 5 fév., parrain, Psalmet Gaultier, notaire royal ; — 5 mars, parrain, Jacques Bardoulat, « lieutenant des juridictions » d'Eymoutiers ; — 5 juin, bapt. d'un fils de Pierre Coste, tisserand ; — 25 juin, mar. de Jean Rubent, huissier ; — 22 juillet, bapt. d'une fille de Psalmet Masmoret, apothicaire ;— 1691, 6 fév., ent. de Jean Geneste, apothicaire ;— 8 fév., parrain, Léonard Brenac, chirurgien ; — 23 juin, présent Pierre Menot, procureur d'office ; — 20 août, « maître Jean Dutour a esté reçu dans la communauté (des prêtres d'Eymoutiers), moy estant curé, L. Gaultier » ; — 6 sept., ent. de Gabrielle Boyer, « devant l'autel du Rosaire » ; — 1692, 10 fév., présents, François et Pierre Ambroise, marchands, « tesmoings à ce appelés, qui ont déclaré ne sçavoir signer de ce enquis » (mention fréquente).

GG. 15 bis. (Registre). — In-4°, 22 feuillets, papier.

1692-1694. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé L. Gaultier ; vicaire...?.. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Registre paraphé par J.-B. de Vincent, écuyer, sgr. de Th....., conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges. — 1692, 9 avril, ent. dans l'église de Pierre Lestrade, sieur de la Chièze, bourgeois ; présents, Jacques Dutour et Joseph Bardoulat, chanoines ; — 29 avril, mention de Léonard Dulac et Pierre Ruben, taneurs ; — 4 juillet, mention de Jean Daigueparse, « corroyeur », et de Pierre Ruben, pelletier ; — 2 sept., présent, Pierre Dumont, vicaire de l'église collégiale ; — 14 sept., parrain, Jean Bonneval, prêtre de la communauté ;— 1er oct., parrain, Jacques Vitet, prêtre de la communauté et vicaire de l'église collégiale ; présents, Pierre Menot, chanoine d'Eymoutiers, et Pierre Vitet, curé de St-Pierre-Château ; — 4 nov., parrain, Psalmet Masmoret, me apothicaire ; — fo 8 ro, « Le présent registre a esté continué pour l'année 1693 par moy, commis général soussigné, attendu qu'il s'y est trouvé du papier timbré suffisamment pour servir la dicte année ; la dicte continuation de registre faicte en vertu de l'ordonnance de Monseiseigneur l'intendant, en date du 12 déc. 1692, et ayant demandé les droits à M. Gauthier, curé, pour la dicte année 1693..... Clément » ; — 1693, 12 fév., bapt. d'une fille de Jean Ruben, huissier royal ; — 16 avril, mention de Léonard Brenat, chirurgien ; — 25 juin, ent. dans l'église, près l'autel du St-Rosaire, d'Esther Bachellerie, âgée de 35 ans ; présents, J.-J. Pasquellet, chanoine théologal, et Léonard Masmoret, ancien curé de Bussy ; — 28 juin, ent. de Geoffroi Péconet, « chimiste », âgé de 35 ans ; — 4 aout, ent. de Guillaume Lavaud, chantre, « devant le portail de la grande église du chapitre. Messieurs [les chanoines] ont fait l'office » ; — 4 août, ent. « dans le moustier » de M. Pasquellet, théologal ; — 7 sept., ent. de Jean Menot, me apothicaire, âgé de 12 ans (*sic pro* 72 ans ?) ; — 18 sept., ent. de Jeanne Bourdicaud, veuve de Bernard Ruben, médecin ; — 14 oct., bapt. d'une fille de Jean Nony, « me perruchier » ; parrain, Pierre Pasquellet, juge de Tarnac ; — 16 oct., ent. de Pierre Duburg, notaire ; — 24 nov., mention de Pierre Coutisson, vicaire de l'église collégiale ; — 29 nov., ent. de Marie la Pucelle, âgée de 15 ans ; — 1694, 21 janv., bapt., par charité, d'un fils de Jean Ruben, docteur en médecine, et de delle Jeanne Darfeuille ; parrain, Jean Darfeuille, curé d'Augne. « Lequel enfant est né de la paroisse de St-Pierre-Château, n'ayant peu le porter en la dite paroisse et apréhendant qu'il ne mourut, à cause de la grande neige et du grand froid » ; — 24 janv., parrain, Jean Dutour, « prebstre et sacristain » ; — 25 juin, parrain, Jean Lavergne, notaire ; — 14 aout, parrain, Guillaume Choderon, prieur-curé de St-Sulpice-les-Champs ; présent, Jean Penot, curé de Chastenet ; — 1er aout, ent. d'Antoine Dutour dit le Parisien, me chirurgien, âgé de 30 ans ; — 6 aout, parrain, François Gaultier, procureur fiscal de la châtellenie d'Eymoutiers ; — 22 aout, ent. de Pierre Dutour, me apothicaire, âgé de 66 ans ; — 13 sept., présent, Léonard Vitet, docteur en médecine ; — 3 oct., ent. de Jean Besse, me écrivain, natif de Treignac, âgé de 30 ans.

GG. 16. (Cahier). — In 4°, 23 feuillets, papier.

1695-1699 — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé L. Gaultier ; vicaire....?.... — Baptêmes, mariages et enterrements. (Feuillets bouleversés.) — 1695, 13 mars, ent. de Jean Vitet, me chirurgien, âgé de 84 ans ; — 30 oct., parrain, Jean Le-

maire, procureur d'office d'Eymoutiers ; — 24 nov., mar. de Barthélemy Filioux, de Limoges, avec autorisation de M. Chabrol, vicaire de St-Michel-des-Lions ; — 1696, 11 fév., parrain, Jean Gaultier, curé d'Augne ; — 4 juin, parrain, noble Pierre Vitet, curé de St-Pierre-Château ; — 13 sept., bapt. d'un fils de Léonarde Delestrade, servante, et de père inconnu ; — (la suite de l'année 1696 a été renvoyée du f° 12 v°, au f° 26 r°) ; — 13 nov., ent .de Pierre Pasquelet, greffier du chapitre ; — 1697 (f° 23 v°), 20 mars (?), ent. de Martial Dutour, juge du Chalard. « Il y est enterré dans l'église des Pénitents bleus ; » — 7 avril, présent, Antoine Bourdicaud, prieur de St-Gilles ; — 25 août, parrain, Jean Dutour, notaire royal ; — 4 nov., parrain, Antoine Lafaye, arpenteur ; — 19 oct., bapt. d'une fille « naturelle » [et légitime ?] de Léonard Vitet, médecin, et de Marguerite Bonin ; — 1698, 22 fév., bapt. d'une fille de Marie de Baisse et de père inconnu ; — 6 mai, ent. du sieur Menot, âgé de 40 ans, « qui est ensevely dernier le pilier des purgatoires, qui estoit dans la paroisse Saint-Pierre-Chasteaud » ; — 20 juin, ent. de Léonarde de Golas, veuve de Martial Dutour, notaire royal, « ensevelie dans un tombeau que M. Vitet, médecin, a presté à son fils, qui est sous les bancs des Pichard » ; — 25 nov., mar. de Pierre Rieublanc, m° chirurgien de Peyrat ; — 1699, 24 fév., ent. de Jean Bourdicaud, sieur du Vitet, âgé de 50 ans, mort d'apoplexie ; — 19 sept., ent. de Pierre Basset, « proche la fontaine » [les fonts baptismaux ?] ; — 10 oct., parrain, Bertrand de Recoquillié, sgr. de Pomail, « lieutenant du premier chirurgien de Sa Majesté de la province du haut et bas Limousin » ; — f° 22, v° en blanc : « Barré la présente page... BACHELLERIE, juge. »

GG. 17. (Cahier). — In-4°, 90 feuillets, papier.

1700-1710. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés J. Vitet, et, à partir d'août 1702, J. Cramouzaud ; vicaire J. Cramouzaud, jusqu'en août 1702. — Baptêmes, mariages et enterrements. (Les premiers feuillets sont fort effacés ; d'autres sont déplacés ou existent en double.) — 1700, 21 déc., parrain, Jean Felletin, curé de Bussy ; — 1701, 5 janv., ent. dans l'église de Pierre Delagrange, écuyer, sgr. de Tarnac ; — 1700, 2 déc., parrain, Jean Monceau, bachelier en théologie, curé de Peyrat ; — 1701, 15 aout, ent. de Léonard Raymond, faiseur de bâts. Signé : « J. CRAMOUZAUD, *prestre commis de Monseigneur* » ; — 30 oct., mar. de Léonard Dumont, « régent de cette ville » ; — 1702, 13 fév., mar. d'Élie Chadouniéra, chirurgien ; — 20 juillet, mention de Jean Leyraud, faiseur de bâts ; — 22 déc., bapt. d'une fille de Pierre Dumont, procureur fiscal ; — 1703, 6 août, mar. de Jacques Masmoret, greffier ; — 15 janv., ent. de Louis Vitet, chirurgien, âgé de 51 ans ; — 15 nov., ent. de Léonard Dulac, marchand, « dans un tombeau apartenant à MM. de la communauté, proche du pilier du Rosaire. MM. de la communauté ont permis seulement pour cette fois d'ensevelir dans le dit tombeau, sans que les proches du défunt y puissent rien prétendre » ; — 1704, 14 fév., bapt. d'un fils de Léonard Vitet, docteur en médecine ; — 7 mai, ent. dans la chapelle des Rubent, de Philippe Rubent, chanoine de la collégiale, âgé de 28 ans ; — 8 juin, ent. de Charles Lapomélie, écuyer, âgé de 46 ans ; — 16 oct., bapt. d'un fils de Jean Cramouzaud, marchand pelletier ; — 17 sept., mar. de François Gautier, sieur du Marrache, « lieutenant subalterne de cette ville » ; — 25 oct., ent. de Marie Gautier, « fille dévote, » âgée de 40 ans ; — 1705, 11 nov., mariage de Jacques Navarre, « pauvre journalier, » avec Léonarde Brenac, « pauvre servante » ; — 22 déc., ent. de Pierre Dumond, prêtre de la communauté de N.-D. et vicaire du chapitre, âgé de 72 ans. Présents, Jean Leyraud et Jean Serre, « qui n'ont sceu signer, de ce enquis » ; — f° 54 v°, «.......... Controllé le présent registre contenant quatre feuillets par moy commis à l'office de contrôleur des registres, extraits des baptêmes, mariages et sépultures, créé par édit du mois de juin 1705, pour servir à la paroisse de Nostre-Dame de la ville d'Esmoutiers, le 1er jour du mois de décembre 1705. Reçu pour les droits des deux registres vingts (*sic*) sols. MASMORET » ; — 1706, 27 août, ent. dans l'église d'Antoine Rubent, sieur de la Vialle, juge d'Eymoutiers, âgé d'environ 70 ans ; — 1707, 4 fév., ent. dans le cimetière des pauvres de Marie de Domps ; — 1708, 2 fév., bapt. d'un fils de Pierre Dumont, procureur fiscal, — 1er avril, mention de Léonard Avril, chanoine ; — 2 avril, parrain, Jean Bonneval, vicaire du chapitre ; — 10 avril, parrain, Jean Dutour, curé de Rempnat ; — 22 mai, mar. de François Mazaloubaud, maître de musique ; — 17 juin, ent. de Louise Dulac dans la chapelle de Saint-Éloy ; — 5 aout, bapt. d'une fille de noble Joseph de la Pomélie, sieur de la Garde, et de dame Marie Basset ; — 1709, 24 mars, ent. de Gabriel St-Amand, « pauvre mendiant, » âgé d'environ 60 ans ; — 15 juillet, ent. dans l'église d'Antoine Pichard, chanoine, âgé de 79 ans ; — 1710, 12 janv., bapt. d'une fille de

noble Joseph de la Pomélie, sieur de la Garde; parrain Jean Delagrange, écuyer, sgr. de Tarnac, au nom de noble Antoine Breuil de Cona (Cosnac ?) sgr. du Geilai (?); — 19 janv., mar. de Jean Vitet, chirurgien; — 17 fév., ent. dans le cimetière des pauvres de Jacqueline....., morte à l'hôpital, âgée d'environ 72 ans; — 24 avril, ent. dans l'église de Jean-Chérubin Cramouzaud, curé de Notre-Dame.

GG. 18. (Cahier). — In-4°, 8 feuillets, papier

Juin-Décembre 1710. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés J.-B. Bonnaval, puis J. Bonneval, prieur-curé de Bussy. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 18 sept., ent. de Jean-Léonard Daigueperse, taneur; — 30 sept., présent Jean Dutour, notaire; — 6 oct., présent Jean Lavergne, notaire; — 17 nov., bapt. de Joseph, fils de noble Joseph de la Poumélie; parrain autre Joseph de la Poumélie, sieur de la Jobert; marraine d[elle] Léonarde Basset.

GG. 19. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1711. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval, « prieur-curé de Bussy ». — Baptêmes, mariages et enterrements. — 8 fév., parrain Jean-Chérubin Lafaye, chanoine, bachelier en théologie; — 27 avril, ent. de Jean Lavergne, notaire, âgé d'environ 43 ans; — 5 mai, mar. d'Antoine Raymond, marchand taneur; — 13 mai, présent Hélie Chadoulenas, m[e] chirurgien; — 21 juin, mention de Pierre Besace et de Jacques Navarre, « couretiers »; — 3 nov., mar. de Mathieu Châtenet, m[e] teinturier; — 28 déc., parrain Jean Ringuelet, corroyeur; — (Au verso de la couverture) : « Au mois de may de l'année 1710, le nommé Annet Masaud, natif du village de Serre, paroisse de St-Amand, agé d'environ 20 ans, fut trouvé mort à Emoutiers par la pauvreté et la misère où il étoit réduit. Il fut pourtant confessé quelques jours avant. Il étoit marié avec Léonarde Mourœuf. »

GG. 20. (Cahier). — In-4°, 9 feuillets, papier.

1712. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire, Ponchat, « prêtre commis ». — Baptêmes, mariages et enterrements. — 12 fév., bapt. d'une fille de Jean Vitet, chirurgien; — 28 fév., bapt. de Marie-Thérèse, fille de noble Joseph de la Poumélie, sieur de la Garde; parrain Pierre Menot, chanoine; — 6 mars, bapt. d'un fils de Joseph Lavergne, huissier royal; — 11 mars, ent. de Jean Péconnet, notaire, âgé de 45 ans; — ent. d'un soldat de la milice de Montauban « destinée pour le régiment de Navarre »; — 2 mai, ent. de Antoine Arnat, âgé d'environ 30 ans, « cordonnier de profession et cavalier actuellement dans la compagnie de M. le marquis de la Ville-Dieu, au régiment de cavalerie de Parabel »; — 14 mai, bapt. de deux fils jumeaux du sieur Freisseix, serrurier; — 4 juin, mention de Léonard Dumont, régent; — 24 aout, mention de Pierre Dumont, procureur d'office; — 4 nov., bapt. d'un fils de Pierre Ruben de Coursou, juge des châtellenies d'Eymoutiers.

GG. 21. (Cahier). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1713. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire..?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 9 fév., bapt. de Marie-Anne, fille de noble Joseph de la Pomélie, sieur de la Garde; parrain Jacques Ruben, chanoine, docteur en théologie; — 12 fév., ent. de Jean de Lagrange, écuyer, sgr. baron de Tarnac, âgé de 22 ans; — 3 mai, ent. d'un petit pauvre, âgé d'environ 8 ans, décédé à l'hôpital; — 5 juin, ent. d'un enfant de 3 ans, non dénommé, dans le cimetière de la chapelle de St-Gilles; — 21 juin, ent. dans l'église collégiale de Joseph Bardoulat, chanoine d'Eymoutiers; — 29 juillet, ent. de Léonard Reymond dit Piret, « domestique des dames religieuses »; — 21 nov., mention d'Antoine et de Jean Avril, tous deux chirurgiens; — 5 déc., bapt. d'un fils de Melchior Bachellerie, boucher.

GG. 22. (Cahier). — In-4°, 7 feuillets, papier,

1714. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 8 fév., mar. de Jacques Gaultier, procureur fiscal, fils de Pierre Gaultier, avocat et juge de Nedde; — 6 fév., ent. de Jean Ruben, huissier royal; présent Jean Meillat, hôte, son beau-père, qui a déclaré ne savoir signer; — 16 mars, bapt. de Marie-Thérèse, fille de Joseph de la Pomélie sieur de la Garde; — 26 août, mention de Jean Masmoret, curé de Thoron.

GG. 23. (Cahier). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1715. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. —

Curé, J. Bonneval; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 16 janv., mention de Martial Brenat, « ouvrier corroyeur »; — 7 avril, ent. de Louis Laroche, trompette en la compagnie du sieur de la Ville-Dieu, au régiment de cavalerie de Parabel; — 10 mai, bapt. de Catherine, fille de noble Joseph de la Pomélie, sieur de la Garde; présent, autre Joseph de la Pomélie, clerc tonsuré; — 21 mai, ent. dans l'église de Pierre Gaultier, juge sénéchal de la Villeneuve-au-Comte et de Nedde, âgé d'environ 50 ans; — 10 juillet, ent. dans l'église collégiale de Jean-Chérubin Lafaye, chanoine; — 30 juillet, ent. de Léonard Vitet, médecin; — 22 sept., mention d'Antoine Rebeyrolle et de Léonard Reymondaud, « courretiers »; — 23 sept., mar. de Jacques Riffeterre, « ouvrier corroyeur »; — 17 oct., mention de Léonard Roux, « ouvrier corroyeur »; — ent. de Jean Charnailles, « recouvreur ».

GG. 24. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1716. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 11 mars, ent. de Léonard Avril, chanoine, âgé de 37 ans; — 22 avril, ent. de Pierre Avril, mᵉ chirurgien, âgé d'environ 60 ans; — 17 juin, ent. de Jean Meillat, curé de Beaumont; — 15 août, bapt. d'un fils de Jacques Gaultier, juge d'Anède (*corr.* Nedde); — 11 nov., bapt. de deux enfants jumeaux, garçon et fille; — 25 nov., bapt. d'une fille de Marie Guillabaud et de père inconnu; — *passim*: plusieurs mentions de tisserands et ouvriers corroyeurs. — F° 11 v° : Récapitulation des actes enregistrés dans la dite paroisse : 1685, baptêmes, 20 garçons et 26 filles; mariages 16; enterrements 32; — 1700, baptêmes, 27 garçons et 22 filles; mariages 15; enterrements 36; — 1716, baptêmes, 23 garçons et 25 filles; mariages 14; enterrements 39: — 1739, baptêmes, 17 garçons et 16 filles; mariages 7; enterrements 39.

GG. 25. (Cahier). — In-4°. 10 feuillets, papier.

1717. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 17 janv., ent. dans l'église de Martial Ruben, chanoine, âgé d'environ 75 ans; — 10 mai, ent. dans l'église de Jacques Bardoulat, sieur de la Planche, commissaire en la grande prévôté du Limousin et conseiller du Roi. Présents Pierre Labiche, prieur de Bujaleuf, Pierre Porchat, prêtre, et Jean Dutour notaire; — 26 juin, ent. de Gilles Destrop, précepteur, âgé d'environ 22 ans; — 3 août, « Marie Faye, âgée d'environ 40 ans, qui avoit l'esprit troublé depuis plusieurs années, a été trouvée morte, renfermée dans sa maison; dont le corps a été inhumé en l'église paroissiale de Notre-Dame »; — 5 oct., ent. de Jacques Ruben, médecin, âgé de 60 ans; — 18 nov., bapt. d'un fils de Léonarde Quinat et de père inconnu; — 8 déc., ent. de Jacques Leteillet, sieur de Préville, âgé d'environ 47 ans, natif du diocèse de Coutances, cavalier en la compagnie de M. de Tocqueville, régiment de Bretagne-cavalerie.

GG. 26. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1718. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 6 janv., bapt. de Louise-Thérèze, fille de noble Joseph de la Poumélie; marraine Léonarde de la Poumélie « qui n'a seu signer de ce par moy enquise »; — 14 janv., ent. d'Antoine Menot, gantier; présent Pierre Germain, archer; — 11 avril, bapt. d'une fille de Jean Bousse, cavalier au régiment de Bretagne, compagnie de M. de Lorette; — 5 juin, mention du moulin de la Gasne; — 20 oct., parrain Henri Henrion, cavalier au régiment de Bretagne, compagnie de M. de Tocqueville.

GG. 27. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1719. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire, J.-J. Bonneval. — Baptêmes, mariages et enterrements. (Feuillets transposés.) — 11 janv., mention de Jean Besace, cardeur; — 15 fév., bapt. de Jeanne-Marie, fille de noble Joseph de la Poumélie sieur de la Garde. Parrain Antoine Menot, praticien; marraine Marie-Anne de la Poumélie, « qui n'a seu signer, de ce par moy enquise »; — 16 mars, mention de M. Ciriex, vicaire de St-Pierre-Château; — 26 mai, marraine Léonarde de la Pomélie; — 2 juin, parrain Léonard-Xavier Ruben, chanoine; — 12 oct., ent. de Jacques Riffaterre, corroyeur; — 10 déc., mention de Pierre Glangeaud, « couretier ».

GG. 28. (Cahier). — In-4°, 7 feuillets, papier.

1720. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire, J.-J. Bonneval. — Bap-

têmes, mariages et enterrements. — 11 fév., bapt. d'une fille d'Hélie Chadoulenas, mᵉ chirurgien; — 11 mai, parrain Jean Lafaye, arpenteur; — 28 mai, bapt. de Catherine, fille de noble Joseph de la Pomélie. Parrain noble Pierre de la Pomélie; marraine autre Catherine de la Pomélie « qui ont déclaré ne sçavoir signer, de ce interpellés »; — 19 juin, ent. de Siméon Gaultier, huissier, âgé d'environ 35 ans, natif de Châtillon-sur-Loire en Gâtinais; — 1ᵉʳ août, bapt. de deux fils jumeaux de François Lafaye, boulanger; — 10 oct., mention de Jean Meliaguet, taneur.

GG. 29. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1721. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire, J.-J. Bonneval. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 6 janv., bapt. d'une fille de Jacques Gautier, juge d'Anède (*corr.* Nedde); parrain Jacques Bachellerie, capitaine au régiment de Rouergue; — 12 mai, mention de Léon Masmoret, taneur; — 8 juillet, mar. de Pierre Vitet, docteur médecin, avec Marie-Anne Tavernier; — 30 sept., ent. de Pierre Joli, âgé de 24 ans, trompette en la compagnie de M. le comte de Ludre, capitaine au régiment de Noille (Noailles).

GG. 30. (Cahier). — In-4°, 9 feuillets, papier.

1722. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire, J.-J. Bonneval. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 3 fév., mention du sieur Ceyrac, curé de St-Hilaire-les-Combes; — 3 avril, ent. de Jean Dutour notaire; — 10 avril, ent. de François Gaultier, notaire; — 23 avril, ent. de Jean Avril, mᵉ chirurgien, âgé de 82 ans; — 23 juin, parrain Guillaume Tavernier, chirurgien; — 6 déc., bapt. d'une fille de Hélie Augerolles, mᵉ chirurgien.

GG. 31. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier.

1723. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire, J.-J. Bonneval. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 4 mars, mar. de Charles Dumas sieur de la Vialle, fils de feu Léonard Dumas, avocat en parlement. Présent Pierre Daudine, avocat en parlement, juge de St-Germain; — 2 avril, mention du sieur Villard, opérateur; — 14 juin, mention de François Périer, foulon; — *passim*, mentions de corroyeurs, tisserands, cardeurs chapeliers, menuisiers et serruriers.

GG. 32. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1724. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval: vicaire, J.-J. Bonneval. — Baptêmes, mariages et enterrements. (Feuillets déplacés.) — 1ᵉʳ janv., bapt. de deux enfants jumeaux, garçon et fille, de Pierre Vitet, médecin; — 20 janv., bapt. d'un fils de Pierre Rubent, sieur de Coursou, juge d'Eymoutiers; — 2 avril, mention de Jacques Mounestier, « bredier »; — 1ᵉʳ juin, bapt. d'un fils de Jacques Masmoret, bourgeois; parrain Emmanuel de Châteauneuf, sieur de St-Pardoux; — 18 août, ent. dans l'église de Pierre Vitet, médecin, âgé d'environ 28 ans; présents Pierre et Guillaume Tavernier, chirurgiens; — 14 sept., ent. de Pierre Lainé, organiste; — 2 déc., ent. de Hugues Mariaud dit la Fortune, cavalier en la compagnie colonelle du régiment de royal-Piémont-cavalerie, âgé d'environ 45 ans, originaire du diocèse de Besançon; présents Alexandre, lieutenant-capitaine; Guibert, maréchal des logis.

GG. 33. (Cahier). — In-4°, 3 feuillets, papier.

1725. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval; vicaire, J.-J. Bonneval. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 3 mars, mention de Gabriel Reymond, corroyeur, — 15 mai, mention du sieur Cramouzaud, vicaire régent de St-Pierre-Château; — 28 juin, parrain Psalmet Matheli, juge de Solignac; — 27 déc., parrain le sieur Bachellerie, curé de l'Église-au-Bois. — (A partir d'octobre, les articles sont rédigés d'une façon tout-à-fait sommaire.)

GG. 34. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1726. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé, J. Bonneval, vicaire, J.-J. Bonneval. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 4 fév., parrain Jean Dumond, soldat au régiment de la reine-infanterie; — 12 fév., mention de Jacques Gautier, juge, et de Jacques Masmoret, notaire; — 3 mai, ent. de Paule Doumarier, « pauvre, âgée d'environ 8 ans »; présent Léonard Besace, marguillier; — 29 juillet, mention de Martial Reymondaud et d'Antoine de Rebeirolle, « couretiers »; — 6 août, présent Pierre

Tavernier, chirurgien ; — 21 août, ent. dans le cimetière des pauvres de Gabriel Voisin, couretier; présent Jean Dubouchet, couretier, qui n'a su signer de ce enquis ; — 5 sept., ent. de Psalmet Masmoret, apothicaire, âgé d'environ 85 ans ; présent Léonard Masmoret, praticien ; — 16 sept., permission de se marier en la paroisse de Bussy, donnée à d[elle] Luce de l'Hermitte, fille de Gabriel de l'Hermitte, écuyer, et de Marguerite Dugarreau.

GG. 35. (Cahier). — in-4°, 10 feuillets, papier.

1727. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval ; vicaire.....?......— Baptêmes, mariages et enterrements. — 23 mai, mention de Psalmet Tyveau, couretier ; — 1[er] juin, ent. dans l'église de Jean Parement, huissier royal ; — 3 juin, présent Léonard Masmoret, praticien ; — 31 juillet, parrain Jacques Vitet, chanoine ; — 2 aout, parrain Antoine Mandeix, arquebusier; — 9 août, parrain Pierre Bachellerie, chanoine ; — 10 nov., parrain Joseph Touchebœuf, chirurgien ; marraine, d[elle] Marie-Anne de la Poumélie.

GG. 36. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1728. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval ; vicaire.....?..... — Baptêmes, mariages et enterrements. (Articles sommaires.) — 4 fév., bapt. de Jean, fils d'autre Jean Cochine et de Josèphe Ruben. (Ce nom de Cochine a été rectifié plus tard en Caussines, en vertu d'une ordonnance de Mgr. Jean-Gilles du Coëtlosquet, 20 avril 1747, rendue à la requête de la partie intéressée et annexée au présent registre) ; — 11 mai, parrain Pierre Tavernier, chirurgien ; — 28 oct., parrain Léonard-Xavier Ruben, chanoine.

GG. 37. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1729. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval ; vicaire.....?..... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 30 janv., ent. d'Antoine Bourdicaud, vicaire du chapitre, prieur de St-Gilles ; — 16 avril, bapt. d'un fils de Joseph Menot, m[e] chirurgien ; — 18 sept., bapt. d'un fils d'Antoine Baleix, maître à danser, et de Marie Breton, sa femme, « étrangers »; parrain Joseph Dutour, vicaire du chapitre ; — 23 sept., mar. de messire Hugues-Marie-Gabriel de Bonneval, sgr. de l'Angle, veuf de dame Marguerite d'Audebert de la Martinie, avec d[elle] Pichard de Fressinet, le dit mariage célébré par autorisation devant le sieur Gioux, curé de Tarnac ; — — (feuillet intercalaire) : ordonnance de J.-G. du Coëtlosquet, évêque de Limoges, datée du 4 mars 1746, portant qu'il résulte de l'enquête instituée par J.-J. Ruben de Meillac, prévôt de l'église d'Eymoutiers, que le sieur Pierre Dumont est né dans la dite paroisse le 15 oct. 1729, et qu'il y fut baptisé le même jour, bien que l'acte authentique ne figure plus au registre de la paroisse.

GG. 38. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier.

1730. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval : vicaire.....?..... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 11 janv., ent. dans l'église de Francoise Hugon, morte de mort soudaine ; — 5 fév., ent. dans l'enceine de l'église de Léonard Armand, âgé d'environ 18 ans, valet chez le sieur Rifard, hôte ; — 21 mars, ent. dans l'église du chapitre de Léonard-Xavier Ruben, chanoine, âgé d'environ 40 ans ; — 8 avril, bapt. d'un fils de Pierre Benoit, cavalier au régiment du Chaila, compagnie de M. de Souvet ; marraine Marie Voisin, hôtesse du *Lion d'Or* ; — 1[er] nov., ent. dans la chapelle des Roumanet de Élisabeth de Villebussière, veuve de M. de la Regondie, sieur du Maseau.

GG. 39. (Cahier). — In-4°, 13 feuillets, papier.

1731. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval ; vicaire...?... — Baptêmes mariages et enterrements. — 9 fév., ent. dans l'église de Jeanne Paquelet, veuve de noble Charles de la Poumélie, âgée d'environ 76 ans ; — ent. dans l'église de Pierre Bachellerie, âgé de 7 ans, « après avoir reçu la bénédiction ordinaire aux enfants infirmes » ; — 14 mai, présent Léonard Menot, régent ; — 20 juin, bapt. d'un fils de François Lavergne, huissier ; parrain Léonard Péconet, notaire ; — 30 sept., bapt. d'un fils de Gilles Hullo, dragon au régiment du Languedoc, compagnie de M. de Bonnefon ; parrain Pierre Borniou, dragon au dit régiment.

GG. 40. (Cahier). — In-4°. 5 feuillets, papier.

1732. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval ; vicaire...?... — Baptêmes,

mariages et enterrements (feuillets déplacés ou en déficit). — 14 avril, bapt. d'un fils de Jacques Gaultier, juge d'Anède (*corr.* Nedde); parrain noble François de Lagrange sgr. de Grandsagnes; — 2 juillet, mention de François et Léonard Dumont, ouvriers corroyeurs; — 3 oct., parrain Joseph Bardoulat, notaire royal; — 28 oct., mention de Joseph Ruben, théologal du chapitre; — 16 nov., ent. de Jean Carbonnet, aide-major au régiment de cavalerie de Lasse (?), âgé d'environ 65 ans.

GG. 41. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1733. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 15 janv., ent. de Barthélemy Leyraud, marchand de vin et fermier, « dont le corps a été inhumé en l'église paroissiale Notre-Dame, et pour cela a donné sa parenté 10 ll. à la fabrique, reçus par le sieur sindic des prêtres »; — 27 janv., mention de Jacques Guyon, chirurgien; — 8 fév., mention du sieur Cramouseaud, curé de Villevaleix; — 13 fév., mention de Jean Maillard, joaillier (?); — 14 fév., ent. de Nicolas Boubaud, tailleur d'habits, âgé d'environ 60 ans, dans la chapelle des Pénitents bleus, « les parents du deffunt le requérant, du consentement du curé de N.-D. »; — 12 mars, ent. de Pierre de Vigeois, cordonnier, âgé d'environ 80 ans, « dont le corps a été inhumé gratis en l'église paroissiale »; — 27 mars, fiançailles de J.-B. d'Arfeuilhe, sieur de Verdinas, avec d^elle^ Jeanne Lairaud, veuve de François La Rue, célébré par le sieur d'Arfeuilhe, prieur-curé de Saint-Junien; — 29 mars, ent. dans l'église de Josèphe Brenac, fille dévote; — 13 avril, mar. du susdit J.-B. d'Arfeuilhe; — 1er juin, mar. de noble Joseph de la Pomélie; — 1er juin, ent. de Psalmet Besasse, milicien; — 1er juin, ent. de noble Antoine de Maumont de la Rebérie, avec d^elle^ Louise de la Pomélie; présents Joseph d'Eschisadour, Ignace de Bellarbre, etc.; — 29 juin, mention de Joseph Menot, m^e^ chirurgien; — 27 nov., ent. dans l'église collégiale de Joseph de la Poumélie, prévôt du chapitre et prieur commendataire de Ste-Croix-de-Josselin en Bretagne.

GG. 42. (Cahier). — In-4°, 19 feuillets, papier.

1734-1735. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : J. Bonneval; vicaire : Poumier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1734, 20 mai, bapt. de deux fils jumeaux de Jean Meunier, cordonnier; — 30 juillet, parrain Jean Lamotte, curé de St-Pardoux; — 3 août, présent Léonard Reymond, procureur; — 7 août, bapt. d'un fils de Jacques Guyon. chirurgien, et d'Anne Touchebœuf; — 17 août, mention de Martial Ruben de la Chapelle, vicaire du chapitre d'Eymoutiers; — 21 sept., bapt. d'une fille de Jean Romanet, huissier royal; — 17 oct., parrain Pierre Ruben, sieur de Counouille; — 11 déc., bapt. d'un fils de Jacques Gaultier, juge d'Anède (*sic*, *corr.* de Nedde); — 1735, 3 mars, bapt. de Marie-Anne de la Poumélie, fille de noble Joseph de la Poumélie, écuyer, sieur de la Jobert; parrain noble Antoine de Maumont, écuyer, sieur de la Rebérie; marraine dame Marie Basset de la Garde; — 15 juillet, bapt. d'une fille de Jean Rubent, praticien et hôte; — 30 juillet, parrain Pierre Ruben de Coursou, juge d'Eymoutiers et subdélégué en cette ville de M. l'intendant; — 13 nov., parrain Jean Voisin, vicaire du chapitre; — 26 nov., ent. dans l'église du chapitre de Jean Gaultier, ancien curé d'Augne et chanoine d'Eymoutiers.

GG. 43. (Cahier). — In-4°, 6 feuillets, papier.

1736. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés : J. Bonneval et Rubent du Mas; vicaire : Poumier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 9 fév., bapt. d'une fille de Psalmet Gautier, sieur de Marache, « procureur d'office de la juridiction de Monseigneur de Limoges »; — 19 avril, mention de Joseph Menot, m^e^ chirurgien; — 5 juin, présent Messire Claude-Joseph de la Grange, sgr. de Tarnac; — 10 juin, présent Pierre Tavernier, m^e^ chirurgien juré; — 8 juillet, mention de Francois Sauvage, curé de Royère; — 24 aout, parrain Antoine Dutour, vicaire du chapitre; — 2 sept., ent. dans l'église de Martial Cramouzeau, « qui vivant ramassait dans la dite église pour les âmes du purgatoire »; — 12 nov., ent. dans l'église de Jean-Joseph Lafaye, chanoine, âgé d'environ 75 ans; — 28 nov., ent. dans l'église collégiale de Joseph Dutour, âgé d'environ 48 ans, « vivant double vicaire du chapitre de cette ville »; — 6 déc., bapt. d'un fils de Joseph Bardoulat. « Celuy qui se présentoit pour être parrain n'ayant seu son catéchisme, je luy (à l'enfant) ay imposé le nom. RUBEN DU MAS, *curé*. »

GG. 44. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1737-1738. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Ruben du Mas; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — Registre paraphé par Jean-Pierre Rogier des Essarts, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée de Limoges. — 1737, 9 avril, mention de Pierre Dumont, hôte du *Lion d'Or* : — 19 mai, parrain Jean Raymond, curé d'Augne ; — 6 mai, mention du sieur Labiche, prieur de Bujaleuf ; — 2 juin, ent. dans la chapelle dite des Décots, de Marguerite Lachaud, âgée d'environ 63 ans ; — 16 juin, ent. dans l'église N.-D., par MM. du chapitre, de Pierre Dumont, notaire royal, âgé d'environ 63 ans ; — 28 déc., ent. dans l'église de Marie Basset, veuve de M. Joseph de la Poumélie, sieur de la Garde, âgée d'environ 48 ans ; — 1738, 23 fév., ent. dans la chapelle des Décots attenante à l'église, de Bachellerie, marchand, âgé d'environ 75 ans, « l'office fait par MM. de notre chapitre, en présence de M[e] Jacques Gaultier, juge de Nedde et procureur d'office de MM. du chapitre, et de Pierre Tavernier, m[e] chirurgien » ; — 3 mars, mention du sieur Michelet, théologal.

GG. 45. (Cahier). — In-4°, 6 feuillets, papier.

1738. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Ruben du Mas ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 19 fév., présents Jean Romanet, huissier royal, et Antoine Fantoulier, pénitents bleus ; — 19 fév., mention de Joseph Bardoulat, huissier royal ; — 10 mai, mar. de messire Pierre de la Bermondie, chevalier, comte d'Auberoche, fils de Jean de la Bermondie et de Marie-Thérèse de Ferrière, avec d[elle] Catherine de la Poumélie, fille de feu messire Joseph de la Poumélie ; — 20 juin, « a été porté en l'église paroissiale de N.-D. un petit enfant, lequel venait de naître, et sur la tête duquel on n'a eu que le temps de jeter l'eau du bénitier de la grande porte ; lequel est tout de suite expiré » ; — 20 sept., bapt. d'un fils de Marie Voisin et de père inconnu ; — 26 sept., ent. de Jean Meilhac, hôte des *Trois Pigeons* ; — 22 oct., ent. du sieur Bachellerie dans la chapelle du Saint-Esprit ; — 3 nov., parrain Psalmet Gautier du Marache, procureur fiscal de la châtellenie d'Eymoutiers ; — 10 déc., mention de Léonard Péconnet, notaire royal ; — 17 déc., ent. de Pierre Dumont, hôte du *Lion d'Or*.

GG. 46. (Cahier). — In-4°, 6 feuillets, papier.

1739. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Ruben du Mas ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 19 janv., mention de Léonard Dulac, arpenteur ; — 7 avril, parrain Joseph Felletin, chanoine ; — 14 avril, parrain Pierre Ruben de Coursou, juge châtelain d'Eymoutiers ; — 26 sept., ent. d'une fille de Psalmet Bachellerie, juge de la châtellenie de M. l'évêque ; — 19 déc., bapt. d'une fille de Jean-Joseph Masmoret, docteur en médecine.

GG. 47. (Cahier). — In-4°, 8 feuillets, papier.

1740. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Ruben du Mas ; vicaire.....?..... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 11 fév., marraine Paule Vitet, sœur de la Purification du couvent de Ste-Ursule d'Eymoutiers ; — 12 mars, mention d'Antoine Dutour, m[e] chirurgien ; — 11 avril, mention du sieur Touchebœuf, en son vivant opérateur ; — 16 avril, parrain Francois Tardivet du Repaire ; marraine d[elle] Gabrielle Lafont de Lombre, qui n'a pu signer ; — 30 mai, bapt. d'un fils de Jeanne Voysin et de père inconnu ; — 26 juin, ent. dans la chapelle St-Joseph de Paule Cramouzaud, fille dévote, âgée d'environ 73 ans ; — 4 juillet, ent. de Louis Fantoulier, chapelier et sergent des juridictions de cette ville ; — 13 juillet, parrain Étienne Veytisou, « qui, ayant oublié ses lunettes, n'a pu signer » ; — 16 juillet, bapt. fait par M[e] Michelet, chanoine et théologal du chapitre ; — 27 nov., bapt. de deux frères jumeaux.

GG. 48. (Cahier). — In-4°, 9 feuillets, papier.

1741. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Ruben du Mas ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements ; — 16 janv., parrain, J.-B. Barjaud, sieur de la Fermerie, chanoine ; — 10 mars, ent., de Léonard Noureau, « pauvre, demeurant dans l'hôtel-Dieu de cette ville » ; — 20 mars, présent, Léonard Péconet, notaire royal ; — 27 mars, présent, Martial Ruben de la Chapelle, prêtre communaliste ; — 13 avril, ent. de Jeanne Leyraud, âgée d'environ 75 ans, « dans les tombeaux de la fabrique de l'église paroissialle de Notre-Dame » ; — *ibid.*, ent. d'Antoinette Freyssingeas, fille dévote, âgée d'environ 70 ans, « dans un tombeau appartenant à la fabrique » ; — 5 mai, ent. de Mathieu

Dulac, ouvrier corroyeur, dans l'église paroissialle de St-Pierre-Château ; — 7 mai, mention d'Antoine Reymond dit Sans-Chagrin ; — 24 août, ent. de Jacques Bachellerie, vivant capitaine d'infanterie, âgé d'environ 57 ans, « dans la chapelle appelée du St-Esprit, située dans l'église paroissialle de Nôtre-Dame, après l'office fait par Mrs. du chapitre de cette ville ; » — 22 nov., parrain, Léonard Poumier, curé de St-Priest.

GG. 49. (Cahier). — In-4°, 13 feuillets, papier.

1742. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Ruben du Mas ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 5 fév., mar. de Francoise de Domps, servante chez les religieuses Ursulines d'Eymoutiers ; — 5 mars, parrain, Psalmet Bachellerie, juge d'Eymoutiers ; — 13 mars, bapt. d'un fils de Joseph Masmoret, docteur en médecine ; parrain, Jean Masmoret, prêtre communaliste *alias* ancien curé et prieur de St-Laurans ; — 14 mars, parrain, Léonard Poumier, curé de St-Priest-las-Vergnas ; — 3 mai, ent. dans l'église de Jacques Masmoret, notaire ; — 18 août, ent. d'un enfant, « lequel avait été ondoyé par la femme sage » ; — 29 août, ent. dans l'église N.-D., « quoiqu'elle fust de la paroisse de St-Pierre-Château, » de Francoise Raymond, épouse de Léonard Raymond, procureur des châtellenies de cette ville ; — 9 sept., mar. de François Dumont, avocat en parlement, âgé de 25 ans, fils de feu Me Pierre Dumont, sieur de Charrapoux, vivant juge sénéchal de St-Julien-le-Petit. Dumont, curé de Peyrat ; — 20 sept., acte signé : Cramouzeaud, curé de St-Amand ; — 29 sept., mention de Me de St-Georges, curé de St-Pierre-Château.

GG. 50. (Cahier). — In-4°, 7 feuillets, papier.

1744 (1). — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Ruben du Mas ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 19 fév., ent. dans l'église d'un fils de Pierre Ruben de la Chapelle ; présents, Étienne Jolibois, choriste, et Jean Chassein, clerc tonsuré (témoins à la plupart des actes mortuaires) ; — 12 mars, parrain, Antoine Dutour, me chirurgien ; — 5 avril, parrain, Jean Cramouzaud, curé de Villevaleix ; — 23 avril, mention d'Antoine Vergne, « me horologeur » ; — 11 juillet, parrain, Jacques Gaultier, procureur fiscal et juge de Nedde ; — 15 juillet, ent. de Marthe Fage, « cy-devant, directrice de l'hôtel-Dieu, âgée d'environ 70 à 72 ans, dont le corps a été inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame » ; — 5 août, mention de Pierre Fraisier, me chirurgien ; — 9 août, parrain, Léonard Dulac, arpenteur ; — 11 déc., ent. dans l'église de Pierre Ruben de Coursou, vivant juge-châtelain d'Eymoutiers, âgé d'environ 75 ans ; — 16 oct., parrain, Léonard Menot, « régent de la jeunesse ».

GG. 51. (Cahier). — In-4°, 7 feuillets, papier.

1745. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés : Ruben du Mas et Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 12 mars, ent. d'Étienne Veytisou, marchand ; présents, Léonard Bonneval, semi-prébendier au chapitre d'Eymoutiers, et Jean Chassein, clerc (témoins à la plupart des actes mortuaires) : — 7 mai, parrain, Jean Masmoret, prieur de St-Laurent-de-Pleinevère ; — 19 juin, parrain, Jean Dutour, curé de St-Priest-Palus ; — 19 juin, ent. dans l'église collégiale St-Étienne d'Eymoutiers, de Jean Recoquillé, chanoine, âgé d'environ 41 ans, « et qui après s'être confessé à M. Cramouzaud, curé de St-Amand, a reçu les sacrements... » ; — 5 sept., bapt. d'une fille de Pierre Dufraysseix, chirurgien. Germain Dumont, *curé d'Eymoutiers* ; — 29 sept., marraine, delle Thérèse Menot, épouse de Joseph Bachellerie, sgr. de Neufvialle ; — 13 nov., présent, François Dumont, avocat en parlement.

GG. 52. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1746. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 25 janv., ent. « dans la chapelle de St-Joseph de l'église paroissiale... en les tombeaux de ses ancètres », d'Antoine Cramousaud, marchand cabaretier, le dit Antoine « décédé le jour précédent sans avoir reçu les sacrements ordinaires, n'ayant pas été averty » ; — 6 juin, mar. d'Antoine Forest, sieur de Mamory (*sic*), avec Marie-Thérèse Gaultier, fille de Jacques Gaultier, juge-sénéchal de Nedde. Présents, Messire Jean-Joseph Dominique Bardoulat, écuyer, sgr. de Plasanet ; Me Barthélemy Sclavard, docteur en médecine de Treignac ; M. Pierre Ruben, sieur de la

(1) Le cahier de 1743 manque.

Vialle, juge châtelain d'Eymoutiers et subdélégué de l'intendant; M. Jean Raymond, curé d'Augne; — 12 juin, bapt. d'une fille d'Antoine Dutour, me chirurgien; parrain, Joseph Menot, me chirurgien de la paroisse de Sussac; — 28 juillet, ent. dans les tombeaux de la fabrique de N.-D. de Michel Genétine, voiturier, originaire d'Auvergne, « lequel se retirant de Limoges pour aller chez lui tomba malade en l'hoberge (*sic*) où pend pour enseigne *la Croix blanche*, et y décéda après avoir reçu les sacrements ordinaires »; — 14 nov., parrain, Jean Masmoret, chanoine; — 25 nov., ent. d'une fille de Pierre Avril, me chirurgien; — 4 déc., ent. dans la chapelle de la Ste-Trinité, d'un fils de Psalmet Bachellerie, juge châtelain d'Eymoutiers; — 8 déc., ent. de Jean Cramousaud dans la chapelle de St-Joseph.

GG. 53. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1747. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements; — 8 janv., présents, Me François Dumont, avocat en parlement, et Me Jean Reymond, notaire royal; — 15 mars, ent. d'un pauvre, décédé à l'hôpital; — 31 mars, bapt. d'un fils de Léonard Garaud, soldat dans le régiment de Poitou; — 27 mai, ent. « ès tombeaux des pauvres », de Jean Chamy, pauvre, décédé à l'hôpital; — 25 août, bapt. fait par le sieur Pierre Voysin, prêtre communaliste de la paroisse; — 19 sept., bapt. d'Anne-Marie-Léonarde de la Bermondie, fille de Messire Pierre-Annet de la Bermondie, comte d'Auberoche, écuyer, sgr. de St-Jullien-le-Petit, près Laront, et de dame Catherine de la Poumélie. Parrain, Messire Léonard de Maumont, écuyer; marraine, Anne-Thérèse de Sauvebœuf, épouse de Messire Charles de Vassan, écuyer, brigadier des armées du Roi au château d'Aigueperse, paroisse de St-Bonnet-la-Rivière (1); — 26 sept., ent. dans l'église de Jacques Gaultier, juge sénéchal de Nedde et procureur d'office de la châtellenie d'Eymoutiers, âgé d'environ 55 ans; — 10 oct., ent. dans le cimetière destiné aux pauvres, d'Antoine Combralie, « pauvre mendiant, décédé dans la grange du sieur Fraissay, me chirurgien, qui l'avoit retiré par charité, muni des sacrements ordinaires, âgé de trente ans »; — 17 oct., bapt. d'un fils de Jean Brenat, procureur de la justice du chapitre d'Eymoutiers; — 29 oct., ent. de Marie-Anne et de Marie du Fraysseix, filles de Pierre du Fraysseix, me chirurgien, — 3 nov., parrain, Messire Pierre-Augustin Dupin, « écuyer de la ville de Limoges, résidant à Esmoustiers »; — 30 nov., ent. dans la chapelle de St-Roch, ès tombeaux de ses ancêtres, de Léonard Brenat, notaire et procureur de la juridiction d'Eymoutiers.

(1) Cf. A. Leroux, *Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin*, page 239, note 1.

GG. 54. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1748. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 22 janv., parrain, Martial Destrop, prêtre; — 3 mars, ent. dans le cimetière des pauvres, de Pierre Olivier, dragon au régiment d'Orléans, compagnie de M. de Moncaret; « le dit Olivier, décédé à l'hoberge de la *Croix Blanche* »; — 7 mars, ent. dans l'église paroissiale, « n'ayant pu ouvrir la terre dans le cimetière à cause du grand froid », de deux soldats de la milice d'Agen, « qu'on a trouvés morts dans la neige, dont nous n'avons pu scavoir leurs noms: auxquels nous leur avons accordé la sépulture ecclésiastique, ayant trouvé dans les poches de leurs juste-au-corps chacun leurs chapelets et des livres servant à chanter les divins offices »; — 9 juillet, mention de Pierre Ruben de la Vialle, juge châtelain d'Eymoutiers; — 14 juillet, parrain, Dominique Lagane, organiste du chapitre St-Étienne d'Eymoutiers; — 10 août, bapt. d'un fils de Magdeleine Mathieu et de père inconnu; — 29 août, parrain, Martial Ruben de la Chapelle, vicaire du chapitre, au lieu et place de Jean-Joseph Ruben, chanoine du dit chapitre; — 30 août, ent. dans l'église ès tombeaux de ses ancêtres, de Francoise Bonneval, épouse de Léonard Ruben de la Chapelle, bourgeois. Présents, Pierre Besasse, sacristain, et Jean Bretanèche, tailleur d'habits; — 2 sept., parrain, Nicolas Grette, domestique de M. de la Pomélie, chanoine; — 12 oct., ent. dans les tombeaux de la fabrique de Me Léonard Péconet, notaire royal; — 20 déc., bapt. d'un fils de Marie Lachaud et de père inconnu.

GG. 55. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1749. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements; — 30 janv., ent. dans l'église, ès tombeaux de ses ancêtres, de dame

Marie-Marguerite Viauvarlet, veuve de messire Pierre-Antoine de la Pomélie, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et lieutenant pour le roi au gouvernement de Bellegarde en Roussillon. (Le texte porte Broussillon); — 11 fév., mar. de François Dumont, avocat, avec d^elle^ Marie-Anne Ardant, de Limoges; — 16 mars, parrain, Joseph Masmoret, m^e^ chirurgien; — 22 mai, ent. d'un pauvre, décédé à l'hôtel-Dieu; — 9 juillet, parrain, Me Pierre Basset, curé de Beaulieu; — 13 oct., mar. de Léonard Gay de Lage, de St-Léonard, actuellement fermier à Excidioux, avec d^elle^ Francoise Cramouzeaud. Présents L. Gay-Delage, Gay de Vernon, Fargeaud de Lassagne, Cramouzaud, curé de l'Eglise-au-Bois, Martial Lassaigne, vicaire du chapitre, Tavernier, chirurgien, etc.; — 15 nov., parrain, Léonard Dumont, bachelier en théologie, curé de N.-D. d'Eymoutiers; — 24 nov., bapt. d'une fille de Jean Dulac, tailleur pour femmes (Cf. 6 décembre); — 26 nov., ent. d'une pauvre femme, morte à l'hôpital; — 19 déc., bapt. fait par le sieur Cramouzaud, curé de St-Amand-le-Petit; parrain, Jean Cramouzaud, curé de l'Église-au-Bois.

GG. 56. (Cahier). — In-8°, 12 feuillets, papier.

1750. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 7 janv., ent. de Francoise Cramouzaud dans l'église, « n'ayant pu ouvrir la pierre dans le cimetière à cause du grand froid »; — 11 mai, mention de Joseph Masmoret, docteur en médecine, et de Psalmet Bachellerie, juge châtelain d'Eymoutiers; — 23 mai, mention de l'auberge « où pend pour enseigne le *Lion d'Or* »; — 15 juin, ent. d'Anne Villegouleix dans la chapelle St-Christophe, ès tombeaux de ses ancêtres; — 22 juin, bapt. d'un fils de J.-B. Dumont, arpenteur; — 26 juin, ent. de Jeanne Léonet, épouse de Martial Brenat, boulanger, dans l'église paroissiale ès tombeaux de ses ancêtres; — 18 juillet, bapt. d'une fille de J.-B. Gaultier, avocat en parlement, juge du marquisat de Nedde et procureur d'office du chapitre d'Eymoutiers, le dit baptême fait « en l'absence et réquisition du sieur curé », par J. Masmoret, « ancien curé de Thoron et chanoine d'Eymoutiers »; — 23 août, bapt. d'un fils de Joseph Masmoret, m^e^ chirurgien. Parrain Martial Masmoret, m^e^ perruquier; — 15 sept., ent. dans l'église collégiale de Me Jean Masmoret, chanoine, ancien curé de Thoron, âgé d'environ 69 ans, en présence de Jean et Germain Boucher, menuisiers; — 15 oct., bapt. d'un fils de Léonard Pecconet, notaire. Signé : CRAMOUZAUD, chanoine, prêtre commis; — 19 août, parrain, Me Pierre Dumont, notaire royal et juge sénéchal de St-Julien près Laron; — 2 déc., mention de feu Me Jacques Gaultier, juge sénéchal de Nedde.

GG. 57. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1751. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 17 fév., mention d'Antoine Dutour, chirurgien; — 9 mars, bapt. d'une fille de Léonarde Glangeaud et de père inconnu; — 16 mars, ent. de Joseph Masmoret, m^e^ chirurgien, dans les tombeaux de la fabrique; — 19 mars, mention de Dominique-Jean Lagane, organiste; — 26 mai, ent. dans l'église, ès tombeaux de ses ancêtres, de Joseph Pecconnet, « écrivain »; — 18 juin, parrain, Jean Meilhac, aubergiste des *Trois Pigeons*; — 1 juillet, bapt. d'un fils de Pierre Dufraisseix *alias* Fraisseix, m^e^ chirurgien. Parrain, Léonard Poumier, curé de St-Priest-les-Vergnes; — 10 août, mar. d'une fille de feu Léonard Pecconnet, notaire royal, célébré par le sieur Cramouzaud, curé de St-Amand-le-Petit, en présence d'autre Léonard Pecconnet, aussi notaire; — mention du sieur Dalesme, curé de Bourganeuf; — 24 août, ent. de Pierre Quinat, ouvrier taneur.

GG. 58. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1752. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 31 janv., mar. de Pierre Raymond, célébré par Jean Raymond, curé d'Augne; — 25 fév., bapt. d'une fille d'autre Jean Raymond, notaire royal; — 26 mars, mention de Francois Pradet, « courretier »; — 28 mars, bapt. d'une fille de Pierre Ruben, sieur de la Vialle, juge châtelain en la juridiction du chapitre et subdélégué de l'intendant; — 15 mai, mar. d'Antoine Valès, maitre de danse, originaire de Villefranche de Rouergue, avec Anne Villegouleix, fille de feu Martial Villegouleix, procureur, et ce « du consentement et permission de Mgr. notre évêque qui a dispensé les parties de faire publier ailleurs leurs bans »; — 20 août, bapt. d'un fils d'Antoine Valès, maitre de danse, et d'Anne Villegouleix, sa femme; — 9 sept.,

bapt. d'un fils de J.-B. Joachim Dumont, arpenteur. Parrain, Mᵉ François Dumont, notaire à Bujaleuf; — 19 nov., parrain, Messire Jacques-Joseph La Bachellerie, écuyer, sgr. de Neuvialle, secrétaire du roi; — 21 déc., mar. de Gabriel Rieublanc, sieur de Bost, demeurant à Saint-Léonard, avec dᵉˡˡᵉ Marie de Pichard, fille de feu Charles de Pichard, écuyer, sgr. de Villemonteix, et de feu dame Catherine de Châteauneuf.

GG. 59. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1753. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements; — 8 janv., mention de Guillaume Veytisou, vicaire du chapitre; — 8 janv., mar. de Bernard Eylisaud, « domestique des dames religieuses (Ursulines?) d'Eymoutiers »; — 23 mars, parrain, Joseph Felletin, prêtre, prévôt du chapitre; — 18 avril, bapt. d'un fils bâtard de Gratian Dupuy, dragon dans le régiment d'Apchon, compagnie de Lusson, et de Jeanne Brenat, veuve de Michel Texier; — 10 mai, bapt. d'un fils de Jacques Veytison, aubergiste du *Lion d'Or;* — 16 mai, ent. « dans la chapelle St-Éloy de l'église paroissiale, ès tombeaux de ses ancêtres », d'Anne Périer, veuve de Mathieu Dulac, ouvrier taneur; — 19 mai, ent. « dans le cimetière des pauvres de l'église paroissiale, » de Léonard Magadou, journalier de la paroisse St-Gilles-les-Forêts; — 30 mai, ent. dans le cimetière des pauvres « d'un pauvre qu'on a trouvé mort dans la grange de l'auberge du *Lion d'Or*, dont on n'a sceu le nom et qu'on a dit être de la paroisse de Benaye »; — 1 juin, parrain, Antoine Menot, curé de St-Pierre-Château; — 5 juin, ent. dans la chapelle St-Antoine de l'église paroissiale, d'un fils de Mᵉ François Ruben de Couder, avocat en parlement; — 1 juillet, ent. dans l'église de Joseph Lavergne, procureur en la juridiction du chapitre, âgé de 72 ans; — 24 sept., parrain, Mᵉ Joseph Durand, conseiller du roi, contrôleur, contre-garde de la monnaie à Limoges; — 7 sept., bapt. d'un enfant illégitime de Marguerite Glangeaud et de père inconnu. Marraine, Anne Voisin, femme de Jean Maillard, geôlier des prisons d'Eymoutiers; — 15 oct., mar. de Jeanne Brenat, veuve Texier, avec Gratian Dupuy, dragon de la compagnie de Lusson, régiment d'Apchon, natif de Gascogne, « cy devant en quartier d'hiver en la ville d'Eymoutiers, âgé de 30 ans ». (Cf. ci-dessus, 18 avril); — 25 oct., bapt. d'une fille d'Antoine Valès, maitre de danse, et de Léonarde Villegouleix; — 4 déc., marraine, Marie Darfeuille, « tourière des dames religieuses ».

GG. 60. (Cahier). — In-4°. 14 feuillets, papier.

1754. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutjers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 4 janv., ent. de Chérubin Masaloubaud, maître sellier, « dans la chapelle de Ste-Anne, appartenant à la fabrique »; — 7 mars, parrain, Léonard Belégaud, mᵉ écrivain; — 25 mai, bapt. d'un fils de Pierre Tavernier, mᵉ chirurgien; — 18 juin, parrain, Mᵉ Jean Farget-Dumas, sieur de la Noialle (*sic*, *corr.* Nouaille), bourgeois du lieu des Chaussades, paroisse de St-Hilaire-les-Combes; — 9 déc., mar. de Martin Ruben, garçon chapelier à Limoges, fils de Jean Ruben, huissier royal.

GG. 61. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1755. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages, et enterrements.— 14 janv., mar. de Louis Léger, « fendeur, résidant dans les bois de Larron »; — 20 mars, bapt. d'un fils bâtard de Joseph Lamblin, cavalier au régiment de Grandmont, compagnie de St-Simon, et de Marie Petite; — 12 avril, bapt. d'un fils légitime de Jeanne-Baptiste Lamothe et de Claude-Antoine Joliaud, cavalier au régiment de colonelle-générale-cavalerie, compagnie de Laval. Parrain Claude Loumot, cavalier au même régiment, demeurant à Eymoutiers en quartier d'hiver; — 5 août, parrain Jean Lamontre, arpenteur; — 5 août, bapt. d'une fille de J.-B. Joachim Dumont, arpenteur. Parrain Mᵉ François Dumont, notaire et procureur de la juridiction de Bujaleuf; — 16 sept., ent. de J. J. Bonneval, chanoine, âgé de 65 ans; — 29 sept., acte signé Veytizou, chanoine; — 22 oct., bapt. d'un fils de Léonard Veytizou aubergiste; — 1ᵉʳ nov., bapt. d'un fils de Jean Masselin, « travaillant aux toiles en la ville de Limoges ». Parrain François Blanc, trompette en la compagnie St-Simon, régiment de Grandmont-cavalerie; — 18 nov., ent. d'un enfant mort à l'hôtel-Dieu d'Eymoutiers; — 26 nov., ent. dans l'église collégiale de Joseph Ruben-Dumas, chanoine, âgé de 44 ans.

GG. 62. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier:

1756. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 27 janv., ent. d'un fils illégitime de Jeanne David, veuve Ruben, et de Joseph Nardé, cavalier au régiment du duc de Deux-Ponts, diocèse de Saverne (1), le dit défunt âgé de 15 ans ; — 29 mars, ent. d'une fille de Jean Ruben, huissier royal ; — 6 avril, parrain J.-B. Labachellerie, fils de Me Psalmet Labachellerie, juge châtelain d'Eymoutiers ; — 17 avril, ent. d'Antoine Villeneuve, maître de danse ; — 14 juin, ent. d'un soldat du régiment de colonelle-générale compagnie de Lavaur (?), en quartier d'hiver à Eymoutiers. Présent François Cochon, brigadier ; — 19 août, ent. de Pierre Tavernier, me chirurgien ; — 23 oct., parrain Joseph Tavernier, chirurgien ; — 28 oct., ent. dans la chapelle des Pénitents blancs de J.-B. Bariaud de la Fermerie, âgé d'environ 66 ans, le dit enterrement fait par MM. du chapitre ; — 28 déc., ent. « dans le chœur de l'église, proche la ferme (?) du sieur curé », de Me Martial Ruben de la Chapelle, curé de St-Setiers, « décédé en sa maison paternelle du dit Emoutiers, » âgé de 41 ans.

GG. 63. (Cahier). — In-4°, 9 feuillets, papier.

1757. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 18 janv., ent. dans l'église collégiale de Jean-Joseph Ruben de Lachapelle, chanoine, âgé de 62 ans ; — 5 avril, ent. dans l'église d'un fils de François Dumont, sgr. de Charrapoux, avocat en parlement. Présents Mathieu Périer, me chirurgien, et Melchior Fantoulier, praticien ; — 18 juillet, bapt. d'une fille d'Étienne Servenérie, docteur en médecine, et de Catherine Riffaterre. Marraine Suzanne Servenérie, demeurant à la communauté des Ursulines ; — 20 juillet, ent. d'une fille de J.-B. Roumiquière, me chirurgien de la ville d'Issigeac, veuf de Claude Fublé ; — 21 sept., mar. de J.-B. Roumiquière, me chirurgien, avec Jeanne Veytisou, veuve de Léonard Chassein, tailleur d'habits. Présent Jean Reymond, garçon chirurgien, et François Leyraud, garçon pelletier ; — 3 oct., mariage d'un fils de Me Joseph Rougier, avocat en parlement et juge de Châteauneuf-la-Forêt ; — 17 nov., parrain Me Joseph Felletin, licencié ès lois, prévôt du chapitre ; — 17 nov., bapt. d'un fils de Jean Masselin, « cavalier dans la brigade de Bessines. »

GG. 64. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1758. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1er janv., parrain Barthélemy Géry, cardeur ; — 9 janv., mar. de Léonard Belégaud, écrivain ; — 12 juin, mar. de Léonard Ruben-Lachapelle, bourgeois, veuf de delle Françoise Bonneval, avec delle Flavie Gibus, veuve de Pierre Cacatte, maître maréchal ferrant à Limoges ; — 6 juillet, bapt. d'un fils de Jean Reymond, notaire royal et juge sénéchal de Neuvialle. Parrain Jean Villegouleix, greffier de Sussac ; marraine Anne Dumont, fille de feu Me Jean-Joseph Dumont, « bourgeois de la ville de Peyrat » ; — 17 août, parrain Joseph Rogier, juge de Châteauneuf ; — 21 août, bapt. d'un fils de Catherine Lagrange et de père inconnu, la dite Lagrange fille d'un marchand taneur ; — 4 sept., bapt. d'un fils de J.-B. Lemontre, arpenteur. Parrain Me Joseph Lemontre, vicaire du chapitre et prêtre communaliste en l'église paroissiale ; — parrain Jacques Degolas, « clerc, vicaire au chapitre » ; — 10 nov., parrain Me Jean Reymond, curé d'Augne ; — 23 nov., ent. de Jacques-Joseph Ruben de Meilhac, « prêtre, cy-devant chanoine au chapitre, décédé en la maison prévôtale » ; — 4 déc., mention de feu Léonard Germain, huissier aux tailles.

GG. 65. (Cahier). — In-4°, 13 feuillets, papier.

1759. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 5 mars, parrain Joseph Felletin, prêtre, licencié en droit canon et civil, prévôt du chapitre ; — 18 mai, ent. dans le cimetière des pauvres de Léonard Masaud, « pauvre du village de Masonfroid.... décédé en l'hopital du dit Eymoutiers où il avait été reçu par ordre de M. l'intendant » ; — 7 juin, parrain Bernard Cruveilher, « bourgeois du bourg de Magniac » ; marraine delle Anne Bardoulat, épouse de Jean-Joseph Masmoret

(1) Il n'y a jamais eu de siège épiscopal à Saverne, mais seulement un château de plaisance où les évêques de Strasbourg, particulièrement les Rohan, résidaient souvent au XVIIIe siècle. De là vient sans doute l'erreur de ce Joseph Nardé.

docteur en médecine; — 28 juillet, mention de Mᵉ Psalmet Labachellerie, juge châtelain de l'évêque de Limoges; — 21 déc., mar. de Pierre Darfeuille, fils de Léonard Darfeuille, conseiller du roi et receveur à la maitrise des Eaux et forêts de la Marche à Guéret, avec dˡˡᵉ Marie-Anne de la Bachellerie, fille de feu Jacques de la Bachellerie, marchand. Présents le sieur Meille, vicaire desservant du Chastain; Jean Reymond, notaire royal et juge sénéchal de Neuvialle, procureur fiscal de la baronnie de Lussac; Léonard Jagot, notaire royal à la Noaille.

GG. 66. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1760. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — « Soit pour mémoire qu'étant à Limoges en retraite, au mois de septembre dernier [1760], le registre qui sert de copie pour envoyer au greffe à Limoges fut présenté à M. Cramousaud, chanoine, pour faire l'enregistrement des deux actes cy-dessus (deux actes baptistaires des 22 et 26 sept. 1760 qui commencent le cahier et sont cancellés), et que n'ayant pas fait attention que sur le dit registre il n'y avoit aucun acte de rapporté, étant en usage de ne le faire que sur la fin de l'année, il y a rapporté les deux actes baptistaires de l'autre part, que j'ai barrés, attendu que je les rapporterai en leur lieu et place. En foy de quoy j'ai signé. A Émoutier ce 9 janv. 1761. Dumont, *curé d'Émoutier* »; — 19 janv., mar. de J.-B. Jabouille, bourgeois, avec dˡˡᵉ Jeanne Defaye, veuve de Léonard Bourdicaud, « demeurant actuellement en la communauté de Ste-Ursule d'Eymoutiers », avec dispense du pape pour raison d'affinité au second degré; — 4 fév., bapt. de deux filles jumelles de Jean Felletin, bourgeois. Parrain Léonard-Xavier Ruben sieur de Counouille, greffier en chef de la juridiction du chapitre; — 11 fév., parrain Léonard Reymondaud, curé de Nedde; — 29 fév., parrain Mᵉ Joseph Champeau, vicaire d'Augne; — 25 mars, mention de J.-B. Debelle, « cavalier dans les carabiniers de la paroisse de N.-D. d'Eymoutiers »; — 10 juillet, ent. de Martiale Molinier, âgée de 16 ans, du village de la Mourélie, décédée en la maison de Mᵉ Martial Ruben de la Chapelle, vicaire du chapitre St-Étienne d'Eymoutiers et communaliste de l'église Notre-Dame; — 11 oct., ent. d'Antoine Dutour, mᵉ chirurgien, âgé de 56 ans; — 31 oct., ent. dans les tombeaux de la fabrique de Léonard Ballais, garçon chirurgien, décédé en la maison du sieur Fraisseix, mᵉ chirurgien; — 16 nov., ent. dans le chœur de l'église de Joseph Lamontre, vicaire du chapitre et communaliste de l'église paroissiale, âgé de 27 ans. Présents Mathieu Périer, mᵉ chirurgien, et Léonard Raymond, « juriste »; — 12 déc., ent. dans l'église collégiale de Léonard Bonneval, clerc tonsuré, vicaire de la dite église, âgé de 44 ans environ; — Fº 10 vº, « nous soussignés certifions que les actes de baptêmes, mariages et sépultures, contenus dans le présent registre, sont conformes à la minute que nous avons envoyée au greffe de Limoges... 2 janv. 1761. Dumont, *curé d'Eymoutiers* ».

GG. 67. (Cahier). — In-4°, 9 feuillets, papier.

1761. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 21 mars, ent. dans la chapelle St-Joseph de l'église paroissiale, ès tombeaux de ses ancêtres, de dˡˡᵉ Luce de Lhermite, épouse du sieur Cramousaud dit le Comte, bourgeois; — 3 avril, parrain Mᵉ François Cramousaud, chanoine; — 14 avril, ent. de Chérubin Dulac, mᵉ perruquier; — 18 juin, parrain Léonard Darfeuille, conseiller du roi et receveur en la maîtrise des Eaux et forêts, résidant au bourg de Chatain; — 1ᵉʳ août, ent. dans l'église paroissiale ès tombeaux de la fabrique, de Mᵉ Jean Gaultier, juge sénéchal de Nedde et procureur d'office du chapitre; — 11 sept., parrain Pierre Delage, receveur des droits réunis; — 6 nov., ent. dans la chapelle St-Joseph de Melchior Cramouzaud, « négociant ».

GG. 68. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1762. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 5 mai, ent. d'Anne Dupuy, « morte d'une mort précipitée dans la mare de la cuve (?) où on l'avoit mise par rapport à quelques infirmités qu'elle avoit .. Et nous avons accompagné le corps jusqu'au ruisseau de la rue Farge qui fait la séparation des deux dites paroisses, de Notre-Dame et de St-Pierre-Château »; — 23 juillet, mention de Jean Lamontre, arpenteur; — 3 août, mar. de Léonard Broussouloux, greffier, demeurant à Salon; — 26 août, bapt. d'un enfant de Marguerite Bretonèche, tailleuse, et de père inconnu; — 8 sept., ent. de Jean Dumond, garçon tisserand, « décédé en la

maison de Jean Périer, mᵉ tisserand, où il faisoit son apprentissage »; — 29 sept., mention de Joseph Lavergne, greffier de la juridiction de Mgr l'évêque; — 24 oct., parrain Pierre Goudaud, mᵉ tapissier à Limoges; — 28 oct., ent. dans la chapelle St-Éloi, ès tombeaux de ses ancêtres, de Jean Dulac, tailleur d'habits de femmes, âgé de 38 ans, en présence de Jean et François Las Goursolas, sacristains; — 15 nov., signature de Ruben de Lachapelle, vicaire communaliste; — 22 nov., ent. de Marie de Bonneval, pensionnaire en la communauté de Ste-Ursule, fille de Messire Gabriel de Bonneval sgr. de l'Angle, âgée de 19 ans; — 30 nov., parrain Léonard Poumier, ancien curé de St-Priest et de Bussy, vicaire du chapitre et communaliste de l'église Notre-Dame.

GG. 69. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1763. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 19 janv., ent. dans le cimetière des pauvres de Jean-Pierre Raine, polisseur de marbre, de la ville de Besançon, décédé en la maison de Joseph Chaulat, cabaretier, où il était logé; — 7 fév., mar. de Léonard Maisongrande, fils de Catherine Raine, avec Suzanne Servanérie, fille de feu Étienne Servanérie, du bourg de St-Gal, demeurant actuellement en la ville d'Uzerche; — 2 mars, ent. de Jeanne Marthely, veuve d'Élie Chadoulenas, mᵉ chirurgien, âgée de 84 ans; — 17 mars, ent. dans la chapelle St-Joseph de Jean-Chérubin Cramousaud, maréchal des logis dans les carabiniers; — 23 mars, ent. ès tombeaux de la fabrique de Jacques Labachellerie, lieutenant du marquisat de Châteauneuf; — 22 avril, ent. dans l'église collégiale de Mᵉ Jean Cramouzaud, chanoine, âgé d'environ 42 ans. Présents François Dumont sgr. de Charapoux, avocat en parlement, et Léonard Reymond, licencié ès lois; — 29 juin, ent. dans l'église paroissiale de Pierre Lavaud, « marchand teinturier »; — 25 août, mention de Messire Joseph La Bachellerie, écuyer, secrétaire du roi; — 1ᵉʳ sept., parrain Pierre Goudaud, mᵉ tailleur et tapissier, de la paroisse St-Pierre-du-Queyroix à Limoges; — 22 oct., ent. dans l'église collégiale de Messire Ignace de Maumont de la Rebeyrie, écuyer, prêtre et chanoine de la dite église; — 27 nov., ent. dans l'église collégiale de Mᵉ François Michelet théologal de la dite église.

GG. 70. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1764. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 12 avril, mention de Marie Glangeaud, sage-femme; — 15 avril, ent. d'un enfant né de père inconnu et de Marie-Anne Tivaud, fille de Psalmet Tivaud, cardeur; — 11 juin, ent. dans l'église, « ès tombeaux du chœur, proche celuy du sieur curé », de Mᵉ Léonard Poumier, ancien curé de St-Priest-las-Vergnas et Bussy, vicaire au chapitre et communaliste en l'église N.-D., âgé d'environ 75 ans; — 21 juillet, mention d'Yrieix Laurent, marqueur de cuirs; — 22 nov., parrain Philippe-André Vincent, organiste du chapitre.

GG. 71. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1765. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 11 fév., mar. de Léonard Bardoulat, mᵉ menuisier, fils de feu Joseph Bardoulat, notaire royal, avec Magdeleine Villegouleix, fille de feu Martial Villegouleix, procureur en la juridiction du chapitre; — 31 mars, parrain, Mᵉ J.-B. Lavergne, vicaire à Aubusson; — 22 avril, ent. de Pierre Meilliaguet, corroyeur, mort d'une attaque d'apoplexie; — 26 avril, ent. de Jean Dumond, « invalide, ayant la qualité de maréchal de logis de dragons, décédé en l'auberge du *Lion d'Or* »; — 20 août, mar. de Léonard Tavernier, chirurgien juré, fils de feu Pierre Tavernier, aussi chirurgien, avec une fille de feu Jean Bourdicaud de Neufmaison, gendarme; — 4 oct., mention de François Lafaye, postillon; — 21 oct., mention de Mᵉ Ruben de la Vialle, subdélégué de l'intendant; — 16 nov., mention de Jean Queyrot, mérandier; — 1 déc., parrain, Jean-Martin Bardoulat, curé de Villevaleix; — 30 déc., parrain, Joseph Menot, procureur en la juridiction d'Eymoutiers.

GG. 72. (Cahier). — In-4°, 7 feuillets, papier.

1766. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 18 fév., parrain, Mathias Raymondaud, diacre; — 15 mai, mention de Mᵉ Étienne Servenérye, docteur en médecine; — 5 août, parrain, Pierre Pecconet, vicaire au chapitre

et communaliste en l'église de Notre-Dame; — 11 août, mar. célébré par Léonard Raymondaud, curé de Nedde, « du consentemeet de Me Léonard Dumont, curé de la paroisse de Notre-Dame »; — 23 sept., parrain, Martial Masaloubaud, garcon chirurgien; — *passim:* mentions de cardeurs, corroyeurs, tisserands, serruriers, tonneliers, voituriers, perruquiers, etc.

GG. 73. (Cahier). — In-4°, 13 feuillets, papier.

1767. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 18 janv., parrain, Mathive Périer, me chirurgien; — 27 janv., mention de Léonard Decous, armurier; — 27 janv., bapt. d'un garçon, né de père inconnu et de Marie Menot, fille de Gautier Menot, tailleur d'habits; — 17 fév., mar. de J.-B. Cramousaud, fils de Joseph Cramousaud, bourgeois et négociant, avec delle Marguerite Ruben de Lombre, fille de Me Pierre Ruben de Lombre, sieur de la Vialle, licencié ès lois, juge châtelain d'Eymoutiers et subdélégué de M. l'intendant. Présents, Antoine Martinerie et Fr. Cramouzaud, chanoines, — 24 fév., mar. de Louis Leyraud, huissier royal; — 10 mars, bapt. d'un fils de Léonard-Xavier Ruben, sieur de Counouille, notaire royal et procureur d'office de la châtellenie d'Eymoutiers; — 23 mars, ent. dans la chapelle de l'Enfant-Jésus, de Me Joseph Felletin, prêtre, prévôt de l'église collégiale, âgé d'environ 53 ans; — 9 mai, parrain, Léonard Sivergnat, corroyeur; — 15 juin, ent. dans l'église collégiale de Me Martial Ruben de la Chapelle, vicaire de la dite église et communaliste en celle de N.-D., âgé d'environ 62 ans; — 15 et 20 juin et 9 juillet, ent. de trois pauvres, décédés à l'hôtel-Dieu; — 1 sept., parrain, Martin Bardoulat, curé de Villevaleix; — 16 sept., bapt. d'une fille de Léonard Pecconet, notaire royal. Parrain, Pierre Lavergne, « bourgeois du bourg de Villevaleix »; — 7 nov., ent. de Jacques Pointou, laboureur, « étant mort d'une mort imprévue, ayant été écrasé par une charrette qui venoit du bas-Limousin » ; — 23 nov., mar. de J.-B. Dutour, me chirurgien.

GG. 74. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1768. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 3 janv., mention de Joseph Reymond, me chaudronnier; — 12 janv., mar. de François Fantoulier, âgé de 28 ans, procureur en la juridiction d'Eymoutiers; — 3 mai, ent. de Pierre Veytisou, marchand pelletier; — 17 mai, mar. de Joseph Pigner, notaire royal. Présent, Emmanuel de Challent, lieutenant de la justice de Peyrat; — 30 mai, mar. d'Antoine Redon, garçon corroyeur; — 5 juillet, mention de Me Ranjon, curé de Peyrat; — 1 oct., bapt. d'un fils de Francois-Melchior Fantoulier, notaire royal; — 28 nov., mar. de Messire Martial de la Bachellerie, « chevalier, capitaine de cavalerie, l'un des mousquetaires de la garde du roy, » avec Marie-Anne de Miomandre, demeurant au château de Châteauneuf, paroisse de Ste-Marie-la-Claire, le mariage célébré en cette dernière paroisse; — 3 déc., bapt. d'un fils de Léonard Fantoulier, boucher.

GG. 75. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1769. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 3 fév., ent. dans l'église de Joseph Masmoret, soldat au régiment de Provence-infanterie, compagnie du Fresnoy, fils de J.-J. Masmoret, docteur en médecine; — 16 mars, parrain, Jean Reymond, curé de Bussy; — 13 juin, mention de Jean Dutheil, tourneur; — 24 juin, mention de Pierre Constant, « écrivain »; — 24 juin, parrain, J.-B. Lavergne, vicaire à Libersac: — 25 juin, ent. dans l'église collégiale de Me Joseph-Benoît de Landrieu, chanoine, âgé d'environ 77 ans; — 28 juin, ent. dans l'église paroissiale de Me François Ruben de Couderc, avocat en parlement; — 14 juillet, bapt. d'une fille de Philippe Duvorden, marchand bijoutier, et de Catherine Lombard, de la ville de Saintes, accouchée à l'auberge au cours d'un voyage; — *ibid.*, mention de Pierre-Augustin Dupin, entreposeur; — 14 nov., ent. d'un enfant de Léonard Bouron, tisserand, « lequel avoit été ondoyé à la maison, par sieur Léonard Dufrayseix, me chirurgien ».

GG. 76. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1770. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumont ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 24 janv., ent. dans l'église de Léonarde Mouret, veuve de Jean Brenac, « vivant tailleur d'habits de femmes »; — 9 fév., parrain Jean Meilhac, curé de Saint-Priest-Palus ;—

20 mars, ent. ès tombeaux de la fabrique de Pierre Dufrayseix, mᵉ chirurgien, âgé d'environ 60 ans; — 30 avril, mar. d'une fille de Mᵉ François Dumont, sgr. de Charapoux, avocat en parlement; — 3 mai, acte signé LA BACHELLERIE DU THEIL, *chanoine*; — 22 mai, bapt. d'un garcon né de père inconnu et de Jeanne Brandeau, ci-devant servante chez le sieur Tavernier, mᵉ chirurgien; — 24 mai, ent. dans le cimetière des pauvres d'un homme » dont on ne sçait ny le nom ny le surnom, seulement qu'il étoit de la paroisse de Meilard (*sic*) en ce diocèse, ainsi qu'il avoit déclaré à Jean Veyriniat, courretier, qui l'avoit retiré chez luy par charité; lequel mourut subitement le même jour, sans avoir reçu aucun sacrement que celuy de l'extrême-onction que nous luy avons administré, ayant trouvé sur luy un chapelet, environ douze sols de liards et plusieurs mourceaux de pain... »; — 17 oct., parrain Pierre Péconet, tailleur d'habits de femmes; — 11 nov., parrain Nicolas Ducheyron, curé de Domps; — 2 déc., bapt. d'une fille de Charles Deleyraud, greffier et procureur. Parrain Léonard Bourdicaud, procureur en la juridiction de Bujaleuf.

GG. 77. (Cahier). – In-4°, 8 feuillets, papier.

1771. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Léonard Dumond ; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 24 janv., mar. de Jeanne Felletin, « demeurant actuellement en l'abbaye de la Règle, paroisse de St-Dompnolet », à Limoges; — 5 mai, parrain Martin Bardoulat, curé de Villevaleix; — 5 juin, ent. dans le chœur de l'église de J.-B. Meilhac, curé de St-Priest-Palus, âgé de 34 ans, décédé subitement en la maison de son père; — 14 juin, bapt. d'une fille de Léonarde Bordas, « accouchée aux rebières de Bussy, travaillant aux chemins »; — 18 juillet, mar. de Joseph Ruben, mᵉ perruquier, fils de feu Jean Ruben, huissier royal; — 18 août, ent. dans l'église collégiale de Mᵉ Jacques-Joseph Labachellerie, écuyer, prêtre et chanoine du chapitre, âgé de 30 ans. Présents Antoine Martinerie, prêtre, et Joseph Cramouzaud, diacre, tous deux chanoines; — 30 sept., mar. de Joseph Aubusson, cavalier de la maréchaussée, veuf en premières noces; — 29 oct., ent. dans l'église de Jean Calevaud, « employé dans les fermes du Roy en l'ambulante d'Eymoutiers »; — 30 déc., mention de Joseph Lavaud, voiturier.

GG. 78. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1772. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés : Léonard Dumont et La Bachellerie du Theil; vicaire...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 17 fév., mar. de Joseph Ruben de Lombre de Coudert, bourgeois, fils de feu François Ruben, avocat, avec une fille de feu Jean Reymond, notaire royal. Présents, J. François Ruben de Lombre de Coursou, surnuméraire de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, et Joseph Tavernier, « bourgeois et maître en l'art et science de chirurgie et chirurgien juré de la ville d'Esmoutiers », etc; — 13 mars, bapt. d'une fille de Gabriel Pascal, « employé dans les fermes du Roi à la résidence d'Eymoutiers ». Parrain Pierre-César Goisbie, capitaine général des fermes à la même résidence; — 14 mai, ent. dans la chapelle St-Christophe de Jean Romanet, huissier royal; — 1ᵉʳ juin, ent. de Mᵉ Léonard Dumont, licencié ès arts, curé de la paroisse N.-D. d'Eymoutiers, âgé d'environ 66 ans. « MM. du chapitre, suivant l'usage, ont fait l'enterrement... Ont assisté au convoi toutes les confrairies de la dite paroisse. MM. les vicaires du dit chapitre ont porté le poële. On a fait faire au cadavre le tour et circuis de la paroisse. A officié et fait l'enlèvement le soussigné en qualité de sous-hebdomadier du dit chapitre. Le tout en présence de MM., MMᵉˢ Léonard-Xavier Ruben sieur de Counouille, procureur d'office du dit chapitre, Jean Meilhac, sindic fabricien, Jean Menot, bourgeois et baile de la confrairie du Rosaire, et sieur Louis Duchéron, maître conchier... DE LA BACHELLERIE DU THEIL, *chanoine, sindic et sous-hebdomadier du chapitre*; » — 6 juin, acte signé par le dit La Bachellerie comme curé de la paroisse Notre-Dame; — 11 juin, mention de Jean Brenac, praticien; — 22 juin, ent. dans le chœur de l'église collégiale de Mᵉ Guill. Veytizou, chanoine, âgé d'environ 60 ans. « Comme ancien communaliste de cette paroisse, son corps fut d'abord porté à Notre-Dame où l'on chanta un *Libera*, et en cette dernière qualité les cloches de la paroisse sonnèrent toute la nuit et la communauté fit pour luy, le lendemain de son enterrement, un service solennel où j'officié (*sic*) en qualité de curé, en présence de Pierre Ruben, armier de cette paroisse... »; — 16 juillet, bapt. d'une fille de Melchior Fantoulier, procureur ès juridictions de cette ville et juge de Sussac. Parrain Jacques Meilhac, prieur de Ste-Claire et curé de St-Priest-Palus; — 3 juillet, ent. de Gabrielle Chadoulounas,

fille dévote, âgée d'environ 60 ans; — 9 juillet, ent. ès tombeaux de ses ancêtres en l'église paroissiale, de Me Joseph Bardoulat de Laplanche, avocat en parlement, procureur d'office de la châtellenie de l'évêque et juge châtelain de Linards. Présents, Léonard Decoux, me armurier, et François Marcellin, choriste du chapitre; — 28 juillet, ent. dans l'église de Jacques Boussely, « un des agents de M. l'abbé de la Bachellerie de Neuvialle, prêtre, écuyer, chanoine du dit Eymoutiers et seigneur du marquisat de Chambéret, Neuvialle, Vieilleville et autres places, âgé d'environ 23 ans »; — 7 août, ent. dans le chœur, vis-à-vis la chaire rectorale, de Joseph Champeaux, curé de St-Pierre d'Augne, âgé d'environ 46 ans. « Ont assisté à son convoy : MM. les prieurs de St-Moreil, Bujaleuf et St-Priest-Palus et aussi MM. les curés de St-Pierre-Château avec son vicaire, de St-Julien, de Beaumont, de St-Amand, de Bussy, de Villevaleix, plusieurs Messieurs du chapitre et la communauté. Le clergé s'est habillé dans notre sacristie et a marché sous notre croix. J'ai officié. Le corps a été porté d'abord aux Pénitents bleus, parce qu'il était de cette confrairie, et de suitte à Notre-Dame...»; — 29 août, mar. de Louis Martin, soldat invalide et employé de l'afferme (*sic*); — *Ibid.*, mention du sieur Auger, curé de St-Martin-la-Place, près Saumur; — 5 sept., ent. de la femme de Pierre Reymond, « régent des basses classes de la présente ville d'Eymoutiers »; — 30 sept., mention de Pierre Lauliade, meunier du moulin de la Gasne; — 20 nov., bapt. d'une fille de François-Joseph Tunis, « débitant de tabac »; — 10 nov., ent. dans l'église ès tombeaux de la fabrique au-dessous de l'autel du Rosaire, de Martial Masmoret, procureur de la juridiction du chapitre, âgé d'environ 60 ans; — 22 nov., mention de François Paradis, employé dans l'afferme (*sic*) du tabac, et de Jacques Favier, capitaine des fermes du roi; — 15 déc., ent. de Jacques Brujassou, « vivant mary de Marianne Mapécou, sa femme. »

GG. 79. (Cahier). — In-4°, 22 feuillets, papier.

1773. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 19 janv., mention des sieurs J.-B. Lavergne, curé d'Augne, et Duchéron, curé de Domps; — 21 fév., mention du sieur Mornétas, curé de Chambéret; — 15 fév., ent. de Jeanne Cramouzaud, âgée de 7 ans, décédée au pensionnat des Ursulines d'Eymoutiers; — 22 fév., mar. de Léonard Dufraisseix, chirurgien, célébré avec l'assentiment de Mathieu Leyraud, juge d'Augne, son curateur, par Claude-Bertrand Recoquillié, chanoine; — 9 mars, parrain Antoine Chalot, geôlier; — 21 mars, parrain Jacques Favier, capitaine des employés des fermes du roi; — 28 avril, ent. dans l'église ès tombeaux de la fabrique près l'autel du Rosaire, de Françoise Bachellerie, veuve de Léonard Fantoulier, boucher; — 25 mai, mar. de Pierre Faucher, chirurgien juré et bourgeois de Saint-Germain [les Belles], avec Marguerite Tavernier. Présents, autre Pierre Faucher, chanoine du chapitre de St-Germain, Pierre Tavernier, docteur en droit canon et vicaire du chapitre d'Eymoutiers, Léonard Tavernier, bourgeois et chirurgien, Joseph Cramouzaud, ancien officier de carabiniers, etc.; — 29 mai, parrain, J.-B. Ducheyron, vicaire de Rougnac; — 20 juillet, bapt. sous condition d'une fille de Jean Villegouleix, procureur ès juridictions de la ville. Parrain. Martin Mazaloubaud, chirurgien; — 8 oct., mention de François Lafaye, « messager de cette ville [d'Eymoutiers] à Limoges »; — 5 nov., bapt. d'un fils de Léonard Mazalaigue, ouvrier tanneur — ; 24 nov., mention de Pierre Malega, sergent du chapitre; — 23 nov., ent. dans la chapelle St-Roch ès tombeaux de la fabrique, de Marie d'Arfeuille, fille dévote et tourière des Ursulines, âgée d'environ 89 ans, administrée par Me Léonard Cramouzaud, docteur en théologie et théologal du chapitre.

GG. 80. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier.

1774. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 3 janv., bapt. de deux enfants jumeaux, garçon et fille, de Joseph Roux, maréchal ferrant. Parrain du garçon, Léonard Riffateyre, cordonnier et menuisier, du moulin de la Peyre; parrain de la fille, Joseph Rigaudie, cavalier de maréchaussée à la brigade d'Eymoutiers; — 10 fév., ent. de la femme de Louis Boudin, cordonnier et bedeau; — 12 mars, ent. d'Antoine Menot, vitrier; — 6 avril, mention de Messire François Tardivet, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, sgr. du Repaire et autres lieux, demeurant à St-Léonard; — 10 avril, mention de Joseph Tunis, buraliste; — 13 avril, bapt. d'une fille de Melchior-François Fantoulier, juge de la baronnie de Beauvais; — 17 avril, parrain, Messire Joseph de la Pomélie, chevalier, sgr. de la Joubert; — 25 avril, mention de Psalmet Mathieu,

marguillier du chapitre; — 16 juin, ent. dans l'église collégiale sous l'orgue, de Ph.-André Vincent, clerc tonsuré du diocèse de Tournay, bénéficier et organiste du chapitre St-Étienne d'Eymoutiers. âgé d'environ 68 ans. Présents Bonaventure, Laurier et Fraisseix, « musiciens et serpents », *alias* musiciens et gagistes du dit chapitre; — 5 juillet, acte signé LA BACHELLERIE, *chanoine et prieur de la Celle*; — 3 août, mention de Martial Lafaye, huissier royal, et de François Lafaye, courrier; — 27 sept.. mention de Léonard Cramouzaud, curé de St-Julien, de Joseph Cramouzaud, vicaire de Ste-Marie-de-Châteauneuf, de Léonard Coutisson de Lascoux, prêtre communaliste de Royère, et de Denis Coutisson du Feix, licencié ès lois, demeurant à Royère; — 27 sept., bapt. d'un fils de Léonard Lamontre, « entrepreneur pour les chemins »; — 12 déc., ent. dans le cimetière des pauvres d'une fille de Pierre Boujou, bordier; — 16 déc., mention de Léonard Lemasson, fournier.

GG. 81. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier.

1775. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé: La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 7 fév.. mention de Jean Tiquet, notaire royal en la paroisse de Rempnat, de J.-Joseph Masmoret, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, et de J. Masmoret, vicaire de Linards; — 27 fév., mention du sieur Ranjon, curé de Peyrat; — 3 mai, parrain, Mᵉ Mathieu Raymondaud, vicaire de Nedde; — 8 mai, ent. de Jean Faure, « domestique de M. l'abbé de Neuvialle sgr. de Chambéret »; — 19 juin, parrain Barthélemy Delair, « rémouleur »; — 16 sept., bapt. d'un fils de J.-B. Dutour, mᵉ chirurgien; — 23 sept., ent. ès tombeaux de la fabrique près la chapelle Ste-Anne, de Marie de Choumaud, âgée d'environ 80 ans, fille de feu Messire Charles-Joseph de Choumaud, baron de Rochefort, et de feue dame Marie Lafond, demeurant jadis au château de Balesme, paroisse d'Affieux, décédée au monastère de Ste-Ursule d'Eymoutiers « où elle avoit demeuré pensionnaire près de 36 ans... Plusieurs fois dans sa maladie la dite demoiselle avoit reçu la sainte eucharistie que nous avons toujours prise à la paroisse, sauf une fois que nous la primes aux religieuses, parce que cela pressoit »; — 2 oct., ent. dans l'église de Jean Meiliac, bourgeois et sindic fabricien de la paroisse; — 7 déc., ent. dans la chapelle St-Joseph de Joseph Cramouzaud, bourgeois et armier de MM. du chapitre; — 19 déc., ent. dans la chapelle St-Antoine d'Antoine Ruben de l'Ombre, sgr. du Mas, âgé d'environ 70 ans. Présents, François Ruben de l'Ombre, sgr. du Mas, son fils, conseiller du roi et de Mgr. le comte d'Artois et lieutenant particulier au Présidial de Limoges; Mᵉ Martial de la Bachellerie, chevalier, sgr. marquis de Châteauneuf, capitaine de cavalerie et mousquetaire de Sa Majesté en la seconde compagnie; — 23 déc., parrain Mathieu Leyraud, juge du Chalard.

GG. 82. (Cahier). — In-4°, 14 feuillets, papier.

1776. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé: La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 13 janv., ent. de Julien ...., ouvrier pintier, originaire de Suisse; — 29 janv., ent. de Louis Ruben, cavalier de la maréchaussée d'Eymoutiers; — 13 mai, bapt. d'un fils de Léonard Dufraisseix, maître chirurgien. Parrain Pierre Belégaud, mᵉ écrivain. Acte signé: LA BACHELLERIE, *prieur de la Celle*; — 9 juin, ent. dans la chapelle de la Ste-Trinité de Mᵉ Psalmet de la Bachellerie, juge châtelain d'Eymoutiers, sénéchal de Peyrat, Nedde, St-Julien, l'Église-au-Bois et Sainte-Anne, âgé de 84 ans environ. Présents, J. B. de la Bachellerie, sieur de la Faye, et Pierre de la Bachellerie, sieur de Fougeoles, ses fils, avocats en parlement; — 28 juin, ent. de Susanne Rigouleyne, fille dévote, décédée en l'hôtel-Dieu, âgée d'environ 32 ans. « Ont assisté à son convoy les pauvres du dit hôtel-Dieu »; — 2 juillet, mar. célébré par Pierre Tavernier, ancien curé de St-Denis-des-Murs, vicaire du chapitre d'Eymoutiers; — 16 juillet, mention de Joseph Bardoulat de la Planche, avocat en parlement, juge du marquisat de Linards, procureur fiscal en la châtellenie de l'évêque, et de Guillaume Rougier d'Auradour, lieutenant des juridictions de Neuvic et Masléon; — 23 sept., parrain Mᵉ Joseph Mazaudois, curé de St-Amand-le-Petit; — 21 oct., mention de Mᵉ Perron, curé de Bourganeuf.

GG. 83. (Cahier). In-4°, 19 feuillets, papier.

1777. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé: La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 18 janv., ent. dans le chœur de l'église collégiale de Mᵉ François Cramouzaud, chanoine, âgé d'environ 82 ans; — 24 fév., parrain Messire François Tardivet, sieur du Repaire, secrétaire du roi, demeurant à Saint-Léonard; — 26 mars,

bapt. d'un fils né de père inconnu et de Thérèse Mouret, bordière ; — 16 avril, ent. dans l'église des Pénitents bleus de Messire Pierre-Augustin Dupin, écuyer, « receveur à l'entrepôt du tabac de cette ville », âgé d'environ 72 ans ; — 15 mai, ent. dans la chapelle des Cramouzaud de d^{elle} Antoinette Martinerie, décédée au pensionnat des dames de Ste-Ursule, après avoir été administrée. du consentement du curé, par M. l'abbé Lassaigne, chanoine du chapitre. « Et pour certaines considérations à moy connues, nous avons permis qu'on prit le saint viatique dans la chapelle des dites dames de Ste-Ursule, sans que la dite permission puisse nuire au droit et usage où les curés de N.-D. sont de le prendre en la présente paroisse » ; — 9 juin, mar. de Jean Gaultier, bourgeois, fils de feu J.-B. Gautier, avocat en parlement, avec d^{elle} Antoinette Durand, pensionnaire à l'abbaye de N.-D. de la Règle, fille de Messire Joseph Durand, président trésorier de France au bureau de Limoges ; — 14 juin, ent. d'Anne Mariaud, veuve de Léonard Marmontel, journalier ; — 22 juillet, ent. ès tombeaux de la fabrique de Françoise Dulac, fille dévote ; — 9 sept., ent. ès tombeaux de la fabrique devant l'autel St-Jean, de d^{elle} Joséphette Gaultier, veuve de Jacques de la Bachellerie, bourgeois, décédée au couvent des Ursulines, âgée d'environ 72 ans ; — 18 sept., « ... Nous Pierre de la Bachelerie, prestre, prieur de Nontron, commis par Mgr. l'évesque de Limoges, avons reçu à profession religieuse la sœur Marie Duchiron de Lage, novice de la congrégation des hospitalières de Ste-Marthe de cette ville, native du bourg de St-Barban, diocèse de Poitiers, fille naturelle et légitime à feus messire Louis du Chyron, écuyer, et à dame Gabrielle de Fleuras..... laquelle a publiquement fait..... les vœux de chasteté perpétuelle, d'obéissance à Mgr. l'évesque du présent diocèse, ses successeurs, et à sa supérieure, et de stabilité au service des pauvres pendant le reste de sa vie, en conformité des status et règlements de l'institut des sœurs de Ste-Marthe de St-Mexant et de ceux qu'il plaira à Sa Grandeur de faire à l'avenir ; le tout fait en présence de la sœur Marie Gorichon, religieuse professe de la dite congrégation, de MM. Jean la Bachellerie sieur du Theil, curé, Melchior Pérot, prestre et communaliste...... » ; — 5 novembre, bapt. d'une fille de Me Melchior-François Fantoulier, juge de Sussac, et procureur fiscal de la châtellenie d'Eymoutiers. Parrain J.-B. Meilhac, clerc tonsuré d'Eymoutiers, étudiant en l'université de Poitiers ; — 29 nov., bapt. d'un enfant né de père inconnu et de Anne Doulayou, fournière ; — 11 déc., ent. de haute et puissante dame Marie-Anne de Guittau, marquise de Châteauneuf et autres lieux, veuve de Messire François Duché, sgr. de la Mothe et autres lieux, âgée d'environ 90 ans. « Messieurs du chapitre ont chanté une messe solennelle de *Requiem*, et après les autres prières accoutumées, le dit corps a été transporté..... en l'église paroissiale de Châteauneuf..... pour y être inhumé dans la chapelle des seigneurs du dit lieu. Nous curé soussigné, accompagné du clergé de notre église, de Messieurs les curés des environs, de ceux de la terre de Châteauneuf, avons accompagné sous notre croix le corps de la ditte dame jusque en l'église paroissiale du dit Châteauneuf où nous l'avons remis à M. le curé..... Ont assisté au convoy la noblesse des environs, les principaux et notables de cette ville..... M. Lassaigne, chanoine de cette ville, a administré plusieurs fois les sacrements à la dite dame de Châteauneuf pendant sa maladie ; mais c'étoit de notre consentement et par notre permission expresse. LA BACHELLERIE DU THEIL, *chanoine, curé d'Eymoutiers.* »

GG. 84. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1778. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — « Le 19 mars 1779, renvoyé à M. l'intendant *pro duplicata* l'état de la population de la présente paroisse pour 1778... consistant : en baptêmes 18 garçons et 19 filles ; en mariages sept ; en sépultures hommes 20, femmes 27. Total 47. » — 11 janv., mention de M. Barelier, curé de Sussac ; — 12 janv., ent. dans l'église, au milieu de la nef, ès tombeaux de la fabrique, de Messire Antoine de Lhermite, chevalier, sgr. de Fleix, âgé d'environ 80 ans ; — 3 fev., mar. de Martin Mazaloubaud, m^{e} chirurgien ; — 7 fév., mention d'Étienne Forêt des Fayes, demeurant au château du Firmigier, paroisse de l'Église-au-Bois ; — 11 mars, ent. dans l'église collégiale de Pierre Tavernier, chanoine du chapitre, docteur en droit canon, âgé d'environ 32 ans ; — 23 mars, ent. dans l'église de Messire Psalmet Gaultier du Marache, sgr. de Villemongane, président trésorier de France au bureau de Limoges, âgé d'environ 70 ans. Présents Pierre Gaultier de Villemongane, écuyer, fils du défunt, et Jean Gaultier de la Varache, neveu du défunt ; — 10 avril, ent. ès tombeaux de la fabrique de dame Marie Fleur de Lix,

épouse de Jean-Claude-Lambert de Barine, receveur à l'entrepôt du tabac, âgée de 48 ans ; — 25 avril, ent. dans le chœur de l'église, près l'aigle, du côté droit, de Mᵉ Léonard Daniel de Lagasnerie, prêtre, directeur du séminaire de la Mission de Limoges, décédé à l'âge d'environ 67 ans chez M. l'abbé de Neuvialle, sgr. marquis de Chambéret ; — 12 mai, ent. de Nicolas Menot, maître cordonnier, âgé d'environ 75 ans, en présence des Pénitents bleus ; — 18 juin, bapt. d'un fils posthume de feu Jean Jobert, peintre et doreur de la ville de Brive. Parrain Pierre Laneau, doreur et peintre de la ville de Brive ; — 10 août, bapt. d'une fille de Joseph de Montlouis, écuyer, cavalier de la maréchaussée en la résidence d'Eymoutiers. Parrain Joseph Rigaudie de Lespinasse, cavalier de la maréchaussée en la même résidence ; — 10 déc., mention de Léonard d'Arfeuille, jardinier des dames Ursulines d'Eymoutiers, et d'autre Léonard d'Arfeuille, jardinier au château de Nedde.

GG. 85. (Cahier.) — In-4º, 18 feuillets, papier.

1779. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 7 janv. et 1ᵉʳ fév., mention de Mathieu Leyraud, juge *alias* lieutenant du Chalard ; — 1ᵉʳ fév., parrain Léonard Combette de Chalus, receveur des amendes de la maîtrise de Brive, habitant à Saint-Germain ; — 8 fév., mar. de Léonard Dutour, avocat en parlement, avec Marie-Anne Bardoulat, fille de Mᵉ Joseph Bardoulat de la Planche, avocat en parlement, juge de Linards et procureur fiscal de la châtellenie d'Eymoutiers. Présents, Jacques Meilhac, chanoine d'Eymoutiers et prieur de St-Priest-Palus ; J.-B. de la Bachellerie de la Faye, juge châtelain d'Eymoutiers, etc. ; — 9 fév., mar. d'Étienne Magi, laboureur ; — 7 mars, ent. de Jeanne La Sudy, femme de Pierre Quinat, « soldat dans les troupes de Sa Majesté, absent de cette paroisse depuis longues années » ; — 17 avril, bapt. d'un fils de Léonard Ruben, sellier et soldat au régiment du maréchal de Turenne ; — 23 mai, parrain Jean Ruben, curé de Ste-Anne ; — 5 juin, parrain Joseph Gautier, docteur en médecine ; — 20 sept., mar. de Joseph Cramousaud, ancien officier dans le corps des carabiniers, avec dˡˡᵉ Jeanne de la Bachellerie, fille de Psalmet de la Bachellerie, juge châtelain d'Eymoutiers et sénéchal de Peyrat. Présents Léonard de la Bachellerie, chanoine, prieur de la Celle ; Martial Lassaigne, docteur en théologie et chanoine d'Eymoutiers ; Psalmet Cramouzaud, curé de Beaumont ; Pierre de la Bachellerie de Fougeoles, avocat en parlement, juge de l'Église-au-Bois, etc. ; — 15 déc., parrain Mᵉ Martin Destrop, curé de Croze.

GG. 86. (Cahier.) — In-4º, 18 feuillets, papier.

1780. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 17 mars, parrain Martial Cramouzaud, chanoine, représenté par Melchior-Joseph Cramouzaud de Doumarieix, « écolier du collège de cette ville » ; — 17 mars, parrain Antoine Villegouleix, « écolier du collège de cette ville » ; — 19 mai, mar. de Jean-Claude-Lambert de Barines, receveur à l'entrepôt de tabac d'Eymoutiers, avec dˡˡᵉ Léonarde Hugon du Prat, veuve de Léonard Felletin ; — 29 août, mention du sieur Mazaudois, curé de Saint-Amand-le-Petit ; — 8 nov., ent. de Catherine Menot, veuve de Pierre Lamontre, âgée de 84 ans. Présents, Jean Lamontre, acolyte, étudiant en l'université de Bordeaux, et François Lamontre, clerc tonsuré, étudiant au collège d'Eymoutiers, fils de la défunte ; — 18 nov., ent. de Pierre Meunier, décédé à l'hôpital à l'âge d'environ 100 ans ; — 29 nov., ent. de J.-J. Masmoret, docteur en médecine, âgé d'environ 72 ans. « Ont officié à ses obsèques Messieurs les chanoines du chapitre..... en présence de Mᵉ François Masmoret, curé de St-Priest-las-Vergnas, fils du défunt... ».

GG. 87. (Cahier.) — In-4º, 14 feuillets, papier.

1781. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 26 janv., ent. d'une enfant exposée dans la rue St-Étienne et décédée quelques jours après chez Jeanne Las Goursolas, « à qui la justice l'avoit confiée » ; — 3 fév., parrain Guillaume Cramouzaud, curé de l'Église-au-Bois, — 26 fév., mention de Léonard Lalleuf, geôlier des prisons d'Eymoutiers ; — 16 mars, ent. à Nedde de Marie-Anne Garat de la Villeneuve, âgée de 7 ans, décédée au pensionnat des Ursulines, fille de messire Reymond Garat, chevalier, marquis de Nedde, baron de la Villeneuve, sgr. de Beauvais, Beaumont, etc., et de dame Jeanne-Martiale de Turenne, demeurant tous deux au château de Nedde ; — 14 oct., mention de Jean Labaume, traiteur ; — 20 oct., parrain Léonard Hiraud, « maître régent au collège de cette ville ; —

20 déc., parrain messire Jacques de la Bachellerie, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine d'Eymoutiers, marquis de Chambéret, sgr. de Neuvialle, Vieilleville et autres lieux.

GG. 88. (Cahier). — In-4°, 10 feuilets, papier.

1782. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 22 janv., parrain, Me Martial Dulac, huissier royal, représenté par Nicolas Duchéron, écolier au collège d'Eymoutiers; — 10 fév., ent. d'Antoine Bellegaud, ancien grenadier au régiment de Normandie, âgé d'environ 77 ans; — 18 fév., parrain, Mathieu Leyraud, juge d'Augne; — 1 mars, ent. de Joseph Gaultier, docteur en médecine, âgé d'environ 36 ans, fils de Jean Gaultier, procureur fiscal d'Eymoutiers et juge de Nedde; — 29 mars, bapt. d'un enfant né de père inconnu et de Anne Lemasson, bordière; — 30 mars, mention de Claude-Martial de Panevinon de Marsat, prêtre, licencié de Sorbonne, prévôt du chapître d'Eymoutiers; — 13 mai, mention de Jean Lamy, sergent du chapitre; — 8 juillet, mention du sieur Brousse, curé de St-Merd; — 30 sept., bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 22 nov., parrain, Léonard Daigueperse, « soldat provincial »; — 27 nov., ent. de Léonard Cramouzaud, bourgeois, négotiant et administrateur de l'hôpital, âgé d'environ 75 ans. Présents, Joseph Cramouzaud, ancien officier dans le corps des carabiniers, et Joseph Tavernier, maître chirurgien juré; — 7 déc., ent. d'Anne Bouchet, sage-femme, âgée d'environ 80 ans.

GG. 89. (Cahier). — In-4°, 18 feuillets, papier.

1783. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1 janv., bapt. d'un fils de Pierre Boudier, domestique au château de Châteauneuf. Parrain, J.-B. Joseph de l'Hermitte, sgr de la Rivière; marraine, Marie-Anne de Romanet de Beaune; — 3 mars, mar. de Pierre Martinet, receveur de la régie générale à Eymoutiers. Mention du sieur Domergue, directeur de la régie générale à Limoges, du sieur Ambat, capitaine des soldats du guet à Limoges, du sieur Morlange, ancien maréchal des logis au régiment de Condé. RICHARD, *principal du collège, prêtre commis;* — 10 avril, parrain, le sieur Masmoret, licencié ès lois, curé de Meyssac; — 20 avril, parrain, J.-B. Villegouleix, notaire royal; — 28 juin, ent. d'Antoine Menot, ancien curé de St-Pierre-Château et chanoine du chapitre, âgé d'environ 66 ans; — 18 juillet, acte signé : DE PANEVINON DE MARSAC, prévôt d'Eymoutiers; TURENNE DE LA VILLENEUVE, et autres noms déjà mentionnés; — 26 juillet, bapt. d'un enfant né de parents inconnus, exposé devant l'église des Ursulines; — 10 sept., ent. de Me J.-B. Laserre, prêtre, sous-principal du collège, âgé d'environ 42 ans. Présents, les Pénitents bleus et blancs; — 14 sept., ent. de Me Jean Cramouzaud, ancien curé de Villevaleix, chanoine honoraire d'Eymoutiers, âgé d'environ 70 ans; — 17 oct., ent. de Pierre Ruben de Lombre de la Vialle, sgr. de Couder et Coursou, juge châtelain d'Eymoutiers et subdélégué de l'intendant, âgé d'environ 71 ans; — 21 oct., ent. de J.-B. Dubois, docteur en médecine, âgé d'environ 36 ans; — 29 oct., mention de M. La Bachellerie de la Cheize, prieur de Nontron et chanoine.

GG. 90. (Cahier). — In-4°, 17 feuillets, papier.

1784. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. Vicaire : Melchior Pérot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 30 janv., mention de Claude-Annet Gayes, corroyeur; — 10 mai, bapt. « sur le requis de M. Ruben, sieur de Counouille, procureur fiscal », d'une enfant née de père inconnu, exposée devant la chapelle St-Gilles; — 10 juin, mention de François Mortet de Fougeras, capitaine général des fermes du roi; — 16 août, bapt. d'un enfant né de parents inconnus; — 12 sept., ent. d'Antoine Menot, corroyeur; — 21 sept., ent. près la grande porte du chapitre de François Marcellin, âgé d'environ 30 ans, musicien de la dite église. « Le dit chapitre a fait l'enterrement selon qu'il est d'usage. MM. les Pénitents bleus ont assisté au convoi »; — 23 sept., parrain, Me Claude-Joseph de la Grange, capitaine d'infanterie au régiment du maréchal de Turenne, de la paroisse de Tarnac; — 15, oct., parrain, Pierre-Paul La Bachellerie, prieur de Nontron et de Pleinartige; — 21 oct., parrain, Joseph Larthe, « étudiant au collège d'Eymoutiers »; — bapt. d'un fils de Léonard Galand, cavalier de la maréchaussée. Parrain, Pierre Tissier, vicaire de St-Pierre-Château; marraine, Magdeleine Dinematin-Dessalles, épouse de sieur Ruben de l'Ombre, lieutenant particulier au Présidial de Limoges.

GG. 91. (Cahier). — In-4°, 16 feuillets, papier.

1785. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. Vcaire : Melchior Pérot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 17 janv., mention du sieur Péconet, curé de St-Denis-des-Murs ; — 18 janv., mention de Léonard Meilhac de Fougeolles, greffier en chef de l'élection de Limoges ; — 8 fév., acte signé RICHARD, principal du collège d'Eymoutiers ; — 25 mai, marraine, Marguerite-Françoise Tandeau du Basty, épouse de M Jacques du Mabaret, sgr. du Basty, écuyer, président trésorier de France à Limoges ; — 29 mai, ent. d'un enfant né de parents inconnus ; — 7 sept., bapt. d'un enfant de François Merlet de Fougères, capitaine général des fermes du roi ; — 7 oct., bapt. d'un enfant exposé, né de parents inconnus.

GG. 92. (Cahier). — In-4°, 18 feuillets, papier.

1786. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. Vicaire : Melchior Pérot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 26 fév., bapt. d'une enfant, née de parents inconnus ; — 27 fév., mar. de Pierre Nadaud, ancien soldat du régiment de Royal-infanterie, vétéran pensionné et employé dans les fermes du roi, âgé d'environ 50 ans ; — 15 mars, parrain, Me Joseph-Guillaume des Maisons du Palant, chevalier, capitaine de cavalerie, baron de Peyràt, gouverneur des villes de St-Léonard, Bourganeuf et Eymoutiers (1) ; marraine, Barbe-Thérèse de Brugière de Farsat. Présent, Messire Charles de Brugière de Serre, chanoine d'Eymoutiers ; — 5 mars, ent. d'une enfant nouveau-née, trouvée dans la rivière près le pont de Peyrat ; — 28 juillet, parrain, J.-B. Valériaud, prêtre, sous-principal du collège ; — 12 oct., mention de Léonard Lemaçon, fournier des fours de la ville ; — 15 déc., ent. de Antoine Glangeaud, boucher, veuf en secondes noces, âgé d'environ 94 ans.

GG. 93. (Cahier). — In-4°, 11 feuillets, papier.

1787. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. Vicaire : Valériaud. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 19 fév., mar. d'Antoine Roux, « musicien de cette église et organiste du chapitre » ; — 9 mars, parrain, Francois Lamontre, cavalier au régiment-dauphin ; — 26 mars, parrain, Léonard Toutou, « entrepreneur de bâtiments » ; — 9 avril, bapt. d'un fils de Louis Dulac, avocat en parlement, juge-sénéchal de St-Gilles-les-Forêts et de la baronie de Peyrat. Parrain, François Dumont, avocat en parlement, sgr. de Charapoux, juge-sénéchal de Bujaleuf et du Chalard ; — 25 avril, bapt. d'un fils de Pierre de la Bachellerie de Fougeolles, lieutenant du chapitre, et de Rosalie Sègne de la Vallette. Parrain, Joseph Cramouzaud, ancien maréchal de logis dans les carabiniers ; — 29 avril, ent. d'un homme « trouvé noyé sur l'écluse du moulin de la Peyre, vis à vis les prisons... ayant sur soy un chapelet » ; — 22 mai, ent. d'un enfant né de parents inconnus ; — 1 juillet, mention de Léonard Lamontre, « arpenteur et négociant » ; — 25 août, bapt. d'un fils de Léonard Raimond, sgr. des Rouchoux, licencié ès lois ; — 26 mai, parrain, J.-B. de Chouly, sgr. de Permangle, demeurant à Peyrat ; — 7 sept., parrain, Me Raimond Garat de Nedde, ancien officier au régiment de colonelle-générale-infanterie française et étrangère, demeurant au château de Nedde ; — 31 oct., ent. d'un pauvre, décédé dans les prisons de la ville, âgé d'environ 25 ans, « lequel avoit été arrêté par la brigade de la dite ville [d'Eymoutiers] en qualité de mendiant ».

GG. 94. (Cahier). — In-4°, 12 feuillets, papier.

1788. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. Vicaire : Melchior Pérot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 26 mars, parrain, Me Jean-François-Arnoul de Lavareille, capitaine de cavalerie, demeurant à Treignac ; — 10 avril, « a été bénit le nouveau cymetière que la paroisse a acheté, assis à la porte St-Psalmet de la présente ville d'Eymoutiers. La cérémonie a été faite par Me Alexis Richard, chanoine de l'église collégiale et principal du collège... » ; — 17 avril, parrain, Guillaume Lavaud, « chasseur dans le régiment de Bassigny, apointé dans sa compagnie en quartier à Nantes » ; — 15 juin, parrain, Melchior Pérot, vicaire d'Eymoutiers ; — 25 juin, mention de Joseph Lamontre, « négociant et arpenteur » ; — 6 août, bapt. d'un fils d'Antoine Fantoulier, huissier à la connétablie. Parrain, Léonard Fantoulier, me cor-

(1) Cf. ci-dessus l'art. GG. 3, page 102, note ... — On connait aussi un aveu de mai 1775 rendu au roi par le même Joseph-Guillaume des Maisons du Paland qui s'intitule « gouverneur pour S. M. des villes de Bourganeuf, St-Léonard et Eymoutiers ».

donnier; — 22 août, parrain, Jean Villegouleix, notaire royal et procureur des châtellenies d'Eymoutiers; — 16 sept., parrain, Me Francois-Alexis Richard, chanoine de l'église collégiale et principal du collège d'Eymoutiers; marraine, Madeleine Oroux, veuve de Jean Romanet, huissier royal, laquelle « a déclaré ne savoir signer »; — 6 oct., ent. d'un nouveau-né, ondoyé à la maison par le sieur Tavernier, me chirurgien, — 16 oct., parrain, Me Jacques Gaultier, bourgeois, juge-sénéchal de la baronnie de Villeneuve et seigneurie de Nedde; marraine, Charlotte Hugon-Duprat, épouse de Me Claude Lambert de Barrine, receveur à l'entrepôt de tabac; — 29 oct., ent. de Messire noble Claude-Martial de Panevinon de Marsat, licencié de Sorbonne et prévôt de l'église collégiale et séculière d'Eymoutiers et ancien curé d'Aubusson, décédé dans la maison prévôtale du chapitre, âgé d'environ 51 ans. « Environ quatre heures du soir, la cérémonie a été faite par M. l'abbé Serré, chanoine de la dite église et son hebdomadier. MM. les Pénitents bleus ont assisté au convoi... »; — 12 nov., parrain, François Audoin, « conducteur des chemins »; — 8 déc., ent. de Marie-Anne Ardent du Mazaubeaux (*sic*, *alias* Majambost), âgée d'environ 67 ans, épouse de M. Dumont, avocat en parlement, sgr. de Charapoux et juge-sénéchal de Bujaleuf; — 14 déc., mention de Jacques Sautéray, « serpent du chapitre ».

GG. 95. (Cahier). — In-4°, 15 feuillets, papier.

1789. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : La Bachellerie du Theil. Vicaire : Melchior Pérot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 6 janv., « a été inhumé dans une chapelle de la présente église appartenant à MM. De la Bachellerie, sgr. du marquisat de Chambéret, à cause de la rigueur du temps, la terre étant gelée à deux pieds de profondeur et quatre hommes ayant travaillé toute la journée pour faire la fosse dans le nouveau cymetière sans pouvoir réussir, étant plus de quatre heures du soir, voulant procéder à la dite inhumation sur le requis de M. Ruben de la Sauterie, sgr. de Counouille et procureur fiscal de la châtellenie d'Eymoutiers, et du consentement de M. Villegouleix, notaire royal et faisant icy la fonction de juge comme le plus ancien postulant non suspecté de la ditte châtellenie du dit Eymoutiers, nous avons inhumé dans la dite chapelle (1), environ les six heures du soir..., dame Marie Leyraud, épouse de Me Psalmet la Bachellerie, sgr. de la Faye et juge d'Eymoutiers, âgée d'environ 86 ans. La cérémonie a été faite par Messieurs du chapitre. M. Esmoingt de la Grilière, [chanoine], a présidé en qualité de sous-hebdomadier et a signé... »; — 29 mars, marraine, dame Françoise Tandeau, épouse de M. Jacques du Masbaret, sgr. du Basty, président trésorier au Bureau de Limoges, demeurant à St-Léonard; — 17 mai, parrain, Me J.-B. Meilhac, curé de Rempnac; — 29 juin, ent. de M. Joseph-Xavier Tavernier, chanoine d'Eymoutiers, âgé d'environ seize (*sic*) ans, décédé dans la paroisse de St-Pierre-Château et inhumé dans le cimetière d'icelle, « sans que M. Brunerie, curé de la dite paroisse, ayt fait aucune fonction curiale... »; — 20 juillet, mar. de François Négrier de Beaumont, bourgeois, demeurant à St-Victurnien, avec delle Anne Bardoulat de la Planche, fille de feu Joseph Bardoulat de la Planche, avocat en parlement. Présents, Pierre Négrier, chirurgien-juré, demeurant à Peyrilhac; François Johanaud de l'Isle, bourgeois, demeurant à Veyrac; Léonard Fougeras *alias* Fougières, docteur en médecine, habitant à Eymoutiers, etc.; — 2 sept., mention de Pierre-Paul de la Bachellerie, curé de Pleinartige et prieur de Nontron; — 4 sept., ent. de la femme de Louis Dulac, avocat en la cour, juge-sénéchal de Peyrat, St-Gilles-les-Forêts et autres lieux; — 14 sept., ent. de Me J.-B. de la Bachellerie, sgr. de la Faye et juge d'Eymoutiers, âgé d'environ 55 ans; — 18 nov., parrain, Messire J.-B. Fougères, vicaire de Nieul; marraine, dame Catherine Devoyon, veuve de M. de l'Isle; — 31 déc., bapt. d'un enfant né de parents inconnus.

GG. 96. (Cahier). — In 4°, 12 feuillets, papier.

1790. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : Esmoing. Vicaire : Melchior Pérot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 11 janv., mar. de Jacques-André Menot, pionnier, originaire de Brioude; — 23 janv., ent. de Léonard Lambeix, journalier, âgé de 36 ans, décédé à l'hôpital; — 14 mars, bapt. d'une enfant, née de parents inconnus et exposée

(1) Pour comprendre les hésitations du chapitre à enterrer dans cette chapelle, il faut savoir qu'une déclaration royale de 1776 interdisait pour raison de salubrité la pratique d'inhumer à l'intérieur des églises. La première conséquence de cette interdiction fut l'inauguration d'un nouveau cimetière, dont il a été parlé plus haut, GG. 94.

dans la rue; — 4 avril, ent. d'un nouveau-né ondoyé à la maison par la « fame-sage »; — 5 avril, bapt. d'un fils de Pierre Martinet, receveur de la régie générale. Parrain, J.-B. Tiquet, vicaire à Ste-Marie de Châteauneuf; — 14 avril, bapt. d'une enfant née de parents inconnus et exposée dans la rue; — 12 mai, parrain, J.-B. Limousin, notaire royal; — 22 mai, ent. de François Dumont, sgr. de Charapoux, juge de Bujaleuf, âgé d'environ 74 ans; — 17 août, parrain, Léonard Constancein, capitaine général des fermes du roi à Bellac et résidant à Eymoutiers; — 7 oct., bapt. d'une enfant, née de parents inconnus et exposée devant la porte de Psalmet Quinat, sergent de la châtellenie du chapitre; — 11 déc., bapt. d'un enfant né de parents inconnus.

GG. 97. (Cahier). — In-4°, 5 feuillets, papier.

1791. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curés : Esmoing et F. Masmoret. Vicaire : Melchior Pérot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 27 janv., bapt. d'un fils d'Antoine Fantoulier, huissier à la connétablie. Parrain, Martin Lajoumar, charpentier; — 2 mars, mention de Pierre Boudin, cuisinier au château de Châteauneuf, et de Pierre Brugeot, domestique de M. l'abbé de la Bachellerie; — 9 avril, présents, MM. Duchéron, curé de Domps, Ninaud, curé de Neuvic, et Freisseix, curé de Sussac. Suit, pour la première fois, la signature de F. Masmoret, curé d'Eymoutiers et de St-Priest; — 21 juin, mention de M. Nouhaille de la Cheize, vicaire régent de Châteauneuf; — 26 juillet, mention du sieur Maublanc, curé de St-Germain, et du sieur Teillet, curé de St-Martin-Château; — 24 sept.. bapt. d'un fils de Léonard Dufreisseix, « chirurgien juré et de la garde nationale ». Parrain, Joseph Lamontre, arpenteur et grenadier. Signature de Ducheiron, grenadier, Fantoulier et Pauly, chasseurs; — « Le 7 décembre, an 3 de la Liberté, 1791 », bapt. d'une fille de Joseph Lamontre, arpenteur-géomètre. « F. Masmoret. *curé constitutionnel.* »

GG. 98. (Cahier). — In-4°, 6 feuillets, papier.

1792. — Paroisse de N.-D. d'Eymoutiers. — Curé : F. Masmoret. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Registre coté et paraphé par Antoine Lanoaille, second juge du tribunal du district de St-Léonard; — 21 janv., bapt. d'un fils d'Antoine Fantoullier, archer-garde; — 7 fév., ent. de Melchior-François Fantoullier, notaire royal et contrôleur. Présents Léonard Boudin, valet de l'église, et Lebloy, tambour; — 17 fév., ent. de « une fille de chez Tourtelles, à la sollicitation et témoignage de catolicité de MM. les officiers municipaux, décédée hier, âgée de trois ou quatre jours »; — 24 mars, mention de Louis Dulac, « homme de loix »; — 20 mai. mention de M. Brunerie, curé de St-Pierre-Château; — 1 juillet, mention de M. Joseph Péconet, curé de St-Denis; — 18 sept., an IV de la Liberté et premier de l'Égalité, ent. de Pierre Martinet, « ci-devant employé pour la marque des cuirs, ancien serviteur dans un régiment dont on n'a voulu me dire le nom...... et même sergent dans la garde nationale », âgé d'environ 70 ans; — 3 oct., an I de la République, parrain, Antoine Fantoulier, « cytoyen »; — 29 oct., « Nous commissaires faisant les fonctions municipales de cette ville, en conformité de l'art. premier du titre 6 de la loi du 20 sept. dernier, nous avons sur les conclusions du citoyen Ducheyron faisant les fonctions du procureur de la commune, clos et arrêté le présent registre à Eymoutiers, le 29 oct. 1792, l'an Ier de la République française ». — Les actes suivants, mentionnant les naissances (incidemment aussi les baptêmes), les mariages et les décès sont signés Villegouleix, *officier public*, et ne présentent aucun intérêt dans leur concision.

GG. 99. (Registre). — In-4°, 98 feuillets, papier.

1635-1651. — Paroisse de St-Pierre-Château (annexée à la commune d'Eymoutiers en 1829). — Curé...?... Vicaires...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1635, 20 mai, parrain Messire Antoine Melhiac, prêtre, prieur de St-Gilles; — 5 juillet, mention de Léonard Farge, papetier du moulin de la Seauve; — 10 août, bapt. d'une fille de Jean le ministre du Lac, et de Anne Dulac, sa femme; — 3 sept., mention de Jacques Bourdicaud, contrôleur en l'élection de Bourganeuf; — 27 sept., mention de Me Martial Dutour, juge des fiefs de Faux et procureur d'office de la Villeneuve-au-Comte; — 1636, 16 avril, marraine delle Marguerite Seiglière, femme de M. le juge de la Grange; — 4 mai, parrain Me Léonard Deschamps, curé de l'Église-au-Bost; — 25 mai, parrain Me Pierre Pasquelet, greffier de la juridiction de l'église collégiale d'Eymoutiers; — 8 juin, mention de Pierre Bardoulat, lieutenant d'Eymoutiers; — 2 nov., mention du sieur Ruben, procureur d'office d'Eymoutiers; — 9 nov., parrain, Jean de la

Grange, juge d'Eymoutiers et élu à Limoges; — 1637, 1er avril, parrain Geoffroy Brenac, me pintier; — 1638, 25 mars, parrain Me Pierre Boyer, chanoine d'Eymoutiers; — 7 avril, parrain Me Antoine Rebière, vicaire à Chasteau (*alias* St-Pierre-Château); — 5 sept., marraine delle Loyse de Villelume, épouse de M. de Farsat; — 14 nov., parrain Léonard de Guimont, notaire royal; — 5 déc., mention d'un sieur Rubent, médecin; — 1639, 23 janv., parrain Me Antoine Rubent, chanoine d'Eymoutiers et prieur de Bussy; — 1640, 23 oct., mention de Pierre Pasquelet, notaire royal; — 28 oct., parrain Me Léonard Lavergnie, curé de Villevaleyx : — 19 nov., parrain Me Jacques Lasalle, chanoine d'Eymoutiers; — 1641, 10 sept., parrain Me Antoine Deschamps, prieur de la Celle; — 1642, 12 août, mention de Jacques Dutour, apothicaire; — 1643, 19 fév., parrain Me Martial Dutour, procureur fiscal de la Villeneuve-au-Comte; — 1er juin, parrain Me Antoine Pradilhon, notaire royal; — 1644, — 15 mai, parrain Jean Rubent, chanoine théologal d'Eymoutiers, docteur en théologie; — 23, oct., parrain Me Jacques Rubent, chanoine; marraine dame Marie Pinot, épouse de M. Delhor, receveur pour le roi à Limoges; — 6 nov., parrain Me Pierre Brenac, chanoine d'Eymoutiers; — 1645, 29 août, parrain Me Julien Pradilhon, greffier de la châtellenie d'Eymoutiers; — 1646, 8 fév., parrain Me Joseph Chappelon, me apothicaire de Peyrat: — 1647, 13 mars, bapt. d'un fils naturel de Marie, dite la Médecine; — 28 juin, mention de Joseph Pichard, sieur de l'Église-au-Bois; — 21 juillet, mention de Me Antoine Bourdicaud, contrôleur en l'élection de Bourganeuf; — 1648, 21 juin, parrain Jean Gorse, prêtre de la paroisse de St-Pierre-Château; — 23 juin, parrain Pierre Dutour, notaire royal; — 4 oct., bapt., de Joseph Melchior, fils de Gabriel de Ste-Marie, écuyer, sieur du Bort, et de delle Anne Lagrange. Parrain Me Melchior de Lagrange, chanoine d'Eymoutiers; marraine delle Marie Guitard, épouse du sieur de Boisgérard; — 8 déc., bapt. d'une fille naturelle de Pierre Lestrade et de Jeanne de Rebeyrolle. Marraine Ursule Lestrade; — 1649, 22 fév., parrain Me Léonard Rubent, diacre en l'église collégiale d'Eymoutiers; — 3 oct., mention du sieur Dutour, juge de Nedde; — 19 déc., parrain Me Psalmet de la Rebière, prêtre de Nedde; — 1650, 2 oct., bapt. d'une fille naturelle de Pierre Lestrade et de Jeanne de Rebeyrolle; — 1651, 20 janv., mention de la porte Notre-Dame, dite la porte de Peyrat, au-delà du pont de pierre. = (*Au rebours du registre*): 1636, 24 janv., permission de célébrer un mariage, donnée à Messire Léonard, « prestre au chasteau de Farsac »; — 10 aout, mar. célébré dans la chapelle de Ste-Claire, située en la paroisse de St-Pierre-Château; — 5 oct., mar. célébré dans l'église du prieuré St-Gilles, sis en la paroisse de St-Pierre-Château; — 31 oct., mention de l'église des Pénitents bleus, située dans le faubourg de la rue Farge; — 11 déc., ent. de Pierre Lameyre, « qui avoit la charge du purgatoire dans l'églize de Chasteaux »; — 1637, 11 oct., ent. d'Antoine Rubent, « mon père », décédé en sa maison de la Font-Macaire et transporté en la chapelle des Ruben, qui se trouve dans l'église de N.-D.; — 1638, 18 oct., mar. de Pierre Mériniac avec Catherine Rigoulène. « Et parce que la dite Rigoulène avoit esté mariée à l'eage de huict ans avec Psalmet de Villegouleyx, habitant d'Esmoutiers, et que le mariage du dict Villegouleyx avec la dicte Rigoulène avoit esté déclaré nul et de nulle valeur, et permis aux parties de prendre party ailleurs, ou bon leur sembleroit... j'ay republié les bans... »; — 1640, 12 janv., mar. dans la chapelle de Vieilleville, de Jacques Hugon sieur de Bosvigier, avec delle Francoise Chappellon de Vieilleville. Présent Me Roland de la Pomélie, prévôt d'Eymoutiers; — 1641, 1er sept., mar. d'Anne Noudie, veuve de Jean Pénicaud dit le ministre du Lac; — « Ce 29 septembre, il nous a esté mis en main certaine sentence par Messire Martin Texier, prêtre de la communauté de St-Pierre-le-Château, intervenue entre M. le promoteur du présent diocèse et le dict Me Martin Texier... Lecture de laquelle sentence nous avons faite au prosne de nostre grand messe »; — 6 oct., même mention, avec cette indication que le dit Texier « avoit esté interdit de célébrer la saincte messe et faire les fonctions des saintz ordres pour le temps et espace de six moys, pour avoir faict un mariage clandestin dans l'esglize de la dicte paroisse »; — 3 nov., indication que la sentence a été levée; — 1642, 28 sept., mention de Martial Ruxtanel, me apothicaire; — 1643, 22 mai, mar. célébré dans la chapelle Ste-Claire par le ministère de Me Martin Texier, prêtre de Château, « à cause du danger des gendardarmes qui estoint logés dans la dite paroisse de Château »; — 1644, 28 oct., ent. de delle Loyze de Villelume, femme de feu Joseph Romanet, sieur de Farsat, « mon oncle ». « La dicte damoiselle estoit partie de la maison de Bermontet près Armain en Auvergnie (*sic*), femme fort vertueuse et fort bien née. Son corps a esté ensevely à la grande esglize et dans la chapelle du sepulchre. La paroisse de Chas-

teau a enlevé le corps et l'a conduit jusques à la porte de la ville, appelée de St-Psalmet, et là Messieurs du chappitre en corps le sont venus recevoir le lendemain 29e octobre de la dicte année 1641 » ; — 1645, 26 fév., fiancailles d'Étienne Vareille et Léonarde Mouffeyx, avec promesse mutuelle de mariage futur « lorsque la dite Léonarde aura les 12 ans complis »; — 1651, 6 janv., ent. de Me Léonard de Vieilleville, prêtre de la communauté de St-Pierre-Château ; — 11 janv., mention de feu Pierre Menot, archer de la grande prévôté.

GG. 100. (Cahier). — In-8°, 56 feuillets, papier.

1649-1659. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé : Gabriel Ruben. Vicaires : A. Dutour et Léonard Mazel. — Baptêmes et mariages. — 1649, 16 janv.. mention de Guischard Périguot, vicaire de Ste-Anne ;—30 janv., mention du sieur Pradeilh, curé de l'Église-au-Bois ; — 20 fév., mar. célébré en la chapelle de la Porte-neuve, d'une fille de Joachim Lamonstre, docteur en médecine ; — 18 oct., présents Antoine Ribière et Martin Texier, prêtres de la communauté de St-Pierre-Château ; — 1651, 4 juin, mention du sieur Delaporte, vicaire de Chambéret ; — 11 juin, bans du mariage de Me Jean Delagrange, juge d'Eymoutiers, élu à Limoges et baron de Tarnac, avec delle Françoise Fourest, veuve de Me de Farsat. Présents Gabriel Ruben, docteur en théologie, et Martial Dutour, juge de Nedde ; — 1652, 12 fév., mar. de Valérie de Courceilhas, âgée de 13 ans à peine, ayant été baptisée le 4 septembre 1639, comme appert du certificat qui lui fut réclamé, « parce que je la voyais petite et avois fait difficulté sur son eage... A. Dutour, *vicaire* » ; — 28 mai, mention de Me Pierre Chapoulaud, curé de Neuvic ; — 22 juillet, mar. de Jean Lamayre avec Marie Pradilhon, quoique parents au quatrième degré, après dispense épiscopale. *Illos constat illius consanguinitatis non esse ignaros, et matrimonium clandestine contraxisse illudque carnali copula consummasse, prædictamque Mariam non raptam fuisse*; *et si divortium fieret, gravia scandala exoriri... :* » — 1653, 24 fév., présent Me Léonard Lavergne, curé de Villevaleix ; — 1654, 10 fév., mention du sieur Bourboulou, curé de Sussac ; — 1655, 29 juin, mar. de Me Jean de la Poumélie, écuyer, sieur de la Garde, fils de Me Jean-Charles de la Poumélie, sieur de la Judie, avec Marie, fille de Jean Bourdicaud, sieur de Périgeas, receveur et trésorier élu en l'élection de Bourganeuf ; — 1656, 30 mai, bénédiction d'un mariage contracté clandestinement entre Jean Baboulet et Marie de Ste-Anne, parents au second degré ; — 13 août, parrain Jean Decordes, écuyer, sieur de Brueil ; — 1er oct.. mar. de Pierre Pasquelet, juge de Laront et Tarnac ; — 5 nov.. marraine dame Marie Pradilhon, épouse de Me Guillaume Ruben sieur de la Sauterie, procureur d'office de Messieurs les prévôt et chanoines d'Eymoutiers ; — 1657, 15 juillet, mention du sieur Fondion, curé de Neuvic ; — 1658, 10 fév., autorisation donnée par le sieur Mazel, vicaire de St-Pierre-Château, à un paroissien de se marier à St-Priest, « à cause de la grande neige et commodité des parties » ; — 22 sept.. bapt. d'une fille de Me Louis de Champeaux, sieur du Theil, lieutenant en la baronnie de Peyrat. Parrain autre Me Louis de Champeaux, prêtre, habitant de Peyrat, oncle du père ; — 8 oct., parrain Pierre-Antoine de la Poumélie, écuyer ; — 6 nov., bapt. célébré en l'église N.-D. « par permission », d'un fils de Nicolas Boyer. Parrain Me Pierre Boyer, chanoine, « qui a donné le nom à Monseigneur saint Joseph » ; — 28 nov., parrain Pierre Brenac « qui a donné le nom à Monseigneur saint Léonard » ; — 1659, 28 janv., bapt. d'un fils de Psalmet Gaultier, notaire.

GG. 101. (Cahier.) — In-12, 88 feuillets, papier.

1660-1667. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé....?..... Vicaires : Léonard Mazel et Léonard Neuvialle. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1661, 30 mai, bapt. de Clotilde, fille de Messire Pierre Romanet, écuyer, du roi, sieur de Beaune, et de delle Marie Thévezaud ; — 2 oct., parrain Me Léonard Guimont, notaire royal ; — 23 oct.. parrain Me Martin Texier, prêtre de la communauté de [St-Pierre-] Château ; — 12 nov., bapt. de deux enfants jumeaux, garçon et fille ; — 1662, 15 janv., parrain Me Jacques Dutour, chanoine de l'église collégiale ; — 2 fév., parrain Guillaume Rubent, sieur de la Sotarie, procureur du roi en la ville d'Eymoutiers ; — 30 mars, mention de Léonard Ruben, docteur en médecine ; — 29 juin, parrain Gabriel Pourret, archer du grand prévôt ; — 1663, 25 janv., bapt. de Joseph, fils de Jean de la Poumélie sieur de la Garde, et de delle Marie Bourdicaud. Parrain noble Melchior de la Poumélie, prêtre, prévôt de l'église collégiale ; marraine dame Catherine Villemonteilh, dame de l'Église-au-Bost ; — 22 avril, parrain sire

Pierre Menot, prieur de St-Gilles; — 14 oct., parrain Jean Pradilhon, chanoine de l'église collégiale; — 1er nov., parrain Me Martial Rubent, chanoine de l'église collégiale; — 1664, 26 janv., bapt. de Pierre-Alexis, fils de noble Pierre Romanet sieur de Beaune, et de delle Marie Thévezaud; — 1665, 14 sept., bapt. d'un autre fils du dit Romanet. Parrain Martial Aubusson de Cavarleys sieur du Masneuf; marraine delle Anne Ruben de la Fontmacaire; — 30 sept., parrain noble Germain Pichard sieur de Villefourneix; — 1666, 17 janv., bapt. d'une fille de Me Martial Dutour, notaire royal. Parrain Me Jean Dutour, prêtre de St-Pierre-Château; — 26 avril, parrain Messire Jean Rubent sieur du Mas; — 2 juin, bapt. de Josèphe, fille de noble Jean de la Poumélie sieur de Lajobert. Marraine delle Josèphe Bourdicaud de Vieilleville; — 11 nov., parrain Joseph de Mercié, paroissien de Tarnac, « demeurant escolier en la rue Farge »; — 1667, 29 oct., bapt. d'une fille de Messire François Bourdicaud, sieur de Peyrigeas, et de dame Catherine d'Aubusson, demeurant au lieu de Vieilleville. Parrain Jean de Lambertie sgr. du Bouchet, écuyer, demeurant en la paroisse de la Chapelle-Montbrandeix; — 27 déc., parrain Me Pierre Dutour, curé de Domps; = (*Au rebours du cahier*): 1665, 25 fév., « furent célébrés, aprez toutes choses duement observées durant les messes, en présence de quantité de paroissiens y assemblez à cause de la feste de saint Mathieu, les mariages suivants, sçavoir... » Suit la mention de neuf mariages célébrés le même jour; — 1665, 6 et 9 fév., mention de la délivrance des lettres autorisant divers mariages dans les paroisses de N.-D. d'Eymoutiers, Ste-Anne, Bussy, Nedde, St-Amand, Sussac, la Crouzille, Domps, etc.; — 7 juin, mar. de noble Martial d'Aubusson de Cavarleix, sieur du Masneau, conseiller du Roi en ses conseils et président en l'élection de Bourganeuf, avec delle Françoise Romanet, fille de Pierre Romanet, sieur de Beaune. Présents Pierre Rubent, sieur de Neuvialle et Jacques Rubent, sieur de la Fontmacaire, chanoine; — 1666, 2 mars, acte signé : F. Delacoste, théologal; — 3 mars, mar. de Me Jean de Mallevergne, sieur de Maruteau, du bourg de la Roche-l'Abeille, avec delle Marie Ruben de la Varache, fille de Me Antoine Ruben, sieur de Valeaux et de la Soterie; — 1667, 25 juin, mar. de Jacques Ruben, fils de vénérable Pierre Ruben, sieur de Neufvialle. avec delle Marie Pradilhion, fille de feu David Pradilhion, écuyer, lieutenant en la grande prévôté de Limoges. Présent Jean Pradilhion, chanoine de l'église collégiale et frère de l'épousée; — 9 oct., mention de Léonard Lionnet, vicaire de la Croisille.

GG. 102. (Registre). — In-4° long, 88 feuillets, papier.

1668-1673. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé...?... Vicaires : Léonard Mazel, Léonard Nouvialle et Coutisson. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1668, 31 juillet, parrain noble Josias de Pichard, au lieu et place de noble Joseph de Pichard sieur de l'Église-au-Bost; — 14 oct., « Il faut mettre les dattes au long et non en chiffres. Faict au cours de la visite, le quatorzième d'octobre mil six cents soixante huict. L. Lafon, *curé de Meymac, visiteur député en l'archiprestré de Chirouze* »; — 16 oct., parrain François Rubent, « docteur en médecine des faubourgs de la Porte-Peyrat »; — 1669, 3 janv., bapt. sous condition d'une enfant « ondoyée à la maison par la femme sage »; — 15 janv., parrrain Jacques Ruben, sieur de la Fontmacaire; — (Les baptêmes s'arrêtent à la date du 16 février 1669); — 1670, 21 janv., ent. dans l'église de Marie Chassagne, « avec fondation d'un anniversaire de 35 sols »; — 13 mars, parrain Me Louis Gaultier, curé de Chariéras; — 27 mars, mention de Jean Dutour, juge de la juridiction des RR. PP. de Solignac; — 9 avril, parrain Martial Dutour, notaire royal au Puy-d'Ayen; — 8 juin., ent. de Léonard Mariaud de Golas, âgé de 14 ans, dans la chapelle de Doulaye, avec permission du sieur curé de Neuvic; — 11 juillet, mention de Jean Gaultier, apothicaire; — 14 juillet, mention du sieur Masmoret, curé de Bussy; — 25 oct., parrain Jean Pradilhon, chanoine de l'église collégiale d'Eymoutiers; — 5 nov., ent. d'un enfant illégitime de J.-B. Cramouzaud et de Jeanne Fraysseix; — 12 nov., mention de Me Pierre Dutour, curé de Domps; — 19 nov., mention de noble Pierre Romanet, sieur de Beaugne (*sic*); — 31 déc., ent. dans l'église de Jean Menot, « avec la fondation d'un anniversaire de 30 sols »; — 1671, 3 fév., parrain Pierre Boyer, chanoine de l'église collégiale; — 6 mars, ent. d'un pauvre homme âgé d'environ 60 ans, lequel « s'estoit retiré dans la maison d'Antoine Maspecou, estant tourmenté d'une violente douleur de collique, où s'estoit chauffé et [avoit] beu du boulion. Après avoir esté visité par certains marchands de mulets qui venoient du Poitou, fust reconnu par eux disant que c'estoit un pauvre mendiant, eslogné environ sept lieues de leurs pais, d'un lieu qu'on nommoit Loche dans l'Auvergne. Il fust conduit dans la grange où ayant esté

visité par les habitants du village de Chantagrieu, il rendict l'esprit apprès qu'ils eurent entendu plusieurs fois qu'il se recommandait instamment à Dieu, implorant son secours et qu'il le prist à mercy » ; — 15 mai, parrain Léonard Masmoret, curé de Bussy ; — 30 mai, ent. dans l'église collégiale de Me Pierre Rubent sieur de Neufvialle, demeurant à la Fontmacaire, âgé de 72 ans ; — 13 juin, ent. d'un pauvre décédé à l'hôpital ; — 15 juin, ent. dans la chapelle Saint-Lyoubon (*corr.* Léobon?) de Me Jean Dutour, prêtre de la communauté de St-Pierre-Château, âgé de 77 ans ; — 27 août, mention de Pierre Bonneau, me apothicaire ; — 23 nov., mention d'Antoine Quinat, corroyeur ; — 1672, 24 juillet, bapt. d'Annet, fils de Léonard et de Léonarde Rabateix. « Ont voulu qu'il fust nommé Annet à l'honneur de Madame sainte Anne » ; — 7 nov., ent. dans l'église collégiale de noble Germain de Pichard sieur de Villefourneix, âgé de 70 ans ; — 1673, 1er janv., mention de Martial Dutour et Psalmet Gaultier, notaires royaux ; — 11 janv., parrain Martin Brenat, prêtre de la communauté de N.-D. d'Eymoutiers ; — 17 janv., mention de Me Geoffre Maleis, juge du Saillant ; — 19 fév., ent. de Léonard Dutour, âgé de 62 ans, « lequel mourut dans la profession de la foy catholique, s'estant confessé et ayant communié plusieurs fois, mesmement durant l'année précédente, par le ministère du vicaire soubssigné ; et lequel venant des champs quelques jours auparavant sa sépulture, fust surpris de la nuit et trouvé quelque temps apprez mort, environ le chemin venant de Ste-Anne au bourg de Château, par la rigeur, comme il y a appareu, du froid, et fust ensevely... au cimetière de ses prédécesseurs à cause des marques qu'on a toujours eu de sa bonne vie et mœurs, en présence de Me Jean Dutour, juge des RR. PP. de Soulomniat (Solignac)... » ; — 13 mars, ent. d'une enfant de 15 ans, morte à l'hôpital ; — 19 mars, mention du moulin de Messieurs du chapitre, au village de la Chapelle ; — 30 mars, « fust accompagné par moy le corps de Madame Louize d'Ambrugeat, comtesse de Couzages, qu'on portoit ensevelir dans son pais près la ville de Brive ; laquelle estoit morte le jour précédent près le bourg de Vallierevs, estant en voyage » ; — 4 mai, ent. d'un fils de François Ruben, médecin ; — 13 juin, parrain Me Pierre Menot, prieur de St-Gilles et vicaire de l'église collégiale d'Eymoutiers ; — 15 juillet, ent. de Léonard de la Subartange, me chapelier, âgé de 40 ans, dans les tombeaux de Jean Devaux, avec sa permission, « sans néantmoins donner aucun droict de sépulture..... lequel droict de sepulture aucuns des parents du susdict deffunt ne prétendent avoir dans les susdicts tombeaux, comme ont déclaré » ; — 22 oct., ent. dans l'église collégiale de Léonard Boyer, chanoine, âgé de 24 ans ; — fo 74 et ss., compte détaillé des recettes provenant des inhumations ; — fo 77 et ss., table des matières du registre ; — fo 86 vo, « il faut faire signer les tesmoins ou marquer qu'ils ont déclaré ne le sçavoir, de ce enquis. Faict au cours de la visite, le 14e d'octobre 1668. L. Lafon, *curé de Meymac*, *visiteur député.* »

GG. 108. (Registre). — In-12, 51 feuillets, papier.

1669. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé...?... Vicaires, Léonard Mazet et Léonard Nouvialle. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 15 janv., ent. dans l'église collégiale de delle Françoise Ruben, épouse de noble Germain Pichart sieur de Villesonneix, âgée de 63 ans ; — 14 fév., ent. d'un garçon de 25 ans « qui mourut soudainement et avoit vescu long[temps] incapable de la réception des sacrements à cause de la faiblesse de son esprit » ; — 16 fév., ent. de Me Antoine Ribière, prêtre de la communauté de St-Pierre-Château, âgé de 90 ans, « lequel receut l'extrême-onction, n'ayant esté capable des autres sacrements a cause de son extrême vieillesse » ; — 24 fév., bapt. d'une fille de Me Jean Dutour, « juge des R.R. P.P. de Soulonniac (Solignac) dans leur juridiction qu'ilz ont à Nedde » ; — 24 fév., « furent délivrées les lettres des permissions des mariages qui se doivent célébrer le mardy suivant » dans les églises de Chariéras, Beaumont, Nedde, Domps, etc. ; — 2 mai, mention de Me Chérubin Lafaye, prêtre de la communauté de N.-D. d'Eymoutiers et vicaire de l'église collégiale ; — 23 mai, présent Léonard Ruben, docteur en médecine ; — 5 sept., ent. dans l'église Notre-Dame d'honorable Antoine Ruben sieur de Valleaux, âgé de 55 ans ; — 30 oct., ent. dans l'église Notre-Dame d'Anne Lasalle, âgée de 25 ans, laquelle « a fondé cent sols de rente obituelle annuelle » ; — 21 nov., bapt. de François, fils de noble Jean de la Poumélie, écuyer, sieur de la Garde. Parrain noble François de David, chevalier, sgr. de Vantoux ; marraine dame Catherine d'Aubusson de Vieilleville ; — fo 51 ro, récapitulation : 140 baptêmes, 44 mariages, 215 enterrements.

GG. 104. (Cahier). — In-4°, 46 feuillets, papier.

1674-1677. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé...?... Vicaires, Léonard Mazel et P. Coutisson. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1674, 5 août, marraine d^elle^ Anne de l'Hermite; — 22 sept., bapt. d'un fils de noble Jean Pichard, écuyer du roi. Parrain noble François de Beaufort, sieur de la Cour du Monteil, parr^sse^ de Libersac en la Marche, « à présent malade à la cour de Peyrat »; marraine dame Françoise de Douhet, demeurant au lieu dit de la Tour de fer, — 1675, 24 janv., parrain Jacques Dutour le jeune, chanoine de l'église collégiale; — 20 fév., mar. de Léonard Brenat, m^e^ chirurgien; — 9 avril, ent. d'une mendiante morte à l'hôpital; — 13 avril, ent. en l'église Notre-Dame, de Marie Ruben, fille de Jacques Ruben sieur de Nouvialle, gentilhomme de Monsieur; — 11 mai, mention de Léonard Fantoulier dit le médecin; — 16 mai, ent. d'une femme de 32 ans morte soudainement, « estant surprise du mal caduc »; — 1er juillet, ent. dans la chapelle des Romanet en l'église collégiale d'Eymoutiers, de Messire Pierre Romanet, écuyer, sieur de Beaune, âgé de 64 ans, décédé le 28 juin au château de Monteil en Combraille, « sur le retour de son voyage de Clermont-Ferrand, après avoir receu tous les sacrements à ce requis de l'Église, comme nous a asseuré son serviteur Pierre Reby de la Sauve qui l'a toujours accompagné dans le susdict voyage »; — 22 août, mar. de Léonard Vitet, docteur en médecine, fils de Jean Vitet, m^e^ chirurgien. Présents Louis Vitet, prêtre de l'église Notre-Dame, autre Louis Vitet, vicaire de l'église collégiale, Martial Dutour et Psalmet Gautier, notaires royaux; — 14 sept., parrain Pierre Dutour, m^e^ apothicaire; — 19 sept., parrain Pierre Ruben, juge d'Eymoutiers; — 1676, 16 fév., mar. de Philibert Hugon du Prat, écuyer, sieur d'Arsouze, fils de Léonard du Prat sieur de Coux, et de d^elle^ Anne Duteil, habitants en la paroisse de Chambéret, avec d^elle^ Suzanne Juge; — 23 mars, mention de François Ruben, docteur en médecine, et de d^elle^ Magdeleine de Loménie, sa femme; — 11 avril, bapt. d'une fille de sire François Bourdicaud, sieur de Peyrigeas et de dame Catherine d'Aubusson; — 7 mai, « furent faictes dans ceste église et dans l'église collégiale d'Eymoutiers les funérailles de Monseigneur nostre evesque François de la Fayette, lequel fust ensevely le mesme jour dans l'église du séminaire de Lymoges, estant décédé le dimanche précédent, jour de l'invention de Ste-Croix, aagé d'environ 85 ans, que Dieu absolve! »; — 9 et 11 mai, mention de Léonard du Masgier dit le Pape et de Léonard Reymond dit le Monsieur; — 17 juin, ent. d'Isabeau Remenieyras, âgée de 30 ans, « laquelle mourut estant accouchée de deux jumeaux qui furent ensevelis avec elle dans le mesme tombeau, ayant esté ondoyés à la maison »; — 14 juillet, parrain Pierre Brenat, notaire; — 17 août, mention de Me Jacques Coutisson, docteur en médecine; — 4 sept., ent. de Me Jean Dutour, « juge des fieds (*sic*) des Pères de Solomniac, notaire royal de ce bourg de Chasteau, âgé de 45 ans »; — 16 sept., parrain Jean-Joseph Ruben, fils du juge d'Eymoutiers; marraine Marie de Pichard, d^elle^ de Villemonteix, « laquelle a déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis »; — 21 sept., ent. de Paule Cramouzaud, « laquelle mourut dans ses accouches »; — 21 sept., parrain Me Jacques Dutour l'aîné, chanoine; — 1677, 15 janv., bapt. d'un fils de Catherine Guinat et de père incertain, né le jour précédent au rapport du sieur Lavergne, « notaire pour Monseigneur de Limoges à cause de sa chastellenie d'Eymoutiers ».

GG. 105. (Cahier). — In-4°, 34 feuillets, papier.

Juillet 1680-1682. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé...?... Vicaires, Léonard Patier, P. Coutisson et Jean Raymond. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1680, 25 août, mar. de Joseph Ruben sieur du Maseau, avec d^elle^ Marie Chenaud fille de Jacques Chenaud sieur de Quenouille; — *Ibid.*, mention de Pierre Selonges, vicaire de Peyrat, et d'Antoine Pichard, chanoine d'Eymoutiers; — 29 août, ent. de Gabrielle Chappellon d^elle^ de Quenouille, mère de la susdite; — 13 oct., parrain Pierre Dubuc, praticien; — 29 oct., ent. de Gabrielle Diacre, des Quatre rues, âgée de 9 ans, « laquelle est décédée après s'estre confessée »; — 19 nov., ent. de Pierre Dutour, bourgeois du bourg de [St-Pierre] Château. Présents Jacques Dutour ainé et autre Jacques Dutour jeune, tous deux chanoines; — 30 nov., marraine d^elle^ Anne de Lhermitte; — 1681, 11 janv., bapt. d'une fille de Jean Ringuelet, archer, « à l'église de Notre-Dame à cause du mauvais temps par M. Coutisson, vicaire du dit [St-Pierre-] Château. » Marraine d^elle^ Marie-Thérèse de Pichard; — 11 mai, bapt. d'un fils de noble Guillaume Malet sieur de Mérignac. Parrain Psalmet Gaultier, chanoine; marraine Françoise du Roussaud; — 30 sept., mar. d'Antoine Ruben, sieur

du Rabaseix, avec d[elle] Isabeau Dutour. Présents Jacques Dutour, chanoine, docteur en théologie, Martial Ruben, sieur de la Combe, et Antoine Mosnier, sieur de la Vallade; — 28 sept., bapt. d'un fils d'Antoine Hugon du Prat, sieur d'Arsousse. Parrain autre Antoine Hugon du Prat, sieur de Laversagne. J. Raymond, *presbtre vicaire;* — 28 oct., présent Pierre Pasquelet, notaire royal; — 30 déc., bapt. d'un fils de Jean Ringalet (*alias* Ringuelet), archer. Parrain Philippe Bourdicaud de Vielleville; marraine d[elle] Louise du Breuil et de Cosnac et de la Poumélie; — 1682, 16 mars, parrain M[e] Jean Reymond, (*alias* Raymond), prêtre et vicaire de St-Pierre-Château; — 12 avril, ent. de Léonarde, « le surnom du père incogneu; la mère demeure à Lymoges. Elle estoit nourrie par Francoize Grangeau qui luy donnoit la mamelle; elle estoit agée de 22 mois »; — 31 juillet, parrain M[e] François Viregouleix (*alias* Vilegouleyx), vicaire de Notre-Dame; — 13 sept., mention de Léonard Brenac, apothicaire.

GG. 106. (Liasse). — 6 cahier in-8° 7 feuillets, papier.

Septembre 1683-décembre 1693. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, P. Vitet (à partir de 1689). Vicaires, Léonard Patier, J. Felletin, et, à partir de 1689, Cramouzaud. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1683, 3 oct., bapt. d'un enfant de Françoise Quinat et de père inconnu; — 1[er] déc., parrain Jean Pasquelet, curé de St-Julien; — 1684, 13 fév. mar. de la susdite Françoise Quinat et de Léonard Fantoulié; — 8 mars, acte signé : F. Bardoulat, *prêtre et chanoine;* — 28 mars, parrain Mathurin Bonnat, sieur de Chaumon, habitant à Peyrat; — 13 mai, présents Martial Ruben, chanoine, Léonard Ruben, sieur de la Vialle, et Joseph Ruben, sieur du Masau, « tous frères »: — 11 juin, bapt. de Léonard-Charles, fils de Jean Ruben, sieur du Mas, et de d[elle] Marie de la Poumélie. Parrain Jean-Charles de la Poumélie, écuyer; marraine d[elle] Martialle Allouvaux, de St-Germain; — 28 juin, ent. d'Isabeau Boutaud, âgée d'environ 98 ans; — 13 juillet, bapt. de Marie et Ursule, filles jumelles de Charles de la Poumélie, écuyer, décédées toutes deux quelques jours plus tard; — 2 oct., bapt. d'Antoine, fils d'autre Antoine Hugon du Prat, écuyer, et d'Anne du Juge. Parrain autre Antoine Hugon du Prat, sieur de Magontière; — 1685, 13 janv., parrain Philippe Romanet, sieur de Beaune, écuyer; marraine Marie Pradilhon, d[elle] de Nouvialle; — 10 mars, parrain Jean Lasaigne, vicaire de l'église collégiale; — 19 juin, bapt. de Marguerite Grandeau, « ondoyée à la maison par un religieux mendiant »; — 28 juin, mention du sieur Regnaudin, vicaire de St-Michel-des-Lions à Limoges; — 1[er] oct., parrain M[e] Antoine Pichard, chanoine de l'église collégiale, absent, mais représenté par Antoine Pichard son neveu; — 21 nov., parrain Pierre Ruben, sgr. de Neufvialle, absent, mais représenté par Philippe Ruben son frère; — 1686, 3 fév., bapt. d'une fille d'Étienne Pomier, huissier royal; — 17 fév., présent Psalmet Gautier, notaire royal; — 25 mars, bapt. de Jacques-José Ruben de la Vacheresse, fils de Jean Ruben du Mas et de d[elle] Marie de la Poumélie. Parrain M[e] Jacques Dutour, chanoine de l'église collégiale; — (Les cahiers de 1687 et 1688 font défaut); — 1689, 13 mars, marraine d[elle] Marie Pradilhon de Neufvialle. Acte signé : J. Péconet, *curé de Domps;* — 13 avril, parrain Jean Ruben, docteur en médecine; — 6 mars, bapt. de Marie-Anne, fille de Philippe de Romanet, écuyer, sieur de Beaune, et de Geneviève du Garreau; — 28 juillet, parrain Guillaume Tavernier, m[e] chirurgien; — 14 juillet, parrain noble Jean-Charles de la Poumélie; — 22 oct., acte signé : J. Lassaigne, *prestre indigne et communaliste de Saint-Pierre-Château*; — 24 oct., bapt. d'un fils de Jean Roudier, « éguiseur de couteaux »; — 4 nov., mention de Léonard Devars, notaire au village de Lavedreine (?); — 1690, 13 avril, bapt. de François, fils de Philippe de Romanet, sieur de Beaune. Parrain M. de la Pique, président du Busson (*sic*, *corr.* Aubusson); marraine d[elle] Marie Pradilhon de Neufvialle; — 11 juin, parrain Jacques Dutour, chanoine d'Eymoutiers et prieur de St-Gilles; — 25 juillet, mention de Jean Reinaud, cardeur de laine; — 21 sept., parrain Jean Lassaigne, curé de Bussy; — 1691, 3 fév., ent. de Léonard Crouzaud, « valet domestique de M. Dutour, chanoine, âgé d'environ 76 ans »; — 23 fév., ent. de Léonard Légier, « décédé dans la maison de M. de Bardon, chanoine, sans avoir reçu les sacrements »; — 20 fév., mar. de Pierre Ribergne, fils de feu René Ribergne, m[e] écrivain de la ville de Paris; — 6 mai, bapt. d'un fils de François Malet, sieur de Mérignac. Parrain Guillaume Malet de la Jorie; — 7 mai, ent. d'un fils de Pierre Gautier, avocat en parlement; — 13 juin, parrain Pierre Pasquelet, juge de Tarnac; — 7 juillet, ent. d'un nommé Pierre, âgé d'environ 100 ans; — 2 août, mention du sieur Nony, m[e] perruquier; — 2 oct., ent. devant la grande porte de l'église, de Léonard Duléris, marchand teinturier; — 6 oct., présent Léonard

Magy, laboureur; — *passim*, plusieurs mentions de tailleurs de pierres, tailleurs d'habits, corroyeurs, etc.; — 1692, 7 avril, parrain Martial Reymond, chirurgien; — Au bas du f° 3 r° : « On n'a pas continué d'écrire dans ce livre les registres des baptesmes, mortuaires et mariages, parce qu'on a contraint de prendre d'un nommé Étienne Parrijan des livres pour écrire dedans les susdicts registres. On demandoit le nombre des feuillets [dont on avoit besoin]. Nous avons donné 9 ll. pour la paroisse de Château en recevant ces livres. Tout le diocèse et... ailleurs se sont soumis à cet impôt ». (Le verso est en effet resté blanc); — f° 4 r°, paraphé par J.-B. de Vincent, écuyer, sgr. de Thède, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges; — 24 avril, bapt. d'un fils de François de Malet, écuyer, sieur de Mérignac. Parrain Pierre Menot, chanoine d'Eymoutiers; marraine Madame de Rastiniac de Périgord, absents tous deux; — 8 mai, ent. *gratis pro Deo* d'une fille de Léonard Teste, pauvre laboureur; — 11 juin, mention de Léonard Brenac, m° chirurgien; — 17 oct., bapt. d'une fille née de père inconnu; — 7 nov., bapt. d'une fille de Jacques Dutour de Charnalias. Parrain Jacques Dutour, chanoine et prieur de St-Gilles; marraine d^elle^ Gabriel de Châteauneuf; — 24 nov., ent. de « un pauvre garcon habillé en soldat, âgé d'environ 27 ans, qui disoit venir de Rochefort, ayant dans son bissac un certificat signé du marquis de Vieux-Pont, colonel du régiment de Bourbon, que le nommé Péry, soldat, se retirait de Calais à cause de ses incommodités »; — 1693, 12 mars, bapt. d'un fils de Jacques Reymond, tisserand. Parrain, Messire Pierre Ruben, sgr. de Neuvialle; marraine Jeanne de Vergnas d^elle^ de Charnalias; — 29 juin, bapt. d'une fille d'Antoine Ruben sieur du Rabazeix; — 22 août, bapt. célébré à Pleinartige d'une fille de Messire Jean de la Poumélie, écuyer, et de Louise de Cosnac. Parrain Jean de la Poumélie; marraine Marianne de Peyrissac; — 28 août, ent. de Jean Lassaigne, curé de Bussy, décédé dans la maison de son père; — 3 sept., parrain Léonard Pastier, curé de l'Église-au-Bois; — 6 sept., mar. de Gilbert Parot, notaire, habitant au village de Champ, paroisse de Sussac; — 10 oct., mention de Jean Gilles, huissier royal.

GG. 107. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 58 feuillets, papier.

1694-1699. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, P. Vitet. Vicaire, Cramouzaud. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Cahier paraphé par Jean Vidaud, écuyer, sgr. de Bosvigier, conseiller du Roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée de Limoges. — 1694, 10 fév., mar. de Benjamin Redon, corroyeur; — 2 sept., bapt. de Marie-Anne, fille de Philippe de Romanet, sieur de Beaune, écuyer, et de dame Geneviève Gareau, habitant au château de Beaune. Parrain noble Jean de la Poumélye sieur de la Garde; — *passim*, mention de laboureurs, m° tailleur de pierres, m° forgeron, corroyeurs, etc. — 1695, 27 juin, mar. de Jean Bonnet, laboureur, et d'Antoinette Queyroueix, « lesquels avoint cy-devant contracté mariage à la bonne foy; mais s'estant trouvé estre parens au 3° et 4° degré d'affinité, ont obtenu dispense de Mgr. l'evesque de Limoges... trouvée en bonne forme, et ont ensuitte de nouveau contracté mariage »; — 7 sept., bapt. d'une fille de Guillaume Malet, écuyer, sieur de Mérignac; — 27 nov., mention de Jean Dutour, praticien du Puy d'Ayen; — 1696, 6 avril, parrain Pierre Menot, chanoine d'Eymoutiers; — 21 juin, bapt. d'un fils de Jean Ruben, docteur en médecine; — 1er sept., bapt. d'une fille de Guillaume Tavernier, chirurgien; — 11 nov., parrain Martin de Saruc (?), m° tailleur; — 1697, 28 mai, parrain François de la Poumélye, chanoine théologal d'Eymoutiers; — 1697 et 1698, mentions très sommaires relatives aux familles Maspécou, Menot, Masgadou, Delombre, Chalard, Ruben, Romanet, etc; — 1698, 2 juin, mention de Guillaume Tavernier, m° chirurgien; — 29 août, mention de Pierre Gauthier, juge de Nedde, et de Jean Gautier, curé d'Augne; — 1699, 17 fév., mar. de Pierre Ringuelé, greffier; — 11 juin, ent. de Léonarde Matyvaud et de ses deux garçons « qui furent ensevelis avec la mère sous les ruines d'un pignon et moururent subitement »; — 11 août, bapt. de Jean, fils de Philippe Romanet, écuyer, sieur de Beaune; — 29 nov., bapt. d'un fils bâtard de Jean Bourneton et de Marie Parisienne.

GG. 108. (Liasse). — 2 cahiers in-8°, 57 feuillets, papier.

1700-juillet 1705. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curés, P. Vitet et (à partir d'août 1704) C. Dourneau. Vicaires, Cramouzaud et (à partir de mars 1705) Laurent Reby. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1700, 9 mai, parrain Léonard Bachellerie, sieur de Vallaux, avocat en parlement; — 3 oct., mar. de Barthélemy Leyreaud, « procureur fiscal de la justice des Pères bénédictins [de Solignac]

en leur justice de la paroisse de Nedde ». Présent Jacques Dutour, prieur de St-Gilles; — 22 déc., mention de Pierre Valette, « courretier »; — 1701, 28 janv., bapt. d'Antoine, fils de J.-B. Dutour, sieur de Charnailles, et de d[elle] Marie Ruben de Lombre. Parrain Antoine Ruben, sieur du Mas; — 8 fév., bapt. d'un fils de Guillaume Tavernier, chirurgien. Parrain Pierre Pichard, sieur de la Virole; — 6 juin, mar. de Pierre Mouratille et de Jeanne Noudy, « pauvres mendiants »; — 21 août, bapt. de Barthélemy, fils d'Antoine Ruben, sieur de la Sauterie, et de d[elle] Isabeau Dutour; — 20 juillet, mention de Pierre Gautier, juge de Nedde, et de Jean Gautier, curé d'Augne; — 1[er] et 6 nov., mention de François Brenac, marchand tanneur de la rue Farge, et de Jean Gay, aussi tanneur: — 16 déc.. actes signés : F. ROUSSELLE, *R[x] carme*; — 1702, 28 janv., ent. de Pierre Menot. boucher, « décédé par une mort violente »; — 15 fév., ent. de Léonard Mariaud, laboureur, dans la chapelle Notre-Dame, « ayant receu le consentement du sieur curé de Neuvic » où le dit Mariaud était domicilié; — 16 fév., mar. de Marie Mariaud, fille du susdit défunt, avec François d'Arfeuille, laboureur; — 26 mars, mention de Jean Ruben, sieur des Hors, docteur en médecine; — 25 mai et ss., 7 juin et ss. jusqu'au 1[er] novembre, actes signés : F. ELISÉE, *R. carme du convent* (sic) *de Limoges*, alias *du convent des Arènes;* — 26 juillet, mention du sieur Geneste, vicaire de Chamboret; — 26 oct., bapt. de Gabriel, fils de Philippe de Romanet, écuyer, sgr. de Beaune, et de dame Geneviève du Garreau. Parrain Gabriel Laboreix, sgr. de la Pique; marraine Marguerite de Chambellain, dame de Neuvialle; — 15 nov., actes signés : F. ÉLISÉE, *R. carme desservant la dite cure*, alias *carme vicaire;* — 1703, 28 fév., parrain Messire Pierre Dumont, prêtre de N.-D. d'Eymoutiers; — 30 mars, ent. d'un enfant en bas âge de Guillaume Malet, sieur de Meyrignac, et de dame Jeanne Gaultier; — (Le cahier de juillet 1703 à juillet 1704 fait défaut); — 1704, 3 août et ss., actes signés: C. DOURNEAU, *curé de Château;* — 23 août, ent. dans l'église collégiale de M[e] François de la Pomélie, « chanoine, décédé dans la maison de M. Dutour »; — 10 sept. et passim, actes signés : F. XAVIER DE ST-FRANÇOIS, *R. carme vicaire;* — 17 nov., parrain M[e] Léonard Pastier, curé de l'Église [au-Bois]; — 1705, 7 mars, acte signé pour la première fois : L. REBY, *vicaire de [St-Pierre-] Château;* — 8 mars, acte signé : LATREILHE, *prêtre commis;* — 5 avril, ent. de Jean Meilhac dans la chapelle des Pénitents bleus; — 24 avril, ent. de Jeanne Périgort, âgée d'environ 60 ans, « après luy avoir fait gaigner ses pasques »; — 18 juin, ent. d'un enfant de 9 ans dans la chapelle de Notre-Dame dite de Doulaye; — 21 juin, bapt. d'une fille de M[e] Jean Ruben, docteur en médecine. Parrain M[e] Jean Lafaye, « marchand, arpenteur »; marraine Thérèse-Agnès Trompadon.

GG. 109. (Liasse). — 7 cahiers in-8°, 64 feuillets, papier.

Août 1705.-décembre 1709. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, C. Dourneau. Vicaire, P. Ponchat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1705, 19 août, ent. de Jean Glanjaud, tué près du Pont de Peyrat; — 1706, 1[er] fév., ent. de Messire Jacques Dutour, chanoine d'Eymoutiers, « estant mort en bon et véritable chrestien et presbtre, puisque j'ay eu l'honneur de l'assister. A esté enterré le mesme jour dans le chapitre, à cause de la solennité de la purification de la très-sainte Vierge se rencontrant le lendemain. A sa sépulture ont assisté Mrs. les prévot et chanoines et autres du bas chœur, Mrs. ses parens Raymond et Jacques, et Jean Périer qui ont signé. DOURNEAU, *curé* »; — 17 mars, bapt. d'une fille du sieur Gaultier, juge de Nedde. Parrain M. le marquis de Nedde; marraine Louise Jacquette de Reniac dame de Tarnac; présent Messire Pierre Vitet, chanoine théologal d'Eymoutiers; — 5 août, parrain Antoine Ruben, sieur de la Vialle, juge d'Eymoutiers; — 4 oct., bapt. d'un fils de Jean Ruben, « bourgeois et docteur en médecine »; — 1707, 14 janv., ent. dans l'église de Messire Joseph Lassaigne, curé de Bussy; — 20 fév., mention de Pierre Ringuelet, greffier; — 14 avril, parrain le sieur Vitet, prêtre, docteur en théologie; — 30 juin, bapt. d'une fille de Léonard Cramouseau. Parrain Messire Antoine Pichard, chanoine de St-Étienne d'Eymoutiers; — 23 déc., bapt. d'une fille de J.-B. Dutour, sieur de Charnaillas. Parrain J. Joseph de la Pomélie, sieur de Lagarde; — 1708, 16 fév., parrain Messire Jean Masmoret, prêtre; — 1709, 3 fév., ent. de « une petite d'une mercière du village de la Condamine »; — 20 mars, ent. de « un pauvre garçon décédé au Champt, âgé d'environ 6 ans »; — 16 avril, parrain M[e] Pierre Dumont, procureur d'office de la ville d'Eymoutiers; — 16 mai, ent. dans l'église collégiale du « seigneur Philippe de Beaune ». Présents Mrs. les chanoines d'Eymoutiers; — 20 mai, ent. de Léonard Guilhon, décédé à l'hopital; — 26 mai, parrain M[e] Jean Bonneval, vicaire du chapitre; — 21 mai, ent. dans la chapelle des Pénitents bleus, de Noël Soudane, âgé

d'environ 100 ans; — 17 sept., mention de Mᵉ Pierre Gaultier, avocat et juge de Nedde.

GG. 110. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 54 feuillets, papier.

1710-1713. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Dourneau. Vicaires, P. Ponchat, Basset, Delabachellerie (à partir d'aout 1711), Mazaloubaud (à partir de mai 1712), et Chireix (à partir de mars 1713). — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1716, 3 mars, bapt. d'une enfant exposée; — 25 mars, ent. d'un pauvre mendiant non dénommé, âgé d'environ 40 ans; — 18 avril, ent. de « une petite qui estoit à nourrice chez le nommé Praytibaud, musnier à Eymoutiers, qu'on m'a dit estre de l'hopital général de Limoges »; — (Les mois de juin-décembre 1710 font défaut); — 1711, 2 fév., « je soussigné ay donné une lettre permissive pour M. le curé de Domps pour donner la bénédiction nuptiale à Léonard Samy et à Léonarde Valé. DOURNEAU, *curé* »; — (très nombreuses mentions de ce genre); — 25 mars, bapt. d'un enfant trouvé; — 8 juillet, bapt. d'un fils de Jean Ruben, docteur en médecine; — 11 oct., bapt. d'un fils de Mᵉ François Gaultier, sieur du Marasche, lieutenant d'Eymoutiers. Parrain Pierre Ruben de Lombre, juge de la dite ville; — 1ᵉʳ nov., « Nous nous sommes trouvés quittes du casuel jusques au jour présent. DELABACHELLERIE, [*vicaire*]; DOURNEAU, *curé* »; — 1712, 11 fév., acte signé : J. PÉCONNET, *prêtre;* — 23 mai, parrain Pierre Apvril, mᵉ chirurgien; — 7 aout, parrain Messire Jean Péconnet, « prestre, vicaire double dans le chapitre d'Esmoutiers »; — 4 sept. (pièce intercalaire), certificat de publication de bans, signé : DEGAINS, *curé de Sussac;* — 1713, 3 mai, ent. de Magdeleine Maspecou, demeurant en la rue du Four à l'Évêque; — 4 déc., parrain Léonard Raymond, chanoine.

GG. 111. (Registre). — In-4°, 205 feuillets, papier.

1714-1726. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curés, Dourneau et (à partir de février 1726) Antoine Dufaure. Vicaires, Chireix et (à partir de 1725) Poumier. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1714, 21 fév., mention d'un certificat délivré par M. de Boisse, vicaire général; — 1ᵉʳ mars, parrain Guillaume Cramouzaud, marchand; — 25 août, parrain Jean Dutour, notaire royal; — 11 nov., parrain Mᵉ Pierre Gautier, juge de Nedde; — 27 fév., parrain Claude-Joseph de Tarnac écuyer, sieur de la Faux; marraine dᵉˡˡᵉ Marie-Jeanne de Tarnac; — 1715, 22 juillet, ent. de Léonarde Péré, âgée de 25 ans, « sans avoir receu les sacremens à cause de son imbécilité »; — 6 sept., ent. d'une petite fille d'environ 8 mois, « illégitime, qu'on m'a dit selon le bruit apartenir à Maureil »; — 7 oct., bapt. d'un fils de Mᵉ Jacques Gautier, juge de Nedde. Parrain Mᵉ Jean Gautier, curé d'Augne; — 19 oct., parrain Jean Vitet, mᵉ chirurgien; — 1716, 26 sept., marraine dame Jeanne Pasquelet de la Pomélie; — 1718, 2 nov., ent. « dans le sépulchre du chapitre, présents Messieurs les chanoines d'Esmoutiers qui ont fait le susdit enterrement, » de Geneviève Garaud dame de Beaune; — 11 déc., acte écrit au crayon et devenu illisible; — 1719, 6 nov., ent. de « un pauvre trouvé décédé dans le champ de la Petite Vacheresse, de cette paroisse, âgé d'environ 15 ans »; — 1720, 14 mai, mar. de Mᵉ Martial Vilgouleix, praticien, avec Marie Ringuelet; — 7 juin, ent. de Pierre Menot « devant les balustres de cette église »; — 1721, 24 juin, mention du sieur Rogier, curé de Vignolet en Auvergne, et du sieur Garinot, archiprêtre et curé de Bort; — 8 juillet, mar. de Pierre Vitet, docteur en médecine, avec Marianne Tavernier. Présents le sieur Pichard, chanoine, et Psalmet Bachellerie, procureur; — 22 juillet, bapt. d'une fille de Messire Gabriel Romanet, écuyer, sgr. de Beaune, et de dame Marianne-Margueritte de Pichard. Parrain Messire François Romanet de Beaune, chanoine d'Eymoutiers; marraine dame Marie de Bridiers de l'Église-au-Bois; — 29 juillet, mention du sieur Labro (*al.* Labrœ et Labroue), vicaire général de Limoges, et du sieur Pierre Menot, chanoine d'Eymoutiers; — 24 août, ent. de Jean Quinat, âgé de 50 ans, dans la chapelle des Apôtres de la dite église; — 17 nov., bapt. d'un enfant illégitime, né de parents incertains; — 15 déc., ent. de Guillaume Moureau, âgé de 2 ans, dans la chapelle des Apôtres de la dite église; — 1722, bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 23 juin, parrain Léonard Lassaigne, docteur en théologie, chanoine d'Eymoutiers; marraine dᶜˡˡᵉ Jeanne Cramouzaud; — 23 aout, ent. du dit Léonard Lassaigne « dans le chapitre d'Eymoutiers par Mrs les chanoines conjoinctemeut avec moy et mon vicaire qui avons été à l'office et à l'enterrement »; — fᵒ 282, « Confrérie pour 1723 » : le roi Joseph Neuvialle; la reine Marie Chouviat; le porte-croix Jacques Bonneau; le porte-bannière Psalmet Delagoursolas; 1ᵉʳ porte-pavillon Léonard Teissier; 2ᵉ porte-pavillon autre Léonard Teissier; 3ᵉ porte-pavillon Léonard Péret de Lombre; 4ᵉ porte-pavillon Léonard Périer de

Lavialle; petite-enseigne François Périer; grande-enseigne Minge Péret; — 1723, 15 avril, bapt. d'une fille de Messire Gabriel Romanet, sgr. de Beaune. Parrain Mᵉ Joseph de Pichard, de l'Église-au-Bois; marraine dame Geneviève Laboreys; — 10 mai, « Pardevant moy, curé soussigné, en présence des tesmoins bas nommés... se sont présentés à moy curé, à défaut de notre (vicaire ?), n'y en ayant pas dans la collecte, Jean Remerièras accompagné de Guilhaume Moureau son oncle, et Léonarde Neufvialle accompagnée de Joseph Neufvialle son frère; lesquelles deux parties de commun consentement ont voulu et déclaré que les fiançailles ou promesse de mariage futur qu'elles [dites] parties avoint donné pardevant moy, seront nulle et de nul effet pour l'avenir et que toutes deux, d'une liberté parfaite et entière, prendroint un meilleur et plus parfait party, quand elles le jugeroint à propos, dommages réparés de part et d'autre. Fait dans ma sacristie, ce 10 may 1723, en présence de Joseph Raymond, etc.... lesquels conjointement avec les parties ont déclaré ne sçavoir signer. DOURNEAU, *curé* »; — 11 mai, mar. du susdit Jean Remerièras « après avoir observé les règles du rituel»; — 1724, 20 fév., certificat de publication de bans signé DUTOUR, *curé de Rempnat* (pièce intercalaire); — fº 368, « Confrairie du St-Sacrement pour l'année prochaine 1725 ». Mêmes offices que ci-dessus et en outre ceux de lieutenant du roi et lieutenant de la reine, porte-cloche et porte-navette d'encensoir; — 21 oct., parrain Antoine Pichard, chanoine; — 1725, 4 avril, ent. dans l'église, de Mᵉ Dourneau, curé de la paroisse de St-Pierre-Château. « A son convoi ont assisté entre autres Mᵉ Cramouzeau, prêtre et vicaire du chapitre d'Eymoutiers, et Jacques Reymond, marguiller de la dite église, qui a déclaré ne pouvoir signer. POUMIER, *prestre et vicaire* »; — 17 avril, et ss., actes signés CRAMOUZAUD, *prêtre;* — 6 mai, présent le sieur Dutour, notaire royal; — 27 mai, mention du sieur Beauvais, curé de Neuvic; — 28 juin et ss., présent le sieur Dutour, diacre; — 26 août, bapt. d'un fils de Louis Raymond, « bourgeois et marchand tanneur »; — 1726, 21 fév., acte signé pour la première fois, A. DUFAURE, *curé de St-Pierre-Château;* — 7 mars, ent. de Jacques « dont le surnom et l'endroit de la naissance nous sont incognus, âgé d'environ 50 ans »; — 9 juin, mar. de Jean Ruben, fils d'autre Jean Ruben, défunt, notaire.

GG. 112. (Liasse). — 5 cahiers in-8º, 113 feuillets, papier.

Juillet 1726-mai 1732. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curés, Antoine Dufaure et (à partir de décembre 1731) Ruben de Meilhac. Vicaires, Vareilhette, Jean-Noel Rey, Bonneville, Ruben, J. Cramouzaud. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1726, 29 sept., bapt. d'un fils de Jean Cramouzaud et de Jeanne Ruben. Parrain Mᵉ J-J. Ruben de la Chapelle, chanoine; — 1727, 29 mars, ent. de Jean Mariaux, âgé de 4 mois, dans la chapelle de la Ste-Vierge; — 20 juin, bapt. d'un fils de Jacques Dutour, bourgeois *alias* notaire royal, et de dᵉˡˡᵉ Marianne Pichard. Parrain Mᵉ Antoine Pichard, chanoine; — 30 juin, acte unique signé VAREILHETTE, *prêtre, vicaire de St-Pierre;* — 9 sept. et ss., actes signés REY *vicaire de St-Pierre-Château*; — 11 sept., marraine Luce de Larmitte (*sic*), femme du sieur Cramouzaud; — 20 oct., mention de Léonard Dulac, corroyeur; — 1728, 21 juin et ss., actes signés BONNEVILLE, *vicaire de St-Pierre-Château*; — 13 août, marraine dᵉˡˡᵉ Louise Pichard, « bourgeoise », qui a déclaré ne savoir signer; — 21 sept. et ss., actes signés RUBEN, *vicaire;* — 6 oct., marraine Marie-Thérèse Menot de la Bachellerie; — 6 déc., mention du sieur Rougier, curé de Nedde; — 15 déc. (acte hors série), ent. de Mathurin Guibois, âgé de 36 ans, dans l'église des Pénitents bleus; — 20 déc., parrain Joseph Dutour, vicaire du chapitre d'Eymoutiers; — 26 déc., parrain Jean Voisin, aussi vicaire du chapitre d'Eymoutiers; — 1729, 20 janv., marraine dᵉˡˡᵉ Luce de Lermitte, épouse du sieur Cramouzaud, marchand; — 15 fév., ent. de Jean Lougre, originaire de la paroisse de Magnac en haute Marche (*sic*, *corr.* en basse Marche ?); — 14 fév., mar. de Jean Malhard, mᵉ chirurgien à Confolens, après autorisation du sieur Babaud, curé de St-Barthélemy de la dite ville, diocèse de Poitiers, et de Mᵉ Verthamont de Chavaignac, vicaire général de Limoges; — 20 fév., mention du sieur Delageneste, curé de Domps; — 30 sept., ent. dans l'église du chapitre, de Mᵉ Pierre Menot, chanoine, âgé de 32 ans environ; — 25 déc., parrain Léonard Péconet, notaire royal à Eymoutiers; — 1730, 1ᵉʳ janv., parrain J-J. Raymond, curé d'Augne; — 7 janv., présent Étienne Joly, cavalier au régiment du Chalard; — 12 fév., bapt. de Marianne, fille de Gabriel de Romanet sgr. de Beaune, écuyer. Parrain noble Jean de Romanet, son oncle; — 18 mars, parrain J-J. Ruben de la Chapelle, chanoine, au lieu

et place de Pierre Menot, aussi chanoine; — 19 mars, mention du sieur Beauvais, curé de Neuvic; — 9 mai, mention du sieur Chabrier, curé de St-Amand-le-Petit; — 23 oct., bapt. d'une fille de Pierre Tavernier, m^e chirurgien. Parrain Jacques Vitet, chanoine; — 20 nov., bapt. d'un fils de Joseph Cramouzaud, marchand tanneur, et de d^elle Marianne Bachellerie; — 1731, 7 avril, parrain Me Joseph Dutour, chanoine; — 24 avril, mention du sieur Gioux, curé de Tarnac; — 7 mai, mention du sieur Besse, curé de Chariéras; — 15 sept., « Paraphé par nous juge susdit *Ne varietur*. RUBEN DE LOMBRE, *juge* »; — 17 sept. et ss, actes signés REY, *vicaire desservant* al. *vicaire régent* (qui semble n'être pas le même que Jean-Noël Rey relevé précédemment); — 21 sept. et ss., actes signés J. CRAMOUZAUD, *vicaire;* — 10 sept. (acte hors série), ent. dans l'église de Me Antoine Dufaure, curé de la dite paroisse; — 6 nov., parrain Me Léonard Poumier, prêtre de la paroisse Notre-Dame d'Eymoutiers; — f° 14 r° (pour expliquer un espace blanc) : « Il ne manque rien icy. C'est seulement un espace qu'on laisse pour servir de séparation et marquer le temps de la prise de possession [comme curé de la paroisse] de Me Ruben de Meilhac, qui fut le 16 du mois de décembre 1731. CRAMOUZAUD, *vicaire* »; — 1732, 10 fév., présent Me Jacques Dutour, notaire, — 30 mars, ent. dans la chapelle N.-D. de l'église de St-Pierre-Château, de Marie Marieau, âgée de 43 ans, demeurant au village de Golas, paroisse de Neuvic; — *passim*, mentions de sergetiers, tisserands, serruriers et d'un chaudronnier.

GG. 113. (Registre). — In-4°, 67 feuillets, papier.

Mai 1732-août 1737 (avec notes diverses jusqu'en 1774). — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Ruben de Meilhac et (à partir de juillet 1734) De St-Georges. Vicaires, Cramouzaud, Joullot (à partir de juin 1732) et Roche (à partir de décembre 1736). — Baptêmes, mariages et enterrements. — (La profession des parties n'est plus que très rarement indiquée). — 1732, 5 juin et ss., actes signés : JOULLOT, *vicaire;* — 1733, 7 janv., mention du sieur Freisseix, curé de St-Léonard; — 9 et 10 fév., mention des sieurs d'Orliac, curé de Bussy, Monceau, curé de Peyrat, et Chabrier, curé de St-Amand; — 1 avril, parrain, Pierre Bachellerie, chanoine de St-Étienne d'Eymoutiers; — 9 juin, mention des sieurs Michelon, vicaire de la Croisille, et Degains, curé de Sussac; — 1734, 11 janv., mention du sieur Rougier, curé de Nedde; — 2 fév., mention du sieur Labachellerie, curé de l'Église-au-Bois; — 15 fév. et ss., mention des sieurs Cramouzaud, curé de Villevaleix; Montalescot, curé de Châteauneuf-la-Forêt; Raymond, curé de St-Priest; — 11 nov., ent. d'Antoine Menot dans l'église des Pénitents bleus; — 1735, 24 janv. et ss., mention des sieurs Glangeaud, curé de St-Julien; Mazaloubaud, curé de Ste-Anne; Pascal, curé de la Villeneuve, et Liliau, curé de la Celle; — 9 mars, ent. dans l'église du chapitre, de Me Pierre Menot, chanoine d'Eymoutiers, âgé d'environ 80 ans; — 5 août, ent. de Léonard Mariaud, âgé d'environ 80 ans, « ensevely dans la chapelle appartenante à la famille des Mariaud »; — 17 juillet et ss., actes signés : DE ST-GEORGES, *curé de St-Pierre-Château;* — 22 sept., parrain, Pierre Bachellerie, chanoine d'Eymoutiers; — 21 nov., ent. de Léonard Vésinaud, âgé de 75 ans, dans l'église des Pénitents bleus; — 12 déc., bapt. d'une fille née de père inconnu; — 1736, 28 fév., ent. dans la chapelle des Apôtres, de Me Arnaud Barjaud, sieur de Malessaigne, âgé d'environ 47 ans; — 26 avril, parrain, Pierre Raymond, curé de St-Priest; — 22 nov.; acte signé : JOULLOT, *chanoine* (précédemment vicaire); — 27 déc. et ss., actes signés ROCHE, *vicaire*; — 1737, 23 janv., bapt. d'un enfant « né au faubourg de St-Géry d'Eymoutiers »; — 9 juin et ss., actes signés : VEYTISOU, *prêtre*. = (Viennent ensuite diverses notes et comptes compris entre les années 1741-1774 et insérés sur les pages restées blanches) : P. 126 : « L'an 1750 et le 7 du mois de juin, la paroisse assemblée ont (*sic*) nommé pour estre sindic de la dite paroisse pour la frérie du très saint sacrement les personnes d'Étienne Serrut, d'Antoine Aubi et de Jean Pasquelet, tous bailes, qui ont esté nommés par la mort de Louis Duteil, ancien sindic qui s'est trouvé à sa mort estre redevable à la dite frérie de 25 ll. 9 sols, dont Étienne Serrut, du bourg de Château, s'est chargé pour représenter aux dits confrères toutes fois et quand besoin sera. De plus. la cire de l'année 1750 s'est trouvé monter à la somme de 52 ll. 10 sols qui a esté acceptée par Melchior Cramouzaud, marchand de cette ville. Sur laquelle dite somme le dit sindic m'a donné 30 ll. d'un côté pour mes services ordinaires, de plus 10 ll. 10 sols que moy curé avois fourni pour les présents des ostentions, comme aussi 6 ll. tant au marguillier que pour les écussons...... ou racommoder les enseignes. Toutes ces sommes supputées montent à la somme de 46 ll. 10 sols que le dit sindic a comp-

tées tout présentement...... Fait en présence des personnes d'Étienne Serrut, d'Antoine Aubi et de Jean Rifaterre, tous bailes, sindic et marguiller de la dite paroisse, qui n'ont seu signer. A Eymoutiers, ce 7e juin 1759. De St-Georges, *curé de Château.* » (Orthographe détestable, en partie réformée ci-dessus). — (Suivent quelques autres comptes du sieur Menot, curé de la paroisse, avec la dite confrérie pour la part de celui-là dans la cire vendue et pour ses honoraires de messes entre 1751 et 1774) : « Reçu d'Étienne Serru et de George Brujassou, bailes de la confrérie du très saint sacrement, la somme de 30 ll. pour les services de messes que j'ay celebrés pour la dite confrerie l'an 1774, dont je quitte les dits bailes. Ils ont aussi paié au marguiller 40 sols pour ses droits. La cire qui a été vendue a fait l'acquit des dites deux sommes...... Menot, *curé* ». — P. 141 et ss, « Mémoire du vin que je prends chez Martial Cramouzaud à commencer depuis le 8 du mois de juillet 1741... » (Écriture du sieur de St-Georges, curé). — (Suivent quelques autres comptes du même avec son cordonnier et les bailes de la confrérie du saint sacrement, 1746-1759). — P. 151, « Mémoire de ce que j'ai fourni, pour les réparations de l'église de St-Pierre-Château, de l'argent que j'ai touché de la fabrique », (écriture du sieur Menot, curé) : 7 sols 6 deniers pour la remise de l'ancien registre au greffe de Limoges, et 1 livre 8 sols de papier timbré ou autre pour faire les registres de la susdite année 1751...... 2 ll. 10 sols à Boucher, maître menuisier pour réparer le confessionnal de la chapelle des Apôtres et pour le marche-pied destiné à l'exposition du saint sacrement...... 1 livre 2 sols au marguillier pour deux pelles l'une de fer et l'autre de bois, destinées à creuser les fosses. . 2 ll. pour le tableau de saint Jean qui est au-dessus des fonts... 12 ll. au chantre pour les vitres de la chapelle des Apôtres... 1 livre 4 sols à Larose, doreur, pour redorer le pied d'un ange qui avoit été un peu brulé (1754)... 2 ll. 3 sols d'une étole pour porter les sacrements aux malades... 5 ll. 10 sols à Blanchard, orfèvre, pour l'échange d'un porte-dieu (1756), etc. — P. 155, Copie d'un certificat d'indigence délivré par le sieur de St-Georges, curé, à Léonard de Chez-Jean, à l'effet de lui faire obtenir une décharge d'impositions, 1738 ; — copie d'une requête (rédigée par le dit de St-Georges) adressée par les collecteurs des villages de Gervais, le Mont et Lombre à l'intendant de la généralité de Limoges pour être déchargés de la dite fonction comme étant tous métayers forains sans aucuns biens dans la dite paroisse ni ailleurs. « C'est pourquoy, Monseigneur, il vous plaise de vouloir nommer un collecteur qui puisse estre capable et solvable de la charge du rôle, attendu que dans la dite paroisse il y a des propriétaires et [que] l'on n'a suivi en aucune façon le tableau qui fut fait en 1735. Les plaignans prieront Dieu pour vostre conservation, et ferez justice ». — P. 157, « Je recognois avoir receu par les mains de M. Boyer de Brète et des deniers de Monseigneur l'évesque de Limoges la somme de 50 ll. qui m'est deue pour la contribution de la pension de mon vicaire ». (Écriture du sieur de St-Georges, curé.)

GG. 114. (Liasse). — 3 cahiers in-8°, 37 feuillets, papier.

Janvier 1737 - décembre 1739. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, De St-Georges. Vicaires, Veytizou, Belon (à partir de septembre 1737), et Macary (à partir de décembre 1739). — Baptêmes, mariages et enterrements. — (La profession des parties n'est plus que très rarement indiquée.) — 1737, 25 fév., mention du sieur Bardoulat, huissier royal ; — 16 sept., bapt. d'un fils de Jacques Guyon, me chirurgien. Belon, *vicaire ;* — 10 oct., bapt. d'une fille de Gabriel et Catherine Maguadoux, « gens de labeur » ; — 2 nov., bapt. d'une fille de Léonard et Marie Montanier, « gens de labeur, tisserands » ; — 1738, 4 fév., mention du sieur Serre, curé de Chambéret ; — 11 mai, mention du sieur Chabrier, curé de St-Amand ; — 14 juillet, ent. de Gabriel Lamonte, âgé d'environ 75 ans, « devant la porte du chapitre d'Esmoutiers, en présence de Mrs. les chanoines et de moy, curé soussigné. De St-Georges » ; — 18 août, mention de Martial Cramousaud et de Marie Lasaigne, sa femme, aubergistes de la rue Farge ; — 1739, 3 fév., ent. de Pierre Marie, « homicidé » à Eymoutiers ; — 9 nov., acte signé Joullot, *chanoine ;* — 12 nov., acte signé Veytizou, *vicaire ;* — 14 déc., acte signé Macary, *vicaire.* — (Les cahiers des années 1740-1743 font défaut.)

GG. 115. (Liasse). — 5 cahiers in-8° et in-4°, 68 feuillets, papier.

Février 1744-janvier 1749. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, De Saint-Georges. Vicaires, Macary et (à partir d'août 1744) Menot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1744, 30 mai, marraine, delle Luce Cramousaud de Lermitte ; — 29 juin, bapt. de Pierre-Paul-Augustin, fils

de Mᵉ François de Couder, sieur de Ruben, avocat en parlement. Parrain, Pierre-Paul-Augustin de Lavialle de Ruben, avocat en parlement, subdélégué de l'intendant et juge d'Eymoutiers; — 26 nov., bapt. d'une fille de Mᵉ François Hugon, sgr de Cieux, et de dame Marianne de Romanet de Beaune. Parrain, Mᵉ Gabriel Romanet, écuyer, sgr de Beaune; marraine, dᵉˡˡᵉ Charlotte Hugon-Duprat; — 1745, 13 avril, bapt. d'un fils de Psalmet Bachellerie, juge d'Eymoutiers; — 1 juin, parrain, Melchior Cramouzaud, marchand; — 6 juin, bapt. d'un enfant, né de pére inconnu; — 4 sept., bapt. d'un fils de Mᵉ François Ruben de Lombre, sieur de Couder, avocat en parlement; — 10 sept. (acte hors série), ent. dans l'église de Marguerite Cramouzaud, femme de Pierre Périer, mᵉ foulon; — 1 déc., mention d'Antoine Bezace, tailleur; — 10 déc., mention de Jean Dubuc, cardeur; — 1746, 31 janv., mention de Jean Caliaud, mᵉ menuisier; — 14 juin, bapt. d'un fils de Louise Raymond et de Pierre Périer, mᵉ foulon (cf ci-dessus). Parrain, Mᵉ Léonard Raymond, procureur; — 11 août, mention d'Antoine Belégau, cardeur; — 12 oct., bapt. d'un fils de Pierre Tavernier, « bourgeois et sirurgien d'Eymoutiers »; — 8 nov., mention de Léonard Chalard, cabaretier; — 25 nov., ent. dans l'église de Marie-Anne Dutour, âgée de 78 ans, veuve de Charles Roux, tanneur; — 24 déc., ent. fait par Guillaume Veytisou, vicaire du chapitre d'Eymoutiers; — *passim*, nombreuses mentions de laboureurs; — 1747, 3 juillet, mention du sieur Dechabanes, curé de Salon; — 3 août, mention d'Antoine Menot, mᵉ vitrier; — 13 oct., bapt. d'une fille de Joseph Cramouzaud, marchand, et de Marie-Anne Bachellerie, sa femme, habitant rue Farge; — 2 nov., mention de Antoine et Jean Depeix, tous deux voituriers; — 6 nov., mention du sieur Chapelas, curé de Domps, — 1 déc., bapt. d'une fille de Martial Masmoret, perruquier. Parrain, Jean Cramouzaud, bourgeois; marraine, dᵉˡˡᵉ Luce Rieublan du Bost; — 24 déc., bapt. d'une fille de Léonard Grandau, laboureur. Marraine, dᵉˡˡᵉ Luce de L'hermitte de Cramouzaud (*sic*); — 1748, 8 fév., mar. d'Antoine Belégaud, écrivain, fils de Pierre Belégaud, cardeur; — 13 fév., mention du sieur Verviniac, vicaire de Neuvic, et de Mᵉ Ruben du Mas, chanoine d'Eymoutiers; — 26 fév., mar. de Léonarde Queyriau, servante au moulin de la Vedreine; — 28 mars, ent. de Jean Laleut, appelé vulgairement Rogne-tabac, âgé de 50 à 60 ans; — 2 avril, ent. d'une pauvre mendiante dont on n'a pu savoir le « surnom », âgée d'environ 20 ans; — 4 juillet, mention de David Dumaître, serrurier; — 16 juillet, mar. de Léonard Decoux, mᵉ armurier, originaire de Treignac; — 26 nov., mention de Jean Brenac, aubergiste; — 4 déc., ent. de Léonarde Rebeirolle, « fille imbécille, agée d'environ 60 ans »; — 1749, 2 janv., mention de Joseph Périer, chaudronnier; — 13 janv., mar. célébré par J.-B. Rey, curé de Beaumont.

GG. 116. (Liasse). — 5 cahiers in-8º et in-4º, 84 feuillets, papier.

1749-1753. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, De St-Georges et (à partir d'octobre 1750) Menot. Vicaires, Menot (jusqu'en oct. 1750), Bruxelles (à partir de fév. 1751) et Mandeix (à partir de décembre 1751). — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1749, 11 fév., mention du sieur Felletin, chanoine d'Eymoutiers; — 17 fév., mention du sieur Rougier, curé de Nedde; — 21 fév., bapt. d'un fils d'Étienne Jolibois, chantre du chapitre. Parrain, Joseph Glangeau, armurier; — 15 fév., ent. dans l'église de Louis Raymond, tanneur; — 5 mai, bapt. d'une fille de Léonarde Lavaud, « laquelle avoit donné sa déclaration à Mr. Bachelerie, juge, en conformité des ordonnances, qu'elle estoit enceinte des faits de Jean Parsac, natif de Coursilas, même paroisse »; — 25 juin, mar. de Léonard Bouchet, « notaire [à Peyrat], avec le congé de M. Dumas, curé de Peyrat »; — 12 août, bapt. d'un fils de Martin Prévau, tisserand. Parrain, Jean Brenac, procureur; — 26 août, bapt. d'un enfant de la paroisse St-Pierre-Château, célébré en l'église Notre-Dame par Mᵉ Masmoret, chanoine; — 26 sept., mention des sieurs David, vicaire général, et Marchandon, official du diocèse de Limoges; — 28 oct., mention de Léonard Decoux, armurier; Pierre Menot, François Cramouzaud et Martial Munier, cordonniers; — 18 nov., ent. de François Simonet, « trouvé mort près du grand chemin allant d'Eymoutiers à Nedde, la justice ayant de préalable fait son transport »; — 25 nov., présents, Jean Menot, perruquier, Léonard Vialatou, serrurier, Germain Pérussie, tisserand, et Jean Riffataire [marguillier], « qui n'ont seu signer »; — 26 nov., bapt. d'un fils de Pierre Tavernier, mᵉ chirurgien. Présents, Lassaigne, prêtre, et Ruben de Lavialle, juge de Nedde; — 4 déc., parrain, Jacques Dutour, notaire royal, représenté par Mᵉ François de Couder, avocat en parlement; — 1750, 8 janv., mention d'Antoine Valériau, tonnelier; — 1 fév., mention de deux fils jumeaux de Pierre Périer, mᵉ foulon, dont l'un mourut aussitôt né; — 18 fév., bapt. d'un

fils de Me Jean Brenac, « bourgeois et marchand ». Parrain, Me Joseph Masmoret, chirurgien; — 6 juin, ent. de Jacques Dutour, bourgeois, dans la chapelle des Apôtres; — 16 juin, ent. de Jean Cafi, « garçon mendiant », âgé de 30 ans; — 21 juin, ent. de Jacques Vichier, menuisier, dans la chapelle des Pénitents bleus; — 24 juillet, bapt. d'un enfant exposé, né de parents inconnus; — 16 août, mention du moulin des Chevilles; — 27 août, parrain, Jean-Chérubin Mazaloubeau, me sellier; — 28 oct. et ss., actes signés MENOT, *curé* (précédemment vicaire); — 30 oct., bapt. d'une fille de Messire François Hugon du Prat, écuyer, sgr. de Cieux. Parrain, Messire Jean des Farges du Mas; marraine, Marianne de Pichard de Beaune, qui signe MARIANNE DE L'ÉGLISE-AU-BOIS DE BEAUNE; présents, Salaignac, curé de...., et De St-George, prieur-curé de St-Hilaire; — *passim*, mentions de « couretiers »; — 1751, 20 janv. et ss., mentions des sieurs Vervinac (*al.* Verviniac), curé de Neuvic, et Cramouzaud, curé de St-Amand; — 27 fév. et ss., actes signés DEBRUXELLES, *vicaire de St-Pierre-Château:* — 1 avril, parrain, Léonard Boucher, « notaire et procureur de la ville de Peyrat »; — 26 mai, mention de Léonard Mourau, « demeurant près de la chapelle de St-Gilles »; — 17 sept., bapt. d'une fille de Jean de Lagoursolas, marguillier du chapitre; — 26 sept. et ss., mention du sieur Lassagne, curé de l'Église-au-Bois, et du sieur Desroches, vicaire de Chambéret; — 24 oct., bapt. d'un fils de Martial Dulac, tanneur; — 3 nov., mention du sieur Taracol, curé de Tarnac; — 8 nov., bapt. d'un fils de Barthélemy Géri, cardeur, demeurant vis-à-vis de la chapelle des Pénitents blancs; — 31 déc. et ss., actes signés MANDEIX, *vicaire;* — 1752, 29 mars, ent. d'un mendiant de la paroisse de St-Cybard. « ainsi qu'il estoit attesté par le certificat de Mr. Belarbre, curé de la dite paroisse »; — 15 août, ent. de Léonard Masaud, âgé d'environ 45 ans, « qui s'étoit retiré un jour avant son decez dans cette paroisse, coureur et vagabond de profession. Il avoit receu, à ce qui m'a été attesté, les sacrements de la part de M. le curé de St-Amant »; — 18 sept., mar. de Jean Térégeol, me serrurier, originaire d'Uzerche, âgé de 43 ans et célibataire; — 26 oct., ent. de Jean Vésinau, tanneur, dans la chapelle des Pénitents bleus; — 20 nov., ent. de delle Marie-Anne Avril, âgée de 60 ans, veuve de Pierre Menot, bourgeois, « inhumée dans un de leurs tombeaux près des balustres du sanctuaire »; — 1753, 2 janv., ent. de Pierre Mapecou, pelletier, dans la chapelle des Pénitents bleus; — 6 janv., ent. de Jean Jalonnet, me maçon, dans la chapelle des Pénitents bleus; — 13 fév., mention du sieur Chapelas, curé de Sussac; — 22 fév., mar. à Peyrat de Messire Paul de Romanet de Beaune, écuyer, avec delle Marie-Anne Desmaisons, de la paroisse de Peyrat; — 8 avril, bapt. en l'église Notre-Dame d'un fils d'Augustin Tiquet, notaire. Marraine, delle Luce de Lhermite; — 29 mai, ent. dans l'église Notre-Dame de Me Jacques Dutour, notaire, âgé d'environ 50 ans; — 29 juin, parrain, Léonard Belégaud, écrivain; — 14 août; mention de François Dumont, corroyeur; — 17 sept., acte signé DUCHEYRON, *curé de Domps*; — 16 sept., présent, Léonard Besace, « couretier »; — 9 déc., bapt. de Marguerite Valérie, fille de Me Paul Romanet de Beaune. Parrain, Me Gabriel Romanet de Beaune; marraine, dame Marguerite-Thérèse Faulte du Palland; — 25 déc., parrain, Jean Romanet, huissier royal; — 24 déc., bapt. d'un paroissien de St-Pierre-Château, célébré à l'Église-au-Bois par le sieur Lassagne, curé de cette paroisse; — *passim*, mentions de cordonniers, tailleurs, serruriers, bouchers, laboureurs, meuniers, journaliers et valets.

GG. 117. (Liasse.) — 5 cahiers in-8º, 91 feuillets, papier.

1754-1758. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Menot. Vicaires, Aubusson et (à partir de juillet 1756) Léonard Menot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1754, 15 janv., mar. de Jacques Pradel, boucher, fils d'Antoine Pradel, corroyeur, célébré par le sieur Cramousaud, vicaire du chapitre; — 24 janv. et ss., actes signés : AUBUSSON, *vicaire*; — 25 fév., mention du sieur Glangeaud, curé de St-Julien; — 25 fév., mention de dix mariages célébrés le dit jour, entre autres celui de Jean Ringuelet, serrurier. Présents Martial Nicard, menuisier, et David Dumaitre, serrurier; — 11 avril, bapt. d'une fille exposée devant la porte de l'église et née de parents inconnus. Parrain Germain Pérussie, tisserand; — 8 mai, ent. de Léonard Leicure, de Neuvic, laboureur, « dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Château, apartenante à sa maison, » et ce par permission du sieur Verviniac, curé du dit Neuvic; — 12 sept., bapt. d'un fils de Martial Dulac, perruquier; — 20 oct., mar. de Jean Menot, perruquier, avec une fille de Jean Meilhaguet, tanneur, et de Marguerite Cramouzaud; — 12 déc., bapt. de Raymond, Laurent-Joseph, fils de Messire Paul Romanet de Beaune. Parrain M. Raymond-Laurent Garat, sgr. de

Nedde; — 1755, 3 fév., mar. de Jean Lamontre, arpenteur, avec Marie-Anne Serru, fille de feu Jean Serru et de Marie Pauli, cabaretière; — 6 avril, ent. dans l'église, près des balustres, de Léonard Menot, mᵉ d'école, âgé d'environ 70 ans; — 4 mai, mention du sieur Aillaud, curé de Peyrat; — 20 mai, ent. d'un fils de Charles Joli, soldat du régiment de colonel-général-cavalerie. Présents Claude-Baptiste Montdor, maréchal de logis, et Claude Lemot, soldat au même régiment; — 22 nov., ent. de Jean Geneste, mendiant, originaire du diocèse de Sarlat; — 24 nov. et ss., mention des sieurs Raimond, curé d'Augne, et Raymondaud, curé de Nedde; — 8 oct., ent. de François Thivau, voiturier; — 11 déc., « Je curé soussigné certifie avoir publié la déclaration du roi [Henri II] touchant les femmes qui ont celé leur grossesse. MENOT, *curé de St-Pierre-Château* »; — 1756, 2 fév., bapt. de François Constantin, fils de Mᵉ Paul Romanet de Beaune. Parrain Mᵉ F.-C. Romanet, prieur de Josselin; — 26 fév., mention de Léonard Menot, vicaire de Bugeat; — 1ᵉʳ mars, mention de Jean Petiniot, « ouvrier en fer »; — 13 juillet, ent. de Jean Chassagne, pauvre, âgé d'environ 50 ans, demeurant au delà du pont de Peyrat. Acte signé pour la première fois: MENOT, *vicaire* (le même que A. Léonard Menot, vicaire de Bugeat, mentionné ci-dessus, d'après l'écriture); — 30 juillet, bapt. d'une fille de Jacques Dubois, tanneur; — 18 août., ent. de Pierre Tavernier, mᵉ chirurgien, âgé d'environ 50 ans. Présents Léonard Belégau, mᵉ écrivain, et Antoine Raimond, boucher; — 23 sept., mention de la chapelle des Pénitents blancs; — 1ᵉʳ déc., bapt. de deux filles jumelles de Léonard Lécure, métayer, et de Jeanne Noni; — 1757, 26 janv., mention du sieur Glangeau, curé de St-Julien; — 1ᵉʳ fév., mention du sieur Lassagne, curé de l'Église-au-Bois; — 3 fév., mar. de Nicolas Lecœur, maréchal, natif de Normandie, demeurant actuellement à la forge de la Nègrerie, paroisse de Salon, sur le vu d'un certificat du sieur Chabannes, curé de la dite paroisse; — 8 fév., mention du sieur Reix, curé de Beaumont; — 21 fév., mar. de Pierre le Laquais, âgé d'environ 16 ans, avec Marie Roveteix, âgée d'environ 15 ans, demeurant tous deux au village de la Chapelle; — 21 fév., mar. de Joseph Grandau, âgé d'environ 18 ans, avec Anne Lestrade, âgée d'environ 15 ans; — 22 fév., mention du Père Bruno Montenten, « religieux des grands Carmes, desservant la cure de Bussy »; — 22 avril, bapt. de Marie-Anne, fille de Mᵉ Paul Romanet de Beaune. Parrain Mᵉ Pierre Esmoing de la Grillière; — 20 mai, bapt. d'un fils de Martial Dulac, « ouvrier taneur »; — 20 sept., acte signé L. CRAMOUZAUD, *chanoine*; — 11 oct., mention du sieur Brunet, prieur de la paroisse de Bujaleuf; — 24 oct., mar. d'une fille de Jean-Baptiste Sable, opérateur, demeurant à Saint-Léonard; — 23 nov., ent. « dans un tombeau de l'église lui appartenant » de Pierre Périer, mᵉ foulon, habitant au moulin de Barton; — 6 avril (acte hors série), « fut réhabilité le mariage de Léonard Jaco, âgé d'environ 35 ans, laboureur du village de la Chapelle, avec Marie Lelaquais, âgée d'environ 28 ans...... à cause de l'empêchement d'honnêteté publique qui étoit entre eux et dont Mgr. l'évêque les dispensa »; — 1758, 8 janv., mar. de Léonard Belégau, mᵉ écrivain, âgé de 27 ans, veuf de Marie Degolas, décédée le 30 novembre précédent; — 21 janv., ent. de deux fils jumeaux en bas âge de Léonard Lecure et Jeanne Noni (cf. ci-dessus, 1ᵉʳ déc. 1756); — 6 fév., mention de huit mariages, entre autres celui de Pierre Voisin, cordonnier, avec une fille de Jean Ruben, huissier royal; — 18 avril, mention de Joseph Champeau, prêtre desservant la cure de Bussy; — 26 mai, bapt. de Marie-Anne, fille de Mᵉ Paul Romanet de Beaune. Parrain Mᵉ François Hugon de Cieux, écuyer; marraine dame Marie-Anne Faulte de Garat, marquise de Nedde; — 7 nov., mar. du sieur Denis, âgé d'environ 25 ans, « garçon orphelin, qui n'a connu ni père ni mère, s'est nourri dans le village de Masermaud, paroisse de Linard »; — 13 déc., mention de Léonard Dubois, corroyeur; — 29 déc., ent. dans la chapelle St-Joseph de Joseph Cramouzaud, marchand, âgé d'environ 50 ans.

GG. 118. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 76 feuillets, papier.

1759-1763. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Menot. Vicaire, Léonard Menot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1759, 13 fév. et ss., mention des sieurs Parical, curé de St-Gilles, Reix, curé de Beaumont, Savondi, curé de Rempnat et Pierre Marboutin, vicaire de Bujaleuf; — 11 mars, bapt. d'un fils de Psalmet Raimon, mᵉ bastier; — 18 avril, ent. dans l'église d'un fils de Martial Masmoret, cabaretier; — 31 avril, mention de Martin Bardoulat, curé de Villevaleix; — 30 mai, bapt. d'un fils d'Augustin Tiquet, notaire royal. Parrain Mᵉ Jean Dutour, curé de St-Priest-Palus; — 6 juin, parrain Nicolas Ducheyron, curé de Domps; — 10 juin, mention des sieurs Cohade, curé de Bourganeuf, et Poumier, curé de Bussy; — 11 juillet, bapt.

de Jean-François, fils de Messire Paul Romanet de Beaune. Parrain Jean-François de Brugière, chevalier ; — 29 juillet, mention des sieurs Chastaniat, curé de St-Michel de Limoges, et Léonard Cramouzaud, chanoine d'Eymoutiers ; — 17 sept., ent. d'une fille d'Antoine Depeix, cabaretier ; — 29 nov., bapt. d'une fille de Jacques Dubois, corroyeur ; — 11 déc., mention de Jean Lerousseau, journalier, « demeurant au delà du ruisseau de la porte St-Psalmet » ; — 11 déc., ent. de Jean Bourdelas, laquais de Madame du Palland ; — 1760, 1er fév., ent. de Gabriel Jari, âgé de 35 ans, « trouvé mort sur le chemin, près des granges de Château... Monsieur le juge et les assistants en aiant dressé le procès-verbal, selon la forme ordinaire » ; — 21 mars, bapt. d'une fille de Léonard Dubois, corroyeur ; — 20 mai, mention du sieur Meillac, curé de Saint-Priest ; — 23 juillet, ent. « dans la chapelle du sépulchre du chapitre », de Messire François Romanet de Beaune, ancien chanoine du chapitre d'Eymoutiers et ancien prieur de Josselin, âgé d'environ 70 ans, « dont les obsèques ont été célébrées par les prévot et chanoines du dit chapitre » ; — 12 août, mar. en troisièmes noces de Charles Lavaud, cardeur, âgé d'environ 50 ans, sur le vu d'un certificat du sieur Besse, vicaire de Chambéret ; — 24 août, bapt. d'un fils de Martial Dulac, corroyeur. Parrain Jean Dulac, me tailleur ; — 16 sept., ent. « dans la chapelle du sépulcre du chapitre », de Messire Gabriel Romanet de Beaune, époux de dame Marie-Anne Pichard de l'Église-au-Bois, âgé d'environ 72 ans ; « l'enterrement duquel a été fait par les prévot et chanoines du dit chapitre » ; — 13 nov., bapt. d'un fils de Léonard Genti, laboureur. Parrain Raimond-Laurent Romanet de Beaune, chevalier ; — 25 nov., mar. de Léonard Valériau, serrurier, avec Rose Degolas, fille de feu Jacques Degolas, cabaretier, le dit mariage célébré en l'église Notre-Dame par le sieur Degolas, vicaire du chapitre, frère de l'épousée ; — 29 nov., ent. de Léonard Noni, « locataire dans la maison de Mad. d'Auberoche » ; — 1761, 2 fév., mar. de Jean Labure, originaire de Gourseirol, paroisse de Sussac et de Ste-Marie alternativement (1), sur le vu d'un certificat du sieur Marc, curé de Ste-Marie, et Chapelas, curé de Sussac ; — 23 mai, mention de Jean Boudin, me cordonnier, de Pierre Picat, recouvreur, et de Léonard Glanjau, boucher, « qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis » ; — 20 juillet, mar. de Me Pierre Chalar, procureur d'office, natif de la Bachellerie en Périgord, avec Marie-Anne Nicar, fille de feu Pierre Nicar, menuisier ; — 2 août, ent. dans la chapelle des Pénitents bleus de Jean Sagne, menuisier ; — 18 août, mention de Paul Rifatère, aubergiste, de Jean Rifatère, marguillier, et d'Antoine Malega, tisserand, « qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis » ; — 10 sept., mention du sieur De Leiraud, curé de Pleinartige ; — 20 oct. « En présence des témoins soussignés Pierre Villepontou âgé d'environ 25 ans, natif de la ville de Bergerac, garçon perruquier demeurant chez Jean Menot, cabaretier en la ville d'Eymoutier, faubourg de la rue Farge, paroisse de Saint-Pierre-Château, a fait profession de la foi catholique après avoir abjuré l'hérésie de Calvin, de laquelle il a reçu l'absolution par moi curé soussigné, ce que M. Léonard Cramouzaud, diacre et semi-prébendier du chapitre du dit Eymoutiers, sieurs Léonard Meillac, marchand, Jean Menot, Martial Dulac, aussi marchands, tous habitants de la dite ville, ont signé comme témoins, conjointement avec moi. Fait dans la maison du dit Jean Menot où le dit Pierre Villepontou étoit au lit malade, mais toutefois en son bon sens, mémoire et entendement, et déclaré ne savoir signer, l'an et jour que dessus. MENOT, *curé*, CRAMOUZAUD, *diacre*, DULAC, MENOT » ; — 31 oct., ent. dans la chapelle des Apôtres de Léonard Cougeat, couretier, âgé de 60 ans, décédé dans la paroisse de Villevaleix « d'où il a demandé d'être transporté après son décès, pour être enterré dans cette église » ; — 18 oct. (acte hors série), mention du sieur Meillac, curé de St-Priest-les-Vergnes ; — 1762, 25 janv., bapt. d'un fils de Paul Riffatère, bourgeois. Parrain Mc Pierre Péconnet, diacre ; — 14 fév., mention du sieur Champeaux, curé d'Augne ; — 15 fév., mention de Joseph Menot, praticien ; — 17 fév., mar. de François Faucher, bourgeois de Bujaleuf, âgé de 17 ans, avec delle Françoise Labachellerie, âgée de 19 ans, fille de M. Psalmet Labachellerie, « juge châtelain de Mgr. l'évêque en la ville d'Eymoutiers » ; le dit mariage célébré par Jacques Delabachellerie, sgr. de Neuvialle, chanoine du chapitre d'Eymoutiers ; — 23 fév., parrain Mathieu Périer, chirurgien ; — 27 fév., bapt. d'une fille d'Antoine Cramouzaud, marchand, et de Marie Du-

(1) Il y a un autre exemple d'alternance de paroisses en Limousin. Le ténement de Veyrinas-Chadenier relevait, en 1508 et sans doute plus tôt, tour à tour de la paroisse de Nexon et de la paroisse de St-Hilaire-Lastours. Cet état de choses durait encore à la fin du XVIIIe siècle. (Voyez notre *Inventaire des archives hospitalières de Limoges*, B. 417. *Cf.* la *Visite pastorale* de 1763, dans nos *Chartes, Chroniques et Mémoriaux*..... p. 407).

rand. Parrain Joseph Durand, trésorier de France, représenté par Joseph Gaultier, son neveu; — 17 mars, bapt. d'un fils d'Augustin Tiquet, « notaire royal et apostolique de la ville d'Eymoutiers, en Haut-Limousin ». DELAVAU, *curé de Pleinartige, commis;* — 23 mars, bapt. de Léonard, fils de Messire Paul Romanet de Beaune. Parrain Me Joseph Aubusson du Chéseaud, prêtre de Bourganeuf; marraine dame Marguerite-Thérèse Faulte, veuve de Me Annet des Maisons, écuyer, sgr. du Pallant; — 25 avril, ent. de François Charvailles, me vitrier; — 13 juin, présent Pierre Lavau, teinturier, et Antoine Malega, tisserand, « qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis »; — 15 juin, mention des sieurs Benna, vicaire de St-Martin-Château, et Dumas, vicaire de Peyrat; — 21 juillet, marraine Marie Laperche, aubergiste. Seul acte signé : CRAMOUZAUD, *vicaire*; — 28 sept., ent. dans l'église de Madeleine Dulac, épouse d'Antoine Depeix, aubergiste au village de Béthe; — 20 oct., ent. dans la chapelle des Apôtres, d'Anne Toupelé, épouse de Léonard Moureau, tisserand; — 28 oct., ent. de François Lemaçon, âgé d'environ 30 ans, « tué sur le grand chemin au delà du ruisseau du moulin de Barton »; le dit enterrement fait « après que M. Delabachellerie, lieutenant de la justice du chapitre d'Eymoutiers, en a dressé le procès-verbal sur le raport du chirurgien »; — 11 nov., ent. « dans l'église Notre-Dame en un tombeau de ses ancêtres, » de Marie-Anne Quinat, épouse du sieur Clément..., maréchal »; — 17 nov., mention des sieurs Morneta, curé de Chambéret, et Lassaigne, curé de l'Église-au-Bois; — 1763, 31 janv., mar. de Marguerite Margouti, servante au château de la Rivière, paroisse d'Augne; — 4 fév., ent. dans la chapelle du sépulcre de Me Paul Romanet de Beaune, sgr. de la Combe, écuyer, âgé d'environ 29 ans, époux de dame Marie-Anne des Maisons. Présents MM. de Brugère et de Maumond, chanoines d'Eymoutiers; — 6 fév., mention du sieur Decouz, curé de Neuvic; — 13 fév. et ss., mention des sieurs Baralier, curé de Sussac, et Liliau, curé de la Celle; — 18 avril, ent. de Jean Besace, âgé de 70 ans, « sergent de la terre du chapitre »; — 29 avril, mention de Jean Géri, corroyeur; — 3 mai, bapt. d'un fils d'Annet Delein, valet. Parrain R.-L.-J. Romanet de Beaune, chevalier; marraine delle Marie-Françoise de Bonneguise; — 8 mai, ent. de Léonard Lalet, milicien, âgé de 23 ans, « ayant obtenu de Monsieur l'intendant permission de se marier. » Présents Léonard Dedon, corroyeur, Jean Reineau, corroyeur, Jean Salé, milicien de la paroisse de Meillars, et Jean Rifaterre, qui ont déclaré ne savoir signer; — 16 mai, bapt. de Joseph-Augustin, fils posthume de Me Paul Romanet de Beaune. Parrain Me J.-A. Guillaume Desmaisons du Pallant, sgr. de la baronnie de Peyrat; marraine dame Geneviève Romanet d'Esmoing; — 8 juin, mention du sieur Leireau, curé de Pleinartige; — 14 juin, mention de feu Étienne Jolibois, musicien; — 18 août, bapt. d'une fille de Jacques Dubois, aubergiste; — 14 nov., bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 28 nov., mar. de Messire Antoine-Augustin de Maumont, chevalier, seigneur de la Rebeirie, fils de feu Messire Antoine de Maumont et de feu dame Louise de la Pomélie, habitant la paroisse de St-Gilles-les-Forêts, avec delle Françoise-Marie de Bonneguise, fille de Messire Jean de Bonneguise, chevalier, sgr. de la Martinie, et de feu dame Marie de Gravière, demeurant au lieu de Fougeoles; le dit mariage fait par Me Brugière de Farsac, chanoine d'Eymoutiers, en la chapelle du château de Farsac, par permission de l'évêque. Présents : Joseph de la Pomélie, Melchior de Carbonière, J.-B. de la Pomélie, Zacharie-François de la Jugie et François de Brugière.

GG. 119. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 78 feuillets, papier.

1764-1768. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Menot. Vicaire, Léonard Menot et L. Raymont (à partir de février 1765). — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1764, 22 janv., bapt. de deux filles jumelles de Michel Gorse, laboureur, desquelles l'une mourut aussitôt; — 27 janv., ent. dans l'église de Léonard Belégau, âgé de 35 ans, « préposé pour amasser pour les âmes du purgatoire, et écrivain »; — 11 fév., mar. de Mathieu Périer, chirurgien: — 27 fév., 30 avril, 15 mai, mention des sieurs Parot, curé de Peyrat; Masoudois, curé de St-Amand, et Granchamp, curé de Bugeat; — 18 juin, présents Pierre Belégau, cardeur, et Jacques Raimon, garçon chirurgien; — 5 juillet, ent. de Louis Bonnafon, valet de M. Veytisou, chanoine; — 2 août, bapt. de deux garçons jumeaux de Pierre Degolas, boucher, desquels l'un mourut aussitôt; — 11 août, parrain Jacques-Joseph Rousselle, vicaire de l'archiprêtré de St-Paul; — 3 sept., ent. dans l'église Notre-Dame de Pierre Cramouzaud, âgé d'environ 35 ans, aubergiste, habitant au faubourg du Puy-d'Ayen. Présents Jean Menot, marchand, et Jean Cramouzaud, clerc tonsuré; — 10 sept., mention des sieurs Duverg, curé

de Terrasson, et Delabarthe des Thermes, vicaire général de Mgr. l'évêque de Sarlat; — parrain Armand Fleuret, « débitant de tabac »; —31 oct., bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 3 nov., ent. de Guillaume Changenau, âgé d'environ 64 ans, natif de Brive-la-Gaillarde, « soldat revenu de Québec, aiant son congé absolu; lequel étant tombé malade dans le village du Mas en cette paroisse y mourut »; — 1765, 28 janv., mention du sieur Marc, curé de Ste-Marie de Châteauneuf, et Lassaigne, curé de l'Église-au-Bois; — 5 fév., mention du sieur Dumyrat, archiprêtre de Louzac; — 7 fév. et ss., actes signés RAYMOND, *vicaire;* — 21 avril, ent. de Pierre Meillagué, tanneur, âgé d'environ 80 ans; — 29 avril, mention du sieur Lafarge, curé de Roziers; — 14 mai, ent. d'un fils de François Champeau, charpentier, « dans leur chapelle dédiée à la sainte Vierge et située au côté droit de notre église »; — 17 juin, mar. de François Saint-Amand, âgé de 20 ans, avec Jeanne Boucau, âgée de 13 ans. Mention du sieur Champeau, curé d'Augne; — 1er août, bapt. de deux enfants jumeaux, garçon et fille, de Clément Duteil, me maréchal; — 17 août, mar. de Léonard-Joseph Tavernier, chirurgien; — 27 août, bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 2 oct., ent. d'une fille naturelle, âgée de 9 mois, de Catherine Peirau, servante; — 4 oct., ent. de la dite Peirau, âgée de 35 ans; — 26 oct., ent. « dans les tombeaux de ses pères en l'église de Notre-Dame », de Marie Dulac, épouse de Jean Charnaillas, vitrier; — 12 déc., bapt. d'une fille de François Darfeuille, valet. Parrain J-J. Tristan de l'Hermite; marraine delle Marie-Anne Othier. « Le parrain (un enfant peut-être ?) a déclaré ne savoir signer; » — 1766, 7 janv., mention du sieur Perron, curé de Bourganeuf; — 14 janv., mention du sieur Taracol, curé de Tarnac; — 2 fév., ent. d'Antoine Fantoulier, pelletier. Présent Pierre Meimeri, cardeur; — 8 fév., bapt. d'un fils d'Antoine Cramouzaud, marchand. Parrain Léonard Cramouzaud, docteur en théologie et théologal du chapitre d'Eymoutiers; — 13 oct., ent. d'un homme âgé d'environ 40 ans, nommé Batiste, « qu'on m'a dit être de la Limagne d'Auvergne ou des environs, mercier de profession, lequel étant venu malade dans le village de la Soterie y est mort peu de jours après, sans avoir rien, ni argent ni marchandise »; — 10 oct., ent. dans la chapelle des saints Apôtres, de François Lassagne, âgé d'environ 83 ans, « ancien préposé pour faire dans l'église de St-Pierre-Château la quête pour les âmes du purgatoire »; — 11 déc., bapt. d'une fille née de père inconnu et de Louise Arvi, servante, « qui s'est retirée dans notre paroisse au faubourg du Puy d'Ayen »; — 1767, 12 janv., parrain Léonard Bonnet, corroyeur; — 3 mars, mention du sieur Morneta, curé de Chambéret; — 3 mars, bapt. de Pierre, fils d'autre Pierre Belégau, courtier; — 6 juillet, bapt. d'une fille de Léonard-Joseph Tavernier, chirurgien juré. Marraine delle Suzanne-Charlotte de Plazanet de Maigniaux; — 12 et 13 oct., mention de Pierre Paquet et Pierre Chier, cabaretiers; — 28 déc., ent. de Léonarde Coudrier, épouse de Léonard Toulon, soldat; — 1768, 6 janv., parrain Nicolas Ducheiron, curé de Domps; — 8 janv., mention des sieurs Chatonie, curé de Treignac, Degains de la Vérière, trésorier de France, J.-B. Cramouzaud, chanoine, etc; — 1er fév. et ss., mention des sieurs Ruben, curé de Ste-Anne, David, curé de Donzenat, Girard et de Pradel, vicaires généraux du diocèse, Lamontre, vicaire du chapitre; — 15 fév., ent. d'un fils de Jean Villegouleix, procureur; — 17 mars, bapt. d'une fille de Martin Périer, marchand tanneur; — 30 mars, bapt. de deux fils jumeaux d'Augustin Tiquet, notaire royal; — 24 avril, mar. de Jean Monceix, âgé de 18 ans, avec Marie Chariaud, âgée de 13 ans, le dit mariage célébré par Léonard Labachellerie, prêtre semi-prébendier du chapitre; — 3 mai, ent. dans la chapelle des Apôtres de Joseph Depeix, âgé de 18 mois, fils d'Antoine Depeix, aubergiste; — 16 mai, mar. de Joseph Pigner, notaire royal de Châteauneuf, avec delle Luce Masmoret, le dit mariage célébré par Marc-Antoine Rieublanc du Bost, chanoine du chapitre St-Martial de Limoges et vice-promoteur; — 18 juillet, bapt. de deux filles jumelles de Léonard Coulaud, laboureur; — 19 juillet, parrain Jean-François-Léonard de Trufi de Méniaud, bourgeois, habitant la Ville-Dieu; — 18 nov., ent. d'un fils de Joseph Navarre, pêcheur; — 22 nov., mention de M. Romanet, vicaire général; — 3 déc., bapt. d'un garçon né de père inconnu; — *passim*, mentions de tanneurs et de tisserands.

GG. 120. (Liasse). — 5 cahiers in-8o, 75 feuillets, papier.

1769-1773. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Menot. Vicaire...?..— Baptêmes, mariages et enterrements. — 1769, 30 janv., mar. de Jean Fournioudou, âgé de 19 ans, avec Léonarde Grandeau, âgée de 14 ans; — 6 fév. et ss., mention des sieurs Meillac, curé de St-Priest, Champeaux, curé d'Augne, Bardoulat, curé de Villevaleix, etc; — 28 avril, bapt. d'un fils de Pierre Paquet, cabaretier au

Puy d'Ayen; — 8 mai, mention des sieurs Brunerie, curé de la Villeneuve, et Raimondeau, curé de Nedde; — 9 mai, bapt. d'un fils de Léonard Larte, cabaretier. Parrain Me Joseph-Domnolet-Augustin Desmaisons, chevalier, sgr. du Palland; — 1er juin, mention du sieur Lagrange, curé de Peirelevade; — 27 juin, ent. dans l'église Notre-Dame de François Ruben de Couder, avocat, veuf de Marie-Anne Dutour, le dit enterrement fait « par Mrs les chanoines de la ville d'Eymoutiers »; — 15 août et ss., mention des sieurs Ducheiroux (*alias* Ducheiron), curé de Domps, Louis, curé de Feniers, Meynar, curé de Salon, De Montesquiou, vicaire général; — 21 sept., bapt. d'un fils de Léonard-Joseph Tavernier, me chirurgien. Parrain Pierre Tavernier, diacre et vicaire du chapitre; — 1er oct., ent. de Jean Reinaud, corroyeur; — 30 oct. et ss., mention des sieurs Girard, vicaire général, De Monfayon, curé de St-Léonard, Guillaume Veytizou le jeune, chanoine d'Eymoutiers; — 23 sept. (acte hors série, à la fin du cahier), bapt. de Léonard, fils de Michel Mazurier, laboureur, et de Léonarde Pétignot, du village de Villemonteix. « Le dit extrait n'a été mis sur le registre qu'en 1780 sur le témoignage du père et de la mère qui nous ont assuré que l'enfant était d'un tel âge, ayant été baptisé à St-Priest-las-Vergnas où le curé de ce temps ne fesoit pas d'actes. Brunerie, *curé* »; — 1770, 2 avril, ent. de Pierre Taures dit Latour, originaire de Portugal, âgé d'environ 60 ans, « exerçant de son vivant la profession de maitre à danser »; — 29 avril, ent. de Psalmet Tineau, cardeur; — 27 juin, bapt. d'un fils de Pierre Delombre, cabaretier à Pleinartige; — 7 oct., bapt. d'une fille de Jacques-Alexis Dubois, cabaretier; — 29 nov., ent. de Louis Pâquet, âgé d'environ 60 ans, mendiant; — 1771, 11 janv., mar. de J.-B. Pâquet, notaire royal, âgé de 26 ans, par le ministère de Joseph Champeaux, curé d'Augne; — 4 fév., mar. d'Antoine Brunerie avec Catherine Chamboux par le ministère de Guillaume Veitisou, chanoine du chapitre, dans la chapelle des Pénitents blancs, « en aiant obtenu la permission de Me Chardebeuf du Pradel, vicaire général, qui les a aussi dispensés des fiançailles »; — 3 mai, mar. de Léonard Pointu, âgé de 21 ans, avec Léonarde Bourliou, âgée de 13 ans; — 4 juin, ent. de Léonard Joubert, âgé de 52 ans, « décédé le 30 du mois de mai précédent dans un champ du village de Brenac, paroisse de St-Pierre-Château, où il a resté exposé après que le sieur Ruben de Counouille, procureur d'office de la justice du chapitre d'Eymoutiers, en a dressé le procès-verbal, jusqu'au dit jour de juin »; — 24 juin, ent. d'Antoinette Ruben, âgée de 55 ans, épouse de Léger Bessette, journalier, « originaire de Rempnat, mendiant son pain à Eymoutiers »; — 29 sept., bapt. d'un fils de Mathieu Pauli, cabaretier au Puy d'Ayen; — 2 nov., bapt. de Pierre-Césarée (*sic*), fils de François Paradis, employé dans les fermes du roi. Parrain Pierre Goislou, capitaine général des fermes du roi; — 1772, 2 et 4 janv., mention de Léonard Belégau, courtier, de Pierre Belégau, cardeur, et d'autre Pierre Belégau, écrivain; — 3 fév. et ss., mention des sieurs Salaignac, curé de St-Hilaire-les-Combes, et Ranjon, curé de Peyrat; — 13 fév., mar. de Joseph Ruben de Couderc, fils de feu François Ruben de Lombre, en son vivant avocat en parlement, avec Marie-Anne, fille de Jean Raimon, notaire royal; — 15 mars, ent. dans l'église collégiale du chapitre, de Jean Cramouzaud, chanoine, âgé d'environ 30 ans. Présents les chanoines du dit chapitre; — 7 avril, mention de Léonard Cramouzaud, curé de St-Julien; — 14 mai, ent. dans l'église collégiale de Guillaume Veitisou, chanoine, âgé de 32 ans. Présents les chanoines du dit chapitre; — 9 juin, mention du sieur Guithon, prieur-curé de Bujaleuf; — 21 juin, ent. dans l'église collégiale d'autre Guillaume Veitisou, chanoine, âgé de 60 ans. Présents les chanoines du dit chapitre; — 5 oct., mention du sieur Fray de Fournier, curé de Pérols; — 24 déc., ent. de Léonard Sartou, âgé de 60 ans, sergent de la terre du chapitre; — 1773, 8 janv. et ss., mar. célébrés par Antoine Raimond ou François Masmoret, prêtres commis, mais sous la seule signature du sieur Menot, curé; — 23 fév., mention du sieur Binet, curé de Faux; — 4 avril, bapt. d'un fils de Léonard Berbis, cabaretier au Puy d'Ayen; — 24 mai, ent. dans la chapelle des Pénitents bleus de Pierre Pionet, âgé de 66 ans; — 25 mai, mention des sieurs Martinot, chanoine et curé de St-Germain-les-Belles, et Faucher, chanoine de la dite église; — 18 oct., parrain Pierre-Paul Ruben de Laviale, juge d'Eymoutiers et subdélégué de l'intendant.

GG. 121. (Liasse). — 5 cahiers in-8o, 59 feuillets, papier.

1774-1778. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Menot et (à partir de mai 1778) Brunerie. Vicaires...?... — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1774, 10 janv. et ss., mar. célébrés par Antoine Raimond, prêtre commis, mais sous la seule signature du sieur Menot, curé; — 10 janv. et ss.,

mention des sieurs Mornetas, curé de Chambéret, Bardon, curé de Villevaleix, Taracol, curé de Tarnac, Baralier, curé de Sussac, Lafarge, curé de Rempnat; — 2 mai, mar. de Georges Brujassou, âgé de 17 ans, avec Léonarde Degouneix, âgée de 15 ans; — 23 mai, mention du sieur Valette, vicaire de Treignac; — 14 juin, mention des sieurs Dubois, archiprêtre de St-Paul, Romanet, vicaire général du diocèse, Jacques Rousselle, vicaire de Montgibau, célébrant; — 26 juillet, mention du sieur Méchin, vicaire de Bourganeuf; — 2 août, bapt. d'une fille née de père inconnu; — 11 août, parrain Guillaume Cramouzaud, curé de l'Église-au-Bois; — 29 oct., bapt. d'un fils de Léonard Mandeix, foulon; — 30 oct., parrain J.-B. Lamontre, clerc acolyte; — 22 déc., bapt. de deux fils jumeaux d'Étienne Durat, laboureur; — 1775, 27 fév., mar. de Pierre Durat, âgé de 18 ans, avec Anne Râle, âgée de 14 ans; — 15 mai, mention de M. St-Avid, vicaire général; — 20 sept., ent. dans l'église collégiale de Léonard Cramouzaud, théologal, âgé de 48 ans; — 30 oct., mention des sieurs Lagrange, archiprêtre de Peirelevade, et Lavergne, curé d'Augne; — *passim*, mentions de corroyeurs, tanneurs, tisserands, et journaliers; — 1776, 13 janv., ent. de Catherine Chapoutau, épouse de Pierre Devars, tisserand; — 29 janv. et ss., mention des sieurs Deleiraud, curé de Pleinartige, Comte, curé de la Celle, Georges, curé de St-Marc-Alloubau, Masuber, curé de Roziers, etc; — 6 mai, bapt. d'un enfant « exposé dans un des faubourgs d'Eymoutiers, dont le père et la mère sont inconnus »; — 28 mai, mar. de Léonard Grabouné, âgé de 45 ans, veuf de Catherine Devars, avec Jeanne Lavergne, âgée de 36 ans, veuve de Léonard Champeau; — 29 mai, mar. de Jean Lavergne, âgé de 14 ans, fils de la susdite, avec Léonarde Grabouné, âgée de 12 ans, fille du susdit; — 8 juin, ent. dans la chapelle de la Ste-Trinité de l'église Notre-Dame, de Psalmet Labachellerie, âgé de 84 ans, juge de la châtellenie de Mgr. l'évêque de Limoges. « Les obsèques ont été célébrées par Mrs. les chanoines de la ville, en présence des parents qui ont assisté au convoi ». — 21 déc., mention de Léonard Périgeas, corroyeur; — 1777, 10 fév. et ss., mention des sieurs Masmoret, curé de St-Priest-las-Vergnas, Duverger, curé de Soudane, et Cramouzaud, curé de l'Église-au-Bois; — 6 mai, ent. d'un nommé Léonard « qui a dit s'être nourri dans l'hôpital de Limoges, âgé d'environ 33 ans »; — 22 mai, bapt. d'une fille de Joseph Ruben de Couderc, bourgeois, et de d^elle^ Marie-Anne Raimond; — 7 sept., ent. dans le sépulcre du chapitre de dame Marie-Anne Pichard de l'Église-au-Bois, âgée de 77 ans, veuve de Gabriel Romanet de Beaune, écuyer; — 13 oct., mention de Jean Brousse, « vicaire de la présente paroisse » de St-Pierre-Château; — 1778, 26 janv., mention des sieurs Laroque, vicaire de Treignac, Mornac, curé de Villevaleix; — 3 fév., mar. de Léonard Pénicau, âgé de 18 ans, avec Léonarde Valériau, âgée de 13 ans; — 10 fév., bapt. d'une enfant exposée sur le territoire de St-Gilles. Parrain Jean Lami, sergent du chapitre; — 2 mars et ss., mention des sieurs Cramouzaud, curé de Beaumont, et Léonard Cramouzaud, curé de St-Julien; — 22 mars, ent. dans l'église N.-D. de Psalmet Gaultier du Marache, trésorier de France; — 14 avril, bapt. d'une fille de Pierre Raimond, bourgeois, et de Marie Corneille. Parrain Jacques Raimond, vicaire de Nedde; — 14 mai et ss., actes signés Brunerie, *curé;* — 27 août, ent. d'une fille de Joseph Monlouis, écuyer, cavalier de la maréchaussée, et de dame Anne Gorre, sa femme; — 25 oct., marraine dame Magdeleine Disnematin de Ruben; — 25 oct., ent. d'un « pauvre mendiant nommé Pierre, âgé de 80 ans »; — 22 nov., bapt. d'une enfant exposée.

GG. 122. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 87 feuillets, papier.

1779-1783. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curés, Brunerie. Vicaires, Pérot et (de sept. 1780 à janv. 1781) Labussière. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1779, 1 fév., mention du sieur Durand, curé de Chambéret; — 1 fév., ent. de Psalmet Demathieu « par le chapitre, dans la place après la grande porte du dit chapitre, comme étant marguiller de la dite église. Les Messieurs les chanoines ne voulurent pas l'accompagner dans le cimetière de la paroisse à raison de la fête de la Présentation où les offices étoient longs »; — 7 fév., mar. de Léonard Dutour, avocat en parlement, avec d^elle^ Marie-Anne, fille de Me Joseph Bardoulat de la Planche, licencié ès lois, juge de Linards et procureur fiscal de la châtellenie d'Eymoutiers; — 27 fév., ent. d'Augustin Tiquet, notaire royal, âgé d'environ 45 ans; — 14 mai, bapt. d'une enfant exposée; — 14 août, mar. de Jean-Léonard Galland, « natif de Tulle, habitant d'Ussel et cavalier de la maréchaussée en la résidence d'Eymoutiers », avec d^elle^ Léonarde de Laporte de Lamorie, « native d'Aubusson, habitante d'Ussel et de présent demeurant au présent bourg d'Eymoutiers »; — 20 sept., mar. de Joseph Cramouzaud, ancien officier de carabiniers, avec d^elle^ Jeanne de la

Bachellerie; — 7 oct. et ss., actes signés Pérot, *vicaire*; — 11 déc., parrain, Me François Dumont, sgr. de Charapoux (?), avocat en parlement; marraine, delle Jeanne-Marguerite Ruben de Lombre de la Vialle, épouse de J.-B. Cramouzaud, bourgeois et négociant. Présents, Ruben de Coursou, Gauttier, premier consul, Pérot, vicaire; — 1780, 23 mai, bapt. d'une fille née de père inconnu; — 29 sept. et ss., actes signés Labussière, *vicaire; — passim*, mention des ponts de Nedde et de Peyrat, « en cette paroisse »; — 1781, 15 janv., ent. d'un homme mort chez Pierre Belégau, aubergiste dans la rue Farge; — 24 fév., bapt. d'une fille de Léonard Cramouzaud, marchand. Parrain, Joseph Cramouzaud, chanoine, syndic du chapitre; — 27 fév., mention du sieur Decoux, vicaire (*sic*) de Neuvic; — 3 mai, ent. de Guillaume Bessas, notaire royal au bourg de Neuvic, âgé de 55 ans, décédé au Puy d'Ayen; — 18 juin, mar. à Tarnac de Me J.-B. de la Bachellerie de Lafaye, avocat en parlement, juge d'Eymoutiers, avec delle Marguerite-Thérèse, fille de Messire Melchior de la Grange, chevalier, baron de Tarnac, et de dame Marguerite-Thérèse de Garat de Nedde, demeurant au château de Tarnac; — 20 août, ent. d'une fille, née de père inconnu; — 16 sept., mention du sieur Robertie, curé de Viam; — 17 déc., ent. d'une « pauvre mendiante », d'environ 40 ans, originaire de Faux-la-Montagne, mariée à Vaux et « retirée » à Meilhaguet; — *passim*, nombreuses mentions de bordiers; — récapitulation finale pour l'année 1781 : 81 baptêmes, 29 mariages, 77 enterrements dont 9 gratis; — 1782. 28 janv., mention du sieur Rovoir, curé de Royère; —23 fév., parrain, Antoine Raymond, prêtre communaliste de Notre-Dame; — 13 mars, mar. de Me Léonard Raymond, licencié ès lois, avec delle Jeanne Ruben de Couder; — 6 mai, parrain, Me Guillaume Cramousaud, curé de l'Église-au-Bois; — 19 juin, bapt. de J.-B. Menot, fils d'autre J.-B. Menot, bourgeois. Parrain, autre J.-B. Menot; — 24 juin, mention des sieurs Tixier, curé de St-Quentin, et Vérie, curé de St-Léonard; — 15 août, mention de Jean Degolas, courtier; — 1 sept., parrain, Pierre-Élie David, clerc tonsuré; — 9 oct., parrain, François Duché, brigadier de la maréchaussée d'Eymoutiers; — 17 oct., ent. d'un fils de Pierre Delombre, aubergiste au village de Bèthe; — 18 oct., bapt. d'une fille de Louis Boudin, cordonnier; — récapitulation finale pour l'année 1782 : 78 baptêmes dont 44 de garçons et 34 de filles, 18 mariages, 86 enterrements; — 1783, 29 janv. et ss., mention des sieurs Durand, curé de Chambéret, et Decoux, curé de Neuvic; — 18 fév., bapt. d'une fille de Jacques Raymond, me corroyeur, et de Marguerite Dulac; — 24 fév., mar. à Vierzon de Messire François-Constantin Romanet, garde du corps du roi, fils de feu Me Paul Romanet de Beaune, avec delle Louise-Marguerite, fille de M. Reyne (?) Béchouraud, conseiller du roi et de Monseigneur le comte d'Artois, demeurant à Vierzon, diocèse de Bourges; — 26 fév., mar. de Me Pierre de la Bachellerie de Fougeolles. licencié ès lois, fils de feu Spalmet (*sic, corr.* Psalmet) de la Bachellerie, avec delle Catherine-Rosalie, fille de Pierre Ségue de la Valette, conseiller du roi en l'élection de Limoges; — 3 mars, mar. de Pierre Martinet, receveur de la régie générale des aides du roi, originaire de Saintonge, mais habitant Eymoutiers; — 14 mars, mention de Barthélemy Négrinat, courtier; — 10 août, parrain, Joseph Cramouzaud, étudiant en l'université de Paris, clerc tonsuré et chanoine d'Eymoutiers; — 25 août, mention de J.-B. Menot, me teinturier; — 17 nov., présent, Ruben de Couder, subdélégué.

GG. 123. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 95 feuillets, papier.

1784-1788. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Brunerie. Vicaires, Tissier, Jean Tiquet (à partir d'août 1785) et Forest de Faye (à partir de décembre 1787). — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1784, 2 fév. et ss., mention des sieurs Georges Ruben, curé de Ste-Anne; Mazaudois, curé de St-Amand; Brouxeloux, curé de Tarnac; Boudet, curé de Villevaleix; — mar. de Léonard Lacelle, domestique de M. l'abbé de Neuvialle, avec Jeanne Delachieille, servante au château de Beaune; — 15 avril, bapt. d'un fils d'Antoine Brunerie, marchand. Parrain, Antoine Chézaud, bourgeois du bourg de Masléon; marraine, delle Marie d'Alesme de Plantadis, de St-Léonard. Acte signé pour la première fois Tissier, *vicaire*; — 24 oct., mar. de Messire Pierre Gautier, chevalier, sgr. de Villemonjane, avec delle Marguerite-Thérèse Garat de Nedde; — 7 déc., bapt. d'un fils de François Soulier, laboureur. Parrain, Jean-Marie, fils de Messire François Ruben de Lombre, sgr. du Mas, lieutenant particulier au présidial et sénéchal de Limoges; — 1785, 18 fév., second acte signé Tissier, *vicaire*; — 28 fév., ent. de delle Marie Cramouzaud, âgée d'environ 36 ans, épouse de Me Jean Daigueperse de la Porte-Neuve; — 14 mars, ent. de Jean Savi, âgé de 12 ans, du diocèse

de Clermont, « mort sur le grand chemin d'Auvergne par le grand froid qu'il fit le même jour » ; — 19 avril, ent. de Mons. Antoine Lacure, âgé de 75 ans, « vivant veuf au collège du Puy d'Ayen en cette paroisse » (le collège classique d'Eymoutiers récemment fondé?); — 23 avril, ent. de Jeanne Cramouzaud, âgée de 50 ans, fille de Jean Cramouzaud et de Jeanne Ruben, « de chez les filles (les religieuses?) du Puy d'Ayen » ; — 13 juin, mention du sieur Cramouzaud, curé de Châteauneuf; — 1 août, mar. à St-Priest-les-Vergnes de Louis Dulac, avocat en parlement, avec d^{elle} Marianne-Henriette Dumont; — 3 août, ent. de Pierre Marcelin, âgé de 6 ans, fils de feu François Marcelin. « Quoique [son père fut] chantre au chapitre, il a été inhumé à la paroisse » (cf. ci-dessus, 1 fév. 1779); — 19 août, bapt. de Catherine-Julie, fille de Louis Dulac, avocat en parlement, juge-sénéchal de la baronnie de Peyrat, et de d^{elle} Marianne-Henriette Dumont. Parrain, Martial Dulac, négociant; marraine, dame Catherine-Julie du Basty. F. MASMORET, *curé de St-Priest, commis;* — 11 août, mention du lieu-dit le Château-repentit, en la paroisse de St-Pierre-Château ; — 29 août et ss., actes signés TIQUET, *vicaire;* — 2 oct., bapt. d'un enfant né de père inconnu; — 30 oct., ent. de Jean Peyret, tisserand, originaire d'Auvergne, demeurant au Puy-Lamotte d'Eymoutiers; — 20 déc., bapt. d'une fille de Doucette Barangette, domestique au château de Beaune. Parrain, Messire Augustin-Joseph Romanet de Beaune, clerc tonsuré, étudiant en l'université de Paris ; marraine, d^{elle} Marie-Anne-Geneviève-Augustine Romanet de Beaune; — 1786, 4 janv., mar. de Jacques-Joseph Tiquet, praticien, fils de feu Augustin Tiquet, notaire royal, et de d^{elle} Marie Rousselle des Nouailles, avec d^{elle} Marie-Anne Dulac, fille de Martial Dulac, huissier royal ; — 29 sept., bapt. de Marianne, fille de Joseph Ruben de Lombre de Couder, licencié ès lois et subdélégué de Mgr. l'intendant de Limoges au département d'Eymoutiers. Parrain, Jean-François Dumont, sgr. de Charepoux ; marraine, Marie-Anne Chassaigne, veuve de Messire Psalmet Gautier du Marache, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France au bureau de Limoges, sgr. du Mazaud et autres lieux ; — 1 déc., bapt. d'une fille de Jean Tiquet, aubergiste. Parrain, Messire Jean Tiquet, prêtre, vicaire de Ste-Marie-la-Claire [à Châteauneuf] ; — *passim*, nombreuses mentions de domestiques et de journaliers ; — 1787, 9 fév., parrain, Messire Joseph-Léonard Romanet de Beaune, chevalier, officier au régiment du maréchal de Turenne; — 4 mars, ent. de Marguerite Régat, âgée de 50 ans, épouse de Léonard......, tailleur, « demeurant dans les bois près la Petite Vacheresse en cette paroisse » ; — 29 avril, bapt. d'un fils de Guillaume Pélicaud, laboureur, et de Léonarde Pataut, « bordiers dans les bois près la Petite Vacheresse » ; — 7 mai, mention de M. de Pradel, vicaire général de l'évêque de Limoges ; Jean Villegouleix, notaire royal ; Joseph Tiquet, procureur ; — 22 mai, parrain, Léonard Valériaud, étudiant ; — 17 juin, parrain, Me J.-B. de la Bachellerie, sgr. de la Faye, avocat en parlement, juge de la ville d'Eymoutiers ; — 18 juin, ent. de dame Thérèse-Marguerite Garat de Nedde, âgée de 19 ans, fille de Me Raymond Garat, chevalier, sgr. baron de la Villeneuve-au-Comte et de Nedde, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Jeanne Martiale de Turenne d'Aubepeyre, épouse de Me Pierre Gautier du Marache, chevalier, sgr. de Villemonjane et autres lieux ; — 2 juillet, ent. de Me Jean Brenac, âgé de 73 ans, procureur des juridictions d'Eymoutiers ; — 18 juillet, mention de Pierre Barat, corroyeur ; — 22 sept., ent. de Léonard Champaud, âgé d'environ 40 ans, « qui s'est tué au château de Beaune » ; — 5 oct., parrain, Messire J.-B. Masmoret, curé de Meyssat ; — 15 oct., mar. de M. Raymond-Laurent-Joseph Romanet, sgr. de Beaune, les Termes et autres lieux, chevalier des chevau-légers de la garde du roi, fils de feu noble Paul Romanet, avec d^{elle} Léonarde d'Ussel, fille de feu Me Antoine-Marc d'Ussel, sgr. marquis de Châteauvert, demeurant en la communauté des Alloix de Limoges ; — 28 oct., bapt. d'une fille, née de père inconnu ; — 22 déc. et ss., actes signés DE FAYE, *vicaire*, alias FOREST DE FAYE ; — 1788, 17 janv., parrain, Joseph Cramouzaud, bachelier en Sorbonne ; — 4 fév., parrain Étienne Forest de Faye, bourgeois du lieu du Fermiger, paroisse de l'Église-au-Bois, représenté par Antoine Forest de Faye, son fils aîné ; — 5 fév., mention de M. Cramouzaud, curé de l'Église-au Bois ; — 16 fév., ondoiement fait par le sieur Tavernier, chirurgien ; — 6 mars, bapt. d'une fille, née de père inconnu ; — 14 juillet, bapt. d'un fils de Pierre Menot, m^{e} doreur ; — 21 juillet, ent. d'un fils de Pierre Bélégau, m^{e} écrivain ; — 30 juillet, bapt. d'une fille née de père inconnu ; — 16 août, mar. de Me Pierre Gautier du Marache, sgr. de Villemonjane et autres lieux, veuf de Marguerite-Thérèse Garat de Nedde, avec Marianne Tourniol, d^{elle} du Bois-Lami, fille de Me François Tourniol, sgr. du Râteau,

conseiller, avocat du roi au présidial de Guéret; — 25 sept., bapt. et ent. d'un enfant né de père inconnu; — 25 oct., parrain, Me Léonard de la Bachellerie, chanoine d'Eymoutiers et prévôt, *alias* prieur de la Celle; marraine, dame Marie-Charlotte Tarnac de Materre; — 23 déc., bapt. d'une fille de Léonarde Ortavant (Heurtevent?) et de père inconnu; — 25 déc., bapt. d'une fille de Léonard Fougères, docteur en médecine, habitant le Puy d'Ayen, et de dame Jeanne Johanaud de l'Isle. Parrain, François Johanaud de Guilhaumerie; marraine, dame Thérèse de Lignac. Richard, *prêtre commis;* — récapitulation finale pour l'année 1788 : baptêmes : garçons, 35; filles, 35; mariages : 19; enterrements : hommes, 41; femmes, 25.

GG. 124. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 77 feuillets, papier.

1789-1792. — Paroisse de St-Pierre-Château. — Curé, Denis Brunerie et (à partir d'août 1792) Masmoret. Vicaires, Antoine Ninard et (à partir d'août 1792) Cramouzaud. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1789, 5 janv., ent. en l'église Notre-Dame de dame Marie Leiraud, âgée d'environ 84 ans, veuve de Psalmet de la Bachellerie, avocat, lieutenant de police de la ville d'Eymoutiers; — 10 janv. et ss., actes signés Ninard, *vicaire;* — 9 fév., mar. de Léonard-Joseph Cramouzaud avec delle Marie Dalesme de Plantadis, habitant St-Léonard; — 17 fév., ent. de Françoise Garot, âgée d'environ 75 ans. « Je curé fus averty, le 13 du susdit moys, dans mon presbitaire, de lui apporter les derniers sacrements de l'Église, ce que je fis dans le moment. Et étant arrivé, j'entrai dans la maison, laquelle a trois portes au-dessus de la porte de la ville, joignant à un autre mur qui se tient à la susditte porte de la ville, laquelle est faite en arceau et dans laquelle on a fait construire une fenêtre; la seconde qui est la porte d'entrée de la ditte maison. De la je fus conduit dans une chambre qui est sur l'écurie où j'ai administré la malade. Dans le pignon de la maison qui sert d'encoignure, à la porte d'entrée, il y a une figure avec deux clefs. La troisième porte qui est au-dessus est celle de l'écurie. Et toutes trois dans la paroisse de St-Pierre-Château. Brunerie, *curé;* Ninard, *vicaire;* » — 28 mars, ent. de J.-B. Brenac, procureur, âgé d'environ 38 ans; — 4 avril, parrain, Messire Léonard, marquis d'Ussel, chevalier, sgr. de la baronnie de Châteauvert et autres lieux, représenté par Me Denis Brunerie, chanoine honoraire, curé de St-Pierre-Château; marraine, dame Marguerite-Thérèse Faulte, baronne de Peyrat, veuve de Messire Guillaume-Annet Desmaisons, chevalier, sgr. du Paland, capitaine de dragons, représentée par delle Marie-Anne-Geneviève de Romanet de Beaune; — 14 avril, bapt. de deux fils jumeaux de Louis Rayaud, journalier; — 7 juin, bapt. de deux fils jumeaux de Jean Guilien, laboureur; — 28 juin, ent. de Me Joseph Tavernier, âgé de 17 ans, clerc tonsuré et chanoine du chapitre d'Eymoutiers, fils de Me Joseph Tavernier, « sirurgien »; — 9 août, bapt. d'une fille, née de père inconnu; — 23 sept., bapt. d'un fils de J.-B. Menot, marchand teinturier. Parrain, J.-B. Depeix, docteur en médecine; — 12 oct., ent. de Me J.-B. de la Bachellerie de la Faye, juge d'Eymoutiers, âgé d'environ 60 ans, époux de dame Marie-Thérèse de la Grange de Tarnac; — 1790, 8 janv., bapt. d'une fille de Pierre Gaultier de Villemontjeanne, écuyer; — 16 avril, parrain, Jean-Joseph Pasquet, notaire royal; — 4 mai, ent. de Jean Florat, « pioneur » du village de Vasilion, diocèse de St-Flour; — 11 mai, ent. de Martial Cramouzaud, marchand, âgé de 82 ans; — 20 juin, bapt. de deux fils jumeaux de Léonard Garabounet, jardinier; — 13 juillet, parrain, Pierre Péconnet, curé de St-Denis-des-Murs; marraine, dame Felletine de Meilhac; — 29 oct., parrain, Pierre Belégaud, me écrivain; — 1791. Registre paraphé par François Ruben de Lombre, président au tribunal du district de St-Léonard, département de la Haute-Vienne; — 14 fév., mention du sieur Montely, vicaire-régent de Nedde; — 28 fév., mar. d'Antoine Boussaguet, employé dans la ferme du roi à Eymoutiers, natif du diocèse de Sarlat; — 28 fév., mention des sieurs Delpy, curé de la Chapelle en Périgord; Chaumet, vicaire-général de Sarlat; Pétiniaud, vicaire général de Limoges; Lagrange, notaire royal, et Delage, lieutenant particulier à Sarlat; — 7 mars, mar. de Pierre Faye, domestique au collège; — 2 mai, acte signé J. Menot, *officier municipal;* — 20 juin, parrain, Me Jean Villegouleix, notaire royal; — 1 sept., parrain, Me Jean Raymond, curé de Bussy-Varache; — 18 oct., parrain, l'abbé Me Joseph-Melchior Cramouzaud, chanoine; — 25 oct., parrain, Messire Francois-Alexis-Jean Garat de Beaumont, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; — 30 déc., ent. de François Chazelas, jardinier, âgé d'environ 55 ans, trouvé noyé dans la Vienne; — 1792, 20 et 27 janv., mention de Jean Legros et Jean Bonnet, corroyeur; —

2 fév., mention de François Audegay, « recouvreur »; — 12 fév., bapt. d'une fille de Louis Dulac, corroyeur; — 12 mars, ent. d'Étienne Servenerie, docteur en médecine, âgé d'environ 68 ans, veuf de Catherine Riffaterre. Présents, Antoine Raymond, prêtre, et Antoine Ninard, « vicaire non-conformiste »; — 19 mars, bapt. d'une fille de Louis Dulac, homme de loi; — 28 mars, parrain, Mᵉ Nicolas Delauze, prêtre; — 12 avril, ent. de dame Marie-Anne Desmaisons, âgée de 60 ans, épouse de Mᵉ Paul Romanet de Beaune. Présents, Joseph-Léonard Cramouzaud, curé de Châteauneuf, et Joseph-Thomas Durand, religieux de Grandmont. BRUNERIE, *curé;* — 1 mai, mention de Pierre Menot, peintre; — 20 mai, marraine, dame Clotilde d'Aubusson; — 22 mai, mar. de Louis Leyraud, huissier royal. Présents, Jean-Joseph Tiquet, notaire royal; J.-B. Brousse, receveur des droits d'enregistrement, et Joseph Lamontre, négociant et arpenteur; — 16 juillet, ent. de Mᵉ Martial Lassaigne, cy-devant chanoine d'Eymoutiers, âgé d'environ 69 ans. Présent, Thomas Durand, religieux de l'ordre de St-Étienne-de-Muret; — 28 juillet, bapt. d'un fils de Pierre Gautier de Villemonjane, président du district de St-Léonard. Parrain, Louis-Charles Tourniol du Rateaud, ancien officier du régiment d'Armagnac; — 31 juillet, bapt. de deux fils jumeaux de Pierre Bellet, maçon; — 7 août, bapt. d'un garçon, né de père inconnu; — 12 août, dernier acte signé BRUNERIE, *curé;* — 29 août, « an que d'autre part est 1ᵉʳ de la Liberté et de l'Égalité », acte signé F. MASMORET, *curé constitutionnel d'Eymoutiers;* — 30 août, acte signé CRAMOUZAUD, *vicaire régent;* — 30 sept., « an I de la République française », ent. d'un fils de Pierre Gautier-Villemonjeanne; — 27 oct., dernier acte signé CRAMOUZAUD, *vicaire;* — « Arrêté par nous, maire et officiers de la commune de St-Pierre-Château. PATRON, *maire* »; — 28 oct., présents, J.-B. Depeix, médecin; Delombre, officier public; — 7 déc. et ss., actes signés CRAMOUZAUD, *officier public* (le même qui s'intitulait auparavant vicaire régent).

GG. 125. (Cahier). — In-8°, 6 feuillets, papier.

Avril 1692-août 1694. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache (*vulgo* Bussy-la-Vache). — Curé, J. Lassaigne. Vicaire perpétuel, Felletin. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Lescure, Barathe, Lachau, Lavergne, Vareille, Cardaillac, Riffateau, Peyrichon, Patelou, etc.; — 1692, 20 juillet, mention du sieur Raymond, chanoine habitant Bussy; — 15 sept., mention de feu Commolet, notaire; — 1693, 18 nov., ent. fait « dans le cimetière de la chapelle de la forêt Chambrouty, en la dite paroisse. »

GG. 126. (Liasse). — 5 cahiers in-8°, 24 feuillets, papier.

1700-1710. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache. — Curés, Jean Felletin, Joseph Lassaigne (à partir d'août 1704), J.-B. Bonnaval (à partir de janv. 1707), et J. Bonneval (à partir de juillet 1709). — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Chapoutaut, Guilhabaut, Dumeymeri, Redon, Goumeix, Sadrot, Varachou, Parricaut, Boutonnaud, Ducourtiaut, Fraisseix, Pempi, Gayau, Caffy, etc. — 1700-1704, mention des sieurs J. Monceau, curé de St-Amand; J. Mérigot, archiprêtre de St-Paul; Fondion, curé de Neuvic; J. Gaultier, curé d'Augne; Léonard Patier, curé de l'Église-au-Bois; — 1704, 20 juillet, ent. de Mᵉ Jean Felletin, curé de Bussy, âgé d'environ 47 ans, « dont le corps a esté enseveli dans l'église de cette paroisse, devant l'autel, sous la lampe, en présence de vénérable Mᵉ Jean Cramouzaud, curé de N.-D. d'Émoutiers, et de Pierre Menot, clerc tonsuré. J.-B. BONNAVAL, *prêtre* »; — 1705, 2 juin, ent. de Jean Pourret, « dans le cimetière de la forest ». LASSAIGNE, *curé;* — 15 déc., ent. de Jean Lepetit, dit le Bœuf, dans le cimetière de la paroisse de Bussy; — 1707, 30 janv. et ss., actes signés J.-B. BONNAVAL, *curé de Bussy;* — 1709, 10 fév., mention du sieur Chabrier, curé de St-Amand; — 25 juillet et ss., actes signés J. BONNEVAL, *prêtre, curé;* — 1710, 20 avril, ent. de Léonard..., âgé d'environ 20 ans, « ayant été trouvé mort de misère au sus-dit village » de Chabrouty.

GG. 127. (Liasse). — 3 cahiers in-8°, 52 feuillets, papier.

1713-1736. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache. — Curé, Dorliac. — Baptê mes mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Baronnet, Mouratille, Lourière, Remenièras, Lacoux, Bureau, Mazurier, Canon, Faye, etc. — 1715, 18 mars, parrain Mathieu Chastanet, marchand teinturier au Puy d'Ayen; — 5 déc., bapt. de deux fils jumeaux de Léonard Sartout, laboureur; — 1720, 30 janv., bapt. d'une fille de M. Ruben de Coursou, juge d'Eymoutiers; — 1721, 15 avril, ent. de Claude, fils de noble François de Tarnac, écuyer, et de dame Antoinette de

Neysson (Nexon ?), le dit enfant « estant à nourrice »; — 1723, 9 mai, bapt. de deux fils jumeaux de feu François Mazeau, maçon; — 20 juin, bapt. de deux fils jumeaux de Germain Meymery, laboureur; — 1726, 4 juin, bapt. d'une fille née de père inconnu; — 17 sept., mar. de Jean Cramouzaud, marchand, avec d[elle] Luce de Lhermitte de la Rivière. Présent M[e] Joseph de Lhermitte, sgr. de la Ribière (*sic*), avec d[elle] Gabriel du Garaud; — 1728, 3 mai, mention du sieur Besse, vicaire d'Augne; — 1729, 16 juin, ent. de dame Antoine (*sic*) de Brugière, veuve de M[e] Martial Descordes, sgr. de Sussac, dame de Farsac, âgée d'environ 83 ans; — 1731, 16 janv., mar. de Melchior Cramouzaud, marchand d'Eymoutiers, avec d[elle] Marie-Anne Veytisou; — 1735, 10 avril et ss., actes signés par exception Ruben du Mas, *théologal d'Eymoutiers;* — 14 avril, acte signé Basset, *curé de Beaulieu* (près Eymoutiers).

GG. 128. (Liasse). — 35 feuillets volants, in-8°.

1737-1751. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache. — Curé, Raymond. — Baptêmes, mariages et enterrements.— Actes concernant les familles Romanet, Queyreix, Clédat, Lajoumard, Fermigier, Montanier, Pinon, etc.. — 1737, 19 janv. et ss., actes signés Raymond, *curé de Bussy;* — 1738, 17 juillet, mention du sieur Labiche, curé de Bujaleuf; — 1742, 16 janv., acte signé J. Raymond, *curé d'Augne;* — 1747, 2 avril, bapt. d'une fille née de père inconnu.

GG. 129. (Liasse). — 31 feuillets volants, in-8°.

1750-1760. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache. — Curés, Raymond, Champeaux (à partir de juin 1757), et Poumier (à partir de juillet 1758). — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Thévenot, Couturas, Devillejoubert, Mariaud, Coudurier, Dunouaud, Berby, Fouchadoux, Montaudon, Géry, etc. — 1752, 20 oct., ent. d'un garçon âgé de 19 ans, « dont personne n'a su le nom, qui s'était dit natif de Paris, garçon cordonnier »; — 1753, 13 nov., mar. de Joseph de l'Hermite, fils à autre Joseph de l'Hermite, écuyer, sgr. de la Ribière, avec d[elle] Catherine Brugière de Farsat; — 1755, 22 mai, « d[elle] Marie Mazalaud et Jeanne Meilhac, accompagnées de deux servantes, ont porté icy pour être enterré un enfant mort qu'elles ont dit être de d[elle] Marie-Anne Dulac, veuve de feu sieur Cramouzaud, vivant marchand de la ville d'Eymoutiers, et de sieur Pierre-Augustin Dupin, ce que je leur ay accordé après avoir reçu le consentement de M. le curé de N.-D. d'Eymoutiers, paroisse de la d[elle] Dulac... Le dit enfant a été enterré dans le cimetière de l'église paroissiale de Bussy en présence des sus-nommées et de Pierre Lajoumar et Léger Queyreix... »; — de 1756, 27 nov. jusqu'à 1757, 27 juin, actes signés F. Bruno Montenten, *religieux grand carme, loco rectoris* alias *desservant de Bussy;* — 1757, 4 janv., parrain Joseph Brugière, écuyer, sieur de la Chèze; — 30 juin, et ss., actes signés Champeaux, *curé de Bussy*, alias, à partir de janv. 1758, *prêtre commis de Mons. l'évêque pour desservir la pariosse, ancien curé de Bussy*; — 1758, 14 juillet et ss., actes signés Poumier, *curé de Bussy*.

GG. 130. (Liasse). — 10 cahiers in-8°, 43 feuillets, papier.

1761-1770. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache. — Curés, Poumier, De la Bachellerie, Dutheil (à partir d'avril 1761) et Raymond (à partir de février 1764). — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Barny, Texier, Chicou, Breix, Veyriat, Léonet, Soulier, Mouret, Valetou, etc. — 1761, 3 fév., mention du sieur Ruben, curé de Ste-Anne; — 14 avril, actes signés La Bachellerie du Theil; — fin de la dite année : « Nous Jean de la Bachellerie du Theil, prêtre, bachelier formé en théologie, avons pris possession de la cure de Bussy à laquelle j'avois été nommé le 22 mars précédent... »; — 1762, 16 fév., mention du sieur Marboutin, vicaire de Bujaleuf; — fin décembre : « Nous curé soussigné certifions à tous ceux qu'il appartiendra que les registres, contenant six feuillets, et le présent supplément finissent icy. Et depuis la semaine sainte jusques au mois d'aoust, il y a eu journellement 20 et 30 malades. Le plus fort de la maladie s'est fait sentir dans le village de la Forest, dont tous les habitans, petis et grands, ont été malades. Beaucoup ont succombé sous le poids du mal, comme il conste par ces registres. L'on donnoit le nom de fieuvre putride vermineuse à ce mal. Les purgations et les saignées étoient les seuls remèdes qu'on y emploioit. Fait à Bussy, le 15 janv. 1763. Les villages de la Varache, de Farsat et de Cougnat (?) et presque tout le bourg ont été aussi malades presque toujours et presque dans le même temps. La Bachellerie du Theil, *curé de Bussy* »; — plus loin : « Nous curé soussigné certifions à tous qu'il appartiendra que nous avons publié au prône de notre messe paroissiale, le

dimanche qui précédoit chaque saison de la présente année, l'édit du roy Henry II du mois de février 1556 [contre les femmes qui cèlent leur grossesse], suivant la déclaration du roy Louis XIV du 25 février 1708. Certifions en outre que les actes qui sont contenus tant au présent supplément qu'aux six autres feuillets, sont exactement conformes aux originaux que nous nous sommes retenus par devers nous. En foy de quoy nous nous sommes soussigné »; — 1763, 1er déc., acte signé Farsat, *vicaire de Nedde;* — 1764, 13 fév. et ss., actes signés Raymond, *curé de Bussy;* — 1765, 5 mai, acte signé Serre de Farsat, *vicaire de Neuvic*; — 1770, 17 oct., acte signé Bardoulat, *curé de Villevaleix.*

GG. 131. (Liasse). — 31 feuillets volants, in-8°.

1771-1780. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache. — Curé, Raymond. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Roucheau, Cramouzaud, Grandeau, Baratte, Ouby, Tavernier, Rebeyrolle, Cadet, de Brugière, Dumont, etc. — 1772, 26 janv., bapt. de Jeanne-Martiale, fille de Me Jean-François de Brugière, écuyer, chevalier, sgr. de Farsat. Parrain François-Étienne de la Rivière; marraine dame Jeanne Martiale de Turenne, épouse du sgr. de Nedde, baron de la Villeneuve; — 1773, 18 août, parrain Me Étienne de Brugière, chevalier, sgr. de Farsat; marraine dame de Barbençois, des Maisons du Palland; — 1774, 8 mars, ent. d'un enfant exposé sur la Vienne, « suivant le procès-verbal fait judiciairement par devant Me Villegouleix, ancien postulant, faisant les fonctions de juge de la châtellenie du seigneur évêque de Limoges en la ville d'Eymoutiers »; — 12 oct., marraine dame Miomandre de la Bachellerie; — 1780, 10 juin, acte signé Esmoingt de la Grillière, *chanoine*; de Nedde de la Villeneuve; Gautier de Villemonjane, etc (cf. pour ces noms les registres d'Eymoutiers, GG. 87, 117, etc.).

GG. 132. (Liasse). — 35 feuillets volants, in-8° et in-4°.

1781-1792. — Paroisse St-Jacques de Bussy-la-Varache. — Curé, Raymond. — Baptêmes, mariages et enterrements. — Actes concernant les familles Trarieux, Barbouty, Monteil, Bétoulle, Lavaud, Bétouleau, Nouvialle, Champeaux, Mareau, etc. — 1785, 11 déc., parrain Charles de Brugière, « officier au régiment de dragons »; — 1786, 26 nov., parrain Alexis-Jean-François Garat de Beaumond, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; — 1790, 6 déc., parrain M. de Brugière, officier au régiment d'Agenois, *alias* M. de Brugière cadet, gentilhomme au dit régiment; — 1792, 8 mars, parrain Jacques Meilhac, curé de St-Priest-Palus; — 5 août, dernier acte signé Raymond, *curé de Bussy*; — 1er oct. et ss., actes signés F. Masmoret, *curé constitutionnel d'Esmoutiers, desservant Bussy;* — 18 nov., procès-verbal de l'élection d'un officier public pour tenir les registres d'état-civil. Est élu le dit F. Masmoret.

HOPITAL D'EYMOUTIERS (1)

GG. 133. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1560-1737. — Testaments : de Me Léonard Romanet aîné, « prebstre, jadiz chanoyne de l'église collégiale d'Esmoutiers, » demandant à être enterré, avec les formalités usitées, dans la chapelle du Sépulcre édifiée par feu Léonard Romanet, son oncle, chanoine de la dite église et archiprêtre de Lubersac; léguant aux pauvres une aumône générale de 150 ll.; fondant un obit dans l'église St-Martial de Ruffec, un autre dans le couvent de Tulle, trois messes dans la chapelle de l'hôpital d'Eymoutiers, et une rente de 21 ll. en faveur du chapitre de la dite ville; léguant à Léonard Romanet, son neveu, sa métairie de Choulet en la paroisse de St-Priest-las-Vergnas; plus 15 ll. de rente à chacune de ses nièces, « par pitié et aulmosne et afin qu'elles se puissent marier et éviter plusieurs inconveniens que pourroient advenir a faute de trouver party »; plus sa maison, ses prés, terres et granges à Pierre Romanet, « son filz naturel, pour pitié et aulmosne et en faveur d'alimens, et qu'il se puisse nourrir et en-

(1) Comme le constate le rapport annuel adressé, en 1882, par l'Archiviste de la Haute-Vienne à M. le Préfet de ce département, ce fonds d'archives hospitalières était alors considéré comme définitivement perdu : l'enquête instituée par M. le docteur Raymond, maire d'Eymoutiers, de concert avec l'ordonnateur de l'hôpital et la supérieure des religieuses, n'ayant produit aucun résultat. Ces archives ont été retrouvées cependant au cours de l'année 1888, grâce aux recherches d'une nouvelle supérieure. — Dans l'impossibilité de joindre ce présent inventaire à celui des autres dépôts hospitaliers de la Haute-Vienne, publié en 1887, on a jugé convenable de l'insérer ici, comme si ces archives avaient été versées à la mairie d'Eymoutiers après disparition de l'hôpital.

tretenir »; plus 100 ll. tournois à une autre nièce, une fois payées, « pour l'aider à marier »; plus 6 deniers à chacun des confrères de la confrairie St-Étienne et Ste-Élisabeth, qui assisteront au service célébré en mémoire du défunt; plus 10 deniers aux confrères de la confrérie de la Ste-Trinité, qui assisteront au dit service; plus 5 sols une fois payés à Mgr. l'évêque de Limoges « pour tout droit, part et portion qu'il pourroit prétendre en ses biens, et avec ce, l'a fait son héritier particulier »; plus 50 ll. une fois payés à Léonard Borde, son neveu, « pour, l'advenir, s'instruire aux lettres et estre homme de bien »; plus 50 ll. une fois payées à Bertrand Garreau, son petit-neveu, demeurant à Aubusson, « pour estre emploiées à s'instruire aux fait des lettres ou de marchandise »; reconnait devoir 24 ll. à Psaulmet Ténézaud, pelletier d'Eymoutiers, etc.; institue pour ses exécuteurs testamentaires Psaulmet Romanet et vénérable Me Léonard Romanet, chanoine d'Eymoutiers et curé de la chapelle Ste-Claire, 1560; — de Pierre Brenac, marchand, demeurant en la grande rue Notre-Dame, léguant 8 écus une fois payés aux pauvres de l'hôpital d'Eymoutiers, (le dit testament enregistré au greffe de la juridiction de l'église collégiale), 1587; — de noble et vénérable Me Melchior de David, prévôt du chapitre d'Eymoutiers, demeurant « au repaire et maison noble du pré Alanaud lez la ville d'Esmoutiers, » léguant 3 ll. de rente aux pauvres de l'hôtel-Dieu d'Eymoutiers et instituant pour son héritier universel noble Melchior de David sieur de Vantoux et Champvert, son filleul et neveu. Présents Pierre de Chantagrieu, prêtre de la communauté de Notre-Dame; Jean Delagrange, juge des juridictions d'Eymoutiers; Antoine Pradilhon, notaire royal, etc., 1627; — de Me Martial Boutonnaud, curé de Villevaleix, demandant à être enterré dans son église; léguant au chapitre d'Eymoutiers les arrérages de rentes qui lui sont dus comme titulaire d'une vicairie en l'église collégiale; plus, à l'église de Villevaleix une rente constituée de 15 ll., « laquelle somme il veut estre employée pour l'achapt et entretien d'une lampe à perpétuité dans la dite église »; plus, ses meubles aux curés de Villevaleix ses successeurs, et une somme de 60 ll. au premier pourvu; plus, divers biens et revenus à sa nièce, etc., 1705 (partie des dits legs semble être arrivée plus tard à l'hôpital d'Eymoutiers); — de dame Marie Basset, veuve de Me Joseph de la Pomélie de la Garde, léguant 100 setiers de blé seigle à l'hôtel-Dieu d'Eymoutiers, et instituant pour son héritier universel Messire François de Romanet de Beaune, prieur de Josselin et chanoine d'Eymoutiers (le dit testament ouvert de l'autorité du juge du chapitre, sur le requis de Mres Joseph de la Pomélie et Antoine de Maumont), 1737.

GG. 134. (Liasse). — 8 pièces, papier.

1580-1736. — Contrats divers. — Vente d'une grange sise à Eymoutiers, par Pierre Desquotz, marchand, à Jacques Bourdicaud, bourgeois et marchand, pour la somme de 50 écus, la dite grange chargée d'une rente de deux tourtes « à la charité et aulmosne générale qui se faict unq chacun an en ceste ville, le jour de l'Ascension », 1580. — Procès-verbal d'une assemblée de ville portant que les administrateurs de l'hôtel-Dieu mettront en arrentement certain jardin « situé ez appartenances de ceste dicte ville d'Hesmoutiers et au territoire appelé de St-Gilles, vulgairement appelé de St-Géry..., confrontant au cymetière de l'esglize du dict St-Gilles, ung chemin d'entre deux, d'une part, la muraille et closture duquel seroit estée ruinée dez l'année 1587 que la contagion de peste fust en la présent ville et lieux circonvoysins, lors de laquelle les pierres de la dicte muraille furent prinses clandestinement par plusieurs personnes pour couvrir les sépultures et corps de ceux qu'on ensevelissoit au dict cimetière ». La mise en arrentement est faite en la halle publique d'Eymoutiers par-devant deux notaires royaux et en présence de Jacques Rubent et Pierre Symon, bourgeois et marchands, de présent syndics, recteurs et administrateurs de l'hôpital, par l'avis de Me Guillaume Bourdicaud, licencié ès droits et juge de la juridiction du chapitre; Pierre Bardoulat, lieutenant des juridictions d'Eymoutiers; François et Pierre Rubent, consuls. L'adjudication est faite à Jean Glangeaud dit Chervitz, marchand, moyennant la rente annuelle de quatre aunes de toile « meycladictz », mesure d'Eymoutiers, 1599; — Vente faite par Pierre Pradilhon, bourgeois, à Martial Dutour, juge des fiefs de Faux et greffier en la juridiction du Chalard, habitant à Saint-Pierre-Château, du pré du Peschier ès appartenances d'Eymoutiers, pour le prix de 360 ll. tournois; le dit pré chargé d'une rente de 18 ll. de pain de tourte « qui est deub ung chascun an à MM. les consuls de la dicte ville d'Esmoutiers au jour de l'Assomption (*sic*) Nostre Seigneur », 1616. — Donation faite par Me Pierre Boyer, chanoine

d'Eymoutiers, à veuve Judith Martialot, sa tante, « en remunération et recompance des bons et agréables services qu'elle luy a randus par cy-devant et qu'il espère recepvoir d'elle pour l'advenir », d'un jardin appelé de Champagneau et mouvant de la justice du chapitre, à la charge de payer la rente de 72 ll. de pain due à l'aumône générale, 1628. — Vente faite par Louis Brenat, marchand, à Léonard Raymond, marchand, d'un jardin appelé des Hors, chargé d'une rente de 9 ll. de pain en faveur de l'hôpital, pour le prix de 55 ll., 1639. — Vente faite par Messire Dominique de Bardoulat, sgr. de la Salvanie, conseiller du roi, président trésorier général de France en la généralité de Limoges, demeurant à Tulle, à Antoine Reymond dit Rayet, marchand d'Eymoutiers, d'un domaine situé dans le bourg de St-Pierre-Château et village de Lombre, chargé d'une rente de 2 setiers de blé en faveur de l'hôpital, pour le prix de 4,700 ll., 1717. — Vente faite par Mes François et Claude de la Grange frères, écuyers, seigneurs barons de Tarnac, à Melchior Cramouzaud, marchand d'Eymoutiers, du domaine de la Vacheresse, pour le prix de 3,050 ll., 1724. (Au dos) : « Pour justifier du contenu au dire du sieur Cramouzaud, syndic de l'hôpital d'Esmoutier, du 17 may 1747 ». — Vente faite par Me Dominique-Jean-Joseph de Bardoulat, écuyer, sgr. de la Salvanie, habitans à Tulle, à Jacques Robain, bourgeois et marchand d'Eymoutiers, d'une maison sise à Eymoutiers, « dans la place publique, vis-à-vis la halle des boucheries, ...estant presentement en très mauvais estat et aiant besoin de grandes et urgentes reparations », pour le prix de 900 ll., 1736 (il n'y est pas question de l'hôpital).

GG. 135. (Liasse). — 33 pièces, papier.

1737-1741. — Contrats divers. — Constitutions faites en faveur de l'hôpital d'Eymoutiers: d'une rente annuelle de 30 ll. conjointement par Messire Joseph de la Poumélie, écuyer, habitant en son château de Chanerivière, et par Léonard Brice, bourgeois, habitant à la Geneste, parroisse de Chambéret, 1737; — d'une rente annuelle de 100 ll. par Messire Antoine de Maumont, écuyer, seigneur de la Ribérie, demeurant au dit lieu, 1737; — d'une rente annuelle de 25 ll. par d^elle Jeanne Lestrade, veuve de Guy Comte, bourgeois, par Joseph Comte, son fils, aussi bourgeois, et par Me Laurans-David Rigondie de Lespinasse, lieutenant en la juridiction du marquisat de Nedde, 1738. — Reconnaissance faite par Pierre Veytizou, ouvrier pelletier, en faveur de l'hôpital d'Eymoutiers, d'une rente annuelle de 4 aunes de toille d'étoupes fines, sur un jardin à lui appartenant, appellé du prieuré de St-Gilles, confrontant à la maison des héritiers de feu Jean Lafaye, m^e arpenteur, et au chemin qui mène de l'église à la tour et à la terrasse du prieuré, 1737. — Transaction par laquelle Messire Dominique-Joseph Bardoulat, sgr. de la Salvanie, débiteur envers le dit hôpital d'une somme de 3,356 ll., cède pour le paiement de cette somme une rente constituée de 40 ll. au capital de 800 ll. et deux autres rentes constituées de 18 ll. 9 sols au capital de 369 ll. et de 66 ll. 16 sols au capital 1336 ll. L'hôpital est représenté par Me Joseph Ruben-Dumas, docteur en théologie et curé de Notre-Dame, Me Pierre Ruben de Lombre, sieur de Coursou, juge de la juridiction du chapitre, Jacques Gaultier et Psalmet Gaultier, procureurs fiscaux ès juridictions d'Eymoutiers, Pierre Tavernier, chirurgien, et Jean Cramouzaud, syndic, 1737. — Reconnaissance d'une rente annuelle de 66 ll. 16 sols faite au dit hôpital par les cotenanciers de Sussac en conséquence d'une transaction intervenue entre eux et Me Bardoulat de la Salvanie, 1739. — Constitutions : d'une rente de 30 ll. au capital de 600 ll. faite en faveur de l'hôpital d'Eymoutiers par François Bourdicaud sieur de Pédeneix, demeurant en la paroisse de Bujaleuf, 1738; — d'une rente de 20 ll. au capital de 400 ll. par Léonard Voysin, marchand et bourgeois, demeurant à St-Amand-le-Petit, 1740; — d'une rente de 100 ll. au capital de 2000 ll. conjointement par Me Jean Bourdelas, procureur d'office à Linars, et Me Antoine Bachellerie, lieutenant en la juridiction du marquisat de Châteauneuf, 1740; — d'une rente de 40 ll. au capital de 800 ll. par Messire J.-B. de la Poumélie, écuyer, sgr. de Lajoubert, demeurant aux Trois-Portes, paroisse de Neuvic, 1741; — d'une rente de 17 ll. au capital de 350 ll. par Me Léonard Raymond, notaire et procureur de la châtellenie d'Eymoutiers, demeurant au faubourg du Puy d'Ayen, paroisse de Saint-Pierre-Château, 1741. — (La plupart des contrats ci-dessus mentionnés sont accompagnés de quittances et autres pièces justificatives.)

GG. 136. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1743-1764. — Contrats divers. — Constitutions faites en faveur de l'hôpital d'Eymoutiers : d'une rente de 30 ll. au capital de 600 ll. par dame Françoise de Maumont, veuve de Messire Ignace de

Châteauneuf, écuyer, sgr. du Chalard et de Belarbre, demeurant en son château du Chalard, paroisse de Peyrat, 1743; — d'une rente de 100 ll. au capital de 2000 ll., provenant de la fondation de Jean Bourdelas et Antoine Bachellerie, par Me Charles Deveaux, sieur de la Sepière, conseiller du roi au présidial de Poitiers, demeurant au bourg de Linars en Limousin, 1747. — Vente faite par Léonard Ruben à Joseph Ruben-Dumas, chanoine du chapitre d'Eymoutiers, d'une maison sise près la porte St-Psalmet pour la somme de 1000 ll. et 24 ll. de pot de vin, à charge du pain d'aumône dû à l'hôpital, 1748. — Revente de la susdite maison faite par Joseph Ruben-Dumas à Melchior Peyrot, chapelier, pour la somme de 1200 ll., 1764.

GG. 137. (Liasse). — 27 pièces, papier.

1748-1791. — Rentes constituées. — Constitution d'une rente de 100 ll. au capital de 2000 ll., faite en faveur de l'hôpital d'Eymoutiers par Messire Jean de la Grange, chevalier, seigneur de Reniat, (*al.* Reignac), demeurant en son château de Reniat, paroisse de Grandsaigne, « avec promesse de garantie de tous troubles et autres empêchements envers et contre tous à Messieurs les administrateurs d'iceluy [hôpital] soussignés et sieur Cramouzaud, leur scindic » 1748; — procédures de l'hôpital contre le dit sieur de la Grange, pour non-paiement de la rente constituée, 1755-1778; — lettres de M. de Reignac et de Mad. de Tarnac au syndic de l'hôpital touchant le paiement de la dite rente, 1761-1791.

GG. 138. (Registre). — In-folio, 91 feuillets, papier.

1772-1793 (avec mentions régressives jusqu'au XIIIe siècle). — « Liève des revenus de l'hôpital de la ville d'Eymoutiers, à la suitte de laquelle se trouvent la recepte et dépense des comptes que moy Jean de la Bachellerie-Dutheil, chanoine et curé d'Eymoutiers, rends en qualité de sindic du dit hôpital à Messieurs de l'administration composans le Bureau d'icelui hôpital. || *Heureux celui,* dit le saint Esprit, ***qui prend soin des intérests des pauvres. Le Seigneur le delivrera au jour de la désolation***; ***il le conservera, il lui donnera la vie, il le rendra heureux sur la terre et il ne l'abandonnera pas à la volonté de ses ennemis.*** Ces paroles, prises du psaume 40, v. 1 et 2, doivent animer et enflammer le zèle de tout chrétien pour la défense et le soutien des pauvres, surtout des hôpitaux. || L'hôpital d'Eymoutiers est un des plus anciens de la province, comme on se le persuadera facilement par la lecture du [second] article. Pour mettre quelque ordre dans cette liève, je la diviserai en huits (*sic*) articles. Le premier parlera du gouvernement de l'hôpital; le second traitera de son ancienneté dont on administrera la preuve; le troisième article spécifiera et détaillera les revenus de cet hôpital soit en grains soit en argent; le quatrième contiendra ma recepte en grains; le cinquième décrira ma recepte en argent; le sixième article fournira l'état de la dépense que j'ai faite; ensuite j'exposerai l'état des arrérages que feu M. François Cramouzaud, chanoine d'Eymoutiers, a donné au dit hôpital; le septième article aura pour objet l'état de la reprise; on y fera quelques réflexions sur la prescription de certains revenus et effets; le tout pour n'avoir rien à nous reprocher et affin que le Bureau y porte quelque remède, s'il est possible. Enfin, si ma santé et mes occupations me le permettent, je formerai le huitième et dernier article d'un état sommaire des papiers et titres de cet hôpital et de ses meubles ». — Fo 1 ro. Art. I. ***Du gouvernement de l'hôpital.*** « Il existe dans cet hôpital un Bureau d'administration qui, suivant les anciennes délibérations et selon l'usage, doit tenir chaque premier vendredy de chaque mois son assemblée dans la salle du dit hôpital, à une heure après midy. On [n'] a pas besoin de faire avertir pour les assemblées ordinainaires; mais pour les assemblées extraordinaires M. le sindic fait avertir chacun de Messieurs les administrateurs pour le lieu et l'heure de la séance. Tout se conclud à la pluralité des suffrages. Mais dans les affaires de grande conséquence, on ne conclud rien sans de préalable avoir pris l'avis de Mgr. l'évêque de Limoges. On écrit les délibérations sur un livre paraffé par M. le juge du chapitre, dans la mouvance duquel se trouve l'hopital. || Le bureau de l'administration est composé de Mgr l'évêque qui préside lorsqu'il y ait (*sic*) en personne; de MM. les curés de Notre-Dame et de St-Pierre-Château; de MM. les officiers des châtellenies de cette ville, c'est-à-dire des juges et procureurs fiscaux du chapitre et de l'évêché; de deux premiers consuls en charge et de quatre notables qui doivent être nommés par MM. les administrateurs. Il y a aussi un notaire que le Bureau choisit, ainsi qu'un médecin et chirurgien au choix du Bureau. || Le Bureau et la ville nomment un sindic pour régir les affaires de l'hôpital. Anciennement cette nomination se faisoit à la maison de

ville; mais maintenant elle se fait à la salle de délibération. C'est ordinairement un des notables qu'on choisit. MM. les prévosts du chapitre se sont fait un honneur de remplir cette fonction, ainsi que MM. les curés et juges de cette ville. Le sindic doit rendre ses comptes tous les ans, au moins tous les trois ans, dans une assemblée générale duement indiquée et convoquée; et il ne peut recevoir ni placer aucun remboursement des capitaux, ny entreprendre aucun procès sans une délibération qui l'authorise. Suivant une délibération du 19 novembre 1746, où étoit M. de Servientis, vicaire général, il faut que la délibération pour recevoir ou placer des fonds, soit signée au moins de huit administrateurs. (Voiés la page 55 du Livre des délibérations où elle est rapportée.) || L'intérieur de cette maison pour le gouvernement est confié aux soins des dames hospitalières que Mgr l'évêque envoye sur la demande du Bureau qui traite avec elles. Autrefois c'étoit des sœurs de Saint-Alexis (cf. ci-dessous p. 175)(1); aujourd'huy ce sont les sœurs de St-Maixant. (Cf. ci-dessus GG. 83.) Voiés le réglement que Sa Grandeur leur a donné et aux pauvres. Il est aux archives bien relié et datté du 1er mars 1776. Il a été fait à ma requête. Voiés au Livre des délibérations les conventions prises avec les dites sœurs le 26 aoust 1777. || M. le curé de Notre-Dame a l'administration des sacrements et du spirituel de l'hôpital scitué sur sa paroisse; il inhume les cadavres qui se portent d'abord à l'église paroissialle de Notre-Dame. Autrefois il les ensevelissoit à St-Gilles où est le cimetière des pauvres, comme on voit par les anciens comptes de MM. les sindics. Depuis peu on ensevelit les pauvres dans le cimetière de la parroisse, derrière la sacristie. Le dit sieur curé a toujours porté sur les registres de la paroisse les extraits mortuaires des pauvres décédés. || Le nombre des pauvres qu'on reçoit est fixé à 13. On pourra en recevoir dans quelques années quelques-uns de plus. Pour y être admis, il faut que le père ou la mère de celui qui se présente ait été imposé au rôle comme habitant et propriétaire de la dite ville. Ainsi les bordiers et les locataires en sont exclus, et jamais on ne doit les y admettre. On ne doit pas y admettre de furieux. M. Turgot ni Mgr l'évêque n'ont pas voulu permettre d'y admettre Léonet, cordonnier, quelques mouvements que se soient donnés en 1778 et 1779 MM. du chapitre, qui furent obligés de le faire traduire à l'hôpital de Limoges où ils paièrent...... pour sa pension. Mgr l'évêque comme co-seigneur de la ville y contribua. Le dit Léonet mourut au dit hôpital général de Limoges. Nota que M. Turgot, lors intendant de Limoges, blama beaucoup, étant à Eymoutiers en 1769, de ce qu'on avoit reçu à l'hôpital P. Dumont dit Tourtelle qui avoit des momens de fureur. || Suivant la susdite délibération du 19 novembre 1746, le pauvre à recevoir doit être présenté par MM. les curés de Notre-Dame ou du Château et reçu par trois administrateurs, dont un doit être officier de justice, juge ou lieutenant; ou à leur absence par les procureurs fiscaux...... || Il y a une vicairie fondée dans la chapelle de l'hôpital par feu M. Jean Delagrange, prieur d'Anède (*sic pro* Nedde), chanoine d'Eymoutiers et seigneur de Tarnac. Le chapelain est obligé de dire la messe tous les dimanches, à l'heure la plus commode des pauvres; mais par le règlement du 1er mars 1776, il ne doit pas la dire au tems de la messe de la paroisse. M. de la Bachellerie, chanoine, prieur de la Celle, a fait tourner en augmentation de fonds les arrérages de la dite fondation... sans être tenu à un plus grand nombre de messes ». — F° 2 r°. Art. II. *Ancienneté de notre hôpital.* « L'hôpital de la ville d'Eymoutiers a été fondé et doté par les libéralités des habitans. Leur bienfaisance s'est empressée dans tous les tems à augmenter les revenus de cette maison si honorable à l'humanité et si utile au bien public. On ne scauroit fixer icy l'époque de la fondation de cet établissement, la ville d'Eymoutiers ayant été prise, pillée, saccagée et presque entièrement détruite par les Anglais dans le XIVe siècle, comme on peut le prouver par un acte d'appel interjetté par le sieur Tenézaud, chanoine, sindic du chapitre, sur les exactions que le chapitre essuyoit de la part des commissaires établis par Sa Majesté pour la levée des amortissements et des francs-fiefs. Ils exigeoient de MM. du chapitre qu'ils leur fournissent un état circonstancié et détaillé de leurs revenus et des acquisitions par eux faites au profit de leur église. Les chanoines leur expliquèrent qu'il ne leur étoit pas possible de produire d'anciens titres, ni plus anciens que ceux produits lors de la recherche faite au milieu du XIVe siècle pour les mêmes droits d'amortissements. Les raisons qu'allègue le chapitre sont : 1° que leur chapitre existe depuis sept à huit [cents] ans; 2° que pendant les dernières guerres causées par les Anglais, les anciens ennemis du roy et du royaume, la ville d'Eymoutiers fut prise, pillée, presque entiérement détruite et que l'église du cha-

(1) Voy. aussi notre *Invent. des Archives hospitalières de St-Yrieix*, H. 5, lettre de 1761.

pitre fut quasi toute abattue, et furent brulés alors tous les enseignements, titres et registres de la dite église du chapitre et de la ville par conséquent. Ce titre est du 6 janvier 1460. Dans l'acte de composition faite en 1471 entre le chapitre et les commissaires de Sa Majesté au sujet des dits francs-fiefs et amortissements pour les nouveaux acquêts, on répète les mêmes termes sur la prise et saccage de la ville d'Eymoutiers et du chapitre... Quoy qu'il en soit, on peut annoncer avec pleine sécurité que l'hôpital d'Eymoutiers est très ancien, que son existence se perd dans les siècles les plus reculés et qu'il est certain qu'il existoit dans le XIIIe siècle... Par les statuts du chapitre de l'année 1295, il est porté: *Item, statuimus et ordinamus quod hebdomadarius canonicus qui fuerit in nostro generali capitulo, quod debet incipere tertia die post festum beati Martialis. Vocatis duobus canonicis viderit et respiciet vestimenta, libros et alia ornamenta predictæ ecclesiæ et lectos et pannos domus Dei villæ Aentimonasterii.* || Les anciens chapitres généraux de cette église ne prouvent pas moins l'existence de l'hôpital. L'ancien *Livre capitulaire* a les premiers feuillets qui manquent. Mais on lit à la page 9e ce qu'il suit : *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Inceptum fuit nostrum generale capitulum die martis post majus festum beati Martialis anno domini M. CCC IIII^xx^, majori campana, ut moris est, pulsata et missa sancti Spiritus celebrata, presentibus domino Joanne de Courcellis preposito, domino Petro Mathaudi, domino Hugone de Sto Exuperio, domino Joanne Santaudi, domino Guillelmo Chantarelli, domino Petro Amici, canonicis. Et primo fuerunt lecta statuta. Continuatum est capitulum usque ad cras. In die mercurii, presentibus quibus supra, fuit ordinatum et commissum quod dominus Petrus Mathaudi et Joannes Santaudi canonici visitent hospitale domus Dei et faciant inventorium de reliquiis, libris et cappis et aliis ornamentis ecclesiæ...* Le chapitre général de 1381 et 1382, où M. le cardinal de la Chapelle [-Taillefert] étoit prévôt et tenu présent à cause (?) qu'il étoit à la cour de Rome, portent : *Item fuit commissum dominis Petro Mathaudi et Petro Amici ut visitent hospitale domus Dei et faciant inventorium de reliquiis, cappis et aliis ornamentis... Item fuit ordinatum,* dit le chapitre général de 1408, rapporté page 59 du dit *Livre capitulaire*, *quod dominus Joannes Pomelli una cum domino Petro Gregoris* (sic) *et Petro Ouzudre canonicis visitet hospitale et capellam Sti. Egidii et faciet inventorium de lectis.* » — L'auteur cite encore les décisions des chapitres généraux de 1380, 1488, 1588 et 1589. A cette dernière date on constate que l'hôpital est fermé. L'auteur rappelle ensuite une transaction passée en 1481 entre le chapitre, les consuls et les habitants d'Eymoutiers portant : *fuit ulterius actum quod circa hospitale nihil fiet quod sit prejudicium dicti hospitalis, nec etiam a rupe quæ est juxta dictum hospitale usque ad eundum hospitale nihil edificabitur nec fiet, ad finem ut pauperes facilius hospitentur et receptentur in dicto hospitali.* — L'auteur mentionne encore : 1° une autre transaction de 1491 entre le chapitre et les seigneurs de Vieilleville, dans laquelle il est question du Pré de l'hôpital, dont jouit présentement le prieur de St-Gilles, chapelain du dit hôpital; 2° la fondation faite en 1565 par Léonard Romanet, chanoine d'Eymoutiers, de trois vicairies dans la chapelle du dit hôpital. « Il les dote chacune de 5 ll. et demande trois messes par semaine à chaque vicaire, voulant qu'après chaque messe les vicaires se rendent au chapitre dans la chapelle du Sépulchre pour faire une absolution sur son tombeau. Les viquairies ont demeuré vacquantes. MM. du Bureau doivent travailler à faire réduire cette fondation. Mgr. l'évêque l'a promis. Les revenus de ces vicaires sont assis sur de bons fonds, comme on peut le voir par la lecture de ce testament. Ce M. Léonard Romanet est le neveu du fondateur de la vicairie du Sépulchre, à laquelle nomme la maison de Beaune »; 3° divers legs faits à l'hôpital par Louis Brenac, 25 ll., 1569; Martial Leyraud, prêtre, 120 ll., 1578; Étienne Reymond, 5 sols, 1579; Pierre Pradilhon, 11 sols, 1581; Martial Pichard, 50 ll., 1584 (reçu par Pradilhon, notaire); Jean Delhort, une maison, 1587; Marguerite Pasquinot, 45 ll., 1598; Antoine Fargeas, 12 ll., 1600; le sieur de Fougeoles, 90 ll., 1607; Ruben de Valeaux, 20 ll., 1614; Melchior de David, prévôt du chapitre, 60 ll., 1627; Pierre Ponsard, 150 ll., 1630. A propos de la maison léguée par le sieur Delhort, il est dit : « C'est la maison à la place des Bancs dont une chambre est louée 20 ll. aux consuls pour servir de maison de ville et d'école aux jeunes gens qui vont à la petite classe »; 4° une assence faite par les syndics de l'hôpital à Jean Glangeaud d'un jardin sis à St-Gilles, « que les habitants avoient déclos et enlevé les pierres de la muraille pour couvrir les cadavres ensevelis à St-Gilles qui avoient succombé à la peste, laquelle avoit ravagé cette ville et les lieux circonvoisins en 1587. » — F° 4 v° : « Les titres qu'on vient d'analyser démontrent évidemment l'ancien-

neté de notre hôpital, et cette ancienneté doit lui tenir lieu de lettres patentes et le rend habile à recevoir des légats. Les loix du royaume que nous allons articuler, vont établir notre assertion. » (L'auteur cite longuement les édits de 1662 et 1666 et ajoute): « Notre hôpital est donc en règle de ce côté là. Il a eu des ennemis, on ne doit le laisser ignorer, et des ennemis en place et puissants. Le fait suivant va nous l'apprendre. Louis XIII donna en 1612 une ordonnance pour procéder à la réformation de tous les hôpitaux, maladreries, aumôneries et autres lieux pytoyables de son royaume. Pour l'exécution de cette ordonnance, il fut établi à Paris une chambre à laquelle présidoit le grand aumônier, le cardinal Duperron. Le commissaire de M. le grand aumônier fit assigner à la dite chambre de la réformation les sindics de notre hôpital.... Mais cette assignation n'eut pas de suite, parceque MM. les sindics se deffendirent bien et la chambre vit l'utilité de cet hôpital et eût garde à son ancienneté... Notre hôpital ne fut pas délivré de cet orage qu'il en essuya un bien plus violent de la part des ordres du Mont-Carmel et de St-Lazare. Les commandeurs, les chevaliers des ordres du Mont-Carmel demandèrent au roy la réunion de l'hôpital d'Eymoutiers à leur ordre et en conséquence firent assigner à la chambre royalle établie à Paris les sindics de l'hôpital pour voir ordonner la dite union. L'acte d'assignation est du 25 sept. 1675. MM. Bardoulat de Plazanet, trésorier de France, et Ruben de Coursou étoient alors sindics. On ne sçauroit jamais louer assez leur zèle pour l'intérêt de l'hôpital. C'est à leur soin infatigable que notre ville doit la conservation de son hôpital. Ils avoient des adversaires formidables. C'étoient deux ordres respectables par eux-mêmes et qui tenoient à tous les grands du royaume, qui par une conséquence nécessaire avoient [mis] de son côté la faveur et le crédit. Mais n'importe. Une bonne cause bien soutenue vient à bout de tout. MM. de Plasanet et de Lombre animés par l'amour le plus vif du patriotisme, se rendirent à Paris, se ménagèrent la protection de la maison de Pompadour, firent valoir les titres de notre hôpital, démontrèrent son utilité, exposèrent que les habitans l'avoient fondé et dotté et que l'hospitalité y étoit religieusement exercée. Ces motifs firent impression et alloient porter les juges à proscrire la demande des ordres du Mont-Carmel et de St-Lazare lorsque ceux-ci, après près de deux ans de procédures, se désistèrent de leur entreprise volontairement.... Qu'on se souvienne que notre hôpital a toujours été bien connu; que c'est lui qui fit rendre le 4 sept. 1658 un arrêt de règlement au parlement de Bordeaux pour faire rendre compte de leur gestion aux sindics des hôpitaux du ressort. Il y a aux archives un exemplaire de cet arrêt duement publié et affiché... » — F° 6 v°. Art. III. *Revenus en grains.* « Les revenus de l'hôpital étoient fors modiques dans les siècles derniers. La reconstruction et les réparations de cet hôpital coutèrent plus de 1500 ll. dans le XVI° siècle (?), comme on peut s'en convaincre par les prix faits donnés en 1671 et les suivants devant Dutour, notaire... Par la lecture des comptes des anciens sindics, surtout de ceux de MM. Cramouzaud, curé, et de Coursou, juge et subdélégué, on se persuade aisément qu'il a fallu des sommes pour rétablir la maison de l'hôpital... M. Joseph de la Pomélie, prévôt, décédé le 26 novembre 1733 en cette ville, a fait de grandes largesses à l'hôpital. On se contentera de dire icy que presque toutes les anciennes rentes constituées dues à l'hopital proviennent de ses libéralités...... || On ne voit pas que l'hôpital ait eu des revenus en grain avant 1699. Il faut observer qu'il existoit en cette ville une aumône générale qui se faisoit chacun an au jour et fête de l'Ascension de Notre-Seigneur devant la principale porte de Notre-Dame. MM. du chapitre venoient en procession à la dite porte pour y bénir le pain; ensuite les consuls distribuoient ce pain aux pauvres qui se rendoient de toutes parts pour participer à cette aumône. Souvent ceux qui n'étoient pas pauvres en profitoient. On peut s'ymaginer facilement qu'il y avoit beaucoup d'abus à cette distribution. Pour y mettre fin, MM. les prévots, chanoines, curés, officiers de justice, consuls, notables et autres prud'hommes de cette ville délibérèrent le 10 mars 1699, et par cette délibération, reçue Péconet, notaire, ils conclurent unanimement que les pains d'aumône qui se perçevoient et distribuoient chacun an par les consuls au jour de l'Ascension seroient réunis aux autres revenus de l'hôpital et perçus à l'advenir par les sindics du dit hôpital. Une sentence du sénéchal de Limoges, de 1699, avoit préludé à cette délibération. Par arrêt du parlement de Bordeaux, la susditte délibération fut homologuée; l'arrêt date du 28 may 1736 et permet à l'hôpital d'attaquer en première instance à la grande chambre les débiteurs refusans de payer le dit pain d'aumône...... || Suivant toutes les lièves anciennes et nouvelles, Mgr l'évêque de Limoges doit chacun an sur le pré de la Salesse apellé le pré du Château, situé et joignant la fontaine des Pénitents blancs

une tourte. Cette tourte a toujours été très exactement payée. C'est de toute ancienneté qu'elle sert pour faire le pain que MM. du chapitre bénissent le jour de l'Ascension à la porte de l'église de Notre-Dame. Il paroitroit convenable que l'hôpital fournissant le pain, MM. du chapitre envoiassent par leur bedeau ou sergent un morceau de ce pain bénit à chacun de MM. les administrateurs. || Il est bon d'observer que le pain d'aumône est une redevance annuelle et aumoniale dont on peut exiger les arrérages de 29 ans et la courante, comme des rentes foncières...... Ce pain d'aumône se paie de deux manières : en grandes ou petites tourtes, ou petit poids et grand poids. Les petites tourtes ou petit poids ne pèsent que 12 ll. pièce et il en faut six, qui font 72 ll. de poids, pour faire le setier, mesure d'Eymoutiers. Les grandes tourtes ou grand poids pèsent chacune 18 ll. et il en faut quatre pour un setier seigle. Ce pain qui se paye ordinairement en grain est quérable, à ce qu'on m'assure. Il est libre au propriétaire de payer en grain ou en pain. Ces dernières observations sont de M. Jacques Vitet, chanoine et ancien sindic de notre hôpital qu'il avoit administré longtemps. Il mourut en 17.. et légua par son testament, reçu par Raymond, 400 ll. à l'hôpital pour être placées, affin que leur revenu aida à payer les pensions des sœurs qui auroient soin des pauvres... » — F° 8 r°. S'ensuit l'état du pain qui est dû chaque année à l'hopital : 4 setiers seigle par MM. du chapitre sur leur moulin de la Gasne ; un setier seigle par la vicairie de la chapelle du Sépulcre, nommée autrefois la vicairie de M. de Lubersac et maintenant des Romanet, « car c'est Léonard Romanet, chanoine de cette ville, qui l'a fondée en 1560 » ; le dit setier est dû sur un pré du territoire de la Condamine appelé autrefois Pré Gabaraud et maintenant Pré de la vicairie. « Le titulaire actuel de cette vicairie est M. l'abbé de Farsat, ancien chanoine de cette ville, ancien sindic de cet hôpital, aujourd'huy aumônier de Monsieur et grand vicaire de Lombès. Ce M. [de Farsat] écrivit à M. l'abbé de Serre, chanoine, son frère, et le pria de payer les arrérages qu'il pouvoit devoir... » — F° 9 r°. « La communauté des dames de Ste-Ursule a été fondée en cette ville en [1629]. Leur église fut bénite par M. Josias de la Pomélie, prévôt du chapitre d'Eymoutiers et grand vicaire de ce diocèse, le 15 août 1629. MM. du chapitre y firent tout l'office et M. le théologal y porta le sermon qu'il devoit faire comme c'étoit la coutume à Notre-Dame (extrait de l'ancien *Livre capitulaire* commençant en 1582, f° 92 r°, signé Ruben, sindic). Pour fonder cette maison, les Ursulines de Limoges envoyèrent deux dames de leur communauté. On acheta nombre de maisons pour construire les bâtiments de cette communauté, et du nombre des maisons qui furent englobées dans les nouveaux bâtiments fut la maison apellée des Reymond... Cette maison doit chacun an à l'hôpital trois tourtes du poids de 12 ll. la pièce ». || « Le lieu et repaire de la Fonmacaire, paroisse de St-Pierre-Château, devoit à l'aumône de l'Ascension et doit maintenant à l'hôpital chacun an » 6 setiers sur divers prés. Le pré de la Celle doit un setier seigle ; le pré Thibaud appartenant à l'abbé de Neuvialle : un setier 3 quartes et 2 coupes seigle ; le lieu de la Condamine appartenant à M. Ruben de Lombre, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Limoges : 3 setiers seigle ; la vacheresse du Bois-chasle appartenant à M. de la Condamine : 5 setiers 2 quartes 2 couppes seigle ; le lieu de Combas provenant de l'abbé de Tarnac, chanoine, prieur de Nedde, et appartenant à M. Ruben de Coudert : 3 émines seigle ; le pré des Batiers : une émine seigle ; le pré de Guerrevielle : une quarte seigle ; le domaine de M. Meilhac, prieur de St-Priest-Palus : un setier seigle ; le village de Cougneas près Fougeoles, acquis de l'abbé de Neuvialle par le dit sieur Meilhac : un setier seigle ; les lieux de Fougeolles et Ferrecœur acquis par Léonard Meilhac : un setier 3 quartes seigle ; le domaine de Toulondy : 3 setiers seigle ; etc., etc. — F° 19 r°. Art. III bis. *Revenus en argent* : 20 ll. pour le louage d'une maison de la place des Bancs, servant de maison de ville et de maison d'école ; 3 ll. sur le jardin de St-Gilles ; 66 ll. 16 sols dûs par les habitants de Sussac solidairement ; 22 ll. 10 sols par le sieur Joseph Chouviat ; 30 ll. par M. de la Pomélie de Chanerivière ; 7 ll. 10 sols par M. Lesclavard, de Treignac ; 152 ll. par le marquis de Linards : 110 ll. par M. de la Salvanie, de Tulle ; 15 ll. par M. de la Vauxblanche ; 100 ll. par M. de Reignac ; 25 ll. par M. le chevalier de Belarbre de Châteauneuf, demeurant en son château de la Villatte ; etc. — F° 23 r°. Art. IV. *Recette du pain d'aumône depuis* 1773. C'est le détail des revenus en grains détaillés ci-dessus. — F° 30 r°. Art. V. « *Compte en recette* que rend à MM. les administrateurs de l'hôpital de la ville d'Eymoutiers sieur Jean de la Bachèlerie-Dutheil, chanoine, curé du dit Eymoutiers ; » la dite recette allant de décembre 1772 à août 1782. C'est le détail des revenus en argent détaillés ci-dessus. — F° 36 r°. Art. VI. « *Compte en dépense* que rend à MM.

les administrateurs de l'hôpital sieur Jean de la Bachèlerie-Dutheil, » de décembre 1772 à août 1782. — F° 50 v°. « État des arrérages du gros de Champs dont jouissoit M. François Cramouzaud, chanoine d'Eymoutiers († 1777), lesquels arrérages ont été donnés à l'hôpital de cette ville. » *In fine* : « Nota que M. Jean-Joseph Masmoret, docteur en médecine, décédé le 26 novembre 1780, a donné par son testament du 7 septembre 1779, déposé chez Me Fantoulier, aux pauvres de l'hôpital dont il était administrateur, 30 setiers seigle, mesure de la présente ville. Mad. Marie-Anne Masmoret, épouse du sieur Pierre Meilhac, fille aînée et héritière du dit feu sieur Masmoret, a envoyé, le 11 décembre 1780, les susdits 30 setiers dans le grenier de l'hôpital où ils ont été consumés (*sic*) par les pauvres du dit hôpital. » — F° 55 r°. Récapitulation du compte en recette de l'art. V : total 8305. ll. 5 sols. Récapitulation du compte en dépense de l'art. VI : total 8,688 ll. 17 sols. — F° 56 v°. Séance du 7 sept. 1782. Délibération du Bureau approuvant les comptes ci-dessus présentés par le syndic de l'hôpital : « ... Et nous avons tous prié le dit sieur abbé du Theil de vouloir bien continuer son zèle pour le bien des pauvres et pour cela de continuer la charge de sindic, nous offrant tous de le soulager dans ce pénible emploi. Avons aussy réglé et estatué (*sic*) que le Bureau d'administration s'assembleroit extraordinairement deux fois par semaine, le restant de cette année, pour veiller et prendre les moiens de faire rentrer les arrérages ;.... qu'on ne mettroit plus à l'avenir de lit dans la cuisine au dit hôpital et que les trois lits qui y sont, seront transportés dans la chambre nouvellement faite...; que les actions déjà intentées seront incessamment poursuivies, surtout l'affaire touchant la substitution de l'hérédité de feu M. Ruben de Pradilhon, chanoine de cette ville, à Bordeaux pendante depuis environ dix huit mois;... que les 200 ll. que la sœur Auzanet de la congrégation de St-Alaixis, ancienne supérieure du présent hôpital et maintenant supérieure de celuy de Saint-Yrieix (1) [a données à l'hôpital], seroient emploiées par le dit sieur sindic en la réparation des lits des pauvres ; que sur les 200 ll. il en seroit donné, comme il a été fait présentement, 6 ll. au nommé Paien, pauvre du dit hôpital ; le tout conformément aux intentions de la dite sœur Auzanet, à laquelle M. le sindic aura la bonté d'escrire pour la remercier de son bienfait;... que conformément aux règlements en usage du présent hôpital, MM. les administrateurs d'icelluy ne donneront point de billet aux bordiers pauvres qui, depuis plusieurs années, ont quitté les campagnes pour inonder la présente ville, les places de l'hôpital n'estant seullement destinées que pour les pauvres habitans ou artisans domicilliés de cette ville, qui sont portés sur le rolle de cette ville... Ruben de la Vialle, *juge* ; Brunerie, *curé* ; Labachellerie, *juge* ; J. Cramouzaud ; Ruben de Counouille, *procureur fiscal* ; Fantoulier, *procureur fiscal* ; Brenac, *consul* ; Dufrayzeix, *consul* ; Meilhac ; Leyraud, *ancien consul* ; Lavergne ; J. Menot ; G. Rougier ; Daigueperse ; Ducheyron ; Valleriaud ; Dumont ; Ruben, Leyraud, Tunis, Roux, Faure, Descoux, Reymondaud, Tavernier, Menot, Larthe, Mendeix, Cramouzaud et le dit sieur abbé du Theil. » — F° 57 v°. Art. VII. *De la reprise et quelques observations sur certains objets prescrits.* L'auteur mentionne entre autres choses : 1° la fondation faite en 1707 par noble Jean de la Grange de Tarnac, prieur de Nedde et chanoine d'Eymoutiers, d'une messe hebdomadaire en la chapelle de l'hôpital ; 2° la nomination des sieurs Jean Cramouzaud et Jacques Masmoret comme syndics de l'hôpital en 1735. « Il est bon et essentiel d'observer ici que feu M. Cramouzaud, qui a demeuré sindic jusqu'en 1762, époque de sa mort, a fait une liève fort exacte de tous les revenus de l'hôpital » ; 3° la consultation demandée par l'évêque de Limoges à M. Courtain, avocat de Paris, au sujet d'un procès soutenu par l'hôpital devant le parlement de Bordeaux ; la mention du sieur Bardoulat de la Silvanie comme syndic de l'hôpital en 1660 ; 4° l'édit royal de mars 1694 qui créait l'office d'examinateur et auditeur des comptes des marchands et artisans en la ville d'Eymoutiers. « La ville finança la somme de 300 ll. pour cet office, comme on voit par la quittance du 22 octobre 1698... Le revenu annuel de cette petite charge étoit de 9 ll. que MM. les receveurs des tailles payoient. Par acte du 25 novembre 1699, reçu Gaultier, notaire royal, la communauté des marchands de la présente ville fit donation de cet office à l'hôpital. Depuis 1718 ou environ, il paroit par les lièves des anciens sindics que l'hôpital avoit cessé de recevoir les 9 ll. du revenu du dit office d'examinateur et auditeur des comptes... » — F° 62 r°. « Comptes en recette » de Jean de la Bachellerie du Theil, syndic de l'hôpital, pour le dernier exercice quinquennal, d'août 1782 à août 1787. La recette monte à 3849 ll.

(1) Depuis 1771. Voy. notre *Inventaire des Archives hospitalières de Saint-Yrieix*, E, 78, 88, 90. F. 1, 3. G. 2.

Parmi les débiteurs figurent : J. Menot, fermier des octrois de la ville, « pour trois années du louage de la chambre qui sert pour les assemblées de ville, 15 ll. » ; autre Menot, syndic fabricien, 3 ll. « que M. Bardoulat de la Planche a exigé qu'on donne à l'hôpital à cause de quelque arrangement fait au sujet d'une contestation élevée entre le dit sieur de la Planche et le sieur Lamontre, arpenteur-géographe ». — F° 67 r°. « Comptes en dépense » du même pour le dit exercice. Au total 4180 ll. — F° 73 r°. État des comptes de l'hôpital présenté à la municipalité d'Eymoutiers en août 1791. Sans récapitulation. — F° 76 r°. « Compte en recette » du syndic pour l'exercice d'août 1787 à mars 1791. Sans récapitulation. — F° 80 r°. « Compte en dépense » du même pour le dit exercice. Sans récapitulation. — F° 85 r°. « Compte en recette » du même, de septembre 1791 à février 1793. Au total 1007 ll. — F° 87 r°. « Compte en dépense » du même pour le dit exercice. Sans récapitulation.

G⁶. 189. (Liasse). — 4 pièces, parchemin, dont un cahier in-8°, 8 feuillets ; 11 pièces, papier.

1660-1738. — Procédures pour l'hôpital d'Eymoutiers : contre Pierre de Romanet, écuyer, demeurant au château d'Aubour (?), débiteur d'une rente de 15 ll. provenant du legs fait en 1565 par Léonard de Romanet, chanoine, et dont les arrérages montent à 1635 ll. L'hôpital est représenté par Mᵉ Pierre Bardoulat, sieur de Plazanet, trésorier de France, et par Mᵉ Pierre Ruben de Lombre, lieutenant des deux juridictions d'Eymoutiers, syndics en charge, 1660 ; — contre les sieurs grand vicaire, commandeurs et chevaliers de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem qui avaient poursuivi la réunion des biens du dit hôpital à leur ordre. L'arrêt de la Chambre royale séant à l'Arsenal porte homologation du désistement donné par MM. de St-Lazare. L'hôpital est représenté par Mᵉ Barthélemy Rivière, avocat au parlement de Bordeaux et intendant des affaires de M. le marquis de Pompadour, « demeurant ordinairement à Treigniac en Limousin, estant de présent à Paris, logé rue des Noyers en la maison où pend pour enseigne le *Chapeau rouge*, parroisse St-Estienne-du-Mont », au nom des sieurs Plazanet et Ruben de Lombre, syndics, 1677 ; — contre Pierre Gaultier, notaire, détenteur de titres que revendique l'hôpital, 1710. La requête des syndics de l'hôpital à l'intendant de la Généralité explique les circonstances du procès : «...... Remontrent à Vostre Grandeur que le nommé Parneyx, pauvre estropié, natif du village de Chassal, parroisse d'Aougne (*sic*), auroit mandié son pain pendant quelque temps en la susdite ville [d'Eymoutiers], couché sur un fumier et sur ce qu'il représenta au[x] suppliant[s] et autres administrateurs du dit hospital que Mᵉ Jean Gaultier, curé d'Aougne, l'avoit induit à consentir à une cession en faveur de Mᵉ Pierre Gaultier, notaire royal, son frère, de certains droitz qui luy estoint obvenus par le decez de Jeanne Voisin, sa femme, après l'avoir entendu en confession, sous la promesse verballe de luy fournir son nécessaire et sans l'avoir effectué ; qu'il estoit en sentiment de revoquer la ditte cession, de faire tourner tous les fruitz d'icelle en faveur du dit hospital pourveu qu'on l'y fist nourrir et soigner, en sorte que le dit supliant (l'hôpital) accepta l'acte des susdits droitz qu'il fit signifier au dit sieur Gaultier et ensuitte fist porter le dit Parneyx à l'hospital ou il a esté nourry et soigné jusques à son decez... » Dans un autre acte Léonard Parneyx est dit natif de Pleinartige et marié à Charlotte Voisin du village de Chassas. Il était allé à Augne « pour y faire ses pasques » ; — contre noble Jean de la Grange, prieur de Nedde et chanoine d'Eymoutiers, pour non-paiement des rentes dues par le dit Jean de la Grange comme héritier de Melchior de la Grange et Philippe Ruben, aussi chanoines. L'hôpital est représenté par Mᵉˢ Jean Péconnet, notaire royal, et Jean Lafaye, arpenteur, tous deux syndics en charge, 1710 ; — contre les débiteurs du pain d'aumône, 1736. Un arrêt du parlement de Bordeaux, rendu à la requête de Jean Cramouzaud et Léonard Bonneval, bourgeois et marchands, syndics du dit hôpital, porte homologation d'une délibération des bourgeois et habitants d'Eymoutiers, du 10 mars 1699, insinuée en 1710 à la requête des syndics de l'hôpital Jean-Chérubin Cramouzaud, docteur en théologie et curé de Notre-Dame, et Pierre Ruben de Conijou (*sic pro* Coursou), juge des juridictions d'Eymoutiers, et y rapportée : «..... Dans la salle prévotalle de la ville de Moutiers où se sont extraordinairement assemblés au son de la grand cloche de Nostre-Dame, suivant l'uzage et manière accoutumée quand il est question de délibérer sur les affaires publiques et qui regardent la dite ville, ont esté présents..... Millaud Séguret, docteur en théologie et prévôt du chapitre, Jean Delagrange, sgr. de Tarnac, Philippe de Ruben de Nouvialle (et autres chanoines du chapitre), tous bache-

liers en théologie, Me Louis Gautier et Pierre Vitet, aussy bacheliers en théologie et curés des parroisses de Notre-Dame et St-Pierre-Château, noble Antoine de Ruben de Lombre, escuyer, sieur de Lavialle, Pierre de Ruben de Lombre, sieur de Coursou, juge châtelain de la susditte ville, Me Jean Ruben des Hors, Me Psalmet Masmoret, apothicaire, tous deux sindicqs de l'hôtel-Dieu de la susdite ville, Mes Pierre Dumont et Jean Lamaire, procureurs fiscaux du dit Émoutiers, sieurs Pierre Dumont, Jean Raymond, Léonard Bourdicaut, consuls de la presente année et faisant pour sieur Jean Bachellerie, absant hors de province,..... Jean Dutour, notaire royal, Léonard Vitet, docteur en médecine,...... Jean Lavergne, notaire..... Pierre Pichard, sieur de la Virolle, bourgeois et marchands et prud'hommes, et plusieurs autres habitans de la susdite ville, faisans la majeure et plus sène partie de la ditte communauté de Moutiers..... lesquels après avoir meurement délibéré sur les moyens qu'on devoit prendre pour le soulagement des pauvres de la présante ville tant pour cette année que pour l'avenir, sont convenus d'une commune voix et commun sentiment que le pain appellé de l'aumône de l'Assention, deu annuellement par plusieurs particuliers habitans des parroisses de Notre-Dame et St-Pierre-Château, conformément aux liefves insérées dans le livre appelé de la ville, et qui de tout temps..... a été distribué dans une aumône généralle qui se faisoit par le ministère des sieurs consuls de cette ville..... seroit doresnavant amassé et demandé annuellement aux redebvables par MM. les sindicqs du dit hôtel-Dieu et tels autres qu'on eslira pour leur ayder..... pour servir de secours et plus grand subsistance aux pauvres de cette ville qui souvent sont réduits dans le besoin extrême..... Auxquels pauvres du dit Émoutiers la susdite aumône de l'Assention n'estoit que d'un fort petit soulagement, soit parce que les pauvres étrangers qui s'y trouvoient à ce jour de la distribution en recevoient la meilleure partie, soit encore parce qu'ils consommoient dans un jour une subsistance qui pourra leur suffire, estant bien distribuée, pendant plusieurs semaines..... »; — contre M. Laurent David Rigaudie, sieur de Lespinasse, demeurant à Nedde, pour arrérages de rente, 1738. — État des procédures de l'hôpital, de 1681 à 1735.

GG. 140. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1710. — Requête des administrateurs de l'hôpital d'Eymoutiers à l'intendant de la généralité de Limoges pour obtenir contrainte contre les débiteurs, [1710] : «..... Remonstrent à Vostre Grandeur que divers particuliers doivent annuellement certaine quantité de pain esnoncée en des recognoissances et lièves faites à ce sujet. D'autres doivent des rentes en argent, des interetz de plusieurs sommes capitalles provenant de leguatz, dons et autres bienfaitz à l'hospital..... à raison de quoy il y a eu une sentence rendue en 1659 et des apointemens en 1695 au seneschal de Limoges, qui condamnent la majeure partie des redevables à payer ce qu'ilz doivent, notamment Mrs Pichard de l'Église-au-Boys, De la Jobert, escuyers, De la Salvanie, trésorier de France, dame de Nouvialle, le baron de Tarnat et autres, contre lesquelz il n'est pas possible de trouver d'huissiers ny sergent qui veuille les contraindre en vertu des dittes sentences, apointemens ou autres actes, à cauze du crédit et authorité; en sorte que ne recepvant aucun revenu des susdictz ny des autres redebvables du dit hospital, ilz (les administrateurs) ne peuvent secourir le nombre des pauvres que ce mauvois temps fait paroistre, surtout s'il faut essuyer divers procez dont ilz sont menacez par des appellations que les redepvables se jacttent de vouloir faire au préjudice des titres aucthentiques qui les obligent à ce dont on leur demande ». Réclament que les débiteurs soient contraints à payer « par garnison, vente et executions de leurs meubles; à ces fins enjoindre à Ruben et Lavergne, huissiers de la ditte ville d'Émoutiers, et à tous autres huissiers et sergens de ce faire, o (avec) salaire compétant; mesme enjoindre aux officiers des troupes qui sont en quartier d'hiver en la ditte ville d'Émoutiers, de fournir aux ditz huissiers nombre de cavaliers suffisant pour establir la ditte garnison et faire les executions qu'il appartiendra, sous l'offre qu'on fait de payer leurs journées. » Suit une décision conforme, signée CARRÉ DE MONTGIROU, faite à Limoges, 1710.

GG. 141. (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont un cahier in-8°, 12 feuillets; 51 pièces, papier.

1740-1760. — Procédures pour l'hôpital d'Eymoutiers : contre Louis Brice, bourgeois, pour arrérages de rente, 1740; — contre Messire Claude-Joseph de la Grange, chevalier, seigneur baron de Tarnac, comme héritier de Messire Jean de la Grange, prieur de Nedde et chanoine d'Eymoutiers, son oncle et légateur, 1742 et ss.; — contre Joseph Comte,

bourgeois de Louzat, paroisse de Nedde, en la juridiction des RR. PP. Bénédictins de Solignac, pour arrérages de rente, 1758; — contre Léonard Dejayet, sieur de Lavergne, fermier et régisseur des biens de Messire Antoine de Maumont, écuyer, sgr. de la Rebérie, demeurant à la Croisille, pour arrérages de rente, 1759. (Sous la même date figure un arrêt du parlement de Bordeaux portant contrainte contre les débiteurs de l'hôpital); — contre les sieurs Lebrun, du lieu de la Terrasse, paroisse de Meillars, pour non-paiement d'une rente obituaire de 2 ll. 10 sols, 1769.

GG. 142. (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1763.-1779. — Procédures pour l'hôpital d'Eymoutiers : contre Me Pierre Desclaux, juge de la juridiction de Sussac, et Joseph Chouviat, bourgeois, pour non-paiement des rentes par eux dues, 1769 et ss. L'hôpital est représenté par Me Antoine Martinerie, chanoine du chapitre et syndic en charge; — contre le sieur Brice, bourgeois, demeurant à la Geneste, pour non-paiement d'une lettre de change de 297 ll. 3 sols, par devant la juridiction consulaire de Limoges, 1773; — contre le sieur Joseph Chouviat, bourgeois, pour non-paiement d'une lettre de change de 190 ll. et d'une autre de 260 ll. par devant la juridiction consulaire de Limoges, 1776 et 1779; — contre Jacques Meilhac, marchand, pour arrérages de la rente par lui due sur le domaine des Hors, 1778 et ss.; — contre le chapitre d'Eymoutiers pour non-paiement de la rente de 4 setiers seigle qu'il doit sur son moulin de la Gasne, 1779.

GG. 143. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1780. — Procédures pour l'hôpital d'Eymoutiers: contre Jérôme Desclaux, bourgeois, comme héritier de Pierre Desclaux, son père, ci-dessus intimé, pour non-paiement d'arrérages de rente montant de présent à 334 ll.; — contre Léonard Meilhac, pour non-paiement d'une rente de 1 setier 3 quartes seigle qu'il doit sur le lieu de Fougeolles; — contre Gautier de la Varache, Antoine Menot et autres débiteurs pour non-paiement du pain d'aumône.

GG. 144. (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1781-1788. — Procédures pour l'hôpital d'Eymoutiers : contre Messire Antoine de Châteauneuf, chevalier, demeurant en la paroisse de St-Julien-le-Petit, pour non-paiement de la rente par lui constituée, 1781; — contre Pierre Labachellerie de Fougeolles, avocat en parlement, comme héritier de Philippe Ruben qui avait légué partie de ses biens au dit hôpital, 1785; — contre le sieur Brice, demeurant à la Geneste, pour non-paiement d'une lettre de change de 180 ll. 13 sols, par-devant la juridiction consulaire de Limoges, 1788; — contre Messire Augustin de Maulmont, chevalier, sgr. de la Ribérie, pour non-paiement d'une lettre de change de 1,581 ll., 1788.

GG. 145. (Registre). — In-4o, 6 pages, papier.

1787-1793. — « Registre pour servir au Bureau de direction de l'hôpital de la ville d'Eymoutiers et aux délibérations d'iceluy; lequel a été cotté et paraphé par nous, Jean-Baptiste de Labachellerie, seigneur de Lafaye, avocat en parlement et juge des châtellenies de la présente ville ». — P. 1, séance du 23 aout 1787 : vérification et approbation des comptes présentés pour le dernier exercice quinquennal par Me Jean de la Bachellerie du Theil, prêtre, docteur en théologie, chanoine honoraire, curé d'Eymoutiers et syndic de l'hôpital depuis le mois de décembre 1772. La recette des cinq années échues monte à 3,849 ll. 7 sols; la dépense à 4,180 ll. 18 sols. « D'où il résulte qu'il est légitimement dû au dit sieur rendant compte la somme de 331 ll. 11 sols.... Avons statué et arrêté que M. l'abbé du Theil, syndic, prendroit sur le premier argent qui rentreroit les 331 ll. 11 sols, excédent la recette et qu'il a avancés pour le dit hôpital..... Avons aussy délibéré, statué et convenu qu'on nommerait des administrateurs pour remplir la place de ceux qui sont décédés et que le Bureau s'assembleroit chaque semaine, le mercredy, pour prendre les moyens nécessaires pour procurer la rentrée des arrérages qui sont dus au dit hôpital, soit en argent, soit en grains et pain d'aumône..... » La Bachellerie de Lafaye, *juge*; La Bachellerie de Fougeras, *lieutenant*; Ruben de Counouille, *procureur d'office*; Fantoulier, *procureur fiscal*; Meillac, *consul*; Daiguebperse, *consul*; Revier, *consul*; J. Menot, *consul*. — P. 3, séance du 28 juin 1788 : « ..... S'est présenté M. Louis Labesse, bourgeois, demeurant au lieu de Pédeyneix, paroisse de Bujaleuf, lequel a exposé à l'assemblée que, comme héritier de feu M. J.-B. Labesse, son père, icelui héritier de feu sieur François Bourdicaud, sieur de Pédeneix,

il devoit au présent hôpital une rente constituée au capital de 600 ll. et au revenu de 30 ll... A demandé à venir à compte des arrérages de la dite rente constituée..... montés à 480 ll. » — P. 5, séance du 25 août 1791, « en l'hôtel commun de la ville d'Eymoutiers où avoit été convoquée une assemblée du conseil général de la municipalité et où étoient assemblés le corps municipal, les notables et les administrateurs de l'hôpital de cette ville soussignés » : vérification et approbation des comptes présentés pour le dernier exercice quatriennal par M. Jean La Bachellerie, syndic de l'hôpital et maire d'Eymoutiers. La recette des quatre années échues monte à 2,903 ll. 18 sols ; la dépense à 4.393 ll. 14 sols. Reste dû au syndic la somme de 1,489 ll. 16 sols qu'il est autorisé à prendre sur les premiers fonds à rentrer. RUBEN DE COUNOUILLE ; LIMOUSIN ; J. MENOT ; DULAC, *procureur syndic de la commune* ; P. MEILLAC ; CRAMOUZAUD aîné ; RICHARD ; autre MEILHAC ; LAMONTRE ; autre MEILHAC , LAVERGNE, *secrétaire général*. — P. 6, « arrêté le présent registre ce jourd'huy, 10 septembre 1793. *Ne varietur.* »

GG. 146. (Liasse). — 30 pièces, papier.

1738-1791. — Comptes divers. — État des sommes payées à l'hôpital par Joseph Comte, bourgeois de Louzat, en vertu d'une constitution de rente, 1738-1759. — État des sommes payées par les tenanciers de Sussac, 1761. — État des « arrérages du gros du canonicat de feu M. François Cramouzaud, chanoine, lesquels arrérages ont été donnés à l'hôpital d'Eymoutiers, » 1778. — Deux mémoires des remèdes fournis à l'hôpital par le sieur Tavernier, chirurgien, de 1770 à 1791.

GG. 147. (Liasse). — 20 pièces, papier.

1746-1789. — Lettres diverses adressées au syndic ou aux administrateurs de l'hôpital d'Eymoutiers touchant les affaires de l'établissement, par le sieur Monceau, ancien curé de Peyrat et de St-Jullien, 1746, dame Lhermitte de Rempnat, 1761, etc.

GG. 148. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1572. — Pièces diverses : dîmes. — Sommation faite par vénérables Mes Pierre Brenac, syndic, Léonard Romanet et Martial Boyer, prévôt de St-Viance, tous trois chanoines prébendés de l'église collégiale d'Eymoutiers, à Guilhen Ribière et Jean de Charnalias, habitants de la Sécaune, tant au nom du chapitre qu'au nom des consuls d'Eymoutiers, d'exhiber toutes les gerbes nouvellement moissonnées pour payer la dîme due « ès champs communaux de cette ville [d'Eymoutiers], pays nouvellement ouverts, que les dits se sont efforcés d'abouner ..... Et attendu que les dites gerbes ont été déplacées sans les appeler, le dit bled doit être confisqué et condamné en l'amende ». Néanmoins les parties transigent. (Il n'est point fait mention de l'hôpital d'Eymoutiers dans cet acte.)

GG. 149. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1700. — Pièces diverses : procédure. — Arrêt du parlement de Bordeaux déboutant Martial Champeau, bourgeois d'Eymoutiers, de l'appel par lui interjeté d'une sentence du sénéchal de Limoges, qui reconnaissait un droit de passage sur certaines terres non dénommées en faveur de noble Jean Lagrange, prieur de St-Martin-de-Nedde et chanoine d'Eymoutiers. (Il n'est point fait mention de l'hôpital d'Eymoutiers dans cet acte.)

GG. 150. (Brochure). — In-4°, 63 feuillets imprimés.

1785. — Pièces diverses : procédure. — Jugement du parlement de Bordeaux confirmant la sentence de décret rendue par le sénéchal de Limoges en faveur de Jean-Baptiste Chapelle, vicomte de Jumilhac, comte de St-Jean-Ligoure, capitaine-lieutenant de la gendarmerie et chevalier de Saint-Louis, contre le sieur de Gain, marquis de Linards, touchant le paiement des rentes et dîmes dues sur les villages et ténements de Pont-de-Burcq, Sallas, Salletas et Médas. Parmi les parties intimées figurent encore : Jean-Louis Chaussade, juge, *alias* notaire de Linards ; Martial de Labachellerie, chevalier, marquis de Châteauneuf, capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; la dame de Livenne, veuve du marquis de Linards ; Grégoire Garraud, fermier judiciaire actuel des biens saisis réellement au préjudice du feu sieur marquis de Linard » ; Jacques Mosnier, « bourgeois, ci-devant bailliste judiciaire de la terre de Linard et fief de la Salle » ; Henri de Labachellerie, « ancien postulant de la juridiction de Linard, comme ayant fait les fonctions de procureur d'office, la charge vacante » ; Marianne de Gain, fille de Messire François-Charles de Gain,

vivant chevalier, marquis de Linards, et de dame Anne-Judith de la Baume de Forsat, « la dite Marianne de Gain religieuse de l'abbaye royale des Alloix, assistée de la dame procureuse de la dite abbaye » ; Messire Antoine de Lasagerdie de St-Germain, conseiller du roi en la cour ; Jacques de Labachellerie, écuyer, prêtre et chanoine du chapitre d'Eymoutiers ; Pierre de Gain, chevalier, comte de Saint-Jean de Lyon, fils de feu Messire Annet-Charles de Gain, marquis de Linards, et de dame Anne Perry de St-Auvent ; M[e] Denis-Hyacinthe Deslix père, procureur en la cour ; Martial de l'Épine, écuyer, seigneur de Masneuf, subdélégué de l'intendance de Limoges, « au nom et comme syndic temporel des dames religieuses du couvent de Ste-Ursule de la ville de Limoges » ; Jean de Labachellerie du Theil, prêtre, syndic de l'hôpital d'Eymoutiers ; Jean du Hautier, chevalier, seigneur de la Brugière, capitaine de cavalerie au régiment de Penthièvre ; dame Marie-Anne de Mihomandre épouse de Martial de Labachellerie ci-dessus nommé, comme héritière de feu dame Marie-Agnès de Guiton du Tranchard, marquise de Châteauneuf, veuve de Messire François Duchey ; André Pouyat, négociant à Limoges ; Jean-Pierre de Gain de Linards, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et de l'ordre de St-Louis, commandeur de Pauilhac ; dame Marie Despinet, épouse de Messire Jean-Baptiste Montantin, écuyer, seigneur de Chamaignac ; Joachim Boudet cadet, bourgeois et négociant de Limoges ; Claude de Bosredon, seigneur de Combrailles et de Boisgillet, vicomte de Lamothe et autres lieux, exempt des gardes de Sa Majesté, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre de St-Louis ; François Joly, négociant d'Angoulême ; Jean-Marie Bauzy, « chevalier, colonel au service des États-Unis de l'Amérique, cessionnaire de Jacques-Pierre-François Habaut, maître maçon à Paris, celui-ci cessionnaire de Messire Jean-Claude de St-Mesme-Desmart, capitaine de cavalerie, gouverneur des pays de Monseigneur le compte d'Artois, seigneur de Mesme, de Rouages et autres lieux » ; Fourni du Frêne et Aubé, syndics des créanciers de Marie-Michel-Jacques Pomier-Duverger, écuyer, huissier de la chambre du roi ; les sieurs Leclerc et C[ie], négociants de Brive ; Francois Vergne, de Felletin ; Jean Terrasson, chevalier, seigneur de Mourleau, tant pour lui que pour Cyprien-Gabriel Terrasson, chevalier, seigneur de Moulidas et de l'ordre de St-Louis ; François de Mallet, chevalier, seigneur de Lagarde, dame Jeanne-Élisabeth Terrasson, son épouse, tous quatre héritiers de Messire Cyprien-Gabriel de Merée d'Engueville, conseiller clerc au parlement de Paris : Jacques Gain, baron d'Enval, seigneur de Teyssonnière, les Goursolles et autres places, donataire universel de feu Messire François de Gain de Linards son oncle, en son vivant maréchal de camp ; Jean Vitté, maître sellier de Limoges ; Léonard Prabounaud dit La Jeunesse, marchand cabaretier ; Léonard Dunouhaud, « donataire contractuel d'Antoine Delaurent, son oncle, ancien domestique du dit feu sieur marquis de Linard » ; le baron d'Ujaille de Chaverivière ; Étienne Pouret, dit Cadet, marchand boucher de Limoges ; Jean-Baptiste Villevialle, chirurgien, juré du bourg de Linards ; Fray-Fournier, « maitre en chirurgie » ; Guillaume Andreaud, garde-chasse du marquis de Linards ; Jean-Michel Avanturier et Joseph Avanturier, marchand de Limoges ; Léonard Menot, marchand boucher ; Léonard de Gères, bourgeois de Bordeaux, et plusieurs bourgeois non autrement qualifiés. (Il n'est point fait mention de l'hôpital d'Eymoutiers dans cet acte.)

Département de la Haute-Vienne.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790.

Supplément à la série E. — Archives communales.

VILLE DU DORAT

GG. 1. (Registre). — In-4°, 157 feuillets ou pièces intercalaires, papier.

1674-1699. — Paroisse de St-Pierre, — Curés, J. Jevardat, Rabilhac, J. Aubugeois; vicaires, J. Junien, Goumethon, chanoine, et J. Guérin. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1674, 22 nov., *obiit dominus Joseph* Aubugeois, *hujus civitatis judex;* — 28 nov., *natus est Johannes, filius Claudii* Beaubeyrol...... *Patrinus fuit Johannes* Duchamp, *lapicida... qui nescit signare;* — 1675, 14 janv., *natus est Johannes, filius honorabilis magistri Ludovici* Maurat, *pharmacopolæ..... Patrinus fuit venerabilis Joannes* Faulconnier, *presbiter, prior Pontis Sti Martini ac rector Sti Petri* de la Trimouille, *subsignatus;* — 17 janv., *obiit Catharina* Siccari, *mendicans, eademque die fuit sepulta;* — 23 janv., *nata est Henrica, filia domini Anthonii* de la Josnière, *judicis ac senescalli hujus urbis et territorii Doratensis.* Présent *Henricus* de Roffignac, *canonicus Doratensis;* — 2 fév., *benedictionem nuptialem receperunt magister Martialis* Dumas, *filius Jacobi* Dumas *et Leonardæ* Merlaud, *conjugum, et Maria* Bertrand, *filia quondam Melchioris* Bertrand, *notarii, et Catherinæ* Veyrinaud; *premissis tribus denunciationibus et facultate venerabilis rectoris Ste Hilarii* de Brigueil; — 14 fév., acte signé Robert, *succentor et canonicus;* — 23 avril, *fuit baptisata Margarita, filia spuria cujusdam pauperculæ nomine Annæ, cujus cognomen ignotum erat. Patrinus fuit Anthonius* Calaiet *et matrina Margarita* de St-Martin, *quorum nullus signare novit;* — 29 avril, *natus est Joannes filius Josephi* Jousseaume, *notarii regii;* — 13 mai, *benedictionem nuptialem receperunt Joannes* Butaud, *chirurgus.... et Margarita* Herbert; — 29 mai, *benedictionem receperunt dominus Laurentius* de la Bussière, *dominus* du Puichaumet, *et domicella Maria* Aubugeois, *servatis omnibus Ecclesiæ ceremoniis; — patrino Josepho* Boucheul, *patrono;* — 14 juin, *nata est Margarita, filia Joannis* Teytaud, *mercatoris.... Patrinus fuit Joannes* la Mothe, *chirurgus;* — 20 juin, *obiit Margarita* Mérigoux..... *sepulta fuit coram Joanne* Camus, *pharmacopola;* — 3 juillet, *natus est Joannes, filius honorabilis Joannis* de la Josnière, *castellani judicis regii et domini* des Loches, *et domicellæ Mariæ* de Juhe, *conjugum. Patrinus fuit honorabilis Joannes* de la Roche, *dominus* de Rivareix; *matrina domicella Francisca* de Bersac, *subsignati;* — 7 juillet, bapt. de Joseph, fils

de Jean Guillou, marchand. ... Parrain, Joseph Aubugeois, sieur de Villechenon, habitant de Magnac. J. RABILHAC, *curé et théologal;* — 8 juillet, bapt. de Marguerite, fille de Me François Pinaud, sieur d'Esplas, docteur en médecine, et de delle Françoise de Bersac, sa femme..... Parrain, noble Christophe de Juhe; — 30 juillet et ss., actes signés L. MICHEAU, *prêtre, chanoine semi-prébendé;* — 22 août, bapt. de Catherine, fille de Jean d'Aubusson, huissier, et de Jeanne Rivaud, sa femme, « estant née hier au chasteau, fauxbourg de ceste ville du Dorat »; — 24 août, ent. d'Anthoine de Bourdeau, décédé à la maison-Dieu, âgé d'un an; inhumé au cimetière de hors la ville; — 25 août, bapt. de Joseph Silvain, fils d'Anthoine Silvain, maçon... Parrain, maître Joseph Aubugeois, sieur de Mosnime; — 29 août, bapt. de Jean, fils de Jacques Peyraud, laboureur... Parrain, honorable maître Aubugeois, avocat, sieur de Chassat; — 22 sept., ent. de Michel Boutinon, âgé d'environ 3 ans, décédé au faubourg du château; inhumé au cimetière du Dorat, sa parroisse..... Présent, maître Michel Desbrousses, notaire; — 15 oct., bapt. de Magdeleine, fille de maitre Joseph Aubugeois, sieur de Mosnime et de damoiselle Marie Junien, « estant née hier en la ville du Dorat, a esté baptisée par moy soussigné. A esté parrain maistre Jean Aubugeois, sieur de la Ville du Bosc, et marraine damoiselle Magdeleine Junien »; — 24 oct., bapt. de Joseph Charpantier, fils de Dauphin Vigneron et de Marguerite Drouillard. « A eu pour parrain maistre Joseph Marcoulx, sieur de la Choutte, advocat; » — 21 nov., bapt. de Pierre Fayaud, « fils de maistre Aignel Fayaud, advocat, estant née hier en la rue de Vauxdieux.... A esté parrain vénérable homme Messire Pierre Binier (?), prestre, chanoine de l'église de céans, et marraine damoiselle Marie Fayaud »; — 21 nov., ent. de Mathurine, fille de François Prévost, avocat; — 21 nov., ent. de Catherine Philippe, fille de Joseph Philippe, lieutenant criminel au siége royal du Dorat; — 2 déc., ent. de Susanne Philippe, munie des sacrements. « Ont assisté au convoi maistre Joseph Philippe, conseiller du roy et son lieutenant criminel en la sénéchaussée de la Basse-Marche »; — 24 déc., ent. de Claude Souvent, décédé à l'hôtel-Dieu. « Ont assisté au convoi maistre Jacques Vacherie, advocat, et Jacques Camus » ; — 1676, 12 janv., mar. de Gabriel Marsandon, laboureur, demeurant au village du Grand-Champ au Dorat, sa paroisse, avec Magdeleine de Chassat.... « les fiançailles faites auparavant et les bans solennellement publiés sans aucune opposition canonique »; — 30 janv., bapt. de Marie-Anne-Ignace Vételay, fille d'honorable maître Joseph Vételay, sieur de Bort, conseiller du roi au siège du Dorat, et de damoiselle Anne Vacherie ses père et mère, « estant née hier à la porte de la basse ville. A esté parrain honorable maistre Jean Rampin, advocat au Dorat »; — 30 janv., bapt. de Jean, fils de Joseph Butaud, maître chirurgien, « estant né hier en la ville du Dorat »; — 17 fév., bapt. de Jacques du Thourny, fils de maître André du Thoury, notaire royal, « estant né hier en la ville du Dorat »; — 4 mars, bapt. de Jean, « né d'un père inconnu, illégitimement, et de Anne Massé, sa mère, en la ville du Dorat »; — 18 mai, ent. de Magdeleine, fille de Me Pierre Descoutures, praticien; — 2 juin, bapt. de Jeanne, fille de Me Jacques Vérinaud, chirurgien de la présente ville; — 6 juin, bapt. de Jacques, fils de M. Étienne Villebart, sergent royal. « Estant né en cette ville, a eu pour parrain Me Jacques de Nesmont, advocat au Parlement »; — 4 juillet, acte signé R. DE MARANS, *abbé du Dorat;* — 11 août, mar. de Jacques Chaud, sieur de la Meynérias, fils d'honorable Me Mathurin, juge sénéchal de Château-Ponsac, par paroles de présent avec demoiselle Dauphine de la Coste, fille de Me François, avocat, sieur de la Bachellerie; — 18 août, ent. de Simon Chesne, sieur de la Bussière, procureur fiscal du Dorat. « A esté inhumé en l'église de céans. Ont assisté au convoi vénérable Messire Joseph Chesne, chanoine de céans, et honorable maistre François Chesne, sieur du Massif, juge châtelain du Drier (Adriers?)»; — 1er sept., ent. de Jean Maurat, « vivant, advocat et substitut du procureur du roy en ce siège de la Basse-Marche, en présence de M. Louis Maurat, apothicaire, son frère »; — 3 sept., ent. de M. Jacques Desmarès (?), « ancien choriste de la présente église, après environ 64 ans de service dans la dite église; a esté enterré dans la présente église par permission spéciale »; — 7 sept., bapt. de Marie-Antoinette Marcoulx, fille d'honorable maître Joseph Marcoulx, sieur de Choute, avocat. « A eu pour parrain maistre Anthoine Marcoulx, sieur de Branle, et dame Marie Best, veuve d'honorable M. Jean Jevardat, avocat »; — 18 sept., ent. de Marie, fille de M. François Pinaut, sieur d'Esclat (*alias* Esplat), docteur en médecine; — 20 oct., ent. de Jeanne Aubugeois, fille d'honorable maître Jean Aubugeois, docteur en médecine, et de damoiselle Marie de Reymond. « Ont assisté au convoi le dit sieur Aubugeois

et honorable maistre Jean Reymond, conseiller en ce siège du Dorat »; — 21 oct., ent. de Pierre Renart, fils de Louis Renart, maître chirurgien; — 26 nov., parrain, Mᵉ Henri de la Motte-Roffignac, « docteur de Sorbonne, prieur commendataire de St-Jean des Escrousilles et chanoine de céans; marraine, dame Marie Delage, épouse de M. le lieutenant général »; — 13 déc., ent. de Jacques Robert, sieur du Bost de Lavaud. Ont assisté au convoi Pierre de Robert, président et lieutenant général au siège royal de la Basse-Marche, et Paul de Robert; — (Les années 1677-1679 manquent); — 1680, 3 fév., mention de François Pinaud, docteur en médecine; — 18 mars, ent. de damoiselle Jeanne Aubugeois, femme de M. Jean Neymond, sieur de Villemacheix. « A esté enterrée munie des saints sacrements en présence des choristes soussignés »; — 2 avril, bapt. de Gabriel, fils de Jean Paillou, notaire; — 12 mai, bapt. de Jean-Israël, fils de Jean Marchadier, maçon, et d'Anne Broussaud, sa femme. « A esté baptisé par moi, prestre chanoine soubsigné..... Son parrain a esté Jean-Israël de la Josnière, fils d'Antoine, juge séneschal et royal de la ville du Dorat, et marraine damoiselle Marguerite de la Chausme, fille de Gabriel, bourgeois, lesquels enquis ont déclaré ne sçavoir encore signer »; — 6 juin, ent. de Messire Henri Roffignac, prêtre, docteur en théologie, prieur de St-Jean des Crouzilles et chanoine du Dorat. « A esté enterré en cette église de St-Pierre »; — 26 juin, bapt. de Claude-Théobald, fils de M. Antoine de la Josnière, juge sénéchal de la présente ville; — 18 juillet, bapt. de Marie-Marguerite, fille de M. Jean de la Josnière, « chastelain du chastel du Dorat, et de damoiselle Marie de Juhe, sa femme..... Son parrain a esté M. Claude l'Esterp, son oncle par alliance, et sa marraine demoiselle Marguerite de la Josnière, sa sœur, laquelle enquise a déclaré ne scavoir signer »; — 3 août, bapt. d'Israël, fils de Robert de Champagne, notaire royal, en l'église du Dorat, sa paroisse; — 5 août, bapt. de René et Marie-Marthe, « enfants gémeaux de M. Joseph Junien, advocat, chastelain de Monbard, en l'église du Dorat, leur paroisse »; — 11 août, ent. de Catherine Beinière, « pauvre mendiante dans la tour de la porte la Bergère; a esté enterrée en présence des choristes soubsignés »; — 13 oct., ent. de Marie Pailloux, fille de Jean Pailloux, notaire royal; — 14 oct., ent. de Mᵉ Jacques Vascherie, avocat. « A esté enterré en présence de Mᵉ Jean Coussaud, advocat, son beau-frère »; — 9 oct., ent. de Mᵉ Robert de Champagne, notaire royal; — 1 nov., mention de Pierre Leycuras et Pierre Vergnaud, marchands tanneurs; — 29 nov., bapt. de Pierre-Bruno, fils de M. Joseph Vételay, conseiller du roi, et de damoiselle Jeanne Vacherie, sa femme; — 6 déc., mention de Joseph Marcoux, avocat; — 16 déc., ent. de Mᵉ Jean Camus. apothicaire. Présent, François Camus, son fils, aussi apothicaire; — (Les années 1681-1690 manquent); — 1691. « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse du Dorat, pour servir cette présente année 1691, coté et paraphé.... par moi soussigné, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège royal de cette ville. Fait au Dorat le 29 mai 1691. Du Chaslard » (1). — 16 juin, bapt. d'un fils de François Durieux, écuyer, sieur de Vilprat. Parrain, M. Joseph Boucheul, avocat; — 29 juin, ent. de Mᵉ Pierre Binier, chanoine. « A esté enterré dans l'église de cette paroisse en présence de Pierre Binier et de M. Joseph Vacherie, advocat »; — 22 juill., bapt. de Suzanne, fille de M. François d'Auberoche, avocat; — 13 août, acte signé Darfeuille, *prieur, curé de St-Christophe;* — 10 nov., bapt. de Henriette, fille de Joseph de la Chaumette et de Louise Durinaud, sa femme. Parrain, Antoine Rabillac, procureur fiscal; marraine, dame Henriette de la Josnière; — 9 déc., ent. de Mathurin Vacherie, « après avoir reçu teus les sacrements,.... duquel le corps a esté enterré dans l'église des révérends pères Récollets. Paraphé par nous J.-B. de Vincent, écuyer, sgr. de Nedde (?), conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, par premier et dernier feuillet. *Ne varietur*. Limoges 20 mars 1692. De Vincent » (2). — 1692, 11 avril, bapt. de Joseph, fils de Michel David, chirurgien, et de Marguerite Joussaume, sa femme. Parrain, Joseph Joussaume, notaire royal; — 1 juillet, acte signé A. Masson, *prêtre, curé de la Bazeuge, délégué de M. le curé du Dorat;* — 18 nov., mar. de Mᵉ Jean de Nesmond,

(1) C'est la première fois que l'on trouve cette rubrique dans les registres paroissiaux du Dorat. Mais comme les dix années précédentes font défaut, ainsi qu'il est indiqué, on n'en peut rien conclure sur la date où elle fut introduite. Les registres de la paroisse de Voulon prouvent en effet que l'usage de faire authentiquer et parapher ces registres, régnait dès l'année 1682.

(2) C'est la seule fois que ces registres soient authentiqués et paraphés à Limoges au lieu de l'être au Dorat. Cette particularité ne se retrouve pas sur les registres de la paroisse de Voulon de la même année.

conseiller du roi au siège royal du Dorat, avee d[elle] Françoise Baret, fille de Pierre Barret et de dame Magdeleine Jouillac, ses père et mère, tous de cette paroisse, « veu la dispense d'un ban de Mgr. de Limoges. *Datum Lemovicis die 13 novembris dicto anno*, ainsy signé LUDOVICUS, *episcopus Lemovicensis,* et plus bas DAVID, *secrétaire*, et insinué au greffe des insinuations ecclésiastiques au dit jour, 13 novembre, signé CHANIER. Et ne s'étant découvert aucun empêchement civil ny canonique, je, prestre curé soubsigné, les ai mariés et donné la bénédiction nuptiale en la face de nostre mère Ste Eglise, en présence de Pierre Baret, père de la dite Baret, Jean Grenard, notaire, et Théobald de Champagne, notaire royal »; — 18 nov., mar. entre Pierre Lamotte, greffier au siège royal du Dorat, et damoiselle Marguerite Delachaume, veuve de François Rabillac, sieur de Gardes, avec mention des dispenses obtenues; — 1693, 12 janv., mar. entre François Poirier, sieur de Rouffiac, et d[elle] Marie Gascon, en présence de Pierre Gascon, sieur de Planchecourte, et de Pierre Hamounet, sieur de la Mottefort; — 20 janv., mention de M[e] Christophe Bouquet, chanoine, et André Dutoury, notaire royal; — 6 fév., bapt. de Marie, fille de M. Pierre Chastein, chirurgien. Parrain, maître François Lamothe, apothicaire; — 23 fév., ent. de Antoine Aubugeois, chanoine,... « duquel le corps a été enterré dans l'église de la paroisse »; — 30 avril, mention du sieur Rabillac, procureur fiscal du Dorat; — 3 mai, bapt. de Joseph, fils de M. Jean Loran, lieutenant criminel au siège royal du Dorat; — 7 juin, bapt. de Jean, fils de Jean Butaud, chirurgien; — 23 juin, acte signé J. MAUBAS, *curé de St-Sornin;* — 11 juillet, bapt. de Jean, fils de M. Jean de Nesmond, sieur de Villemarcheix; — 24 août, bapt. de Dauphine, fille de M[e] Jean de Nesmond, conseiller, et de Françoise Baret, sa femme; — 4 oct., bapt. de Françoise, fille de Michel David, chirurgien; — 13 oct., bapt. de Jean-Baptiste de Forges-Roussin, régent principal de cette ville; — 9 nov., ent. de Jean de la Josnière, juge châtelain du Dorat... « A été enterré dans le cimetière de cette paroisse, en présence de M[e] Antoine de la Jonière, juge sénéchal du Dorat, et M[e] François d'Auberoche, avocat; — 1694, 22 avril, bapt. d'Henriette, fille d'honorable M[e] Joseph de Marans, écuyer, sieur de la Bastide, et de dame Anne Guiot, son épouse. Parrain, M. Martial Vételay, avocat en parlement; marraine, demoiselle Henriette de la Josnière; — 16 mai, bapt. d'Anne, fille de M[e] Jean Sandemoy, avocat; — 7 nov., bapt. de Madeleine, fille de M. Simon Pasquet, sieur de Monseijot, et de demoiselle Magdeleine, sa femme. Parrain, M. François Pasquet, procureur au parlement de Paris; marraine, d[elle] Magdeleine Pasquet; — 7 nov., bapt. de Jeanne, fille de René Ardit et de dame Jeanne Pasquet, sa femme. Parrain, M. François Pasquet, procureur au parlement de Paris; marraine, dame Jeanne Aubugeois; — 9 déc., bapt. de Marie, fille de Jean Ortie, chirurgien, et de Anne d'Auberoche, sa femme; — 22 déc., bapt. de Marie-Radegonde, fille de M. François Léon, écuyer, sieur de Villeprost, et de dame Anne Pinaud, sa femme. Parrain, M. Pierre Silvain, chevalier de Villeprost; — 1695, 14 fév., mar. entre M. Joseph de Bers, procureur et greffier en la châtellenie de Rancon, avec dame Anne Pinaud. « Je soussigné les ai mariés sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement civil ny canonique..... et leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence de M. François Pinaud, docteur en médecine »; — 1696, 3 janv., parrain, M[e] Jean Philippe, chanoine; — 31 mars, bapt. de François, fils de M[e] Jean Loran, lieutenant criminel..... Parrain, M. François de Malevaud, lieutenant général au siège royal du Dorat; — 10 mai, ent. de Jean Brunot, prêtre. « A esté enterré dans l'église de cette paroisse en présence de Christophe de Bonneval et de Gabriel Frugier, qui n'ont su signer »; — 20 juin, ent. de M. Jean Aubugeois..... « A été enterré dans l'église de cette paroisse en présence de M. Jean Aubugeois, docteur en médecine, et de M. Lauran de la Bussière »; — 1697, 11 fév., pièce intercalaire signée GOBIN, *curé de Dinsac;* — 5 mars, ent. de d[elle] Jeanne Ribaud, épouse de Jean Junien, sieur Desprestes. « A esté inhumée dans la chapelle des Ribauds, en présence du dit Junien et d'Antoine de la Josnière, sénéchal du Dorat »; — 6 mars, parrain, Joseph Jousseaulme, notaire; — 12 mai, mention d'Antoine Renard, chirurgien; — 7 juin, parrain, M[e] Jean Junien, curé de Darnac; — 6 juillet, bapt. de Étienne Laurens de Bagnolle, fils de Jean Laurens, sieur de Bagnolle, conseiller du roi et son lieutenant criminel au siège royal du Dorat; — 12 oct., bapt. de Pierre, fils de Pierre Chastain, chirurgien, et de dame Picard, sa femme; — 4 nov., bapt. d'une fille de Jean de Nesmond, écuyer. Parrain, M[e] François du Chaslard, lieutenant particulier au siège du Dorat; — 29 nov., pièce intercalaire signée GUILLEMOT, *curé de la Souterraine;* — 4 déc., mar. entre François de la Josnière, fils de feu Jean de la Josnière, conseiller du roi et son juge châtelain au Dorat, et d[elle] Marguerite Fleuret, de Magnac. Avec

les dispenses; — 1698, 22 janv., bapt. de Catherine Lesieur, fille naturelle et légitime de Jean Lesieur dit la Guerenne, musicien, et de Magdeleine Marrand. Parrain, Charles Cortet, boulanger; marraine, Catherine Monteille, « lesquels n'ont su signer »; — 19 fév., mar. de Charlotte Mondillet (?), veuve de Pierre des Coutures, notaire royal au Dorat; — 17 mars, bapt. de Marie Bouquet, fille naturelle et légitime de André Bouquet. Parrain, André de Thoury, notaire royal; — 25 mars, bapt. de Pierre, fils d'Albert Desmarest, notaire..... Parrain, Pierre Massat, chirurgien; — 8 mai, parrain, Me Jean Sandemoy, avocat au siège du Dorat; — 1699, 6 fév., parrain, Me Claude de la Josnière, lieutenant de cavalerie; — 24 fév., parrain, Me Jacques Teytaud, chanoine; — 15 avril, bapt. d'une fille de François Cœur-de-Roy; — 24 avril, bapt. de Catherine Desmarest, fille naturelle et légitime d'Albert Desmarest, notaire; — 18 mai, pièce intercalaire signée Beaugay, *curé de Magnac;* — 15 juin, ent. dans l'église de Me Gilles Sicault, « prestre, mestre de musique de l'église royale et collégiale de St-Pierre du Dorat ». Présents, Jacques Escars, clerc semi-prébendé, et Joseph Dujardrin, clerc quart-prébendé; — 26 déc., parrain, Me Joseph Vacherie, avocat et juge des bailies.

GG. 2. (Registre). — In-4°, 180 feuillets, papier.

1699-1709. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, J. Aubugeois; vicaires, Delabussière, F. Gascon, F. Denouy. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1699, 25 août, ent. de delle Anne de Mallevaud, fille de M. de Mallevaud, docteur en médecine; — 29 août, bapt. de Jacques, fils de M. Georges Roussin. Parrain, honorable Messire Jacques Teytaud, prêtre, chanoine et syndic de l'église; — 1er nov., bapt. de Jean, fils de Jean Grenard, avocat. Parrain, autre Jean Grenard, notaire; — 12 nov., bapt. de Catherine, fille de M. Jean Philippes, receveur des consignations. Parrain, Joseph Vacherie, avocat en parlement et juge des bailies; — 3 déc., bapt. de Magdeleine, fille de René Hardy, précepteur. Parrain, Jean Baju, clerc; — 1700, 1er fév., ent. de Messire Jean Bony, prêtre, abbé de l'église St-Pierre du Dorat; inhumé dans la nef de la dite église en présence de Joseph Marrans, châtelain royal de Rancon; — 13 fév., acte signé J. Junien, *curé de Darnac*; — 13 mai, bapt. de Joseph, fils d'Étienne Lamothe, chirurgien. Parrain, Me Joseph du Jardrin, clerc quart-prébendé de cette église; — 28 juillet, bapt. d'Antoine, fils de Pierre Masson, me chirurgien. Parrain vénérable Messire Antoine Masson, prêtre, curé de la Bazeuge; — 6 sept., mar. entre Laurent Delabussière, me chirurgien, fils de Jean Delabussière, prieur de la Roche, avec dame Catherine Boutinon; — 24 sept., ent. de delle Marie Pinaud, femme de François Gascon, avocat, en présence de son mari et de son fils, François Gascon, semi-prébendé; — 1701, 2 fév., mar. entre Me André Ribière, conseiller du roi et son assesseur en l'élection de la Haute-Marche, et delle Henriette de la Josnière, fille de Antoine de la Josnière, juge sénéchal du Dorat. Présents, Joseph Delafont, conseiller du roi au présidial de Guéret, et Jean-Joseph Cousturier, conseiller du roi en l'élection de la Haute-Marche; — 12 fév., bapt. de Jeanne, fille de Michel David, arpenteur royal; — 4 mars, bapt. de Marie, fille de Jacques Courtioux, armurier; — 6 avril, ent. de Jean de Rivaud, avocat, âgé d'environ 80 ans; — 12 avril, ent. de Marguerite Jousseaulme, femme de Michel David, chirurgien; — 7 juin, mention d'Albert Desmarets, notaire; — 6 juillet, ent. de Joseph Marcoux, avocat au siège royal du Dorat, certificateur des criées; — 13 juillet, bapt. d'une fille de Me François de la Josnière, châtelain royal; — 13 juillet, ent. de Me Laurent Delabussière, sieur du Puichaumet, avocat au siège royal du Dorat, juge de Dampierre et de St-Sornin, âgé de 60 ans; — 21 juillet, bapt. de Antoine, fils de Jean Philippes, sieur de la Rivalerie, conseiller du roi et son receveur des consignations en la Basse-Marche; — 1702, 10 janv., mar. entre François Lestert sieur de Brenaize, licencié ès lois, fils de feu Joseph Lestert, avocat, et delle Jeanne Vacherie, fille de Joseph Vacherie, avocat, juge des bailies de MM. du chapitre du Dorat, « veu la fulmination du bref de notre St-Père le pape Clément XI, obtenu par les susnommés pour se faire dispenser du double, troisième et quatrième degré de consanguinité; la dite fulmination faite et la dispense accordée par M. Le Duc, official de Limoges. » Présents autre Me François Lestert, abbé du Dorat et frère du conjoint, Jacques Bigaud, avocat, son neveu, et Jacques Teytaud, chanoine; — 10 janv., mar. entre Joseph Dumas, clerc, fils de Maurice Dumas, mesureur de sel, et Thérèse Dumas; — 14 janv., parrain Me François Pinaud, docteur en médecine; — 17 janv., ent. d'une mendiante décédée à l'hôpital de la ville, âgée d'environ 35 ans; — 9 fév., bapt. de Charles-René, fils de Me René Boucheul, avocat; — 6 mai, ent. d'Anne Lesturot (?), femme de Simon Villebard,

huissier; — 9 mai, présent M. Vételay de Beaurepas, sénéchal de Magnac; — 8 juillet, acte signé J. Masson, *vicaire d'Oradour-St-Genest;* — 15 juillet, bapt. de Marie-Anne, fille de Me Jacques Lamothe, appréciateur royal; — 9 oct., bapt. de Marie-Françoise, fille de Me François de la Josnière, juge châtelain du Dorat. Parrain Me François du Chaslard, lieutenant civil du même siège; — 12 oct., ent. de Jean Dalesme, sgr. de Voué et autres places, âgé d'environ 50 ans; inhumé dans l'église en présence de MM. François du Chaslard, lieutenant civil, et Jean du Chaslard; — 28 oct., acte signé E. Mortegoutte, *curé de Tersanne;* — 21 nov., mar. entre André Pérotte, journalier, et Catherine Pailler, « sur le vu d'un certificat constatant la mort de Jeanne Bastière, première femme du dit André Pérotte, lequel certificat a été signé du sieur Lécrivain, prieur de l'abbaye de Laumont, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Blois, scellé du sceau du dit ordre, attesté par le sieur Alexandre Parseval, lieutenant-général civil et criminel du dit lieu, muni du sceau de Madame la princesse de Nemours, légalisé par M. Marlot, vicaire-général de ce diocèse, et reçu le congé du sieur Desloges, curé de St-Martin de Peyrat »; — 27 déc., ent. de Joseph Chesne, prêtre, chanoine de cette église, âgé d'environ 68 ans, dans la chapelle Ste-Catherine de la dite église, en présence de Me Antoine de la Josnière, juge sénéchal, son parent; — 1703, 18 fév., mar. entre Joseph Duthoury, marchand cabaretier, fils d'André Duthoury, notaire royal, et Catherine David, fille de Pierre David, marchand cabaretier: — 6 mars, parrain Joseph Boucheul, avocat; — 25 avril, présent Joseph Chainquioux, chefcier; — 30 juillet, parrain Me Antoine Aubugeois, avocat; — 2 août, parrain Joseph Masson, curé de la Bazeuge; — 15 oct., mention de Mathurine Solivot, sage-femme; — 23 oct., mar. entre Louis Maurat, fils de Guillaume Maurat, procureur postulant en la justice des seigneurs du dit Dorat, et Anne Gascon; — 26 oct., ent. de Claude du Monteil, notaire royal à Magnac, âgé d'environ 55 ans; — 30 nov., bapt. de François, fils de Me Jacques Vacherie, contrôleur des actes. Parrain Me François Lester, avocat; — 1704, 15 mai, bapt. d'une fille de Pierre Jousseaulme, sergent royal; — 19 mai, parrain Jacques Lamothe, notaire et arpenteur; — 4 juin, bapt. de Marie, fille d'Antoine Vaudé, sieur de Grailhe, et de delle Mathurine Vételay. Parrain Claude Théobald de la Josnière, avocat; — 27 juillet, bapt. de Jean-Baptiste, fils de Jean Ortie, chirurgien; — 26 août, bapt. de Jeanne, fille de Jacques Lamothe, arpenteur royal; — 23 sept., mar. entre Messire Antoine Léonard, écuyer, sgr. de St-Cyr, fils de Messire Jean Léonard, écuyer, conseiller du roi, président-trésorier au bureau de la généralité de Limoges, et delle Marie Chaud, fille de Me Jacques Chaud, avocat et procureur du roi en la sénéchaussée de la Basse-Marche au Dorat; — 2 oct., mention de Jean Maurat, apothicaire; — 23 oct., bapt. d'une fille de Me François d'Auberoche, avocat; — 27 nov., ent. de Pierre Gascon, sieur de Charsac, âgé de 44 ans; — 1705, 5 janv., présent Théobald de Champaigne, notaire royal; — 22 janv., mention de Jacques Chamblet, me sellier; — 3 fév., mar. entre François Desbrousses, apprenti arpenteur, fils de feu Michel Desbrousses, notaire royal, et Marguerite Parreau, en présence de Jean Maurat, apothicaire, de Jacques Lamothe, arpenteur, et de Jean Larchier; — 10 fév., mar. de Gabriel Verdilhac, compagnon serrurier; — 7 juin, bapt. de Joseph, fils de Jacques Souvant, chirurgien; — 9 juin, parrain M. Joseph de Nesmond, sieur des Borderies; — 16 juin, bapt. d'un fils de Jacques Souvant, chirurgien; — 7 juillet, mar. entre Élie Jevardat, avocat, et Marguerite Donnet; — 15 juillet, bapt. de Marie, fille de Jean Philippes, conseiller du roi et son receveur des consignations; — 1706, 7 janv., bapt. de Léonard, fils de Léonard David. Parrain Léonard Pinaud, avocat; — 20 fév., ent. de Jean Coussaud, conseiller du roi et son maire perpétuel de la ville du Dorat, âgé de 64 ans. Inhumé dans le cimetière, au tombeau de ses ancêtres, en présence de Jacques-Jean-Baptiste Coussaud son fils, avocat au siège royal du Dorat, et de Jacques Coussaud son frère, chanoine de l'église royale et collégiale du dit lieu; — 2 mars, ent. de Joseph Boucheul, avocat (1); inhumé dans l'église des dames religieuses de la ville en présence de René Boucheul, avocat, son fils. — (Les feuillets de juin 1706 sont perdus. Ceux de juillet-décembre sont extrêmement détériorés, ainsi que ceux de janvier-février 1707); — 1706, 30 déc., ent. de Françoise Vossène, femme de Antoine Rabillac, procureur fiscal, inhumée en l'église du Dorat; — 1707, 4 mars, ent. dans l'église de Joseph Chaignioux, chévecier de l'église St-Pierre du Dorat; — 14 mai, parrain Me J.-B. Pinaud, chanoine; — 22 juin, ent. dans l'église de Pierre Rabillac, prêtre et cha-

(1) Jurisconsulte, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de droit. Voy. la *Biographie limousine.*

noine de St-Pierre du Dorat; — 14 août, mar. entre M. Pontian Bellot, avocat de la paroisse de Magnac, et d^elle^ Marie Barré; — 17 sept., parrain Jean-François Guérin, « demi-chanoine »; — 5 oct., bapt. d'Anne, fille de Charles Gautier. Parrain Charles Bordes, maître écrivain; — 23 déc., enterrement dans l'église de Louis du Chaslard, lieutenant particulier au siège royal du Dorat, âgé d'environ 76 ans; — 1708, 11 fév., mention de Jean Butaud, chirurgien; — 7 nov., bapt. de Charles, fils de François de Mallevaud, lieutenant-général de la Basse-Marche. Parrain Jean de Mallevaud, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de St-Junien et curé de Brigueil; marraine dame Charlotte d'Herbouville, épouse de Pierre-Honoré Lelarge, sgr. de la Drejounière (?).

GG. 3. (Registre). — In-4°, 179 feuillets, papier.

1709-1727. — Paroisse de St Pierre. — Curés, J. Aubugeois, P. Vrignaud de Chanteloube; vicaires, F. Denouy, J. Dujardin, J. Mauras, Chastelain. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1709, 7 avril, bapt. de Pontian, fils de Me Jean de Reymond, sieur de Pezard, conseiller du roi. Parrain, Me Pontian Bellot, avocat; — 22 avril, bapt. de Berthe-Geneviève, fille de Jean Boutinon, greffier. Parrain, Me Jacques Lamothe, notaire et arpenteur; — 8 juillet, bapt. de François, fils de François Chauvaud, marchand. Parrain, vénérable Messire François Lester, abbé de l'église collégiale; — 19 juillet, ent. de Jean Pinaud, chanoine de St Pierre du Dorat, inhumé dans la dite église; — 1er août, bapt. d'Antoinette, fille de Messire Pierre de St-Martin, chevalier, sgr. de Bagnat, et de dame Catherine de Bonneval. Parrain Messire Jean de St-Martin, chevalier, sgr. de Sarzé; — 24 oct. « Controlé le présent registre de la paroisse de cette ville du Dorat.... Reçu de M. le curé de la dite paroisse 50 sols pour 150 feux, suivant sa déclaration »; — 1710, 9 fév., bapt. de Pierre, fils de Léonard Andrive. DUJARDIN, *prieur de l'hôtel-Dieu du Dorat*; — 20 mars, ent. dans l'église des Récollets, de Léonard Maleret, chevalier, sgr. de St-Hilaire, capitaine de dragons au régiment du roi, âgé d'environ 50 ans; — 22 juin, ent. de Me Antoine de la Josnière, juge sénéchal de cette ville, inhumé à la porte St-Louis de la présente église; — 18 juillet, ent. de Messire Joseph Aubugeois, prêtre, chanoine et curé du Dorat, inhumé en l'église St-Pierre; — ....?.... ent. de Me Gabriel Junien sieur de la Saumaige, greffier et secrétaire de MM. du chapitre de la ville; — 7 sept., ent. de Charles Albert, maître potier d'étain; — 1711, 3 fév., mar. entre Antoine Paraud, notaire et greffier de la châtellenie de Tersannes, et Jeanne Donnet, en présence de Pierre Junien, lieutenant de cavalerie; — 9 juillet, ent. d'Anne Coussaud, femme de M. du Chambon, médecin, inhumée dans l'église des dames religieuses; — 1712, 28 janv., ent. de Marguerite Chauvet, âgée de 21 ans, dans l'église de la paroisse, en présence de Me François Lester, abbé du Dorat, et de Me Laurens Robert, juge sénéchal de la ville; — 12 juillet, bapt. de Jacques et Jeanne, enfants jumeaux de Pierre Jousaume, sergent royal. Parrain, Jacques Teytaud, sieur du Bois de Lavaud, docteur en médecine; — 24 juillet, ent. de d^elle^ Radegonde Étourneau d'Usson, âgée d'environ 63 ans, inhumée dans l'église des RR. PP. Récollets, en présence de MM. Jean de la Ramière, écuyer, sgr. de Peucharneau, et de Messire Jean-François Guyot, écuyer, sgr. d'Asnières; — 1713, 3 avril, bapt. de Marie-Susanne Bouquet, fille d'André Bouquet, notaire royal. Parrain Me Jean Grenard, procureur fiscal de la ville; — 28 mai, ent. de dame Marie de Champagne dans l'église des dames religieuses; — 8 juillet, ent. de Jacques Chaud dans l'église des RR. PP. Récollets; — 10 oct., ent. de Jean Baju, prêtre et chanoine de St-Pierre du Dorat, dans l'église St-Pierre; — 1714, 6 janv., ent. de Louise de la Bajorderie, âgée de 70 ans, dans l'église des RR. PP. Récollets; — 18 fév., bapt. de Mathieu-Génitor, fils de Jacques Teytaud sieur du Boys de Lavaud, docteur en médecine. Parrain, Mathieu Génitor de Châtillon, sieur de la Chatterie, conseiller du roi, lieutenant criminel élu en l'élection du Blanc; — 17 sept., ent. dans l'église de Marie-Radegonde Vrignaud, femme de M. Laurent Robert, juge sénéchal du Dorat; — 1715, 7 fév., ent. de Madeleine Pacquet, âgée de 60 ans, dans l'église des dames religieuses, en présence de vénérable Me Guy Junien, prêtre et chanoine; — 26 fév., mar. entre Messire Jean Vidaud, chevalier, sgr. comte du Dognon, baron de Murat, Brignat et autres places, chambellan de feu Son Altesse royale Mgr. le duc de Berry, colonel d'infanterie, et d^elle^ Marie Chauvet, fille de Messire Charles-Joseph Chauvet, chevalier, sgr. de la Bruneterie et autres places; — 1716, 14 mai, bapt. de Joseph, fils de Pierre Dumas. Parrain, Joseph Dumas, praticien; marraine Louise Dumas, laquelle a déclaré ne savoir signer; — 1717, 6 sept., bapt. de Marie, fillede Pierre Dumas, armurier; — 25 nov., bapt. de Jean, fils de Louis de Mongaumar, laboureur du village de Pezar. Parrain Jean

Nesmond, prieur de Vitrac; — 30 nov., ent. dans le cimetière de l'hôpital de la femme Hilaire, décédée au dit hôpital; — 1718, 11 sept., bapt. de Catherine, fille d'Antoine Aubugeois. Parrain, Me Pierre Boutinon, acolyte; — 1719, 14 fév., mar. entre Me Jean-François Coussaud, maire de cette ville, et Marie de la Josnière, fille de Me François de la Josnière, avocat; — 4 avril, bapt. d'un enfant nommé Jean, né de parents inconnus, trouvé à la porte de l'hôtel-Dieu, décédé trois jours plus tard; — 24 juin, ent. dans l'église de Jean Baju, prêtre et chanoine de St-Pierre du Dorat; — 10 sept., ent. de Jeannet Laurens, lieutenant criminel, âgé d'environ 60 ans, dans la chapelle St-Antoine au cimetière de la paroisse; — 28 déc., bapt. de François-Simon Albert, fils de Charles Albert, maître potier d'étain; — 1720, 29 août, ent. de Pierre Chastein, chirurgien, âgé de 76 ans environ; — 25 sept., ent. dans l'église de J.-B. Coussaud, maire, âgé d'environ 52 ans; — 1721, 30 mars, bapt. de Jacques, fils de Brunaut Vételay, sieur de Mongomart. Parrain, Jacques Teytaud, prêtre et chanoine de l'église du Dorat; — 22 juillet, ent. de Simon Junien, avocat, âgé de 40 ans, dans l'église des dames religieuses; — 11 déc.. bapt. de Jean, fils de Jean Laguzet. Parrain, Jean Nicaud, avocat; — 1722, 22 janv., mar. entre Me Léonard Laurens, sieur de Fonbussaud, procureur du roi, et delle Marguerite Philippes, « veu la sentence par défaut rendue par M. l'official de Guéret, en date du 13 janvier, qui déboute la dame Durieux, mère du dit sieur Laurens, de l'opposition qu'elle avait ci-devant formée... et qui ordonne qu'il sera passé outre à la célébration des bans.... veu aussi les trois sommations respectueuses faites par le dit sieur à la dite dame en date des 29 novembre, 5 et 10 décembre derniers.... »; — 28 sept., ent. de Marguerite Merlin, âgée d'environ 66 ans, inhumée dans l'église St-Pierre en présence de François Lester, avocat; — 30 sept., ent. de Marie de la Coste, âgée d'environ 82 ans, dans l'église St-Pierre, en présence de Messire Jean de Verdillac, prêtre; — 14 nov., bapt. de Jeanne Silvine, fille de Me Léonard-Innocent Laurens, procureur du roi. Parrain, Messire Joseph Laurens de Marat, chanoine du Dorat; — 20 nov., bapt. de Anne-Geneviève, fille de Me Laurens Robert de la Marquetière, juge sénéchal du Dorat. Parrain René de Lavergne sieur de Larsilière; — 1723, 9 fév., mar. entre Messire Louis-Guillaume de Lesse, chevalier, sgr. de Neoux et autres places, et delle Louise Guyot, de la paroisse d'Asnières, en présence de Messire Jean du Chalard, lieutenant-particulier au Dorat, de Messire Pierre Guyot, sgr. d'Asnières, de Messire Claude Roufignac et de Messire Jean de Larris, sgr. de Montagrié; — 18 fév., mar. entre Messire Jean-Pierre Rogier des Essars, lieutenant-général de Limoges, et delle Marie Tourniol du Boucher, en présence de Messire Gabriel Tourniol, sgr. de la Grange-St-Savin, de Messire Jean Vidaud, comte du Dognon, de Messire Jean Alabonne, sgr. de Longenière, et de Messire Antoine Jacques, président des gabelles au Blanc; — 5 juin, ent. de Joseph Vacherie, avocat, âgé d'environ 75 ans, dans l'église St-Pierre en présence de Messire Pierre Teytaud, chanoine, et de Joseph Lester, avocat; — 17 août, ent. de Louis de Lachaume, sieur de Pérauche, âgé d'environ 50 ans, dans l'église St-Pierre en présence de Pierre Lamothe, greffier; — 8 oct., ent. de Laurens Vacherie, âgé de 7 à 8 ans, inhumé dans l'église St-Pierre, en présence de Jacques et Pierre Teytaud, prêtres et chanoines; — 7 déc,. mar. entre Joseph Lajoux, notaire royal, et Marie de Lachaume; — 1724, 9 nov., ent. de Gabriel du Rivaud, chanoine, âgé d'environ 80 ans, dans l'église St-Pierre, en présence de MM. Étienne Laurens, lieutenant criminel, et Léonard Laurens; — 28 nov., ent. dans l'église de Marguerite Florêt, âgée d'environ 51 ans; — 1725, 4 janv., ent. de Vincent Malvaud, docteur en médecine, âgé de 72 ans, inhumé dans la chapelle des dames religieuses de la Trinité, en présence de Jean de Malvaud son fils, conseiller au siège royal du Dorat, et de François de Malvaud, président, lieutenant général au même siège; — 30 mars, ent. de Me Laurens Robert, chanoine, âgé de 80 ans, dans l'église St-Pierre, en présence de Pierre Vrignaud, curé et chanoine, et de Laurent Robert, juge châtelain; — 1726, 3 mars, bapt. de Marie-Geneviève, fille de Louis Vidard, avocat en parlement. Parrain Louis Vidard, sénéchal de Coudon; — 23 mars, ent. de Jacques Escart-Denne, chanoine, âgé de 61 ans, dans l'église St-Pierre; — 13 juillet, ent. de Me Pierre Gaultier-Courtioux, prêtre et chanoine, âgé d'environ 81 ans, dans l'église du chapitre; — 14 déc., ent. de Messire Jean Madillac, prêtre, âgé d'environ 38 ans, inhumé dans la chapelle de l'hôpital; — 1727, 16 fév., ent. de Marie de la Chaume, âgée d'environ 23 ans, inhumée dans l'église Saint-Pierre.

GG. 4. (Registre). — In-4°, 165 feuillets et pièces intercalaires, papier.

1727-1740. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, P. Vrignaud de Chanteloube; vicaires : J. Mauras et

Beillot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1727, 15 avril, bapt. d'un enfant né de père et mère inconnus, trouvé à la porte de RR. PP. Récollets et paraissant âgé d'environ trois semaines; — 4 mai, ent. dans l'église de Jacques Lamothe, arpenteur royal, âgé d'environ 58 ans; — 17 juin, ent. dans l'église de Jean Philippe, sieur de la Rivaterie, âgé d'environ 65 ans; — 8 août, ent. de François Dussoubz, maître gantier, âgé de 58 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 16 déc., ent. de Jean Bouthinon, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 1728, 13 janv., mar. entre Laurens de Nesmond, avocat, et d[elle] Marguerite Vacherie; — 29 juillet, ent. de Marie Courtioux, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 29 août, ent. de Charles de Lagrange, âgé de 25 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 1729, 18 mars, ent. d'Anne Maurat, âgée d'environ 72 ans, dans l'église St-Pierre, en présence de M. Vrignaud, chanoine et curé; — 6 mai, ent. de Messire Jacques Chaud, avocat et procureur du roi, dans l'église des RR. PP. Récollets; — 4 juillet, bapt. de Jean, fils de Pierre Teytaud, huissier audiencier. Parrain M[e] Jean Moreau, notaire; — 18 août, bapt. de Françoise, fille de J.-B. Sandemoy de Libaudière, avocat en parlement; — 24 août, ent. de Pierre Bosse, marchand, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 4 sept., ent. de d[elle] Jeanne Boutinon, veuve de M[e] Pierre, marchand, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 23 sept., bapt. de Jean-Louis, fils de M[e] Pierre Mondelet, arpenteur royal; — 11 déc., ent. dans l'église de François de la Josnière, sieur de Lagane, assesseur civil et criminel au siège du Dorat, âgé d'environ 63 ans; — 1730, 10 fév., bapt. de Marie-Scolastique, fille de M[e] Pierre-Léonard Laurens, avocat et procureur du roi. Parrain M[e] Philippe, sieur des Bordes, receveur des consignations de la Basse-Marche; — 17 oct., bapt. de François-Antoine, fils de Messire Étienne de Mallevaud sieur de Marigny, et de dame Élisabeth Cottereau. Parrain Messire François de Mallevaud, président, lieutenant général de la Basse-Marche; marraine dame Antoinette Cottereau, veuve de Messire de Fontenailles, sgr. du Pigny; — 1731, 11 fév., bapt. de Louis, fils de Jean Chastenet, né dans la paroisse de Dinsac, au lieu noble de Ravanost. La cérémonie a été célébrée au Dorat du consentement du curé de Dinsac, « les chemins étant trop mauvais pour porter le dit Louis Chastenet à sa paroisse »; — 29 mars, bapt. de Madeleine, fille de Pierre Arlevin. Parrain Pierre-Jean-François-Antoine de Bosquet, écuyer, sieur de Haute-Rive (?); — 21 juin, ent. de Messire François Mallevaud, président et ancien lieutenant général de la Basse-Marche, âgé d'environ 67 ans, dans l'église des RR. PP. Récollets; — 14 sept., ent. de René Maillet, soldat dans le régiment d'infanterie du roi, âgé d'environ 35 ans, « ayant été trouvé occis sur le pavé de Léonard Dunet. Sur l'ordonnance de MM. l'assesseur et procureur du roi, qui ordonne que le corps sera inhumé en terre sainte, ayant trouvé sur lui un chapelet et un livre d'heures à prier Dieu, qui sont des marques de sa véritable religion, ne pouvant faire autrement, je déclare l'avoir inhumé au cimetière de cette paroisse; » — 13 oct., bapt. de Marie-Anne, fille de François Boutinon, avocat, et de d[elle] Jeanne Lamothe. Parrain Jean Bouquet, notaire royal; marraine Marie-Anne Teytaud au nom de dame Marie-Anne Lamothe, religieuse au monastère du Dorat; — 14 décembre, ent. de Jacques Souvent, maître chirurgien, âgé d'environ 70 ans, décédé en l'hôtel-Dieu de cette ville; — 16 déc., bapt. de Gabriel, fils de Dauphin Gravelat. Parrain Gabriel Deschamps, maître chirurgien; — 21 déc., ent. dans l'église des Récollets de Jean Grenard, avocat en parlement, procureur fiscal en la justice de MM. de cette ville, âgé d'environ 60 ans; — 1732, 22 janv., ent. de M. d'Auberoche, âgé de 78 ans, dans l'église St-Pierre; — 4 fév., « je soussigné certifie à M. le curé du Dorat que les bans de mariage de François Grenier, domestique à la Brénéterie, paroisse de la Bazeuge, et de Madeleine de Faye... ont été publiés dans l'église de St-Léger-la-Bazeuge, par trois dimanches ou fêtes consécutifs, par les RR. PP. Récollets du Dorat de nous commis... Le dit François Grenier s'est confessé et a communié. Delescluze, *P. C. de la Bazeuge* »; — 8 mai, bapt. de Catherine, fille de Jean Lajoux, notaire royal; — 1[er] juin, bapt. de Marie, fille de M[e] Jacques Chesne, avocat, procureur fiscal en la justice de MM. e cette ville; — 22 juillet, bapt. de Marie-Madeleine, fille de Jean Chastagnat. Parrain M[e] Jean de Lagrange, notaire de Messieurs [du chapitre de cette ville]; — 2 août, bapt. de Marie, fille de Pierre Monsac, chirurgien. Parrain Jean Joussaulme, notaire royal; — 7 sept., bapt. d'Anne et Jeanne, filles jumelles de François Boutinon, avocat, juge de Darnac. Parrain M[e] Théobald de Champaigne, notaire royal; marraine, Catherine Besse au nom de dame Anne Boutinon, religieuse des filles de la communauté du Dorat; — 11 oct., bapt. de Jean, fils de François Desoziers. Parrain M[e] J.-B. Junien, sieur d'Espère, clerc tonsuré et bénéficier de ce chapitre;

— 5 déc,, ent. de Louis-Joseph Vidard, avocat en parlement, âgé d'environ 36 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 18 déc., ent. de Joseph Vacherie, marchand, âgé d'environ 82 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 20 déc., mar. entre François de la Josnière, sieur des Loges, fils de M. François de la Josnière, avocat, ancien procureur en parlement de maison de ville, et d^elle^ Marie Coussaud, fille de feu J.-B. Coussaud, conseiller du roi et son ancien maire de la ville du Dorat ; — 1733, 8 janv., mar. entre René Chicherie dit Legrand, maître perruquier, et Catherine Renard, fille de feu Antoine Renard, maître chirurgien ; — 24 avril, bapt. de Catherine, fille de Jacques Boussy, arpenteur royal de S. M. ; — 31 juillet, ent. de Messire Pierre Teytaud, prêtre, chanoine du Dorat, âgé d'environ 42 ans, dans l'église St-Pierre ; — 12 nov., ent. d'Antoine Souvent, sergent de MM. du chapitre St-Pierre du Dorat, âgé de 70 ans ; — 3 déc., bapt. de Pierre, fils de Pierre Monsac, maître chirurgien. Parrain Pierre Vigier, notaire et contrôleur en la ville de Magnac ; — 1734, 28 janv., bapt. de Guy, fils de Gabriel Deschamps, maître chirurgien. Parrain Messire Guy Junien, « prêtre, chanoine de ce vénérable chapitre » ; — 20 mars, bapt. de Louise, fille de Jean Maurat, sieur du Douhet. Parrain, Messire Jean Dubrac, prêtre de la communauté de Magnac ; — 13 mai, ent. de d^elle^ Anne Estévené, fille dévote, âgée d'environ 65 ans, dans l'église des RR. PP. Récollets ; — 17 juin, ent. de Pierre Blanchard, âgé de 81 ans, du village de Villemond, paroisse de St-Priest-le-Bétoux, « lequel, après nous avoir apparu des marques de sa catholicité, a été inhumé au cimetière de cette paroisse ; » — 30 juin, bapt. de Geneviève-Jeanne, fille de Jacques Chesne, avocat, procureur d'office en la justice de Messieurs [du chapitre]. Parrain Me François Boutinon, avocat, juge de la baronnie d'Arnac ; marraine, d^elle^ Marguerite Junien au nom de Jeanne Lajoix, dame religieuse de la communauté de cette ville ; — 26 nov., bapt. d'Anne, fille de Jacques Sandemoy sieur de la Grenardière, avocat. Parrain Me Jean Sandemoy l'aîné, doyen des avocats de ce siège ; — 5 déc., ent. de dame Marguerite Vigeault, femme de Me Jean de Mallevaud, conseiller du roi, âgée d'environ 29 ans, dans l'église des dames religieuses de la Trinité ; — 1735, 13 janv., ent. dans l'église de Me François Lester sieur de Brenaisse, âgé d'environ 61 ans, « avocat et procureur au siège royal et principal du Dorat ; » — 11 mars, bapt. de Marthe, fille de Jean Coutureau, m^e^ maréchal ferrant. Parrain, Me Gabriel Carné, écrivain de cette ville ; — 14 avril, ent. de d^elle^ Anne Gascon, fille dévote, âgée d'environ 75 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, sise dans le cimetière de l'hôpital de cette paroisse ; — 19 avril, bapt. de Joseph-Martial-Léonard, fils de Me Léonard Bessonnaud, sieur des Gorses. Parrain Me Laurens Besse au nom de Joseph-Martial Millet, procureur et notaire royal au siège de Montmorillon ; — 11 juin, bapt. de Claude-Barnabé, fils d'Étienne Laurens, conseiller du roi et son lieutenant général criminel au siège du Dorat. Parrain, Me François Nieul, au nom de Messire Claude de la Josnière, sieur de Lessignac, « chevalier de l'ordre de St-Louis, capitaine de cavalerie de Lévis et de présent au service de S. M. en Allemagne avec les troupes de France » ; — 5 juillet, ent. de Messire François Albert, prêtre communaliste et quart-prébendier du dit chapitre, âgé d'environ 29 ans, dans l'église St-Pierre ; — 10 juillet, bapt. de Pierre-Théobald, fils de Me J.-B. Sandemoy, sieur de Libosdière, avocat en parlement. Parrain Pierre Sandemoy, arpenteur de S. M. ; — 17 août, bapt. de Catherine, fille de François Bernard, cordonnier. Parrain Thomas Tarrade, homme d'affaires des dames religieuses du Dorat ; — 6 sept., bapt. de Antoine, fils de Jean Maurat, sieur du Douhet. Parrain Me Antoine Pertat, avocat en la justice du marquisat de Magnac ; — 3 oct., bapt. de Jean, fils de François Chastagnat, maître vitrier et bedeau du vénérable chapitre royal de St-Pierre du Dorat ; — 25 déc., ent. de René Boucheuil, avocat, âgé d'environ 61 ans, dans l'église des R. R. P. P. Récollets ; — « L'an 1736 et le 19 février, après la publication des lettres monitoires de M. Grillon, official de Guéret, obtenues le 23 novembre 1735 par les sieurs administrateurs en charge de l'hôpital du Dorat, disant les dits administrateurs que M. Jean Verdillac, prêtre, décédé la nuit du 13 décembre 1726, avoit disposé en faveur des pauvres de l'hôpital du Dorat par son testament holographe du 30 septembre 1716, dhument insinué et controlé, de ses meubles et acquêts et tiers de propre, suivant la coutume de Poitou ; disant en outre les dits sieurs administrateurs que la succession du dit sieur Jean de Verdillac avoit été expillée et volée par de certains quidams qui n'avoient point la crainte de Dieu devant les yeux, et qu'on tenoit caché plusieurs testaments faits en faveur du dit hôpital ; et pour en avoir preuve, j'aurois esté commis à la dite publication, laquelle j'ai faite par trois divers dimanches consécutifs, au prône de nos grandes messes paroissiales célébrées par moy soubsigné, ainsi que le marque le certificat

que j'ay délivré le 5 janvier 1735, étant au bas des dites lettres monitoires; et en conséquence d'iceluy auroient les dits sieurs administrateurs obtenu de M. Guillon, official de Guéret, le 25 janvier 1736, les agraver et réagraver, et mandement de dénoncer publiquement, excommunier. agraver et réagraver et lancer les foudres de l'excommunication sur tous ceux et celles qui n'ont compté de venir en révélation et [amener] les coupables à satisfaction sur les faits énoncés aux dits monitoires, lesquels auroient esté publiés avec les dites lettres monitoires les 5, 12 et 19 février de la présente année 1736 au prône de nos grandes messes paroissiales. Et ensuite ay fait au dit prône de notre grande messe paroissiale d'aujourd'huy, du 19 février et an que dessus, la dite fulmination, en les dénonçant publiquement excommuniez, agravez et réagravez, selon la forme prescrite par le rituel de ce diocèse et du mandement à moy soubsigné adressé; le tout en présence du peuple qui s'est trouvé assister au prône de la dite messe paroissiale d'aujourd'huy, dont quelques-uns se sont soubsignez et les autres ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis. » Signé Beillot, *vicaire commis*. Plus sept autres signatures; — 1736, 5 mai, ent. de Théobald de Champagne, notaire royal, âgé d'environ 70 ans dans l'église St-Pierre, devant l'autel de St-Léonard; — 29 mai, mar. entre Me François Rabillac de Pontallier, avocat de Magnac, et delle Claude-Marie Junien, fille de feu Me Simon Junien, avocat en parlement; — 30 août, bapt. de Jacques, fils de Me Étienne Mallevaud, sgr. de Marigny, président lieutenant-général au Dorat. Parrain François Coussaud au nom de Jacques de Mallevaud, « médecin de S. M. aux troupes en Italie; » — 10 sept. ent. de Pierre Vételay, âgé d'environ 30 ans, dans la chapelle de SS. Théobald et Israël; — 12 sept., bapt. de Jean-Théobald-Louis, fils de Pierre Monsac, chirurgien juré. Parrain Messire Jean de Nesmond, chanoine du Dorat et prieur du prieuré de Vitrac; — 30 sept., ent. dans l'église de Me Laurens Robert sgr. de la Margetière, avocat en parlement, juge sénéchal du Dorat, âgé d'environ 52 ans; — 7 oct., ent. dans la chapelle de l'hôtel-Dieu de dame Jeanne Vauldon, gouvernante des pauvres du dit hôtel-Dieu, âgée d'environ 65 ans; — 17 déc., ent. de delle Marie Nicaut de Vieillecour, âgée de 20 ans, fille de Me Jean Nicaut sieur de Lalande, conseiller du roi, son juge châtelain royal au Dorat; le dit enterrement fait dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, sise au cimetière des pauvres de cette paroisse; — 18 déc., ent. de Me Antoine Aubugeois, avocat en parlement, âgé d'environ 64 ans, dans l'église des dames religieuses; — 1737, 29 avril, ent. de François Boutinon, âgé d'environ 34 ans, avocat, juge de Darnac, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 1 juin, bapt. de Marie, fille de Pierre Marchadier. Parrain Étienne Ligros, arquebusier; — 14 juillet, bapt. de Suzanne, fille de Me Jacques Boussy, arpenteur. Parrain Me Jean Delabussière, sieur de Laboujonnière, notaire royal; — 9 août, ent. de delle Marguerite Donnet, âgé d'environ 53 ans, femme de Me Hélie Javerdat, avocat, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, sise au cimetière de cette paroisse; — 26 août, ent. dans l'église des Recollets de dame Léonarde Mazerau, âgée d'environ 52 ans, veuve d'Antoine Motteron, blanchisseur; — 2 nov., bapt. d'Olivier, fils de Messire Gabriel Tourniol, sgr. de Lagrange-St-Savin. Parrain Messire Olivier Tourniol, sgr. de la Rode, maître des eaux et forêts de la Haute-Marche; — 1738, 28 mars, ent. de Marguerite Chauvée, âgée d'environ 70 ans, lingère, veuve d'Antoine Sampson, potier d'étain, originaire du Blanc en Berry, habitant en cette ville chez Catherine Simonnet, veuve de Michel Dixain, marchand en drap de soie; le dit enterrement fait au cimetière de cette paroisse devant les portes de cette église St-Pierre; — 2 avril, bapt. d'André-François, fils de Me Jean Grenard, avocat et procureur du Dorat. Parrain Me Jean Boudineau au nom d'André de Cressac, notaire; — 17 juin. bapt. de Pierre, fils de Jean Gascon, maître perruquier. Parrain Pierre Masson, maître perruquier; — 21 juin, ent. de Messire Jacques Teytaud sieur de Marchain, prêtre, chanoine du Dorat, âgé d'environ 65 ans, inhumé dans la nef de l'église St-Pierre; — 5 juillet, bapt. de Louis-Martin, fils de Jean Vacherie, juge châtelain des bailies de MM. du chapitre. Marraine dame Marie-Claude Junien, femme du sénéchal de Magnac; — 6 juillet, ent. de Joseph Bourguet, bourgeois, âgé d'environ 70 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 13 sept., bapt. de François-Israël-Théobald, fils de Me Charles-René Boucheuil, avocat, juge sénéchal d'Azat-le-Ris, sgr. de Lagainière. Parrain Messire François Boucheuil, prêtre quart-prébendé de ce chapitre; — (les feuillets des années 1739 et 1740 sont à moitié rongés dans le sens de la longueur).

GG. 5. (Registre). — In-4°, 280 feuillets, papier.

1741-1749. — Paroisse de St-Pierre — Curé, Vételay de Montgomard; vicaire, Beillot. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1741, 8 mars, ent. de

Jeanne Beaumont, âgée d'environ 10 jours. Présents J.-B. Merchadier et Laurens Aloncle, choristes ; — 27 mars, ent. de Me Jean Moreau, garde général des eaux et forêts, notaire, arpenteur royal, âgé d'environ 56 ans, inhumé dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 11 avril, bapt. de Jacques, fils de Messire Louis Dutheil, chevalier, sgr. de la Rocherie. Parrain Me Jacques Vacherie sieur de Lavalette, commissaire aux saisies réelles ; — 28 juin, ent. de Me Laurens Bosse, marchand, âgé d'environ 40 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 16 juillet. ent. dans l'église de Messire Claude-Théobald de la Josnière de Lézignat, capitaine au régiment de Lévis-cavalerie, âgé d'environ 67 ans ; — 25 oct., ent. de Geneviève Bauquet, âgée d'environ quatre mois, fille de Me Urbain Bauquet, maître écrivain ; — 1742, 1 avril, ent. de Jean Donnet dit Laforce, maréchal-ferrant, âgé d'environ 70 ans. Présent Urbain Bauget, maître d'école ; — 28 oct., bapt. de Catherine-Françoise, fille de Me François Lester, avocat, et de delle Dorothée Cœurderoy. Parrain François Aubugeois de Labarde, docteur médecin ; — 17 déc., ent. de Me Claude-Théobald de la Josnière, sieur de Cléret, conseiller du roi au Dorat, âgé de 63 ans, inhumé dans l'église des dames religieuses de la Trinité ; — 1743, 13 avril. ent. de dame Marie de Jauhet, femme de Gabriel Tourniol, sgr. de Lagrange et St-Savin, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 3 mai, ent. de Me Jean Delabussière, sieur de la Boujonnière, notaire royal, âgé d'environ 40 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 3 mai, ent. de Me François de la Josnière, avocat, âgé de 66 ans. « dans la chapelle des la Josnière sise au chastel du Dorat, après avoir passé par l'église paroissiale » ; — 8 juillet, bapt. de Marguerite, fille de Léonard de Chaume, habitant de Voulons ; le dit baptême fait en l'église du Dorat par e curé de Voulons, « son église étant interdite ; » — 21 sept., ent. dans l'église de Marie Albert, âgée d'environ 22 ans ; — 26 sept., bapt. de François-Charles, fils de Me Pierre Chamblet, maître sellier. Parrain Messire François Dumas, prêtre, chapelain de la chapelle St-Eutrope ; — 1 oct. ent. de delle Marguerite Clavaud, âgée d'environ 19 ans, originaire de Montmorillon, fille de Me François Clavaud, chirurgien-juré de Montmorillon ; — 1744, 7 janv., mar. entre Me Pierre Vacherie, garde des eaux et forêts de S. M., fils de feu J.-B. Vacherie, procureur en la châtellenie royale de Rancon, et Catherine Jeaumet, fille de feu Jean Jeaumet, marchand. Présents Me Jean Roux, chirurgien, et Me Antoine Payraud, aussi chirurgien, tous deux habitants de Rancon ; — 21 janv. bapt. de Marie, fille de Me Julien Lester, arpenteur ; — 7 avril, ent. de Jacques Vacherie, sieur de Lavalette, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles de la sénéchaussée de la Basse-Marche, âgé d'environ 58 ans, dans l'église des dames religieuses ; — 29 avril, ent. de Messire Jean-Junien de Lablotière, prêtre et chanoine du Dorat, âgé de 71 ans, dans la nef de l'église St-Pierre par J.-B. Teytaud de Razès, chanoine hebdomadier ; — 19 mai, mar. entre Me Gabriel Lherbon, chirurgien, âgé d'environ 27 ans, natif de Persat en Poitou, et delle Marie Maurat, âgée de 28 ans, fille de feu Jean Maurat, me apothicaire au Dorat ; — 6 juin, ent. dans l'église de dame Marie Coussaud, femme de Me François de la Josnière, sieur des Loges, assesseur civil et criminel au Dorat, âgée d'environ 32 ans ; — 20 août, ent. de delle Marguerite Vacherie, âgée de 72 ans, veuve de Me Antoine Aubugeois, avocat, inhumée dans l'église des dames religieuses de la Trinité ; — 11 nov., ent. de Messire François Lester, prêtre, docteur en théologie, ancien abbé du chapitre du Dorat, âgé de 86 ans, inhumé dans le chœur de l'église St-Pierre ; — 19 déc., bapt. de Catherine, fille de René-Charles Boucheul, avocat et procureur au Dorat, juge de la baronnie du Ris-Chauveron. Parrain, Messire Jean de Mallevaud, écuyer, président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Riom ; — 1745, 7 mars, ent. de Marie Bigau, femme de Me Antoine de Lachaume, sieur de Pérauche, âgée d'environ 48 ans, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 24 mars, ent. dans l'église de Me François de la Josnière des Loges, assesseur civil et criminel au Dorat ; — 29 mai, ent. de delle Louise Mitraud, âgée d'environ 68 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 23 juin, bapt. de Pierre, fils de Joseph Mouraut, notaire et garde des eaux et forêts de S. M. ; — 22 nov., bapt. de Jean-Baptiste, fils de Jean Teytaud, boulanger. et de Madeleine Vacherie. Parrain J.-B. Vacherie, maître arpenteur ; — 22 déc., ent. de delle Louise de Nesmond, âgée d'environ 40 ans, femme de Jacques Aubugeois sieur du Genéteix, juge sénéchal du Dorat, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses de la Trinité ; — 1746, 9 janv., ent. dans l'église de Messire Christophe Bouquet, chanoine du chapitre, âgé d'environ 83 ans ; — 14 mars, ent. de delle Marguerite Lachaulme, âgée de 72 ans, veuve de Me Pierre Lamothe, greffier du siège royal du Dorat, le dit enterrement fait dans l'église des dames

religieuses de la Trinité; — 7 avril, bapt. de Joseph, fils de Pierre Teytaud, huissier audiencier. Parrain, Joseph Donnet, greffier de la justice du Dorat; — 17 juin, ent. de d[elle] Marguerite Jousseaulme, âgée d'environ 67 ans, veuve de M[e] Michel David, arpenteur royal, le dit enterrement fait dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 11 juillet, mar. entre François de Champagne, maître perruquier, fils de feu Israël de Champagne, notaire, et Catherine Rixin. Présents, M[e] Joseph Aubugeois, avocat, Jean Villebard, perruquier, Jean Delagrange, huissier, Pierre de Monsac, chirurgien, etc.; — 29 août, ent. de Théobald Bessonnaud-Desgorces, âgé d'environ 11 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 23 sept., bapt. de Berthe, fille de M[e] Léonard Berneron-Dubouchais, avocat. Parrain, Jacques Philippe sieur Desbordes, receveur des consignations; — 18 oct., bapt. de Joseph Mourau, garde général des eaux et forêts de S. M. Parrain M[e] Joseph Donnet. greffier de la justice du Dorat; — 10 nov., ent. de dame Dauphine Teytaud, âgée de 72 ans, veuve de M[e] Jean Philippe, conseiller du roi, son receveur des consignations au Dorat; — 20 nov., ent. de d[elle] Marguerite Lacoste, âgée de 63 ans, fille dévote, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — (A partir de l'année 1747 il y a deux cahiers distincts, l'un pour les baptêmes et les mariages, l'autre pour les décès. Mais il arrive quelquefois qu'ils sont employés par erreur l'un pour l'autre). — 1747, 16 avril, bapt. de Pierre, fils de M[e] François Coussaud, avocat. Parrain, Messire Pierre Rebière de Naillac, trésorier de France à Moulins; marraine, dame Marie Maurat, épouse de M[e] Jacques Philippe, receveur des consignations en la Basse-Marche; — 27 mai, bapt. de François-Joseph, fils de M[e] Charles-René Boucheul, avocat et procureur au Dorat, juge sénéchal du Ris-Chauveron; — 26 août, bapt. d'Anne, fille de M[e] Félix-Joseph Lhulier-Duché (*alias* sieur du Chez), docteur médecin. Parrain, Messire Mathieu Mondelet, curé de Verneuil; — 3 sept., bapt. de Marie-Madeleine-Antoinette, fille de M[e] Étienne de Mallevaud, sgr. de Marigny, conseiller du roi, son président et lieutenant général en la sénéchaussée de la Basse-Marche. Parrain, M[e] François de Mallevaud, sgr. de Launay, au nom de Messire Antoine de Mausabre, chevalier, sgr. de Bussière, la Radière et autres lieux, chevalier de St-Louis; marraine d[elle] Louise-Élisabeth Rigaud, au nom de dame Marie-Madeleine de Hem (Ham ?), veuve de Messire Rieux de Villers, secrétaire du roi, président des traites d'Amiens; — 24 sept., bapt. de Jean, fils de Jean Dudognon, maître cordonnier. Parrain Jean Butaud, garçon chirurgien, demeurant aux Augustins de Montmorillon; — 1747, 16 fév., ent. d'un homme reconnu pour être Jean de Chassat dit Laphantaize, tisserand du village de Chez-Pinaud, paroisse de Darnac, « qu'on a trouvé noyé dans le ruisseau et fleuve de Guillemaudre, proche le Dorat, ayant sur soi marque de chrétien, selon le jugement rendu par les officiers de justice en la sénéchaussée du Dorat; » — 4 mars, ent. d'Élisabeth Boutinon, âgée de 72 ans veuve de Joseph Chainquioux, chefcier de cette église; — 29 mars, ent. de Jean-François Coussaud des Forges, avocat au Dorat, dans l'église des dames religieuses; — 8 août, ent. de Théobald Laurens, âgé d'environ 9 ans, fils de M[e] Étienne Laurens, sgr. des Combes, conseiller du roi, son lieutenant criminel au Dorat, inhumé dans la chapelle St-Antoine, sise au cimetière de Lauzanne en cette paroisse; — 1748, 28 avril, bapt. d'Israël, fils de Jean Rivaud, maître serrurier. Parrain Messire Israël Belot, prêtre, prieur de l'hôtel-Dieu; — 24 oct., mar. entre M[e] François Sandemoy, avocat, et d[elle] Anne Buisson, fille de feu M[e] Pierre Buisson, docteur médecin; — 15 déc., bapt. de Pierre Massoulard, fils de Martial Massoulard, maître boulanger. Parrain Pierre Legout, cavalier de la maréchaussée de Bellac; — 6 sept., ent. de d[elle] Anne Lamothe, âgée d'environ 50 ans, veuve de M[e] Pierre Mondelet, arpenteur royal. Présents, M[e] Félix-Joseph Lhulier, sieur du Chez, docteur médecin, et Messire Antoine Lamothe, chanoine du Dorat; — 1749, 27 déc., ent. de dame Catherine Besse, femme de M[e] Jean Nesmond, avocat, âgée d'environ 50 ans, dans l'église des religieuses; — 29 déc., ent. dans l'église des dames religieuses de Marie Boijoure (?), veuve de Jean Tronchaud, tailleur d'habits, décédée à l'hôtel-Dieu, âgée d'environ 80 ans; — 17 fév., bapt. de Jean, fils de J.-B. Merchadier, maître boulanger. Parrain, J.-B. Vacherie, arpenteur royal des eaux et forêts de S. M.; — 11 mai, ent. de dame Catherine Alabonne, veuve de Messire Antoine Tourniol, sgr. de Lagrange-St-Savin, capitaine de cavalerie au régiment Doria (?), âgée de 83 ans, dans l'église des dames religieuses de la Trinité; — 21 juillet, ent. de d[elle] Françoise Desvaux, âgée d'environ 40 ans, femme de M[e] Charles-René Boucheul, avocat, dans l'église St-Pierre en présence de Messire François Boucheul, prêtre, quart-prébendé, et de Messire Jean de Mallevaut, écuyer, trésorier de France; — 4 oct., ent. de d[elle] Rose Lelarge, âgée

d'environ 74 ans, veuve de Messire François de Mallevaud, président et lieutenant général au Dorat, inhumée dans l'église des dames religieuses.

GG. 6. (Registre). - In-4°, 174 feuillets, papier.

1750-1755. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, Vételay de Montgomard; vicaires, Beillot, C. Nesmond et Boussy. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1750, 26 janv., mar. entre Messire Antoine-Amable du Breuil-Hélion, chevalier, sgr. de la Guéronnière, Combes, Villequé, Lusigny et autres places, âgé d'environ 34 ans, et d^elle^ Marie-Silvine de Robert de Murat, âgée d'environ 19 ans, fille mineure de feu Messire Pierre de Robert, écuyer, sgr. de Villemartin, en son vivant conseiller du roi, son premier président en l'élection de Limoges, — 15 janv., ent. de Me Joseph Aubugeois, avocat, âgé d'environ 25 ans, dans l'église des dames religieuses; — 25 avril, ent. de Pierre Donnet, âgé d'environ 21 ans, fils de Me Jean Donnet, sieur de l'Étang, premier huissier audiencier, inhumé dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 11 juin, ent. de Marguerite Mazereau, âgée d'environ 17 ans, pensionnaire au couvent des dames religieuses de la Trinité, fille de feu Me François Mazereau, notaire royal; le dit enterrement fait dans l'église du couvent, « ayant dispensé de porter le corps dans l'église de ma paroisse pour y faire les prières accoutumées, sans tirer à conséquence... »; — 6 août, ent. de d^elle^ Louise Robert de Sauzé, âgée d'environ 69 ans, fille de feu Me Robert de Marguerite, avocat, inhumée dans l'église des dames religieuses; — 11 sept., ent. de Jacques Beaubert, tisserand, âgé de 63 ans. Présents Urbain Beauquet, second régent de cette ville, et Pierre Champigny, chefcier; — 27 sept., ent. de Pierre Monsac, fils de feu Pierre Monsac, chirurgien, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de MM. Jean David et Antoine Lherbon, notaires royaux; — 30 oct., ent. de Messire Antoine Lamothe, prêtre, chanoine du Dorat, âgé d'environ 53 ans, dans l'église à côté des portes du chœur; — 1751, 16 fév., mar. entre Messire François de Montbel, chevalier de l'ordre de St-Louis, garde de la manche de S. M., et d^elle^ Jeanne Laurens de Fonbusseau, fille de Me Léonard-Innocent Laurens de Fonbusseau, conseiller du roi, son avocat et procureur en la sénéchaussée de la Basse-Marche; — 3 fév., ent. de Nicolas de Berneron, sieur du Bouchet, avocat et procureur au Dorat, âgé d'environ 36 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de Me Jacques Philippe, receveur des consignations de la Basse-Marche, et de Me Joseph Lester, sieur de Beauvoir, avocat demeurant à Magnac; — 4 août, ent. de Madeleine Daubusson, âgée d'environ 56 ans, veuve de Jean Marcoux, charpentier, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 17 sept., ent. de dame Marie Maurat, âgée d'environ 39 ans, femme de Jacques-Philippe Desbordes, receveur des consignations, inhumée dans l'église des dames religieuses; — 1752, 12 janv., bapt. de Léonard, fils de Louis Desrozier, maître tourneur. Parrain Léonard Coudamy, garde des eaux et forêts de S. M.; — 3 août, bapt. de Pierre, fils de Me Pierre Goulaud, arpenteur; — 18 sept., mar. entre Messire Pierre de Louvault, écuyer, sieur du Mas, chevalier de l'ordre de St-Louis, ci-devant lieutenant du roi en la citadelle de Cambrai, et d^elle^ Marie Tourniol, fille de Messire Gabriel Tourniol de Lagrange-St-Savin, ancien officier d'infanterie, leurs bans ayant été publiés peu auparavant par Messire N.-L. Roseleur, « chanoine et desserviteur de la cure de la citadelle de Cambrai; » — 12 fév., ent. de Pierre Moreau, âgé d'environ 31 ans, fils de feu Jean Moreau, notaire royal, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 15 mars, ent. de d^elle^ Jeanne Lamothe, âgée d'environ 47 ans, femme de Me François Boutinon, avocat, dans la chapelle des bienheureux Israël et Théobald; — 19 avril, ent. de Me Charles Albert, marchand de vin et potier d'étain, âgé d'environ 80 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 23 juillet, ent. de Messire François Nicaud, sieur de Vieillecour, prêtre, chanoine de l'église royale et collégiale du Dorat, âgé d'environ 64 ans, dans l'église Saint-Pierre, « devant le maître autel à la sortie du chœur, » en présence de Messire Léonard Nicaud, son frère, prêtre et chanoine de la dite église, de Me Jean Nicaud, ancien châtelain, et de Joseph Rigaut, avocat à Magnac; — 2 août, ent. de Messire Joseph Dujardin, prêtre, chanoine théologal du Dorat, âgé d'environ 72 ans, dans l'église St-Pierre « devant le maître-autel, à la sortie du chœur, à main gauche; » — 22 oct., ent. de Catherine Renard, âgée d'environ 18 ans, fille de François Renard, maître cordonnier; « laquelle a été trouvée noyée dans le puits de M. Larochère ayant sur elle un chapelet, selon le jugement rendu par MM. les officiers de la justice ordinaire de cette ville »; — 25 oct., ent. dans l'église de Messire François Dumas, prêtre bénéficier de l'église St-Pierre, âgé d'environ 65 ans; — 1753, 30 janv., bapt. de Jean, fils de maître François Gripsal, premier

régent; — 7 fév., bapt. de Joseph, fils de J.-B. Vidard. Parrain Messire Joseph Maurat, curé de Fontpierre; — 14 sept., bapt. de Léonard, fils de Mᵉ André Massard, chirurgien; — (le fᵒ 1 du registre des enterrements pour l'année 1753 fait défaut);— 19 fév., ent. de Jean Batu, garçon cordier, âgé de 23 ans, natif de Bellac, décédé à l'hôtel-Dieu; le dit enterrement fait « par ordonnance de M. le lieutenant-criminel en date de ce jour, et après avoir été visité par M. Jacques Teytaud du Bois de Lavaud, docteur médecin, et Mᵉ Gabriel Lherbon, chirurgien de l'hôpital, par procès-verbal fait comme cy-dessus; » — 17 avril, ent. de Léonard Nicaud, prêtre et chanoine du Dorat, âgé d'environ 71 ans, dans l'église St-Pierre; — 25 avril, ent. de dˡˡᵉ Marie de la Josnière, âgée d'environ 77 ans, fille de feu Antoine de la Josnière, juge sénéchal du Dorat, dans l'église des dames religieuses; — 3 déc., ent. de dame Marie-Rose de Mallevaud, âgée d'environ 57 ans, femme de Messire François de Mallevaud, écuyer, inhumée dans l'église des dames religieuses; — 5 déc., ent. de Mᵉ François Lester, avocat, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 1754, 4 janv., ent. d'Anne Dequouer, âgée d'environ 92 ans, veuve en troisièmes noces de Messire François Dupin-Degorces, écuyer, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 6 fév., ent. de Messire Pierre de Lavault, âgé d'environ 80 ans, écuyer, sgr. du Mas, chevalier de l'ordre de St-Louis, lieutenant du roi pour la citadelle de Cambray, inhumé dans l'église des dames religieuses; — 19 fév., ent. de Mᵉ Jean du Chaslard, écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège royal et principal de la Basse-Marche, âgé d'environ 84 ans; le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 9 mars, ent. dans l'église de M. Jacques-Philippe Desbordes, receveur des consignations de la Basse-Marche, âgé d'environ 59 ans; — 20 avril, ent. de dˡˡᵉ Catherine Matel, âgée d'environ 52 ans, veuve de J.-B. Sandemoy de Libaudière, avocat, inhumée dans l'église des dames religieuses; — 30 juillet, ent. de Claude Boissou dit Larivière, carabinier en la compagnie de M. Marnaut, régiment de Grammont, natif de Franche-Comté… « faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine suivant le certificat de M. Marnaut, son capitaine »; — 1755, 17 fév., bapt. de Jeanne-Geneviève, fille de Jacques Robert, commissaire aux saisies réelles. Parrain J.-B. Coussaud-Dupin, maire de cette ville; — 12 déc., bapt. de Marie-Antoinette, fille d'Antoine Coussaud du Bost, assesseur civil et criminel au siège royal du Dorat. Parrain Jean Babaud de Bellivier, procureur du roi en l'élection de Confolens; — 6 juin, ent. dans l'église de Messire Louis Laurens de Laberge, prêtre, chanoine du Dorat, âgé d'environ 40 ans; — 10 juillet, ent. de Marie-Françoise de Mallevaud, âgée d'environ 3 ans, fille de Messire François de Mallevaud, écuyer, inhumée dans l'église des dames religieuses; — 4 sept., ent. dans l'église des dames religieuses de la Trinité, de Marie-Félicité Hurtin, veuve de Messire Lalande, sgr. de Lavaut, capitaine de vaisseau au département de Rochefort, décédée en la dite communauté, âgée de 75 ans.

GG. 7. (Registre). — In-4°, 134 feuillets, papier.

1756-1759. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, Vételay de Montgomard; vicaire, Boussy.—Baptêmes, mariages et enterrements. — 1756, 8 mars, bapt. d'Urbain et Jean, fils jumeaux de Simon Erlevin, perruquier. Parrain Mᵉ Urbain Bauquet, second régent; — 4 sept., bapt. d'Anne-Christine, fille légitime de J.-B. Rivalière, greffier. Parrain François-Laurens Mosnier, maître d'école; marraine Christine Mosnier, qui a déclaré ne savoir signer; — 2 mars, ent. de Messire Jean de Mallevaud, âgé de 70 ans, écuyer, trésorier de France, inhumé dans l'église des dames religieuses; — 3 avril, ent. de Jean Vacherie, juge des bailies, âgé d'environ 55 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 11 oct., ent. de dˡˡᵉ Geneviève Camus, âgée d'environ 24 ans, épouse de Mᵉ Jacques Junien, bourgeois, dans la chapelle des bienheureux Israël et Théobald; — 18 déc., ent. de Messire Étienne de Mallevaud sgr. de Marigny, écuyer, président lieutenant-général de la Basse-Marche, âgé d'environ 58 ans, dans l'église des dames religieuses; — 1757, 28 mars, bapt. de Jeanne-Henriette, fille de Mᵉ Antoine Coussaud du Bost, conseiller du roi, son assesseur civil et criminel au Dorat. Parrain Joseph Delacoudre du Puy au nom d'autre Joseph Delacoudre du Puy, avocat; marraine Marguerite Pinaud au nom de dame Jeanne-Henriette Lamothe dite de St-François, religieuse bénédictine, qui a déclaré ne savoir signer; — 24 oct., bapt. de Joseph, fils de Mᵉ François Beillot, sieur des Charaux, avocat; — 6 août, ent. de Jeanne Augros, âgée d'environ 56 ans, femme de Jean Teinturier, fendeur. Présent Mᵉ Urbain Bauquet, premier régent; — 21 août, ent. de dˡˡᵉ Jeanne Sandemoy, âgée d'environ 71 ans, femme de Mᵉ Antoine Pertat, avocat, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 30 août,

ent. de Françoise Pichon, âgée d'environ 80 ans, veuve de Michel Neymond, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 2 sept., ent. de d^elle^ Marie-Anne Albert, âgée d'environ 40 ans, femme de maître Pierre Goulaud, arpenteur royal, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 27 oct., ent. dans l'église de d^elle^ Mathée Chatain, âgée d'environ 84 ans, femme de Me Pierre Masson, chirurgien; — 1758, 13 juin, bapt. de Marie-Jeanne, fille de Messire Louis-Jacques Étourneau, chevalier, sgr. de Pinateau, et de dame Marie-Anne de Mallevaud. Parrain Me François-Antoine de Mallevaud, écuyer, sgr. de Marigny, président lieutenant-général au Dorat; marraine dame Marie-Jeanne Étourneau de Marans; — 5 juillet, bapt. de J.-B. Silvain, fils de Antoine Coussaud sieur du Bost, lieutenant particulier et assesseur criminel au Dorat. Parrain J.-B. Coussaud, sieur du Pin, maire du Dorat; — 6 nov., mar. entre maître Pierre Goulaud de la Roche, greffier de la ville et sénéchaussée du Dorat, et d^elle^ Marie Boussy, fille de maître Jacques Boussy, notaire royal, en présence de Pierre Boussy, juge de Cieux, J.-B. Boussy de Lavenaud, notaire royal, Jean-Léonard Boussy, curé de Vareille, etc.; — 27 nov., bapt. d'Anne, fille de Me François Bélot-Duchareau, avocat. Parrain Messire Israël Bélot, prêtre, chanoine; marraine d^elle^ Anne Bélot au nom de dame Anne Forieu, femme de Messire Nicolas Marsillac, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances, son procureur à Confolens; — 11 janv., ent. du sieur Pontroy, de Limoges, ci-devant hôte des *Trois Empereurs*, « trouvé mort dans le grand chemin qui va du Dorat à Bellac, ayant sur soy un chapelet, selon le jugement rendu par les officiers de la justice ordinaire du Dorat... taille d'environ cinq pieds un pouce, cheveux blancs, ayant une perruque; » — 30 janv., ent. de Me Antoine Aubugeois de la Villedubost, âgé d'environ 53 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de J.-B. Aubugeois de la Villedubost, prêtre, chanoine du Dorat; — 23 juin, ent. de Marie Raffard, âgée d'environ 33 ans, femme de M. Jacques de la Palisse, marchand, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 21 sept., ent. de d^elle^ Marguerite Cusson, âgée d'environ 80 ans, fille de feu Me Cusson, notaire, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 15 nov., ent. de Jean Couderette, âgé de 38 ans, domestique chez M. le lieutenant général, en présence de Urbain Bauquet, précepteur. — « Registre des baptêmes et mariages de la paroisse St-Pierre du Dorat pour l'année 1759... paraphé par nous François-Antoine de Mallevaud, écuyer, sgr. de Marigny, conseiller du roi, son président lieutenant général au siège royal et principal de la Basse-Marche au Dorat, sa capitale (1), le 28 décembre 1758. De Mallevaud, p. l. g. » — 1759, 18 fév., mar. entre Me Christophe Bouquet, maître en chirurgie, fils de feu Christophe Bouquet, aussi chirurgien, du village de Thiat, par^sse^ de Darnac en Poitou, et d^elle^ Radegonde Arnaut; — 12 mars, bapt. d'Élie, fils d'André Massard, maître chirurgien; — 21 nov., mar. entre Étienne Lamontagne, organiste, et d^elle^ Valérie Bastide, de Limoges, en présence de Gabriel Lherbon, chirurgien, J.-B. Viraille, greffier, et Hubert Fanchon, choriste; — 23 janv., ent. de François Camus, marchand, âgé d'environ 75 ans, dans l'église des dames religieuses; — 3 fév., ent. de Pierre Desmarest, âgé d'environ 37 ans, tailleur d'habits, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de Jean Delagrange, huissier, et de Jean Auprêtre, vitrier; — 1 avril, ent. de dame Marguerite Philippe, âgée d'environ 68 ans, veuve de feu Me Léonard-Innocent Laurens de Fonbusseau, conseiller du roi, son avocat et procureur au Dorat, inhumée dans la chapelle St-Antoine; — 26 juin, ent. de Pierre Principaud, maçon, âgé d'environ 53 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 27 juillet, ent. de Françoise Champagne, âgée d'environ 91 ans, veuve de Pierre Maurat, marchand, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 7 sept., ent. de Messire Pierre Vrignaud de Chanteloube, prêtre, chanoine du Dorat, ancien curé de cette ville, âgé de 76 ans, dans l'église St-Pierre, audessous du grand autel; — 19 nov., ent. de d^elle^ Marguerite Dubrac, âgée d'environ 78 ans, veuve de Me Joseph Butaud, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël en présence de MM. Jean Butaud, procureur, et Antoine Butaud, bourgeois; — 25 déc., ent. de d^elle^ Françoise Lacoste, âgée d'environ 80 ans, veuve de Simon Junien, avocat, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de Messire Jacques-André Vacherie, prêtre, prieur de l'hôtel-Dieu, et de Léonard Rabillac sieur de la Maureille, licencié ès lois.

(1) C'est la première fois que ce titre de capitale de la Basse-Marche est donné au Dorat dans la rubrique placée en tête de chaque cahier. Mais on le retrouve presque constamment dans les registres des années suivantes. Voy. les deux brochures de l'abbé Rougerie : *Le Dorat, capitale de la Basse-Marche*, 1865.

GG. 8. (Registre). — In-4°, 216 feuillets, papier.

1760-1765. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, Vételay de Montgomard; vicaires, Boussy et G. Lerat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1760, 2 sept., bapt. de Jean-Baptiste, fils de Me J.-B. des Pouges, sieur de Lage, bourgeois. Parrain autre J.-B. des Pouges, sieur de Lage, « entreposeur du bureau du tabac »; — 11 avril, ent. de delle Marie-Geneviève Coussaud, âgée de 60 ans, femme de feu Louis-Joseph Vidard, avocat, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 7 juin, ent. de delle Anne Gascon, âgée d'environ 86 ans, veuve de Louis Maurat, bourgeois ; le dit enterrement fait dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de Messire Gaspard Berneron, chanoine, et de maître Christophe Bouquet, chirurgien ; — 14 juillet, ent. de delle Marguerite Vacherie, âgée d'environ 75 ans, veuve de M. Brunot Vételay, sieur de Mongomart; le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 13 nov., ent. de Jean Chastaignat, notaire et choriste du chapitre du Dorat, âgé d'environ 60 ans, dans l'église St-Pierre à la grande porte près l'horloge; — 1761, 24 avril, bapt. de Jean, fils de Simon Erlevin, me perruquier, et de Marie-Anne Beauquet. Parrain Jean Beauquet, régent, représenté par Jean Monsacré, menuisier ; — 17 juin, bapt. de Jean, fils de Jean Legros, armurier; — 1 juillet, bapt. de François-Jean, fils de Me Jean Robert, gendarme de la garde du roi. Parrain Me François-Jean Robert, prêtre de la congrégation de St-Sulpice dans les missions du Canada, représenté par Me Jacques Robert, commissaire aux saisies réelles ; — 7 juillet, bapt. de Catherine, fille de Me Antoine Lachaume de Pérauche, arpenteur; — 26 juillet, bapt. de Jeanne Louise, fille de Messire François Audebert, écuyer, sgr. des Embames (?). Parrain Messire Jean-François du Chaslard, conseiller du roi et son lieutenant au Dorat; marraine dame Jeanne-Louise Audebert, femme de Messire Jean Lancerot, capitaine commandant une compagnie d'invalides; — 23 fév., ent. dans l'église des dames religieuses du Dorat de delle Jeanne Dumoulin, fille de feu Messire Dumoulin-Deville, décédée chez les dites religieuses, à l'âge d'environ 96 ans ; — 26 août, ent. de Marie Desmarest, âgée d'environ 72 ans, femme de Jean Delagrange, huissier audiencier, inhumée dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 1762, 22 janv., bapt. de Marie-Gabrielle, fille de Me Pierre Sandemoy de Libaudière, avocat au Dorat. Parrain Me Gabriel Lherbon, lieutenant du premier chirurgien du roi ; — 18 fév., ent. dans l'église de Me Pierre Masson, chirurgien, âgé d'environ 88 ans ; — 2 avril, ent. dans l'église de dame Marie Chaud, âgée de 81 ans, veuve de Messire Antoine-Léonard, sgr. de St-Cyr et de St-Laurent-de-Gorre, trésorier général de France au bureau de la généralité de Limoges ; — 30 déc., ent. de Messire Gabriel Grenard, âgé de 79 ans, prêtre, chanoine du Dorat, dans l'église St-Pierre, près du chœur, au côté droit ; — 1763, 19 mars, bapt. sous condition « d'une fille déposée à la porte de la cour de l'hôpital de cette ville, selon le procès-verbal de M. le lieutenant criminel de ce siège, avec un écriteau trouvé sur son estomac : *Enfant assuré*..... » ; — 10 mars, ent. de delle Barbe Pertat, âgée de 67 ans, femme de Jean Maurat du Douhet, marchand, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 16 mai. ent. de M. Charles-René Boucheul, avocat, âgé de 63 ans, dans l'église de St-Pierre, en présence de Messire François Boucheul, prêtre, chapelain de N.-D. de Paix ; — 26 sept., ent. de Jean Teinturier dit Chartier, fendeur, âgé d'environ 52 ans, veuf de Jeanne Augros. Présent Jean Augros, armurier ; — 1 oct., ent. de Martin Chazelat de la Forest, âgé d'environ 80 ans. Présents François Chazelat, maître de psallette, et Étienne Lamontagne, organiste ; — 27 déc., ent. de delle Marguerite Masson, âgée d'environ 59 ans, dans l'église des dames religieuses ; — 1764, 27 avril, bapt. de Marie, fille de Martial Coudamy, garde des eaux et forêts ; — 14 août, bapt. de Guy-André-Pierre, fils de Me Jean Beauquet, second régent de cette ville. Parrain Messire Pierre Lester de Ladoulie, prieur de l'hôtel-Dieu, — 1 janv., ent. de Louis Moyte, armurier, décédé à l'hôtel-Dieu, âgé de 52 ans, natif de la province d'Anjou ; — 17 janv., ent. de Pierre-Théobald Lajoux, notaire royal, âgé d'environ 35 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël ; — 14 mars, ent. de Michel Demesle, âgé d'environ 68 ans, régisseur de M. le vicomte de Monbas à Bellac ; — 14 mai, ent. de Messire François Berneron des Bordes, prêtre, ancien vicaire de Lussac-les-Églises, âgé d'environ 40 ans, dans la chapelle St-Pierre, en présence de Messire Gaspard Berneron, chanoine, son frère, et de Messire François Lester, chanoine, son cousin ; — 19 sept., ent. de Jean Gascon de Cherzat, âgé de 62 ans, dans l'église des dames religieuses ; — 7 nov., ent. de Marie-Anne Bouquet, fille de Joseph Bouquet du Ris, avocat. Présents Joseph Vrignaud et Jacques Robert,

commissaire aux saisies réelles; — 11 nov., mar. entre Me Jean-Alexandre-Mathieu Mondet de Lagrange, conseiller du roi au siège royal de la ville de Bellac, fils de Jean Mondet, doyen des conseillers au dit siège, et delle Silvine Laurens des Combes, fille de Me Étienne Laurens, sgr. des Combes, conseiller du roi, son lieutenant au siège du Dorat (*alias* premier échevin de la ville du Dorat); — 6 mars, ent. de delle Catherine Aubugeois, âgée d'environ 17 ans, fille de feu Joseph Aubugeois, avocat, inhumée en l'église de la Ste-Trinité des religieuses bénédictines du Dorat; — 19 sept., ent. de delle Marie-Geneviève Robert, âgée de 83 ans, veuve de Jacques Vacherie de Lavalette, conseiller du roi, commissaire aux saisies réelles; le dit enterrement fait dans l'église de la Ste-Trinité des dames religieuses; — 27 sept., ent. de Jacques Bosse, bourgeois, âgé d'environ 50 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de Messire François Lester de Bernèze, chanoine, et de Jean Neymond de la Morlière, notaire royal; — 25 nov., ent. de M. J.-B. Coussaud du Pin, doyen des avocats, ancien maire par commission et substitut de M. le procureur général, inhumé dans l'église St-Pierre, près l'autel de St-Pierre le martyr.

GG. 9. (Registre). — In-4°, 112 feuillets, papier.

1766-1769. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, Vételay de Montgomard; vicaire, G. Lerat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1766, 26 janv., ent. de delle Marguerite Jousseaulme, âgée d'environ 59 ans, veuve de Pierre de Monsac, maître chirurgien; le dit enterrement fait dans la chapelle des SS. Théobald et Israël, en présence de Léonard Maurat, maître chirurgien, et de Jean Michelet, maître tanneur; — 24 avril, ent. de Messire Pierre Boutinon, prêtre, ancien curé de Brillac, âgé d'environ 72 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 27 avril, ent. de François Étourneau, âgé d'environ 6 ans, fils de Messire Louis-Jacques Étourneau, sgr. de Pinateau, maire de cette ville; le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses de la Trinité; — 15 mai, ent. de delle Marguerite de la Josnière, âgée d'environ 25 ans, femme d'Élie Bauquet, bourgeois, dans la chapelle de l'hôpital; — 22 mai, ent. de Jean-Pierre Patrice, natif de Charmoille (?), canton de Bâle en Suisse, invalide de l'hôtel-Dieu de Paris, décédé à l'hôtel-Dieu du Dorat; — 8 juillet, ent. de Pierre l'Hugeneau, entrepreneur, notable du corps de ville, âgé d'environ 66 ans; — 12 déc., ent. de François Lhulier, âgé d'environ 10 ans, fils de Joseph-Félix Lhulier du Chez, docteur médecin, inhumé dans l'église des dames religieuses; — 1767, 16 avril, bapt. de Catherine, fille de François Grispal (*sic*), premier régent de cette ville; — 4 déc., bapt. de Jean, fils de Martial de Cressat, journalier. Parrain Jean Rispal, garçon chirurgien; — 10 janv., ent. de Anne Donnet, âgée de 59 ans, veuve de Jean Concher, laboureur, servante chez les dames religieuses de cette ville; le dit enterrement fait dans l'église des dites religieuses; — 26 janv., ent. de Me Étienne Pellegrin, notaire royal, âgé de 70 ans, dans la chapelle des bienheureux Israël et Théobald, en présence de Me Hubert Pellegrin, avocat, et Pierre Pellegrin, bourgeois, ses fils; — 1768, 14 mars, bapt. de Marie-Théodora, fille de Messire Jacques Étourneau, sgr. de Pinateau, et de dame Marie de Mallevaud. Parrain François-David Restaut, domestique chez Madame Marigny; marraine Marie Flayon, servante chez M. Pinateau, lesquels ont déclaré ne savoir signer; — 21 août, bapt. de Marie-Françoise, fille de Me Jacques Aubugeois, conseiller du roi au siège du Dorat. Parrain Jean-Maur Aubugeois du Petitmont, docteur médecin; — 5 mai, ent. de Messire François Vrignaud, doyen des chanoines du Dorat, âgé d'environ 89 ans, dans l'église St-Pierre devant l'autel du Rosaire; — 29 août, ent. de delle Jeanne Robert, âgée d'environ 14 ans, fille de Jacques Robert, commissaire aux saisies réelles, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 10 oct., ent. de Marie de Neymond, fille dévote, âgée de 70 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 25 oct., ent. de Me Étienne Laurens, sgr. des Combes, conseiller du roi, son lieutenant au siége du Dorat, âgé de 71 ans, le dit enterrement fait dans la chapelle St-Antoine, sise dans l'ancien cimetière de Lausanne; — 27 oct., ent. de delle Catherine Lester de Ladoulhie, âgée de 26 ans, fille de feu François Lester, avocat, inhumée dans la chapelle des bienheureux Israël et Théobald, en présence de Pierre Lester, prieur de l'hôtel-Dieu; — 13 déc., ent. de dame Marie-Anne de la Josnière, âgée d'environ 70 ans, veuve en secondes noces de Messire François Turpin, chevalier, sgr. de Bussière; le dit enterrement fait dans la chapelle des dames religieuses; — 1769, 21 août, mar. entre Charles Carré, maître d'école, fils de feu Gabriel Carré, aussi maître d'école, et Léonarde Borriaud, fille de feu René Borriaud, laboureur; — 4 déc., bapt. de Jean, fils de Messire François-Antoine de Mallevaud, écuyer, sgr. de Mari-

gny, président lieutenant général au Dorat. Parrain Messire Louis-Jacques Étourneau, chevalier, au nom de Messire Jean du Peiron, écuyer, directeur de la Monnaie à Paris; — 25 oct., ent. de Jacques du Bois de Lavaut, docteur médecin, âgé de 85 ans, dans l'église St-Pierre en la nef du St-Sacrement.

GG. 10. (Registre). — In-4°, 106 feuillets, papier.

1770-1773. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, Vételay de Montgomard; vicaires, G. Lerat, et Chamblet. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1770, 5 janv., bapt. d'André-François, fils de Mᵉ François Vételay de Bort, notaire royal. Parrain Mᵉ André-François Grenard de la Bauderie, avocat au siège du Dorat; — 16 janvier, mar. entre Jean-Baptiste Bounesset, musicien et choriste du chapitre du Dorat, et Anne Poirier; — 30 janvier, bapt. de Silvine, fille de François Pacourt, peintre et sculpteur. Parrain Jean Pacourt, menuisier; — 26 mars, bapt. d'Israël-Théobald-Sylvain-Nicolas, fils de Messire Jacques Dutheil, chevalier, marquis de la Lande, sgr. de Laroche et de Lage-Malcouronne, capitaine au régiment de Damas; — 9 sept., bapt. de Jean-Baptiste, fils de Maximin Brac, sellier. Parrain, J.-B. Brac, étudiant, au nom de Léonard Giraud, prêtre, grand aumônier de l'évêque de Limoges; — 10 mars, ent. de Messire Gaspard Berneron du Mont, prêtre, chanoine du Dorat, âgé de 50 ans, dans l'église St-Pierre, près du chœur, en présence de Jacques-Martin Aubugeois, conseiller au siège du Dorat, et de Joseph Bessonneau des Gorces, juge de la dite ville; — 27 avril, ent. de dᵉˡˡᵉ Marguerite Masson, âgée d'environ 64 ans, veuve de Joseph Aubugeois, avocat, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 1 mai, ent. de Messire Israël Bellot, prêtre, chanoine du Dorat, âgé d'environ 66 ans, dans la nef de l'église St-Pierre à côté du chœur; — 1771, 14 janv., mar. entre Joseph Coudamy, organiste du chapitre, et Françoise Champigny, en présence de Pierre Pignet (*alias* Pinet), maître d'école (*alias* maître écrivain); — 12 août, mar. entre Jacques Jourdaneau, fils de feu Jacques Jourdaneau, notaire royal et greffier en chef de la châtellenie royale de Rancon; — 30 août, bapt. de Léonard, fils de Mᵉ Bouquet de la Jolinière, bourgeois. Parrain Mᵉ Léonard de Roumillac, procureur fiscal du bourg de Rancon; — 6 oct., ent. de dᵉˡˡᵉ Dauphine Nesmond, âgée d'environ 76 ans, veuve en secondes noces de Mᵉ Bernard, bourgeois, le dit enterrement fait dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 18 nov., ent. de Joseph Coudamy, maître boulanger, âgé de 75 ans, dans l'église des dames religieuses; — 29 nov., ent. de Messire Jean Boutinon du Chéron, prêtre, âgé de 36 ans, dans la chapelle des SS. Théobald et Israël; — 1772, 28 mars, ent. dans l'église de Hilaire Michelet, âgée d'environ 75 ans, native de Lussac-le-Château; — 23 mai, ent. de Mᵉ Jean-François Nouhaud, prêtre, prieur et curé de Balledent, décédé dans l'auberge du sieur Teytaud, « par nécessité de voyage, » âgé d'environ 61 ans, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 11 août, ent. de Catherine Boutinon, fille de feu François Boutinon, avocat, dans l'église des dames religieuses; — 23 oct., ent. de Hubert Pellegrin, bourgeois, âgé d'environ 22 ans, fils de feu Étienne Pellegrin, notaire royal, le dit enterrement fait dans la chapelle des bienheureux Israël et Théobald, en présence de Mᵉ Pierre Sandemoy de Libaudière, avocat, et de Jean de Neymond, notaire royal; — 1 déc., ent. de dᵉˡˡᵉ Marie Vételay de Montgomard, âgée d'environ 65 ans, dans l'église des dames religieuses; — 1773, 11 oct., bapt. de Marie-Jeanne, fille de Mᵉ Jean-Pierre Boussy du Pont, avocat. Parrain J.-B. Boussy de Lachèze, juge des châtellenies de Peyrillac; — 8 fév., ent. d'Anne Jallière, mendiante, décédée à l'hôtel-Dieu, âgée d'environ 40 ans, femme en secondes noces de Léonard Mandé, aussi mendiant; — 4 avril, ent. de dᵉˡˡᵉ Marguerite Rigaud, âgée d'environ 74 ans, veuve de Jacques Rigaud, avocat, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses en présence d'Antoine Lachaume, arpenteur, et de Théobald Lachaume, maître chirurgien, ses neveux; — 19 mai, ent. de Joseph Laurens de Murat, chanoine du Dorat, âgé d'environ 81 ans, dans l'église St-Pierre devant l'autel du Rosaire; — 31 mai et 9 juin, ent. de deux fils en bas âge, de Jacques-Martin Aubugeois, conseiller du roi, les dits enterrements faits dans l'église des dames religieuses.

GG. 11. (Registre), — In-4°, 124 feuillets, papier.

1774-1777. — Paroisse de St-Pierre. — Curés, Vételay de Montgomard et de Vérine; vicaire, Chamblet. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1774, 18 janv., mar. entre François Fleury, maître chirurgien, fils de feu Pierre Fleury, aussi maître chirurgien, habitant de Bellac, et dᵉˡˡᵉ Geneviève Gibert, fille de Jean Gibert, marchand, en présence

de Gabriel Peiraud, maître chirurgien de Bellac, et autres; — 13 fév., bapt. de Pierre, fils de Jean Teytaud, huissier royal. Parrain Pierre Hoste, cavalier de la maréchaussée du Dorat; — 19 juillet, bapt. de Catherine, fille d'Étienne Massoulard, sergent à la justice de MM. du chapitre; — 15 déc., bapt. de Jean-Baptiste, fils de Pierre Lherbon, greffier au siège du Dorat. Parrain J.-B. Goursaud du Mazet, juge, lieutenant de la vicomté de Rochechouart; — 22 déc., bapt. de Jacques, fils de Pierre Boussy du Pont, avocat et notaire royal. Parrain Pierre Boussy fils, au nom de Jacques Boussy de Fromental, juge sénéchal de Cieux en Limousin; — 12 nov., ent. dans la chapelle de l'hôtel-Dieu de Louise Chamblet, sœur hospitalière, âgée d'environ 67 ans, veuve de Jean Monsacré, menuisier; — 16 nov., ent. d'Anne Lester, âgée de 77 ans, fille de Claude Lester, bourgeois. Présents Jean Lester, prieur de l'hôtel-Dieu, et J.-B. Lester, sous-brigadier de la maréchaussée; — 12 déc., ent. de Louise Vrignaud, âgée d'environ 81 ans, fille de feu Pierre Vrignaud, conseiller du roi au siège de Montmorillon, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses, en la chapelle de la Sainte-Vierge, du côté de l'épître; — 1775, 31 mai, bapt. de Jacques-André, fils de Gui-Théobald Vacherie de la Beige, licencié ès lois, et de dame Marguerite Leparfait du Roule. Parrain Messire Jacques-André Vacherie, prêtre, chanoine, sous-chantre et syndic du chapitre du Dorat; — 16 août, bapt. de Dorothée, fille de J.-B. Lester, directeur des postes, entreposeur du tabac, receveur des cuirs et sous-brigadier de la maréchaussée du Dorat; — 1 fév., ent. d'un garçon inconnu, décédé à l'hôpital, âgé d'environ 16 ans, « comme il m'a apparu, qu'on m'a dit être du côté de Lubersac et s'être loué avant sa maladie à Artaud, marchand de cette ville, pour travailler à la tuillerie. A été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, après avoir donné pendant sa maladie des marques de chrétien »; — 23 juin, ent. de Marie-Thérèse Halair, sœur de la Résurrection, de la communauté des filles de la Sagesse de la ville de Nantes, âgée d'environ 60 ans, le dit enterrement fait dans la chapelle de l'hôtel-Dieu où elle était hospitalière, du côté de l'évangile, par Jacques-André Vacherie, prêtre, chanoine du Dorat et administrateur du dit hôtel-Dieu; — 29 juillet, ent. de Messire Joseph Vételay de Montgomard, prêtre, chanoine théologal et curé du Dorat, âgé d'environ 64 ans, dans l'église St-Pierre entre l'autel des morts et le chœur; — 11 août, ent. de Messire François Vrignaud de Lavergne, prêtre, chantre et chanoine du chapitre du Dorat, âgé d'environ 55 ans, dans l'église St-Pierre auprès de l'autel de N.-D. du Rosaire, du côté de l'épître; — 8 oct., ent. de Joseph Beillot, bourgeois, âgé d'environ 77 ans, dans l'église des dames religieuses; — 23 oct., ent. de J.-B. Grenard, avocat, procureur au siège du Dorat, âgé d'environ 76 ans, dans la nef de l'église St-Pierre, en présence de J.-B. Grenard, chanoine de cette église, et d'André-François Grenard, avocat, procureur au dit siège, ses fils; — 2 déc., ent. de Pierre Beaumont, âgé d'environ 15 ans, décédé à l'hôtel-Dieu, « inhumé le même jour, à cause de la corruption de son cadavre, attestée par le certificat de M. Duchez, médecin »; — 23 déc., ent. de Catherine Barbier, femme de Pierre Gauchon, journalier, âgée d'environ 25 ans, décédée à l'hôtel-Dieu, inhumée « le même jour à cause de la corruption de son cadavre attestée par le certificat de la sœur Gabrielle, pharmacienne »; — 1776, 14 janv., ent. de Louis Pinaud de Laubard, âgé de 76 ans, dans l'église des dames religieuses, en présence de Messire Jacques-André Vacherie, prêtre, chanoine et sous-chantre du chapitre, et de Guy-Théobald Vacherie de la Berge, avocat, ses neveux; — 24 janv., ent. de Marie-Thérèse Vacherie, femme de Messire Louis Dutheil, chevalier, sgr. de la Rochère, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 11 fév., ent. de d^elle Marie Vételay, âgée d'environ 65 ans, fille de feu François Vételay, sieur de Bort, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 30 mars, ent. de d^elle Marie-Geneviève-Junien, femme de Joseph Donnet, greffier au siège royal de cette ville, le dit enterrement fait dans l'église des dames religieuses; — 30 nov., ent. de Messire François Laurens de Croumas, prêtre, chanoine de l'église collégiale, âgé d'environ 82 ans, le dit enterrement fait dans le cimetière de la paroisse par Messire Demaison, chanoine, en présence de Messires Claude-Barnabé Laurens de Macloux, et Joseph-Zéphyrin Laurens de Lagane, neveux du défunt, chanoines de la collégiale, lesquels ont signé; — « Je soussigné, prêtre, curé de St-Pierre de la ville et paroisse du Dorat, certifie à tous présents et à venir que je proteste contre l'inhumation cy-dessus faite pour la première fois que l'on puisse prouver dans le cimetière ordinaire de ma paroisse par M. le chanoine hebdomadier. Entendant expressément que la dite protestation ait foi et valeur nécessaires pour le maintien et conservation des droits de MM. les curés

du Dorat, mes successeurs, si tant est que la dite inhumation faite comme dit est, y soit contraire, MM. les chanoines ayant refusé de faire décider la chose à l'amiable par un conseil que je consentais qu'ils choisissent eux-mêmes. Et moi curé, ne voulant plaider pour semblable minutie, je me contente pour la tranquillité de ma conscience de la présente protestation, n'entendant par icelle nuire aux droits du chapître, s'il en a, ni déroger à ceux de ma cure, si elle en a. Au Dorat le premier février 1777. De Verine, *curé du Dorat* » ; — 1777, 20 janv., bapt. de François, fils légitime de Jean Béranger, marchand étranger, de domicile inconnu ; — 17 juin, mar. entre Blaise de Lacoste, receveur du seigneur de Sauvat, demeurant depuis plusieurs années au château de Sauvat, paroisse de St-Junien-les-Combes, et Marie Desrosiers, fille de Louis Desrosiers, aubergiste ; — 5 nov., mar. entre Israël Broussaud, maître tailleur d'habits, âgé de 29 ans, et Marie Devault, fille de François Devault, chirurgien-dentiste de la paroisse St-Romain en Poitou ; — 16 janv., ent. de Jeanne Parot, âgée d'environ 63 ans, veuve de Joseph Ferré, maître de danse, décédée à l'hôtel-Dieu ; — 7 juillet, ent. « d'un homme mendiant qui s'est nommé Justin Ommenès, âgé d'environ 50 ans, natif de Kimper-Courantin en basse Bretagne », décédé à l'hôtel-Dieu ; — 9 oct., ent. d'un garçon né de père inconnu et de Catherine Lherbon. « A été baptisé à la maison par nécessité par Me Maurat Despleignes, chirurgien-juré ; lequel a certifié par écrit que le cadavre ne pouvait attendre au lendemain ; a été inhumé à cause de sa mauvaise odeur causée par sa corruption. »

GG. 12. (Registre). — In-4°, 146 feuillets, papier.

1778-1782. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, De Vérine ; vicaire, Chamblet. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1778, 28 janv., bapt. de Geneviève, fille de Me Jean-Maur Aubugeois, docteur médecin, et de dame Élisabeth Teytaud. Parrain Messire Jean-Baptiste Teytaud, prêtre, chanoine de la collégiale ; marraine, dame Geneviève Franklin, tante de l'enfant, lesquels absents ont été représentés par Sébastien Briget, domestique, et Françoise Taitet, servante ; — 19 nov., bapt. d'Henriette-Marie-Louise, fille de J.-B. de Pussoux, maître de musique. Parrain Messire Joseph-Zéphyrin Laurens de Lagane, chanoine ; marraine delle Henriette-Marie-Louise Lester, directrice des postes en cette ville ; — 18 juillet, ent. de Messire Joseph Lester de Ladoulie, prêtre, ancien abbé du chapitre de cette ville, âgé d'environ 75 ans. « A été inhumé dans le cimetière de cette paroisse seize heures après son décès à cause de sa putréfaction, réservant à cet égard tous nos droits et ceux de nos successeurs, n'entendant y déroger en aucune manière quelconque » ; — 23 août, décès en la maison de Me Lherbon, lieutenant des chirurgiens de cette maréchaussée, d'une négresse nommée Anne-Marie, âgée d'environ 25 ans, « que M. J.-B. Lherbon, neveu du dit sieur, habitant de la paroisse de Mirbalais, ile et côte de St-Dominique, avait emmenée de la dite côte pour le servir pendant sa traversée en France » ; — 7 sept. ent. de François Chinon, tisserand, âgé d'environ 41 ans, décédé à l'ancien hôtel-Dieu et inhumé le même jour « par cause de corruption » ; — 1779, 19 janv., ent. de Jeanne Desforges, âgée d'environ 25 ans, décédée à l'hôtel-Dieu et inhumée le même jour « pour cause de putréfaction certifiée par M. Duché, docteur médecin » ; — 13 mars, ent. de Silvain Delage, laboureur, âgé d'environ 28 ans, « inhumé 20 heures après son décès pour cause de putréfaction, comme il a apparu par le certificat de M. Maurat, chirurgien juré ; » — 23 mars, ent. de Philippe Broussaud, serrurier, âgé d'environ 43 ans, « inhumé 15 heures après son décès pour cause de putréfaction certifiée par M. Lherbon, chirurgien juré » ; — 10 juillet, ent. de dame Marie de la Josnière, âgée d'environ 70 ans, veuve de Me Étienne Laurens, lieutenant criminel au Dorat, le dit enterrement fait en la chapelle St-Antoine sise en cette ville et paroisse, appartenant à M. Laurens des Combes, lieutenant-criminel de ce siège, du consentement de M. le procureur général du parlement de Paris ; — 5 août, ent. de Messire Jean-Étienne-Junien Deprès, chanoine semi-prébendé, âgé d'environ 70 ans, le dit enterrement fait dans le cimetière de la paroisse par M. Laurens de la Locherie, chanoine hebdomadier, du consentement du curé. « Le dit chanoine hebdomadier ayant refusé de signer, nous avons signé à sa place. De Vérine, *curé* » ; — 8 sept., ent. de Catherine Bela, âgée de 15 ans, décédée à l'hôtel-Dieu et inhumée le même jour, « pour cause de putréfaction certifiée par M. Pérauche, chirurgien » ; — 28 sept., ent. d'Anne Couturier, âgée d'environ 40 ans, décédée à l'hôtel-Dieu et inhumée 18 heures après son décès « pour cause de putréfaction » ; — 1780, 6 janv., bapt. de Nicolas, fils de Jean Desmarets, maçon. Parrain Nicolas Giraud, maître d'école à Rancon ; — 25 janv., bapt. de Catherine, fille de Théobald du Toury, employé aux fermes du roi ; — 28 janv.,

bapt. de Marie-Rose, fille de Jean Lherbon de Lagarde, américain (1), bourgeois. Parrain par substitution Élie-Jean-Marie Guain, maître chirurgien, oncle de l'enfant; — 8 avril, « a été baptisé sous condition par moi vicaire soussigné, Antoine qui paraît né depuis deux jours et a été trouvé à la porte d'entrée de l'hôpital de cette ville, attaché au maillet de la dite porte, environ une heure et demie après minuit, par la sœur Thérèse du St-Esprit, supérieure de la dite maison. Quoique le dit Antoine ait été trouvé avec un billet portant ces mots : *l'enfant a été assuré*, je l'ai néanmoins rebaptisée sous condition....... Et pour distinguer le dit enfant, lui a été donné le surnom de Laporte » (2); — 19 sept., mar. entre Joseph Giraud, maître d'école, âgé de 23 ans, fils de Nicolas Giraud, aussi maître d'école à Rancon, et Marguerite Durivaud demeurant au Dorat; — 15 janv., ent. d'une fille de Théobald du Thoury, chirurgien, inhumée six heures après son décès « pour cause de putréfaction » certifiée par Cravat, chirurgien juré; — 22 janv., ent. de Jean Delouvie, âgé d'environ 4 ans, « neuf heures après son décès pour cause de putréfaction » certifiée par Guain, chirurgien des milices des colonies; — 25 mai, ent. de Marie Fauret, âgée d'environ 40 ans, inhumée le jour même de son décès « par cause de putréfaction » certifiée par M. Bouquet, lieutenant des chirurgiens; — 2 sept., ent. de Suzanne Rivaud, âgée d'environ 75 ans, « 22 heures après son décès pour cause de putréfaction » certifiée par Hubrioux, chirurgien; — 16 sept., ent. d'Anne Aloncle, âgée d'environ 32 ans, « six heures après son décès pour cause de putréfaction » certifiée par Hubrioux, chirurgien; — 16 oct., ent. de Jean-Maur Aubugeois du Petit-Mont, docteur en médecine; — Pendant les deux années 1780 et 1781, les actes ecclésiastiques de la paroisse de Dinsac sont célébrés fréquemment au Dorat, en l'absence du curé de Dinsac; — 1781, 5 janv., bapt. de J.-B. Tendey (?), fils de François-Théobald Chamblet, notaire arpenteur; — 30 sept., bapt. de Joseph-Zéphyrin, fils de J.-B. Lester, directeur des postes, entreposeur du tabac, officier de maréchaussée; — 17 oct., bapt. de Catherine, fille de Joseph Girauld, maître d'école [au Dorat]; — 2 avril, ent. de Jeanne Perpeix, âgée d'environ 68 ans, inhumée le jour de son décès pour cause de putréfaction certifiée par Pérauche-Lachaume, [chirurgien]; — 12 août, ent. de Rose Roy, âgée d'environ 63 ans, inhumée 21 heures après son décès pour cause de putréfaction certifiée par Pérauche-Lachaume, maître chirurgien; — 12 sept., ent. de Me Marie-Auguste Mirel des Essarts, âgé d'environ 23 ans, lieutenant général du siège royal de la Basse-Marche, inhumé le jour de son décès pour cause de putréfaction certifiée par Duché, docteur médecin; — 14 sept., ent. de Messire Auguste-Bonaventure Pottier, écuyer, chevalier de la Menellière, âgé de 29 mois, fils de haut et puissant seigneur Messire Pottier marquis de la Menellière, décédé « au château en cette paroisse »; — 21 oct., ent. de Joseph Lentourné, âgé d'environ 17 ans, décédé à l'hôpital et inhumé le même jour pour cause de putréfaction; — 21 nov., ent. de René-François-Louis-Julien Laurens des Combes, âgé d'environ trois ans, fils de Léonard-Hubert-Innocent Laurens, sgr. des Combes, conseiller du roi, lieutenant criminel de la Basse-Marche au Dorat, le dit enterrement fait « dans la chapelle St-Antoine sise en cette ville et paroisse appartenant à M. son père, et ce, en vertu du consentement de M. le procureur général du parlement de Paris »; — 9 déc., ent. de Messire François Boucheuil, prêtre, chanoine théologal de l'église St-Pierre, âgé d'environ 76 ans; — 1782, 12 sept., ent. de François-Sévère-Compagnon Desmaret, âgé d'environ six ans, fils de Me Pierre-Compagnon Desmarets, chirurgien; — 14 sept., ent. au Puy du Monteil de Gabriel Villégier, maçon, âgé d'environ 75 ans, inhumé 16 heures après son décès pour cause de putréfaction certifiée par Me Bouquet, chirurgien; — 17 sept., ent. de Jeanne Pétavine, âgée d'environ 35 ans, décédée à l'hôpital et inhumée le même jour pour cause de putréfaction certifiée par la sœur St-Gabriel, pharmacienne.

GG. 13. (Registre). — In-4°, 94 feuillets, papier.

1783-1786. — Paroisse de St-Pierre. — Curé, De Vérine; vicaire, Chamblet. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1783, 30 avril, bapt. de Marie-Anne, fille de Pierre Charles, cavalier de la maréchaussée de cette ville. Parrain Alexis Charles, employé dans les fermes du roi, au nom de Jean-Pierre Hubrioux, chirurgien; — 5 janv., ent. de dlle Jeanne Maurat, âgée d'environ 80 ans, fille de feu Louis

(1) Voyez à la date du 23 août 1778.

(2) Mention toute semblable, *mutatis mutandis*, aux deux dates de 15 juin 1780 et 13 mai 1781. L'enfant est surnommé Lafenêtre parce qu'il a été trouvé attaché à la grille d'une fenêtre.

Maurat, apothicaire; — 2 avril, ent. de Jacques Chesne, avocat et procureur fiscal de la sénéchaussée du Dorat, âgé de 79 ans; — 6 mai, ent. de François Sandemoy, avocat en parlement et doyen des avocats du Dorat, âgé de 66 ans, inhumé le même jour pour cause de putréfaction certifiée par M. Maurat, chirurgien-juré, en présence de J.-B. Despouges, étudiant en droit, et de Pierre Sandemoy de Libaudière, avocat en parlement; — 24 juillet, ent. de Marguerite Lherbon, âgée d'environ 43 ans, inhumée 17 heures après son décès pour cause de putréfaction; — 26 juillet, ent. de Léonard Beilot, étudiant au collège de cette ville, âgé d'environ 14 ans; — 1784, 23 fév., mar. entre Joseph Coudamy, âgé de 24 ans, fils de Léonard Coudamy, garde des eaux et forêts du roi, et Jeanne Audiguet, âgée de 17 ans, fille de Jean Audiguet, maître vitrier; — 4 avril, ent. de Pierre-Joseph et de Théobald-Augustin Lavaud, nés la veille, fils de M. Joseph Lavaud, officier de l'Hôtel-de-Ville; — 10 août, ent. de Jean Champagne, cavalier de la maréchaussée, inhumé le même jour pour cause de putréfaction; — 7 déc., bapt. de Marie-Ursule-Pulchérie, fille de M. J.-B. Silvain Roussaud, sieur du Bost, président, seul lieutenant-général de la Basse-Marche. Parrain, Vincent-François de Cressac, conseiller du roi, docteur régent de la faculté de médecine de l'Université de Poitiers, représenté par Philippe-Urbain Coussaud de Massignac, lieutenant principal au siège du Dorat; — 1785, 30 mars, ent. de d[elle] Jeanne David, âgée d'environ 70 ans, inhumée le même jour pour cause de putréfaction; — 13 juillet, ent. de Messire Mathieu-Génitor Teytaud du Bois de Lavaud, prêtre, prieur de Laval-Magnac, âgé de 70 ans; — 30 juillet, ent. d'une fille nouveau-née de Jean Jacob, laboureur, baptisée par nécessité et inhumée sur le champ pour cause de putréfaction certifiée par M. Maurat, chirurgien; — 1786, 17 mai, bapt. de Jacques-Alexis, fils de Benoît Lesterpt de Beauvais, avocat en parlement. Parrain, Jacques Lesterpt, aîné, avocat, procureur fiscal et de police de la justice ordinaire du Dorat; — (le cahier de l'année 1786 est suivi de la table des 111 noms de famille mentionnés); — 7 janv., ent. de Marie Debart, âgée d'environ 57 ans, femme de Jean Ligros, armurier, inhumée le même jour pour cause de putréfaction certifiée par Maurat des Pleignes, chirurgien; — 15 fév., ent. de M. Jacques Aubugeois, sieur de Geneiteix, ancien sénéchal de cette ville, âgé d'environ 80 ans; — 9 mai, ent. de Marie Blanchard, âgée d'environ 86 ans, inhumée le même jour pour cause de putréfaction; — 11 mai, ent. de d[elle] Marguerite Junien, âgée d'environ 67 ans, inhumée le même jour pour cause de putréfaction certifiée par M. Delachaume, chirurgien; — 30 juin, ent. de Joseph Moreau, ci-devant notaire royal, âgé d'environ 70 ans, inhumé 12 heures après son décès, « attendu le cas extraordinaire de corruption qui nous a été attesté par le sieur Lachaume, chirurgien juré »; — 18 août, ent. de Jean-Baptiste Lheulier, âgé d'environ 70 ans, ancien archiprêtre-curé de la Meize, inhumé 18 heures après son décès pour cause de putréfaction, en présence de M. Joseph de Lavaud, officier de l'Hôtel-de-Ville; — 25 sept., ent. de Françoise Brunet, âgée d'environ 32 ans, fille de Joseph Brunet, journalier, inhumée 17 heures après son décès pour cause de putréfaction; — 20 oct., ent. de Messire Gabriel Teytaud de Lherbouché, âgé de 69 ans, prêtre, chanoine de la présente église, inhumé 21 heures après son décès pour cause de putréfaction (1).

GG. 11. (Registre). — In-4°, 148 feuillets, papier.

1787-1792. — Paroisse de St-Pierre. — Curés, De Vérine et Brunet; vicaires, Chamblet, Gourdonnaud et Massard. — Baptêmes, mariages et enterrements (confondus sur le même cahier). — 1787, 18 fév., bapt. de Alexandrine, fille d'Adrien-François Aliot, écuyer, huissier priseur; — 16 juin, ent. de François Beaugay, cordonnier, âgé d'environ 30 ans, fils de M. Jean Beaugay, maître d'école, inhumé le même jour pour cause de putréfaction certifiée par M. Hubrioux, chirurgien; — 26 oct., ent. de Jean Audrivet, âgé d'environ 13 ans, décédé « au château de cette paroisse » et inhumé le même jour pour cause de putréfaction; — 19 déc., ent. de J.-B. Coussaud de Cléré, licencié ès lois, fils de François Coussaud des Forges du Chassin, doyen des conseillers du siège du Dorat; — (le cahier de l'année 1787 est suivi de la table des 161 noms de famille mentionnés); — 1788, 30 mai, ent. de d[elle] Marie Desbrousses, âgée d'environ 69 ans, inhumée dans les 24 heures pour cause de putréfaction certifiée par Maurat, chirurgien; — 5 juin, ent. de Jeanne Cluseau, âgée de

(1) Il est parlé en effet d'un certificat de chirurgien, qui suppose un cas particulier. — Le feuillet auquel est emprunté cet enterrement du 20 octobre a été intercalé à la fin du registre paroissial de 1786. Il est intitulé : « Registre des sépultures de MM. du chapitre ». Il ne mentionne point d'ailleurs d'autres décès que celui-là.

15 ans, fille d'Alexandre Cluseau, sabotier, inhumée dans les 24 heures pour cause de putréfaction, certifiée par Bouquet, chirurgien; — 1 août, ent. de Messire Jean Gourdonnaud, prêtre, vicaire de cette paroisse, âgé de 25 ans, inhumé le même jour pour cause de putréfaction; — 19 oct., ent. d'une petite fille « qui après sa mort a esté portée en cette église par Anne Bonesset, femme sage de cette ville, qui n'a su ou voulu dire d'où était cette fille ni qui elle était. Et a été inhumée le lendemain »; — 31 nov., ent. de J.-B. Chardon de Boussay, contrôleur des actes de cette ville, âgé d'environ 41 ans; — (le cahier de l'année 1788 est suivi de la table des 174 noms de famille mentionnés); — 1789, 1 avril, bapt. de J.-Fr.-Pierre Lesterpt, fils de Me Benoît Lesterpt de Beauvais, avocat en parlement exerçant au Dorat. Parrain Messire Pierre-Charles-François Lesterpt, abbé du chapitre du Dorat, chapelain du roi et secrétaire général de la grande aumônerie de France; — 20 juin, ent. d'Anne Gaupillot, âgée d'environ 53 ans, inhumée en présence de Christophe Bouquet, maître en chirurgie et lieutenant de la sénéchaussée; — (le cahier de l'année 1789 est suivi de la table des 141 noms de famille mentionnés); — 1790, 4 janv., bapt. de Marie-Anne-Virginie, fille de M. Jacques de Pertat, conseiller du roi, son avocat procureur en la sénéchaussée de la basse Marche; — 15 avril, ent. de Jean Marceau, marchand et notable de la municipalité, âgé d'environ 64 ans; — 2 juin, ent. de Jeanne Préjot, âgée d'environ 61 ans, inhumée le même jour pour cause de putréfaction certifiée par Lachaume, chirurgien; — 4 juin, ent. de Jean Rigorri, concierge des prisons royales de cette ville, âgé d'environ 45 ans; — 23 juin, ent. de delle Geneviève Robert, âgée de 53 ans, fille de feu Laurent Robert, avocat en parlement, décédée au couvent des dames religieuses et inhumée dans les caveaux du dit couvent; — 3 juillet, bapt. de Marguerite-Ursule, fille de François Teiroud, employé des fermes du roi. Parrain J.-B. Lester, entreposeur du tabac, directeur des postes, pensionné du roi et officier de la garde nationale du Dorat; — 3 sept., ent. de François Gripsal, ancien maître d'école, âgé de 79 ans; — (le cahier de 1790 est suivi de la table des 158 noms de famille mentionnés). — « Registre des bapêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Pierre de la ville du Dorat..... pour l'année 1791, coté et paraphé par nous Léonard Jevardat, juge du district du Dorat et président par l'absence du premier juge nommé. Fait au Dorat, le 31 déc. 1790 ». — 1791, 14 fév., ent. de Pierre Boiste d'or (?), terrassier, âgé d'environ 50 ans, originaire d'Auvergne, décédé à l'hôtel de la *Corne;* — 19 juin, ent. de Jeanne Maurat, fille de Joseph Maurat, bourgeois, inhumée le même jour pour cause de putréfaction certifiée par Lachaume, chirurgien; — 27 juillet, ent. de Catherine Vasinaud, âgée de 62 ans, femme de François de Lépine, tourneur, inhumée le même jour pour cause de putréfaction; — 28 juillet, bapt. de Marie-Anne-Victoire, fille de Jacques de Pertat, juge au tribunal de district de Bellac, département de la Haute-Vienne; — 12 août, bapt. de Geneviève-Marie-Aglaé, fille de Pierre-Jacques Vidard, administrateur du directoire de ce district; — 6 nov., bapt. de J.-F.-Alexandre, fils de François Bouquet Laclavière, [juge] suppléant au tribunal du district du Dorat; — (le cahier de 1791 est suivi de la table des 143 noms de famille mentionnés); — 1792, 6 avril, ent. de Joseph Lavaud, bourgeois, inhumé en présence de Joseph Lheulier, médecin; — 8 mai, « arrêté par nous Jacques Lesterpt l'aîné, président du tribunal de justice du district du Dorat, département de la Haute-Vienne »; — 11 juillet, ent. de Léonard Coudamy, garde des eaux et forêts, âgé d'environ 73 ans; — 29 août, ent. de Simon-Louis, fils de Théobald du Thoury, huissier aux tailles; — 21 oct., « le présent registre a été clos et arrêté par nous, maire de la ville du Dorat, en exécution de l'art. I du titre VI de la loi qui détermine le mode de constater l'état-civil des citoyens, du 20 sept. dernier, enregistrée en cette ville le 14 de ce mois. Au Dorat, en l'église paroissiale St-Pierre, le 21 oct. 1792, l'an premier de la République française. Moreau, *maire;* » — « Aujourd'hui 21 oct. 1792, l'an premier de la République française, cinq heures après midi, en la maison où la commune tient ses séances ordinaires, devant nous officier public chargé de recevoir les actes de naissances, mariages et décès, s'est présenté Joseph Giraud, marchand et secrétairé-greffier de cette municipalité...... assisté de J.-B. Moreau, maire du Dorat, y demeurant, et de Jean Veau, maire de la Bazeuge, y demeurant, témoins non parents au dit Giraud, lequel dit Giraud a déclaré » la naissance d'un enfant, etc. Monsacré, *officier public;* — (le cahier de l'année 1792 contient 158 actes. Les derniers feuillets sont maculés et détériorés en plusieurs endroits).

GG. 15. (Registre). — Cahiers in-12 et in-f°, 169 feuillets, papier.

1658-1701. — Paroisse de N.-D. de Voulon. — Curés, Jean Rivaud (jusqu'en 1674?), A. Denouy (jusqu'en 1681), et Marcoux (jusqu'en 1701). — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1658, 27 oct., bapt. de Jean, fils de Jean Lhardy. Parrain Me Jean Maurat, substitut du procureur du roi au Dorat; — 1662, 10 janv., mar. dans la chapelle de St-Cloud, paroisse de Dinsac, entre Léger Perrin, laboureur du bourg de Voulon, et Anne Duthoury; — 15 mars, ent. dans le petit cimetière de Voulon de Catherine Bellac, demeurant aux Godinotes, paroisse de Voulon; — 15 juillet, ent. de Jeanne Bignat dans le grand cimetière de Voulon; — 7 août, bapt. de Joseph, fils de Me Pierre Dumonteil, sieur de Lavaud. Parrain Me Joseph Maurat, avocat du Dorat; — 1664, 9 avril, ent. de Jean Jacob, laboureur d'Escurat, dans la chapelle Ste-Catherine de l'église de Voulon; — 1665, 28 janv., ent. de Léonard Lérisson, âgé de deux jours, fils de Claude Lérisson, laboureur, dans la chapelle Ste-Catherine de l'église de Voulon; — 22 juin, ent. de Marguerite Bonnet, femme de Claude Lérisson, laboureur, inhumée dans la chapelle Ste-Catherine; — 25 fév., ent. de Marguerite Lavaux, femme de Léonard Boyroux, dans la chapelle Ste-Catherine. — (Les années 1667-1673 manquent). — 1674, 28 août, ent. de Catherine Roy, en présence de Jean Delavaud, choriste. — (Les années 1675-1676 manquent.) — 1677, 18 avril, bapt. de Pierre, fils de Louis Boveyroux, laboureur. Parrain Pierre Valeau, « escolier, natif du bourg d'Arnac, demeurant chez M. le curé, son oncle »; marraine Jeanne Seinaud, servante au lieu dit du Pescher; — 26 oct., bapt. de Pierre, fils de Jean Delaroche, laboureur. Parrain Pierre Chainquioux, organiste du Dorat. — (Les années 1678-1680 manquent). — 1682, « Registre des baptémes, mariages et sépultures pour l'année 1682, paraphés par nous doubles, suivant l'ordonnance, au Dorat le premier jour de janvier au dit an. P. de Robert, *président, lieutenant général;* » — 1684, 12 fév., ent. de Guillaume Marton, mérandier, âgé de 48 ans, « demeurant en son vivant, dans une loge en la forêt de Boussier »; — 29 mars, bapt. de Madeleine, fille de Me Jean de Neuféglises, chirurgien, demeurant au bourg de Voulon; — 5 décembre, ent. de Méline Courtaud, natif du bourg d'Isseure en Tourraine, âgé de 56 ans, « demeurant en son vivant dans une loge du bois de Grand-Boussier », inhumé en présence de plusieurs voisins, comme lui mérandiers; — 16 avril, ent. de Madeleine, fille de M. Jean de Neuféglises, chirurgien, inhumée dans l'église de N.-D. de Voulon au côté de l'évangile de l'autel; — 1687, 11 janv., ent. de Jean Neuféglises, me chirurgien à Voulon, âgé de 57 ans, inhumé dans la nef de l'église poroissiale; — 1691, 20 nov., ent. de Joseph Perrin, laboureur, inhumé dans l'église de Voulon, au côté gauche de la nef, vers le milieu; — 1694, 7 mai, ent. d'un pauvre mendiant inconnu, trouvé mort dans les landes près de Chasteau-Lamance; — 20 mai, jour de l'Ascension, ent. de Catherine Denouy, fille de feu Antoine Denouy, marchand du Dorat, âgée d'environ 3 ans, inhumée dans l'église de Voulon, près l'autel de la chapelle, en présence de [François, fils de] Jean Neuféglise, maître chirurgien (1); — 1696, 10 janv., bapt. de Marguerite Delaroche, fille d'Antoine Delaroche, laboureur. Parrain Jacques Vacherie, fils de Me Joseph Vacherie, juge des bailies de MM. du chapitre du Dorat; marraine Marguerite Ponnet, servante; — 1697, 7 avril, bapt. de Marie Perpeix, fille de Jean Perpeix, laboureur, Parrain Me François Denouy, « logicien »; marraine dlle Marie Aubugeois, fille de Me Aubugeois, docteur médecin; — 1700, 16 fév., mar. après fiançailles entre Pierre Bassier, mendiant, natif du Dorat, et Marie Landaud, mendiante, demeurant à Voulon.

GG. 16. (Registre). — In 4°, 98 feuillets, papier.

1701-1727. — Paroisse de N.-D. de Voulon. — Curés, J. Bonin (jusqu'en 1704), Joseph Filloux (jusqu'en 1717), de Mallesaigne (jusqu'en 1726) et B. Faulte. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1705, 30 juillet, bapt. de François, fils de Pierre Barton, marquis de Montbas, et de dame Louise de Reymond, sa femme. Parrain Jean-François Barton, baron de Montbas, brigadier dans les armées du roi; marraine dame Catherine Sanguinière, veuve de feu Reymond, lieutenant général de Bellac; — 1707, 14 août, bapt. de Jeanne, fille de Paul Toureau, par M. Desjardins, prêtre approuvé de la ville du Dorat

(1) Jean Neuféglise, maître chirurgien, étant mort le 11 janvier 1687, comme on peut le voir en son lieu, l'addition que nous avons faite d'après un acte subséquent est donc fondée.

et prieur de l'hôpital du dit lieu; — 1710, 19 juin, ent. de Louis Périn dans l'église de Voulon; — 1717, 12 janv., mar. entre Léonard Despérelles, habitant de Magnac, et Marguerite Filloux, fille de feu Jean Filloux, receveur de la cour des aides à Bourganeuf; — 13 déc., ent. de Catherine Duchiron dans le grand cimetière de la paroisse; — 17 déc., ent. d'Anne Sucot dans le petit cimetière de la paroisse; — 1719, 18 juin, ent. dans l'église de Françoise Charnaud, femme de Jacques Capy, métayer au bas Voulon; — 1722, 13 oct., ent. de P. Amédée de Mallesaigne, frère du curé de Voulon, transporté au Dorat pour y être inhumé dans l'église des Récollets; — 1723, 10 sept., bapt. de François, fils d'Antoine Gaschier. Parrain François de Lage-Damond, marguillier.

GG. 17. (Registre). — Cahiers in-4º et in-fº, 78 feuillets, papier.

1728-1749. — Paroisse de N.-D. de Voulon. — Curés, B. Faulte (jusqu'en 1734), Chaumareys (jusqu'en 1735), De Confolens (jusqu'en 1745), Desmoulins (en 1746), et Parat. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1733, 23 déc., ent. dans l'église d'Isabelle Bédoire, femme de Pierre Dupré; — 1737, 12 janv., ent. dans l'église de Léonarde Toureau, veuve de Léonard Bodet; — 1738, 23 mars, ent. dans l'église de Jeanne Simonet, femme de Jacques Palot, laboureur; — (A partir de 1738 environ, la qualification de métayer, très rare dans les années qui précèdent, devient fréquente); — 1742, 11 mai, « arriva dans cette paroisse pour y faire la visite et donner la confirmation Mgr. Jean-Gilles de Cœtlosquet, évêque de Limoges. Il y fut reçu par les habitans sous les armes. Il entra dans l'église le matin, environ les neuf heures, suivant les cérémonies prescrites dans le Rituel du Limousin. Il y donna la confirmation aux personnes ci-après marquées (1), après [que] M. l'abbé Despagnat, son grand vicaire, eut presché. Après quoi Sa Grandeur ordonna quantité de réparations dans l'église et entre autres choses qu'elle serait lambrissée. Ensuite Mgr. et sa suite dînèrent à la cure et s'en furent coucher au Dorat. Le présent registre a été batonné dans tous ses blancs par M. Jean Du Chaslard, lieutenant particulier au Dorat, le 30 décembre 1742 »; — 1743, 27 août, bapt. de Marguerite Delor, célébré aux RR. PP. Récollets de cette ville [du Dorat] où le service de ma paroisse a été indiqué par Mgr. l'évêque de Limoges pendant l'interdit de mon église. De Confolent, curé de Voulons »; — 1744, 4 fév., mar. de Gabriel Perpeix avec Françoise de la Flavauderie, célébré « dans l'église des RR. PP. Récollets où par ordre de Mgr. l'évêque de Limoges et par permission du P. gardien du dit couvent, j'ay transporté le service de ma paroisse pendant l'interdit de mon église »; — (A partir de 1747, il y a un cahier spécial pour les baptêmes et les mariages, et un autre pour les décès).

(1) On ne retrouve pas la mention de ces personnes, quoique le registre paraisse complet.

GG. 18. (Registre). — Cahiers in-4º et in-fº, 123 feuillets, papier.

1750-1769. — Paroisse de N.-D. de Voulon. — Curés, Parat (jusqu'en 1759) et Roby. — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1754, « Registre..... de la paroisse de Voulon..... paraphé par nous François Coussaud des Forges, conseiller du roi en la sénéchaussée royale de la Basse-Marche au Dorat »; — 1755, « Registre de la paroisse de Voulon..... paraphé par nous Estienne de Mallevaud, écuyer, sgr. de Marigny, conseiller du roi, son président lieutenant-général de la sénéchaussée de la Basse-Marche au siège royal et principal de la ville du Dorat ». — (A partir de 1760 les baptêmes, mariages et décès sont de nouveau confondus sur un même registre. La profession des parties intéressées est plus souvent indiquée.) — « L'an 1763 et le 24 janv., je soussigné certifie que j'ay publié selon l'ordonnance l'édit d'Henri II touchant les femmes de mauvaise vie qui cèlent leur grossesse, et ce pour l'année précédente. Roby, *curé de Voulons* ». (Cette mention se retrouve à peu près dans les mêmes termes à la fin des cahiers de 1763 et 1764); — 1766, 24 sept., ent. de la femme Levas; « le dit enterrement a été fait en mon absence par le P. Amable, récolet, prêtre à ce commis. Roby, *curé de Voulons* ». — (Mentions analogues, assez fréquentes, dans la série de ces registres.)

GG. 19. (Registre). — Cahiers in-4º et in-fº, 86 feuillets, papier.

1770-1793. — Paroisse de N.-D. de Voulon. — Curés, Roby (jusqu'en 1773), et M. de Loménie (jusqu'en 1793). — Baptêmes, mariages et enterrements. — 1772, 28 août, ent. dans l'église de François

Blanc, syndic des fabriciens de la présente église de Voulon, âgé de 72 ans; — 1773, 16 déc., bapt. d'Innocent, fils de Jacques de Villeflayaud, métayer. Parrain Messire Léonard-Hubert-Innocent Laurens, sgr. des Combes, conseiller du roi, lieutenant criminel de la Basse-Marche au Dorat; marraine d[elle] Marie-Rose Laurens des Martinières qui ont fait porter l'enfant sur les fonts baptismaux par Jean Parpeix et Jeanne Dion, leurs domestique et servante; — « L'an 1774 et le 9 janvier, je soussigné, certifie que j'ai publié selon l'ordonnance l'édit d'Henry II, roy de France, touchant les femmes de mauvaise vie qui cèlent leur grossesse et enfantement. De Loménie, *curé de Voulons* »; — (même mention dans les cahiers des années suivantes); — 1778, 19 déc., ent. de Jean de Beaulieu, marchand de sel, âgé d'environ 57 ans; — 1779, 23 août, ent. de d[elle] Madeleine Plainemaison, veuve de M[e] Léonard de Loménie, en son vivant marchand à Limoges, âgé de 75 ans. Présents Messire Mathurin de Loménie, son fils, curé de Voulon, et M[e] Jean Regnier, marchand de Limoges, son gendre. — (Aux années 1780 et 1781, la mention: « Un tel, laboureur, père de l'enfant baptisé, absent, » que l'on rencontre quelquefois à partir de 1778, devient ordinaire. Elle se retrouve dans les années suivantes, appliquée d'une manière moins fréquente à des maçons et à des tailleurs d'habits. Les registres de la paroisse St-Pierre du Dorat, où cette émigration se constate également vers la même époque, nous apprennent qu'une épidémie régnait dans la ville depuis 1775: elle ne prit fin qu'en 1792); — 1791, 21 janv., « Aujourd'hui.... est comparu au greffe de la municipalité Mathurin de Loménie, prêtre, curé et maire du bourg et paroisse de Voulons, district du Dorat au dépt. de la Haute-Vienne, lequel a déclaré et dit que, en conformité de la loi relative au serment à prester par les évêques, cy-devant archevêques et autres ecclésiastiques fonctionnaires publics, donnée à Paris le 26 décembre 1790, son intention était de prêter dimanche prochain, 23 du courant, le serment qui est prescrit. De tout quoy il a été requis acte et signé Mathurin Loménie, *curé et maire du bourg et paroisse de Voulons*. Aujourd'hui 23 janvier 1791, avant midy, le conseil général de la commune de Voulons, district du Dorat au dépt. de la Haute-Vienne, duement convoqué et assemblé en l'église paroissiale du dit bourg et paroisse de Voulons, présents MM. de Lagedamont, officier municipal, François Deschamps, officier municipal, Jacques Baritaud, procureur de la commune, Silvain Ledont, notable, Jean Gaillard, notable, Jean Lavous, notable, Pierre Bordeaux, notable, André Blanchet, notable, Antonin Defaye, notable, M. Jean Lherbon, commandant de la milice bourgeoise de Voulons, et Pierre Courdonnet, citoyen actif de la paroisse, M. de Loménie, prêtre, curé et maire de la municipalité de Voulons, et tous les autres citoyens de la paroisse étant présents, après avoir célébré la Ste Messe, a dit que, pour se conformer à la loi relative au serment à prester par les évêques, cy-devant archevêques et autres fonctionnaires publics, donnée à Paris le 26 décembre 1790 sur le décret de l'Assemblée Nationale du 27 décembre de la même année, à l'article premier du dit décret, et suivre la déclaration par lui faite en conséquence de ce, le 21 du présent mois de janvier 1791, il priait le Conseil général de la commune ainsi que les citoyens de la paroisse y assemblés de vouloir bien écouter et recevoir le serment qu'il offrait de prêter en tenant la main levée vers Dieu, dans les termes prescrits par l'article premier de la loi et du susdit décret: Je jure en vertu des décrets des 13 et 12 juillet dernier concernant la constitution civile, ensemble de la loi relative [au serment] à prester par les évêques, cy-devant archevêques et les curés conservés en fonctions, de veiller avec soin sur les fidèles de cette paroisse qui m'est confiée, d'estre fidèle à la nation, à la loi et au roy et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roy. De tout quoy il a requis acte et a signé: De Loménie, *prêtre, curé et maire de la municipalité de Voulons*..... Sur quoy, nous officiers municipaux et notables susdits, vu le serment fait en notre présence et en celle du procureur de la commune et sur les conclusions d'iceluy par Mr. Mathurin de Loménie, prêtre, curé et maire du susdit bourg et paroisse de Voulons, avons reçu le dit serment fait devant nous dans la forme cy-dessous transcrite; et du tout en donnons acte au dit sieur de Loménie, prêtre, curé et maire susdit, pour luy valoir et servir que de raison. En foy de quoy, nous avons signé, à l'exception des notables qui ont déclaré ne savoir signer. Avons laissé la liberté à tous les fidèles qui ont su signer de signer avec nous. Fait en la dite église de Voulons avant midy, le dit jour, mois et an que dessus. » (Suivent sept signatures, plus celle du curé.)

HH. 1. (Cahier). — In-4°, 172 feuillets, papier.

1768-1813. — Ville et paroisse du Dorat.

— Mercuriale des grains dressée chaque semaine. — 1768, 7 janv., le setier de froment a valu 9 ll. 15 sols ; et le setier de seigle 8 ll. 6 sols ; — 14 janv., le setier de froment a valu 9 ll. 10 sols et le setier de seigle 8 ll. 6 sols ; — 1772, 2 janv., le setier de froment a valu 14 ll. 10 sols et le setier de seigle, 3 ll. 6 sols ; — 9 janv., le setier de froment a valu 15 ll. et le setier de seigle 3 ll. 10 sols ; — 1776, 4 janv., le setier de froment a valu 12 ll. 15 sols et le setier de seigle 8 ll. 5 sols ; — 11 janv., le setier de froment a valu 12 ll. 6 sols et le setier de seigle 8 ll. ; — 1780, 6 janv., le setier de froment a valu 10 ll. 8 sols et le setier de seigle 7 ll. ; — 13 janv., le setier de froment a valu 10 ll. et le setier de seigle 7 ll. ; — 1784, 1 janv., le setier de froment a valu 12 ll. et le setier de seigle 9 ll. ; — 8 janv., le setier de froment a valu 12 ll. et le setier de seigle 8 ll. ; — 1788, 3 janv., le setier de froment a valu 13 ll. et le setier de seigle 9 ll. ; — 11 janv., le setier de froment a valu 12 ll. 15 sols et le setier de seigle 8 ll. 15 sols ; — 14 août, « jour de marché accoutumé, il n'y a pas eu de marché et il ne s'y est vendu aucune espèce de grains au minage ; ce qui fait que le prix de ceux vendus le 13 sera substitué au dit jour, ainsi qu'il est d'usage, parce que dans les semaines qu'échoient les foires du Dorat, lorsqu'il ne se vend pas de grains d'une espèce au minage, le jour du marché, qui est le jeudi de chaque semaine, ou la veille s'il est fête, on substitue le prix de ceux vendus le jour de foire. Et si la foire se tient antérieurement au marché, le minager garde par devers lui la note du prix des grains vendus le dit jour. Ensuite, si le jour du marché il ne se vend pas de grains ou d'une espèce au minage, il observe sur le présent journal des marchés que le..... jour de marché, il ne s'est pas vendu de grains ou d'une espèce au minage, mais que le jour de foire, les grains ont valu... Et si la foire se tient un jour postérieur au marché et qu'il ne se soit pas vendu de grains ou d'une espèce, le dit jour de marché, il doit observer que le... jour de marché, il ne s'y est point vendu de grains ou d'une espèce, mais que le... jour de foire, les grains ont valu..., attendu que l'évaluation de toute espèce de grains à la mesure de la ville et sénéchaussée du Dorat, se fait pour chaque année sur le nombre des marchés et au prix commun. En conséquence, nous, juge sénéchal soussigné, enjoignons au sieur Lacoste, tenant le minage des seigneurs hauts, moyens et bas justiciers de la dite ville et sénéchaussée du Dorat, de se conformer à l'usage ci-dessus expliqué, sous les peines qu'il appartiendra. Au Dorat, en notre hôtel, le 16 août 1788. Lesterpt, *juge sénéchal et de police du Dorat.* » — « Par procès-verbal du 16 août 1788, dressé par nous juge sénéchal soussigné, à l'assistance de notre greffier ordinaire et déposé au greffe le même jour, il a été procédé à l'évaluation des grains de toute espèce pour l'année 1787, sur le prix courant des marchés établis sur le présent journal à compter du 15 du mois d'août de la dite année 1787 jusqu'à la même époque du présent mois. Et suivant le dit procès-verbal, le setier froment, mesure de la dite ville et sénéchaussée du Dorat, a été évalué à la somme de 12 ll. 15 sous un denier, le setier seigle à celle de 8 ll. 19 sous 4 deniers, et la quarte avoine 15 sous. Au Dorat en notre hôtel, le 16 août 1788. Lesterpt, *juge sénéchal et de police au Dorat* » ; — 1792, 5 janv., le setier de froment a valu 16 ll. 5 sols et le setier de seigle 10 ll. 15 sols ; — 13 janv., le setier de froment a valu 16 ll. « Il n'y a pas eu de seigle au susdit minage ».

Département de la Haute-Vienne.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Supplément à la série E. — Archives communales.

VILLE DE BELLAC

AA. 1. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1571. — Lettres patentes de Charles IX portant création de quatre consuls à Bellac et autorisant les habitants de la dite ville à tenir un marché le samedi de chaque semaine, depuis le 1er novembre jusqu'au mardi-gras. Mars 1571 (copie vidimée en avril 1625): « Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous présantz et advenir salut. Sçavoir faisons nous avoir receu humble supplication de noz chers et bien amez les manans et habittans de la ville de Bellac en la sénéchaussée de la Basse-Marche, contenant que la ditte ville est scituée en bon païs, fertil et abondant en plusieurs fruictz et marchandise pour l'entretènement des habittans y résidentz, estans de bien grande importance et de belle et ancienne marque, close et environnée de beaux et grandz fossés, murailles et tours et forteresses, et la principalle ville du païs, munie de beaucoup de peuple et d'une bonne et belle République, où se faict et exerce ordinairement grand traffict et commerce de marchandise pour raison de plusieurs marchés et foires qui y ont estés par noz prédécesseurs roys et nous establis pour la décoration d'icelle, avec grand passaige de marchantz estrangers et aultres personnes qui y ont affaire en plusieurs endroitz de nostre royaulme. Au moyen de quoy la police d'icelle ville et aultres affaires publiques sont en sy grand nombre et de telle importance qu'ilz mérittent bien d'estre administrés par personnes dignes et capables qui en ayent le soinz et charge, et à ce soient esleus et commis pour y estre soigneux, avoir cure et prendre garde, ainsy qu'il est acoustumé faire ez bonnes villes de nostre royaulme. Touteffois, pour ce qu'en la dicte ville n'y a aulcuns consulz, lesquelz en corps de ville puissent disposer des affaires publiques, ains confusément sont gouvernés et administrés par noz officiers et de nostre très cher et bien amé frère le duc d'Anjou, les dicts affaires ne peuvent estre conduictz ny gouvernez avec telle dextéritté et dilligence qu'ils mérittent, parce qu'estant les dicts officiers occupés à l'exercice et administration de leur justice, ilz ne peuvent vaquer aus dictz affaires publiques, qui a esté cause que durant les derniers troubles les manans et habittans d'icelle ville la tenant en nostre obéissance ont esté en grand peine, à faulte d'y avoir personnes esleuz et commis aus dictes charges de consul pour gouverner et administrer les grandz et urgents affaires qui y

ont esté, de sorte qu'estant dellaissez par ung chascun il n'y avoit en la dicte ville presque aulcune conduite et maniement de leurs affaires. Nous supliant et requérant très humblement les dicts habittans pour les considérations susdictes et pour le bien de la chose publique, conduicte et maniement de leurs affaires, vouloir créer et leur permettre eslire chascune année quatre consulz pour administrer leurs dictes affaires publiques, ensemble créer et ériger en la dicte ville une foire pour y estre tenue de quinzaine en quinzaine au jour de sapmedy (*sic*) despuis le premier jour du mois de novembre jusques au jour de mardy gras, et sur ce leur octroyer nos lettres nécessaires. Nous, à ces causes inclinant libérallement à la suplication et requeste des dicts manans et habittans, désirant la dicte ville estre mainctenue, entretenue et gardée en bonne pollice, le trafflct et commerce de marchandise y estre faict et exercé, les habittans d'icelle maintenus en leur debvoir, et affin de donner ocasion à ung chascun de sy bien faire qu'il puisse parvenir au degré de consul; en considération mesmement du bon debvoir qu'ilz ont cy-devant faict d'avoir tousjours tenu la dicte ville en nostre obéissance, et pour aultres bonnes et justes causes et considérations à ce nous mouvans, à iceux supliantz avons permis, acordé, octroyé et de noz certaine sentance, grace spécialle, plaine puissance et authoritté royalle, permettons, accordons et octroyons par ces presantes qu'ilz puissent et leur soit loisible doresnavant et à tousjours créer et eslire au temps qu'ilz verront plus commode et à propos quatre d'entre eux des plus sufisantz et capables pour estre consulz ou eschevins de la dicte ville; dont les deux changeront chascune année, qui seront tenus prendre le serment en tel cas requis des officiers ordinaires du dict lieu de nostre tres cher et tres amé frère le duc d'Anjou. Lesquelz pour enseigne et marque de leur dignitté pourront porter robes et chaperons de couleur rouge et jaulne. Et tous ensemble ou trois d'iceux, en l'absence des aultres (*sic*) représentant tous les habittans d'icelle et faisant le corps de la dicte ville, auront pouvoir, juridiction et authorité de cognoistre de la pollice d'icelle suivant noz ordonnances, traicter, décider, gouverner et administrer les affaires publicz. Et à la fin de leur année et charge nommeront aultres deux personnaiges pour estre consulz ou eschevins de la dicte ville, qui seront tenus prendre et accepter pareille charge en l'année subséquente; auquel (*sic*) sera rendu compte par le premier consul de l'administration des deniers qu'ilz auront maniés en l'année de leurs charges. Et sy seront tenus et chargés des restes qui se trouveront par la closture des dicts comptes estre deubz en la forme et manière qu'il est acoustumé faire ez aultres bonnes villes de nostre royaulme et aultres prochaines de la dicte ville de Belac. Voulons et nous plaist que les robes et chaperons que les dictz consulz ou eschevins porteront, n'excèdent la somme de cinquante livres tournois. Et pour avoir plus grand moyen de débitter les dictes marchandises et continuer leur trafflct, avons créé et érigé, créons et érigeons en la dicte ville de Belac une foire pour estre doresnavant perpétuellement et à tousjours tenue chascun jour de sapmedy (*sic*) despuis le premier jour de novembre jusques au jour du mardy gras, et jouir d'icelle par les supliantz comme ont acoustumé faire les habittans des villes lesquelles a semblables foires. Et pour icelles tenir, puissent et leur soit loisible faire construire et édiffier bancz et estalz et aultres choses à ce convenables, pourveu que à quatre lieux aux environs d'icelle ville il n'y aye de foires et marchés aus dictz jours de sapmedy. Sy donnons en mandement par ces presentes au seneschal de la Basse-Marche ou son lieutenant et à tous noz aultres justiciers et officiers qu'il apartiendra que noz présantes permission, octroy et érection de foire ilz facent dire et publier, registrer, et les dicts supliantz jouir et user plainement, paisiblement et perpétuellement du contenu cy-dessus, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschementz à ce contraire[s]. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques édictz, ordonnances, restrainctions (*sic*), mandementz, deffences et lettres à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons faict mettre nostre scel à ces presentes, sauf ez aultres choses nostre droict et l'aultruy en touttes. Donné à Paris au mois de mars l'an de grâce mil cinq centz soixante-onze et de nostre regne le onziesme. Signé : *Par le roy en son conseil :* Morin, et scellé du grand seau en laz de soye verte et rouge. *(D'une écriture postérieure):* Collation a esté faicte de la presente coppie à son original représenté par M[e] Jacques Boullet, advocat au siège royal de Belac, par vertu de compulsoyre en datte du 19 mars dernier, obtenu par M[es] Jean Charon et Jean Gallicher, conseillers du roy en la sénéchaussée de la basse Marche, à l'encontre de M[e] Françoys Raymond, lieutenant general au dict siège, à ce faire duement appellé, ainsin qu'il est contenu en mon procès-

verbal en datte dujourd'huy 4e apvril 1625. Ce faict, le dit original rendu par moy sergent royal general soubsigné..... DELACHALPET, *sgent. r. sgnal.* »

AA. 2. (Liasse). — 4 pièces, papier ; 1 sceau.

1789-1790. — « État des paroisses de la sénéchaussée et siège royal de Bellac, seule ville royalle et capitale de la Basse-Marche ; ensemble le nombre de feux de chaque paroisse, tant de celles qui en dépendent en entier que de celles qui sont mi-parties avec les sièges voisins, le nombre et le nom des députés qu'elles ont fourni à l'Assemblée...... », 1789. *Paroisses intégrales :* Bellac : 716 feux, 4 députés ; St-Sauveur son annexe : 80 ff., 2 dép.; Blanzat : 160 ff., 2 dép. ; Darnat: 438 ff., 5 dép. ; Laguzet : 6 ff., 2 dép. ; Peyrat : 160 ff., 2 dép. ; Rancon (châtellenie et bourg): 504 ff., 6 dép. ; St-Junien-les-Combes : 68 ff., 2 dép. ; St-Bonnet : 148 ff., 2 dép. ; St-Barbant : 140 ff., 2 dép. ; Vacqueur : 20 ff., 2 dép. *Paroisses mi-parties* : Anières : 50 feux, 2 députés ; Adrier : 18 ff., 2 dép. ; Balledent : 40 ff., 2 dép. ; Berneuil : 80 ff., 2 dép. ; Blond : 138 ff., 2 dép. ; Bonnat : 15 ff., ? dép. ; Bussière-Poitevine : 175 ff., 2 dép. ; Enclave du Deffant : 79 ff., 2 dép. ; Chamboret : 160 ff., 2 dép. ; Châteauponsac : 44 ff., ? dép. ; Compreignac : 30 ff., ? dép. ; Droux : 62 ff., 2 dép. ; Fursat : 9 ff., ? dép. ; Lacroix : 60 ff., 1 dép. ; Le Buis : 19 ff., ? dép. ; Luchapt : 44 ff., ? dép. ; Mézières : 51 ff., ? dép. ; Nantiat : 3 ff., ? dép. ; Pont-St-Martin : 73 ff., 1 dép. ; Roussac ; 32 ff., 3 dép. ; St-Jouvent : 37 ff., ? dép. ; St-Martial : 105 ff., 2 dép. ; St-Symphorien : 8 ff., 2 dép. ; Thouron : 110 ff., 2 dép. ; Vaulry : 81 ff., 2 dép. ; Voulon : ? ff., ? dép. — Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée nationale portant que « le département du Haut-Limousin, dont Limoges est le chef-lieu, » est divisé en six districts : Limoges, Bellac, Dorat, St-Junien, St-Léonard, St-Yrieix. (Cachet de l'Assemblée constituante et signatures autographes du duc d'Aiguillon, de l'abbé d'Expilly, etc.) — Liste des communes comprises dans les six districts du département du Haut-Limousin. Celles de Luchapt et Asnières sont dites n'appartenir au district de Bellac que provisoirement, jusqu'à ce qu'on en ait conféré avec les députés du Poitou qui les réclament. — Brouillon de lettre sans date, ni signature, ni adresse, relative à la division de la France par départements.

BB. 1. (Registre). — In-8°, 146 feuillets, papier.

1648-1786 (1). — « Registre de la maison de ville de Bellac, pour y étendre tout au long les délibérations et arrestés d'icelle...., cotté et paraphé par nous, Messire Pierre-Louis-Jean Barthon, vicomte de Montbas, baron d'Orranville, seigneur du haut et bas Monteil, Escuras, Yzopt et autres lieux, maire du dit Bellac. A Bellac, ce 31 août 1765 ». — PREMIÈRE PARTIE, comprenant les procès-verbaux de délibérations. — F° 1 r°, prestation de serment des échevins et conseillers de la ville, nommés en 1765, à savoir : François Faulconnier, « sgr. de Lage-Meilhaud et des Forges, conseiller du Roy, son lieutenant particulier, accesseur civil et criminel de la sénéchaussée et siège royal de la Basse-Marche au dit Bellac, premier eschevin de la dite ville et maison commune » ; J.-B. de Poncharaud, « sgr. de Verneuil, conseiller du Roy, greffier en chef honoraire de l'ellection de Limoges, second échevin » ; Pierre le Borlhe, « sieur de Juniac, conseiller du Roy en la dite sénéchaussee et siège royal de la dite ville, subdélégué de Mgr. l'intendant de la Généralité de Limoges au département de la dite ville de Bellac, troisième échevin » ; Jean Rivaud, « conseiller du Roy, lieutenant en sa maîtrise particulière des eaux et forets de la Basse-Marche, au dit Bellac, quatrième eschevin », élus par les notables ; François-Xavier de Verdillac, « sgr. de Savignac, conseiller du Roy en la sénéchaussée et siège royal de la Basse-Marche à Bellac, premier conseiller » ; Robert d'Auberoche, avocat, deuxième conseiller ; Pierre Génébrias, sieur du Mazas, avocat, troisième conseiller ; Jacques Buisson, sieur du Peurioux, quatrième conseiller ; J.-B. Riffard, sieur de Panissat, directeur de la poste, cinquième conseiller ; Messire Antoine de Marsange, écuyer, sixième conseiller ; le dit serment prêté « en l'hôtel de ville et palais royal de la ville de Bellac, capitalle de la province ». — F° 2 r°, nomination de quatre valets de ville, à 10 ll. de gages par an, avec réduction de

---

(1) *L'Inventaire des Archives déples de la Creuse* mentionne à l'article E. 269, sous la date de 1617, un « Extrait du registre des délibérations de la maison de ville de Bellac, portant enregistrement à son greffe d'un arrêté du parlement qui décharge de la fonction de consul de cette ville, François Fauconier, lieutenant particulier, qui y auroit été nommé conjoinctement avec Léonard Tournois, sieur des Ramades. »

taille. — V°, fixation des gages du syndic receveur (à 3 deniers pour livre du montant de sa recette) et du secrétaire greffier de la maison de ville (à 50 ll. par an). — F° 3 r°, délibération prise contre le fontainier de la ville, « sur ce qu'il avoit été représenté et proposé que, depuis plusieurs jours, la fontaine publique de cette ville cesse d'aller et donner de l'eau, ce qui est d'une incommodité très considérable pour tous les habitants ». — V°, délibération concluant à envoyer à M. le contrôleur général « un état de tous les revenus et créances actives et autres droits appartenants à la dite maison de ville ainsy que de ses dettes et charges passives ». — F° 5 r°, délibération contre les revendeurs : « il auroit été représenté, pour l'intérêt et utilité des citoyens que, depuis quelque tems, il paraissoit en la dite ville de Bellac plusieurs revendeurs et revendeuses qui avec presque tous les haubergistes] enlevoient tous les jours de marchés les denrées qu'on transportoit pour la consommation des habitants; que cette indue innovation faisoit une augmentation considérable de toutes les espèces de touttes les denrées, parce que ces revendeurs ou revendeuses trop actifs devançoient les habitants, acheptoient sur les chemins et partout ailleurs qu'aux marchés, et les aubergistes taxoient leurs provisions pour ensuitte envoyer le surplus dans des maisons étrangères et hors de la ditte ville.... ». — V°, état des revenus et charges de la ville, les premiers s'élevant à la somme de 149 ll. 3 sols 7 deniers, les secondes à celle de 290 ll. — F° 6 v°, délibération concernant « la perception des droits établis sur la boucherie et sur les vins de débit des marchands aubergistes et cabarets, pour fournir au payement des sommes annuellement imposées à titre de don gratuit et extraordinaire, conformément aux édit et déclaration de Sa Majesté des mois d'août 1758 et 3 janvier 1759 ». Il est constaté que la dite perception a été « discontinuée depuis plusieurs années soit par les différentes discussions tant de la part des contribuables que des préposés pour en faire le recouvrement, soit par le deffaut d'une maison de ville en juridiction, ainsy qu'elle l'est actuellement ». Il est résolu « que le don gratuit extraordinaire, ordonné par les édits et déclaration cy-dessus rapportés, continuera d'être levé et perçu dans la ville de Bellac, fauxbourgs et deppendances, conformément au tarif annexé aux lettres patentes, déjà cité,..... que les droits y portés seront payés par touttes sortes de personnes de quel état, quallité et condition qu'elles soient, exemptes et non exemptes, privilégiées et non privilégiées, même les ecclésiastiques, les nobles et les communautés religieuses, séculières et régulières, à l'exception seulement des hôpitaux et hôtel-Dieu pour leur consommation particulière, à l'exeption aussy des ecclésiastiques, communautés religieuses, séculières et régulières, pour raison des denrées qu'elles feront venir du cru de leur bénéfice, et pour leur consommation seulement... » — F° 9 v°, prestation de serment par les commis préposés à la levée et perception du don gratuit. — F° 10 r°, élection des conseillers, juillet 1766 : les sieurs Robert d'Auberoche et Antoine de Marsange. — F° 11 r°, prestation de serment par les nouveaux élus. — F° 12 r°, délibération concluant à lever sur la ville une somme de 500 ll., pour les réparations de la fontaine. — V°, délibération relative aux fraudes pratiquées dans les déclarations de marchandises soumises aux droits d'octroi. — F° 14 r°, prestation de serment par les nouveaux commis préposés à la levée et perception du don gratuit. — Délibération concluant à accepter la démission des dits commis, accusés de prévarication par les contribuables. — F° 15 v°, élection des conseillers, juillet 1767 : les sieurs Massoulard du Maubert et Dubois des Termes. — F° 16 r°, prestation de serment par les nouveaux élus. — Délibération relative au bail du pré Cloux et du lieu de la Rade. — F° 17 r°, délibération concluant à reprendre le capital de la rente payée par la recette des tailles à Limoges, pour subvenir aux réparations de la fontaine. — V°, nouvelle délibération relative au bail du lieu de la Rade. — F° 18 v°, état de quelques titres remis par le procureur du Roi, 1768 : 1° une sentence du siège de Bellac du 20 août 1616, qui condamne le curé de Bellac à contribuer pour un tiers aux réparations des églises de St-Sauveur et Notre-Dame de Bellac; 2° le contrat d'établissement du collège des Doctrinaires sous la date du 11 octobre 1648; 3° un titre sous seing privé du 9 février 1643, qui prouve que la nomination à la chapelle de Laurette, *alias* de Vadat, appartient au corps de ville; 4° une copie des lettres patentes de Charles IX du mois de mars 1571 portant établissement des consuls et marchés de Bellac (cf. ci-dessus AA. 1); 5° une copie du privilège accordé à la ville de Bellac par Henri IV, « pour la perception des droits y établis », sous la date du 22 octobre 1605; 6° un état des papiers et titres concernant l'hôtel-Dieu de Bellac, sous la date du 21 mai 1737; 7° une copie imprimée de la bulle d'Alexandre VII du 4 décembre 1657, portant établissement de la confrérie de N.-D.; avec les statuts de la dite con-

frérie. — F° 19 r°, insinuation de la déclaration du Roi en 14 articles, portant règlement pour la comptabilité des deniers communs, des octrois et patrimoniaux dans les villes et bourgs du royaume; donnée à Versailles, 27 juillet 1766. — F° 25 r°, élection de conseillers : les sieurs Génébrias du Mas, avocat, et de Nesmond, curé de Bellac, 1768. — V°, prestation de serment des nouveaux élus. — F° 26 r°, délibération relative à la fontaine publique. — V°, délibération stipulant « que le don gratuit continuera d'être prélevé sur tout le vin en général qui sera conduit et amené pour le compte de chascun des aubergistes, cabaretiers et marchands faisant commerce de vin... sans qu'aucuns puissent se prévaloir d'aucunes réserves ny exceptions à cet égard, une fois que le dit vin aura esté déchargé chez eux ». — F° 27 r°, nomination du sieur Dunoyer pour receveur des octrois. — F° 28 r°, délibération enjoignant au sieur Jean Vidal, receveur des octrois, « de rapporter un compte entier, exact et fidèle de toutte la recette qu'il a faite ou dû faire de 1760 à 1765 sur tous les objets sujets au don gratuit ». — F° 30 r°, défense faite aux habitants de laisser vaguer leurs cochons sur la voie publique. — F° 31 r°, vérification des comptes du sieur Vidal, déclaré redevable de 37 ll. 17 sols. — F° 32 v°, vérification des comptes présentés par les fermiers des octrois. — F° 34 r°, défense faite aux bouchers de tuer ailleurs que sous la halle, « sur ce qui a été représenté que quelques bouchers de cette ville tuoient chez eux des bestiaux malades pour ensuitte en débiter la viande au publicq, sans qu'on en eut connaissance; que de plus les dits bouchers pour frauder les droits du don gratuit s'avisoient de continuer à tuer indistinctement dans leurs maisons tant veaux, génisses que brebis et moutons, lesquels moutons ensuite ils faisoient passer pour des brebis..... ». — F° 35 r°, nouvelle défense de laisser vaguer les cochons, les oies et les canards sur la voie publique. — V°, nomination de trois sujets à présenter au Roi pour la place de maire : François Fauconnier, « conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel » ; Pierre le Borlhe, sieur de Juniac, « conseiller du Roy en cette sénéchaussée et subdélégué de M. l'intendant de cette Généralité » ; M. Robert d'Auberoche, avocat. — F° 36 r°, élection de deux conseillers: les sieurs Depouges-Delage et Joseph Rivaud, notaire royal, mars 1770. — F° 37 r°, délibération prise en conséquence d'une ordonnance de l'intendant de la Généralité, « sur le besoing pressant de pourvoir à la subsistance des pauvres ». Il est reconnu « que le parti le plus expédiant.... étoit d'adopter et s'en tenir à une distribution exacte qui se feroit de tous les pauvres sur chacun des habitans en état de contribuer, toutefois à proportion de leurs aisances et facultés, en fournissant par jour à chacun une livre et demie de pain pour ceux au-dessus de 16 ans et seulement une livre pour ceux d'un âge au-dessous, sy mieux n'aymoit les prendre et nourir chez eux, par la difficulté de tout autre moyen, relativement au peu d'efficacité que produiroit le zèle des personnes charitables si tout autre moyen était employé, avec d'autant plus de raison que par l'état et dénombrement qui a été fait des pauvres de cette ville, les commissaires nommez à cet effet se sont apperçus que presque tous les chefs de famille, soit gens de métier ou vignerons, n'estoient aucunement dans le cas d'une charité personnelle, à cause des secours qu'ils se procurent par leur travail, mais qu'à la vérité plusieurs ne peuvent les étendre jusqu'à leurs femmes (dans le cas où elles sont nourrices), les personnes âgées dont ils sont chargés et le nombre de leurs enfants.... ». — F° 38 v°, nomination de députés pour l'élection des notables, 1770, à la suite des assemblées particulières, tenues : « par MM. les prêtres composant la communauté de l'église paroissiale de N.-D. de cette ville, n'y ayant dans la ditte ville aucun chapitre; par MM. les nobles et officiers militaires; par MM. les officiers de ce baillage et sénéchaussée; par MM. les officiers de la maîtrise particulière des eaux et forêts de cette province; par MM. les avocats; par MM. les bourgeois vivant noblement et les personnes qui exercent les professions libres ou arts libéraux; par les notaires et procureurs; par les commerçants, négociants en gros, marchands détailleurs et artisans ». Les députés nommés par ces diverses assemblées, sont, dans l'ordre ci-dessus : MM. Arbellot, prêtre; Louis Prinvaux, chevalier, sgr. de Purcq; Alexandre Mondot, sieur de la Grange, conseiller du Roi; François Mallebay, sieur de Noussac et d'Aubignac, conseiller du Roi et maître particulier en la dite maîtrise; Pierre Mallebay, sieur de Chabannes, « un des avocats fréquentant le barreau »; Jean Mallebay, sieur de Bessac, et Sègue, sieur de Buxerolle, tous deux licenciés ès lois; Joachim-François Moulinier, docteur en médecine, et Pierre Badou, chirurgien, ces quatre derniers nommés par les bourgeois vivant noblement; Gabriel Sénemaud, notaire royal; Jean Vidal, Pierre Parinaud-Delacoste, Joachim Piouffre et Jean Perdrat, m^e serrurier, ces quatre derniers nommés par

les commerçants et artisans. La ville de Bellac est dite compter « au moins 4,500 habitans ». — F° 40 v°, élection des notables par les susdits députés : François Feydeaud, vicaire de N.-D.; J.-B. de Marsanges, chevalier, ancien officier des Invalides; Alexandre de Mondot, sieur de la Grange; François Mallebay, sieur de Noussac et d'Aubignac; Pierre Mallebay, sieur de Chabannes; Ségue, sieur de Buxerolle; Jacques Olivier de Vaucourbeil, sieur du Mouroix; Alexis de la Bajauderie, sieur des Loges, procureur; Gabriel Sénemaud, notaire royal, et Pierre Badou, m° chirurgien, « tous lesquels conjoinctement, avec les quatre actuellement en exercice, formeront le nombre de quatorze notables destinés à composer la ditte maison de ville et y exercer, relativement au susdit édit du mois de may 1765 ». — F° 41 v°, prestation de serment par les nouveaux élus. — F° 42 v°, reddition de comptes, faite par Jean Dunoyer, receveur du don gratuit. Recette effective : 7,486 ll. Frais de recouvrement : 5,231 ll. Recette nette : 2,254 ll. — F° 46 r°, délibération relative à une épidémie qui régnait à Bellac, juin 1774. « Les officiers municipaux, convoqués à la manière ordinaire, s'étant communiqués leurs réflexions sur le grand nombre de maladies qui ont commencé à se manifester dans cette ville et craignant qu'elles ne deviennent épidémiques et contagieuses, surtout pendant les grandes chaleurs de l'été où l'on va entrer, ils auroient pensé qu'un des moyens les plus propres à en arrêter le cours seroit de rétablir la salubrité de l'air infecté par les vapeurs malignes qu'exhale la grande quantité de fumiers que les particuliers ont la mauvaise habitude de laisser dans les rues, après les avoir retirés de leurs escuries ou de leurs étables, et même après avoir répandu de la paille devant leurs maisons pour la faire consommer et la réduire en engrais pour leurs vignes; qu'une autre cause de la putréfaction de l'air peut venir de ce que les habitants laissent vaguer dans les rues leurs cochons, leurs volailles... et de ce qu'ils jettent leurs immondices par leurs fenêtres, dans la rue; et enfin par un défaut de propreté intérieure et extérieure de leurs maisons; que la boucherie est placée dans un fond où le vent de bize ne peut se porter, étant retenu par les maisons qui se trouvent vis-à-vis et qui sont plus élevées que la halle, n'ayant plus d'ailleurs le secours de l'eau de la fontaine pour entraîner le sang et les immondices des animaux que l'on y tue journellement, peut aussi contribuer à l'infection de l'air ». Suivent quelques prescriptions relatives à la salubrité publique. — F° 47 r°, insinuation d'un arrêt du Conseil d'État stipulant qu'à l'avenir, l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice sera à la charge des villes, 29 mars 1773. — F° 50 r°, prestation de serment des officiers municipaux nommés par le Roi, à savoir : comme maire, François de Fauconnier, sgr. de Lagemilhaud et des Forges, lieutenant particulier au siège de Bellac et ancien maire de cette ville; comme lieutenant du maire, Pierre Mallebay, sgr. du Cluzeau, capitaine de cavalerie; comme consuls, les sieurs Buisson de Mavergner, et Mallebay de Bénat; comme assesseurs, les sieurs Mallebay de Chabane, avocat, J.-B. Mallebay de Moulinneuf, aussi avocat; comme procureur du Roi, le sieur Massoulard de Maubert, doyen des avocats; comme trésorier-receveur, le sieur Dunoyer, et comme secrétaire-greffier, le sieur Négrier, octobre 1775. — F° 51 r°, insinuation du brevet royal portant commission pour les dits officiers municipaux; fait à Versailles, le 17 septembre 1775. — F° 52 r°, délibération relative à la boucherie de carême, et au collège des Doctrinaires, 1776. Sur ce qui a été remontré, 1° « qu'il étoit d'un usage inviolablement observé en cette ville, de temps immémorial, que le boucher qui avoit les meilleurs bœufs au jugement de M. le lieutenant de police, le jeudi gras, avoit le privilège exclusif de tuer et fournir la viande de carême, moyennant la somme de 35 ll. qu'il donnoit pour être employée aux besoings de la communauté, mais que depuis deux ou trois ans, les bouchers auroient tenté de se soustraire à cette petite contribution sous différents prétextes, sans que celluy qui vend la ditte viande de carême la laisse à un prix moins cher, et qu'il est d'autant plus essentiel de ne point laisser abolir ce droit que notre ville n'ayant pour tout revenu que la moitié des octrois de beaucoup insuffisans pour acquitter les charges et dettes auxquelles elle est obligée, qu'il lui seroit impossible de pourvoir à l'entretien de la fontaine publique, de l'horloge et aux autres dépenses journaliéres si elle négligeoit des ressources qu'un usage légitime a conservées; 2° qu'étant prévenu que les sieurs prêtres de la communauté de la Doctrine chrétienne vouloient abandonner, depuis l'année dernière, l'exercice du Collège de cette ville, et que ce n'est qu'à la sollicitation de quelques personnes qu'ils ont continué de le tenir encore cette année, avec assurance qu'aux vacances prochaines ils étoient absolument déterminés à le quitter, sous le prétexte que ses revenus ne sont pas suffisans pour les y faire subsis-

ter, ce qui laisseroit notre jeunesse sans instruction et causeroit un grand dommage à notre ville; c'est pourquoy il seroit à propos de prier quelqu'un de représenter la ville auprès de Msgr. le contrôleur général, dont notre province éprouve chaque jour les bontés, afin de solliciter cet illustre ministre, si zélé pour la gloire du Roy bienfaisant qui nous gouverne et pour les intérêts de son état, de nous procurer quelques moyens pour l'établissement d'un collège où l'on fait toutes les classes depuis la sixième jusqu'à la rhétorique inclusivement, sans charger la ville de nouvelles rentes envers ce collège ;» il est stipulé : sur le premier point, que les bouchers seront convoqués et que le droit exclusif de fournir la viande de carême sera mis aux enchères; sur le second point, que le maire sera chargé de se rendre près du contrôleur général, aux fins que dessus. — F° 53 v°, insinuation d'un ordre royal destituant le sieur F. de Fauconnier, de sa charge de maire de Bellac, « Sa Majesté n'étant pas satisfaite de la conduite du dit sieur. » — Ordonnance de l'intendant de la Généralité cassant une délibération de la municipalité de Bellac, en vertu de laquelle J.-B. Mallebay du Cluzaud avait été délégué à Paris « pour y suivre une affaire entièrement étrangère à l'administration de la dite ville et dont les officiers municipaux n'auroient pas du prendre connaissance ». — F° 54 v°, insinuation de l'ordonnance royale nommant les nouveaux membres de la municipalité de Bellac, qui ne doit être composée désormais que d'un maire, de deux consuls, d'un procureur du Roi, d'un receveur et d'un greffier. Les officiers nommés sont : François Guyot du Doignon, Martial de la Salle, J.-B. des Pouges de l'Age, Jean Crouzaud de la Touche, Alexis de la Bajauderie des Loges et Gabriel Sénemaud, 1776. — F° 55 r°, prestation de serment du dit François Guyot, écuyer, sgr. du Doignon et de St-Quentin, chevalier du dit nom, ancien capitaine de grenadiers au régiment provincial du Poitou, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, comme maire de Bellac. — V°, prestation de serment des autres membres de la municipalité, entre les mains du maire. — F° 56 r°, nomination de deux valets de ville et d'un tambour. — F° 57 r°, délibération relative à l'apurement des comptes du sieur Dunoyer, receveur de la ville. — V°, présentation des comptes du dit Dunoyer. — F° 58 r°, révocation par le Roi de la sentence de destitution prononcée peu auparavant contre le sieur Faulconnier, maire de Bellac (cf. ci-dessus); fait à Versailles, le 14 juillet 1776. — V°, délibération concernant la remise des comptes du sieur Dunoyer, de la vérification desquels le sieur Négrier, ancien greffier de la maison de ville, avait été chargé. — F° 59 v°, homologation par l'intendant de la Généralité des articles de la délibération relative à la nomination de deux valets de ville et d'un tambour. — Nouvelle délibération relative aux comptes du sieur Dunoyer. — F° 60 r°, délibération concernant l'absence de revenus suffisants pour les besoins de la ville, et les moyens d'imposer de nouveaux droits, 1776. Les charges sont établies ainsi qu'il suit : 1° entretien de la fontaine publique, 250 ll. par an; 2° rente constituée en faveur du collège des Doctrinaires, 40 ll.; 3° entretien de l'horloge, 50 ll.; 4° gages et habillement des valets de ville, 320 ll.. On constate « que les quatres entrées de la ville sont inaccessibles et privent par là d'une facilité de commerce qui d'ailleurs est extrêmement contraire à la sûreté publique des voyageurs si recommandable, » et en outre, que les édifices publics ont grandement besoin de réparations. On décide de percevoir un droit fixe : de 10 sols sur chaque barrique de vin entrant à Bellac pour y être consommé; de 5 sols sur chaque barrique traversant seulement la ville; de 10 sols sur chaque barrique qui séjournerait dans la ville, alors même qu'elle serait à destination des localités voisines; de 3 sols sur chaque barrique d'eau-de-vie. — F° 61 v°, nouvelle délibération relative aux comptes du sieur Dunoyer. — F° 63 r°, délibération concluant à faire représenter les titres de propriété du sieur Génébrias, « chevaucheur », sur le terrain des Côtes sis devant l'hôtel-de-ville. — Nouvelle délibération relative aux comptes du sieur Dunoyer. — F° 64 r°, représentation des titres exigés, faite par le dit Génébrias, « officier des écuries du Roy ». — V°, certification du procès-verbal de visite de la fontaine publique. — F° 65 r°, réquisitoire du procureur du Roi contre le sieur Génébrias, aux fins de l'obliger à démolir le mur qu'il a élevé sur le terrain des Côtes. — F° 70 r°, délibération relative à la fontaine publique. — F° 72 r°, nouvelle délibération relative : aux comptes du sieur Dunoyer, déclaré redevable de la somme de 2254 ll. sur le montant de laquelle il a déjà payé 879 ll.; aux comptes du sieur Joseph Charles, brigadier de la maréchaussée en résidence à Bellac et adjudicataire des deniers d'octroi, déclaré redevable de la somme de 428 ll.; aux comptes de feu Pierre Dubelleix, fermier des droits d'octroi, dont l'héritier est déclaré redevable de la somme de 96 ll.; à la somme de 69 ll. dont le sieur Gabriel Papon, boucher, est redevable à la ville pour le don gratuit; à diver-

ses autres sommes dues à la ville pour le don gratuit par plusieurs bouchers. — F° 75 v°, nouvelle délibération prise contre le sieur Génébrias au sujet de la place des Côtes. — F° 76 v°, homologation de la susdite délibération par l'intendant de la Généralité. — F° 77 r°, délibération relative aux officiers des Ostensions, 1778. Sur ce qui a été remontré « que, de tous les temps, il a esté d'usage en cette ville que, pour la deffense du bon ordre et la discipline des processions publiques et notamment de celles qui se font pendant le cours des Ostensions, ainsy que pour le passage des princes, princesses, ministres ou commissaires chargés des ordres du Roy, ainsy que dans touttes autres cérémonies publiques, qu'il y eut une troupe bourgeoise, qui autrefois a esté commandée par des officiers en titre d'office qui, ayant esté du depuis supprimés, auroient esté du depuis commandés par des officiers élus par la ville avant l'établissement des officiers municipaux et du depuis par iceux, mais que, comme leurs fonctions n'estoient que septenaires et que pour un dellai aussi bref ils estoient obligés de faire des dépenses considérables qui leur devenoient d'autant plus infructueuses qu'elles ne leur procuroient aucunes exemptions, privilèges ny prérogatives, et par la enlevoient tout le courage à ceux des habitants qui auroient esté dans le cas d'estre éleus à ces places, et qui dans le moment actuel et pressant des processions et cérémonies des ostensions et transgressions des Saints auroient reffuzé d'accepter ces emplois auxquels nous nous proposons de nommer aujourd'huy, il [le procureur du Roi] estime qu'il seroit à propos et avantageux pour l'interest, l'ordre et la police de la dite ville que MM. les officiers de la milice bourgeoise des deux compaignies reconnues soubz les noms du Fort et la Chapelle, à la nomination desquels il va estre procédé, soient élus pour en remplir leurs fonctions pendant leurs vies et que, pour les indemniser des frais considérables qu'ils seront obligés de faire pour assister perpétuellement en corps à toutes les processions publiques, passages, cérémonies, même en cas de besoin pour prester main-forte lors des incendies ou évènements funestes ou imprévus, qu'ils jouissent des exemptions de collectes, milices, logement de gens de guerre et corvées, même du droit de port d'armes, etc...... » Suit la nomination des officiers des deux milices susdites. — F° 78 r°, délibération concluant à transférer la halle des bouchers, située près la route de Poitiers à Limoges, sur l'emplacement compris entre les murs de la ville et la maison du sieur Génébrias, officier des écuries du Roi, lequel « en a revendiqué la propriété sans droit et sans titre. » (Cf. ci-dessus.) On décide que, pour procéder à l'arrentement de la partie de ce terrain qui appartient au domaine du Roi, on se transportera « devant les notaires préposés pour la confection du terrier de la châtellenie de Bellac. » — F° 78 v°, insinuation de l'ordonnance royale qui nomme le sieur Martial Buisson de Masvergnier échevin de la ville, à la place du sieur des Pouges, décédé, 1778. — F° 79 r°, prestation de serment et installation du dit sieur de Masvergnier. — V°, délibération relative au collège des Doctrinaires, octobre 1779. « Est entré le procureur du Roy...... qui nous auroit représenté que, comme par acte du 11 octobre 1648, [entre] les consuls de la dite ville et procureurs du Roy au même siège, il auroit esté traité avec les RR. PP. de la Doctrine chrétienne de la province et maison de Toulouze, qu'au moyen des rentes que les habitants de la ditte ville estoient convenus de faire aux dits sieurs religieux d'une somme de 700 ll. par chascun an, ensemble d'une somme de 200 ll. qu'ils prendroient par chascun an sur les lièves et deniers d'octroi, les dits sieurs religieux promirent et s'engagèrent d'establir à perpétuité un collège dans cette ville où ils s'obligèrent d'enseigner la jeunesse et d'y fournir à toujours de bons et capables sujects de leur ordre, pour y professer les trois classes de grammaire, latine et grecque, de cinquiesme, quatriesme et troisiesme, et s'obligèrent pareillement d'y faire et professer par la suite l'humanité et réthorique (*sic*), si en augmentation il leur arrivoit des fonds, soit par union de bénéfices, dons du Roy ou libéralité des habitans; que cet acte ayant esté homologué par Mgr. de la Fayette, évesque de Limoges, du mesme mois, il fut ponctuellement exécuté de touttes parts jusques à l'année 1717, temps auquel MM. les Doctrinaires restreignirent leurs engagements aux deux seules classes de cinquiesme et quatriesme, et ne donnèrent plus dès lors que deux sujects pour enseigner. Et quoy qu'ils ayent toujours perceu les mesmes revenus, à l'exception cependant des 200 ll. sur les lièves et octroys qui avoient esté supprimés, ils n'ont plus du depuis fourny que deux régents et se sont enfin décidés depuis environ cinq ans de n'en fournir aucun, et ont laissé tous leurs exercices d'instruction et classiques ; que comme cette sage institution estoit le plus grand avantage que notre ville put jamais avoir, et que sa cession, si on n'y prévient, jetteroit la majeure partie de nos citoyens enfants dans l'oisiveté, mère de tous les vices, par l'impossibilité où leur peu de

fortune [les] mettroit (les parents) de ne pouvoir se procurer des fonds suffisants pour les tenir dans des collèges étrangers ; que de l'autre, les familles un peu plus aizées s'écrazeroient pour soutenir leurs enfants dès le bas âge hors de leurs foyers, ce qui n'est déjà depuis cette époque que malheureusement trop arrivé, il auroit pour le bien et l'utilité publique fait des représentations aux dits PP. Doctrinaires, se seroit même adressé au général du dit ordre qui lui auroit répondu que la modicité de leurs revenus qui, après la perte des 200 ll. d'octrois et lièves n'estoit plus que de 700 ll. par an, desquelles même ils assurèrent qu'il y en avoit partie de perdue et dont ils ne pouvoient estre payés, soit que les redevables fussent devenus insolvables ou que par les différents changements on ne put les découvrir, et que comme d'un autre costé, dès l'époque de la susdite institution, les denrées avoient généralement augmenté de plus des deux tiers, ce qui les avoit mis dans la dure nécessité de renvoyer leurs professeurs régents et d'abdiquer les classes, estant certain, comme vous le sçavez, Messieurs, que depuis ce temps il n'y a plus qu'un seul religieux prestre, soubz le titre de recteur, avec un autre religieux, simple tonsuré; que d'ailleurs l'on assure que, si la ville pouvoit trouver des moyens pour leur procurer un sort plus doux et capable de leur fournir leur honneste nourriture et nécessaire, soit par des dons et bienfaits du prince ou tout autrement, leur ordre consentiroit vollontiers à relever notre collège et luy fournir touttes les classes, sinon qu'ils déclaroient ne vouloir plus exécuter le susdit acte de 1648 ; qu'ayant eu différantes conférences en manière de conversation, ainsy que nous pouvons en avoir eu nous mêmes avec nos patriotes et cytoyens, qui comme nous sont dans la plus grande affliction de se voir sans collège et sans le moindre secours pour l'éducation de nos enfants et qui ne déziroient rien tant que de pouvoir, de concert avec MM. les Doctrinaires, trouver et convenir avec nous des moyens capables de rétablir notre collège et y voir faire des progrès, non seulement à nos jeunes citoyens, mais même à ceux des environs qui voudroient profiter de cet avantage si recherché et si dézirable; mais sachant également que nous ne pouvons faire aucune assemblée générale ny particullière des habitants, concerter ny convenir avec eux d'aucuns moyens nécessaires même pour l'intérest public sans l'expresse permission de Msgr. l'intendant de Limoges, » il est résolu qu'on demandera à l'intendant l'autorisation de tenir une assemblée des habitants de la ville, en vue de délibérer sur les moyens de relever le dit collège. — F° 81 r°, nomination du sieur Jean Grange, comme quatrième collecteur de la ville. — V°, nouvelle délibération relative à la boucherie de carême. — F° 82 r°, réquisitoire du procureur du Roi demandant le rétablissement du collège, sept. 1781. Après avoir repris l'historique de la fondation du collège, tel qu'il est reproduit ci-dessus, le procureur continue : « Vous avez eu le désagrément de vous voir séparés de ces chers enfants dès l'âge le plus tendre. Éloignés de vous, privés de vos sages conseils, livrés à eux-mêmes ou à des compaignies dangereuses, souvent à des maîtres de pensions durs, sans éducation peut-estre, quelquefois sans mœurs et sans religion, abandonnés dès lors ou à leur propre penchant ou au mauvais exemple, hélas, quels dangers pour les jeunes élèves ! C'est là que nous les voyons flottant entre la vertu et le vice ; le pas est glissant ; lé dernier présente à cet âge plus d'attraits et de plaisir. Ils succombent, ils se livrent à des excès, ils quittent leurs études ou les suivent sans goût et sans application, consomant leur fortune, épuizant leur santé, ensevelissant leurs talents, et d'excellents sujects qu'ils eussent esté, utiles à la Société et à l'Estat, si dans le sein de leurs foyers ils eussent pu y prendre et leurs exercices de religion et d'estude, ils deviennent quelques fois sinon l'opprobre du moins les tristes sujects du mépris de leurs concitoyens et de leurs malheureux pères. Mais tirons le rideau sur une idée aussy funeste, capable de vous alarmer, et faisons une légère réflection sur la situation de nos citoyens dont la fortune moins considérable ne leur permet pas de tenir dans des pensions leurs enfants, qui souvent auroient les plus heureuses dispositions pour faire des progrès et qui cependant par la loi de l'impossibilité sont forcés de les retenir chez eux sans aucune espérance de pouvoir les élever à aucun estat, profession ny dignité. » Le discours continue sur le même ton emphatique pendant six pages. Le procureur demande qu'en rétablissant le collège, on le complète « de toutes les classes depuis la Sixième jusqu'à la Réthorique inclusivement, » ce qui doit tourner immanquablement à l'utilité des enfants de la ville et à l'avantage des habitants eux-mêmes, par le grand concours d'élèves que fournira toute la contrée, lesquels seront conduits par leurs parents « ou dans le pensionnat du collège ou dans des maisons particulières. » Il rappelle les démarches faites auprès des Doctrinaires pour les décider à rester à Bellac, les raisons de leurs refus, les conditions auquelles on pourrait les faire

changer de résolution, et les bonnes dispositions que l'intendant de la Généralité à témoignées dans cette affaire. Il propose en conséquence de conférer du rétablissement du collège avec les Doctrinaires de la maison de Toulouse, « aujourd'huy représentés par M. Bonnet, seul prestre qui despuis quelques années habite notre collège, » et d'aviser à trouver des ressources fixes, soit par la réunion de quelques bénéfices obtenue de l'évêque, soit par une taxe spéciale mise sur tous les habitants, qui permettrait de s'engager vis-à-vis des Doctrinaires au service d'une rente annuelle suffisante. En fin de compte, la municipalité nomme une commission chargée d'étudier les voies et moyens le plus propres à atteindre le but qu'on se propose. — F° 86 v°, insinuation de l'ordonnance royale qui nomme les sieurs Crouzaud de la Touche et Jean Bastier aux charges de premier échevin et de receveur de la ville, vacantes par le décès des sieurs de la Salle et de la Bajauderie. — Prestation de serment et installation des dits Crouzaud et Bastier. — F° 87 v°, nouvelle délibération relative au rétablissement du collège, janv. 1782. Après communication des prétentions formulées par les Doctrinaires, on arrête les propositions suivantes : « 1° que le collège sera complété à l'avenir par MM. les RR. PP. Doctrinaires de six bons régents, un recteur et un préfet ; 2° que pour la dotation et rétablissement d'icelluy et la subsistance honnette des dits RR.PP. et régents, il leur sera fait un revenu, conformément aux moyens dont sera cy-après parlé, de 4000 ll. pour chascun an, » y compris les revenus que le collège continuera de tirer des biens qu'il possède au Dorat, dans les paroisses de Peyrat, de St-Ouen et de St-Sauveur; 3° qu'on fera demander au Roi par l'entremise de l'évêque de Limoges de concert avec le général des PP. Doctrinaires. quelques bénéfices royaux qui seraient unis au collège ; 4° qu'au cas où ces bénéfices ne seraient pas obtenus, on solliciterait de l'intendant de la Généralité en faveur du collège « une imposition annuelle et perpétuelle de 3000 ll. sur les rôles des tailles ou capitations tant de cette ville que de toutes les paroisses dépendant de la sénéchaussée » ; 5° qu'au cas où cette imposition serait également refusée, la susdite somme de 4000 ll. serait fournie « soit en revenus, soit en amortissement du capital d'icelluy sur tous les habitants, manants, particuliers de cette ville, etc. » — F° 90 r°, délibération concluant à faire rendre compte aux héritiers du sieur de la Bajauderie, receveur. — V°, nouvelle délibération relative au collège, février 1781. On décide de faire dresser par le sieur Cajon, architecte de Bellac, l'état des bâtiments du collège, en vue de la construction des six classes et des réparations que l'on a promis de faire tant à la maison qu'à l'église. Sur le rapport des commissaires à ce nommés, il est constaté, « que les rentes faites en faveur du dit collège, qui en 1648 étaient de la somme de 700 ll., n'exystent plus aujourd'huy que pour celle de 665 ll., le surplus étant perdu. » — F° 92 r°, procuration donnée à Messire Pierre-Jacques Reculet de Bosmarin, sgr. de Poulouzac et autres places, pour représenter la cause du collège auprès du Roi, mars 1782. — V°, délibération relative au paiement de la somme de 1935 ll. réclamée par les fermiers généraux pour arrérages de la taille due par la ville de Bellac. La question est remise. — V°, délibération relative à la vérification des vingtièmes. — F° 94 r°, délibération en vertu de laquelle les pouvoirs accordés à Messire de Bosmarin pour l'affaire du collège sont étendus en tant que besoin. — F° 95 r°, autre délibération relative à la vérification des vingtièmes. — F° 96 r°, insinuation d'une ordonnance de l'intendant de la Généralité portant que la vérification des vingtièmes déjà commencée; sera continuée, « pour en être fait l'usage qu'il appartiendra d'après les décisions des consuls à intervenir. » — Nomination par le corps de ville de M. Simon Arbellot de Vacqueur, procureur au siège de Bellac, comme greffier de la maison de ville. — V° et suivants, nouvelles délibérations relatives à la vérification des vingtièmes. — F° 98 r°, insinuation d'une ordonnance royale confirmant la nomination ci-dessus mentionnée du sieur Arbellot comme greffier de la maison de ville. — V°, prestation de serment par le même. — Ibid. et suivants, nouvelles délibération relatives à la vérification des vingtièmes. — F° 101 r°, nouvelle délibération relative au paiement de la somme de 1935 ll. réclamée par les fermiers généraux des tailles. — F° 102 r°, délibération concluant à prendre fait et cause pour Mad. de la Salle contre le chapitre de St-Pierre du Dorat, touchant le droit de dime sur les vignes du mas de Nuaux (?). — V°, 1783, délibération concernant : 1° les réparations à faire à la fontaine publique et à l'horloge de la ville; 2° le transfert de la halle des bouchers qui est toujours sur la route de Limoges à Poitiers ; 3° l'emprunt de 8000 ll. à contracter pour servir la rente de 40 ll. promise au collège, et payer la somme de 1935 ll. due au domaine en vertu d'un jugement de cour. — F° 104 r°, insinuation de la requête présentée à l'intendant de la Généralité par Silvain Papon, garçon tanneur, pour se faire décharger de l'office de collec-

teur, attendu que feu son père, boucher, l'avait déjà exercé. — F° 105 r°, insinuation d'une ordonnance de l'intendant de la Généralité portant qu'en vertu d'un arrêt du Conseil, il sera imposé sur la ville de Bellac et sur la paroisse de St-Sauveur une somme de 1200 ll. pour la taille de St-Luc. Décembre 1783. — Nomination des collecteurs de la dite somme. — V°, délibération concluant à demander au Roi « la conservation [pour la ville de Bellac] des privilèges et immunités accordés aux habitants de cette ville par nos seigneurs les comtes de la Marche, ainsi que les dits privilèges et immunités sont portés aux terriers des comtes de la Marche, » en ce qui touche la taille de St-Luc pour laquelle l'administration des domaines avait obtenu du bureau des finances de Limoges contre la ville de Bellac la condamnation au paiement des arrérages de 30 ans. — F° 106 r°, nouvelle délibération relative au collège, mars 1784. Après avoir déclaré que, malgré les plus pressantes sollicitations on n'avait pu obtenir des PP. Doctrinaires qu'ils rouvrissent les classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième « qu'ils ont entièrement abandonnées depuis environ 11 ans, » et qu'on n'avait éprouvé de la part de l'Ordre « que de l'indécence et de la malhonnêteté, en ce que premièrement ils n'ont pas daigné nous faire réponse à l'envoy que nous leur avons fait à leur dernier chapitre du mois d'aoust dernier par le sieur Bonnet [supérieur de la maison de Bellac] des délibérations et offres gracieuses de notre ville ; que de l'autre, par une espèce de bravade ils ont encore renvoié en cette ville pour seul religieux sous le titre de recteur le dit sieur Bonnet, qui depuis son retour du mois de septembre, au lieu de nous rendre aucune réponse de son corps, continue de laisser dégrader tous les batiments du dit collège, vend les arbres, vignes et terres ainsi que bestiaux du domaine, après avoir été perçu par ses prédécesseurs le remboursement de plusieurs capitaux des rentes qui auroient été faites et créées pour la fondation du dit collège ; qu'une conduite aussi malhonète de la part de la ditte congrégation, jointe à la perte considérable que souffre notre ville par le défaut de professeurs, devenant aussi outrageante que pernicieuse pour nous, » les officiers municipaux décident que les Doctrinaires seront sommés par voies de droit, de remplir dans les quinze jours les obligations qu'ils ont contractées par le traité de 1648 ; faute de quoi ils seront traduits en justice ou mis en demeure d'abandonner les bâtiments du dit collège, et de rendre compte des revenus qu'ils ont perçus. — V°, nouvelle délibération relative à la taille de St-Luc. — F° 108 r°, résolution prise d'appliquer une somme de 1000 ll. au pavage des principales rues de la ville, particulièrement du chemin qui conduit à Blanzac ; la dite somme devant être jointe à celle de 2000 ll. promise par l'intendant de la Généralité. — F° 109 r°, délibération relative à la nomination de nouveaux collecteurs, remise à autre temps. — V°, nomination des officiers des ostensions, 1785. — F° 110 r°, insinuation d'un arrêt du Conseil d'État réglant l'ordre de préséance entre les officiers du siège royal de Bellac et ceux de la municipalité. — V°, délibération concluant à nommer d'office les collecteurs des tailles. Suit le procès-verbal des dites nominations. — F° 111 v°, homologation des comptes des officiers municipaux. — F° 112 r°, délibération relative aux réparations de la route de Bellac au Dorat, pour lesquelles l'intendant de la Généralité fait offrir les deux tiers de la somme nécessaire. — F° 112 v°, « aujourd'huy 29 octobre 1786, nous maire de la ville de Bellac faisant attention que le papier du présent registre se pénètre aisément par l'encre, et que l'écriture devient de plus en plus difficile à lire, nous avons cru qu'il étoit intéressant de nous en procurer un autre pour transcrire nos délibérations, etc... GUIOT DU DOIGNON, *maire*. » — F° 114 r° et suivants, table sommaire des matières. = SECONDE PARTIE, contenant copie de divers contrats dans lesquels la ville de Bellac est partie. — F° 117 r°, procès-verbal d'une assemblée générale des commissaires, officiers municipaux, manants et habitants de la ville de Bellac, délibérant sur le rétablissement du collège, « érigé en 1648 sous la discipline de MM. les Doctrinaires et dont ils ont depuis 1778 suspendu les fonctions et exercices, » 23 juillet 1783. L'assemblée statue sur les conditions auxquelles le dit rétablissement pourra avoir lieu avec l'appui des Doctrinaires. — F° 120 r°, insinuation de l'acte d'établissement du dit collège, daté du 11 octobre 1648 (1), passé par-devant le notaire du Roi et de la Reine régente sa mère, douairière et comtesse de la Basse-Marche, en présence de MM. Jean Lafleur, sieur du Bouchaud, avocat au Parlement, et procureur du Roi en l'élection de la Marche ; Me Bergier, sieur de Thoveyrat, docteur en médecine, consuls de la dite ville, d'une part, et les RR. PP. religieux

(1) Publié intégralement dans nos *Documents historiques sur la Marche et le Limousin* (t. II, p. 267 et ss.) d'après une copie du temps conservée aux Archives de la Haute-Vienne, fonds de l'évêché.

de la Doctrine chrétienne, d'autre, et sur la déclaration faite par les dits religieux « que, pendant le tems de leur mission en icelle [ville de Bellac] de la part de Mgr. l'illustrissime et revérendissime évêque de Limoges et du gré de la dite ville, au jubilé universel accordé par N. S. P. le Pape, cette présente année, ils auroient conçu le dessein de s'y établir pour la gloire de Dieu, le secours spirituel des habitans et instruction de la jeunesse en la piété chrétienne, bonnes mœurs, sciences humaines... » Suit l'indication des conditions d'installation : « Moyennant quoi les dits RR. PP. sont tenus de faire à perpétuité les trois classes de grammaire latine et grecque, sçavoir cinquième, quatrième et troisième au dit Bellac..... en attendant que leur arrive augmentation de fonds raisonnable, suffisant pour faire chascune des classes d'humanité, réthorique (sic) et philosophie..... Les dits Pères ne seront tenus recevoir dans le dit collège aucun écollier qui ne commence de composer en latin, et au surplus s'acquitteront de touttes les fonctions de piété auxquels ils sont astreints par leur règle, pour la pratique de laquelle ils se pourront servir de la chapelle de St-Michel jusqu'à ce que le bâtiment du collège soit en état..... » — Homologation de l'acte précédent, faite par François de Lafayette, évêque de Limoges : « Donné en la ville d'Uzerche au cours de la visite générale de notre diocèse, le 2e jour du mois d'octobre 1648. » — F° 124 v°, copie de l'acte par lequel les d^{elles} Catherine et Madeleine Buisson font donation de tous leurs biens meubles et immeubles au collège des Doctrinaires, 1658. — F° 127 v°, transaction entre les Doctrinaires du collège, Louise Buisson et Félix de la Salle, son mari, au sujet des biens mentionnés dans l'acte précédent, 1665. — F° 130 v°, partage effectué en conséquence de la dite transaction, 1665. — F° 131 v°, vente par les Doctrinaires au sieur Buisson de Négrier, avocat, de la maison comprise dans leur lot, 1666. — F° 135 r°, mémoire de douze pages présenté au Conseil en 1766 par M. Turgot, intendant de la Généralité de Limoges, « sur la surcharge des impositions qu'éprouve cette Généralité » (1). Il débute ainsi : « On se plaint depuis longtems dans la Généralité de Limoges de l'excès des impositions ou de leur disproportion avec les produits de la terre et le peu de richesse des habitans. On y est généralement persuadé que cette province est beaucoup plus chargée que les provinces voisines. Il n'est certainement aucun de ceux qui l'ont successivement administrée qui n'ait été frappé de ce cri universel, et je scais que tous mes prédécesseurs ont fait avant moi à ce sujet de vives représentations au Conseil. Elles ont été jusqu'à présent sans succès. Il est assès naturel que toutes les provinces se plaignent à peu près également, et le Conseil ne pouvant connaître par lui-même à quel point leurs plaintes sont fondées, il les regarde à peu près du même œil et laisse les choses comme elles sont. Le témoignage même des intendants est suspect, parce que désirant tous de procurer du soulagement à la province qui leur est confiée, ils en plaident la cause avec un zèle égal.... » L'auteur établit en suite longuement en quoi la petite culture, qui est celle des provinces pauvres comme le Bourbonnais et le Limousin, diffère de la grande culture pratiquée dans les provinces riches comme la Normandie, la Picardie, la Flandre, l'Orléanais et l'Ile de France, et en montre les conséquences. Puis il continue : « Ces réflexions peuvent expliquer comment il est possible que les cultivateurs soient plongés dans l'état de misère où ils sont aujourd'hui en Limousin et en Angoumois et peut-être dans d'autres provinces de petite culture. Cette misère est telle que, dans la plupart des domaines, les cultivateurs n'ont pas, toutte déduction faitte des charges qu'ils supportent, plus de 25 à 30 ll. à dépenser par an pour chaque personne (je ne dis pas en argent mais en comptant tout ce qu'ils consomment en nature sur ce qu'ils ont récolté). Souvent ils ont moins, et lorsqu'ils ne peuvent absolument subsister, le maître est obligé d'y suppléer..... » Suivent divers tableaux synoptiques : 1° comparaison du montant des impositions dans l'élection de Tulle avec le revenu des biens affermés ; 2° comparaison du montant des impositions avec le revenu des biens, établi par le prix des contrats de vente dans la dite élection ; 3° comparaison du taux des impositions avec le revenu des domaines affermés dans l'élection d'Angoulême et dans les paroisses voisines de la Généralité de la Rochelle ; 4° comparaison des impositions avec le revenu en Angoumois et Saintonge, par l'analyse des produits des domaines situés dans ces deux provinces ; 5° comparaison des impositions de l'Angoumois et de la Saintonge par la comparaison des impositions mises sur les mêmes fonds taxés par double emploi dans les deux Généralités. (Plus loin) : « Suivant les rolles du vingtième (année 1763), le revenu de la Généralité de Limoges

(1) Ce mémoire, plusieurs fois imprimé, figure dans les *Œuvres* de Turgot, édition Dupont de Nemours.

monteroit à 7.426.990 ll. Il faut retrancher pour avoir la part du propriétaire le montant des deux vingtièmes et 2 sols pour livre, c'est-à-dire 816.968 ll. 18 sols. Il reste 6.610.021 ll. 2 sols. Les impositions ordinaires de 1763, en retranchant les impositions qui n'ont lieu que pendant la guerre, étoient de 3.478.202 ll. La part du propriétaire d'après le calcul monteroit à 6.610.021 ll. 2 sols ; celle du Roi à 4.295.170 ll. 18 sols ; le produit total à 10.905.192 ll..... Je crois donc être en droit, d'après tous les détails dans lesquels je suis entré, d'assurer que les impositions de la Généralité de Limoges montent en général de 48 à 50 0/0 du produit total et que le Roi tire à peu près autant de la terre que le propriétaire, pendant que la guerre, l'ustencille, les milices, garde-côtes, le 3e vingtième faisoient monter cette proportion beaucoup plus haut. Je doute qu'il y ait aucune Généralité où les impositions soient portées aussi haut et certainement touttes celles où la grande culture est établie sont infiniment moins chargées..... Tout concourt donc à prouver la justice du soulagement que réclame la Généralité de Limoges. Mais indépendamment de ce motif de justice qui suffiroit pour déterminer le Conseil, il y en a un plus puissant encore : c'est l'épuisement réel de la province, épuisement qui n'est que trop prouvé par le retard des recouvremens, par les non-valeurs des rolles, par l'abandon de plusieurs domaines faute de bestiaux, et par l'impuissance où sont les propriétaires de faire les avances de la culture. C'est jusqu'à présent dans l'élection de Tulle que ce mal à paru plus commun. Cette impuissance se fait surtout sentir d'une manière cruelle lorsque quelque accident exige du propriétaire de nouvelles avances, soit en ruinant ses bâtimens, soit en le privant pendant plusieurs années de son revenu. L'Angoumois qui gémit depuis trois ans dans la disette et qui a essuyé des pertes énormes, surtout dans les cantons ravagés par la grêle de 1764 et maltraités encore depuis 1765, l'Angoumois ressent aujourd'hui les effets de l'épuisement qui met les propriétaires de ces cantons hors d'état de faire les dépenses nécessaires pour réparer leurs pertes. Le poids des charges fait fuir les hommes qui ne tiennent point au païs par quelque propriété, et celles qu'ils suportoient, réparties sur les habitans qui restent, augmentent encore leur fardeau....... 20 septembre 1766. »

BB. 2. (Cahier). — In-4°, 17 feuillets, papier.

Juillet-Décembre 1789. — Registre de la maison de ville de Bellac. (Sans titre; les premiers feuillets semblent faire défaut.) — 31 juillet : « Nous soussignés, habitans de la ville de Bellac, considérants que le 29 de ce mois sur les 6 heures du matin un courrier envoyé du Fraisse, porteur d'une lettre adressée à M. le lieutenant-général de cette ville, des lettres et des avertissements de quelques curés voisins arrivés presque au même instant qui annoncoient que 1,500 brigands alloient fondre sur notre ville et la réduire en cendres (1), enfin d'autres personnes qui disoient avoir ouï dire que la ville de Confolens étoit déjà incendiée, que Champagne-Mouton et Alloux avoient éprouvé le même sort, ce qui auroit causé une allarme généralle dans cette ville. On n'entendoit de toutes parts que des pleurs, des cris et des gémissements. Cependant on auroit aussitôt couru aux armes ; tous les citoyens sans distinction se seroient présentés. Bientôt les paroisses voisines qui avoient reçu les mêmes avis, seroient venues nous joindre pour se réunir à nous et porter nos forces du côté où l'ennemi se présentoit, de manière que dans l'après-midy nous pouvions être deux mille hommes et nous reçûmes le même jour la députation de plusieurs autres villes et paroisses qui nous offraient des secours à former un corps de plus de 6,000 hommes. En acceptant les offres généreuses qu'on nous faisoit, nous priions cependant les députés de ces différens endroits d'attendre le retour des courriers que nous avions envoyés à Confolens pour prendre des éclaircissements plus positifs, ce qui nous a conduits jusqu'au lendemain, en restant toujours armés avec les habitans des paroisses qui étoient venues nous joindre. Nos courriers étans arrivés ils ont annoncé que la ville de Confolens n'avoit point éprouvé l'incursion de ces brigands, mais qu'elle les craignoit et que depuis trois jours elle étoit sous les armes avec les paroisses voisines, etc...... Et pour cet effet nous avons jugé à propos de nommer des officiers pour commander la ville et les paroisses qui viendroient nous joindre. Nous avons aussi nommé un conseil pour diriger les opérations. Nous avons choisi pour le conseil : MM. Rivaud, lieutenant à la maîtrise des Eaux et Forets de cette ville; de Moulinneuf, lieutenant particulier au siège royal de cette ville; Dubois, garde-marteau de

(1) Voy. ci-dessous l'art. FF. 2, et l'*Hist. de Rochechouart* de M. Duléry, p. 258. — Cet épisode de « la Peur en 1789 » est connu de beaucoup d'autres sources.

la maîtrise; de la Borderie, lieutenant-général; Arbellot de la Gasne, procureur du Roi au siège; l'abbé Massoulard; Dubois, conseiller du Roi au siège; Dupuis, conseiller honoraire au siège, et M. de St-Laurens, chevallier de St-Louis. Nous avons choisi pour commandant en chef M. du Cluzeaud, fils, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, etc., etc. » Suivent 60 signatures autographes. — 1 août: « Vu le concert parfait qui règne entre le Roy et les représentants de la nation et aprez la réunion consommée de tous les ordres, le comité nommé par les citoyens de cette ville désirant concourir autant qu'il est en luy à l'exécution des vœux de l'Assemblée nationale, en datte du 23 juillet dernier, pour le maintien du bon ordre, de la paix, de la tranquillité publique et de l'harmonie qui ne doit jamais cesser un seul instant de reigner (*sic*) entre tous les citoyens de quelque classe, état et qualité qu'ils puissent être, a arrêté de faire publier l'extrait des délibérations de la dite Assemblée nationale séant à Versailles, dudit jour 23 juillet, à ce que nul n'en puisse porter cause d'ignorance. » — 4 août : « Le Comité a arrêté l'adresse suivante aux États-généraux : Tous les citoyens de la ville de Bellac, en Basse-Marche, pénétrés d'admiration, de respect et de reconnoissance pour la conduite parfaitement sage et mesurée de l'Assemblée nationale, pour le zèle patriotique, la fermeté inébranlable, le noble dévouement à la chose publique dont elle n'a cessé et ne cesse de donner des preuves dans toutes les circonstances les plus difficiles dans lesquelles puissent se trouver les représentants d'une nation aussi jalouse de sa liberté que idolâtre de son roy, déclarent adhérer de cœur et d'âme à tous les arrêtés pris par l'Assemblée nationale......; déclarent qu'ils payeront avec joie, malgré la misère publique et la surcharge évidente de cette province, tous les impôts actuellement existants, etc. » Suivent plusieurs signatures entre lesquelles: Rivaud, président du comité; le comte de Montbas; Guiot du Doignon, maire; l'abbé Massoulard; Charraing, prêtre; Buxerolles, Moulinier, Badou et Teytaud, tous quatre docteurs-médecins; Arbellot de la Gasne, procureur du Roi; Quesnay de St-Germain, conseiller à la Cour des aides de Paris, etc. — 14 août : Délibération tendant à transporter dans la salle du conseil les papiers du greffe conservés dans une pièce que l'on destine au corps-de-garde. — 23 août : Adjudication du travail à exécuter pour la confection d'une armoire destinée à contenir les archives du greffe. — 24 août : Procès-verbal d'arrestation de trois jeunes gens qui troublaient la tranquillité publique. — 25 août : Réponse aux demandes de renseignements adressées par les députés de la sénéchaussée dans le dessein « de former les idées de l'Assemblée nationale sur un règlement général à faire pour le rachat des droits et devoirs féodaux, ainsi que des dîmes inféodés. » — 5 octobre : Constitution d'un comité de subsistance distinct du comité municipal, « attendu les besoins urgens et le peu de ressources pour la subsistance de la ville. » — 18 octobre : Résolution prise de revendre les poudres et les munitions de guerre récemment achetées à Limoges. — 24 novembre : « MM. les officiers du siège, municipaux, ceux de la police, du comité patriotique, celui de subsistances et autres habitans de cette ville vivement pénétrés de l'extrême misère dans laquelle sont plongés la plupart des habitans, eu égard à la cherté des grains et à l'impossibilité où ils se trouvent d'en achepter vu l'épuisement de leurs dernières ressources, voulant venir au secours de ces infortunés pendant la rigueur de l'hiver qui nous menace, se sont déterminés à faire convoquer généralement les habitans de cette ville pour prendre leur avis et délibérer conjointement sur les moyens de porter les plus prompts secours. » On décide la nomination d'un seul et même comité pour les deux paroisses de Bellac et St-Sauveur et le recensement des pauvres de chaque quartier. — 20 décembre : « Aujourd'huy, au palais royal de cette ville de Bellac, les membres de la municipalité, ceux du comité patriotique et ceux de subsistance assemblés pour répondre aux plaintes à eux portées par divers particuliers qui auroient été compris au rôle de la distribution des pauvres faite en datte du 17 du présent et jours suivants, conformément au vœu de la dite ville généralement assemblée pour cela, voyant avec chagrin la dureté de quelques citoyens aisés refusant à un besoin aussi pressant que juste et touchés de l'état cruel où se trouve cette classe de malheureux et attendu le petit nombre des refusants, ont cru devoir y pourvoir et mettre la matière en délibération. » Il est décidé que les pauvres seront nourris provisoirement par la commune « à raison de la taxe prescrite par les précédentes délibérations, en attendant qu'ils puissent se pourvoir par devant nos seigneurs de l'Assemblée nationale pour qu'ils daignent leur donner pouvoir et autorité pour contraindre tous les contribuables réfractaires aux bonnes intentions et délibération générale de la dite ville. » — *Passim* : procès-ver-

baux de nomination des membres des divers comités de la ville et des officiers de la milice nationale.

BB. 3. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1677-1787. — Affaires municipales : pièces diverses. — Reconnaissance d'un banc boucher faite au Roi par Anne Papon, femme de Pierre Delassalle, cordonnier, agissant pour elle et pour Françoise Papon, veuve de Jean Papon, boucher, 1677. — Requête des valets de ville de Bellac à l'intendant de la Généralité contre les officiers municipaux, pour obtenir paiement de leurs gages, 1777. — Ordonnances du Roi portant nomination : du sieur Guyot du Dognon comme maire de la ville de Bellac; du sieur Buisson de Lurieux (?) comme lieutenant du maire; du sieur Rivaud de la Roche, comme premier échevin; du sieur Jean Maillebois de Bessat, bourgeois, comme deuxième échevin ; du sieur Buisson du Masvergnier comme troisième échevin; du sieur Lacroix, avocat, comme procureur, du Roi; du sieur Bastier, notaire, comme receveur, et du sieur de Lagedamond, notaire, comme greffier, 1786 ; — du sieur Buisson du Masvergnier comme premier échevin à la place du sieur Rivaud des Roches, décédé; et du sieur Rivaud de Villars, comme troisième échevin, 1787.

BB. 4. (Liasse). — 6 pièces, papier.

Mai-Novembre 1790. — Affaires municipales : pièces diverses. — Délibération du conseil de ville tendant à obtenir les souscriptions promises pour le grenier aux subsistances. — Requête (en double) adressée à la municipalité de Bellac par le sieur Alexis Brisset, « apothicaire et droguiste de la ville de Limoges, disant qu'il voudroit s'établir en cette ville, y exercer l'art d'apothicairerie et y tenir boutique d'apothicaire ». Suit une apostille du procureur de la commune, décidant que le sieur Brisset sera auparavant examiné par deux médecins à ce commis. — Certificat des sieurs Teytaud et Badou, docteurs médecins, résidant à Bellac, déclarant que le dit Brisset a répondu d'une manière satisfaisante aux questions qui lui ont été posées. — Arrêté du maire fixant le prix du pain de froment blanc à 4 sols moins un liard la livre, du pain de froment en toute sa fleur à 3 sols, et du pain noir de seigle à 2 sols, 25 juillet. — Arrêté de la municipalité fixant le prix du pain de froment blanc à 3 sols la livre, du pain de froment en toute sa fleur à 2 sols 6 deniers, et du pain noir de seigle à 1 sol 6 deniers, 31 juillet.

BB. 5. (Liasse). — 21 pièces, papier.

1776-1788. — Affaires municipales : correspondance : — Lettres adressées à la municipalité de Bellac : par le sieur Estienne, président à l'élection, de présent à Bellac, pour faire convoquer les habitants, 1776; — par l'intendant de la Généralité de Limoges, touchant le tirage de la milice, les souhaits de bonne année à lui adressés, les comptes rendus de gestion et autres matières administratives, 1777 et ss.; — par le subdélégué de l'intendant, touchant les quêtes faites par des religieux itinérants, le recouvrement des impositions et autres matières administratives, 1777 et ss.; — par le secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres d'Arras, envoyant le programme des deux questions mises au concours par ladite Académie : 1° Quels sont les meilleurs moyens de multiplier les bêtes à laine dans la province d'Artois et de procurer aux laines une qualité plus parfaite ? 2° Quel seroit le meilleur moyen de fixer d'une manière invariable la place des bornes champêtres ? Le dit secrétaire demande en même temps qu'on veuille bien lui faire savoir combien il y a de paroisses dans la ville de Bellac et combien de maisons religieuses, s'il y a un collège, les noms des médecins, des chirurgiens et de toutes les personnes « qui s'occupent par état ou pour leur plaisir de sciences et de littérature, » sept. 1788.

BB. 6. (Liasse). — 20 pièces, papier (2 imprimées).

1789. — Affaires municipales : correspondance. — Lettres adressées à la municipalité de Bellac : par l'intendant de la Généralité de Limoges, touchant les travaux d'intérêt commun, la levée des milices provinciales, le maintien de la tranquillité publique et autres matières administratives ; — par le comité patriotique de Limoges, touchant la circulation des grains ; — par le subdélégué de l'intendant, pour annoncer la création à la chancellerie de France d'une bibliothèque de législation, administration, histoire et droit public, et inviter la municipalité de Bellac à y envoyer par l'intermédiaire de M. Moreau, historiographe de France, tous les documents qui seront imprimés à Bellac ; — par M. Necker, pour remercier les officiers municipaux de Bellac,

des sentiments qu'ils lui ont exprimés à l'occasion de son retour au ministère, 31 août; — par M. Lesterpt de Beauvais, député à l'Assemblée constituante, pour inviter la municipalité à prendre une délibération sur la renonciation à ses privilèges de mairie; — par M. Massoulard de Masfrand, donnant sa démission de major de la milice nationale; — par M. D. L. P., parlant des travaux de l'Assemblée constituante et des événements qui se sont récemment passés à Versailles, 11 octobre; — par un libraire de Paris, demandant une souscription au livre intitulé *Constitution de la France* ou recueil complet des opérations de l'Assemblée nationale; — par l'abbé Massoulard du Masfrand, donnant sa démission des fonctions de membre du comité, etc.

BB. 7. (Liasse.) — 34 pièces, papier (12 imprimées).

1790. — Affaires municipales : correspondance. — Lettres (souvent circulaires) adressées à la municipalité de Bellac : par M. Genty de la Borderie, député à l'Assemblé nationale, touchant les négociations entamées avec les députés du Poitou pour fixer les limites du département du Limousin; — par les sieurs Pontalier et Arbellot, jacobins, de la Pouraille, aîné et cadet, bénédictins, offrant leurs services pour le collège dont la fondation est projetée, 1er janvier; — par l'intendant de la Généralité et autres magistrats, touchant diverses matières d'administration; — par les officiers municipaux de Beaufort en Anjou, touchant les divisions judiciaires projetées; — par le sieur Fuzibay, avocat à Montmorillon, demandant qu'on réfute les calomnies qui le font complice des magistrats de Bellac contre ceux de Montmorillon, dans la question de la suppression de l'un des deux sièges; — par les officiers municipaux d'Angers, invitant la municipalité de Bellac et des autres villes de la province à former des fédérations semblables à celle des municipalités d'Anjou et de Bretagne, récemment réunie à Pontivy; — par le sieur Thiron, prêtre de la doctrine chrétienne, visiteur provincial, pour décliner les offres qui lui ont été faites au sujet du rétablissement du collège; — par la municipalité de Vézelise (Lorraine), demandant qu'on proteste contre les « commissions » adressées par les commissaires du Roi pour la convocation des assemblées départementales; — par un imprimeur-libraire d'Angers, pour recommander son *Courrier des Municipalités;* — par la d^elle Marie Sandemoy, religieuse de l'Union chrétienne, déclarant qu'elle veut « profiter du décret de l'Assemblée nationale qui autorise les religieuses de quitter leurs communautés », pour se retirer dans sa famille; — par la municipalité de Nîmes pour protester contre les calomnies dont elle a été l'objet; — par le maire de St-Barbant, au sujet d'une risque survenue dans l'église à l'instigation du curé; — par la municipalité de Troyes, pour proposer certaines réformes en matière électorale; — par le sieur Chaviot de Brusse (?), peintre du Roi, proposant d'exécuter « le Tableau de l'Oriflamme » qui a servi à la fête de la fédération nationale; — par la municipalité de Limoges, au sujet de l'incendie survenu dans cette ville le 6 septembre 1790; — par le sieur David, « graveur du roi de Prusse, des académies de Berlin et de Rouen, et capitaine de la garde nationale parisienne », demandant une souscription à une estampe « représentant l'Inauguration (*sic*) de Louis XVI au Temple de la Constitution, journée du 4 février 1790 », et promettant d'abandonner le quart du prix des 400 premiers exemplaires en faveur des veuves et des orphelins des citoyens morts à Nancy; — par le sieur Robert, demandant une souscription à son Journal patriotique, etc.

CC. 1. (Registre). — In-folio, 151 feuillets, papier.

1752. — Cadastre. — Arpentement de la paroisse de St-Sauveur de Bellac en l'élection de Limoges, sous ce titre : « État général des fonds de la paroisse de St-Sauveur, ensemble de quelques-uns des paroisses voisines, ces derniers faisant partie de domaines, corps de biens ou fermes de la ditte paroisse ou appartenant à des particuliers y domiciliés, les exploitans, au mesurage desquels je, Jean Boussy de Lanevaud, arpenteur juré, demeurant au bourg de Cieux, en exécution de la délibération des habitans de la ditte paroisse de St-Sauveur passée devant Goubjeaud, notaire royal, le 28 mars 1751, de l'ordonnance de Mgr. l'intendant de cette Généralité du neuviesme mars 1752, après avoir presté serment par devant luy de m'acquiter de ma commission fidellement et conformément à ses instructions, ay procédé comme il s'ensuit : ce jourd'huy, 13 mars 1752, je susdit arpanteur me suis transporté au bourg de la ditte paroisse, où etant à 8 heures du matin, après avoir informé les sindic, collecteurs et principaux habitants du sujet de mon transport, je les ay requis de m'accompagner au dit mesurage,

tant pour voir et connoître par eux-mêmes l'exactitude d'iceluy, que pour m'indiquer les véritables propriétaires et exploitans de chaque pièce et m'aider à prendre, dans les habitations des domaines ou fermes, un état des bestiaux ayant coutume d'y servir à l'exploitation ou d'y être tenus pour l'engrais, à quoy les dits habitans m'ayant fait réponse qu'ils étoient prêts de satisfaire, accompagné de François Pomaud, sindic, Pierre Pomaud, collecteurs, de M. de Fonmaubert, de M. du Cluzaud, de M. de Faulconier, de M. Dunoyer, de Jean et Gabriel Chabelard, de Gabriel Cazilat et de Jean Chabrout, principaux habitans, j'ay commencé par le bourg pour continuer de proche en proche sans omettre aucune pièce en les mesurant à la séterée, composée de 100 perches de 22 pieds de Roy chacune, faisant 48,400 pieds de superficie..... ». — Suit l'énumération des dites pièces au nombre de 1643, avec indication de leur valeur, de leurs confrontations, de leurs propriétaires et de leur contenance, sous cette forme : « N° 1, l'église paroissiale du dit lieu, clocher, chapelle, sacristie et cimetière, confrontant au chemin public de toutes parts, appartenant à la cure, contenant 36 perches....; n° 7, une grange avec son courtillage et jardin derrière, confrontant au chemin de servitude de deux parts et à la terre du sieur du Cluzaud de deux parts, appartenant au sieur Desmartinières, demeurant à Bellac, ancien gendarme de la garde, estimée 2 ll. 10 sols, etc. » — Parmi les propriétaires nommés, figurent : le sr. Fonmaubert, écuyer, demeurant à Bellac; le sr. Faulconnier, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel de la Basse-Marche à Bellac; Constancin, notaire royal; les PP. Doctrinaires de Bellac (nos 179, 241, 444); Jean Pomaud, huissier; Mallebay, procureur; Lavaud, huissier; Couturaud, joueur de violon; Sénemaud, pelletier; Massoulard, notaire royal; Desselle, greffier; Paumot, *alias* Pomaud, foulon de drap; Arbellot, prêtre; de Sarzet, écuyer, demeurant à Morterol; Pierre Badout, chirurgien; la communauté de l'église de Bellac (n° 532); delle Genty de Lézat, épouse du sieur du Dognon, écuyer; Lagane, notaire royal; Allegraud, huissier; le seigneur de Berneuil; Pierre Père, teinturier; Parinaud, orfèvre; la cure de Bellac (n° 811); Vergnaud, praticien; le sieur de Lacorre, écuyer; Goubjaud, notaire royal; Peyraud, chirurgien; Genty, « vivant apothicaire »; Crouzaud, précepteur; Crouzaud, prêtre; du Chastenet, marchand de fer; Pierre Tournois, « garde des bois de Sa Majesté »; Jean Jean, vicaire de Rancon; Dumazard, avocat; Charain dit le Pape, cordonnier; Bidout, chiffonnier; Rivaud, avocat en Parlement, à Bellac; Parat, curé de Voulon. (Il y a au plus une quarantaine de noms différents pour toute la paroisse.) — Signé : Boussy.

CC. 2. (Registre). — In-folio, 390 feuillets, papier.

1752. — Cadastre. — Arpentement de la paroisse St-Sauveur de Bellac. — Recueil factice des minutes en feuilles qui ont servi à dresser le registre précédent; le dit recueil comprenant 364 articles dont plusieurs sont doublés et triplés.

CC. 3. (Cahier). — In-folio, 28 feuillets, papier.

1762. — Impositions. — « Extrait du rolle de l'année 1762, du 20ème des maisons de la ville et faubourgs de Bellac, avec leurs estimations, déductions faites des rentes dues à gens de main morte et autres ». — Suit l'énumération des dites maisons au nombre de 682, sous la forme suivante : « N° 1. Marthe Tournois, veuve de Pierre Lavaud, huissier, propriétaire d'une maison composée d'une cour, boutique, deux chambres, grenier et grange devant, estimée 31 ll..... N° 3. Me Pierre Génébrias, avocat, propriétaire d'une maison composée d'une cave, cellier, quatre chambres et grenier, estimée 26 ll., etc. » — Les maisons sont énumérées par rues dans l'ordre suivant : le Fort, la Combe, la Chaume, la rue du Coq, la rue des Marchés, la Chapelle, la rue des Veyrat, les deux culs-de-sac de la Chapelle et la rue des Côtes. — Parmi les propriétaires nommés figurent : Léonard Génébrias, prêtre; Léonard Merlin, marguillier; François Delafontaine, prêtre; les dames religieuses de la Croix; Jacques Crouzaud, prêtre; Pierre Tournois, garde des Eaux et Forêts; Jean Négrier, notaire royal, etc.

CC. 4. (Cahier). — In-folio, 23 feuillets, papier.

1762. — Impositions. — « Extrait du rolle de l'année 1762, du 20e des maisons de la ville de Bellac, avec leurs estimations, déductions faites des rentes dues à gens de main morte et autres ». — Suit l'énumération des dites maisons au nombre de 391, sous la même forme que dans le cahier précédent. L'ordre dans lequel les maisons sont énumérées n'est nulle part indiqué. — Parmi les propriétaires nommés figurent : Joseph Allegraud, huissier; Gabriel Séne-

maud, notaire royal; Jean Négrier, maquignon; Jean et Léonard de Marsange, écuyers; Joseph Briquet, précepteur; François Guyot, écuyer; Joseph Fusibay, chirurgien; Guy de Verdilhac, conseiller du Roi et contrôleur général des finances, domaines et bois; Jean-Joseph de Verdilhac, conseiller du Roi, président, lieutenant civil et criminel au siège de Bellac, etc. = F° 23 r°. Partie ecclésiastique, en 16 articles, sous la même forme que ci-dessus. — Les propriétaires nommés sont : l'hôpital de Bellac, le chapelain de la chapelle du Cardinal; la vicairie de Ste-Marie-Madeleine; les R. R. P. P. Doctrinaires; le sieur Lafleur, prieur-curé de Vacqueur; les prêtres de la communauté de Bellac; le curé de Bellac; les chanoines du chapitre du Dorat; la confrérie de la Ste-Trinité; la confrérie de St-Blaise; la chapelle de St-Michel; la vicairie de St-Mandé, « dont le curé de Lubert est pourvu »; le sieur Degude, prêtre; les religieuses de l'Union chrétienne et les religieuses de la Croix. = L'art. 17 est consacré à la Ville, qui possède « moitié des droits d'entrée sur les foires de tous les premiers samedis du mois. Outre ce, il y a les foires royalles qui se tiennent les jours de Ste-Croix, St-Roch, St-Mathieu et St-Nicolas. Les dits droits se perçoivent sur toutes sortes de bestiaux, à raison de 1 sol pour cent du prix de la viande, et sont affermés par procès-verbal d'adjudication devant MM. les officiers de l'élection de Limoges pour six ans, moyennant 240 ll., ce qui fait pour la ville 120 ll. qui sont employées pour l'entretien de la fontaine et puits publics, et pour payer le prédicateur de l'année». — L'art. 18 est consacré au Roi qui possède « l'autre moitié des droits d'entrée sur les foires, 120 ll.; plus un autre petit droit d'entrée sur les deux marchés de chaque semaine, 18 ll.; plus, perçoit 26 ll. 4 sols 11 deniers de rentes et cens ».

CC. 5. (Liasse). — 33 pièces, papier (14 imprimées).

1605-1789.—Finances.—Autorisation donnée par Henri IV aux habitants de Bellac de lever six deniers tournois sur chaque minot de sel, 22 octobre 1605 (enregistré à la Chambre des comptes le 4 mars 1606). — Quittances délivrées à la ville de Bellac des sommes dues pour le taillon et l'entretien des gens de guerre, 1606-1607. — Promesses de lever les tailles de Bellac, faites : par François Mondot à Pierre Guilhou, collecteur de la présente année 1605; — par François Charreyron et autres à François Veyrat et Jean Leduc, collecteurs de la présente année 1608. — Requête de quelques habitants de Bellac adressée à la Cour des aides de Clermont-Ferrand contre les consuls, au sujet d'une levée de deniers faite « soubz prétexte d'ustencile », 1647. — Adjudication de la levée des deniers d'octroi, faite par les consuls de Bellac au prix de 450 ll., 1670. — Titres de la rente due à la ville de Bellac sur la recette de Limoges, 1764. — Nominations de collecteurs faites par la municipalité de Bellac, 1740-1775. — Nomination par les ci-devant privilégiés du sieur Genty de la Borderie, lieutenant-général au siège de Bellac, comme premier assesseur à la confection du rôle de supplément sur les ci-devant privilégiés, 1789.

CC. 6. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1746-1812. — Finances. — Tableau des collecteurs nommés pour les années 1746-1776. Dans ce tableau figurent : Jean Descelles, notaire royal; Étienne Meillaud, tanneur; Pierre Lavaud, huissier; Antoine Descelles, « vendant vin »; Pierre Lagedamond, orfèvre; Joseph Mallebay, procureur; Jean Mallet, aubergiste; Jean Constancin, notaire royal, etc. — Autre tableau des collecteurs nommés pour les années 1777-1812. Dans ce tableau figurent avant 1790 : J. Pommeau, huissier; Léonard Juniat, marchand et garde des Eaux et Forêts; le sr. Fusibay, chirurgien; Jean Bartier, praticien; Joseph Mallebay, maître d'école; le sr. Négrier, notaire royal. Dans la colonne des exempts figurent avant 1790 : les srs. de Monbas, Guiot, de Lary, de Marsanges, Feydeau de St-Christophe, écuyers; de Verdilhac, secrétaire du Roi; de Fontmobert, avocat du Roi au bureau des Finances; du Cluzeau, chevalier de St-Louis; et autres nobles et magistrats.

CC. 7. (Liasse). — 2 cahiers in-8°, 18 et 32 feuillets, et 2 pièces, papier.

1640-1652. — Finances. — Comptes de gestion rendus : par les consuls de Bellac à la Cour des aides de Clermont-Ferrand, 1650; — par les consuls de 1640 à ceux de 1641; — par les consuls de 1650 à ceux de 1652.

CC. 8. (Liasse). — 1 cahier in-4°, 7 feuillets, et 49 pièces, papier.

1776-1790. — Finances. — Compte de la gestion municipale rendu à l'intendant de la Généralité

par les maire et échevins de Bellac en charge. Récapitulation des recettes : 1776, 879 ll.; 1777, 135 ll.; 1778, 60 ll.; 1779, néant; 1780, néant; 1781, 238 ll.; 1782, 248 ll.; 1783, 202 ll.; 1784, 695 ll., 1785, 414 ll. Récapitulation des dépenses: 1776, 365 ll.; 1777, 110 ll.; 1778, 188 ll.; 1779, 327 ll.; 1780, 29 ll.; 1781, 214 ll.; 1782, 358 ll.; 1783, 186 ll.; 1784, 744 ll.; 1785, 350 ll. — Autre compte rendu pour les années suivantes. Récapitulation des recettes : 1786, 160 ll.; 1787, 195 ll. Récapitulation des dépenses : 1786, 148 ll.; 1787, 283 ll. — Autre compte rendu pour les années suivantes. Récapitulation des recettes : 1788, 240 ll.; 1789, néant. Récapitulation des dépenses : 1788, 319 ll.; 1789, 37 ll. — Autre compte rendu par les officiers municipaux de 1789 à ceux de 1790. Dépenses : 515 ll. Recettes : 257 ll. — Diverses pièces justificatives à l'appui des comptes précédents. — Vérification par l'intendant de la Généralité des comptes de dépenses faites par la municipalité de Bellac dans son procès contre les Doctrinaires, 1788-1790.

CC. 9. (Cahier). — In-4°, 9 feuillets, papier.

1766-1784. — Finances. — Fragments d'un registre ayant servi à l'inscription de mandements et d'injonctions au receveur de la maison de ville, d'acquits, de dépenses et de comptes divers. — Parmi les articles figurent les suivants : Ordonnancements : d'une somme de 40 ll. due aux Doctrinaires du collège sur les octrois de la ville ; — de diverses sommes aux fontainiers et maçons chargés d'entretenir la fontaine publique; — d'une somme de 50 ll. à M. Négrier, secrétaire greffier de la ville, pour ses appointements de six mois ; — d'une somme de 4 ll. à M. Chareyron des Costes pour avances par lui faites « pour retirer des actes et titres concernant la maison et communauté des habitants de cette ville, touchant la rente de 22 ll., 13 sols, 7 deniers due à la dite communauté sur la recette de Limoges », 1768 ; — d'une somme de 30 ll. à M. Despouges, ci-devant greffier de la sénéchaussée, « pour vacations aux procès-verbaux de nomination de MM. les députés, d'élection de MM. les notables, maires, échevins et autres officiers », 1768 ; — d'une somme de 186 ll. pour prix des habits, chapeaux, souliers et hallebardes fournis aux deux valets de ville, 1773 ; — d'une somme de 136 ll. « pour les neuf violons, poudre, marguiliers, fagots, ouvriers et manœuvres pour faire le feu de réjouissance à l'occasion de la naissance de notre chère princesse », 1778 ; — d'une somme de 24 sols, pour le fifre, les neuf violons et les quatre tambours qui ont joué au *Te Deum* chanté en actions de grâce des victoires remportées sur les ennemis en Afrique (*sic*) et en Amérique, 1779 ; — d'une somme de 14 ll. pour le feu de joie fait à l'occasion de la prise de Charles-Town, 1782 ; etc.

CC. 10. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1632-1789. — Finances. — Procédures pour le sieur Buisson, 1632, — et pour le sieur Charlet, boulanger, 1780, prétendant tous deux à être exemptés de l'office de collecteurs. — Fragment d'un procès mû pour raison d'impôts devant la Cour des aides [de Clermont-Ferrand] entre deux habitants de Bellac et les consuls de la ville, 1656. — Requêtes adressées à l'intendant de la Généralité de Limoges : par le sieur Père, procureur du Roi à Bellac, pour décharger la ville de 30 ll. dues au P. jacobin, prédicateur de l'Avent et du Carême, 1709 ; — par le sieur JJ. Vidalle, « controleur au bureau de la messagerie de Limoges à Poitiers, établi en la ville de Bellac », — et par le sieur Léonard Massoulard de Masfrand, « ancien gendarme du Roi, major de la milice bourgeoise et nationale de la ville de Bellac », pour être déchargés de l'office de collecteurs, 1789.

CC. 11. (Liasse). — 5 pièces, papier.

1772-1788. — Finances. — Compte de gestion rendu à la municipalité de Bellac par le sieur Jean Dunoyer, receveur du don gratuit à Bellac, 1772. Total des recettes : 7486 ll. Total des reprises : 5231 ll. — Compte de gestion rendu au subdélégué de l'élection par les receveurs de la taille de St-Luc, « annuellement due au domaine de Sa Majesté à cause de son comté de Basse-Marche, » 1788. Total des recettes : 3786 ll. Total des dépenses : 3467 ll. — (Voy. les deux articles suivants.)

CC. 12. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1767-1776. — Don gratuit. — Procédures pour le Domaine du Roi contre les sieurs Mallebay, Papon et autres habitants de Bellac, qui refusent de payer le don gratuit.

CC. 13. (Liasse). — 3 cahiers in-4°, 35 feuillets, et 32 pièces, papier.

1782. — Taille de St-Luc. — Procédures pour Me J.-V. Renet, administrateur général des domaines de Sa Majesté, les sieurs Pierre Charreyron, François Arbellot des Aguzons et Pierre Jolivet, marchands, contre la ville de Bellac, touchant le paiement de la rente due au domaine du Roi, vulgairement appelée taille de St-Luc.

CC. 14. (Cahier). — In-folio, 26 feuillets, papier (cadres imprimés.)

Décembre 1789-Juin 1790. — Contribution patriotique. — « Registre des différentes déclarations à fournir pour la contribution patriotique des habitans de la ville et communauté de Bellac. » — Parmi les souscripteurs figurent : Jacques Tournois de Lavaud, officier municipal, 125 ll. faisant le quart de son revenu; Jean Rivaud, lieutenant des Eaux et Forêts, 250 ll.; François-Xavier Genty de la Borderie, lieutenant général au siège de Bellac, 600 ll.; J.-B.-Martial Mallebay de Moulinneuf, lieutenant particulier au dit siège, 300 ll.; Paul Vaucourbeil, maire de Bellac, 600 ll.; François Arbellot de la Gasne, procureur du Roi au siège de Bellac, 200 ll.; Martial Buisson du Masvergnier, licencié ès lois, 120 ll.; Pierre Mallebay de Chabanier, avocat, procureur de la commune de Bellac, 120 ll.; Jean Crouzaud de la Touche, avocat, 120 ll.; Martial Sègue de Buxerolles, docteur en médecine, officier municipal de Bellac, 300 ll.; Michel Lacroix, avocat en Parlement, 120 ll.; Joseph de la Coudre du Puy, conseiller honoraire au siège de Bellac, 200 ll.; Léonard Génébrias, « chevaucheur des écuries et courrier du cabinet de Sa Majesté, » 300 ll.; Antoine de Nesmond, curé de Bellac et officier municipal, 100 ll.; Jean Raffard de Panissat, directeur des postes de Bellac, 100 ll.; Mathieu Mondot, conseiller honoraire, 130 ll.; Jean Dubois, conseiller du Roi, garde-marteau à la maîtrise des Eaux et Forêts, 120 ll.; J.-B. Despouges, avocat, 100 ll.; François-Xavier de Verdilhac, trésorier de France, 300 ll.; J.-B. Génébrias de Goutepagnon, procureur du Roi à la maîtrise des Eaux et Forêts, 150 ll.; François Mallebay de Noussac, maître particulier des Eaux et Forêts, 500 ll.; François Fauconnier, écuyer, lieutenant particulier honoraire au siège de Bellac, 150 ll.; Pierre Barton, comte de Montbas, demeurant à Bellac, 400 ll.; Jacques Favard, conseiller du Roi, receveur des consignations, 150 ll.; les officiers municipaux de Bellac, 100 ll.; Jean Charaing, prêtre, 40 ll.; Louis Demarsange, officier au régiment de Boulonnais, 6 ll.; Léonard Badou, docteur en médecine, 48 ll.; Pierre Montjon, sous-brigadier des fermes du Roi, résidant à Bellac, 6 ll.; Louise Terrasson de Renardie, supérieure des religieuses de l'Union chrétienne, 48 ll.; J.-B. Mignot, receveur des domaines à Bellac, 24 ll.; Louis Rougier, me chirurgien, 6 ll.; J.-B. Teytaud, vicaire à Bellac, 72 ll.; Joseph Fusibay, maître chirurgien, 6 ll.; François Léobardy du Mazeau, prêtre, 72 ll.; Jean de Lagedamond, greffier de la municipalité, 3 ll.; Catherine Pignet, supérieure des Filles de la Croix de Bellac, « au vœu de la communauté », 12 ll.; Julien Delcieux, « cy-devant religieux carme, demeurant à Bellac, » 18 ll.; François de Grateyrolle, « cy-devant chanoine régulier de la congrégation de France, » 18 ll.; le sieur Coulomb, « cy-devant augustin, » 6 ll.; François Hélitas, vicaire de Bellac, 5 ll.; François Mallebay, « cy-devant religieux, » 10 ll.; François Massoulard, prêtre, 12 sols; Jean Mallebay du Cluzeau, « cy-devant religieux augustin, » 10 ll., etc.

CC. 15. (Cahier). — In-4°, 4 feuillets, papier.

Novembre 1790. — Contribution patriotique. — Registre servant à vérifier et à compléter les précédentes déclarations.

DD. 1. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 2 cahiers in-4°, 19 feuillets, et 19 pièces, papier.

1407-1779. — Propriétés communales. — Procédures pour la ville de Bellac contre le sieur Léonard Génébrias, « se disant officier des écuries du Roy, » touchant la propriété contestée d'un terrain appelé des Bardoulets, dans la mouvance du fief de Pleau, 1779; — pièces diverses à l'appui : un contrat de vente de 1407 (?); — un procès-verbal de délibération relatif à la « confection du nouveau papier-terrier des chatellenies, terres et seigneuries domaniales de Bellac, Dorat et Champagnac, membre dépendant du comté de la Marche, » 1778, etc.

DD. 2. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1776-1786. — Travaux publics. — Pièces relatives : à la reconstruction des conduits de la fontaine publique ; — à la réfection d'un mur sur lequel on a appuyé la halle des bouchers, sise dans le domaine du Roi, qui est représenté en cette affaire par Philippe Joubert de la Briaudière, « contrôleur ambulant des domaines du Roi au département de la Basse-Marche. »

DD. 3. (Liasse). — 14 pièces, papier.

1788. — Pont de la Pierre sur le Vincou. — Copie d'une délibération des habitants de Bellac relative à la reconstruction du dit pont écroulé, qui est « d'une nécessité indispensable pour le commerce de cette ville soit pour les bestiaux, soit pour le transport des sels et des vins qui viennent de l'Angoumois. » — Deux lettres de M. Meulan d'Ablois, intendant de la Généralité, aux officiers municipaux de Bellac, les invitant à prendre les mesures nécessaires pour la reconstruction du dit pont. — Trois projets (en double) de reconstruction du dit pont, avec les devis estimatifs, dressés par le sieur Vignaud, « architecte. »

DD. 4. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1788. — Pont de la Pierre sur le Vincou. — Deux plans figuratifs, — et deux plans géométriques. L'un de ces plans est signé Vignaud.

FF. 1. (Liasse). — 1 cahier in-8°, 16 feuillets, et 2 pièces, papier (1 imprimée).

1601-1777. — Police. — Court extrait du registre d'écrou de la sénéchaussée de Bellac, 1601. — « Registre de la geolle de la sénéchaussée de Bellac... duquel registre demeurera chargé Jean Boullet, tisserand, au désir de notre ordonnance, requérant et consentant le procureur du roy.... » 1751-1758. Entre autres articles figurent les suivants : f° 2 r°, « aujourd'huy, 27 janv. 1751, environ l'heure de sept du matin, ez prisons royales de cette ville de Bellac se sont rendus volontairement prisonniers.... Mᵉ Philippe Tournois, huissier audiencier aux Eaux et Forêts de la province de la Basse-Marche au dit Bellac, et Bernard Arbellot, sieur des Aguzons, marchand tanneur,.... et ce pour purger un décret de prise de corps qu'ils ont eu advis qui a esté contre eux décerné par M. le lieutenant civil et criminel du siège royal du dit Bellac.... à la requête et poursuite de Mᵉ Joseph de la Couldre, prêtre, et de Mᵉ autre Joseph de la Couldre, sieur du Puy, advocat, son nepveu, et ce pour obéir à justice seullement et pour y estre ouys et interrogés.... » ; f° 3 r°, comparution volontaire de Mᵉ Jean-César de Faulconnier de Bordesoulle, comme ci-dessus ; f° 3 v°, déclaration de Bernard Boulet, cavalier de la maréchaussée, à la résidence de Bellac, portant qu'à la requête de M. de Vertamond, capitaine au régiment de Navarre, il a écroué un nommé Salamon, arrêté par ordre de M. de Guoy, capitaine au régiment de Bourbon, « et faisant deffance au sieur concierge de le laisser évader à peine d'en répondre à son propre nom, ni même de le donner à M. de Vertamond ny à M. de Guoy sans qu'il y ait un ordre de la cour... » ; f° 4 r°, écrou de François Rey, arrêté sur l'ordre de M. de Jennat (?), subdélégué de Bellac ; f° 6 r°, écrou du nommé Renaud, de Magnac, accusé d'avoir volé une jument ; f° 8 r°, écrou de Françoise Plaignaud, arrêtée sur l'ordre de « M. le plus ancien postulant fréquentant la châtellenie royalle de Rancon, faisant fonction de juge par la vaquance de la charge de chastelain et absence et indisposition de MM. les gradués » ; f° 9 v°, déclaration de Jean Massoulard et François Duretour, cavaliers de la maréchaussée, portant qu'ils ont fait sortir Marie Dupont de la prison de Bellac « pour la transférer entre les mains du messager de Toulouze à Paris, suivant la sentence rendue par MM. les officiers de ce siège... » ; *ibid.*, réintégration de la dite Marie Dupont, cinq mois plus tard, « en vertu de l'arrêt de nos seigneurs de la cour de parlement à Paris » ; f° 11 v°, « nous... tous quatre cavaliers de la maréchaussée à la résidence de cette ville de Bellac, certifions que plusieurs particuliers de cette ville nous auroient dit qu'il y avoit un certain quidam dans la maison du nommé Belarbre, cabaretier de cette ville, qui avoit volé une jument poil gris... Et à l'instant nous nous y serions transportés et ayant trouvé le dit quidam avec la jument, nous l'avons pris et saisi au corps... » ; *ibid.*, « nous... cavaliers de la maréchaussée..., certifions que par les exclamations et le bruit d'entendre crier *Au feu!* et *au voleur!* nous sommes transportés dans la rue de

la Côte où nous serions entrés dans la cave de Pierre Mondot, » pour finalement procéder à l'arrestation de Jacques Mallebay, pris en flagrant délit de vol de vin; f° 14 v°, écrou d'un paysan pour coups portés à un cavalier de la maréchaussée qui voulait l'empêcher de se battre avec un autre paysan sur le champ de foire; f° 15 r°, écrou d'Antoine Rigaud, vagabond; v°, écrou de Georges Doucet, accusé de vol; f° 16 r°, écrou de Léonard Fayaud, fontainier, pour refus de « faire rejaillir la fontaine [publique] dans son bassin. » — Passeport d'un nommé Jean Lassalle, natif de Bellac, se rendant de Limoges au Bourget en la paroisse de St-Sauveur, 1777.

FF. 2. (Liasse). — 26 pièces, papier.

Juillet-Août 1789. — Police. — Lettres et rapports adressés au lieutenant-général, aux officiers de la milice nationale de Bellac et autres personnes, touchant les dévastations que commettent dans la campagne, particulièrement du côté de Confolens, quelques centaines de brigands échappés des prisons de Paris. — Lettre sans signature, datée de Limoges, 4 août 1789 : «... Hyer au soir on nous a amené neuf rebelles qui estoient dans une forest près St-Angel, qui se préparaient à fondre sur une communauté de Bénédictins. Il y a dans le nombre des neuf un chevalier de St-Louis, le comte de Douhet et M. le chevalier de.... Les autres sept sont des domestiques et des paysans.... On est porté à croire que les Anglois fomentent les troubles en France. Les conjectures se manifestent tous les jours à l'infini. » — Lettre sans date, signée par plusieurs habitants de Châteauponsac : « Nous avons ce matin éprouvé une alerte assez désagréable. Nous vous avons, en conséquence, député pour nous informer par votre voye de l'état des choses et sçavoir si vous avez subi la même alarme que nous au sujet d'un attroupement de brigands qu'on dit s'être formé du côté de Confolent et qui mettent, dit-on, touts les endroits à contribution. » — Lettre signée Parret, prêtre, sans date de lieu, adressée au lieutenant-général de Bellac : « Dans la cruelle alarme qui s'est répandue icy ce matin, la pluspart de nos pensionnaires ont pris la fuite. Nous tremblons qu'il ne leur arrive quelque accident. J'ai député autant de personnes qu'il m'a été possible pour les rassurer et les ramener. Voudriez-vous bien, Monsieur, faire voir s'il ne s'en trouvera pas dans votre ville et les faire conduire icy s'ils se rendent à vos représentations ou chez leurs parents... » — Lettre signée Le Marquis de Roffignac, sans date de lieu, adressée au lieutenant-général de Bellac : « Voudriez-vous bien, Monsieur, avoir la bonté de me mander si vous avez reçu, depuis hier au soir, des nouvelles de la troupe de brigands qui menaçaient nos cantons. Les a-t-on attaqués du côté de St-Germain où M. le marquis de Mérinville a dit hier au soir qu'ils étaient retirés et entourés de 5 à 6 mille hommes armés? Est-on parvenu à les détruire et peut-on être tranquille actuellement... ? », etc.

GG. 1. (Registre). — In-folio et in-4°, 483 feuillets, papier.

1652-1700. — Paroisse de St-Sauveur et de N.-D. de Bellac, son annexe (1). — Registre des baptêmes, mariages et inhumations, célébrés dans la dite paroisse; le dit registre formé d'une série de cahiers reliés ensemble, sans beaucoup d'ordre. — Parmi les actes enregistrés, figurent les suivants : 1653, 7 janvier, baptême de Catherine, fille de Me Pierre Gallicher, élu en l'élection de Bellac ; — 23 février, bapt. de Marie, fille de Messire Joseph Pignot, sieur de Nouic, receveur en l'élection de Bellac; — 21 avril, bapt. d'Hélène, fille de Me François de Raimond, écuyer, sieur du Cluzeau, président et lieutenant-général au siège de Bellac; — 5 oct. bapt. de Jeanne, fille de Jean Gallicher, avocat au siège de Bellac; — 17 déc., bapt. de Jean, fils de Jean Papon, tanneur; — 1654, 28 juillet, bapt. de Marguerite, fille de Jean Gayou, teinturier; — 9 nov., bapt. de Marie, fille de Jean des Pouges, élu en l'élection de Bellac; — 1655, 26 fév., bapt. de Marie, fille de Jean Sénamaud, vitrier; — 20 mai, bapt. de Jeanne, fille de François de la Salle bourgeois; parrain Jean Gallicher, lieutenant des Eaux et Forêts de la Basse-Marche; — 1656, 7 mai, bapt. de Gervais, fils de Pierre Audebert, sieur de Francour, visénéchal de la Basse-Marche; — 1657, 8 mai, bapt. de Marie, fille de Vincent Boullet, avocat au siège de Bellac; parrain Pierre Mallebay, avocat au dit siège; marraine, dame Marie Aubigeois (*sic*), de la ville de Magnac ; — 21 mai, bapt. d'Anne, fille de Gabriel Mallevau, marchand; parrain François Mallevau, docteur en médecine ; — 11 juin, bapt. de Jeanne, fille de feu Joseph Goua, archer; —

(1) Sur la dépendance de ces deux paroisses, voy. ce qui est dit dans le registre suivant, à la date de 1709.

14 juillet, bapt. de Marguerite, fille de Jean Brunier, avocat au siège de Bellac; — 2 septembre, bapt. de Jean, fils de Léonard de la Salle, sargetier; — 30 septembre, bapt. de Marie, fille de Joachim Fusibée, chirurgien; parrain Pierre Pérau (?), chirurgien; — 1658, 17 février, bapt. de Jean, fils d'Antoine Massoulard, notaire royal; — (les actes précédents signés J. Mallebay, sont passés indistinctement dans l'église de St-Sauveur et dans celle de N.-D. de Bellac). = F° 19 r°: 1652, 4 avril, bapt. de Catherine, fille de Léonard Doueix; parrain, M° Jean Mallebay, vicaire en l'église de N.-D. de Bellac; — 19 mai, bapt. de Joseph, fils de Philippe Rivaud; parrain Joseph Gouhat, « archer de M. le visséneschal de la Basse-Marche établi à Bellac »; — 25 juin, bapt. de Anne, fille de Pierre Sénemaud; parrain, M° Pierre Fayaut, chirurgien; — 4 août, bapt. de Jeanne, fille de M° Jean Meilhaud, huissier; — 16 septembre, bapt. de Joseph, fils de Nicolas Brunier, « tambour de cette ville de Bellac »; — 6 octobre, bapt. de François, fils de Guy Feydeau, sieur de Cherboniéras; parrain M° François Père (?), élu en l'élection de Bellac; — 11 octobre, bapt. de Jean, fils de Jean de Lagedamon; parrain, M° Jean Claveau, élu en l'élection de Bellac; — 30 octobre, bapt. de Jean, fils de M° Jean Gallichier, avocat au siège de Bellac; parrain, M° Jean Gallichier, conseiller du Roi au dit siège; — 2 novembre, bapt. de Jean Marrevaud; parrain M° Jean Marrevaud, notaire royal; — 10 novembre, bapt. de Jean Gallichier; parrain, Jean Mallebay, apothicaire; — 29 décembre, bapt. de Jean, fils de M° Jean de la Juvenie, huissier en l'élection de Bellac; — 1653, 7 janvier, bapt. de Catherine, fille de M° Pierre Gallichier, contrôleur en l'élection de Bellac; — 2 février, bapt. de Catherine, fille de Pierre Cambier et d'Anne Dumais, « pauvres passans estant dans l'hotel-Dieu de ceste ville de Bellac, natifz de St-Luc-Taverny, dans la vallée de Montmorency de l'archevesché de Paris, comme ils ont dit »; parrain, M° Joachim Fusibée, chirurgien; — 11 février, bapt. de Jacques, fils de M° Joseph Charreyron, avocat; — 6 mars, bapt. de deux filles gémelles (*sic*) de M° Jean Despouges, sieur de Lage, élu en l'élection de Bellac; — 27 mars, bapt. de Anne, fille de M° Jean Charon, élu en l'élection de Bellac; parrain M° Jacques Rivaud, praticien; — 28 mars, bapt. d'Élisabeth fille de Pierre de la Roche-Daurat, sieur du dit lieu, « cavalier de Mgr. le vicomte de Bussy-Lamais, du lieu noble de Montagust en Combraille »; — 17 avril, bapt. de Jeanne, fille de Jean Buisson, avocat au siège de Bellac; parrain, Jean Mallebay, apothicaire; — 30 avril, bapt. de François, fils de Joseph Descelles, « greffier en cette ville de Bellac »; — 10 juin, bapt. de Simon, fils de Jean-Mathieu Moulinier, bourgeois de Bellac; parrain M° Simon Moulinier, « docteur en théologie, curé de Bellac et de St-Sauveur »; — 21 août, bapt. de Françoise, fille de Pierre Godar; parrain M° François Barts, prêtre, prieur de St-Anne; — 8 sept., bapt. de Jean, fils d'Antoine Massoulard, notaire royal héréditaire; — 8 septembre, bapt. de Jeanne Mondot; parrain M° Jean Tournois, notaire royal; — 19 octobre, bapt. de Jean, fils de M° Jean Vergnaud, avocat au siège de Bellac; — 1er décembre, bapt. de Joseph, fils de M° Michel Fauvet, « conseiller du Roy et son esleu en l'élection de Bellac »; parrain, M° Joseph Pinet, sieur de Nouic, receveur en la dite élection; — 1654, 16 février, bapt. de Pierre, fils de Pierre Charnasac, archer; parrain, M° Pierre Audebert, écuyer, sieur de Francour, visénéchal de la Basse-Marche; — 21 mars, bapt. de Jaquette, « fille naturelle et illégitime de M° François Tournois, assesseur en l'élection de Bellac, et de Marguerite Duris, du village de Lacoux »; — 31 mars, bapt. de Jean, fils de Joachim Fusibée, m° chirurgien; — 3 mai, bapt. d'Étienne, « fils naturel et illégitime à M° Léonard Despouges, huissier en l'eslection de Bellac »; — 7 juin, bapt. de Jean, fils d'Étienne Massoulard; parrain M° Jean de Poncharaud, « conseiller du Roy et son advocat et procureur au siège royal de Bellac; » — 19 sept., bapt. de Marguerite Bleitout; parrain M° Jacques Rivaud, sieur du Vignaud, praticien; — 15 oct., bapt. de Pierre, fils de Jean Petit, tailleur d'habits; parrain Pierre de Chambourand, écuyer, fils aîné de M. de Droux, sieur d'Armantier; — 15 octobre, bapt. de Léonard, fils de Gabriel Mallèvaud, marchand; parrain M° Léonard Mallebay, sieur du Touvry, avocat au siège de Bellac; — 1655, 24 janvier, bapt. de Catherine, fille de Joseph Pinet, sieur de Nouic, receveur en l'élection de Bellac; parrain M° Jacques d'Alesmes, sieur de Veyvialle, sénéchal du Doignon, de la ville de St-Léonard; — 24 janvier, bapt. de François, fils de Léonard Villetin; parrain, M° François de la Coudre, avocat au siège de Bellac; — 13 mai, bapt. de Catherine, fille de Jean Parrat; parrain Jean Arbellot, sieur de Chanaumorte; — 30 mai, bapt. de Marguerite, fille de Martin Dominique, « Hespaignol de nation »; — 26 août, bapt. de Françoise, fille de Jean Papon; parrain, André du Moustier, prêtre, prévôt de Suron et prieur de St-Thomas; — 13 septembre, bapt. de Pierre, fils de Jean Buisson, sieur de Négrier, avocat au siège de Bellac;

parrain, Me Pierre Buisson, sieur de Purioux, greffier en l'élection de Bellac; — 10 novembre, bapt. de Catherine Mallebay; parrain, Me Pierre Descelles, « commis clerc de greffe »; — 11 novembre, bapt. de François, fils de Me Pierre Leboulle, sieur de Chégurat, assesseur en la maréchaussée; — 14 novembre, bapt. de Pierre Fayaud; parrain, autre Pierre Fayaud, me chirurgien; — 14 novembre, bapt. de Pierre, fils de Joseph Dunoyer, sergent royal; parrain, Pierre Legendre, sieur de la Quetterie, commissaire ordinaire des guerres; — 1656, 3 février, bapt. de Martial, fils de Bertrand Berger, sieur d'Eschouveyrat; parrain, Me Martial Berger, docteur en médecine; — 5 février, bapt. de deux filles gémelles (*sic*) d'André Pichot et d'Anne Gillet, « pauvres passagers mendiant leur vie, se disant du bourg de Vitrat, du diocèse d'Angoumois »; parrain, Me Jean Gallichier, conseiller du Roi au siège de Bellac; — 1er mars, bapt. de Joachim, fils de Jean Charon, procureur au siège de Bellac; — 8 mai, bapt. de Catherine, fille de Me François Mallevaud, docteur en médecine; parrain, Me Mondot-Moreau, curé de Ste-Félicité du Pont de St-Martial; — 28 août, bapt. de Jeanne, fille de Pierre Charnassat, archer; parrain, Me Joseph Brunier, prêtre, aumônier et conseiller du Roi; — 12 octobre, bapt. de Guillaume, « fils de noble Jean de St-Martin, seigneur de Baignat, et de deffuncte damoizelle Marguerite Papon, vivante dame de Baignat »; parrain, Me Guillaume Papon, sieur de Virat, « conseiller du Roi et recepveur de son domaine en la Basse-Marche »; — 1657, 30 janvier, bapt. de Catherine, fille de Me Michel Sauvet, « conseiller du Roy, advocat et esleu en l'eslection de Bellac »; parrain, Jean Brunier, avocat au siège de Bellac; — 5 avril, bapt. de Marguerite, fille de Pierre Audebert, visénéchal de Bellac; parrain, Me Jean Lafleur, sieur du Bouchaud, « conseiller du Roy et son procureur en l'eslection de Bellac »; — 31 juillet, bapt. de Jeanne, fille de feu Jacques Bartet, marchand pelletier; parrain, Me Simon Bartet, « prestre de la communauté de l'esglize Nostre-Dame de Bellac »; — 1658, 1er janvier, bapt. de Madeleine Doublet; parrain, Me Pierre Pinaud, curé de Peyrat; — 13 février, bapt. de Jean Giraud; parrain, Me Jean Vergnaud, avocat au siège de Bellac; — 4 mars, bapt. de Pierre, fils de Me Jean Buisson, « nottaire et procureur en la chastelenie de Morthemard »; — 18 avril, bapt. de François, fils de Martial Cérelier, notaire royal; — 12 mai. bapt. de Joséphine, fille de François Granges; parrain, Me Joseph Génébrias, avocat; — 21 juin, bapt. de Charlotte, « fille de feu Me Jean Claveau, esleu en l'eslection de Bellac, et à dame Florenne Bourlaud, sa femme; parrain, Louis Maceis, et marraine, Charlotte Palet, pauvres mendians, passant par ceste ville »; — 17 sept., bapt. de Jeanne, fille de Simon Ozanet; parrain, Me Jean Bellé, curé de St-Germain; — (les actes précédents signés J. Crouzaud, vicaire, sont passés comme dessus). = Fo 61 ro, 1653, 17 juin, ent. d'Anne de Mars, âgée de 66 ans : « son service a esté faict honorablement et son corps gist ez tumbeaux de ses ancestres »; — 4 sept., ent. de Jean Audebert, écuyer, sieur du Monteil, âgé de 100 ans; — 21 octobre, enterr. de Madeleine Charaing, âgée de 45 ans : « son corps gist dans l'esglize Nostre-Dame, ez tumbeaux de ses ancestres »; — 16 décembre, ent. dans l'église N.-D. devant l'autel du St-Rosaire de Me François Claveau, élu, contrôleur en l'élection de Bellac et consul de la ville, âgé de 38 ans; — 1654, 23 juin, ent. de delle Marguerite Gallichier, fille de Joseph Gallichier, écuyer, sieur de Gouttepaignon, âgé de 18 ans; — 1er décembre, ent. dans l'église N.-D., proche l'autel St-Pierre et St-Paul, de Me Guillaume de Poncharaud, conseiller du Roi, âgé de 25 ans; — 1655, 11 mars, ent. « ez tombeaux de MM. les prestres de la communauté de Bellac, dans le chœur de l'esglize Nostre-Dame », de Me Jean Meilhaud, prêtre, âgé de 25 ans; — 9 juillet, ent. de Me Jacques Rivaud, avocat et consul; — 1656, 3 janvier, ent. de Me Jacques Boullet, « vivant advocat au Parlement de Paris, conseiller du Roy, juge de Darnat et consul de la ville de Bellac, âgé de 72 ans ou environ. Son corps gist dans l'esglize Nostre-Dame de Bellac, joignant l'hautel appellé de Ste-Anne »; — 23 février, ent. dans l'église N.-D. de Me Martial de Belleix, huissier et archer de la sénéchaussée de la Basse-Marche; — 8 juillet, ent. dans l'église N.-D., proche l'autel de St-Pierre et de St-Paul, de delle Marguerite de Poncharaud, fille de Me Jean de Poncharaud, « conseiller du Roy, advocat et procureur du Roy au siège royal de Bellac », âgée de 22 ans; — 15 juillet, ent. dans l'église N.-D. de Me Martial Berger, docteur en médecine, âgé de 70 ans; — 25 octobre, ent. de Me Pierre Claveau, curé de Peyrat, âgé de 64 ans; — 29 novembre, ent. de Jean Coulomb, chirurgien, âgé de 58 ans; — 1657, 19 avril, ent. dans l'église N.-D. devant l'autel St-Jacques, de Me Martial Gabilhaud, sergent royal; — 19 novembre, ent. dans l'église de N.-D., dans la chapelle du Cardinal, de Me François

Faulconnier, « vivant conseiller du Roy, lieutenant particulier au siège royal de Bellac, âgé de 60 ans»; — 29 avril, ent. dans l'église N.-D. de Mᵉ Jacques Touraud, notaire royal; — 1658, 5 mars, ent. de Mᵉ Jean Claveau, sieur de Châteauneuf, élu en l'élection de Bellac, âgé de 32 ans; — 1659, 16 février, ent. de Pierre Charon, religieux doctrinaire. « Fust ensevely dans la chapelle Sainct-Michel par les R. R. P. P. de la doctrine chrétienne »; — 29 juillet, ent. dans l'église N.-D., proche l'autel St-François, de Guillaume Papon, sieur de Virat, receveur du domaine du Roi en la Basse-Marche, âgé de 50 ans; — 14 août, ent. dans l'église N.-D., proche l'escalier de Ste-Catherine, de Mᵉ Jean Charon, sieur de la Motte, conseiller du Roi au siège de Bellac, âgé de 80 ans; — 24 août, ent. de Pierre Buisson, sieur du Purioux, conseiller du Roi et élu en l'élection de Bellac; — 1660, 5 mars, ent. dans l'église N.-D. de Mᵉ Jean Mallebay, sieur de la Thibauderie, apothicaire; — (les actes précédents signés J. Crouzaud, prêtre, sont passés comme dessus). = Fº 85 rº, 1661, 21 novembre, bapt. de Joachim, fils de Mᵉ Étienne Audebert, avocat; — 1662, 13 février, bapt. d'Anne, fille de Mᵉ François de Faulconnier, sieur de la Gesmillot (l'Age-Meliot), conseiller du Roi; parrain, Mᵉ Léonard Génébrias, substitut du procureur; — 1ᵉʳ mars, bapt. de Jean, fils de Joachim Degude, mᵉ de forge; — 12 mai, bapt. de Narde, fille de Mᵉ Jean Brunier, sieur de la Coussidière, avocat; — 1663, 23 avril, bapt. de Marie, fille de Jean Bouchard, conseiller au siège de Bellac; parrain, François Bouchard, receveur des consignations; — 30 juillet, bapt. d'Honorée Bécusse, fille de Léonard Bécusse, mᵉ pintier; parrain, Joachim Fusibée, maître chirurgien; — 1664, 10 août, bapt. de François, fils de Mᵉ Joseph de la Coudre, sieur du Puy, lieutenant en l'élection de Bellac; — 19 août, bapt. de Jeannette, fille de Mᵉ Martial Cérelier, notaire royal; — 5 octobre, bapt. de Mathieu, fils de Pierre Teullet, archer; parrain, Mᵉ Mathieu Moulinier, « bachelier, prêtre et curé de St-Sauveur de Bellac son annexe »; — 9 octobre, bapt. de François, « fils naturel de Mᵉ Jean [Leprêtre] et de Gabrielle Rebière; fust parrain, Mᵉ François Parat, sieur de la Pallice; marreine, dame Anne Baseuge....... Du depuis, le mariage a esté réabilité par le sieur Claveaud, prêtre, vicaire en l'église N.-D. de Bellac »; — 9 novembre, bapt. de Gabriel Brunyer; parrain autre Gabriel Brunyer, sculpteur; — 1665, 23 fév., bapt. de Pierre, « duquel le nom du père et de la mère sont inconnus »; — 9 mars, bapt. de François, fils d'Étienne de Mallevaud, docteur en médecine; parrain, François de Mallevaud, aussi docteur en médecine; — 9 mars, bapt. de deux filles « géminines » du sieur Barde, maréchal; — 30 avril, bapt. de Jean, fils de Mᵉ François Faulconnier, sieur de Lage-Meliot, conseiller, lieutenant particulier civil et criminel au siège royal de Bellac ; parrain, Mᵉ Jean de Jovion, écuyer, sgr. de Droulhe; marraine, dˡˡᵉ Anne Faulconnier, femme de Mᵉ Génébrias, sieur de Chapoudure, avocat; — 29 novembre, bapt. de Jean, fils de Mᵉ Jean Desbordes, procureur au siège de Bellac; — 1666, 13 mars, bapt. de Olivier, fils de Mᵉ Joseph de la Coudre, sieur du Puy, avocat; parrain, Mᵉ Olivier Voudoux, procureur du Roi en l'élection de la Haute-Marche, à Guéret; — 19 juin, bapt. de Jacques, fils de Jean Leprestre, mᵉ gantier; — 6 septembre, bapt. de Léonard Vergnaud; parrain, Mᵉ Léonard Bourguignon du Fonchaud, curé de Saint-Bonnet; — 11 septembre, baptême de Valérie, fille de Mᵉ Léonard de Pouges, huissier; parrain; Mᵉ Joseph Brunier, curé de Vaqueur; — 13 septembre, bapt. de Marie, fille de Mᵉ François Fauconnier, lieutenant particulier au siège de Bellac; parrain François Coustin, écuyer, sieur de Puymartin; — 24 septembre, bapt. de Jean Raffard; parrain, Mᵉ Jean Brunier, sieur de la Cossedière (Coussidière), avocat au siège royal de Bellac; — 19 octobre, bapt. de François de Poncharaud, fils de Mᵉ Jean de Poncharaud, conseiller du Roi au siège de Bellac; parrain, Mᵉ François de Roffignac, chevalier, seigneur de Launet (?); — 16 novembre, bapt. de Jacques, fils de Jean Bouchard, avocat; parrain, Mᵉ Jacques Bouchard, sieur de la Ribière; marraine, dˡˡᵉ Magdeleine Dubois, femme de Mᵉ Jean Gallicher, sieur des Termes, « faisant pour et au nom de dˡˡᵉ Catherine Babeau, femme de Mᵉ François Dubois, juge de la ville de Confollent, grand-mère du dit baptisé »; — 1667, 22 janvier, le dit jour « s'est présenté honorable Mᵉ Jacques Martin Sévenne, cavallier en la compagnie de M. le marquis d'Aubusson, lequel ayant reconnu sa mauvaise religion nous a exposé qu'il voulloit embrasser celle que Jésus-Christ nous a enseignée. Pour ce, accompagné de plusieurs honestes chrestiens courageusement animés de voir sa conversion, ont rendu grâces à Dieu dans l'esglise N.-D. de Bellac, apprès avoir faict et produit tous les actes de notre religion en face de notre mère Sainte Eglise; apprès lesquels nous l'aurions admis au nombre des chrestiens avec serment d'en laisser partout des marques, renonçant à tous ceux qu'au-

trefois il avoit faict en l'assemblée pernicieuse de leurs mauvais ministres. En foy de quoy nous l'avons escript dessus notre pappier pour estre fidellement faict mention de sa conversion en présence des soussignés. » Suivent 42 signatures autographes, entre lesquelles : Jacques Martin, « pour avoir faict la dicte profession » ; J. Boullet, Gallicher, Moulinier, Mallebay, Génébrias, Papon et J. Vergnaud, prêtres; Brunier, avocat du Roi ; Télier, lieutenant ; Duchasteau, maréchal des logis; Audebert, visénéchal de Bellac; Antoine Dupin, cavalier ; J. Fusibée, m^e^ chirurgien, etc. En interligne : « L'abjuration [a esté] faicte entre les mains de Me Mathieu Moulinier, curé, qui l'a instruict et enseigné les mistères de la religion catholique, apostolique et romaine » ; — 22 juin, bapt. de Marguerite Papon ; parrain, Me Pierre Fayaud, chirurgien ; — 3 août, bapt. de Marguerite, fille de Pierre Chrestien, arquebusier ; — (les actes précédents, signés J. Cerelier, F. Génébrias, Symon Moulinier, « curé cy-devant », Papon et F. Tourneis, sont passés comme dessus.) = F° 93 r°, 1662, 9 janvier, mariage de Jean Bouchard, avocat au siège de Bellac, avec d^elle^ Gallichier ; — 5 février, mar. de Me Antoine Genty, apothicaire de Lesterp ; — 5 fév., mar. de Me Pierre Payraud, chirurgien ; témoin Me Joachim Fusibée, chirurgien ; — 1666, 3 janvier, mar. de Gabriel Despouges, chirurgien ; — 24 juillet, mar. de Me Jacques de Vaucorbeil, avocat en Parlement, de la paroisse de St-Pierre de Thouron ; — 1668, 29 janvier, mar. de Gabriel Charraing, m^e^ chapelier, avec Jeanne Père ; — (les actes précédents, signés Génébrias, vicaire ; Moulinier, curé ; Vergnaud, prêtre ; Brunyer, aumônier du Roi, et Gallicher, prêtre, sont passés comme dessus.) = F° 154 r°, au rebours du cahier : 1663, 10 juillet, enterrement de Me Pierre Rivaud, diacre ; — 2 août, ent. dans l'église N.-D. devant l'autel St-Jean de François de Poncharaud, vitrier ; — 4 septembre, enterr. dans l'église N.-D., dans la chapelle Ste-Anne, de Me Étienne Brunier, menuisier ; — 18 décembre, ent. d'Antoine Massoulard, notaire royal ; — 1665, 4 janvier, ent. « d'un petit corps de M. Joseph Gallicher, dont il ne m'est pas souvenu de son nom » ; — 22 février, ent. dans la chapelle du Scapulaire, de Catherine Buisson ; — 1667, 20 janvier, ent. de Catherine Dubois, femme de Jean Boucher, sieur de la Rebière, avocat ; — 6 août, ent. de Jeanne, « qui estoit morte dans l'hospital ; de laquelle on n'a pu scavoir le nom, sinon qu'on disoit avoir demeuré en l'Oliverie, paroisse de St-Christophle » ; — 1668, 5 février, ent. de Me Jean Bouchard, sieur de Plau, conseiller ; — 5 février, ent. de Me Étienne Mallevaud, docteur en médecine ; — (les actes précédents, signés Génébrias et Papon, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 155 r°, 1667, 7 décembre, bapt. de Marguerite Badou ; parrain, Me Vincent Boulet, avocat ; — 1668, 28 mars, bapt. de Pierre Dubreuil ; parrain, Pierre Poncharaud, m^e^ chamoiseur ; — 3 juin, bapt. de Marguerite, fille d'Étienne Massoulard, m^e^ chirurgien, et de Souveraine Delebars ; — 4 juillet, bapt. de Jean Giraud « par permission et mandement de vénérable Joseph Brunier, prieur et curé de Vaquerre » ; — 20 août, bapt. de Jeanne Descelles ; parrain, Me François Vergnaud, orfèvre ; — 4 septembre, bapt. de Gabriel, « fils illégitime, dont la femmesage a déclaré n'avoir peu sçavoir qui estoit son père » ; — 30 novembre, bapt. d'Antoine Mathivet ; parrain Antoine Broucette, papetier ; — 1669, 5 janvier, bapt. de Jacques, fils de Jean Vergnaud, m^e^ orfèvre ; — 6 février, bapt. de Jérôme, fils de Jean Imbert, m^e^ chirurgien, « en présence de Me Pierre Malavernie, prieur de Baldan » ; — 10 mars, bapt. de Marguerite, fille de Me Léonard Génébrias, substitut du procureur du Roi ; — 12 mars, bapt. de Marie, fille de François Guérin, m^e^ apothicaire ; — 24 mars, bapt. de Gabriel, fils de Léonard Delaselle, m^e^ sargetier ; parrain, Gabriel Depouges, chirurgien ; marraine, dame Marguerite Poute du Château-Dompierre, « femme à honorable François de Raymon, lieutenant-général au siège de Bellac » ; — 10 août, bapt. de Jeanne, fille de Me Martial Mallebay, avocat au siège de Bellac ; parrain, Me Martial Cérelier, notaire ; — 8 septembre, bapt. de François Barrasson ; parrain, Jacques Rouniat, « coustre » ; — 28 septembre, bapt. de Gabriel, fils de Me Léonard Despouges, premier huissier en l'élection ; parrain, Me Gabriel Brunier, sculpteur ; — 13 novembre, bapt. de Jeannette, fille de Pierre Badou, « mèzesier ou gantier » ; — 31 décembre, bapt. de Gabriel, fils de Pierre Peyraud, m^e^ chirurgien ; parrain, Gabriel Brunier, m^e^ sculpteur ; — 1670, 6 janvier, bapt. de Guy, fils de feu Pierre Vincendon, m^e^ peintre ; parrain Guy Feydeau, sieur de Charbonnières ; — 16 janvier, bapt. de François Bayle ; parrain François Riffaud, mesureur de sel ; — 8 avril, bapt. de Jeanne, fille de Joseph Audebert, régent ; — (les actes précédents, signés J. Papon, Gallicher, Génébrias, vicaires, et Moulinier, curé, sont passés comme dessus.) = F° 193 r°, 1668, 28 mai, ent. de François de Lagedamont, « m^e^ effourbisseur d'espées » ; —

29 août, ent. « d'un certain jeune homme âgé d'environ 20, 25 ou 30 ans, selon qu'on peut conjecturer, duquel on n'a pu sçavoir le nom parce qu'il ne peut parler peu de temps après avoir esté receu en l'hospital, et dit seulement qu'il s'estoit confessé à Paris et qu'il estoit de Brive, selon le rapport que m'en a fait la fille qui le receut » ; — 6 décembre, ent. dans le chœur de l'église, de Me Joseph Tournois, prêtre, « vulgairement appellé, sieur de Lagasne, » âgé de 65 ans ; — 1669, 19 juillet, ent. de Me François Audebert, sieur de Grospommier, vulgairement appelé de Fonmaubert, président en l'élection de Bellac, âgé de 80 ans ; — 14 août, ent. de Me Pierre Vincendon, peintre ; — 30 octobre, ent. de Me Olivier Roudeaux, sieur de Vallaret, avocat au Présidial de Guéret ; — 1670, 18 juin, ent. de Léonard Mallebay, apothicaire, fils de feu François Mallebay aussi apothicaire ; — 1er octobre, ent. de Marguerite Dintras, femme de Jean Raphar, hôte du *Point du Jour* ; — (les actes précédents, signés Papon, vicaire, sont passés comme dessus. Dans les cahiers suivants les actes de baptêmes, mariages et inhumations sont enregistrés pêle-mêle, au lieu d'être distingués comme précédemment.) = F° 210 r°, 1682, 10 juillet, ent. de Me Jean Boulet, prêtre, doyen de la communauté de l'église N.-D. de Bellac, âgé de 63 ans ; — 22 juillet, ent. de Jean Duboys, « lequel ayant receu le baptesme le jour précédent sur un bras qui par ses mouvements tesmoignait évidemment qu'il vivoit, et ce par Jeanne Fusibée, sage-femme, en présence de son dit père et de quelques voisins, est mort ensuite dans le ventre de sa mère d'où il a esté tiré par Joachim Fusibée, chirurgien » ; — 4 juillet, bapt. de Jacques Mallebay ; parrain Jacques Forgemol, me potier d'étain, en présence de Me Étienne de Mars, chirurgien ; — 8 avril (par transposition), bapt. de Léonard, fils de Me Jean Constancin, sieur du Chastenet. « A esté baptizé soubz condition par moy vicaire soussigné, doutant de la valeur de son premier baptesme fait avec précipitation » ; — 8 mai, bapt. de Pierre Charron ; parrain, Me Pierre Mathieu, prêtre de la communauté de Châteauponsac ; — 1690 (par transposition), 8 mai, ent. de Pierre Claveau, sieur de l'Aubignat, devant l'autel de N.-D. de l'Abondance ; — 1682, 8 janvier, bapt. de François, fils de François de la Petite-Grange, me foulon ; — 12 janvier, mar. de Pierre Sénamaud, huissier, fils de Jean Sénamaud, huissier ; — 3 février, mar. de Jean de Lagedamont, orfèvre ; — 4 février, bapt. de Léonard, fils de Jacques Baron, cuisinier ; parrain, Me Léonard Buisson, fils de Me Jean Buisson, avocat ; — (les actes précédents, signés Moulinier, curé ; Papon, Maurat et Vergnaud, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 217 r°, 1679, 25 avril, ent. de « deux petits corps, Léonard et Martial, de la paroisse de Blond, demeurans en l'hospital de cette ville, en présence de Me Léonard Génébrias, huissier du procureur du Roi et syndic de l'hôpital » ; — 10 août, mar. de Jean Deschamps, « me escrivain de la ville du Dorat » ; — 6 octobre, bapt. de Jean Mallebay ; parrain, autre Jean Mallebay, apothicaire ; — 14 octobre, bapt. de Jeannette, « fille naturelle et illégitime à Jean de Lagedamont, me orpheuvre » ; — 21 octobre, bapt. de Jacques, fils de Me Étienne Audebert, sieur de Fonmobert, avocat en Parlement ; — 4 novembre, ent. de Jean de Labuse, sargetier de Lesterp, en présence de Me Jean Boulet, prêtre et syndic de l'hôpital ; — (mêmes signatures que dans le cahier précédent. Le cahier suivant est transposé.) = F° 230 r°, 1671, 2 janvier, ent. de Jean de la Bérauderie, me gantier ; — 8 mars, ent. de Jean Queyroy dans le cimetière de l'église N.-D. près de la porte de Leschaufie ; — 12 mars, bapt. de Gabrielle, fille de Pierre Payraud, chirurgien ; parrain Me Gabriel de Bersac, curé de Blanzac ; — 1er avril, ent. d'un mendiant inconnu, en présence de Me Joseph de la Coudre, sieur du Puy, avocat, syndic de l'hôpital de Bellac ; — 15 avril, ent. de dame Claudine, « de la noblesse lorraine de la ville de Nancy, âgée d'environ 60 ans » ; — 25 mai, mar. de Joseph Claveau, sieur de la Bretonnière, fils de Me Jean Claveau, élu ; — (les actes précédents, signés Moulinier, curé, et Vergnaud, vicaire, sont passés comme dessus.) = F° 236 r°, 1676, 5 janv., bapt. de Marguerite, fille de François Fauconnier, sieur de la Gemeillot, (l'Age-Meliot), lieutenant particulier ; — 18 fév., bapt. de René-François, fils de Jean de Marsange, sgr. de la Gorre, demeurant à la Gorre, paroisse de St-Sauveur ; parrain René de Chantillac, écuyer ; — 23 février, ent. de François Génébrias, archer, en présence de Me François de la Couldre, avocat, juge châtelain du Breuilaufa, et de Simon des Pouges, apothicaire ; — 3 mai, bapt. de François Lafleur, en présence de Me François Lafleur, prieur de Laguzet ; — 14 mai, mar. de François Mallebay, marchand, en présence de Pierre Teullet, archer, Pierre Descelles, notaire, etc. ; — 15 juin, mar. de Jean David, sieur de Lavau de Razès, en présence de Me Jacques Pinchaud, théologal de l'église cathédrale de Limoges, de Me Jean Brunier, sieur de la Coussidière, et de Léonard Daniel

juge de St-Léonard; — 24 juin, bapt. de Jeanne, fille d'Étienne Massoulard, chirurgien; marraine, d[elle] Jeanne Mallebay, femme de Me Jean de Poncharaud, procureur du Roi au siège de Bellac; — 25 juin, ent. de Me Jean de la Salle-Gallicher, sieur des Termes, juge châtelain de Champagnac, âgé de 67 ans; — 26 juillet, bapt. de Marie-Marthe, fille de Me Jean Brunier, sieur de la Coussidière, avocat, en présence de Pierre Fayaud, me chirurgien; marraine, d[elle] Marie-Marthe de la Cousture-Renon, veuve de Me Joseph Tournois, sieur des Chamades, avocat; — 18 août, bapt. de Léonarde Chabelard, en présence de Me Jean Chabelard, prêtre, prieur de Lorette; — 7 septembre, mar. de Bernard Delavergne, en présence de Joachim Dintras, arquebusier; Jacques Barthe, pelletier; Gabriel Brunier, me sculpteur, etc.; — 27 septembre, ent. de Me François de Raymon, sgr. du Cluseau et autres lieux, lieutenant général au siège du Dorat, âgé de 73 ans; — 4 décembre, ent. de François de la Salle, fils de Me François de la Salle, avocat et juge d'Arnac; — (les actes précédents, signés MOULINIER, curé; VERGNAUD, PAPON et POUILLOT, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 262 r°, 1677, 4 janvier, ent. de Souveraine Bouchard, fille de Me Jean Bouchard, avocat, dans l'église N.-D. devant l'autel St-Eutrope; — 23 janvier, bapt. de Jean Dunoyer; parrain Martial Travers, me chirurgien; — 20 février, bapt. d'Anne, fille de Me François Fauconnier, sieur de Lagemillot, lieutenant particulier au siège de Bellac; — 5 mai, bapt. de Louise, fille de Me Antoine Genty, me apothicaire; parrain, Me Léonard Vignaud, notaire royal du bourg de St-Christophe; marraine, d[elle] Louise Jourdaneau, femme de Me Guillaume Mallebay, docteur en médecine, en présence de Me Jacques de Vaucourbeil, avocat en Parlement; — 8 mai, ent. de Jean Crouzaud, en présence de Me François Génébrias, prieur de Ste-Anne; — 31 mai, mar. de François Poumeau, fils de Jacques Poumeau, « foulon de drapt », en présence de Jean Baile, couvertier; — 20 juin, bapt. de Guillaume, fils de Jean Leduc, marchand; parrain, Messire Guillaume de St-Martin, écuyer, sieur de Baignat; marraine, dame Suzanne de Rouffignac, dame du Peyrat; présents, Messire Charles de Moutier, sgr. d'Oby; Messire François Étourneau, marquis du Ris, et Gervais Audebert, sieur du Francour; — 1er juin, bapt. de Pétronille Badou, en présence de Me Vincent de Mallevaud, sieur du Chambon, docteur en médecine, et de Me Léonard Gallichier, apothicaire; — 2 août, bapt. de Anne, fille de Me Étienne de Mallevaud, docteur en médecine; parrain, Me Jacques de Mallevaud, docteur en théologie, curé de Roussine; — 18 août, bapt. de J.-B., fils de Me Guillaume Mallebay, docteur en médecine; parrain, Me Jean Mallebay, curé de St-Barbant; marraine, d[elle] Anne Desbans, femme de Me François Jourdaneau, sieur de la Périère; — 8 septembre, bapt. de Jean, fils de Pierre Massoulard, praticien; marraine, Jeanne Charpentier, femme de Me Mathieu Valet, notaire de Brigueil; — 9 novembre, bapt. de Jean Dubreuil, fait par Gallicher, « prêtre indigne, par l'absence du sieur curé et du sieur Pouliot, vicquaire, ... à cause de la visite de Mgr. de Limoges qui est présentement en cette ville »; — (les actes précédents signés MOULINIER, curé, GÉNÉBRIAS, PAPON et POUILLOT, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 279 r°, 1678, 10 février, ent. de François Mallebay, avocat, âgé de 25 ans, devant l'autel St-Blaise; — 20 avril, ent. de Me Joseph Gayaud, avocat en Parlement, sieur du Maubert, âgé de 71 ans, proche l'autel St-Jean; — 9 mai, ent. de Simon Moreau, en présence de Pierre de la Garde, me chirurgien; — 17 octobre, bapt. de Catherine Pierre; parrain, Me Étienne Demars, chirurgien; — 27 novembre, bapt. de Louis Peyraud; marraine, Madeleine Double, fille de Claude Double, arquebusier de la paroisse de Blond; — 7 décembre, ent. de Jean Imbert, me chirurgien, âgé de 37 ans, en présence de Me Étienne Massoulard et Pierre de la Garde, chirurgiens, ses parents; — 28 décembre, ent. de Me Jean Gallichier, conseiller du Roi au siège de Bellac et lieutenant des Eaux et Fôrets; — (les actes précédents signés MOULINIER, curé; PAPON, VERGNAUD, POUILLOT, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 296 r°, 1681, 3 novembre, mar. de François Texier, praticien de St-Bonnet, avec Jeanne Vergnaud, fille de feu Jean Vergnaud, avocat; — 25 novembre, bapt. de Marie, fille de Jean Sénemaud, « boursier »; — 30 décembre, ent. d'Étienne Bardon, en présence de Jean et Guillaume Mallebay, docteurs en médecine; — 10 décembre, ent. de Marie Chareiron, en présence de Joachim Pinotaud, « esperonnier »; — 10 juin, enterrem. de Pierre Papon, marchand, devant l'autel du St-Esprit; — 8 juillet, ent. de Pierre Peyraud, me chirurgien, en présence de Pierre Demars, aussi me chirurgien; — 21 juillet, mar. de Georges Adenis, sieur des Prugnes, de St-Sornin-la-Marche, avec d[elle] Marie Charon, fille de feu Joachim Charon, sieur de Lajudie, visénéchal de la Basse-Marche; — 11 août, ent. de Souveraine Fayaud, devant l'autel de St-Léonard;

— 25 août, bapt. d'Anne, fille de Jean Michel, tailleur d'habits; parrain, Guillaume Dauby, vigneron; marraine, d^elle^ Anne Papon-Dubreuil, fille de Me Mathieu Papon-Dubreuil, écuyer, sieur de Fontreuillie (?). « Le parrain et marraine ont dit ne savoir signer de ce enquis »; — 14 septembre, ent. de Pierre-Guillaume, « décédé en la communion de notre mère Ste-Eglise, à l'aage de seize mois »; — 21 septembre, bapt. de Jean, fils d'Étienne de Mallevaud, docteur en médecine: parrain révérendissime et illustrissime Jean de Mallevaud, évêque d'Olonne, suffragant de Clermont, représenté par Me Vincent de Mallevaud, docteur en médecine; — 1681, 15 janvier, mar. de Jean Constancin, sieur du Chastenet, en présence de Joseph Brunier, conseiller (?) et curé de Vaqueur, et de François Vergnaud, m^e^ orfèvre; — (les actes précédents, signés MOULINIER, curé; VERGNAUD, J. MAURAT, et PAPON, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 316 r°, 1682, 29 janvier, décès de Jacques, « natif de Bruxelles en Brabant, tonnellier de son art et mendiant »; — 3 fév., mar. de Jean de Lagedamon, orfèvre, célébré par Me Isaac Vergnaud, prieur de St-Junien-les-Combes; — 3 février, mar. de Joseph Herbert, chirurgien, fils de Vincent Herbert du Dorat; — 23 février, bapt. de Jean Leduc; parrain, Jean de Poncharaud, sgr. du Fau (?); marraine, dame Catherine de Sanguinière, femme de Messire Gabriel-François de Raymond, écuyer, sgr. du haut et bas Monteil et d'Escurat, président, lieutenant-général, civil et criminel au siège de Bellac; — 17 mars, ent. dans la chapelle Ste-Anne, de Henriette de Villelégier, âgée de 80 ans, veuve de Pierre Gallichier, contrôleur en l'élection de Bellac; — 10 juin, bapt. de Léonarde Valentin; parrain, Jean Delamothe, m^e^ pâtissier; — 22 juillet, ent. de Jean Dubois, « lequel ayant receu le baptesme le jour précédent sur un bras, qui par ses mouvements témoignoit évidemment qu'il vivait....., est mort ensuite dans le ventre de sa mère; » (cf. ci-dessus à la date du 22 juillet 1682); — 31 juillet, bapt. de Louise de Maravaud, en présence de Joachim Mondot, curé de Peyrat; — 26 sept., ent. devant l'autel St-Vincent, de Me Jean Buisson, sieur de Négrier, avocat au siège de Bellac, âgé de 52 ans; — 15 octobre, bapt. de Barbe Mallebay; parrain, Me Pierre Mallebay, docteur en médecine; marraine, d^elle^ Barbe Mallebay, laquelle a déclaré « ne sçavoir signer, de ce enquis »; — 30 octobre, bapt. de Pierre Bloys; parrain, Me Pierre Perre, prêtre, suppôt de la communauté et seigneur de Bagros; — 7 novembre, bapt. de Françoise, fille de Jean de la Bajauderie, sieur des Loges; parrain, Guillaume Degude, praticien; marraine, Françoise Cadillon, femme de Me Jean Desbordes, procureur au siège de Bellac; — (les actes précédents signés MOULINIER, curé, et MAURAT, vicaire, sont passés comme dessus. Manquent les années 1683-1688.) = F° 329 r°, 1689, 25 janv., mar. de Jean Génébrias, avocat, fils de Me Léonard Génébrias, substitut, avec d^elle^ Marie Buisson, fille de Me Jean Buisson, sieur de Négrier, avocat; — 22 avril, ent. dans l'église N.-D. de Bellac, proche l'autel des Saints Pierre et Paul, de Me Pierre Audebert, écuyer, sieur de Francour, viséné chal de la Basse-Marche; — 30 juin, mar. de François Descelles, sieur des Lombars, avec Marguerite Rafort, veuve de Bernard de Lavergne, en son vivant hôte du *Cheval-Blanc*; — 16 août, bapt. de Antoine Veyrat; parrain, Antoine Meilhet, procureur fiscal et notaire du bourg de Darnac; — 25 octobre, bapt. de Pierre Longeau; parrain, Pierre de Mallevau, sieur du Cluzeau, « conseiller du Roi et son commissaire »; marraine d^elle^ Marguerite Brunier, fille de Me Jean Brunier, avocat, sieur de la Coussidière, en présence de Me Jean Boullet, avocat en Parlement; — 26 novembre, bapt. de Léonard Génébrias, en présence de Jacques Reys, m^e^ sculpteur; — 25 décembre, bapt. de Séverine *alias* Souveraine, fille de Martial Mallebay, sieur de Moulinneuf; marraine dame Souveraine Rivaud, veuve de Jean Mallebay, sieur de la Tibauderie, laquelle a déclaré « ne sçavoir signer, de ce requis »; — 1690, 4 août, mar. de Jacques Lamoureux, sieur de Richemont, m^e^ apothicaire, avec Anne Mallebay, fille de Me François Mallebay, notaire royal; — 8 mars, ent. de Jeanne Pailler, « fille dévote »; — 12 mars, bapt. de Jean-Baptiste, fils de Martial Jolivet, drapier, en présence d'Étienne de Mars et d'Étienne Fusibée, m^es^ chirurgiens; — 9 avril, bapt. de Anne Crouchaud; marraine, d^elle^ Anne Crouchaud, femme de Me François Brigueil, procureur fiscal à St-Pardoux, en présence de J.-B. Buisson, sieur de Vaugelade, avocat; — 17 juillet, mar. de Jean Tournois, sieur des Ramades, veuf de Marguerite Mallebay, avec Marie Boullet, fille de feu Pierre Boullet, procureur au Présidial de Limoges; — 26 juillet, bapt. de Marie, fille de Guillaume de la Bajauderie, sieur de Lacaux; parrain, Me Charles Genty, docteur en médecine; marraine, d^elle^ Séverine-Marie Dupeyron, femme de Me François de la Coultre, sieur des Ouches, conseiller, en présence de Me François Genty, apothicaire: — 11 août, ent. de Jeanne Gautier, fille de Léonard Gautier, « sergent de ville »; — 10 octobre, bapt. de François Arnat;

marraine, Élisabeth Descelles, fille de Pierre Descelles, notaire royal. « Elle a déclaré ne sçavoir signer » ; — 6 novembre, bapt. de François, fils de Gaspard Chauvet, écuyer, sieur de Nantiat ; parrain, François de Roffignac, écuyer; marraine, dame Suzanne de Roffignac, femme de Jacques de Douhet, lieutenant criminel à Limoges ; — 15 déc., bapt. de Léonard, fils de Jacques Reyx, m^e sculpteur ; — (les actes précédents signés Moulinier, curé, Papon et Brunier, vicaires, sont passés comme dessus. Manquent les années 1691-1693.) = F° 360 r°, 1694, 21 mars, mar. de Gaston d'Aubaniat de Tornery, écuyer, sieur de Mosnisme (?), avec d^{elle} Marthe de Marsange ; — 2 août, mar. de Pierre du Monteil, écuyer, sieur de Lavalade, de la paroisse de Moulinet en Poitou, avec d^{elle} Marguerite de Sornin, de la paroisse de Fromental en Limousin ; — 27 août, bapt. de Joseph, fils de Me Pierre Desbordes, avocat ; parrain, Me Joseph Brunier, prêtre, doyen de la communauté et prieur de Vacqueur ; — 5 septembre, bapt. de Marguerite de Lagedamont ; parrain, Gabriel Peyraud, chirurgien ; — 12 septembre, ent. « à l'entrée et au dedans du chœur, » de Me Jean Gallichier, prêtre de la compagnie de Jésus ; — 21 octobre, bapt. de Gabriel Allegraud ; parrain, Gabriel Brunyer, sculpteur ; — 22 octobre, bapt. de Charlotte Génébrias ; parrain, Me François Génébrias, prêtre et syndic de la communauté de Bellac ; — 4 novembre, bapt. de Marie, fille de Me Jean de Poncharaud, sgr. du Fau (?), capitaine au régiment de Tulle ; — 1695, 18 janvier, mar. de François Mondot, sieur de la Grange, conseiller du Roi ; — 19 janvier, mar. de Jean Massoudon, m^e chirurgien ; — 8 février, mar. de François Dutheil, écuyer, sgr., du Monteil ; — 25 février, bapt. de Marguerite, fille de Me Jean Génébrias, avocat ; — 4 mars, bapt. de Pierre, fils de Gaspard Auboulx de Stéveni, écuyer, sieur de la Maison-Rouge, et de dame Marthe de Marsange ; parrain, Me Pierre Gallichier, conseiller au siège de Bellac ; — 19 mars, bapt. de Catherine, fille d'Alexandre Mallevaud, « commissaire du prévost ; » parrain, André de Teissières, écuyer, sieur de la Font ; — 22 mars, bapt. de Pierre, fils de Jacques Forgemol, potier d'étain ; parrain, Pierre Peyraud, m^e chirurgien royal ; — 26 mai, bapt. de Jeanne, fille de Pierre Roux, m^e chirurgien ; parrain, Me Joseph Charon, sieur de Laborde, procureur du Roi ; — 25 mai, ent. dans la chapelle de Lorette de Me Jean Chabelard, prêtre, âgé de 55 ans. « Il fut là assassiné le jour précédent avec son petit neveu Léonard, âgé d'environ 8 ans ; ainsi il ne put recevoir autrement les sacremens que célébrer la sainte messse le dit jour » ; — *alias*, « a esté enterré vénérable Me Jean Chabellard, prêtre, âgé de 55 ans, dans la chapelle de Lorette où il demeuroit dans sa maison quy est contigue, sans avoir peu autrement recepvoir les sacremens que célébrer la sainte messe le jour précédent. Plusieurs prestres, parens et amis ont assisté à son enterrement fait par M. Moulinier, curé. (*D'une main plus récente*): Ce Chablard, ainsi que son neveu, avoient été assassinés par des amis qui payèrent de leur vie cet acte cruel. » (*Un autre cahier porte*): « A esté enterré vénérable Me Jean Chabellard, prestre, âgé de 55 ans, dans la chapelle de Lorette, où il demeuroit dans la maison qui est contiguë. Il fut assassiné le jour précédent avec son petit neveu Léonard Chabellard, âgé d'environ 8 ans ; mais il ne put recevoir autrement les sacremens que célébrer la sainte messe le dit jour. Plusieurs prestres, parents et amis ont assisté à son enterrement fait par M. Mathieu Moulinier. — 4 juillet, « en l'église paroissiale de N.-D. de Bellac fut fait un service solennel des mors par vénérable Me Mathieu Moulinier, curé, pour le repos de l'âme de l'illustrissime et révérendissime Louis d'Urfé, évesque de Limoges, mort dans son appartement du séminaire et enterré dans la chapelle du dit séminaire de Limoges, le 2e du dit mois et an que dessus. MM. les prestres de la communauté y assistèrent et MM. les officiers de justice » ; — 23 août, ent. de Françoise de Mallebay, femme de Jacques de Vaulcourbey, lieutenant en la maréchaussée ; — 26 octobre, bapt. de Marie, fille de Joachim Goujaud, marchand couvertier ; parrain, Jean de la Bajauderie, m^e apothicaire ; — 1er novembre, bapt. d'Anne Longeau ; parrain, Me Pierre Claveau, avocat, sieur de Maubartrand ; — 6 nov., ent. de Marie de Lagedamont, âgée de 55 ans, femme de François Vergnaud, orfèvre. = (F^{os} 395-419, années 1694-1695, double du cahier précédent. Les actes susdits, signés Moulinier, curé, J. Vergnaud et Brunier, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 420 r°, 1696, 6 février, mar. de Louis Despérelles, m^e chirurgien de la paroisse de Dompierre ; — 25 mars, bapt. de Jacques, fils de Simon Arbellot, conseiller assesseur ; parrain, Jacques Arbellot, sieur des Malais ; marraine, Léonarde Dupeyron, veuve de Jean Arbellot, sieur de Chanaumorte ; — 10 juin, bapt. de Pierre, fils de Me Pierre Buisson, avocat, juge de Breuilaufa ; — 19 juillet, bapt. de Jacques, fils de Me Pierre Leborlhe, conseiller en la cour ; — 20 août, ent. de Jacques Papon, prêtre de la communauté de Bellac, dans le chœur de l'église N.-D. ; — 8 septembre, bapt. de Françoise Dunoyer ; parrain, Claude Guérin, m^e

apothicaire ; — 14 septembre, bapt. de Louis Bijaud ; parrain, Louis Dubreuilh, me écrivain ; marraine, Françoise Mallebay, femme d'Étienne Demars, me chirurgien, laquelle « a dit ne sçavoir signer » ; — 30 sept. ent. de la servante du sieur Lage, apothicaire ; — 13 novembre, bapt. d'Antoinette de la Couldre ; parrain, Pierre Mallebay, « conseiller du Roy et maire de cette ville » ; — 1697, 2 janvier, bapt. de Louise Crouzaud ; parrain, Jacques Arbellot, marchand; marraine, dame Louise Leduc, femme de Jacques Arbellot, sieur de Maley, laquelle « a dit ne sçavoir signer » ; — 28 janvier, ent. de Léonard de Lafa, fils de Jean de Lafa, précepteur ; — 11 février, bapt. de Junien, fils de Jacques Reys, sculpteur ; — 21 mars, bapt. de Marie, fille illégitime de Anne Sénemaud et de père inconnu ; — 15 juillet, mariage de Jean Courtaudière, tisserand, en présence de Joseph de la Coudre, conseiller du Roi, et de Louis Dubreuil, praticien ; — 29 août, ent. de Marguerite Fauconnier dans l'église de Bellac, proche l'autel St-Roch ; — 24 décembre, bapt. de Léonarde Crouzaud ; parrain Guillaume Mallebay, procureur du Roi en la maréchaussée ; — 28 décembre, bapt. de Jeanne, fille de Jean Desbordes, « ciergier » ; — 1698, 13 mai, mar. de Catherine Tournois, fille de Pierre Tournois, retordeur ; — 9 juin, mar. de Pierre Fusibée, me chirurgien, fils de Joachim Fusibée, chirurgien ; — 3 octobre, bapt. de Jean fils de Robert Feydeau, sieur de Charbonnière; parrain Me Jean Fauconnier, lieutenant particulier civil et criminel au siége de Bellac ; — 1699, 3 février (par transposition), ent. dans l'église de Bellac, de François Lafleur, sous-diacre ; — 7 janvier, mar. de noble Guillaume Descousin, écuyer, sieur de la Roque ; — 19 août, ent. de Jean Mallebay, fils de Gabriel Mallebay, sieur du Bouscheron, devant l'autel St-Eutrope ; — 1700, 6 janvier, bapt. de Jacques, fils de Me François de St-Georges, écuyer, sgr. de Frèses ; — (les actes précédents signés Moulinier, curé, Brunier, Vergnaud, Bajauderie et J. de la Coudre, vicaires, sont passés comme dessus.)

GG. 2. (Registre). — In-4°, 247 feuillets, papier.

1700-1742. — Paroisse de St-Sauveur et de N.-D. de Bellac, son annexe. — Registre des baptêmes, mariages et inhumations célébrés dans la dite paroisse; le dit registre formé d'une série de cahiers reliés ensemble dans leur ordre chronologique. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1700, 11 octobre, bapt. de Joseph, fils d'Étienne Fusibeix, chirurgien; parrain, Joseph Desselles, chirurgien; — 17 octobre, ent. de Jeanne Mallavaud, femme de Jean Badou, greffier à la maréchaussée de Bellac ; — 29 novembre, bapt. de Marie Dunoyer ; parrain, Étienne Cérelier, notaire royal. — 1701, 1er janvier, ent. de Madeleine Robert, femme de Jacques Badou, « brodeur » ; — 1er février, mar. de Messire François Mallebay, sieur de la Thybauderie, avocat, avec delle Jeanne Moreaux, en présence de M. Me Pierre Mallebay, sieur de la Thybauderie, conseiller du Roi et maire perpétuel de la ville de Bellac ; — 10 mars, bapt. de Catherine, fille de Martial Jolivet, praticien ; — 16 mai, ent. de Marie, fille de Me Olivier de la Coudre, avocat, sieur du Puy ; — 2 août, bapt. de Étienne, fils d'Étienne Audebert, sieur de Fonmober, « procureur du Roy de la police » ; — 14 août, bapt. d'Anne, fille de Pierre Bonnier, avocat, sieur de Prousat ; parrain, Me Gervais Audebert, écuyer, sieur de Francour, viséneschal de la Marche ; — 18 août, bapt. de Marguerite, fille de Robert Feydeau, sieur de Cherbonnières ; parrain, Jean Plumaut, écuyer, sieur de Bailhac ; — 9 octobre, ent. de Jean de Labajauderie, sieur des Loges, « dans l'église, proche l'autel de St-Jean » ; — 7 novembre, bapt. de Jean, fils de François de Lacoudre, conseiller au siège de Bellac, sieur des Ouches, et de delle Léonarde de Vaucourbeil; parrain, Jean Boucheul, capitaine au régiment de Lorraine; — 1702. 2 janvier, bapt. de Louise, fille de François Mallebay, sieur de Roulhac ; parrain, Pierre Mallebay, lieutenant de police ; — 19 février, bapt. de Pierre, fils de Gabriel Peyraud, chirurgien ; parrain, Pierre Peyraud, chirurgien ; présent, Jean Massoulard, aussi chirurgien ; — 20 mars, bapt. de Barthélémy, fils de Me Joachim Descelles, sieur de la Grane (?), greffier au siège de Bellac ; parrain, Me Barthélemy Moulinier, écuyer, seigneur de Beauvois, procureur du Roi en la Généralité de Limoges ; — 6 mai, bapt. de Jeanne Dumareaux ; parrain, Étienne Audebert, juge de police ; — 13 août, bapt. de Joseph, fils de Martial Lafleur, avocat en la cour, sieur de Touvérat ; — 18 octobre, bapt. de Marie, fille de Joseph Duméni, de Vannes en Bretagne, musicien ; — 6 novembre, ent. de Guillaume Degude, notaire, « dans la chapelle de Lavaud » ; — 1703, 4 janvier. bapt. de François Barassat, « en l'absence du curé à cause du débordement des eaux, par nécessité » ; — 28 février, ent. de Marie Héribert, femme de Claude Giraud, ouvrier en soie, natif de Tours, décédée à l'hôtel-Dieu ; — 3 avril, bapt. de Léonard Joyeux ; parrain, Me Léonard Brunier, curé et prieur de Vacqueur ; —

2 mai, ent. de Jeanne Merlin, fille dévote, dans la chapelle de Lescapulaire (*sic*); — 5 juillet, ent. de Pierre Gallichier, « prêtre de la communauté de Bellac »; — 25 novembre, bapt. de Pierre, fils de Pierre Leborlhe, conseiller du Roi au siège de Bellac; — 1704, 11 janvier, ent. de Me Jacques Mallevaud, « docteur en théologie, prêtre, prieur de Ste-Anne et chapelain de la vicairie de Bilange »; — 15 janvier, ent. de Pierre Charron, « décédé le 9 du présent mois dans sa maison, de mort violente, sans sacrements; où MM. de la justice se sont portés et par leur jugement [ont] à nous signifié de l'inhumer, le 14 du présent mois, par Deschapes, huissier »; — (les actes précédents, signés MOULINIER, curé; BAJAUDERIE, DELACOUDRE, SEGUY, DEGUDE, etc., vicaires; sont passés indistinctement dans l'église St-Sauveur et dans celle de N.-D. de Bellac). = F° 405 r°, 1704, 5 février, mar. de Jean, fils d'autre Jean Meilhaud, procureur; — 23 février, bapt. de Charles, fils de Robert Feydeau, sieur de Cherbonnières; parrain, Messire Charles Dupin, écuyer, sieur du Masjoubert; présent, Jean Faulconnier, lieutenant particulier de Bellac; — 1er avril, mar. de Messire François Dumoulin, écuyer, seigneur des Coutanceries, fils de Messire Gabriel Dumoulin, seigneur de Ville, de la paroisse de Darnac, avec delle Marie Gallichier, fille de Martial Gallichier, sieur des Fossés; — 1er avril, mar. de Messire Pierre Barthon de Montbas, demeurant au lieu noble et château de Montbas, en la paroisse de Gajoubert, avec delle Louise de Reymond, fille de Messire Gabriel-François de Reymond, seigneur du haut et bas Monteil, d'Escurat et autres places, « conseiller du Roy et son président lieutenant-général, civil et criminel en la sénéchaussée et siège royal de la Basse-Marche à Bellac »; — 14 avril, bapt. de Jacques Fusibeix; parrain, Jacques Vergnaud, orfèvre; — 7 juin, ent. de Michel Massoulard, chirurgien, âgé de 53 ans; — 25 juillet, ent. de Jean Claveau, mesureur de sel; — 1er août, bapt. de Charles Babaud; parrain, Me Antoine-Charles Genty, avocat au siège de Bellac; marraine, dame Catherine de Sanguinière, veuve de Messire Gabriel-François de Reymond, président au dit siège; — 20 septembre, bapt. de Jean Crouzaud; parrain, Jacques Arbellot, « écolier de philosophie »; — 13 novembre, mar. de Pierre David, notaire de la paroisse de Brillac; — 1705, 8 février, bapt. de Jean Mallebay; parrain, Me Jean Mallebay, curé de Monterolet; marraine, Françoise Moreau, « fille dévote »; présent, Me Léonard Brunier, prieur de Vacqueur; — 10 février, mar. de Me Antoine-Charles Genty, avocat et docteur en médecine, fils d'Antoine Genty, m^e apothicaire; — 16 mars, bapt. de Jeanne, fille de Jacques Reix, sculpteur; — 13 avril, bapt. d'Élisabeth, fille de Jacques de Marsange, écuyer, sieur de Berneuil, « née au lieu noble de la Corre, paroisse de St-Sauveur »; parrain, Messire Jean de Marsange, écuyer, sieur de la Corre; — 5 septembre, bapt. d'Antoine-Augustin, fils de François de St-Georges, écuyer; — 28 octobre, bapt. de Jeanne, fille d'Étienne Fusibeix, chirurgien; présent, Joseph de la Fontaine, tapissier; — 12 décembre, bapt. de Jeanne, fille de feu Pierre Delagarde, chirurgien; — 18 décembre, bapt. de Bernardin, fils de Robert Feydeau, « capitaine de bourgeoisie, seigneur de Cherbonnières »; — 1706, 7 mars, ent. de Me Martial Mallebay, avocat du Roi au siège de Bellac, âgé de 67 ans, « devant l'autel du Rosaire »; — 26 avril, ent. de Anne Merlin, « fille dévote servant l'hostel-Dieu de cette ville, dans l'église proche l'autel de N.-D. d'Abondance »; — 27 avril, ent. de J.-B. Buisson, fils de J.-B. Buisson, sieur de Vaugelade, avocat; — 8 mai, ent. de Jean Gallichier, conseiller du Roi et lieutenant des Eaux et forêts au siège de Bellac; — 27 mai, ent. de Louis Thouron, hôte de la *Tasse d'argent*, dans l'église, proche l'autel de St-Vincent; — 25 juillet, bapt. de Pierre, fils de François Mallebay, avocat; parrain, Pierre de Mallevaud, commissaire de la maréchaussée de Bellac; — 23 août, bapt. de Suzanne, fille de Pierre Brunier, avocat; parrain, Me Olivier de la Coudre, « avocat et capitaine de la ville »; — 12 septembre, bapt. de Jean, fils de Charles de la Bajauderie, sieur des Loges; parrain, Jean de la Bajauderie, prêtre; présents, Joseph Vergnaud, prêtre, prieur de Laguzet, et Me Étienne Audebert, « procureur du Roi à la police »; — 24 novembre, mar. de Me Pierre Mallebay, sieur du Cluzeau, « conseiller du Roy, lieutenant-général de police de cette ville, faubourgs et banlieue, fils d'autre Me Pierre Mallebay, sieur de la Thibauderie, conseiller du Roy, maire perpétuel de cette ville », avec delle Marguerite Charon, fille de Me François Charon, sieur de St-Sauveur, avocat en Parlement; — 24 décembre, ent. de Me Mathieu Moulinier, prêtre, bachelier en théologie, curé de St-Sauveur et N.-D. de Bellac son annexe, âgé de 72 ans environ, sous le marchepied de l'autel St-Jean, en présence de Messire Barthélemy Moulinier, seigneur de Beauvais, procureur du Roi au bureau des finances de la Généralité de Limoges; — 1707, 8 janvier, mar. de Pierre Vincendon, chirurgien; — 20 janvier, ent. de Me François Faucon-

nier, sieur de Lagemeillot, conseiller du Roi et ancien lieutenant particulier au siège de Bellac; — (les actes précédents, signés Moulinier, curé, Degude, Delacoudre, Desselle, etc., vicaires, sont passés comme dessus). = F° 88 r° : 1707, 21 avril, ent. de Louis Dubreuil, m^{e} écrivain; — 29 juin, ent. de Charlotte de Beaucourbeil (*sic*), dans l'église N.-D. proche la porte de la Prade; — 21 juillet, ent. de Messire Joseph Brunier, prêtre de la communauté de Bellac, aumônier du Roi, dans le chœur de l'église; — 6 août, ent. de Jeanne Claveau, « sur les six heures du soir, à cause de la contagion »; — 16 août, bapt. d'Antoinette, fille de Jacques de Vaucourbeil, « lieutenant de la bourgeoisie de Bellac »; — 1708, 3 janvier, bapt. de Jean-François, fils de Joachim Mondot, conseiller, sr. de la Grange; — 30 janvier, bapt. de Pierre, fils de Jacques Vergnaud, orfèvre; — 12 février, bapt. de Jean, fils de Martial Frappet, hôte; parrain, Me Jean Rivaud, « juge des justices de Vauris et Blond »; — 30 mars, ent. de Léonarde Meilhaud; parrain, Étienne Mallebay, juge de Darnac; — 2 mai, ent. de Jeannette Delagarde, « dans l'église, proche la font bénitierre »; — 21 juin, mar. de Joseph Rivaud, célébré par F. Athanase Rivaud, « frère mineur, gardien de St-Junien, vice-gérant de M. Delacoste, curé de St-Sauveur et de la Ste-Vierge de Bellac »; — 13 novembre, bapt. de Louise-Geneviève, fille de Pierre Barthon de Montbas, chevalier, seigneur marquis de Montbas et autres lieux; — 1709, 4 mars, bapt. de Charles, fils d'Étienne Audebert, procureur de police; parrain, Me Charles Marot, prêtre, curé de Bougon; — 27 mars, bapt. de Jeanne, fille d'Étienne Cérelier, notaire royal; — (les actes précédents sont signés J. Delacoste, curé; Degude et Marsanges, vicaires.) — Au dernier feuillet de ce cahier intercalaire on trouve la liste suivante : « Jean de la Coste, curé de Bellac; François Génébrias, doyen de la communauté; Pierre Péra, Jean de la Bajauderie, Gabriel Degude, Pierre Desselles, Pierre Claveau, prêtres de la communauté; M. Jean de Marsanges, prêtre, vicaire de St-Sauveur, demeurant à Chaterie, village de la dite paroisse, 1708 ». Et plus loin : *Si quis dixerit christianos onmes in verbo et omnibus sacramentis administrandis habere potestatem, anathema sit. Trid. sess. 7. Si quis dixerit neminem esse baptizandum nisi ea ætate qua Christus baptizatus est, vel in ipso mortis articulo, anathema sit. Ibid.* — Et plus loin : « *Ad futuram rei memoriam.* Sçachent tous presens et à venir que St-Sauveur est la véritable parroisse et que Bellac est une paroisse aussy, quoy qu'annexe de celle de St-Sauveur et que, quoy qu'il n'y ait qu'un curé et un mesme registre, les garçons de Chaterie baptisez à Bellac ne peuvent en tirer aucun avantage, et n'ont pas plus de droit dans l'église N.-D. du dit Bellac, que ceux de Peyrat et autres paroisses du voisinage, les dits enfants de Chaterie n'estans censez baptisez à Bellac que par nécessité, quoy que non exprimée dans les actes de baptesme ». — F° 138 r°, 1709, 19 juin, bapt. de Catherine, fille de Joseph Delafontaine, m^{e} tapissier; — 22 juin, ent. de Françoise.... « pauvre mendiante se retirant dans la maison de Chez-Pauly, morte sans sacrements à cause de la chute de la dite maison, âgée d'environ 55 ans »; — 2 décembre, ent. de Jacques Mondot, peintre; — 1710, 23 février, ent. « d'un pauvre, âgé d'environ 12 ans, qu'on a trouvé mort dans le grand chemin, près de la chapelle de Lorette; » — 4 mars, bapt. de Jean, « fils illégitime de d^{elle} Susanne de St-Georges-Périsset, de la présente ville, et de François Mallebay, advocat »; — 28 mars, bapt. de Marie, fille d'Étienne Audebert, « procureur du Roy de police; » parrain François d'Auberoche, « lieutenant-général de la ville de Bellac »; — 4 avril, bapt. de Pierre Barthon de Montbas; parrain, Messire Jean-Gabriel de Sanguinière, seigneur vicomte de Grolière, « grand-maître général enquesteur et observateur des Eaux, Forêts et Chasses de St-Germain-en-Laye, Marly, Versailles et autres plaisirs du Roi »; — (les actes précédents signés Delacoste, curé; Degude, Marsanges et Desselles, vicaires, sont passés comme dessus.) = F° 165 r°, 1710, 17 août, bapt. de Françoise, fille de Jean Génébrias, sieur du Moyars, avocat; parrain, Léonard Génébrias, « écolier de théologie »; — 1er septembre, bapt. de Simon, fils de François Genty, m^{e} apothicaire; parrain, Me Simon Mallebay, docteur en théologie, curé de St-Barbant; — 10 décembre, ent. de Joseph Mallebay, docteur en médecine; — 1711, 23 octobre, ent. de Messire François Cossade, « jésuite missionnaire, né dans la ville de Bellac, s'y étant rendu de la ville de Guéret, âgé de 54 ans »; — 1712, 30 janvier, bapt. de Marie, fille de Me François de la Coudre, sieur des Ouches, conseiller au siège de Bellac; — 2 février, mar. de Jean Gayou, m^{e} teinturier; — (les actes précédents signés Delacoste, curé; Degude, Marsange et Charéron, vicaires, sont passés comme dessus. Manquent les années mars 1712-janvier 1715.) = F° 200 r°, 1715, 30 avril, mar. de Jean Massoulard, greffier au siège de Bellac; —

10 mai, bapt. de Alexis Binet; parrain, Alexis Guyot, écuyer, sieur de Chaslanne, capitaine au régiment de Lorraine; — 21 mai, bapt. d'Anne, fille de Me Guy de Verdilhac, avocat; parrain, François de Verdilhac, sénéchal de Mortemart; — 5 septembre, bapt. de Robert, fils de Me Jean d'Auberoche, sieur de Lavaud, avocat; parrain Robert de Verdilhac, avocat, sénéchal de Mortemart. — (Manquent les années 1716-1741, sauf partie de 1723 et de 1724.) — 1723, 22 décembre, mar. de Pierre Buisson, sieur de la Vergne, docteur en médecine, avec delle Thérèse Mallebay de la Vigerie; présents Me Jean Buisson, sieur de Parieux, avocat; Joachim Mondot, sieur de la Grange, conseiller du Roi au siège de Bellac; Me Pierre Bonnin, sieur de Neuvic, avocat. Lesquels conjoints, « à mesme tems, nous auroient déclaré être issu de la dite delle Mallebay, du fait du dit sieur Buisson de la Vergne, une fille, née au mois d'octobre dernier, baptisée en l'église paroissiale de Rancon, sous le nom des dits conjoints Buisson et Mallebay; laquelle fille ils veulent et entendent qu'elle soit et demeure pour leur fille légitime et légitimée par le mariage qu'ils contractent et qu'ils ont contracté en ce jour ». = Fo 222 ro, 1742, 17 février, ent. de Marie, fille de feu Me Martial de la Salle, lieutenant-général de police à Bellac; — 28 mars, ent. de Jeanne, fille de Me Jean d'Auberoche, sieur de Lavaud, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel au siège de Bellac; — 13 avril, ent. de Pierre Sériaud, de Limoges, huissier aux tailles; — 21 avril, ent. de Joseph de Neymond, sieur des Borderies, arpenteur; présent Laurent de Neymond, son frère, avocat au siège du Dorat, et Me Jacques Aubugeois, son beau-frère, juge au dit siège; — 20 mai, ent. de Jacques de Mallevaud, « médecin de Sa Majesté dans ses armées, âgé d'environ 60 ans »; — 1er septembre, bapt. de Élisabeth, fille de Messire Jean de Maurat, écuyer, sieur de Lavaud et Blanzac; parrain, Messire Gervais Audebert, sieur de Fontmaubert, avocat du Roi au bureau des finances de la Généralité de Limoges; — 16 octobre, mar. de Me François de la Salle, docteur en médecine, conseiller du Roi et lieutenant de police de la ville de Bellac, avec Marie-Madeleine de Verdilhac, fille de Me Guy de Verdilhac, conseiller du Roi, contrôleur général des finances, bois et domaines de la Généralité de Limoges; — 21 décembre, bapt. de Pierre-François, fils de Messire Jean Barton de Montbas; parrain, Jean-Théobald-Louis Barton de Montbas, pour et au nom de François de Salles de Montbas, lieutenant au régiment de Nivernais; — (les actes précédents signés Morichon, curé; Crouzaud et Degude, vicaires, sont passés comme dessus.)

GG. 3. (Registre). — In-fo et in-4o, 110 feuillets, papier.

1716-1792. — Paroisse de Vacqueur (1). — Registre des baptêmes, mariages et inhumations célébrés dans la dite paroisse, le dit registre formé d'une série de cahiers reliés ensemble dans leur ordre chronologique. — Parmi les actes enregistrés figurent les suivants : 1727, 20 avril, bapt. de Charles-Auguste, fils de (les noms sont biffés à l'encre). Parrain, Charles-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, représenté par Joseph Fusibay, me chirurgien. En marge : *Obiit mense februario anni 1733 et sepultus est in parochia sancti Audonii;* — 1739, 29 septembre, ent. « d'un homme trouvé mort dans le grand chemin allant de Vacqueur à Blond »; — 1755, 6 février, bapt. de Paul de Beaumorant; parrain, Messire Paul de Nolet, chevalier, seigneur de Nolet, de Leypaud, de la Flotte, etc., et grand sénéchal d'épée de la Basse-Marche; — 1757, 25 janvier, mar. entre Louis Goubert, bourgeois de Limoges, fils de feu Jean Goubert, notaire royal, avec delle Marie Lafleur de Thoveirat, fille de Messire J.-B. Lafleur de Thoveirat, écuyer, ancien garde du Roi, à présent lieutenant d'invalides; le dit mariage célébré par Guillaume Goubert, prêtre et chanoine de la collégiale de St-Martial de Limoges. Présents Messire François Lafleur, sieur des Essarts, curé de Vacqueur, oncle de la mariée; Messire Jean de Mallebay, écuyer, procureur du Roi; Messire Pierre de Mallebay, seigneur de Bessac, lieutenant des Eaux et Forêts; — 1775, 4 octobre, ent. dans l'église de J.-B. Mallebay, fils de François-J.-B. Mallebay, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, seigneur du Cluseau, et de dame Marguerite Lomain de Coussac; — 1777, 7 février, ent. dans le cimetière de la paroisse de Jean Descet, marguillier; — 1779, 9 juin, bapt. de Paul, fils de Léonard Duvergeais, laboureur; parrain, Me Paul, vicomte

(1) La paroisse rurale de Vacqueur, distincte, avant la Révolution, de la paroisse de N.-D. de Bellac, fait aujourd'hui partie de cette dernière et de la commune de Bellac. — Les actes enregistrés concernent des métayers, laboureurs, journaliers, etc. De là le petit nombre d'extraits intéressants qu'on en peut faire.

de Nollet et de Laipaud, officier au régiment de Royalle-Maratte (?), représenté par Léonard Duvergeais; — 1787, 1er juillet, ent. de Pierre Grange, « décédé hier dans le ruisseau de Chou, où il a été trouvé noyé, dans un pré appartenant à M. du Cluseau...... comme il m'a apparu par le procès-verbal de la levée du corps qui a été faite par MM. les officiers de la justice de Bellac »; — 1789, 7 septembre, mar. de Messire Christophe Mallebay de Noussac, écuyer, garde du corps de Sa Majesté, fils de Messire François Mallebay de Noussac, écuyer, secrétaire du Roi, maison, couronne de France, maître particulier des Eaux et Forêts de la Basse-Marche, avec delle Madeleine de la Salle, âgée de 16 ans, fille de feu Messire Martial de la Salle, écuyer, secrétaire du Roi, maison, couronne de France; présent Messire J.-J. Robert de Gajoubert, écuyer, conseiller du Roi, son avocat au bureau des finances à Limoges, et Louis Bussière, garde du corps du Roi, habitant de Bussière-Poitevine; — 1791, « le 9 janvier, à la suite de la messe paroissialle, le sieur Antoine Delacoux a fait la prestation de serment au désir des décrets des 12 et 21 juillet dernier, ordonné par la loi du 26 décembre dernier même année 1790, et ce en présence de tous les officiers municipaux et de toute la commune, et en ces termes, la main levée, de l'autel regardant le peuple, a dit à voix distincte et intelligible : Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy. De tout quoy nous en avons dressé le présent procès-verbal en présence de tous les officiers municipaux, du procureur-sindic de toute la commune qui se sont soussignés, ceux qui ont sceu, et ont les autres déclaré ne sçavoir. Et ont également signé les officiers municipaux, le procureur-sindic, le greffier et le sieur Delacoux, curé. DELACOUX, curé, maire de VAQUEUR; DAVID, GACHAU, etc. » — 1791, 24 mars, bapt. de Jean, fils de Pierre Duverger, commandant de la garde nationale; parrain, Jean Cluseau, « soldat national de Bellac. » — Les actes sont signés à divers endroits : CLAVEAU, prêtre, prieur de Vacqueur, *alias* curé, 1716-1749; Peyraud, prêtre, 1737; Teytaud, prêtre commis, demeurant à Bellac, *alias*, prêtre vicaire, desservant la paroisse de Vacqueur, 1737-1740; Peyraud, vicaire, 1750; Vignaud, desservant, 1753; Des Essarts de Thoveirat, *alias* Lafleur des Essarts, prieur-curé de Vacqueur, *alias* de Vacqueur et de Paulhac, 1753-1779; Mondot, vicaire, 1771; Charraing, vicaire, 1780; Delacoux, prieur-curé, 1782-1792. — Titre courant des cahiers à partir de 1761, *mutatis mutandis* : « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de Vacqueur pour l'année 1790..... coté et paraphé par premier et dernier feuillet, par nous, Jean-Baptiste-Martial Mallebay, sieur de Moulinneuf, conseiller du Roy et son lieutenant particulier civil, assesseur criminel en la sénéchaussée et siège royal de la Basse-Marche, étably en la ville de Bellac, seulle ville royalle et capitalle de la province, en l'absence de M. le lieutenant-général. Bellac, en notre hôtel, le 29 décembre 1789. MALLEBAY DE MOULINNEUF. » — Autre titre : « Registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'église paroissiale de Vacqueur, dépendante du district de Bellac, département de la Haute-Vienne, pour l'année 1791...... coté et paraphé premier et dernier feuillet, par nous J.-B.-Martial Mallebay Moulinneuf, premier juge au tribunal du district de Bellac, en notre hôtel, le 31 décembre 1790. MALLEBAY MOULINNEUF. »

GG. 4. (Liasse). — 3 pièces, papier.

1594-1644. — Actes d'état ecclésiastique. — Acte baptistaire de Jacques, fils de Me Guillaume Guérin, apothicaire, de la paroisse de Notre-Dame de Bellac, 1594. — Acte d'inhumation de Jean Papon, marchand de Bellac, en l'église d'Angelard, paroisse de Compreignac, 1628. — Fulmination de dispense pour le mariage d'Antoine Bon et de Marie Rivière, 1644.

GG. 5. (Liasse). — 19 pièces, papier.

1542-1654. — Actes d'état ecclésiastique. — Contrats de mariage entre : Léonard Charraing et Jeannette Papon, 1542; — Antoine Audebert, marchand, et Anne Rossignol, 1561; — Pierre Parinaud et Nardie Dubreuil, 1605; — Léonard Trobat et Marsaud Colin, 1606; — Jean Mallebay, marchand, et Mathive Delabajouderie, 1607; — Martin de Lestang, vigneron, et Catherine Boygaude, 1608; — Jean Despouges, sieur de Lage, et Marie Guérin, 1609; — Gabriel Montcheny, sergent royal, et Barbe Buisson, fille de Me François Buisson, avocat au siège de Bellac, 1628. L'acte porte constitution de 800 ll. de dot, etc.

GG. 6. (Liasse). — 5 pièces, papier.

1571-1659. — Augustins de Mortemart. — Mandement de Charles IX au premier huissier de la cour des Aides de Paris, portant exécution d'un arrêt de la dite cour qui condamne Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, à rayer les religieux Augustins et Carmes de Mortemart du rôle des décimes, à leur restituer la somme de 283 ll. par eux payée depuis 1565, et celle de 320 ll. 18 sols, « à laquelle ont esté liquidés les despens adjugés par le dict arrest du premier avril [1569] », sauf recours de l'évêque contre le clergé. Paris, 19 mars 1571 (copie). — Copie du susdit arrêt de la cour des Aides, suivi du procès-verbal d'exécution du mandement royal, juin 1571 : «.... certifie je, sergent royal soubsigné, que par vertu de certain arrest donné à la cour de parlement des Aydes à Paris...... requérant Messieurs les prieurs, religieux et scindictz des couventz des Carmes et Augustins de Morthomard, assistans en la personne de frère Jehan de Verdilhac, prieur du dict couvent des Carmes et comme procureur et scindict des dictz couventz, me suis transporté par devers Messieurs les depputez du clergé du diocèse de Lymoges et y parlant à vénérable Me Jessé Godet, grand vicaire de Mons. l'évesque de Lymoges, l'ung des dicts depputez, leur ay inthymé et signiffié le contenu au dict arrest, affin qu'ilz ne puissent prétendre cause d'ignorance..... Et aussi à mesme instant ay inthymé et signiffié le dict arrest à vénérable Me Symon Palays, chanoyne de l'église de Lymoges, secrétayre de Mons. l'évesque de Lymoges et recepveur des décymes et aultres subcides imposés par le roy sur le dict clergé.... Faict à Lymoges ez présences de Me Symon de Broa, procureur au siège présidial à Lymoges, [et] Marcial Lami, cousturier, habitans de la dicte ville, tesmoingz.... » — Reconnaissance du tènement de Pragot et du bois de Badye, fait par quelques habitants de Mortemart au prieur des Augustins, comme administrateur de « douze pauvres et ung régent nourris et instruitz au dict couvent », 1625. — Courte liève des rentes dues aux ditz Augustins sur le tènement de Trocheny, 1638. — Échange fait entre Messire Paul de Nollet, chevalier, seigneur de Lespault et autres lieux, et les dits Augustins, d'un moulin à blé appelé Chasteau-moulin avec toutes ses dépendances appartenant au dit Nollet, contre diverses rentes assises sur le mas du Bost et perçues par les dits religieux, 1659.

GG. 7. (Liasse). — 3 pièces, papier.

XVIIe siècle-1776. — Carmes de Mortemart. — Relevé des frais de procédures pour les dits religieux contre Jean Maignet et dame Louise Robertet. Sans date; écriture du XVIIe siècle. — Fragment de procédure pour les dits religieux, 1717. — Quittances de rente constituée, délivrées aux dits Carmes par la supérieure de la Providence de Limoges, 1774-1776.

GG. 8. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1601-1608. — Cure de Peyrat. — Transaction entre Me Antoine de la Bastide, écuyer, curé de Peyrat, et François Audebert, en vertu de laquelle sont considérées comme non avenues les procédures faites contre le dit Audebert accusé d'avoir enlevé deux dalles de pierre dans le cimetière de la paroisse, 1601. — Affermes des biens de la dite cure faites : à François Mondot, marchand, moyennant la rente annuelle de 180 ll., 1604; — au dit Mondot, moyennant la rente annuelle de 183 ll., 1605; — au dit Mondot, moyennant la rente annuelle de 150 ll., 1607, etc. — Quittances du prix des dites affermes, délivrées par le curé de Peyrat, 1605-1608.

GG. 9. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1643. — Ermite de Laurette. — Nomination du frère François d'Ablemont, de l'ordre de St-Antoine, comme ermite de la chapelle de Laurette (*alias* Lorette ou de Vadat) près Bellac, la dite nomination faite par le curé, les officiers du Roi, les consuls et les principaux habitants de Bellac, sur le décès survenu de frère Germain, dernier titulaire.

GG. 10. (Liasse). — 2 pièces, papier, dont un cahier in-8°, 16 feuillets (imprimés).

1714-1764. — Communauté de l'Union chrétienne de Bellac (1).— Ratification faite par d^elle^ Anne Gaillard, veuve de... Boullet, sieur des Martinières,

(1) L'*Inventaire des arch. dép^les^ de la Creuse*, E. 1031, mentionné sous la date de 1753, la « Profession de Louise-Terrasson des Reuardines (*sic*, *corr.* Renardières) en qualité de dame de chœur, au séminaire des dames de l'Union chrétienne établi par le Roi en la ville de Bellac, entre les mains de Jeanne Rasteau de Vaud, supérieure, et constitution de dot de 2000 ll. par Joachim Terrasson, sieur des Renardines (*sic*), son frère. »

conseiller du Roi et son procureur, et par Jean Boullet, avocat, leur fils, d'une donation de 6,000 ll. faite par d^elle^ Marie-Thérèze Boullet, leur fille et sœur, « pour la fondation en ce lieu [de Bellac] d'une maison des Dames de l'Union chrestienne », en janvier 1714; la dite ratification du 29 novembre 1716. Présents, Me François Mallebay, procureur du Roi au siège de Bellac, et Me Pierre Claveau, avocat au même siège, « tesmoins cognus ». — « Mémoire pour les supérieure, religieuses et communauté du séminaire de l'Union chrétienne établi en la ville de Bellac, intimées et accusatrices, contre Me Simon Mallebay, sieur de la Mothe, avocat, et Me Simon Mallebay, son fils, conseiller, avocat et procureur du Roi en la sénéchaussée et siège royal de la Basse-Marche, établie en la dite ville de Bellac, appelans et accusés ». L'énoncé du fait est précédé d'un historique de la communauté : « Il existe dans la ville de Bellac une communauté religieuse appelée le Séminaire de l'Union chrétienne, dont l'objet, conformément à son institut, c'est de se livrer à l'exercice de tous les devoirs que prescrit la charité évangélique et de former de jeunes personnes à la piété et à la vertu. Cette communauté est un membre dépendant d'un monastère établi à Paris et connu sous le titre des sœurs de St-Chaumont. Elle a été fondée par des personnes charitables qui ont assigné des fonds pour cet établissement, qui a été approuvé et confirmé par des lettres patentes du mois de novembre 1713, registrées en la Cour, le 17 août 1717, à la charge par les impétrantes de vivre en communauté et d'y donner azyle et toute assistance corporelle aux femmes et filles nouvellement converties à la religion catholique, apostolique et romaine et à celles qui voudront abjurer l'hérésie, et qu'elles y seront instruites ainsi que les jeunes filles du lieu dans les exercices de piété, aux bonnes mœurs, lecture, écriture et formées aux ouvrages sortables à leur sexe, comme aussi à la charge de tenir école pour les filles externes et de fournir des filles séculières pour avoir soin des malades de l'hôpital du dit lieu. La maison de Belac est composée de 22 religieuses de chœur et 3 converses qui, consacrant leur vie à la prière et à la pratique des bonnes œuvres, n'ont jamais donné dans la ville que des sujets d'édification. Il y a dans le séminaire de Belac 19 pensionnaires tant grandes que petites, et l'on y donne l'instruction à 30 ou 40 externes. » Suit l'exposé du fait, qu'on peut résumer ainsi. En l'année 1751 la d^elle^ Mallebay prit l'habit de la communauté des sœurs de l'Union chrétienne de Bellac, apportant, avec elle, une dot de 2.000 ll. Vers 1758, ne pouvant plus se plier à la règle commune, elle obtint d'être transférée dans une maison du même ordre à Chinon, où la communauté de Bellac promit de servir en sa faveur une pension de 200 ll. Le sieur Mallebay son père se refusant peu après à payer, à la maison de Bellac, le capital et les intérêts de la dot promise, on finit par recourir contre lui aux voies judiciaires. Le sieur Mallebay répondit que les religieuses n'avaient eu d'autre dessein, en éloignant sa fille, que d'écarter un témoin gênant des désordres qui régnaient dans leur maison. De là un nouveau procès en diffamation intenté par les religieuses au sieur Mallebay père. Le sieur Mallebay fils, procureur du Roi, ayant écrit peu après, sur la fin de décembre 1761, à la supérieure du Saint-Chaumont de Paris une lettre « remplie d'horreurs et d'impostures où il ne rougissoit pas de dépeindre la communauté de Bellac comme un lieu de débauches et les vierges qui la composent comme des personnes livrées à la plus honteuse prostitution, » les religieuses de Bellac l'attaquèrent à son tour en diffamation. Le procès fut porté devant le sénéchal de Montmorillon. A la fin du mémoire, on rappelle que le sieur Mallebay fils a été prévenu, à sept reprises différentes (de 1749 à 1761), de délits plus ou moins graves qui l'ont fait citer en justice.

GG. 11. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1686-1705.— Confrérie des meuniers.— Acte de fondation et statuts de la dite confrérie, 10 nov. 1686 : « A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant le notaire tabellion royal hereditaire soubzigné en la ville de Bellac, en son estude, le dixiesme jour du mois de novembre mil six cent quatre vingtz six, furent presenz et en droit establis Pierre Cherpentier, Pierre de la Cour, Christople (*sic*) Cherpentier, Jean Doucet, Jean de Juignaz, Jean Blanc, Martial Cherpentier, Martial Chevalier, Joseph Doucet, Thomas Audrivet, Jean Sandraud, André Periquat, Jean Blant le jeune, Jean Tournois, Léonard Audrivet, François Brune, Anthoine Audrivet, tous marchand[s] meufniers (*sic*), lesquelz de leurs grés et volontés et pour le desir qu'ilz ont d'establir leur confrerie en l'honneur de Dieu et de Monseigneur saint Martin, leur patron, et pour faire prier Dieu pour le salut de leurs âmes, attandant leurs decedz, ont acordé entre eux les articles et status qui suivent pour estres (*sic*) obser-

vées (*sic*) et executées entre eux et leurs successeurs pointuellement sans aucuns contredict[s]. — 1. Premierement, que à chascune feste de saint Martin d'hivert ilz fairont dire la veilhe de la dicte feste vespres, le landemin matine avecq une grand messe à diacre et soub-diacre et une messe basse, et le soir vespres et landemin messe. Et icelle finye, le presbtre se portera à la porte de l'eglize pour y dire le *Libera* et *De Profundis* pour les morts. — 2. *Item*, fairont dire une grand messe à diacre et soub-diacre le jour de saint Martin d'esté au devant du dict hostel (*sic*) saint Martin. — 3. *Item*, aussy que chascun d'eux qui se mariera à l'advenir donnera au bayle la somme de trois livres. — 4. Et pour l'accomplissement de tout ce que dessus ont promis en chascun soi de bailler et fournir chascun sa part et portion des sommes quy conviendera (*sic*) et sera necessaire pour faire les servisses cy-dessus declarés entre les mains du dict baille quy sera en charge, lequel sera tenu de rendre fidel compte à celuy qui sera nommé l'année suivante, lequel en rendera (*sic*) pareilhement compte. Et pour ce quy est de la présente année, ont tous concordablement et d'une mesme voys nommé pour leur baille Pierre Cherpentier et Pierre de la Cour qui ont acepté. — 5. *Item*, veulent et ordonne[nt] que sy aucun[s] d'eux aide à porter en terre ceux qui ne sont compris dans leur present concordat, fairont (*sic*) amende de trois livres, payable incontinent; comme aussy ceux qui n'y seront pas, sy vouderont (*sic*) entrer donneront chascun trois livres. Comme aussy sy aucuns d'eux estoit refuzanz de payer chascun leur part et portion des sommes pour faire les dicts servisses, pourra le dict baile, acompagné des autres, les executer en leurs meubles sans aucuns contredit[s]. — 6. *Item*, ont acordé que sy aucuns d'eux malheureuzement juroit le non de Dieu, incontinent donnera dix sol[s] d'amende. Et à l'entretenement de tout ce que dessus ont affecté, hipotéqué tous leurs biens à ce jugés et condannés. Present[s] François Blanchard, vigneron, et Jean Rebiere, couvertier du dict Bellac. Les dictes partyes, fors du dict Periquat et Brune, ont dit ne sçavoir signer. JOSEPH DOUCET, A. PERICAT, J. REBIERRE, FRANCOIES (*sic*) BRUNE, MASSOULARD, *notaire royal hereditaire*. (*Articles additionnels en marge*): Comme aussi accorde[nt] entre eux que il leur ay (*sic*) faict deffances de faire moudre aucuns grains de ceux qui ne sont compris dans leur présent statu[t], à peyne de trois livres, jusques à ce qu'ilz seront affermés. Et ceux quy n'y sont compris et quy vouderont (*sic*) y entrer donneront au baille en charge chascun trois livres, outre et par dessus les dictes trois livres d'amende cy-dessus enoncé[es]. Comme aussy veulent et entendent que il[s] assisteront tous au service cy-dessus et le lendemain, à peyne de dix sol[s] contre ceux quy ne s'y trouveront, la cloche sonant; et que ceux quy descederont seront portés par les autres. Et sera tenu le baille de les avertir et porter leur[s] cierges. (*D'une écriture postérieure*): Le 7 novembre [16]87, y ont receu Jean de Grospommier, fils de Léonard, plus Jean de la Cour. Plus [a esté] receu Pierre Reynaud au lieu et place de Jean Raynaud, son père; François Mousouze au lieu et place de Pierre de la Cour, son beau-père; Léonard Jendraud l'aisné, filz de Jean, du 7 novembre 1705; Estienne de la Cour du consentement [de tous ?]; Phelix Jendraud en payant son coliage; tous en payant chascun leur coliage; Jean Jendraud en payant ».

GG. 12. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1464-1485. — Communauté des prêtres de Notre-Dame: statuts et règlements — Statuts de 1464: « Nous official de Lymoges à tous ceux quy ces presentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que par devant nostre feal commissaire juré et de notre cour de Lymoges soubz escript et par nous à ce depputé et les tesmoingtz cy emprès nommés ont estés personnellement [constitués] nos biens aymés en Jésus-Christ M[es] Jehan Brigoty, Jehan de Vale, Léonard et Jehan Bocherii, Jehan Chomeloty, Jehan Manier, Mathieu Proffinelly, Jehan Roberty, Vincent Brunelly et Guilhaume Thorain, presbtres de la communaulté de l'esglize Nostre-Dame de Bellac et de notre dioceze de Lymoges, faisant la plus saine et majeure partye des presbtres de la dicte communaulté pour les affaires d'icelle assanblés, considerantz, comme ilz disoient, que la dicte communaulté de Bellac estoit une antienne communaulté, et que la dicte ville de Bellac est une bonne et notable ville en laquelle sont plusieurs notables habittans et grandement riches, et d'ancienneté avoyent dotté par devotion la dicte communaulté de plusieurs cens et rentes; et davantage considerantz que en la dicte ville et esglize parochialle de Bellac n'y a aucun autre collège de presbtres ne convent d'aucun religieux, et que la dicte communaulté pour obtenir les choses susdictes demande en lieu d'aucun autre collège et par consentement et majeur authorité esmeuz (?), afin que le service de Dieu peult estre solempnisé plus honorablement et devotement en la dicte esglize, desirantz la devotion

du peuple s'augmenter plus amplement, Dieu aydant, ce et plusieurs aultres causes autenticques les mouvans en Dieu, comme ilz disoient, iceux ditz presbtres de la dicte communaulté avec le consentement de noble Mᵉ Jehan Brachet, escuyer, protonotayre de nostre siège apostolicque et curé de nostre eglize parochialle de Nostre-Dame de Bellac, majeur queulx en cette partye, ont accordé entr'eux quelques sainctec ordonnances, lesquelles ils ont redigé[es] par escript en quelques feuilletz de papier, desquelles la teneur incertain (*sic*), lesquelles ils desirent garder et observer perpetuellement et irrevocablement en la dicte esglize de Bellac et communaulté susdicte. Et pour ce, iceux dictz presbtres de la dicte communaulté pour les afaires soubz escriptz assanblés, icelluy dict curé absent, en la meilleure forme qu'ilz ont peu et deub, peuvent et doibvent, comme ilz disoient, pour eux et pour autres presbtres de la dicte communaulté ont faict, constitué et ordonné procureurs generaulx et speciaux de leurs faictz et negoces soubz escriptz, de sorte que aucuns ne desrogent au contraire, c'est assçavoir Mᵉ Martial N. [et] N., ausquelz ont baillé puisance *in solidum* spetiallement et espressement pour presenter au non des dictz presbtres constituant et par eux ordonnés, desus declarés, à reverend père en Dieu Mᵉ Jehan N., par la grâce de Dieu evesque de Lymoges, et à nous son official ou grand vicaire ez choses spirituelles et temporelles, en tant qu'à eux touche, à nous dire icelles ordonnances au non de la dicte communaulté, et pour icelle authorité du dict seigneur authoriser icelles, confirmer et decreter perpetuellement estre tenus, pour contraindre et faire (?) contrainctz ceux qu'il appartiendra, pour observer les lettres que sur ce seront passées et requises, faire passer et retenir touttes et chascunes les choses necessaires, comme les dictz constituans feroient et faire pourroient, sy presentz et en leurs personnes y estoient. La teneur des ordonnances, desquelles est faicte mention cy dessous, s'ensuict et est telle. *S'ensuivent les ordonnances de Messieurs les chapellains et presbtres de la communaulté de l'esglize parochialle Nostre-Dame de Bellac.* 1. Et premierement, que chascun presbtre d'icelle communaulté et curé ayent assister à chascun jour aux services et anniversaires de la dicte communaulté, vestus du surpelis, et par ordre faire le service comme est accoustumé faire. Et si les dictz presbtres defaillent au dict service de la dicte communaulté, ceux quy defaudront et ne viendront entre la troisiesme lecon de vigille, perdent par chascune fois demy boysseau de froment. || 2. *Item*, si il se faict un ordinaire de la dicte communaulté, que iceux presbtres ayent entr'eux des mareaux qu'il[s] bailheront chacun jour en chacun service aux presbtres de la dicte communaulté qui assisteront au dict service despuis la troisiesme leçon jusques à la fin d'un chascun moys et an. Et ceux qui prandront les dicts mareaux rendront à un chascun presbtre et chappelain et les garderont devers soy. Et lesquelz mareaux et ce quy sera escript, on luy tiendra et sera ferme entr'eux sans autre probation. Et les deffailhantz qui n'auront point les dictz mareaux perdront par chacun mareault demy boisseau de froment de sa distribution, comme de coustume déclaré. Touttesfois a esté reservé que les dicts chappelains et presbtres de la dicte communaulté, si ilz sont detenus en maladie, ou estans en vœux sainctz faict[z] par eux mesmes ou par negoce de ladicte communaulté, estant empeschés en telz negoces qu'ilz ne puissent assister aux dictz services, au dict cas ilz prendront comme les assistans et ne perdront aucuns de leurs marreaux ne de leurs distributions. || 3. *Item*, a esté ordonné que les nouveaux presbtres de la dicte communaulté bailleront lieu, selon son degré, aux premiers et majeurs, tant en se seant que en faisant les services (1). || 4. *Item*, a esté ordonné que nul presbtre ayent (*sic*) à porter le surpelis dans la dicte esglize, sy il n'est du sang et insignué en la dicte communaulté ou si il n'est vicaire du sieur curé, et que il ne soit baptisé en la dicte esglise, combien qu'il ne soit point de la dicte communaulté. || 5. *Item*, et que les dicts presbtres de la dicte communaulté n'ayent poinct à porter leurs chappeaux ayants leur surpellis au lieu de bonnet rond ; mais plustost le camail ou les dicts surpelis simplement sans chappeaux, si ils ne veullent porter le camail. || 6. *Item*, et que les curé et presbtres de la dicte communaulté tant presents que futurs ayent à delaisser et assigner en sa vie ou en son decedz un septier de froment de rente à la dite communaulté, ou bailler en argent de

---

(1) *En marge, d'une écriture de la fin du XVIIᵉ siècle* : « Cet article n'est guère observé ». — La traduction est assez peu claire. Le texte latin portait sans doute, comme dans les statuts de 1485 reproduits plus loin : *Presbiteri novissimi habeant dare locum et supplere, tam in sedendo quam in serviciis dictæ communitatis suis prioribus et antiquioribus in eadem communitate.*

(2) *En marge, de la même écriture que ci-dessus :* « Dites la même chose de celui-ci. »

son bien propre somme suffisante et dehute (1) pour acquérir le dict septier froment de rente à la dicte communaulté, et neantmoingtz payer le disner et les gants en son antien accoustumé (2). || 7. *Item*, a esté ordonné que si quelques uns des dicts presbtres de la dicte communaulté soient pourveux en quelque benefice constitué en dignité ou en couvent ou dhue cure, que incontinant ilz ayent à delaisser la dicte communaulté sans aucune intervalle de temps (3). || 8. *Item*, a esté ordonné que les dicts chappelains et presbtres de la dicte communaulté, touteffois et quantes qu'ilz verront faire le service divin, allient (*sic*) soudain en la congrégation des dictz presbtres et qu'ilz ayent une cloche pour sonner ou notiffier iceux presbtres ayent à se congreger ensemble. Laquelle cloche le plus jeune sera tenu sonner pour conclurre ce quy sera ordonné par les susdicts presbtres congregés. || 9. *Item*, si ilz ne peuvent conclure par la diversité des opinions, que la plus saine partye ayent (*sic*) à conclure sans les autres et que les discordantz ayent à tenir ce quy sera conclud par la plus saine partye, sans condition aucune (4). || 10. *Item*, a esté ordonné que aucun presbtre n'entrera en la dicte communaulté ny ne sera receu que premier il n'aye faict le serment au saint Dieu evangille (5), le livre touché, de servir Dieu bien et honorablement, et de garder le proffict et utilité de la dicte communaulté; esviter le dommage d'icelle communaulté et dire les contrarians à icelle; la supporter, si elle est grieve, de tout son pouvoir, et ne dire les secretz en aucune manière, et nourrir paix et amour entre les dicts presbtres, et le pacte faict en Dieu, tenir et entretenir, les ordonnances sus declarées observer sans condition quelconque. Aussy a esté ordonné que les six presbtres de[rniers] entrés en la dicte communaulté seront tenus et feront ensemblement tout service et chanteront touttes messes dernier le presbtre quy celebrera la messe sans faire aucune rixe, fors des deux derniers qui feront le diacre. Et a esté dict que [sy] l'un ou plus des dicts six presbtres de[rniers] delaissent le cœur (*sic*), comme estant absent de la ville ou par maladie trop longue ou pour estre chassés de la dicte communaulté, au dict cas les dictz precedentz retourneront au dict cœur pour parfaire le dict nombre de six (1). || 11. *Item*, a esté ordonné que les deux plus jeunes seront tenus faire les diacres et soubzdiacres à toutte messe à haulte voix et se tenir aux deux coings de l'autel, et que le diacre sera tenu porter l'eau beniste dans l'aspersoir à toutte visite, et le soubzdiacre la croix à toutte visite. Et sera tenu le plus jeune ou [son] precedent faire tous me[nistères?] que de droict commandés par les supérieurs presbtres de la dicte communaulté, à la peyne de [.......] retenue et à l'amende que de raison (2). Donné et faict à Lymoges par devant nous notaire soubz escript, par le commandement de mon dict seigneur l'evesque, presentz à ce Me Estienne de Coux, presbtre, et Jehan Bonneau *alias* de Chastain, habitans de la ville de Lymoges, tesmoings à ce appelés et requis, le septieme jour d'octobre l'an 1464. Signé à l'original des presentes ANTHONIUS DE VALLE. Sont estés traduictz de latin en francoys par Messire Léonard Charaing, presbtre, suppost de la dicte communaulté, le 17e jour d'octobre l'an 1590. » — Statuts de 1477. Ils débutent ainsi : « *Marcialis* Boyol, *in utroque jure baccalarius, officialis Lemovicensis et ad infra scripta specialem potestatem habens, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Cum aliter jamdiu est venerabiles viri, presbiteri communitatis ecclesiæ parrochialis beate Marie de Belaco qui pro tempore erant, fecissent, statuissent et ordinassent certas ordinationes et statuta pro utilitate dicte eorum communitatis et in augmentum divini servicii ejusdem, que decreta ita fuissent tanquam saluberrime per predecessorem nostrum, et inter cetera statuissent et ordinassent quod capellanus et presbiteri dicte communitatis, tam tunc presentes quam futuri, haberent et tenerentur perpetuo pro eorum ingressu dimittere et assignare dicte communitati de bonis suis in eorum*

(1) *C'est-à-dire* due.

(2) *En marge, de la même écriture que précédemment* : « On doit paier du jour de l'entrée, annuellement (voir le décret du 23 janvier 1477) et faire un service tous les ans, à perpétuité, pour le fondateur ».

(3) *En marge, de la même écriture que précédemment* : « Cet article est modifié par la sentence du 21 juillet 1600 qui porte « Après un an de paisible possession du benefice auquel il auroit esté nommé ».

(4) *En marge, de la même écriture que précédemment* : « Article méprisé et qu'on doit suivre, étant fondé en raison. »

(5) Construction de mots qui était déjà archaique au XVIe siècle.

(1) *En marge, de la même écriture que précédemment* : « Cet article mérite attention et doit estre réformé, étant contre les mœurs et la sainteté du sacerdoce. »

(2) *En marge, de la même écriture que précédemment* : « Article aboli par son inexécution et à mettre en vigueur. »

vita vel in suo decessu unum sextarium frumenti ad mensuram de Belaco anno quolibet et perpetuo renduale in bonis et competentibus locis, vel argento summam sufficientem et ydoneam ad acquirendum dictum sextarium frumenti renduale dicte communitati et solvere prandia et cyrothecas in suo dicto introitu fieri et solvi consuetas, sed ideo quia ob deffectum compulsionis expost citra nonnulli presbiteri dicte communitatis qui dictam communitatem intraverant dictum sextarium frumenti renduale non assignaverant nec dictum precium pro ipso acquirendo tradiderant, quinymo aliqui abhumanis decesserant, alii vero recesserant absque tradendo dictum sextarium frumenti renduale dicte communitati vel ejus valorem, quod cedebat et cesserat in grande ipsius communitatis et presbiterorum ejusdem prejudicium, dampnum et gravamen, idcirco venerabiles viri et dilecti in Christo domini Matheus Possinelli, Johannes de Valle, Johannes Fulcaudi, Johannes Bocherii, Johannes Roberti, Vincencius Badou, *Vincencius Brunelli alias* de Castancor, *Johannes Lucas, Johannes* Naude, *Jacobus Melhaudi, Johannes Nogerii, Johannes Bertrandi, Johannes Blondelli, Petrus Mala-Valle, Johannes Charonis et Petrus Caillaudi, presbiteri pro nunc dicte communitatis sive societatis beate Mariæ de Belaco, dicte Lemovicensis diocesis, facientes ipsam communitatem seu saniorem* [*partem*] *presbiterorum dictæ communitatis in capella beate Marie de Bonis viris* (?) *in dicta ecclesia de Belaco simul congregati pro negocio predicto et infrascripto ad hoc unanimes et concordes in absencia honorabilis et generosi viri domini* [*Johann*]*is Bracheti, sanctissimi domini nostri Pape prothonotarii et dicte parrochialis ecclesie beate Marie de Belaco rectoris seu capellani, eorum majoris in dicta eorum communitate, dictum statutum seu ordinationem, dum tamen placeret reverendo in Christo patri et domino Lemovicensi episcopo aut ejus in spiritualibus et temporalibus vicario seu nobis officiali predicto eorum seu nostram interponere auctoritatem pariter et decretum dictum (?) beneplacito dicti venerabilis domini Johannis Bracheti eorum cappellani et majoris inter se pro ipsis et eorum successoribus pro tempore futuro presbiteris dicte communitatis, desiderantes bonum et utilitatem dicte eorum communitatis et augmentationem divini cultus ejusdem, refformaverint, statuerintque et ordinaverint in hunc qui sequitur modum : videlicet* ....» Chaque prêtre entrant dans la communauté aura à constituer un setier froment de rente en faveur de la dite communauté, ou bien s'il le préfère, 6 ll. argent, bonne monnaie ; à charge par la communauté de célébrer chacun an à perpétuité un anniversaire pour le fondateur. « *Datum et actum in castro Lemovicensi, coram nobis et per nos officialem predictum, una cum signeto nostro manuali hic apposito, die veneris vicesima tertia mensis januarii, anno Domini 1477.* Boyol, *officialis predictus.* » — Règlement de 1484-85, intitulé *Decretum communitatis* : « Guillermus Bartonis in legibus licenciatus, abbas ecclesiæ secularis et collegiatæ Sancti Petri de Dorato, decanus ecclesiæ Lemovicensis, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini, domini Joannis Dei gratia episcopi Lemovicensis, universis presentes litteras inspecturis ac etiam audituris, salutem. || Notum facimus quod cum presbiteri communitatem presbiterorum ecclesiæ parrochialis beatæ Mariæ de Bellaco facientes ac representantes pro utilitate, commodo et augmento dictæ communitatis et fructuum ejusdem ac divini cultus et servicii statuerint inter se de quolibet eorumdem presbiterorum consensu ac ordinaverint quod quilibet presbiter filius regeneratus in sacro fonte baptismali prædictæ ecclesiæ de Bellaco, pro suo introitu seu ingressu et antequam recipiatur in eadem communitate a cætero ac possit gaudere fructibus ejusdem, teneatur dare et assignare eidem communitati de perpetuo redditu unum sextarium frumenti ad mensuram de Bellaco in bonis et competentibus locis, aut loco illius sextarii frumenti rendualis decem libras turonenses (*sic*) semel solvendas pro emendo dictum sextarium frumenti renduale. Pro quoquidem sextario frumenti sic aut pro dictis decem libris sic solvendis, dicti presbiteri dictæ communitatis tenerentur perpetuis temporibus dicere et facere pro dicto presbitero sic dictam communitatem intranti, tali die qua intrabit eandem communitatem, unum solemne anniversarium in dicta ecclesia cum vigilia et una missa de *Requiem* alta voce cum diacono et subdiacono, ac visitatione in magno portali dictæ ecclesiæ; et pro eodem introitu ac ingressu dare et facere prandium, cum chirotecis dari et fieri consuetum. || Item, insuper ordinaverint et statuerint iidem presbiteri quod presbiteri novissimi dictæ communitatis usque ad numerum sex habeant dare locum et supplere tam in sedendo quam in serviciis dictæ communitatis suis prioribus et antiquioribus in eadem communitate. || Item, etiam statuerint quod prædicti presbiteri ejusdem communitatis habeant a cætero

remanere in serviciis et officiis dictæ communitatis usque ad finem sine vaniloquio aut murmuratione ac perturbatione divini officii et servicii dictæ communitatis, sub pœna privationis juris illius anniversarii. || Item, consequenter statuerint quod pulsato cimbalo inter septem et octo horas de mane ad incipiendum seu incohandum divinum servicium dictæ communitatis, fiat intervallum antequam incipiatur dictum servicium, ad finem ut omnes melius conveniant in eodem. Probe de præmissis statutis dicebam constare et apparere per instrumentum publicum super eisdem statutis receptum et confertum per magistrum Joannem Pacheti, notarium publicum, ejusque signo publico signatum sub anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo octuagesimo tertio et die vicesima secunda mensis martii. Ex parte quorumquidem presbiterorum instanter fuimus requisiti quatenus dicta statuta et ordinationem tanquam rite et legitime factas pro divini cultus augmento, ut dicebam, vice et authoritate prælibati domini reverendi laudare et approbare decretumque et authoritatem ipsius domini reverendi in eis interponere f[aceremus]. Verum quia de præmissis plenariam noticiam non habentes (*sic*), inquiri fecimus per dictum magistrum Johannem Pacheti, notarium Lemovicensis curiæ juratum, ad hoc per nos commissum, veritatem cum multitudine copiosa in magno numero mercatorum et plurium aliorum notabilium virorum parrochianorum dictæ ecclesiæ de Bellaco, si prædicta statuta erant facta ad commodum dictæ communitatis et ipsius divini officii augmentum, aut ne. Per quorum depositionem comperimus dicta statuta fore et esse facta ad utilitatem dictæ communitatis et ipsius divini cultus augmentum, habito super hoc consensu venerabilis viri domini Joannis Bracheti in decretis licentiati, sanctæ sedis apostolicæ prothonotarii, rectoris dictæ ecclesiæ de Bellaco, ut de dicto consensu nobis fidem fecit Petrus Grenardi, notarius publicus. Idcirco nos vicarius memoratus, constito nobis de præmissis dicta statuta et ordinationes, modo superius declarato, inter dictos presbiteros communitatis prædictæ rite et legitime pro utilitate et commodo dictæ communitatis ac divini cultus augmento factas, vice et authoritate prælibati domini reverendi, cujus vices in hac parte gerimus, laudavimus, approbavimus et confirmavimus, laudamusque, confirmamus et approbamus per presentes, authoritatemque et decretum prælibati domini in eis interponendo; proviso tamen quod presbiteri dictæ communitatis pro nunc existentes, qui non solverunt et assignaverunt eidem communitati dictum sextarium frumenti rendualem aut pro eo decem libras turonenses (*sic*) pro eorum introitu, teneantur quilibet ipsorum dare et assignare eidem communitati dictum sextarium frumenti aut decem libras turonenses pro eo, sicuti alii de novo dictam communitatem intrantes. Et insuper interdicimus eisdem presbiteris examinationem presbiterorum temporibus futuris in eadem communitate recipiendorum, de qua in dicto statutorum prædictorum instrumento mentio habetur. In quorum præmissorum omnium fidem et testimonium sigillum nostrum rotundum quo in talibus utimur, iis nostris presentibus literis duximus apponendum. Datum et actum presentibus magistris Guillermo Champagnaco, medico, et Guierno Gandonio, notario, testibus ad hæc vocatis, die decima quinta mensis februarii, anno Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo quarto. Sic signatum Margin, de mandato dicti domini vicarii generalis; Pétrus Bernardi. Sign[avit] J. Urtaudi, notarius, una cum magistro Francisco Pacheti et F. Pacheti, notarius regius, pro duplo collationnato cum originali, una cum domino Philippo Urtaudi, presbitero jurato. »

GG. 12 bis. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1599-1691. — Communauté des prêtres de Notre-Dame : statuts et règlements. — Règlement en 16 articles donné à la dite communauté « et autres ecclésiastiques de Bellac », par Messire Henri de la Marthonie, évêque de Limoges, faisant la visite de son diocèse. « Faict à Bellac, le 18 juillet 1599, du commendement de mon dit seigneur de Limoges »(1). Il est enjoint : 1° que les ecclésiastiques portent des habits noirs décents pour vaquer à leurs occupations et n'entrent à l'église qu'avec leurs robes longues, les manches vêtues et non pendantes, et le bonnet carré ; 2° qu'ils portent la couronne avec la barbe courte, sans moustaches ; 3° qu'ils n'aient à leurs chemises que des collets et manchettes simples, « sans ouvrage exquis ne sans aulcune fraize » ; 4° qu'ils ne se masquent, ne dansent ni ne hantent

(1) Publié intégralement dans nos *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*, I, 293, d'après une copie fautive communiquée aux Archives départementales en juin 1864, sans nom d'auteur.

les tavernes ; 5° qu'ils célèbrent l'office à heure fixe et commode, « posément, avec attention et révérence » ; 6° qu'ils ne se promènent dans l'église et n'y traitent d'autres affaires que de dévotion ; 7° qu'ils se lèvent et mettent le bonnet à la main au commencement des Heures, à la fin de chaque psaume et toutes les fois qu'on prononce le nom de Jésus; 8° qu'ils tiennent en état les ornements du culte ; 9° qu'ils n'ajoutent aux messes et offices « nouveauté quelconque », mais qu'ils les célèbrent suivant les cérémonies indiquées aux missels et aux graduels, « sans y changer ni innover » ; 10° qu'ils ne changent rien aux Heures ni aux livres de l'office ordinaire, etc. ; 11° que le curé seul, ou celui qui aura charge de lui, administre les sacrements ; 12° que personne ne baptise, ne confesse, ne donne la bénédiction nuptiale ni la communion ni l'extrême-onction, que le curé, « ou tel autre qu'il députera suffisant pour ce faire et surtout pour ouyr les confessions » ; 13° que les bans de mariages soient publiés trois dimanches à la messe de paroisse avant la célébration du mariage ; 14° que « les mariages clandestins soient prehibéz (*sic*) sur les peines portées par le droict et [les] conciles et le décret du concile de Trente contenu en la 24° session, chapitre I ; c'est le 8° soubs [chapitre]. Plus en la traduction française de *la réformation du mariage* sera leu le premier [chapitre], dymanche prochain, au prosne et releu touttefois et quantes qu'on verra en estre besoing, affin que le peuple en soit instruit » (1) ; 15° que la bénédiction nuptiale ne soit donnée que dans l'église, « durant la messe qui ne se dira que despuys l'aube du jour jusques à midy » ; 16° qu'aucun prêtre ne lise « aucunes commissions de tailles, baulx, affermes, lettres ou actes judiciaires ny aucunes choses prophanes durant la messe ny après ycelle en aucun temps dans l'église » ; mais qu'ils laissent faire ces publications aux sergents, « et ce devant la porte de l'église, si bon leur semble ». — « Concordat » fait entre les prêtres de la dite communauté, 1659. Il est décidé qu'en raison de la modicité des revenus, le nombre des prêtres de la communauté ne pourra désormais excéder le nombre de dix, « qui seront des plus anciens prêtres régénérés de cette ville de Bellac et baptisés sur les fonts baptismales de l'église paroissiale d'icelle ;...... et travailleront tous les dits sieurs supôts à la recherche des titres concernant le bien de la ditte communauté, et pour cet effet demeureront tous contrats cy-devant faits par les anciens de la ditte communauté de nul effet et valeur comme étant résiliés, pour les dits titres estre remis dans les archives d'icelle et inventaire fait... » (copie du XVIII° siècle). — Sentence de l'official de Limoges confirmant le précédent concordat sur la demande de quelques prêtres à l'encontre de quelques autres et des diacres et sous-diacres de l'église N.-D., 1660. — Délibération de la communauté portant que « en exécution et conformément aux anciens statuts de la dicte communauté dont lecture a esté faicte, il sera à l'advenir fait un anniversaire d'un nocturne aux messes hautes de *Requiem*, à diacre et sous-diacre, à l'intention et pour chacun de ceux quy ont fondé et fonderont cy-après cinq livres de rente au profit de la ditte communauté.... », 1691.

(1) Nous rectifions ici et plus loin au § 16 quelques fautes de lecture de la copie précitée.

GG. 13. (Cahier). — In-12, 4 feuillets, papier.

1760. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — « Mémoire historique concernant la communauté des prêtres de l'église paroissialle Notre-Dame de Bellac, par M° Simon Mallebay de la Mothe, conseiller du Roy, son avocat et procureur en la sénéchaussée et siège royal de la Basse-Marche à Bellac, tiré des titres de la dite communauté, communiqués en caution d'un jugement du siège de Bellac. » On peut relever les passages suivants : « L'origine de la communauté des prêtres de l'église paroissialle de Notre-Dame de la ville de Bellac, seule royale et capitale de la province de la Basse-Marche, diocèse de Limoges, va se perdre dans la plus haute antiquité. Sur la fin du XIV° siècle, elle étoit connue sous le titre de confrérie ou chapelle de St-Nicolas. Les preuves en sont écrites, mais elles sont perdues par le mauvais soin qu'on a eu de les conserver. Cette anecdote nous est connue par des mentions qui en sont faites dans des actes postérieurs. Ce qu'il y a de certain c'est que les chapelains ou communalistes qui étoient sous le titre de St-Nicolas se mirent à la fin du XIV° siècle sous celuy de Notre-Dame, qu'ils retiennent aujourd'huy. Nous tirons cette preuve d'un écrit du XV° siècle, datté de l'an 1484 (1), appelé

(1) Le mémoire porte 1404, ce qui est une erreur. Voy. l'art. GG. 12.

Decretum communitatis qui change le titre et contient des statuts arrêtés par les communalistes ». (Suit l'analyse des statuts de 1464, 1477 et 1659 (1). « Des précautions aussi sages que prudentes devaient inviolablement assurer à l'avenir un régime certain de gouvernement et de discipline entre les communalistes. Mais à peine furent-elles écloses que des prêtres et des diacres de la communauté guidés par la discorde et l'ignorance, filles du désordre et de la confusion, troublèrent cette harmonie si nécessaire pour faire subsister tous corps et états. Le feu s'alluma. Pour en arrêter le progrès, Simon Moulinier, curé et communaliste, avec la majeure partie des prêtres résolut de faire homologuer le concordat pour luy donner plus d'autenthicité et lui assurer une exécution durable. En effet, ils présentèrent leur requête le 23 janvier 1659 (2) à M. l'évêque de Limoges. Les marguiliers de la paroisse N.-D., les habitants de la ville intervinrent au procès; on instruisit de touttes parts par écrit et le procès fut terminé par une sentence de l'official sur les conclusions du promoteur qui est contradictoire entre les parties ». (Suit l'analyse de la sentence du 21 juillet 1660.) « Tel est aujourd'hui l'état de cette communauté dont aucun des titres n'a été homologué au Parlement. Mais leur ancienneté et leur autenthicité assurent la légitimité de l'établissement. Son revenu annuel consiste actuellement, sur la supputation que nous en avons faite sur leur livre de communauté et de distribution, soit en rentes nobles, secondes, en grains, menus suffrages, comme poulets, rentes obituaires et fondations en argent : 1° en 29 setiers une quarte, une coupe froment; 2° en 27 setiers, 2 quartes seigle; 3° en 9 setiers avoine, mesure de Bellac; 4° en 1110 ll. 10 sols en argent. Ainsi l'on voit que la portion d'un chacun est modique. Les charges sont même considérables. MALLEBAY, conseiller du Roy, son advocat et procureur ».

GG. 14. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1418-1767. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Admissions. — Acte d'association de Jean *de Correg[is]*, *alias* Picaud, prêtre, à la dite communauté, 3 juin 1418. L'acte est passé devant le garde du scel établi dans les châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnac *pro excellentissimo principe domino comite palatino de Rinu* (sic), *ducé in Baveria*, *habente bailliam, regimen et administrationem illustrissimi Ludovici ejus filii, domini dictorum locorum* (1). — Constitution d'une rente annuelle de 16 écus 2 tiers, faite par Léonard Papon, boucher, à Me Léonard Papon, son fils, « pour sa nourriture et entretènement, sa vie durant, affin d'estre promeu aux sainctz ordres de prestrise », 1600. — Réception par l'assemblée des prêtres de N.-D. de Me Mathieu Moulinier, curé, comme chef de la communauté, « à condition néantmoins que par ce mot et terme de chef, il ne pourra rien faire sans l'approbation de la dite communauté et scindics d'icelle, ny elle sans luy », 1664. — Mémoire sur les prétentions du sieur Mondot, prêtre récemment admis dans la communauté, touchant sa portion congrue ; avec le visa de l'évêque de Limoges, 1767. = Procès verbaux d'entrée dans la dite communauté de : Me Jean Mallebay, prêtre, natif de Bellac, 1647 ; — de Me Jean Boulet, prêtre, natif de Bellac, 1648 ; — de Me Jean Lesage, prêtre, natif de Bellac, 1649 ;— de Me Peyraud, prêtre, natif de Bellac, 1653; — de Me Joseph Bonnin, prêtre, habitant de Bellac, 1656 ;— de Me Jean Badou, prêtre, natif de Bellac, 1656 ; — de Me Mathieu Moulinier, bachelier en théologie, recteur-curé de St-Sauveur et de N.-D. de Bellac, son annexe, 1664 ; — de Me René de la Coudre, prêtre, 1669; — de Me Isaac Vergnaud, prêtre, 1669; — de Me Jacques Papon, prêtre, 1682 ; — de Me Léonard Brunier, prêtre, 1691 ; — de Me Joseph de la Couldre, prêtre, habitant de Bellac, 1701 ; — de Me Pierre Desselle, prêtre, habitant de Bellac, 1705 ; — de Me Jean de Lacoste, bachelier en théologie, curé de St-Sauveur et de N.-D. de Bellac, son annexe, 1707; — de Me Pierre Chareyron, prêtre, habitant de Bellac, 1710 ; — de Me Pierre Guérin, prêtre, habitant de Bellac, 1712; — de Me François de la Fontaline, prêtre, habitant de Bellac, 1715; — de Me Joachim Papon, prêtre, habitant de Bellac, 1717 ; — de M. Jacques Nicole, curé de Voulon, après démission de la dite cure, faite entre les mains de l'abbesse de l'abbaye de la Règle à Limoges, 1746.

(1) Voy. ces statuts aux articles précédents.

(2) Le mémoire porte par erreur 1759. La sentence de l'official est dite cependant de 1660.

(1) Publié intégralement dans nos *Documents historiques sur la Marche et le Limousin*, I. p. 229. Le seigneur mentionné est Louis le Barbu, duc de Bavière-Ingolstadt, frère d'Isabeau de Bavière, reine de France. Voy. sur ce point nos *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'hist. de la Marche et du Limousin*, p. 476.

GG. 15. (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1504-1555. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Vicairies. — Collations faites par l'évêque de Limoges d'une vicairie fondée par Pierre Savin à l'autel St-Pierre de l'église de Bellac, en faveur : de Mᵉ Jacques de Lavau (*de Valle*), prêtre, sur la présentation faite par noble Jean de Lavau, licencié ès lois, la dite vicairie vacante par le décès de Jean Graud, prêtre, 1504 ; — de Mᵉ Jean Focault, prêtre, sur la présentation faite par noble Joseph de Lavau, seigneur de Gravelat, la dite vicairie vacante *per incapacitatem magistri Leonardi* de Maumont, *ultimi illius vicarie vicarii*, 1542. — Collation faite par l'évêque de Limoges (représenté par Austregisille de la Sommaigne, son grand vicaire), à Mᵉ Simon Palais, clerc du diocèse de Limoges, de l'une des quatre vicairies, fondées en l'église de N.-D. de Bellac par le cardinal de Croza, sur le décès survenue de Nicaise Tortel, organiste en l'église de Limoges, dernier titulaire, 1554 ; — procuration donnée par le dit Simon Palais, curé de St-Pierre-le-Bost, pour prendre possession de la susdite vicairie, 1555.

GG. 16. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1645-1722. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Fondations de messes en faveur de la dite communauté faites : par Mᵉ Simon Dupeyron, procureur, moyennant 2 ll. de rente, 1645 ; — par François Charron, écuyer, sieur du Repaire, demeurant aux Aguzons, paroisse de Mézières, moyennant un capital de 300 ll. légué par feu son père, 1655 ; — par Jacques Guérin, marchand, moyennant un capital de 500 ll., 1657 ; — par noble Guy Feydeau, sieur de Charbonnières, moyennant un capital de 640 ll., 1659 ; — par Catherine Degude, veuve de Jacques Barthet, pelletier, moyennant 10 ll. de rente, 1661 ; — par Mᵉ André Charreyron, sieur de Fredaigne, praticien, moyennant un capital de 150 ll. à prendre sûr ses biens, 1670 ; — par Mᵉ François Claveau, prêtre de la dite communauté, moyennant un capital de 100 ll. que Mᵉ François Génébrias, prêtre, son héritier, promet de payer, 1715. — Requête de la dite communauté à l'évêque de Limoges pour obtenir réduction des messes fondées en l'église de N.-D. de Bellac, 1722.

GG. 17. (Liasse). — 24 pièces, papier.

1557-1646. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Testaments en faveur de la dite communauté faits : par Jean Papon, marchand, léguant 40 ll., 1557 ; — par Narde Bonyast, « estant en travail d'enfant et craignant que mal ne advienne ; » elle lègue 10 écus pour fondation de messes, 1597 ; — par Jeanne Badou, veuve de Pierre Mouchon, mᶜ opérateur, léguant un écu deux tiers pour fondation de messes, 1601 ; — par Simon de Lagedamond, notaire, tabellion et garde-note royal, léguant 2 écus pour fondation de messes, 1601 ; — par Mathieu Delanaud, écuyer, sieur de la Rochette-Royère et prévôt de Peyrilhac, léguant 300 ll., pour fondation de messes, plus 150 ll. pour même raison aux prêtres de Peyrilhac, 1603 ; — par noble Mᵉ Joachim de Monffret, écuyer, sieur du dit lieu, 1612 ; — par Pierre Papon, boucher, léguant 60 ll. pour fondation de messes, 1617, — par François Charon, écuyer, sieur de la Mothe-Charon, léguant 150 ll. pour fondation de messes, 1627 ; — par Mᵉ Martial Papon, prêtre, léguant 60 ll. pour fondation de messes, 1640, etc.

GG. 18. (Liasse). — 3 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1650-1740. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Testaments en faveur de la dite communauté faits : par Mᵉ Gabriel Gallicher, « clerc en tiltre d'office au siège royal de Bellac, » léguant 60 ll. à la confrérie du St-Sacrement érigée en l'église N.-D., 1650 ; — par Mᵉ Jean Claveau, conseiller du Roi, élu en l'élection de Bellac, léguant 100 sols de rente pour fondation de messes ; plus 100 sols de rente au collège des Doctrinaires ; plus 40 ll. de capital à l'hôpital de Bellac ; — par Mᵉ Simon Barthe, prêtre, léguant 60 ll. pour fondation de messes, 1659 ; — par Simonne Nadaud, veuve de Pierre Boutet, vigneron, léguant 100 ll. pour fondation de messes, 1659 ; — par Mᵉ Joseph Descelles, sieur de Lagrange, clerc de greffe en titre d'office, en la sénéchaussée de Bellac et en la châtellenie de Champagnac, léguant 30 sols pour fondation de messes, 1661 ; — par dame Catherine Audebert, veuve de Mᵉ Joseph Papon, apothicaire, léguant 100 ll. pour fondation de messes, 1662 ; — par demoiselle Catherine du Boys, femme de Mᵉ Jean Bouchard, sieur de la Ribière, avocat au siège de Bellac,

léguant 3 ll. pour fondation de messes, 1666; — par Me André Chareyron, praticien, léguant 18 ll. pour fondation de messes, 1671; — par delle Anne Marand, veuve de noble homme Jean Père, sieur de Bordesoule, garde du corps du Roi, léguant 100 ll. pour fondation de messes; plus 400 ll. aux Doctrinaires pour fondation de messes dans leur chapelle; plus 5 ll. de rente pour fondation de messes dans la chapelle de Lorette, etc., et instituant pour son légataire universel Me Pierre Père, prêtre, sieur de Bagros, son beau-frère, et pour exécuteur testamentaire Pierre Mallebay, docteur en médecine, 1682; — par Jean Boulet, prêtre, suppôt de la dite communauté, léguant six-vingt ll. (120 ll.) pour fondation de messes; plus 100 ll. à l'hôpital de Bellac; plus 150 ll. aux Récollets du Dorat; plus 150 ll. pour la décoration de l'autel St-Jean en l'église N.-D.; plus diverses sommes à ses proches parents, 1682; — par demoiselle Marguerite Tournois, femme de Me Jean Rivaud, sieur de Laporte, procureur au siège de Bellac, léguant 60 ll. pour fondation de messes; plus six-vingt ll. aux Doctrinaires de Bellac, pour fondation de messes, 1687; — par dame Jeanne Génébrias, veuve de Me Pierre Fayaud, notaire royal, léguant 100 ll. à la confrérie du St-Sacrement, érigée en l'église N.-D.; plus 200 ll. à la confrérie de N.-D., érigée en la même église; plus 100 ll. aux Doctrinaires de Bellac; plus 50 ll. aux pauvres de l'hôpital de Bellac; plus divers legs en nature à ses proches et à ses domestiques, 1692, etc.

GG. 19. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1489-1774. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Contrats divers. — Accense faite par la communauté des prêtres de N.-D. à Jean Troubat et autres, de quatre sesterées de lande sises dans le tènement de Pommiers, fondalité des dits prêtres, sous le devoir de 2 boisseaux froment de rente, 1489. L'acte est passé comme suit : « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, nous Bernard Barton, chevalier, vicomte de Montbast, chancellier de la Marche, salut en nostre Seigneur. Sçavoir faisons que par devant feu Messire Jehan Urtaut, prestre, notere, commissere et juré en son vivant, soubz le scel auctentique estably aux contraulx en la basse Marche, et les tesmoings cy emprès nommés, Messire Jean Charon, prestre, procureur et scindic des prestres de la communauté de Bellac et comme ayant le droict de la vicairie de sainct Nycolas en l'église du dict Belac, etc. » — Afferme du droit de dîme appartenant à la communauté des prêtres de N.-D. sur Beysac, faite par Me Joseph Buisson, syndic de la dite communauté, à François Dupeyron, moyennant la redevance de 3 setiers une émine de seigle, 1606. — Court répertoire des titres de la communauté relatif au tènement des Arnaud, de 1534 à 1654. — Transaction par laquelle Jeanne Ribière reconnaît devoir à la dite communauté la rente d'une somme de 60 ll. léguée par feu Benoît Ribière son père, 1624. — Transaction entre la dite communauté et Catherine Degude, touchant la succession du sieur Barthe, son mari, 1660. — Pièces concernant l'amortissement par la delle Lasalle Gallicher, d'une fondation de messe faite au profit de la dite communauté par le sieur Moulin, 1661. — Donations faites à la dite communauté : d'une rente annuelle de 15 ll. par Marie Bartet, « voulant satisfaire tout autant qu'il luy sera possible à la justice de Dieu, à cause des péchés et offences par elle commises contre sa divine majesté, » 1663; — de biens, meubles et immeubles par dame Louise Buisson, femme de Félix de Lassalle, tanneur, 1665. — Échange fait entre les prêtres de la communauté de N.-D. et les PP. Doctrinaires du collège, de 8 carreaux de jardin, appartenant aux premiers, contre 6 carreaux de vigne, sis aux Singuelles et appartenant aux seconds, 1666. — Requête de la dite communauté au président du siège de Bellac, pour faire saisir les biens des héritiers de feu Jean Vincent afin d'être payée de la somme de 60 ll. léguée par ce dernier, 1667. — Procès-verbal d'une assemblée de la communauté, convoquée pour délibérer sur la saisie opérée contre Jean-Mathieu Moulinier, bourgeois, pour obtenir paiement d'une rente de 25 ll. due à la dite communauté, 1671. — Reconnaissance faite à la dite communauté par Léonard Imbert, vigneron, d'une rente de 35 sols sur une maison de la rue des Veyras, 1685. — Accense de la vigne des Vieuxblats (*alias* Vieux Bellac), faite par la dite communauté à Me Gabriel Degude, prêtre de l'église N.-D., sous le devoir de 3 ll. de rente annuelle, 1718. — Constitution de 30 ll. de rente faite en faveur de la dite communauté par dame Marie Dupin, veuve de Me Jean Coustain, écuyer, seigneur de Puy-Martin, moyennant un capital de 1800 ll., 1720. — Accense du mas des Brosses faite par la dite communauté à Jérôme et Jean Sénemaud, père et fils, pelletiers, 1725. — Déclaration du receveur des consignations établi au Dorat, portant

que sur les 1848 ll. de rente constituée sur les aides et gabelles devant un notaire de Paris, le 29 nov. 1721, il y a une somme de 30 ll. qui appartient à la communauté de Bellac, provenant de la consignation faite en billets de banque par dame Marie Dupin, 1742. — Afferme faite par Messire Antoine de Nesmond, prêtre, docteur en théologie, curé de St-Sauveur et de N.-D. de Bellac, son annexe, à Jean et Pierre Aunepveux, père et fils, et autres vignerons de Bellac, du droit de dîme appartenant au dit curé sur le lieu de Chapterie, consistant en blé, vin, chamures, lin, etc., moyennant la somme annuelle de 370 ll., 1767. — Avis au public, portant que « MM. les prêtres de la communauté, pour satisfaire à l'arrêt du Conseil d'État du Roy, du 2 sept. 1760, déclarent qu'ils entendent lever par eux-mêmes ou faire lever par gens de journée, cette présente année 1771, les rentes et dixmes qu'ils ont dans les paroisses de Bellac, St-Sauveur, Berneuil, Peyrat, St-Bonnet, Mézières, Droux, Roussac et Oradour-St-Genest, et que le sieur Payraud, prêtre, chapelain des chapelles du Cardinal, de St-Blaise, de N.-D. d'Abondance et du St-Esprit, pour satisfaire au dit arrêt, veut lever par luy-même ou faire lever par gens de journée les rentes et dixmes qu'il a à cause des dittes chapelles dans les paroisses de Bellac, Cieux, Chamboret, Peyrat, St-Bônnet et Lacroix. »

GG. 20. (Liasse). — 39 pièces, papier.

1732-1768. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Lettres d'affaires adressées pour la plupart aux syndics de la dite communauté par un procureur de Paris, au sujet de quelques procès pendants.

GG. 21. (Liasse). — 32 pièces, papier.

1769-1780. — Communautés des prêtres de Notre-Dame. — Lettres d'affaires adressées pour la plupart aux syndics de la dite communauté par un procureur de Paris au sujet de quelques procès pendants, en particulier de celui que la communauté soutient contre l'hôpital du Dorat depuis plusieurs années.

GG. 22. (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1527-1736. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Procédures pour la dite communauté : contre Simon Vérignaut, appelant d'une sentence non rapportée du sénéchal de la Basse-Marche, 1527 ; — contre Joseph Dunoyer, sergent royal, touchant le paiement d'une obligation de 30 ll., 1662 ; — contre les Doctrinaires du collège de Bellac, touchant l'hérédité des d[elles] Buisson, 1665 ; — contre les d[elles] Catherine Degnde et Marguerite Bouchard, pour arrérages de rentes, 1685 ; — contre Messire Jacques François de Marsanges, chevalier, seigneur de Vaulry, pour raisons non rapportées dans la sentence de défaut, 1724 ; — contre M[e] Martial de Lasalle, prêtre de la dite communauté, contestant la validité des statuts de la communauté, 1726 ; — contre dame Marie Dupin, veuve de M[e] Jean Coustain, seigneur de Puy-Martin, touchant l'hérédité de M[e] Mathieu Moulinier, prêtre, 1732 ; — contre J.-B. Badou, sieur du Boismort, d[elle] Pétronille Badou, fille dévote, et autres personnes, au sujet du legs fait par Jean Badou leur aïeul, 1735 ; — contre M[e] Jean Boulet, sieur des Martinières, écuyer, gendarme ordinaire de la garde du Roi, réclamant le paiement de certaines dettes, 1733 ; — contre M[e] Joseph Brunier, curé de Vacqueur, chapelain des chapelles du Cardinal et de N.-D. d'Abondance, prétendant à la chapelle et vicairie fondée par feu M[e] Simon Bartet, à la charge d'être desservie par un des prêtres de la communauté de N.-D. de Bellac. Sans date ; écriture du commencement du XVIII[e] siècle, etc.

GG. 23. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1741-1788. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Procédures pour la dite communauté : contre M[e] Élie Givardat, avocat et procureur au siège de Bellac, touchant les biens par lui acquis au village de Chabreiroux, 1744 ; — contre Martial Mallebay, sieur de Beissac, réclamant une créance de 92 ll., 1747 ; — contre M[e] François Jolivet, praticien, Antoine Jollivet, tanneur, d[elles] Pétronille et Marie Jollivet, frères et sœurs, héritiers de Martial Jollivet, procureur au siège de Bellac, et de Anne Génébrias leur père et mère, la dite Anne Génébrias ayant hérité elle-même de M[e] François Génébrias, prêtre et suppôt de la communauté des prêtres de N.-D. de Bellac, touchant l'hérédité de ce dernier, 1757 ; — contre l'hôpital du Dorat, touchant les droits de suzeraineté sur le ténement de Mas-Blanchard, 1766 (1) ; — contre M[e] Pierre Arbellot, l'un des suppôts de la dite commu-

(1) Cf. notre *Invent. des Arch. hospitalières du Dorat*. B. 9.

nauté, au sujet de sa portion congrue, 1766 ; — contre Mᵉ Mathieu Martin, notaire royal et juge de Compreignac, et Mᵉ J.-B. Dubois, conseiller du Roi aux Eaux et Forêts de Bellac, touchant le paiement de certaine rente constituée, 1767-1768; — contre Mᵉ J.-B. Pommeau, vicaire de l'église N.-D., prétendant droit à entrer dans la communauté comme étant lui-même natif de Bellac, 1771 ; — contre Mᵉ François Mallebay de la Vigerie, ancien gendarme de la garde du Roi, comme héritier de Mᵉ Pierre Arbellot, prêtre de la dite communauté, 1783, etc.

GG. 24. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier (4 imp.).

1723-1771. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Procédures pour la dite communauté au sujet des droits d'amortissement réclamés par le fisc pour diverses acquisitions.

GG. 25. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1550-1616. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Comptes. — Quittances délivrées par le curé de Notre-Dame aux fermiers des biens de la dite communauté pour les redevances par eux dues.

GG. 26. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1655-1782. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — Comptes. — Quittance d'une messe fondée à Saint-Junien par les demoiselles Catherine, Madeleine et Louise Buisson, donatrices de la dite communauté aux fins de la dite fondation, 1655. — Quittances et comptes divers concernant les rentes de la communauté, 1662-1774. — Comptes du sieur Teytaud, syndic de la communauté, pour l'année 1782. Recettes, 166 ll.; dépenses, 145 ll.

GG. 27. (Registre). — In-4°, 133 feuillets, papier.

1725-1780. — Communauté des prêtres de Notre-Dame. — « Papier journal de MM. les prêtres de l'église N.-D. de la ville de Belac, dont chaque syndic se chargera au jour de sa nomination, pour par luy à la fin de sa gestion, être rendu fidèlement. Lafontaine, prêtre syndic. » — F° 1 r° et ss. Mention des actes de donation et de constitution de rente, des legs, des investitures, des accenses, etc., analysés dans les articles précédents. — F° 3 r°. « Nous soussigné, curé, prêtre syndic de la communauté de l'église N.-D. de la ville de Bellac, déclarons que M. de Mallevaud, sieur de Puernaud, nous a remis tous les livres à nous appartenant, lesquels avoient été déposés dans la maison de M. de Mallevaud, autheur du dit sieur de Puernaud, par feu Mgr. de Mallevaud, évêque d'Olonne, pour nous être remis, 1746. — F° 5 v°. Mention de la visite épiscopale, 11 mai 1749. — F° 8 r°. Nomination de M. Moulinier comme syndic de la communauté, 31 août 1725. — F° 8 v° et ss. Chartraux de 1725-1726. — F° 11 r°. Comptes rendus des sieurs Degude et Delafontaine, ci-devant syndics, 1721. — F° 17 r°. Chartraux de 1727. — F° 23 r° et ss. Comptes rendus des syndics sortant de charge pour les années 1728 et ss., alternant avec les chartraux des mêmes années, jusqu'en 1780. — *Passim :* menus comptes de dépenses et recettes, pêle-mêle avec des extraits de liéves et des quittances.

GG. 28. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio et in-4°, 9 et 16 feuillets, papier.

1647. — Doctrinaires de Bellac. — Fondation du collège (1). — Rôle des souscriptions faites par les habitants de Bellac pour la fondation du collège des Doctrinaires, en vertu d'une délibération prise par les gens du Roi et les consuls de la ville, le 18 octobre 1647. Parmi les souscripteurs, qui sont au nombre de 240, figurent : Léonard Tournois, consul, 10 ll.; Martial Berger, médecin et consul, 3 ll.; Jean Bazeuge, consul, 2 ll.; Mᵉ François Fauconnier, lieutenant particulier, 7 ll.; Mᵉ François Audebert, premier président en l'élection, 10 ll.; Mᵉ François de la Coudre, lieutenant particulier, 10 ll.; Léonard Mallebay, avocat du Roi, 8 ll.; Simon Dupinoux, substitut, 5 ll.; Mᵉ François Bouchard, receveur des consignations, 10 ll.; Gabriel Charron, procureur, 3 ll.; Mᵉ Jacques Rivaud, avocat, 5 ll.; Mᵉ François de Mallevaud, docteur en médecine, 5 ll.; Joachim Charon, sieur de la Chaffre, écuyer et visénéchal de la province, 5 ll.; dᵉˡˡᵉ Anne Charon, veuve de Jean Audebert, sieur de Francourt, 5 ll.; Joseph Gallicher, sieur de Gouttepaignon, écuyer, 5 ll.; Antoine

(1). Cf. les articles D. 3 et 6 de l'*Inventaire des Arch. dép*ˡᵉˢ *de la Corrèze*, desquels il résulte que le collège des Doctrinaires de Brive était la maison-mère des Doctrinaires de Bellac.

Massoulard, greffier de la maison de ville, 3 ll.; Étienne Peyraud, m^e chirurgien, 3 ll.; Me François Massoulard, avocat, 20 sols; Me Augustin Tourraud, notaire royal, 30 sols; Me Gabriel de Montcheny, sergent royal, 20 sols; Me Jean de la Garde, sergent royal, 4 ll.; Me François Charraing, sergent royal, 10 sols; Me Joachim Pasquier, huissier, 15 sols; Joachim de Lagedamond, arquebusier, 20 sols; Jean et François de Lagedamond, pelletiers....; Jean Arbellot, sieur de Chenaumorte, 7 ll.; Me François Bernardeau, huissier, 10 sols; Me Pierre Claveau, curé de Peyrat, 5 ll.; Me Jean Gallichier, prieur de Laguzet et Vaqueur, 10 ll.; Me Jean des Pouges, élu en l'élection de Bellac, 3 ll.; Claude Guérin, m^e apothicaire, 30 sols; François et Gabriel Vergnaud, orfèvres, 5 ll.; Pierre Rivaud, mesureur de sel, 30 sols; Jean Degude, hôte du *Grand St-Jean*, 3 ll.; Me Léonard Vergnaud, notaire royal, 50 sols; Jean de Montcheny, « chamoisier », 20 sols; Joseph Papon, m^e apothicaire, 50 sols; Me Pierre Fayaud, notaire, 20 sols; Jean de Bridier, écuyer, 5 ll.; François de la Cousture-Renon, sieur de Moussac, écuyer, 5 ll.; Me François Lherbon, curé du Pont-Saint-Martin, 6 ll.; des drapiers, des corroyeurs, des cordonniers, des sargetiers, des tailleurs d'habits, des archers, etc.

GG. 29. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1648-1679. — Doctrinaires de Bellac. — Fondation du collège. — « Articles convenus entre les Révérends Pères de la Doctrine chrestienne et les consuls et habitans de la ville de Bellac pour l'establissement des dicts Pères et fondation d'un collège en icelle », 29 septembre 1648 (cf. ci-dessus le *Reg. des délibérations* de la municipalité, art. BB. 1, p. 212.)— Deux constitutions de rente en faveur du dit collège, faites : par Guy Feydeau, sieur de Charbonnières, conseiller et secrétaire de Son Altesse Royale, 25 ll.; — par d^{elle} Gallienne Rampion et François Fauconnier, sieur de Lage-Meillot, son frère, conseiller du Roi au siège de Bellac, 7 ll., 1648. — Acte des consuls de Bellac portant que M. Massoulard, greffier de la maison de ville, est chargé du rôle des rentes du dit collège, 1648. — Exploit du syndic des Doctrinaires contre les consuls de l'année 1650, aux fins d'obtenir l'emplacement promis par le précédent contrat pour l'érection du collège. Le dit exploit est rédigé « en la maison où de présent se fait l'exercice du dit collège, et où résident les religieux d'icelui ». — Requête des Doctrinaires adressée au lieutenant-général du siège de Bellac pour obtenir contre les consuls l'exécution du contrat de fondation, 1651. — Ordonnances de la Chambre des comptes portant enregistrement des lettres patentes qui autorisent la fondation des maisons de la Congrégation à Paris, Brive, Bellac, Villefranche, Lectoure, Gimont, Tudet (?), Nérac et Ladillac (?), 1658. — Requête des Doctrinaires à l'intendant de la Généralité de Limoges pour obtenir que les consuls de la présente année soient contraints à payer la rente promise par leurs prédécesseurs pour le soutien du collège, 1679. — Promesse d'une rente de 40 ll. à prendre sur les deniers d'octroi, faite par les consuls aux Doctrinaires, 1679.

GG. 30. (Liasse). — 15 pièces, papier.

1779-1788. — Doctrinaires de Bellac. — Rétablissement du collège. — Requête du procureur du Roi au siège de Bellac adressée à l'intendant de la Généralité pour obtenir le droit de convoquer une assemblée des habitants de Bellac aux fins de chercher les moyens de restaurer le collège des Doctrinaires, 1779. — Délibération d'une assemblée des habitants de Bellac avisant à la dite restauration, 1781. — Mémoire sur la question de savoir si les biens dont jouissent les doctrinaires de Bellac appartiennent à leur ordre ou à la ville, 1788. — Historique du collège, rédigé vers 1780, sur la demande du Conseil de ville, à ce qu'il semble. Aux faits que le présent inventaire met lui-même en lumière, l'historique ajoute les suivants : « Dans la suite, le Roi ayant privé le collège des 200 ll. à prendre tous les ans sur les deniers d'octroys, les prêtres de la Doctrine chrétienne ne donnèrent plus que deux régents, l'un pour la cinquième et quatrième et l'autre pour la troisième,...... Les facultés de la ville ne lui permettant point d'acquiescer à la demande [d'augmentation de rente] des Doctrinaires, ceux-ci interrompirent leurs exercices [en 1779] et ne laissèrent au collège qu'un prêtre pour acquitter des fondations dont étoit chargé ce collège et pour être en même de traiter avec les officiers municipaux lorsqu'ils voudroient songer au rétablissement du Collège. Il seroit difficile d'exprimer dans quelle triste situation se trouve la ville de Bellac depuis que le Collège n'est plus en exercice. On y voit plusieurs familles honnêtes réduites à ne pouvoir donner à leurs enfants aucune éducation. On y en voit d'autres un peu plus aisées ou peut-être plus entreprenantes se gêner

extrêmement pour envoyer dans des collèges lointains leurs enfants dont l'éducation leur est chère. Le collège de Bellac est le seul qui se trouve dans la province de la [basse]-Marche (1) et il se trouve fort éloigné des collèges des autres provinces. La ville de Bellac est entourée de plusieurs villes très peuplées, comme le Dorat, St-Junien, Confolens, etc., etc. Quoique le collège n'ait eu en tout temps qu'un petit nombre de régens, il a été d'une grande utilité non-seulement à la ville de Bellac, mais encore à toutes les villes voisines. Sans le secours de ce collège, difficilement auroit-on trouvé assez de sujets instruits pour remplir les emplois dans les sénéchaussées de Bellac et du Dorat, dans la maîtrise des Eaux et forêts. Difficilement encore se seroit-il formé assez de jeunes gens dans l'état ecclésiastique », etc. (Cf. ci-dessus le *Registre des délibérations* de la municipalité BB. 1, p. 214, 216 et ss.)

GG. 31. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1783-1788. — Doctrinaires de Bellac. — Rétablissement du Collège. — Lettres de l'intendant de la Généralité aux officiers municipaux de Bellac, touchant le rétablissement projeté du collège des Doctrinaires.

GG. 32. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1784-1788. — Doctrinaires de Bellac. — Rétablissement du collège. — Deux exemplaires d'une délibération du Conseil de la province de Toulouse, en faveur du rétablissement du collège de Bellac : «... Nous nous sommes engagés à reprendre dans notre maison du dit Bellac les fonctions de l'enseignement public que l'insuffisance de notre dotation nous avoit forcés de suspendre depuis plusieurs années, et nous promettons de fournir à cet effet un prêtre et trois régens, dont le premier enseignera la rhétorique, s'il y a des écoliers pour cette classe, et ce à commencer au mois de novembre 1785, aux conditions suivantes : 1° la ville et communauté de Bellac pourvoiront à la reconstruction des classes et aux réparations nécessaires ou convenables dans l'intérieur de notre maison, soit pour le logement ou ameublement particulier des maîtres, soit pour nos usages et exercices communs. La dite ville fournira pour cet objet de ses propres fonds la somme de 4000 ll., et comme cette somme seroit insuffisante, elle se chargera de faire lever et d'employer aux mêmes fins les arrérages des rentes qui nous étoient dues par divers particuliers avant la création des exercices classiques; 2° la ditte ville et communauté payera annuellement aux administrateurs du collège pour l'entretien et la subsistance des maîtres, en premier lieu 342 ll. qu'elle lèvera sur divers particuliers dont on lui remettra les noms et les contrats d'obligation. En second lieu, elle payera aux dits administrateurs 1500 ll. qui seront prélevées tous les ans sur la capitation, selon l'avis de M. l'intendant de Limoges; et du montant de ces deux sommes la moitié en sera comptée à la Toussaint et l'autre moitié à Pâques; 3° pour suppléer à la modicité de cette dotation, il sera permis de suivre dans le collège de Bellac l'usage de quelques collèges voisins, et tout écolier qui ne sera point de la parroisse du dit Bellac sera tenu de payer 24 ll. pour avoir le droit de profiter de l'instruction publique. Délibéré à Toulouse, etc... » — Dix lettres des visiteurs provinciaux de la Congrégation relatives au rétablissement projeté du collège de Bellac. 1784-1788.

(1) Le collège du Dorat fut fondé en 1781. C'est ce qui permet de fixer à 1780 au plus tôt la rédaction du présent mémoire.

GG. 33. (Registre). — In-8°, 127 feuillets, papier.

1648-1765. — Doctrinaires de Bellac. — « Livre contenant les actes capitulaires, délibérations, élections, nominations, aggrégations, décès, etc., du collège de Bellac des Pères de la congrégation de la Doctrine chrétienne. » — F° 1 r°. « *In nomine sanctissimæ Trinitatis, beatissimæ Virginis, beati Coesaris patris nostri et omnium sanctorum, sciant omnes præsentes pariter et futuri, anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo octavo, populum Bellacensem annuente illustrissimo domino Francisco* de la Fayette, *Lemovicensi episcopo, clericos regulares congregationis Doctrinæ christianæ in urbem suam advocasse et sex collegii nostri Brivensis religiosos mense augusto anni præfati in pervigiliam beati Augustini patris nostri Bellacum ingressos pro collegii conventualis fundatione, peractisque sanctæ missionis officiis per mensem, tandem dominos consules nomine civitatis, ardentibus totius populi votis, nobiscum pro susceptione et institutione collegii nostri transepisse, die undecimo octobris anni præfati, contractu retento a domino Jacobo* Rivaud, *notario regio publico, et*

immediate admodum reverendum Patrem provincialem nostrum Sebastianum Lère, *collegii istius primum superiorem, instituisse reverendum Patrem Martialem* Valière, *ut subsequentium tenore patet. Primum capitulum collegii Bellacensis congregationis Doctrinæ christianæ : Anno Domini.... die 3 novembris R. P. Martialis* Valière, *primus superior collegii Bellacensis...... ad sonum campanæ rite et canonice juxta ordinis consuetudinem primum capitulum conventuale convocavit et, persolutis Deo optimo maximo precibus, literas pro regimine domus sibi ab admodum R. Provinciali datas exibuit tenore sequenti : Sebastianus* Lère, *prepositus provincialis in provincia Tholosana congregationis Doctrinæ christianæ reverendo Patri Martiali* Valière, *sacerdoti professo ordinis nostri, salutem in Domino. Cum nobis sufficienter de tua virtute et doctrina constet, te superioris loco in collegio nostro Bellacensi constituimus et a nobis ad hoc munus* (?) *electum pro interim declaramus, donec aliter a superioribus provideatur, præcipimusque et mandamus omnibus in dicto collegio religiosis nostris degentibus ut tibi in omnibus subsint et obediant et tecum, quantum nova domus pati peterit, regulariter vivant et tantum in extrema necessitate soli domo exeant; et ultra R. Patrem Oliverium* Revellat, *dicti collegii conventualem, præfectum sub tua obedientia constituimus pro gymnasio. Bellaci undecimo octobris 1648, sub signo et sigillo nostris.* Lere, *provincialis qui supra.* Paumoule, *pro secretario.* » — Suit le procès-verbal de l'élection d'Olivier Revellat et d'Étienne Paumoule, pour scrutateurs; d'Étienne Paumoule, pour secrétaire du chapitre; d'Étienne Paumoule, pour procureur, autrement dit syndic. — « *Tandem dictus R. P. Martialis* Valière, *annuente admodum R. P. provinciali præfato, ecclesiam futuram istius collegii totamque domum titulo sancti Martialis, episcopi Lemovicensis, insignari postulavit, et capitulares omnes communi consensu, capitulo capitulante, Deo optimo maximo et beatæ Virgini Mariæ in honorem sancti Martialis collegium et ecclesiam dedicarunt, gratiarum actione reddita......* » — F° 2 v°. Premier renouvellement de l'office de secrétaire (21 oct. 1649). — *Ibid.* Délibération du chapitre du collège concluant à « envoyer le frère Arnaud Millet aux ordres pour la messe, » sur la demande faite par le P. Provincial. — F° 3 r°. Délibération concluant à mettre 800 ll. en rente constituée. — V° Insinuation d'une lettre du P. Provincial informant le collège de Bellac que le P. Martial Valière a été élu recteur par le chapitre provincial tenu à Toulouse le 15 sept. 1650. — F° 4 r°. Réception de Georges Poussin, natif de Magnac, « en habit de frère lay. » — *Ibid.* Délibération tronquée, où il est question de l'achat d'un ostensoir. — V°. Insinuation d'une lettre du P. Général relative à la confirmation de l'élection du P. Sébastien Lère comme Provincial de la province. — *Ibid.* Délibération tronquée où il est question de retirer la somme de 800 ll., mise en rente constituée, et d'acheter certaines terres pour la construction du collège. — F° 5 r°. Renouvellement des offices de secrétaire-syndic et auditeur des comptes. — *Ibid.* Élection du P. Paumoule, pour vice-recteur, à l'occasion du départ du recteur allant prêcher l'Avent à Magnac. — *Ibid.* Délibération tronquée où il est question de deux legs faits au collège. — V°. Renouvellement de l'office de secrétaire et d'auditeur des comptes. — Mention d'un legs de 3 ll. de rente fait par Pierre Parot, de Bellac. — F° 7 r°. Insinuation d'une lettre du chapitre provincial de Toulouse, annonçant l'élection du P. Antoine Solignac pour Provincial. — V°. Élection du P. Paumoule comme syndic (18 avril 1654) et comme vice-recteur (1er août 1654). — *Ibid.* Renouvellement des offices de vice-recteur, syndic, auditeurs des comptes et admoniteur. — F° 8 r°. Fondation de six messes par dame Anne Mondot, sœur de M. Joachim Mondot, sieur de la Grange. — *Ibid.* Renouvellement des offices. — *Ibid.* Délibération concluant à acheter deux paires de bœufs « pour la bastisse ». — *Ibid.* Réception d'un valet sous condition de l'avertir « qu'on auroit droit de le renvoyer s'il ne se comportoit pas comme il fault, en telle sorte qu'il fust incorrigible. » — V°. Réception de trois écoliers comme novices. — *Ibid.* Consentement par le chapitre du collège « à une fondation de vespres, certains jours de l'année, que M. de Virat vouloit faire. » — *Ibid.* « Extrait du livre des actes du définitoire général de la congrégation de la Doctrine chrétienne, inséré dans ce livre par l'ordre de N. T. R. P. Général Beaudoin Debrus, » touchant l'opportunité de proroger la date de convocation des chapitres provinciaux, jusqu'à l'arrivée du bref apostolique réglant définitivement les affaires de la congrégation et retardé « à cause de quelque bruit de peste. » — V°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Insinuations: d'une lettre fixant au 20 mars 1657 la convocation à Toulouse d'un chapitre provincial; — f° 10 r°, d'une lettre du P. Provincial annonçant l'élection du P. Martial Valière pour recteur du collège par le

chapitre provincial; — v°, d'une lettre fixant au 30 juin 1657 la convocation à Avignon d'un chapitre général « *de mandato eminentissimi domini*, *domini mei cardinalis Grimaldi*, *Aquensis archiepiscopi*, *in hac parte a sancta sede apostolica delegati* » ; — *ibid.*, d'une lettre du P. Général annonçant l'élection du P. Vincent pour visiteur général dans la province de Toulouse; — f° 12 r°, d'une lettre du P. Général annonçant l'élection du P. Martial Valière pour recteur du collège. — V°. Renouvellement des offices. — F° 13 r°. Donation de biens faite au collège par les dames Catherine et Madeleine Buisson. — V°. Mention d'une fondation de 7 messes faite par feu d^elle^ Galliène Rempion, représentée par François Fauconnier, lieutenant particulier, son exécuteur testamentaire. — *Ibid.* Renouvellement des offices. — F° 14 r°. Mention de la visite du P. Provincial apportant un bref apostolique relatif à « l'estat de la congrégation » et fixant au 2 juin 1659 le commencement « de la probation ou noviciat. » — *Ibid.* Renouvellement des offices. — V°. Insinuations : d'une lettre fixant au 1er mai 1660 la convocation à Avignon d'un chapitre général de la congrégation; — f° 15 r°. d'une lettre du P. Général annonçant l'élection du P. Champsaud comme recteur du collège. — V°. Délibérations concluant: à négocier un emprunt pour aider à l'achèvement des constructions; à acheter un cheval pour l'usage du P. recteur; à recevoir comme père lai certain homme proposé par le recteur et destiné à garder la vigne. — F° 16 v° et suivants. Professions : de François Dorat; de Jean-Pierre Colomet, de Pierre Artoux et de Jean-Paul Vignat. — F° 18 v°. Insinuations : d'une lettre du P. Général annonçant l'élection du P. Vincens comme Provincial; — du même concernant les « moyens d'advancer la congrégation tant au spirituel qu'au temporel. » Il prescrit la remise au P. Provincial d'états de situation détaillés dont le cadre est indiqué. — F° 19 r°. Révocation temporaire par la dame Anne Mondot, « de présant hospitallière dans l'hostel-Dieu de cette ville de Bellac, » de la fondation de six messes par elle faite, la dite fondation ne devant sortir son plein effet qu'après le décès de la donatrice. — V° Renouvellement des offices. — *Ibid.* Fondation de deux messes par dame Anne Barassat. — F° 20 r°. Legs de 100 ll. fait à l'église St-Joseph des PP. Doctrinaires par « un certain gentilhomme gascon, cavalier, en garnison à Bellac, nommé Jean Castanet, estant au lict de la mort...... pour avoir une messe à perpétuité la veille de la Nativité de la Ste Vierge. » — *Ibid.* Insinuations : d'une lettre du P. Général de la congrégation demandant l'envoi des suffrages du chapitre de Bellac pour l'élection d'un recteur; — v°. d'une lettre du même annonçant l'élection du P. Lobignes *alias* Lobinhes pour recteur du collège. — F° 21 r°. Renouvellement des offices entre lesquels figure celui de clavier. — Réception d'un novice. — *Ibid.* Fondation de deux messes par Jeanne Mareschal. — V°. Réception d'un novice. — F° 22 r°. Réception d'un novice. — *Ibid.* et v°. Profession de Jean Lajugie et Pierre Floret. — V°. Fondation de 10 messes par M. de Pontcharaud, procureur du Roi à Bellac. — F° 23 r°. Délibération autorisant le P. recteur à emprunter 1000 ll. « pour achever le corps de logis qui restoit à faire. » En marge : « Je n'ay pas emprunté la ditte somme y ayant pourveu d'ailleurs. » Signé : LOBINHES. — *Ibid.* Insinuation d'une lettre du P. Général annonçant l'élection du P. Casenage comme Provincial. V°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Réception de « quatre jeunes hommes pour estre envoyez au noviciat de Tolose...... tous quatre escholiers en réthorique (*sic*). » — *Ibid.* Profession du frère Pauliac. — F° 24 r°. « A la plus grande gloire de Dieu et à l'heureuse mémoire du R. P. Lobignes, recteur du présent collège de Bellac. Le 8e jour de novembre de l'année 1664, le R. P. Lobignes, recteur du présent Collège fit par la permission de Mgr. l'Evesque de Limoges la bénédiction de la nouvelle église avec toutes les cérémonies, le seneschal y estant en corps, en robbe longue, et tous les escoliers du collège en procession et un grand concours de peuple. Il transporta ensuitte le très Saint Sacrement, MM. les consuls portant le pavillon. Le lendemain, le St Sacrement fut exposé à l'ouverture de la nouvelle église qui se rencontra un dimanche de l'ange (?) avec la prédication que le R. P. Hugues Beynette fit, et avec la bénédiction à l'ordinaire; et le dit R. P. recteur dit la première messe solennelle avec diacre et sous-diacre et maistre des cérémonies, en actions de grâces de ce que, par une espèce de miracle et une protection toute particulière de la Providence en un temps très misérable et dans un grand accablement du peuple, il avoit heureusement par ses soins continuels et ses travaux infatigables depuis le 24e mars de la mesme année qu'il avoit mis la première pierre au bastiment, achevé la massonne, fait toute la charpante et les planches, boysé la tribune et la gallerie, fait la balustrade, garny seize croisées, faict rougir et vittrer les basses le sep-

tiesme novembre, et le tout sans avoir emprunté aucune somme, quoiqu'il eut la permission du T. R. P. Provincial et de son chapitre d'emprunter jusques à 2000 ll. » — *Ibid.* Renouvellement des offices. — V°. Réception de deux novices. — F° 25 r°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Fondation de deux messes par M. de Mallevaud et Charlotte Tardy, sa femme. — V°. Mentions : d'un prêt de 100 ll. fait au sieur Papon, boucher; — et de la vente faite à M. Négrier d'une maison donnée par les d^elles de Buisson, estimée 1200 ll. — *Ibid.* Prise d'habit. — — *Ibid.* (Juillet 1666.) Procès-verbal de la visite faite au collège de Bellac par le T. R. P. Claude Verger, « commissaire général pour la visite des maisons de la province de Toulouse. » Toutes choses sont reconnues par lui « estre tenues avec respect, honneur et bienséance. » Copie de ses lettres de commission. — F° 26 v°. Insinuations : d'une lettre du P. Général fixant au mois de septembre 1666 la convocation à Avignon d'un chapitre général; — v°. d'une lettre du P. Provincial fixant au mois de septembre la convocation à Castelnaudary (*Castronovarrensi*) d'un chapitre provincial; — f° 28 r°. d'une lettre du même conférant au P. Étienne Paulmole l'office de vice-recteur du collège de Bellac. « Le R. P. Beynette fait vice-recteur par le chapitre conventuel de cette maison ne voulut point entendre la lecture des dittes lettres, disant qu'elles estoient nulles. Le secrétaire respectant et honorant beaucoup plus les ordres de son Provincial en fist la lecture, dont la teneur est telle »; — *ibid.* 1666, d'une lettre du P. Général annonçant l'élection du P. Jean-François Deexe pour recteur du Collège de Bellac. — V°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Réception de novices. — F° 29 r°. Insinuation d'une lettre du P. Général annonçant l'élection de P. Jean Vincens pour Provincial. — F° 30 r°. Profession de Martial Géraud. — V°. Renouvellement des offices. — Procès-verbal de la visite faite au collège de Bellac par le R. P. François Aujas, supérieur général de la Congrégation. « Il conclut sa visite par la bénédiction et par les règlements suivants : *Primo*, qu'on ne pourra point dispenser de lire durant les repas tant au disner qu'au souper, commençant par la Sainte Escriture et ensuite un chapitre d'un casuiste et puis par quelque livre spirituel jusques à la fin de table et ensuite le martyrologe. Et au sousper aprez la lecture de la Sainte Escriture on lira un chapitre de notre cérémonial et finira comme au disner par la lecture d'un livre spirituel. (En interligne de la main du P. Aujas) : on mettra deux cierges ou torches pour l'eslévation du St-Sacrement, les dimanches et festes, et un seul pour les jours ouvrables. On ne laissera en aucun temps l'oraison mentale du soir, soubs prétexte des litanies ou de l'examen qu'on fait les dimanches et festes de nostre église, mais on ordonne qu'on faira dire les litanies plus briesvement et que, selon la saison, le P. recteur pourra avancer ou reculer l'heure de l'oraison mentale. François Aujas, supérieur général que dessus ; 2° On prendra toujours le vendredi au disner pour faire lire les constitutions et ce sera toujours un frère clerc qui les lira, sans qu'on puisse ce jour là subroger aucun pensionnaire ; 3° Il est défendu trez expressement soubz quelque prétexte que ce soit d'altérer la règle qui ordonne de jeusner et de s'abstenir de manger de la viande le lundi et mardi-gras, ni qu'on laisse aucun estranger durant ces deux jours dans le collège qu'avec les viandes dont uzera la communauté ; 4° Il est ordonné de ne point faire des banquets dans le collège et de ne point traiter les estrangers sans une trez grande nécessité; et lorsqu'on y seroit obligé ou par quelque bienséance ou autrement, on désire que cella soit frugalement et avec très grande médiocrité ; 5° [Fixation du lever à 4 h. du matin] ; 6° On prendra régulièrement un jour chasque moys, pour vacquer à la recollection, et le P. recteur aura un soin exact de faire les exercices spirituels et de choisir un temps propre pour les faire faire à tous ceux de sa communauté ; 7° On deffend trez expressement au P. recteur, que les femmes ou filles viennent prendre et puiser de l'eau dans notre puits, et à cet effect, il faira tenir exactement la porte de la barrière fermée à clef, et donnera ordre au portier de ne point ouvrir qu'aux seuls hommes ou garçons pour cet effect ; 8° Le P. recteur tiendra la main afin que personne n'introduise les escholiers ni séculiers dans les chambres, moins encore dans la cuisine ou réfectoire ; que si on doit traiter avec le boucher ou autre, que ce soit dans la galerie qui est derrière le réfectoire, et à costé de la cuisine. 9° [Construction d'une armoire, pour serrer les ornements d'église]. — V° Règlement de la dette du collège vis-à-vis de Catherine Claveau. — F° 32 r° Renouvellement des offices. — *Ibid.* Mention de la visite faite au collège de Bellac, par le P. Vincent, Provincial. — *Ibid.* Insinuations : de la lettre du P. Provincial fixant au mois d'octobre la convocation, à St-Romain, d'un chapitre provincial ; — v° de la lettre du P. Général annoncant l'élection

du P. Jean Laforgue pour recteur du collège de Bellac (1669). — F° 33 r°. Prise d'habit. — *Ibid.* Renouvellement des offices, 1669, 1670 et 1671. — V°. Condamnation par le Provincial du frère Polverel, régent de troisième, qui avait accusé faussement trois prêtres de la communauté de l'avoir battu. — *Ibid.* « Ce jourd'huy feste de Ste-Anne 1672, sur les 3 à 4 heures du soir d'un mardy, le R. P. Jean Laforge, recteur du présent collège de Bellac, fut appellé de ceste vie en l'autre. Il estoit natif de Lectoure, homme de grande piété et d'honneste sçavoir. Il avoit été père-maistre des novices à St-Rome *alias* St-Romain, durant le trienne du R. P. Jean Artoux. Il s'alita le 10 du moys de juillet, jour du second dimanche, après la bénédiction du St-Sacrement, ayant demeuré toute la matinée au confessionnal à cause de la dévotion de l'ange-gardien, et mourut enfin à l'entrée du 17e de sa maladie. C'estoit une fièvre chaude qui le fit paroistre tout couvert de pourpre, noir, rouge et violet, sans qu'il fut jamais secouru de la nature. Il fut universellement regretté de toute la ville, et M. le curé avec la plus part de MM. les ecclésiastiques eurent la bonté de venir faire la cérémonie de son enterrement. Il fut mis dans le balustre de l'ange-gardien, du costé de l'Evangile, tout joignant la muraille; une partie du cercueil est au-dessous du marchepied de l'autel. ANTHEAUME, secrétaire et supérieur du dit Collège, en qualité de plus ancien. » — F° 34 r°. Insinuations : d'une lettre du P. Général, fixant au mois d'octobre 1673 la convocation à Gimont, d'un chapitre provincial; — f° 38 r°. d'une lettre du P. Provincial, confirmant l'élection faite par le chapitre provincial du P. Jean Lacouture, pour recteur du collège de Bellac; — *ibid.* d'une lettre du Roi au P. Général de la Doctrine chrétienne, « sur l'advis qui nous a esté donné, que vous deviez faire imprimer quelques ouvrages posthumes de feu sieur Godeau, évesque de Vence, qu'il a laissez à votre congrégation par son testament, nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous mandons et ordonnons d'empescher que ces ouvrages soient imprimez, soit dedans soit dehors nostre royaume, qu'ils n'ayent esté approuvez par les docteurs par nous nommez, et de faire savoir à toutes les maisons et aux particuliers de vostre congrégation nos intentions sur ce sujet, affin qu'ils nous envoyent incessamment tous les originaux et copies des dits ouvrages que vous remettrez ensuitte entre les mains du sieur archevesque de Paris, pour nous en informer. Et ayant appris que nonobstant tous les soins etc..... » — V°. Renouvellement des offices. — F° 36 r°. Réception d'un novice. — (Les insinuations de lettres fixant la date des chapitres généraux et provinciaux de la congrégation, ou bien annonçant l'élection d'un supérieur, seront mentionnées désormais sous la forme suivante) : f° 36 r°. Chapitre provincial à Lesquille, septembre 1675. — V°. Le P. Joseph Barthé est élu recteur du collège. — F° 37 r°, Réception d'un novice. — *Ibid.* Le P. Milhet est élu Provincial. — V° et suivants. Professions : de Bernard Richard ; — de Jean Regot ; — de Pierre Grandchamp. — F° 38 v°. Renouvellement des offices. — F° 39 r°. Communication faite par le P. Provincial de la mise en jugement du frère René Fauretz, profès de la maison de Bellac, « sur les extraordinaires déportements » dont il est accusé, « pour y estre convaincu des crimes scandaleux, dont il a deshonnoré notre habit et sa profession ». — V° Chapitre provincial fixé à Lesquille, septembre 1678. — F° 40 r°. Le P. Jacques Delacasse, est élu recteur du collège. — *Ibid.* Renouvellement des offices. — V°. Le P. Antoine Pary est élu Provincial. — *Ibid.* « Ce jourd'hui 12 novembre 1679, sur les 9 heures du matin, le R. P. Jacques Delcasse, recteur du présent collège de Bellac, fut appellé de cette vie dans l'autre. Il estoit natif de Limoux, ville du Languedoc et du diocèse de Narbonne, âgé de 41 ans, admirable dans sa conduitte, très exact dans l'observation de la règle, fort esclairé dans les affaires, preschant avec bocoup (*sic*) de lumière et d'énergie, ayant enseigné plusieurs années les classes de grammaire, des humanitez, de rhétorique et de philosophie avec beaucoup d'applaudissement dans nostre collège de Villefranche, et s'estant enfin, par ses rares qualitez, acquis l'estime et l'affection non seullement de toutte sa communauté, mais encore de toutte la ville, qui luy en donna bien des marques durant sa maladie et apprès sa mort, puisqu'il fut visitté durant les deux mois de sa fièvre quarte et double-quarte de tout ce qu'il y a d'honnestes gens en ville, et qu'apprès sa mort ils assistèrent à sa sépulture et tesmoignèrent par leurs larmes que cette perte ne leur estoit moins sensible qu'à nous qui estions dans la dernière désolation. M. Mathieu Moulinier, curé de cette ville, avec touts MM. les prestres eurent la bonté de se venir offrir pour faire la cérémonie de son enterrement, ce que nous acceptâmes d'autant plus volontiers que nous n'estions pas en état de nous en acquiter à cause de notre grande affliction. Il fut mis dans le balustre de l'ange-gardien, du costé de l'Epitre, dans la largeur du

pillier de l'arceau jusques à la porte de la sacristie. Dieu luy fasse paix et m'accorde la grâce de bien mourir, comme il a fait, muny de touts les sacrements de l'Église et bien repentant de mes pechez. MARTIAL GALLICHER, prestre doctrinaire et secrétaire du Collège de Bellac. » — F° 41 r°. Le P. Puberty est élu recteur du dit collège (1678 ?). — *Ibid.* Renouvellement des offices. — *Ibid.* Consentement du chapitre à la proposition du recteur « de faire un vœu à S. Joseph d'employer 100 écus pour son tableau et quelque autre ornement le plus nécessaire à sa chapelle, si l'affaire qu'il [le recteur] avoit entreprise touchant le paiement des étapes que la ville nous a cédées pouvait réussir. » — V°. Réception des novices. — *Ibid.* Chapitre provincial fixé à Moissac, septembre 1681. — F° 42 r°. Le P. Thérondel est élu recteur du collège de Bellac, 1681. — *Ibid.* Délibération concluant à céder à M° Clochard, boucher, moyennant la rente annuelle de 10 ll. un banc-boucher (banc charnier) sis à la halle et donné jadis au collège par François Papon. — *Ibid.* Renouvellement des offices. — V°. Le P. Michel Ravel est élu provincial. — F° 43 r°. Délibération concluant à faire annuller, par lettres royaux, divers contrats d'échange et de vente conclus autrefois par le recteur sans l'assentiment et au préjudice du chapitre pour les domaines de Mas-des-Basses et des Éguirandes. — V°. Renouvellement des offices. Celui de syndic est dédoublé en syndic des affaires économiques et syndic des affaires contentieuses. — F. 44 r°. Délibération relative au procès soutenu par le collège contre MM. Vincent et Jean Boulet, père et fils, touchant l'échange de quelques domaines. — V°. Renouvellement des offices. — F° 45 r°. Insinuation d'une lettre-décret du P. Général : « Lorsque nous eûmes l'honneur de rendre au Roy nos humbles respects, le 29 du mois passé, accompagnez du R. P. Provincial de la province de Paris et de nos officiers majeurs, S. M. ayant eu la bonté de nous témoigner son extrême aversion pour toute sorte de nouveautez en matière de doctrine, et de nous recommander très expressément de n'en souffrir aucune dans nostre congrégation, nous asseurant à cet effet de sa royale protection, nous crûmes qu'il suffisoit d'en écrire dans les provinces et de faire à ceux qui en étoient les chefs la même recommandation que le Roy nous avoit faite. Mais quelques avis qui nous sont venus de la Cour depuis ce temps là nous ont fait connoître que ce n'étoit pas assez d'un simple avertissement et que pour ne manquer pas aux bonnes intentions de S. M. et pour prévenir le mal qui pourroit arriver à la congrégation par les sujets que les particuliers pourroient donner au Roy de se plaindre de nous, il estoit nécessaire d'employer la puissance et l'authorité que la congrégation nous a données pour défendre de cette sorte de nouveautez. A ces causes, nous, de l'avis et consentement de nostre définitoire avons fait et faisons très expresses inhibitions et deffences en vertu de sainte obéissance à tous les Pères et Frères de nostre congrégation, de quelque qualité qu'ils soient et quelque rang qu'ils y puissent tenir, de prêcher, d'enseigner, avancer ou soutenir en quelque manière que ce soit privément ou en public, de vive voix ou par écrit, quelque nouvelle proposition que ce soit en matière de doctrine et contre ce qui est communément recu et approuvé dans l'Église, sous peine, etc. Fait à Paris dans nostre définitoire tenu et assemblé le 23 décembre 1683 en nostre maison de St-Charles. » — F° 46 r°. Insinuation d'une lettre de cachet du Roi adressée au P. Général de la Congrégation : « Après les soins que vous avez pris, suivant les ordres que nous vous avons souvent donnez et reitérez tout récemment, de vous opposer aux troubles qui s'étoient élevez depuis quelque tems dans vostre congrégation, et les ordonnances que vous avez rendues pour cet effect, par les avis de nostre cousin l'archevesque de Paris, il y avoit lieu de croire que vous y rétabliriez entièrement la tranquillité. Mais comme nous avons été informez qu'il s'y trouve encore quelques esprits inquiets qui veulent rendre inutiles nos bonnes intentions et les vôtres, soit par des engagements et des opinions suspectes ou condamnées, soit par désobéissance aux volontez de leurs supérieurs, voulant prévenir les suites d'une conduite si dangereuse, nous vous faisons cette lettre pour vous mander et ordonner de vous employer avec vigueur pour les ramener à leur devoir, même, s'il est nécessaire, de les éloigner en telles maisons de vostre congrégation que vous estimerez à propos, et en cas de résistance de leur part, nous en informer incessament........ Donné à Versailles, le 23 juin 1684. » — V°. Insinuations : d'une lettre de M. de Châteauneuf, secrétaire d'État, au P. Général pour l'informer des volontés du Roi ; — d'une lettre du P. Général aux supérieurs provinciaux et locaux de la congrégation, pour leur transmettre les dittes volontés. — V° Chapitre provincial fixé en la maison de St-Rome [*alias* St-Romain] à Toulouse, septembre 1684 ; — F° 47 r°. Élection par le chapitre de Bellac d'un « discret » pour assister au chapitre provincial de Toulouse. Le scrutin est fermé après deux balottages sans résultat. — *Ibid.* Le P. Pierre Fava-

rel est élu recteur du collège de Bellac. — V°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Délibération concluant à l'extinction de diverses rentes constituées en faveur de M. Meilhaud, procureur, et de M. Louis Joubert. — F° 48 r°. Le P. François Giraud est élu Provincial. — *Ibid.* Procès-verbal de la visite faite au collège de Bellac par le P. François Giraud (1685), lequel prescrit : 1° : de dorer le ciboire, d' « accomoder le petit vase des saintes huiles des infirmes, » et de placer dans la sacristie une liste indicative des cas réservés ; 2° de ne plus exposer le St-Sacrement dans la chapelle du collège, le second dimanche de chaque mois, sans un bref spécial ; 3° de faire chaque premier vendredi, durant le repas commun « lecture des ordonnances concernant les mœurs des derniers chapitres provincial et général. » Il est dit : 1° que les messes de fondation, célébrées dans la chapelle du collège, montent au nombre de 361, dont les titres sont soigneusement enregistrés sur un cahier spécial; 2° que la rente fixée ou casuelle du dit collège s'élève à la somme de 1555 ll., savoir : 200 ll. payées par la ville et 500 ll. par plusieurs particuliers ; 200 ll. provenant de la métairie de Lenclos ; 155 ll. du revenu des messes de fondation, et le reste de la rétribution des messes quotidiennes. La dette active du dit collège monte à 830 ll. et la dette passive à 7.078 ll. « Sur les plaintes qui nous auroient été présentées contenant que des personnes du sexe entrent avec beaucoup de liberté et même avec scandale dans l'intérieur de la maison et notamment dons le jardin, non obstant la deffense sous peine d'excommunication qui en auroit été faicte par le bref de N. S. P. le Pape Alexandre VII ; que plusieurs gardoient leur linge en particulier, ce qui tendoit entièrement à détruire l'esprit de pauvreté et à introduire la propriété dans nos maisons ; que plusieurs aussi cherchoient d'une manière sordide parmi les estrangers et se faisoient donner de l'argent pour acheter des choses entièrement empeschés, ce qui tendoit aussi entièrement à détruire l'esprit de pauvreté ; qu'on alloit manger et faire collation dans des maisons séculières d'une manière même qui donnoit occasion d'enfreindre les règles de la modestie et de la tempérance chrétienne, et qu'enfin on auroit négligé les conférences sur les cas de conscience : pour remédier à tous ces maux et rétablir le bon ordre et la discipline autant qu'il est en nous, nous défendons sous peine de désobéissance, etc. » Le P. Géraud visite ensuite les trois classes du collège et conseille de les transporter dans un local plus commode que l'on construirait à cet effet. Il prescrit également au P. recteur de tenir « un livre où il marquera exactement chaque année le nom de tous les écholiers, selon leur rang de classe, et où il sera aussi marqué les jours auxquels le collège doit vaquer. » Il constate que les livres « sont dispersés dans les chambres à l'usage d'un chacun, n'y ayant point encore proprement de bibliothèque. » — F° 50 r°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Procès-verbal sommaire d'une nouvelle visite au collège de Bellac par le P. François Géraud (1686) ; — et d'une visite par le même à la cure de Voulrys (Vaulry), desservie par le P. de Lachastre, profès de la congrégation. Il prescrit de réunir les revenus de la dite cure au collège de Bellac, pour que la régie en soit faite par le P. recteur, à charge par le collège de servir au P. de Lachastre une pension annuelle de 200 ll. ; de lui délaisser, outre le casuel de la cure, la jouissance de deux prés et de quelques vignes en dépendant ; de payer le don gratuit et la pension de 120 ll. que M. Deschamps, ancien curé de Vaulry, s'est réservée sur la dite cure, et de contribuer à la décoration et aux réparations de l'église et de la cure. Le P. de Lachastre, placé sous la juridiction du recteur du collège, sera tenu « de payer les décimes, nourrir et entretenir un clerc avec un valet et leur payer les gages convenables », et en outre « de se transporter une fois chaque quinze jours dans le dit collège pour recevoir la correction et les avis salutaires qu'il plaira au dit P. recteur de luy donner ». Invitation lui est faite par le P. visiteur de s'appliquer exactement aux divers devoirs de son ministère, énumérés tout au long. — F° 51 r°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Procès-verbal très sommaire d'une nouvelle visite faite au collège de Bellac par le P. Géraud (1687). — V°. Chapitre provincial fixé à Lesquille, septembre 1687. — *Ibid.* Élection d'un « discret » pour assister au susdit chapitre. — F° 52 r°. Le chapitre du collège élit le P. Pierre Rivière pour vice-recteur à la place du P. Gallicher élu « discret ». — *Ibid.* Le P. Pierre Favarel est élu pour recteur du collège de Bellac (1687). — V°. Renouvellement des offices. — *Ibid.* Le P. Barthélemy Lhospital est élu Provincial. — F° 53 r°. Chapitre général fixé à Paris, juin 1688. — *Ibid.* Le P. Antoine Pari est élu Provincial. — F° 54 r°. Renouvellement des offices. — V°. Chapitre général fixé à Paris, juillet 1689. — *Ibid.* Réception de novice. — V°. Prise d'habit. — *Ibid.* Renouvellement des offices. — Réception de novices. — Chapitre provincial fixé à Toulouse, septembre, 1689. — F° 56 r°. Élection d'un « discret » pour assister au prochain chapitre provincial — Le P. Galli-

cher est élu recteur du collège de Bellac (1689). — Insinuation d'une lettre du P. Général : « Sur les avis que nous avons receus de la Cour qu'il étoit de notre obligation de faire une exacte perquisition des autheurs d'un libelle diffamatoire qui a été fait contre un supérieur d'une de nos principales maisons et contre une personne de la première qualité et qu'on a envoyé en quelques-unes de nos maisons et à plusieurs personnes, ce qui a rendu cette diffamation publique et a donné quelque soupçon que quelqu'un de la Congrégation pourroit bien y avoir coopéré... de l'avis de notre Conseil nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes à tous les supérieurs de nos dittes maisons d'assembler chacun sa communauté....... et de commander à tous leurs inférieurs de notre part, en vertu de sainte obéissance, qu'ils aient à nous révéler, moyennant le secret, ce qu'ils savent de cette affaire et de nous envoyer incessamment leurs dépositions, afin que nous en rendions le conte (*sic*) fidelle que nous devons à qui il appartiendra et que nous punissions exemplairement les coupables s'ils sont découverts....... Fait à Toulouze ce 1 septembre (?) 1690 ». — V°. Le P. Nicolas Cazeneuve est élu Provincial. — F° 57 r°. Délibération concluant à aliéner partie du principal des rentes du collège, aux fins d'acquitter les sommes auxquelles il a été taxé pour droits d'amortissement et de nouveaux acquêts. Entre autres rentes à aliéner, on mentionne celles qui proviennent de feu Léonard Micheau, ancien curé de Blond, et de Guy de Verdillac, juge sénéchal du duché-pairie de Mortemart. — Chapitre provincial fixé à Lesquille, septembre 1693. — V°. Renouvellement des offices. Le frère André Mattani, irlandais, proposé une troisième fois pour novice, est refusé. — F° 58 r°. Le P. Gallicher est confirmé dans sa charge de recteur du collège de Bellac. — Renouvellement des offices. — Extrait du registre des actes du définitoire de la Congrégation : « Sur ce qui a été représenté que notre maison de Brive se trouvant accablée et épuisée à cause des grands frais qu'elle a esté obligée de faire pour payer la taxe pour le droit des amortissements et pour subvenir à la poursuitte du procès à elle intenté sur le bénéfice de St-Xantin, et ne se trouvant plus en estat de continuer à soutenir le même procès si elle n'est secourue par les autres maisons de la province de Toulouse », le définitoire conclut à lever sur les maisons de la province une somme de 1000 francs en faveur des Doctrinaires de Brive. En suite de quoi, le collège de Bellac est taxé à 30 ll. — V°. Autre extrait du même registre. Sur une requête du sixième chapitre provincial tenu à Paris, « représentant que plusieurs sujets de la même province ayant obtenu des supérieurs généraux certaines permissions et en abusant au grand préjudice du bien, tant spirituel que temporel de la Congrégation », les dites permissions sont révoquées, avec droit de recours. — Chapitre général fixé à Paris, juin 1694. — F° 59 r°. Le P. Barthélemy Lhospital est élu Provincial; — mention de sa visite au collège de Bellac. — V°. Renouvellement des offices. — Chapitre provincial fixé à Moissac, septembre 1696. — F° 60 r°. Insinuation d'une lettre du P. Général statuant que, « aprez avoir fait une meure et sérieuse réflection sur certaines difficultez formées par quelques particuliers et divulguées dans les provinces à l'occasion de la suppression des discrets de nos maisons particulières pour les chapitres provinciaux, faite dans notre chapitre général tenu à Paris l'an 1694 », le prochain chapitre sera encore tenu selon les formes accoutumées, « vocatis etiam domorum discretis », jusqu'à ce que la question ait été examinée de nouveau. — Élection d'un « discret » pour assister au chapitre provincial de Moissac. — V°. Délibération concluant à accepter la proposition faite par Jacques Arbellot, aîné, sieur des Mallets, d'éteindre la rente de 7 ll. constituée en faveur du collège par Jean Arbellot, sieur de Chanaumorte, son père. — F° 61 r°. Autre délibération relative au même objet. Le sieur Arbellot, proposant, est dit « fils et héritier de Jean Arbellot, sieur de la Gasne, qui l'estoit aussi de Jean Arbellot, sieur de Chanaumorte, son père ». — Le P. François Boet est élu recteur du collège de Bellac, (1696.) — V°. Le P. Michel Ravel est élu Provincial. — F° 62 r°. Renouvellement des offices. — Délibération concluant à vendre une maison sise dans la grande rue. — Mention de la visite du collège de Bellac par le P. Michel Ravel, Provincial. — Consentements du chapitre : à l'amortissement proposé par M. Audebert, sieur de Grospommier, d'une rente de 10 ll. constituée par M. Aubebert, son père, président en l'élection; — à un emprunt de 600 ll. « pour subvenir aux diverses nécessitez de la maison ». — Chapitre provincial fixé à St-Romain, septembre 1699. — Élection d'un « discret » pour assister au dit chapitre. — F° 63 r°. Le P. François Boet est élu recteur du collège de Bellac. — Renouvellement des offices. — V°. Chapitre général fixé à Paris, juin 1700. — Le Le P. François Géraud est élu Provincial; — mention de la visite par lui faite du collège de Bellac. —

Fº 64 rº. Renouvellement des offices. — Profession de Jean-Louis Dettat. — Réception de novice. — Vº. Élection d'un « discret ». Après trois scrutins sans résultat, le chapitre se sépare. — Renouvellement des offices. — Chapitre provincial fixé à St-Rome, septembre 1702. — Fº 65 rº. Renouvellement des offices. — Vº. Procès-verbal de la visite du collège par le P. Géraud, Provincial. Il prescrit entre autres choses : 1º « que généralement dans toutes les fonctions ecclésiastiques on se serviroit du surplis, suivant les intentions du T. R. P. Général et conformément à l'usage introduit dans toute la province d'Avignon et dans plusieurs maisons de celle-ci »; 2º qu'on fera des prières particulières « pour demander la paix et l'union dans toute la congrégation ». — Fº 66 rº. Deux renouvellements des offices, 1703 et 1704. Il est dit que les PP. Merlac et Tertiau ont refusé d'assister au second. — Vº. Chapitre général fixé à Paris, mai 1704. — Fº 67 rº. Chapitre provincial fixé à St-Romain, sept. 1705. — Vº. Élection d'un « discret ». Après trois scrutins sans résultat, le chapitre se sépare. — Renouvellement des offices. — Réception de novices. — Fº 68. Le P. Étienne Meschin est élu recteur du collège de Bellac. — Profession de Bernard Cluzet. — Vº. Renouvellement des offices. — Le P. Bertrand Certain est élu Provincial. — Fº 69 rº. Réception de novice. — Acceptation par le chapitre d'une obligation cédée par « l'ancienne bouchère pour amortir un banc de boucherie que son mari avoit acheté de nous et deux messes qu'il avoit fondées ». — Vº. Réception de novice. — Renouvellement des offices. — Profession de Fulcran Surane. — Fº 70 rº. Renouvellement des offices. — Vº. Réception de novice. — Profession de Dominique Causse. — Fº. Chapitre provincial fixé à Villefranche, septembre 1708. — Fº 72 rº. Élection d'un « discret ». Après trois scrutins sans résultat, le chapitre se sépare. — le P. Louis Paignon est élu recteur du collège de Bellac, 1708. — Vº. Réception de novices. — Fº 73 rº. Renouvellement des offices. — « Le 8 février 1709, le R. P. Sébastien Lachatre de notre congrégation, qui avoit enseigné avec applaudissement la philosophie dans le premier collège de Toulouze et la théologie dans celuy de Villefranche, mourut curé de Vaury, âgé d'environ 72 ans, après avoir servi ce bénéfice l'espace de 23 ans, avec tous les soins possibles et la vigilance d'un vray pasteur (cf. ci-dessus, fº 50). Son corps est inhumé dans le sanctuaire de l'église de Vaulry ». — Vº. Nouvelle délibération relative à l'amortissement proposé par le sieur Arbellot (cf. ci-dessus, fº 60 vº). — Fº 74 rº. Le P. Jacques Besombes est élu Provincial. — Vº. Renouvellement des offices. — Le P. Vitrac est élu syndic à la place du P. J. A. Badou, démissionnaire. — Fº 75 rº. Mention d'une rente constituée en faveur du collège sur une maison du Dorat par feu M. Micheau, chanoine du Dorat. — Renouvellement partiel des offices. — Réception d'un novice. — Mention de la visite du collège par le R. P. Besombes, Provincial. « Il indiqua sa visite par un discours où il releva l'excellence de l'estat de ceux qui sont préposés pour instruire la jeunesse, afin d'animer les régents à ne point négliger cet excellent exercice. » En outre le P. visiteur prescrit la tenue d'un registre particulier pour les donations. — Fº 76 rº. Chapitre général fixé à Paris, mai 1711. — Vº. Chapitre provincial fixé à St-Romain, septembre 1711. — Fº 77 rº. Élection d'un « discret » pour assister au chapitre provincial. Après plusieurs scrutins sans résultat, le chapitre se sépare. — Le P. Paignon est élu recteur du collège de Bellac, (1711). — Vº. Renouvellement des offices. — Le P. Rivalier est élu Provincial ; — mention de la visite du collège par lui faite. — Fº 78 rº. Le P. Magnaud est élu recteur du collège de Bellac sur la démission faite par le P. Paignon, (1712.) — Renouvellement des offices. — Vº. Profession de Guillaume Dardanne. — Fº 79 rº. Mention de la visite du collège faite par le P. Rivalier, après « un discours où il montra la nécessité et la fin des visites. » — « Le R. P. Renouard apprès avoir desservi la cure de Monime 25 ans avec beaucoup d'édification à toute sa paroisse, ne se sentant plus en état de servir à cause de ses infirmitez s'étoit retiré depuis 2 ans dans la communauté de Bellac où il avoit été malade deux ou trois fois. Le R. P. Magnaud voyant que son mal augmentoit, étant accompagné de la communauté luy porta le saint viatique et ensuitte l'extrême onction. La troisième fête de la Pentecote, 6e jour du mois de juin, environ les 3 heures du matin, il s'endormit tranquillement au Seigneur pour ne vivre plus qu'à luy et de luy dans la bienheureuse éternité. C'estoit un homme d'une grande piété, bien versé dans les humanitez. Il était âgé de 76 ans, natif du village de Garene, diocèze de Lombez. Il a été mis soubs le second arceau devant l'ange, le 6e de juin 1713. » — Renouvellement des offices. — Vº. Chapitre provincial fixé à Nérac, septembre 1714. — Fº 80. Élection d'un « discret » pour assister au dit chapitre provincial. Après plusieurs scrutins sans résultat, le chapitre se sépare. — Le P. Pierre Magnaud est élu une seconde fois recteur du collège de Bellac (1714).

— Renouvellement des offices. — V°. « Le 31ᵉ jour de décembre 1714, le R. P. Vitrac, homme fort versé dans les humanitez, menant une vie fort exemplaire, âgé de 60 ans, étant attaqué depuis 9 ou 10 ans d'une asme (*sic*) qui l'avoit beaucoup incommodé, s'alita le vendredy et environ les 4 heures du soir s'endormit du sommeil des justes et alla recevoir du Seigneur la récompense de ses vertus. Il étoit natif de Brives-la-Gaillarde, diocèse de Limoges. Il est enseveli sous le premier arceau, devant l'ange gardien. » — Mention de la visite du collège par le P. Monméjan, provincial, après « un discours où il montra la nécessité d'observer les vœux. » — Réception d'un novice. — F° 81 r°. Chapitre général fixé à Paris, septembre 1717. — Extrait des délibérations du dit chapitre : «....... A été lue une requête de M. Pierre Vergnaud, prêtre, curé de St-Ouen, diocèse de Limoges, dans laquelle il expose qu'il auroit autrefois été receu dans la congrégation et qu'ayant vécu 7 à 8 ans sans reproche, il n'en seroit sorti qu'avec dispense et à cause de fréquentes et notables maladies qui luy étoient survenues ; et aprez avoir représenté que toutes ses incommoditez ayant entièrement cessé depuis longtemps et qu'au surplus ayant entièrement terminé les affaires temporelles qui jusqu'icy avoient mis obstacle à son retour dans la congrégation, » il désirait grandement y rentrer. Après délibération du chapitre la dispense requise est accordée au dit suppliant. — V°. Chapitre provincial fixé à St-Romain, septembre 1717. — F° 82 r°. Réception de novice. — Le P. Catel est élu recteur du collège de Bellac, (1717). — V°. Renouvellement des offices. — Profession de Dominique Guimbelot. — F° 83 r°. Insinuation d'un décret du définitoire de la congrégation des Doctrinaires, « touchant les abus qui se commettent contre le vœu de pauvreté à l'occasion des pensions viagères, des revenus des bénéfices, dons ou autre argent de quelque manière qu'il soit acquis. » Pour y remédier on édicte un règlement en 4 articles y reproduit, qui limite à certaines conditions le droit de posséder de l'argent. — V°. Renouvellement des offices. — « Le 6ᵉ jour de septembre 1719, le R. P. Pagnon, doctrinaire, âgé de 60 ans, après avoir desservi la cure de Monime, l'espace de 7 ans, avec beaucoup d'édification à toute sa paroisse, tomba malade le 6ᵉ jour de septembre, après avoir demeuré malade dangereusement 5 ou 6 jours..... » Enterré dans le sanctuaire de la chapelle. — F° 84 r°. Insinuation d'un décret du définitoire : « Le P. Général..... informé qu'il commençoit à se glisser dans nos provinces un abus très considérable, que quelques uns de nos nostres (*sic*) se donnoient la liberté de jouer aux cartes et de chasser avec armes à feu contre la sage disposition non seulement de nos constitutions, mais aussi des saints canons et des ordonnances sinodales de plusieurs diocèses, contre les décisions des théologiens et des canonistes les plus authorisés..... » fait défense à tous contrevenants de persévérer dans ces habitudes. — Profession de Pierre Vergnaud. — V°. Mention de la mort du sieur Louis Paignon, curé de Mounismes, « avec tous les sentiments de piété qu'on pouvoit attendre d'un bon doctrinaire et digne curé, » 1719. — Renouvellement des offices. — Mention de la visite du collège par le P. Leymarie, provincial, après « un discours plein d'onction sur les devoirs des Doctrinaires. » — F° 85 r°. Chapitre provincial fixé à St-Rome de Toulouse, septembre 1720. — Le P. Méchin est élu recteur du collège de Bellac, (1720). — V°. Mention d'une nouvelle visite du collège par le P. Leymarie, provincial, après un discours « solide. » — Mention de la mort du P. Jacques Labajauderie, âgé d'environ 77 ans (1721). « Il fut inhumé dans la chapelle accompagné d'un grand concours de peuple parce qu'il étoit fort aimé et de ses parents et de ses concitoyens à qui il avoit rendu de grands services pendant près de 30 ans qu'il avoit demeuré dans cette ville qui étoit celle de sa naissance. » — F° 86 r°. Mention de la mort du P. Pierre Vergnaud, natif de Bellac, âgé d'environ 77 ans (1722). « Il étoit entré dans la congrégation l'an 1665, où il demeura environ sept ou huit ans. En étant sorti avec dispense et fait prêtre après avoir été vicaire à Bellac et à Peyrat, il a desservi en qualité de curé Mounime ou St-Ouen l'espace de 40 ans. Il rentra dans notre congrégation après l'avoir instamment demandé pendant plus de 20 ans. Sa vie, soit en qualité de curé ou de doctrinaire, a toujours été fort édifiante et de bon exemple au dehors et au dedans. Son corps est enterré sous le marchepied de l'autel de l'ange-gardien. » (Cf. ci-dessus f° 81.) — Renouvellement des offices. — Chapitre général fixé à St-Charles de Paris, mai 1723. — V°. Chapitre provincial fixé à Lesquille de Toulouse, septembre 1723. — F° 87 r°. Le P. Meschin est élu recteur du collège de Bellac (1723.) — Renouvellement des offices. — Le P. Prozat est élu syndic par le conseil provincial, le chapitre de Bellac n'étant point parvenu à s'entendre sur ce choix. — V°. Mention d'un procès mû à l'occasion de la succession du P. Vergnaud. — Réception de novice. — F° 88 r°. Profession de J.-P. Joseph Morlet. — V°. Prise d'habit du sr. Vergnaud, prêtre, prieur de Lagudet, consentie par le

chapitre « sans s'arrêter à l'opposition du P. Doumes. » — Réception du dit Vergnaud, malgré l'opposition réitérée du R. P. Doumes. — F° 89. Mention de la visite du collège par le P. François Dariès, provincial, après « un discours plein de solidité et d'onction sur les devoirs des Doctrinaires. » — Profession du sr. Vergnaud, « prieur de Laguzet, ancien curé de St-Sornin-Leulac et de Blanzac, moyennant dispense d'âge accordée par le P. Provincial. — F° 90 r°. Le P. François Lachapelle est élu recteur du collège de Bellac (1725). — V°. Renouvellement des offices. — Réception d'un novice. — Chapitre provincial fixé à Lesquille de Toulouse, septembre 1726. — F° 91 v°. Renouvellement des offices. — Profession de Joseph Marc. — F° 92 r°. Le P. Martial Gallicher, natif de Bellac, « où il est demeuré environ 60 ans consécutifs, s'y comportant toujours d'une manière toute propre à édifier la communauté qu'il a gouvernée plusieurs années en qualité de recteur, et la ville dont il a longtemps dirigé une grande partie, est mort le 21 du mois d'octobre de cette année 1727, après un mois ou environ de maladie et après avoir reçu le saint viatique et extrême onction avec tous les sentimens d'un vray pénitent. Il l'étoit en effet, car depuis environ trois ou quatre ans, il avoit pratiqué sa pénitence d'une manière extraordinaire, souffrant avec une patience digne d'admiration des douleurs et des maux dont le Seigneur avoit permis qu'il fut affligé pour le rendre en état de passer sans s'arrêter du lieu de son exil à sa véritable patrie. » — V°. Extrait du registre des actes du conseil provincial de la Congrégation, touchant le trouble provoqué « au sujet de certains brefs qu'on prétend avoir été nouvellement obtenus en cour de Rome sans aucune participation de notre province contre ceux de la Congrégation qui viendroient à en sortir sans permission. » Le conseil déclare que les brefs en question n'ont point été obtenus. — F° 93 r°. Extrait du registre des délibérations du définitoire général touchant le même objet que ci-dessus et démentant également l'existence d'aucun bref papal. — Réception d'un novice. — V°. Profession du sr. François Latour. — F° 94 r°. Chapitre général fixé à St-Charles de Paris, mai 1728. — Chapitre provincial fixé à St-Romain de Toulouse, septembre 1728. — V°. Le P. Dufau est élu Provincial. — F° 95 r°. Mention de la mort du P. Magnaud, curé de St-Ouen (1729) à l'âge de 71 ans. «....... Pour être devenu bénéficier, il ne sentit jamais diminuer son attachement pour le corps [des Doctrinaires] et il en donna surtout des preuves à sa mort. » — Réception de deux novices sur la recommandation de deux pères et après différentes interrogations et l'épreuve d'un thème. — Le P. Jean Prozat est élu recteur du collège de Bellac (1730). — V°. Mention d'un procès mû contre le sieur Nicaud, curé de St-Ouen, touchant la succession du sieur Vergnaud. — Renouvellement des offices. — F° 96 r°. Chapitre provincial fixé à Saint-Romain de Toulouse, septembre 1732. — Chapitre général fixé à St-Charles de Paris, *in domo sancti Caroli VII*, mai 1733. — F° 97 r°. Extrait du registre des délibérations du conseil général de la Congrégation, touchant l'exécution de deux règlements de la Congrégation, « l'un au sujet des perruques ou tours de cheveux sans permission, et l'autre du refus de renouveler les vœux. » — Autre extrait du dit registre touchant le P. Gombert, recteur du collège de Lodève, qui refusoit de quitter la perruque « et en dernier lieu avoit écrit au P. Jeaume, assistant de la province d'Avignon, une lettre dans laquelle affectant la vaine constance aussi bien que le langage d'un payen, et oubliant en tout le respect qui est deu au premier tribunal de notre Congrégation, il brave son authorité, luy donne une espèce de défi et le menace d'un tribunal extérieur....... » Suit copie d'une lettre de cachet enjoignant de ne point confirmer l'élection du P. Gombert au rectorat du collège de Lodève avant qu'il ne se soit soumis, et de l'envoyer en attendant dans quelque autre maison de l'ordre. — F° 98 v°. Mention du procès mû contre le sieur Nicaut, curé de St-Ouen. — Extrait du registre des délibérations, du Conseil général de la Congrégation concernant le refus de rénovation des vœux opposé par quelques membres de la Congrégation. — F° 99 r°. Insinuation d'un arrêté de compte entre le collège et Me Pierre Leborlhe sieur de Chégurat, conseiller au siège de Bellac, touchant la somme de 618 livres d'arrérages due par celui-ci pour la rente d'une fondation de messes et la succession du P. Renouard. — Chapitre provincial fixé à St-Romain de Toulouse, septembre 1735. — F° 100 r°. Le P. Jean Pierre Prozat est élu recteur du collège de Bellac, (1735). — Prise d'habit de Jean Brusau, du diocèse de Tarbes. — V°. Profession du dit Jean Brusau. — F° 101 r°. Mention de la visite du collège par le P. Caraguel, Provincial. — Extrait du registre des délibérations du conseil général de la Congrégation, par lequel il est enjoint d'exécuter le décret qui prescrit de punir les fautes des membres de la Congrégation, « singulièrement à l'égard des clercs et des frères laïques qu'il importe si fort de corriger de leurs

fautes et de retenir dans le devoir. » — V°. Chapitre général fixé à St-Charles de Paris, sept. 1737. — Décret du Conseil provincial pour le collège de Bellac. Il est ordonné : « 1° que tout l'argent que le recteur ou le syndic recevront sera remis dans l'espace de 24 h. dans le coffre à deux clefs, et que le livre qui en marque le reçu et le tiré restera toujours dans le dit coffre...... ; 2° que le sindic n'ira lever l'argent d'aucune rente dans la ville, ou ailleurs, que du consentement du recteur auquel il en rendra compte à son retour, 3° que tout l'argent des messes casuelles sera mis exactement dans un petit coffre dont la clef restera toujours dans le coffre de la maison.... ; 4° que tous les prêtres diront toutes leurs messes à la décharge de la sacristie..... ; 5° qu'on aura un livre exprès pour marquer d'un côté toutes les messes qu'on reçoit, et de l'autre toutes celles qu'on acquitte..; 6° que le livre de la dépense sera mis entre les mains du P. Choques que le conseil provincial déclare syndic.... ; 7° qu'il sera fait par le R. P. recteur et par le P. syndic, dans l'espace d'un mois, un état de tous les meubles et linges de la maison, batterie de cuisine, vaisselle d'estain, etc.... ; 8° qu'il ne sera permis à aucun Doctrinaire, jeune ou vieux, de souper hors de la maison depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, ni de manger dehors en aucune manière, soit aux grandes fêtes, soit aux trois jours gras qui précèdent le carême..... ; 9° que le R. P. recteur et le P syndic auront le soin de fournir à chaque Doctrinaire tout son nécessaire.... ; 10° que cette délibération et ordonnance du conseil provincial sera lue en pleine communauté..... » — F° 103. Chapitre provincial fixé à St-Romain de Toulouse, septembre 1738. En note : « Afferantur quindecim libræ per singula capita pro expensis capituli. » — V° le P. Arnaud-François Doume est élu recteur du collège de Bellac (1738). — F° 104 r°. Mention de la visite du collège par le P. Provincial. — Renouvellement des offices. — Mention de la mort du P. Joseph Vergnaud, natif de Bellac, ancien curé de Blanzac et prieur de Laguzet. « Quoiqu'il fut âgé d'environ 74 ans il n'en avoit de profession que 13 et quelques mois. » (Cf. ci-dessus f° 88 et 89). Il fut enterré dans la chapelle de l'Ange-gardien. — V°. « Le R. P. Arnaud François Doume, recteur de cette maison, natif de Terrasson, diocèze de Sarlat, étant tombé malade le 29 du mois de janvier de l'année 1741 et ayant demeuré languissant l'espace de six mois, après avoir reçu les sacremens des mourans, est mort le 24 de juillet de l'an 1741, vers les 4 heures du soir, et a été enterré le 25 au milieu de l'église vis-à-vis la chaire. M. le curé, et ses vicaires ont eu la bonté d'assister à son enterrement. Le dit R. P. était homme de grande probité, d'honnête savoir et de grande régularité. Il étoit âgé de 76 ans. » — Mention de la mort de Jean Tournois, natif de Bellac, valet de la maison depuis 55 ans. « Il fut enterré au fond de l'église, près de la porte qui est du côté du pré. M. le curé de Bellac fit l'enterrement. » — Chapitre provincial fixé à St-Romain de Toulouse, septembre 1741. — V°. Le P. Ferrières est élu recteur du collège de Bellac, 1741. — Profession de Jean-Pierre Miquel. — F° 106 r°. Mention de la visite du P. Bonnefon, Provincial. — V°. Réception de novice, malgré le refus du P. Roques d'assister au chapitre. — F° 107, r° et v°. Profession de Jean Bordes et de Paul Cathala. — F° 108 r°. Chapitre général fixé à Beaucaire (Bellocarensi), mai 1744. — V°. Chapitre provincial fixé à Lesquille de Toulouse, sept. 1744. — F° 109 r°. Le R. P. Prozat est élu recteur du collège de Bellac (1744). — Extrait du registre des délibérations du conseil général de la Congrégation. « Sur ce que nous avons appris que dans différentes provinces de notre congrégation, les supérieurs provinciaux et leur conseil faisoient prendre les ordres sacrés et même la prêtrise aux confrères clercs de leur province sans qu'ils ayent étudié en théologie ou qu'ils y étudient actuellement, quoique ce soit prohibé par nos constitutions, touchant d'ailleurs que plusieurs de nos seigneurs les évêques sont dans l'intention d'en faire prendre une délibération contre nous dans l'assemblée prochaine, le conseil général voulant remédier à un tel abus qui est à la perte et à la honte de la congrégation ordonne, etc..» — V°. Mention de la visite du collège par le P. Catugier, Provincial. — Renouvellement des offices. — F° 110 r°. Insinuation d'un décret du conseil général prescrivant l'observation de certains règlements pour remédier aux abus qui se sont introduits dans l'administration de quelques maisons de la Congrégation, 1745. — V°. Consentement « unanime » du chapitre du collège à un emprunt « pour acheter du vin. » — Chapitre provincial fixé à Lesquille de Toulouse, septembre 1747. — Profession de Hugues Coustou. — F° 112 r°. Le P. Roques est élu recteur du collège de Bellac (1747). — Copie d'une lettre de M. Finet, supérieur du séminaire et vicaire général de Msgr l'évêque de Limoges, au P. Roques, recteur du collège de Bellac, qui lui avait écrit pour lui demander l'autorisation d'exposer le St-Sacrement pendant l'octave de la Fête-Dieu. L'autorisation est

accordée. — V°. Profession d'André Escourron. — F° 113 r°. Élection d'un syndic par le chapitre du collège. — Le P. Joseph Dumas, recteur de Lavaur, est élu provincial. — V°. Renouvellement des offices. — Chapitre général fixé à St-Charles de Paris, mai 1749. — V°. Copie d'une autre lettre de M. Finet, vicaire général du diocése, autorisant le P. recteur du collège de Bellac à donner la bénédiction pendant l'octave du Corpus Christi. — F° 115 r°. Chapitre provincial fixé à Lesquille de Toulouse, septembre 1750. — Le P. Roques de St-Austremoine est confirmé dans la charge de recteur du collége de Bellac (1750). — Profession d'Étienne Lestrade. — V°. Le P. Joseph-Étienne Dumas est élu provincial. — Insinuation d'un décret du définitoire prescrivant l'envoi chaque année de procès-verbaux détaillés des visites faites par les provinciaux, stipulant entre autres choses « les plaintes des supérieurs contre les inférieurs, des inférieurs contre les supérieurs, les différentes qualités et talens des particuliers, quels sont ceux qui se distinguent dans leurs employs, missions, prédications, classes de grammaire, réthorique (*sic*), philosophie et théologie, les départemens de nos bénéficiers dans les bénéfices unis et non unis à la congrégation, et surtout si tous ceux auxquels on a permis de porter la perruque sont exacts à se conformer aux règlements. » — F° 117 r°. Profession de Jean Lavie. — V°. Chapitre provincial fixé à Lesquille de Toulouse, sept. 1753. — F° 118 r°. Le P. Latour est élu recteur du collège de Bellac (1753). — Mention de la mort du P. Prozat, ancien recteur du collège où il avait demeuré 26 ans. « On croit qu'il étoit âgé de 86 ans, comme on le lui avait entendu dire à lui même..... Ce R. P. s'étoit attiré par ses bonnes qualités et par son zèle dans les exercices du ministère sacré, la confiance et l'estime de tous les honnêtes gens du païs....... Il fut enterré le jour de Pâques [1755], hors du sanctuaire de notre église près le pilier qui appuye la sainte table, devant la chapelle de l'Ange-Gardien. » — V°. Chapitre général fixé à St-Charles de Paris, mai 1756. — F° 119 r°. Le P. Étienne Latapie est élu recteur du collège de Bellac (1756). — Extrait du registre des délibérations du conseil général de la Congrégation prescrivant « que le confrère Desarbres, clerc de la province de Toulouse, à qui la profession a été différée pour raison de mal aux yeux, soit placé dans son rang et que sa profession datte du temps où le dit confrère a pu le faire. » — V°. Mention de la visite du collège par le P. Duboscat, recteur de Brive, en qualité de commissaire du P. provincial. Le dit père « a fait à la communauté une excellente instruction sur l'observation des vœux. » — F° 120 r°. « Le T. R. P. Joseph Noaillac, supérieur provincial, ayant assemblé son conseil extraordinaire a dit qu'il avoit reçu des plaintes considérables de la part du R. P. Larré, recteur de notre collège de Bellac, contre le confrère Fénelon, premier régent du dit collège, et de la part des deux inférieurs contre le dit P. Larré. Le conseil ayant entendu les plaintes de part et d'autre énoncées dans différentes lettres, a délibéré d'envoyer un commissaire au dit collège de Bellac pour faire les enquêtes nécessaires afin de constater la vérité des faits apportés en accusation...... » Le commissaire nommé est le P. Labat, de la communauté de Brive. — V°. Le P. Larré est élu recteur du collège de Bellac (1759). — F° 121 r°. Copie d'un jugement rendu par ...?... au profit des pères du collège de Bellac contre M. de Juniat, touchant le paiement d'une rente. — F° 122 r°. Le P. Joseph Noaillac est élu provincial. — F° 123 r°. Le P. Guillaume Molinier, de Brive, est élu par provision supérieur du collège de Bellac, « en attendant que les supérieurs majeurs y mettent un recteur, le cas étant urgent. » La dite élection est faite à Brive par le P. provincial dans un conseil composé des prêtres du collège de la dite ville. — F° 124 r°. Le P. J. Louis Lagrave du Tournier, sous-diacre, demeurant au collège de Brive, est élu syndic du collège de Bellac dans les mêmes conditions que dessus. — F° 125 r°. Le P. Jean Garrigues est élu « supérieur provisionnel » du collège de Bellac par le conseil provincial extraordinairement assemblé, « le dit collège étant depuis plusieurs mois sans supérieur à cause de la déposition du R. P. Larré, ci-devant recteur. » 1761. Autorisation est donnée au dit supérieur d'emprunter une somme de 1.200 ll. « pour fournir aux besoins de la dite communauté et payer des dettes. » — V°. Chapitre général fixé à St-Charles de Paris, mai 1761. — F° 126 r°. Le P. J. J. Garrigues est élu recteur du collège de Bellac (1762). — Chapitre provincial fixé à Lesquille de Toulouse, août 1762. — F° 127 r°. Le P. Delmas est élu recteur du collège de Bellac par le chapitre provincial tenu à St-Romain de Toulouse, 1765.

GG. 34. (Liasse). — 12 pièces, papier (2 imprimées).

1571-1767. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques générales. — *Jussio instituendi ab ordinariis locorum confraternitates doctrinæ chris-*

tianæ ad pueros aliosque divinæ legis expertes bonis moribus sanaque doctrina instruendum, et indulgentiarum tam pro confratribus quam per eos instruendis elargitio; avec une bulle pontificale de 1571 y relative. — Indulgences accordées par le pape Léon X en faveur de ceux qui réciteront le chapelet de N. S., 1589. (La copie est datée de Brive, où se trouvait une communauté de Doctrinaires.) — Bref de l'érection de la confrérie de la Doctrine chrétienne en archiconfrérie par le pape Paul V, *in basilica S. Petri principis apostolorum de Urbe*, 6 octobre 1607. — Bref d'Alexandre VII obtenu par le R. P. Aujas, procureur de la Doctrine chrétienne en France, « pour le vœu de perpétuelle stabilité, » 27 septembre 1659. Cette bulle déclare suspendre ceux qui sortent de la congrégation sans dispense. — Extrait des registres du Parlement de Bordeaux homologuant les bulles du Pape et les lettres patentes du Roi en vertu desquelles les Pères de la Doctrine chrétienne demeurent séparés des clercs réguliers de Somasque pour faire un corps à part dans le royaume, 1659. — Fulmination et enregistrement en l'officialité de Paris d'un bref d'Alexandre VII « pour le vœu de stabilité, » 1660. — Bulle d'Alexandre VII portant rétablissement des chapitres provinciaux, 1664. — Lettres adressées par le cardinal-archevêque d'Aix, Grimaldi, et les membres du parlement de Provence au pape Innocent XI, pour obtenir la béatification du vénérable César de Bus, prêtre du comté d'Avignon, fondateur de la congrégation de la Doctrine chrétienne, 1684. (La lettre de l'archevêque est en italien, celles des membres du parlement sont en français; l'*imprimatur* est donné par le procureur du Roi à Toulouse.) — Bref d'Innocent XII accordant indulgence plénière à ceux qui feront une retraite de 8 ou 10 jours dans les maisons de la congrégation de la Doctrine chrétienne, 1699. — Extraits du livre des actes du conseil général de la Congrégation, relatifs: au rétablissement des anciennes formes d'élection, 1735; — aux frais de voyage dus aux membres de la Congrégation, 1767.

GG. 35. (Liasse). — 4 pièces, papier (1 imprimée).

1662-1755. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques diverses. — Requête du P. Champsaud, recteur du collège des Doctrinaires de Bellac, à l'évêque de Limoges aux fins d'établir à Bellac une congrégation des écoliers « sous le tiltre de Nostre-Dame de la Miséricorde et de St-Joseph, » 1662. — Authentique d'une relique de ste Dominate, trouvée dans le cimetière de Ste-Hélène, 1691. Au dos de la pièce on lit : « Cette relique nous a été donnée par Mad. de Raymond. » — Fragment d'une dissertation théologique en latin. Sans date : écriture du XVIIe siècle. — Requête de la communauté de Bellac au supérieur provincial de la Congrégation, aux fins d'imposer une redevance aux religieux qui séjournent à la maison de St-Rome à Toulouse, 1755.

GG. 36. (Liasse). — 1 cahier in-8°, 13 feuillets et, 2 pièces, papier.

1657-1740. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques, messes de fondation. — Acte par lequel le P. Paumoul, syndic des Doctrinaires, s'engage au nom de la communauté à faire prier Dieu les dimanches et fêtes pour le repos de l'âme de feu Léonard Mallebay, à la demande de Jean Mallebay, marchand, son frère. « Et c'est pendant le temps que la chasuble à grandes fleurs à la turque durera, dont il (Jean Mallebay) a donné gratuitement l'étoffe à cette condition, » 1657. — Titre d'une fondation de messes, faite en faveur des dits Doctrinaires par M. Jean de Poncharaud, procureur du Roi, 1664. — Mémoire de 1740, relatif aux messes de fondation que célèbrent les PP. Doctrinaires de Bellac pour les d^{elles} de Buisson, donatrices de la métairie de Pommiers vers 1650.

GG. 37. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1731-1758. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques, messes de fondation. — Requête du P. Prozat, recteur du collège de Bellac, adressée à Mgr. de l'Isle du Gast, évêque de Limoges (+ 1739), aux fins d'obtenir l'autorisation de « continuer les messes et icelles faire célébrer avec les indulgences et exposition du St-Sacrement, » énoncées dans les brefs pontificaux qu'énumère la dite requête. Sans date : peut-être 1731. — Tableau indiquant le nombre de messes casuelles qui doivent être célébrées à certaines dates en la chapelle de la communauté pendant les années 1747-1754. Récapitulation : nov.-déc. 1747, 155 messes; 1748, 184 mm.; 1749, 47 + 597 mm.; 1750, 707 mm.; 1751, 152 mm.; 1752, 224 mm.; 1753, 177 mm.; 1754, 393 mm. Suit un autre tableau indiquant le nombre des messes de fondation : 408 par année. Il résulte d'une note signée « LATOUR, recteur, » qu'en septembre 1757 le nombre de messes arriérées, tant casuelles que de fondation, montait à 1885. La note ajoute : « Il est à remarquer que nous avons jusqu'au 1er janvier de l'année

prochaine 1755 pour acquitter une partie des dites messes arriérées. » Le tableau est rédigé d'une façon très sommaire : « Le 1er nov. 1747, pour Mad. Galicher, 90 messes; le 15 nov. pour un homme de St-Junien-les-Combes, 30 messes;..... 1748, le 17 février, 48 messes; ..... le 21 avril, 80 messes, le 19 août, 100 messes, etc. » — Décret de J.-G. de Coëtlosquet, évêque de Limoges, autorisant la réduction des messes fondées en la communauté de Bellac, conformément à la requête des Pères, 1758. Le décret compte 41 articles dont chacun vise une fondation particulière.

GG. 38. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 24 et 9 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Doctrinaires de Bellac : Matières ecclésiastiques, messes de fondation. — « Catalogue des messes qui ont été fondées dans l'église des prêtres de la Doctrine chrétienne établis dans la ville de Bellac. » Divisé par mois. Sans date : écriture du XVIIIe siècle. Parmi les noms mentionnés, figurent : delle Anne Marans, veuve de Jean Père, sieur de Bordesoulle; dame Josèphe de Poncharaud; Léonard Michaud, curé de Blond; Jean de Poncharaud, procureur; le Borlhe de Chégurat, conseiller; Brunyer, curé de Peyrat; Jean de Castanet, « gentilhomme gascon »; Pierre Claveau, curé de Peyrat; Pierre Vergnaud, curé de St-Ouen; André Chareyron, praticien; Anne Mondot, « fille dévote »; Gabriel de Pouges, chirurgien; Pallier, juge de Roussac, etc. — Autre catalogue des dites messes; double du précédent.

GG. 39. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1744-1765. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Élection du P. Jean Garrigues comme recteur du collège de Bellac par le conseil extraordinaire de la province de Toulouse, après la déposition du P. Pierre Larré, 1761. — Trois confirmations faites par le général ou les provinciaux de la Congrégation, des actes capitulaires qui nomment les P. P. Prozat, 1744, J.-J. Garrigues, 1762, et Delmas, 1765, recteurs du collège de Bellac.

GG. 40. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1667-1701. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Professions religieuses faites dans la chapelle des dits Doctrinaires : par Martial Géraud, du diocèse de Limoges, 1667; — par Bertrand Richard, fils d'Étienne Richard, du diocèse de Montauban, 1676; — par Pierre Grauchamp, fils d'autre Pierre Grandchamp, du diocèse de Limoges, 1677; — par Jean Regot, fils de Jacques Regot et de Marie Baget, du diocèse de Lectoure, 1677; — par François Leymonerie, fils de Bernard Leymonerie, du diocèse de Limoges, 1691; — par J.-Louis Dettat, fils d'Emmanuel Dettat, du diocèse de Nice, 1701.

GG. 41. (Registre). — In-8°, 69 feuillets, papier.

1652-1766. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — « Noms de ceux qui sont de la confrérie de l'Ange gardien, érigée en la ville de Bellac par les R. R. P. P. de la Doctrine chrétienne, le premier jour de janvier 1652. » — Les listes sont dressées d'abord selon l'ordre alphabétique des prénoms, le plus souvent sans indication de profession ni dates. Puis, à partir de 1723, les noms des mêmes membres sont enregistrés par années, selon l'ordre de réception, dans les blancs laissés par les listes alphabétiques, en sorte qu'il règne dans ce registre une grande confusion. Il y a de 4 à 5,000 noms. — On peut relever les suivants : Antoine-Charles Gentil, docteur en médecine; M. de Génébrias et toute sa famille; Marie Degude, sœur de M. le vicaire; Madeleine Tardieu d'Auberoche; M. Gallicher, conseiller; Catherine Mallebay du Cluseau; la maison de M. de Charbonnière; Joseph Mallebay, procureur; Étienne Mallevaud, docteur en médecine; Élisabeth Junien, « a esté receue le 2e jour de mars 1688 dans la confrérie de l'Ange gardien et a promis de garder les statuts portez par la dite confrérie, par moy Pierre Magré, D[octrinaire] indigne »; Léonard Chausigaud, Jean Négrier, Jacques Vidal, etc., écoliers; Pierre Génébrias, avocat, et toute sa famille; M. de Fauconnier, lieutenant particulier de cette ville; Robert d'Auberoche, avocat; Jeannette Gallicher, « morte religieuse de la Visitation à Villefranche; » Jean Lacoussedière, avocat; Jean Gaiout, teinturier. « pour dire sept messes à l'onneur des sept péchés mortels » ; les P. P. Larré, Roques, Moulis, Vaquié, Fénelon, doctrinaires. — F° 38 r°. « Quoi de plus saint et de plus religieux que d'être admis dans la compagnie des SS. Anges, qui nous obtiendront de Dieu d'être receus dans le Paradis. Ainsi, il est de la dernière importance de le faire. » = Au rebours du registre : Suite de la liste des dits membres, dans la même ordre et de la même manière que ci-dessus.

On peut encore relever : Joseph Papon, apothicaire; Messire Paul de la Chastre; Messire Gaston de Maison-Rouge; Simon, Jacques et Polite (*sic*) Arbelot (1728); Marie Degude, fille du notaire; Antoine de la Couture, chevalier et seigneur du dit lieu; Joseph de Rivaud, avocat, procureur et notaire au siège royal de Bellac. — F° 50 v°. Trois noms mentionnés comme appartenant à la confrérie de St-Joseph, 1757. — F° 56 v°. « Ce 4 septembre 1733, a donné Mad. Richebourg un devant d'autel à la chapelle de l'Ange gardien pour amortir la rente annuelle qu'elle fait à la confrérie de la somme de 2 sols, dont la quitte pour l'avenir aussi bien que sa petite fille. » — F° 61 v°. « Le premier jour de mars 1718. M. le comte de Montbas a été receu pour prieur de la confrérie de l'Ange gardien, Mad. d'Aubroche pour prieure, Mlle Lamothe pour trésorière. »

GG. 42. (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1651-1687. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Brefs accordés aux dits Doctrinaires : par Innocent X, pour l'érection d'une confrérie de l'Ange gardien, 15 mars 1651 : « *Cum, sicut accepimus, in ecclesia clericorum congregationis doctrinæ christianæ urbis Bellaci, Lemovicensis diocesis, una pia et devota utriusque sexus Christi fidelium confraternitas sub invocatione seu denominatione sancti Angeli custodis non tamen pro hominibus unius specialis artis canonice instituta seu instituenda sit, nos*..... » Au bas de l'acte se trouve l'homologation de la dite bulle par l'évêque de Limoges, à charge par les membres de la dite confrérie d'observer les statuts des frairies du diocèse et de s'interdire tous festins et danses, à peine de suppression; — par Innocent X, pour l'autel privilégié, 30 mars 1651; — par Innocent XI, pour l'institution de l'octave des Morts à l'autel de l'Ange gardien, 26 juin 1679; — par Innocent XI, pour l'office des Morts, 8 septembre 1687.

GG. 43. (Liasse). — 11 pièces, parchemin.

1650-1718. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. -- Brefs sans la formule initiale *Ad perpetuam rei memoriam*, accordés aux dits Doctrinaires : par Innocent X, pour l'institution des Quarante heures, 15 février 1650 et 2 janvier 1651; — par Alexandre VII, pour l'autel de St-Joseph, 27 septembre 1661; — par Clément IX, pour l'indulgence du jour de St-Joseph, 27 août 1668; — par Innocent XI, pour l'indulgence des Quarante heures, 23 août 1687; — par Innocent XI, pour l'indulgence du jour de St-Joseph, 23 août 1687; — par Innocent XII, pour l'indulgence du jour de St-Joseph, 12 janvier 1697 (en double); — par Clément XI, pour l'indulgence des Quarante heures, 26 novembre 1709 (en double); — par Clément XI, pour l'indulgence des Quarante heures, 27 janvier 1718.

GG. 44. (Liasse). — 5 brochures in-8°, 5, 31, 15, 10 et 20 feuillets, papier, imprimées.

1751-1755. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Cinq lettres pastorales, imprimées, du R. P. Général de la Congrégation : 1° à tous les supérieurs des maisons de cette congrégation. *Incipit* : « La paix de J.-C. soit avec vous. Le désir qui nous presse de voir la Congrégation dans un état florissant et de vous aider suivant le devoir de notre charge à remplir les grandes obligations que vos places vous imposent, nous a inspiré de vous écrire cette lettre...... » *Explicit* : « Nous vous conjurons en finissant, M. R. P., d'unir sans cesse vos prières aux nôtres, afin d'obtenir la grâce de marcher tous constamment d'une manière digne de Dieu et de la vocation dont il nous a honoré. Donné à Paris dans notre maison de St-Charles, le 25 juin de l'année 1751. ANTOINE SURET, prêtre, supérieur général »; — 2° à tous les prêtres de la Congrégation. *Incipit* : « Que la paix de J.-C. soit avec vous. Nous ne perdons pas de vue l'obligation où nous sommes de vous édifier : Dieu nous préserve d'oublier jamais cette obligation et de devenir comme des sentinelles endormies ou comme des chiens muets qui ne sçavent pas aboyer........ » *Explicit* : « Que les fidèles trouvent en nous des modèles de frugalité, de modestie, de chasteté et surtout de la sainte humilité qui nous rend si agréables à Dieu et éloignant de nous tout ce qui est indigne de notre saint état et qui ne respire pas la simplicité, le zèle de la gloire de Dieu et le mépris des vanités du monde. » Donné comme dessus, le 1er novembre 1752. Sans signature; — 3° à tous ceux qui composent la dite Congrégation. *Incipit* : « Que la grâce de J.-C. soit avec vous. Toute grâce excellente et tout don parfait, dit l'apôtre St-Jacques, vient d'en haut et descend du P. des lumières. Dieu est par conséquent la source de toutes les vertus et de tous les talens dans l'ordre de la nature comme dans celui de la grâce... » *Explicit* : « Sera notre présente lettre adressée aux R. R. P. P. Pro-

vinciaux pour l'envoyer aux supérieurs des Maisons, lesquels la feront lire en présence de leur communauté; exhorteront en conséquence et feront pratiquer ce qui y est prescrit ». Donné comme dessus, 1755. ANTOINE SURET, supérieur général; DUPLAN, secrétaire; — 4° à tous les prêtres clercs et autres qui composent la dite congrégation. *Incipit* : « Que la paix de J.-C. soit avec vous. Depuis que la divine Providence nous a mis et nous souffre à la tête de la Congrégation, notre désir a toujours été et il l'est encore de vous visiter tous personnellement pour tâcher de vous édifier par notre présence et avoir la consolation de nous édifier nous-même de la vôtre...» (*L'Explicit* fait défaut); — 5° à tous ceux qui composent la dite Congrégation. *Incipit* : « Que la grâce de N.-S. J.-C., l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soit (*sic*) avec vous tous. Ce fut le premier vœu de notre cœur lorsque nous nous vîmes, malgré notre indignité, placés à la tête de notre Congrégation ». Traite longuement, dans la seconde partie, « des études indispensablement nécessaires » à un Doctrinaire et de la méthode à y apporter.... *Explicit* : « Sera notre présente lettre adressée à tous les Provinciaux pour être distribuée et lue dans nos maisons en présence de la communauté. » Donné comme dessus; sans date. BONNEFOUX, supérieur général; RICARD, secrétaire général.

GG. 45. (Liasse). — 5 pièces, papier; 2 sceaux.

1761-1774. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Cinq lettres de convocation aux chapitres généraux et provinciaux de la Congrégation; en latin. (Cf. ci-dessus le registre GG. 33, *passim.*)

GG, 46. (Liasse). — 8 pièces, papier.

1653-1675. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Actes des chapitres généraux et provinciaux de la Congrégation tenus en 1653, 1663, 1666, 1668, 1673 et 1675. (Cf. ci-dessus l'art. GG. 33.)

GG. 47. (Liasse). — 1 cahier in-4°, 11 feuillets, et 8 pièces, papier.

1678-1689. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Actes des chapitres généraux et provinciaux de la Congrégation tenus en 1678, 1681, 1683, 1684, 1687. 1688 et 1689. (Cf. ci-dessus l'art. GG. 33.)

GG. 48. (Liasse). — 2 cahiers in-8°, 9 et 15 feuillets, et 3 pièces, papier.

1694-1774. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Actes des chapitres généraux et provinciaux de la Congrégation tenus en 1694, 1696, 1750, 1756, 1774. (Cf. ci-dessus l'art. GG. 33.)

GG. 49. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1693-1762. — Doctrinaires de Bellac : matières ecclésiastiques. — Extraits des constitutions et règlements généraux de la Congrégation édictés : dans les deux chapitres provinciaux tenus à Toulouse en 1693 et en 1699; — dans le chapitre général tenu à Paris en 1700; — dans divers chapitres généraux tenus de 1733 à 1762.

GG. 50. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1673. — Doctrinaires de Bellac : études. — Acte du recteur du collège informant les parents des élèves que la troisième ne manquera point de régent, « encore bien que le sieur Jacques Crousaud, cy-devant doctrinaire, prestre et régent de la dite troisième, se retire en sa maison paternelle, ayant pour cet effet eu sa dispense du très excellent Père général. »

GG. 51. (Cahier). — In-4°, 10 feuillets, papier.

1647-1665. — Doctrinaires de Bellac. — Répertoire analytique des titres de l'établissement par ordre chronologique, pour les années susdites. — Les actes mentionnés se retrouvent dans le présent inventaire. On peut relever cependant les détails suivants : « Le premier d'aoust de la mesme année 1650, M. Pigné, sieur de Nouy et de Lacoste, lors receveur en cette ville, nous donna ou paya le tableau qui représente la descente de la croix de J.-C. avec son cadre (1), et un autre grand tableau de l'Ange gardien, le tout valant 200 ll. En ce mesme temps et diverses fois, le maistre des Eaux et Forests nous a donné des arbres dans les forests de la Tourrette prez de Blond, des coustumes prez de St-Bonnet et dans la forest de

(1) Ce tableau se voit encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Bellac.

Rancon, lesquels nous employons à faire des aisses, soliveaux et autres ouvrages pour le bastiment et quantité de bois à brusler que les métayers voisins des dites forets nous conduisoient par ordre de leurs maistres. Il est vrai qu'on alloit souvent à leurs paroisses et on visitoit assez souvent et les curez et les messieurs de ces paroisses là ; — 1651 : damoiselle Jaquette Coustin, de la maison de Puymartin, paroisse de Blanzac, fame (*sic*) à M. de Lamothe, conseiller au siège de cette ville, donna au Père Paumoule verbalement, la confessant pour la dernière fois au lit malade, 150 ll. pour estre employées à ce qu'il voudroit à la gloire de Dieu ; lequel luy promit que la dite somme seroit employée à un soleil ou ostensoir du très St-Sacrement....... Estant sur le sujet des biens faicts, il est bon qu'on sache les noms des personnes qui ont travaillé et contribué tant de leurs biens que de leurs soings pour augmenter [tant] notre maison que notre sacristie. Pour la maison et en qualité d'ami, M. Jean de Poncharaud, procureur du Roy de cette ville, l'a esté en toutes choses et a embrassé nos intérêts envers tous et contre tous depuis notre establissement, et nous pouvons dire qu'il est cause que nous sommes dans Bellac. C'estoit chez luy où nous trouvions, les premières années, tout ce de quoy nous pouvions manquer, comme bled, vin, argent, etc. C'est luy qui a donné à la sacristie les deux pluviaux et les deux dalmatiques de damas blanc ; il continue son affection jusqu'à ce jour 20e juillet 1665. Il est important de l'entretenir et ne pas le désobliger, de mesme son fils. Ils veulent estre visitez, caressez, considérez. Avec le filz pourtant il faut y aller avec réserve et ne pas dire tout ; n'ayant la force de l'esprit du père il veut estre flatté. Les fondations que le père a faict à notre église marquent l'attache qu'il a pour nous..... Melle de la Salle-Gallicher, femme à M. Martin, receveur à Limoges, a esté aussy zélée en sa façon que le précédent. Elle l'a tesmoigné pendant que son dit mari a vescu, recevant en sa maison à Limoges tous nos Pères allants et venants, de mesme que si c'eust esté un hospice, et ce avec toute la charité et affection possibles..... On la doit considérer pour ses mérites, pour les susdites charités et pour celles qu'elle promet par sa dernière volonté qui est desja escrite, qui est assez considérable. Il fault tenir ceci secret aux parents et à elle mesme, veu qu'elle ne croit pas qu'autre le sçache que le P. Valière, le P. Champsaud et moy. Je marque ceci afin que ceux qui seront dans la maison lors du déceds de la dite damoiselle prennent garde à son testament, les parents estant dangereux (?) de passer ce chef soubs silence ou le renvoyer le plus loing qu'il pourroient...... Ensuite le Père Paumoule entreprit la queste pour achepter un tabernacle tant par ses pénitents, pénitantes que autres, et après un vœu faict avec Louyse Leduc, l'achapt en fust fait à Paris, moyennant le prix et somme de 460 ll. rendu icy, et le tout fust faict dans un an et demy et le vœu accompli ; — le 23 juillet 1652, on presta, (à la sollicitation du R. P. Bernardin Robert de notre congrégation, soubs prétexte de quelque dessein qu'il avoit,) à M. Jean Coustin, escuier, prieur de Chasseneuil, paroisse de Rancon, prieuré dépendant des Pères augustins de Montmorillon, la somme de 30 ll. par obligation. C'est une debte de morte-paye, veu que c'est un homme qui mange son revenu en herbe et qui n'a pas d'autre bien pour satisfaire ; — le 12e jour du moys de juin en la mesme année [1655], nous voyans dans une extrême incommodité de logement et après avoir suffisamment acheptéde place pour bastir, la communauté conclud de se bastir. Ainsy avec la permission de notre très R. P. général le R. P. Debrux, et notre très R. P. provincial le R. P. Vincent, nous fismes marché avec des maistres architectes de la ville de St-Junien. On passa contract, le P. Chalvet estant recteur.... Le 30e décembre 1655 commençant l'embarras des préparatifs de la batisse entreprize, on présenta une requête à M. le lieutenant-général et ensuite à la ville pour qu'une tour qui estoit attachée et contigue aux maisons qui sont au quartier du lieu où nous avons tiré la pierre pour le bastiment, les dites maisons apartenant aux sieurs Gallicher dits Mazereaux d'un costé, de l'autre à une grange de M. Boulet, autrefois à M. du Vilars, hoste de *St-Jacques*, la dite requeste appointée et confirmée par le procureur du Roy et consuls et généralement de toute la ville, nonobstant l'opposition de Me Boulet, advocat, qui a semblé avoir voulu toujours choquer nos desseins ; — depuis le 12e du mois de juin 1655 jusqu'au 20e de mars 1656, les maistres entrepreneurs de nostre bastiment furent occupez à tailler la pierre pour les dits bastiments et nous à leur en faire porter de la montagne de Blond et à mesme temps faire tirer la pierre menue à divers endroicts aux environs de la ville avec beaucoup de peine. Et enfin le 20e mars de l'an 1656, on mit la première pierre avec grande solennité ainsy qu'il s'ensuit : Préalablement on avoit disposé une grande croix de vingt pieds de hault, peinte en rouge, et disposé tous les instruments ou mistères de la Passion, le tout rangé au tour de cette grande et

pesante croix qu'on estendit sur une tapisserie au milieu de la chapelle de St-Michel, de laquelle nous nous servions lors. Le matin du dit jour, le R. P. Chalvet, recteur de cette maison, célébra la sainte messe du St-Esprit servie le plus solennellement qu'on peut, avec les encensements ordinaires, où assistèrent tous, du moins les mieux faicts des escholiers, revestus en anges, richement parez, principalement quatre, tous les messieurs de la ville, le séneschal (1) en robe et les quatre consuls en chaperon. La messe dite, le R. P. recteur ayant quitté la chasuble se revestit d'un pluvial blanc et deux des Pères chacun d'une dalmatique et le reste de la communauté en surpelis (*sic*), et quelques grands escholiers de mesme. En cet estat on se disposa à une procession qui fust en cet ordre : un des frères laïs en surpelis portant une croix en crucifix précédait, lequel suivoient les escholiers deux à deux en habit ordinaire, mais décemment, au nombre de 60, chacun portant une branche de laurier. Aprez ces escholiers venoient huict compagnons, massons ou tailleurs de pierre, couronnez de laurier, lesquels portoient la grande croix en long. Ceux-ci estoient suivis de vingt petits escholiers, revestus en anges, chacun avec un des instruments susdits de la Passion et une branche de laurier ou autre chose. Aprez ces petits anges venoient les [....] en surpelis tant de nos pères que des grands escholiers tonsurez, suivis des deux maistres architectes, lesquels portoient un branquart-cibière toute ornée de laurier et autres rameaux, bouquets de fleurs et rubans, sur laquelle estoit la première pierre qui devoit estre posée, sur laquelle lesdits maistres avoient relevé nos armes, et avec cela une plaque de cuivre qui portait cette inscription : CET ÉDIFICE EST DÉDIÉ A LA PROVIDENCE DE DIEU, A SA PLUS GRANDE GLOIRE, A LA S[te]-VIERGE ET A ST-JOSEPH SON ESPOUX. Avec cela les noms de quatre petits anges qui estoient autour, des deux costez des maistres, tenants un bout de ruban chacun qui lioit la dite pierre, laquelle ils estoient censez porter. Les noms desquels estoient : François de Raymond, ayné de M. le lieutenant-général, Jean Poncharaud, maintenant fils unique de M. le procureur du Roy, Joachim Faydeau, fils de M. de Charbonières, et Jean Pignet, fils de M. Pignet de Nouy, de Limoges, lors receveur des tailles en cette ville. Immédiatement aprez estoient les deux [.....] avec les dalmatiques et le R. P. au milieu avec le pluvial. En cet ordre tous chantoient le *Veni Creator*. Et aprez les officiants, suivoient MM. du séneschal et la justice en robe, MM. les consuls et tout le peuple, la plupart duquel faisoit haye dans les rues. Arrivé qu'on fust au lieu, on estendit la grande croix sur un petit théâtre couvert d'une tapisserie, et tout autour de ladite croix, tous les instruments que les petits portoient. Alors le père officiant avec ses assistants bénirent ladite croix et la plantèrent. Aprez on bénit la première pierre et tout l'espace du bastiment futur. Le R. P. officiant accompagna la pierre avec les quatre petits qui l'avoient portée et la posèrent au lieu avec les maistres architectes. Cela faict on s'en retourna à l'esglize d'où on estoit parti dans le mesme ordre, et chacun se retira chez soy (1) ; — le 22 octobre en la mesme année [1658], le P. Paumoule ayant esté appellé à Mezières par les frères de M. Rasteau, curé du dit Mézières, lequel curé estoit agonisant, le dit père ayant resté là quelques jours jusques aprez la mort dudit curé, et ayant tiré lesdits frères d'un grand desmelé à cause de la succession du dit sieur curé qui estoit mort *ab intestat*, ils conclurent qu'il faloit penser à faire prier Dieu pour leur frère mort et que, n'ayant pas trouvé d'argent monoyé, il faloit se servir de ce qu'ils avoient pour cela. Ils proposèrent entre eux qu'il faloit vendre un calice que le defunt curé avoit acheрté de ses propres deniers, à moins que le dit père ne voulut le vendre pour un prix, ce qu'il fit......» — 12 septembre 1658, mention d'un contrat passé avec des maîtres entrepreneurs de Bellac pour un « augment » fait aux constructions commencées en 1655 ; — 11 septembre 1659, mention d'un maître d'école de Bellac, non dénommé.

GG. 52. (Cahier). — In-4°, 22 feuillets, papier.

XVII[e] siècle.—Doctrinaires de Bellac : temporel. — « Mémoire » des affaires du collège. (Sans date ; écriture de la fin du XVII[e] siècle. Les premiers et les derniers feuillets manquent). Il y est question des rentes et dettes actives de la communauté, des cons-

(1) C'est-à-dire les membres du sénéchal ou sénéchaussée. Cf. plus loin.

(1) Voy. quelques cérémonies analogues vers la même époque dans : *Annales de 1638*, p. 397 ; *Inv. des Arch. dép. de la Hte-Vienne*, série D. p. XVII de l'introduction ; *le Triomphe du très Saint-Sacrement* ou la procession célèbre qu'on fit à Limoges le 20 juin 1686, réimprimée par M. Chapoulaud en 1876, etc.

tructions entreprises, du bois acheté, des procès pendants, de l'emploi de quelques grosses sommes d'argent, etc. — Au rebours du cahier : Fragment d'un catalogue très sommaire de la bibliothèque, divisé ainsi qu'il suit : CONCIONATORES, entre autres Raulin, *Sermons* ; Molinier, François Ogier, Guntherus, etc., *Paraphrase sur Job*, *le bon Laboureur*, *Bibliotheca concionatoris*, *Legenda aurea*, *Silva locorum communium Ludovici Granatensis*, *le Pédagogue chrestien*, etc. THEOLOGI, entre autres S. Thomas, Bonaventure, Scot, Becam, Bellarmin, Petrus a Sancto Joseph, etc. SPIRITUALES, entre autres des *Vies des Saints*, *le Saint usage des tribulations*, *Histoire des Anges*, plusieurs traités sur la dévotion à l'Ange gardien ; Rossignol, *de la Perfection religieuse* ; le P. Sauvet, *Méditations* ; Gerson ; *le Mémorial de Grenade*, *la Terreur des Médisans*, *les Sept trompettes*, *la Vie de St-Fulcran*, *le Secret du Jansénisme*, *Réfutation de Jansénius*, *Duodecim prophetæ minores*, *Paraphrase* de Godeau *sur les Epistres de St-Paul*, *le Tombeau des Hérétiques*, *le Livre du Scapulaire*, *le Livre du cordon de St-François*, d'Andilly : Œuvres dévotes ; les Œuvres de Grenade ; Arnaud, *de la fréquente communion*, etc. CASUISTÆ, entres autres Fillencius, Lessius, Bonacina, Binzelfo, etc. PHILOSOPHI, entre autres *Collegium Complutense*, *Collegium Coimbricense*, Aphrodisius, Sénèque, Aristote, Eustache de St-Paul, etc. HISTORICI, entre autres Baronius, *Epitome* ; Spondanus, Dupleix, *Histoire de France* ; Grégoire de Tours, Florus, *Histoire romaine* traduite par Coeffeteau, *Florus sanctus*, *Florus romanus*, *Florus gallicus*, *Mercurius gallobelgicus*, *Chroniques des Papes et des Roys de France*, Pierre Robert (du Dorat), les *Peintures sacrées sur la Bible*, Pline, Érasme, Virgile, Ovide, Térence, Lucain, Tibulle, Martial, Horace, Boëce, Muret, etc. ; deux dictionnaires poétiques, Calepin françois, Despautère, *Syntaxis Petri Gregorii*, Robert Estienne, *Rhetorica Soarii*, *Rhetorica Pajoti*, *Rhetorica Rodolphi Agricolæ*, quinze cartes de géographie, *Thesaurus linguæ græcæ*, *Onomasticon latino-græcum*, *Institutiones græcæ*, etc. MISCELLANEI, entre autres le *Timée* de Platon, la *Vanité des sciences*, deux livres du code, *Thesauri linguæ hebraicæ*, *Oraison funèbre* du duc de Ventadour, *Tabulæ præceptionum dialecticarum*, *Considérations sur l'entreprise de Cornet*, *Tractatus de amore cultuque reginæ cœli*, *Hugoneorum profligatio*, *la Civilité puérile*, Chamerlat, *des Météores* ; *Histoire des Éléphants*, un livre de musique, *le Médecin charitable*, *la Floride deschirée*, *l'Espadon satirique*, *Institution* d'une fille de noble maison (toscan et françois), *Bibliographia parisina*, *Histoire de la chapelle N. D. en Anjou*, *Topographia pœtica*, les tragédies de *Saint-Celse*, *d'Eustache*, *d'Horace*, *du Cid* ; *le Menteur* ; *Josaphat*, tragicomédie ; *Dom Bertrand*, comédie ; *le Martyre de Ste-Valérie*, etc. — Inventaire des meubles de la chapelle et du collège.

GG. 53. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1651-1659. — Doctrinaires de Bellac. — Testaments faits en faveur de la dite communauté : par Léonarde Raymond, léguant 100 ll. pour fondation de messes ; — par Pierre Parat, sieur de la Bétoulle, archer du visénéchal de la Basse-Marche, léguant 3 ll. pour fondation de messes ; — par d^elle^ Guillaume Rampion, tante de Me François Faulconnier, sieur de Lagemeillot, « conseiller du Roy, lieutenant particulier et assesseur criminel au siège royal de la sénéchaussée de la Basse-Marche », léguant 3 ll. 10 sols, pour fondation de messe, 1658 ; — par noble Guillaume Papon, sieur de Virat, receveur du domaine royal, léguant 1,000 ll. pour fondation de messes, 1658 ; — par Me Jean Charron, sieur de St-Sauveur, procureur et notaire royal au siège de Bellac, léguant 40 ll. pour fondation de messes ; plus, 6 ll. aux prêtres de la communauté de Notre-Dame, « pour employer à achepter ung reliquaire pour servir à l'image de la Vierge » ; plus, 60 ll. « pour estre employez au mariage des pauvres filles, » 1658 ; — par Jean de la Bérauderie, valet de chambre du lieutenant-général de Bellac, léguant 60 ll. pour fondation de messes.

GG. 54. (Liasse). — 18 pièces, papier.

1662-1719. — Doctrinaires de Bellac. — Testaments faits en faveur de la dite communauté : par Anne Fayaud, fille de feu Pierre Fayaud, notaire royal, léguant 30 sols pour fondation de messe ; — par Pierre de Poncharaud, greffier en la visénéchaussée, léguant 5 ll. pour fondation de messe ; — par frère Joseph Leduc, novice de la congrégation des Doctrinaires, léguant ses biens à un sien parent, à condition que, si celui-ci meurt sans enfants, ils reviendront à la maison de Bellac ; — par Me Simon du Peyron, sieur de Foras, procureur au siège de Bellac, léguant 40 sols pour fondation de messes, 1666 ; — par Martial Giraud, novice de la congrégation des

Doctrinaires, léguant 60 ll. pour fondation de messes, et en outre : 25 ll. à Louise Giraud sa sœur, « pour estre employées à luy faire apprendre le mestier de cousturière »; plus, une forge avec enclume et soufflets à Jean Giraud son frère, « quand il sera en estat de pouvoir travailler de son art et mestier de maréchal, estant pour cet effet en apprentissage en la maison de Jean Degude, m[e] taillandier, habitant de cette dite ville »; — par Gabriel Depouges, m[e] chirurgien de Bellac, léguant 5 ll. pour fondation de messes, 1671; — par Pierre Grandchamp, novice de la congrégation des Doctrinaires, léguant 600 ll. « pour estre employées à faire un rétable pour la descoration et embellissement de l'esglize St-Joseph de cette dite ville » de Bellac; — par Françoise Papon, veuve du sieur Papon, boucher, de partie de ses biens, « affin de s'acquérir les biens spirituels toujours espérés par l'échange des temporels », 1679; — par François Pinaud, sieur de Laborderie, léguant 4 ll. pour fondation de messes, en présence de Jean de Lagedamond, m[e] orfèvre, et de M[e] Guillaume Mallebay, docteur en médecine; — par M[e] Pierre Vergnaud, ancien curé de St-Ouen, léguant certaines dépendances de sa métairie des Gouliards pour subvenir aux frais d'une fondation de messes, etc.

GG. 55. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1658-1679. — Doctrinaires de Bellac. — Donations faites en faveur de la communauté d'une maison, avec ses dépendances, sise devant le minage rue de la Chaume, de quelques vignes et terres sises aux environs de Bellac et d'une métairie dite des Pommiers, par les d[elles] Catherine et Madeleine Buisson, filles de feu François Buisson, avocat, 1658 (Original et deux copies). Il est dit que les dites donatrices « ayant toujours esté en volonté de disposer de tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles en œuvres pies, et d'en retirer perpétuellement des prières en expiation de leurs fautes », avaient d'abord donné les dits biens aux religieuses Ursulines de Bellac qui ne les avaient acceptés. En conséquence, « et afin de se procurer les biens spirituels qu'elles ont toujours espérés par échange des biens spirituels », elles transportent la dite donation aux PP. Doctrinaires, à charge par eux : 1° de payer les dettes des donatrices jusqu'à concurrence de 2000 ll.; 2° de fonder dans l'église qu'ils projettent de construire, une chapelle et un autel en l'honneur des SS[tes] Catherine et Madeleine, où l'on célèbrera chaque jour à perpétuité une messe basse, etc.; 3° de payer aux prêtres de l'église Notre-Dame une rente annuelle de 30 ll. aux fins de prier pour les donatrices ; 4° de payer annuellement 100 ll. à l'hôpital, 100 ll. à Louise de Montagu, servante des donatrices, et à Marguerite de Montagu, sa sœur, « pour l'aider à marier »; plus 100 ll. à plusieurs autres filles, pour leur servir de dot. — Transaction entre les Doctrinaires et Louise Buisson, fille de François Buisson, et Félix Lassalle son mari, au sujet de la susdite donation, 1665. — Cession d'une obligation de 300 ll. et d'une autre de 228 ll. faite aux Doctrinaires de Bellac, par dame Léonarde de Poncharaud, veuve de Jacques Guérin, marchand, 1679.

GG. 56. (Liasse). — 1 pièce et 2 cahiers in-4°, 10 et 13 feuillets, papier.

Seconde moitié du XVII[e] siècle. — Doctrinaires de Bellac : état des rentes. — Relevé sommaire des testaments, contrats de rente, de donation, de fondation et autres faits en faveur de la dite communauté. Les dits contrats se retrouvent dans le présent inventaire. — Extrait du livre des rentes constituées au collège par les habitants de Bellac sur diverses maisons de la ville sises rue de la Chapelle, rue du Coq, au Minage, au Fort, à la Combe et à la Chatrerie. (Voy. ci-dessus l'art. GG. 29.) — Rôle des débiteurs de rentes « qu'il faut attaquer incessamment. »

GG. 57. (Liasse). — 2 cahiers in-4°, 20 et 12 feuillets, papier.

1745. — Doctrinaires de Bellac : état des rentes. — État des rentes dues au collège, « fait sur l'ancienne liève en décembre 1745 ». Les noms des débiteurs sont rangés par ordre alphabétique sous cette forme sommaire : « Audebert Jean, sieur du Monteil, doit 2 ll. 10 sols de rente à notre collège. Les arrérages en ont été payés jusque et compris 1742 ». — État des rentes acquittées depuis 1731, « fait sur le livre des receptes en 1745 ». Même forme d'articles que ci-dessus.

GG. 58. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1647-1648. — Doctrinaires de Bellac : temporel. — Plusieurs « extraits du rolle des rentes dues au collège des PP. de la Doctrine chrétienne. » — (Cf. l'art. GG. 29.)

GG. 59. (Liasse). — 8 pièces, papier.

1647-1776. — Doctrinaires de Bellac : temporel. — Deux états de rentes amorties depuis l'établissement du collège en 1647 jusqu'en 1776. — État de ce qui est dû aux Doctrinaires sur les biens de Chez-Buisson, 1665. — Délibération du chapitre des Doctrinaires de Bellac, touchant la vente de la maison du collège « sise devant le minage, rue de la Chaume, » au sieur Buisson de Négrier, avocat, 1666. — Requêtes de la communauté de Bellac : au président de l'élection du Haut-Limousin à Limoges, pour obtenir une réduction de tailles sur la métairie de Pommiers, 1666 ; — au subdélégué de l'intendant de la Généralité pour être sur le pied du sixième en ce qui touche les droits d'amortissement, 1704 ; — à l'intendant de la Généralité pour obtenir réduction des droits d'amortissement par eux dus à l'occasion du legs de Catherine Badou, 1747. — Déclaration du syndic du collège de Bellac affirmant au commissaire chargé du recouvrement des droits d'amortissement que le dit collège n'a pas de rentes constituées, 1705.

GG. 60. (Liasse). — 7 pièces, papier (1 imprimée).

XVIIe siècle-1750. — Doctrinaires de Bellac : temporel. — Déclarations de biens faites par la dite communauté : la première, d'une écriture du XVIIe siècle, accuse : 1° une rente annuelle de 700 ll. constituée par les habitants de Bellac ; plus une autre rente annuelle de 200 ll. provenant des deniers d'octroi ; mais « ces 900 ll. de rente ne s'élèvent aujourd'hui qu'au-dessous de 400 ll. » ; 2° un corps de logis dans lequel est l'église et le logement des Pères ; un jardin, un pré, un enclos et deux vignes ; 3° la métairie de Pommiers près Peyrat ; — la déclaration de 1730 accuse, outre les biens susdits : le prix d'afferme du tiers de deux petites métairies sises dans la paroisse de St-Ouen, produisant 50 ll., non compris les réserves de la dite ferme ; plus 25 ll. de rentes provenant de fondations pieuses ; — la déclaration de 1750 n'ajoute rien à ces détails. Elle stipule seulement que les six prêtres, les deux régents, le frère, le portier et le valet qui composaient autrefois la communauté sont réduits à trois prêtres, deux régents, un frère, un portier et un valet.

GG. 61. (Liasse). — 12 pièces et 2 cahiers in-8°, 10 et 15 feuillets, papier.

1651-1782. — Doctrinaires de Bellac : temporel. — États de situation du collège, rédigés tous les trois ans, pour le conseil de l'Ordre. Celui de 1681 accuse les chiffres suivants : rentes, 991 ll. ; réparations à la métairie, 200 ll. ; dettes payées, 528 ll. ; dettes passives, 236 ll. ; dettes actives, 6.565 ll. ; — à celui de 1685, on a joint un inventaire des meubles de la maison (Cf. art. GG. 52) ; — celui de 1690 fournit les indications suivantes : « On enseigne [dans le dit collège] les trois basses classes, cinquième, quatrième et troisième. On est obligé d'enseigner la petite, la médiocre et la grande doctrine tous les dimanches et festes de l'année dans la chapelle du collège. Outre cela, on est obligé de faire célébrer dans nostre chapelle 388 messes pendant le cours de l'année. Le fonds de ces messes a esté en partie employé en bâtiment, en achat de vignes, etc..... On est encore obligé de dire en communauté, sans chant et aux heures qui nous sont les plus commodes, tout l'office canonial durant seize jours dans les mois de février et de juillet. On commence la première octave le jour de la Purification et la seconde le jour de Sainte-Marguerite, 20 juillet. On a accoustumé d'exposer le St-Sacrement dans la chapelle de nostre collège par permission et consentement de Mgr. l'évêque de Lymoges le jour de St-Joseph, le premier jour de mars, à l'honneur de l'Ange gardien, les trois jours de carême prenant, le jour des morts, le dimanche dans l'octave et les autres jours pendant la messe des écoliers et pendant les vespres des morts, » etc. ; — celui de 1693 ne présente aucune particularité ; — celui de 1735 débute ainsi : « Si la maison et collège de Bellac subsiste comme cy-devant malgré la dureté des tems, on peut dire qu'une providence particulière la soutient et la conserve ». Les rentes montent à 590 ll., les dettes actives à 2.063 ll., les dettes passives à 168 ll. ; — ceux de 1744 et 1750 ne présentent aucune particularité ; — à celui de 1756, qui existe sous une triple forme, on a joint un inventaire des meubles de la maison (cf. ci-dessus). La bibliothèque est dite « composée de vieux livres dont les principaux sont quelques ouvrages de Saint-Augustin, de Saint-Thomas, de Saint-Bernard, quelques commentaires sur l'Écriture, les dictionnaires de Moréri, de l'Académie, de Richelet, le *Dictionnaire économique* et quelques autres dictionnaires françois

et latins. Il y a de plus quelques vieux théologiens et philosophes, une traduction de l'Écriture sainte avec des explications tirées des Saints Pères, plusieurs vieux prédicans et quantité de livres classiques »; — dans un autre état de la même année, il est dit que la bibliothèque est « composée d'un nombre de vieux livres qui occupent cinq à six tablettes de quatre ou cinq pieds de long. Elle étoit autrefois beaucoup plus considérable, mais nous avons appris qu'on avoit enlevé la meilleure partie des livres qu'on n'a pas pu rappeler, quelques soins qu'on ait pris pour cela jusqu'à faire publier des monitoires qui n'ont rien opéré » ; — dans le troisième état de la même année, il y a un paragraphe relatif aux pensionnaires : « Les deux années dernières, nous n'avons eu qu'un pensionnaire et un autre à demi-pension. Cette année la Providence nous en a procuré six, qui sont actuellement dans le collège, et quoiqu'ils ne payent qu'une pension de 18 pistoles par an, ils nous ont été d'un grand secours pour satisfaire en partie quelques-uns de nos créanciers qui nous pressoient vivement et qui n'auroient pas manqué de nous faire des frais considérables, si nous avions différé plus longtems à leur donner quelque satisfaction pécuniaire. ...... Il y a dans notre cave dix barriques de vin dont le prix est dû, comme il a été dit, à ceux qui nous l'ont vendu » ; — celui de 1763 donne la liste des bienfaiteurs de la maison : le P. Lachatre, curé de Vaury : Magneau, curé de St-Ouen ; Pagnon et Renouard, curés de Monismes, les PP. Méchen, Chalvet, de la Couture ; Verniaud, curé de St-Ouen; le P. Prozat, ancien recteur, le frère Martial Giraud, le P. Latapie, ancien recteur, les d[elles] Catherine et Madeleine Buisson ; — celui de 1765 propose quelques améliorations et accuse 12 pensionnaires ; — celui de 1782 est extrêmement confus; il semble accuser 2.018 ll. de rente annuelle. Il présente en outre un tableau des acquisitions faites de 1651 à 1683, des amortissements de rentes opérées et des rentes dues au collège.

GG. 62. (Liasse). — 1 pièce et 2 cahiers, in-folio 31 feuillets et in-4° 11 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Doctrinaires de Bellac. — Fragments informes, sans titres ni dates, de lièves des rentes dues à la communauté ; mentions du XVIII° siècle. — Relevé très sommaire des « rentes qui peuvent encore être dues à l'église de Bellac ». Sans date ; écriture du XVIII° siècle.

GG. 63. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1650-1709. — Doctrinaires de Bellac : contrats divers. — Constitution de 5 ll. de rente annuelle, faite en faveur des Doctrinaires par Junien Leduc, marchand, 1650. — Transaction par laquelle les Doctrinaires abandonnent à d[elle] Barbe Buisson, à cause de la succession de feu François Buisson, le domaine du Moulin sis au Mas-Singualle, 1658. — Amortissement de la rente de 40 sols constituée par Jean de la Salle en faveur du collège, 1659. — Transaction portant quittance par le sieur du Monteil, en faveur du collège, des améliorations faites dans le domaine d'Eygurande, 1660. — Contrats de transaction particuliers intervenus entre les cohéritiers du sieur Buisson, parmi lesquels le collège des Doctrinaires, 1665. — Contrat de partage des biens de Catherine et Madeleine Buisson, sis à Pommiers, entre les Doctrinaires, d'une part, Félix de Lassalle et Louise Buisson, sa femme, d'autre, 1665. —Constitution de 5 ll. de rente faite en faveur du collège sur les carreaux de François Papon, boucher, 1666. — Contrats de partage des biens meubles de Jacques Guérin, marchand, entre les dits Doctrinaires et M[e] Jean Boullet, prêtre, syndic de l'hôpital de Bellac, 1679. — Constitution de 16 ll. de rente faite en faveur du dit collège par M[e] Pierre Leborlhe de Chégurat, conseiller du roi et assesseur en la maréchaussée, 1685. — Procès-verbal d'un chapitre de la dite communauté tenu à l'occasion de la revendication élevée par le sieur Jean Boullet, prêtre, sur le domaine des Basses-Singualles, échangé en 1666 contre un domaine provenant des dames Buisson d'une valeur double, 1682. Suit copie de divers actes relatifs à cette affaire. — Estimation par arbitres du domaine de Mas-Singualle, à 1000 ll., 1683. — Ratification faite par les frères Perpeix, laboureurs, d'une cession non spécifiée faite par Michel Perpeix, leur père, aux Doctrinaires de Bellac, 1688. — Adjudication faite aux dits Doctrinaires par autorité de justice des biens des enfants mineurs de François et Léonard Fredaigne, pour la somme de 1003 ll., les dits biens sis au village de Pommiers, 1694. — Vente de la terre de Boigeau faite au collège par Gabriel Papon, pour le prix de 75 ll., 1695. — Contrat de vente entre particuliers d'un domaine sis à Belleix, moyennant la somme de 370 ll., à charge par l'acheteur de payer 80 ll aux Doctrinaires de Bellac et pareille somme à M[e] Mathieu Moulinier, curé de Bellac, conformé-

ment aux volontés du testateur, feu Martin Philipon, 1704. — Ventes faites aux Doctrinaires : par Pierre Lyonnet, laboureur, du pré des Rivailles près Pommiers, de la contenance d'un demi journal, pour le prix de 30 ll., 1702; — par Gabriel Papon, pelletier, d'un pré appelé le Grand-Pré près Blanzat, pour le prix de 80 ll., 1709.

GG. 64. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1731-1786. — Doctrinaires de Bellac : contrats divers. — Accord en vertu duquel le recteur du collège des Doctrinaires promet à Léonarde Père, veuve de Me Jean-César Fauconnier, conseiller du Roi et son lieutenant particulier assesseur criminel au siège de Bellac, de célébrer ou de faire célébrer une messe chaque jour, pendant un an, moyennant le prix de 150 ll. payables par quartier, pour le repos de l'âme de delle Marguerite Fauconnier, veuve de Me François Gallichier, sieur des Fossés, 1746. — Transactions passées : entre les Doctrinaires et Mad. de Fauconnier, portant obligation pour cette dernière de continuer en faveur des premiers la rente de 35 ll. constituée par feu M. Fauconnier, 1731; — entre les Doctrinaires et Me François de Fauconnier, seigneur des Forges, conseiller du Roi et son lieutenant particulier assesseur civil et criminel au siège de Bellac, touchant le paiement de rentes par lui dues, 1748; — entre les Doctrinaires et Me Guillaume-Alexandre Savard, conseiller du Roi, receveur des consignations et notaire royal à Bellac, touchant les arrérages de la rente de 15 ll. constituée en 1648 par Jean Claveau, sieur de la Bretonnière, 1759; — entre les Doctrinaires et le comte de Montbas, touchant le paiement de la rente constituée en faveur des dits Doctrinaires, 1750-1771. — Compte fait entre le recteur du collège et Silvain Dareau, me horloger, au sujet des réparations de l'horloge du collège, 1759. — Bail des domaines du collège fait par les ci-devant Doctrinaires à Pierre Sénemaud, aubergiste, moyennant la somme annuelle de 850 ll., 1786.

GG. 65. (Liasse). — 24 pièces, papier.

1532-1790. — Doctrinaires de Bellac : métairie de Pommiers. — Vente faite par Antoine et André Trobat à Me Pierre Buisson, prêtre, et à Jaquette Gallicher, veuve d'Étienne Buisson, de la métairie de Pommiers pour le prix de 27 ll., 1532. — Baillettes de la dite métairie faites : par François Buisson aux frères Trobat, à moitié fruits, 1643; — par les dames Buisson à Léonard Dupeyron, à moitié fruits, 1655. — Affermes de la dite métairie faites par les Doctrinaires : à Martial Dupeyron, laboureur, moyennant la somme annuelle de 100 ll., 1670; — à François Fredaigne, moyennant la somme annuelle de 115 ll., 1673. — Baillette de la dite métairie à moitié fruits, 1686. — Certificat du sieur Brunier, consul de Bellac, attestant que les Doctrinaires ont payé au magasin de la garnison de Bellac 2 quintaux de foin à la décharge des métayers de Pommiers, 1677. — Ventes faites aux Doctrinaires de Bellac par Anne Rifaud : d'une quarterée de terre sise à Pommiers, pour le prix de 15 ll., 1686; — d'une autre quarterée de terre sise au même lieu, pour le prix de 25 ll., 1699. — Obligation d'une somme de 144 ll. pour les Doctrinaires de Bellac contre François Trobat, métayer de Pommiers, 1696. — Estimation de la métairie de Pommiers, montant à 799 ll. Sans date; écriture du XVIIe siècle. — Afferme de la dite métairie faite par les Doctrinaires à Jean Mallebay, dit le Monsieur, marchand, pour le prix de 275 ll., 1762. — Estimation des bestiaux de la dite métairie, montant à 192 ll., 1790.

GG. 66. (Liasse). — 1 pièce et 3 cahiers in-8°, 27 feuillets, papier.

1632-1742. — Doctrinaires de Bellac : métairie de Pommiers. — Arpentements totaux ou partiels de la dite métairie faits : par de Roche, arpenteur royal, 1632. Contenance : 254 sesterées, 3 quartonnées; — par Beau, arpenteur royal, 1664. Contenance : 285 sesterées, 2 quartonnées; — par Antoine Maneix, arpenteur royal, 1730. Contenance : 86 sesterées; — par Jean Pinaud, arpenteur royal, 1742. Contenance : 19 sesterées.

GG. 67. (Cahier). — In-8°, 34 feuillets, papier.

1686-1724. — Doctrinaires de Bellac : métairie de Pommiers. — « Papier-journal pour ce qui regarde nostre métérie de Pommiers, depuis le 14 décembre 1686 auquel jour nous avons donné la ditte mestérie à François Trobat dit Mounet, masson, pour la travailler à moitié fruits. » — F° 1 r°. Conditions du contrat de métayage; — v°, mémoire de ce qu'à fourni le dit métayer, continué au rebours du cahier jusqu'à l'année 1722. — F° 2 r°. Mémoire de ce qui a été fourni au dit métayer pendant les années 1686-

1717, en seigle, bestiaux et argent. Point de récapitulation. — F° 28 r°. Arrêtés de comptes avec le métayer de Pommiers pour les années 1717-1724.

GG. 68. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1666-1739. — Doctrinaires de Bellac : deniers d'octroi. — Arrêt du Conseil d'État qui renvoye pardevant l'intendant de la Généralité de Limoges la requête des Doctrinaires demandant que les consuls soient tenus de leur payer, comme par le passé, une somme de 200 ll. sur les deniers d'octroi, 1666. — Sentence de l'intendant de la Généralité de Limoges condamnant les consuls de Bellac à payer aux Doctrinaires par provision une somme de 150 ll. et ajournant les parties à contester plus à fond dans un mois, 1669. — Autre arrêt du Conseil d'État maintenant les Doctrinaires en possession d'une rente de 40 ll. sur les deniers d'octroi, 1692. — Requête des Doctrinaires à l'intendant de la Généralité pour obtenir paiement des arrérages de la rente de 2 pistoles à eux dus sur les deniers d'octroi, 1739. Il est dit dans l'acte que cette rente était autrefois de 20 pistoles. Les requérants se déclarent « réduits à une extrême misère. »

GG. 69. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1640-1643. — Doctrinaires de Bellac : étapes. — Pièces diverses « concernant les étapes et bien aisez cédés aux R. R. P. P. de la Doctrine chrétienne » par les consuls de Bellac. Dans ce dossier figurent : une ordonnance royale du 15 octobre 1640, portant que les habitants des villes où logent des gens de guerre en marche, devront leur fournir des vivres conformément au règlement de 1636; — un itinéraire du régiment de la Couronne se rendant en garnison à Niort, du régiment des Vaisseaux à Marand, du régiment de Poitou à Fontenay-le-Comte, du régiment de Saintonge à St-Jean-d'Angély, 1641; — une requête des consuls de Bellac à M. de Frémin, intendant de la Généralité de Limoges, pour obtenir remboursement des dépenses faites lors du passage des susdits régiments, 1641; — un état des dépenses faites par les consuls de Bellac pour les susdits régiments, montant à 6129 ll., 1641; — une lettre de M. de St-Germain-Beaupré aux consuls de Bellac pour les inviter à préparer les quartiers d'hiver, conformément à l'ordonnance du Roi, 1641, etc.

GG. 70. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1648-1659. — Doctrinaires de Bellac : étapes. — État des étapes dues aux habitants de Bellac et cédées par eux aux Doctrinaires de la ville, 1648-1651. Les articles au nombre de 36 sont sous cette forme : « Premièrement, le logement d'une recrue de la compagnie de chevaux-légers de M. le comte de Cléranvaud, du régiment de M. le prince de Condé, la dite recrue composée d'un capitaine, lieutenant cornette, mareschal des logis et vingt cavaliers, faisant le nombre de 35 places, suivant le certificat du dit logement du 2 mai 1648..... Item, le logement d'une recrue de la compagnie des chevaux-légers de Mgr. le prince Robert, etc. » Les autres régiments mentionnés sont (1) : les chevaux-légers du régiment de Mgr. le duc d'Orléans, les recrues du régiment d'infanterie du sieur de Suilli, 150 hommes du régiment de la Clarière, le régiment de M. le comte du Dongnon, le régiment de Mgr. de Millerai (?), le régiment de la Marine, le régiment de cavalerie de Mgr. le cardinal Mazarin, une brigade de la compagnie des gens d'armes de M. le duc de Mercœur, le régiment d'infanterie de Picardie, la cavalerie du régiment de Créqui, cinq compagnies du régiment de cavalerie de Persan, la compagnie de chevaux-légers du sieur Beauvais, les recrues du régiment de cavalerie du comte de Meille, le régiment d'Hoquincourt, partie du régiment d'Enghien, trois compagnies à cheval du régiment du baron de Roquépine, quatre compagnies de cavalerie et l'état-major du régiment de la Trémouille, une compagnie de Mgr. de Conty, une compagnie de chevaux-légers de la Reine, le régiment de cavalerie de Tracy, deux compagnies à cheval du régiment de St-Aignan, partie du régiment de Roquelivre, partie du régiment d'Enghien, une compagnie d'infanterie du sieur Marsin. Total des sommes liquidées au présent état : 40.756 ll. Le dit état est précédé d'un arrêt des trésoriers de France au Bureau de Limoges portant que les habitants de Bellac pourront, conformément à leur requête, se pourvoir devant le Roi pour obtenir le remboursement des avances faites aux gens de guerre qui ont pris garnison à Bellac pendant les dites années 1648-1651. Un extrait de la requête des

(1) Il faut se souvenir, pour comprendre ces fréquents passages de troupes, que nous sommes au début de la Fronde.

habitants de la ville porte que, s'il ne leur est fait droit, « les supplians resteroient entièrement ruinés et contraincts d'abandonner la ville ainsi que plusieurs des dits habitans ont fait déjà, et par ce moyen demeureroit déserte par les grandes avances qu'ils ont esté contraincts de faire aux gens de guerre qui y ont esté en garnison, fait assemblées, prins les estapes et ustencilles en la dite ville avec exécution et violences si souvent et en si grand nombre qu'il est presque impossible de les pouvoir exprimer. » — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État donné en faveur des P. P. Jésuites du collège de Tulle, pour une cession des étapes dues à la ville, 1654. — Procuration du chapitre de la communauté aux fins d'emprunter la somme nécessaire pour obtenir un arrêt qui impose sur les contribuables aux tailles de l'élection de Bellac la somme de 40,756 ll. due pour les étapes, 1659. — Promesse d'un sieur de Bioux de laisser les Doctrinaires de Bellac « exécuter le don qui leur a esté faict par les habitans de la dite ville de la somme de 40,756 ll. des estapes qu'ils prétendent leur estre deues, » 1659.

GG. 71. (Liasse). — 58 pièces, papier (33 imprimées).

1654-1785. — Doctrinaires de Bellac. — Procédures pour les dits religieux touchant l'exécution du contrat de fondation : contre les consuls de Bellac, 1654-1679 ; — contre le procureur du Roi, demandant en particulier le maintien de la troisième et la fondation de classes d'humanités, de rhétorique et de philosophie, 1717-1718; — contre Gabriel Peyraud, mᵉ chirurgien, fermier des droits d'octroi sur lesquels il a été promis 40 ll. au collège, 1728; — contre les consuls de Bellac, 1784-1785.

GG. 72. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1678-1695. — Doctrinaires de Bellac. — Procédures pour les dits religieux contre les collecteurs des tailles de la métairie de Pommiers près Peyrat. Entre autres pièces il y a un « rolle et département des tailles de la paroisse de Peyrat » pour l'année 1683, montant à 4,364 ll. Les répartiteurs déclarent ne savoir point signer.

GG. 73. (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1662-1683. — Doctrinaires de Bellac. — Procédures pour les dits religieux : contre Mᵉ François de Lacoudre, lieutenant particulier en l'élection de Bellac, touchant certaine dette, 1662; — contre Mᵉ Mathieu Moulinier, curé de St-Sauveur et N.-D. de Bellac, réclamant le paiement des dîmes de l'Enclos, 1666; — contre dame François des Montiers, tutrice des enfants de feu Jean Charron, sieur de Lamothe, conseiller au siège de Bellac, touchant le paiement d'une rente de 17 ll. constituée par celui-ci en faveur des Doctrinaires, 1667; — contre François Descelles, archer; Augustin Badou, marchand; Martial Mallebay, procureur du Roi au siège de Bellac; Jean Leprestre, gantier; Jean Grange, marchand; veuve Massoulard; Pierre de Lagedamont, hôte, et autres personnes pour arrérages des rentes par elles constituées en faveur des Doctrinaires, 1670-1673; — contre les prêtres de la communauté de Bellac touchant la succession de Jacques Guérin, 1679; — contre les héritiers du sieur de la Brosse de Savignac, pour arrérages de rente constituée, 1680; — contre François Trobat, maçon, condamné à démolir un mur qu'il avait élevé sur le chemin de St-Junien-les-Combes, 1680; — contre François de St-Georges, écuyer, sieur de Peyriffeix, touchant le paiement d'un obit, 1682; — contre Mᵉ Vincent Boulet, avocat en parlement, au sujet de l'érection d'une clôture faite par celui-ci le long d'un domaine du collège, 1682, etc.

GG. 74. (Liasse). — 7 pièces et 1 cahier in-8°, 13 feuillets, parchemin; 43 pièces, papier.

1684-1700. — Doctrinaires de Bellac. — Procédures pour les dits religieux : contre François Claveau, sieur de Châteauneuf, pour arrérages de rente constituée, 1684; — contre François de Bersac qui avait troublé les dits Doctrinaires dans la possession de biens à eux vendus, 1686; — contre Mᵉ Pierre de la Boyrie, pour s'opposer à l'adjudication d'une maison provenant de la succession de Jean Gallicher, sieur de Goutepagnon, débiteur du collège, 1688; — contre Mᵉ Martial Cérelier, notaire royal, touchant le paiement de la rente constituée par Antoine Trobat, dont il est héritier, 1689-1693; — contre Joseph Mallebay, maréchal, pour arrérages de rente constituée, 1697, etc.

GG. 75. (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1700-1741. — Doctrinaires de Bellac. — Procédures pour les dits religieux : contre Françoise

Claveau, veuve de Martial Cérelier; François Meilhaud, sieur de Boisseau; d^elle Marie de Josselin, veuve de Guy Charraing, sieur de la Brosse, et autres personnes, pour arrérages de rentes constituées, 1700-1725; — contre divers habitants du village de Pommiers qui troublent les Doctrinaires dans la possession de biens par eux acquis, 1725; — contre Mᵉ Jean Leduc, prêtre, curé de Berneuil, touchant le paiement de la rente de 40 sols constituée par son père en faveur des Doctrinaires, 1733; — contre Jean du Mareau, sieur de Chansigaud, touchant le paiement de la rente constituée par feu Jean du Mareau, son aïeul, dont il est héritier, 1734; — contre François Genty, apothicaire et chirurgien de Bellac, pour arrérages de rentes, 1786; — contre d^elles veuves Marie de Lagedamond et Henriette de la Chaume, et autres personnes, pour arrérages de rente constituée, 1740, etc.

GG. 76. (Liasse). — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1742-1790. — Doctrinaires de Bellac. — Procédures pour les dits religieux : contre Pierre Charreiron, sieur de Chansigaud, marchand tanneur, 1742, — Jean Mondot, conseiller du Roi, 1749, — Lorgues Pinard, 1755, — Joseph Granger, 1756, — et autres personnes pour arrérages de rentes constituées; — contre Pierre Sénemaud, fermier de la métairie de Pommiers, pour non paiement de ses redevances, 1790, etc.

GG. 77. (Liasse). — 9 pièces, papier.

1693-1694. — Doctrinaires de Bellac : correspondance. — Neuf lettres traitant des procès de la communauté, adressées au syndic du collège de Bellac.

GG. 78. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1737-1762. — Doctrinaires de Bellac : correspondance. — Lettres d'affaires adressées aux recteurs du collège de Bellac. Elles traitent presque uniquement des procès pendants et des fournitures de cierges.

GG. 79. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1787-1789. — Doctrinaires de Bellac : correspondance. — Lettres du P. Bériat, recteur du collège des Doctrinaires de Brive, adressées à M. Négrier, notaire à Bellac, concernant la régie des biens du collège de Bellac, vacant par le départ des régents. Il y est question à plusieurs reprises du comte et de la comtesse de St-Georges.

GG. 80. (Registre). — In-4°, 136 feuillets, papier.

1707-1732. — Doctrinaires de Bellac. — « Livre de la recepte de la maison [des Doctrinaires] de Bellac, depuis le 25 mai 1707 ». — Les articles sont sous une forme très sommaire et souvent obscure. On peut relever les suivants : F° 1 r°. Reçu de Mad. de Raymond 90 ll. sur les arrérages de la rente qu'elle fait au collège de Bellac. — Reçu de la sacristie, 53 ll. (mention excessivement fréquente). — F° 2 v°. Reçu de la rétribution du carême, 6 ll. — Reçu 27 ll. de M. Lassalle, juge de Bellac, pour un quartier de la pension de son fils. — Reçu 21 ll. de M. Gentil, avocat, sur la rente de feu son père. — Reçu 25 ll. de M. Laporte, procureur, pour l'octave fondée par sa feue femme. — F° 3 r°. Reçu 10 ll. de M. Badou, médecin, « pour des messes pour une fille ». — Reçu de la ferme de Ste-Anne, 46 ll.— F° 4 r°. Reçu 30 ll. pour le premier quartier de la pension du fils de M. Mallebay, « procureur du Roy de la maréchaussée ». — V°. Reçu 61 ll. de la vente d'un bœuf gras à la foire de Magnac. — F° 7 r°. Reçu de MM. de Chégurat et Crouzeau, pour les classes de leurs enfants, 15 ll. — V°. Reçu 5 ll. pour 10 messes dites à Lorette, pour M. de Laborde, pendant sa maladie. — F° 8 r°. Reçu 25 ll. de M. de Laporte pour l'octave de Ste Marguerite. — V°. Reçu 20 ll. de Mad^elle Depleau, « pour les messes que nous disons à l'hospital tous les vendredis ». — F° 9 r°. Reçu de M. Pinaud, sieur d'Ambez, 100 ll. pour les arrérages de la rente de feu M. Pinaud, chanoine, et 43 ll. pour le premier quartier de la pension de son fils. — V°. Reçu de M. de Moulinneuf pour les deniers d'octroi, 40 ll.—F° 11 v°. Reçu de Jean Butaud, hôte des *Trois Marchands* 6 ll. — F° 12 r°. « Receu lors de mon départ pour le chapitre 44 ll., qui ont servi pour partie de mon viatique, provenans du service que j'ay rendu à Monismes en vertu de mes lettres *de regendo* ». — V°. Reçu 35 ll. pour le premier quartier de la pension du fils de M. Mallebay, juge d'Arnac. — F° 14 r°. Reçu 10 ll. du loyer de la maison située rue de la Chapelle. — F° 15 r°. Reçu 21 sols de M. Claveau, avocat, pour l'amortissement d'une rente. — Reçu 18 ll. de M. Leduc, curé de Berneuil, pour les arrérages de la rente

faite au collège par son père. — V°. Reçu 40 ll. « pour 100 messes que nous commancerons de dire après Noël à la chapelle des dames de Rouen » (1). — F° 16 r°. Reçu 15 ll. de M. Molinier, « pour admettre son fils dans l'humanité ». — F° 17 r°. Reçu 50 ll. « du caresme presché par le P. Badou ». — V°. « Ayant visité la chambre du P. Renouard, après sa mort, nous y avons trouvé la somme de 106 ll. » (1713). — F° 18 r°. Reçu de M. de Vételay, avocat au Dorat, 242 ll. sur la rente faite par M. Fauvel. — Reçu 19 ll. de M. Vergnaud, curé de Laguzet, « pour le service de la paroisse ». — V°. Reçu 20 ll. pour 200 messes dites en mémoire de l'oncle de M. Chamier. — F° 19 r°. Reçu 10 ll. de M. Génébrias, « pour mettre son neveu en réthorique ». — F° 20 r°. Reçu 9 ll. pour l'annuel de M. le comte de Montbas ». — F° 23 r°. Reçu 13 ll. de M. Chégurat, « pour 13 ll. de cire ». — F° 25 r°. Reçu 40 ll. pour la pension du fils de M. Garat de Limoges. — F° 28 r°. Reçu 50 ll. de M. Badou, docteur en médecine, « pour prier Dieu pour sa mère ». — F° 29 v°. Reçu pour l'annuel de M. Génébrias 32 ll., deux chasubles et un surplis. — F° 30 r°. « Receu 40 ll. de la ville, sur les deniers d'octroi, pour la rente de 1716. » — F° 35 r°. Reçu 13 ll. de M. Arbellot, avocat, pour arrérages de rente. — V°. Reçu 6 ll. du curé de Peyrat, « pour la rente de deux années ». — F° 36 r°. Reçu 60 ll. de M. de Lavigneau, gendre de Madlle de la Perchière, « en déduction de ce qu'il nous a promis pour la rétrbution des messes que nous devons dire pendant une année, dans la chapelle des dames de l'Union chrétienne ». — Reçu 9 ll. de la vente « d'une pipe de vin de pressoir ». — F° 37 v°. Reçu 3 ll. 15 sols, « des écoliers de la sixième » (1719). — F° 39 r°. Reçu de Michel Doumes, maître menuisier, 11 ll., « sçavoir 10 ll. pour la rétribution qu'il devoit au régent de son fils qui a étudié en sixième pendant 10 mois, à 20 sous par mois, et 20 sous de la rente annuelle qu'il fait au collège ». — F° 41 r°. « Reçu 6 ll. de la vente de vieux fers à faire les hosties ». — F° 44 r°. « Receu 5 fr. du P. recteur, du reste de son voyage de Paris ». — Reçu 95 ll. du P. syndic de la maison de St-Charles de Paris « pour le restant de la pension du P. Bourgeois ». — V°. Balance de la recette et de la dépense depuis la dernière visite (juin 1720). Reste dans le coffre 1572 ll. 12 sols, 10 deniers. « Cependant il n'y a que 1451 ll., parmi lesquelles il y a 400 ll. en billets de banque; ce mécompte provenant de la diminution des espèces qu'on a pas eu soin de marquer pendant l'absence du P. recteur ». — Reçu 10 ll. de M. Dumas du Dorat, « en ouvrage qu'il a fait pour l'horloge ». — F° 45 r°. Reçu 30 ll. de la vente de 6 setiers seigle de St-Ouen, mesure du Dorat. — F° 48 r°. Reçu 31 ll. de M. de Chambourant, « pour un annuel que nous avons dit chez les dames de la Propagation par son ordre ». — V°. Reçu 10 ll. de M. Mallebay, lieutenant de police. — F° 50 v°. Reçu 10 ll. de M. Merlac (?), prieur de St-Junien, et autant du P. Magnaud, curé de St-Ouen, « pour nous aider à payer le prix de la fonte de la cloche de notre église » (1722). — F° 51 v°. Reçu 29 ll. de M. Badou, notaire, pour des messes. — F° 55 v°. Reçu 15 ll. du P. Doumes, « pour la rétribution de l'octave du St-Sacrement qu'il a prêchée à la paroisse ». — F° 56 v°. Reçu 45 ll. de M. Hadin, lieutenant-général de Civray, pour le premier quartier de la pension de son fils. — F° 60 r°. Reçu 7 ll. de « la quête qui fut faite à la porte de notre église le jour de la fête de l'Ange-gardien ». — Reçu 2 ll. de la vente d'une carte de baillarge ». — F° 62 v°. Reçu 36 ll. de M. Gallicher, avocat, pour arrérages de rentes. — F° 64 r°. Reçu 26 ll. de la vente d'un petit moulin. — F° 66 v°. Reçu 45 ll. de Mad. de la Bastide de Fredaygues, pour le premier quartier de la pension de son fils. — F° 68 r°. Reçu 58 ll. « de la rétribution de l'Avent et du Carême que le R. P. Ramondy a prêchés à Meymac ». — F° 70 r°. Reçu 19 ll. « de la rétribution de l'Avent que le P. Ramondy a prêché à Magnac ». — V°. Reçu 3 ll. « de la quête que l'on fit à la porte de l'église le jour de St Joseph ». — F° 71 r°. Reçu 15 ll. du sieur Meunier, maître d'école, pour arrérages de rentes. — F° 73 r°. Reçu 16 ll. « pour la vente de deux cochons de notre métairie de Pommiers ». — F° 76 v°. Reçu 9 ll. d'une vente de chanvre. (Les recettes s'arrêtent à octobre 1731.) = Au rebours du registre : « Livre de la dépense de la maison de Bellac depuis le 25 mai 1707. » — Mêmes remarques générales que pour les recettes. On peut relever les articles suivants : f° 77 r°. Payé 14 ll. pour la capitation. — Payé 35 ll. pour 14 charretées de pierre de taille. — (Nombreuses dépenses de construction.) — F° 78 r°. Payé 61 ll. aux collecteurs de 1707. — V°. Payé 15 ll. « pour les droits du R. P. provincial ». — F° 79 r°. Dépense pour la construction d'une grange. — F° 80 v°. Payé 10 ll. pour la taille vieille. — Payé 20 ll. pour la taille nouvelle. — F° 81. Payé

(1) Par son testament de 1683 Jean Mallevaud, évêque d'Olonne *in partibus*, avait établi à Bellac des Sœurs de Rouen pour enseigner les jeunes filles pauvres (Nadaud, *Pouillé*). On n'en trouve pas d'autre trace dans le présent inventaire.

28 ll. pour l'inhumation et diverses petites dettes du P. Lachatre. — V°. Payé 6 ll. « pour envoyer aux ordres le frère Nazat ». — F° 87 r°. Payé 8 ll. « pour accommoder un calice ». — F° 89 r°. Payé 30 ll. au sieur Dorat, marchand de Limoges, pour étoffes. — F° 91 r°. Payé 3 ll. pour le voyage du P. syndic à Limoges. — V°. Payé 41 ll. « pour la subvention et autres charges du diocèse ». — F° 92 v°. Payé 30 ll « pour la taxe faite sur les maisons de la Province pour les droits du R. P. Général ». — F° 93 r°. Payé 3 ll. « pour des culottes du P. Badou ». — F° 94 v°. Payé 8 ll. à M. Fusibey, « nostre chirurgien et apothicaire ». — F° 98 v°. Payé 28 ll. pour un veau. — F° 102 v°. Payé 16 ll. à M. de Couhé, sieur du Mas, « pour la rente que nous lui faisons ». — F° 117 r°. Payé 23 ll. pour les décimes du terme de février 1717. — F° 118 v°. Payé 5 ll. « pour deux paires de haut-de-chausses de cuir ». — F° 119 v°. Payé 50 ll. pour réparations à la maison des métayers de Pommiers. — F° 122 v°. Payé 5 ll. pour le pavé de l'église. — F° 124 v°. Payé 6 ll. pour habiller le régent de cinquième, 2 ll. pour le régent de quatrième. — F° 128 r°. Payé 7 ll. « pour deux petites cloches, dont l'une sert pour les actions de la communauté et l'autre pour appeler le sacristain ». — Payé 10 ll. une soutane pour le P. préfet. — F° 129 v°. Payé 45 ll. « pour raccommoder les vaisseaux nécessaires à mettre la vendange et vin de l'année ». — F° 140 r°. Payé 4 ll. « pour la façon d'une chasuble et accommodage de deux autres ». — F° 141 v°. Payé 3 ll. « pour la taxe pour les archers ». — F° 145 r°. Payé 45 ll. « pour la fonte de la cloche de nostre église », pesant 170 ll. (1722). — F° 146 r°. Payé 66 ll. pour 165 pots de vin. — V°. Payé 30 ll. au procureur de Poitiers, « pour l'opposition au décret des biens de Mr. Masdebaud ». — F° 147 r°. Payé 25 ll. « pour le viatique du frère Prozat allant à Treignac » (1722). — F° 154 r°. « Perdu sur la diminution [des espèces] plus de 60 ll., n'ayant pu examiner au juste à quoy elle montoit, à cause de l'incertitude où l'on étoit par raport à la valeur du louis d'or, » (1724). — F° 155 r°. Payé 109 ll. une jument « et sa suite ». — F° 156 v°. Payé 6 ll. pour aumônes du jubilé « et autres petites dépenses ». — F° 163 v°. Payé 6 ll. « pour le contrôle et autres fraix de l'acte passé entre M. le curé de Peyrat et nous, pou la fondation de trois services ». — F° 167 v°. Pay 18 ll. pour un manteau à l'hôte de la *Croix-d'Or*. — F° 168 v°. Payé 3 ll. « une traduction de Justin en d ux tomes, avec le latin à côté ». — F° 173 r°. Payé 8 ll. « pour la rétribution de 45 messes que la maison de Lavaur a dites à la décharge de notre sacristie ». — F° 175 r°. Payé 8 ll. au sieur Reys, « pour la peinture des dais de l'église ». — F° 17 r°. Payé 42 ll. au P. Provincial « pour les taxes de son voyage à Paris et de la caisse générale ». — F° 177 v°. Payé 12 ll. « pour la dépense du repas à l'occasion de l'enterrement du P. Magneau où se trouvèrent nombre d'ecclésiastiques ». — F° 178 r°. Payé 29 ll. « pour la taxe d'office dont nous avons le reçu des commis ». — F° 180 r°. Payé 30 sols « pour acheter la *Morale* de Poitiers, en quatre tomes ». — (Nombreuses dépenses de bouche, de blanchissage, frais de voyage, louage de chevaux, achat de bestiaux, d'avoine, de cire, d'étoffes, de bois, etc., s'arrêtant à octobre 1732.)

GG. 81. (Registre). — In-4°, 233 feuillets, papier.

1731-1756. — Doctrinaires de Bellac. — « Livre de la recette de la maison [des Doctrinaires de Bellac] depuis le mois de novembre 1731. » — Suite du registre précédent. Même nature d'articles donnant lieu aux mêmes remarques générales. — F° 1 r°. Reçu 75 ll. de M. Badou, médecin à Montmorillon, pour arrérages de rentes. — V°. Reçu 5 ll. de la quête des Quarante Heures. — Reçu 4 ll. « pour le séjour que M. de Chardac a passé en retraite dans cette maison. » — Reçu 12 ll. de Mad. du Cluzeau, « veuve du lieutenant de police. » — F° 9 r°. Reçu 12 ll. de M. le sénéchal de Mortemart « pour ce qu'il devoit à la maison. » — Reçu 24 ll. « par emprunt à M. Claveau, prieur de Vaqueur. » — Reçu 15 sols « à la feste des écoliers. » — Reçu 6 ll. de M. Reix, curé de Blanzac, pour des messes. — V°. Reçu 24 ll. des Dames de l'Union chrétienne, « pour des messes que nous allons dire à leur église. » — Reçu 6 ll. « que le frère Pierre est allé emprunter au curé de Vaqueur. » — F° 10 r°. Reçu 30 ll. « pour réparation d'insulte faite dans notre collège le jour de St. Joseph. » — V°. Reçu 40 ll. de M. de Mondot, conseiller au siège royal de Bellac. — F° 11 r°. Reçu 60 ll. « pour réparation d'insulte faite dans notre jardin, la nuit du 12. » — F° 14 r°. « Emprunté à M. Fusibay, notre chirurgien, la somme de 51 ll. pour l'achat de deux barriques de vin du Bas-Limousin pour l'entretien de la maison. » — F° 15 r°. Reçu 12 ll. de d[elle] Marguerite Marianne, veuve de Charles de Labajauderie, sieur des Loges. — F° 17 r°. « Reçu de l'échange d'un louis d'or de la vieille espèce 18 ll. 8 sous. Le louis nous avoit été donné par une personne qui ne veut pas

être nommée, » 1739. — F° 20 r°. Reçu 6 ll. de dame Bussière, hôtesse du *Lion d'Or* pour arrérages de la rente qu'elle fait au collège. — F° 23 r°. Reçu 120 ll. de M. Mallebay, maître des Eaux et Forêts, pour arrérages de la rente de 6 ll. « fondée par son aïeul et qui n'avoit pas été payée depuis plus de 60 ans. La communauté luy a fait remise du restant des arrérages, et ledit a promis de la servir exactement dans la suite. Nous l'avions fait assigner et l'affaire auroit été bientôt portée à l'audiance, lorsqu'il est venu compter le dit argent. » — F° 25 v°. Reçu 25 ll. de M. le vicomte de Montbas, pour la rente annuelle qu'il fait au collège. — F° 27 v° « Reçu par emprunt du R. P. Nazat 60 ll. pour payer en partie deux boisseaux de vin, pris l'un chez M. Lavalade et l'autre chez M. Lagorse. » — F° 29 v°. Reçu 70 ll. de M. de Marigny, lieutenant-général du Dorat, pour la rente qu'il fait au collège. — Reçu 10 ll. du sieur Boule, cavalier de la maréchaussée, pour arrérages de rente. — F° 30 r°. « Reçu 24 francs des deniers d'octroy qui se montent tous les ans à 40 ll. » — F° 31 r°. Reçu 28 ll. « que le R. P. recteur a avancées pour l'usage de la maison. » — F° 33 v°. Reçu 80 ll. « de la vente d'un petit calice doré pesant 64 ll. en argent, la communauté ayant consenti à cette vente pour des réparations nécessaires, comme ornemens et fenêtres de l'église. » — F° 35 r°. Reçu 30 ll. du sieur Génébrias, armurier. — V°. Reçu 4 ll. du sieur Tournois, hôte de *Notre-Dame*. — F° 36 r°. Reçu 100 ll. de M. de Latreille, prieur de St-Priest, « pour les deux premiers quartiers de la pension de M. l'abbé Duverdier. » — F° 37 r°. Reçu 6 ll. de M. Peyraud, chirurgien. — F° 42 v°. Reçu 15 sols du sieur Meunier, maître d'école. — F° 45 r°. « Reçu par emprunt 42 ll. prêtées par le R. P. recteur..... Cet argent est pris du dépôt que Philippe Rodier a confié au R. P. recteur. » — (Même mention au v°. Les emprunts sont d'ailleurs fréquents à cette époque.) — F° 46 r°. Reçu du R. P. recteur 9 ll. « qui luy ont été données par le curé de St-Barbant chez qui il étoit au jubilé. » — F° 52 r°. « Reçu de M. Vacherie, juge des bailies du Dorat, 12 francs pour des messes pour feu M. Junien, chanoine du chapitre du Dorat. » — F° 63 r°. Reçu 54 ll. de M. Lenoir, entreposeur de Limoges, pour le premier quartier de la pension de son fils. — F° 69 v°. Reçu 9 ll. de M. l'abbé Feydeau de Charbonnières. — F° 74 v°. Reçu 20 ll. de M. de Noussat, maître particulier des Eaux et Forêts, pour arrérages de rentes. — F° 76 r°. Reçu 6 ll. de M. Chareyrou, vicaire de Bellac, pour arrérages de la rente qu'il fait au collège. — « Reçu de M. des Houmaux, subdélégué de M. l'intendant, domicilié à Châteauponsat, 123 ll. pour le premier quartier de pension de MM. ses enfants, y compris 4 ll. pour le lit. » — F° 81 v°. Reçu 30 ll. du vicomte de Montbas « pour l'annuel de Catherine Suire, sa gouvernante, dont il nous a chargés. » — F° 88 r°. Reçu 40 ll. « pour paiement de la rente de pareille somme que les consuls nous font sur les deniers d'octroys. » — Reçu 30 ll. de M. de Vaucourbeil *alias* Vaucourbeys, pour le premier quartier de la pension de son fils. — F° 89 r°. Reçu 13 ll. de François Coutureau, joueur de violon, pour arrérages de rente. — F° 90 r°. Reçu 36 sols « du bassin de l'église, le Jeudi-Saint. » — F° 91 r°. Reçu 5 ll. « pour rétribution d'une neuvaine à Lorette. » — Reçu 6 ll. « de notre fermier de la vigne de Chosettes. » — F° 92 r°. Reçu 40 sols du sieur Lagedamon, orfèvre. — V°. Reçu 25 ll. de M. de St-Laurens, garde du Roi, « pour l'octave que nous faisons tous les ans après la fête des Morts, fondée par feue Melle la veuve Deloges. » — F° 93 v°. Reçu 8 sols 3 deniers « de l'offrande qu'ont faite les cavaliers à la grand'messe qu'ils ont fait célébrer pour un de leurs collègues mort. » — (Les recettes s'arrêtent à décembre 1756.) = Au rebours du registre : Livre des dépenses. (Les trois premiers feuillets manquent.) Suite du registre précédent. Même nature d'articles donnant lieu aux mêmes remarques générales. — On peut relever les articles suivants : f° 96 r°. Payé 100 ll. pour le voyage au chapitre provincial. — Payé 20 ll. pour partie de la taxe d'office. — V°. Payé 26 ll. pour le dernier quartier des décimes. — Payé 6 ll. aux collecteurs de Peyrat pour la capitation. — F° 102 v°. Payé 9 ll. pour reste de la taille. — F° 105 r°. Payé 48 ll. pour contrôle et insinuation du testament du P. Renouard. — F° 106 r°. Payé 6 ll. au sr. Arbellot, collecteur de Peyrat, pour « le fourrage et ustensile de l'année 1735. » — F° 109 r°. Payé 21 ll. « pour notre imposition de la théologie de Lesquille (maison des Doctrinaires à Toulouse), sçavoir 20 ll. pour la dite imposition et 20 sols pour le port jusqu'à Toulouse. » — F° 118 v°. Payé 7 ll. pour un drap mortuaire. — F° 126 r°. Payé 63 ll. à M. Romanet Périguaud, marchand de Limoges, « pour habiller toutes les personnes de la communauté. » — F° 129 r°. Payé 8 ll. « pour la dépense du voyage que les R. P. recteur et syndic ont fait à Limoges à l'occasion de l'arrivée du nouvel évêque et autres affaires de la maison » (avril 1740). — F° 135 r°. Payé 9 ll. « pour provisions de carêmé. » (Mention qui se retrouve

tous les ans.) — F° 136 r°. Payé 6 ll. à M. Sandemoy, avocat au Dorat, pour poursuite de l'affaire contre M. de Marigny. — F° 139 r°. Payé 34 sols à un huissier de Roussac « que nous avons employé pour faire commandement. » — F° 140 v°. Payé 40 ll. « pour fournir aux frais de la béatification de notre fondateur. » — F° 143 v°. Payé 15 ll. « pour un repas extraordinaire que la communauté a donné aux principaux Messieurs de la ville » (31 décembre 1741). — F° 145 r°. Payé 36 ll. « pour un repas donné à Mgr l'évêque de Limoges lors de sa visite dans notre église » (14 février 1742). — Payé 2 ll. « un gros chien pour garder le jardin et l'enclos. » — F° 147 v°. Payé 9 ll. 18 sols « pour deux paires de poulets, trois levreaux, une anguille, une botte d'asperges et 15 pots de vin, le tout pris aux *Trois-Pigeons* chez Nicolas, durant la visite du T. R. P. Provincial. » — F° 148 r°. Payé 11 ll. « pour ce qui fut pris chez la patissière lors de la visite du T. R. P. Provincial. » — F° 151 v°. Payé 27 ll. pour un voyage fait à Limoges par le P. recteur..... pour cause d'une affaire intentée devant l'intendant pour fait de milice. » — Payé 75 sols un levreau et deux perdrix « achetés pour le carnaval. » — F° 152 r°. Payé 2 ll. six cartes de géographie et un baromètre. — V°. Payé 116 ll. « pour l'obtention d'un arrêt qui évoque toutes nos affaires au Présidial de Guéret » (1743). — F° 153 r°. Payé 3 ll. « pour un repas donné à des Récollets. » — V°. Payé 5 ll. 12 sols pour deux couvertures de lit et un tapis « peinturé. » — F° 154 r°. Payé 3 ll. 12 sols « pour les frais de l'enregistrement des lettres du Conseil au greffe de Guéret. » — F° 155 r°. Payé 35 sols « pour les fables et les Catilinaires en françois et latin avec les remarques, achetées au régent de Quatrième. » — Payé 3 ll. « pour un voyage fait à Limoges lors de l'arrivée du nouvel intendant » (septembre 1743). — V°. Payé 3 ll. « pour 20 pots d'eau d'Availles pour le P. Roques. » — F° 156 v°. Payé 6 ll. « pour un repas donné à un prédicateur étranger » (novembre 1743). — F° 158 r°. Payé 30 ll. pour le définitoire de l'Ordre. — F° 164 v°. Payé 10 ll. pour le voyage « qu'on a été obligé de faire à Limoges pour porter des titres à Mgr l'intendant » (mai 1745). — F° 165 v°. Payé 3 ll. 10 sols des lates « pour couvrir le clocher de l'église. » — F° 166 r°. Payé 4 ll. pour un voyage du P. Lassalle à Limoges, « tant pour les affaires de la maison que pour se faire approuver » (octobre 1746). — V°. Payé 8 ll. pour quelques réparations à nos deux clochers. » — F° 172 v°. Payé 10 ll. « pour le premier quartier de nos décimes qui, en conséquence d'une requête présentée à Mgr l'évêque, ont été modérées de la somme de 25 ll. à celle de 10. » — F° 174 r°. Payé 30 ll. « pour la canonisation de notre bienheureux P. César de Bus, à envoyer au R. P. Provincial, » 1747. — F° 177 r°. Payé 3 ll. « pour l'honoraire des visites que M. Degude, médecin, a rendues au P. Latapie lors de son incommodité. » — F° 178 v°. Payé 6 ll. « pour la liève de la sentence en parchemin que nous avons obtenue contre le sieur Reix, curé de Blanzac. » — F° 180 v°. Payé 18 ll. « pour le viatique du confrère Mauquié, régent de Troisième, qui va à Moissac enseigner la Quatrième ». — F° 181 v°. Payé 7 ll. « aux pintiers qui ont fondu la vaisselle d'étain. » — F° 192 v°. Payé 31 ll. « pour envoyer à M. Boucheul, notre avocat au Dorat, pour obtenir main-levée de la saisie faite sur le bois de M. Mordet. » — F° 193 r°. Payé 3 ll. pour deux volumes de Virgile, traduit par l'abbé de Fontaines et pris chez Barbou, imprimeur à Limoges. » — Payé 50 sols pour une carte de la Terre-Sainte. — F° 204 r°. Payé 16 sols pour l'arpentement de la métairie de Pommiers. — F° 206 r°. Payé 25 sols « pour un livre de prière chez Melle Plantadis. » — F° 214 r°. Payé 20 sols « à M. Arbellot l'avocat, pour la consultation touchant l'affaire que nous avions avec M. de Martinières » (1752). — Payé 20 ll. « pour les étudians de Lesquille. » — Payé 30 ll. « pour le viatique du confrère Carrié, régent de Troisième, qui va étudier la philosophie à Toulouse. » — V°. Payé 7 ll. « à quoi nous avons été taxés pour les réparations du clocher de Peyrat. » — F° 216 v°. Dépensé 3 ll. « pour achever de payer à Hautneveu, notre barbier, les rasures dont le terme était échu. » — F° 220 r°. Payé 3 ll. « pour un levreau et deux bécasses envoyés à M. Bouillet, secrétaire de l'Intendance, en présent, pour tacher d'obtenir quelque diminution. » — F° 222 r°. Payé 24 ll. « pour l'honoraire du médecin de Limoges, appelé M. Fougères, qui a souvent visité le P. Roques pendant sa maladie, durant laquelle ce Père a été retenu à l'auberge pendant neuf jours. Il étoit allé à Limoges pour tacher d'obtenir des diminutions sur les impositions et pour d'autres affaires de la maison. » — V°. Payé 27 ll. « pour les remèdes que le sieur Taillemar, chirurgien de Limoges, a fournis au P. Roques, pendant sa maladie. » — F° 223 v°. Payé 31 ll. « pour le voyage du sieur Lussassoles, ci-devant novice chez nous et régent de Troisième, qui s'est retiré chez lui. » — F° 226 r°. Payé 59 sols pour le cercueil du P. Prozat. — F°. 227 v°. Payé 12 ll. à l'imprimeur de Limoges pour « les 300 billets que nous avons fait imprimer au sujet de notre pension. » — F° 228 v°.

Payé 3 ll. « pour la peinture de deux couvertes de lit. » — F° 229 v°. Payé 3 ll. 13 sols « pour le premier semestre de la Gazette ou Courrier. » — F° 230 v°. Payé 50 ll. « pour les taxes de la Province. » — (Nombreuses dépenses diverses s'arrêtant à décembre 1756).

GG. 82. (Liasse). — 10 pièces, papier.

1660-1790. — Doctrinaires de Bellac. — Quittances à eux délivrées, pour fournitures diverses ou rentes payées: par le sieur Dumarais, prêtre, syndic de l'hôtel-Dieu de Bellac, pour 5 sols de la rente constituée en faveur du dit hôtel-Dieu, 1660; — par Me Gabriel de Montcheny, sergent royal, pour une somme de 500 ll. dont Marie, Catherine et Madeleine Buisson, sœurs, donatrices du collège de Bellac, étaient redevables envers le dit Montcheny, 1660; — par Marguerite de Montaigu, veuve de Georges Boullet, vigneron, Vincent Fayaud, Martial Dupeyron, laboureurs, et autres personnes, pour diverses petites sommes à elles léguées par les dites dames Buisson, donatrices du collège, 1670-1679; — par le sieur Delage, receveur, pour la taille due sur la métairie de Pommiers, 1698; — par le sieur Lucien Dareau, horloger, pour le prix des réparations par lui faites à l'horloge du collège, 1759; — par le sieur Mallebay, syndic de l'hôtel-Dieu, pour 50 ll. de la rente constituée en faveur du dit hôtel-Dieu, 1762, etc.

GG. 83. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1691-1752. — Doctrinaires de Bellac. — Quittance des droits d'amortissement payés par la dite communauté à raison de diverses acquisitions.

GG. 84. (Liasse). — 51 pièces, papier (imprimées).

1723-1789. — Doctrinaires de Bellac. — Quittances des décimes payées par la communauté de 1723 à 1789 (avec lacunes.) Les paiements se font aux termes de février et d'octobre et varient entre 13 et 30 ll.

GG. 85. (Liasse). — 3 pièces, papier (imprimées).

1789. — Doctrinaires de Bellac. — Quittances des droits d'abonnement payés par la dite communauté.

GG. 86. (Liasse). — 19 pièces, papier.

1670-1755. — Doctrinaires de Bellac. — Doubles de quittances par eux délivrées à quelques débiteurs, entre autres à Me Joseph Tournois, prêtre de la communauté de Bellac, d'une somme de 54 ll. pour arrérages de la rente constituée en faveur du collège par feu François de Raymond, écuyer, 1675.

GG. 87. (Liasse). — 23 pièces, papier.

1667-1790. — Doctrinaires de Bellac. — Comptes et fragments de comptes avec les fournisseurs et les métayers du collège: — frais de procédures; — obligations, etc.

GG. 88. (Liasse). — 1 pièce et 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier.

1696-XVIII° siècle. — Doctrinaires de Bellac. — Inventaire des effets et meubles appartenant au R. P. Bernard Renouard, prêtre de la Doctrine chrétienne et curé de Mounismes, 1696. On énumère diverses dettes actives du défunt; 100 et quelques livres en espèces d'or et d'argent « dans le prie-Dieu du dit révérend Père; » un calice, une custode, un soleil, un missel, des burettes, des aubes et des surplis appartenant en propre au défunt; de la vaisselle d'étain et divers meubles; le Dictionnaire de l'Académie et celui de Furetière; la Somme de St Thomas, plusieurs bréviaires et autres livres non détaillés. — Inventaire du mobilier du collège. Sans date; écriture du commencement du XVIII° siécle. On mentionne, dans la chapelle : quatre calices, trois patènes, un ostensoir d'argent, une lampe d'argent et une de cuivre, un ciboire d'argent, deux tabernacles (l'un au grand autel, l'autre à l'autel de l'Ange-gardien), un encensoir d'argent, un mortier de fonte pour piler l'encens, quatre crucifix, cinq confessionnaux, une chaire, une relique de Ste Dominate dans une châsse de bois doré, deux pierres sacrées, une grande cloche pour les messes, le rituel du diocèse et le graduel romain, etc.; dans le réfectoire : une chaire pour le lecteur, un crucifix attaché à la muraille, etc. (Cf. ci-dessus l'art. GG. 61.)

GG. 89. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1741-1770. — Doctrinaires de Bellac : pièces diverses — Tarif du viatique réglé par le chapitre pro-

vincial tenu à Toulouse en 1741 : de Toulouse à Brive, 14 ll. ; à Villefranche, 8 ll. ; à Gimont, 2 ll. ; à Lectoure, 4 ll., etc. (Cf. ci-dessus l'art. GG. 29.) — Extraits des registres du Parlement de Bordeaux et du Collège de Limoges, relatifs à un emprunt fait par le dit collège, 1769 et 1770.

HH. 1. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1611. — Foires et marchés. — Lettres patentes de Louis XIII, confirmant l'établissement de foires et marchés à Bellac, mai 1611. (Cf. l'art. AA. 1.) On rappelle dans l'acte que les habitants de Bellac avaient obtenu de François I, en 1532, l'établissement de quatre foires par an et d'un marché par semaine ; de Henri II, en 1552, six autres foires, et de Charles IX, en 1571, une autre foire ; et que les dites foires interrompues pendant les guerres civiles avaient été rétablies, en 1605, par Henri IV.

HH. 2. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1680-1689. — Estimation des terres et des grains. — « L'an mil six cent quatre-vingt, onzième jour du mois de février, je, Jean Meilhaud, procureur au siège de la sénéchaussée de la Basse-Marche à Bellac, soubzsigné, expert nommé par Me Valentin Prioux, chargé du recouvrement des droits de lots et ventes des échanges, deus en la dite sénéchaussée, pour faire la prisée et estimation des domaines et héritages dépendant d'icelle sénéchaussée, sujets aux dits droits, certifie, après avoir presté le serment par devant M. le président, lieutenant-général du dit siège et sénéchaussée, selon l'acte du dix-neuf du dit présent mois, signé Degude, greffier, m'être transporté dans plusieurs des paroisses cy après déclarées, où j'ai procédé à la prisée et estimation des dits domaines et héritages scitués en chacune d'icelles, le fort portant le foible le plus justement et équitablement qu'il a été possible. » Suivent pour les paroisses de Bussière, St-Martial, St-Barbant, Asnières, Luchapt, St-Bonnet, le Pont-St-Martin, Darnac, Mézières, Blond, Vaulry, Chamboret, Berneuil, St-Junien-les-Combes, St-Sauveur, Vacqueur, Peyrat, Blanzac et Bellac, diverses indications que l'on peut résumer ainsi : le journal de pré vaut 80 ll. à St-Junien-les-Combes ; 90 ll. à St-Sauveur ; 70 ll. à Vacqueur ; 90 ll. à Peyrat ; 80 ll. à Blanzac ; 100 ll. à Bellac, etc. La sesterée de terre labourable vaut 30 ll. à St-Junien-les-Combes ; 30 ll. à St-Sauveur ; 25 ll. à Vacqueur ; 30 ll. à Peyrat ; 30 ll. à Blanzac ; 40 ll. à Bellac, etc. La sesterée de patural vaut 35 ll. à St-Junien-les-Combes ; 40 ll. à St-Sauveur : 35 ll. à Vacqueur ; 40 ll. à Peyrat ; 35 ll. à Blanzac, etc. La sesterée de châtaigneraie vaut 50 ll. à St-Junien-les-Combes ; 60 ll. à Peyrat ; 50 ll. à Blanzac, etc. La sesterée de terre, à semer chanvre et raves, vaut 40 ll. à St-Junien-les-Combes ; 40 ll. à St-Sauveur ; 40 ll. à Vacqueur ; 50 ll. à Peyrat ; 40 ll. à Blanzac, etc. Le carreau de vigne vaut 5 ll. à St-Junien-les-Combes ; 8 ll. à St-Sauveur ; 6 ll. à Vacqueur ; 8 ll. à Peyrat ; 6 ll. à Blanzac ; 8 ll. à Bellac. — « Mercuriale des grains de la ville de Bellac pour 14 ans, » de 1776 à 1789. Pour le setier de froment, le plus haut prix est 24 ll. 4 sols 5 deniers en 1789 ; le plus bas prix est 10 ll. 15 sols 4 deniers en 1779 ; pour le setier de seigle, le plus haut prix est 20 ll. 7 sols en 1789 ; le plus bas est 6 ll. 19 sols en 1784 ; pour la quarte d'avoine, le plus haut prix est 1 livre 2 sols en 1785 ; le plus bas est 16 sols 8 deniers en 1783.

II. 1. (Registre). — In-4°, 15 feuillets, papier.

Février 1790-Décembre 1791. — Déclarations ecclésiastiques. — « Registre.... cotté et paraphé par nous, Paul de Vaucourbeil, sieur du Mouroix et de Boissour, maire de la ville de Bellac, pour y inscrire de suitte et sans aucun blanc touttes les déclarations qui seront faittes en cette municipalité par les ecclésiastiques de tous leurs biens et revenus ecclésiastiques, ensemble tous autres actes qui pourroient être relatifs aux dits ecclésiastiques, conformément aux lettres patentes de Sa Majesté sur les décrets de l'Assemblée nationale déja rendues et qui pourroient l'être par la suitte à cet égard. Fait à Bellac le 10 février 1790, Vaucourbeil, maire ». — 1790, 20 février. Déclaration de Me Pierre Danglard, curé de Blond : « La cure de Blond jouissoit, autrefois, de la totalité des dicmes ecclésiastiques ; par abus et autorité des moines, le curé ne jouit plus que du tiers. Les R. R. P. P. Carmes et Augustins de Mortemart jouissent entre eux des deux autres tiers, ce qui fait un procès entre le curé et les dits religieux, qui est pendant au Parlement de Paris..... » Suit le détail non récapitulé des revenus en nature, des fondations et rentes obituaires, des meubles de la cure

et des charges, celles-ci comprenant : 1° le soulagement des pauvres, « qui est au-dessus des forces du curé » ; 2° les réparations à faire au presbytère et à l'église ; 3° les décimes montant annuellement à 400 ll.; 4° le traitement de deux vicaires « qu'il faut payer, nourrir, éclairer, chauffer, loger et blanchir, suivant l'usage du diocèse depuis quelques années » ; 5° une rente de 4 setiers seigle, à servir chaque année au duc de Mortemart ; 6° l'entretien de deux chevaux et de trois domestiques et les frais d'hospitalité aux voyageurs ; — 20 février. Déclaration du dit Me Pierre Danglard, chapelain de la chapelle de Saint-Eutrope dans l'église de Brigueil : « Le revenu de cette chapellenie consiste en un petit fief appelé le fief Pevérieux, en droit de dixme seullement sur le froment, seigle, orge, baillarge, vin, agneaux, lin et chanvre, point sur le b'é d'Espagne, pommes de terre, etc. Ce petit fief qui porte son arrondissement sur les paroisses limitrophes de Leyter, Lésignac, Surgoire (?), et Saulgon, toutes du diocèse de Limoges, a été démembré de la terre de Chantresat et acquis, autant qu'on est mémoratif de la datte, en l'année 1447, par un des auteurs du titulaire actuel déclarant, qui, par son titre d'établissement en bénéfice, en réserva la nomination à sa famille et voulut qu'autant qu'il s'y trouveroit des sujets propres à le posséder, ils fussent ses préférés, en sorte que ce bénéfice est en patronage laïque. Le déclarant a affermé le revenu de ce bénéfice l'espace de 9 années pour la somme de 300 ll. par an.... » Charges du dit bénéfice : 1°, 9 boisseaux froment, 10 boisseaux seigle et 2 barriques vin de redevance annuelle à l'abbaye de Leyter ; 2°, 3 setiers froment, 3 setiers seigle et 24 boisseaux avoine de redevance au prieur de Saulgon ; 3°, entretien de la chapelle, évalué à 20 ll. par an ; 4°, 80 ll. payées chaque année au curé de Brigueil ou à ses vicaires pour acquitter dans la dite chapelle deux messes de fondation par semaine ; 5°, les décimes montant à 105 ll. — 21 février. Déclaration de Jean Charaing, prêtre, syndic de la communauté des prêtres de N.-D. de Bellac. Total des revenus assignés sur divers tènements y dénommés : froment, 26 setiers ; seigle, 32 setiers ; avoine, 9 setiers ; argent 1,139 ll. « *Nota*. Touttes les rentes en argent proviennent de fondations ou de rentes constituées ». Charges : 280 messes chantées « et d'autres prières », à acquitter ; 49 ll. à payer pour les décimes et 44 ll. pour l'abonnement. « Lorsque la communauté de Bellac est complète, elle est composée de 10 prêtres et du curé qui reçoit deux portions dans les rentes en grains. Aujourd'hui elle n'est composée que de six membres, y compris le curé » ; — 21 février. Déclaration du dit Jean Charaing, prêtre, chapelain de la chapellenie du Cardinal érigée en l'église Notre-Dame. Total des revenus assignés sur divers tènements y dénommés : froment, 1 setier ; seigle, 8 setiers ; avoine, 18 quartes ; argent, 2 ll., chapons, 2 ; poules, 2. Les charges consistent en une messe basse par semaine ; — 21 février. Déclaration du dit Jean Charaing, chapelain de l'hôpital de Bellac. « Il est dû au chapelain annuellement 42 ll. Les charges sont d'une messe par mois » ; — 25 février. Déclaration de J.-B. Teytaud, prêtre, titulaire de la chapelle Ste-Anne de Millanges, paroisse de la Croix, desservie en la chapelle Ste-Anne de l'église N.-D. de Bellac. Les revenus consistent : en une rente directe de 25 setiers froment ; en 72 ll. argent de rente provenant d'une petite borderie non dénommée, et en 4 setiers blé de rente dus par plusieurs petites tenures, non dénommées, et « qui n'ont pas été payés depuis longtemps. » Les charges sont de 3 messes par semaine, et d'impositions « dont le titulaire ne sçait pas au juste le montant » ; — 25 février. Déclaration de Antoine de Nesmond, curé de Bellac et prieur du prieuré royal de St-Jean de Chastaing, paroisse de St-Barbant, lequel prieuré consiste « en une médiocre maison sans meubles, une église en bon état...... une borderie à l'exploitation de quatre vaches où l'on sème 2 setiers de blé et 2 petits étangs ». Les dîmes dues au dit prieuré montent à environ 14 setiers blé. Suit le détail non récapitulé des rentes dues au dit prieuré sur 33 tènements différents. Les charges sont de 100 messes par année, 230 ll. de décimes, et 110 ll. d'abonnement, vingtième et impositions ; — 25 février. Déclaration du dit Antoine de Nesmond, curé de Bellac et chapelain de la chapellenie de St-Jacques érigée en l'église Notre-Dame. Les revenus consistent en seigle, avoine, gelines et argent, sur les tènements de Thoveyrat et Puy-Martin (?) en la paroisse de Blanzac ; sur le tènement de Bauvasiat, paroisse de St-Junien-des-Combes ; sur le tènement de l'Étang, paroisse de Peyrat, et sur le tènement du Cluseau, paroisse de Blanzac. Les charges sont de 3 messes par semaine « sans y comprendre les charges royalles pour lesquelles la dite vicairie sera imposée, attendu qu'elles ne sont pas encore connues au desservant ». — 25 février. Déclaration du dit Antoine de Nesmond, curé de N.-D. de Bellac et de St-Sauveur, son annexe. A ce double titre le dit curé est « en droit de dixme tant en blé

qu'en vin et autres menus grains, ainsi qu'on est dans l'usage de la payer à Bellac, sur la paroisse de St-Sauveur, villages de Chapterie et autres dépendans de la dite paroisse, qui est affermé 800 ll., y compris un petit droit de dixme de la valeur de 40 ll. sur le village du Puy, proche de Blond; plus, pareil droit de dixme de blé, vin et autres menus grains suivant l'usage sur les fonds dépendans de la ville de Bellac, qui est aussi affermé pour la somme de 800 ll. »; plus divers autres rentes en argent ou en nature payées par divers tenanciers et non récapitulées; plus, une fondation de 23 ll. pour messes à acquitter; plus, une autre fondation de 24 ll. pour plusieurs messes à acquitter dans la chapelle de Lorette dépendante de la paroisse St-Sauveur. Les charges sont les suivantes : trois vicaires à payer; 250 ll. de décimes; 50 ll. de redevance au chapitre du Dorat; 38 ll. 15 sols d'abonnement; 100 ll. pour le logement du curé, « étant obligé de résider à Bellac comme étant la partie la plus considérable de sa paroisse »; 100 ll. pour le bas chœur de l'église de Bellac. « Le déclarant observe que l'église de St-Sauveur est distante de la ville de Bellac d'un quart de lieue, ce qui rend la desserte de cette paroisse aussi pénible qu'onéreuse au curé »; — 26 février. Déclaration de J.-B. Bonnin de Grammond, « prêtre demeurant au bourg de Rancon, fondé de la procuration du R. P. sindic des Augustins de la maison-Dieu de Montmorillon..... lequel a fait la déclaration des revenus dépendans du prieuré de Chasseneuil [paroisse de Rancon], dépendant de la maison des dits Augustins de Montmorillon. » Les dits revenus consistent « en 18 setiers froment, 136 setiers seigle, 261 quartes avoine valant 70 ll. d'argent, et en outre 10 setiers froment, 20 setiers seigle de dixmes sur différens lieux et cantons, et ce à la charge de 15 setiers seigle de redevance à la cure de Rancon, 5 setiers seigle au chapitre du Dorat et 3 setiers à distribuer en aumônes le jour de la fête patronale, et en outre à la charge de meubler et entretenir la chapelle qui est située au dit village de Chasseneuil, de vases sacrés et ornemens propres à y célébrer la messe chaque semaine. Les décimes étoient de 230 ll., les impositions royalles de 1790 n'étant pas encore parvenues à la connaissance » du déclarant; — 26 février. Déclaration du dit J.-B. de Grammond, titulaire de la chapellenie de Ste-Anne érigée en l'église N.-D. de Bellac. Ses revenus consistent « en une redevance de 5 setiers froment, 15 setiers, 2 quartes seigle, mesure de Bellac, 3 ll. 2 sols argent à percevoir et lever sur le village de Chablard, paroisse de Blanzac, les dits revenus concédés par les seigneurs de Puy-Martin (?) à la charge d'acquitter deux messes par semaine à l'autel de la dite Ste Anne, établi en l'église de Bellac. Et outre ce les dits revenus sont chargés de 15 ll. 18 sols d'impositions royalles »; — 26 février. Déclaration de François Massoulard de Massiaut, prêtre, chapelain de la chapelle St-Blaise établie en l'église N.-D. de Bellac. Les revenus de la dite chapelle consistent : 1° en un setier froment sur le village de Jogras ; 2° en 2 setiers froment et 2 setiers seigle sur le village de Beyssat..... et 16 ou 20 sols argent sur le lieu du Breuil, paroisse de Peyrat. Total : 4 setiers froment et 2 setiers seigle de rente noble directe, féodale et foncière; 120 ll. de la dîme des Palices. Les charges sont de 3 messes par semaine; — 27 février. Déclaration de dame Louise Terrasson de Renardine, supérieure de la communauté des dames religieuses de l'Union chrétienne à Bellac. La dite communauté possède une maison avec église, cour, jardin, vigne et terres. Suit « l'état des dotations dues à la dite communauté par les particuliers cy-après dénommés, qui produisent intérêt au sol pour livre, à l'exception de celles qui ne produisent que 9 deniers. » Parmi les donateurs figurent : M. Desvaux, d'Oradour-sur-Glane, pour 6,000 ll.; M. Donsac, de Confolens, pour 3,000 ll.; M. de Moulineuf, de Bellac, pour 2,000 ll.; M. Renardine, de la haute Marche, pour 1,000 ll.; le duc de Magnac-Laval, pour 2,000 ll.; le comte de Montbas, de Bellac, pour 2,000 ll.; le curé de Brillac, pour 1,500 ll.; M. Moneront, bourgeois de Bellac, pour 1,400 ll.; M. Lacroix, avocat à Bellac, pour 600 ll. Total des dites dotations : 455,000 ll. produisant intérêt. « Il y a, de plus, 3,000 ll. placées sur le clergé, produisant intérêt à 9 deniers pour livre, faisant 120 ll. par an, qui sont employées et hypothéquées à l'acquittement d'une fondation de deux messes par semaine dans l'église de la dite communauté ». Les charges sont : 150 ll. à l'aumônier de la communauté; 200 ll. de rente au principal de 4,000 ll. aux dames Ursulines de Beaulieu, « pour prêt de pareille somme qui leur fut fait par ces dernières, dans un moment de besoin »; 24 ll. de messes à faire acquitter par an; 150 ll. pour le salaire de 3 domestiques. Suit l'état des vases et ornements de l'église, des meubles de la communauté et des titres conservés dans les archives, à savoir : « les lettres-patentes du Roi portant établissement de la communauté; le registre des vêtûres, professions et sépultures des

religieuses; les titres établissant les différentes dotations de la communauté »; — 27 février. Déclaration de François Hélitas, prêtre, titulaire de la chapelle de N.-D. d'Abondance érigée en l'église paroissiale de Bellac. « Le bénéfice a de rente, seconde et requérable, due sur le village de Tourry, paroisse de Lacroix, 8 setiers seigle et 20 sols, sur quoi il y a 52 messes à acquitter »; — 8 mars. Déclaration de M. Aubugeois, curé de St-Bonnet-la-Marche. « Certifie..... que je possède le bénéfice-cure de St-Bonnet-la-Marche, auquel j'ai été nommé au mois de décembre 1767 par M. Vacherie, chanoine, sous-chantre du chapitre de St-Pierre du Dorat, pour lors en tour d'aigle, que le dit chapitre m'a conféré sous le titre de cure-vicairie perpétuelle de St-Bonnet-la-Marche, et pour lequel j'obtins visa au même mois de Mgr. l'archevêque de Bourges, notre métropolitain, Mgr. l'évêque de Limoges me l'ayant refusé parcequ'il prétendoit des droits à cette nomination qu'il reconnut ensuitte ne pas lui apartenir; que ledit bénéfice-cure est situé au bourg de St-Bonnet-la-Marche, près la rivière de Gartempe, au diocèse de Limoges dont il est éloigné de 9 lieues; qu'il est de l'archiprêtré de St-Junien, à 6 lieues de distance, et du ressort du siège royal de Bellac à 2 lieues de cette ville, et enfin de l'officialité de Guéret à 15 lieues de distance; que je ne possède aucun autre bénéfice ou pension sur bénéfice ou traitement quelconque, et enfin que j'ai fait le 23 janvier, présente année, la déclaration des biens et revenus de mon bénéfice devant MM. les officiers royaux du siège de Bellac, que les susdittes lettres-patentes n'ordonnent pas de réitérer »; — 19 mars. Déclaration de Pierre Ponchat, curé de Nouic. Ses revenus consistent : en 28 setiers blé provenant de l'afferme des dîmes pour novales; en 7 setiers 2 boisseaux froment, 7 setiers seigle de redevance; 3 setiers 2 coupes froment, 1 setier 2 boisseaux seigle, 1 boisseau avoine et 3 ll. 16 sols, 3 deniers argent de rente noble et foncière; 83 ll. argent de rente seconde; « plus, je reçois de Mad. l'abbesse de la Règle de Limoges 300 ll. pour congrue, et pour M. le vicaire 350 ll. » Les charges sont de 34 services, 72 messes basses et 3 ll. argent, 3 coupes froment, 2 coupes seigle, demi-coupe avoine et une géline à la fabrique; — 22 mars. Déclaration de Antoine Fehy, « frère lais et profès de l'ordre de St-Augustin, demeurant en cette ville [de Bellac] par permission de ses supérieurs pour enseigner le catéchisme et autres institutions élémentaires de la religion chrétienne aux pauvres et enfants de la paroisse [de Bellac] et notament de celle de St-Sauveur; lequel nous a dit que les décrets de l'Assemblée nationale ayant délié et dégagé tous religieux et frères lais ou convers des vœux solennels qu'ils ont faits dans la religion monastique et voulant profiter du bénéfice de ces décrets, il déclaroit qu'il remercioit l'Assemblée nationale de la faveur de ses décrets et qu'il entendoit rentrer dans le monde et être dégagé de ses vœux solennels qu'il avoit professés dans la communauté des religieux de l'ordre de St-Augustin à St-Benoit du Sault en Berry, et renoncer à la dite communauté et ordre religieux; requéroit en conséquence nos seigneurs de l'Assemblée nationale de le rendre participant des pensions qu'ils ont fixées pour tous les religieux, frères lais et convers comme lui, suivant son âge, qui est de 62 ans passés. » = 1791, 30 décembre. Déclaration des dames Catherine Robert du Ribourgeon et Marie Favard, « l'une et l'autre religieuses de l'Union chrétienne de la communauté de la ville de Bellac; lesquelles ont déclaré qu'elles étoient dans l'intention de profiter du bénéfice de la loi du...., qui porte que chaque religieuse pourra sortir de sa maison en en faisant la déclaration devant la municipalité. En conséquence, [ont les dites dames] déclaré vouloir sortir de la dite communauté de l'Union chrétienne de la ville de Bellac et se retirer dans une communauté cloîtrée de la ville et district de Montmorillon, pour y jouir de la pension et traittement qui leur est accordé par les décrets de l'Assemblée nationale, en qualité de religieuses de l'Union chrétienne..... »

II. 2. (Liasse). — 13 pièces, papier.

1596-1597. — Tailles de la paroisse de Peyrat, près Bellac. — Quittances délivrées aux habitants de Peyrat: par Raymond, receveur du taillon, de sommes dues pour le taillon, 19 écus par quartier; — par le sieur Malleden, receveur, des sommes dues pour la taille, les crues incorporés, l'équivalent ordinaire, les gages des juges présidiaux, visénéchal et prévôt de Montmorillon, 55 écus par quartier; — par le dit sieur Malleden, des sommes dues pour « la crue imposée durant la présente année pour l'entretènement de l'armée que S. M. a résolu entretenir et commander en personne pour s'opposer aux entreprises de l'Espagne et pour le payement des traités par elle cy-devant faicts pour parvenir au bien d'une paix et réconciliation générale entre ses subjets, » environ 50 écus.

H. 3. (Cahier). — In-folio, 5 feuillets, papier (avec rubriques imprimées).

1787. — Tailles de la paroisse de Vacqueur, près Bellac. — Rôle de répartition de la taille et autres impositions mises sur les habitants de la dite paroisse, les dites impositions montant à 559 ll. Parmi les contribuables figurent : le sieur Pomeau, ecclésiastique, demeurant à Bellac, et le sieur Borlhe de Juniac, subdélégué à Bellac.

H. 4. (Liasse). — 14 pièces, papier.

1613-1783. — Procédures entre particuliers. — Lettres d'affaires adressées à MM. Buisson, Boulet, de Verdilhac et Mallebay, avocats au siège de Bellac, et à diverses autres personnes de cette ville, touchant quelques procès pendants entre particuliers.

H. 5. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1618. — Procédures entre particuliers. — Lettres adressées de Paris par le sieur Baju à son fils, François Baju, demeurant à Mézières près Bellac. Elles traitent du procès soutenu par le sieur Baju contre Mad. du Genest.

H. 6. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1578-1667. — Testaments entre particuliers : de Pierre Audebert en faveur de Jean Buisson, 1578 ; — de dame Catherine Reygondaud, demeurant à la Pradelle, laquelle demande à être enterrée dans l'église de Blond et lègue ses biens à ses proches parents, 1661 ; — de Jean de Moncheny, maître chamoiseur, en faveur de Guillaume Papon, 1667.

H. 7. (Liasse). — 58 pièces, papier.

1578-1703. — Contrats d'obligation consentis entre particuliers, la plupart en faveur des sieurs Papon, bouchers à Bellac, 1578 et ss. — Obligation de 20 écus sol.. faite « à cause de prest » par le sieur Buisson, avocat à Bellac, au sieur Léonard Massoulard, avocat au même siège, 1598. — Obligation de 500 ll. faite par Mᵉ Joseph de la Chaulme, sieur du Puysénéchal, demeurant au Dorat, à Mᵉ Bernard Rivoir, curé de Mounismes, à cause de prêt, 1703.

H. 8. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1597-1604. — Affermes entre particuliers faites : par Méry Barde, sergent de la châtellenie de Bellac, à Pierre Bordès, de la paisson et glandée de la forêt des Coustures, pour le prix de 7 écus un tiers, 1597 ; — par Simone Charaing à Jacques Gourbaud, mᵉ pintier, d'une maison sise dans le Fort, pour le prix d'un écu, 1600 ; — par Antoine de la Bastide, écuyer, sieur de Montplaisir et curé de Bellac, à Mᵉ François Bouchard, sieur de la Rebière, du droit de dîme sur le village de Peyrat, moyennant une pipe de vin par an, 1603 ; — par Jean Tournoys, sieur de la Gasne, marchand, à Jean Chastaing, tisserand, d'une maison avec jardin sis dans le Fort, pour le prix de 4 ll. par an, 1603, etc.

H. 9. (Liasse). — 17 pièces, papier.

1605-1704. — Affermes entre particuliers faites : par M. Duraud Guyonnaud, procureur du Roi au siège de Bellac et garde des petits sceaux royaux au comté de la Basse-Marche, à Mᵉ François Jaroussier, sergent et prévôt de la châtellenie de Rancon, « du droit du scel, tant ancien que nouveau, qui est de deux solz pour ung chascung contract et mandement au bourg et chastellenie de Rancon, appartenances et deppendances, » pour le prix de 19 ll. par an, 1605 ; — par Françoise Delacosse à Léonard Delacosse, son frère, laboureur, de tous ses domaines du village de la Cosse, pour le prix de 13 ll., la dite afferme faite à Bellac dans la maison d'André Delobard, hôte, « ou pend pour enseigne la *Croix blanche*, » 1609 ; — par Léonard Micheau, notaire royal de Blond, à Barthélemy Gaillard, meunier, de la métairie appelée la Petite-Grange, pour le prix de sept vingt livres (140 ll.), 1655 ; — par François Charaing, praticien, curateur des biens de feu Léonard de Bersac, à Jean Bourdolle, laboureur, de la métairie de Belleix, pour le prix de 60 ll., 1704.

H. 10. (Liasse). — 8 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1486-1599. — Contrats divers entre particuliers. — Échange fait entre Mathieu Poullinaud et Antoine Lucas d'un banc boucher de la halle de Bellac, appartenant au premier, contre une terre du mas des Mazures, de la contenance d'une quarterée environ, 1486. — Vente faite par Jean Boullet, mar-

chand, à Guillaume Papon, marchand, de la terre du Chazeau, paroisse de Blanzac, pour le prix de 35 ll., 1493. — Transaction portant partage entre Mathive Boyresse, veuve de Pierre Papon, et Joseph Papon, son fils d'une part, Jean Papon, frère du défunt, d'autre part, des biens légués par Pierre Papon, 1544. — Bail à titre de métairie temporaire, fait par Jean Bérard, marchand, à Jean Manillon du domaine de la Bétoulle, 1545. — Vente faite par Jacques Génébrias à Pierre Garassus, d'une maison sise à la Chapterie pour le prix de 52 ll., 1575. — Transaction entre Jean Guérin, docteur en médecine, et Guill. Guérin, apothicaire, portant partage des biens provenant de la succession de Denis Guérin, docteur en médecine, et de Jeanne Peyrichon, leurs père et mère, 1595. — Vente faite par Marguerite Barret, veuve de Pierre de Sioux, à Léonard et Morin Grouillaud, laboureurs, des domaines qu'elle possède dans le village de Périoulx, pour le prix de 15 écus, 1597, etc.

II. 11. (Liasse). — 63 pièces, papier.

1600-1603. — Contrats divers entre particuliers. — Ventes faites : par Pierre Pasquet, laboureur, à Jean Doucet, maçon, de certain domaine sis au lieu de Pronsat, pour le prix de 7 écus, 1601; — par Léonard Longaud, cordonnier, à Jean Meilhaud, sergent royal, « d'une plasse de tanière, située ez taneries du dit Bellac, » pour le prix de 18 écus 30 sols, 1602. — Reconnaissance faite par François Buisson, avocat, à François de Couhé, écuyer, sieur de l'Estang, de Fayolles et du Mas, du ténement de Beauregard près Bellac, sous le devoir de 6 deniers de rente, 1602. — Échange fait entre François Audebert, marchand, et Jacques Parot, sergent royal, d'un pré contenant un journal de terre, appartenant au premier, sis au mas des Neuf-Fonts, contre un autre pré de même contenance, appartenant au second, sis au mas de Singualle, 1602. — Transaction passée entre Pierre Buisson, « hote du logis du *Lyon d'or*, » et Étienne Descelles, marchand, en vertu de laquelle ce dernier consent à restituer une partie de la dot de Catherine Buisson, sa femme, savoir : six bagues d'or, dont une en forme de signet, de la valeur de 4 écus, et chacune des autres de la valeur d'un écu, des patenôtres de corail rouge garni d'argent, une croix d'argent, un tablier de satin garni d'argent, un corps de serge, deux cotillons, un coffre et en outre la somme de 58 écus, 1602. — Transaction portant promesse par le sieur Audebert, marchand, de payer la somme de 700 ll. à noble François de Pastoureau, écuyer, sieur de la Rochette, à d[elle] Philippe de la Rye, sa femme, et à Jean de la Rye, écuyer, sieur de la Perducie, leur fils, pour raison de la vente à lui faite du lieu noble de Fontmaubert, 1603. — Ventes faites : par François Pichon, marchand pelletier, à Jean Fayaud d'un nombre indéterminé de peaux d'agneau, à raison de 13 ll. le cent, 1603; — par Jean Brunier, drapier, à Jacques Courdaud, de 10 pièces de drap pour le prix de 24 sols, 1603; — par Jean Deloubard, aiguilletier, à François Deloubard, son fils, aussi aiguilletier, d'un jardin sis au mas des Charettes, de la contenance d'une éminée, pour le prix de 102 ll., 1603, etc.

II. 12. (Liasse). — 62 pièces, papier.

1604-1609. — Contrats divers entre particuliers. — Contrat par lequel Jean Dunoyer, sieur de Rouffignac, demeurant à Bellac, fermier général du revenu du comté de la Basse-Marche, subroge François Lajoulx et Jean de la Bajoderie, marchands du Dorat, en son lieu et place pour la ferme particulière des cens et rentes de la châtellenie du Dorat, 1604. — Baux à titre de métairie temporaire faits : par Antoine Fredaigne à Jean d'Arrassac, chapelier, d'un jardin avec vigne, de la contenance de 6 quartonnées, sis près Bellac, 1606; — par Martial Génébrias, marchand drapier, à Pierre Guilhon, laboureur, du lieu dit Chez-Goulhon, près Bellac, 1606. — Transaction par laquelle M[e] Pierre Chaulne, prêtre, demeurant à St-Junien-les-Combes, est déclaré par Marguerite Duputay quitte de toutes les dettes à lui réclamées, 1606. — Procuration (en blanc) donnée par M[e] Léonard Génébrias, avocat au siège de Bellac, pour comparoir devant le sénéchal de Montmorillon en la cause y poursuivie contre Gabriel Charron, 1606. — Ventes faites : par Gabriel Charron, de Châteauponsac, à Jean Charrain, sieur de la Brosse, d'une paire de bœufs arables, agés de six à sept ans, de trois vaches agées de cinq à six ans, de deux veaux, d'un taureau, de 52 moutons et de sept pourceaux pour le prix de 203 ll., 1607; — par Jean Cérelier, marchand drapier, à Jean de la Junidye, sergent royal, d'une vigne sise au mas des Palisses, pour le prix de neuf vingts livres (180 ll.), 1607; — par Vincent Doumet, laboureur, à Jean Tournoys, sieur de la Gasne, d'une grange sise dans la paroisse de Blond, pour le prix de 25 ll., 1608, etc. — Nombreux contrats de vente de terres entre laboureurs et vignerons.

II. 13. (Liasse). — 4 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1610-1700. — Contrats divers entre particuliers. — Vente faite par Léonard Charpentier, meunier, à Jean Meilhaud, sergent royal, de six coupes de terre sises à la Chapterie, pour le prix de 108 ll., 1610. — Procuration (en blanc) donnée par Me Martial Roffignac, sieur de Lacour, pour se faire représenter en justice, 1610. — Bail à titre de métairie temporaire fait par Louis Desgranges à Pierre de Chastenier, laboureur. d'une terre sise au village de Chastenier, 1611. — Ventes faites : par Colas du Monthet à Léonard Tournois, d'un jardin avec vigne sis à la Chapterie, pour le prix de 83 ll., 1611; — par Me Jean Dunoyer, sieur de Phanée, à Michel Guérin, ci-devant contrôleur en l'élection de Bourganeuf, d'une rente directe de 5 sols à percevoir sur le fief de Phanée et Michemin, pour le prix de 60 ll., 1617; — par Jacques Guérin, marchand, à Jeannette Guingues d'une éminée de terre, sise au mas des Mazières, pour le prix de 4 ll. 10 sols, 1635; — par Léonard Dupuy, maçon, à Me Léonard de Pouges, premier huissier en l'élection de Bellac, d'une maison sise à la Chapterie pour le prix de 300 ll., 1636. — Échange fait entre dames Catherine et Madeleine Buisson et Léonard Dupeyron, leur métayer, d'une coupée de terre appelée le Noyer, appartenant aux premières, contre un patural appelé le Petit Bosc, appartenant au second, 1658. — Transaction passée entre dame Léonarde de Pontcharraud, veuve de Jacques Guérin, marchand, et François Guérin, apothicaire, touchant les droits de substitution que celui-ci prétendait sur les biens de Jacques Guérin, son oncle, 1678. — Constitution de 15 ll. de rente faite par Me Joseph de la Chaulme, sieur du Puysénéchal, en faveur de Me Bernard Revoir, curé de Monisme, 1700.

II. 14. (Liasse). — 15 pièces, papier.

1553-1616. — Quittances délivrées au sieur Papon, boucher, des redevances et autres dettes par lui payées à ses créanciers.

II. 15. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1556-1560. — Quittances, délivrées par les sieurs Papon et Charron, de différentes sommes à eux dues pour l'afferme du greffe de la châtellenie de Bellac.

II. 16. (Liasse) — 6 pièces, papier.

1592-1597. — Quittances délivrées par le sieur de Pouges à Pierre Papon, des redevances en nature dues par ce dernier sur un domaine de St-Jean-Ligoure.

II. 17. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1636-1646. — Quittances délivrées par François de Marsanges, sgr. de Lacourre, à Jacques Guérin et à ses contenanciers, des redevances par eux dues sur le jardin de la Brosse.

II. 18. (Liasse). — 38 pièces, papier.

1601-1666. — Quittances délivrées : par Jacques Dupeyron, archer du visénéchal de la Basse-Marche, à Guillaume Thalhaud, meunier et autres personnes, de tout ce qui lui est dû sur le moulin Rochard, 1601; — par Michel Bouquet, notaire royal du village de Thiat, paroisse de Darnac, à Me François Buisson, avocat et notaire royal à Bellac, de diverses obligations non rapportées, 1601; — par Me François Buisson, avocat, à divers collecteurs de tailles de la paroisse de Blanzac, des sommes par eux versées, 1604; — par Pierre Buisson, « hotte du logis où pend pour enseigne le *Lyon d'or*, » à Me François Buisson, avocat, d'une somme de 360 ll. due par contrat d'obligation, 1608; — par Me François Raymond, conseiller du Roi et son lieutenant civil et criminel au siège de Bellac, à Jean Chateau d'une somme de 40 ll. due par contrat d'obligation, 1610; — par Léonard Piouffre, vigneron, à Pierre Papon, boucher, de trois « lincieux » et autres objets faisant partie de la constitution dotale d'Anne Papon, femme du dit Piouffre, 1665, etc.

II. 19. (Cahier). — In-8°, 44 feuillets, papier.

1759-1794. — Répertoire sommaire des actes reçus par Me Joseph Rivaud, notaire royal à Bellac. Parmi les parties dénommées figurent : Me Jacques Arbellot, de Rouffignac; Étienne Amiel, dragon; Jean Amiel, doctrinaire; Marguerite Feydeau, épouse de Me Jean Degude, médecin; Philippe Tournois, huissier; Jean Coudeau, comme caution de Jacques Jourdanneau « dans l'employ de controlleur des actes des nottaires à Rancon »; les habitants de la

ville de Bellac, les prêtres de la communauté Notre-Dame, les paroissiens de Berneuil, faisant insinuer les délibérations prises en commun (1760); Joseph Fusibay, mᵉ chirurgien, prenant Pierre Bojard en apprentissage; Jean-Baptiste Fusibay, chirurgien, vendant ses récoltes; Mᵉ Gabriel Reix, curé de Blanzac; Mᵉ François Mallebay de la Vigerie, gendarme, en procès avec dame Silvie Arbellot, son épouse; les Doctrinaires du collège pour afferme d'une métairie; Catherine Bonnin de Nouic, veuve Arbellot, résignant à Hippolyte Arbellot, son fils aîné, la charge de receveur des amendes en la maîtrise des Eaux et forêts de Bellac; M. le commandeur de Limoges et de Breuilaufa; Antoine Bonnaud, directeur des forges à fer de Luchapt; Mathieu Delagorce, comme procureur du grand prieur d'Auvergne; André du Fénieux, curé de Châteauponsac; Mᵉ François de Lasalle, lieutenant de police à Bellac; J.-B. Bigaud, curé de Montrol-Sénard; Mᵉ Jean de Neymond, notaire royal; François Mallebay de Massé, avocat; Mᵉ Antoine de Neymond, curé de Bellac; Léonard Lacoudre, « garçon en l'art de chirurgie »; Pierre-Joachim Péraud, syndic de la communauté des prêtres de Bellac; Alexis de la Bajauderie, receveur de l'hôtel-Dieu de Bellac; J.-B. Despouges, praticien: François Thomas, receveur des droits réunis; Pierre Genébrias, étudiant en droit; — fº 19 rº, « vu par nous, controlleur ambulant de la Basse-Marche, et relevé les testaments jusqu'à ce jour 27 oct. 1769. Deschesnes »; — fº 21 vº, « vu par nous, contrôleur des actes à Bellac, le 9 oct. 1771. M. Rivaud, notaire, tiendra à l'avenir son répertoire sur papier libre et non timbré, conformément à la déclaration du Roy du 1ᵉʳ juin 1771, enregistrée au parlement de Paris le 5 juin suivant; se conformera en outre aux règlemens du Conseil pour le dit répertoire. Brunet (?) »; — Jean Dubois, garde-marteau; Jean Raffard de Panissat, syndic de l'hôtel-Dieu de Bellac; François Lafleur des Essarts, prieur de Vacqueur, faisant cession de retenue féodale à François Mallebay de Noussac, mᵉ particulier en la maîtrise des Eaux et forêts de Bellac; les fabriciens de Bellac, nommant Philippe-Ignace Duclos pour syndic honoraire; — fº 30 vº, « vu le présent répertoire et vérifié les actes y énoncés; relevé les testaments depuis 1769..... Je vois avec plaisir que M. Rivaud est exact à y porter tous les testaments. Je l'engage à le continuer toujours exactement. Ce 23 may 1781. De la Briaudière »; — dame Marie Robineau, veuve de Martial de Lasalle, vendant à François Mallebay de Noussat l'office de conseiller secrétaire du roi; Léonard Roux faisant hommage lige de son fief de la Gagnerie au marquis de Roffignac, sgr. de Sansac; Mᵉ Joseph Mathieu, prieur de Laguzet, faisant rétrocession du droit de dîme à Mᵉ Gédéon-Joseph de Roffignac, marquis de ce nom, etc., etc.; — fº 44 rº, « vu par moi, inspecteur soussigné, et vériffié les actes passés dans la dernière année. A Bellac, le 2 frimaire l'an IV de la République. J. Vernier ».

II. 20. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1591-1601. — Inventaires : des meubles des enfants mineurs de feu Léonard Giraud, du village appelé Chez-Giraud; — des biens des enfants mineurs de feu Joseph Dyntrac, demeurant à la Pradelle.

II. 21. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1535-1766. — Pièces diverses. — Copie d'un acte portant fondation de bourses au collège de la Marche par Mᵉ Martial Gallicher, docteur de la faculté de droit de Paris et chanoine de la ditte ville, août 1535. (Copie moderne faite sur l'original des Archives nationales.) — Fragment de notations musicales sur une portée de quatre lignes (imprimé; sans date.) — Liste de noms propres, sans titre. Écriture du XVIIIᵉ siècle. — Laissez-passer pour un chargement d'huile se rendant de Toulouse à Limoges, 1766.

ERRATA

Page 25,	col. 2,	ligne 16,	au lieu de	Pingareau	corrigez Singareau.
— 90	— 1	— 30	—	Vintezont	— Veytisou.
— 91	— 1	— 1	—	Chambret	— Chambéret.
— 91	— 1	— 13	—	Valérian	— Vallériau.
— 97	— 1	— 14	—	Beaulonguet	— Beaulouguet *alias* Bosluguet.
— 105	— 1	— 9	—	Veytison	— Veytisou.
— 107	— 1	— 9	—	37 février	— 27 février.
— 109	— 2	— 32	—	St-Merd	— St-Méard.
— 114	— 2	— 32	—	taneur	— tanneur.
— 115	— 1	— 4	—	Boudicaud	— Bourdicaud.
— 143	— 2	— 34	—	Thévezaud	— Thénezaud.
— 156	— 2	— 16	—	décédé	— décédée.
— 218	— 1	— 50	—	1781	— 1782.
— 232	— 1	— 5	—	Leboulle	— Leborlhe.
— 271	— 2	— 24	—	vers 1650	— vers 1658.

N.-B. — Plusieurs cahiers des Archives communales de Limoges ont été reliés depuis l'impression de l'inventaire et sont ainsi devenus des registres. Le fait pourra se reproduire encore. — On voudra bien tenir compte de cet avertissement.

TABLE SYNOPTIQUE

DD. 7. Incendies, 1785-1789.
DD. 8. Travaux publics, 1779-1789.
DD. 9-12. Plans de Limoges, 1680-XVIII[e] siècle.

EE. (Néant).

FF. 4. Police, 1777.

GG. 231. Collège de Limoges, 1597-1607.
GG. 232. Confrérie de la paroisse St-Christophe de Limoges, 1598.
GG. 233-234. Registres paroissiaux de St-Christophe de Limoges, 1677-1772.
GG. 235-242. — de Ste-Félicité de Limoges, 1665-1729.
GG. 243-247. — de St-Jean en St-Étienne, à Limoges, 1629-1783.
GG. 248-249. — de St-Julien de Limoges, 1646-1790.
GG. 250-252. — de St-Maurice de Limoges, 1554-1717.
GG. 253-256. — de la Bregère-lez-Limoges, 1705-1792.
GG. 257-265. — de Montjauvy-lez-Limoges, 1667-1791.
GG. 266-273. — de Soubrevas-Ste-Claire-lez-Limoges, 1614-1762.
GG. 274-280. — d'Uzurat-lez-Limoges, 1709-1791.
GG. 281. Doléances et délibérations de la paroisse d'Uzurat-lez-Limoges, 1789-1790.
GG. 282-287. Aumônes Ste-Croix de Limoges, XIII[e] siècle-1666.
GG. 288. Confrérie des Pénitents de Ste-Croix de Limoges, 1598.

HH. 4-5. Mercuriales de Limoges, 1722-1782.

IV. — VILLE D'EYMOUTIERS. — PP, 89-180.

CC. 1-3. Cadastre : arpentement de la paroisse St-Pierre-Château, 1751.

GG. 1-98. Registres paroissiaux de N.-D. d'Eymoutiers, 1624-1792.
GG. 99-124. — de St-Pierre-Château, 1635-1792.
GG. 125-132. — de Bussy-Varache, 1692-1792.
GG. 133-150. Hôpital d'Eymoutiers : contrats, liève, procédures, délibérations, comptes, correspondance, etc., 1560-1793.

V. — VILLE DU DORAT. — PP. 181-208.

GG. 1-14. Registres paroissiaux de St-Pierre-du-Dorat, 1674-1792.
GG. 15-19. — de N.-D. de Voulon, 1658-1793.

HH. 1. Mercuriales du Dorat, 1768-1813.

VI. — VILLE DE BELLAC. — PP. 209-297.

AA. 1-2. Actes constitutifs de la commune de Bellac, 1571-1790.

BB. 1-2. Délibérations du corps de ville, 1648-1789.

BB. 3-4. Affaires municipales : pièces diverses, 1677-1790.
BB. 5-7. Affaires municipales : correspondance, 1776-1790.

CC. 1-2. Cadastre : arpentement de la paroisse St-Sauveur, 1752.
CC. 3-4. Impositions, 1762.
CC. 5-11. Finances et comptabilité, 1605-1812.
CC. 12. Don gratuit, 1767-1776.
CC. 13. Taille de St-Luc, 1782.
CC. 14-15. Contribution patriotique, 1789-1790.

DD. 1. Propriétés communales, 1407-1779.
DD. 2-4. Travaux publics, 1776-1788.

EE. (Néant.)

FF. 1-2. Police, 1601-1789.

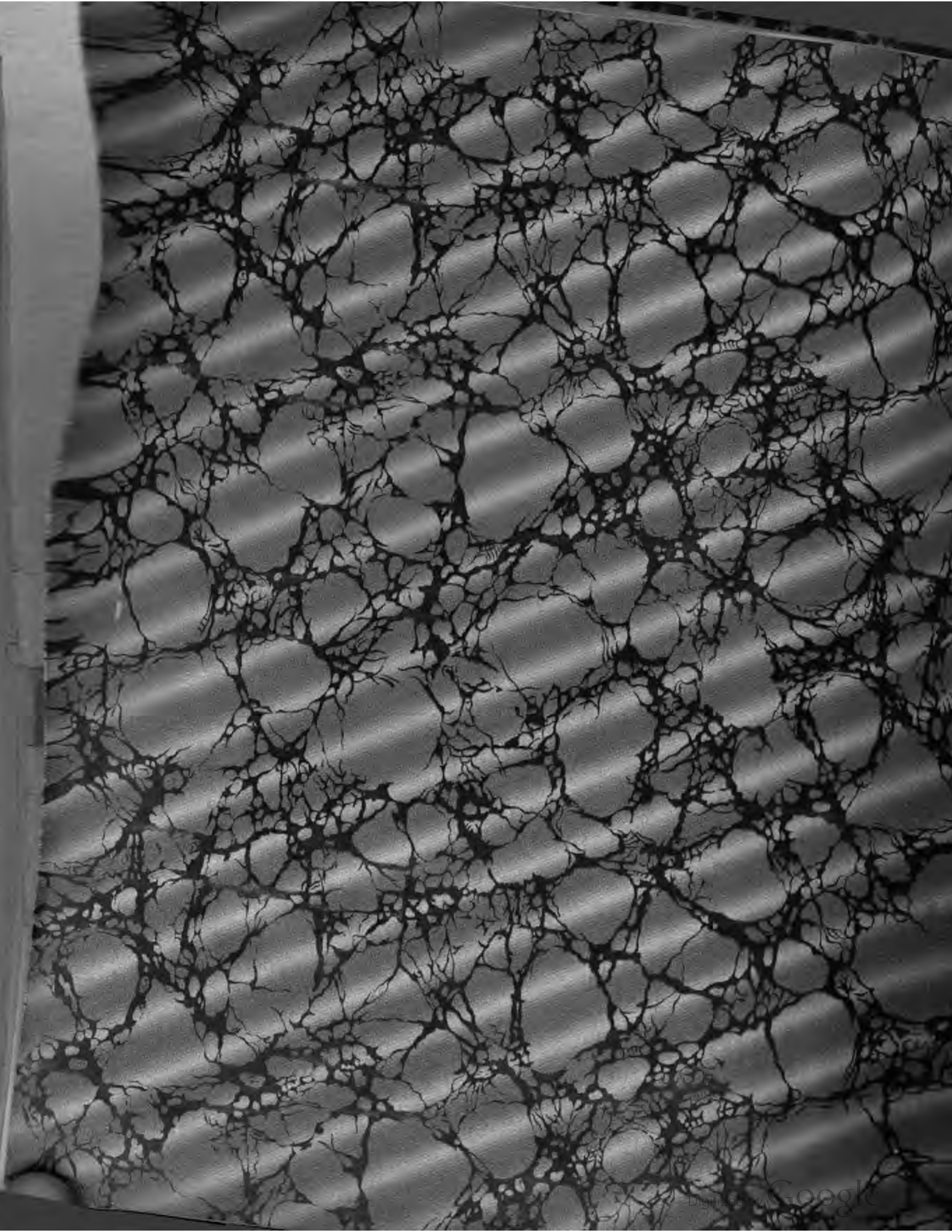
GG. 1-2. Registres paroissiaux de St-Sauveur et Notre-Dame de Bellac, 1652-1742.
GG. 3. — de Vacqueur, 1716-1792.
GG. 4-5. État ecclésiastique, 1542-1654.
GG. 6. Augustins de Mortemart, près Bellac, 1571-1659.
GG. 7. Carmes de Mortemart, près Bellac, XVII[e] s.-1776.
GG. 8. Cure de Peyrat, près Bellac, 1601-1608.
GG. 9. Ermite de Laurette, près Bellac, 1643.
GG. 10. Filles de l'Union chrétienne, 1714-1764.
GG. 11. Confrérie des Meuniers, 1686.
GG. 12-18. Communauté des prêtres de Notre-Dame : statuts, personnel, fondations, 1418-1760.
GG. 19-27. Communauté des prêtres de Notre-Dame : affaires temporelles, procédures, comptes, 1489-1788.
GG. 28-50. Collège des Doctrinaires : première fondation, rétablissement, actes capitulaires, matières ecclésiastiques, études, 1571-1788,
GG. 51-70. Collège des Doctrinaires : titres, domaines, rentes, charges, 1532-1790.
GG. 71-89. Collège des Doctrinaires : procédures, correspondance, comptes, 1660-1790.

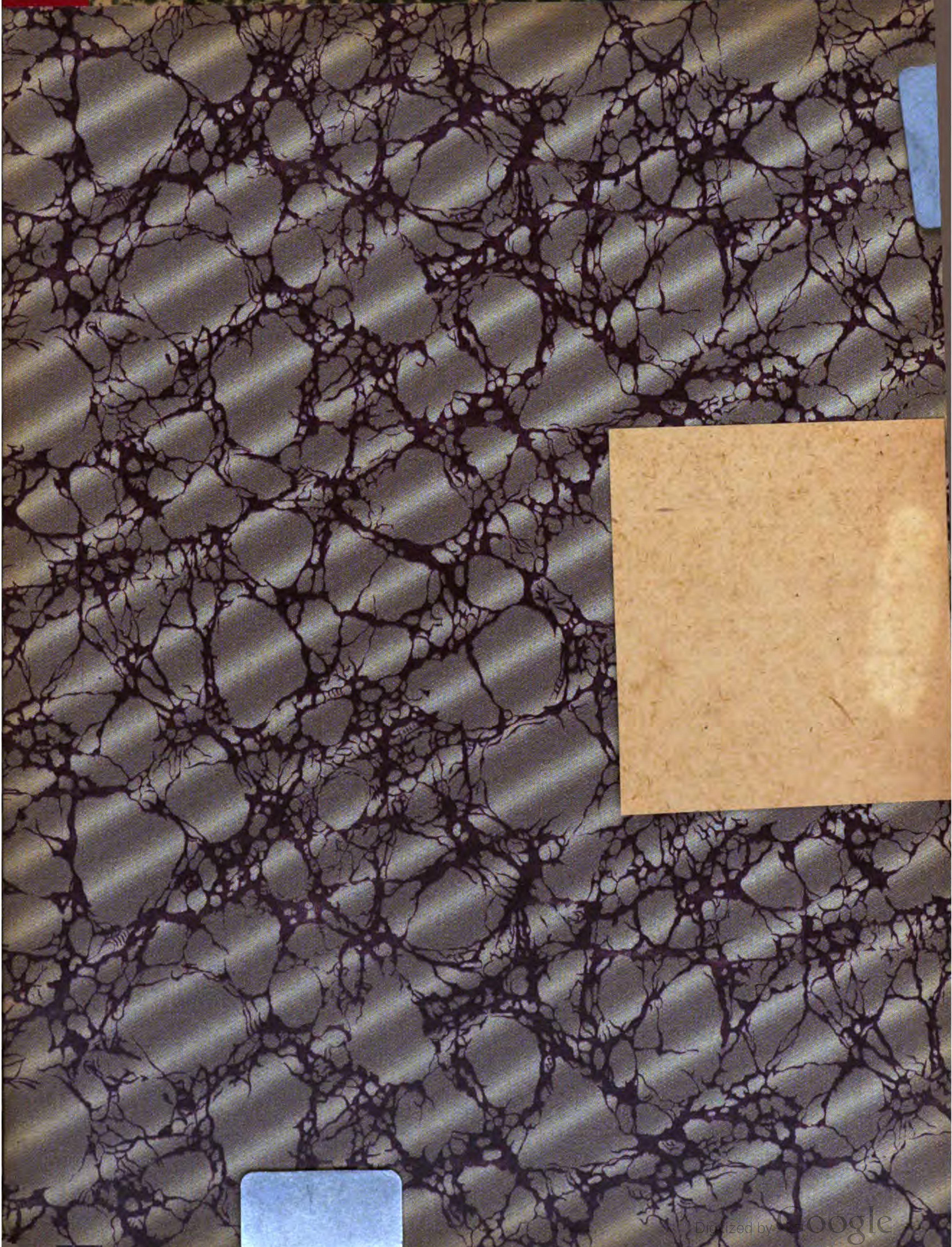
HH. 1. Foires et marchés, 1611.
HH. 2. Estimation de terres, 1680-1789.

II. 1. Déclarations ecclésiastiques, 1790-1791.
II. 2-3. Tailles des paroisses de Peyrat et Vacqueur, 1596-1787.
II. 4-5. Procédures entre particuliers, 1613-1783.
II. 6-18. Contrats divers entre particuliers, 1486-1704.
II. 19. Répertoire d'actes notariés, 1759-1794.
II. 20. Inventaires de meubles, 1591-1601.
II. 21. Pièces diverses, 1535-1766.

ERRATA.

Limoges. — Imp. D. Gely, F. Plainemaison, Succr, Imprimeur de la Préfecture, 10, rue des Grandes-Pousses, 10. — 6-89.






Widener Library
3 2044 105 532 972